Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 3

Le jeudi 22 septembre 2022

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le vendredi 16 septembre 2022

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 22 septembre 2022, à 17 h**. Compte tenu de l'arrêté ministériel 2022-024 du 25 mars 2022, cette assemblée aura lieu obligatoirement en personne et devant public **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est**. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Emmanuel Tani-Moore

_____

Emmanuel TANI-MOORE
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 3

Le jeudi 22 septembre 2022

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 septembre 2022 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 15 septembre 2022.

Nous attirons votre attention sur l'ajout du point 20.29.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 septembre 2022

ORDRE DU JOUR

VERSION 3

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 25 août 2022 à 17 h

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics intitulé « Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers - Rapport et recommandations »

06.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la onzième année d'activité (2021) - Rapport et recommandations »

07 – Dépôt

07.01 *Service de l'approvisionnement , Direction architecture et développement d'affaires* - 1228788001

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021

Compétence d'agglomération : Acte mixte

07.02 *Service du greffe*

Dépôt de la résolution 220722 du conseil municipal de la Ville de Côte Saint-Luc demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

07.03 *Service du greffe*

Dépôt de la résolution 2022-220 du conseil municipal de la Ville de Hampstead demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval

07.04 *Service du greffe*

Dépôt de la résolution 20220829-004 de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, appuyant la demande de la Cité de Dorval pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité de certaines terres fédérales incluant le Golf Dorval

07.05 *Service du greffe* - 1220310001

Dépôt du calendrier modifié des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération 2022

07.06 *Service du greffe* - 1220310002

Dépôt du calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2023

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1227026003

Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1227026004

Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.03 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1225382025

Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers - Dépense totale de 971 045,28 $, taxes et contingences incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 161 840,88 $) - Appel d'offres public 22-19295 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.04 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1225382021

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes et contingences incluses (contrat : 172 193,90 $ + contingences : 34 438,78 $) - Avis d'intention 22-19363

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.05 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1228528001

Accorder un contrat à la firme Transit Trailer ltée pour six semi-remorques trois essieux de type hybride à benne basculante - Dépense totale de 852 654,60 $, taxes et contingences incluses (contrat : 710 545,50 $ + contingences : 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.06 *Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice* - 1220206003

Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000 $ à 16 800 000 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.07 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation* - 1227157012

Accorder quatre contrats à Baulne inc. et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes et contingences incluses (contrat : 4 631 946,18 $ + contingences : 463 194,62 $) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.08 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1229628001

Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.09 *Service de la stratégie immobilière* - 1227248001

Conclure trois ententes-cadres éco-responsables pour 3 lots en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux prochaines années, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois pour l'acquisition de mobiliers - Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 $, taxes et contingences incluses, postes de travail, cabines & rangements - Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat : 1 143 583,20 $ + contingences : 228 716,64 $); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 $, taxes et contingences incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 $ + contingences : 97 781,41 $); Lot 3 pour un montant de 247 646,50 $ taxes et contingences incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat : 206 372,08 $ + contingences : 41 274,42 $) - Appel d'offres public 22-19276 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.10 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228668001

Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la Ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 1 082 232,08 $ + contingences : 216 446,42 $ + incidences : 54 111,60 $) - Appel d'offres public IMM-15480 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.11 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228009013

Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », dans le cadre du contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.12 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1227574001

Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense totale de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, incidences et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.13 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1226365001

Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil s.e.n.c. et Les Services EXP inc. (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 $ à 2 212 769,15 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.14 *Service de la stratégie immobilière* - 1220222003

Approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la protection du collecteur Dollard, dans le cadre du projet d'Entente et des deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.15 *Service de la stratégie immobilière* - 1226025009

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 $, excluant les taxes / Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 $

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.16 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels* - 1229196002

Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.17 *Service de la stratégie immobilière* - 1219245005

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 16 ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 $ / La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.18 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat* - 1227211009

Entériner une dépense de 3 115 822,50 $, taxes incluses, pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet Réseau express métropolitain (REM)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Écoterritoires

20.19 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1222610003

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la ministre de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 $ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 $ / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre postes policiers et de six postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.20 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1227952003

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximum de 1 500 000 $ à Startup Montréal afin de réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver un projet de convention financière à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.21 *Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle* - 1229563002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois ans, avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 (1 seul soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.22 *Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1228516002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure trois ententes-cadres avec GLT+ inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une durée de 60 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois - Montants estimés des ententes : Lot 1 - 3 049 240,48 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences : 508 206,75 $), Lot 2 - 2 728 770,66 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences : 454 795,11 $) et Lot 3 - 1 166 653,62 $, taxes et contingences incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences : 194 442,27 $) - Appel d'offres public 22-19308 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.23 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1227482019

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c. pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale de 9 100 101,08 $, taxes et contingences incluses (contrat : 8 272 819,17 $ + contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351 (4 soum., 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.24 *Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs* - 1227026005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 60 mois - Montant estimé de l'entente : 2 223 653,82 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $ / Avis d'intention 22-00004

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.25 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines* - 1227231057

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 22 932 992,15 $, taxes incluses (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences : 2 461 899,93 $ + incidences : 3 608 005,94 $) - Appel d'offres public 459610 (5 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.26 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1227019003

Accorder un soutien financier non récurrent et d'un montant maximal de 1 890 000 $ pour une période de trois ans dont 1 350 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 $ à La Piscine afin de réaliser des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver des projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.27 *Service de la stratégie immobilière* - 1229245008

Approuver une promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, un terrain dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption lequel est connu et désigné comme une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 19 161 672 $, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.28 *Service de la stratégie immobilière* - 1227723005

Approuver la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

20.29 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1222621001

Résilier le contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1227463001

Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.02 *Service de l'habitation* - 1228018001

Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1224750001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

41.02 *Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat* - 1227952002

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.03 *Service de l'habitation* - 1228018003

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles* - 1228812001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

42.02 *Service de l'eau , Proj stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie* - 1223878002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.03 *Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine* - 1224334010

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.04 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1229443004

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.05 *Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques* - 1227796006

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

42.06 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1226924002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*

42.07 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1220025007

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

50 – Ressources humaines

50.01 *Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles* - 1225326003

Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de trois ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité* - 1227999008

Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

65 – Motion des élus

65.01 *Service du greffe*

Motion - Demande au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliot-Trudeau et de protéger les papillons monarques

Montréal

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 25 août 2022 17 h

Séance tenue le jeudi 25 août 2022 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku à titre de représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, Mme Nancy Blanchet, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, M. Michel Gibson, M. Denis Gignac à titre de représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, M. Mickey Max Guttman, M. Pierre Lessard-Blais, M. Jeremy Levi, M. Yan Major à titre de représentant de la Ville de Montréal-Est, M. Peter Malouf, M. Beny Masella, Mme Sophie Mauzerolle, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Jocelyn Pauzé, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, Mme Christina M. Smith, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

AUTRES PRÉSENCES :

M[e] Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, souhaite la bienvenue à toutes et tous. Elle se réjouit du retour des travaux après la pause estivale. Elle invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement. Puis, elle déclare la séance ouverte.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

Question de	À	Objet
Mme Katherine Collin	Mme Valérie Plante et M. Marc Doret (M. Robert Beaudry)	Est-ce que la Ville pourrait se prononcer sur la préservation des milieux naturels situés au nord de l'Aéroport de Montréal (Technoparc) / Est-ce que la Ville peut demander à la Communauté métropolitaine de Montréal de se prononcer officiellement sur la protection de ces lieux?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Why don't we admit it's time to change the system for the climate change before it's too late? / What is the City and the government are doing to try to make the climate change the highest priority for the voters?

À 17 h 14, la présidente du conseil fait la lecture de cinq questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

Question de	À	Objet
Brigitte Tremblay	représentant de l'arrondissement Mercier (M. Pierre Lessard Blais)	Projet pilot en court dans Mercier. Ma question concerne la collecte des ordures qui est passé de 2x semaines à 1x semaine et maintenant à 1x tous les 2 semaines. Pourquoi ce projet ridicule? Essayer d'imaginer notre bac à ordure avec des 35 degrés pendant 14 jours, ça sent la mort. Vous nous avez envoyé des recommandations pour régler les odeurs mais que fait on des vers blancs... Nous, on se considère chanceux car j'ai un congélateur. La première semaine, je place mon sac au congélo mais je peux pas avoir 3 sacs d'ordures dans mon congélo avec notre nourriture. De plus, que fait on lorsque nous sommes partie en vacance et que celle-ci tombe dans la semaine de collecte. Imaginer, cela veut dire que les ordures ne sont pas ramasser pendant 1 mois. Je paie beaucoup de taxes à la ville et j'aimerais que le service de collecte des ordures redeviennent à 1x semaine. Je souhaite ardemment que le projet soit avorté. Merci d'acheminer cette plainte au bon département.
Nigel Spencer	Tous les élus Mme Émilie Thuillier	Il y ENCORE des coins de rue dans NDG où les traverses de piétons ne sont pas repeintes: Prince of Wales @ Somerled Cumberland @ Somerled Kensington @ Somerled Duncan @ Cavendish Monkland & Cavendish – 4 directions. Est-ce qu'on attend l'hiver quand cela ne vaudra plus la peine?! Est-ce que la situation continuera de se dégénérer l'an prochain?
Jean-Jacques Nantel	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Ça sent l'égoût dans le Vieux Montréal à deux pas de l'hôtel de ville et, surtout, sur la rue St-Paul. C'est possiblement dû au fait que les itinérants urinent dans les rues. Il faudrait faire nettoyer le quartier à grande eau. Le Vieux Montréal attire beaucoup de touristes et d'argent.
France Poulin	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Récemment Mme Patreau a dénoncé sur les réseaux sociaux la volonté du Maire Desbois et son équipe de réformer les règles de fonctionnement du conseil de l'arrondissement en l'accusant, je cite, de faire preuve d'un patriarcat d'un autre siècle. L'esprit tribal étant très développé chez Projet Montréal, vous et de nombreux partisans se sont empressés de l'appuyer sans réserve dans cette, je cite à nouveau, lutte pour éviter un recul au droit des femmes. En tant que vice-Mairesse je me serais attendue à plus de rigueur de votre

		(SUITE) part car depuis il a été démontré que ces nouveaux règlements ne venaient que calquer ceux de la ville centre et de nombreux autres arrondissements contrôlés par Projet Montréal. Le procès d'intention en misogynie par Mme Patreau est totalement sans fondement et cet opportunisme politique me choque profondément en tant que femme et féministe. Ce soir je vous demande si vous allez vous dissocier des propos de Mme Patreau et vous excusez auprès du Maire Desbois?
Deepak Awasti	M. Alex Bottausci	In response to my question of May 19th, Mr. Bottausci argued that my is best posed to the Agglomeration, which is under the city of Montreal; & that he would raise the question with Montreal. While the city of Montreal provides shared services, it is obliged to guarantee bilingual access to shared services & justice for bilingual municipalities' & boroughs' residents to exercise such right in their respective territories. Whereas shared services are not limited to the territory of the city of Montreal; & Whereas bilingual cities' & boroughs' residents do work, study & travel throughout the Agglomeration: Therefore, their exercise of said right cannot be limited to the cities & boroughs of their residence as such a policy would compromise their constitutional right of mobility, & fair & equal access to administrative justice. Question no 5 Will the city of DDO & other bilingual cities & boroughs require the Agglomeration & the city of Montreal to guarantee bilingual access to shared services?

_____

N'ayant plus d'autres questions, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare la période de questions du public close à 17 h 24. Elle remercie les personnes du public présentes qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

_____

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 25.

_____

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

_____

CG22 0434

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 août 2022, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG22 0435

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 juin 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 août 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse n'est déposée.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG22 0436

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Consultation prébudgétaire 2023 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG22 0437

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude du Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt ».

CG22 0438

Dépôt du Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que des Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en Suvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2020 du Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020 ainsi que les Bilans 2019-2020 et 2020-2021 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la programmation Ville de Montréal-Ouranos, et le conseil en prend acte.

07.01 1228910001

CG22 0439

Dépôt du document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise - Sommaire »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Inventaire des émissions de gaz à effet de serre 2018 - Collectivité montréalaise – Sommaire », et le conseil en prend acte.

07.02 1227507001

CG22 0440

Dépôt du document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 »

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Reddition de compte du Plan climat - Année 2021 », et le conseil en prend acte.

07.03 1227534001

CG22 0441

Dépôt du rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*

Le porte-parole d'assemblée, M. Alex Norris, dépose rapport préliminaire sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile*, et le conseil en prend acte.

07.04 1223063001

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0442

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 $, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), pour une période de sept mois à compter du 1er octobre 2022, majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 $ à 182 956,87 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1181;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de sept mois, à compter du 1er octobre 2022 et autoriser une dépense additionnelle de 40 265,41 $, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604), majorant ainsi le montant total du contrat de 142 691,46 $ à 182 956,87 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227157004

CG22 0443

Conclure une entente-cadre avec Rampart Internationnal corp., pour l'achat de munitions de pratique de calibre .300 Blackout (Lot 1) pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 388 569,51 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19201 (5 soum. - 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1215;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Rampart International Corp., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique de calibre .300 Blackout pour carabines utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 388 569,51 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19201;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Rampart International Corp.;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227026002

CG22 0444

Accorder un contrat à Intercontinental Truck Body ltée, pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route - Dépense totale de 147 852,10 $, taxes incluses Appel d'offres 22-19341 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1183;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Intercontinental Truck Body Ltd., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'achat d'une roulotte de 19 pieds fabriquée et aménagée sur mesure pour la station de surveillance de la qualité de l'air qui sera située près d'une grande route, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 147 852,10 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19341;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228247004

CG22 0445

Autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1216;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser la modification apportée à la répartition budgétaire afin d'imputer la dépense au budget de fonctionnement et au PDI, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées (CG20 0362);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1200362001

CG22 0446

Accorder un contrat à St-Germain égouts et aqueducs inc., pour l'acquisition de ponceaux et de raccords en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back - Dépense totale de 149 467,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19304 (1 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022par sa résolution CE1194;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à St-Germain égouts et aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de ponceaux et de raccords en vue de l'aménagement d'une portion du parc Frédéric-Back, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 467,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19304;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1229568001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0447

Exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 862 207,24 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 $ à 6 962 792,89 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1191;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 417 395,65 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé au Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec (CG19 0382), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 100 585,65 $ à 6 962 792,89 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 444 811,59 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement du Corps canadien des Commissionnaires, Division du Québec;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229376002

CG22 0448

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 458 613,12 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage de la station d'épuration des eaux usées J.-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 $ à 2 172 096,31 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1192;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 365 066,82 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CG18 0420), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 713 483,19 $ à 2 172 096,31 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 93 546,29 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement de Axia Services;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1229376003

CG22 0449

Exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 660 271,50 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service de gardiennage pour les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. pour le lot 2 (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 $ à 1 939 357,57 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1182;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 475 584,62 $, taxes incluses, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (CG20 0458), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 279 086,07 $ à 1 939 357,57 $ taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 184 686,87 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda s.e.n.c.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229376004

CG22 0450

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Centre de l'auto A.G.R. et Centre de Service 2010 pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord Est et Secteur Sud), pour une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 1 418 298,21 $, taxes incluses (contrat : 1 233 302,80 $ + contingences: 184 995,41 $) - Appel d'offres public 21-19042 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1188;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de 24 mois avec deux possibilités de prolongation de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du SPVM (Secteur Nord-Est et Secteur Sud), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19042;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Centre Beaumont Pneus et Mécanique	Lot 1 - PDQ 26	226 132,83 $
Centre de l'auto A.G.R.	Lot 7 - Service gendarmerie Sud	155 051,15 $
Centre de Service 2010	Lot 8 - PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro	492 093 $
Centre de Service 2010	Lot 11 - Division des ressources matérielles et informationnelles	360 025,82 $

2- d'autoriser une dépense de 184 995,41 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1225382015

CG22 0451

Accorder un contrat à Access Information Management of Canada ULC pour une période de 84 mois se terminant le 31 décembre 2029, pour le service d'entreposage de documents semi-actifs - Dépense totale de 1 797 924,95 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19240 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1195;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Acces Information Management of Canada ULC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une période de 84 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 924,95 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19240 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2- de procéder à une évaluation du rendement de Access Information Management of Canada ULC;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1224145001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0452

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc. pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 315 577,63 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1211;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netzsch Canada inc., pour la fourniture de cinq pompes à boues pour les décanteurs de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 315 577,63 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227482023

CG22 0453

Exercer l'option de la première prolongation pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service EDILEXPERT dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), pour une dépense estimée de 711 503,50 $, majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 776 081,24 $ à 1 487 584,74 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1196;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de la première prolongation de 60 mois et autoriser une dépense additionnelle de 711 503,50 $ taxes incluses, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service Édilexpert dans le cadre du contrat accordé à Edilex inc. (CG17 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 776 081,24 $ à 1 487 584,74 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 58 748 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;

3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 14 200 $ pour l'année 2023, de 19 100 $ pour l'année 2024, de 32 100 $ pour l'année 2025, de 32 100 $ pour l'année 2026 et de 99 500 $ pour l'année 2027, pour un total de 197 000 $ pour les cinq années;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229462003

CG22 0454

Accorder cinq contrats à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 14 mois, avec la possibilité de deux options de renouvellement de six mois chacune - Dépense totale de 5 358 639,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19342 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1201;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 14 mois, cinq contrats pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation de 44 600 tonnes de résidus alimentaires, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19342 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Recyclage Notre-Dame inc.	Lot 1 - Rivière-des-Prairies, Montréal-Est, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Anjou	1 021 265,44 $
	Lot 2 - Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Saint-Léonard	1 057 310,10 $
	Lot 3 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Rosemont–La Petite-Patrie	1 273 578,08 $
	Lot 4 - Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont, Westmount, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 165 444,09 $
	Lot 5 - Le Sud-Ouest, Verdun, LaSalle, et conteneurs semi-enfouis (Agglomération)	841 042,13 $
TOTAL		**5 358 639,84 $**

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228554003

CG22 0455

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques suite aux travaux du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, pour une période de trois ans, avec deux options de prolongation d'un an chacune - Dépense totale de 336 828,62 $, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 280 690,52 $ + contingences : 28 069,05 $ + incidences : 28 069,05 $) - Appel d'offres public 475955 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1198;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de câbles de fibres optiques à la suite des travaux du ministère des Transports du Québec sur les viaducs Saint-Laurent et Saint-Urbain, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 280 690,52 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475955;

2- d'autoriser une dépense de 28 069,05 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 28 069,05 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1228693001

CG22 0456

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Michell Bearings ltée pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 391 978,50 $, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-002

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1208;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Michell Bearings ltée, pour la fourniture de paliers segmentés à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte, pour une somme maximale de 391 978,50 $, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-002;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227482020

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0457

Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687, et autoriser une dépense additionnelle de 3 643 201,16 $, taxes incluses, pour la fourniture et le transport de matières par conteneurs pour cinq écocentres dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0432), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 $ à 12 927 654,36 $, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3 et autoriser une dépense additionnelle de 2 722 221,85 $, taxes, variation en quantité et contingences incluses, pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle dans le cadre des contrats accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. (CG19 0570), majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,02 $ à 8 342 048,87 $, taxes incluses / Exercer une option de prolongation de 12 mois prévue aux contrat 19-17886 et autoriser une dépense additionnelle de 261 513,16 $, taxes incluses, pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo ltée (CG19 0571), majorant ainsi le montant total du contrat de 804 856,85 $ à 1 066 370,01 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1206;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17687 (CG19 0432) accordé à Excavations Vidolo ltée pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour cinq écocentres, soit Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une dépense totale de 3 643 201,16 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 284 453,20 $ à 12 927 654,36 $, taxes incluses;

2- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue aux contrats 19-17811 (CG19 0570), lots 1, 2 et 3, accordés à GFL environmental inc. et Les entreprises PEP2000 inc. pour le service de transport de matières par conteneurs des écocentres LaSalle et Saint-Laurent et pour le service de transport de matières résiduelles par camions de l'écocentre LaSalle respectivement, pour une dépense totale de 2 101 906,14 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 5 619 827,03 $ à 7 721 733,17 $, taxes incluses;

3- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue au contrat 19-17886 (CG19 0571) accordé à Excavations Vidolo ltée pour le service de chargement des matières résiduelles de l'écocentre LaSalle pour une dépense totale de 261 513,16 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total des contrats de 804 856,85 $ à 1 066 370,01 $, taxes incluses;

4- d'autoriser une dépense de 281 961,68 $, taxes incluses, à titre de budget de variation en quantité pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);

5- d'autoriser une dépense de 338 354,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour les contrats des entreprises GFL Environmental inc. et Les entreprises PEP2000 (contrats 19-17811, lots 1, 2 et 3);

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1229634002

CG22 0458

Accorder un contrat à Venne Ford, pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine - Dépense totale de 2 200 193,96 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 095 422,82 $ + contingences : 104 771,14 $) - Appel d'offres public 22-19284 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1204;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Venne Ford, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de fourgonnettes et de châssis-cabine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 094 422,82 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19284;

2- d'autoriser une dépense de 104 771,14 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Venne Ford;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1225382023

CG22 0459

Accorder un contrat à Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1er septembre 2022 au 31 mai 2025 avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 518 100,06 $, taxes et contingences incluses (contrat : 1 380 090,96 $ + contingences : 138 009,10 $) - Appel d'offres public 22-19364 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1209;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Opsis gestion d'infrastructures inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 33 mois, soit du 1er septembre 2022 au 31 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 380 090,96 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19364;

2- d'autoriser une dépense de 138 009,10 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1227157008

CG22 0460

Accorder un contrat à Subairtech pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement - Dépense totale : 249 248,17 $, taxes et contingences incluses (Contrat : 220 573,60 $ + contingences : 28 674,57 $) - Appel d'offres public 22-19238 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1214;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Subairtech, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un sous-marin téléguidé d'inspection et la formation sur l'équipement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 220 573,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;

2- d'autoriser une dépense de 28 674,57 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1226279001

CG22 0461

Accorder des contrats à la firme Toromont CAT / Industries Toromont ltée pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement - Dépense totale de 5 686 359,03 $, taxes et contingences incluses (contrat : 4 738 632,54 $ + contingences : 947 726,49 $) - Appel d'offres public 22-19371 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1212;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des lots, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année, sans option de renouvellement, les commandes pour la location de niveleuses articulées sur pneus, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19371;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 1 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 2 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 3 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 4 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 5 - Niveleuse sans chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 6 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 7 - Niveleuse avec chasse-neige	566 783,06 $
Toromont CAT / Industries Toromont ltée	Lot # 16 - Niveleuse avec chasse-neige (centre de formation)	771 151,12 $

2- d'autoriser une dépense de 947 726,49 $, taxes incluses, à titre de dépenses de contingences;

3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 853 000 $ en 2023, 2024, 2025, 2026 et de 483 000 $ en 2027 pour un total de 3 895 000 $, net de ristourne de taxes;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Toromont CAT / Industries Toromont ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1225382022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0462

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 250 985,01 $, taxes, contingences, incidences et variation de quantités incluses, pour la construction de divers travaux mineurs en architecture de paysage dans les parcs-nature dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour le lot 2 (CE20 0639) pour une période de 12 mois (du 14 mai 2022 au 13 mai 2023), majorant ainsi le montant total de la dépense de 501 970,01 $ à 752 955,02 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1221;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 203 496,56 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Les Aménagements Fleurs-O-Pavé inc., pour la construction de divers travaux en architecture de paysage dans les parcs-nature (CE20 0639 – lot 2), pour une période de 12 mois, soit du 14 mai 2022 au 13 mai 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 406 993,12 $ à 610 489,68 $, taxes incluses;

2- d'autoriser une dépense de 20 349,66 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépenses de 20 349,66 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- d'autoriser une dépense de 6 789,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1228177004

CG22 0463

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine de Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 324 781,38 $, taxes et contingences incluses (contrat : 295 255,80 $ + contingences : 29 525,58 $) - Appel d'offres public 10393 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1230;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Ascenseurs Innovatec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement du système de contrôle de l'ascenseur et ses équipements auxiliaires de l'usine Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 255,80 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10393;

2- d'autoriser une dépense de 29 525,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227572001

CG22 0464

Accorder un contrat à Services Infraspec inc. pour la réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval - Dépense totale de 4 871 821,42 $, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 3 747 554,94 $ + contingences : 749 510,99 $ + incidences : 374 755,49 $) - Appel d'offres public CP21026-128813-C (3 soum. conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1227;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Services Infraspec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation du collecteur pluvial d'agglomération Smith (Brunet) à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 747 554,94 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21026-128813-C;

2- d'autoriser une dépense de 749 510,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 374 755,49 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspec inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1227482017

CG22 0465

Autoriser une dépense additionnelle de 160 965 $, taxes incluses, pour la mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 $ à 1 154 425,33 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1222;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 160 965 $, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau complète de la station de pompage Ray-Lawson, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0016), majorant ainsi le montant total du contrat de 993 460,33 $ à 1 154 425,33 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1227482024

CG22 0466

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nº 2 et nº 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 372 115,51 $, taxes et contingences incluses (Contrat : 1 143 429,59 $ et contingences : 228 685,92 $) - Appel d'offres public SP22039-BF0000-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1229;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder à Reftech international inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues nº 2 et nº 4 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 143 429,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22039-BF0000-C;

2- d'autoriser une dépense de 228 685,92 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1227482018

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0467

Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 $ à 1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1232;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 960 212,85 $ à 1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228009011

CG22 0468

Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1226;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0084), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1228009012

CG22 0469

Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1231;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1228009010

CG22 0470

Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à PME MTL Est-de-l'Île, en 2022, afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1265;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 $ à PME MTL Est-de-l'île afin de tenir un concours en entrepreneuriat pour le secteur du boulevard Pie-IX dans le cadre du programme Artère en transformation et de verser des bourses aux lauréats;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1228383009

CG22 0471

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488 pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à la firme Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1238;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366488, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de Contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG19 0391), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1227443001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0472

Autoriser une dépense additionnelle de 700 000 $, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 $ à 4 319 460,40 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1243;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 000 $, taxes incluses, pour la poursuite et la conclusion de la surveillance des travaux pour la modernisation des usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. et Réal Paul Architecte inc. (CG18 0111), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 619 460,40 $ à 4 319 460,40 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1226989002

CG22 0473

Approuver le projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firmes SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc., dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645, pour le projet de désinfection des eaux usées par ozonation (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat et en autoriser la signature

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1242;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'avenant n°2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et SNC-Lavalin et Réal Paul Architecte inc. dans le cadre de l'appel d'offres public 13-12645 (CG14 0470), afin de permettre principalement des modifications mineures au mode de rémunération de ces firmes et aux modalités de substitution et de remplacement du personnel affecté à l'exécution des services professionnels prévus au contrat;

2- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1227482025

CG22 0474

Exercer la première option de prolongation de douze (12) mois, sans budget additionnel, pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1235;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, sans budget additionnel, pour la prestation de services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0500), pour la période du 30 août 2022 au 29 août 2023;

2- d'autoriser la directrice du Bureau de projets TI à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1229384001

CG22 0475

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement pour un an reconductible deux fois, avec Rousseau Lefebvre inc. (4 306 618,58 $, taxes incluses) et Vlan Paysages inc. et Cima + s.e.n.c. (2 595 733,09 $, taxes incluses), pour fournir des services en architecture du paysage pour divers projets de la division des grands projets partenaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 22-19274 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1245;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation d'un an reconductible deux fois, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture du paysage dans le cadre de la réalisation des grands projets partenaires à la Ville, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19274;

Firmes	Somme maximale	Contrat
Rousseau Lefebvre inc	4 306 618,58 $	1
Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C	2 595 733,09 $	2

2- de procéder à une évaluation du rendement de Rousseau Lefebvre inc et Vlan Paysages inc. et Cima + S.E.N.C;

3- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations d'un an chacune, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227211005

CG22 0476

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour un montant maximal de 307 673,10 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1239;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023, pour une somme maximale de 307 673,10 $, taxes incluses;

2- d'approuver le projet de contrat de services à cette fin;

3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1224794002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0477

Approuver une entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE22 1094;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel;*

2- de mandater le Service de l'urbanisme et de la mobilité pour coordonner la mise en œuvre de cette entente;

3- d'autoriser un ajustement non récurrent à la base budgétaire des dépenses et des revenus du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour les années 2023 à 2025, afin de mener à bien la réalisation du projet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1226924001

CG22 0478

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal relativement à l'aménagement de la voie cyclable située dans l'avenue Donegani entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee et autoriser une dépense maximale, pour la Ville de Montréal, de 688 120,69 $, taxes incluses (portion de contrat 625 564,26 $ + contingences 62 556,43 $)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1253;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire relativement à l'aménagement de la voie cyclable située sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Aurora et l'avenue Applebee devant la gare Cedar;

2- d'autoriser à cette fin une dépense de 625 564,26 $, taxes incluses;

3- d'autoriser une dépense de 62 556,43 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1225842001

CG22 0479

Approuver l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 $ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes (PAUPME) entreprises intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 $ / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL / Autoriser un prêt additionnel 1 300 000 $, soit 1 150 000 $ à PME MTL Centre-Ville et 150 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du PAUPME

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1252;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'adopter l'avenant 2020-16 et l'avenant 2020-17 au contrat de prêt de 165 000 000 $ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal modifiant le cadre d'intervention du programme et augmentant le montant total du prêt à 166 300 000 $;

2- d'autoriser le versement d'un prêt de 1 150 000 $ à PME MTL Centre-Ville et de 150 000 $ à PME MTL Grand Sud-Ouest dans le cadre du Fonds d'urgence;

3- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les organismes PME MTL;

4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1229502002

CG22 0480

Autoriser la ratification de l'avenant nº 1modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant nº 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1250;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la ratification de l'avenant nº 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 27 mars 2020 et l'avenant nº 1 modifiant l'entente tripartite conclue le 29 mars 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1229531002

CG22 0481

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, à des fins de parc, de Le Club de golf Royal Montréal ltée / The Royal Montréal Golf Club Ltd, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, pour une somme de 1 772 650 $, plus les taxes applicables, le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1254;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Le Club de golf Royal Montréal ltée / The Royal Montréal Golf Club Ltd., à des fins de parc, un terrain vacant d'une superficie approximative de 115 534,2 mètres carrés, situé dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, constitué du lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 772 650 $, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2- de verser le lot 6 483 813 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1214435005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0482

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 m², pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable nécessaire pour permettre de desservir les citoyens et utilisateurs dans le cadre d'un lien de transport actif menant à la nouvelle station du REM Canora et à la sécurisation des traversées de l'intersection de l'avenue Wilderton et du boulevard Jean-Talon Ouest.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1255;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de la propriété, connue comme étant une partie du lot 2 174 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située à l'intersection du chemin Bates et de l'avenue Wilderton, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, d'une superficie de 168,2 mètres carrés, pour l'élargissement de l'emprise des rues, des trottoirs et l'implantation d'une piste cyclable en prévision de l'implantation de la nouvelle gare du REM Canora et la sécurisation de l'intersection de l'avenue Wilderton et de la rue Jean-Talon;

2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3- d'autoriser une dépense de 2 030 000 $, plus des taxes applicables, le cas échéant, pour cette acquisition;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1229245004

CG22 0483

Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 250 000 $ à l'organisme C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement annuel / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1257;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 250 000 $ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2022 de son événement;

2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1227019002

CG22 0484

Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 2 011 089 $ à Ateliers Angus, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes pour les années 2022 et 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 par sa résolution CE 22 1092;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 2 011 089 $ à Ateliers Angus, pour les ateliers 2022 et 2024, pour la réalisation du volet 2 et du volet 3-a) du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;

2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1228383008

CG22 0485

Accorder un contrat de gré à gré à GSI Musique pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'oeuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère du 1er juin 2023 au 30 juin 2024 - Dépense totale de 574 875 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1240;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de contrat de services professionnels, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et GSI Musique, pour concevoir, produire, fabriquer, installer, maintenir et désinstaller l'expérience immersive « Migration », célébrant l'œuvre de Jean Paul Riopelle, à la Biosphère, du 1er juin 2023 au 30 juin 2024, pour une somme maximale de 574 875 $, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1223074001

CG22 0486

Approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1263;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2022 (CG21 0619) avec Ateliers Belleville et un addenda à la convention de contribution financière initiale 2021-2024 (CG21 0619) avec Art3 dans le cadre du Programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes;

2- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ces addendas pour et au nom de la Ville de Montréal;

3- de modifier la répartition budgétaire associée au volet 2.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1228383010

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0487

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 $ à Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1259;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 243 646 $ à la Corporation de développement économique communautaire Montréal-Nord (CDEC Montréal-Nord) pour la réalisation du projet « Compétences du futur en entretien et réparation de véhicules électriques et hybrides rechargeables » pour la période 2022-2024;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1228351002

CG22 0488

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 $ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE 22 1258;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 125 000 $ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 17 au 19 octobre 2022;

2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1227953005

CG22 0489

Résilier le contrat 2018-03 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc., approuvé par la résolution CG21 0081, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de leur station de pompage

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1322;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de résilier le contrat 2018-03 accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0081), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur les rues Beaulieu et Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et la mise à niveau de leur station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1207474016

CG22 0490

Résilier le contrat 2018-04 octroyé à Eurovia Québec Grands Projets inc. approuvé par la résolution CG21 0082, pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont à Sainte-Geneviève et la mise à niveau de sa station de pompage

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1323;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0082), pour des travaux de reconstruction de l'aqueduc, de l'égout, des bordures, des trottoirs et de la chaussée sur la rue du Pont, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de la mise à niveau de sa station de pompage.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1207474017

CG22 0491

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, ainsi qu'à l'Addenda nº 1 lors de l'audit des états financiers de l'exercice financier 2021 dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478) majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 $ à 4 633 794,55 $, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda nº 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1335;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 98 209,35 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2021 dans le cadre du contrat de vérification externe accordé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG20 0694 et CG21 0478), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 535 585,20 $ à 4 633 794,55 $, taxes incluses;

2- d'approuver un projet d'addenda nº 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à cet effet;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1220029005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0492

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Techno Feu inc. pour la fourniture de camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour une durée de deux ans, avec une option de prolongation d'un an - (Montant estimé des ententes : 52 000 463,03 $, taxes et contingences incluses (contrat : 43 333 719,19 $ + contingences : 8 666 743,84 $) - Appel d'offres public 21-18954 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1317;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de deux ans avec une option de prolongation d'un an par laquelle Techno Feu inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des camions incendie six roues et dix roues, à échelle aérienne d'une portée verticale nominale de 100 pieds, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18954;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Techno Feu inc.	Lot # 1	21 291 707,83 $
Techno Feu inc.	Lot # 2	22 042 011,36 $

3- d'autoriser une dépense de 8 666 743,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Techno Feu inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1225382019

CG22 0493

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée pour la fourniture et livraison sur demande de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes : 24 307 113,79 $, taxes et variation des quantités incluses (ententes : 20 255 928,16 $ + variation des quantités : 4 051 185,63 $) - Appel d'offres public 22-19388 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1319;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglaçage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19388 et au tableau de prix reçus joint :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 566 949,91 $
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	1 976 443,25 $
Mines Seleine, une division Sel Windsor ltée	Groupe A (Sel régulier)	2 910 996,84 $
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	11 801 538,17 $

3- d'autoriser une dépense de 4 051 185,63 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada corp., Cargill sel, Sécurité Routière et Mines Seleine, une division de Sel Windsor ltée;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1224338002

CG22 0494

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec STI Maintenance inc., pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 3 408 401,68 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19373 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1320;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de trois ans, soit pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2025 par laquelle STI maintenance inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs et des processus métiers sur la plateforme Maximo d'IBM (4 lots), pour une somme maximale de 3 408 401,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19373;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
STI Maintenance inc.	Lot 1	526 493,52 $
STI Maintenance inc.	Lot 2	822 521,95 $
STI Maintenance inc.	Lot 3	1 927 164,96 $
STI Maintenance inc.	Lot 4	132 221,25 $

3- de procéder à une évaluation du rendement de STI Maintenance inc.;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1225035002

CG22 0495

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder à EBI Envirotech inc., un contrat d'une durée de 24 mois, pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, incluant une option de renouvellement d'une période additionnelle de 12 mois - Dépense totale : 2 518 891,12 $, taxes et contingences incluses (contrat : 2 099 075,93 $, contingences : 419 815,19 $) - Appel d'offres public 22-19130 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1314;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Envirotech inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location sur demande d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 099 075,93 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19130;

3- d'autoriser une dépense de 419 815,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de EBI Envirotech inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1227482010

CG22 0496

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Innotex inc. pour la fourniture d'habits de combat et de services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparation, pour une période de dix ans (Montant estimé de l'entente : 10 564 236,43 $, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19163 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1315;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 10 ans par laquelle Innotex inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des habits de combat et des services de nettoyage et d'inspection avancés et de réparations, pour une somme maximale de 10 564 236,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19163;
3- de procéder à une évaluation du rendement de Innotex inc.;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1223838001

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0497

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal (CSEM), Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount - Dépense totale de 19 559 833,05 $, taxes incluses (contrat: 15 398 366,05 $ + contingences: 2 300 234,92 $ + incidences: 1 861 232,08 $) - Appel d'offres public 466711 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1331;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Environnement Routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM, Énergir et Bell) dans la rue Saint-Antoine, de la rue Irène à l'avenue Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest et la Ville de Westmount, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 398 366,05 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466711;

3- d'autoriser une dépense de 2 300 234,92 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 1 861 232,08 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

5- d'autoriser un budget de revenus de 2 086 662,83 $, taxes incluses (contrat entente : 1 814 489,41 $ + contingences : 272 173,41 $), pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Westmount en vertu de l'entente;

6- d'autoriser un budget de revenus de 222 243,28 $, taxes incluses (contrat entente : 198 930,29 $ + contingences : 23 312,99 $), pour les travaux de Bell intégrés au projet de la Ville et qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente;

7- de procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;

8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1227231053

CG22 0498

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour la construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield - Dépense totale de 24 397 290,93 $ (contrat : 21 215 035,59 $ + contingences : 3 182 255,34 $) - Appel d'offres public CP21003-177690-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1327;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du poste de pompage et des structures de dérivation et de raccordement du Bassin Rockfield, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 21 215 035,59 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP21003-177690-C;

3- d'autoriser une dépense de 3 182 255,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1227482015

CG22 0499

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue - Dépense totale de 8 893 979,79 $, taxes, contingence et incidences incluses (Contrat : 7 343 434,34 $ + contingences : 1 101 515,15 $ + incidences : 449 030,30 $) - Appel d'offres public 10390 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1329;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'une conduite de 900 mm dans l'emprise d'Hydro-Québec entre l'avenue Dollard et la 90e Avenue, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 343 434,34 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10390;

3- d'autoriser un montant de 1 101 515,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser un montant de 449 030,30 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux information financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1226945001

CG22 0500

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pomerleau inc., pour les travaux civils et béton dans le cadre du projet de désinfection de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte. - Dépense totale de 68 476 961,40 $, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 64 840 661,33 $ + contingences : 3 242 033,07 $ + incidences : 394 267 $) - Appel d'offres public DP22013-189804-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1328;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Pomerleau inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le Lot 2 - Travaux civils et béton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 840 661,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP22013-189804-C;

3- d'autoriser une dépense de 3 242 033,07 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'autoriser une dépense de 394 267 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- de procéder à une évaluation du rendement de Pomerleau inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1227482016

CG22 0501

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 $, taxes et contingences (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1330;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 268 058,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15763;

3- d'autoriser une dépense de 4 567 014,53 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1229057004

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0502

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Roland Grenier construction ltée pour la fourniture sur demande de services de travaux généraux d'entretien couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune (Montant estimé de l'entente : 7 266 183,31 $, taxes et contingences incluses (pour les 4 lots) (contrat : 6 605 621,19 $ + contingences : 660 562,12 $) - Appel d'offres public 22-19319 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1316;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, soit du 1er septembre 2022 au 31 août 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, par lesquelles Roland Grenier construction ltée, seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux généraux d'entretien pour divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 6 605 621,19 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19319;

Firme	LOTS	Montant (taxes incluses)
Roland Grenier construction ltée	1	1 280 576,14 $
Roland Grenier construction ltée	2	2 263 144,15 $
Roland Grenier construction ltée	3	665 630,63 $
Roland Grenier construction ltée	4	2 396 270,27 $

3- d'autoriser une dépense de 660 562,12 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4- de procéder à l'évaluation du rendement de Roland Grenier construction ltée;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1227157007

CG22 0503

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux contrats cadres de services professionnels en ingénierie un avec Les Services EXP inc. (contrat A) et un avec FNX-Innov inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux - Dépense totale de 7 466 354,39 $, taxes incluses (contrats A et B : 7 248 887,75 $ et contingences : 217 466,64 $) - Appel d'offres public 22-19310 (contrat A : 4 soum. et contrat B : 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1339;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des contrats cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans, avec option de renouvellement du contrat d'une année, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19310;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Les Services EXP Inc	contrat A	3 421 884,51 $
FNX-Innov inc.	contrat B	3 827 003,24 $

3- d'autoriser une dépense de 102 656,54 $ pour le contrat A et de 114 810,10 $ pour le contrat B, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Services EXP inc. (Contrat A) et FNX Innov inc. (Contrat B) ;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1225072002

CG22 0504

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes d'achat contractuelles avec Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor ltée et Univar Solutions Canada ltée, pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval pour une période de 12 à 15 mois et demi selon l'entente (Montant estimé des ententes : 6 920 852,20 $ (contrats : 6 291 683,82 $ + variation des quantités : 629 168,38 $) - Appel d'offres public 22-19367 (1 soum. par lot)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1318;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- de conclure des ententes d'achat contractuel avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires, ces dernières ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 12 mois pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et d'une durée de 15 mois et demi pour le lot 8, lesquelles s'engagent à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des produits chimiques utilisés dans les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19367;

Lot	**Plus bas soumissionnaire conforme**	**Montant, taxes incluses**	**Nombre de soumissionnaires par lot**
Lot 1: Mélange de sulfate ferrique et de sulfate d'aluminium	Kemira Water Solutions Canada inc.	1 497 434,40 $	1
Lot 2: Aluminate de sodium	Kemira Water Solutions Canada inc.	302 177,30 $	1

Lot 3: Sulfate d'aluminium acidifié 5%	Kemira Water Solutions Canada inc.	313 479,34 $	1
Lot 5: Mélange de polyDADMAC et de chlorhydrate d'aluminium et polyDADMAC séparé	Kemira Water Solutions Canada inc.	2 605 540,46 $	1
Lot 6: Chlorure de sodium (Sel NSF)	Sel Windsor ltée	1 250 225,50 $	1
Lot 8: Soude caustique liquide (50%)	Univar Solutions Canada ltée	322 826,81 $	1

3- d'autoriser une dépense de 629 710,72 $, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités des lots 1, 2, 3, 5, 6 et 8 pour la durée des ententes;

4- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc., Sel Windsor ltée. et Univar Solutions Canada ltée;

5- d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1227100004

CG22 0505

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Société de développement social pour poursuivre les activités d'intervention de la Halte chaleur de Favreau pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2022 aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 766 667 $, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1334;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de gré à gré, pour la période du 1er juillet au 31 octobre 2022, par lequel Société de développement social s'engage à fournir à la Ville ses services pour assurer la poursuite des activités d'intervention de la Halte-chaleur de Favreau, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 766 667 $, toutes taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 6 juillet 2022 et selon les termes et conditions stipulés dans le projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1228341001

CG22 0506

Approuver un projet d'avenant 1 à l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0211) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1342;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver l'avenant à l'entente portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1221019002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0507

Approuver la signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour le réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1341;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de réaménagement de la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1225842002

CG22 0508

Approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour une somme de 267 999 $, plus les taxes si applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1343;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel Hydro-Québec consent à la Ville de Montréal deux servitudes réelles et perpétuelles requises pour protéger des conduites d'aqueduc présentes en tréfonds des lots 2 160 127, 4 657 472 et 4 657 475 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété d'Hydro-Québec, pour un montant de 267 999 $, plus les taxes si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.67 1228290001

CG22 0509

Autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1347;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la modification apportée à la superficie à acquérir du lot 1 900 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest (CG22 0054), conformément à la pièce jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1217723004

CG22 0510

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis d'un immeuble qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique Dickson

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1344;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal (STM) à décréter l'acquisition par voie d'expropriation les droits requis dans l'immeuble situé aux 5660-5696, rue Sherbrooke Est, qui sont nécessaires pour la construction et l'exploitation du poste de ventilation mécanique (PVM) Dickson, lesquels sont identifiés aux plans annexés à la résolution CA-2022-082 de la STM.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1227945005

CG22 0511

Approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue du locateur 9227-9702 Québec inc., pour un terme de 11 ans, neuf mois et huit jours, rétroactivement du 22 février 2020 au 30 novembre 2031, un espace à bureaux situé au 1669, rue Berri à Montréal, d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés (1006,8 mètres carrés), pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal pour un loyer total de 263 145,60 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1352;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le projet de modification du bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 11 ans, neuf mois et huit jours à compter du 22 février 2020, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés situé au 1669, rue Berri et utilisé pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 263 145,60 $, taxes incluses, le tout, selon les termes et conditions prévus à la modification de bail;

2- d'autoriser le virement budgétaire d'un montant de 53 059,32 $, net de taxes, en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles vers le Service de la stratégie immobilière pour l'année 2022;

3- d'autoriser l'ajustement de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière en provenance du budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification des immeubles pour un montant récurrent de 20 997,50 $, net de taxes, pour l'année 2023 et les suivantes;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1224565005

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 et 20.72 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0512

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1356;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 149 607,19 $ à l'Autorité régionale de transport métropolitain pour la prise en charge du service de navette fluviale reliant le parc de la Promenade-Bellerive et l'Île Charron;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1225329001

CG22 0513

Résilier la convention de soutien financier de 249 000 $ accordé à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CG20 0591) dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020 relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1362;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de résilier la convention de contribution financière de 249 000 $ accordée à la Corporation de développement économique communautaire de Montréal-Nord (CDEC - Montréal-Nord), approuvée par la résolution CG20 0591, relativement au projet « Formation en réparation et maintenance de véhicules électriques et hybrides rechargeables » dans le cadre de l'appel à projets Accélérer les talents 2020;

2- de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 249 000 $.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1208379002

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0514

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1275

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & CIE de la Société de transports de Montréal jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable automatiquement pour 12 mois, pour des paiements totalisant 300 000 $ maximum annuellement.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227422001

CG22 0515

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2023) pour l'année 2022 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1268;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1229569002

CG22 0516

Émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 août 2022 par sa résolution CE22 1304;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'émettre une recommandation du conseil d'agglomération approuvant la conformité des travaux projetés sur les lots 1 976 985, 1 976 986 et 1 978 995 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, situés sur le territoire du Village de Senneville en zone agricole, au regard des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma), des dispositions du document complémentaire et des critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), considérant que :

- les travaux n'affecteront pas le potentiel agricole des lots en question;
- les travaux n'affecteront pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
- les travaux n'auront pas de conséquences sur les activités agricoles existantes ni sur le développement de futures activités agricoles;
- les travaux ne présenteront pas d'effets négatifs en matière d'environnement;
- les travaux semblent être nécessaires sur les lots en question;
- le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation de l'homogénéité des exploitations agricoles;
- le projet ne présente pas d'enjeux quant à la préservation des ressources eau et des sols pour l'agriculture sur le territoire du Village de Senneville;
- les travaux n'affecteront pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture;
- le projet n'affectera pas le développement économique de la région et est sans effet sur les conditions socio-économiques du Village de Senneville;

- le projet n'interfère pas avec les quatre orientations et les huit objectifs prévus au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal adopté le 17 décembre 2015;

- le projet est jugé conforme aux objectifs du Schéma et aux dispositions du document complémentaire puisqu'il ne contrevient à aucune de ses dispositions dans la mesure où toutes les autorisations nécessaires en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* sont obtenues;

2- d'autoriser le greffier à transmettre la résolution du conseil d'agglomération à la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1228199002

CG22 0517

Annulation des soldes résiduaires de 16 règlements d'emprunt d'agglomération, soit RCG 06-009, RCG 07-013, RCG 08-015, RCG 09-022, RCG 12-012, RCG 12-022, RCG 13-021, RCG 15-025, RCG 15-066, RCG 16-002, RCG 16-003, RCG 16-008, RCG 16-012, RCG 16-013, RCG 16-014, RCG 16-015

Vu les articles 544 et 564 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'objet des règlements énumérés à l'Annexe A - LISTE DES RÈGLEMENTS MODIFIÉS, jointe au dossier décisionnel et faisant partie de la présente résolution, a été réalisé selon ce qui était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'Annexe A pour ajuster les montants de l'emprunt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1397;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- de modifier chacun des règlements énumérés à l'Annexe A par le remplacement des montants de l'emprunt décrété par ces règlements par les montants indiqués sous la colonne « Ville Emprunt (b) » de l'Annexe A;

2- d'informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'Annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

3- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'Annexe A;

4- de transmettre une copie certifiée conforme de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1222836002

CG22 0518

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1378;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix Municipalité et développement durable.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1227862002

CG22 0519

Appuyer le dépôt de candidature du Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1379;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à déposer sa candidature pour le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 dans le cadre du Prix aménagement du territoire et urbanisme du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1227862003

CG22 0520

Autoriser une dépense additionnelle de 115 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) majorant ainsi les crédits de 677 146,25 $ à 792 146,25 $

Le porte-parole d'assemblée, Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1388;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 115 000 $, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville en vue de récupérer les sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics obtenus par Consultants Aecom inc. (anciennement Tecsult inc. et Aecom Tecsult inc.) majorant ainsi les crédits pour ce dossier de 677 146,25 $ à 792 146,25 $.

_____

Un débat s'engage.

_____

Adopté à l'unanimité.

30.07 1226684007

CG22 0521

Adopter la résolution du conseil d'agglomération de Montréal modifiant la résolution CG22 0420 pour ajouter la durée d'assujettissement des immeubles au droit de préemption et qui pourront être acquis aux fins de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 août 2022 par sa résolution CE22 1410

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de modifier le paragraphe 1 de la résolution CG22 0420 pour y ajouter, après « d'assujettir au droit de préemption », la mention « pour une durée de 10 ans ».

Adopté à l'unanimité.

30.08 1223867005

CG22 0522

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1228812001

CG22 0523

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1223878002

CG22 0524

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1224334010

CG22 0525

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1229443004

CG22 0526

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1227796006

CG22 0527

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1226924002

CG22 0528

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1220025007

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0529

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 $ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 $ pour le financement des travaux afférent à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0421;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 $ pour le financement des travaux afférent à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0421;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2022, par sa résolution CE22 0963;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 52 614 000 $ pour le financement des travaux afférents à la relocalisation des centres d'urgences 9-1-1 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1225373001

Règlement RCG 22-024

CG22 0530

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0422;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0422;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2022, par sa résolution CE22 0984;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 8 075 000 $ afin de financer la réalisation de travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1223867003

Règlement RCG 22-025

CG22 0531

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0423;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0423;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2022, par sa résolution CE22 0979;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 99 776 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de Réseau express métropolitain (REM) », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1227211001

Règlement RCG 22-026

CG22 0532

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0424;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0424;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2022, par sa résolution CE22 0981;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 019 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la déconstruction du pont Champlain », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Julie Brisebois
M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Jeremy Levi
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Laurence Parent
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas

42.04 1227211003

Règlement RCG 22-027

CG22 0533

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 $ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 $ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0425;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 $ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0425;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1067 ;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 75 179 000 $ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1225373002

Règlement RCG 22-028

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0534

Adoption - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0426;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0426;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1228399003

Règlement RCG 20-013-3

CG22 0535

Abroger la résolution CG19 0626 / Adoption - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0427;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 juin 2022 par sa résolution CG22 0427;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2022, par sa résolution CE22 1070;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) »;

2- d'abroger la résolution CG19 0626 concernant l'avis de motion et dépôt du Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Adopté à l'unanimité.

42.07 1224435002

Règlement RCG 22-029

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 45.01 à 45.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG22 0536

Approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le règlement R-177, tel que modifié par le règlement R-177-1 et le règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 $ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1398;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-177-4 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-177, tel que modifié par le Règlement R-177-1 et le Règlement R-177-3, autorisant un emprunt additionnel de 4 960 631 718 $ pour financer le projet du Prolongement de la ligne bleue, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 6 140 713 858 $, incluant les taxes, pour un terme maximal de 30 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1227945004

CG22 0537

Approuver le Règlement R-210 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 5 +159 371 $ pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1399;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-210 autorisant un emprunt de 5 159 371 $ pour un terme de cinq ans pour financer le projet « Phase 3 du Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité (Programme GRTS) » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1227945006

CG22 0538

Approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 $ pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 » et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2022 par sa résolution CE22 1400;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-211 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 885 484 083 $, incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme de 15 ans pour financer le projet « Acquisition de bus électriques 12 mètres - phase 1 », le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1227945007

À 18 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée, Mme Nancy Blanchet, déclare l'assemblée levée et remercie les différentes équipes notamment, celles du soutien technique et du Service du greffe, ainsi que les membres du conseil pour leur précieuse collaboration. Elle souhaite une bonne soirée à toutes et à tous et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération le 22 septembre prochain.

_____
Nancy Blanchet
PRÉSIDENTE

_____
Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 SEPTEMBRE 2022

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 AOÛT 2022

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 AOÛT 2022 AU 31 AOÛT 2022

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC.	DÉPENSE MIXTE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION DES IMMEUBLES	DIRECTION - GESTION IMMOBILIÈRE ET EXPLOITATION	1227157005	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME PRÉVENTION INCENDIE SAFETY FIRST INC. POUR LE LOT #2 VISANT UN SERVICE D'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'EXTINCTION AUTOMATIQUES POUR LES HOTTES DE CUISINE COMMERCIALES, POUR UNE DURÉE DE QUARANTE (40) MOIS, SOIT DU 1ER SEPTEMBRE 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2025, AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS CHACUNE. DÉPENSE TOTALE DE 173 615,12 $, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 157 831,93 $ +CONTINGENCES :15 783,19 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 22-19280 (3 SOUMISSIONNAIRES).	CE22 1190	2022-08-12	157 832,00 $
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION (DÉPENSE MIXTE)	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1229106001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC LA FIRME ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. POUR LA FOURNITURE, SUR DEMANDE, DE MANTEAUX ET DE SALOPETTES D'HIVER, POUR UNE DURÉE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS, INCLUANT DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION - MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE : 493 146,08 $, TAXES INCLUSES (ENTENTE : 460 884,19 $ + VARIATION DES QUANTITÉS 32 261,89 $) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 22-19357 - (10 SOUMISSIONNAIRES)	CE22 1313	2022-08-19	460 884,00 $
AFI EXPERTISE (DIVISION GROUPE EDGENDA INC.)	ENTENTE CADRE RÉPARTITION SELON UTILISATION (DÉPENSE MIXTE)	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION BUREAU DE PROJETS TI	1229384002	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC AFI EXPERTISE (DIVISION GROUPE EDGENDA INC.) POUR LA FOURNITURE SUR DEMANDE DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA CONCEPTION ET LA DIFFUSION D'UN PARCOURS DE FORMATION EN ANALYSE D'AFFAIRES, POUR UNE DURÉE DE 24 MOIS, AVEC UNE OPTION DE PROLONGATION DE 12 MOIS, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 283 068,45 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 22-19121 - (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE22 1241	2022-08-12	283 068,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 3

TOTAL : 901 784,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 SEPTEMBRE 2022

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 AOÛT 2022

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

PÉRIODE DU 01 AOÛT 2022 AU 31 AOÛT 2022

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS	100% AGGLO	SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	DIRECTION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	1222937004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 17 500 $ AU FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS POUR LA PLANIFICATION ET LA COORDINATION DES ACTIVITÉS DE L'ÉDITION 2022 DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS ET APPROUVER UNE CONVENTION À CET EFFET	CE22 1361	2022-08-19	17 500,00 $
MUTEK	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1227953006	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE ET NON RÉCURRENTE DE 50 000 $ À L'ORGANISME MUTEK POUR LA MISE EN OEUVRE DU VOLET PROFESSIONNEL DE LEUR ÉVÉNEMENT, MUTEK FORUM, DU 23 AU 28 AOÛT 2022 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE22 1364	2022-08-19	50 000,00 $
TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1229125002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 16 380 $ À TABLE DE QUARTIER LAC ST-LOUIS/DORVAL (TQS) POUR LA RÉALISATION DE LA SUITE DES ACTIONS ISSUES DU PLAN D'ACTION 2016-2021, POUR 2022-2023, CONFORMÉMENT À L'INITIATIVE MONTRÉALAISE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET - (NO. DE SUIVI : CF.O-SDIS-22-068)	CE22 1260	2022-08-12	16 380,00 $
SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS	100% AUTRE	SERVICE DE L'HABITATION	DIRECTION	1229499004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER D'UN MONTANT MAXIMAL DE 3 400 000$ À L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS POUR L'ACQUISITION ET LA CONVERSION EN 12 UNITÉS D'UN IMMEUBLE SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE, DANS LE CADRE DE LA DEUXIÈME PHASE DE L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION RAPIDE DE LOGEMENTS (ICRL); APPROUVER LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME SERVICES COMMUNAUTAIRES POUR RÉFUGIÉS ET IMMIGRANTS; DÉLÉGUER À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'HABITATION LA SIGNATURE DE L'ACTE HYPOTHÉCAIRE POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DU NOTAIRE, CONFORMÉMENT AUX PARAMÈTRES ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE.	CE22 1367	2022-08-19	3 400 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 4

TOTAL : 3 483 880,00 $

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 SEPTEMBRE 2022

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 AOÛT 2022
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90004135aout2022	2022-08-01	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Transport en commun	52 346 105,00 $	-
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1550131	2022-08-24	DESJARDINS, LINE	Contribution partielle au financement de l'ENPQ pour la période du 1er avril 2022 au 30 septembre 2022.	Police	Activités policières	2 402 709,53 $	-
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	DEU51906	2022-08-23	SAINT-DENIS, DANIEL	BS DEEU LD-191734-10-REHABILITATION STRUCTURALE D'URGENCE DU COLLECTEUR - APPROBATION OCTROI FORCE MAJEURE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	911 553,96 $	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90004661	2022-08-29	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Transport en commun	830 134,25 $	-
FIDUCIE DU REGIME CUM	fiducieregimecumjuillet2022	2022-08-01	CLADCOVA, LILIA	Fiducie du régime C.U.M. - Juillet 2022	Police	Activités policières	236 545,77 $	-
SOCIETE IMMOBILIERE IMSO INC.	21181179008220801	2022-08-01	LAOUCHE, MOHAND OU ACHOUR	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	199 240,87 $	-
LES IMMEUBLES BRECAN INC.	1151179004220830	2022-08-30	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	101 290,84 $	-
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL	1548005	2022-08-05	LAZURE, ISABELLE	MU_C7870_Paiement des factures 2022-063, 2022-064, 2022-065 et 2022-066_Service accompagnateurs, soutien aux intervenants	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	96 301,12 $	-
AVISEO CONSEIL INC.	1548147	2022-08-08	CHIASSON, JOSEE	SDÉ - GAG Services professionnels, mandat d'identifier les besoins en compétences et en	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	89 769,56 $	-
SNF CANADA INC.	DEU51943	2022-08-23	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU SA - 17 SACS DE POLYMERE CATIONIQUE CE-475 DE SNF - RESPECT REGLE ROTATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	88 748,56 $	-
C.C.R. MECANIQUE INC.	DEU51719	2022-08-03	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU SB-189765-4-FOURNIR ET INSTALLER UNE NOUVELLE CONDUITE DE 6 PO AU REFOULEMENT DES POMPES EDP - 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	87 777,32 $	-
LINOVATI INC.	1549061	2022-08-16	MORISSETTE, CHANTAL	BS DRE - SERVICE FINALISATION TRANSO ORGAN. SEAU - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	86 539,10 $	-
9432-8614 QUEBEC INC.	1151179004220822	2022-08-22	BENAILLA, KHADIJA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	85 354,23 $	-
BUREAU DU CINEMA ET DE LA TELEVISION DU QUEBEC	1218379001220831	2022-08-31	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	84 168,00 $	-
D.W. CLARK INC.	DEU51545	2022-08-03	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU JS-189690-32-MAN DES BAGUES D'USURE SUR POMPE DE RELEVEMENT DES EAUX USEES DE LA STATION DE POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	79 239,50 $	-
NOVIPRO	DEU51737	2022-08-05	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU JFL - RENOUVELLEMENT MAINTENANCE NUTANIX - 17 SEPT. 2022 AU 30 SEPT. 2023 ¿ 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	71 328,62 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MLC ASSOCIES INC.	1545898	2022-08-01	BUTEAU, FRANCOIS	Construction d'un abri permanent pour les génératrices mobiles de la station de pompage du réservoir Châteaufort.	Gestion et planification immobilière	Réseau de distribution de l'eau potable	70 630,34 $	-
FNX-INNOV INC.	DEU51717	2022-08-02	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU JL-186188-8-SERVICES PROFESSIONNELS POUR NETTOYAGE DU RUISSEAU ET SURVEILLANCE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	68 221,20 $	-
9196-7851 QUEBEC INC	1548419	2022-08-10	KAMIL, HOUDA	MU_C7604: Paiement des factures Décembre 2021_Hébergement des clients du L'Hôtel Chrome relocalisés au Best Western.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	67 641,04 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1549907	2022-08-23	RICHARD, PASCAL	Frais de cellulaires SPVM - facture d'avril 2022.	Police	Activités policières	61 016,24 $	-
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1550773	2022-08-30	MARSOLAIS, ELISE	Formation prévues au plan 2022 - obligations légales	Police	Activités policières	60 000,00 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9835204940	2022-08-26	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2022 - Période - 13-08-2022 @ 19-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	58 949,25 $	-
PANAYOTIS DAGLIS,FRANCES J. KLEINMAN,STEVEN	1151179005220829	2022-08-29	BENAILLA, KHADIJA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	58 093,88 $	-
POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU51660	2022-08-01	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU - LP-167675-35-REVISION ETUDE ENJEUX HYDRODYNAMIQUES POLYTECHNIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	57 381,97 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1549914	2022-08-23	RICHARD, PASCAL	Frais de cellulaires SPVM - facture de mars 2022.	Police	Activités policières	55 061,14 $	-
GPM ENVIRONMENTAL SOLUTIONS, LLC	DEU51639	2022-08-05	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU PJ-189455-14-ANALYSEUR MULTIPARAMETRES BASE SUR LA FLUOROMETRIE - FOURNISSEUR EXCLUSIF -	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 515,45 $	-
HOTEL CHROME MONTREAL CENTRE-VILLE	1549326	2022-08-17	KAMIL, HOUDA	MU_C7910_Règlement final pour l'hôtel Chrome.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	53 851,01 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1549908	2022-08-23	RICHARD, PASCAL	Frais de cellulaires SPVM - facture de mai 2022.	Police	Activités policières	52 081,99 $	-
UNITED RENTALS DU CANADA	DEP38011	2022-08-02	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	UPI - LOCATION D'UNE GÉNERATRICE CUMMINS DE 2MW	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	51 372,88 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9833779180	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2022 - Période 30-07-2022 @ 05-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	48 837,17 $	-
INSTITUT DU NOUVEAU MONDE	1543354	2022-08-19	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Gré à Gré- Services professionnels pour la réalisation d□une séance d'information publique	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	48 083,23 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP39138	2022-08-17	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS DEP - ETUDE ANALYSE D'ENERGIE INCIDENTE (ARC FLASH) POUR 10 POSTES DE SERVICES DE LA VILLE DE MONTREAL ¿ 3	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	47 104,39 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NETZSCH CANADA INC	DEU51826	2022-08-23	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU JS-189690-37-MAN DE 2 POMPES A BOUES - FOURNISSEUR EXCLUSIF	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 320,48 $	-
TELUS COMMUNICATIONS INC.	1550694	2022-08-30	RICHARD, PASCAL	Frais de cellulaires SPVM - compte no 36501994 de juillet 2022.	Police	Activités policières	45 915,35 $	-
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1549107	2022-08-16	DIB, JAMIL JIMMY	SENV - Achat de 4 sondes multiparamètres EXO1 pour la division des prélèvements du CRSE sur le PDI, année 2022 / Lettre d'exclusivité fournisseur	Environnement	Protection de l'environnement	45 874,27 $	-
SOGEMAP INC.	1548512	2022-08-10	CHIASSON, JOSEE	SDÉ - Contrat de services professionnels pour le développement d indicateurs de suivi et de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	42 460,69 $	-
11246321 CANADA	1547592	2022-08-03	SAMAME, FAKHRADDINE	MU_C7897_Agents de sécurité_Guy-Favreau_ Aôut 2022	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	42 360,82 $	-
UBA INC.	1549291	2022-08-17	BUDKA, ARNAUD	SENV: Remplissage de Tôtes d'acide sulfurique en vrac 1.84kg/L - Août 2022.	Environnement	Protection de l'environnement	41 994,99 $	-
9196-7851 QUEBEC INC	1548420	2022-08-10	SAMAME, FAKHRADDINE	MU_C7605_Paiement des factures Janvier 2022_Hébergement des clients du L'Hôtel Chrome relocalisés au Best Western.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	39 168,53 $	-
VALLEY ASSOCIATES INC.	1547338	2022-08-02	SYLVESTRE, JEAN-MICHEL	Équipements pour le GTI.	Police	Activités policières	36 115,16 $	-
VILLE DE MONTREAL-EST	DEU48964	2022-08-15	LAHAIE, DANIEL	LD - PROJET 182306-2 - RECONSTRUCTION DUN TRONÇON DEGOUT DUNE LONGUEUR DE 65 M	Service de l'eau	Réseaux d'égout	35 728,09 $	-
ITI INC.	1549621	2022-08-19	LECOURS, SYLVAIN	DM 22-0826/22-0827 - Achat de tablette et accessoire // Autre Division	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	31 870,73 $	-
SNC LAVALIN TELECOM INC	1547373	2022-08-02	MOCANU, GIANINA	60006.01 - Couverture sans-fil étendue (WI-FI) - Gré à gré pour les services professionnels de surveillance de chantier pour des travaux de fibre	Technologies de l'information	Gestion de l'information	31 244,94 $	-
SHQ SOLUTIONS INC.	DEU51847	2022-08-22	BELLEMARE, STEPHANE	BS DEEU JS-189690-38-MAN DES LIGNES DE VIE SUR LES 14 DESSABLEURS - 1 SOUMISSION - REGLE ROTATION RESPECTEE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	30 614,35 $	-
MUTEK	1227953006220824	2022-08-24	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	-
FONDATION FABIENNE COLAS	1218298001220825 a	2022-08-25	BENAILLA, KHADIJA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	-
LA CIE ELECTRIQUE BRITTON LTEE	DEP38788	2022-08-30	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - URGENCE LACHNE - APPEL DE SERVICE BRITTON - FACTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	29 852,05 $	-
STRATZER CONSEILS INC.	1549624	2022-08-19	BUDKA, ARNAUD	environnement-Service de caractérisation des matières au centre de tri des matières recyclables de Lachine CTMR pour BCO 2022-2023	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	28 455,15 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1548662	2022-08-11	COTE, DOMINIQUE	EMAF - CGER Juin et Facture réparation F.-150014	Police	Activités policières	27 702,95 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9834499935	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2022 - Période 06-08-2022 @ 12-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 627,46 $	-
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU51725	2022-08-03	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU SB-189765-5-INSTALLER UNE CONDUITE DE 4 PO DE DIAMETRE SUR LE RESEAU D'EAU DE PROCEDE VERS LES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 034,28 $	-
TARGIPSUM TECHNOLOGIES INC.	1547791	2022-08-04	MOCANU, GIANINA	09000 - Optimisation de la chaîne logistique - service professionnel pour l installation et la	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	26 958,43 $	-
CONSTRUCTION JESSIKO INC.	DEP38964	2022-08-01	VINCENT, SIMON	BS - REP - POUTRE DE RENFORT MONORAIL - 3 DEMANDES DE PRIX	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	26 561,84 $	-
COMPUGEN INC.	1550682	2022-08-29	CLOUTIER, MARIE-JOSEE	Achat de 20 portables pour l'embauche supplémentaire	Police	Activités policières	25 899,37 $	-
COMPUGEN INC.	1550507	2022-08-29	LANDRY, MANON	Achat de 20 portables et 20 docks-stations	Police	Activités policières	25 899,37 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9832289856	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2022 - Période 16-07-2022 @ 22-07-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 501,03 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1549271	2022-08-17	TANGUAY, SIMON LUC	EMAF - CGER Juillet 2022	Police	Activités policières	24 679,13 $	-
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1547978	2022-08-05	RAMY, DALIA	Conception du mobilier des postes de préposées au communications d'urgence des centres d'appel 911	Gestion et planification immobilière	Communications d'urgence 911	24 147,12 $	1356582
MITACS INC.	1548033	2022-08-05	RIZZI, ALDO	SDÉ-MITACS - Projet PLAZA: Évaluation du projet pilote de navettes autonomes sur la rue St-Hubert Pour Paiement de la facture No PINV000034236	Planification stratégique et performance organisationnelle	Gestion de l'information	23 622,19 $	-
ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC	DEP39290	2022-08-31	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS-UPI-Carulite_CWA- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 445,02 $	-
UNIVERSITE LAVAL	DEP38963	2022-08-01	DURNIN, JUDITH	FORMATION - LEADERSHIP ET INFLUENCE EN GESTION DE PROJET	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 359,72 $	-
FNX-INNOV INC.	1549074	2022-08-16	VAYSSIERES, FLORIANE	PIRO - ST-22-03 - Contrôle qualitatif des matériaux par la firme FNX-Innov - Budget des incidences - Partie SUM 63,9 % - D1226936013	Urbanisme et mobilité	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	23 049,28 $	1535317
CHRISTIAN ROY	1550415	2022-08-26	CAREAU, LUCIE	REM_09-16-08-062_SP_GG_Soutien à la gestion des travaux et de la réception des collections de la Réserve des collections archéologiques de la Ville	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	22 823,77 $	-
LEGER	1548988	2022-08-15	LACOUX, VALERIE	SPO - Étude sur la notoriété des organismes de mobilité et les outils de gestion des déplacements. Offre de service du 10 août 2022. Projet no. 12000-	Planification stratégique et performance organisationnelle	Autres - Transport	22 803,28 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE ALTUS GESTION DE DONNEES INC.	1548297	2022-08-09	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-BCO-Renouvellement de la licence Altus 2021 pour effectuer des recherches d'espaces à louer et vacant Pour Paiement de la 1ere facture	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 780,19 $	-
RENAPS TECHNOLOGY CANADA INC.	DEU51797	2022-08-12	ARNOULD, GUY	BS DEEU AS-189710-22-IMPLEMENTATION OLVM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 766,54 $	-
MABAREX INC	DEP39024	2022-08-04	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UAT - REAPPRO - CALGON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 695,67 $	-
ALIZENT CANADA INC.	DEU51840	2022-08-23	ARNOULD, GUY	BS DEEU CB-189710-26-CONTRAT DE SERVICE PI POUR TERMINER LES ACTIVITES DÉBUTEES PAR ALIZENT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 677,30 $	-
SIMCO TECHNOLOGIES INC.	DEU51657	2022-08-08	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU PB-188987-2-TESTS SUR BETON EXISTANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 677,30 $	-
GRAPPE INDUSTRIELLE DES VEHICULES ELECTRIQUES ET	1548325	2022-08-09	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-Propusion Québec- mandat pour organiser une nouvelle mission commerciale au ITS WORLD CONGRESS, dédiée aux entreprises québécoises	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 362,34 $	-
LE GROUPE ULTRAGEN LTEE	DEU51726	2022-08-01	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU PB-188995-11-ANALYSE STRUCTURES MECANIQUES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 309,84 $	-
LUCE LAFONTAINE ARCHITECTES	1549524	2022-08-19	CAPPELLI, JEAN	Octroyer les services professionnels de conseil et d'accompagnement en début de conception, dans	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	22 047,37 $	-
LUC COULOMBE CONSULTANT SST	DEU51667	2022-08-03	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU PB-188995-9-RESPONSABLE SST - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 $	-
AQUABLU JANITORIAL SERVICES INC.	1547921	2022-08-04	SAMAME, FAKHRADDINE	MU_C7900_Paiement de la facture 2020307 pour le Nettoyage et désinfection de YMCA Guy-Favreau situé au 200 René- Lévesque, Montreal.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	21 781,76 $	-
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1547192	2022-08-01	ROY, PATRICK	SPVM - REAPPRO - PANNEAUX BALISTIQUES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	21 437,83 $	-
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	DEP36017	2022-08-11	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	20U08 SP01 Étude préliminaire correctifs SIM Aux usines Pointe-Claire et Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 305,11 $	-
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU51713	2022-08-02	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU JS-189690-36-MAN DU SYSTEME D'ALIMENTATION D'AIR AUXILIAIRE DE LA STATION DE POMPAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 107,74 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1548406	2022-08-11	ROY, PATRICK	SPVM//REAPPRO (INVENTAIRE-Logistik)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	20 919,74 $	-
EVEREST AUTOMATION INC	DEU51876	2022-08-17	DUBE, FABIEN	INSTRUM, JEUX GASKET, ANALYSEUR SEC, R. DESROSIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 438,96 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1549046	2022-08-16	MORIN, NATHALIE	CGER ACCES juillet 2022	Police	Activités policières	20 312,93 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1547519	2022-08-03	MORIN, NATHALIE	CGER ACCES juin 2022	Police	Activités policières	20 312,93 $	-
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1548249	2022-08-09	BEAUCHESNE, JULIE	Publicité pour sécurité routière.	Police	Activités policières	20 095,66 $	-
CONSEIL D'ECONOMIE SOCIALE DE L'ILE DE MONTREAL	1215008004220831	2022-08-31	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 $	-
144528 CANADA INC.	1548802	2022-08-12	LANDRY, MANON	Écouteurs	Police	Activités policières	19 635,58 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9833130102	2022-08-04	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 23-07-2022 @ 29-07-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	19 214,24 $	-
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP38449	2022-08-04	LARRIVEE, ALAIN	BS - MAG DEP - REAPPRO - 2 SOUMISSIONS - ROTORK	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	18 970,19 $	-
CARDIN JULIEN INC.	1487367	2022-08-01	BUTEAU, FRANCOIS	Rédaction du Programme Fonctionnel et Technique du laboratoire de chimie au centre opérationnel nord et environnement.	Gestion et planification immobilière	Protection de l'environnement	18 897,74 $	-
ATOLA TECHNOLOGY	1549840	2022-08-23	PASQUARELLI, JOSEE	Technologies d'enquête	Police	Activités policières	18 165,99 $	-
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1549300	2022-08-17	LECOURS, SYLVAIN	DM 22-0784 - Service d'entretien pour le compresseur - APRIA	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 139,11 $	-
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU51821	2022-08-15	DUBE, FABIEN	RÉPARATION PAVÉ SECTEUR DES BOUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 795,38 $	-
SOLUTIONS GRAFFITI - 9181-5084 QUEBEC INC	1549952	2022-08-23	GIRARD, ISABELLE	SGPMR. Gré à gré. Contrat de services techniques à Solutions Graffiti, afin de procéder à	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	17 784,88 $	-
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1549770	2022-08-22	MOCANU, GIANINA	68315.11 Gestion de la preuve - Acquisition et installation SCANNER -Modèle : Fujitsu Fi-7800	Technologies de l'information	Activités policières	17 585,40 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39042	2022-08-10	REBSELJ, VINCENT	BCO2022 - ULA - GÉNÉRATRICE ALT - 100 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 280,94 $	1541004
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1543193	2022-08-16	ROY, PATRICK	SPVM // REAPPRO (INVENTAIRE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	17 158,47 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9833802643	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2022 - Période 30-07-2022 @ 05-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	17 033,40 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1549033	2022-08-16	MORIN, NATHALIE	Facture juillet 2022 Cannabis	Police	Activités policières	17 016,70 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1547521	2022-08-03	MORIN, NATHALIE	Facture juin 2022 Cannabis	Police	Activités policières	17 016,70 $	-
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU51846	2022-08-16	MAHER, NATHALIE	BS DEEU AV - REPARATION CHAUSSEE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 951,28 $	-
SHQ SOLUTIONS INC.	DEU51859	2022-08-22	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU JS-189690-39-MAN DES ANCRAGES DES GMP POUR DESUETUDE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 393,70 $	-
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEP39248	2022-08-26	MARTINEZ, DANIEL	BS - UDB - 21U12 SP01_ANALYSE ET MISE EN PLAN BERCEAU CONDUITE Ø84" - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 273,06 $	-
GROUPE VOXCO INC.	1550705	2022-08-30	CARRANZA, LEONEL	Acquisition d un outil de sondage pour les citoyens SPVM - Logiciel VOXCO CATI et	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 168,08 $	-
GEOPHYSIQUE GPR INTERNATIONAL INC.	DEU51802	2022-08-09	ST-DENIS, HUGO	BS DEEU RA-191734-4-EVALUATION PRELIMINAIRE AUX TRAVAUX - GEORADAR ET LEVES SYSMIQUES	Service de l'eau	Réseaux d'égout	16 042,09 $	-
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU51844	2022-08-16	DUBE, FABIEN	BS DEEU APPRO 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 963,35 $	-
PLACEMENTS SERGAKIS INC	1151179005220829	2022-08-29	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 887,25 $	-
EFFIGIS GEO-SOLUTIONS INC.	1543632	2022-08-02	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	SGPMRS - Accompagnement en géomatique - Saisie de l inventaire pour améliorer la gestion	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15 748,13 $	-
9445-6332 QUÉBEC INC.	1151179004220824	2022-08-26	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 721,23 $	-
DRAGON CONSTRUCTION LIMITEE	DEU50957	2022-08-22	BELLEMARE, STEPHANE	AV-185669-14-LOCATION D'UN CAMION CITERNE AVEC OPÉRATEUR SUR DEMANDE - DURÉE 300 HEURES - ANNÉE 2022	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 418,46 $	-
ITI INC.	1548598	2022-08-11	PASQUARELLI, JOSEE	Workstation - Technologies en enquêtes	Police	Activités policières	15 002,71 $	-
MATHIS ARTHUR	1550420	2022-08-26	CAREAU, LUCIE	REM_09-16-08-064_SP_GGGG_Soutien technique en services d'archéologie, à la Réserve des collections archéologiques de la Ville de	Urbanisme et mobilité	Construction d'infrastructures de voirie	14 993,00 $	-
PANAVIDEO INC	1550407	2022-08-26	LANDRY, ROBERT	Accessoire pour caméra urbaines	Police	Activités policières	14 908,22 $	-
LES SOLUTIONS VUMETRIC INC.	1547804	2022-08-04	MOCANU, GIANINA	70152.00 - Acquisition de services professionnels de la firme Des solutions Vumetric Inc. - Gré-à-gré	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 807,02 $	-
PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES	1551002	2022-08-31	CHIASSON, JOSEE	DÉ- Partenariat du Quartier des spectacles, au montant de 14042,6 $ pour le projet PA Réseau performant, Volet partenariats stratégiques, Axe	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	14 742,97 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TIDD TECH, INC	1550240	2022-08-25	ACOSTA GARCIA, SALOME	SGPMRS //Achat d'une traceuse double.G2-6, six foot 2 Groomer (Rev 2014).	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 418,79 $	-
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU51829	2022-08-16	DUBE, FABIEN	COMMANDE PIECES POUR REBUILT 2 PETITES POMPES SPRING GARDEN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 353,58 $	-
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1548251	2022-08-09	BEAUCHESNE, JULIE	Matériel pour communication graphique pour la DSRC.	Police	Activités policières	14 182,45 $	-
COSE INC.114993	DEP39270	2022-08-30	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UAT - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES LEADERS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 068,32 $	-
SERVICES INFRASPEC INC.	DEU51681	2022-08-15	ST-DENIS, HUGO	BS DEEU LD-191734-2-PAIEMENT FACTURE 022101 - TRAVAUX URGENTS - CONTROLE DES EAUX ET INSPECTION CCTV	Service de l'eau	Réseaux d'égout	14 055,20 $	-
P.E.S. CANADA INC.	1547252	2022-08-01	GAGNE, REJEAN	CF-33 LAPTOP DOCK NPT (AS7.P033.500)	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	13 948,64 $	-
CONTENEURS S.E.A. INC.	1549730	2022-08-22	TABOR, ISABELLE	Conteneurs S.E.A. Soumission 4 août 2022. Pour l'achat d'un conteneur et l'installation de 3 portes pour le SES du SPVM.	Police	Activités policières	13 853,10 $	-
AGENCE MEDIAPRESSE INC.	1549110	2022-08-16	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DRE - SERVICES CONSULTATION / STRATEGIE SUR L'EAU	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	13 779,61 $	-
REFRIGERATION COLLETTE INC.	1547722	2022-08-04	BAZIZI, KAMEL	DA-119292 - BIOSPHÈRE - Changement thermopompe 02-T18	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	13 695,00 $	-
LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR INC.	1549796	2022-08-22	LEVEILLE, MARIE-LYNE	DPPC -Wilson & Lafleur - Code de procédure pénale du Québec annoté 12e ed., 2022 - Facture 703827	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 650,00 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2022029	2022-08-29	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières-Loyer septembre	Police	Activités policières	13 606,90 $	-
COMPUGEN INC.	1548610	2022-08-11	PASQUARELLI, JOSEE	ordinateurs forensic et dock station- Technologies en enquêtes	Police	Activités policières	13 350,42 $	-
ASSOCIATION SECTORIELLE - FABRICATION	DEP37307	2022-08-26	POIRIER-VACHON, KAREL	SP - FAC - FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES ÉLECTRIQUES - NON ÉLECTRICIENS - ASFETM - K.POIRIER-VACHON - 1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 112,31 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9833052186	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada Procédures judiciaires - Année 2022 - Période 23-07-2022 @ 29-07-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 061,20 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1548155	2022-08-08	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE -PANNEAUX BALISTIQUES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	12 677,24 $	-
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	04309	2022-08-31	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Stephen Angers avocat Inc. - Agent François Collard (Matricule 5702) Enquête d'allégations criminelles de prévarication et al. en	Affaires juridiques	Affaires civiles	12 664,12 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9223-6645 QUEBEC INC.	1550771	2022-08-30	MARSOLAIS, ELISE	Video:Production avec Post-Production/Montage Video/ facture 1277	Police	Activités policières	12 598,49 $	-
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU51842	2022-08-16	DUBE, FABIEN	BS DEEU APPRO 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 451,57 $	-
KOLOSTAT INC.	DEP39092	2022-08-09	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - ENTENTE ENTRETIEN POUR SYSTEMES DE CVAC - P.VALLEE -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 102,96 $	-
TRANE CANADA UCL	DEU51998	2022-08-25	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU OPERATIONS - SERVICE REPARATION TOUR D'EAU - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 034,72 $	-
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU51834	2022-08-16	DUBE, FABIEN	PAIEMENT DE 13 FACTURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 746,31 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1547661	2022-08-03	BEAUPARLANT, MARTIN	Acquisition et livraison en urgence: n-Hexane 4L, caisse de 4 pour le laboratoire de chimie	Environnement	Traitement des eaux usées	11 553,25 $	-
GRAPHISCAN INC.	1550391	2022-08-26	BIBEAU, CHANTAL	SSIM-Impression de 75 000 accroches-porte « Du plaisir en toute sécurité »	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	11 542,07 $	-
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU51757	2022-08-02	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU - ENTRETIEN PONT-ROULANT - PAIEMENT FACTURE 15109	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 345,30 $	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU51747	2022-08-02	ARNOULD, GUY	BS DEEU CL-189710-23-ACHAT DE 10 TERAPAK LTO-8 - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 338,65 $	-
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1548568	2022-08-11	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV - Matériel de laboratoire chimie Crémazie, consommables année 2022	Environnement	Traitement des eaux usées	11 116,13 $	-
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	decsseobs22040	2022-08-31	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	10 794,81 $	-
COMMUNICATIONS TRANSCRIPT INC.	1548153	2022-08-10	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-Communications transcript Inc-Mandat de traduction de l'Anglais vers le Français du document de Circle Economy	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 716,87 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP39208	2022-08-23	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - MAG UDB - PLOMBERIE - 2 DEMANDES, 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 606,36 $	-
COSE INC.114993	DEU51855	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU OPERATIONS - PAIEMENT FACTURE C-679-4 - FORMATION / PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 551,24 $	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1515625	2022-08-10	BASSIGNOT, LAURE	Service de l'environnement / BCO 2022 - Achat, entretien et réparation d'équipements d'échantillonnage pour l'équipe de prélèvements	Environnement	Réseaux d'égout	10 498,75 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9832305942	2022-08-01	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2021 - Période 16-07-2022 @ 22-07-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 388,77 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HORIZON ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	1549270	2022-08-17	BILODEAU BALATTI, STEVE	Accorder un contrat de services professionnels en arpentage à l'entreprise Horizon arpenteurs-	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 347,57 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP39167	2022-08-19	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB - REACTIFS, KIT ENTRETIEN POMPE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 147,98 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1547994	2022-08-05	MALO, SYLVAIN	Uniform Works. Soumission Q13JUN22-SPVM-MD-001. Pour l'achat de 6 vestes par balles "PSP SX02 NIJ0101.06 Level IIIA" pour le GTI du	Police	Activités policières	10 078,49 $	-
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	decsse2022036	2022-08-31	HADDAOUI, AMEL	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières-Loyer septembre	Police	Activités policières	10 057,74 $	-
MBA RECHERCHE INC.	1525437	2022-08-30	MOCANU, GIANINA	Gré à gré pour la recherche pour un mandat de recrutement de participants pour des tests utilisateurs sur le site web Montréal.ca.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 032,31 $	-
MUTEK	1227953006220831	2022-08-31	ILIUTA, FLORENTINA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 $	-
CULTURE MONTREAL	1218298001220825	2022-08-27	BENAILLA, KHADIJA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 $	-
CONSULTCO INC.	DEU51867	2022-08-30	ST-DENIS, HUGO	BS DEEU LD-191734-3-INSPECTION DU COLLECTEUR PAR DRONE ET RELEVE 3D - CONSULTCO - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseaux d'égout	9 764,49 $	-
WSP CANADA INC.	1110862	2022-08-25	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - WSP Canada Inc. - Super excavation - Dossier No 21-001223	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 418,43 $	-
OXOID INC.	1548158	2022-08-08	BEAUPARLANT, MARTIN	Commande de matériel de laboratoire microbiologie - Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	9 332,30 $	-
LEVIO CONSEILS INC.	1550100	2022-08-24	MOCANU, GIANINA	Projet 60095 - Outils corporatifs de gestion de projets - réalisation de tests de sécurité informatique pour une application intégrée au	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	9 238,29 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de220824dasresshum03	2022-08-25	CHAN FAH, YANICK	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période: Août 2022	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 183,55 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de220802dasresshum02	2022-08-05	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	Contrat Q1637 - Pompiers retraités villes liées - Période : Juillet 2022	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 183,55 $	-
BELL CANADA	1547384	2022-08-02	MOCANU, GIANINA	70191 - Infrastructures des usines de l'eau - Acquisition Bell Canada (DesBaillets)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 176,01 $	1525717
WOLSELEY CANADA INC.	DEP39278	2022-08-30	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - VANNE PAPILLON IPEX - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 097,17 $	-
EMBALLAGE CODERRE	1547870	2022-08-04	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 083,63 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BIOTAGE	1548124	2022-08-08	ARBIC, DENISE	SENV - paiement de facture - Achat divers matériel de Laboratoire Biotage pour Laboatoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	9 021,72 $	-
9435-3166 QUEBEC INC.	1151179004220825	2022-08-25	BENAILLA, KHADIJA	Subventions ou contributions financières	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 946,99 $	-
KELENY INC.	1547314	2022-08-01	LUSSIER, MARIE-JOSEE	12 factures de traduction	Police	Activités policières	8 946,77 $	1518590
TRAITEMENT D'EAU EXPERT INC.	DEU52024	2022-08-29	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU OPERATIONS - PRODUITS CHIMIQUES TEE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 944,93 $	-
FUNAMBULES MEDIAS, COOPERATIVE DE TRAVAIL	1548023	2022-08-05	ST-GERMAIN, ISABELLE	SEPLV - Service - Projections extérieures de film les jeudis du mois d'août - Projections clé en main. Projections les 4, 11, 18 et 25 août 2022 (reprise	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	8 925,00 $	-
DASCO DATA PRODUCTS LTD	1550159	2022-08-25	MALO, SYLVAIN	Dasco Data Products. Soumission SPVM Iberville du 20 juillet 2022. Pour l'achat de casier d'armes pour le SIS du SPVM.	Police	Activités policières	8 693,59 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1548723	2022-08-11	TANGUAY, SIMON LUC	Paiement factures du 2022-06-23, 2022-04-26 et du 2022-05-27	Police	Activités policières	8 517,05 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1549050	2022-08-16	MORIN, NATHALIE	CGER juillet 2022 ACCEF et CRÉDIT F146175	Police	Activités policières	8 516,28 $	-
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE	1547522	2022-08-03	MORIN, NATHALIE	CGER juin 2022 ACCEF	Police	Activités policières	8 516,28 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9834514492	2022-08-22	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2022 - Période 06-08-2022 @ 12-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 511,12 $	-
HILTI CANADA LTEE	1548528	2022-08-10	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat de 3 Marteaux combinés TE 70-ATC / AVR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 473,88 $	-
LES HABITATIONS HU-NIC 2011 INC.	1547250	2022-08-01	TABOR, ISABELLE	Habitations Hu-Nic 2011. Soumission 2020-72. Pour travaux de mur avec joint et peinture pour le local de VC du SPVM.	Police	Activités policières	8 403,20 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP38634	2022-08-19	MARTINEZ, DANIEL	BS - 2022 - UAT - Inspection des équipement espace clos et harnais - P.Vallee - Entente 3 ans	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 284,23 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU51839	2022-08-16	DUBE, FABIEN	BS DEEU - QUINCAILLERIE - SECURITE - 2 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 242,36 $	-
METAUX PROFUSION INC.	DEP39123	2022-08-15	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - METAUX - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 219,99 $	-
AGENCE FEATURING INC.	1515593	2022-08-10	CHIASSON, JOSEE	SDE - Mandat octroyé afin de développer une facture visuelle propre à la communication d'affaire de la Ville (Signature publicitaire B2B)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 152,54 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FABCO PLASTIQUES INC	DEU51865	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU RB - PLOMBERIE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 108,16 $	-
BELL CANADA	DEP37257	2022-08-30	LARRIVEE, ALAIN	22R02TR01 - Fourniture et installation fibre optique pour trois (3) station: Poirier, Cherier et Côte-Vertu	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 023,13 $	-
EMBALLAGE CODERRE	1548953	2022-08-15	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - SACS PAPIER	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 996,29 $	-
TELUS	32487950066	2022-08-22	PERRI, VALENTINA	Paiement de la facture # 32487950066 en date du 16 août 2022.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 987,97 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39033	2022-08-10	REBSELJ, VINCENT	BCO2022 - UDB - GÉNÉRATRICE ALT - 06820 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 982,20 $	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39032	2022-08-10	REBSELJ, VINCENT	BCO2022 - UDB - GÉNÉRATRICE ALT - 06720 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 982,20 $	1541004
AQUA-MECANIQUE INC.	DEU45865	2022-08-23	VERREAULT, MICHEL	REMISE A NEUF VANNE DE RELACHE BLOC F	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 926,56 $	-
ALLEN ENTREPRENEUR GENERAL INC	DEP39026	2022-08-04	GUILHEMJOUAN, SERGE	UPI_Pose d'une échelle et réparation de l'hydrapole_	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 896,88 $	-
FACTA GLOBAL INC.	1547869	2022-08-04	TABOR, ISABELLE	Facta Global. Soumission 1630. Achat d'un lance-grenade 40mm avec chargeur multiple de 6 grenades lacrymogène "MGL-LTL w/Vortex	Police	Activités policières	7 821,15 $	-
LANGEVIN & FOREST LTEE	DEU51849	2022-08-16	GAGNE, JOHANNE	CONTREPLAQUÉ + BOIS DE CONSTRUCTION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 750,71 $	-
STRATEGIE ORGANISATION ET METHODE SOM INC.	1548595	2022-08-11	DIONNE, ANNE-JOSEE	SEPLV, Réalisation de deux sondages auprès des visiteurs et visiteuses dans le but de constituer une	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	7 657,00 $	-
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU51793	2022-08-04	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU YK - REMPLACEMENT DU BLOC COMPLET DOUBLE FILTRES A AIR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 564,85 $	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojet montreal202207e	2022-08-04	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	7 563,80 $	-
VIAU BASTIEN GOSSELIN ARCHITECTES INC.	DEU51727	2022-08-01	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU PB-188995-10-REVUE ARCHITECTURALE SUR LA VALEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 554,90 $	-
MINISTRE DES FINANCES	1547631	2022-08-03	MORIN, NATHALIE	Analyse Tabac - Factures multiples	Police	Activités policières	7 481,08 $	-
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP39281	2022-08-30	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - JOINT EXPENSION - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 470,57 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS PRO BETON	DEP39234	2022-08-25	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - ERP - TRASH PUMP 3" - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 345,13 $	-
AUTORITE REGIONALE DE TRANSPORT METROPOLITAIN	90004662	2022-08-30	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Subventions ou contributions financières	Dépenses de contributions	Transport en commun	7 342,00 $	-
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU50132	2022-08-10	LAHAIE, DANIEL	BS DEEU INTERCEPTEURS - 17 TETES DE COMPRESSEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 282,83 $	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	DEP35900	2022-08-08	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - Location Chariot Élévateur - D.Deslauriers - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 276,48 $	-
KLB GROUP CANADA INC.	1550812	2022-08-30	MOCANU, GIANINA	09000 - Chantier d'amélioration du réseau logistique. - Services professionnels en stratégies de gestion des stock et distribution(spécialiste de	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	7 210,59 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39097	2022-08-12	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UPC - GÉNÉRATRICE ALT - 101 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 023,66 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39072	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UPC - GÉNÉRATRICE - ALT - 102 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 023,66 $	1541004
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP39227	2022-08-29	MARTINEZ, DANIEL	BS - UAT - REAPPRO - PIÈCES ÉCHAFAUDS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 980,96 $	-
ARCHIDATA INC.	1549273	2022-08-17	CORBEIL, SEBASTIEN	Services professionnels pour banque d'heures - Implantation module suivi des espaces	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	6 974,31 $	-
ALAIN GREGOIRE	DEU51835	2022-08-16	DUBE, FABIEN	BS DEEU - SERVICES FORMATION MECANICIENS INDUSTRIELS (ALAIN GREGOIRE)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 930,00 $	-
PHENIX CONSEIL	DEU51480	2022-08-29	MAHER, NATHALIE	Coaching de gestionnaire (assistant surintendant)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 929,17 $	-
SECURITE LANDRY INC	1550768	2022-08-30	GIRARD, IVE	SSIM-Achat Divers matériels pour équipement technique (Embrayage Descendeur 12.5mm Rouge , Mousqueton en acier , Harnais voyager ,	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 826,41 $	-
MICRO SYSTEMATION / MSAB INC.	1550940	2022-08-31	MARSOLAIS, ELISE	QUO-05496-P8R9J7/ iVe Training - Vehicle Forensics & iVe Certific. Felip Roy Sept 19-23rd Ottawa/ PF220802-01	Police	Activités policières	6 824,19 $	-
JOHN BROOKS COMPAGNIE LTEE	DEU51913	2022-08-22	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU MAG - REAPPRO VOGELSANG - 2 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 779,29 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1547346	2022-08-02	TABOR, ISABELLE	Groupe Ameublement Focus. SoumissionKS-0959-11. Pour achat de meubles pour le SES du SPVM.	Police	Activités policières	6 738,71 $	-
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU51861	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU INTERCEPTEURS - REPARATION 2 POMPES STATION POMPAGE DE LA FERME - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 737,07 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FASTENAL CANADA LTEE	1548532	2022-08-10	VINCENT, FRANCOIS	SSIM- Achat (350)de différentes types de Lames de scie (dépanneuses , scie alternatives universelles de série)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 732,67 $	-
SYLVESTRE & ASSOCIES S.E.N.C.R.L.	78957	2022-08-31	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Sylvestre & associes Inc. - La Reine c. Pierre-Luc Furlotte - No de matricule 5902 Assistance judiciaire	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 583,60 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEU52052	2022-08-30	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU ENTRETIEN BOUES - PLOMBERIE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 569,46 $	-
MEDIAQMI INC.	1548295	2022-08-09	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-Journal de Montréal -Licence média pour l'année 2022-2023. Pour Paiement de la facture UR00003199	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 566,89 $	-
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9835220853	2022-08-26	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2022 - Période 13-08-2022 @ 19-08-2022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 552,13 $	-
TCED INTL INC.	DEP39146	2022-08-17	DURNIN, JUDITH	BS - ULA BATTERIES AGM - P.NORMANDEAU - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 392,86 $	-
EQUIPEMENTS DORION (1986) INC.	DEU51919	2022-08-22	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 339,15 $	-
LE PIEGEUR URBAIN	DEU51815	2022-08-11	VERREAULT, MICHEL	DEU - PAIEMENT DE LA FACTURE #21 - LE PIÉGEUR URBAIN - S.TRAN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,25 $	-
GROUPE MARCHAND ARCHITECTURE & DESIGN INC.	1525921	2022-08-22	BELLEMARE, STEPHANE	GRÉ à GRÉ - Rédaction d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour les travaux de remplacement de la toiture du garage du LET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 288,75 $	-
ECO-COMPTEUR INC.	1547670	2022-08-03	VAYSSIERES, FLORIANE	Q22806_Réparation des compteurs abîmés par les opérations de déneigement et de planage/revêtement - Ref : Francois Gosselin	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 262,50 $	-
PROLIFTE INC.	DEU51854	2022-08-17	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU - ENTRETIEN VEHICULES - PAIEMENT FACTURES 49734 - 49916 - 49844	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 232,93 $	-
GROUPE CONSEIL RIVOALLAN INC.	DEP39252	2022-08-26	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UAT - FORMATION BONNES PRATIQUES DE MAINTENANCE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 215,26 $	-
LES COUVRE-PLANCHERS SOLATHEQUE INC.	DEP39242	2022-08-27	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UAT Installation, nettoyage et entreposage tapis protection hiver 2022-2023. J-M Ouellet. 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 199,51 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU52026	2022-08-30	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU INSTRUMENTATION - CYLINDRES GAZ - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 000,91 $	-
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1550140	2022-08-24	TABOR, ISABELLE	Service d'entretien Alphanet. Facture 17720. Pour entretien ménager du 26 juin au 30 juillet 2022 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras	Police	Activités policières	5 971,16 $	-
PROTECTION INCENDIE CFS LTEE	1547599	2022-08-03	GOYETTE, STEPHANE	SSIM-DST-DM-22-0815 Atelier Électricité Réparations de caméras thermiques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 954,40 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP39277	2022-08-30	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - REP - INSPECTION ET RECERTIFICATION MATERIEL ESPACE CLOS - 1 FOURNISSEUR	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 811,48 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39073	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UPC - GÉNÉRATRICE ALT - 103 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 808,96 $	1541004
ARTICULATE GLOBAL, INC.	1550172	2022-08-25	LAFRANCE, MYRIAM	SSIM-360-TEAM-UPD Articulate 360 Teams Plan - Renouvellement Abonnement SUB-47120 , du 26 Septembre 2022 au 25 Septembre 2023 (	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 724,26 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39086	2022-08-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2022 - UPI - GÉNÉRATRICE ALT - 780002 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 659,88 $	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39085	2022-08-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2022 - UPI - GÉNÉRATRICE ALT - 780001 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 659,88 $	1541004
PANAVIDEO INC	1549567	2022-08-19	PAGE, MARTIN	Renouvellement du support des licences pour le visionnement des images - pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2022 - Selon la soumission	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 612,63 $	-
MATPEL EBENISTERIE ECOLOGIQUE	1549709	2022-08-22	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Services judicaires - Comptoir 303 - Projet cour municipale - bâti de façade et parois de sécurité - Frais pour les travaux et modification d'un	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 579,99 $	-
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU51975	2022-08-24	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU INSTRUMENTATION - ACTUATEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 523,39 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39041	2022-08-10	REBSELJ, VINCENT	BCO2022 - ULA - GÉNÉRATRICE ALT - 102 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 461,45 $	1541004
144528 CANADA INC.	1550440	2022-08-26	LANDRY, ROBERT	Achat de casque	Police	Activités policières	5 380,51 $	-
ULINE CANADA CORP	1549385	2022-08-18	VINCENT, FRANCOIS	SSIM - RSMUEL - Selon la soumission 74643287, achat de divers accessoires d'entretien	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 362,89 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU51712	2022-08-04	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU DM-189796-19-MISE A NIVEAU VARIATEUR DE VITESSE CONVOYEUR FILTRE PRESSE 7 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 360,67 $	-
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1549168	2022-08-16	LAROCHE, LAURENT	SENV - Contrat de service annuel, du 20 août 2022 au 19 août 2023 pour COT	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 349,11 $	-
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	04310	2022-08-31	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Stephen Angers, Avocat Inc. - Sergent Éric Lavoie (matricule # 008) Enquête d'allégations criminelles de prévarication et al. en	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 282,18 $	-
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1548161	2022-08-08	DESMEULES, JULIE	SENV - BC ouvert (août à décembre 2022) - Service de messagerie interne et rapide du 801 Brennan 9e étage - Entente 1302177	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	5 249,37 $	1302177
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1548149	2022-08-08	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - IMPRIMERIE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	5 246,91 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GRUES MAURICE GENDRON LTEE	DEU51714	2022-08-03	MAHER, NATHALIE	BS DEEU AV-185669-17-LOCATION D'UNE GRUES AVEC NACELLE ET OPERATEUR AU LET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 217,88 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP38994	2022-08-03	DURNIN, JUDITH	BS - ERP - Boîtiers cadenassage - S.Gingras - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 208,64 $	-
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU51866	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU INTERCEPTEURS - 12 TETES COMPRESSEURS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 140,82 $	-
HILTI CANADA LTEE	1548502	2022-08-10	GIRARD, IVE	SSIM-Achats divers matériels pour outil a batterie	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 100,65 $	-
ITI INC.	1547619	2022-08-03	PASQUARELLI, JOSEE	Écouteurs sans fil - Crimes technologiques	Police	Activités policières	5 026,80 $	-
VINCENT ERGONOMIE INC.	1519526	2022-08-08	BORNAIS, LUC	SENV - Analyse ergonomique de la situation de 4 préposés aux réseaux de captage du biogaz	Environnement	Protection de l'environnement	4 997,40 $	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1547249	2022-08-01	MALETTO, ANNICK	SSIM-Achat de Licence FME Desktop Database additionnelle avec 1 an de maintenance - R553491 (Autorisation des TI)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 986,91 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1548149	2022-08-30	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - IMPRIMERIE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 973,60 $	-
EFS E-FORENSIC SERVICES	1549836	2022-08-23	PASQUARELLI, JOSEE	Technologies d'enquêtes	Police	Activités policières	4 968,48 $	-
ULINE CANADA CORP	10747569	2022-08-01	BELISLE, MANON	Biosphère bollards-chariots-tabourets	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	4 954,53 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	1547505	2022-08-03	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DRE - PLOMBERIE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 942,51 $	-
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEP38107	2022-08-02	DURNIN, JUDITH	BS UAT REAPPRO MAGASIN ROULEMENTS - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 851,25 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP38483	2022-08-02	VINCENT, SIMON	BS - RR - Calibration des inst elec - M.Lajeunesse - 1 SOumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 831,93 $	-
NORBEC COMMUNICATION	1550399	2022-08-26	LANDRY, ROBERT	Achat de casques	Police	Activités policières	4 816,83 $	-
FREDERIC BELLEAU	1534809	2022-08-08	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-Mandat alloué à Thefredbel pour l'ajustement du gabarit de l'infolettre et autres besoins de conception graphique en relation avec la stratégie	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 800,00 $	-
CABELA'S RETAIL CANADA ULC	1539314	2022-08-04	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat Arbre pour berceau Cabela's et de Tables de chevet Cabela's® Cot-Side Pour Paiement Facture 1337841B	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 798,56 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1550139	2022-08-24	MALO, SYLVAIN	Service d'entretien Alphanet. Facture 17689. Pour entretien ménager du 29 mai au 25 juin 2022 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras	Police	Activités policières	4 776,93 $	-
GROUPE SHAREGATE INC.	DEU51801	2022-08-18	DUBE, FABIEN	BS DEEU PB-188995-12-LICENCE GESTION DES DOCUMENTS SHAREGATE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 719,19 $	-
BOUTY INC	DEU51772	2022-08-02	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU - ENTENTE 1437088 - CHAISES BUREAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 689,32 $	1437088
AVH TECHNOLOGIES INC.	DEP39076	2022-08-08	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - BRIGHTSIGN - A.ST-GEORGES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 671,94 $	-
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1548901	2022-08-15	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - PANNEAUX BALISTIQUES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 660,40 $	-
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU51889	2022-08-25	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU PLOMBERIE EAUX - DEZURIK - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 598,45 $	-
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojet montreal202208e	2022-08-04	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 569,76 $	-
SERVICE DE GAZ NATUREL CENTRE-VILLE INC.	DEP39095	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - Réparation de la tuyauterie en acier relié au système de chauffage - C.Bennett - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 524,96 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU51925	2022-08-22	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU APPRO 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 523,12 $	-
MECANIQUE INDUSTRIELLE FORTIER & FILS INC.	DEP39292	2022-08-31	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS-UPI-Installation du vibrateur de redondance pour silo de la chaux - UPI-1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 513,41 $	-
MARINUS ANALYTICS	1549237	2022-08-17	BRETON, MARCO	Achat de logiciel - Traffic Jam Subscription	Police	Activités policières	4 474,05 $	-
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU51820	2022-08-19	VERREAULT, MICHEL	URGENT, MOTEUR BRULÉ CONVOYEUR 002A, ENVOYER FAIRE RÉPARER CHEZ LM, PAS DE SPARE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 414,72 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39075	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UPC - GÉNÉRATRICE ALT - 502 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 412,62 $	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39074	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UPC - GÉNÉRATRICE ALT - 501 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 412,62 $	1541004
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU51893	2022-08-18	DUBE, FABIEN	BS DEEU MAG - REAPPRO SECURITE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 409,47 $	-
UNIVERSITE DE SHERBROOKE	DEP39195	2022-08-22	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	SP - 19A10 SP02 - Essais de laboratoire sur des matière composites en fibre de carbone	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 409,47 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP38169	2022-08-04	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - LOCATION ETAIEMENT 15M - P.VALLEE - FACTURES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 409,47 $	-
PARKER HANNIFIN CORPORATION (PARKER)	DEU49397	2022-08-22	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU MAG - REAPPRO PARKER - EXCLUSIF 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 386,85 $	-
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU51853	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU - ENTRETIEN PONT ROULANT - PAIEMENT FACTURES 15115 - 15132 - 15134 - 15135	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 322,20 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39083	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UDO - GÉNÉRATRICE ALT - 500 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 320,24 $	1541004
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39082	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UDO - GÉNÉRATRICE - ALT - 600 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 314,99 $	1541004
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP39131	2022-08-25	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPI_2022 ACHAT VÊTEMENTS ET EPI/CASE 68598 - A.Hlass - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 314,39 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP39134	2022-08-16	DURNIN, JUDITH	BS - UPI-Acquisition pièces pour le filtres 4. C. Saintelmy. 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 292,46 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39084	2022-08-10	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2022 - UDO - GÉNÉRATRICE ALT - 700 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 285,59 $	1541004
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU51949	2022-08-23	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 285,27 $	-
LOGISTIK UNICORP INC.	1547374	2022-08-09	MATELUS, GAMALIEL	SPVM// REAPPRO (INVENTAIRE)	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 278,32 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39088	2022-08-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2022 - UPI - GÉNÉRATRICE ALT -104 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 267,74 $	1541004
EBI ENVIROTECH INC.	DEP39009	2022-08-03	GUILHEMJOUAN, SERGE	UPI-EBI-Nettoyage des drains de toit PZ-4 - C.Saintelmy - 1 SOumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 243,29 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39089	2022-08-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2022 - UPI - GÉNÉRATRICE ALT - 106 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 223,65 $	1541004
MODELLIUM INC.	1549131	2022-08-16	COTE, BERNARD	SEF. Frais de support pour le progiciel G+. Facture VMSER221	Évaluation foncière	Évaluation	4 204,62 $	-
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1548161	2022-08-08	DESMEULES, JULIE	SENV - BC ouvert (août à décembre 2022) - Service de messagerie interne et rapide du 801 Brennan 9e étage - Entente 1302177	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 $	1302177
NORTHERN MICRO	DEP39158	2022-08-18	TURCOTTE, CAROLINE	BS - UAT - Achat 10 Stations d'accueil Dell - Northern Micro - Benoit Boudreault - Entente 1526433	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 168,00 $	1526433

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ITI INC.	1550699	2022-08-30	DARCY, PENELOPE	Relocalisation du panneau de télécommunications Bell à la caserne 23	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 154,81 $	-
AEVITAS INC.	1549916	2022-08-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Service de l'environnement / Paiement de factures - Collecte de résidus domestiques dangereux _ Août 2022	Environnement	Matières recyclables - autres	4 154,40 $	1508496
GENFIR INC	DEP38132	2022-08-29	DURNIN, JUDITH	BS REP - Fitting désinfection pour camion 046 - 1 soumission - JUDITH DURNIN	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 127,58 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1548723	2022-08-12	TANGUAY, SIMON LUC	Paiement factures du 2022-06-23, 2022-04-26 et du 2022-05-27	Police	Activités policières	4 118,64 $	-
TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	DEU51813	2022-08-11	VERREAULT, MICHEL	DEU - TUYAUX COUDE ET JOINTS - R.Beaudry	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 118,61 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39157	2022-08-18	MARTINEZ, DANIEL	BCO2022 - UAT - GÉNÉRATRICE ALT - 00612 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 111,31 $	1541004
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1535301	2022-08-27	MALO, SYLVAIN	M.D. Charlton. Soumission 4035215. Pour l'achat de pièces de carabine MCX pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	4 086,15 $	-
MARTECH SIGNALISATION INC.	1550918	2022-08-31	GIRARD, ISABELLE	SGPMRS //Accorder un contrat de services techniques à Martech, afin de procéder à l'installation des poteaux de signalisation au parc	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 039,39 $	-
JEAN MILLO	1548010	2022-08-05	DIB, JAMIL JIMMY	Modification d'interfaces du logiciel de dispersion	Environnement	Protection de l'environnement	4 000,00 $	-
THORBURN FLEX INC	DEU51977	2022-08-24	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU MAG - REAPPRO PLOMBERIE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 968,53 $	-
GROUPE PROTEC INC.	1549073	2022-08-16	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 22-0821 - Atelier Cuir. Réparation congélateur dans la salle de TRI (triage)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 951,83 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP39087	2022-08-10	GUILHEMJOUAN, SERGE	BCO2022 - UPI - GÉNÉRATRICE GED - 703400 - ENTENTE 1541004	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 933,88 $	1541004
INDUSTRIES D'ACIER INOXYDABLE	DEP39128	2022-08-15	MARTINEZ, DANIEL	BS - UDB - RALLONGER UN TUYAU - P.BOILY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 905,53 $	-
HILTI CANADA LTEE	1548493	2022-08-10	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat divers matériels pour outils a batterie	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 856,57 $	-
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU51788	2022-08-03	GAGNE, JOHANNE	BS DEEU APPRO 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 802,39 $	-
METAL M-PACT INC.	DEU51784	2022-08-03	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU SOUDURE EAUX - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 796,87 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONTENEURS MULTIBLAST	1548877	2022-08-15	WATERHOUSE, DAVE	SSIM - Acquisition d'un conteneur de type maritime peinturé rouge 8X8 qui sera utilisé pour la formation.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 779,55 $	-
EMCO CORPORATION	DEP39164	2022-08-18	DURNIN, JUDITH	BS - MAG DEP. ACHAT NOIX D¿OPERATION DE VANNE. 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,52 $	-
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	04663	2022-08-31	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Stephen Angers, Avocat Inc. - Agent Christian Brochu (Matricule 6857) BEI - Événements du 4 août 2022 Assistance judiciaire	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 740,18 $	-
SSQ SOCIETE D'ASSURANCE-VIE INC.	1550673	2022-08-29	GAUTHIER, MYRIAM	Primes d'assurance et ajustement pour Polices 1LV50 et 1LV55	Police	Activités policières	3 730,53 $	-
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU51881	2022-08-17	DUBE, FABIEN	BS DEEU APPRO 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 721,80 $	-
LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX DELSAN-A.I.M. INC	DEP39237	2022-08-25	MARTINEZ, DANIEL	BS - UAT - TRAVAUX AMIANTE GALERIE 4 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 $	-
LINDE CANADA INC.	DEP36393	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BCO2022 - UDB - FOURNITURE DE CO2 ET GAZ POUR LA SOUDURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1548876	2022-08-15	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - IMPRIMERIE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 673,52 $	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1547714	2022-08-04	VILLENEUVE, SERGE	SSIM-Achat de MASTER Service traiteur - 105 Boites a lunch froide -Menu et Livraison - Rencontre du 21 mars 2022 Pour Paiement de la	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 669,32 $	-
VENTILATION MANIC INC.	DEU51970	2022-08-23	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU ENTRETIEN BOUES - 2 COLS DE CYGNE D'ALUM - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 630,47 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1548155	2022-08-18	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE -PANNEAUX BALISTIQUES	Bilan	Vêtement et équipement de travail	3 622,06 $	-
9228-5329 QUEBEC INC.	DEP39257	2022-08-26	MARTINEZ, DANIEL	BS - ULA - Achat de deux drives. P. Normandeau. 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 612,62 $	-
9283-2930 QUEBEC INC.	1531382	2022-08-11	MATELUS, GAMALIEL	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 606,44 $	-
SOLOTECH INC	DEP38959	2022-08-01	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - TV pour local ouvriers pour rencontres securité - M.Riopel - Entente 1448548	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 595,53 $	1448548
BOIVIN & GAUVIN INC.	1548794	2022-08-12	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 22-0814 - Atelier Apria. Pièces non garanties. Remplacement des pièces perdues.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 585,69 $	-
CHOQUETTE-CKS INC.	1548479	2022-08-10	LECOURS, SYLVAIN	SGPI. 0057. 77-520173. Cuisinière au gaz: réparation du rond arrière, côté droit, qui est non fonctionnel. Isabelle Houle. Facture 5839360	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 584,70 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP39063	2022-08-08	REBSELJ, VINCENT	BS - REAPPRO - UDB - JOINT EXPENSION - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 570,73 $	-
SOLINOV INC.	1550441	2022-08-26	BORNAIS, LUC	SENV-GMR - Échantillonnage du compost (Contrôle annuel) - 2022	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	3 512,88 $	-
VIBRISS S.E.N.C.	DEU52072	2022-08-31	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU INSTRUMENTATION - DEBITMETRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 500,28 $	-
GROUPE REAL JEAN	1548648	2022-08-11	BAZIZI, KAMEL	DA-119380 -BIOSPHÈRE : pour remplacer une pompe dans la fosse - Dominique V	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	3 500,00 $	-
EQUIPEMENT QIP	DEP39104	2022-08-11	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB - ENCODEUR - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 490,83 $	-
GROUPE L T I	DEP39010	2022-08-03	GUILHEMJOUAN, SERGE	UPI-Prise d'échantillonage et analyse d'huile-LTI - C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 485,58 $	-
BRAULT MAXTECH INC.	DEP39003	2022-08-03	DURNIN, JUDITH	UPC-Acquisition de pieces pour le doseur de chaux.- C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 448,54 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU52017	2022-08-29	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU MAG - REAPPRO LABORATOIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 429,62 $	-
VIABILITE INC.	DEP39008	2022-08-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	UPC-route de vibration (usine et réservoirs) - C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 416,49 $	-
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP39209	2022-08-23	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UDB - ACTUATOR - E.ALAHYANE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 416,29 $	-
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU51957	2022-08-23	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 398,73 $	-
LOCATION NATIONALE FOSS	1548669	2022-08-11	TANGUAY, SIMON LUC	Paiement facture 927192 du 2022-07-25	Police	Activités policières	3 346,43 $	-
RESTO PLATEAU	1548465	2022-08-10	LANEVILLE, YANIK	Repas Détention sud - juillet	Police	Activités policières	3 343,40 $	1391951
9283-2930 QUEBEC INC.	1548923	2022-08-15	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - COUVERTURE CALEPIN DE NOTES	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 340,70 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP39066	2022-08-08	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UAT - REAPPRO - PROTECTION - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 323,86 $	-
PARKIT 360	1550911	2022-08-31	GARNEAU, NADINE	Achat d'un chariot de remorque pour la Section identité judiciaire	Police	Activités policières	3 285,06 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOTAL CANADA INC.	DEU51971	2022-08-24	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU MAG - REAPPRO HUILE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 267,21 $	-
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP38358	2022-08-19	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - RR - ACT-1A-RSV-Certification des équipements d'espace clos - OUVU - M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 265,61 $	-
REMORQUAGE METEOR INC.	1547254	2022-08-01	BEAUCHESNE, JULIE	BC pour payer deux factures de remorquage A231654 et A6309	Police	Surv. des activités de remorquage	3 255,67 $	-
ULINE CANADA CORP	1549408	2022-08-18	VINCENT, FRANCOIS	SSIM - RSMUEL - Selon soumission 72729296, achat de divers accessoires d'entretien	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 236,12 $	-
MESSER CANADA INC.	DEU51806	2022-08-08	DUBE, FABIEN	cylindres de gaz pour le SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 225,23 $	-
AMPED SOFTWARE USA INC.	1550709	2022-08-30	COALLIER, RHEAUME	Achat logiciel Quote 220551	Police	Activités policières	3 214,78 $	-
BATTERIES EXPERT ILE-PERROT	DEP39136	2022-08-16	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - RR - Remplacement des batt. UPS CHF - M.Lajeunesse - 1 Soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 207,37 $	-
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1512368	2022-08-24	MALO, SYLVAIN	J. Carrier Fournitures Industrielles. Bon de commande ouvert 2022. Pour l'achat de divers outils pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	3 149,62 $	-
GENFIR INC	DEP38132	2022-08-22	DURNIN, JUDITH	BS REP - Fitting désinfection pour camion 046 - 1 soumission - JUDITH DURNIN	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 117,08 $	-
PRODUITS CHIMIQUES ACP INC.	1550305	2022-08-25	ARBIC, DENISE	SENV: Achat de produits de laboratoire pour la division de l'expertise technique - Août 2022.	Environnement	Traitement des eaux usées	3 116,73 $	-
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP39280	2022-08-30	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS-UPC-Achat d'équipements ARCFLASH 4 pour Simon Lim (matricule 100121095)-1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 074,11 $	-
PROMOTION CREATION PUBLICITE DENIS BARRETTE	DEU52037	2022-08-30	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU SM - BOUTEILLES ACIER INOX - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 033,09 $	-
BELL CANADA	1547655	2022-08-03	MOCANU, GIANINA	70191 - Infrastructures des usines de l'eau - Acquisition Bell Canada (Juniper)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 016,63 $	1527504
CONVAL QUEBEC	1547785	2022-08-04	BAZIZI, KAMEL	DA-119389 -Biosphère-sonde pour fosse de captation (Khalid-Antoine)	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 976,06 $	-
KELENY INC.	20220079	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0079	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 965,90 $	-
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1550108	2022-08-24	GOYETTE, STEPHANE	DM 22-0812 - Facture CTM (installation de radio mobile) - Autre Division	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 958,55 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1549304	2022-08-17	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	Envoi des débitmètres pour calibration en Californie, tel que demandé par Luis Alberto Ardila Triana (équipe JF Côté)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 958,29 $	-
LALEMA INC.	DEU51892	2022-08-18	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO ENTRETIEN MENAGER - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 937,39 $	-
HILTI CANADA LTEE	1548506	2022-08-10	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat divers matériels électriques (Cables électriques détachable , Embases et guide de fixations pour le pistolet à poudre Hilti ,Embouts à	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 925,45 $	-
INTERTECHNOLOGY INC.	DEU52018	2022-08-29	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO AUTOMATISATION - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 918,65 $	-
ASSOCIATION SECTORIELLE - FABRICATION	DEP36228	2022-08-26	POIRIER-VACHON, KAREL	BS - UAT - Formation - Prévention des risques électriques - K.Poirier-Vachon	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 895,64 $	-
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP38983	2022-08-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS-UDO-RCV-ALT-700-Entretien-3 ans-Facture WOQPO447485-Date -31-05-22-1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 887,08 $	-
TROY-ONTOR INC	DEP39053	2022-08-05	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - REAPPRO - AUMA - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 866,16 $	-
PROTECTION INCENDIE MCI	DEP38997	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BS - MAG UAT - REAPPRO - INSPECTION ANNUELLE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 835,71 $	-
METAL M-PACT INC.	DEU52044	2022-08-30	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO BARRES METAL - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 829,42 $	-
SYLVESTRE & ASSOCIES S.E.N.C.R.L.	78957	2022-08-31	LAMBERT, ALEXANDRE	Affaires civiles - Sylvestre & associes Inc. - La Reine c. Pierre-Luc Furlotte - No de matricule 5902 Assistance judiciaire	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 827,20 $	-
RENEE DUPRAS	202218	2022-08-26	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2022 - Facture # 2022-18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 817,44 $	-
SOFTCHOICE LP	DEP39172	2022-08-19	TURCOTTE, CAROLINE	Achat 20 licences CAL - Contrat CAG #6348242 - Chawki Hajjem	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 796,45 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1548876	2022-08-29	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - IMPRIMERIE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 766,41 $	-
WOLSELEY CANADA INC.	DEP39004	2022-08-03	LEFEBVRE, PHILIPPE	UPC-Acquisition d'un abreuvoir - C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 745,05 $	-
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP39251	2022-08-26	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - DEP Coupe de gazon et taille haies réservoirs des Sources, Côte-Vertu et poste St-Michel, 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 734,91 $	-
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	1547090	2022-08-04	TABOR, ISABELLE	Groupe Ameublement Focus. Soumission KS-0959-11. Pour achat de meubles pour le SES du SPVM.	Police	Activités policières	2 734,20 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KELENY INC.	1548874	2022-08-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	16 factures d'interprètes	Police	Activités policières	2 727,56 $	1518638
JOSHUA WOLFE	1550914	2022-08-31	VAYSSIERES, FLORIANE	Traduction en anglais du document Plan d'action-Vision Zéro décès blessé grave 2022-2024 incluant tableau Synoptique- CR 103360- Objet	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 708,68 $	-
LE CENTRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU MONASTERE	1547166	2022-08-01	SAGNA, SAFIETOU	MU_C7893_Paiement 497851_Remboursement des frais d'électricité pour la halte-chaleur, du 06-01-2022 au 28-02-2022	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 680,99 $	-
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU51890	2022-08-18	GAGNE, JOHANNE	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 679,55 $	-
LES PRODUCTIONS UNDERGROUND INC	1548277	2022-08-09	ACOSTA GARCIA, SALOME	SDÉ-Frais de production (Préparation et frais de contrat- Négociation des cachets- Suivi avec les agences- Booking des talents- Coordination) pour	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 649,12 $	-
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1548667	2022-08-11	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat divers matériels électriques (Berceau de recharge pour Durafon , Cable interface radio pour Motorola...)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 639,32 $	-
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	DEP38109	2022-08-05	REBSELJ, VINCENT	BS- UDB - URGENCE -SIMPLEX - P.NORMANDEAU	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 625,16 $	-
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1549069	2022-08-16	SOULIERES, MICHEL	au 21253, bvd Gouin Ouest.	Gestion et planification immobilière	Biens patrimoniaux	2 624,69 $	-
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1550680	2022-08-31	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 22-0820 - Atelier Cuir. Commande 100 kits d'autocollants jaunes (bandes) pour casques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 $	-
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1550419	2022-08-26	MOCANU, GIANINA	68420.06 - Mobilité du SIM - Achat de divers TIMISAM COQUE pour SAMSUNG GALAXY TAB E 8.0 - COQUE HYBRIDE résistante aux chocs.	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 624,69 $	-
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1549123	2022-08-16	LAWS, ISABELLE	SEF. Frais de traduction. CUBF MEFQ, liste de codes d'utilisation traduit pour France Mousseau. Facture 2741	Évaluation foncière	Évaluation	2 617,79 $	-
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP39145	2022-08-17	DURNIN, JUDITH	UDB 2022 - Polychem - amortisseur de pulsation pour hypo 12% - J.Moriscot - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 611,19 $	-
TAMARA BOLLINGER	1548514	2022-08-10	DIONNE, ANNE-JOSEE	SEPLV - Soutien à la vigie des réseaux sociaux d'Espace pour la vie - 2022	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 609,26 $	-
LES TRAITEMENTS D'EAU TECHNEAU-LOGIC	1548351	2022-08-09	ARBIC, DENISE	SENV - Changement membranes, filtres, charbon système eau osmosée du laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 600,01 $	-
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1550214	2022-08-25	GARNEAU, NADINE	Paiement facture #89763	Police	Activités policières	2 598,44 $	-
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de220810dasresshum	2022-08-10	KABANGE, MBOMBO MICHELINE	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville - Période du 2022-07-01 au 2022-07-31	Police	Activités policières	2 591,60 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KELENY INC.	20220122	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0122	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 587,94 $	-
KELENY INC.	20220123	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0123	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 585,32 $	-
RESTO PLATEAU	1549064	2022-08-16	PASQUARELLI, JOSEE	Paiement facture juillet 2022 - Détention Nord / Repas détenus	Police	Activités policières	2 547,75 $	1391951
FORMATION C.C.	DEU52016	2022-08-29	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU OPERATIONS - FORMATION INSTRUCTEUR CARISTE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 535,45 $	-
SYSTEM PLUS	1547999	2022-08-05	ARBIC, DENISE	Consommable pour le laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	2 528,21 $	-
RECUBEC INC.	DEP39174	2022-08-19	BEDARD, KIMBERLY	BS- UPI - Ramassage chimiques dangereux_Recubec - D.Plouffe - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 503,42 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr220609	2022-08-26	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 500,00 $	-
LES TRAITEMENTS D'EAU TECHNEAU-LOGIC	1548351	2022-08-09	ARBIC, DENISE	SENV - Changement membranes, filtres, charbon système eau osmosée du laboratoire Crémazie	Environnement	Inspection des aliments	2 476,50 $	-
ULINE CANADA CORP	1549401	2022-08-18	VINCENT, FRANCOIS	SSIM - RSMUEL - Selon la soumission 75992222, achat de divers accessoires et produits d'entretien	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 463,60 $	-
UNIFORM WORKS LIMITED	1547630	2022-08-03	TABOR, ISABELLE	Uniform Works. Soumission Q02AUG22-SPVM-GG-001. Pour l'achat de différents outils "Fix It Sticks" pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	2 446,90 $	-
SUZANNE BOUCHER	1549138	2022-08-16	CHARBONNEAU, MARC	Services rendus de Mme Suzanne Boucher pour consultation RH et formation du 1er avril au 30 juin 2022.	Police	Activités policières	2 440,96 $	-
KELENY INC.	20220091	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0091	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 435,71 $	-
KELENY INC.	20220118	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0118	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 433,09 $	-
ABL PORTE LOGIK INC.	1548138	2022-08-08	BAZIZI, KAMEL	DA-119316 - BIOSPHÈRE - remplacement de 2 fermes portes encastrés - Sébastien Turgeon	Gestion et planification immobilière	Musées et centres d'exposition	2 429,00 $	-
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1547673	2022-08-03	VILLENEUVE, SERGE	SSIM-Petit déjeuner en style buffet(Menu traiteur) -Rencontre du 21 Mars 2022 Pour Paiement de la facture No 81228	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 414,71 $	-
THOMSON REUTERS	1549964	2022-08-23	LEVEILLE, MARIE-LYNE	SPVM - Thomson Reuters - Paiement de la facture 846179959 du 02-04-2022	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 412,92 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRANSPORT M. CHARETTE INC.	DEU51645	2022-08-03	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU KR-189796-20-REMPLACEMENT COPEAUX BIOFILTRE BLOC F - ACHAT DES COPEAUX DES BOIS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 388,47 $	-
LES CONTROLES ROGER HOGUES MONTREAL INC.	DEU51851	2022-08-16	GAGNE, JOHANNE	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 380,22 $	-
8505284 CANADA INC	DEU51978	2022-08-24	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU - TRAVAUX PEINTURE DEUX PORTES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 372,72 $	-
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP39264	2022-08-29	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UPC - Fourniture d'un autotransformateur - C.Bennett - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 362,22 $	-
KELENY INC.	20220109	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0109	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 359,59 $	-
KELENY INC.	20220083	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0083	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 359,59 $	-
KELENY INC.	20220080	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0080	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 356,97 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP38952	2022-08-01	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - CERTIFICATION OUTILS ELECTRIQUES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 322,31 $	-
AV-TECH INC.	DEU51883	2022-08-18	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU - ENTRETIEN INTERCOM - PAIEMENT FACTURES 374833 - 374834	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 319,74 $	-
RECUBEC INC.	DEP37491	2022-08-04	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - PAIEMENT FACTURE 114185 - Transport et disposition de barils d'huiles usées - M-A.LECUYER - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 319,22 $	-
USI-POMPES INC.	DEP37101	2022-08-02	VINCENT, SIMON	BS - RR - ACCOUPLEMENT ET ALIGNEMENT POMPE - RES.CLOSSE -M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 314,97 $	-
REAL HUOT INC.	DEP39110	2022-08-15	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB - MANCHON SOUPLE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 295,62 $	-
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP39155	2022-08-18	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UAT - SONDE POUR MICROCLIP - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 291,14 $	-
KELENY INC.	20220116	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0116	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 283,48 $	-
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU51982	2022-08-24	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU - PLOMBERIE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 277,81 $	-
TENAQUIP LIMITED	DEP39094	2022-08-10	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - CASIERS - R.DIMAIO - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 277,39 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP39021	2022-08-04	DURNIN, JUDITH	BS - UPI- IBZ-Acquisition d'un transfo-15KVA-600-120/280 3PH - C.Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 274,29 $	-
ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU	1548094	2022-08-08	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFFJ // Services judiciaires - Congrès 2022: AGCMQ 5 et 7 Octobre 2022 André Gagnon et Johanne Peate. Inscription et Hébergement	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 270,26 $	-
VIABILITE INC.	DEP39057	2022-08-05	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS-UDO-route de vibration (Usine Dorval + 2 Réservoirs)- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 250,98 $	-
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP38987	2022-08-03	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB - REAPPRO - CABLE ET AMPOULE- 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 223,94 $	-
SANIVAC	DEP38982	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BS- UAT - Location toilettes chimiques pour GALT - M.Riopel - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 223,11 $	-
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP39142	2022-08-17	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB - JOINT ETANCHE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 204,74 $	-
LOGIKERGO	DEP39080	2022-08-08	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - ANALYSE D'UN POSTE DE TRAVAIL - M.ROMERO FACTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 193,40 $	-
LALEMA INC.	DEU51930	2022-08-22	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO KC - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 192,88 $	-
METAUX PROFUSION INC.	DEP39285	2022-08-31	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - BRONZE C932 - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 188,99 $	-
HAZMASTERS INC.	DEU52023	2022-08-30	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU INTERCEPTEURS - SECURITE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 188,78 $	-
SUPREMEX INC.	1547897	2022-08-17	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE F470-14	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 187,10 $	-
SOLUTIONS CONSORTECH INC.	1549489	2022-08-18	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	Renouvellement du contrat de maintenance de licence FME Desktop 2022(DRE)Cout supplémentaire réparti au prorata	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 176,09 $	-
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU51936	2022-08-23	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO SCOTT-MERIDIAN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 163,79 $	-
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1550156	2022-08-25	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST- DM-22-0833 Atelier Apria Remplacement de l'écran Tactile du poste de remplissage # 2 de la Caserne 72	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 149,62 $	-
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP39140	2022-08-17	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UAT - KIT REACTIF - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 141,24 $	-
KELENY INC.	20220125	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0125	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 131,25 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KELENY INC.	20220120	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0120	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 131,25 $	-
KELENY INC.	20220096	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0096	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 131,25 $	-
KELENY INC.	20220082	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0082	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 126,00 $	-
AMSAL INC.	1547995	2022-08-05	BEAUCHESNE, JULIE	Équipements pour les motards.	Police	Activités policières	2 126,00 $	-
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP39284	2022-08-30	DURNIN, JUDITH	BS - MAG UDB REAPPRO - POMPE SUBMERSIBLE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 122,84 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU51730	2022-08-04	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU AL-188156-8-ACHAT EQUIPEMENT FONCTIONNEMENT DU LC-MS/MS (DETENDEURS ET SUPPORT MURAL POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 116,16 $	-
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU52025	2022-08-30	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REPPRO PLOMBERIE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 111,26 $	-
THOMSON REUTERS	1547923	2022-08-04	LEVEILLE, MARIE-LYNE	AFFJ /DPPC - thomson reuters - - Ewaschuk crim plead&pr can 22 rel 04. **PAIEMENT DE FACTURE 846678056 **	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 108,00 $	-
BEAULIEU & LAMOUREUX INC	DEU51895	2022-08-18	GAGNE, JOHANNE	BS DEEU APPRO 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 100,17 $	-
KELENY INC.	20220153	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0153	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220152	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0152	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220148	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0148	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220147	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0147	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220146	2022-08-25	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022_0146	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220145	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0145	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-
KELENY INC.	20220142	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0142	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 099,75 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION JEROME BERNARD INC.	1550027	2022-08-24	GIRARD, IVE	SIM-BC de commande ouvert pour l'année 2022 - Achat divers (Matériel de fixation, clou, vis)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	-
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU51087	2022-08-15	GAGNE, JOHANNE	ESTIMATION MOTEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 081,90 $	-
VISIONMETRIC LIMITED	1548842	2022-08-12	GAGNE, REJEAN	STI - Paiement de facture N° 0811110. Contrat gré à gré pour le renouvellement des logiciels EFIT, de la firme VisionMetric pour le Service de	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 068,15 $	-
REFRIGERATION FRIGO ZONE INC	1550254	2022-08-25	LANEVILLE, YANIK	ENV // Services requis pour démantèlement de la climatisation d'une serre hydroponique **Paiement de facture 026436**	Police	Activités policières	2 055,66 $	-
KELENY INC.	20220100	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0100	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 055,13 $	-
KELENY INC.	20220078	2022-08-24	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2022 - Facture # 2022-0078	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 052,51 $	-
LOCATION BATTLEFIELD QM	1551032	2022-08-31	SAMAME, FAKHRADDINE	P0035_Frais de transport des pompes_Service de l'eau_Mai 2022.	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 047,26 $	-
SERVICE DE GAZ NATUREL CENTRE-VILLE INC.	DEP36907	2022-08-02	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDO - Entretien des chaudières a gaz et électrique - C.Bennett - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 036,76 $	-
SCP SCIENCE	1549240	2022-08-17	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV - Consommables pour Laboratoire de Chimie Crémazie, année 2022	Environnement	Traitement des eaux usées	2 036,47 $	-
ITI INC.	1548410	2022-08-10	CHIASSON, JOSEE	SDÉ-Achat Matériels informatiques (Tablette surface Pro -Clavier + slim pen et Surface USB ethernet commercial) Entente 1526432	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 036,37 $	1526432
ULINE CANADA CORP	10762872	2022-08-01	BELISLE, MANON	Biosphère-bureau à hauteur réglable	Espace pour la vie	Musées et centres d'exposition	2 016,11 $	-
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP38962	2022-08-01	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - APPEL DE SERVICE - P.VALLEE - REMPLACE DEP35995 - FACTURE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 010,51 $	-
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP37363	2022-08-29	MARTINEZ, DANIEL	BS DEP UAT - ENTRETIEN SONDES HACH - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 006,31 $	-
HAZMASTERS INC.	DEU51937	2022-08-23	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU MAG - REAPPRO SECURITE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 000,52 $	-
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr220823c	2022-08-29	PREVOST, SYLVIE	Enquêtes spéciales	Police	Activités policières	2 000,00 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1547445	2022-08-02	ARBIC, DENISE	SENV - Consommables pour laboratoire, année 2022	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 955,48 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHAUSSURES BELMONT INC	DEP38974	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - BOTTES EMPLOYES DIVERS - ENTENTE 1431934	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 841,24 $	1431934
LATENT FORENSIC SERVICES	1547218	2022-08-01	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - POCHETTES PRELEVEMENTS SANGUINS	Bilan	Sécurité et santé	1 730,72 $	-
LATENT FORENSIC SERVICES	1547218	2022-08-02	ADDER, RABAH	SPVM - REAPPRO INVENTAIRE - POCHETTES PRELEVEMENTS SANGUINS	Bilan	Sécurité et santé	1 730,72 $	-
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1543193	2022-08-01	ROY, PATRICK	SPVM // REAPPRO (INVENTAIRE)	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 520,48 $	-
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1548161	2022-08-08	DESMEULES, JULIE	SENV - BC ouvert (août à décembre 2022) - Service de messagerie interne et rapide du 801 Brennan 9e étage - Entente 1302177	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	1 049,87 $	1302177
UNITED RENTALS DU CANADA	DEP38011	2022-08-04	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	UPI - LOCATION D'UNE GÉNERATRICE CUMMINS DE 2MW	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 049,87 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1547445	2022-08-09	ARBIC, DENISE	SENV - Consommables pour laboratoire, année 2022	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	854,60 $	-
BOIVIN & GAUVIN INC.	1548794	2022-08-29	IBARRA IZQUIERDO, GABRIELA	SSIM-DST - DM 22-0814 - Atelier Apria. Pièces non garanties. Remplacement des pièces perdues.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	749,16 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1548378	2022-08-10	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV - Produits chimiques et matériel pour Laboratoire Crémazie, année 2022	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	699,28 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1548378	2022-08-10	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV - Produits chimiques et matériel pour Laboratoire Crémazie, année 2022	Environnement	Traitement des eaux usées	699,27 $	-
FISHER SCIENTIFIQUE	1548378	2022-08-10	BEAUPARLANT, MARTIN	SENV - Produits chimiques et matériel pour Laboratoire Crémazie, année 2022	Environnement	Inspection des aliments	666,06 $	-
CHAUSSURES BELMONT INC	DEP38974	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - BOTTES EMPLOYES DIVERS - ENTENTE 1431934	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	579,74 $	-
PROLIFTE INC.	DEU51854	2022-08-24	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU - ENTRETIEN VEHICULES - PAIEMENT FACTURES 49734 - 49916 - 49844	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	503,74 $	-
METAL M-PACT INC.	DEU51784	2022-08-04	VERREAULT, MICHEL	BS DEEU SOUDURE EAUX - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	459,85 $	-
CABELA'S RETAIL CANADA ULC	1539314	2022-08-18	VINCENT, FRANCOIS	SSIM-Achat Arbre pour berceau Cabela's et de Tables de chevet Cabela's® Cot-Side Pour Paiement Facture 1337841B	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	383,83 $	-
KELENY INC.	1548874	2022-08-15	LUSSIER, MARIE-JOSEE	16 factures d'interprètes	Police	Activités policières	314,96 $	-

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU

1er AU 31 AOÛT 2022

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLOTECH INC	DEP38959	2022-08-03	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - TV pour local ouvriers pour rencontres securité - M.Riopel - Entente 1448548	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	219,53 $	1448548
FASTENAL CANADA LTEE	1548532	2022-08-15	VINCENT, FRANCOIS	SSIM- Achat (350)de différentes types de Lames de scie (dépanneuses , scie alternatives universelles de série)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	209,97 $	-
AEVITAS INC.	1549916	2022-08-23	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Service de l'environnement / Paiement de factures - Collecte de résidus domestiques dangereux _ Août 2022	Environnement	Matières recyclables - autres	157,48 $	-
CHAUSSURES BELMONT INC	DEP38974	2022-08-04	REBSELJ, VINCENT	BS - UAT - BOTTES EMPLOYES DIVERS - ENTENTE 1431934	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	155,62 $	-
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU51730	2022-08-12	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	BS DEEU AL-188156-8-ACHAT EQUIPEMENT FONCTIONNEMENT DU LC-MS/MS (DETENDEURS ET SUPPORT MURAL POUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10,18 $	-
							62 443 474,92 $	

Commission sur le transport et les travaux publics

Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers



RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 19 septembre 2022
et au conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

Montréal

Commission sur le transport et les travaux publics

Augmentation de la période de la garantie des travaux routiers

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 19 septembre 2022 et au conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

Montréal

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions
Visitez le site Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions
Suivez-nous sur les réseaux sociaux
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Montréal

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

M[me] Laurence Parent
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Vice-présidence

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

M. Michel Bissonnet
Arrondissement de Saint-Léonard

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M[me] Arij El Korbi
Arrondissement de Saint-Léonard

M[me] Heidi Ekvdt
Ville de Baie-D'Urfé

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M[me] Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

M[me] Mindy Pollak
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 19 septembre 2022

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le transport et les travaux publics, le rapport et les recommandations formulées à la suite des travaux sur l'augmentation de la période de garantie des travaux routier pour laquelle la Commission a été mandatée par résolution du conseil municipal en 2019 (CM19 0475).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurence Parent
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Marie-Claude Haince
Secrétaire-recherchiste

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Présidence

M[me] Laurence Parent
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Vice-présidence

M. Michel Gibson
Ville de Kirkland

M. Michel Bissonnet
Arrondissement de Saint-Léonard

Membres

M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine

M[me] Arij El Korbi
Arrondissement de Saint-Léonard

M[me] Heidi Ekvdt
Ville de Baie-D'Urfé

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M[me] Laura Palestini
Arrondissement de LaSalle

M[me] Mindy Pollak
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 22 septembre 2022

Mme Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le transport et les travaux publics, le rapport et les recommandations formulées à la suite des travaux sur l'augmentation de la période de garantie des travaux routier pour laquelle la Commission a été mandatée par résolution du conseil municipal en 2019 (CM19 0475).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Laurence Parent
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Marie-Claude Haince
Coordonnatrice

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION **5**

1. DÉMARCHE **6**

1.1. Description du mandat 6

1.2. Déroulement des travaux 6

1.3. Adoption des recommandations 8

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS **9**

2.1 État des lieux 9

2.2 Évaluation des nouvelles mesures mises en place par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) 13

2.3 Surveillance des chantiers 14

2.4 Liste grise 15

2.5 Gestion contractuelle 16

2.6 Présentation de données sur les chantiers et rétroaction 16

CONCLUSION **17**

Annexe 1 : Résolution CM19 0475 **19**

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal **22**

Annexe 3 : Recommandations **23**

INTRODUCTION

La Commission sur le transport et les travaux publics de la Ville de Montréal, présidée par Mme Laurence Parent, a réalisé une étude portant sur l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (réf. résolution CM19 0475). Les membres de la Commission issus des villes liées ont participé aux travaux s'agissant d'un mandat de compétence d'agglomération, en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le présent rapport s'articule autour de deux parties. La première partie du rapport décrit la démarche qui a été privilégiée, incluant le déroulement des travaux. La seconde partie propose ensuite un état des lieux s'appuyant sur les présentations des services, qui sert d'assise à la présentation des recommandations qui ont été adoptées à l'unanimité en séance de travail par la Commission, le 7 juin 2022, à la suite de l'analyse de l'ensemble de l'information recueillie.

En annexe, outre la résolution du conseil municipal (annexe 1), se trouve la liste des personnes-ressources en appui à la Commission pour ce mandat (annexe 2) et les recommandations (annexe 3).

1. DÉMARCHE

1.1. Description du mandat

Le 16 avril 2019, le conseil municipal adopte une motion de l'opposition officielle (CM19 0475) pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal; motion qui est référée à la Commission sur le transport et les travaux publics pour étude.

La motion suggérait de modifier les clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux ans pour toute réhabilitation de chaussée.

S'appuyant notamment sur le rapport du vérificateur général de 2013 et sur le rapport biannuel du Bureau de l'inspecteur général (BIG) de 2018, la motion faisait certains constats et tirait certaines conclusions. La motion s'appuyait sur la prémisse selon laquelle l'augmentation de la garantie des travaux de construction permettrait d'assurer la qualité des travaux routiers. Selon la motion, la problématique de la qualité des travaux a été identifiée par le vérificateur général (2013) et le Bureau de l'inspecteur général (2018) et le dernier rapport d'auscultation (2015) disponible, montrait que 45 % des 4070 km de chaussée du réseau routier montréalais était en mauvais ou très mauvais état. Considérant que plusieurs pays européens tels que l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, de même que la province de l'Ontario, imposent des garanties de deux à cinq ans, l'augmentation de la durée de la garantie des travaux était proposée afin de responsabiliser davantage les constructeurs quant à la qualité des travaux, au respect des normes et du choix des matériaux.

Cette résolution du conseil municipal confiait donc à la Commission sur le le transport et les travaux routiers (CTTP) le mandat d'évaluer la proposition de modification aux clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq (5) ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux (2) ans pour toute réhabilitation de chaussée.

1.2. Déroulement des travaux

À l'automne 2020, la Commission sur le transport et les travaux publics a entrepris l'étude de ce dossier après avoir pris connaissance de la motion CM19 0475 pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal. Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a été désigné pour accompagner la Commission dans l'étude de ce dossier. Les travaux ont ainsi débuté avec la Commission ayant siégé pour le mandat de 2017 à 2021, puis ils ont été repris par les membres de la Commission siégeant actuellement.

Le 21 octobre 2020, la Commission a reçu une première fois le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) en séance de travail. Cette première présentation à permis à la Commission de prendre connaissance des divers mécanismes en place pour assurer la qualité de travaux, de connaître les processus de planification des travaux et d'amélioration continue en plus d'être à même d'avoir une meilleure idée des balises en place.

Le 30 mars 2021, le SIRR a apporté des compléments d'informations sur certains points ayant été relevés par les commissaires demandant des précisions. La présentation du SIRR a abordé les points suivants : la différence des coûts de réfection des chaussées entre Montréal et Toronto; la comparaison de la surveillance des chantiers réalisée à l'interne et par des firmes externes, l'estimation des coûts associés à une augmentation de la surveillance interne, une évaluation prospective des actions mises en place par le SIRR. Les commissaires ont fait le constat que le complément d'information présenté par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ne répond pas pleinement aux attentes et interrogations exprimées. Certains des éléments présentés ont par ailleurs suscité d'autres interrogations.

La Commission a ainsi souhaité entendre à nouveau le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) en séance de travail le 13 avril. La présentation a fait un retour sur la différence des coûts de réfection des chaussées entre Montréal et Toronto. Les cadres juridiques régissant le domaine ont aussi été présentés. Parmi les éléments les plus marquants de la présentation, le portrait des avantages et des inconvénients et les incidences d'une augmentation de la garantie sur le marché. La présentation du SIRR est venue donner un éclairage plus précis des retombées que pourrait avoir une augmentation de la durée de la garantie.

Afin d'avoir un meilleur état des lieux, la Commission a souhaité entendre le Bureau de l'inspecteur général (BIG) qui s'est par le passé penché sur plusieurs des éléments au coeur de l'étude de ce dossier, notamment la surveillance des chantiers, la gestion contractuelle et l'évaluation des travaux. Le 1er juin, la CTTP recevait en séance de travail, M^{e} Brigitte Bishop, inspectrice générale, et M^{e} Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe, du Bureau de l'inspecteur général (BIG). La présentation du BIG à mis en lumières certaines problématiques liées à l'octroi des contrats et à la surveillance des chantiers, en plus de faire état des impacts anticipés d'une augmentation de la garantie des travaux, à la fois sur le marché et sur l'octroi des contrats. Pour le Bureau de l'inspecteur général, il était clair que l'augmentation de la durée de la garantie allait entraîner une augmentation des coûts, sans pour autant assurer une meilleure qualité de travaux.

Par la suite, la Commission a tenu 7 séances de travail, entre juin 2021 et juin 2022, afin d'élaborer 14 recommandations.

Au total, ce sont 11 séances de travail qui ont été consacrées à l'étude de ce dossier. Dans le cadre de ces séances de travail tenues par visioconférence, en raison des mesures imposées par les gouvernements en réponse à la crise sanitaire liée au coronavirus, les membres de la Commission ont pu poser leurs questions aux divers-es intervenant-es et avoir des échanges à huis clos afin de dégager des propositions pour assurer une meilleure qualité des travaux routiers à Montréal.

1.3. Adoption des recommandations

La Commission, sur une proposition de Mme Laura-Ann Palestini, appuyée par Mme Mindy Pollak, a adopté ses recommandations à l'unanimité le 7 juin 2022, lors d'une séance de travail tenue virtuellement par visioconférence.

Les 14 recommandations de la Commission constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement dans la partie 2.

2. ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Cette seconde partie fait état de l'analyse réalisée à la suite des présentations. La Commission remercie le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et le Bureau de l'inspecteur général (BIG) qui ont contribué à cette démarche en partageant leurs expertises et leurs recommandations. Au terme de ses travaux d'analyse, la Commission formule les 14 recommandations suivantes au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

2.1 État des lieux

Afin de garantir l'exécution des travaux, le paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et services, une entreprise doit fournir une garantie au moyen d'une retenue financière. À Montréal, cette garantie est présentement d'une durée de 12 mois[1]. Dans le cadre de ses travaux, la Commission avait pour mandat d'examiner la pertinence d'augmenter cette garantie à cinq ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux ans pour toute réhabilitation de chaussée.

Les présentations faites dans le cadre de l'étude de ce dossier ont permis de faire ressortir certains éléments pris en compte par la Commission dans la formulation de ces recommandations, à savoir : les impacts de l'augmentation de la durée de la garantie des travaux sur le marché, la qualité et la conformité des matériaux utilisés, la surveillance des chantiers et la gestion contractuelle.

Concernant les impacts de l'augmentation de la durée de la garantie des travaux sur le marché, les présentations ont mis en évidence le fait que celle-ci entraînerait non seulement une restriction du marché, mais aussi une augmentation des coûts des travaux. Considérant que Montréal a déjà des critères très élevés, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) affirmait qu'une augmentation de la durée de la garantie sans sanction ne résoudrait pas le problème de la qualité des travaux. À la lumière de ces constats, la Commission a ainsi tenté d'envisager d'autres avenues.

La question de la qualité et de la conformité des matériaux utilisés a été une préoccupation pour la Commission qui a pu être rassurée par les mécanismes en place. En effet, l'article 2118 du Code civil du Québec protège contre la perte d'ouvrage et les vices majeurs pour cinq ans[2]. Cela offre déjà certaines garanties. De même, les commissaires ont pu constater que le système de pénalité a été révisé en 2019, dans le cadre de révision des devis techniques, ce qui permet de renforcer l'assurance qualité. En 2019 également, l'escouade chantier a été mise en place avec pour mandat

[1] Il est à noter qu'il est possible de prolonger la garantie avec un cautionnement.

[2] Cet article stipule en effet que : « À moins qu'ils ne puissent se dégager de leur responsabilité, l'entrepreneur, l'architecte, l'ingénieur et le technologue professionnel qui ont, selon le cas, dirigé ou surveillé les travaux, et le sous-entrepreneur pour les travaux qu'il a exécutés, sont solidairement tenus de la perte de l'ouvrage qui survient dans les cinq ans qui suivent la fin des travaux, que la perte résulte d'un vice de conception, de construction ou de réalisation de l'ouvrage, ou, encore, d'un vice du sol. »

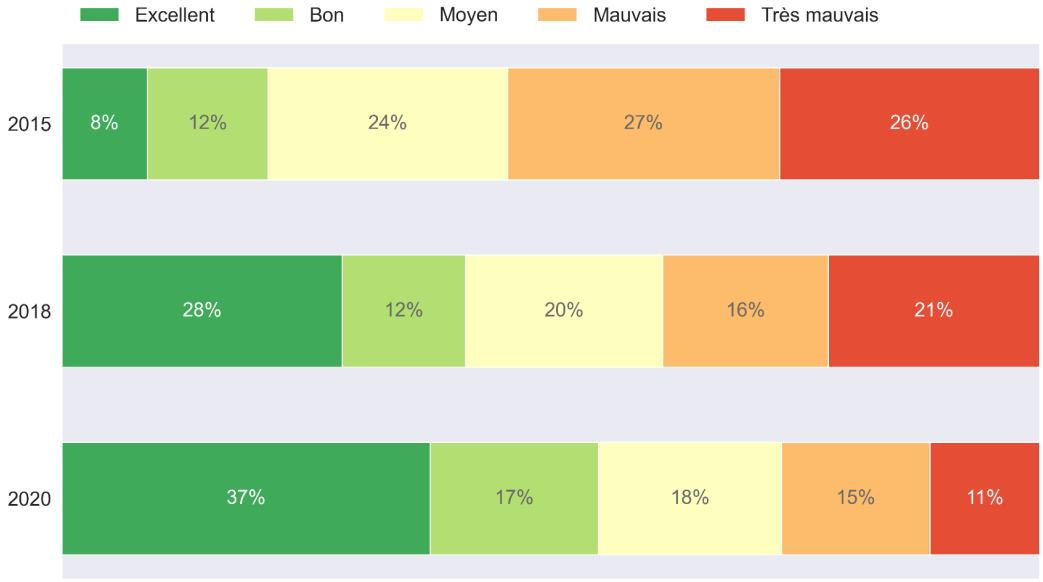
de s'assurer du respect des exigences techniques, de faire un contrôle qualitatif des matériaux, de faire une suivi de la performance et de réaliser des activités de surveillance. L'escouade réalise donc des contrôles et des audits permettant de veiller à la qualité des travaux routiers avant la fermeture du chantier permettant d'apporter les correctifs nécessaires.

La surveillance des chantiers s'avère ainsi être centrale pour s'assurer de la qualité des travaux. Toutefois, malgré la mise en place de l'escouade chantier en 2019, la Commission a pu constater qu'une part importante de la surveillance est réalisée par des fournisseurs externes, notamment en raison de la rareté de la main-d'œuvre, mais aussi en raison de la nature saisonnière des activités. Les membres de la Commission ont aussi été interpellés-es par les constats du Bureau de l'inspecteur général (BIG) qui a mis en lumière le manque d'expérience des surveillants-es de chantier et les problématiques de conflits d'intérêt et d'intimidation qui en résultent.

Pour ce qui est de la gestion contractuelle, la Commission a pu constater qu'une mise à jour de la gestion contractuelle et des garanties avait été réalisée en 2016, mais elle n'a pas été en mesure d'en mesurer les impacts. À la suite de la présentation du Bureau de l'inspecteur général (BIG), les commissaires ont manifesté le souhait d'en savoir plus sur le respect des clauses contractuelles à la suite de cette mise à jour et des résultats de cette mesure sur la qualité de travaux.

Enfin, tout au long des présentations, la Commission sur le transport et les travaux publics a pu constater une amélioration de l'état des chaussées à Montréal, comme en témoigne le tableau ci-après.

État de la chaussé (Indice PCI) 2015, 2018, 2020 sur le réseau RAAV



Source : Données mesurées par la firme mandatée par la Ville de Montréal selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées - CERIU, MAMROT

À la lumière de ce qui lui a été présenté, la Commission est en mesure de faire une série de constats qui guident ses propositions pour s'assurer de la meilleure qualité de travaux à Montréal. La Commission est d'avis qu'une corrélation entre l'augmentation de la durée de la garantie et l'assurance d'une qualité de travaux n'a pu être démontrée. Les commissaires ont aussi pu constater que des mesures ont été mises en place pour adresser la problématique, et ce, dès 2016. Les membres de la Commission ont conclu que la liste grise pouvait être un des moyens d'assurer une qualité de travaux. Par ailleurs, la surveillance de chantiers comme un moyen contribuant à assurer une qualité de tavaux s'est avérée être une avenue à privilégier. Enfin, l'étude de ce dossier a permis de constater un manque d'informations au niveau des données d'évaluation des chantiers. La Commission n'est pas en mesure de statuer pour le moment sur l'augmentation de la prolongation des garanties des travaux routiers, mais elle formule plutôt des recommandations qui permettraient, à plus court terme, de viser une meilleure qualité d'exécution des travaux et un meilleur rendement de ceux-ci.

CONSIDÉRANT le manque d'informations disponibles pour statuer sur la pertinence de l'augmentation afin de garantir la qualité des travaux routiers;

ATTENDU que des indicateurs de performance soient établis pour évaluer la performance des chantiers et présentés dans un bilan sur la performance des chantiers;

ATTENDU que des informations sur la productivité et les coûts globaux des chantiers soient présentées dans un bilan sur la performance des chantiers;

ATTENDU que des informations sur l'efficacité de la gestion technique des chantiers soient contenues dans un bilan sur la performance des chantiers;

ATTENDU que les résultats des campagnes d'auscultation soient contenus dans le bilan sur la performance des chantiers;

ATTENDU que des données sur la surveillance des chantiers soient présentées dans un bilan sur la performance des chantiers;

ATTENDU que des informations sur la performance et les résultats de l'escouade chantier fassent partie du bilan sur la performance des chantiers;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-1 Qu'une fois les bilans et analyses réalisés, que le SIRR les présente à la CTTP, dès que possible, afin d'effectuer un nouvel examen du dossier et de statuer sur la pertinence d'une augmentation de la garantie des travaux routiers pour garantir la qualité des travaux.

R-2 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la révision des devis techniques datant de 2019.

En prenant connaissance de la documentation pour faire l'étude de ce dossier, la Commission a constaté que celle-ci était difficilement accessible pour le grand public, notamment en raison de la complexité et de la densité des informations présentées.

CONSIDÉRANT la complexité de la documentation produite en lien avec les chantiers routiers;

ATTENDU que le public doit avoir une information accessible et vulgarisée sur les chantiers;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-3 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) rende ses bilans et rapports d'activité accessibles au grand public en valorisant l'information contenue dans ses documents et en synthétisant les informations sur les résultats.

2.2 Évaluation des nouvelles mesures mises en place par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Lors d'une présentation en séance de travail, le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a affirmé avoir mis en place plusieurs mesures pour s'assurer de la qualité des travaux. En 2016, le SIRR a procédé à une mise à jour de la gestion contractuelle et des garanties et, en 2019, le SIRR a fait une révision des devis techniques[3]. Toutefois, aucune évaluation de ces nouvelles mesures mises en place par le SIRR n'a été faite. Ces évaluations sont essentielles pour pouvoir mesurer l'efficacité de ces mesures et leurs impacts sur la qualité des travaux.

Ainsi, la Commission souhaiterait pouvoir prendre connaissance des impacts de ces mesures afin d'apprécier et d'évaluer leur efficacité.

CONSIDÉRANT que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) n'a pas fait l'évaluation des nouvelles mesures mises en place pour garantir la qualité des travaux routiers;

ATTENDU qu'une évaluation des impacts de nouvelles mesures mise en place par le SIRR est nécessaire et préalable pour statuer sur le besoin d'augmenter la garantie des travaux routiers;

ATTENDU qu'un suivi continu de la performance des mesures mises en place soit réalisé;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-4 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la mise à jour de la gestion contractuelle et des garanties datant de 2016.

R-5 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la révision des devis techniques datant de 2019.

[3] Il est à noter qu'en janvier 2020 la Division gouvernance et normalisation du Service de l'approvisionnement a repris le mandat de l'harmonisation des documents du cahier des charges pour tous les contrats publics d'exécution de travaux de la Ville de Montréal, ce qui inclut les devis techniques normalisés (DTNI). Le rôle de la division est de s'assurer que les documents sont mis à jour annuellement, qu'ils sont cohérents et accessibles à l'ensemble des chargés de projet de la Ville dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges.

2.3 Surveillance des chantiers

Tel que mentionné précédemment, la surveillance des chantiers s'avère être une mesure importante pour assurer la qualité des travaux. Si la mise en place de l'escouade chantier est de bonne augure, il n'en demeure pas moins que certains efforts peuvent être faits afin de renforcer ce mécanisme de contrôle afin de s'assurer qu'il soit des plus performants.

CONSIDÉRANT que la surveillance des chantiers doit faire l'objet d'une évaluation continue de la part du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);

CONSIDÉRANT que la surveillance des chantiers est réalisée dans une plus grande proportion par des firmes externes;

CONSIDÉRANT des irrégularités dans la surveillance des chantiers (BIG 2018), notamment en ce qui concerne le respect des normes de qualité;

ATTENDU qu'il importe d'assurer une qualité de la surveillance des chantiers;

ATTENDU qu'il importe de mesurer les coûts de la surveillance interne et ceux de la surveillance externe d'une manière précise;

ATTENDU que la Commission sur le transport et les travaux publics (CTTP) puisse examiner cette évaluation comparative;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-6 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) réalise, à court terme, une évaluation comparative des coûts associés à la surveillance des chantiers, à l'interne et à l'externe.

R-7 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) mette en place des indicateurs de performance pour évaluer le rendement de la surveillance des chantiers.

R-8 Qu'une formation de sensibilisation aux droits et recours, destinée à l'ensemble des surveillants-es de chantier, soit donnée au début du contrat par le Service des infrastructures du réseau (SIRR), en collaboration avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG).

2.4 Liste grise

Les firmes à rendement insatisfaisant sont répertoriées dans une liste communément appelée liste grise. Cette liste, créée en 2015, fait état des entreprises pour lesquelles la Ville de Montréal se réserve le droit de refuser leur soumission pour l'octroi d'un contrat, pour une durée de deux ans, et ce, même s'il s'agit du plus bas soumissionnaire conforme. Cette liste est diffusée sur le portail de la Ville de Montréal. Les entreprises au rendement insatisfaisant sont inscrites sur cette liste en fonction de la nature du contrat ayant été octroyé, ce qui leur permet d'obtenir un contrat de la Ville de Montréal pour un travail d'une autre nature, par exemple. C'est donc dire que ce mécanisme n'est pas très contraignant pour les entreprises au rendement insatisfaisant, contrairement à la liste noire[4].

Les membres de la Commission étant conscients-es que des modifications à la liste grise ne pourront être apportées qu'à la suite de modifications législatives, la CTTP souhaite néanmoins relever certains éléments devant être adressés pour assurer une meilleure qualité des travaux routiers lorsque la législation le permettra et formule des recommandations à cet égard.

CONSIDÉRANT le fonctionnement actuel de la liste grise;

CONSIDÉRANT le besoin d'avoir des mesures pour augmenter l'imputabilité des entreprises;

CONSIDÉRANT que la liste noire est utilisée en dernier recours;

ATTENDU que la liste grise doit agir comme mécanisme dissuasif et contraignant pour les entreprises ne respectant pas les exigences contractuelles et ayant un rendement insatisfaisant;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-9 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du Gouvernement du Québec afin que des modifications soient faites à la Loi des cités et des villes pour permettre d'apporter des changements à la liste grise.

R-10 Que le Service de l'approvisionnement instaure des mécanismes de sanctions financières graduées pour les entreprises inscrites sur la liste grise.

[4] La liste noire, ou Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), fait était des entreprises ayant commis une infraction prévue à l'annexe 1 de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1) (LCOP). Les entreprises faisant partie de cette liste ne sont pas autorisées à faire affaire avec le secteur public pendant cinq ans. La Ville de Montréal a l'obligation de consulter le RENA afin de s'assurer qu'une entreprise visée dans le cadre d'un contrat n'est pas inscrite à ce registre.

R-11 Que le délai d'inscription à la liste grise soit de 90 jours plutôt que de 60 jours, afin de permettre aux unités d'affaires de constituer le dossier décisionnel.

2.5 Gestion contractuelle

Malgré la mise à jour de la gestion contractuelle et des garanties qui a été a réalisée en 2016, la Commission sur le transport et les travaux publics (CTTP) est d'avis que des améliorations peuvent être apportées à la gestion contractuelle afin de s'assurer que les travaux routiers soient de la meilleure qualité. En ce sens, les évaluations de rendement sont des outils permettant d'identifier les entreprises qui performent le mieux et qui respectent les clauses contractuelles. Or, avec le mode d'octroi des contrats actuellement en place, les évaluations de rendement n'ont pas un poids significatif. En effet, dans l'évaluation, la prépondérance est sur le plus bas coût.

CONSIDÉRANT l'importance de diminuer la prépondérance du prix pour certains contrats stratégiques et d'utiliser davantage les évaluations de rendements afin de pondérer les contrats futurs;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-12 Que le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service des infrastructures du réseau routier, apporte des modifications au mode d'octroi des contrats afin de donner une plus grande prépondérance aux évaluations de rendement.

2.6 Présentation de données sur les chantiers et rétroaction

La Commission est d'avis que les travaux routiers sont d'une grande préoccupation pour les Montréalaises et les Montréalais qui ont besoin d'être bien informés-es à ce sujet. Les commissaires ont fait le constat qu'il était parfois difficile d'obtenir des informations précises sur les chantiers et sur l'état des chaussées et que des efforts pourraient être faits afin de présenter ces informations d'une manière plus accessible.

CONSIDÉRANT l'importance pour les citoyens-nes d'être informé-es;

CONSIDÉRANT la difficulté, pour le grand public, à obtenir des informations précises sur les chantiers;

CONSIDÉRANT que la présentation des données relatives aux campagnes d'auscultation est difficilement accessible pour le grand public;

ATTENDU que les résultats des campagnes d'auscultation réalisées ces dernières années soient diffusés publiquement de manière vulgarisée;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-13 Que la Ville de Montréal diffuse un état des chaussées, incluant la date des travaux réalisés, sous forme de tableau de bord sur le site montreal.ca.

Au fil des présentations, les membres de la Commission ont été à même de comprendre que l'expertise des gens de terrain (les entreprises contractantes et les sous-contractants) devait être mise à profit dans une perspective d'amélioration continue. Si des initiatives sont déjà en place, la Commission estime essentiel de systématiser ces mécanismes.

CONSIDÉRANT que l'expertise des entreprises doit être prise en considération pour améliorer la qualité des travaux;

La Commission sur le transport et les travaux publics recommande :

R-14 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) demande systématiquement une rétroaction du fournisseur à la suite de la réalisation des travaux.

CONCLUSION

Lors de l'étude de ce dossier, plusieurs éléments ont été pris en considération pour permettre d'assurer une meilleure qualité des travaux routiers. D'une part, la Commission a souhaité formuler des recommandations qui pourraient avoir un impact à court terme sur la qualité des travaux. D'autre part, elle a pris en compte des éléments névralgiques comme la surveillance, la gestion contractuelle, l'évaluation, le suivi et la collecte et la présentation des données pour que Montréal puisse maintenir un meilleur état des chaussées.

Les membres de la Commission souhaitent également profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement l'équipe du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) pour son soutien et son expertise tout au long de l'étude de ce dossier. Les commissaires remercient également Me Brigitte Bishop et Me Suzanne Corbeil du Bureau de l'inspecteur général (BIG) qui se sont rendus disponibles pour alimenter les travaux de la Commission. Les commissaires souhaitent également saluer la qualité du travail accompli par les membres de la Commission sur le transport et les travaux publics ayant siégés-es lors du mandat précédent et leur exprimer toute leur gratitude.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), le présent rapport peut être consulté sur la page Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

Annexe 1 : Résolution CM19 0475

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 15 avril 2019 Séance tenue le 16 avril 2019	Résolution: CM19 0475

Motion de l'opposition officielle pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a accéléré, depuis 2013, ses investissements dans le but de combler un déficit d'entretien de ses infrastructures;

Attendu que la Ville investira pour la période 2019-2021 un montant de 2 035,9 M$ dans ses infrastructures routières, dont 1 453,9 M$ seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs;

Attendu que d'après le dernier rapport d'auscultation, 45 % des 4 070 km de chaussée du réseau routier montréalais sont en mauvais ou très mauvais état;

Attendu que le vérificateur général constatait, dès 2013, une relation étroite entre l'état de dégradation des infrastructures routières, la qualité des matériaux et la conformité de leur mise en place;

Attendu que le rapport biannuel du Bureau de l'Inspectrice générale (BIG) révélait, en 2018, certaines problématiques quant au respect des quantités et de la qualité du matériel lors des opérations de reconstruction et de resurfaçage de routes;

Attendu que le BIG a observé qu'afin d'obtenir des contrats, les entreprises en construction inscrivent des prix unitaires nettement inférieurs à la valeur des travaux puisqu'elles n'effectuent pas ou peu de réparations de défauts, leur donnant ainsi un avantage concurrentiel;

Attendu que la mauvaise construction ou l'absence de corrections ont pour conséquence directe l'apparition de défauts qui, à la suite d'infiltrations d'eau et au cycle de gel et dégel, peuvent entraîner l'apparition de nids-de-poule;

Attendu que la Ville répare en moyenne plus de 200 000 nids-de-poule par année sur le réseau artériel lors des opérations de colmatage;

Attendu que les travaux routiers sont actuellement assujettis à une garantie de bon fonctionnement pour une période de 12 mois à compter de la réception provisoire des travaux, et que l'apparition de nids-de-poule et de fissures se produit habituellement après ce délai;

Attendu qu'à la suite de travaux de reconstruction et de réhabilitation de la chaussée, la Ville de Montréal impose un moratoire de cinq (5) et trois (3) ans respectivement, aux réseaux techniques urbains afin de limiter la répétition des zones de chantiers;

Attendu qu'il est essentiel pour la Ville de Montréal de maximiser les effets de ses investissements et qu'effectuer de multiples réparations sur un même tronçon de rue peut correspondre à un gaspillage de fonds publics;

Attendu que l'ouverture répétée et la dégradation accélérée des infrastructures routières encouragent le cynisme des citoyens vis-à-vis la qualité des infrastructures municipales;

Attendu qu'une augmentation de la durée de la garantie responsabiliserait davantage le constructeur quant à la qualité des travaux, au respect des normes et du choix de matériaux;

Attendu que plusieurs pays européens tels que l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, de même que la province de l'Ontario, imposent des garanties de 2 à 5 ans pour la majorité des chantiers d'infrastructures routières;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal modifie les clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq (5) ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux (2) ans pour toute réhabilitation de chaussée.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics pour en faire l'étude, conformément au 5o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare que l'article 65.05 est référé pour étude à la Commission sur le transport et les travaux publics, conformément au 5° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05
/mt

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 23 avril 2019

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

M. Jean Carrier, directeur - Direction des infrastructures (depuis 2022)

M. Martin Boulianne, directeur - Direction des infrastructures (jusqu'en 2021)

M. Sylvain Roy, responsable du contrôle qualitatif des matériaux - Division expertise et soutien technique, Direction des infrastructures

Mme Marie-Hélène Bouchard, secrétaire-recherchiste - Direction des infrastructures

Mme Geneviève Bellavance, secrétaire de direction - Direction des infrastructures

Bureau de l'inspecteur général

M[e] Brigitte Bishop, inspectrice générale

M[e] Suzanne Corbeil, inspectrice générale adjointe

Annexe 3 : Recommandations

R-1 Qu'une fois les bilans et analyses réalisés, que le SIRR les présente à la CTTP, dès que possible, afin d'effectuer un nouvel examen du dossier et de statuer sur la pertinence d'une augmentation de la garantie des travaux routiers pour garantir la qualité des travaux.

R-2 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la révision des devis techniques datant de 2019.

R-3 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) rende ses bilans et rapports d'activité accessibles au grand public en valorisant l'information contenue dans ses documents et en synthétisant les informations sur les résultats.

R-4 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la mise à jour de la gestion contractuelle et des garanties datant de 2016.

R-5 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) évalue les impacts de la révision des devis techniques datant de 2019.

R-6 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) réalise, à court terme, une évaluation comparative des coûts associés à la surveillance des chantiers, à l'interne et à l'externe.

R-7 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) mette en place des indicateurs de performance pour évaluer le rendement de la surveillance des chantiers.

R-8 Qu'une formation de sensibilisation aux droits et recours, destinée à l'ensemble des surveillants-es de chantier, soit donnée au début du contrat par le Service des infrastructures du réseau (SIRR), en collaboration avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG).

R-9 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès du Gouvernement du Québec afin que des modifications soient faites à la Loi des cités et des villes pour permettre d'apporter des changements à la liste grise.

R-10 Que le Service de l'approvisionnement instaure des mécanismes de sanctions financières graduées pour les entreprises inscrites sur la liste grise.

R-11 Que le délai d'inscription à la liste grise soit de 90 jours plutôt que de 60 jours, afin de permettre aux unités d'affaires de constituer le dossier décisionnel.

R-12 Que le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service des infrastructures du réseau routier, apporte des modifications au mode d'octroi des contrats afin de donner une plus grande prépondérance aux évaluations de rendement.

R-13 Que la Ville de Montréal diffuse un état des chaussées, incluant la date des travaux réalisés, sous forme de tableau de bord sur le site montreal.ca.

R-14 Que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) demande systématiquement une rétroaction du fournisseur à la suite de la réalisation des travaux.

Commission sur l'examen des contrats

Bilan de la onzième année d'activité (2021)

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Bilan annuel

Rapport déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération
Assemblées des 19 et 22 septembre 2022

Commissions permanentes Montréal

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'infolettre des commissions
Visitez le site Internet des commissions permanentes: ville.montreal.qc.ca/commissions
Suivez-nous sur les réseaux sociaux
@commissions.mtl
@Comm_MTL

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^me^ Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^me^ Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^me^ Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^me^ Julie Brisebois
Village de Senneville

M^me^ Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M^me^ Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^me^ Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M^me^ Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 septembre 2022

Madame Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal – Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

La Commission sur l'examen des contrats est ravie de déposer le bilan de l'année 2021, sa onzième année d'activités.

Vous êtes invitée à prendre connaissance du travail réalisé par ses membres et de leurs réflexions pour continuer à améliorer le processus de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Dominic Perri
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Katherine Fortier
Coordonnatrice – Soutien aux commissions permanentes

TABLES DES MATIÈRES

1. Coup d'oeil sur l'année 2021 **5**

1.1 Origine de la Commission sur l'examen des contrats 5

1.2 La mission 5

1.3 La composition de la Commission 6

1.4 Les critères d'examen 6

1.5 Le fonctionnement des séances de travail 7

2. Le bilan des activités 2021 **7**

2.1 Nombre et répartition des mandats reçus en 2021 8

2.2 Nombre de séances et de contrats étudiés par mois 8

2.3 Progression annuelle du nombre global de mandats 9

2.4 Unités administratives responsables des dossiers d'octroi examinés 10

2.4 Nombre de mandats par critère d'examen 12

2.5 Les contrats de plus de 10 M$ 14

2.6 Nombre de contrats par firmes adjudicataires 14

3. Constats et recommandations **17**

4. Conclusion **23**

Annexe 1 - Liste des contrats étudiés en 2021 **25**

1. Coup d'oeil sur l'année 2021

Dans ce bilan, la Commission permanente sur l'examen des contrats présente les données compilées et analysées relatives aux quatre-vingt-quatorze (94) mandats qui lui ont été confiés par le comité exécutif durant l'année 2021. Ces données témoignent de la grande diversité de dossiers traités dans le cadre de dix-huit (18) séances de travail tenues ainsi que de la lecture de milliers de pages de documentation.

1.1 Origine de la Commission sur l'examen des contrats

Rappelons que l'origine de la Commission sur l'examen des contrats remonte à novembre 2009, alors que la Commission de la présidence du conseil s'était vue confier, par le conseil municipal, le mandat d'évaluer le rôle et les responsabilités des commissions ainsi que les liens entre les commissions et le comité exécutif. L'objectif était de mieux définir les responsabilités des commissions, voire d'élargir leur portée, et de se pencher sur le processus d'octroi de contrats. Cette démarche visait essentiellement à accroître l'imputabilité des personnes élues comme parties prenantes des décisions et à améliorer la transparence du processus décisionnel relatif aux octrois de contrats (CM09 0993).

Le 14 juin 2010, la Commission de la présidence du conseil déposait au conseil municipal son rapport de consultation et de recommandations dans lequel elle recommandait la mise sur pied de la Commission sur l'examen des contrats. Par la suite, le comité exécutif confirmait, dans sa réponse au rapport de la Commission de la présidence du conseil, datée du 25 octobre 2010 (CM10 0753), que « …la mise en place d'une Commission d'examen des contrats s'avère un outil indispensable pour tous les élus qui sont imputables des décisions prises au conseil municipal ». Ainsi, deux (2) mois plus tard, à sa séance du 14 décembre 2010, le conseil municipal créait la Commission permanente sur l'examen des contrats.

1.2 La mission

Depuis 2011, la Commission permanente sur l'examen des contrats a pour mission de statuer sur la conformité du processus d'appel d'offres des contrats qui lui sont soumis en vertu des critères d'examen et d'en faire état, avant l'octroi, aux instances compétentes. La Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus d'appels d'offres.

Puisque les contrats étudiés par la Commission relèvent de la compétence du conseil municipal et du conseil d'agglomération, les modalités de fonctionnement sont prévues dans deux (2) règlements, soit : le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

1.3 La composition de la Commission

À l'instar des autres commissions permanentes, la Commission sur l'examen des contrats comporte deux volets : l'un municipal, pour les contrats relevant de la compétence de la Ville, et l'un d'agglomération. Le volet municipal de la Commission comprend neuf (9) membres auxquels s'ajoutent deux (2) personnes élues des villes liées pour examiner les contrats relevant de la compétence de l'agglomération.

Aux termes de l'élection municipale de 2021, la Commission était composée ainsi :

Présidence

M. Dominic Perri, conseiller de Ville, arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^me^ Paola Hawa, mairesse, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^me^ Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Membres

M^me^ Caroline Braun, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

M^me^ Julie Brisebois, mairesse, Village de Senneville

M^me^ Daphney Colin, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M^me^ Nathalie Goulet, conseillère de Ville, arrondissement d'Ahuntsic – Cartierville

M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun

M. Sylvain Ouellet, conseiller de Ville, arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

M^me^ Micheline Rouleau, conseillère de Ville, arrondissement de Lachine

M^me^ Stéphanie Valenzuela, conseillère de Ville, arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

1.4 Les critères d'examen

Les contrats qui font l'objet d'un mandat d'examen de la Commission par le comité exécutif répondent à un ou plusieurs critères adoptés par les conseils et ayant fait l'objet, en 2011, de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082). Les contrats, dont la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrats a été examinée par la Commission, répondaient à l'un ou l'autre des critères suivants :

1. Contrat de plus de 10 M$;
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ répondant à l'une des conditions suivantes :
    a. Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;

b. Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes;
c. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
d. Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
e. L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
f. Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

1.5 Le fonctionnement des séances de travail

Les dossiers étudiés par la Commission sont confidentiels et seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux. Les séances de travail se tiennent donc à huis clos où les membres et les personnes participantes s'engagent à protéger l'entière confidentialité des informations échangées.

Pour chaque contrat étudié, les commissaires reçoivent le sommaire décisionnel, incluant les annexes et les pièces jointes, au préalable. Les unités administratives concernées sont invitées à se présenter en séance de travail de la Commission pour exposer brièvement le dossier et répondre aux questions des commissaires, qui délibèrent et adoptent, séance tenante, ses conclusions.

Un rapport distinct est ensuite produit pour chaque contrat examiné. La Commission soumet ses conclusions au comité exécutif, qui inscrit l'octroi du contrat à une prochaine assemblée du conseil municipal ou d'agglomération, qui statue de l'octroi, et ce, à la lumière de l'ensemble du dossier, dont le rapport d'examen.

2. Le bilan des activités 2021

En 2021, la Commission a étudié un total de quatre-vingt-quatorze (94) contrats, soit quatorze (14) de moins que l'année précédente. Cette baisse s'explique par la levée des activités de la Commission durant la période électorale. La liste de ces mandats peut être consultée à l'Annexe 1. Parmi les mandats reçus, quarante (40) relevaient de la compétence du conseil municipal et cinquante-quatre (54) de celle du conseil d'agglomération.

2.1 Nombre et répartition des mandats reçus en 2021

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, il existe un certain équilibre depuis 2018 dans la répartition des dossiers de compétences municipale et d'agglomération.

Tableau 1 – Mandats reçus du comité exécutif en 2021

	2021*		2020		2019		2018		2017*		2016	
Total annuel	94		**108**		**105**		**111**		**98**		**81**	
Nbre de dossiers	54	40	**61**	**47**	**57**	**48**	**52**	**59**	**64**	**34**	**56**	**25**
Mois	**Agglo**	**Ville**	**Agglo**	**Ville**	**Agglo**	**Ville**	**Agglo**	**Ville**	**Agglo**	**Ville**	**Agglo**	**Ville**
Janvier	5	2	5	2	2	3	6	1	3	2	2	0
Février	2	1	5	0	5	5	4	3	3	3	2	1
Mars	5	3	3	2	5	3	10	5	7	3	7	3
Avril	2	6	7	6	5	7	1	5	2	6	4	3
Mai	10	11	4	5	6	5	4	9	12	1	16	4
Juin	8	10	3	14	12	6	7	6	0	7	6	3
Juillet	**Relâche**											
Août	13	1	12	5	4	8	9	12	17	11	3	2
Septembre	9	6	3	3	9	3	4	8	20	1	4	2
Octobre	Ne siège pas		8	4	3	5	2	1	Ne siège pas		1	1
Novembre	Ne siège pas		5	4	4	2	2	5	Ne siège pas		4	2
Décembre	Ne siège pas		6	2	2	1	3	4	Ne siège pas		7	4
Moyenne par mois	**11,75**		**9**		**8,75**		**9,25**		**12,25**		**6,75**	

* Année électorale

2.2 Nombre de séances et de contrats étudiés par mois

Le tableau suivant présente quant à lui le nombre total de séances de travail tenues chaque mois ainsi que de contrats étudiés. Il est à noter que les travaux des commissions font relâche au mois de juillet. Ainsi, en 2021, la Commission a étudié une moyenne de 5,2 dossiers par séance, comparativement à 4,7 dossiers en 2020. Au cours des dernières années, une tendance à la hausse du nombre de contrats par séance est observable.

Nous pouvons remarquer que la Commission a examiné le plus grand nombre de contrats au mois de mai, avec vingt-et-un (21) dossiers. En 2020, c'était plutôt aux mois de juin et d'août que la Commission a étudié le plus grand nombre de dossiers, c'est-à-dire dix-sept (17) dans les deux cas.

Tableau 2 – Nombre de contrats examinés par séances chaque mois

	2021*		2020		2019		2018		2017*		2016	
	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers	Nbre de séances	Nbre de dossiers
Janvier	1	7	2	7	1	5	2	7	2	5	1	2
Février	1	3	2	5	2	10	2	7	2	6	3	3
Mars	2	8	1	5	2	8	4	15	3	10	4	10
Avril	2	8	2	13	2	12	2	6	2	8	3	11
Mai	3	21	2	9	2	11	3	13	4	13	4	16
Juin	3	18	3	17	3	18	3	13	2	7	4	9
Juillet	**Relâche**											
Août	3	14	3	17	2	12	4	21	6	28	2	5
Septembre	3	15	2	6	2	12	2	12	4	21	2	6
Octobre	-	-	2	12	1	8	1	3	0	0	1	2
Novembre	-	-	2	9	1	6	2	7	–	–	–	–
Décembre	-	-	2	8	1	3	2	7	–	–	3	11
Total	**18**	**94**	**23**	**108**	**19**	**105**	**27**	**111**	**25**	**98**	**29**	**81**

* Année électorale

2.3 Progression annuelle du nombre global de mandats

Le tableau suivant montre la croissance annuelle du nombre de dossiers étudiés par la Commission, depuis sa création en 2011. Nous observons une croissance annuelle moyenne de 15 % relativement au nombre de dossiers référés à la Commission depuis 2011.

D’autre part, l'augmentation du prix des matériaux et la hausse des coûts de la main-d'œuvre, en raison notamment de l’inflation et du contexte économique, expliquent en partie la croissance du nombre de dossiers qui répondent aux critères d’examen de la Commission. Également, nous pouvons observer que le nombre de contrats est stable depuis 2017 avoisinant une centaine de dossiers. Pour 2021, la suspension des activités de la Commission durant l’élection explique évidemment la baisse du nombre de dossiers étudiés.

Tableau 3 – Croissance du nombre de dossiers examinés annuellement

Années	Dossiers d’agglomération	Dossiers municipaux	Croissance annuelle	Total annuel
2021*	54	40	- 13%	**94**
2020	61	47	3%	**108**
2019	57	48	- 5%	**105**
2018	52	59	13%	**111**
2017*	64	34	21%	**98**
2016	56	25	9%	**81**
2015	58	16	57%	**74**
2014	34	13	9%	**47**
2013*	32	11	-12%	**43**
2012	32	17	63%	**49**
2011	18	12	-	**30**
Moyenne	47,09	29,27	15%	76,36

* Année électorale

2.4 Unités administratives responsables des dossiers d’octroi examinés

Le tableau ci-dessous montre la répartition des contrats selon les unités administratives responsables des octrois.

Ainsi, nous voyons que 67 % des mandats reçus en 2021 proviennent de trois (3) services, soit : le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)[1], le Service de l’eau et le Service de la gestion et de la planification immobilière.

[1] Le SIRR était anciennement le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, d’où l’absence de données pour les années antérieures à 2019.

Tableau 4 – Nombre de dossiers par unité administrative

Unités administratives	2021*	2020	2019	2018	2017*	2016
Service des infrastructures du réseau routier	32	28	22	–	–	–
Service des infrastructures, de la voirie et des transports	–	–	3	37	34	26
Service de l'eau	14	24	17	14	13	4
Service de la gestion et de la planification immobilière	17	15	26	17	15	17
Service de l'urbanisme et de la mobilité	0	9	5	1	0	0
Service de l'environnement	0	8	3	6	2	2
Service du matériel roulant et des ateliers	4	6	4	6	3	0
Service des technologies de l'information	9	4	9	7	18	9
Service de la concertation des arrondissements	4	4	5	3	1	1
Service de l'approvisionnement	6	3	4	3	6	2
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	5	2	2	4	2	11
Service des finances	0	2	0	1	1	0
Arrondissement de l'île Bizard–Sainte-Geneviève	0	2	0	0	0	0
Service des ressources humaines	1	1	0	3	1	0
Service de l'Espace pour la vie	0	0	2	1	0	0
Commission de services électriques	0	0	2	1	0	0
Direction générale / Laboratoire d'innovation urbaine	0	0	1	0	0	0
Service de police	0	0	0	0	0	0
Service des affaires juridiques	2	0	0	0	0	1
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	0	0	0	0	0	1
Service de la culture	0	0	0	1	0	1
Service de sécurité incendie	0	0	0	1	0	1
Arrondissement de Ville-Marie	0	0	0	2	2	2
Arrondissement du Plateau Mont-Royal	0	0	0	1	0	0
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	0	0	0	1	0	0

Arrondissement de Saint-Laurent	0	0	0	1	0	0
Arrondissement de Lachine	0	0	0	0	0	2
Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro	0	0	0	0	0	1
Arrondissement Le Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**94**	**108**	**105**	**111**	**98**	**81**

* Année électorale

2.4 Nombre de mandats par critère d'examen

Le tableau ci-dessous montre le nombre de mandats reçus pour chacun des critères d'examen. En ce qui a trait aux contrats d'exécution de travaux et de biens et services, il est à noter qu'ils sont présentés de façon distincte depuis 2019 seulement, donc auparavant regroupés dans une seule section du tableau. Ce nouveau découpage offre une analyse plus pointue, notamment pour les sous-critères.

En 2021, le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement a jugé nécessaire de soumettre sept (7) contrats à la Commission dont quatre (4) sont liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal.

Tableau 5 – Nombre de contrats étudiés pour chaque critère d'examen applicable

Critères d'examen	Contrats 2021*	Contrats 2020	Contrats 2019	Contrats 2018	Contrats 2017*	Contrats 2016
1- Contrat de plus de 10 M$	**29**	**34**	**38**	**49**	**27**	**29**
2- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ [2]	**13**	**26**	**28**	**78**	**59**	**52**
Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres	6	10	10	16	11	5
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	0	0	1	2	0	2
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	4	6	8	19	18	7
Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	6	13	13	30	23	30
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	3	9	8	6	6	3

[2] Les chiffres de 2016 à 2018 comprennent les contrats de biens et services et les contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$, puisque ce n'est qu'à partir de 2019 qu'ils sont traités de façon distincte.

Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande	0	1	2	5	1	5
3- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$	**42**	**47**	**33**	**-**	**-**	**-**
Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres	5	5	5	-	-	-
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	0	0	0	-	-	-
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	18	19	13	-	-	-
Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	27	26	17	-	-	-
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	6	3	3	-	-	-
4- Contrat de services professionnels de plus de 1 M$, pour lesquels :	**17**	**22**	**26**	**38**	**58**	**23**
Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres	9	10	12	12	18	7
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique	1	0	0	1	0	1
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2e plus bas soumissionnaire conforme	5	5	4	8	17	9
Écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire	8	6	12	11	16	6
L'adjudicataire en est à son 3e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent	3	9	6	6	7	0
5- Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission	**7**	**1**	**1**	**0**	**1**	**0**

* Année électorale

2.5 Les contrats de plus de 10 M$

Le tableau suivant montre la répartition des vingt-neuf (29) contrats de plus de 10 M$ soumis à l'examen de la Commission en 2021. Ces contrats étaient au nombre de trente-quatre (34) en 2020 et de trente-huit (38) en 2019.

Le contrat le plus important examiné par la Commission était de 74 462 678,51 $, pour des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises. Il était suivi d'un contrat de 48 863 051,63 $, pour le réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges.

Tableau 6 – Répartition des contrats de plus de 10 M$ par sous-catégories de valeur

	Contrats 2021*	Contrat 2020	contrat 2019
Entre 10 M$ et 15 M$	9	15	13
Entre 15 M$ et 20 M$	7	6	5
Entre 20 M$ et 30 M$	7	8	9
Plus de 30 M$	6	5	11
Nombre total de contrats	**29**	**34**	**38**

* Année électorale

2.6 Nombre de contrats par firmes adjudicataires

Finalement, le tableau ci-dessous permet d'identifier les adjudicataires de plus d'un contrat parmi l'ensemble des dossiers d'appels d'offres étudiés en 2021, et depuis 2019, tout en précisant le nombre de contrats étudiés pour chacun d'eux.

Tableau 7 – Répartition des contrats examinés parmi les firmes adjudicataires

Adjudicataires	2021**	2020	2019
Acier TAG inc.	1*	-	-
AEdifica. inc	1	-	-
Allen Entrepreneur Général	-	-	2
Bau-Québec Ltée	1	-	-
Bau-Val inc.	-	-	3
Bruneau Électrique Inc.	-	2	-
Cargill sel, Sécurité Routière	1*	-	-
Charex Inc	3	-	-
Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice Inc.	1*	-	-
Cima + S.E.N.C.	1	2	-
Clean Water Works inc.	1	2	2
C.M.S Entrepreneurs Généraux inc.	1	-	-
Cofomo inc.	2	-	-

Compass Minerais Canada Corp.	1*	-	-
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	1	-	4
Constillo inc.	1	-	-
Construction Deric Inc.	2	-	-
Construction Génix inc.	1	-	-
Construction H2D inc.	1	-	-
Construction Larotek inc	1*	-	-
De Sousa - 4042077 Canada inc.	1	-	-
Demix construction inc.	2	2	2
Déneigement Fontaine Gadbois inc.	1*	-	-
Déneigement Moderne inc.	1*	-	-
Deric construction inc.	1	3	-
Duroking Construction / 9200 2088 Québec inc.	4	-	2
EBC inc.	1	-	-
Échafauds Plus	1	-	-
Englobe Corp.	1*	-	-
Entreprises Michaudville inc.	1 + 1*	2	2
Les Entreprises Canbec Construction inc.	1*	-	-
Environnement Routier NRJ Inc.	1*	3	-
Équipement Plannord Ltée	1	-	-
ESI Technologies inc.	2	-	-
Eurovia Québec Grands Projets	1	3	-
Excavation Gricon	1	-	-
Foraction inc.	2	-	-
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	1	-	-
FNX-INNOV Inc. (anciennement Les Consultants S.M. Inc.)	1	3	3
Gastier M.P. inc.	1	-	-
GBI Experts-Conseils inc.	1*	-	-
Gestion Industrielle Maintenance Man inc.	1	-	-
Groupe Marchand Architecture et Design	1*	-	2
Insituform Technologies Limited	3	-	2
ITR Acoustique MTL Inc.	1	-	-
Jacques Olivier Ford inc.	1	-	-

JMV Environnement inc.	1*	-	-
K.F. Construction Inc	2	-	-
Kemira Water Solutions Canada Inc	1	-	-
L'Archevêque & Rivest Ltée	1	-	-
La Compagnie Keleny	1	-	-
Lanco Aménagement inc.	1	-	-
Le Consortium Cimaise Inc.	1	-	-
Les Entreprises Cogenex	2	-	-
Les Excavations Payette Ltée	1*	-	-
Les Excavations Lafontaine inc.	-	2	2
Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc.	1*	-	-
Logistik Unicorp	1	-	-
Loiselle inc.	-	5	-
Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée	1	-	-
M2D Leadership	1	-	-
Matériaux Paysagers Savaria ltée	1	-	-
Mécanique CNC (2002) inc.	1	-	-
Métal M-Pact inc.	1*	-	-
Mongrain Inc	1	-	-
One Point Développement inc.	1	-	-
Osédea inc.	1	-	-
Paquette et associés huissiers de justice	1*	-	-
Pavages d'Amour inc.	1*	-	-
Parizeau Pawulski Architectes SNC	1*	-	-
Parko inc.	1	-	-
Patrimoine - GMAD (architectes)	1*	-	-
Procova inc.	-	2	-
Réal Paul architecte Inc.	-	2	-
Recyclage Notre-Dame inc.	-	2	-
Roxboro Excavation Inc.	3	-	-
Sanexen services environnementaux inc.	7 + 1*	8	3
Sanivac	1	-	-
Services EXP inc.	1 + 1*	3	-

Services Infraspec inc.	1	3	-
Services Ricova Inc.	-	2	-
SIMO Management inc.	1	-	-
Signalisation A.M.C.	1	-	-
SNC Lavalin et GEM Québec inc.	-	7	3
SNF Canada ltd	1	-	-
St-Denis Thompson Inc.	1	-	-
Summa Métal Architectural et Structural Inc.	1	-	-
Suncor Énergie	1*	-	-
Sutera inc.	1	-	-
Tetra Tech QI inc.	1	2	-
Toiture Trois Étoiles inc.	1	-	-
Valade et associés, huissiers de justice inc.	1*	-	-
Regroupement CIMA+ SENC | BC2 Groupe Conseil inc.	1	-	-
Regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	1*	-	-
Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc.	1*	-	-
Transvac Montréal-Laval inc.	1	-	-
WAA Montréal inc.	1	-	-
WSP Canada inc.	-	-	2

* Un même contrat donné à plusieurs soumissionnaires.
** Année électorale

3. Constats et recommandations

Au cours de l'année 2021, une élection municipale s'est tenue, à la suite de laquelle la composition de la Commission a changé. Ce bilan a donc été préparé à partir des notes et des rapports de la formation précédente, ainsi qu'à la lumière de l'expérience acquise au cours des derniers mois par les nouveaux membres. Considérant que la Commission n'a pas siégé au mois de juillet, elle a étudié les quatre-vingt-quatorze (94) mandats qui lui ont été confiés en huit (8) mois, une moyenne de 11,75 contrats par mois. La Commission a constaté la conformité du processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats de la totalité des dossiers, parfois en demandant des précisions ou en recommandant des modifications aux sommaires décisionnels, afin de clarifier le contenu au profit des membres du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Enfin, les commissaires anticipent avec enthousiasme de recevoir les réponses du comité exécutif à ses recommandations passées ainsi qu'à celles du bilan présent. La Commission souhaite à cet égard renouveler les recommandations du Bilan de la dixième année d'activité (2020) et attirer l'attention sur certaines d'entre elles, qui sont encore spécialement d'actualité.

Bilan 2020 — Documenter la performance des professionnels externes et les coûts[3]

La Commission souhaite d'abord réitérer les recommandations du Bilan 2020 liées à celles de ***Documenter la performance des professionnels externes et les coûts*.**

ATTENDU l'importance pour les services de pouvoir compter sur les données relatives à l'expérience de la Ville avec des professionnels externes;

ATTENDU que l'expérience ne fait pas partie de la grille d'évaluation des soumissions, à moins d'une inscription sur la liste grise;

ATTENDU que la satisfaction générale des services de la Ville quant au rendement global des firmes externes n'a pas d'incidence sur les octrois, et ce, malgré une expérience négative :

ATTENDU que les écarts de coûts importants observés entre les estimés de contrôle et les prix des soumissions reçues :

ATTENDU que plusieurs items sont soumissionnés à un prix unitaire de 1$;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-1 : Qu'une notion relative à la satisfaction du rendement général des adjudicataires dans le cadre de contrats passés, le cas échéant, soit ajoutée à la grille d'évaluation;

R-2 : Que l'Administration voit à ce que les responsables des estimés documentent les prix moyens des matériaux et services exigés dans les appels d'offres.

Production des estimations de contrôle par les firmes professionnelles

Dans le cadre de la préparation des appels d'offres, la Ville travaille avec des firmes professionnelles afin de bénéficier de leur expertise dans la production des estimations. Or, lors de l'examen de plusieurs processus d'octroi, la Commission a constaté qu'il existe souvent un écart majeur entre les estimations préparées par les professionnels de firmes externes et le prix des soumissionnaires.

ATTENDU les écarts observés entre les estimations et les prix des soumissions reçues;

[3] Commission sur l'examen des contrats, Bilan de la dixième année d'activité (2020) : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/RAPPORT_BILAN2020_20210325.PDF, page 20.

ATTENDU que les effets de la pénurie de main-d'œuvre, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la hausse du prix des matériaux et de l'essence, notamment, se sont particulièrement fait sentir sur les coûts des contrats et sur les délais de livraison des projets;

ATTENDU que le contexte économique exerce une forte pression sur la capacité de la Ville à obtenir des prix raisonnables pour les biens et services;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-3 : Que les services rencontrent les firmes lorsqu'ils constatent un écart important afin de mieux en comprendre la nature;

R-4 : Que les unités d'affaires tiennent compte des enjeux actuels, dont la pénurie de main-d'œuvre, dans la planification et l'échéancier des travaux lors de la préparation des cahiers de charges et que les unités d'affaires s'assurent que les firmes travaillent avec des données récentes et tiennent compte du contexte actuel dans la production des estimations de contrôle.

ATTENDU que les unités d'affaires doivent pouvoir avoir confiance en l'expertise des firmes externes et se fier aux données présentées par celles-ci;

ATTENDU que les firmes externes, qui produisent des estimations de contrôle soient plus imputables de leur prestation de services à la Ville et à l'agglomération de Montréal;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-5 : Que l'administration examine la pertinence de mettre en place des processus pour évaluer et améliorer le rendement ainsi que la performance des firmes externes, qui produisent les estimés de contrôle.

ATTENDU que les diverses unités d'affaires détiennent de nombreuses données et des renseignements qui gagneraient à être partagés entre elles;

ATTENDU le manque d'expertise interne pour préparer des devis adéquatement;

ATTENDU que le Service des infrastructures du réseau routier démontre la volonté et la capacité d'accroître son expertise pour produire à l'interne les estimations;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-6 : Que des moyens soient mis en œuvre pour favoriser un plus grand partage des connaissances entre les services, notamment pour les projets dont la Ville sollicite régulièrement les marchés;

R-7 : Qu'un soutien soit offert aux unités d'affaires qui souhaitent développer leur expertise afin de permettre la production à l'interne d'un plus grand nombre d'estimations de contrôle.

Désistement des preneurs du cahier de charges

La Commission a observé lors de l'étude de plusieurs dossiers qu'il existe régulièrement un écart important entre le nombre de preneurs du cahier des charges et de soumissionnaires.

*ATTENDU que les services ne sont pas toujours en mesure d'expliquer les raisons de ce désistemen*t;

ATTENDU que cette information pourrait aider la Ville à mieux connaître où elle se situe par rapport au marché;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-8 : Qu'un tableau, associant le nom du preneur de cahier des charges et les raisons de son désistement, soit ajouté dans la section *Contexte* du sommaire décisionnel;

R-9 : Que des vérifications systématiques soient faites auprès des preneurs de cahier des charges qui ne soumissionnent pas afin de connaître les raisons de leur désistement, et ce, pour les contrats répondant aux critères suivants : marché fermé, marché en monopole, marché de substitution peu connu.

Processus d'appels d'offres, sommaires décisionnels et informations soumises à la Commission

Les commissaires prennent leurs décisions à la lumière des informations contenues dans les sommaires décisionnels et les explications exposées lors des séances d'étude des mandats. Ces renseignements sont essentiels pour permettre une meilleure compréhension du processus d'appel d'offres et d'octroi du contrat étudié. Également, il convient de rappeler que les sommaires décisionnels sont des documents essentiels sur lesquels s'appuient les personnes élues pour évaluer les nombreux contrats octroyés annuellement par la Ville. Or, le nombre croissant de dossiers étudiés par la Commission oblige les membres à traiter de plus en plus d'informations dans de brefs délais.

ATTENDU que les sommaires décisionnels doivent contenir toute l'information nécessaire à la prise de décision des personnes élues;

ATTENDU que la Commission manque parfois d'information pour évaluer l'impact des addendas sur les soumissions reçues, notamment sur les coûts;

ATTENDU que la Commission estime que le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire ne tient pas compte de plusieurs critères qui peuvent être importants, dont la qualité des travaux et

le rendement des entrepreneurs qui ont fait affaire avec la Ville, et lesquels pourraient avoir un impact sur le niveau de service offert à la population;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-10 : Que les responsables de la préparation des sommaires décisionnels présentent visuellement les données en ajoutant notamment des tableaux, des graphiques, des diagrammes, etc.;

R-11 : Que les services responsables de grands projets ajoutent un tableau de bord dans les GDD, qui inclurait chacune des étapes du projet, dont celles franchies et à venir, afin de mieux évaluer le contexte dans lequel s'inscrivent les contrats.

R-12 : De rappeler aux services l'importance de fournir systématiquement des explications concernant l'impact de chacun des addenda émis pendant le processus d'appel d'offres, incluant leurs impacts sur les coûts;

R-13 : Que l'Administration étudie la possibilité d'ajouter des critères qualitatifs à la grille de pondération et d'évaluation des appels d'offres ou d'octroi de contrats.

ATTENDU que la Commission manque fréquemment d'informations pour évaluer les contrats répondant au critère de transaction immobilière;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-14 : Que les services présentent, lors des séances à huis clos, des exemples de transactions comparables afin de mieux évaluer le juste prix de la transaction examinée.

ATTENDU le manque de données pour évaluer le volume de carburant nécessaire aux opérations de la Ville à la lumière de l'électrification progressive de sa flotte de véhicules;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-15 : Que le Service de l'approvisionnement collabore davantage avec les autres unités d'affaires pour obtenir les données nécessaires aux analyses prévisionnelles des tendances de consommation en carburant.

ATTENDU l'augmentation du nombre de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb et l'envergure de ces projets;

ATTENDU que les dossiers étudiés par la Commission s'inscrivent généralement dans un projet plus large et en plusieurs phases;

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-16 : Que les sommaires décisionnels offrent le détail des diverses phases pour un même projet de travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb, incluant les prévisions budgétaires et les échéanciers de réalisation, afin de fournir une vue d'ensemble du projet;

R-17 : Qu'une seule unité d'affaires soit porteuse du dossier dans le cas où plusieurs contrats s'inscrivent dans un même projet.

Formation des personnes élues

Le développement des connaissances et des compétences est nécessaire pour mieux outiller les personnes élues dans leurs prises de décisions.

ATTENDU l'importance accrue pour les membres de la Commission d'avoir une bonne compréhension des différentes notions relatives au processus d'appel d'offres;

ATTENDU que les membres souhaitent connaître les mesures prises par la Ville pour s'assurer de l'absence de liens entre les firmes qui réalisent l'estimation de contrôle et celles qui déposent une soumission pour un même appel d'offres.

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-18 : Qu'une présentation du Service de l'approvisionnement soit offerte aux commissaires sur le processus de préparation des estimations de contrôle, sur les implications qui en découlent, selon qu'elles sont réalisées à l'interne ou par une firme externe, et sur les mesures de vérification à l'égard des firmes externes.

ATTENDU *que les contrats de déneigement sont récurrents à chaque année et que la Commission en étudie un certain nombre;*

ATTENDU que *l'ensemble des personnes élues doivent avoir certaines connaissances relatives au processus d'octroi de contrats de déneigement, lequel détient des particularités;*

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-19 : Qu'une formation virtuelle sur le processus d'appel d'offres et de contrats de déneigement soit offerte à l'ensemble des personnes élues afin de les éclairer sur les différentes considérations importantes.

Révision des critères d'examen des contrats

Depuis sa création en 2011, la Commission constate un accroissement important du nombre de contrats étudiés, particulièrement au cours des cinq (5) dernières années.

ATTENDU que les seuils n'ont pas été revus depuis plus de dix (10) ans;

ATTENDU que l'inflation, la rareté de certains matériaux et la pénurie de main-d'œuvre ont une incidence sur les coûts des contrats;

ATTENDU que la capacité d'analyse des commissaires est affectée par le volume de mandats à traiter;

ATTENDU que l'examen des contrats mobilise des unités d'affaires et des ressources internes à chaque mois.

La Commission sur l'examen des contrats recommande :

R-20 : Que les seuils des critères d'examen soient revus à la hausse afin qu'ils reflètent mieux la réalité du marché d'aujourd'hui..

4. Conclusion

La Commission remercie l'ensemble des unités d'affaires pour les présentations et les explications données dans le cadre de ses travaux. La Commission assure aux membres du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération qu'elle entend poursuivre son travail d'analyse et de vigilance dans le but de remplir adéquatement sa mission et les mandats qui lui sont confiés.

Conformément aux règlements des conseils municipal et d'agglomération de la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013 et RCG14-014), le présent rapport peut être consulté sur la page internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil.

Annexe 1 - Liste des contrats étudiés en 2021

Nbre	No de GDD	Service	Firme	Résumé du mandat	CM	CG	Dépense totale	Critères
1	1207100006	Service de l'eau	*Kemira Water Solutions Canada Inc*	*Conclure une entente d'achat contractuelle avec Kemira Water Solutions Canada Inc., d'une durée de 24 mois, avec la possibilité d'une option de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de coagulants utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets et Atwater pour le traitement de l'eau potable. - Appel d'offres public no 20-18372 (1 soumissionnaire) - Montant total de l'entente : 5 870 499,33 $, taxes incluses (5 336 817,57 $, taxes incluses + variation des quantités : 533 681,76 $, taxes incluses).*	-	janv. 25	5 870 499,33	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres; - l'adjudicataire en est à un 3e octroi consécutif pour un contrat récurrent.
2	1207909001	Service de l'eau	*Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.*	*Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau, d'égout, de planage et revêtement et de trottoir sur la rue Grand Trunk, entre les rues D'Argenson et Wellington - Dépense totale de 17 727 611,22 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10323 (4 soumissions). Autoriser une dépense de 234 317,56 $, taxes incluses (contrat entente : 206 736,78 $ + contingences : 27 580,78 $), pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente.*	-	janv. 25	17 727 611,22	● Contrat de plus de 10 M$
3	1207472001	Service des affaires juridiques	*Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice Inc. Valade et associés, huissiers de justice inc.et Paquette et associés huissiers de justice*	*Accorder un contrat de services professionnels au montant estimé de 4 316 424,06 $, incluant les taxes, pour une période de 36 mois avec option de prolongation d'une année au montant estimé de 1 438 808,02 $, incluant les taxes, pour les services d'huissiers de justice aux fins de la signification des actes et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal à trois firmes (3) d'huissiers privés : Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice Inc. Valade et associés, huissiers de justice inc. et Paquette et associés huissiers de justice. Appel d'offres public 20-18367.*	-	janv. 25	4 316 424,06	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel: - deux adjudicataires en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

4	1204982006	Service de l'approvision-nement	*JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC., Procurnet America, LOGISTIK UNICORP, ACKLANDS-GRAINGER INC.*	*Conclure cinq (5) ententes-cadres avec les firmes: JWG IMPORT INC.2 (WM GROUPE INC.) - lot 1 : 470 339,73 $, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, Procurnet America - lot 3 : 240 987,60 $, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois, LOGISTIK UNICORP - lot 9 : 2 273 702,48 $, taxes incluses, pour une durée de douze (12) mois et ACKLANDS-GRAINGER INC. - lot 10 : 518 868,04 $, taxes incluses, et lot 11 : 394 370 $, taxes incluses, pour une durée de six (6) mois, pour la fourniture d'équipements de protection individuelle - Montant estimé des ententes : 4 483 008,03 $, taxes incluses, - entente: 3 898 267,85 $ + variation des quantités: 584 740,18 $ - Appel d'offres public 20-18406 - (23 soumissionnaires).*	-	janv. 25	4 483 008,03	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ (lot 9) pour lequel : - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.
5	1208115002	SGPI	*ITR Acoustique MTL Inc.*	*Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ +contingences : 1 403 637,80 $) - Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).*	-	janv. 25	10 761 223,10	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
6	1208807003	SGPI	*L'Archevêque & Rivest Ltée*	*Accorder un contrat à L'Archevêque & Rivest Ltée, pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage de l'aréna Maurice-Richard (0450) - Dépense totale de 8 911 152,00 $, taxes incluses contrat : 6 188 300,00 $ + contingences : 1 237 660,00 $ + incidences 1 485 192,00 $) - Appel d'offres public IMM-15655 - Cinq (5) soumissionnaires.*	janv. 22	-	8 911 152,00	● Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.
7	1207231071	SIRR	*Roxboro Excavation Inc,*	*Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, de l'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. - Projet rue*	janv. 22	-	12 118 384,42	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas

				Sainte-Catherine Ouest Lot 1B Aménagement. (Arrondissement Ville-Marie). Dépense totale de 12 118 384,42 $, taxes incluses (contrat: 9 661 000,00 $ + contingences: 1 535 686,42 $ + incidences: 921 698,00 $). Appel d'offres public 452840 - (4 soumissionnaires).				soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
8	1219057002	SGPI	*St-Denis Thompson Inc.*	*Accorder à St-Denis Thompson Inc. un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes incluses (contrat : 3 552 752,79 $ + contingences : 532 912,92 $) - Appel d'offres public IMM-15682 - (1 soumissionnaire).*	-	févr. 25	4 085 665,71	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres
9	1203438045	Service de l'eau	*Mécanique CNC (2002) inc.*	*Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc., pour l'exécution de travaux mécaniques en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 688 805,67 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP20073-185339-C - (2 soumissionnaires).*	-	févr. 25	2 688 805,67	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.
10	1207231081	SIRR	*Services Infraspec inc.*	*Accorder un contrat à Services Infraspec inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 132 488,23 $ (contrat: 2 783 544,75 $, contingences : 278 354,48 $, incidences : 70 589,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463312 (4 soumissionnaires).*	févr. 22	-	2 783 544,75	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ qui présente : - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
11	1219057003	SGPI	*Échafauds Plus*	*Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes incluses (contrat : 1 287 789,63 $ + contingences : 193 168,44 $) - Appel d'offres public IMM-15683 - (1 soumissionnaire).*	-	mars 25	1 480 958,07	● Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.
12	1213438001	Service de l'eau	*SNF Canada ltd*	*Accorder un contrat de douze (12) mois à SNF Canada ltd, pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 2 672 019 $,*	-	mars 25	2 672 019	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2M$ pour lequel : - il existe un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le

				taxes incluses - Appel d'offres public 20-18486 - 3 soumissionnaires).				deuxième plus bas soumissionnaire conforme; - l'adjudicataire en est à un troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.
13	1207684008	STI	*ESI Technologies de l'information inc.*	*Accorder un contrat à la firme ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre (4) ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 6 918 074,49 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18467) - (4 soumissionnaires - 2 conformes).*	-	mars 25	6 918 074,49	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
14	1207231087	SIRR	*Les Services exp inc., FNX-INNOV inc. et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.*	*Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux pour les travaux de réfection d'infrastructures sur le territoire de la Ville de Montréal , avec les firmes suivantes: Les Services exp inc. (contrat #1: 8 904 813,75 $ taxes incluses), FNX-INNOV inc. (contrat #2: 6 884 013,15 $ taxes incluses) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (contrat #3: 7 146 558,56 $ taxes incluses). Appel d'offres public no 20-18489 (3 soumissionnaires conformes).*	-	mars 25	contrat #1: 8 904 813,75 , contrat #2: 6 884 013,15 contrat #3: 7 146 558,56	● Deux contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel: - l'un des adjudicataires en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat # 1 à Les services EXP inc.); - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.) - il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat # 3 à Regroupement Cima+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc.)

15	1207231082	SIRR	*Eurovia Québec Grands Projets inc.*	*Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc., pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges et de ses abords, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc secondaire et principal, de voirie, d'éclairage, de reconstruction des réseaux de la CSEM, Bell Canada et Énergir, ainsi que des travaux d'aménagement paysager. Dépense totale de 48 863 051,63 $, taxes incluses (contrat: 40 893 305,04 $, contingences: 4 468 332,70 $, incidences: 3 501 413,89 $). Appel d'offres public 459210 - 6 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 141 412,05 $, taxes incluses (contrat : 992 532,22 $, contingences : 148 879,83 $), pour les travaux de Bell Canada intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell Canada en vertu de l'entente. Accorder un contrat de gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour un montant maximal de 125 842,91 $, taxes incluses, pour le déplacement de leurs infrastructures en vertu de l'entente.*	-	mars 25	48 863 051,63	● Contrat de plus de 10 M$
16	1207231079	SIRR	*Construction H2D inc*	*Accorder un contrat à Construction H2D inc , pour des travaux d'aménagement du parc Dickie-Moore et travaux de voirie, d'éclairage, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM dans l'avenue de l'Épée. Dépense totale de 5 918 973,42 $ (contrat: 4 816 363,69 $, contingences: 531 301,66 $, incidences: 571 308,07 $), taxes incluses. Appel d'offres public 434911 - 13 soumissionnaires.*	mar s 22	-	5 918 973,42	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
17	1207231086	SIRR	*Insituform Technologies Limited*	*Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 028 706.50 $ (contrat: 5 067 000.00 $, contingences : 506 700.00 $, incidences: 455 006.50 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463313 (4 soumissionnaires).*	mar s 22	-	6 028 706.50	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.
18	1207231088	SIRR	*Insituform Technologies Limited*	*Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 768 680,00 $ (contrat: 6 047 000,00 $, contingences: 604 700,00 $, incidences : 116 980,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463311 (4 soumissionnaires).*	mar s 22	-	6 768 680,00	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - l'adjudicataire en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent. (4e octroi)

19	1214338001	Service de l'approvision-nement	*Matériaux Paysagers Savaria ltée*	*Conclure quatre (4) ententes-cadres avec la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de mélanges de terre, sable et compost, pour une durée de trente-six (36) mois, incluant une (1) option de prolongation - Montant estimé de l'entente 2 798 237,04 $ - Appel d'offres public 20-18551 - (2 soumissionnaires).*	avr. 19	-	2 798 237,04	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - l'adjudicataire est le seul soumissionnaire conforme (Lot 1).
20	1207231085	SIRR	*Foraction Inc.*	*Accorder un contrat à Foraction Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 7 879 923,84 $ (contrat: 7 011 000 $ + contingences: 726 499,59 $ + incidences: 142 424,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463213 - 2 soumissionnaires).*	avr. 19	-	7 879 923,84	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
21	1217231002	SIRR	*De Sousa-4042077 Canada inc.*	*Accorder un contrat à De Sousa-4042077 Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR et PRCPR-2021). Dépense totale de 5 260 721,37 $ (contrat : 4 494 454,38 $ + contingences: 449 445,44 $ + incidences: 316 821,55 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463414 - (11 soumissionnaires).*	avr. 19	-	4 494 454,38	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et l'estimation de la soumission.
22	1217231003	SIRR	*Roxboro Excavation inc,*	*Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa - Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 10 728 010,05 $ (contrat : 9 365 000,00 $ + contingences: 1 046 828,80$ + incidences: 316 181,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 289203 - 6 soumissionnaires).*	avr. 19	-	10 728 010,05	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
23	1217231006	SIRR	*Sanexen Services Environnemen tntaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 17 033 333,57 $ (contrat: 14 831 324,16 $ + contingences: 1 705 954,66 $ + incidences: 496 054,75$), taxes incluses. Appel d'offres public 463215 - 2 soumissionnaires.*	avr. 19	-	17 033 333,57	● Contrat de plus de 10 M$.
24	1217231017	SIRR	*Sanexen Services Environnemen tntaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 4 766 280,13 $ (contrat: 4 186 830,46 $ + contingences: 445 624,42 $ + incidences:*	avr. 19	-	4 766 280,13	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le

				133 825,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463216 - 2 soumissionnaires.				deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
25	1217684003	STI	*Osédea inc.*	*Accorder un contrat à la firme Osédea inc., pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux (2) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 9 236 804,06 $, taxes incluses (contrat : 8 575 697,81 $, taxes incluses + contingences : 661 106,25 $, taxes incluses) - Appel d'offres public (20-18318) - (10 soumissionnaires - 2 conformes)*	-	avr. 22	9 236 804,06	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
26	1219057004	SGPI	*Mongrain Inc.*	*Accorder un contrat à Mongrain Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 «Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes incluses (contrat : 535 231,62 $ + contingences : 80 284,74 $) - Appel d'offres public IMM-15684 - (1 soumissionnaire).*	-	avr. 22	615 516,36	● Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.
27	1217910002	Service de l'eau	*K.F. Construction inc.*	*Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire (trois années) - au montant de 11 510 601,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public n° 10360 - (5 soumissionnaires).*	-	mai 20	11 510 601,22	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
28	1214656002	Service de l'eau	*Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.*	*Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour les travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, sous la rue Saint-Antoine Ouest entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public no 10348 (6 soumissions). Autoriser une dépense de 133 472,64 $, taxes incluses (contrat entente : 116 063,16 $ + contingences : 11 606,32 $ + incidences*	-	mai 20	4 814 562,49	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres

				: 5 803,16 $) pour les travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 $ (contrat entente : 430 991,38 $ + contingences : 86 198,28 $ et incidences: 53 371,50 $) qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal.				et la soumission de l'adjudicataire.
29	1213438005	Service de l'eau	*Construction Deric inc.*	*Accorder un contrat à Construction Deric inc, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 $, taxes incluses (contrat 4 506 225,98 $ + contingences : 901 245,20 $) - Appel d'offres public IP21001-181541-C-3 soumissionnaires*	-	mai 20	5 407 471,18	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
30	1217343001	Service de l'eau	*Regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B)*	*Conclure deux (2) contrats "A" et "B" de type "entente-cadre" de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de 7 ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils ltée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 $ (contrat : 13 746 238,54 $ et dépenses : 2 061 935,78 $) taxes incluses, pour le contrat A et de 19 803 768,27 $ (contrat : 17 220 668,06 $ et dépenses : 2 583 100,21 $) pour le contrat B - Appel d'offres public no 20- 18260 - (Contrat A: 4 soumissionnaires conformes, Contrat B: 3 soumissionnaires conformes).*	-	mai 20	15 808 174,32	● Contrat de plus de 10 M$ (Contrat A); ● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (Contrat A) ; - Contrat de plus de 10 M$ (Contrat B).
31	1218197001	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	*Parko inc.*	*Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la Grande Passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 $, taxes incluses (contrat de 5 266 097,37 $ + incidences de 161 194,95 $) - Appel d'offres public 20-6513 - 2 soumissionnaires*	-	mai 20	5 427 292,32	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

32	1218867001	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports	*WAA Montréal inc.*	*Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 $, taxes incluses (contrat : 977 254,50 $ + contingences : 97 725,45 $) - Appel d'offres public (21-18538) - (1 soumissionnaire)*	-	mai 20	1 074 979,95	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
33	1208057004	STI	*Constellio inc.*	*Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2024.*	-	mai 20	4 996 920,00	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
34	1219057006	SGPI	*Summa métal Architectural et Structural Inc.*	*Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes incluses (contrat : 1 461 102,30 $ + contingences : 219 165,35 $) - Appel d'offres public IMM-15686 - (1 soumissionnaire)*	-	mai 20	680 267,65	● Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.
35	1215110001	SGPI	*Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc.*	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de 4 ans avec une possibilité de prolongation d'un (1) an - (Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 $, taxes et contingences incluses (contrat 1 : 1 528 107,43 $; Contrat 2 : 3 193 609,93 $) - Appel d'offres public 21-18598 - (2 soumissionnaires)*	-	mai 20	4 721 717,26	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire pour les lots 1 et 2.

36	1219119001	SGPI	*Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.*	*Accorder 3 contrats aux firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de 6 mois - Dépense totale de 5 395 155,89 $, taxes incluses (4 691 439,90 $ contrats + 703 715,99 $ contingences) - Appel d'offres public #20-18297 - (4 soumissionnaires)*	-	mai 20	4 691 439,90	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire des lots 1 et 2; - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres pour le lot 3.
37	1210575002	SIRR	*K. F. Construction Inc.*	*Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à K. F. Construction Inc. pour la réalisation des travaux de construction de la phase 3 du lot Jean-Talon du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB Pie-IX), dans le boulevard Pie-IX à l'intersection de la rue Jean-Talon - Dépense totale de 36 728 444,44 $ (contrat de 31 397 777,77 $ et contingences de 4 790 666,67 $) taxes incluses - Appel d'offres public 202106 (3 soumissionnaires conformes). Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 12 930,14 $ taxes incluses (contrat de 11 243,60 $ et contingences de 1 686,54 $)*	mai 17	-	36 728 444,44	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
38	1217231023	SIRR	*C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.*	*Accorder un contrat à C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de reconstruction de massifs et de puits d'accès de la CSEM dans la rue Iberville, de la rue Bélanger à la rue Jean - Talon. Dépense totale de 7 080 201,97 $ (contrat: 5 489 136,91 $ + contingences: 608 975,65 $ + incidences: 982 089,41 $), taxes incluses. Appel d'offres public 326001 - 4 soumissionnaires.*	mai 17	-	7 080 201,97	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
39	1217231025	SIRR	*Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.*	*Accorder un contrat à Duroking Construction, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires et de voirie dans le boulevard Grande-Allée, entre la rue Fleury et le boulevard Gouin. Dépense totale de 8 402 350,55 $ (contrat: 6 586 888,76 $ + contingences: 688 232,54 $ incidences: 1 127 229,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 428410 - 4 soumissionnaires*	mai 17	-	8 402 350,55	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

40	1217231032	SIRR	*Sanexen Services Environnementaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 15 723 327,14 $ (contrat: 13 820 502,70 $ + contingences: 1 486 754,69 $ + incidences: 416 069,75 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463211 - 2 soumissionnaires.*	mai 17	-	15 723 327,14	● Contrat de plus de 10 M$.
41	1217231018	SIRR	*Sanexen Services Environnementaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 5 476 261,41 $ (contrat: 4 759 795,52 $ + contingences: 485 061,64 $ + incidences: 231 404,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463217 - 2 soumissionnaires*	mai 17	-	5 476 261,41	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.
42	1217231010	SIRR	*Charex Inc.*	*Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux de voirie et d'éclairage au lieu d'élimination de neige Angrignon 2 . Dépense totale de 11 932 001,16 $ (contrat : 10 653 572.46 $ + contingences:1 065 357,25 $ + incidences: 213 071,45 $), taxes incluses. Appel d'offres public 446210 - 9 soumissionnaires*	mai 17	-	11 932 001,16	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
43	1217231019	SIRR	*Sanexen Services Environnementaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 12 299 123,96 $ (contrat: 10 702 400,74 $ + contingences: 1 170 706,72 $ + incidences: 426 016,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460521 - 3 soumissionnaires*	mai 17	-	12 299 123,96	● Contrat de plus de 10 M$
44	1217231020-2	SIRR	*Clean Water Works inc.*	*Accorder un contrat à Clean Water Works inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 066 739,35 $ (contrat: 2 716 821,00 $, contingences: 271 682,10 $, incidences: 78 236,25 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463317 (4 soumissionnaires).*	mai 17	-	3 066 739,35	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

45	1217231027	SIRR	*Les Entreprises Michaudville inc.*	*Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal. Dépense totale de 11 809 574,49 $ (contrat: 10 246 500,00 $ + contingences: 1 154 154,49 $ + incidences: 408 920,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460523 - 5 soumissionnaires.*	mai 17	-	11 809 574,49	● Contrat de plus de 10 M$
46	1217231033	SIRR	*Insituform Technologies Limited*	*Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 768 777,00 $ (contrat: 6 930 000,00 $, contingences: 693 000,00 $, incidences: 145 777,00 $), taxes incluses - Appel d'offres public 463318 (4 soumissionnaires).*	mai 17	-	7 768 777,00	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
47	1217231021	SIRR	*Roxboro Excavation inc.*	*Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Durocher et l'avenue Ball - Dépense totale de 19 465 840,72 $ (contrat: 15 642 000,00 $, contingences: 1 963 059,66 $, incidences: 1 860 781,06 $), taxes incluses - Appel d'offres public 415410 (6 soumissionnaires).*	mai 17	-	19 465 840,72	● Contrat de plus de 10 M$
48	1217231022	SIRR	*Charex inc.*	*Accorder un contrat à Charex inc., pour des travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation ainsi que des travaux sur le réseau de la CSEM, sur le boulevard Laurentien et les rues Lachapelle et Périnault. Laurentien-Lachapelle Phase III. - Dépense totale de 24 541 693,04 $ (contrat: 18 747 288,29 $, contingences: 2 256 562,61 $, incidences: 3 537 842,14 $), taxes incluses - Appel d'offres public 443610 (4 soumissionnaires). Accorder un contrat gré à gré à Énergir, fournisseur unique, pour les travaux de déplacement de la conduite de gaz existante dans la rue Lachapelle, pour la somme maximale de 106 544,49 $ taxes incluses.*	juin 14	-	24 541 693,04	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
49	1217231035	SIRR	*CMS Entrepreneurs généraux inc.*	*Accorder un contrat à CMS Entrepreneurs généraux inc., pour les travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau potable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur les rues Sainte- Catherine et Adam ainsi que sur les avenues Bennett et William- David. (incluant des travaux dans les infrastructures de la CSEM) Dépense totale de 21 973 321,15 $ (contrat: 17 152 164,69 $, contingences: 2 031 216,41 $, incidences: 2*	juin 14	-	21 973 321,15	● Contrat de plus de 10 M$

				789 940,05 $), taxes incluses. Appel d'offres public 411410 - 5.				
50	1217231036	SIRR	*Demix Construction*	*Accorder un contrat à Demix Construction, une division de CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et de mise à niveau du réseau de la CSEM dans l'avenue Pierre-De-Coubertin, de l'avenue De La Salle à la rue Viau. Dépense totale de 30 022 493,88 $ (contrat: 23 965 406,11 $, contingences: 2 797 589,82 $, incidences: 3 259 497,95 $), taxes incluses. Appel d'offres public 450030 - (3 soumissionnaires).*	juin 14	-	30 022 493,88	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
51	1217231043	SIRR	*Charex inc.*	*Accorder un contrat à Charex Inc., pour des travaux d'égout, de voirie et d'électricité dans les dépôts à neige Ray-Lawson, Armand-Chaput et la chute à neige de LaSalle. Dépense totale de 2 790 062,83 $ (contrat: 2 421 147,00 $, contingences: 242 114,70 $, incidences: 126 801,13 $), taxes incluses - Appel d'offres public 446311 - 2 soumissionnaires.*	juin 14	-	2 790 062,83	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
52	1217231045	SIRR	*Foraction inc.*	*Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 811 330,99 $ (contrat: 11 111 400,00 $, contingences: 1 230 523,49 $, incidences: 469 407,50 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460526 - (3 soumissionnaires)*	juin 14	-	12 811 330,99	● Contrat de plus de 10 M$

53	1217711003	Service de la concertation des arrondisse-ments	*Pavages d'Amour inc., Pépinière et Paysagiste Marina inc., Construction Larotek inc., Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette Ltée, Sanexen Services Environnementaux inc., Environnement Routier NRJ inc., Les Entreprises Michaudville inc., 9055-0344 Québec inc. et Les Entreprises Canbec Construction inc.*	*Accorder douze (12) contrats aux firmes Pavages d'Amour inc., Pépinière et Paysagiste Marina inc., Construction Larotek inc., Déneigement Moderne inc., Les Excavations Payette Ltée, Sanexen Services Environnementaux inc., Environnement Routier NRJ inc., Les Entreprises Michaudville inc., 9055-0344 Québec inc. et Les Entreprises Canbec Construction inc. pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont et du Sud-Ouest pour une période de trois (3) ou quatre (4) saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 93 222 461,38 $, taxes incluses (contrat : 77 685 384,48 $ + variation des quantités 11 652 807,67 $ + contingences 3 884 269,22 $) - Appel d'offres public no 21-18734 - 18 soumissionnaires*	juin 14	-	93 222 461,38	● Contrat de plus de 10 M$ (Lot PMR-101-2125, Lot PMR-102-2125, Lot OUT-101-2125); ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot MHM-105-2124 et Lot MHM-107-2124, Lot MHM-109-2124, Lot LAC-104-2125 Lot S-O-104-2125, Lot OUT-101-2125, Lot PMR-101-2125); - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot MHM-106-2124, Lot MHM-107-2124, Lot PMR-101-2125 Lot PMR-102-2125, Lot OUT-101-2125); une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot PMR-102-2125); - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot MHM-109-2124, Lot OUT-101-2125, Lot PMR-102-2125).
54	1213759001	Service de l'eau	*SIMO Management inc.*	*Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau principal d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 217 795,79 $, taxes incluses, pour une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 24 mois. Dépense totale de 4 428 685,58 $, taxes incluses (contrat: 4 217 795,79 $ et contingences: 210 889, 79*	-	juin 17	4 217 795,79	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

				$). - Appel d'offres public no 21- 18640 - (1 seul soumissionnaire).				
55	1216843001	Service de l'eau	*Construction Deric Inc.*	*Accorder un contrat à Construction Deric Inc. pour la réalisation de travaux de construction d'un système de mitigation des variations de pression dans les bassins de contact d'ozone à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense total de 29 075 334,98$, taxes incluses (contrat 25 282 372,71$ + contingences 2 528 237,27$ + incidences 1 264 725,00$) - Appel d'offres public no. 10361 - 2 soumissionnaires conformes - Autoriser un ajustement annuel récurrent à la base budgétaire total de 1 149 226 $, net de taxes, répartie comme suit: 331 431 $ à compter de l'année 2023 pour l'ajout de 3,29 ressources additionnelles et 817 795 $ supplémentaire à compter de l'année 2024 pour les coûts d'opération et d'entretien.*	-	juin 17	29 075 334,98	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
56	1212085001	Service des affaires juridiques	*La Compagnie Keleny Company*	*Accorder un contrat à la firme La Compagnie Keleny Company (Keleny inc.), pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2023, pour la fourniture de services professionnels d'interprètes et de traducteurs judiciaires requis à la cour municipale de la Ville de Montréal pour la somme totale de 1 827 665,60$, taxes incluses, avec une option d'une année de prolongation pour chacun des deux (2) lots - Appel d'offres public 21-18365 - (1 seul soumissionnaire).*	-	juin 17	1 827 665,60	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 2); - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot 2).
57	1214983004	Service de l'approvision-nement	*9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.)*	*Conclure une entente-cadre avec la firme 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant une option de prolongation de douze (12) mois - Montant estimé de l'entente : 2 972 136,09 $, taxes incluses (entente : 2 377 708,87 $ + variation des quantités 356 656,33 $ + contingences 237 770,89 $) - Appel d'offres public 21-18675 - (5 soumissionnaires).*	-	juin 17	2 972 136,09	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

58	1215965001	SGPI	*Patrimoine - GMAD (architectes) et Les services EXP inc.*	*Conclure une (1) entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 Patrimoine - GMAD (architectes) et Les services EXP inc. (ingénierie), pour un montant de 6 014 297,23 $, taxes incluses (contrat : 4 374 034,35 $ + contingences 1 093 508,59 $ + incidences 546 754,29 $) - Appel d'offres public (21-18716) (1 seul soumissionnaire).*	-	juin 17	6 014 297,23	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
59	1217231037	SIRR	*Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc.*	*Accorder un contrat à 9200-2088 Quebec Inc / Duroking Construction, pour des travaux de réaménagement de l'avenue des Pins entre les rues Saint-Laurent et Saint-Denis et pour des travaux de la CSEM. Dépense totale de 27 501 659,60 $ (contrat: 22 459 251,00 $, contingences : 2 697 911,22 $, incidences: 2 344 497,38 $), taxes incluses. Appel d'offres public 460720 - 03 soumissionnaires. Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 94 068,34 $, taxes incluses (contrat entente : 85 516,67 $ + contingences : 8 551,67 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur pour une dépense équivalente et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente.*	-	juin 17	27 501 659,60	● Contrat de plus de 10 M$.
60	1216634001	STI	*Fujitsu Conseil (Canada) inc.*	*Accorder un contrat à la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour l'acquisition d'une solution d'affaires pour un système intégré des opérations de la cour municipale du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, pour une période de sept (7) ans, soit du 17 juin 2021 au 16 juin 2028, avec une option de prolongation de trente-six (36) mois, pour une somme maximale de 20 859 436,14 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19- 17669) - (étape 1 : 5 soumissionnaires/ 5 conformes - étape 2 : 3 soumissionnaires/ 2 conformes.) / Autoriser un virement budgétaire de 58 400 $ en 2021 en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI pour les années 2022 à 2027 pour les montants indiqués au sommaire décisionnel et récurrent à compter de 2027.*	-	juin 17	20 859 436,14	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour pour lequel il existe : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
61	1217231047	SIRR	*Excavation Gricon*	*Accorder un contrat à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues Crevier et Poirier. Dépense totale de 3 940 905,74 $ (contrat: 3 208 351,25$ +*	juin 14	-	3 940 905,74	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe:

				contingences: 321 639,49 $ + incidences: 410 915,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 401620 - (2 soumissionnaires).				- un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
62	1217231042	SIRR	*Demix Construction*	*Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale, de voirie et d'éclairage dans la rue Des Carrières, de l'avenue Christophe-Colomb à la rue Normanville. Dépense totale de 6 676 907,08 $ (contrat: 5 531 954,81 $ + contingences: 555 425,02 $ + incidences: 589 527,25 $), taxes incluses. Appel d'offres public 414710 - 2 soumissionnaires*	juin 14	-	6 676 907,08	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
63	1217231026	SIRR	*Sanexen Services Environnementaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 9 630 475,56 $ (contrat: 8 374 408,65 $ + contingences: 921 107,78 $ + incidences: 334 959,13 $), taxes incluses. Appel d'offres public 463218 - (2 soumissionnaires).*	juin 14	-	9 630 475,56	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.
64	1215382004	SMRA	*Équipements Plannord Ltée*	*Conclure une entente-cadre avec Équipements Plannord Ltée pour la fourniture de pièces de véhicules authentique OEM de marque Prinoth, pour une période de trois (3) ans auxquels pourront s'ajouter l'option de deux (2) renouvellements d'une (1) année supplémentaire (montant estimé de l'entente : 3 302 298.23$, contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public 20-18362 - (un seul soumissionnaire).*	juin 14	-	3 302 298.23	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres; l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
65	1215382007	SMRA	*Acier TAG inc. et Métal M-Pact inc.*	*Conclure des ententes-cadre avec les firmes Acier TAG inc. (lots # 5-6-7) et Métal M-Pact inc. (lots # 1-2-3-4) pour la fourniture de métaux bruts, pour une durée de douze (12) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois - (Montant estimé des*	-	juin 17	2 451 563,92	● Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

				ententes : 2 451 563,92 $, taxes incluses (contrat : 1 883 982,75 $ + contingences: 567 581,17$) - Appel d'offres public 21-18737 - (deux soumissionnaires)				
66	1217655005	STI	*Conseillers en gestion et informatique CGI inc.*	*Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la prestation de services de développement pour solutions web (montreal.ca et autres sites) (II), pour une période de 18 mois, avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois pour une somme maximale de 2 419 706,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18759 - (4 soumissionnaires)*	-	juin 17	2 419 706,36	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel: - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.
67	1218057004	STI	*Cofomo inc.*	*Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc., pour la fourniture de services sur demande de techniciens informatiques pour de l'évolution bureautique pour une durée de deux ans, soit du 1er septembre 2021 au 31 août 2023, avec une option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 2 179 834,02 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18794 - (1 soumissionnaire)*	août 23	-	2 179 834,02	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
68	1218285001	STI	*Cofomo inc.*	*Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, pour une durée de 12 mois avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 924 347,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18733 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)*	août 23	-	2 924 347,73	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
69	1217655004	STI	*OnePoint Développement inc.*	*Conclure une entente-cadre avec OnePoint Développement inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives (II), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 1 032 820,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18758 - (6 soumissionnaires)*	août 23	-	1 032 820,43	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres

								et la soumission de l'adjudicataire.
70	1217362003	Service de l'approvision-nement	*Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc.*	*Conclure des ententes-cadres avec les firmes Suncor Énergie inc., Harnois Énergies inc. et Pétroles Crevier inc. pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, incluant deux (2) options de prolongation - Montant estimé des ententes : Suncor Énergie inc. - 19 409 592,27 $, taxes incluses, Harnois Énergies inc. - 1 327 421,07 $, taxes incluses, et Pétroles Crevier inc. - 885 922,00 $, taxes incluses (Suncor Énergie inc. - 16 877 906,32 $ + variation des quantités 2 531 685,95 $, Harnois Énergies inc. - 1 154 279,19 $ + variation des quantités 173 141,88 $ et Pétroles Crevier inc. - 770 366,96 $ + variation des quantités 115 555,04 $) - Appel d'offres public 21-18803 - (5 soumissionnaires)*	-	août 26	21 622 935,34	● Contrat de plus de 10 M$ (Lot 1).
71	1214338004	Service de l'approvision-nement	*Sanivac*	*Conclure une entente-cadre avec la firme 9363-9888 Québec inc. (Sanivac) pour la location et la livraison de toilettes chimiques portatives avec désinfectant dans le cadre des mesures d'urgence, pour une période de deux (2) ans avec une (1) option de prolongation d'un (1) an - Montant estimé de l'entente: 4 879 630,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18868 - (1 soum.)*	-	août 26	4 879 630,98	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
72	1213438016	Service de l'eau	*Déric construction inc.*	*Accorder un contrat à Déric construction inc., pour l'exécution des travaux de mise aux normes et d'agrandissement de la salle d'équipements principale du bâtiment de prétraitement de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 6 631 403,60 $, taxes incluses (contrat: 5 526 169,67 $ + contingences: 1 105 233,93$) - Appel d'offres public SP20001-138409-C - (2 soumissionnaires)*	-	août 26	5 526 169,67	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
73	1211541002	Service de l'eau	*Sanexen Services Environnementaux inc.*	*Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour l'exécution des travaux d'enlèvement des sédiments des bassins de rétention d'Anjou - Dépense totale de 3 979 369,92 $, taxes incluses (contrat 3 316 141,60 $ + contingences: 663 228,32 $) - Appel d'offres public BG21033-180171-C - 2 soumissionnaires*	-	août 26	3 979 369,92	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

74	1218264001	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports	*Lanco Aménagement inc.*	*Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour les travaux d'aménagement du terrain de balle au stade Gary-Carter, situé au parc Ahuntsic, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 10 810 827,91 $, taxes incluses (contrat : 9 652 524,92 $ + contingences : 772 201,99 $ + incidences : 386 101,00 $) - Appel d'offres public (20-6563) - (cinq soumissionnaires)*	août 23	-	10 810 827,91	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
75	1217055001	SGPI	*AEdifica inc.*	*Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour divers projets de transition écologique du Service de la gestion et de la planification immobilière pour une période de quarante-huit (48) mois, avec possibilité d'une prolongation de douze (12) mois, avec la firme AEdifica inc. (lot 3) pour un montant de 3 523 777,84 $, taxes incluses (contrat: 3 064 154,64 $, contingences: 459 623,20 $) -Appel d'offres public (21-18448) (3 soumissionnaires)*	-	août 26	3 523 777,84	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation
76	1219057012	SGPI	*Toiture Trois Étoiles inc.*	*Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal- Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes incluses (contrat : 1 089 706,61 $ + contingences : 163 455,99$) - Appel d'offres public IMM-15755 - (2 soumissionnaires)*	-	août 26	1 253 162,60	● Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.
77	1215382008	SMRA	*Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée*	*Conclure une entente-cadre avec Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée pour l'acquisition de véhicules 100% électriques, pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé de l'entente : 18 309 460,38 $, taxes incluses (contrat: 16 203 062,28 $ + variation des quantités: 2 106 398,10$)) - Appel d'offres public 21-18703 - (5 soumissionnaires)*	-	août 26	16 203 062,28	● Contrat de plus de 10 M$.
78	1215382009	SMRA	*Jacques Olivier Ford inc.*	*Conclure une entente-cadre avec Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de véhicules utilitaires sports à motorisation hybride, branchables et rechargeables, pour une période de cinq (5) ans (Montant estimé de l'entente : 7 056 204,13 $, taxes incluses (contrat: 6 244 428,43 $ + contingences: 811 775,70 $) - Appel d'offres public 21-18667 - (2 soumissionnaires)*	-	août 26	7 056 204,13	● Contrat de biens et service d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

79	1217910003	Service de l'eau	*Les Entreprises Cogenex Inc.*	*Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc. pour la reconstruction et la réhabilitation de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau d'eau principal - Dépense totale de 4 472 891,51 $, taxes incluses (contrat : 3 669 312,15 $; contingences: 550 396,82 $; incidences : 253 182,54$)- Appel d'offres public n° 10365 - (3 soumissionnaires)*	-	août 26	4 472 891,51	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
80	1217360005	Service de l'approvision-nement	*Compass Minerais Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière*	*Conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes Compass Minerais Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglaçage des chaussées, pour une période de sept (7) mois - Montant estimé des ententes: 17 289 099,35 $, taxes incluses (ententes: 14 407 582,79 $ + variation des quantités 2 881 516,56 $) - Appel d'offres public 21-18861 (3 soumissionnaires)*	-	sept. 30	14 407 582,79	● Contrat de plus de 10 M$ (Lot A); ● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel : - l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (Lot B).
81	1216871004	STI	*ESI Technologies inc.*	*Accorder un contrat à ESI Technologies inc., pour la fourniture d'équipements de stockage incluant les services d'installation, de migration et de maintenance. pour une période de 5 ans. pour une somme maximale de 4 198 928,07 $, taxes incluses (contrat: 3 651 241,80 $, taxes incluses + contingences : 547 686,27 $. taxes incluses)-Appel d'offres public (21-18882)- (un soumissionnaire)*	-	sept. 30	4 198 928,07	● Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe : - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
82	1217520003	SRH	*M2D Leadership*	*Conclure une entente-cadre avec la firme M2D Leadership, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, pour une durée de trois ans (avec option de renouvellement pour deux ans), pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion pour les cadres de la Ville de Montréal. Montant des ententes : 1 119 281,63$, taxes incluses - Appel d'offres public no. 21-18848 (2 soumissionnaires conformes)*	-	sept. 30	1 119 281,63	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
83	1211541010	Service de l'eau	*Tetra Tech QI inc.*	*Accorder un contrat de gré à gré à Tetra Tech QI inc., pour une période approximative de 36 mois, pour la réalisation de services professionnels relatifs à l'intégration d'ouvrages de rétention au système de Contrôle Intégré Des Intercepteurs (CIDI) pour une somme maximale de 2 025 636,45 $, taxes incluses (1 964 242,10*	-	sept. 30	2 025 636,45	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel: - Aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des

				$+contingences 61 394,35 $) (fournisseur exclusif et unique) - Appel d'offre BG21035-138327-SP				vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.
84	1200652001	SGPI	*EBC Inc.*	*Accorder un contrat à EBC Inc. pour les travaux de réaménagement de la Cour de services Dickson - Lot 2 situé au 2060 - 2150 rue Dickson, H1N 2H8, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga Maisonneuve - Dépense totale de 34 238 561,16 $, taxes incluses (contrat : 26 884 159,30 $ + contingences: 5 376 831,86 $+incidences: 1 977 570 $) - Appel d"offres public IMM-15719 - (6 soumissionnaires)*	-	sept. 30	26 884 159,30	● Contrat de plus de 10 M$.
85	1210652004	SGPI	*Les Entreprises Cogenex Inc.*	*Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex Inc. pour l'exécution de travaux d'installation de compteurs d'eau dans onze (11) chambres de compteur et 2 bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 798 814,87 $, taxes incluses (contrat : 2 239 051,89 $ + contingences : 447 810,38 $ + incidences : 111 952,59 $) - Appel d'offres public IMM-15718 - (3 soumissionnaires, 1 seul conforme)*	-	sept. 30	2 798 814,87	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
86	1215350003	SGPI	*Sutera inc.*	*Accorder à l'entreprise Sutera inc. un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de la caserne no 26 (# 0079), située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont Royal - Dépense totale de 18 788 100,91 $ taxes incluses (contrat: 14 632 477,34 $+contingences : 2 926 495,47 $ + incidences : 1 229 128,10 $) - Appel d'offres public# IMM-15606 (4 soumissionnaires)*	-	sept. 30	18 788 100,91	● Contrat de plus de 10 M$.
87	1215965003	SGPI	*Le consortium Cimaise Inc. / MLC Inc., Riopel Dion St-Martin Inc. et Groupe Marchand Architecture etDesign Inc.*	*Conclure trois (3) ententes-cadres pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour une période de 3 ans avec une (1) option de prolongation de 12 mois: LOT 1 avec Le consortium Cimaise Inc. / MLC Inc. pour un montant de 4504259,17 $. taxes incluses (Contrat 3 336 488,27 $ + contingences 834 122,07 $ + incidences 333 648,83 $); LOT 2 avec Riopel Dion St-Martin Inc. pour un montant de 2 737 808,02 $, taxes incluses (Contrat 2 028 005,94 $ + contingences 507 001,49 $ + incidences 202 800,59 $); LOT 3 avec Groupe Marchand Architecture et Design Inc. pour un montant de 5 059 769,70 $, taxes incluses (Contrat 3 747 984,22 $ + contingences 936 987,06 $ + incidences 374 798,42 $)-Appel d'offres*	-	sept. 30	5 059 769,70	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (Lot 1); - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la

				public ou sur invitation (21-18837) - (4 soumissionnaires)				deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lots 1 et 2); - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 3).
88	1216320007	Service de la concertation des arrondisse-ments	*Déneigement Fontaine Gadbois inc. et JMV Environnement inc.*	*Accorder deux (2) contrats aux firmes Déneigement Fontaine Gadbois inc. et JMV Environnement inc. pour les services de déneigement clés en main pour les arrondissements d'Anjou et de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période de deux (2) ou trois (3) saisons hivernales, avec une année de prolongation - Dépense totale de 6 437 776,82 $, taxes incluses (contrat : 5 364 814,02 $ + variation de quantités 804 722,10 $+contingences 268 240,70 $) - Appel d"offres public no 21-18895 - (7 soumissionnaires)*	sept . 27	-	6 437 776,82	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
89	1216320005	Service de la concertation des arrondisse-ments	*Transvrac Montréal-Laval inc.*	*Accorder, conformément à la loi, un contrat à Transvrac Montréal-Laval inc. pour les services de transport de neige dans onze (11) arrondissements, d'une durée d'un an pour un montant maximal de 14 272 137,37 $, toutes taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver le projet de convention à cette fin*	sept . 27	-	14 272 137,37	● Contrat de plus de 10 M$.
90	1218135001	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction aménageme nt des parcs et espaces publics	*Bau-Québec Ltée*	*Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour la réalisation de travaux d'aménagement de berges, de passerelles et d'éclairage de sentiers au parc Angrignon - Dépense totale de 2 892 794,79 $, taxes incluses (contrat: 2 142 810,96 +contingences 321 421,64 $+variation de quantités 257 137,32 $ + incidences 171 424,87 $)-Appel d'offres public numéro 21-6612 (cinq soumissionnaires)*	sept . 27	-	2 892 794,79	● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; - un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

91	1216605001	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Direction aménagement des parcs et espaces publics	*Construction Génix inc.*	*Accorder un contrat à Construction Génix inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement de la place des Montréalaises - Dépense totale de 74 462 678,51 $, taxes incluses (contrat : 63 034 716,27 $ + contingences : 9 501 220,58 $ + incidences : 1 926 741,66 $) - Appel d'offres public 20-6538 - Deux (2) soumissionnaires / Autoriser un budget de revenus et de dépenses de 500 083,31 $, taxes incluses (entente : 434 855,05 $ + contingences : 65 228,26 $), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente*	sept. 27	-	63 034 716,27	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.
92	1215967001	SGPI	*CIMA+SENC*	*Accorder un contrat à la firme CIMA+SENC, pour la fourniture de services professionnels de gestion et de surveillance de chantier dans le cadre du projet d'installation d'un nouveau système d'alerte en caserne dans plusieurs bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2024 - Dépense totale de 1 409 544,64 $, taxes incluses (Contrat : 1 225 691 $ + Contingences 15 % : 183 853,64$) - Appel d'offres public # 21-18811 - 1 soumissionnaire.*	-	sept. 30	1 409 544,64	● Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel il existe : - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.
93	1218304003	SGPI	*Gastier M.P. Inc*	*Accorder un contrat à la firme Gastier M.P. Inc., pour l'acquisition et l'installation en conception construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que du mandat d'opération et entretien pour une période de 5 ans avec une option de renouvellement de 2 années additionnelles - Dépense totale de 34 191 501,97 $, taxes incluses (Montant du contrat travaux : 23 699 666,35 $ - Contingences : 3 554 949,95 $ - Incidences : 574 875,00 $ - Contrat d'opération et d'entretien (5 ans) : 6 362 010,67 $) - Appel d'offres public (IMM - 15663) - (1 seul soumissionnaire). Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 1 042 500 $ pour l'exercice financier 2024 et de 923 100$ récurrent à compter de 2025.*	-	sept. 30	34 191 501,97	● Contrat de plus de 10 M$; ● Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il existe: - un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; - une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.
94	1217711009	Service de la concertation des arrondisse-ments	*Gestion Industrielle Maintenance Man inc.*	*Accorder un contrat à la firme Gestion Industrielle Maintenance Man inc. pour les services d'exploitation et d'entretien d'une chute à neige mécanisée du lieu d'élimination de la neige Jules- Poitras no 2 pour une durée d'une (1) saison hivernale avec une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 233 928,14 $, taxes*	-	sept. 30	233 928,14	● Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.

[redacted]				*incluses (contrat : 194 940,11$ + variation des quantités 29 241,02$ + contingences 9 747,01 $) - Appel d'offres public AO-21-18945 - 2 soumissionnaires*				

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1228788001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction architecture et développement d'affaires , Division gouvernance et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021

Il est recommandé :
de déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2022-08-16 13:01

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Économie et rayonnement de la métropole

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1228788001**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction architecture et développement d'affaires , Division gouvernance et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 juin 2017, le gouvernement du Québec adoptait la Loi 122 visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité. Cette loi augmentait à ce titre leur autonomie, leurs pouvoirs (2017, chapitre 13) et redéfinissait les relations du Québec et des municipalités «dans le but d'accroître leur autonomie et d'élargir leurs compétences».

La Loi 122 stipulait également que la Politique de gestion contractuelle qu'a adoptée toute municipalité en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) (ci-après la LCV) devenait un Règlement sur la gestion contractuelle (ci-après le RGC) dès le 1er janvier 2018 (articles 278 et 282). Le 26 mars 2020, une version modifiée du RGC a été adoptée par les instances décisionnelles de la Ville (CG 20 0158).

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la LCV (RLRQ, c. C-19) , la Ville de Montréal doit publier annuellement un rapport concernant l'application du RGC afin de rendre compte de l'application des mesures prévues au RGC, de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville et d'indiquer toute modification apportée au RGC au cours de l'année écoulée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0660 – 3 décembre 2021 (1218788002) – Déposer le rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020
CG20 0352 – 27 août 2020 (1208788001) - Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2019
CG20 0158 - 26 mars 2020 (1204184002) - Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024).
CG19 0499 - 21 novembre 2019 (1194990001) - Déposer le rapport sur l'application du

règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2018.

CG18 0310 - CG18 0387 - 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le nouveau Règlement sur la gestion contractuelle 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour motivation le dépôt du bilan annuel de 2021 relativement aux actions prises en lien avec l'application du RGC (le rapport est joint au présent dossier décisionnel).

JUSTIFICATION

Ce rapport fera connaître aux instances les mesures prises par la Ville afin d'encadrer les normes du RGC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

L'introduction de l'article 34.1 au Règlement sur la gestion contractuelle suite au projet de loi 67 (*Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*) permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a donc une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main-d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ce rapport, le conseil municipal est informé, conformément à la disposition de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) , de l'application du Règlement sur la gestion contractuelle par la Ville de Montréal depuis son adoption.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 7 septembre 2022
CM : 19 septembre 2022

CG : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rooward ANGIBEAU
conseiller(ere) en approvisionnement

Tél : 514-868-5710
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-03

El Mostafa RAKIBE
Chef de division gouvernance et normalisation

Tél : 514 868 0927
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

El Mostafa RAKIBE
Chef de division gouvernance et normalisation

Tél : 514 868 0927
Approuvé le : 2022-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Martin ROBIDOUX
directeur(-trice) de service - approvisionnement
Tél : 514 347-8516
Approuvé le : 2022-08-16

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RGC) POUR L'ANNÉE 2021

Le Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) s'applique aux contrats relevant du conseil d'agglomération, du conseil municipal et du comité exécutif. Le RGC adopté par le conseil municipal s'applique également aux arrondissements, selon la résolution CM18 1016 adoptée en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la Ville est tenue de déposer, au moins une fois l'an et lors d'une séance du conseil municipal et d'agglomération, un rapport concernant l'application du règlement.

1. Les règles favorisant la rotation des cocontractants

Le RGC permet d'octroyer de gré à gré un contrat dont la dépense est égale ou supérieure à 25 000 $, mais inférieure au seuil de dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique, pourvu que le RGC comporte des règles pour favoriser la rotation des cocontractants. Ce seuil est présentement établi à 105 700 $. Les règles favorisant la rotation font l'objet des articles 33 et 34 du RGC.

Nous présentons ci-dessous, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, un sommaire des contrats de gré à gré ayant occasionné une dépense égale ou supérieure à 25 000 $ et inférieure à 105 700 $, pour tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville de Montréal.

Sommaire des contrats octroyés de gré à gré en vertu des articles 33 et 34 du RGC
Bons de commande avec une dépense égale ou supérieure à 25 000 $ et inférieure au seuil d'appel d'offres public
Tous les services corporatifs et arrondissements

Période						
De :	2021-01-01		À :	2021-12-31		
	Total	Rotation respectée (fournisseur/unité d'affaires)	Demande de prix documentée (Simon)	Mesures d'urgence	Exception à la LCV	Autres**
Nombre de contrats (BC 2021)	2086	1864	76	1	45	100
Pourcentage (année 2021)	100%	89,36%	3,64%	0,05%	2,16%	4,79%
Pourcentage (année 2020)	100%	81,23%	2,29%	9,41%	3,50%	3,56%
Pourcentage (année 2019)	100%	88,80%	2,33%	3,07%	3,00%	2,80%
	Total	Rotation respectée (fournisseur/unité d'affaires)	Demande de prix documentée (Simon)	Mesures d'urgence	Exception à la LCV	Autres**
Somme de contrats (BC 2021)	$104 761 030	$93 734 274	$4 059 882	$45 784	$2 285 703	$4 635 387
Pourcentage	100%	89,47%	3,88%	0,04%	2,18%	4,42%

Source: information saisie dans Simon par les émetteurs des documents (Qlik Sense - extraction 8 février 2022).

**Exemples de manquements aux bonnes pratiques :
-Ne pas documenter les BC en justifiant le motif du choix d'un fournisseur;
-Émission d'un BC pour service rendu (BC de régularisation);
-Oublier de relier des BC au dossier approuvé par les instances ou à l'entente créée à la suite d'un A/O.

Le taux de rotation respectée (fournisseur/ unité d'affaires) était de 81,23% en 2020, comparativement à 89,36% en 2021, une nette amélioration à l'année précédente. Les transactions au cours desquelles les bonnes pratiques n'ont pas été respectées représentaient respectivement 3,56 % en 2020, et 4,79 % en 2021. Nous présentons ci-dessous les cas détaillés de manquements aux bonnes pratiques :

Mauvaise pratique - Cas détaillés	Nombre BC
1 seule sollicitation.	1
1 seule soumission.	1
Aucun document justificatif annexé au BC.	13
BC de régularisation.	32
Documents annexés au BC ne justifient pas le gré à gré.	53
Grand Total	**100**

2. Modification de l'encadrement « Règlement sur la gestion contractuelle : nouvelles dispositions sur l'application du mode d'octroi de contrats de gré à gré » (réf. : C-RM-APP-D-21-001)

Durant l'année 2021, une révision du RGC a été effectuée en lien avec le projet de loi 67, soit la « *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant certaines dispositions* ». Le projet de loi 67 prévoit une disposition obligeant les municipalités à prévoir dans leur règlement de gestion contractuelle, pour une période de trois ans à compter du 25 juin 2021, des mesures favorisant les biens et les services québécois et les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec, et ce, pour tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique. Une mise à jour de l'encadrement a été effectuée suite à l'ajout de l'article 34.1 du RGC.

3. Encadrements et autres documents de support

Il n'y a eu aucun changement apporté aux documents administratifs en 2021 en lien avec l'application du Règlement sur la gestion contractuelle, soit à :

- la directive « Contingences, variations des quantités, incidences et déboursés dans les contrats » (réf. : C-OG-DG-D-18-001)
- la directive « Situations conférant un avantage indu lors d'un octroi de contrat » (réf. : C-OG-CG-D-18-001)

Toutefois, les fichiers en lien avec le RGC ont été modifiés conformément à la nouvelle loi 67 :

- Procédure d'acquisition – contrats de gré à gré entre 25 000 $ et le seuil d'appel d'offres public;
- Formulaire – sommaire de la démarche de gré à gré;
- Gabarit – formulaire de demande de prix GAG.

4. Registre des personnes inadmissibles

Le Service de l'approvisionnement (SA) continue de tenir à jour le Registre des personnes inadmissibles. Ce registre comportait, au 31 décembre 2021, 23

noms de personnes ou de sociétés sanctionnées pour différentes infractions liées au RGC.

Au courant de l'année, nous avons effectué 12 retraits puisque les sanctions imposées sont arrivées à échéance.

5. Rapports, outils et formation

5.1 Rapports

Il n'y a eu aucun changement apporté au rapport de « Validation du respect des règles de rotation pour un fournisseur dans les contrats de gré à gré », ni au rapport portant sur les « Contrats octroyés de gré à gré sans respect des règles de rotation par fournisseur ».

5.2 Outils

La Demande de prix et d'octroi (DPO)

Depuis septembre 2020, il y eu 159 demandes de prix avec DPO. L'outil informatisé permet notamment :

- de procéder à des envois automatisés des demandes de prix;
- de transférer l'information saisie dans la DPO en bon de commande SIMON;
- d'être plus efficient grâce à l'utilisation d'un outil qui est relié au système SIMON;
- de garder un historique de la démarche faite par les responsables des achats.

Le module contrat

Pour l'année 2021, 67 documents (demandes de prix et contrats de gré à gré) ont été créés dans le module de contrats sur la plateforme edilex.

Ce module permet d'obtenir des clauses harmonisées pour les transactions de gré à gré.

5.3 Formation sur les transactions de gré à gré de 25 000 $ et le seuil de l'appel d'offres public

En 2021, 15 personnes additionnelles ont été formées sur l'application du mode d'octroi de contrats de gré à gré. Depuis 2018, un total d'environ mille cent quinze (1 115) personnes ont été formées dans l'ensemble des unités d'affaires.

Au terme de cette formation, tous les participants connaissaient les modalités d'octroi des contrats de gré à gré et les bonnes pratiques à mettre en application. Toute l'année, le SA a également offert de l'accompagnement aux unités d'affaires au cours de leur démarche d'acquisition.

Au courant de l'année 2021, l'équipe de formation du SA a eu le mandat de réaliser une capsule de formation sur l'octroi de contrat de 25 000$ au seuil d'appel d'offres public. La formation va aborder les sujets suivants :

- Mise en contexte du projet de loi 67;
- Application des modalités de sollicitation de marché dans un processus d'appel d'offres sur invitation;
- Application des modalités de sollicitation de marché dans un processus sans appel d'offres (processus de gré à gré);
- Documentation à utiliser dans le processus sans appel d'offres (processus de gré à gré);
- Exceptions de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes.

6. Plan d'action

Le Service de l'approvisionnement a pour objectifs pour l'année 2022 :

- Uniformiser l'application des processus d'achat;
- Regrouper les achats communs;
- Respecter le cadre commun des achats.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1228788001***
Unité administrative responsable : ***Service de l'approvisionnement, Direction architecture et développement d'affaires, Division gouvernance et normalisation***
Projet : ***Déposer le rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2021***

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *L'introduction de l'article 34.1 au Règlement sur la gestion contractuelle suite au projet de loi 67 (Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions) permet de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a donc une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques. Il permet aussi la création d'emplois et le maintien de la main-d'œuvre, en plus de soutenir les commerces, les entreprises et les producteurs locaux.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Relancer l'économie du Québec en Favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec cela permettra de réduire la consommation de carburant nécessaire pour transporter les produits, ce qui a donc une grande incidence sur la pollution de l'air et les changements climatiques.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Rooward ANGIBEAU <rooward.angibeau@montreal.ca>

Fwd: Délégation de pouvoir - période de vacances du 1 er au 19 août inclusivement

1 message

El Mostafa RAKIBE <elmostafa.rakibe@montreal.ca> 4 août 2022 à 14 h 11
À : Rooward ANGIBEAU <rooward.angibeau@montreal.ca>

---------- Forwarded message ---------
De : **Yasmina BELLACHE** <yasmina.bellache@montreal.ca>
Date: lun. 1 août 2022, à 08 h 00
Subject: Délégation de pouvoir - période de vacances du 1 er au 19 août inclusivement
To: 39-04 Direction architecture et développement d'affaires <39-04_direction_architecture_developpement_affaires@montreal.ca>, Martin ROBIDOUX <martin.robidoux@montreal.ca>, Nadine LUKENI MATONDO <nadine.lukenimatondo@montreal.ca>, Isabelle LAZURE <isabelle.lazure@montreal.ca>, Maggie COUTURE <maggie.couture@montreal.ca>, Sandra BURTON <sandra.burton@montreal.ca>, Anne-Darby JACQUES <anne-darby.jacques@montreal.ca>, Marc-Andre LABELLE <marc-andre.labelle@montreal.ca>, Tin QUACH <tin.quach@montreal.ca>, Houda KAMIL <houda.kamil@montreal.ca>, Maryse CLAVEAU <maryse.claveau@montreal.ca>, Lina PICHE <lina.piche@montreal.ca>, Richard TAYLOR <richard.taylor@montreal.ca>

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Monsieur El mostafa Rakibem , chef de division Gouvernance et normalisation pour me remplacer du 1 er au 5 août 2022 inclusivement et ce, dans l'exercice de mes fonctions de directrice et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Madame Véronique Roussin , Chef de division Centre d'expertise systèmes et projets pour me remplacer du 8 au 19 août 2022 inclusivement et ce, dans l'exercice de mes fonctions de directrice d'arrondissement et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Et j'ai signé,

Yasmina Bellache
Directrice
Direction architecture et développement d'affaires
Service de l'approvisionnement

255, boulevard Crémazie Est, 4e étage
Montréal (Québec) H2M 1L5

Tél. : 514 872-3422
Tél. cell. : 514 653-6098
yasmina.bellache@montreal.ca

Montréal

AMBASSADRICE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

--
El Mostafa Rakibe, MBA
Chef de division
Gouvernance et normalisation
Direction – Architecture d'affaires et projets
Service de l'approvisionnement
255, Boul. Crémazie Est, Bureau 403.03
Montréal(Québec), H2M 1L5
elmostafa.rakibe@montreal.ca
Tél. 438-220 1479

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

AVERTISSEMENT : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Le contenu de ce courriel ne peut être interprété qu'en conformité avec les lois et règlements qui régissent les pouvoirs des diverses instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal.

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 11 JUILLET 2022 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20 H 00

220722
RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels »;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QU'en septembre 2020, la Ville de Côte Saint-Luc devient la 75e ville au Québec à obtenir la certification de Ville amie des Monarques;

ATTENDU QUE cette certification de niveau Argent engage la ville à implanter au moins 15 actions qui contribueront à conserver l'habitat des papillons monarques;

ATTENDU QUE le 9 août 2021 la Ville a adopté une résolution confirmant son engagement à protéger les habitats du papillon monarque et à adopter des mesures pour protéger l'espèce;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Me Andrea Charon
Conseillère générale

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CÔTE SAINT-LUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 11 JUILLET 2022 AU 5801 BOULEVARD CAVENDISH, CÔTE SAINT-LUC, À 20 H 00

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il fut

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI

ET RÉSOLU :

« QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Me Andrea Charon
Conseillère générale

C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF CÔTE SAINT-LUC

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON MONDAY, JULY 11, 2022 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC, AT 8:00 P.M.

220722
RESOLUTION REQUESTING THE FEDERAL GOVERNMENT COLLABORATE WITH THE CITIES OF MONTREAL AND DORVAL TO PRESERVE AND PROTECT FEDERAL LANDS NORTH OF PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU INTERNATIONAL AIRPORT, IN THE AREAS KNOWN AS THE TECHNOPARC AND GOLF DORVAL

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the *Aéroport de Montréal* (ADM) (« the Federal lands »). These lands are situated in part in the borough of Saint-Laurent, City of Montreal and in part in the City of Dorval, as they appear on the attached map from the City of Montreal dated May 11, 2022, entitled: "*Technoparc consolidation des milieux naturels*";

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the Monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a MONARCH GOLD metropolis;

WHEREAS these butterfly fields have been gravely damaged in the last weeks, and the whole 215-hectare ecosystem is itself threatened by fragmentation, and ultimately, destruction;

WHEREAS, in September 2020, the City of Cote Saint-Luc became the 75th city in Quebec to be certified as a "Monarch-Friendly City";

WHEREAS this certification with a silver designation engages the City to implement at least 15 actions to save the monarch butterfly habitat;

WHEREAS on August 9, 2021, the City adopted a resolution confirming its commitment to protect the Monarch butterfly habitats and adopt measures to protect the species;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sited in the above-mentioned Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS the Cities and Towns on the island of Montreal are all striving to redress the deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change was mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green space, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of 15 new urban parks by 2030;

CERTIFIED TRUE EXTRACT

Me Andrea Charon
General Counsel

C A N A D A
PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF CÔTE SAINT-LUC

EXTRACT FROM THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE CITY COUNCIL HELD ON MONDAY, JULY 11, 2022 AT 8:00 P.M. AT 5801 CAVENDISH BOULEVARD, CÔTE SAINT-LUC, AT 8:00 P.M.

WHEREAS the entire Federal lands including the 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural patrimony which merits being protected for all residents of the island of Montreal;

It was

MOVED BY COUNCILLOR DIDA BERKU
SECONDED BY COUNCILLOR STEVEN ERDELYI

AND RESOLVED:

"THAT the Government of Canada recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the lands owned by the Federal government (« the Federal lands ») north of Pierre-Elliott-Trudeau International Airport, that is, lots 3, 4, and 5 located in the borough of Saint-Laurent, Montreal as well as the lands commonly known as Golf Dorval including the *Champ des Monarques*, located in the City of Dorval, all of which are under lease to Aéroport de Montréal (ADM);

THAT the Government of Canada, by way of Transport Canada, advise and require ADM to halt all and any development on such lands with immediate effect;

THAT the Government of Canada, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Québec by 2030, provide for the preservation and the conservation of these Federal lands in perpetuity for future generations;

THAT the Government of Canada work with the borough of Saint-Laurent, Ville de Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations by creating an urban park on the island of Montreal, similar to the Rouge National Urban Park in Ontario;

THAT this resolution be transmitted to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of the Environment, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to all mayors and councillors elected to all Cities of the Agglomeration of the island of Montreal."
CARRIED UNANIMOUSLY

CERTIFIED TRUE EXTRACT

Me Andrea Charon
General Counsel

TECHNOPARC - CONSOLIDATION DES MILIEUX NATURELS

- Parc-nature des Sources
- Aire de conservation projetée au SAD* (Terrains Ville de Montréal)
- Aire de conservation (Terrains privés à être cédés en partie à la Ville de Montréal)
- Limite d'arrondissement

*SAD : Schéma d'aménagement et de développement

GOLF DORVAL
1 206 252 m²
(120,6 ha)

MARAIS AÉROPORT DE MONTRÉAL
266 394 m²
(26,6 ha)

LOT 5 - AÉROPORT DE MONTRÉAL
180 100 m²
(18 ha)

MARAIS
AUX HÉRONS
101 572 m²
(10,2 ha)

65 576 m²
(6,6 ha)

Avenue Marie-Curie
Rue Frederick-Banting
Rue Albert-Einstein
Boulevard Alfred-Nobel
Avenue Marie-Curie
Rue Abrams
Rue Vanden-Abeele
Rue Alexander-Fleming
Rue Halpern
Chemin Saint-François
Rue Vernet

0 100 200 400 Mètres

Saint-Laurent Montréal

Division Urbanisme

11 mai 2022

Données extraites de la base de données géomatique de Saint-Laurent, Orthophotographies 2020

\\saint-laurent.local\Atlas\Public2\Urba\00_ClassifUrba\11_RepresentationTerritoire\11-03_CartoPhotos\Impression\Technoparc Consolidation 20220511.pdf

HAMPSTEAD

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Hampstead tenue le 1er août 2022, au centre communautaire Irving L. Adessky, 30, chemin Lyncroft, à Hampstead, Québec.

RÉSOLUTION 2022-220

RÉSOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DE COLLABORER AVEC LES VILLES DE MONTRÉAL ET DE DORVAL POUR PRÉSERVER ET PROTÉGER LES TERRES FÉDÉRALES AU NORD DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU, DANS LES SECTEURS CONNUS SOUS LE NOM DE TECHNOPARC ET DE GOLF DORVAL.

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval, comme indiqué sur la carte, ci-jointe, de la Ville de Montréal, en date du 11 mai 2022 et intitulée : « Technoparc consolidation des milieux naturels »;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le Champ des Monarques a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème de 215 hectares est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QUE l'ensemble des terres fédérales, dont l'écosystème de 215 hectares, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi elles font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'île de Montréal;

Il est proposé par le conseiller Michael Goldwax, appuyé par le conseiller Warren Budning, et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- **QUE** le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le champ des Monarques, situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

- **QUE** le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

- **QUE** le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

- **QUE** le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

- **QUE** cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adoptée

(s) Jeremy Levi
Jeremy Levi, maire

(s) Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, greffière

COPIE VIDIMÉE, le 3 août 2022.

Poovadee Permal-Vardin
Poovadee Permal-Vardin, greffière

Hôtel de Ville *Town Hall*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest, tenue le 29 août 2022, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

Appui à la demande de la Cité de Dorval pour que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité de certaines terres fédérales incluant le Golf Dorval

ATTENDU qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de 215 hectares de terres humides composé de champs, forêts et marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et est loué à Aéroport de Montréal (ADM), ci-après « les terres fédérales » ;

ATTENDU que les terres fédérales sont situées en partie dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et en partie dans la Cité de Dorval (appelées Golf Dorval);

ATTENDU que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, qui est utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, cité ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui font de ces 215 hectares un centre de biodiversité;

ATTENDU que cet écosystème de 215 hectares est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi les terres fédérales sont une partie intégrante du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé pour tous les résidents de l'Agglomération;

ATTENDU que les cités et villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés dans cette Agglomération comparativement aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé de 215 hectares d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU qu'en juin 2021, la Ville de Montréal-Ouest, à l'instar d'autres municipalités, a adopté la résolution # 20210628-011 par laquelle elle s'est engagée à faire de Montréal-Ouest une ville amie des papillons monarques, ainsi qu'à contribuer à protéger leurs habitats;

ATTENDU qu'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a eu le mandat du premier ministre de voir à ce que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de quinze nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU qu'en août 2022, la Cité de Dorval a adopté la résolution CM2208 398 pour demander que le gouvernement du Canada :

a. reconnaisse la valeur écologique et en termes de biodiversité des terres fédérales, et tout particulièrement du champ des Monarques situé à Dorval, qui sont louées à ADM;

b. notifie ADM pour en exiger, par l'entremise de Transports Canada, que toute initiative de développement sur ces terrains cesse immédiatement;

c. assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030;

d. travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Cité de Dorval en vue de sécuriser un legs pour les générations futures en créant un tel parc urbain sur l'île de Montréal;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest appuie sans réserve les demandes formulées par la Cité de Dorval dans sa résolution CM2208 398 concernant l'avenir du Golf Dorval, autant que des autres terres fédérales décrites au premier paragraphe de la présente résolution.

2) Que la présente résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, M. Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, M. Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et aux maires de toute les cités et villes dans l'Agglomération de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.
#20220829-004

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 31 août 2022

Claude Gilbert, Greffier

Excerpt from the Minutes of the regular meeting of the Council of the Town of Montreal West held on August 29, 2022 at 8:00 p.m. in Town Hall, 50 Westminster Avenue South.

Support for the request of the City of Dorval to the Government of Canada for the recognition of the ecological value and importance in terms of biodiversity of federal land known as Golf Dorval

WHEREAS north of Montreal's Pierre-Elliott-Trudeau International airport, there is an invaluable integrated 215-hectare wetland ecosystem consisting of fields, forests, and marshes which are the property of the Government of Canada and which are leased to the Aéroport de Montréal (ADM), hereafter « the Federal lands »;

WHEREAS part of the Federal lands is situated in the Borough of Saint-Laurent in the City of Montreal, and the other one in the City of Dorval (known as Golf Dorval);

WHEREAS this integrated wetland ecosystem includes the ecologically important Monarch Butterfly Fields used by the Monarchs to feed and reproduce during their migration to and from Montreal, a city that has been named a Monarch Gold metropolis;

WHEREAS more than 200 species of birds have been sighted in the Federal lands, as well as great numbers of other animals that make the 215 hectares a hub of biodiversity;

WHEREAS this entire 215-hectare ecosystem is the last of its kind still existing on the Island of Montreal, and hence a part of the natural heritage, which merits being protected for all residents of the Agglomeration;

WHEREAS the Cities and Towns on the Island of Montreal are all striving to redress its deficit in protected natural spaces compared to other Canadian cities, and this last large marshland and riverine ecosystem, composed of 215 hectares of rare wildlife habitats, is the size of Mount Royal Park;

WHEREAS in June 2021, the Town of Montreal West, among other municipalities, has adopted Resolution #20210628-011 by which it committed itself to making Montreal West a Monarch Friendly Town and helping to restore monarch habitats;

WHEREAS in December 2021, the Minister of Environment and Climate Change has been mandated by the Prime Minister to ensure that all Canadians have access to green spaces, and in particular to establish at least one new national urban park in every province and territory, with a target of fifteen new urban parks by 2030;

WHEREAS, in August 2022, the City of Dorval has adopted Resolution CM2208 398 to request that the Government of Canada;

a. recognize and acknowledge the ecological value and biodiversity of the Federal lands, including the Monarch Butterfly Fields located in Dorval, all of which are under lease to ADM;

b. advise and require ADM, by way of Transport Canada, to halt all and any development on the Federal lands with immediate effect;

c. provide for the preservation and the conservation of the Federal lands in perpetuity, in line with its stated objective to create or contribute to the creation of an urban park in Quebec by 2030;

d. work with the Borough of Saint-Laurent, the City of Montreal and the City of Dorval to create a legacy for future generations, by creating such an urban park on the Island of Montreal;

THEREFORE:

It was moved by Councillor Elizabeth Ulin, seconded by Councillor Maria Torres and resolved:

1) That the Town of Montreal West fully support the demands made by the City of Dorval through Resolution CM2208 398 concerning the future of Golf Dorval, as well as of all the Federal lands described in the first paragraph of the present resolution.

2) That the present resolution be forwarded to the Federal Minister of Transport, Omar Alghabara, the Federal Minister of Environment and Climate Change, Steven Guilbeault, all Federal Members of Parliament representing ridings on the island of Montreal, and to the Mayors of all Cities and Towns in the Agglomeration of Montreal.

Carried unanimously
#20220829-004

CERTIFIED TRUE COPY
August 31, 2022

Claude Gilbert, Town Clerk

CALENDRIER 2022 (modifié)

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52						1	2
1	3	4	5	6	7	8	9
2	10	11	12	13	14	15	16
3	17	18	19	20	21	22	23
4	24	25	26	27	28	29	30
5	31						

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	13
7	14	15	16	17	18	19	20
8	21	22	23	24	25	26	27
9	28						

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
10	7	8	9	10	11	12	13
11	14	15	16	17	18	19	20
12	21	22	23	24	25	26	27
13	28	29	30	31			

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
14	4	5	6	7	8	9	10
15	11	12	13	14	15	16	17
16	18	19	20	21	22	23	24
17	25	26	27	28	29	30	

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
							1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29
22	30	31					

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30			

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30		

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
						1	2
40	3	4	5	6	7	8	9
41	10	11	12	13	14	15	16
42	17	18	19	20	21	22	23
43	24	25	26	27	28	29	30
44	31						

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19	20
47	21	22	23	24	25	26	27
48	28	29	30				

DÉCEMBRE (modifié)

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22*	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	

Conseil municipal - lundi 13 h et mardi 9 h 30 si nécessaire

Conseil d'agglomération - jeudi 17 h
***exception le 22 décembre où l'assemblée sera à 13 h 30**

Relâche du comité exécutif ordinaire

Jour férié

CALENDRIER 2022 (modifié)

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52						1	2
1	3	4	5	6	7	8	9
2	10	11	12	13	14	15	16
3	17	18	19	20	21	22	23
4	24	25	26	27	28	29	30
5	31						

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
6	7	8	9	10	11	12	13
7	14	15	16	17	18	19	20
8	21	22	23	24	25	26	27
9	28						

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
10	7	8	9	10	11	12	13
11	14	15	16	17	18	19	20
12	21	22	23	24	25	26	27
13	28	29	30	31			

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
14	4	5	6	7	8	9	10
15	11	12	13	14	15	16	17
16	18	19	20	21	22	23	24
17	25	26	27	28	29	30	

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
							1
18	2	3	4	5	6	7	8
19	9	10	11	12	13	14	15
20	16	17	18	19	20	21	22
21	23	24	25	26	27	28	29
22	30	31					

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4	5
23	6	7	8	9	10	11	12
24	13	14	15	16	17	18	19
25	20	21	22	23	24	25	26
26	27	28	29	30			

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
					1	2	3
27	4	5	6	7	8	9	10
28	11	12	13	14	15	16	17
29	18	19	20	21	22	23	24
30	25	26	27	28	29	30	31

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6	7
32	8	9	10	11	12	13	14
33	15	16	17	18	19	20	21
34	22	23	24	25	26	27	28
35	29	30	31				

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
36	5	6	7	8	9	10	11
37	12	13	14	15	16	17	18
38	19	20	21	22	23	24	25
39	26	27	28	29	30		

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
						1	2
40	3	4	5	6	7	8	9
41	10	11	12	13	14	15	16
42	17	18	19	20	21	22	23
43	24	25	26	27	28	29	30
44	31						

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5	6
45	7	8	9	10	11	12	13
46	14	15	16	17	18	19	20
47	21	22	23	24	25	26	27
48	28	29	30				

DÉCEMBRE (modifié)

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
49	5	6	7	8	9	10	11
50	12	13	14	15	16	17	18
51	19	20	21	22*	23	24	25
52	26	27	28	29	30	31	

Conseil municipal - lundi 13 h et mardi 9 h 30 si nécessaire

Conseil d'agglomération - jeudi 17 h

***exception le 22 décembre où l'assemblée sera à 13 h 30**

Relâche du comité exécutif ordinaire

Jour férié

Point 7.06

CALENDRIER 2023

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Conseil municipal - lundi 13 h et mardi 9 h 30 si nécessaire

Conseil d'agglomération - jeudi, 17 h

Relâche du comité exécutif ordinaire

Jour férié

CALENDRIER 2023

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
52							1
1	2	3	4	5	6	7	8
2	9	10	11	12	13	14	15
3	16	17	18	19	20	21	22
4	23	24	25	26	27	28	29
5	30	31					

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
5			1	2	3	4	5
6	6	7	8	9	10	11	12
7	13	14	15	16	17	18	19
8	20	21	22	23	24	25	26
9	27	28					

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
9			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9
15	10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	28	29	30

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
18	1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	28
22	29	30	31				

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22				1	2	3	4
23	5	6	7	8	9	10	11
24	12	13	14	15	16	17	18
25	19	20	21	22	23	24	25
26	26	27	28	29	30		

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26						1	2
27	3	4	5	6	7	8	9
28	10	11	12	13	14	15	16
29	17	18	19	20	21	22	23
30	24	25	26	27	28	29	30
31	31						

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
31		1	2	3	4	5	6
32	7	8	9	10	11	12	13
33	14	15	16	17	18	19	20
34	21	22	23	24	25	26	27
35	28	29	30	31			

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Conseil municipal - lundi 13 h et mardi 9 h 30 si nécessaire

Conseil d'agglomération - jeudi, 17 h

Relâche du comité exécutif ordinaire

Jour férié

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227026003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du SPVM, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires) ;

2. de procéder une évaluation de rendement du fournisseur Les munitions MMP Inc.;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-08-25 16:57

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et

conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227026003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de formation en maintien des compétences, ces munitions de pratique sont requises afin de permettre aux policiers de maintenir leur niveau de compétences au tir. Le ministère de la Sécurité publique (MSP) oblige les policiers du Québec à se soumettre à une requalification annuelle, selon les normes certificatives émises par l'École Nationale de police du Québec (ÉNPQ). Cette obligation de requalification annuelle au tir et à la pratique du tir découle de la Loi sur la police (P-13.1), relevant du MSP, donnant ainsi le pouvoir à l'École nationale de police du Québec d'établir les standards et les méthodes pour les formations initiales et le maintien des compétences au niveau de l'usage de la force. Ces standards sont formalisés au *Guide des pratiques policières* qui encadre les obligations des corps de police du Québec, entre autres, au niveau du maintien des compétences au tir.
Le contrat précédent comportait une option de prolongation de 12 mois: cependant le fournisseur a refusé de prolonger le contrat au prix soumis compte tenu de la rareté et de la forte hausse du prix des matières premières.

La Division des ressources matérielles et de la santé sécurité au travail (DRMSST) du SPVM a donc dû procéder, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, à un appel d'offres public (22-19214) afin de combler les besoins en munition de pratique 9mm pour les années 2023 et 2024.

Dans ce contexte, l'appel d'offres 22-19214 du Service de l'approvisionnement a été publié le 23 mars 2022 dans le système électronique SÉAO et dans le quotidien Le Devoir. Le délai de réception des soumissions a été de 33 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours suivant la date de l'ouverture de la soumission, soit le 23 octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG20 0027- 30 janvier 2020 - Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM, pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231.89$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soumissionnaires).
CG18 0593 - 22 novembre 2018 - Autoriser la deuxième prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9 mm frangibles, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2018 au 28 octobre 2019 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la deuxième prolongation : 937 630,32$, taxes incluses.

CG17 0466 - 28 septembre 2017 - Autoriser la prolongation du contrat avec la firme Les Industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangible, pour une période de douze (12) mois, soit du 29 octobre 2017 au 28 octobre 2018 - Appel d'offres public 15-14660 - Montant maximal estimé pour la première prolongation : 937 630.32$, taxes incluses.

CG15 0604 - 29 octobre 2015 - Conclure avec la firme Les industries Centaure Ltée, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le SPVM, pour une somme maximale de 1 875 260.65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14660 - 4 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Ce dossier porte sur l'achat de 1 600 000 cartouches de 9 mm Luger frangibles pour la formation de tir des policiers du SPVM pour les besoins des années 2023 et 2024. L'unité de mesure de ces produits est par mille (cartouche/1000), la quantité pour la période de 24 mois est donc de 1 600. Le produit soumis par Les munitions MMP inc est le modèle suivant: MMP9-90FRLF.
Il s'agit d'un nouveau fournisseur et d'une nouvelle munition. Les maîtres-instructeurs du tir et l'armurier principal ont procédé à deux séries de tests en salle de tir (900 cartouches). Ces tests ont démontrés que les échantillons testés répondent aux normes de performance au devis au niveau du tir. La prévision de la consommation a été évaluée en collaboration avec les maîtres instructeurs de tir de la Section emploi de la force de la Division de la Formation du SPVM, et ce, en tenant compte de l'historique de consommation, du nombre de policiers à requalifier annuellement au tir ainsi que du programme de formations spécialisées.

Durée	Quantité prévisionnelle	Unité de mesure	Prix soumis	Coût total (sans tx)
24 mois	1 600	Cartouche/Mille	495,00 $	792 000,00 $
		MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)		**792 000,00 $**
		TPS (5%)		39 600,00 $
		TVQ (9.975%)		79 002,00 $
		MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)		**910 602,00 $**

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents d'appel d'offres ont été préparés par le Service de l'approvisionnement de la Ville en collaboration avec la DRMSST du SPVM. L'appel d'offres 22-19214 du Service de l'approvisionnement a été publié du 23 mars au 26 avril 2022 (33 jours) dans le système électronique SÉAO. Il y a eu 7 preneurs de cahier des charges et 3 ont déposé des soumissions, soit 42,86 %. Trois n'ont pas donné suite et un fournisseur a expliqué avoir pris un cahier seulement pour prendre le pouls du marché.

Aucun addenda n'a été publié pour répondre aux interrogations

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)	TOTAL (Taxes incluses)
Les munitions MMP inc.	**910 602,00 $**	**910 602,00 $**
Les Industries Centaure Ltée	983 119,03 $	983 119,03 $
Agence Gravel Inc.	1 074 326,40 $	1 074 326,40 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 011 780,00 $	1 011 780,00 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme-estimation)		(101 178,00 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100%)		-10,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (deuxième plus basse - la plus basse conforme-)		72 517,03 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((deuxième plus basse - la plus basse conforme) / la plus basse x 100%)		7,96 %

L'écart entre l'estimation initiale et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme est plus basse de 10 % (-10%). Le prix estimé fut basé sur des achats ponctuels effectués en 2021. Cette diminution s'explique par le fait que ces munitions sont fabriquées au Québec comparativement à des produits importés des États-Unis vendus par un distributeur canadien.

Le contrat est donc octroyé au fournisseur ayant déposé la plus basse soumission conforme. Il n'y a pas d'année de prolongation prévue à ce contrat.

Après vérification, la firme Les munitions MMP inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, le fournisseur Les munitions MMP inc. fera l'objet d'une évaluation de rendement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits budgétaires pour cette entente-cadre seront prévus au budget de fonctionnement des exercices 2023 et 2024 du SPVM. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Les imputations comptables et les budgets requis annuellement sont détaillés dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier d'acquisition contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Les munitions acquises sont exemptes de plombs et de métaux lourds. De plus, les douilles utilisées sont récupérées pour être recyclées. En outre, les munitions de pratique sont assemblées localement au Québec (Terrebonne). Enfin, le maintien des compétences et l'utilisation de ces équipements contribuent à maintenir un milieu de vie plus sécuritaire pour les Montréalais et les Montréalaises.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une rupture d'inventaire de munitions de pratique compromettrait la qualification de tir qui est indispensable au maintien des compétences des policiers.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le principal impact de la Covid-19 sur ce dossier d'achat est l'augmentation des prix due à la pénurie de matières premières.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 7 septembre 2022
Conseil municipal: 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération: 22 septembre 2022

Des bons de commande seront transmis au fournisseur dans le respect des échéanciers prévus au contrat et selon les besoins.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Raef RAZGUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-07-27
Maline GAGNÉ-TRINQUE Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Isabelle TABOR c/s sout.general
Tél : 514 -917-2726 **Télécop. :**	**Tél :** 514-809-2031 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Vincent RICHER Directeur adjoint **Tél :** 514-280-4295 **Approuvé le :** 2022-07-28	Sophie R ROY Directrice par intérim **Tél :** 514-280-2005 **Approuvé le :** 2022-08-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Le présent dossier d'acquisition contribue donc aux priorités 4,5 et 19 du Plan stratégique de Montréal 2023.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Les munitions acquises sont exemptes de plombs et de métaux lourds. De plus, les douilles utilisées sont récupérées pour être recyclées. En outre, les munitions de pratique sont assemblées localement au Québec (Terrebonne). Enfin, le maintien des compétences et l'utilisation de ces équipements contribuent à maintenir un milieu de vie plus sécuritaire pour les Montréalais et les Montréalaises.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227026003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19214_Intervention_1227026003.pdf
22-19214_PV.pdf
22-19214_SEAO _ Liste des commandes.pdf
22-19214_TCP .pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Raef RAZGUI
Agent d'approvissionnement 151
Tél : 514 868-5959

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-28

Denis LECLERC
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19214

No du GDD : 1227026003

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 23 - 3 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 23 - 3 - 2022

Ouverture faite le : 26 - 4 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 42,86

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 23 - 10 - 2022

Date d'échéance révisée : 23 - 10 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Les munitions MMP Inc.	910 602,00 $	√	
Les Industries Centaure Ltée	983 119,03 $		
Agence Gravel Inc.	1 074 326,40 $		

Information additionnelle

Des sept (7) preneurs du cahier des charges, trois (3) ont soumissionnés. Aucun addenda n'a été publié pour répondre aux questions. La soumission reçue est la plus basse conforme. L'écart entre l'estimation initiale et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme, est plus basse de dix pourcent (-10%). Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA, et n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Préparé par : Raef Razgui

Le 28 - 7 - 2022

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19214

Agent d'approvisionnement
Raef Razgui

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Les munitions MMP Inc.										
	0	0	1	Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM	1	ch	1	792 000,00 $	792 000,00 $	910 602,00 $
Total (Les munitions MMP Inc.)									**792 000,00 $**	**910 602,00 $**
Les Industries Centaure Ltée										
	0	0	1	Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM	1	ch	1	855 072,00 $	855 072,00 $	983 119,03 $
Total (Les Industries Centaure Ltée)									**855 072,00 $**	**983 119,03 $**
Agence Gravel Inc.										
	0	0	1	Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM	1	ch	1	934 400,00 $	934 400,00 $	1 074 326,40 $
Total (Agence Gravel Inc.)									**934 400,00 $**	**1 074 326,40 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19214
Numéro de référence : 1585659
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AGENCE GRAVEL INC. 5175, rue John-Molson Québec, QC, G1X3X4	Monsieur Sylvain Cadieux Téléphone : 418 682-3000 Télécopieur :	**Commande : (2020981)** 2022-03-24 12 h 07 **Transmission :** 2022-03-24 12 h 07	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AGENCE GRAVEL INC. 5175, rue John-Molson Québec, QC, G1X3X4	Monsieur Michel Lavertue Téléphone : 418 682-3000 Télécopieur : 418 682-3343	**Commande : (2020537)** 2022-03-23 21 h 13 **Transmission :** 2022-03-23 21 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GTDS INC. 2955 Jules-Brillant, Bureau 100 Laval, QC, H7P6B2 https://www.gtdsinc.com	Monsieur Gabriel Roy Téléphone : 514 572-2221 Télécopieur :	**Commande : (2021137)** 2022-03-24 14 h 27 **Transmission :** 2022-03-24 14 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
KORTH GROUP LTD. 64186 393 Loop East OKOTOKS, AB, T1S0L1 http://www.korthgroup.com	Monsieur Jason Ross Téléphone : 403 938-3255 Télécopieur : 403 938-2722	**Commande : (2020968)** 2022-03-24 11 h 52 **Transmission :** 2022-03-24 11 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES INDUSTRIES CENTAURE LTÉE 1234 AV GODIN Laval, QC, H7E 2T2	Monsieur Xxxx Xxxx Téléphone : 450 661-5517 Télécopieur :	**Commande : (2020460)** 2022-03-23 16 h 08 **Transmission :** 2022-03-23 16 h 08	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Munitions MMP Inc. 2940 rue des Fabricants Terrebonne, QC, J6Y2A6	Monsieur Paul Chartre Téléphone : 450 477-5700 Télécopieur : 450 477-5744	**Commande : (2025206)** 2022-04-01 14 h 52 **Transmission :** 2022-04-01 14 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
M.D. CHARLTON CO. LTD. PO BOX 153 BRENTWOOD BAY, BC, V8M 1R3 https://www.mdcharlton.ca	Monsieur Frederic Duchesne-Frienze Téléphone : 450 224-4826 Télécopieur :	**Commande : (2027962)** 2022-04-07 10 h 13 **Transmission :** 2022-04-07 10 h 13	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Rampart International Corp 2574 Sheffield Road Ottawa, ON, K1B 3V7 http://www.rampartcorp.com	Monsieur Armon Vaziri Téléphone : 613 729-0446 Télécopieur :	**Commande : (2021264)** 2022-03-24 15 h 50 **Transmission :** 2022-03-24 15 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Laval 1333 boul. Chomedey Bureau 601 CP 422 Succ. St-Martin Laval, QC, H7V 3Z4	Monsieur Jean-François Beauchamp Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur :	**Commande : (2025627)** 2022-04-04 10 h **Transmission :** 2022-04-04 10 h	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal - Service de police 5000 Iberville	Monsieur Zamir Henao Téléphone : 514 280-6945 Télécopieur :	**Commande : (2023629)** 2022-03-30 10 h 52	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Montréal, QC, H2H 2S6
http://www.spvm.qc.ca

Transmission :
2022-03-30 10 h 52

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227026003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Les munitions MMP Inc. pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19214 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1227026003 - Les munitions MMP inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-28

Isabelle LEVEAU
Cheffe de section
Tél : 514 261-3236
Division : Service des finances - Conseil et soutien financiers

Ville de Montréal
Service du greffe

Soumission publique
SP22 0269

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue dans les bureaux du Service du greffe, le **mardi 26 avril 2022 à 13 h 30**

Sont présents : M. Henrico Jean Charles, analyste juridique – Service du greffe
Me Domenico Zambito, greffier adjoint – Service du greffe
M. Tshibidi Lembe, agent de bureau – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 22-19214

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Fourniture de munitions de pratique 9mm Luger frangibles pour le SPVM » sont ouvertes par le greffier adjoint du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires	**Prix**
LES MUNITIONS MMP INC.	910 602,00 $
LES INDUSTRIES CENTAURE LTÉE	983 119,03 $
AGENCE GRAVEL INC.	1 074 326,40 $

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 23 mars 2022 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/hj
Vér. 1
S.A. 1

Henrico Jean Charles
Analyste juridique – Service du greffe

Tshibidi Lembe
Agent de bureau – Service du greffe

INTERVENTION FINANCIÈRE - Budget fonctionnement

NO GDD : **1227026003**

BUDGET FONCTIONNEMENT

INFORMATION BUDGÉTAIRE

Budget - Dépense :	**2023 (Janv à Déc)**			**2024 (Jan à Déc)**			**Total**		
	avant taxes	nets des taxes	taxes incluses	avant taxes	nets des taxes	taxes incluses	avant taxes	nets des taxes	taxes incluses
1001.0010000.107143.02101.56590.015035.0000.000522.000000.0000.0000 *Armurerie et équipement. Activités policières .Autres biens. Achat de munitions. Munitions de pratique. Récurrent.*	396,000.00 $	415,750.50 $	455,301.00 $	396,000.00 $	415,750.50 $	455,301.00 $	792,000.00 $	831,501.00 $	910,602.00 $
Total de la dépense :	**396,000.00 $**	**415,750.50 $**	**455,301.00 $**	**396,000.00 $**	**415,750.50 $**	**455,301.00 $**	**792,000.00 $**	**831,501.00 $**	**910,602.00 $**

Les montants sont approximatifs et les commandes seront émises au fur et à mesure des besoins.
Les crédits nécessaires à l'octroi de ce contrat ont été prévus lors de la confection du budget 2023 par le SPVM et un réaménagement des crédits sera effectué lorsque nécessaire.
Les budgets requis pour 2024 seront priorisés lors de la confection du budget afin de financer ces dépenses.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227026004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Rampart International Corp, fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme Rampart International Corp, fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005;
2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $;
3. de procéder une évaluation de rendement du fournisseur Rampart International Corp.;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, selon le calendrier des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-08-25 16:58

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227026004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Rampart International Corp, fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $

CONTENU

CONTEXTE

En 2015, le SPVM amorçait sa transition du pistolet Walther P99 vers le pistolet Glock19 Gen4 à la suite d'un appel d'offres public. Actuellement, le SPVM dispose d'un inventaire opérationnel de 4 960 pistolets Glock19.
Parallèlement, le SPVM a mis en place un programme d'entretien régulier et préventif afin de s'assurer du bon fonctionnement de ces équipements et de les maintenir en opération pour une durée minimale de 20 ans.

Le programme d'entretien est composé des activités planifiées suivantes:

- Inspection préalable à la mise en service;
- Entretiens réguliers par les utilisateurs aux 35 jours;
- Inspections annuelles par les instructeurs de tir;
- Inspection et entretien préventif aux 5 ans par un armurier certifié;
- Inspection et reconditionnement aux 10 ans par un armurier certifié.

La flotte de pistolets Glock19 actuellement en service au SPVM arrive à l'étape de son reconditionnement prévue pour la 10ème année. Ce reconditionnement comprend le changement de 20 des 30 pièces qui composent ce type d'arme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0278 - 30 avril 2015: Conclure avec Korth Group Ltd, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour l'achat de pistolets Glock19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'acquisition de 20 pièces de remplacement différentes pour le reconditionnement à la 10ème année d'utilisation des 4 960 armes de service Glock19 Gen4 acquises en 2015. La liste de ces pièces d'origine est disponible en pièces jointes. La durée du contrat est de 2 ans (2023 et 2024), et ce, à raison d'une livraison par année totalisant 50% de la quantité totale demandée.
La somme maximale pour la durée du contrat de 2 ans est de 740 439,00 $ toutes taxes incluses. La quantité et le type de pièces ont été déterminés par les armuriers du SPVM, en conformité avec le programme d'entretien préventif des armes du service. Il n'y a pas d'année de prolongation prévue à ce contrat.

JUSTIFICATION

Selon les règles administratives, les documents pour l'avis d'intention ont été préparés par le Service de l'approvisionnement de la ville de Montréal en collaboration avec la Division des ressources matérielles et de la santé sécurité au travail (DRMSST) du SPVM, et ce, conformément aux dispositions des articles 573.3 et 573.3.0.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).
À la suite d'analyses approfondies, l'avis d'intention 22-00005 du Service de l'approvisionnement a été publié du 2 au 9 août 2022 (9 jours) via le système électronique SÉAO. Aucun autre fournisseur ne s'est manifesté durant cette publication.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (Taxes et majoration incluses)	TOTAL (Taxes et majoration incluses)
Rampart International Corp.	740 439,00 $	740 439,00 $
Dernière estimation réalisée ($)	764 583,75 $	764 583,75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		(24 144,75 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-3,16%

L'écart entre le prix soumis et la dernière estimation est de -3.16%. La possibilité de recevoir la totalité des pièces en 4 livraisons correspondant à 4 années budgétaires a été évaluée. Cependant, cette option représente un coût additionnel de 25% en plus de complexifier la logistique entourant le travail d'entretien à réaliser: cette option n'a donc pas été retenue.

Le fournisseur Rampart Internationnal Corp. est le distributeur exclusif canadien car il est le seul à être autorisé par le fabricant Glock à vendre des pistolets, pièces et accessoires Glock aux organismes d'application de la loi et à l'armée au Canada. Par conséquent, afin de maintenir la garantie à vie limitée de ces armes de service, les pièces de remplacement doivent être d'origine et remplacées par des armuriers certifiés par Glock, ce qui est le cas pour les armuriers du SPVM (la lettre d'exclusivité et de garantie est versée en pièce jointe au présent dossier).

Après vérification, la firme Rampart Internationnal Corp. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) en date du 1er août 2022, le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet octroi de contrat.

Conformément à l'Encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, le fournisseur Rampart International Corp. fera l'objet d'une évaluation de rendement, compte tenu du montant du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour l'acquisition de pièces de remplacement de marque GLOCK, soit une somme de 740 439,00 $ taxes incluses, selon les besoins exprimés par le SPVM pour les années 2023 à 2024 se détaille comme suit:

	Avant taxes	Net de ristourne	Taxes incluses
2023	322 000,00 $	338 059,75 $	370 219,50 $
2024	322 000,00 $	338 059,75 $	370 219,50 $
Totaux	**644 000,00 $**	**676 119,50 $**	**740 439,00 $**

Par conséquent, un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $ est requis avec un impact sur le cadre financier de la Ville tel que démontré au tableau.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.
Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

Le fait d'opter pour un remplacement des pièces au lieu de procéder à l'acquisition de nouvelles armes complètes permettrait de prolonger la vie utile des armes de service d'une dizaine d'années et d'éviter:

- la mise aux rebuts des armes actuelles;
- une contribution aux émanations et déchets découlant d'une mise en production pour la confection de nouvelles armes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non respect du programme d'entretien pourrait mettre en péril la sécurité des policiers et du public pouvant découler d'un mauvais fonctionnement des armes de service Glock19. L'alternative serait de remplacer l'ensemble des armes de service. Cette option représente une dépense minimale estimée à près de 3 M $.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'augmentation des délais de livraison.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 7 septembre 2022
Conseil municipal: 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération: 22 septembre 2022

Une fois la Résolution du Conseil d'agglomération émise, un bon de commande sera créé annuellement pour les deux prochaines années (2023-2024).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Raef RAZGUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hugo BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2022-08-03
Maline GAGNÉ-TRINQUE Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Isabelle TABOR c/s sout.general	
Tél : 514 -917-2726 **Télécop. :**	**Tél :** 514-809-2031 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Vincent RICHER
Directeur adjoint
Tél : 514-280-4295
Approuvé le : 2022-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie R ROY
Directrice par intérim
Tél :
Approuvé le : 2022-08-25

Avis d'intention- ACQUISITION DE PIÈCES DE REMPLACEMENT GLOCK

ANNEXE1-Liste des produits et quantités

Ligne	QUANTITÉ	CODE DE PRODUIT	DESCRIPTION
1	5000	GL-P-7965	GLOCK - Connector - 5.5 lb "#5 Gen4 & Gen5 (marked " . ")
2	5000	GL-P-1895	GLOCK - Extractor 9mm, .380 (15 degrees) with Loaded Chamber Indicator (LCI) (use only with 2714 Bearing)
3	5000	GL-P-2714	GLOCK - Spring-Loaded Bearing - Black - 9mm & 380 (use only with above LCI Extractors)
4	5000	GL-P-112	GLOCK - Extractor Depressor Plunger - fits 9mm, .40, .380, .357, .45 GAP (plunger does not have center rib)
5	5000	GL-P-49	GLOCK - Firing Pin - fits 9mm & .380 (has 1 dash approx ½ inch from tip)
6	5000	GL-P-56	GLOCK - Firing Pin Spacer Sleeve - fits all models
7	5000	GL-P-63	GLOCK - Firing Pin Spring 24N (silver) - fits all models (the end with the most coils goes toward the spring cups)
8	5000	GL-P-1148	GLOCK - Firing Pin Channel Liner - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42 (not required)
9	5000	GL-P-77	GLOCK - Firing Pin Safety including Springfits 9mm, .40, .357, 10mm
10	5000	GL-P-8703	GLOCK - Recoil Spring Assembly dual - 9mm G19 Gen4 (marked 0-4-3)
11	100	GL-P-133	GLOCK - Slide Cover Plate - Black color - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42
12	100	GL-P-301	GLOCK - Slide Lock - fits all models - (Including Gen3 T models) (Excluding G36 and G42) - marked 301
13	100	GL-P-8073	GLOCK - Slide Lock Spring - fits Gen4's G19-G23-G32
14	5000	GL-P-2919	GLOCK - Slide Stop Lever & Spring - fits 9mm, .40, .357 (NOT 2-pin G17/G17L/G34) (marked 2912, 2912-2, 2912-3), - including Gen4's
15	100	GL-P-30275	GLOCK - Trigger Mechanism Housing w/ejector installed 9mm Gen4
16	200	GL-P-420	GLOCK - Trigger Pin - fits all except G36 and G42
17	5000	GL-P-7405	GLOCK - Trigger Spring - NY 1 (olive)
18	100	GL-P-2303	GLOCK - Trigger with trigger bar - G19-G23-G26-G27-G32-G33 (grooved trigger) (DO NOT use with pre-EH ser # G19 pistol)
19	5000	GL-P-33522	GLOCK - Extractor Depressor Plunger Spring - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42
20	5000	GL-P-3073	GLOCK - Firing Pin Spring Cup, maritime or marine (1 Spring Cup = 2 halves) - LE agency only (Chief or Sheriff Authorization & Signature required)
21	2	LIVRAISONS	Une livraison par année-2 années/incluses

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce dossier contribue à la priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Dans la perspective où il s'agit de prolonger la vie utile des armes de service en remplaçant des pièces au lieu de procéder à l'acquisition de nouvelles armes complètes qui entraînerait la mise aux rebut des armes actuelles et la production de nouvelles.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La prolongation de la vie utile des armes de service actuelle pour un autre 10 ans d'utilisation.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050		**x**	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**x**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227026004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Rampart International Corp, fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

Exclusivité et garantie_GLOCK_SPVM JCA 040722 (003).pdf

Copy of 22-00005_Bordereau de prix_Pièces GLOCK_VF Rampart.pdf

SEAO _ Description_22-00005.pdf

Vérification documenté et sérieuse_Pîèce d'origine Glock _reconditionnement 10 ans.vf.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Raef RAZGUI
Agent d'approvissionnement 151
Tél : 514 868-5959

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-15

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

www.glock.com

GLOCK, Inc. **USA**

6000 Highlands Parkway
Smyrna, GA 30082
USA
Tel. +1 770 432 1202
Fax +1 770 433 8719

PERFECTION

e-mail transmission
Alexandre.Limoges@spvm.qc.ca

April 07, 2022

Alexandre Limoges
Armurier –Technicien en Armement-Weapons Technician Armurerie
Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM)
5000 rue D'iberville
Montreal, Quebec H2H 2S6

Alex,

This correspondence is to confirm the distribution of products to law enforcement in Canada as well the use of GLOCK only manufactured parts in our pistols.

The following company is the exclusive authorized GLOCK Law Enforcement and Military Distributor in Canada. They carry the full line of GLOCK pistols, parts, accessories and provide warranty service and support with certified GLOCK Advanced Armourers on staff.

> **Rampart International Corp.**
> Attention: Mike Klein, President mklein@rampartcorp.com
> 2574 Sheffield Rd.
> Ottawa, ON K1B 3V7
> Tel. (613) 729-0446, Fax (647) 930-1860
> www.rampartcorp.com, e-mail: sales@rampartcorp.com

In order to ensure the proper working of your pistols, including the three safety features GLOCK, can only recommend the use of original GLOCK manufactured parts. Use of other than original parts may also void your limited lifetime warranty.

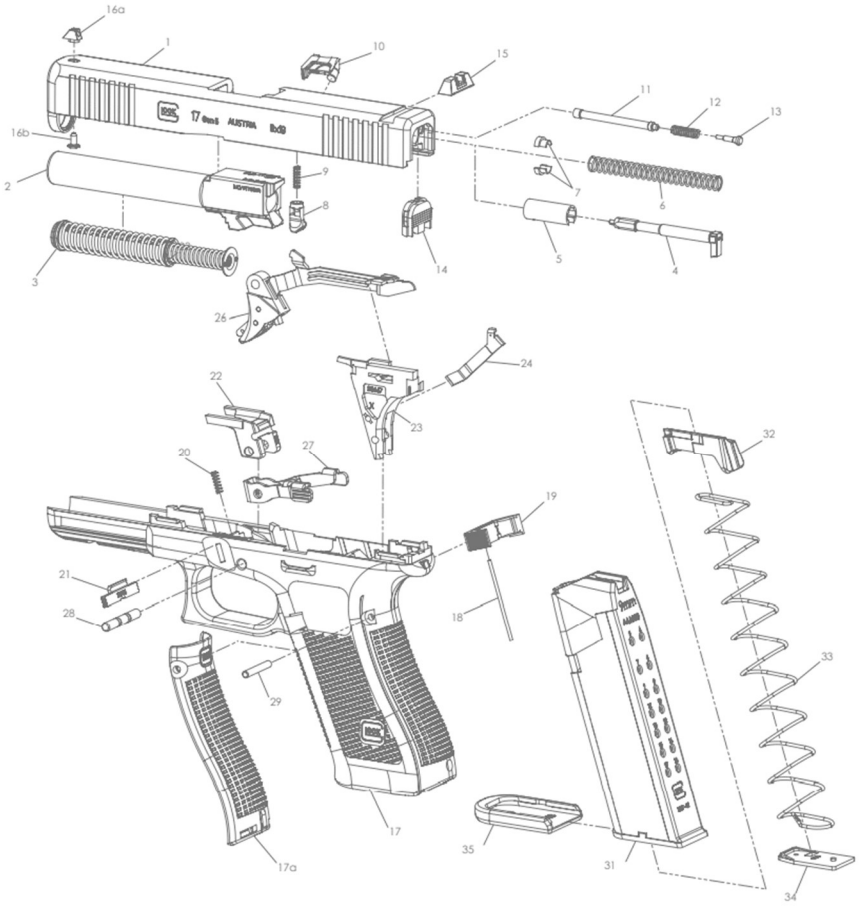
Please feel free to contact me directly if you have any questions or concerns.

James R. Cassells
GLOCK Inc. – Canadian Sales Manager

Service de police de la ville de Montréal
Direction des services corporatifs
Service des ressources matérielles et technologiques

Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail

Section des ressources matérielles
5000, rue D'Iberville, porte 115
Montréal (Québec) H2H 2S6
www.spvm.qc.ca



Rapport établi dans le cadre des vérifications documentées et sérieuses justifiant l'unicité d'un fournisseur

Projet d'acquisition des pièces nécessaires au reconditionnement 10 ans des pistolets Glock19 Gen4

24 mai 2022

RÉVISION PAR

Maline G.–Trinque
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

Service de police de la ville de Montréal
Direction des services corporatifs

Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail

Section des ressources matérielles
5000, rue D'Iberville, porte 115
Montréal (Québec) H2H 2S6
www.spvm.qc.ca

C: m.gagnetrinque@spvm.qc.ca

Stéphane Forest
Aspirant-commandant | Matricule **6132**

Service de police de la ville de Montréal
Direction des services corporatifs

Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail

Section des ressources matérielles | ARMURERIE
5000, rue D'Iberville, porte 123
Montréal (Québec) H2H 2S6
www.spvm.qc.ca

C: stephane.forest@spvm.qc.ca

S'investir POUR LE CITOYEN

Table des matières

INTRODUCTION 5

Section I
LE PISTOLET GLOCK19 GEN4 7

1.1. HISTORIQUE DU PISTOLET ET DE LA MARQUE GLOCK 7
1.2. HISTORIQUE ET PORTRAIT DE LA FLOTTE DE PISTOLETS GLOCK19 GEN4 AU SPVM 7
1.3. LES COMPOSANTES ET CARACTÉRISTIQUES DU PISTOLET GLOCK19 GEN4 8
1.3.1. Pièces et composantes 8
1.3.2. Caractéristiques de sécurité 9
1.4. L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION INITIALE DES GLOCK19 GEN4 10
1.5. L'EXAMEN DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC INITIAL PAR LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EXAMEN DES CONTRATS 10

Section II
LE PROGRAMME D'ENTRETIEN PERMANENT DES PISTOLETS GLOCK19 12

2.1. UN PROGRAMME RÉFLÉCHI BASÉ SUR LES LEÇONS DU PASSÉ 12
2.2. LE PROGRAMME D'ENTRETIEN ACTUELLEMENT EN VIGUEUR 12
2.2.1. L'inspection préalable à la mise en service 12
2.2.2. L'entretien régulier par les utilisateurs 12
2.2.3. L'inspection annuelle 12
2.2.4. L'inspection 5 ans 13
2.2.5. Le reconditionnement décennal 13

Section III
SPÉCIFICITÉS ET UNICITÉ POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PIÈCES 15

3.1. EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE À VIE 15
3.2. EXIGENCES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT SÉCURITAIRE 15
3.3. EXISTENCE D'UN DISTRIBUTEUR AUTORISÉ EXCLUSIF POUR LE CANADA 15
3.4. CADRE LÉGAL 16
3.4.1. Code municipal du Québec 16
3.4.2. Loi sur les cités et villes 16

Section IV
L'ANALYSE DES OPTIONS 18

4.1. L'OPTION DU REMPLACEMENT DE LA FLOTTE 18
4.2. L'OPTION D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DE DISTRIBUTEURS NON AUTORISÉS PAR LE FABRIQUANT 18
4.3. L'OPTION DU RECONDITIONNEMENT SELON LE PLAN D'ENTRETIEN AUPRÈS DU DISTRIBUTEUR AUTORISÉ 18

CONCLUSION 20

Annexes

Annexe **1**
Document du fabriquant établissant les exigences relatives à la garantie, au fonctionnement sécuritaire et confirmant l'existence d'un distributeur autorisé exclusif sur le territoire canadien



Le SPVM dispose de **4960 pistolets Glock19** pour protéger la population montréalaise.

Introduction

La flotte de pistolets Glock19 actuellement en service à la gendarmerie et dans les unités d'enquête du SPVM arrive à l'étape de son reconditionnement prévue pour la 10e année. En tenant compte des réalités opérationnelles et de la capacité de l'armurerie du SPVM, l'opération de reconditionnement a été planifiée via un programme structuré sur une période de trois ans de 2023 à 2025. Le reconditionnement de la 10e année d'utilisation implique le remplacement d'une vingtaine de pièces sur les trente qui composent chaque pistolet.

L'analyse des options a permis de mettre en lumière des exigences touchant à la garantie à vie et à la garantie des mécanismes de sécurité affectant les options d'acquisition. Il s'en dégage ultimement que le recours à un fournisseur unique, Rampart international corporation, s'impose.

Le recours à un fournisseur unique constitue une exception prévue dans le cadre légal régissant les acquisitions de produits et services par les organismes publics.

Ainsi, une municipalité peut passer outre l'obligation de tenir un appel d'offres dans la mesure où elle peut démontrer qu'après des vérifications documentées et sérieuses, il n'existe qu'un seul fournisseur détenant les qualifications requises à la réalisation du contrat ou répondant aux spécifications requises, et ce, *dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics qui vise les municipalités*[1].

Une recherche documentée et sérieuse confirmant l'unicité du fournisseur doit donc obligatoirement être effectuée par l'organisme public afin d'assurer la validité même du contrat à être octroyé[2]. Cette recherche doit être rigoureusement accomplie et les conclusions qui en découlent doivent être supportées par des éléments factuels et objectifs.

Le présent document vise donc à rendre compte de cet exercice dans le cadre de l'acquisition des pièces de remplacement requises pour le reconditionnement des pistolets Glock19 du SPVM.

[1] Code municipal du Québec, article 938, paragraphe 2.

[2] *Alstom Canada inc. c. Société de transport de Montréal*, 2008, QCCS 8, par.119

Section I

Le pistolet Glock19 Gen4

Section I
Le pistolet Glock19 Gen4

1.1. **Historique du pistolet et de la marque Glock**

L'entreprise GLOCK fut fondée en 1963 par l'ingénieur autrichien Gaston Glock. D'abord axé sur le développement de produits militaires dans les années 1970, l'entreprise a produit son premier pistolet de service au début des années 1980. Le pistolet semi-automatique GLOCK a été initialement conçu pour répondre aux besoins de l'armée autrichienne et des forces de l'ordre avec des technologies alors novatrices dans le monde des pistolets, citons à ce niveau son cadre en polymère et le système SAFE ACTION®.

Le marché militaire et de la sécurité publique exigeait que le pistolet soit être apte à tirer à tout moment dans des situations où une vie est en péril tout en demeurant sécuritaire au quotidien. Pour répondre à ce besoin critique, Glock a conçu son pistolet avec trois dispositifs de sécurité internes (voir 1.3.2.) pour s'assurer que le pistolet fonctionnerait de manière cohérente tout en offrant la meilleure protection contre les décharges accidentelles.

Glock a répondu aux exigences supplémentaires du gouvernement autrichien en incluant un chargeur de grande capacité, des matériaux légers, une traction constante de la détente et un canon forgé au marteau. Glock se base sur le principe que la fiabilité réside dans la simplicité et, par conséquent, a conçu son pistolet avec le moins de pièces possible, minimisant ainsi sa complexité. Le pistolet GLOCK actuel est fabriqué à partir d'une trentaine de pièces, ce qui est nettement moins que tout autre pistolet sur le marché et le rend plus durable, fiable et plus facile à entretenir.

La conception novatrice de Glock a passé avec succès une série de tests rigoureux contre des concurrents nationaux et internationaux. En 1983, le pistolet GLOCK a été accepté par l'armée autrichienne comme nouveau pistolet de service. Peu de temps après, en 1984, le GLOCK 17 a passé avec succès le test de durabilité de l'OTAN. En conséquence, le pistolet a été choisi par l'armée norvégienne comme arme de poing standard, mettant GLOCK sur la voie de devenir l'arme de poing internationale préférée des forces de l'ordre.

En novembre 1986, le manufacturier a ouvert son siège social américain, GLOCK, Inc., à Smyrne, en Géorgie. Par la suite, l'évolution du pistolet GLOCK s'est poursuivie, le rendant disponible en plusieurs tailles et acceptant des munitions de différents calibres. Cette combinaison, associée à la simplicité et à la fiabilité de la conception de Glock, constituait un ensemble enviable. Ainsi, plus de 65% des agences fédérales, étatiques et locales aux États-Unis ont procédé à l'acquisition de pistolets de marque GLOCK.

1.2. **Historique et portrait de la flotte de pistolets Glock19 Gen4 au SPVM**

Le 3 novembre 2015, le SPVM amorçait sa transition du pistolet Walther P99 vers le pistolet Glock19 Gen4, impliquant notamment un comité d'experts à l'interne visant à cibler le pistolet répondant le mieux aux besoins du SPVM. C'est à partir de ce moment que les pistolets Glock19 Gen4 ont été introduits à titre d'arme de service pour la gendarmerie et les enquêtes.

Le SPVM dispose actuellement d'un inventaire opérationnel de 4960 pistolets Glock19.

1.3. **Les composantes et caractéristiques du pistolet Glock19 Gen4**

La présente vérification s'inscrivant dans le cadre d'un processus d'acquisition de pièces pour le pistolet Glock19, il est pertinent d'effectuer un bref survol des composantes de ce dernier.

1.3.1. Pièces et composantes

Le pistolet Glock19 Gen4 est composé de 30 pièces totales. Le reconditionnement décennal implique le remplacement de 20 d'entre elles.

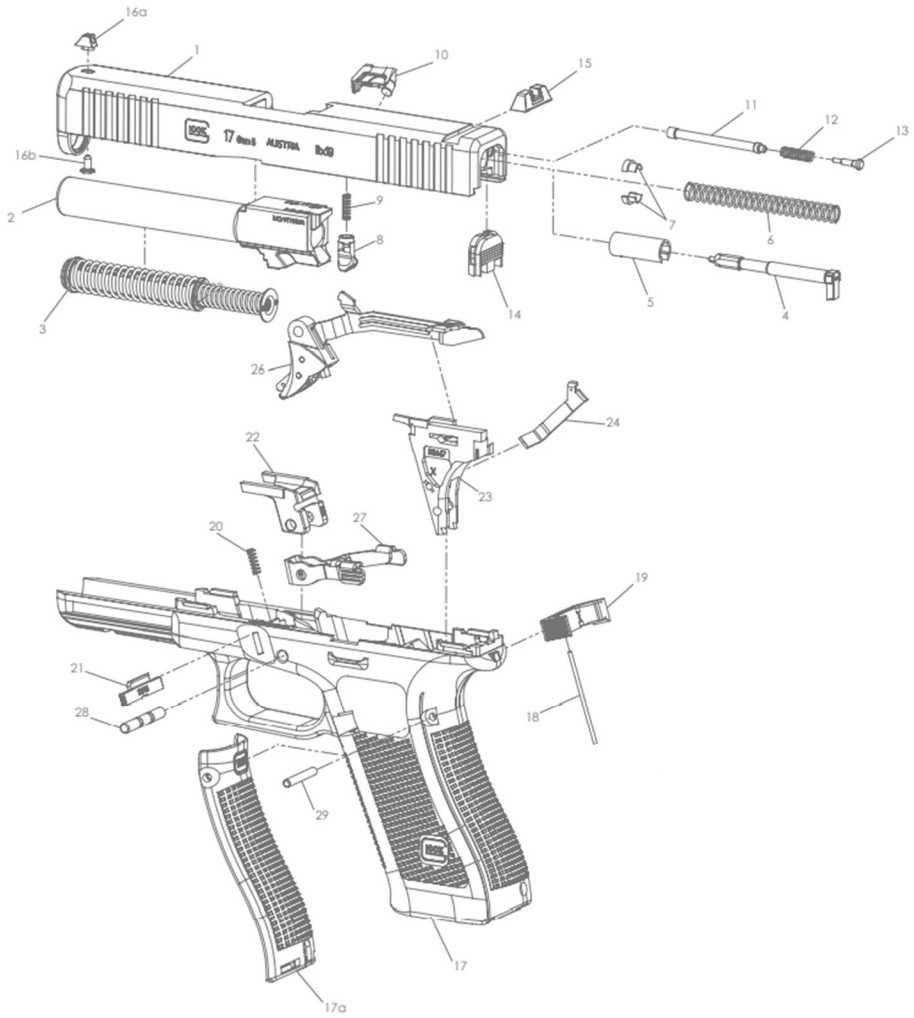


Schéma éclaté d'un pistolet Glock17 à titre représentatif des composantes.
Source : GLOCK

1.3.2. Caractéristiques de sécurité

Le système SAFE ACTION® de GLOCK est composé de trois sécurités mécaniques automatiques fonctionnant indépendamment et intégrées dans le système de contrôle de tir du pistolet. La compréhension de ce système et de ses composantes revêt toute son importance dans la mesure où il s'agit, selon le fabriquant, d'un élément pouvant être affecté par le recours à des pièces autres que celles d'origine.

La technologie SAFE ACTION® développée par Glock comporte ainsi trois dispositifs de sécurité spécifiques visant à assurer à la fois un fonctionnement cohérent et la sécurité de l'utilisateur :

- la sûreté de la **détente**;
- le sûreté du **percuteur**;
- le dispositif de **sécurité de chute**.



Image explicative du système SAFE ACTION® illustré sur un pistolet Glock17 Gen4. Source : GLOCK

Ce système est qualifié par le fabriquant de sûr, simple et rapide et vise à permettre à l'utilisateur de se concentrer pleinement sur la prise de vue sans avoir d'actions supplémentaires pour désengager et réengager les sécurités. Le système fournit une traction constante de la détente et permet au fabriquant d'affirmer que le pistolet est sécuritaire en cas de chute et qu'il fonctionnera à des températures allant de -40 ° à 122 ° Fahrenheit.

1.3.2.A. *Sécurité de la détente*

La sécurité de la détente est la première sécurité dans la séquence de tir. Elle est incorporée dans la détente sous la forme d'un levier qui, lorsqu'il est engagé, empêche la détente de se déplacer vers l'arrière. Pour tirer avec le pistolet, la sécurité de la détente et la détente elle-même doivent être délibérément enfoncées simultanément. Si la sécurité de la détente n'est pas enfoncée, la détente ne se déplacera pas vers l'arrière et ne permettra pas au pistolet de tirer. La sécurité de la détente est conçue pour empêcher le pistolet de tirer s'il tombe ou si la détente est soumise à une pression qui n'est pas une traction directe.

1.3.2.B. *Sécurité du percuteur*

La deuxième sécurité, la sécurité du percuteur, empêche mécaniquement le percuteur d'avancer dans l'état prêt à tirer. Lorsque la détente est tirée vers l'arrière, la barre de déclenchement pousse la sécurité du percuteur vers le haut et libère le canal du percuteur. Si l'utilisateur décide de ne pas tirer et de relâcher la détente, la sécurité du percuteur se réengage automatiquement.

1.3.2.C. *Sécurité contre les chutes*

La sécurité finale implique la barre de détente, qui repose sur la rampe de sécurité dans le boîtier du mécanisme de la détente. La barre de détente engage la partie arrière du percuteur et empêche le percuteur d'avancer. Lorsque la détente est tirée vers l'arrière, la barre de détente abaisse la rampe de sûreté et permet le relâchement du percuteur. Après le tir, la barre de détente se déplace vers le haut et réengage le percuteur. Lorsque la détente est relâchée, toutes les sécurités se réengagent automatiquement.

1.4. **L'appel d'offres public pour l'acquisition initiale des Glock19 Gen4**

Entre le 29 octobre et le 17 novembre 2014, le SPVM avait sollicité le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour lancer un appel d'offres public (14-13689) afin d'acquérir une arme de service Glock G19 Gen4 pour le SPVM. Malgré le fait que la date d'échéance avait été prolongée au 15 décembre 2014 à la demande d'un soumissionnaire, aucune soumission n'avait été déposée au Greffe.

Une entreprise avait déposé une lettre d'intérêt, mais sans soumission. Une vérification du Service de l'approvisionnement avait démontré qu'une autre entreprise avait transmis une soumission, mais que le courrier n'avait pas pu être livré par l'entreprise chargée de le faire. Au terme d'un avis a été demandé au Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal sur cette situation, un nouvel appel d'offres avait été lancé.

C'est donc au terme de l'appel d'offres public nº 15-14178 daté du 21 janvier 2015 que furent acquis les pistolets Glock19 Gen4 actuellement en opération au SPVM. La Ville de Montréal avait ainsi sollicité le marché pour la fourniture d'armes de service de calibre 9 mm pour le SPVM.

L'acquisition des pistolets Glock19 Gen4 fut ainsi effectuée au terme d'un appel d'offres public.

1.5. **L'examen de l'appel d'offres public initial par la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Le contrat d'acquisition des pistolets Glock19 Gen4 avaient fait l'objet d'un examen[3] par la *Commission permanente sur l'examen des contrats* en raison d'un écart de plus de 20% (26,87% précisément) entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire dans le cadre d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 millions.

Le 30 avril 2015, la Commission déposait au Conseil d'agglomération de Montréal son rapport concernant la conclusion avec *Korth Group Ltd*[4] d'une entente-cadre d'une durée de 24 mois pour l'achat de pistolets Glock 19 Gen4 comme arme de service et de pistolets de formation aux policiers du SPVM, pour une somme maximale de 3 369 643.28 $, taxes incluses – Appel d'offres public 15-14178 (deux soumissionnaires conformes).

Ce rapport permet de mettre en lumière le fait que les membres de la *Commission permanente sur l'examen des contrats* avaient notamment déclarer comprendre que les fluctuations des taux de change entre les dollars et américains expliquaient en très grande partie l'écart entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire et, surtout, qu'il y avait peu de soumissionnaires possibles compte tenu des exigences techniques et vraisemblablement des exclusivités territoriales détenues par certains revendeurs.

[3] Mandat SMCE153997001 confié à la *Commission permanente sur l'examen des contrats*.

[4] *Korth Group Ltd* était, à cette époque, distributeur pour Glock. Le second soumissionnaire conforme était le fabriquant lui-même, Glock.

Section II

Le programme d'entretien permanent des pistolets Glock19

Section II
Le programme d'entretien permanent des pistolets Glock19

2.1. **Un programme réfléchi basé sur les leçons du passé**

Dans le cadre de la mise en service des pistolets Glock19 Gen4 en remplacement des pistolets Walther P99, le SPVM a adopté une nouvelle approche en matière d'entretien régulier et préventif de son pistolet de service afin de répondre aux enjeux relatifs à l'entretien ayant pu être identifiés pendant l'exploitation des pistolets Walther P99.

La Direction avait alors confié à la « section armurerie » de l'époque la tâche de développer un plan d'entretien pour les nouveaux pistolets de manière à assurer une durée de vie utile minimale de 20 ans, voire au-delà. C'est ainsi qu'un premier rapport de recommandations fût produit le 21 mars 2016 explorant les différentes options disponibles pour accomplir cette mission.

Le 27 mai 2016, une rencontre de suivi fut tenue à l'armurerie, permettant alors de confirmer les besoins et de répondre aux différentes interrogations en marge du plan proposé. Un représentant de la compagnie Glock, un représentant de la Fraternité des policiers et policières de Montréal (FPPM) et des membres de la Direction ont assisté à cette présentation. Le représentant de la compagnie Glock a approuvé le plan présenté, le qualifiant de complet et dépassant même la plupart des programmes administrés par les autres services de police au Canada.

Les exigences actuellement en vigueur au SPVM pour les intervalles et composantes du programme d'entretien des pistolets Glock19 Gen4 se fonde sur les exigences du manufacturier ainsi que sur les apprentissages et les paramètres définis antérieurement en marge de la gestion des pistolets Walther P99.

2.2. **Le programme d'entretien actuellement en vigueur**

Le programme d'entretien comporte les activités planifiées suivantes :

- Inspection préalable à la mise en service;
- Entretiens réguliers par les utilisateurs aux 35 jours;
- Inspections annuelles par les instructeurs de tir;
- Inspection et entretien préventif aux 5 ans par un armurier certifié;
- Inspection et reconditionnement aux 10 ans par un armurier certifié;

2.2.1. L'inspection préalable à la mise en service

Nos armuriers effectuent une inspection préalable à la mise en service des pistolets neufs reçus du fabricant, dans une optique d'effectuer un contrôle de qualité optimal. On s'assure ainsi d'un haut standard de qualité avant de confier les pistolets au personnel policier.

2.2.2. L'entretien régulier par les utilisateurs

Les policiers utilisateurs des pistolets Glock19 se voient recommander d'effectuer un entretien complet de leur pistolet à chaque cycle de 35 jours, ce qui s'inscrit dans la logique de l'horaire de travail des policiers basé sur la séquence 21-14:35 (21 jours travaillés, 14 congés, cycle total sur 35 jours). Ce faisant, les policiers utilisateurs effectuent une dizaine d'entretiens par année. Outre cette recommandation, une exigence d'effectuer un minimum de 5 entretiens par année est imposée. Les utilisateurs doivent alimenter et documenter les entretiens effectués, qu'ils soient recommandés ou obligatoires, dans une interface disponible via l'intranet.

2.2.3. L'inspection annuelle

Le fabricant Glock recommande une inspection annuelle de ses pistolets. Considérant cette recommandation du fabricant d'effectuer une inspection annuelle, les instructeurs de tir ont été formés par les armuriers certifiés du SPVM afin de pouvoir effectuer une inspection visuelle sommaire annuelle lors des épreuves certificatives annuelles de tir du personnel policier. On s'assure ainsi d'une inspection annuelle des pistolets.

2.2.4. L'inspection 5 ans

Tous les 5 ans, exception faite des reconditionnements décennaux, le pistolet Glock19 doit faire l'objet d'une inspection complète et d'un entretien. Cette inspection implique un démontage complet de l'arme et une inspection technique individuelle de chacune des pièces par un armurier certifié afin de déceler toute défectuosité ou quelconque signe d'usure.

Le processus exige en moyenne entre 45 et 90 minutes de travail direct sur l'arme pour un armurier, la variance étant fonction de l'état de l'arme. L'âge de la flotte de pistolet a donc un impact quant à la durée moyenne de ce type d'inspection.

Lors de cet entretien, seules les pièces présentant des défectuosités ou des signes d'usure seront retirées puis remplacées.

2.2.5. Le reconditionnement décennal

À un intervalle de 10 ans, le pistolet Glock19 doit faire l'objet d'une inspection et d'un reconditionnement. C'est pour cette opération cruciale que s'inscrit le processus d'acquisition en marge duquel s'inscrit la présente recherche.

Dans le cadre du reconditionnement décennal, l'essentiel des composantes de l'arme est retiré, jeté et remplacé par des composantes neuves. Les éléments non remplacés, par exemple le canon, font quant à eux l'objet d'une inspection et d'un contrôle de qualité par l'armurier certifié par la compagnie Glock.

Section III

Spécificités et unicité pour l'approvisionnement en pièces

Section III
Spécificités et unicité pour l'approvisionnement en pièces

L'approvisionnement en pièces pour les pistolets Glock soulève des considérations découlant de la garantie limitée à vie, de la garantie de bon fonctionnement des mécanismes de sécurité ainsi que de l'existence d'un distributeur exclusif pour le Canada. Ces éléments doivent donc être considérés en marge du cadre légal applicable en matière d'octroi de contrat par un organisme public.

3.1. **Exigences relatives à la garantie à vie**

Le fabriquant Glock a été interpellé afin de confirmer les exigences en marge du maintien de la garantie limitée à vie des pistolets du SPVM. C'est ainsi que dans un document officiel daté du 7 avril 2022[5], le représentant des ventes de Glock pour le Canada, monsieur James R. Cassells, déclarait ce qui suit :

> « ***L'utilisation de pièces autres que les pièces d'origine peut également annuler votre garantie à vie limitée.*** » (Traduction)

Ainsi, le fabriquant confirme que le maintien de la garantie limitée à vie pourrait être entravée ou affectée dans l'éventualité où des pièces autres que celles d'origine seraient utilisées pour le reconditionnement des pistolets.

3.2. **Exigences relatives au fonctionnement sécuritaire**

Toujours dans le document officiel daté du 7 avril 2022[6], le fabriquant Glock déclarait ce qui suit :

> « ***Afin d'assurer le bon fonctionnement de vos pistolets, y compris les trois dispositifs de sécurité, GLOCK ne peut que recommander l'utilisation de pièces d'origine fabriquées par GLOCK.*** » (Traduction)

On peut ainsi constater qu'outre la protection du programme de garantie limitée à vie, la garantie de fonctionnement sécuritaire pourrait être mise en péril dans l'éventualité où des pièces autres que celles d'origine seraient utilisées pour le reconditionnement des pistolets. Dans le contexte d'une utilisation par un organisme chargé de la sécurité publique, la garantie par le fabriquant du bon fonctionnement des mécanismes de sécurité des pistolets constitue un élément non négligeable.

3.3. **Existence d'un distributeur autorisé exclusif pour le Canada**

Finalement, toujours dans le même document officiel, le fabriquant Glock confirmait au SPVM et à la ville de Montréal l'existence d'un distributeur exclusif et unique pour les produits Glock en territoire canadien :

> « ***Cette correspondance vise à confirmer la distribution <u>des produits aux forces de l'ordre au Canada</u> ainsi que l'utilisation de pièces fabriquées uniquement par GLOCK dans nos pistolets. La société suivante est le distributeur exclusif autorisé GLOCK pour l'application de la loi et l'armée au Canada. Ils proposent la gamme complète de pistolets, pièces et accessoires GLOCK et fournissent un service de garantie et une assistance avec des armuriers avancés GLOCK certifiés.***
>
> ***Rempart International Corp.***
> *À l'attention de : Mike Klein, président mklein@rampartcorp.com*
> *2574, chemin Sheffield.*
> *Ottawa (Ontario) K1B 3V7*
> *Tél. (613) 729-0446, télécopieur (647) 930-1860*
> *www.rampartcorp.com, e-mail : sales@rampartcorp.com* » (Traduction)

[5] Voir l'annexe 1 de la présente recherche pour la copie du document dans sa version originale anglaise.

[6] Voir l'annexe 1 de la présente recherche pour la copie du document dans sa version originale anglaise.

3.4. **Cadre légal**

Le recours à un fournisseur unique constitue une exception prévue dans le cadre légal régissant les acquisitions de produits et services par les organismes publics. Ce cadre légal se situe à deux niveaux :

- Le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);
- La *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

La présente vérification vise spécifiquement à répondre aux exigences de ce cadre légal en matière de recours exceptionnel à un fournisseur unique.

3.4.1. Code municipal du Québec

C'est au paragraphe 2 de l'article 938 du Code municipal du Québec que l'on retrouve l'exigence d'effectuer une recherche documentée et sérieuse démontrant l'unicité du fournisseur ciblé :

> ***938.*** *Les dispositions des articles 935 et 936 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 938.0.1 ou 938.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:*
>
> *(…)*
>
> *2° d'assurance, d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services qui est conclu soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1),* ***soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics qui vise les municipalités****;*

3.4.2. Loi sur les cités et villes

Parallèlement, la Loi sur les cités et villes reprend la même exigence à son article 573.3:

> ***573.3.*** *Les dispositions des articles 573 et 573.1 et celles d'un règlement pris en vertu des articles 573.3.0.1 ou 573.3.0.2 ne s'appliquent pas à un contrat:*
>
> *(…)*
>
> *2° d'assurance, d'approvisionnement ou à un contrat pour la fourniture de services qui est conclu soit avec un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1),* ***soit avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services après que des vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics qui vise les municipalités****;*

Section IV

L’analyse des options

Section IV
L'analyse des options

4.1. **L'option du remplacement de la flotte**

La question du reconditionnement de nos pistolets actuels est susceptible de soulever celle de l'alternative d'analyser le marché en vue de procéder au remplacement par un nouveau pistolet. Il s'avère donc pertinent d'expliquer les motifs justifiant l'exclusion de cette option dans le contexte actuel.

Le remplacement des pistolets Glock19 Gen4 actuellement en service impliquerait d'abord une inspection individuelle de chaque nouveau pistolet avant sa mise en service, ce qui génère un coût au niveau de notre main d'œuvre interne spécialisée, ce qui doit être additionné au coût d'acquisition des armes en elles-mêmes. À ce niveau, même avec un coût simulé à 500$ par pistolet, un remplacement complet de la flotte génèrerait une dépense se situant autour de 2 480 000$. L'option est donc de toute évidence largement plus onéreuse que de procéder à l'entretien planifié des armes actuelles afin d'en permettre le maintien en opération.

Ultimement, outre l'aspect de la saine gestion des deniers publics, le remplacement de l'ensemble des pistolets Glock par un nouveau pistolet constituerait une utilisation sous-optimale de notre flotte actuelle en considération de sa durée de vie projetée et potentielle.

L'entretien des pistolets actuels s'inscrit donc comme la seule option viable et raisonnable.

4.2. **L'option d'approvisionnement auprès de distributeurs non autorisés par le fabriquant**

Le maintien de la garantie limitée à vie et la garantie de bon fonctionnement des mécanismes de sécurité des pistolets Glock19 (système propriétaire SAFE ACTION®) imposent le recours à des pièces d'origine Glock, lesquelles ne peuvent être distribuées que par *Rampart international corporation* sur l'ensemble du territoire canadien. Il s'agit donc du motif d'exclusion de l'option d'explorer l'approvisionnement auprès de fournisseurs non autorisés par le fabriquant de l'arme.

4.3. **L'option du reconditionnement selon le plan d'entretien auprès du distributeur autorisé**

L'option de procéder au reconditionnement de l'ensemble de la flotte dans le cadre du plan d'entretien établi lors de l'acquisition s'inscrit, à la lumière de l'ensemble des considérations, comme l'option la moins coûteuse et la plus raisonnable.

Conclusion

Conclusion

Le Service de police de la Ville de Montréal a fait le choix de procéder à l'acquisition du pistolet Glock19 Gen4 comme arme de service.

Au terme de la présente recherche, il est possible d'établir que le reconditionnement des pistolets Glock19 Gen4 actuellement en service constitue indéniablement l'option la plus logique et économique pour la Ville de Montréal, le SPVM et les contribuables montréalais.

Cela étant établi, pour assurer le bon fonctionnement de ses pistolets et de leurs trois caractéristiques de sécurité associées à sa mécanique propriétaire SAFE ACTION, seule l'utilisation de pièces d'origine produites par Glock est strictement recommandée.

Par ailleurs, les exigences relatives au maintien de la couverture sous garantie imposent parallèlement l'utilisation de pièces d'origine produites par le manufacturier Glock. *L'entreprise Rampart international corporation* agit à titre de distributeur autorisé exclusif pour les produits Glock destinés aux marchés de la sécurité publique et des forces militaires. Aucun autre fournisseur ne pourra fournir des pièces de remplacement d'origine et conforme aux exigences.

À la lumière de ces faits, le fournisseur *Rampart international corporation* constitue l'unique fournisseur possible. Le recours à un fournisseur unique apparait donc comme la seule avenue d'acquisition possible à partir des paramètres factuels en place.

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro du gré à gré	22-00005
Titre du gré à gré	Fourniture de pièces de remplacement d'origine GLOCK pour le reconditionnement des armes de service du SPVM
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Rampart Internationnal Corp.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1229032123TQ0001
Adresse du soumissionnaire	2574 Sheffield Rd, Ottawa, ON, Canada, K1B 3V7

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission	
Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie. *Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.*	

Numéro de l'item	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)-voir liste détaillée	644 000,00 $	32 200,00 $	64 239,00 $	740 439,00 $

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - DÉTAILLÉ

Numéro du gré à gré	22-00005
Titre du gré à gré	Fourniture de pièces de remplacement d'origine GLOCK pour le reconditionnement des armes de service du SPVM
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Rampart Internationnal Corp.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1229032123TQ0001
Adresse du soumissionnaire	2574 Sheffield Rd, Ottawa, ON, Canada, K1B 3V7

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du DONNEUR D'ORDRE

Article	Description de l'item	Code de produit	Description produit	Quantité prévisionnelle (24 mois)	Unité de mesure	Prix unitaire	Montant total (Sans taxes)
				A		B	A x B
1	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-7965	GLOCK - Connector - 5.5 lb "#5 Gen4 & Gen5 (marked " . ")	5 000	UN	4,8	24 000,00 $
2	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-1895	GLOCK - Extractor 9mm, .380 (15 degrees) with Loaded Chamber Indicator (LCI) (use only with 2714 Bearing)	5 000	UN	20,8	104 000,00 $
3	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-2714	GLOCK - Spring-Loaded Bearing - Black - 9mm & 380 (use only with above LCI Extractors)	5 000	UN	1,6	8 000,00 $
4	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-112	GLOCK - Extractor Depressor Plunger - fits 9mm, .40, .380, .357, .45 GAP (plunger does not have center rib)	5 000	UN	4,8	24 000,00 $
5	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-49	GLOCK - Firing Pin - fits 9mm & .380 (has 1 dash approx ½ inch from tip)	5 000	UN	48	240 000,00 $
6	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-56	GLOCK - Firing Pin Spacer Sleeve - fits all models	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
7	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-63	GLOCK - Firing Pin Spring 24N (silver) - fits all models (the end with the most coils goes toward the spring cups)	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
8	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-1148	GLOCK - Firing Pin Channel Liner - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42 (not required)	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
9	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-77	GLOCK - Firing Pin Safety including Springfits 9mm, .40, .357, 10mm	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
10	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-8703	GLOCK - Recoil Spring Assembly dual - 9mm G19 Gen4 (marked 0-4-3)	5 000	UN	19,2	96 000,00 $
11	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-133	GLOCK - Slide Cover Plate - Black color - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42	100	UN	3,2	320,00 $
12	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-301	GLOCK - Slide Lock - fits all models - (Including Gen3 T models) (Excluding G36 and G42) - marked 301	100	UN	3,2	320,00 $
13	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-8073	GLOCK - Slide Lock Spring - fits Gen4's G19-G23-G32	100	UN	3,2	320,00 $
14	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-2919	GLOCK - Slide Stop Lever & Spring - fits 9mm, .40, .357 (NOT 2-pin G17/G17L/G34) (marked 2912, 2912-2, 2912-3), - including Gen4's	5 000	UN	8	40 000,00 $
15	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-30275	GLOCK - Trigger Mechanism Housing w/ejector installed 9mm Gen4	100	UN	8	800,00 $
16	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-420	GLOCK - Trigger Pin - fits all except G36 and G42	200	UN	3,2	640,00 $
17	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-7405	GLOCK - Trigger Spring - NY 1 (olive)	5 000	UN	1,6	8 000,00 $

18	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-2303	GLOCK - Trigger with trigger bar - G19-G23-G26-G27-G32-G33 (grooved trigger) (DO NOT use with pre-EH ser # G19 pistol)	100	UN	16	1 600,00 $
19	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-33522	GLOCK - Extractor Depressor Plunger Spring - fits all models Gen3 & Gen4 - except G42	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
20	Pièces de remplacement GLOCK (24 mois)	GL-P-3073	GLOCK - Firing Pin Spring Cup, maritime or marine (1 Spring Cup = 2 halves) - LE agency only (Chief or Sheriff Authorization & Signature required)	5 000	UN	3,2	16 000,00 $
21		LIVRAISONS	Une livraison par année incluse	2	UN	0	- $
Montant total (hors taxes) à reporter au Bordereau de prix Sommaire							644 000,00 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Description

Numéro : 22-00005
Numéro de référence : 1629768
Statut : Terminé
Titre : Fourniture de pièces de remplacement d'origine GLOCK pour le reconditionnement des armes de service du SPVM

Les champs munis d'un * sont obligatoires.

Description de l'avis*

Note : Si vous souhaitez mettre un calendrier de livraison, veuillez le mettre ici.

Styles Format Police Taille

Le présent avis a pour objet l'acquisition des pièces d'origine GLOCK dans le cadre du programme d'entretien préventif des armes de service modèle GLOCK 17, 19 et 43, soit le reconditionnement prévu à la 10ème année d'utilisation. Le fournisseur Rampart Internationnal Corp. est le distributeur exclusif canadien, seul autorisé par le fabricant Glock a vendre des pièces et accessoires Glock aux organismes d'application de la loi et à l'armée au Canada.

Motifs invoqués par l'organisme public pour conclure le contrat de gré à gré*

Styles Format Police Taille

La Ville de Montréal désire se prévaloir de l'article 573.3 (2°) de la Loi sur les cités et villes, afin d'attribuer un contrat d'approvisionnement de gré à gré à Rampart International Corp. parce que la Ville est en mesure de démontrer (recherches documentées et sérieuses) que nous sommes en présence d'un fournisseur unique. C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal souhaite octroyer ledit contrat au fournisseur mentionné dans cet avis.

Mots-clés

Il est avantageux d'ajouter des mots-clés (séparés par des espaces) à votre avis car ceux-ci aideront les fournisseurs à trouver vos avis lors de leurs recherches

police arme défense

À propos du contrat

Nom du fournisseur avec qui l'organisme public envisage de conclure un contrat de gré à gré*

Rampart Internationnal Corp.

Date prévue de conclusion de contrat (aaaa-mm-jj) *

2022-09-22

L'article 13.1 (5) de la LCOP prévoit que la date limite fixée pour qu'une entreprise manifeste son intérêt dans l'avis d'intention précède de cinq jours la date prévue de conclusion de contrat. Assurez-vous de bien respecter ce délai.

Sauvegarder

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227026004

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Rampart International Corp, fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de service, d'une durée de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2024 de 676 119,50 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227026004 - Intervention financière.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgétaire
Tél : 438-822-3048

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Yves COURCHESNE
Trésorier et directeur du Service des finances
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1225382025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers. - Dépense totale de 971 045,28 $, taxes incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 161 840,88 $) - Appel d'offres public 22-19295 - (trois soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, les commandes pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur véhicules légers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19295 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
911 Pro Inc.	Lot # 2	809 204,40 $

2. d'autoriser une dépense de 161 840,88 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de 911 Pro Inc.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-09 14:31

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1225382025**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers. - Dépense totale de 971 045,28 $, taxes incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 161 840,88 $) - Appel d'offres public 22-19295 - (trois soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
En août 2021, le SMRA faisait l'acquisition de véhicules camionnettes à motorisations hybrides et de véhicules utilitaires hybrides Police Interceptor (CG21 0481). Les véhicules étant maintenant livrés, il est requis de procéder à l'aménagement de ceux-ci afin de les mettre en service.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 22-19295. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 66 jours, soit du 9 mai 2022 au 14 juillet 2022. Durant l'appel d'offres public, six (6) addendas ont été émis afin de clarifier les services exigés, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE	CONTENU
1	7 juin 2022	Report de date d'ouverture des soumissions au 23 juin 2022 Questions/Réponses 1. Motorisation PowerBoost Full Hybrid. 2. La configuration sera déterminée lors de la rencontre de démarrage 3. La configuration sera déterminée lors de la rencontre de démarrage 4. Deux haut-parleurs sont requis 5. Il doit être possible de synchroniser les lumières

		6. Il n'est pas requis que les véhicules soient synchronisés
2	10 juin 2022	Questions/Réponses 7. Précisions sur l'emplacement des couleurs des lumières 8. Choix de l'interface selon les exigences minimales énoncées au point 3.2 9. Chaufferette Espar installée dans la boîte arrière 10. Prise Auto Eject complètement scellée 11. Lumière split moitié rouge / moitié blanc
3	22 juin 2022	Report de date d'ouverture des soumissions au 5 juillet 2022 Retrait de l'exigence 3.8 du devis technique 12321B22 Précisions concernant les articles 3.7, 3.11 et 3.13 du devis technique 12321B22
4	23 juin 2022	Tableau des équivalences autorisées pour le lot 1
5	4 juillet 2022	Report de date d'ouverture des soumissions au 14 juillet 2022 Questions/Réponses 12. Précisions sur le gyrophare ambre 13. Précisions sur le gyrophare ambre Tableau des équivalences autorisées pour le lot 1
6	8 juillet 2022	Question/Réponse 14. Les F-150 ont des phares de jour avant halogènes. Modifications: Lot # 1 - devis 16321E22 - 2.5.1 - modification du délai de livraison Lot # 2 - devis 12321B22 - 2.5.1 - modification du délai de livraison Lot # 3 - devis 12321C22 - 2.2.1 - modification du délai de livraison Tableau des équivalences autorisées pour le lot 2

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0410 - 16 juin 2022 - Conclure des ententes-cadres avec les firmes Jacques Olivier Ford inc., Equipement SH inc. et Les systèmes cyberkar inc. pour l'acquisition de véhicules hybrides certifiés Police et d'équipements pour des véhicules du Service de police de Montréal, pour une durée de trois (3) ans. - (Montant estimé des ententes : 13 091 424,58 $, taxes incluses (contrat : 11 409 417,91 $ + contingences : 1 682 006,67 $)) - Appel d'offres public 22-19113 - (deux et trois soumissionnaires conformes)
DA225302004- 01 juin 2022 - Conclure des ententes-cadre avec les firmes 911 pro inc., Equipement SH inc. et les systèmes cyberkar inc. pour l'acquisition d'équipements nécessaires aux véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois (3) ans - (Montant estimé des ententes : 781 322,09 $, taxes incluses (contrat : 710 292,81 $ + contingences: 71 029,28 $)) - Appel d'offres public 22-19113

CG21 0481 - 26 août 2021 - Accorder un contrat à Venne Ford Garage P. Venne inc. (lot #1) et un contrat à Jacques Olivier Ford inc. (lot #2) pour l'acquisition de véhicules Ford, utilitaires hybrides Police Interceptor Utility et pour des camionnettes à motorisation hybride complète - Dépense totale de 6 755 345,78 $, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18788 - (4 soum., lot #1) (2 soum., lot #2)

DESCRIPTION

De façon plus précise, le SMRA souhaite accorder un contrat pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes de fibre de verre sur des camionnettes hybrides de marque et modèle Ford, F-150 2022 conformément au devis technique 12321B22. Ces camionnettes sont destinées aux chefs aux opération du SIM. L'appel d'offres comporte trois (3) lots. Les lots 1 et 3 sont présentés dans la décision déléguée 2225382007 conformément au règlement RCE 04.002 article 19 - Règlement intérieur du Comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Livraison:
Le délai de livraison maximal autorisé par la Ville pour la livraison du premier véhicule aménagé est de 20 semaines (140 jours) à partir de la date de prise de possession du véhicule par l'adjudicataire.

Pénalité:
Si l'adjudicataire ne respecte pas le délai de livraison des biens ou de fourniture des services applicables, la ville peut lui imposer pour chaque mois de retard, une pénalité d'un pour cent (1%) de la valeur des biens non livrés ou des services non fournis, excluant les taxes applicables.

Modalité d'adjudication:
Le donneur d'ordre adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme par lot.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges. Trois (3) soumissions ont été déposées (75%). Le Service de l'approvisionnement a pris contact avec le preneur n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de désistement. Ce dernier n'a pas répondu à notre demande d'explication.
Lot # 2 : devis technique 12321B22

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
911 Pro Inc.	809 204,40 $	161 840,88 $	971 045,28 $
Les systèmes Cyberkar inc.	937 074,34 $	187 414,87 $	1 124 489,21 $
Équipement SH inc.	967 883,52 $	193 576,70 $	1 161 460,22 $
Dernière estimation réalisée ($)	745 038,00 $	149 007,60 $	894 045,60 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			64 166,40 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			8,61 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			127 869,94 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			15,80 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

L'écart de 15,80 % entre le deuxième et le plus bas conforme semble s'expliquer par le fait que le fournisseur 911 Pro possède déjà l'expertise pour réaliser un aménagement plus

complexe puisqu'il a, par le passé, exécuté un service similaire à celui demandé au devis technique. Tandis que Cyberkar, étant moins familier avec une portée de travaux de cette envergure, semble augmenter sa marge pour faire face aux imprévus.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le service de l'approvisionnement le 20 juillet 2022.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme, 911 Pro Inc., s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 809 204,40 $, incluant les taxes.

Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 161 840,88 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Les sommes nécessaires, au présent dossier, sont prévues au PDI du Service du matériel roulant et des ateliers dans le Programme 71080 - Programme de remplacement de véhicules - SIM. Elles seront financées par les règlements d'emprunts RCG21-010 Remplacement véhicules & équipements Ville, SPVM et SIM (CG21 0403)

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'il s'agit d'aménagement sur des véhicules du SIM.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. En effet, la mise en service de ces camionnettes hybrides permettra une réduction des GES (priorité 1). De plus, ces véhicules de fonction permettent aux chefs aux opérations du SIM d'être présent sur le terrain, lors d'intervention majeure, afin d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 11).

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce contrat obligera le SMRA à retenir les services et les fournitures des aménagements sous forme de gré à gré. Cette façon de faire alourdirait tout le processus de suivi des contrats et de reddition des comptes et priverait la Ville d'économies avantageuses. De plus, sans ces aménagements, les véhicules ne peuvent être mis en service ce qui augmente la durée d'immobilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal: 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération: 22 septembre 2022
Émission du bon de commande et rencontre de démarrage: septembre - octobre 2022
Livraison des premiers véhicules: 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Agente de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Guy BOLDUC
chef(fe) de division - gestion parc vehicules, equipements et planification operationnelle

Tél : 514-619-4004
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le : 2022-08-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1225382025*
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : *Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur véhicules légers. - Dépense totale de 890 124,84 $, taxes incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 80 920,44 $) - Appel d'offres public 22-19295 - (trois soumissionnaires)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins
- Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

La mise en service de ces camionnettes hybrides permettra une réduction des GES (priorité 1).

De plus, ces véhicules de fonction permettent aux chefs aux opérations du SIM d'être présent sur le terrain, lors d'intervention majeure, afin d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins (priorité 11).

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1225382025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers. - Dépense totale de 971 045,28 $, taxes incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 161 840,88 $) - Appel d'offres public 22-19295 - (trois soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19295_Intervention lot2.pdf
22-19295 PV.pdf
22-19295_DetCah.pdf
22-19295_TCP_LOT2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy LAINEY
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19295

No du GDD : 1225382025

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte de fibre de verre sur véhicules légers

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 9 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 14 - 7 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 6

Date du dernier addenda émis : 8 - 7 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 66 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 75

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 11 - 11 - 2022

Date d'échéance révisée : 11 - 11 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
911 Pro Inc.	809 204,40 $	√	2
Les systèmes Cyberkar inc.	937 074,34 $		2
Équipement SH inc.	967 883,52 $		2

Information additionnelle

Préparé par : Marc-André Deshaies(fait par Nancy Lainey)

Le 4 - 8 - 2022

Numéro de l'appel d'offres : 22-19295
Titre : Fourniture et installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte de fibre de verre sur véhicules légers
Date d'ouverture des soumissions : 14 juillet 2022

	Article	Quantité	911 Pro Inc.		Équipement SH inc.		Les systèmes Cyberkar inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
2	Fourniture et installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte en fibre de verre sur camionnette hybride de marque et modèle Ford, F-150, 2022 - devis 12321B22 - SIM	27	26 067,00 $	703 809,00 $	31 178,55 $	841 820,85 $	30 186,09 $	815 024,43 $
	Total avant taxes			703 809,00 $		841 820,85 $		815 024,43 $
	TPS 5 %			35 190,45 $		42 091,04 $		40 751,22 $
	TVQ 9,975 %			70 204,95 $		83 971,63 $		81 298,69 $
	Montant total			809 204,40 $		967 883,52 $		937 074,34 $
	Signature		OUI		OUI		OUI	
	Achat SEAO		OK		OK		OK	
	Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI	
	Numéro de fournisseur VDM		117645		513092		360912	
	Numéro NEQ		1149634850		1171530869		1170306725	
	Vérification REQ		OK		OK		OK	
	RENA		OK		OK		OK	
	Registre des personnes inadmissibles		OK		OK		OK	
	Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK	
	CNESST		OK		OK		OK	
	Sous-contractant		N/A		N/A		N/A	
	Expérience		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant		À évaluer lors de la conformité technique par le requérant	

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 20 juillet 2022

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19295
Numéro de référence : 1602280
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal – Fourniture et installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîte de fibre de verre sur véhicules légers

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
P.E.S. CANADA INC. 1575 boul. Lionel-Boulet Varennes, QC, J3X 1P7 https://www.pescanada.com+ NEQ : 1149543804	Monsieur Pierre Malo Téléphone : 450 671-8168 Télécopieur : 450 671-6460	**Commande : (2043006)** 2022-05-10 11 h 18 **Transmission :** 2022-05-10 11 h 18	3748453 - Addenda 1 (report de date) 2022-06-07 14 h 23 - Courriel 3750965 - Addenda 2 2022-06-10 11 h 31 - Courriel 3757515 - Addenda 3 - Report de date 2022-06-22 15 h 01 - Courriel 3758256 - Addenda 4 2022-06-23 12 h 09 - Courriel 3762315 - Addenda 5 (report de date) 2022-07-04 10 h 25 - Courriel 3765402 - Addenda 6 2022-07-08 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
911PRO INC. 1240 rue Labadie Longueuil, QC, J4B 1C7 http://911pro.com NEQ : 1149634850	Monsieur James Dixon Téléphone : 450 655-9111 Télécopieur : 450 655-9110	**Commande : (2042169)** 2022-05-09 9 h 44 **Transmission :** 2022-05-09 9 h 44	3748453 - Addenda 1 (report de date) 2022-06-07 14 h 23 - Courriel 3750965 - Addenda 2 2022-06-10 11 h 31 - Courriel 3757515 - Addenda 3 - Report de date 2022-06-22 15 h 01 - Courriel 3758256 - Addenda 4 2022-06-23 12 h 09 - Courriel 3762315 - Addenda 5 (report de date) 2022-07-04 10 h 25 - Courriel 3765402 - Addenda 6 2022-07-08 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Équipement SH 109 Tsse Pierre Sainte-Sophie, QC, j5j1a4 http://www.911.sh NEQ : 1171530869	Monsieur Jonathan Bouffard Téléphone : 514 296-5413 Télécopieur :	**Commande : (2045073)** 2022-05-13 12 h **Transmission :** 2022-05-13 12 h	3748453 - Addenda 1 (report de date) 2022-06-07 14 h 23 - Courriel 3750965 - Addenda 2 2022-06-10 11 h 31 - Courriel 3757515 - Addenda 3 - Report de date 2022-06-22 15 h 01 - Courriel 3758256 - Addenda 4 2022-06-23 12 h 09 - Courriel 3762315 - Addenda 5 (report de date) 2022-07-04 10 h 25 - Courriel 3765402 - Addenda 6 2022-07-08 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Les systèmes Cyberkar 3026 rue Anderson 202 Terrebonne, QC, j6Y1W1 http://www.cyberkar.com NEQ : 1170306725	Monsieur Jonathan Boivin Téléphone : 514 269-3352 Télécopieur :	**Commande : (2050672)** 2022-05-26 15 h 16 **Transmission :** 2022-05-26 15 h 16	3748453 - Addenda 1 (report de date) 2022-06-07 14 h 23 - Courriel 3750965 - Addenda 2 2022-06-10 11 h 31 - Courriel 3757515 - Addenda 3 - Report de date 2022-06-22 15 h 01 - Courriel 3758256 - Addenda 4 2022-06-23 12 h 09 - Courriel 3762315 - Addenda 5 (report de date) 2022-07-04 10 h 25 - Courriel 3765402 - Addenda 6 2022-07-08 11 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1225382025

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à 911 Pro inc., pour la fourniture et l'installation de feux d'urgence, composantes connexes et boîtes en fibre de verre sur véhicules légers. - Dépense totale de 971 045,28 $, taxes incluses (contrat : 809 204,40 $ + contingences : 161 840,88 $) - Appel d'offres public 22-19295 - (trois soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

2225382025 - aménagement véh légers F-150 SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Viorica ZAUER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-4674
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1225382021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac Inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes incluses (contrat: 172 193,90 $ + contingences: 34 438,78 $), Avis d'intention 22-19363

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à Solectrac Inc., pour la fourniture de deux (2) tracteurs 100 % électrique, pour une somme maximale de 172 193,90 $, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention 22-19363;
2. d'autoriser une dépense de 34 438,78 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-09 13:55

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1225382021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac Inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes incluses (contrat: 172 193,90 $ + contingences: 34 438,78 $), Avis d'intention 22-19363

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme d'intégration de produits écoresponsables (68106) du SMRA, les professionnels ont identifié le tracteur agricole comme technologie devant faire l'objet de test d'intégration afin de combler des requis opérationnels et d'être en adéquation avec la volonté de la Ville de Montréal d'électrifier le parc automobile de la Ville de Montréal.
Le 27 mai 2022, un avis d'intention a été publié sur le site SEAO afin d'informer les fournisseurs potentiels que la Ville de Montréal (Ville) avait l'intention d'accorder un contrat pour l'acquisition de deux tracteurs agricoles électriques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

Selon l'avis d'intention les deux tracteurs électriques doivent détenir les principales caractéristiques techniques suivantes :
Besoins techniques pour un (1) gros tracteur électrique:

- puissance du moteur minimum 60 HP (52KW)
- durée de la batterie minimum 4 heures
- 4 roues motrices
- installation hydraulique en 3 points incluse
- batteries montées sur le véhicule
- temps de charge maximum de 8hr avec installation de 220 volts
- longueur maximum 120 pouces
- largeur maximum 60 pouces
- hauteur maximum 90 pouces
- clairance au sol minimum 10 pouces

Besoins techniques pour un (1) petit tracteur électrique:

- puissance du moteur minimum 20 HP (52KW)
- durée de la batterie minimum 4 heures
- 4 roues motrices
- installation hydraulique en 3 points incluse
- batteries montées sur le véhicule
- temps de charge maximum de 8hr avec installation de 220 volts
- longueur maximum 120 pouces
- largeur maximum 60 pouces
- hauteur maximum 90 pouces
- clairance au sol minimum 10 pouces

JUSTIFICATION

Un avis d'intention a été publié sur le site SEAO. Tout fournisseur jugeant être en mesure de satisfaire aux exigences identifiées dans l'avis d'intention avait jusqu'au 26 juin 2022 pour soumettre par écrit, son intérêt et démontrer ses aptitudes à livrer. Deux compagnies ont pris les documents techniques et aucune compagnie n'a manifesté son intérêt pour notre projet. De ce fait, il s'avère donc que seul l'équipement de la compagnie Solectrac inc. possède toutes les caractéristiques requises pour satisfaire aux exigences.

Le soumissionnaire n'avait pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés publics dans le cadre de ce contrat. Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises du RENA ont été faites.

La firme Solectrac inc. n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Finalement, le fournisseur est déjà inscrit au fichier des fournisseurs de la Ville de Montréal. Il est inscrit pour paiement en USD.

Le SMRA souhaite se positionner comme leader en matière d'électrification du parc automobile de la Ville de Montréal. C'est pourquoi la mutualisation de ces deux tracteurs en période d'essais nous semble la meilleure méthode d'obtention de données factuelles afin de remettre en question la nécessité d'avoir autant de tracteurs utilisant des énergies fossiles. En effet, les besoins opérationnels des Services et arrondissements n'étant pas les mêmes, le résultat de ces essais viendront baliser les futurs achats. Les premiers essais auront lieu à la plantation de l'Assomption, au Parc Angrignon et au Jardin Botanique de Montréal.

Bien que l'adjudicataire du présent dossier se situe aux États-Unis (Californie), la plus récente vigie des véhicules électriques effectuée par les professionnels du SMRA démontre qu'aucun autre modèle 100% électrique existe en Amérique du Nord.

Tel que mentionné précédemment et afin d'être en adéquation avec les règles de gestion contractuelle, un appel d'intention a été publié du 27 mai au 21 juin. En conformité avec l'article 13.1(5) de la LCOP, 5 jours supplémentaires ont été ajoutés. Ainsi, le SMRA s'assure d'ouvrir le marché, d'obtenir le meilleur prix tout en obtenant la possibilité d'acquérir des technologies innovantes.

L'évaluation de risque a été effectuée et le dossier n'a pas besoin de faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation de rendement de fournisseur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le seul soumissionnaire conforme, Solectra inc., s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 172 193,90 $, incluant les taxes. (134 268,19 USD tel que soumission présentée). Le taux de change a été calculé en date du 29 juillet 2022.
Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 34 438,78 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provisions - frais de contingences afin de pallier aux fluctuations du dollar.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont prévues au PDI du Service du matériel roulant et des ateliers dans le Programme 68106 - Programme de test et d'intégration de produits écoresponsables et seront financées par le règlement d'emprunt 19-019 Programme d'intégration véhicules & équipements écoresponsables (CM19 0356) et par le règlement d'emprunt RCG18-021 Véhicule Équipement écoresponsable (CG18 0384)

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées. Puisque les tracteurs seront en test et utilisés par l'ensemble des Services et arrondissements, le financement sera de 51.1% agglo et 48.9% local. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier est en parfaite adéquation avec l'atteinte des résultats en lien avec plusieurs priorités Montréal 2030.
À travers l'acquisition de véhicule dans le cadre du programme d'intégration de technologie écoresponsable, le SMRA se positionne comme leader en matières de recherche et d'essais de véhicule 100 % électrique. De plus, par la mutualisation de ces nouvelles technologies au cours de la période d'essais, le SMRA propose des solutions permettant de repenser les opérations et les requis opérationnels. Finalement, au travers sa vigie en continu des nouvelles technologies 100 % électrique, les professionnels du SMRA s'assurent de mettre en lumière les petites entreprises pour accroître la prospérité et encourager l'innovation, tout en visant une réduction des émissions de GES.

Ce dossier ne contribue pas à la diminution des vulnérabilités climatiques et les particularités de ce dossier ne s'appliquent pas aux engagements en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition permettra les actions suivantes:
- Obtenir des données factuelles sur la possibilité de réduire nos véhicules à essence
- Repenser les opérations en fonction du requis opérationnel
- Atteindre les objectifs Montréal 2030
- Positionner le SMRA comme leader en matière de recherche et développement de véhicule 100% électrique
- Proposer des solutions innovantes

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations du marché de l'automobile, la COVID n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les Services et les arrondissements seront contactés afin de planifier les différentes périodes d'essais.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: 7 septembre 2022
CM: 19 septembre 2022
CG: 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Laine FORCIER
Agente de recherche

Tél : N/A
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Guy BOLDUC
chef(fe) de division - gestion parc vehicules, equipements et planification operationnelle

Tél : 514-619-4004
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service

Tél :
Approuvé le : 2022-08-08

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1225382021*
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : *Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac Inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes incluses (contrat: 172 193,90 $ + contingences: 34 438,78 $), Avis d'intention 22-19363*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole
- Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

À travers l'acquisition de véhicule dans le cadre du programme d'intégration de technologie écoresponsable, le SMRA se positionne comme leader en matières de recherche et d'essais de véhicule 100 % électrique. De plus, par la mutualisation de ces nouvelles technologies au cours de la période d'essais, le SMRA propose des solutions permettant de repenser les opérations et les requis opérationnels. Finalement, au travers sa vigie en continue des nouvelles technologies 100 % électrique, les professionnels du SMRA s'assurent de mettre en lumière les petites entreprises pour accroître la prospérité et encourager l'innovation, tout en visant une réduction des émissions de GES.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1225382021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac Inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes incluses (contrat: 172 193,90 $ + contingences: 34 438,78 $), Avis d'intention 22-19363

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19363_Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-217-3536
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19363 — No du GDD : 1225382021

Titre de l'appel d'offres : AVI_Acquisition de tracteurs agricoles électriques

Type d'adjudication : Autre (voir les précisions dans la section "Information additionnelle")

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 27 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 21 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 21 - 6 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 25 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 0

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 0 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 21 - 6 - 2022

Date d'échéance révisée : 21 - 6 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot

Information additionnelle

Ce processus était un avis d'intention. Aucun équivalent n'a été proposé

Préparé par : *Renée Veillette pour* Marc-André Deshaies — Le 4 - 8 - 2022

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1225382021

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Solectrac Inc. pour la fourniture de deux tracteurs 100% électriques - Dépense totale 206 632,68 $, taxes incluses (contrat: 172 193,90 $ + contingences: 34 438,78 $), Avis d'intention 22-19363

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1225382021 - Acquis 2 tracteurs élect MRA.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-05

Viorica ZAUER
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-4674
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1228528001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme TRANSIT TRAILER LIMITED pour six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante, Dépense totale de 852 654,60 $, taxes incluses (contrat :710 545,50 $ + contingences 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à la firme Transit Trailer Limited, plus bas soumissionnaires conformes pour la fourniture de six (6) semi-remorques, pour une somme maximale de 710 545,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19378;

2. d'autoriser une dépense de 142 109,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Transit Trailer Limited.

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-17 15:06

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228528001**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme TRANSIT TRAILER LIMITED pour six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante, Dépense totale de 852 654,60 $, taxes incluses (contrat :710 545,50 $ + contingences 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) a pour mission d'assurer la disponibilité et la fiabilité des véhicules et équipements ainsi que d'offrir divers services et produits spécialisés adaptés aux besoins des arrondissements et services centraux, de façon écoresponsable et dans un milieu sécuritaire.
Le service de l'eau a exprimé un besoin opérationnel de 7 semi-remorques. Le parc actuel en compte 6 dont 5 ont atteint leur durée de vie. Le maintien en service d'une semi-remorque ainsi que l'achat de 6 semi-remorques du présent dossier assurent le besoin opérationnel du service de l'eau pour la poursuite de leur opération.

Le service de l'eau a besoin de sept (7) semi-remorques au minimum pour réaliser ses activités:

- 2 remorques utilisées comme réceptacle pour la captation des sables;
- 2 remorques utilisées comme réceptacle pour la captation des solides dans les eaux usées ;
- 3 remorques avec les tracteurs pour l'évacuation des cendres.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public, No 22-19378. Il a été publié dans Le Devoir et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 32 jours, soit du 20 juin au 21 juillet 2022. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. Durant l'appel d'offres public (22-19378), 1 addenda a été émis afin de clarifier les exigences, ainsi que pour répondre aux questions des soumissionnaires.

Sommaire de l'addenda :

NUMÉRO	DATE	CONTENU

ADDENDA		
1	28 juin 2022	• Remplacer revêtement en UHMW par HMW téflon bleu (Polyéthylène Haute Densité) • Clarifier le besoin des protections latérales • Clarifier le terme chanfrein • La benne doit être en cuve

La durée de validité de la soumission est de 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 18 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC1486846 - gré-à-gré - 9 AÔUT 2021 : Acquisition d'une remorque crosscountry hybride arrondie (3 essieux) conformément à la soumission 2289 pour le service de l'Eau - 74 936,00 excluant les taxes - REMORQUES LABELLE INC

DESCRIPTION

De façon plus précise, le SMRA désire faire l'acquisition de (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante selon le devis 76322A11.
Un châssis de type hybride désigne un châssis qui n'est pas fabriqué de longerons continus de la sellette jusqu'aux essieux. Notons que les remorques ne sont pas motorisées. Ainsi, l'appellation hybride concerne le châssis des remorques, et non leur motorisation.

Modalités d'adjudication:
Le donneur d'ordre adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Livraison:
La livraison est prévue à la fin décembre 2022.

Stratégie d'approvisionnement:
En raison des perturbations observées sur la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'industrie automobile, le SMRA souhaite maintenant repenser ses stratégies d'approvisionnement. En effet, afin d'assurer un service client plus transparent, responsable et résilient, il est de mise de s'assurer d'obtenir les véhicules au moment où ils sont requis et au meilleur prix tout en conservant une ouverture sur les marchés. Ainsi, pour le présent dossier, les modalités d'adjudication prévoient un critère de disponibilité des appareils, et ce, avant la fin décembre 2022 pour deux (2) appareils. Cette méthode d'adjudication a été retenue en regard des résultats obtenus lors du dernier appel d'offres et afin d'assurer la disponibilité de ce type d'appareils en lien avec des opérations hautement névralgiques pour la Ville de Montréal. TRANSIT TRAILER LIMITED s'engage à livrer les (6) semi-remorques avant la fin 2022.

Pénalité:
Si l'adjudicataire ne respecte pas le délai de livraison applicable des biens, tel que spécifié au contrat, le donneur d'ordre peut lui imposer, pour chaque mois de retard, une pénalité d'un pour cent (1%) de la valeur des biens non livrés, excluant les taxes jusqu'à un maximum de quatre pour cent (4%).

Modalité de paiement:
Après l'inspection et/ou la levée des non-conformités, le solde sera versé suivant la présentation d'une facture de la valeur complète.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges. Quatre (4) soumissions ont été déposées (57%). Le Service de l'approvisionnement a pris contact avec les preneurs n'ayant pas remis de soumission afin de connaître le motif de désistement:

- un (1) ne peut pas se conformer aux délais, car il a trop d'engagements dans d'autres projets;
- un (1) s'est procuré les documents deux (2) fois;
- un (1) ne peut pas respecter les délais de livraison exigés;

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
TRANSIT TRAILER LIMITED	710 545.50 $	142 109,10 $	852 654,60 $
PIERQUIP INC.	826 095.38 $	165 219,08 $	991 314,46 $
REMORQUES LABELLE INC.	829 082.43 $	165 816,49 $	994 898,92 $
PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	858 138.56 $	171 627,71 $	1 029 766,27 $
Dernière estimation réalisée ($)	702 177.62 $	140 435,52 $	842 613,14 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			8 367,88 $ 0,99 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			115 549,88 $ 16,26 %

**Les calculs des écarts sont effectués sans les contingences et avec les taxes applicables au moment de l'ouverture des soumissions*

Pour estimer la dépense, les professionnels du SMRA ont utilisé le prix de la dernière semi-remorque achetée en 2021 et ajouté l'indexation de 5% pour estimer l'impact de l'inflation.

L'écart de 16,26 % entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse peut s'expliquer par le fait que l'adjudicataire ait soumissionné avec une marge de profit plus faible dans l'optique d'avoir plus de chance de remporter le concours. Aussi, le fournisseur semble ne jamais avoir fait affaire avec la Ville dans le passé. Il se peut que son prix soit plus compétitif afin de s'assurer de remporter le contrat.

Les vérifications requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA (Registre des

entreprises non admissibles aux contrats publics) et qu'il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle ont été effectuées par le service de l'approvisionnement le 27 juillet 2022.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, mis à jour le 31 mars 2022, une évaluation de l'adjudicataire sera effectuée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme, TRANSIT TRAILER LIMITED, s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 710 545.50 $, incluant les taxes.
Un montant équivalent à 20 % du montant total octroyé, soit 142 109.10 $, taxes incluses, a été ajouté à titre de provision pour contingences pour des travaux ou fournitures supplémentaires imprévisibles au moment de la préparation des documents de l'appel d'offres.

Les sommes nécessaires, au présent dossier, sont prévues au PDI du Service du matériel roulant et des ateliers dans le Programme 68102 - programme de remplacement de véhicules - Ville.

Elles seront financées par les règlements d'emprunts RCG 21-010 Remplacement véhicules & équipements Ville, SPVM et SIM (CG21 0403)

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération puisque le Service et l'eau est de compétence agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisque le dossier traite de l'achat de semi-remorques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

1-Ces véhicules sont essentiels pour les opérations du service de l'eau, plus spécifiquement les opérations concernant le traitement des eaux usées.
2-Ne pas remplacer un appareil qui a atteint sa durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la Ville et augmente, de ce fait, les frais d'entretien et de réparation ainsi que les délais d'immobilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les fluctuations des marchés, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal: 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération: 22 septembre 2022
Émission du bon de commande : fin septembre 2022

Livraison des véhicules: décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jason BERTEAU
Agent de recherche

Tél : 514-872-1092
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-12

Guy BOLDUC
chef(fe) de division - gestion parc vehicules, equipements et planification operationnelle

Tél : 514-619-4004
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dave ST-PIERRE
Directeur de service
Tél :
Approuvé le :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228528001*
Unité administrative responsable : *33 - Service Du Matériel Roulant Et Des Ateliers*
Projet : *Accorder un contrat à la firme TRANSIT TRAILER LIMITED pour six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante, Dépense totale de 852 654,60 $, taxes incluses (contrat :710 545,50 $ + contingences 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 - (4 soumissionnaires)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?		x	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment :		X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		X	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale		X	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		X	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		X	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1228528001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à la firme TRANSIT TRAILER LIMITED pour six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante, Dépense totale de 852 654,60 $, taxes incluses (contrat :710 545,50 $ + contingences 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19378_Intervention_«SMRA».pdf22-19378_Tableau de vérification_VF.pdf

22-19378_PV.pdf22-19378_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement niveau 2
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-12

Michael SAOUMAA
Chef de Section
Tél : 514 280-1994
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19378 — No du GDD : 1228528001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 6 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 21 - 7 - 2022

Ouverture faite le : 21 - 7 - 2022

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 28 - 6 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 57,14

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 11 - 2022

Date d'échéance révisée : 18 - 11 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Conformément à la règle d'adjudication, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
TRANSIT TRAILER LIMITED	**710 545,50 $**	√	
PIERQUIP INC.	826 095,38 $		
REMORQUES LABELLE INC.	829 082,43 $		
PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	858 138,56 $		

Information additionnelle

La soumission de la firme TRANSIT TRAILER LIMITED est conforme administrativement. Les vérifications usuelles ont été terminées le 27 juillet 2022.

Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges, dont une (1) firme a acquis les documents deux (2) fois. Un (1) preneur ne peux rencontrer les délais requis car il trop d'engagements dans d'autres projets et le dernier, ne peut rencontrer les exigences demandées au devis.

Préparé par : Renée Veillette — Le 12 - 8 - 2022

Numéro de l'appel d'offres : 22-19378
Titre : Acquisition de six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante
Date de publication sur le SÉAO : 20 juin 2022
Date d'ouverture des soumissions : 21 juillet 2022
Addenda : 1 émit le: 28 juin 2022

			TRANSIT TRAILER LIMITED		PIERQUIP INC.		REMORQUES LABELLE INC.		PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	
Numéro de fournisseur VDM			651058		115984		600916		115971	
Numéro NEQ			1172131709		1143543362		1169942647		1142491480	
Lot	**Description**	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Semi-remorque trois essieux de type hybride à benne basculante	6	103 000,00 $	618 000,00 $	119 750,00 $	718 500,00 $	120 183,00 $	721 098,00 $	124 394,95 $	746 369,70 $
	Total avant taxes			618 000,00 $		718 500,00 $		721 098,00 $		746 369,70 $
	TPS 5 %			30 900,00 $		35 925,00 $		36 054,90 $		37 318,49 $
	TVQ 9,9975 %			61 645,50 $		71 670,38 $		71 929,53 $		74 450,38 $
	Montant total			710 545,50 $		826 095,38 $		829 082,43 $		858 138,56 $
	Signature		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Signataire		Daniel Canning		Marc Sénécal		Roger Duchaine		Sébastien Huchelou	
	Achat du cahier des charges sur le SÉAO		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui		OUi		OUi		OUi	
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		OUi		OUi		OUi		OUi	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		OUi		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autres documents requis (poste 7)									
	Le devis techniques dûment complété		OUi		Oui		Oui		Oui	
	Les renseignements complémentaires dûment complétés.		Oui		Oui		Oui		Oui	

Soumission(s) rejettée(s)
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date : 27 juillet 2022**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19378
Numéro de référence : 1616997
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante - Service du matériel Roulant et des ateliers

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Brandt Tractor Ltd. 4500, Autoroute Chomedey Laval, QC, H7R 6E9 https://www.brandt.ca NEQ : 1174486051	Madame Gabrielle Regnier Téléphone : 450 368-3052 Télécopieur :	**Commande : (2065191)** 2022-07-04 13 h 59 **Transmission :** 2022-07-04 13 h 59	3760097 - Addenda 1 2022-07-04 13 h 59 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MANAC INC. 270, chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 5X9 NEQ : 1171167282	Monsieur Luc St-Jacques Téléphone : 514 527-8031 Télécopieur : 450 655-2642	**Commande : (2065607)** 2022-07-05 11 h 30 **Transmission :** 2022-07-05 11 h 30	3760097 - Addenda 1 2022-07-05 11 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MANAC INC. 270, chemin du Tremblay Boucherville, QC, J4B 5X9 NEQ : 1171167282	Monsieur Luc St-Jacques Téléphone : 514 527-8031 Télécopieur : 450 655-2642	**Commande : (2065619)** 2022-07-05 11 h 41 **Transmission :** 2022-07-05 11 h 41	3760097 - Addenda 1 2022-07-05 11 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC. 250 2E Avenue Québec, QC, G1L 3A7 http://www.larochelle.ca NEQ : 1142491480	Monsieur DAN FORGET Téléphone : 418 522-8222 Télécopieur : 418 522-3115	**Commande : (2065591)** 2022-07-05 11 h 11 **Transmission :** 2022-07-05 11 h 11	3760097 - Addenda 1 2022-07-05 11 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
PIERQUIP INC. 16079 Boulevard Curé-Labelle Mirabel, QC, J7J 2G6 http://www.pierquip.com NEQ : 1143543362	Monsieur Steven Labelle Téléphone : 450 438-6400 Télécopieur : 450 438-1090	**Commande : (2070063)** 2022-07-15 15 h 44 **Transmission :** 2022-07-15 15 h 44	3760097 - Addenda 1 2022-07-15 15 h 44 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
REMORQUES LABELLE INC. 1400 Rue de Jaffa Laval, QC, H7P 4K9 http://www.remorqueslabelle.com/ NEQ : 1169942647	Monsieur Sylvain Labelle Téléphone : 450 688-3555 Télécopieur : 450 628-2841	**Commande : (2060649)** 2022-06-20 14 h 57 **Transmission :** 2022-06-20 14 h 57	3760097 - Addenda 1 En cours d'envoi - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Transit Trailer Limited 590 ch St-Louis Saint-Basile-le-Grand, QC, J3N 1L1 NEQ : 1172131709	Monsieur Daniel Canning Téléphone : 1514 250-3080 Télécopieur :	**Commande : (2060858)** 2022-06-21 8 h 31 **Transmission :** 2022-06-21 8 h 31	3760097 - Addenda 1 2022-06-28 14 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228528001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Accorder un contrat à la firme TRANSIT TRAILER LIMITED pour six (6) semi-remorques trois (3) essieux de type hybride à benne basculante, Dépense totale de 852 654,60 $, taxes incluses (contrat :710 545,50 $ + contingences 142 109,10 $) - Appel d'offres public 22-19378 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228528001 - Six semi-remorques EAU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-16

Viorica ZAUER
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-4674
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1220206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000,00 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000,00 $ à 16 800 000,00 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000,00 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000,00 $ à 16 800 000,00 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses.;

2. d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-26 08:45

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1220206003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000,00 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000,00 $ à 16 800 000,00 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.
La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Une entente a été conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) le 24 mars 2022, afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, serveurs x86, moniteurs et tablettes électroniques (CG22 0158). Ainsi, cette entente permet à la Ville d'acquérir l'ensemble des produits qui y sont présents afin de répondre aux besoins dans le cadre de la réalisation des projets inscrits au Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service des TI.

En ce sens, le Service des TI utilise les avantages de cette entente pour acquérir des tablettes robustes, ainsi que leurs accessoires et solutions informatiques, pour remplacer les tablettes acquises en 2018, suite à l'appel d'offres no 17-16503 (CG18 0123), et étant arrivées en fin de vie. Le remplacement est requis pour que les ressources du SPVM puissent se doter des équipements de dernière technologie munis de systèmes et de solutions à jour.

Le Service des TI a mis en place le programme Évolution des opérations policières (68315) qui englobe un ensemble de projets unifiés sous une même stratégie. Le projet visé par le présent dossier est le « 68315.06 - PTM » et les objectifs sont les suivants :

- Remplacer des postes de travail mobiles (PTM) pour mises à niveaux de sécurité ;
- Se doter d'une version du système d'exploitation Windows 10/11 supportée par le fournisseur;
- Mettre en place un outil pour la gestion et déploiement des applications;
- Mettre en place de nouveaux outils pour la gestion de la sécurité de l'environnement des PTM;
- Se doter des dernières versions des applications pour tirer profit des nouvelles fonctionnalités et sécurités.

Afin de réaliser ces objectifs, le Service des TI désire acquérir des tablettes robustes FZG2 MK2 de marque Panasonic, ainsi que les différents accessoires requis.

Il est à noter que ces appareils sont compatibles à 100% aux supports déjà installés dans les véhicules. Ces appareils sont utilisés entre autres pour: la répartition des appels d'urgences (RAO), l'émission des constats d'infractions (SÉCI), l'accès aux données du Centre de renseignement policier (CRPQ) et de compléter les rapports d'événement dans M-IRIS.

Le présent dossier vise à autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000,00 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000,00 $ à 16 800 000,00 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0158 - 24 mars 2022 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16,5 mois, soit du 1er avril 2022 au 16 août 2023, pour un montant maximal de 9 000 000 $, taxes incluses.
BC # 1543384 - 6 juillet 2022 : Se prévaloir des services du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'accorder un contrat gré à gré à la firme Hypertec pour acquérir 18 postes de travail FZG pour effectuer des preuves de concept sur l'intégration de l'ordinateur véhiculaire PTM dans l'Active directory de la Ville pour un montant de 84 441,31 $, taxes incluses.

CG21 0117 - 25 mars 2021 - Exercer les deux options de prolongation de 12 mois chacune pour la garantie optionnelle d'équipements informatiques véhiculaires du SPVM, pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2023, dans le cadre du contrat accordé à Hypertec Systèmes inc. (CG18 0123), sans aucune dépense additionnelle.

CG21 0024 - 28 janvier 2021 - Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 19 mois, soit du 1er février 2021 au 28 août 2022, pour un montant maximal de 6 200 000,00 $, taxes incluses.

CG20 0522 - 22 octobre 2020 - Autoriser une dépense de 5 981 133,79 $, taxes incluses, pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG, anciennement CSPQ) (CG20 0207).

CG20 0207 - 23 avril 2020 - Conclure une entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, portables robustes, moniteurs et tablettes électroniques, pour une durée de 16 mois, soit du 1er mai 2020 au 28 août 2021, pour un montant maximal de 11 724 403,20 $, taxes incluses.

CG18 0123 - 22 février 2018 - Accorder un contrat à Hypertec Systèmes inc. pour l'acquisition d'équipements informatiques véhiculaires avec service d'installation et d'intégration aux véhicules d'urgence du Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1er mars 2018 au 28 février 2021, pour une somme maximale de 5 735 380,71 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16503 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier fait suite à l'entente conclue avec le CAG en 2022 et qui permet au Service des TI de profiter des avantages de coûts d'acquisitions des équipements informatiques.
L'entente de la CAG offre un vaste catalogue de produits constitué de plusieurs catégories de postes de travail, de serveurs x86, et d'accessoires qui conviennent aux critères techniques spécifiques pour chaque projet.

Le présent dossier comprend l'acquisition des items suivants :

- Tablettes robustes FZG2 MK2 de marque Panasonic;
- Accessoires requis aux tablettes Panasonic FZG2 MK2.

JUSTIFICATION

Le CAG a mis en place une entente pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques, disponible pour les organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service par l'entremise du CAG. En adhérant à ce regroupement d'achats, la Ville bénéficie de nombreux services dont :

- Une offre complète des modèles d'équipement;
- Dès qu'un nouveau produit est offert sur le marché par les manufacturiers, il se retrouve dans l'offre avec un prix préférentiel;
- Un grand choix d'accessoires et d'options disponible pour les produits offerts;
- Un taux d'escompte offert par les fournisseurs qui est révisé tous les trois (3) mois afin d'offrir le meilleur prix possible à la Ville;
- Un système de commande validé en tout temps par le CAG pour s'assurer de la qualité des services offerts à la Ville par les fournisseurs.

Un approvisionnement par l'entremise du CAG présente, finalement, plusieurs avantages:

- Les prix du CAG sont très compétitifs en comparaison des coûts du marché, y compris en considérant les frais administratifs de 1%. En effet, l'entente négociée par le CAG est pour l'ensemble du gouvernement du Québec, ainsi que des organismes participants (Villes, organismes de la santé, etc.) ce qui représente un pouvoir de négociation important;
- Cette entente confère une certaine flexibilité en matière d'approvisionnement informatique à la Ville de Montréal, notamment en ce qui a trait à la volumétrie par

produit, mais aussi dans la diversité des produits offerts;
- L'entente du CAG permet de maintenir un parc informatique uniforme et donc de notamment de faciliter le travail de nos techniciens et d'uniformiser le support.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses, (7 122 439,66 $ net de taxes) sera imputée au PDI 2022- 2031 du Service des TI au projet 68315.06 - Évolution des opérations policières du SPVM - PTM Windows 10 et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006.

Projet	2023	Total
Acquisition des postes de travail mobile (PTM) (PDI)	7 800 000.00 $	7 800 000.00 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant à l'ensemble des citoyens de Montréal des milieux de vie sécuritaire et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permet à la Ville d'équiper les policiers du SPVM de nouveaux postes de travail mobile (PTM), afin de remplacer ceux arrivés en fin de vie, à la fine pointe de la technologie et permettant de supporter des applications à jour. Les nouveaux PTM sont requis afin que les policiers puissent réaliser leurs tâches quotidiennes et répondre aux appels d'urgence le plus efficacement possible.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 7 septembre 2022;
- Approbation du dossier par le CM – 19 septembre 2022;
- Approbation du dossier par le CG – 22 septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Antoine PAUL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam GAUTHIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Myriam GAUTHIER, 16 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-872-6933
Télécop. : 514

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-12

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Procesus judiciare

Tél : 438-398-1785
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur -Sécurité publique et justice

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2022-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2022-08-24

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1220206003*
Unité administrative responsable : *Division sécurité publique*
Projet : 68315.06 - PTM

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Cette entente va contribuer à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. En effet, elle permet l'acquisition des postes de travail mobile et offre aux policiers du SPVM des outils de dernière technologie, afin d'assurer aux citoyens de Montréal des milieux de vie sécuritaire et de qualité.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1220206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction sécurité publique et justice , Division sécurité publique
Objet :	Autoriser l'acquisition de postes de travail mobiles du SPVM pour un montant de 7 800 000,00 $, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), portant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 9 000 000,00 $ à 16 800 000,00 $, taxes incluses, et autoriser une dépense de 7 800 000,00 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification 1220206003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Antoine PAUL
Préposée au budget
Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan
Tél : 514 868-3203

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-19

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709
Division : Division du conseil et du soutien financier
Point de service Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder quatre (4) contrats aux firmes Baulne inc et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes incluses (contrat: 4 631 946,18 $ + contingences: 463 194,62 $) - Appel d'offres public no 22-19376 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trente-deux (32) mois, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Opsis gestion d'infrastructures inc.	LOT #1	768 560,83 $
Baulne inc.	LOT #2	1 294 781,76 $
Baulne inc.	LOT #3	968 451,67 $
Baulne inc.	LOT #5	1 600 151,92 $

2. d'autoriser une dépense de 463 194,62 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc et d'Opsis gestion d'infrastructures inc.

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 09:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227157012**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder quatre (4) contrats aux firmes Baulne inc et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes incluses (contrat: 4 631 946,18 $ + contingences: 463 194,62 $) - Appel d'offres public no 22-19376 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment- CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour quatre-vingt-onze (91) bâtiments de la Ville de Montréal répartis géographiquement dans quatre (4) lots. Les bâtiments visés par ces contrats sont des casernes, des centres communautaires, des bibliothèques, des chalets de parc, des bureaux administratifs, etc.
Ce contrat est d'une durée de trente-deux (32) mois, soit, du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, ils comportent deux périodes de prolongation, de 12 mois chacune.

Cet appel d'offres comportait un cinquième lot, soit le lot #4, qui fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

Les bâtiments visés par cet appel d'offres sont entretenus à contrat depuis plusieurs années.

Un appel d'offres public 22-19376, d'une durée de 43 jours francs, a été tenu du 6 juin au 19 juillet 2022 et publié le 6 juin 2022 dans Le Devoir et SÉAO, trois (3) addendas ont été émis:

No addenda	Date	Portée	Impact sur le prix
1	16 juin	Réponses aux questions des fournisseurs	Aucun

2	20 juin	Report de date	Aucun
3	27 juin	Réponses aux questions des fournisseurs	Aucun

La durée de validité des soumissions est de 120 jours, soit jusqu'au 16 novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0357- 24 août 2017: Accorder 3 contrats à la firme Honeywell Limitée pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 $, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 $, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ces contrats, faisant suite à l'appel d'offres n^{o} 22-19376, visent un service sur demande, d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment- CVAC pour quatre-vingt-onze (91) bâtiments de la Ville de Montréal.
Le fournisseur devra être disponible 24 heures par jour, 365 jours par année, afin de répondre à tout appel de service.

JUSTIFICATION

L'estimation de ces travaux a été réalisée par les professionnels internes au SGPI et est basée sur les coûts de service de travaux généraux actuels majorés, afin de refléter l'évolution des indices des prix à la consommation.
À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, six (6) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et trois (3) ont présenté une soumission, soit 50 % d'entre elles.

Pour les trois (3) entreprises n'ayant pas déposé de soumission, voici les motifs de désistement :
L'une d'elle n'a pas eu le temps de préparer sa soumission dans les délais requis, une autre voulait fournir un prix comme sous-traitant à l'un des soumissionnaires et la dernière n'a pas fourni de raison.

LOT n^{o} 1

Le lot n^{o} 1 comprend vingt-sept (27) édifices situés dans l'ouest de l'Île de Montréal.

Des trois (3) entreprises qui ont présenté une soumission, celle de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc. est la plus basse conforme.

Soumissions conformes	**Prix soumissionnés (taxes incluses)**	**Autres contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Opsis gestion d'infrastructures inc.	768 560,83 $	76 856,08 $	845 416,91 $
Baulne inc.	914 245,56 $	91 424,56 $	1 005 670,12 $
Honeywell limitée	951 083,74 $	95 108,37 $	1 046 192,11 $
Dernière estimation réalisée	502 596,75 $	50 259,68 $	552 856,43 $
Écart entre la plus basse			265 964,08 $

conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		52,92 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme – plus basse) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		145 684,73 $ 18,96 %

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 768 560,83 $ taxes incluses, soit 52,92 % supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique ainsi :

L'estimation de l'inflation s'est avérée inexacte entre 2017 et 2022, par rapport aux données disponibles sur le site de Statistiques Canada (13,7% vs 34,11%).

La méthode utilisée pour tenir compte de l'indexation dans les estimations était basée sur un taux historiquement stable de 2% par année.

Dans le contexte du marché actuel, l'inflation réellement observée est passée rapidement d'un taux annuel moyen de 2% à 17,9% en 2022.

De plus, notre estimation de l'inflation au cours des prochaines années était beaucoup trop conservatrice, soit 2% annuellement.

Nous avons révisé ce calcul, avec l'hypothèse d'une inflation annuelle de 8,1%.

En conclusion, si l'on avait évalué avec plus de précision les tendances inflationnistes passées et futures, la soumission d'Opsis gestion infrastructure inc, plus bas soumissionnaire conforme, serait de 8,72% supérieure à l'estimation.

De plus, ce lot comporte plusieurs bâtiments orphelins, c'est-à-dire des bâtiments pour lesquels nous n'avons pas de contrat à l'heure actuelle. En conséquence, nous ne disposions que de données partielles sur les travaux à exécuter sur ces bâtiments.

En raison de cette incertitude, la marge d'erreur de l'estimation des coûts de ce contrat devient donc beaucoup élevée que celle des autres contrats du SGPI.

La différence de 18,96 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire s'explique par une stratégie de prix agressive de la firme Opsis gestion d'infrastructures inc. afin d'obtenir le

contrat, et ce entre autres, au niveau de l'entretien préventif qui représente 82,4% des coûts du contrat.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 76 856,08 $ équivalent à 10 % de la valeur de la soumission, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 845 416,91 $ taxes incluses.

La firme Opsis gestion d'infrastructures inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),et est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle. Elle n'est également pas listée comme entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment. Cette firme ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant (LFRI).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

LOT n^{o} 2

Le lot n^{o} 2 comprend vingt-six (26) édifices situés dans l'ouest et le Sud-ouest de Montréal.

Des trois (3) entreprises qui ont présenté une soumission, celle de la firme Baulne inc. est la plus basse conforme.

Soumissions conformes	**Prix soumissionnés (taxes incluses)**	**Autres contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Baulne inc.	1 294 781,76 $	129 478,18 $	1 424 259,94 $
Opsis gestion d'infrastructures inc.	1 675 187,64 $	167 518,76 $	1 842 706,40 $
Honeywell limitée	1 776 800,97 $	177 680,10 $	1 954 481,07 $
Dernière estimation réalisée	981 442,03 $	98 144,20 $	1 079 586,23 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			313 339,73 $ 31,93 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			380 405,88 $

Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		29,38 %

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 1 294 781,76 $ taxes incluses, soit 31,93 % supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique ainsi:

L'estimation de l'inflation s'est avérée inexacte entre 2017 et 2022, par rapport aux données disponibles sur le site de Statistiques Canada (13,7% vs 34,11%).

La méthode utilisée pour tenir compte de l'indexation dans les estimations était basée sur un taux historiquement stable de 2% par année.

Dans le contexte du marché actuel, l'inflation réellement observée est passée rapidement d'un taux annuel moyen de 2% à 17,9% en 2022.

De plus, notre estimation de l'inflation au cours des prochaines années était beaucoup trop conservatrice, soit 2% annuellement.

Nous avons révisé ce calcul, avec l'hypothèse d'une inflation annuelle de 8,1%.

En conclusion, si l'on avait évalué avec plus de précision les tendances inflationnistes passées et futures, la soumission de Baulne inc, plus bas soumissionnaire conforme, serait de 14,01% inférieure à l'estimation.

De plus, ce lot comporte plusieurs bâtiments orphelins, c'est-à-dire des bâtiments pour lesquels nous n'avons pas de contrat à l'heure actuelle. En conséquence, nous ne disposions que de données partielles sur les travaux à exécuter sur ces bâtiments.

En raison de cette incertitude, la marge d'erreur de l'estimation des coûts de ce contrat devient donc beaucoup élevée que celle des autres contrats du SGPI.

La différence de 29,38 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire s'explique par une stratégie de prix agressive de la firme Baulne inc. afin d'obtenir le contrat, et ce entre autres, au niveau de l'entretien préventif qui représente 73,9% des coûts du contrat.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 129 478,18 $ équivalent à 10 % de la valeur de la soumission, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 1 424 259,94 $ taxes incluses.

La firme Baulne inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),et est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle. Elle n'est également pas listée comme entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment. Cette firme ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant (LFRI).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

La firme Baulne inc. détient l'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP).

LOT n^{o} 3

Le lot n^{o} 3 comprend onze (11) édifices situés dans le centre de Montréal.

Des trois (3) entreprises qui ont présenté une soumission, celle de la firme Baulne inc. est la plus basse conforme.

Soumissions conformes	**Prix soumissionnés (taxes incluses)**	**Autres contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Baulne inc.	968 451,67 $	96 845,17 $	1 065 296,84 $
Opsis gestion d'infrastructures inc.	980 413,90 $	98 041,39 $	1 078 455,29 $
Honeywell limitée	1 244 164,18 $	124 416,42 $	1 368 580,60 $
Dernière estimation réalisée	581 238,46 $	58 123,85 $	639 362,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			387 213,21 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			66,62 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme – plus basse)			11 962,23 $
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100			1,24 %

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 968 451,67 $ taxes incluses, soit 66,62% supérieur à l'estimation. Cet écart s'explique ainsi:

L'estimation de l'inflation s'est avérée inexacte entre 2017 et 2022, par rapport aux données disponibles sur le site de Statistiques Canada (13,7% vs 34,11%).

La méthode utilisée pour tenir compte de l'indexation dans les estimations était basée sur un taux historiquement stable de 2% par année.

Dans le contexte du marché actuel, l'inflation réellement observée est passée rapidement

d'un taux annuel moyen de 2% à 17,9% en 2022.

De plus, notre estimation de l'inflation au cours des prochaines années était beaucoup trop conservatrice, soit 2% annuellement.

Nous avons révisé ce calcul, avec l'hypothèse d'une inflation annuelle de 8,1%.

En conclusion, si l'on avait évalué avec plus de précision les tendances inflationnistes passées et futures, la soumission de Baulne inc, plus bas soumissionnaire conforme, serait de 1,61% inférieure à l'estimation.

De plus, ce lot comporte plusieurs bâtiments orphelins, c'est-à-dire des bâtiments pour lesquels nous n'avons pas de contrat à l'heure actuelle. En conséquence, nous ne disposions que de données partielles sur les travaux à exécuter sur ces bâtiments.

En raison de cette incertitude, la marge d'erreur de l'estimation des coûts de ce contrat devient donc beaucoup élevée que celle des autres contrats du SGPI.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 96 845,17 $ équivalent à 10 % de la valeur de la soumission, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 1 065 296,84 $ taxes incluses.

La firme Baulne inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),et est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle. Elle n'est également pas listée comme entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment. Cette firme ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant (LFRI).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

La firme Baulne inc. détient l'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP).

LOT n^{o} 5

Le lot n^{o} 5 comprend vingt-sept (27) édifices situés dans le nord et l'est de Montréal.

Des trois (3) entreprises qui ont présenté une soumission, celle de la firme Baulne inc. est la plus basse conforme.

Soumissions conformes	**Prix soumissionnés (taxes incluses)**	**Autres contingences (taxes incluses)**	**Total (taxes incluses)**
Baulne inc.	1 600 151,92 $	160 015,19 $	1 760 167,11 $
Opsis gestion d'infrastructures inc.	1 635 846,23 $	163 584,62 $	1 799 430,85 $
Honeywell limitée	2 059 687,96 $	205 968,80 $	2 265 656,76 $
Dernière estimation réalisée	970 325,74 $	97 032,57 $	1 067 358,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière			629 826,18 $

estimation ($) (la plus basse conforme – estimation) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		64,91 %
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse ($) (deuxième plus basse conforme – plus basse) Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((deuxième plus basse conforme – plus basse) / plus basse) x 100		35 694,31 $ 2,23 %

Le coût total de la plus basse soumission conforme est de 1 600 151,92 $ $ taxes incluses, soit 64,91% inférieur à l'estimation. Cet écart s'explique ainsi:

L'estimation de l'inflation s'est avérée inexacte entre 2017 et 2022, par rapport aux données disponibles sur le site de Statistiques Canada (13,7% vs 34,11%).

La méthode utilisée pour tenir compte de l'indexation dans les estimations était basée sur un taux historiquement stable de 2% par année.

Dans le contexte du marché actuel, l'inflation réellement observée est passée rapidement d'un taux annuel moyen de 2% à 17,9% en 2022.

De plus, notre estimation de l'inflation au cours des prochaines années était beaucoup trop conservatrice, soit 2% annuellement.

Nous avons révisé ce calcul, avec l'hypothèse d'une inflation annuelle de 8,1%.

En conclusion, si l'on avait évalué avec plus de précision les tendances inflationnistes passées et futures, la soumission de Baulne inc, plus bas soumissionnaire conforme, serait de 7,78% supérieure à l'estimation.

De plus, ce lot comporte plusieurs bâtiments orphelins, c'est-à-dire des bâtiments pour lesquels nous n'avons pas de contrat à l'heure actuelle. En conséquence, nous ne disposions que de données partielles sur les travaux à exécuter sur ces bâtiments.

En raison de cette incertitude, la marge d'erreur de l'estimation des coûts de ce contrat devient donc beaucoup élevée que celle des autres contrats du SGPI.

Il est recommandé d'ajouter une somme maximale de 160 015,19 $ équivalent à 10 % de la valeur de la soumission, pour des travaux contingents couvrant des situations imprévues pouvant survenir au cours de la période de l'exécution du contrat.

La dépense totale est, par conséquent, de 1 760 167,11$ taxes incluses.

La firme Baulne inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA),et est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle. Elle n'est également pas listée comme entreprise à licence restreinte de la Régie du bâtiment. Cette firme ne fait pas partie de la liste des entreprises à rendement insatisfaisant (LFRI).

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022. une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

La firme Baulne inc. détient l'autorisation de contracter avec des organismes publics (AMP).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses de ce contrat sont réparties ainsi :

LOT	Fournisseur	2022 (3 mois)	2023	2024	2025 (5 mois)	Total (taxes incluses)
1	Opsis gestion d'infrastructures inc.	72 052,58 $	288 210,31 $	288 210,31 $	120 087,63 $	768 560,83 $
2	Baulne inc.	121 385,79 $	485 543,16 $	485 543,16 $	202 309,65 $	1 294 781,76 $
3	Baulne inc.	90 792,34 $	363 169,38 $	363 169,38 $	151 320,57 $	968 451,67 $
5	Baulne inc.	150 014,24 $	600 056,97 $	600 056,97 $	250 023,74 $	1 600 151,92 $

Le montant des contingences (10%) est répartie ainsi:

LOT	Fournisseur	2022 (3 mois)	2023	2024	2025 (5 mois)	Total
1	Opsis gestion d'infrastructures inc.	7 205,26 $	28 821,03 $	28 821,03 $	12 008,76 $	76 856,08 $
2	Baulne inc.	12 138,58 $	48 554,32 $	48 554,32 $	20 230,97 $	129 478,18 $
3	Baulne inc.	9 079,23 $	36 316,94 $	36 316,94 $	15 132,06 $	96 845,17 $
5	Baulne inc.	15 001,42 $	60 005,70 $	60 005,70 $	25 002,37 $	160 015,19 $

Ce contrat inclut une option de renouvellement; soit deux périodes additionnelles de douze mois chacune, aux mêmes termes et conditions que ceux prévus au contrat, le tout en tenant compte des augmentations de coûts, liées à l'indexation annuelle des prix:

LOT	Prolongation #1 (2025-2026)	Prolongation #2 (2026-2027)
1	293 974,52 $	299 854,01 $
2	495 254,02 $	505 159,10 $

3	370 432,76 $	377 841,42 $
5	612 058,11 $	624 299,27 $

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction gestion immobilière et exploitation. La dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte et la répartition Agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur l'équité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un report d'octroi ou un refus de conclure l'entente-cadre affecterait la poursuite des opérations, la pérennité des équipements ainsi que des bâtiments tout en compromettant la sécurité des occupants.
Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE: 7 septembre 2022
CM: 19 septembre 2022
CG: 22 septembre 2022
Début du contrat: 22 septembre 2022
Fin du contrat: 21 mai 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 438 925-1732
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-22

Karine DAGENAIS LANGLOIS
Cheffe de section

Tél : (514) 779-7110
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

François BUTEAU
Directeur Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514-770-0667
Approuvé le : 2022-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François BUTEAU
Directeur Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514-770-0667
Approuvé le : 2022-08-26

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 13 octobre 2021

BAULNE INC.
1850, 32E AV
LACHINE QC H8T 3J7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000752800
N° de demande :	2100061084
N° de confirmation de paiement :	062556

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 1 mai 2020

OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE AZZOPARDI
4750, AV HENRI-JULIEN
RC-050
MONTRÉAL (QC) H2T 2C8

N° de décision : 2020-DAMP-1400
N° de client : 3000148215

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous OPSIS FACILITIES MANAGEMENT INC., le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **30 avril 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227157012*
Unité administrative responsable : *SGPI*
Projet : Fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC pour des bâtiments de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *En ayant un programme d'entretien planifié rigoureux des systèmes d'air climatisé, on réduit les risques de fuite de réfrigérant dans l'atmosphère. Comme vous le savez, certains types de gaz utilisés comme réfrigérant sont des GES.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Accorder quatre (4) contrats aux firmes Baulne inc et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes incluses (contrat: 4 631 946,18 $ + contingences: 463 194,62 $) - Appel d'offres public no 22-19376 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19376__Intervention.pdf
22-19376 PV.pdf
22-19376_SEAO _ Liste des commandes.pdf
22-19376_Tableau de prix.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy LAINEY
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Michael SAOUMAA
Chef de Section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel	22-19376	No du GDD :	1227157012
Titre de l'appel	Service d'entretien et travaux sur demande pour des équipements de mécanique du bâtiment CVAC pour divers bâtiments de la Ville de Montréal (Ville & SIM)		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	6 - 6 - 2022	Nombre d'addenda émis durant la période :	3
Ouverture originalement prévue le :	12 - 7 - 2022	Date du dernier addenda émis :	27 - 6 - 2022
Ouverture faite le :	19 - 7 - 2022	Délai total accordé aux soumissionnaires :	42 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	6	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	50
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
n/a	n/a

Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	16 - # - 2022
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	- -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	768 560,63	√	**Lot 1 - Ouest A**
BAULNE INC.	914 245,56		
HONEYWELL LIMITÉE	951 083,74		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		
BAULNE INC.	1 294 781,76 $	√	**Lot 2 -Ouest B**
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	1 675 187,64 $		
HONEYWELL LIMITÉE	1 776 800,97 $		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	
BAULNE INC.	968 451,67 $	√	**Lot 3 - Centre A**
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	980 413,90 $		
HONEYWELL LIMITÉE	1 244 164,18 $		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		
BAULNE INC.	1 541 645,74 $	√	**Lot 4 - Centre B**
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	2 428 660,75 $		
HONEYWELL LIMITÉE	2 693 687,33 $		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		
BAULNE INC.	1 600 151,92 $	√	**Lot 5 - Est**
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.	1 635 846,23 $		
HONEYWELL LIMITÉE	2 059 687,96 $		

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot (5 lots au total définis géographiquement) au plus bas soumissionnaire conforme par lot. Les soumissions de BAULNE INC., OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC. et HONEYWELL LIMITÉE sont administrativement conformes. En date du xx août 2022, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), ne sont pas présentes sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). L'autorisation de l'AMP n'est pas requise pour ce type d'appel d'offres. La raison fournie pour la non-participation à l'appel d'offres est: 1-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de transmettre notre soumission dans le déali alloué; 2-Nous

Préparé Alexandre Muniz Le 25 - 8 - 2022

Numéro d'appel d'offres	22-19376
Titre de l'appel d'offres	Service d'entretien et travaux sur demande pour des équipements de mécanique du bâtiment CVAC pour divers bâtiments de la Ville de Montréal (Ville & SIM)
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires (par lot)

Tableau des prix reçus

LOT 1 - Ouest A	**Montant total OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.**	**Montant total BAULNE INC.**	**Montant total HONEYWELL LIMITÉE**
Sous-total	668 459,08 $	795 169,00 $	827 209,17 $
TPS	33 422,95 $	39 758,45 $	41 360,46 $
TVQ	66 678,79 $	79 318,11 $	82 514,11 $
Montant total	**768 560,83 $**	**914 245,56 $**	**951 083,74 $**

LOT 2 - Ouest B	**Montant total BAULNE INC.**	**Montant total OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.**	**Montant total HONEYWELL LIMITÉE**
Sous-total	1 126 142,00 $	1 457 001,64 $	1 545 380,28 $
TPS	56 307,10 $	72 850,08 $	77 269,01 $
TVQ	112 332,66 $	145 335,91 $	154 151,68 $
Montant total	**1 294 781,76 $**	**1 675 187,64 $**	**1 776 800,97 $**

LOT 3 - Centre A	**Montant total BAULNE INC.**	**Montant total OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.**	**Montant total HONEYWELL LIMITÉE**
Sous-total	842 315,00 $	852 719,20 $	1 082 117,14 $
TPS	42 115,75 $	42 635,96 $	54 105,86 $
TVQ	84 020,92 $	85 058,74 $	107 941,18 $
Montant total	**968 451,67 $**	**980 413,90 $**	**1 244 164,18 $**

LOT 4 - Centre B	**Montant total BAULNE INC.**	**Montant total OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.**	**Montant total HONEYWELL LIMITÉE**
Sous-total	1 340 853,00 $	2 112 338,12 $	2 342 846,13 $
TPS	67 042,65 $	105 616,91 $	117 142,31 $
TVQ	133 750,09 $	210 705,73 $	233 698,90 $
Montant total	**1 541 645,74 $**	**2 428 660,75 $**	**2 693 687,33 $**

LOT 5 - Est	**Montant total BAULNE INC.**	**Montant total OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.**	**Montant total HONEYWELL LIMITÉE**
Sous-total	1 391 739,00 $	1 422 784,28 $	1 791 422,45 $
TPS	69 586,95 $	71 139,21 $	89 571,12 $
TVQ	138 825,97 $	141 922,73 $	178 694,39 $
Montant total	**1 600 151,92 $**	**1 635 846,23 $**	**2 059 687,96 $**

71

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19376
Numéro de référence : 1605726
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Service d'entretien et travaux sur demande pour des équipements de mécanique du bâtiment CVAC pour divers bâtiments de la Ville de Montréal (Ville & SIM)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
BAULNE INC. 1850 32ième Avenue Lachine Montréal, QC, H8T 3J7 http://www.baulne.ca	Madame Marianne Trudeau Téléphone : 514 422-0444 Télécopieur : 514 422-0445	**Commande : (2058081)** 2022-06-14 9 h 12 **Transmission :** 2022-06-14 9 h 12	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-06-16 10 h 46 - Courriel 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-06-20 12 h 52 - Courriel 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-06-20 12 h 52 - Téléchargement 3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-06-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CLIMATISATION PREMIUM INC. 6285 Rue Servant Laval, QC, h7h2x4	Monsieur Kamal Romanos Téléphone : 514 926-3125 Télécopieur :	**Commande : (2057972)** 2022-06-13 19 h 37 **Transmission :** 2022-06-13 19 h 37	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-06-16 10 h 46 - Courriel 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-06-20 12 h 52 - Courriel 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-06-20 12 h 52 - Téléchargement 3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-06-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CORPORATION ROCHESTER MIDLAND CANADA 555 avenue Lee Baie-d'Urfé, QC, H9X 3S3	Madame Vicky Chiasson Téléphone : 514 966-8415 Télécopieur :	**Commande : (2066060)** 2022-07-06 9 h 56 **Transmission :** 2022-07-06 9 h 56	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-07-06 9 h 56 - Téléchargement 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-07-06 9 h 56 - Téléchargement 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-07-06 9 h 56 - Téléchargement 3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-07-06 9 h 56 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
HONEYWELL LIMITÉE 2366 rue Galvani Québec, QC, G1N 4G4 http://www.honeywell.com	Monsieur Marc Blackburn Téléphone : 514 946-8954 Télécopieur :	**Commande : (2058287)** 2022-06-14 11 h 56 **Transmission :** 2022-06-14 11 h 56	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-06-16 10 h 46 - Courriel 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-06-20 12 h 52 - Courriel 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-06-20 12 h 52 - Téléchargement

			3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-06-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NÉVÉ RÉFRIGÉRATION INC. 1290 Labadie Longueuil, QC, J4N 1C7 https://www.groupeneve.com	Monsieur Simon Giguere Téléphone : 450 677-4588 Télécopieur :	**Commande : (2057265)** 2022-06-10 14 h 20 **Transmission :** 2022-06-10 14 h 20	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-06-16 10 h 46 - Courriel 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-06-20 12 h 52 - Courriel 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-06-20 12 h 52 - Téléchargement 3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-06-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4	Madame Valérie Pottier Téléphone : 450 646-1903 Télécopieur : 514 982-9040	**Commande : (2055204)** 2022-06-07 10 h 25 **Transmission :** 2022-06-07 10 h 44	3753947 - 22-19376_Addenda #1 2022-06-16 10 h 46 - Courriel 3755527 - 22-19376_Addenda #2 (devis) 2022-06-20 12 h 52 - Courriel 3755528 - 22-19376_Annexe 8b (Ville et SIM, 5 lots) - Addenda #2 2022-06-20 12 h 52 - Téléchargement 3759027 - 22-19376_Addenda #3 2022-06-27 10 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227157012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Accorder quatre (4) contrats aux firmes Baulne inc et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de trente-deux (32) mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. - Dépense totale de 5 095 140,80 $, taxes incluses (contrat: 4 631 946,18 $ + contingences: 463 194,62 $) - Appel d'offres public no 22-19376 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227157012 - Entretien mécanique bâtiments Baulne et Opsis.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1229628001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 052 021.25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19456 ;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Boivin & Gauvin inc.;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-08-29 16:42

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229628001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Ce contrat d'acquisition permettra le remplacement et l'ajout de caméras à imagerie thermique pour les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Ainsi, une caméra sera disponible sur les véhicules autopompes et véhicules d'élévation dans l'ensemble des casernes. Le contrat prévoit l'acquisition de 150 caméras, dont 100 caméras pour le remplacement de caméras ayant atteint leur durée de vie et 50 caméras pour augmenter le nombre de caméras disponibles afin d'atteindre l'objectif d'une caméra par véhicule autopompe et véhicule d'élévation et de 3 caméras pour les casernes avec des équipes spécialisées.
La caméra à imagerie thermique est un instrument essentiel qui permet d'accroître la sécurité des pompiers lors de combat d'incendie, d'optimiser la recherche des victimes et d'améliorer la prise de décision pour l'extinction d'incendie. Des essais terrain ont été réalisés par la section de recherche et de développement du centre de formation du SIM afin d'identifier les caractéristiques d'une caméra à imagerie thermique qui répondent aux besoins des pompiers.

Parmi les caméras mises à l'essai, la caméra K-65 de Flir fait partie des caméras retenues pour sa performance aux différents critères d'évaluation. La caméra K-65 de Flir répond à la norme NFPA 1801 (National Fire Protection Association) qui normalise le fonctionnement des caméras en imposant une qualité de l'image, des caractéristiques de sécurité non incendiaire et des exigences de durabilité, dans des conditions d'utilisation pour des services incendie.

L'appel d'offres a été lancé sur SÉAO le 22 juin 2022 pour une ouverture de soumissions le 26 juillet 2022. Deux addendas ont été émis durant la période (questions administratives) . Les soumissions sont valides 90 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions du 26 juillet 2022. Les dernières acquisitions de caméras à imagerie thermique ont été réalisées en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0116 - 25 février 2016 - Accorder un contrat à Aréo-feu ltée pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 1 090 764,73 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14951 (3 soum.).

DESCRIPTION

Le SIM procédera à l'acquisition de 150 caméras à imagerie thermique et des accessoires, tels des chargeurs véhiculaires. Des 150 caméras, 100 caméras serviront aux remplacements de caméras ayant atteint leur durée de vie et 50 caméras permettront l'ajout de caméras pour atteindre l'objectif d'une caméra par véhicule d'intervention. Les installations des chargeurs et des supports sur l'ensemble des véhicules seront réalisées par les pompiers des ateliers de la Division des services techniques du SIM. Selon les conditions de l'appel d'offres, l'adjudicataire garantit la disponibilité de caméras en service en tout temps par l'offre d'une consignation de 10 caméras pour pourvoir aux remplacements des caméras lors de réparations. Le soumissionnaire offre une garantie de 5 ans sur les caméras, les piles, les chargeurs véhiculaires et les chargeurs de table.

JUSTIFICATION

Le système de pondération est du plus bas soumissionnaire conforme.
Analyse des soumissions :

Nombre de preneurs du cahier des charges : 3 - Boivin & Gauvin inc. , Protection incendie CFS Ltée., AéroFeu Ltée.

Nombre de soumissions reçues : 2

La liste complète des preneurs de document d'appel d'offres se trouve en pièce jointe de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Conformité des soumissions :

2/3 (66%)

Des 2 soumissions reçues, 1 soumission était conforme techniquement (Boivin & Gauvin inc.).

Protection Incendie CFS Ltée a été rejetée pour non-conformité technique.

La liste complète des preneurs de document d'appel d'offres se trouve en pièce jointe de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Système d'adjudication : plus bas soumissionnaire conforme

Firmes soumissionnaires	Prix soumis (Sans taxes)	Autres (à préciser)	Total (tx incl.)
Boivin & Gauvin Inc	915,000 $		1,052,021.25 $
Protection Incendie CFS Ltée	2,173,531 $		2,499,017.04 $
Dernière estimation réalisée	1,500,000 $		1,724,625.00 $
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1,775,519.15 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			68.8%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1,446,995.79 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			137.5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-672,603.75 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-39.0%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1,446,995.79 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			137.5%

L'écart de la dernière estimation versus le plus bas soumissionnaire conforme (-39%) est dû au fait que la caméra offerte par Boivin & Gauvin inc. inclut le chargeur demandé. De plus, un prix de volume a considérablement influencé le prix à la baisse. Lors de la dernière estimation, une moyenne a été faite avec les différents prix budgétaires fournis par les fournisseurs.

Conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 724 625 $, taxes incluses. Cette estimation est basée sur les derniers prix payés mis à jour par la Ville pour l'acquisition des articles concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne le Service de sécurité incendie de Montréal, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
Le SIM prévoit des coûts d'acquisition de 1 052 021,25 $, taxes incluses, pour la période de 2022 à 2024.

Les crédits seront disponibles au PDI du SIM pour couvrir les commandes qui seront émises durant les 2 années du contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en matière de changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit de biens matériels qui répondent à des normes spécifiques du domaine de l'incendie, telle que la norme NFPA.
Grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe (voir Annexe 1).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à la disposition de caméras à imagerie thermique pour l'ensemble des casernes et des chefs aux opérations permet d'améliorer la sécurité des pompiers, d'améliorer les techniques de recherche de victimes et d'améliorer la prise de décision sur les scènes d'intervention.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Des enjeux d'approvisionnement du côté du fournisseur peuvent survenir dû au marché mondial changeant (délais principalement).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Saiv Thy CHAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane S GOYETTE
chef aux opérations

Tél : 5142411517
Télécop. : 5148727443

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Sylvain LECOURS
Chef de division - SIM

Tél : 514-872-4711
Télécop. : 5178727443

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alexandre MIZOGUCHI
directeur adjoint - securite incendie
Tél : 514-872-4304
Approuvé le : 2022-08-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard LIEBMANN
Directeur
Tél : 514 872-4298
Approuvé le : 2022-08-30

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229628001
Unité administrative responsable : *Division des services techniques - Service de sécurité incendie de Montréal*
Projet : Accorder un contrat à Boivin & Gauvin pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 - (2 soumissionnaires)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *S.O.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *S.O.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1229628001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19456_Intervention -corrigé.pdf
22-19456 SEAO_Liste des commande.pdf.pdf
22-19456_PV.pdf.pdf
22-19456_TCP (intervention).pdf.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Malika EL YAAGOUBI
Approvisionnement 2
Tél : (438) 888-7628

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-29

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement,Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : **22-19456**

No du GDD : 1229628001

Titre de l'appel d'offres : Fourniture de chargeur et de caméras à imagerie thermique pour le SIM

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	22	- 6	- 2022	Nombre d'addenda émis durant la période :			2	
Ouverture originalement prévue le :	26	- 7	- 2022	Date du dernier addenda émis :	21	- Juillet	- 2022	
Ouverture faite le :	26	- 7	- 2022	Délai total accordé aux soumissionnaires :			34	j/s
Date du comité de sélection :		-	-					

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 2 — % de réponses : 666666

Nbre de soumissions rejetées : 1 — % de rejets : 50

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Protection Incendie CFS Ltée	non conforme au niveau administrative

Durée de la validité initiale de la soumission :	90 j/s	Date d'échéance initiale :	24	- 10	- 2022	
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 j/s	Date d'échéance révisée :	24	- 10	- 2022	

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bovin & Gauvin	1 052 021,25	√	
Protection Incendie CFS Ltée	2 499 017,04		

Information additionnelle

Des 3 preneurs du cahier de charges,2 ont soumissionné.un fournissur a désisté car il ne dispose pas du certificat NFPA et un soumissionnaire a été déclaré administrativement non conforme car il n'a pas fourni le cautionnement d'exécution 2 addenda ont été publié.la soumission reçu est la plus basse conforme.le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n,est pas inscrit au RENA, et n,est pas rendu non conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la ville

Préparé par : Malika El Yaagoubi — Le 29 - Août - 2022

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
22-19456

Agent d'approvisionnement
Malika El Yaagoubi

Conformité	Oui

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
Boivin & Gauvin Inc										
	0	0	1	Caméra à imagerie thermique	70	chaque	1	5 395,00 $	377 650,00 $	434 203,09 $
			2	Chargeur de véhécule	70	chaque	1	705,00 $	49 350,00 $	56 740,16 $
			3	Chargeur de table(inclus)	70	chaque	1	- $	- $	- $
			4	Caméra à imagerie thermique	80	chaque	1	5 395,00 $	431 600,00 $	496 232,10 $
			5	Chargeur de véhécule	80	chaque	1	705,00 $	56 400,00 $	64 845,90 $
			6	Chargeur de table(inclus)	80	chaque	1	- $	- $	- $
Total (Boivin & Gauvin Inc)									**915 000,00 $**	**1 052 021,25 $**
Protection Incendie CFS Ltée										
	0	0	1	Caméra à imagerie thermique	70	chaque	1	13 901,75 $	973 122,50 $	1 118 847,59 $
			2	Chargeur de véhécule	70	chaque	1	830,72 $	58 150,40 $	66 858,42 $
			3	Chargeur de table(inclus)	70	chaque	1	487,25 $	34 107,50 $	39 215,10 $
			4	Caméra à imagerie thermique	80	chaque	1	12 533,91 $	1 002 712,80 $	1 152 869,04 $
			5	Chargeur de véhécule	80	chaque	1	830,72 $	66 457,60 $	76 409,63 $
			6	Chargeur de table(inclus)	80	chaque	1	487,25 $	38 980,00 $	44 817,26 $
Total (Protection Incendie CFS Ltée)									**2 173 530,80 $**	**2 499 017,04 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19456
Numéro de référence : 1618124
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de chargeur et de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ARÉO-FEU LTÉE 5205, J.A. Bombardier Longueuil, QC, J3Z 1G4	Madame Jessie Boulay Téléphone : 450 651-2240 Télécopieur : 450 651-1970	**Commande : (2064239)** 2022-06-30 5 h 20 **Transmission :** 2022-06-30 5 h 20	3764198 - 22-19456 Addenda 1 2022-07-06 16 h 18 - Courriel 3771851 - 22-19456 Addenda 2 2022-07-21 11 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BOIVIN & GAUVIN INC. 4655 Charles-Malhiot Trois-Rivières, QC, G9B0V4 http://www.1200-degres.com	Monsieur Maxime Brouillard Téléphone : 819 909-9944 Télécopieur : 819 909-9955	**Commande : (2061856)** 2022-06-23 7 h 11 **Transmission :** 2022-06-23 7 h 11	3764198 - 22-19456 Addenda 1 2022-07-06 16 h 18 - Courriel 3771851 - 22-19456 Addenda 2 2022-07-21 11 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE 365, rue des Commandants Trois-Rivières, QC, G8T 9A2 http://www.protectionincendiecfs.com	Monsieur Luc Jean Téléphone : 819 374-4205 Télécopieur : 819 374-7379	**Commande : (2063610)** 2022-06-28 15 h 48 **Transmission :** 2022-06-28 15 h 48	3764198 - 22-19456 Addenda 1 2022-07-06 16 h 18 - Courriel 3771851 - 22-19456 Addenda 2 2022-07-21 11 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229628001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Division des services techniques
Objet :	Accorder un contrat à Boivin & Gauvin inc., pour la fourniture de caméras à imagerie thermique pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Dépense totale de 1 052 021,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19456 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

ÉJ GDD 1229628001 Intervention Finance (caméras à imagerie thermique).xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Saiv Thy CHAU
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-6012

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-29

Hélène DÉRY
Chef d'équipe - Professionnelle d'expertise
Tél : 514 265-3805
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227248001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division gestion des espaces et des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes cadres éco-responsables en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux (2) prochaines années, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze mois (12) pour l'acquisition de mobiliers, Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 $ - taxes incluses, postes de travail, cabines & rangements, Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat: 1 143 583,20 $ + contingences 228 716,64 $); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 $, taxes incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 $ + contingences 97 781,41 $); Lot 3 - pour un montant de 247 646,50 $ taxes incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat: 206 372,08 $ + contingences 41 274,42 $) - Appel d'offres public (22-19276) (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de deux (2) ans, avec une option de renouvellement de douze (12) mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du mobilier de bureau pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19276

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
Unique mobilier de bureau	Postes de travail, cabines et rangements - Lot 1	1 143 584,35 $
Groupe ameublement focus Inc	Fauteuils - Lot 2	488 907,04 $
Groupe ameublement focus Inc	Tables - Lot 3	206 372,08 $

2. d'autoriser une dépense de 367 772,47 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 228 716,64 $, Lot 2 : 97 781,41 $ et Lot 3 : 41 274,42 $);

3. de procéder à une évaluation du rendement d'Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.)

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets du programme d'optimisation des espaces # 30910 selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 11:59

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227248001**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division gestion des espaces et des aménagements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes cadres éco-responsables en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux (2) prochaines années, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze mois (12) pour l'acquisition de mobiliers, Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 $ - taxes incluses, postes de travail, cabines & rangements, Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat: 1 143 583,20 $ + contingences 228 716,64 $); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 $, taxes incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 $ + contingences 97 781,41 $); Lot 3 - pour un montant de 247 646,50 $ taxes incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat: 206 372,08 $ + contingences 41 274,42 $) - Appel d'offres public (22-19276) (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme MTL Flexibles, avec l'implantation d'un mode de travail hybride, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté afin de développer une stratégie immobilière ainsi que les nouveaux principes directeurs des aménagements intégrant des espaces de collaboration.
Dans le cadre de la réorganisation administrative de la Ville en date du 4 avril 2022, le Service de la stratégie immobilière (SSI) a été créé et ce mandat relève maintenant du SSI.

À terme, cette stratégie permettra des économies importantes sur les coûts de location, en offrant à ses employés des espaces collaboratifs et non assignés. Elle s'appuie en continuité de l'utilisation optimale des pôles administratifs.

Ces projets feront en sorte que ces équipes aient un environnement de travail sain, sécuritaire, écologique et inclusif, permettant aux services d'exercer leurs rôles de premier plan selon leurs expertises.
Ainsi, les phases de conception et de planification du projet ont été entamées par le Service de la stratégie immobilière (SSI). Des services de professionnels externes ont été mandatés et des plans et devis ont été réalisés.

Afin d'aménager ces nouveaux espaces de travail un appel d'offres public pour l'acquisition de

mobilier a été lancé par le SSI.

Cette entente d'approvisionnement sera en mesure de répondre diligemment aux demandes exprimées par la Ville.

Quatre (4) sites administratifs localisés dans l'arrondissement Ville-Marie seront particulièrement sollicités dans cette entente.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal Le Devoir et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du mercredi 13 avril 2022 au mardi 7 juin 2022, offrant cinquante-cinq (55) jours calendrier. Les firmes intéressées ont pu se procurer des cahiers de charges, et déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier à compter de la date de dépôt, soit jusqu'au mardi 4 octobre 2022.

Dix (10) addenda ont été émis dont la nature est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	09.05.2022	Report de date, reportée au mardi 24 mai 2022	N/A
2	09.05.2022	Report de date, reportée au mardi 24 mai 2022. La nouvelle date d'ouverture des soumissions n'avait pas été modifiée/mise à jour dans le SEAO dans l'addenda #1	N/A
3	11.05.2022	135 questions/réponses avec modifications du bordereau de prix	N/A
4	18.05.2022	Report de date, reportée au mardi 31 mai 2022.	N/A
5	19.05.2022	20 questions/réponses avec modifications du bordereau de prix	N/A
6	20.05.2022	3 questions/réponses	N/A
7	24.05.2022	2 questions/réponses	N/A
8	24.05.2022	2 questions/réponses	N/A
9	24.05.2022	Report de date, reportée au mardi 7 juin 2022	N/A
10	27.05.2022	1 question/réponse avec modification du bordereau de prix	N/A

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0183 - le 29 mars 2018 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., pour une période de 10 ans à compter du 1er novembre 2018, des espaces situés au 4e étage de l'immeuble sis au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie d'environ 18 180 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 3 732 167,84 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
CM10 0530 - le 14 juin 2010 - Approuver le projet de bail entre la Ville de Montréal et 3928466 Canada inc., pour la location d'un local d'une superficie de 20 000 pi² au 5800, rue Saint-Denis, pour les besoins du Bureau de poste de la Ville et du Centre d'impression numérique, du 1er décembre 2010 au 30 novembre 2019, pour un montant total approximatif de 4 487 356,44 $, taxes incluses.

CG08 0334 - 19 juin 2008 - Approuver un projet de modification de bail aux termes duquel

la Ville de Montréal et la Société en commandite Brennan-Duke conviennent de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan à des fins d'activités de bureaux, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour une dépense annuelle de 6 800 082.14 $, taxes incluses.

CM05 0104 - 21 février 2005 - Approuver le regroupement des services corporatifs au 31, rue Duke et approuver les projets de baux avec la Société en commandite Brennan-Duke, la SDM et l'administration portuaire de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi de trois ententes-cadres en approvisionnement pour la fourniture de mobiliers, postes de travail, cabines, rangements, fauteuils et tables ainsi que pour la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.
Contrat 1 : Lot 1 - Postes de travail, cabines & rangements, UNIQUE MOBILIER DE BUREAU (2737-6557 QUEBEC INC.) - 1 143 583,20 $;

Contrat 2 : Lot 2 - Fauteuils, GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. - 488 907,04 $;

Contrat 3 : Lot 3 - Tables, GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. - 206 372,08 $

La liste prévisionnelle de projets incluse au Devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets de moyenne à grande envergure. Elle représente les priorités du SSI, dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'optimisation des espaces administratifs, et ce, au moment de la préparation du présent appel d'offres.

Les commandes seront attribuées par projet et selon les prix indiqués au Bordereau de soumission suite à l'entente préalable avec le SSI et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, la firme sera encadrée par les professionnels et professionnelles du SSI.

Un montant additionnel de 20 % sera ajouté en contingences pour les trois contrats (367 772,47 $ taxes incluses) afin de pallier d'éventuels imprévus en cours de contrat :

Lot 1 : le montant équivaut à 228 716,64 $, taxes incluses;

Lot 2 : le montant équivaut à 97 781,41 $, taxes incluses;

Lot 3 : le montant équivaut à 41 274,42 $, taxes incluses.

La dépense totale incluant les contingences pour les 3 contrats (lots) est de 2 206 635,95 $ taxes incluses, ou de 2 014 953,81 $ après ristournes (montant à emprunter).

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres public, il y a eu onze (9) preneurs du cahier des charges sur le site du SÉAO dont trois (33%) ont déposé une soumission pour le lot 1, et un seul soumissionnaire a déposé une soumission pour les lots 2 et 3.
Une même firme pouvait soumettre une proposition pour chacun des trois (3) lots et pouvait obtenir chacun des lots.

Au nombre des preneurs du cahier des charges, on retrouve l'Assemblée Nationale-Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification qui a acheté les documents à titre informatif, ainsi que deux (2) preneurs qui ne fournissent pas les produits

demandés. Les autres preneurs n'ont pas soumissionné en mentionnant un mode d'adjudication restrictif (plus bas soumissionnaire) ou par manque de temps.

Lot 1 :
L'offre de services du lot 1 a été jugée conforme

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Unique Mobilier de bureau	1 143 583,20	228 716,64	1 372 299,84
Groupe Ameublement Focus Inc.	1 551 718,70	310 343,74	1 862 062,44
Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 155 096,34	216 360,00	1 371 456,34
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-11 513,14
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-1,00%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			408 135,50
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			35,69%

La différence de - 1% entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

La différence de 35,69% entre la deuxième plus basse et la plus basse s'explique par la volonté du plus bas soumissionnaire de s'assurer de rentrer sur le marché de la Ville et ainsi devenir un nouveau fournisseur.

Lot 2 :
L'offre de services du lot 2 a été jugée conforme

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Groupe Ameublement Focus Inc.	488 907,04	97 781,41	586 688,45
Dernière estimation réalisée par les professionnels	337 969,01	67 593,80	405 562,81
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			150 938,03
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			44,66%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			N/A

La différence de 44,6 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est élevée mais justifiable par la nouveauté des produits qui font partie de l'environnement collaboratif.

Lot 3 :

L'offre de services du lot 3 a été jugée conforme

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Groupe Ameublement Focus Inc.	206 372,08	41 274,42	247 646,50
Dernière estimation réalisée par les professionnels	223 936,81	44 787,36	268 724,17
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-17 564,73
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-7,84%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			N/A

La différence de -7,84 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

L'écart global, en intégrant les trois lots, entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes de 7%, est acceptable.

Étant donné l'écart respectable entre l'estimation et la soumission pour chacun des 3 lots, la Ville n'a pas rencontré la firme afin de négocier le prix.

L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise et l'entreprise n'a pas à obtenir une telle attestation dans le cadre de ce contrat.

Par ailleurs, les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics et n'ont pas de restriction imposée sur leur licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

Les adjudicataires ne sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville et ne figurent pas sur la liste des firmes à rendement insuffisant.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, il n'est pas requis d'évaluer le rendement de Groupe ameublement Focus inc., une évaluation de risque a été effectuée. Ce contrat ne présente pas de risque significatif.

Cependant, une évaluation du rendement de Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) sera réalisée tout au long de l'entente-cadre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de trois (3) ententes-cadres, pour deux (2) ans avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois, ainsi que pour la période de garantie, sans imputation budgétaire, pour la fourniture de mobiliers, postes de travail, cabines, rangements, fauteuils et tables.

Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Puisque les projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, il est possible qu'ils concernent des dépenses d'agglomération. Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par le SSI.
La dépense totale pour ces contrats est prévue au programme décennal d'immobilisations (PDI) du SSI, dans le programme d'optimisation des espaces (no. 30910).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ces contrats pour l'acquisition de mobilier se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes de plusieurs projets, et aura par conséquent des impacts importants sur l'offre de services aux Montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 pourrait avoir un impact sur ce dossier en termes de coût et de disponibilité des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au CM du 19 septembre 2022

Passage au CG du 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien ROZON
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 349-1035
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Nathalie ORTEGA
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'equipe, en remplacement de Marie-Hélène Lessard, chef de division

Tél : 514-226-9652
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél : (514) 501-3390
Approuvé le : 2022-08-29

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**22-19276**
Titre d'AO :	**Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 1**
Date d'ouverture :	**2022-06-07**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Unique Mobilier de bureau- 27376557 Québec inc
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 315 120,68 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe ameublement Focus
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 787 476,50 $
Dernière estimation :	1 371 456,34 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-4%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	36%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Unique Mobilier de bureau- 27376557 Québec inc	1 315 120,68 $	Conforme	CONFORME	
2	Groupe ameublement Focus	1 787 476,50 $	Conforme	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Julien Rozon	Date : 2022-08-16
Vérifiée par :	**Nathalie Ortega**	Date : 2022-08-17

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**22-19276**
Titre d'AO :	**Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 2**
Date d'ouverture :	**2022-06-07**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe ameublement Focus
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	562 243,10 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	396 759,01 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	42%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Groupe ameublement Focus	562 243,10 $	Conforme	CONFORME	
2			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Julien Rozon	Date : 2022-08-16
Vérifiée par :	**Nathalie Ortega**	Date : 2022-08-17

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**22-19276**
Titre d'AO :	**Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 3**
Date d'ouverture :	**2022-06-07**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Groupe ameublement Focus
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	237 327,89 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	259 527,33 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-9%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Groupe ameublement Focus	237 327,89 $	Conforme	CONFORME	
2			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Julien Rozon	Date : 2022-08-16
Vérifiée par :	**Nathalie Ortega**	Date : 2022-08-17

Tableau des coûts du contrat - Lot 1

Projet:	Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 1				Mandat:	IM-OE-21-0004
Adresse:	801 Rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4				Contrat:	22-19276
Date:	29-juin-22					
Étape:	Octroi de contrat					
Fournisseur	Unique Mobilier de bureau- 27376557 Québec		**Budget**	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat	**POSTE DE TRAVAIL, CABINE & RANGEMENTS**					
	Contrat de base		994 636,40 $			
	Sous-Total			49 731,82 $	99 214,98 $	1 143 583,20 $
	Contingences	20%	198 927,28 $	9 946,36 $	19 843,00 $	228 716,64 $
	Total - Contrat		**1 193 563,68 $**	**59 678,18 $**	**119 057,98 $**	**1 372 299,84 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**1 193 563,68 $**	**59 678,18 $**	**119 057,98 $**	**1 372 299,84 $**
	TPS	100%		59 678,18 $		
	TVQ	50%			59 528,99 $	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**1 193 563,68 $**		**59 528,99 $**	**1 253 092,67 $**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude relié au projet.

Tableau des coûts du contrat - Lot 2

Projet:	Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 2				Mandat:	IM-OE-21-0004
Adresse:	801 Rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4				Contrat:	22-19276
Date:	29-juin-22					
Étape:	Octroi de contrat					
Fournisseur	Groupe Ameublement Focus		**Budget**	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat	**FAUTEUILS**					
	Contrat de base		425 229,00 $			
	Sous-Total			21 261,45 $	42 416,59 $	488 907,04 $
	Contingences	20%	85 045,80 $	4 252,29 $	8 483,32 $	97 781,41 $
	Total - Contrat		**510 274,80 $**	**25 513,74 $**	**50 899,91 $**	**586 688,45 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**510 274,80 $**	**25 513,74 $**	**50 899,91 $**	**586 688,45 $**
	TPS	100%		25 513,74 $		
	TVQ	50%			25 449,96 $	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**510 274,80 $**		**25 449,96 $**	**535 724,76 $**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude relié au projet.

Tableau des coûts du contrat - Lot 3

Projet:	Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif - Lot 3				Mandat:	IM-OE-21-0004
Adresse:	801 Rue Brennan, Montréal, QC H3C 0G4				Contrat:	22-19276
Date:	29-juin-22					
Étape:	Octroi de contrat					
Fournisseur	Groupe Ameublement Focus		**Budget**	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**	**Total**
Contrat	**TABLES**					
	Contrat de base		179 493,00 $			
	Sous-Total			8 974,65 $	17 904,43 $	206 372,08 $
	Contingences	20%	35 898,60 $	1 794,93 $	3 580,89 $	41 274,42 $
	Total - Contrat		**215 391,60 $**	**10 769,58 $**	**21 485,31 $**	**247 646,49 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**215 391,60 $**	**10 769,58 $**	**21 485,31 $**	**247 646,49 $**
	TPS	100%		10 769,58 $		
	TVQ	50%			10 742,66 $	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**215 391,60 $**		**10 742,66 $**	**226 134,26 $**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire (total des 3 lots)**	**1 599 358,40 $**

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude relié au projet.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227248001]*
Unité administrative responsable : *Service de la Stratégie Immobilière*
Projet : *Contrat-Cadre d'approvisionnement - réaménagement des espaces administratifs*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1 - Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050

4 - Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat

local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous

16 - Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international

17 - Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1 – Dans le cadre du plus grand projet global du réaménagement des espaces administratifs, la Ville de Montréal réduira à terme son empreinte de 33% en termes de superficie occupée par différents services administratifs (rationalisation de plus de 300 000 pi2 d'espaces locatifs). Grâce à une réduction importante du nombre de bâtiments loués, elle permet une réduction de l'empreinte

carbone en matière de GES.De plus, les soumissionnaires s'engagent à respecter les normes de développement durable de la Ville et les exigences LEED par rapport à la composition du mobilier.

4 – Contribuer à une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire par le partage de bureau et la maximisation de l'utilisation du pied carré existant.

8 – La nouvelle politique d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal fut appliquée dans le cadre du présent appel d'offres, de sorte à limiter les discriminations auprès des utilisateurs à mobilité réduite.

16 - Grâce à la mise en place d'un projet pilote innovant et performant adapté aux activités à la nouvelle réalité du modèle de travail hybride, il stimule l'innovation et la créativité

17 – Le nouveau mobilier répond aux exigences du programme « Montréal Flex » des aménagements collaboratifs, favorisant le travail d'équipe, l'inter-connectivité, les espaces de travail flexibles et connectés, de même que les nouvelles technologies comprenant à la fois des surfaces de travail individuelles et collectives, des aires silencieuses et des aires de rencontre multifonctionnelles.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***

1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**x**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227248001

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division gestion des espaces et des aménagements
Objet :	Conclure trois (3) ententes cadres éco-responsables en approvisionnement majoritairement pour un groupe de projets d'aménagement d'espaces administratifs qui seront réalisés dans les deux (2) prochaines années, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze mois (12) pour l'acquisition de mobiliers, Lot 1 pour un montant de 1 372 299,84 $ - taxes incluses, postes de travail, cabines & rangements, Unique mobilier de bureau (2737-6557 Québec inc.) - (contrat: 1 143 583,20 $ + contingences 228 716,64 $); Lot 2 - pour un montant de 586 688,45 $, taxes incluses, Fauteuils, Groupe ameublement Focus inc. - (contrat : 488 907,04 $ + contingences 97 781,41 $); Lot 3 - pour un montant de 247 646,50 $ taxes incluses, Tables, Groupe ameublement Focus inc. (contrat: 206 372,08 $ + contingences 41 274,42 $) - Appel d'offres public (22-19276) (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19276_TCP.pdf
22-19276 PV (2).pdf
22-19276__Intervention.pdf
22-19276_SEAO _ Liste des commandes (1).pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nancy LAINEY
Agent d'approvisionnement 2
Tél : 514-872-1028

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-24

Michael SAOUMAA
Chef de Section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel	22-19276	No du GDD :	1227248001
Titre de l'appel	Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	13 - 4 - 2022	Nombre d'addenda émis durant la période :	10
Ouverture originalement prévue le :	17 - 5 - 2022	Date du dernier addenda émis :	27 - 5 - 2022
Ouverture faite le :	7 - 6 - 2022	Délai total accordé aux soumissionnaires :	55 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	9	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	50
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
n/a	n/a

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	4 - 12 - 2022
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	- -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		**Lot 01 - POSTES DE TRAVAIL, CABINES & RANGEMENT**
UNIQUE MOBILIER (2737-6557 QUEBEC INC.)	$ 1 143 583,20	√	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	$ 1 551 718,70		

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)		**Lot 02 - FAUTEUILS**
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	$ 488 907,04	√	

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	**Lot 03 - TABLES**
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	$ 206 372,08	√	

Information additionnelle

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par lot (3 lots au total) au plus bas soumissionnaire conforme par lot. Les soumissions de GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. et UNIQUE MOBILIER (2737-6557 QUEBEC INC.) sont administrativement conformes. L'analyse technique effectuée par le SGPI en collaboration avec le consultant CIMA+ a permis de confirmer la conformité technique des offres. En date du 21 juillet 2022, les entreprises recommandées ne sont pas inscrites au RENA (Registre des entreprises non admissibles), ne sont pas présentes sur le Registre des personnes inadmissibles ou ayant contrevenu au Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrites à la Liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI). L'autorisation de l'AMP n'est pas requise pour ce type d'appel d'offres. La raison fournie pour la non-participation à l'appel d'offres est: 1-Nous ne fournissons pas les produits demandés; 2-Nous n'avons pas eu le temps d'étudier votre appel d'offres et de déposer une soumission dans le délai requis, 3-Le travail à faire est trop important pour ce type d'adjudication.

Préparé : Alexandre Muniz — Le : 24 - 8 - 2022

Numéro d'appel d'offres	22-19276
Titre de l'appel d'offres	Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué partiellement à un ou plusieurs soumissionnaires (par lot)

Tableau des prix reçus

LOT 1 - POSTES DE TRAVAIL, CABINES & RANGEMENT	**Montant total UNIQUE MOBILIER (2737-6557 QUEBEC INC.)**	**Montant total GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.**
Sous-total	994 636,40 $	1 349 614,00 $
TPS	49 731,82 $	67 480,70 $
TVQ	99 214,98 $	134 624,00 $
Montant total	**1 143 583,20 $**	**1 551 718,70 $**

LOT 2 - FAUTEUILS	**Montant total GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.**
Sous-total	425 229,00 $
TPS	21 261,45 $
TVQ	42 416,59 $
Montant total	**488 907,04 $**

LOT 3 - TABLES	**Montant total GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.**
Sous-total	179 493,00 $
TPS	8 974,65 $
TVQ	17 904,43 $
Montant total	**206 372,08 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19276
Numéro de référence : 1582423
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de mobilier pour espaces administratifs selon le concept de l'environnement collaboratif

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2737-6557 QUEBEC INC. 1365 rue Marie-Victorin 4-5 Saint-Bruno, QC, J3V6B7	Monsieur Jean-Francois Provost Téléphone : 450 658-1726 Télécopieur : 514 360-6972	**Commande : (2038256)** 2022-04-29 9 h 26 **Transmission :** 2022-04-29 9 h 26	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Assemblée nationale-Direction des ressources financières, de l'approvisionnement et de la vérification 1020, rue des Parlementaires, bureau RC.05 Québec, QC, G1A 1A3 http://www.assnat.qc.ca	Monsieur Yassir Sadki Téléphone : 418 643-3022 Télécopieur :	**Commande : (2039624)** 2022-05-03 10 h 11 **Transmission :** 2022-05-03 10 h 11	Mode privilégié : Ne pas recevoir
BOUTIQUE D'ARTISANAT STE-MARCELLINE LTEE 601 principale Sainte-Marcelline-de-Kildare, QC, j0k 2y0 https://conceptionmbourgeois.ca/	Monsieur Benoit Lépine Téléphone : 450 883-5522 Télécopieur :	**Commande : (2032007)** 2022-04-14 14 h 24 **Transmission :** 2022-04-14 14 h 24	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 28 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC. 1350 Flint Road North York, ON, M3J 2J7 http://www.globaltotaloffice.com	Monsieur John Ruffolo Téléphone : 416 661-3660 Télécopieur : 416 661-4300	**Commande : (2033650)** 2022-04-20 11 h 05 **Transmission :** 2022-04-20 11 h 05	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel

			3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC. 1567 boul. Lionel Boulet Varennes, QC, J3X 1P7	Madame Kathlyne St-Arnaud Téléphone : 514 644-5550 Télécopieur :	**Commande : (2031710)** 2022-04-14 10 h 21 **Transmission :** 2022-04-14 10 h 21	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement

			3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MOBILIER DE BUREAU LOGIFLEX INC. 1235, Chemin St-Roch Nord Sherbrooke, QC, J1N 0H2 http://www.logiflex.ca	Madame Mélanie Pageau Téléphone : 581 446-0036 Télécopieur :	**Commande : (2038344)** 2022-04-29 10 h 33 **Transmission :** 2022-04-29 10 h 33	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 45 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau)

			2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MOBILIER DE BUREAU LOGIFLEX INC. 1235, Chemin St-Roch Nord Sherbrooke, QC, J1N 0H2 http://www.logiflex.ca	Monsieur Marc Pelletier Téléphone : 819 350-5042 Télécopieur : 1866 664-8551	**Commande : (2033431)** 2022-04-20 8 h 11 **Transmission :** 2022-04-20 8 h 11	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
NOVEXCO INC. 950, Place Paul-Kane Laval, QC, H7C 2T2 http://www.hamster.ca	Madame Sophie Champagne Téléphone : 450 670-4390 Télécopieur :	**Commande : (2033434)** 2022-04-20 8 h 18 **Transmission :** 2022-04-20 8 h 18	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau)

			2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Réseau de Transport Métropolitain (EXO) 700, rue De La Gauchetière Ouest 26e étage Montréal, QC, H3B 5M2	Madame Ghislaine Saravia-Pereira Téléphone : 514 287-2464 Télécopieur : 514 605-3068	**Commande : (2042481)** 2022-05-09 13 h 51 **Transmission :** 2022-05-09 13 h 51	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 13 h 51 - Téléchargement 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 13 h 51 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Staples Professionnel 550 Pendant Drive Mississauga, ON, L5T2W6 http://www.staplesavantage.ca	Monsieur David Rust Téléphone : 905 696-4303 Télécopieur : 1877 272-2127	**Commande : (2032584)** 2022-04-18 15 h 35 **Transmission :** 2022-04-18 15 h 35	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis)

			2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 28 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TEKNION ROY & BRETON INC. 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal Suite 1620 Montréal, QC, H3B 0M7	Monsieur Patrice Deslauriers Téléphone : 514 875-2630 Télécopieur : 514 866-0554	**Commande : (2032487)** 2022-04-18 10 h 10 **Transmission :** 2022-04-18 10 h 10	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 28 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel

			3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRIUM MOBILIER DE BUREAU INC. 3200, rue St-Patrick Montréal, QC, H3K 3H5 http://www.trium.ca	Madame Linda Maurice Téléphone : 514 878-8000 Télécopieur :	**Commande : (2032845)** 2022-04-19 10 h 25 **Transmission :** 2022-04-19 10 h 25	3729922 - 22-19276_Addenda #1 2022-05-09 9 h 44 - Courriel 3730099 - 22-19276_Addenda #2 2022-05-09 11 h 13 - Courriel 3732134 - 22-19276_Addenda #3 (devis) 2022-05-11 17 h 17 - Courriel 3732135 - 22-19276_Addenda #3 (bordereau) 2022-05-11 17 h 17 - Téléchargement 3736775 - 22-19276_Addenda #4 2022-05-18 12 h 39 - Courriel 3738040 - 22-19276_Addenda #5 (devis) 2022-05-19 15 h 31 - Courriel 3738041 - 22-19276_Addenda #5 (bordereau) 2022-05-19 15 h 31 - Téléchargement 3739257 - 22-19276_Addenda #6 2022-05-21 12 h 28 - Courriel 3739516 - 22-19276_Addenda #7 2022-05-24 10 h 29 - Courriel 3739664 - 22-19276_Addenda #8 2022-05-24 12 h 09 - Courriel 3740026 - 22-19276_Addenda #9 2022-05-24 16 h 13 - Courriel 3742774 - 22-19276_Addenda #10 (devis) 2022-05-27 16 h 20 - Courriel 3742775 - 22-19276_Addenda #10 (bordereau) 2022-05-27 16 h 20 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1228668001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277), situé au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $ taxes incluses (contrat: 1 082 232,08 $ + contingences: 216 446,42 $ + incidences: 54 111,60 $). - Appel d'offres public IMM-15480 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Poulin & Bureau inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277) - située au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore à Pointe-Claire, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 082 232,08 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (IMM-15480);
2. d'autoriser une dépense de 216 446,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 54 111,60 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Poulin & Bureau inc;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-08 10:27

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228668001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277), situé au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $ taxes incluses (contrat: 1 082 232,08 $ + contingences: 216 446,42 $ + incidences: 54 111,60 $). - Appel d'offres public IMM-15480 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire a été construite sur différentes périodes, soit entre les années 1955 et 1992, desservant la population des villes de Pointe-Claire, de Kirkland, de Beaconsfield et de Baie-d'Urfé et environ 1000 industries et commerces. Elle présente une capacité de production d'eau potable de plus de 180 000 m^3. Des travaux de réfection de toiture ont été effectués sur certains bassins de toiture dans le passé, (d'où la notion de réfection partielle et non de réfection complète de la toiture), il y aura donc des travaux de réfection de toiture planifiés dans le futur, pour les bassins de toiture restants et ce à la fin de leur vie utile.
L'appel d'offres (IMM-15480) pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire, publié dans Le Devoir du 13 juin au 19 juillet 2022, a offert aux soumissionnaires un délai de trente-sept (37) jours, afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La durée de validité de la soumission est de cent vingt (120) jours, à partir de la date de dépôt des soumissions, soit jusqu'au 16 novembre 2022.

Un (1) addenda a été émis pendant la période d'appel d'offres et la nature de celui-ci est résumée au tableau suivant :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	2022-06-30	Ajout de dates de visites obligatoires	Non

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0018 - 28 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 506 871,60 $, taxes incluses, au budget des contingences et incidences, afin de pallier les imprévus à venir et

compléter les travaux de remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Allen Entrepreneur Général inc. (CG19 0593) majorant ainsi le montant de la dépense total de 5 053 726,13 $ à 5 560 597,72 $, taxes incluses.
CG19 0593 - 19 décembre 2019 - Accorder un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour le remplacement de l'utilisation du chlore gazeux par de l'hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Pointe-Claire - Dépense totale de 5 053 726,13 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10324 (4 soum).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à l'entreprise Poulin & Bureau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution de travaux de réfection de trois (3) bassins de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277). Les travaux consistent notamment en :

· La réfection de trois (3) bassins de toiture;

· L'installation de garde-corps aux échelles donnant accès à deux niveaux de bassins de toiture.

De plus, une somme est prévue aux incidences du contrat, pour la surveillance des travaux en résidence, par un professionnel externe et pour le coût du permis de construction de la ville de Pointe-Claire.

La maîtrise d'œuvre sera assumée par la Ville puisque des travaux sur le bâtiment sont en cours et/ou à venir. Le projet de réfection de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire inclut des travaux et interventions ponctuelles à l'intérieur de l'usine aux drains de toitures, à la protection des bassins et la protection des bassins de filtration d'eau potable, pour ces raisons, la maîtrise d'œuvre sera assurée pour ce chantier par la Ville.

JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres, six (6) firmes se sont procuré des cahiers de charges, dont un (1) pour l'ACQ qui a pris les documents à titre informatif. Parmi ces preneurs, quatre (4) ont déposé leurs soumissions, ce qui représente 80 % des preneurs potentiels. Une (1) des firmes a indiqué n'avoir pas pu compléter la soumission en raison de la complexité du projet et s'est donc désistée.

Les dossiers des soumissionnaires ont été analysés par les professionnels. À la suite de cette analyse, ces soumissions ont été déclarées conformes aux exigences des documents de l'appel d'offres.

Firmes soumissionnaires	Prix soumissionnés (Taxes incluses) $	Autres Contingences (Taxes incluses) $	Total (Taxes incluses) $
Poulin & Bureau inc.	1 082 232,08	216 446,42	1 298 678,50
Toiture V. Perreault	1 493 214,82	298 642,96	1 791 857,78
Les couvertures Saint-Léonard inc.	1 590 219,23	318 043,85	1 908 263,08
Couverture Montréal-Nord Ltée	1 897 058,76	379 411,75	2 276 470,51

Dernière estimation réalisée par les professionnels	1 239 514,66	134 511,40	1 374 026,06
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme – estimation)			-157 282,58
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			-12,69%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			410 982,74
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			37,98%

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par Poulin & Bureau inc. est inférieur de 12,69 % à l'estimation des professionnels et de 37,98% entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme. Selon la recommandation du professionnel mandaté, les écarts seraient justifiés par plusieurs facteurs pouvant expliquer les différences de coûts, probablement une surévaluation des coûts causés par l'inflation des prix du marché actuel et par la fluctuation excessive du prix des matériaux.

Poulin & Bureau inc. ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Il ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), et n'est pas inscrit sur la Liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, une évaluation du rendement des fournisseurs sera effectuée à la fin du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 1 352 790,10 $, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- le prix de la soumission de l'entrepreneur de 1 082 232,08 $, taxes incluses;
- le budget de contingences de 216 446,42 $, taxes incluses, soit 20% du coût du contrat;
- le budget d'incidences de 54 111,60 $, taxes incluses, soit 5% du coût du contrat avant contingences.

Cette dépense sera financée via le règlement d'emprunt RCG 20-001. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*
Le décaissement sera réalisé à 100 % en 2022.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030 et des engagements en changement climatique. Il ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit de travaux de réfection de toiture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'autorisation de ce dossier risque de compromettre la réalisation des travaux qui doivent être exécutés avant la fin de l'année civile 2022, et ce afin d'éviter des travaux en condition hivernale, plus complexes et plus coûteux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022
Début des travaux : Mi-octobre 2022
Fin des travaux : Fin-novembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samia KETTOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Judith DURNIN, Service de l'eau
Annie CARRIÈRE, Service de l'eau
Philippe LEFEBVRE, Service de l'eau

Lecture :

Judith DURNIN, 2 août 2022
Philippe LEFEBVRE, 1er août 2022
Annie CARRIÈRE, 1er août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-07-28

Claude B BROUILLARD
Concepteur des aménagements

Tél : 438 401 0654
Télécop. :

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers

Tél : -
Approuvé le : 2022-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification immobiliere
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-08-05

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NUMÉRO : IMM-15480	
DATE DE PUBLICATION : Lundi le 13 juin 2022	
DATE D'OUVERTURE : Mardi le 19 juillet 2022	
LISTE DES PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	ACQ Provinciale
2	Toitures V.Perreault
3	Couvreur RB Proulx Inc.
4	Les couvertures Saint-Léonard Inc
5	Couverture Montréal-Nord Ltée
6	Poulin & Bureau Inc.

Projet			*Réfection de la toiture de l'usine de Pointe-Claire*			
Nom d'ouvrage			*Usine de Pointe-Claire:*			
No. d'ouvrage			*3277*			
No. de contrat :			*15480*			
No. du projet :			*IM-PR-19-0066*			
No. du GDD :			*1228668001*			
Date :			*2022-07-20*			
Étape:			*Octroi de contrat*			
			Budget $	**TPS 5,0% $**	**TVQ 9,975% $**	**TOTAL $**
	Travaux de rénovation		941 276,00	47 063,80	93 892,28	1 082 232,08
	Contingences construction	20%	188 255,20	9 412,76	18 778,46	216 446,42
	Total - Contrat		**1 129 531,20**	**56 476,56**	**112 670,74**	**1 298 678,50**
Incidences	**Total - Incidences**	5%	47 063,80	2 353,19	4 694,61	54 111,60
	Coût travaux (montant à autoriser)		**1 176 595,00**	**58 829,75**	**117 365,35**	**1 352 790,10**
Ristournes	**TPS**	100%		-58 829,75		-58 829,75
	TVQ	50%			-58 682,68	-58 682,68
	Coût après ristourne (montant à emprunter)					**1 235 277,68**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire**

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur des projets similaires et en considérant l'incertitude relié au projet.

Rythme prévu des déboursés : 100% des travaux seront réalisés en 2022

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	IMM-15480
Titre d'AO :	Réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire
Date d'ouverture :	19-juil-22
Heure d'ouverture :	13h30

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Poulin & Bureau Inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 298 678,50 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Toitures V. Perreault
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	1 791 857,78 $
Dernière estimation :	1 529 893,95 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-15%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	38%
Nombre de soumissions déposées :	4

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	POULIN&BUREAU INC	1 298 678,50 $	Conforme	CONFORME	
2	TOITURES V. PERREAULT	1 791 857,78 $	Conforme	CONFORME	
3	Les Couvertures St-Léonard Inc.	1 908 263,08 $	Conforme	CONFORME	
4	Couverture Montreal Nord Ltée	2 276 470,51 $	Conforme	CONFORME	
5					
6					
7					
8					
9					
10					

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

Le total des prix soumis inclut les taxes et 20% de contingences.

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Irene Chan	Date : 21-07-2022
Vérifiée par :		Date :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228668001*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification des immeubles*
Projet : *IM-PR-19-0066-Réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **Priorité 01 du Plan stratégique Montréal 2030 en réduisant les émissions de GES par le remplacement de la toiture par une toiture blanche, donc à plus faible émissivité.**			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** **Réduction des îlots de chaleur.**			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228668001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Accorder un contrat à Poulin & Bureau inc. pour les travaux de réfection partielle de la toiture de l'usine de filtration d'eau potable de Pointe-Claire (3277), situé au 243, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore dans la ville de Pointe-Claire - Dépense totale de 1 352 790,10 $ taxes incluses (contrat: 1 082 232,08 $ + contingences: 216 446,42 $ + incidences: 54 111,60 $). - Appel d'offres public IMM-15480 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1228668001_intevention finances -DEP.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Samia KETTOU
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7091

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-02

Patrick TURCOTTE
conseiller(ere) budgetaire
Tél : (514) 872-7598
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1228009013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 55,20 % par la ville centre et à 44,80 % par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-25 14:24

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228009013**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'Administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au coeur de la *« Cité administrative historique »* de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel.*
Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville est assujetti au Cadre de gouvernance et a obtenu l'autorisation du CE le 11 mai 2022 de procéder à la phase Exécution, le mandat d'exécution révisé #SMCE229025006 a été émis.

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 50 lots de travaux, incluant le présent lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

La livraison de l'hôtel de ville est prévue à la fin de l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0501 – 25 Août 2022 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson Inc., pour la réalisation des travaux de construction du lot L0908 « Restauration et finition architecturale » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 22 835 072,65 $, taxes incluses (contrat : 18 268 058,12 $, taxes incluses + contingences : 4 567 014,53 $, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15763 - (1 soumissionnaire).
CG22 0468 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 532 912,92 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général », contrat accordé à St-Denis Thompson Inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0084), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 4 085 665,71 $ à 4 618 578,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0467 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 710,21 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0446), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 960 212,85 $ à 1 052 923,06 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0469 – 25 Août 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 232 396,30 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 560 326,28 $ à 2 792 722,57 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0395 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 96 234,08 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture », dans le cadre du contrat accordé à Guy Brunelle inc., pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0445), majorant ainsi le montant total du contrat de 737 794,58 $ à 834 028,65 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0394 – 16 Juin 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 162 373,44 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente », dans le cadre du contrat accordé à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0249), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 244 863,07 $ à 1 407 236,51 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0329 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 285 624,89 $, taxes incluses, pour les services professionnels en gérance de construction dans le cadre du contrat accordé à Pomerleau Inc. (CG18 0555), majorant ainsi le montant du contrat de 13 701 506,39 $ à 18 987 131,28 $, taxes incluses.

CG22 0325 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 553,94 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtements de sols souples », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat de 794 658,91 $ à 960 212,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0326 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 92 059,84 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain Inc (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 683 947,76 $ à 776 007,60 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0324 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 316 647,71 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 15 716 395,08 $ à 17 033 042,79 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0323 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 136 337,36 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 8 093 019,94 $ à 8 229 357,30 $, taxes et contingences incluse.

CG22 0327 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 657 657,00 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc. (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 890 690,54 $ à 10 548 347,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0322 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 403 637,80 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs », contrat accordé à ITR Acoustique MTL inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0042), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 10 761 223,10 $ à 12 164 860,89 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0328 – 19 Mai 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 224 899,64 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et Armature », contrat accordé à St-Denis Thompson inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0019), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 2 335 426,63 $ à 2 560 326,28 $, taxes et contingences incluses.

CE22 0820 – 11 Mai 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ Inc. pour les services professionnels spécialisés en économie de la construction d'une durée de 2 ans pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 413 164,96 $, taxes incluses (contrat : 359 273,88 $ + contingences : 53 891,08 $) - Appel d'offres public 22-19167 (3 soumissionnaires).

CG22 0189 – 24 Mars 2022 - Accorder un contrat à 9250-6518 Québec Inc, (Ébénisterie Architecturale Labelle), pour la réalisation des travaux de construction du lot L0601 «

Ébénisterie » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 3 543 773,25 $, taxes incluses (contrat : 2 953 144,37 $ + contingences : 590 628,87 $) - Appel d'offres public IMM-15758 - (1 soumissionnaire).

CG22 0182 – 24 Mars 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 263 660,67 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective », contrat accordé à Démospec déconstruction inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0447), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 010 699,24 $ à 1 274 359,91 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0109 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 283 818,95 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux du lot L0701 « Toiture », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée (CG21 0546), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 805 269,90 $ à 2 089 088,85 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0108 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 180 138,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG21 0019), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 155 288,22 $ à 2 335 426,63 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0107 – 24 Février 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 68 431,40 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation », pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Mongrain inc. (CG21 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 615 516,36 $ à 683 947,76 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0038 – 27 Janvier 2022 - Accorder un contrat à la firme GLT+ pour la fourniture de services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 289 737,00 $, taxes incluses (contrat : 241 447,50 $ + contingences : 48 289,50 $) - Appel d'offres public 21-18912 (1 soumissionnaire).

CG22 0035 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 574 946,41 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité », contrat accordé à Les installations électriques Pichette inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0387), majorant ainsi le montant total du contrat de 15 141 448,67 $ à 15 716 395,08 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0034 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 436 871,16 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie », contrat accordé à Plomberie Richard Jubinville inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0391), majorant ainsi le montant total du contrat de 9 453 819,38 $, à 9 890 690,54 $, taxes et contingences incluses.

CG22 0033 – 27 Janvier 2022 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 081 384,54 $, taxes incluses, à titre de contingences pour la réalisation des travaux de construction du lot L2301 « Ventilation », contrat accordé à HVAC inc. dans le cadre du projet de restauration

patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG20 0197), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 7 011 635,40 $ à 8 093 019,94 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0584 du 30 septembre 2021 - Autoriser une dépense additionnelle au contrat de base de 867 534,45 $, taxes incluses, et une dépense additionnelle aux contingences de 526 447,61 $, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé aux firmes Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 974,90 $ à 9 598 956,96 $, taxes et contingences incluses / Approuver l'avenant no 1 à cet effet.

CG21 0546 du 30 septembre 2021 - Accorder un contrat à Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée pour la réalisation des travaux de construction de la toiture, lot L0701, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 805 269,90 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15699 (3 soum.).

CG21 0493 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Toiture Trois Étoiles inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 253 162,60 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15755 (2 soum.).

CG21 0454 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier d'une durée de 12 mois avec une option de renouvellement de 12 mois pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 173 842,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18591 (1 soum.).

CG21 0447 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Démospec déconstruction inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0202 « Démolition sélective » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 010 699,24 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15694 (2 soum.).

CG21 0446 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à 9028-4043 Québec inc. faisant affaires sous Bousada pour la réalisation des travaux de construction du lot L0903 « Revêtement de sols souples » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 794 658,91 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15685 (4 soum.).

CG21 0445 du 26 août 2021 - Accorder un contrat à Guy Brunelle inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0902 « Peinture » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 737 794,58 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15680 (3 soum.).

CG21 0433 du 26 août 2021 - Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec Distribution, pour la fourniture de services associés au raccordement du bâtiment au réseau électrique avec accroissement de charge pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 478 526,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0377 du 17 juin 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 569 345,56 $, taxes incluses, à titre de contingences pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CG19 0324),

majorant ainsi la dépense totale de 8 301 133,20 $ à 8 870 478,77 $, taxes et contingences incluses.

CG21 0283 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.).

CG21 0249 du 20 mai 2021 - Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.).

CG21 0208 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.).

CG21 0192 du 22 avril 2021 - Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0142 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Échafauds Plus (Laval) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0176 « Échafaudages » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 480 958,07 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15683 (2 soum., 1 seul conforme).

CG21 0124 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Vitrerie RD ltée pour la réalisation des travaux de construction du lot L0804 « Vitrage intérieur » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 647 915,32 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 - (1 seul soum.).

CG21 0123 du 25 mars 2021 - Accorder un contrat à Unicel Architectural Corp. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0805 « Murs rideaux » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 954 965,92 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15678 - (1 seul soum.).

DB219057007 du 9 mars 2021 - Autoriser un rehaussement de 21 731,65 $ (incluant taxes), du contrat gré à gré, à J. Flams transport & excavation pour le déneigement du chantier de construction de l'hôtel de ville lors de la saison 2020-2021 dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. (DA208864003) Majorant ainsi le montant total à autoriser de 20 598,92 $, taxes incluses, incluant contingences à 42 330,57 $, taxes incluses, prévisions et contingences).

CG21 0084 du 25 février 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0100 « Entrepreneur général » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 4 085 665,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15682 (1 soum.).

DB219057005 du 15 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à WILLIAM SCOTSMAN pour la location de roulottes de chantier pour les travailleurs dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 100 520,34 $, taxes incluses (contrat : 91 382,13 $ + contingences : 9 138,21 $).

DB219057004 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à Groupe PRODEM pour la démolition de dalles et de bordures de béton dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 102 316,26 $, taxes incluses (contrat: 93 014,78 $ + contingences: 9 301,48 $).

DB219057003 du 5 février 2021 - Accorder un contrat gré à gré à UCIT Online Security Inc. (DBA Stealth Monitoring) pour un système de surveillance par caméras du chantier dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 97 700,01 $, taxes incluses (contrat: 88 818,19 $ + contingences : 8 881,82 $).

DB219057002 du 5 février 2021 - Accorder un contrat sur invitation de 66 225,60 $ (incluant taxes) à Expert nettoyage EXPN pour le nettoyage et désinfection des aires de repos et des installations sanitaires dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 79 470,72 $ (incluant taxes et contingences).

DA218115001 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat de 19 643,48 $ (incluant taxes) à Béton concept A.M. pour la réalisation des travaux de construction du Lot 0304 «Renforts de carbone» dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal et autoriser une dépense maximale de 23 572,18 $ (incluant taxes et contingences) – Appel d'offres publiques IMM-15671.

CG21 0042 du 28 janvier 2021- Accorder un contrat à ITR Acoustique MTL Inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0901 « Systèmes intérieurs » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 10 761 223,10 $, taxes incluses (contrat : 9 357 585,30 $ + contingences : 1 403 637,80 $) – Appel d'offres public IMM-15526 - (2 soumissionnaires).

CG21 0019 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0301 « Béton, coffrage et armature » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 155 288,22 $, taxes incluses (contrat : 1 874 163,67 $ + contingences : 281 124,55 $) – Appel d'offres public IMM-15529 - (1 soumissionnaire).

CG21 0017 du 28 janvier 2021 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L3104 « Excavation, blindage et remblais » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal – Dépense totale de 1 172 802,49 $, taxes incluses (contrat : 1 019 828,25 $ + contingences : 152 974,24 $) - Appel d'offres public IMM-15530 (1 seul soumissionnaire).

CG21 0015 du 28 janvier 2021 - Autoriser un ajustement de 141 736,05 $, taxes incluses, à titre de contingences, dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 «Démolition et décontamination» faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville (CG20 0037), majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 110 345,43 $ (taxes et contingences incluses) à 4 252 081,48 $ (taxes et contingences incluses).

DB219057001 du 12 janvier 2021 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 518,80 $ (incluant taxes) à Plomberie Benoît Prévost Division drainage pour les travaux de vérification de la plomberie dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes

de l'hôtel de ville de Montréal. Cette dépense additionnelle majore la dépense maximale totale à 10 761,66 $ (incluant taxes).

CE20 1920 du 2 décembre 2020 - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion financière (construction) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 309 052,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18407 (4 soumissionnaires conformes et 2 non conformes).

CE20 1623 du 28 octobre 2020 - Accorder un contrat à Axia Services pour la fourniture de main-d'oeuvre de gardien de sécurité pour des services de surveillance continue des lieux, une période de 2 ans, dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 467 704,64 $, taxes incluses (contrat : 406 699,69 $ + contingences : 61 004,95 $) - Appel d'offres public 20-18238 - (8 soumissionnaires).

CG20 0447 du 24 septembre 2020 - Accorder un contrat à Summa Métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0501 « Charpente métallique » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 974 470,61 $, taxes incluses (contrat : 847 365,75 $ + contingences : 127 104,86 $) - Appel d'offres public IMM-15519 - (3 soumissionnaires, 2 conformes).

CG20 0391 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Plomberie Richard Jubinville inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2201 « Plomberie et chauffage » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 9 453 819,38 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15509 (2 soum.).

CG20 0387 du 27 août 2020 - Accorder un contrat à Les installations électriques Pichette inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L2601 « Électricité » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 15 141 448,67 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15511 (4 soum.).

CM20 0820 du 24 août 2020 - Approuver le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Éco Performance pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal visant la transition et l'innovation énergétiques, donnant droit à une subvention évaluée à 272 116,00 $ pour réaliser des travaux de récupération de chaleur et d'ajustement de systèmes mécaniques.

CG20 0031 du 30 janvier 2020 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 $, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.).

CG19 0384 du 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34 $ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

CG19 0324 du 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0184 du 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 du 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 du 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel Pomerleau inc.,firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 du 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel Beaupré Michaud et associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les conditions stipulées au projet de convention.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à augmenter le montant des contingences associées au contrat de construction de Toitures Trois Étoiles inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, ceci en fonction des connaissances actuelles sur les travaux accessoires requis pour répondre aux conditions du bâtiment qui sont définies au fil de l'avancement des travaux.
L'augmentation des dépenses concerne spécifiquement le budget de contingences, mis en place pour couvrir toute modification constituant un accessoire au contrat, et ne change donc pas la nature de ce dernier, conformément à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ C. C-19.

JUSTIFICATION

Une provision pour contingences de 15 % du montant du contrat total, soit 163 455,99 $ incluant les taxes, a été prévue initialement lors de l'octroi.
En date du 16 août 2022, le pourcentage d'avancement des travaux est d'environ 46 %.

Les professionnels estiment actuellement qu'une somme additionnelle de 54 485,33 $, taxes incluses, pour des contingences, soit une majoration de l'ordre de 5 % de la valeur du contrat, s'avère nécessaire pour couvrir les éléments suivants :

- Ajustement et modification du design des gouttières et des descentes pluviales;
- En conséquence à des conditions de chantier:

  - en parallèle aux travaux de maçonnerie, certains solins doivent être remplacés suite aux interventions sur les pierres en périphérie, sur toutes les façades;

  - réparation de câbles chauffants existants à conserver;

  - remplacement de joints de scellant supplémentaires (lucarnes et autres);

- Afin d'assurer la sécurité du public en saison hivernale, ajout d'arrêts de neige au-dessus des entrées pour les façades Gosford et Vauquelin.

À cette somme, il est demandé l'ajout de contingences de 10 % sur les travaux restants soit un montant de 108 970,66 $.

	Pourcentages	**Montant taxes incluses**
Contrat octroyé - Travaux		1 089 706,61 $
Contrat octroyé - Contingences	15 %	163 455,99 $
Total - Contrat octroyé		1 253 162,60 $
Rehaussement contingences	**15 %**	**163 455,99 $**
Total des contingences	**30 %**	**326 911,98 $**
Total - Contrat après rehaussement		**1 416 618,59 $**

Les contingences de 15 % initialement prévues au contrat sont rehaussées de 15 % pour un total de 30 % de la valeur totale du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant des contingences de 163 455,99 $ est porté à 326 911,98 $, soit une majoration de 163 455,99 $, taxes incluses. Ce montant proviendra du PDI 2022-2031 du SGPI.
La dépense totale à autoriser passe donc de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes incluses. Cette dépense additionnelle sera couverte selon la répartition suivante :

- Un montant de 90 227,71 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 21-046;
- Un montant de 73 228,28 $, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 21-031.

Le taux de répartition de la dépense entre la ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville.

La répartition de l'hôtel de ville en 2022 est de 44,80 % agglo et de 55,20 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps. Cette dépense sera faite à 100 % en 2022.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de Montréal 2030, des engagements en changement climatique et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard à l'obtention de l'autorisation de la hausse des contingences au contrat de Toitures Trois Étoiles inc. pour le lot L0708 pourrait mettre à risque la complétion des travaux de solins, gouttières et accessoires de toiture, ce qui aurait une incidence directe sur la séquence des travaux au chantier et potentiellement sur la date de livraison du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la Covid-19 n'a aucun impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation au comité exécutif : 7 septembre 2022
Approbation par le conseil municipal : 19 septembre 2022
Approbation par le conseil d'agglomération : 22 septembre 2022
Fin des travaux : Fin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Eve MALÉPART, 29 août 2022
Gustavo RIBAS, 26 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric ST-HILAIRE
Concepteur des aménagements - projets corporatifs

Tél : 438-925-1952
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-18

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-08-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François BUTEAU
Directeur Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514-770-0667
Approuvé le : 2022-08-25

SGPI

Division de la gestion immobilière Section Corporatif

No. de projet: IM-PR-15-0006 **Projet: Rénover l'Hôtel de Ville_Phase 2**
Nom d'ouvrage : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
No. de l'ouvrage: 001

No. Contrat: 15755
Lot L0708 Solins, gouttières et accessoires de toiture
No. GDD: 1228009013
Étape: Octroi de contrat

Toitures Trois Étoiles inc.

					Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Montants pour travaux forfaitaires**		**%**	**$**					
	Conditions générales		3,7%	35 000,00	1 750,00		3 491,25		**40 241,25**
	Travaux en façade		94,2%	892 777,00	44 638,85		89 054,51		**1 026 470,36**
							0,00		**0,00**
	Montants pour items à prix unitaires								
	Total des item de la Section C		2,1%	20 000,00	1 000,00		1 995,00		**22 995,00**
	Sous-total :		**100,0%**	**947 777,00**	**47 388,85**		**94 540,76**		**1 089 706,61**
	Contingences		15,0%	142 166,55	7 108,33		14 181,11		163 455,99
	Rehaussement contingences		15,0%	142 166,55	7 108,33		14 181,11		163 455,99
	Total - Contrat :			**1 232 110,10**	**61 605,51**		**122 902,98**		**1 416 618,59**
Incidences:	Dépenses générales								
	Dépenses spécifiques								
	Total - Incidences :		0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)			**1 232 110,10**	**61 605,51**		**122 902,98**		**1 416 618,59**
Ristournes:	Tps	100,00%			61 605,51				61 605,51
	Tvq	50,0%					61 451,49		61 451,49
	Coût après rist. (Montant à emprunter)			**1 232 110,10**	**0,00**		**61 451,49**		**1 293 561,59**

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228009013*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs*
Projet : *Projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. *Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050*
10. *Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision*
11. *Offrir une **expérience citoyenne** simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens, et contribuer à réduire la fracture numérique*
12. *Miser sur la **transparence, l'ouverture et le partage des données** ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective*
15. *Soutenir la **vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif**, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire*

.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Le projet vise l'obtention de la certification LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants de niveau Or. L'édifice deviendra carboneutre suite à l'intégration de nouvelles sources d'énergies renouvelables dont l'aérothermie pour réduire de façon significative sa consommation énergétique.

10. Avec ce projet, nous recherchons la pérennité d'un bâtiment historique qui répond aux besoins d'aujourd'hui et de demain tout en créant un véritable lieu d'échange. Tout en maintenant ses éléments patrimoniaux, un accent a été mis sur l'atteinte des plus hauts standards d'accessibilité universelle, mais également sur l'augmentation du nombre d'espaces ouverts à la population montréalaise ainsi qu'aux touristes locaux et internationaux. Grâce aux mesures de restauration patrimoniale et aux travaux de modernisation rendus nécessaires, l'hôtel de ville de Montréal sera un lieu convivial et accueillant adapté aux besoins des citoyennes et des citoyens et à la vie démocratique

11. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

12. La population montréalaise pourra profiter d'espaces citoyens plus ouverts et accessibles dans le nouvel hôtel de ville de Montréal. Le projet actualisé de l'hôtel de ville comprend notamment l'ajout d'un espace muséal avec l'installation de bornes interactives et l'aménagement d'une exposition permanente sur la démocratie municipale et l'histoire de la Cité administrative et de l'hôtel de ville ainsi que la création d'un coin café qui respectent les plus hauts standards de l'accessibilité universelle. De plus, de nouveaux lieux pourront être découverts lors de visites, tels que le balcon de la salle du conseil historiquement fermé au public.

15. De nouveaux éléments ont été intégrés pour renforcer l'appropriation citoyenne du lieu et deux nouvelles œuvres d'art seront installés et accompagneront le quotidien des personnes qui visitent l'hôtel de ville. L'exécution des travaux de restauration de la fenestration, de la maçonnerie, des plâtres et des boiseries sont exécutés par des artisanats qui agissent en tant qu'experts. Ils sont retenus et se démarquent des travailleurs habituels de la construction par leur savoir-faire ainsi que par leurs connaissances, leurs compétences et leurs expertises uniques

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**X**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**X**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1228009013

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 163 455,99 $, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du lot L0708 « Solins, gouttières et accessoires de toiture », contrat accordé à Toitures Trois Étoiles inc. dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG21 0493), majorant ainsi le montant total autorisé du contrat de 1 253 162,60 $ à 1 416 618,59 $, taxes et contingences incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1228009013 - Augmentation travaux du lot L0708 Hôtel-de-Ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-19

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227574001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980,00 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction Inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense total de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, incidences et contingences incluses

Il est recommandé de:

1. Autoriser une dépense additionnelle de 91 980,00 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction Inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense total de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, incidences et contingences incluses ;
2. d'autoriser une dépense totale de 210 818,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-25 14:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227574001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980,00 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction Inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense total de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, incidences et contingences incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau de la Ville de Montréal a pour mission de fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées, pour assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement, maintenant et pour les générations futures.
Dans le cadre du programme de réfection des usines d'eau potable de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, des travaux de maintien d'actifs sont requis pour préserver la pérennité de ses ouvrages.

L'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire a été construite en 1957 et dessert le territoire de la Ville de Pointe-Claire ainsi que certaines villes avoisinantes de l'ouest de l'île. Une problématique de bruit associée aux génératrices et à la livraison des produits chimiques a été constatée à plusieurs reprises. La Ville doit donc procéder à des travaux de modification afin de réduire le bruit associé aux équipements mentionnés sous des seuils acceptables et de se conformer à la réglementation en vigueur.

Un contrat a été accordé à Ardec Construction Inc., pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire – Dépense totale de 898 713,59 $, taxes incluses (contrat : 742 738,50 $ + contingences: 118 838,16 $ + incidences: 37 136.93 $) - Appel d'offres public 10340 – 2 soumissionnaires.

Or, durant l'exécution des travaux, le béton des ancrages du support en fer du silencieux de la génératrice DG-1 a cédé. Cette génératrice est essentielle pour la résilience d'opération de l'usine d'eau potable de Pointe-Claire. Ainsi, cet incident présente un risque élevé pour l'opération de la génératrice et, par conséquent, pour l'alimentation en eau de Pointe-Claire. Un renforcement en structure pour l'appui du silencieux de DG-1 est requis pour en assurer sa résilience.

À cause des imprévus additionnels rencontrés lors de la réalisation du projet, des dépenses contingentes ont été déboursées, ramenant ainsi leurs taux d'utilisation à 98,5%.

Le présent dossier est une demande d'autorisation pour une dépense additionnelle afin d'augmenter les contingences de ce projet d'un montant de 91 980,00 $, taxes incluses, ramenant ainsi le pourcentage des contingences de 16% à 28,38%. Cette dépense additionnelle assurera que les travaux nécessaires pour la sécurité du silencieux et de la génératrice DG-1 soient réalisés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0073 - 21 février 2021 - Accorder un contrat à Ardec Construction Inc., pour les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire - Dépense totale de 898 713,59 $, taxes incluses (contrat : 742 738,50 $ + contingences: 118 838,16 $ + incidences: 37 136.93 $) – Appel d'offres public 10340 – 2 soumissionnaires.
CG17 0191 - 18 mai 2017 - Mandat 2016-42-02 Stantec Experts Conseils Ltée - Pour la confection des documents d'appel d'offres des travaux d'atténuation du bruit à l'usine de Pointe-Claire, incluant la surveillance à résidence partielle et plans finaux - Dépense totale de 89 770,18$, taxes incluses - Appel d'offres publiques 17-15793.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande l'augmentation de la valeur des contingences du contrat de construction à Ardec Construction Inc. de 91 980,00 $, taxes incluses à cause des imprévus additionnels rencontrés lors de l'exécution : la rupture du béton des ancrages du support en fer du silencieux de la génératrice DG-1 a été constatée. Un renforcement en structure pour l'appui du silencieux de DG-1 est requis.
Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Utilisation de contingences:
1. Mécanique:
1.1 Installation de deux supports pour tenir le silencieux de DG-1. Les supports existants sur l'échappement de DG-1 seront réutilisés et ils seront fixés aux nouvelles cornières installées par la discipline de structure;
1.2 Réparation de l'isolation thermique et de la chemise du silencieux et de l'échappement et l'installation d'un calorifuge amovible sur le tuyau de vidange;
1.3 Isolation thermique des appuis du silencieux sur une distance de 300 mm à partir de la paroi extérieure de la chemise;
1.4 Coordination des travaux avec la discipline de structure.

2. Structure
2.1 Installation des deux poutres en acier au-dessus du conduit majeur du silencieux;
2.2 La base existante au-dessus du conduit mineur du silencieux sera réutilisé. La cornière sera soudée à une nouvelle poutre en acier pour qu'on puisse l'ancrer aux poutres en béton latérales.

3. Général
3.1 Les frais de peinture, d'échafaudage, de transport et de déplacement;
3.2 Tous les coûts directs et indirects associés à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus;
3.3 Les frais généraux et d'administration et profit de tous les entrepreneurs.

Les articles ci-dessus sont estimés à environ 40 715,25 $, avant taxes, selon l'analyse du consultant professionnel.

4. Travaux connexes en dépenses contrôlées selon le consultant estimé à environ 14 284,75 $, avant taxes.

La dépense pour les travaux prévus s'élèvera à environ 40 715,25 $ + 14 284,75$ = 55 000,00 $. Or, vu que ceci reste des estimations et afin d'éviter de revenir devant les instances, la dépense maximale admissible demandée en lien avec ces travaux est de 80 000 $, avant taxes, ou 91 980,00$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire recommande de majorer le montant des contingences de 91 980,00 $, taxes incluses, pour les travaux de renforcement en structure du support du silencieux de DG-1 associé au contrat initial de Ardec Construction Inc., ce qui a pour effet d'augmenter la dépense totale de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, contingences et incidences incluses, soit une augmentation de 10,23% par rapport à la dernière autorisation.
Le montant maximal des contingences passerait de 118 838,16 $ à 210 818,16 $, taxes incluses, soit une augmentation de 91 980,00 $ qui représentent un ajout de 20,23% de la somme des travaux à compléter. Ce montant représente la somme des coûts indiqués dans la section justification et d'un montant supplémentaire pour s'assurer de mener les travaux à terme.
Le pourcentage total de budget des contingences sera de 28,38%.
Le montant maximal des incidences resterait inchangé à 37 136,93 $, taxes incluses.
Le pourcentage total des incidences restera inchangé à 5 %.

Cette actualisation des contingences permettra de finaliser les travaux.
Cette dépense de 990 693,59 $, taxes incluses, représente un coût net de 904 635,30 $ lorsque soustrait des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération, règlement d'emprunt RCG 20-001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que celui-ci ne peut être rattaché aux priorités élaborées dans le plan Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une partie des travaux ne sont pas exécutés dans ce contrat par manque de fonds, une phase subséquente de travaux sera nécessaire dans le cadre d'un nouvel appel d'offres. Ceci retardera la mise en service du nouveau système et causera des problèmes associés aux responsabilités et garanties entre les deux contrats.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Ville de Montréal agit comme maître d'oeuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Ainsi, la Ville de Montréal est responsable d'implanter les mesures recommandées par le gouvernement et la CNESST en matière de précaution à mettre en place pour protéger la santé des travailleurs. Cependant, les travaux pourront accuser des retards liés à la COVID-19 dans le cas d'un changement des mesures établies par la santé publique du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication requise dans le cadre de ce dossier décisionnel

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Mars 2021
Autorisation dépense additionnelle : septembre 2022
Fin du contrat : Octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines & Réservoirs

Tél : 514 653-6801
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation
Tél : 514 872-3414
Approuvé le : 2022-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-08-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227574001

Unité administrative responsable : *049*

Projet : Travaux d'atténuation de bruit à l'usine Pointe-Claire

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***X***

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

*[**Comment répondre :** Indiquez les principaux résultats/bénéfices attendus en lien aux priorités Montréal 2030 identifiées ou aux transformations organisationnelles qui sous-tendent la mise en œuvre de la planification stratégique. Illustrez les changements*

attendus à l'aide de données quantitatives ou qualitatives (selon leur disponibilité).

Répondez « aucune contribution » dans le cas d'une absence de contribution ou « s.o » dans le cas d'une non-applicabilité.

Supprimez les présentes instructions après avoir répondu à la question.]

- Priorité 1. Parmis les exigences envers les soumissionnaires avoir une politique environnementale engagée ,
- Priorité 11. Le maintien du parc de BI fonctionnel et en bon état permet entre autres de protéger les citoyens contre les incendies
- Priorité 18. Assurer à tous les citoyens un niveau et une qualité de service et lutter contre les fuites sur l'ensemble du territoire
- Priorité 19. Veillez sur la l'intégrité des vies et des biens, en veillant sur le réseau des BI.
- Priorité 20. Renforcer la résilience urbaine des infrastructures du réseau secondaire de la Ville de Montréal

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227574001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 1
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 91 980,00 $, taxes incluses, au budget des contingences, afin de pallier les imprévus à venir et compléter les travaux de modifications mécaniques, électriques et acoustiques au bâtiment existant de l'usine de traitement d'eau de Pointe-Claire dans le cadre du contrat accordé à Ardec Construction Inc. (CG21 0073) majorant ainsi le montant de la dépense total de 898 713,59 $ à 990 693,59 $, taxes, incidences et contingences incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD-1227574001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-24

Patrick TURCOTTE
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-0000
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1226365001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 $ à 2 212 769,15 $, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 $ taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP Inc., (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 $ à 2 212 769,15 $ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-22 15:32

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1226365001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 $ à 2 212 769,15 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) compte environ 70 immeubles parmi lesquels 4 centres opérationnels (CO), 49 postes de quartier (PDQ), divers bâtiments spécialisés et quelques immeubles administratifs. Environ le tiers de ces immeubles sont des propriétés de la Ville dont la plupart datent de plus de 40 ans. Ces propriétés ont été rénovées et/ou réparées de manière localisée au cours des années. Malgré cela, nombre d'entre elles présentent des déficiences ayant des niveaux de dégradation variables. Des travaux sont aussi requis pour assurer l'intégrité de ces bâtiments, garantir une utilisation optimale et sécuritaire des lieux et protéger l'actif immobilier de la Ville. Un contrat de services professionnels en architecture, ingénierie et développement durable a été octroyé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc. dans le cadre des travaux décrits ci-dessous :

- La réfection et mise à niveau de diverses composantes de plusieurs bâtiments ou parties de bâtiments, tels que l'enveloppe et les systèmes de ventilation, climatisation et chauffage. Une priorité est donnée aux salles de tir rattachées aux centres opérationnels (CO) Nord et Sud;
- L'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour y relocaliser plus de 500 employés du Service des enquêtes du SPVM qui étaient logés à la Place Versailles. Ce projet est réalisé suite au dépôt du rapport du Vérificateur général (décembre 2012) qui a mis en lumière des incompatibilités d'usage et des déficiences quant à la sécurité des citoyens et usagers.

Le présent dossier vise la majoration du contrat de services professionnels requis dans le

cadre des travaux d'agrandissement et la rénovation du bâtiment situé au 10351 rue Sherbrooke Est à Montréal-Est.

La structure organisationnelle et les besoins du client SPVM ont évolué entre l'émission de l'appel d'offres et l'exécution du contrat de construction, particulièrement au niveau de l'aménagement des locaux et des besoins des technologies de l'information (TI). De plus, la présence de problèmes dans la coordination des plans des professionnels ainsi que la présence d'erreurs et omissions dans les plans et devis ont été constatées lors de l'exécution des travaux. Enfin, des conditions de chantier inattendues ont également nécessité des travaux additionnels. Les travaux additionnels ont nécessité une demande d'augmentation des contingences de 1 985 818,89 $ taxes incluses ainsi qu'une seconde demande d'augmentation de 505 159,79 $ du contrat de l'entrepreneur qui ont été autorisées respectivement les 22 juin 2018 et 28 février 2019 soit une augmentation totale de 31,9 % du contrat initial.

Compte tenu des ajouts de contingences au contrat des travaux, des erreurs et omissions des professionnels, de la complexité du dossier et du litige en cours avec l'entrepreneur, un processus de négociation a eu lieu entre les professionnels et la Ville pour déterminer l'impact sur les honoraires de services professionnels. À la suite du processus de négociation, les parties se sont entendues sur un montant de 469 793**,**97 $ plus taxes justifié par la période de prolongation du chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0063 - 28 février 2019 : Autoriser une dépense additionnelle de 505 159,79 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10 351, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363 et CG18 0354) majorant ainsi le montant total du contrat de 18 941 871,99 $ à 19 447 031,78 $, taxes incluses.
CG18 0354 - 22 juin 2018 : Autoriser une dépense additionnelle de 1 985 818,89 $, taxes incluses, pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Construction Socam ltée (CG17 0363), majorant ainsi le montant total du contrat de 16 956 053,10 $ à 18 941 871,99 $, taxes incluses

CG18 0222 - 26 avril 2018 : Approuver le projet de dixième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 6 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2019, pour un loyer total de 673 123,46 $, taxes incluses.

CG18 0202 - 29 mars 2018 : Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 $ afin de financer le projet de développement des installations du SPVM dans l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est.

CG17 0363 - 24 août 2017 : Accorder un contrat à Construction Socam ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soum.)

CG17 0070 - 30 mars 2017 : Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 $, taxes incluses

CG15 0248 - 30 avril 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0301 - 19 juin 2014 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Le présent sommaire recommande le transfert des dépenses incidentes aux dépenses contingentes majorant la valeur maximale du contrat à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc. L'augmentation des honoraires professionnels est reliée aux travaux d'agrandissement et de rénovation de l'immeuble administratif situé au 10351, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, pour relocaliser les effectifs policiers du Service des enquêtes. Toutes les autres clauses du contrat demeurent les mêmes.

JUSTIFICATION

Au cours de l'exécution du contrat, plusieurs retards ont été rencontrés entraînant le report de la prise de possession de près de huit mois. Le projet devait être achevé le 11 septembre 2018, mais dans les faits il y a eu plusieurs phases de prises de possession, la dernière a été réalisée le 12 avril 2019.
Suite aux retards dans l'exécution des travaux, les professionnels ont présenté une demande d'honoraires supplémentaires d'un montant de 787 801,56 $ plus taxes. Ils mentionnent que certains services doivent être payés à titre de services supplémentaires et que d'autres doivent être payés pour compenser le temps de mobilisation et autres prestations rendues nécessaires en raison de la prolongation du chantier de l'entrepreneur.

La demande d'honoraires supplémentaires concernait les services suivants :

- Avenants de modifications du contrat de construction;
- Reprises multiples de plans et documents;
- Prolongation de la durée du chantier (effort au chantier);
- Prolongation de la durée du chantier (effort au bureau);
- Surveillance de chantier accrue tout au long du chantier;
- Réalisation d'expertises supplémentaires.

Le contrat de services professionnels prévoit une rémunération pour les services supplémentaires ainsi qu'une rémunération pour services requis advenant la prolongation du chantier.

Après analyse de la demande et discussions avec les professionnels, le montant a été révisé à 469 793,97 $ plus taxes. Des montants ont été retranchés des sommes réclamées par les professionnels étant donné certaines erreurs et omissions de leur part aux plans de devis qui ont, à notre avis, occasionné une partie du retard au chantier.

Ce montant a été payé à partir du budget du projet. Cependant, il n'y a pas assez de budgets restant pour payer les honoraires liés à l'analyse, l'étude et la correction des documents de fin de chantier (plan tel que construits, manuels d'entretien, garantie, etc.).

Cette demande vise à augmenter le budget des contingences de 46 102,28 $ plus taxes. Compte tenu de cette augmentation, le budget des contingences augmente de 20 % à 22,95 % du montant initial du contrat, tel que présenté dans le tableau suivant :

Services professionnels :								
Contrat de base	1 799 802,55						1 799 802,55	
Contingences	359 960,51	20 %	53 006,09	2,95 %	0,00	0,00 %	412 966,60	22,95 %
TOTAL CONTRAT	2 159 763,06		53 006,09		0,00		2 212 769,15	
Incidences :								
Incidence X	583 136,03		-53 006,09		0,00		530 129,94	
Incidence Y	0,00		0,00		0,00		0,00	
Incidence Z	0,00		0,00		0,00		0,00	
TOTAL INCIDENCES			-53 006,09		0,00		530 129,94	
TOTAL C + I	2 742 899,09		0,00		0,00		2 742 899,09	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La demande de majoration de l'enveloppe des contingences au montant de 53 006,09 $, taxes incluses, soit 2,95% pour le contrat #14436-2, sera financée par un virement de crédits du même montant, provenant de l'enveloppe des dépenses incidentes déjà autorisées (CG15 0248) vers celle des travaux contingents.
La valeur du contrat initial de 2 159 763,06 $ est majorée à 2 212 769,15 $ taxes incluses.

À noter cependant que les contingences prévues initialement à 359 960,51 $ taxes incluses (20 % du coût des travaux) augmentent à 412 966,60 $, soit 22,95 % du coût initial des travaux.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un dossier de majoration d'honoraires professionnels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'augmentation demandée, il n'y aura pas suffisamment de fonds pour payer les services liés à l'analyse, l'étude et la correction des documents de fin de chantier (plan tel que construit, manuels d'entretien, garanties, etc.).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022

Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022
Début du contrat : mai 2015
Fin du contrat : en cours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Penelope DARCY
professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'équipe

Tél : 514-872-7214
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-08

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets Corporatifs

Tél : 514-977-9883
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2022-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François BUTEAU
Directeur Gestion immobilière et exploitation
Tél : 514-770-0667
Approuvé le : 2022-08-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1226365001*
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets Immobiliers, Division de la sécurité publique
Projet : 14436-2 - Programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			*x*
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** S.O			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1226365001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Autoriser le transfert d'un montant de 53 006,09 $, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., (CG15 0248) majorant ainsi la dépense totale du contrat de 2 159 763,06 $ à 2 212 769,15 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1226365001 - Réhabilitation immeubles SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-16

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1220222003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Université de Montréal (l'UDM), en vertu desquels la Ville cède à l'UDM, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'UDM cède à la Ville, une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets ci-joints et le versement par la Ville du montant des droits de mutations. Mandat 18-0422 / 31H12-005-0761-03

Il est recommandé:
- Au conseil municipal:

- d'approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, en vertu desquels, la Ville cède à l'Université de Montréal le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et l'Université de Montréal cède à la Ville une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout sans soulte. Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession dans la mesure où, de l'avis du Service des affaires juridiques, ils sont substantiellement conformes aux projets ci-joints;

- d'approuver le versement d'une subvention de 32 623, 88 $ par la Ville de Montréal en faveur de l'Université de Montréal, représentant le montant des droits sur les mutations immobilières payable à la suite du transfert de l'immeuble de la Ville à cette dernière.

- Au conseil d'agglomération:

- d'approuver la création d'une servitude d'utilités publiques, grevant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, pour la protection du collecteur Dollard.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 11:06

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1220222003**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Université de Montréal (l'UDM), en vertu desquels la Ville cède à l'UDM, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'UDM cède à la Ville, une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets ci-joints et le versement par la Ville du montant des droits de mutations. Mandat 18-0422 / 31H12-005-0761-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (ci-après le «SSI») a été mandaté par le Service de la mobilité et de l'urbanisme (ci-après le «SUM») afin de l'accompagner dans la mise en oeuvre du projet MIL Montréal, anciennement connu comme étant le « site Outremont et ses abords », réalisée en collaboration avec l'Université de Montréal (ci-après « l'UDM»). Ce projet majeur comprend la réalisation de plusieurs transactions immobilières, le présent dossier s'inscrit dans ce projet, il consiste à faire un échange d'immeubles entre la Ville et l'UDM, de superficie et de valeur équivalentes, le tout sans soulte.
En 2016, l'UDM et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (ci-après le « CSSMB») se sont entendus pour inclure au projet MIL Montréal, la construction d'une nouvelle école primaire, située à l'intersection des avenues Durocher et Atlantic. Cet emplacement présentait toutefois des enjeux d'intégration urbaine et de sécurité des déplacements.

En 2020, à la suite de discussions avec la Ville, il a été convenu d'un nouvel emplacement, localisé sur l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, entre les avenues Dollard et Wiseman, un site beaucoup plus adapté à l'implantation d'une école primaire et stratégiquement localisé à proximité des milieux de vie que cette dernière est appelée à desservir. Le terrain sur lequel cette école du CSSMB sera construite appartient à la Ville et est désigné comme étant le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après « l'immeuble 2 »). En échange, la Ville recevra de l'UDM une partie du lot où l'école devait être initialement construite, soit une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après « l'immeuble 1 »). Les immeubles 1 et 2 sont illustrés aux plans qui sont annexés en pièces jointes.

Les modalités de cet échange sont regroupées dans un projet d'Entente (ci-après le « projet d'Entente »). Ce projet d'Entente comprend également en annexe, les deux projets de cession et un projet de servitude grevant le lot de la Ville, plus précisément le lot 6 050 871

du cadastre du Québec (immeuble 2).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0293 - 24 mars 2014 - Approuver le projet d'Addenda no.1, modifiant l'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont, intervenue le 23 mars 2011, entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

CM12 0211 -19 mars 2012 - Approuver le protocole d'Entente entre le ministre des Affaires municipales , des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière de 38 ,3 M$ dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada - Québec pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont (Campus Outremont);

CM11 0128 - 22 février 2011 - Approuver le projet d'Entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'Entente et des deux projets d'acte de cession par les autorités compétentes. Il vise également à obtenir l'approbation des autorités compétentes à signer les actes de cession si ceux-ci sont substantiellement conformes aux projets d'actes.

Les principales modalités du projet d'Entente stipulent notamment:

- L'échange des immeubles 1 et 2 est basé sur un nombre équivalent de pieds carrés, afin que la superficie échangée soit la même de part et d'autre;
- L'UDM et la Ville s'engagent à céder leur immeuble sans considération monétaire;
- Les actes de cession sont sans garantie de part et d'autre et aux risques et périls de chacune des parties;
- La Ville versera une subvention égale au montant des droits sur les mutations immobilières payable par l'UDM, à la suite de la cession de l'immeuble 2, soit la somme de 32 623,88$;
- Une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sera créée en faveur de la Ville sur le lot 6 050 871 (Immeuble 2) afin de protéger la conduite sanitaire Dollard, située en tréfonds, tel que plus amplement décrite à la description technique et au plan T-2 Outremont, réalisés par Benoit Dermine, arpenteur géomètre, sous la minute 3074, le 5 avril 2022 (Annexe E du projet d'Entente);
- Le terrain de la Ville, soit le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, sera dans un premier temps, cédé à l'UDM, qui le cédera ensuite au CSSMB, par acte de donation, et ce dans un délai de six mois;
- En contrepartie, l'UDM cédera à la Ville un terrain de superficie équivalente dans le secteur Atlantic correspondant au lot initialement offert au CSSMB, à savoir une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec (Immeuble 1), cette cession ne peut faire l'objet d'un échange maintenant, puisqu'une opération cadastrale est requise afin d'identifier la partie qui sera cédée à la Ville. Un délai de 18 mois est fixé au projet d'Entente afin que l'UDM puisse effectuer cette procédure essentielle, l'UDM s'engage à céder son terrain à la Ville dès la fin des baux en vigueur sur ce terrain soit le 31 octobre 2025;

- À défaut par l'UDM de céder l'immeuble 2 au CSSMB, une clause résolutoire est prévue au projet d'Entente et cet échange deviendra caduc.

Tel que mentionné précédemment, une servitude d'utilités publiques grèvera le lot qui sera cédé à l'UDM, en raison de la présence d'une conduite sanitaire localisée dans le tréfonds. Les ingénieurs du Service de l'eau de la Ville ont examiné et approuvé la méthode de construction des fondations de l'école avant que le projet de cession puisse se réaliser. Le CSSMB souhaite débuter la construction de son école primaire dès l'automne 2022, et pour se faire, il faut que la Ville cède son immeuble au plus tôt afin de permettre à l'UDM de faire donation de ce terrain au CSSMB. Aucune autre construction n'est autorisée sur cet immeuble à moins d'obtenir un avis favorable préalable de la Ville (Service de l'eau).

Par ailleurs, dans la mesure où les actes de cession et l'Entente sont substantiellement conformes aux projets soumis, il y aurait lieu d'autoriser la signature de ces actes également.

La valeur marchande des immeubles qui font l'objet de cet échange est identique, l'échange sera donc effectué sur la base d'un nombre équivalent de pieds carrés, afin que la superficie échangée soit la même de part et d'autre soit 50 000,00 pieds carrés.

Par ailleurs, la Ville et l'UDM ont convenu que les droits sur les mutations immobilières qui seront réclamés, en raison de la cession de l'immeuble 2 en faveur de l'UDM, seront acquittés par cette dernière qui en retour recevra une subvention de la Ville équivalente au montant réclamé. Cette subvention servira à couvrir cette somme. Selon les vérifications effectuées le montant des droits de mutations serait d'environ 32 623,88$. Cette subvention, selon l'avis des affaires juridiques, est conforme en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1)

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'approbation du projet d'Entente et des projets d'acte de cession pour les motifs suivants:

- Cet échange permettra, notamment, au CSSMB de construire une nouvelle école primaire sur le site Outremont, dans le projet MIL Montréal, à la suite de la donation du terrain que l'UDM fera au CSSMB;

- L'UDM s'engage à céder à la Ville l'immeuble 1, plus précisément la partie de lot 5 136 871 du cadastre, d'une superficie approximative de 4 645.1 pieds carrés, à être identifiée, en octobre 2025 lorsque les baux des locataires actuels du terrain seront échus;

- Ce délai permettra à l'UDM de compléter l'opération cadastrale requise pour identifier, par un numéro de lot distinct, la partie de lot qui doit être cédée à la Ville;

- La valeur des immeubles est identique et ces transactions s'inscrivent dans le cadre d'un échange d'immeubles sans soulte qui devait être réalisé simultanément;

- L'ensemble des intervenants est favorable à cet échange.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant illustre les valeurs marchandes des immeubles qui seront échangés entre l'UDM et la Ville, telles qu'établies par la Division des analyses immobilières du SSI, le 12 novembre 2021.

Immeuble 1 - partie du lot 5 136 871 (UDM- à être identifié)	Immeuble 2- lot 6 050 871 (Ville) -
16 millions ou 320,00 $ du pied carré	16 millions ou 320,00 $ du pied carré
50 000,00 pieds carrés ou 4,645.1 mètres carrés	50 000,00 pieds carrés ou 4,645.1 mètres carrés

L'acquisition de l'Immeuble 1 par la Ville pourrait s'avérer être un échange taxable au yeux des lois sur la TPS et TVQ. Les vérifications seront faites au moment de la remise des taxes s'il y a lieu. Le cas échéant, la responsabilité relative au paiement de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville. La valeur marchande telle qu'estimée par la Division des analyses immobilières du SSI, attribuable à l'Immeuble 1 - UDM qui sera cédé à la Ville dans cet échange, s'élève à 16 millions et la prise de possession du terrain par la Ville sera faite en 2025; même si la possession du terrain cédé à l'université de Montréal sera effective dès 2022. Dans l'éventualité du déboursement des taxes en 2025, le montant des taxes de vente nettes de la ristourne de taxes s'élève à 798 000,00$ après déduction du montant de la ristourne.

Le budget pour le paiement des taxes de vente liées au volet acquisition de l'Immeuble 1-UDM par la Ville sera assumé à même le budget du Service de l'urbanisme et de la mobilité au projet investi 39001 prévu au PDI 2022-2031 et financé dans le règlement d'emprunt 11-006 $$ - « Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 $ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 $ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet MIL, du site Outremont ».

Aussi, la Ville versera une subvention égale au montant des droits sur les mutations immobilières payable par l'UDM, à la suite de la cession de l'immeuble 2, soit la somme de 32 623,88 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Mtl 2030 et ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce que l'acquisition du terrain n'a pas d'impact direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou la diminution des vulnérabilités climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, l'UDM ne pourra céder, par donation, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec (Immeuble 2), propriété de la Ville, au CSSMB et l'école primaire ne pourra être construite sur le site Outremont

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

il n'y a pas d'impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue, en collaboration avec le Service des communications et de l'expérience citoyenne.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets ci-joints.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis-Henri BOURQUE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugo ST-DENIS, Service de l'eau
Jean-François MELOCHE, Outremont

Lecture :

Hugo ST-DENIS, 21 juillet 2022
Louis-Henri BOURQUE, 20 juillet 2022
Jean-François MELOCHE, 20 juillet 2022
Jean-François LUSIGNAN, 22 avril 2022
Marion DEMARE, 22 avril 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jovette METIVIER
conseiller(ere) en immobilier & expertise immobiliere

Tél : 514-838-7625
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-26

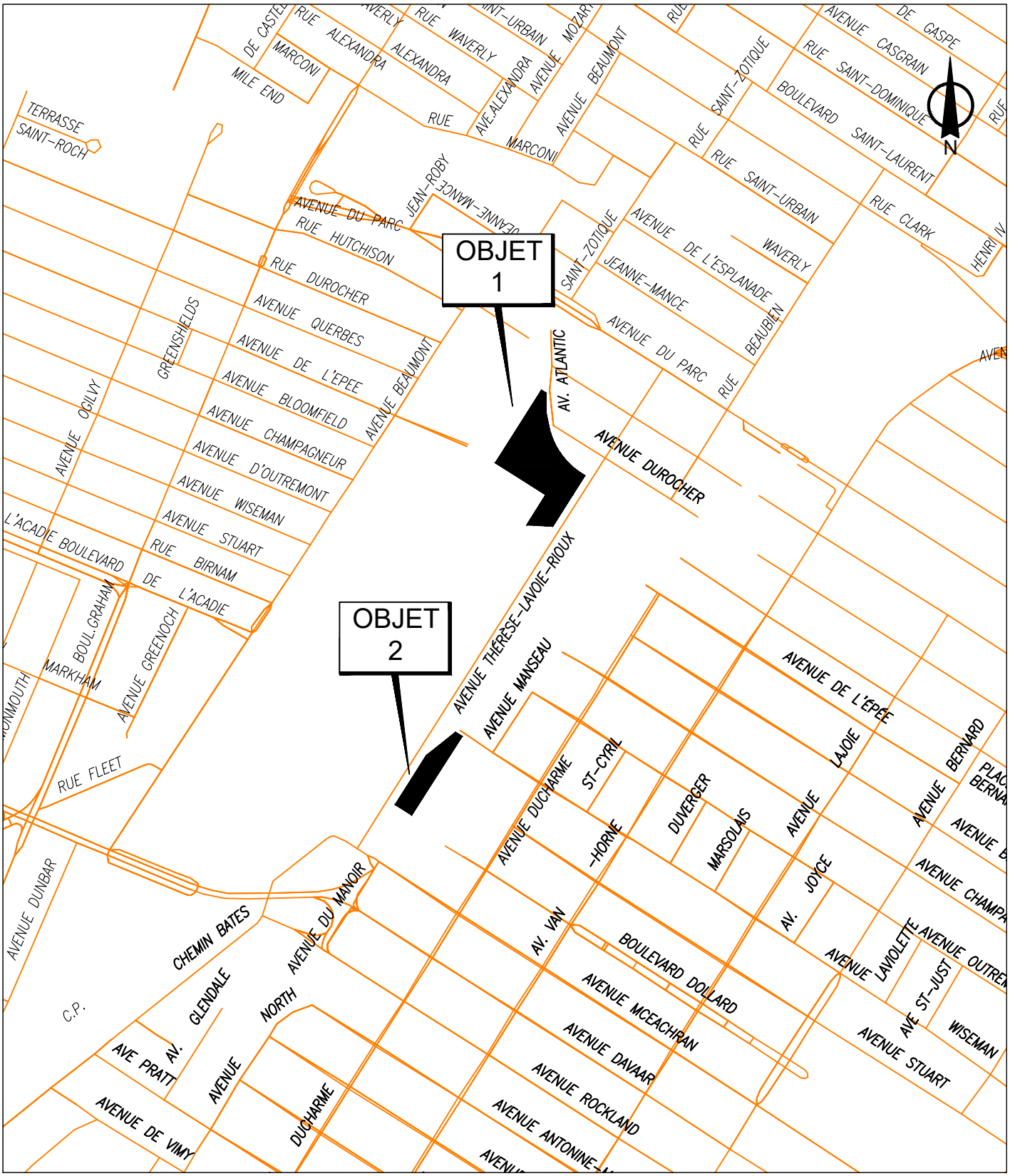
Gérard TRUCHON
chef(fe) de division - analyses immobilieres

Tél : 4382298975
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél : 514-868-3844

Approuvé le : 2022-08-29

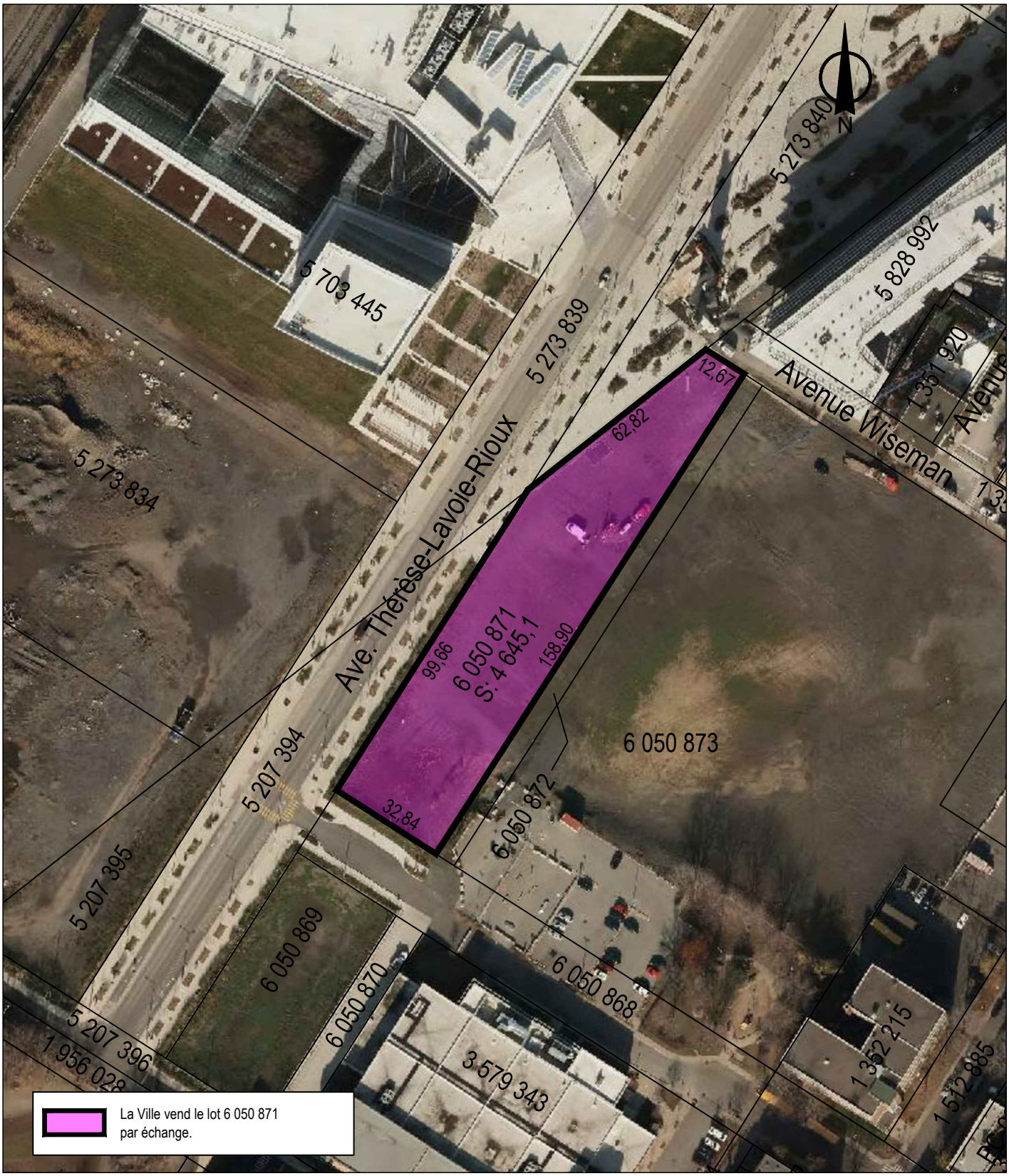


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0761-03
Dossier: 31H12-005-0962-02
Mandat: 18-0422-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date: 12-07-2022

Outremont
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

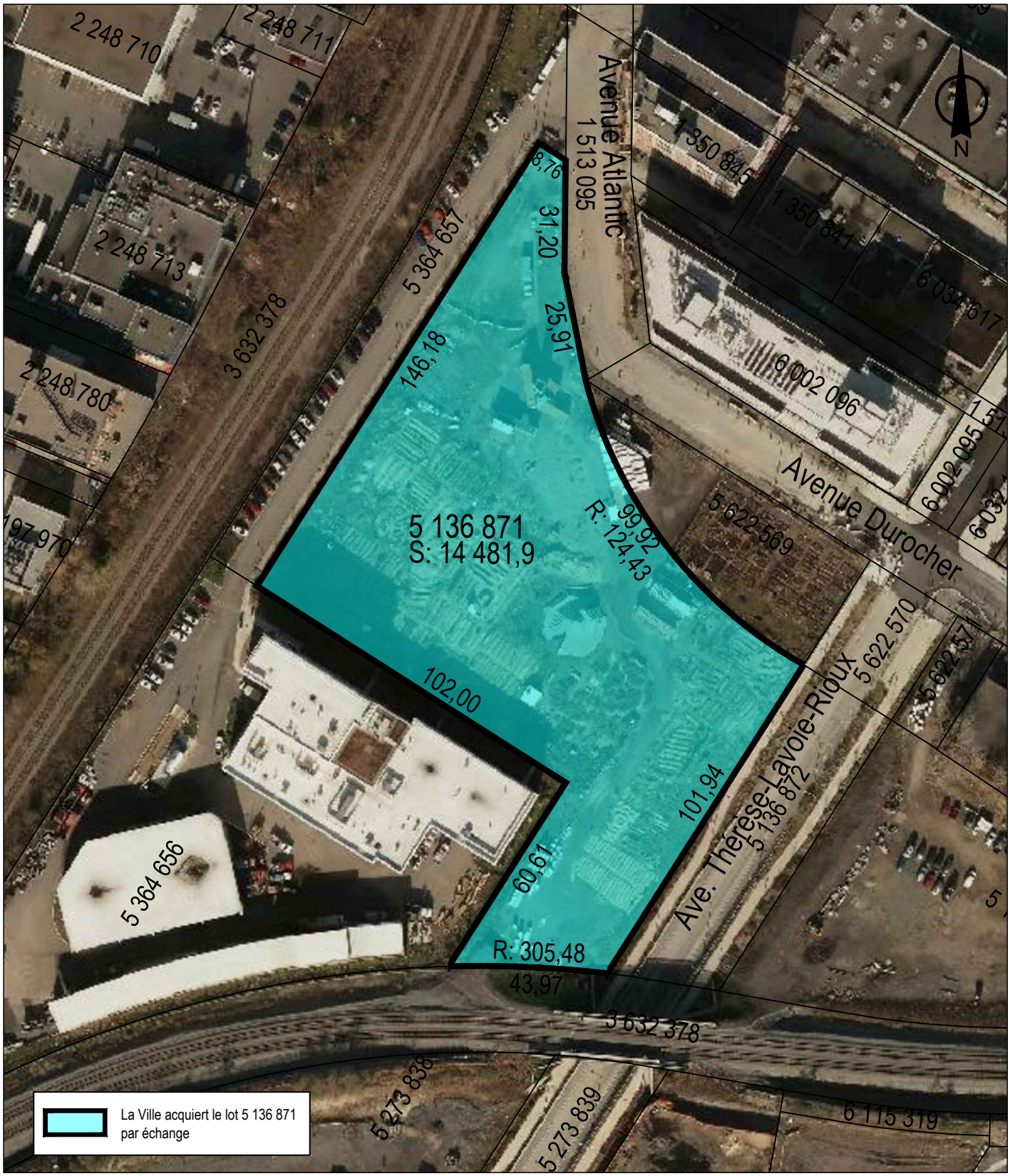


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0761-03
Mandat: 18-0422-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1500
Date: 12-07-2022

Outremont
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0962-02
Mandat: 18-0422-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:1500
Date: 12-07-2022

Outremont
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	UNE PARTIE DU LOT 6 050 871
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	OUTREMONT

Ce bien-fonds, devant éventuellement faire l'objet d'établissement d'une servitude à des fins d'utilités publiques, est situé au sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre l'avenue Wiseman et l'avenue Dollard, est délimité par les lettres BCDEFGB (item 1) sur le plan T-2 Outremont préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 5 avril 2022 dont copie accompagne la présente description technique.

La partie de lot est décrite comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- La partie du lot SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871 ptie) dudit cadastre;

de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 5 207 394, faisant partie de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux;
- Vers le nord par une partie du lot 6 050 871;
- Vers le sud-est par le lot 6 050 872;
- Vers le sud par une autre partie du lot 6 050 871.

/2

MESURANT :

En partant du point A, étant l'intersection de l'emprise sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux avec la ligne séparative des lots 6 050 868 et 6 050 871, étant l'emprise nord-est de l'avenue Dollard, de là;

- Le long de la ligne nord-ouest, trente mètres et un centième (30,01 m) dans une direction de 32°30'50", jusqu'au point B, étant le point de départ, de là;
- Le long de la ligne nord-ouest, vingt et un mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (21,97 m) dans une direction de 32°30'50", jusqu'au point C, de là;
- Le long de la ligne nord, trente-deux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (32,94 m) dans une direction de 69°37'04", jusqu'au point D, de là;
- Le long de la ligne nord, vingt-deux mètres et soixante-cinq centièmes (22,65 m) dans une direction de 68°34'43", jusqu'au point E, de là;
- Le long de la ligne sud-est, vingt-deux mètres et soixante-trois centièmes (22,63 m) dans une direction de 212°43'47", jusqu'au point F, de là;
- Le long de la ligne sud, quatre mètres et quarante-trois centièmes (4,43 m) dans une direction de 248°34'43", jusqu'au point G, de là;
- Le long de la ligne sud, cinquante mètres et cinquante-huit centièmes (50,58 m) dans une direction de 249°37'04", jusqu'au point B, étant le point de départ.

CONTENANT :

En superficie sept cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (732,8 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83 (fuseau 8).

Préparé à Montréal, le cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux sous le numéro 3074 de mes minutes au dossier 23341 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 23341

Copie conforme à l'original
Montréal, le 14 avril 2022

Arpenteur(e)-géomètre

AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX

5 207 394

5 273 839

5 273 840

A

alignement de rue

30,01

32°30'50"

B

32°30'50"

21,97

C

alignement de rue

c

13,25

69°37'04"

32,94

égout collecteur ø 1500 mm
(localisation p/r centre regard)

50,58

249°37'04"

① 6 050 871 ptie

S=732,8m²

poste de ventilation

D

6 050 871 ptie

6 050 871 ptie

(PC-03134)

13,25

68°34'43"

22,65

G

248°34'43"

4,43

22,63

212°43'47"

F

E

6 050 872

17,2

(surface intérieure du tunnel de métro)

alignement de rue

AVENUE WISEMAN

1 355 041

lot 1 513 207:
(propriété en tréfonds
et servitude de limitation
de charge en faveur de la C.U.M.
sous l'inscription # 3 927 845)
** LA POSITION DE L'EMPRISE
EST APPROXIMATIVE **

6 050 873

1 513 207

AVENUE DOLLARD

6 050 868

AP26770

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 6 050 871

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situés au sud-est de
L'AVENUE THÉRÈSE-LAVOIE-ROUX
entre
L'AVENUE WISEMAN et L'AVENUE DOLLARD

FINS DU DOCUMENT:

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE À DES FINS D'UTILITÉS PUBLIQUES.

NOTES: 1- Le bien-fonds à être grevé d'une servitude d'utilités publiques est délimité par les lettres BCDEFGB (item 1).

2- Le relevé terrain a été effectué le 24 février 2022 ainsi que le 28 mars 2022.

3- En date des recherches au bureau de la publicité des droits, soit le 30 mars 2022, le lot 6 050 871 est la propriété de la "VILLE DE MONTRÉAL" en vertu des actes d'acquisitions 305 253 et 618 271.

4- Certaines informations relatives aux services d'utilités publiques en tréfonds et non apparents proviennent d'un fichier fourni par le Service de l'eau de la Ville de Montréal.

5- Une vérification supplémentaire des conduites quant à leurs fonctionnalités, leurs natures exactes et leurs positionnements en tréfonds devra être effectuée par l'utilisateur.

6- Système de référence spatiale utilisé: SCOPQ NAD83 (fuseau 8).

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 5 avril 2022

Préparé par: _____
BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le 14 Avril 2022
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 3074 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-0761/0762/0861/0862
(31H12-010-0431) Dessin: M.Joyal

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: _____

DOSSIER Nº 23341 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier

Arpenteure-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
OUTREMONT

PLAN Nº T-2 OUTREMONT

AVENUE DOLLARD

6 050 868

Montréal

Dossier décisionnel

Grille d’analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*		**x**	
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *«s/o»*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *«s/o»*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1220222003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Université de Montréal (l'UDM), en vertu desquels la Ville cède à l'UDM, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'UDM cède à la Ville, une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets ci-joints et le versement par la Ville du montant des droits de mutations. Mandat 18-0422 / 31H12-005-0761-03

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'Entente incluant les deux projets d'acte de cession entre la Ville et l'Université de Montréal annexés à l'Entente et donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant de l'Université de Montréal à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'Entente et ses annexes.

21-002536

FICHIERS JOINTS

Finale-Entente entre Ville de Montréal et UdeM.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-26

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

ENTENTE RELATIVE À DES CESSIONS DE LOTS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (« **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ● et par ●, dûment autorisés en vertu de ●, jointe à titre d'**Annexe A**;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le quatorze (14) février mil neuf cent vingt (1920) et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le douze (12) août mil neuf cent soixante-sept (1967), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114) sanctionnée le cinq (5) novembre mil neuf cent soixante-huit (1968) et par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, sanctionnée le vingt-huit (28) mars deux mille dix-huit (2018), ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, province de Québec, H3T 1J4, représentée aux présentes par Éric Filteau, son vice-recteur à l'Administration et aux Finances, et par Alexandre Chabot, son secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son comité exécutif le ●, jointe à titre d'**Annexe A**;

Ci-après appelée l'« **Université** »

La Ville et l'Université étant ci-après communément appelées les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Université est propriétaire de l'immeuble décrit au sous-article 1.1 des présentes (« **Immeuble I** ») ;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de l'immeuble décrit au sous-article 1.2 des présentes (« **Immeuble II** ») ;

ATTENDU QUE l'Université s'est engagée à céder au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (« **CSSMB** »), sujet à la signature entre l'Université et le CSSMB d'un acte de donation dans une forme satisfaisante pour ces deux parties et à des conditions particulières applicables, notamment celles prévues aux présentes, une partie de l'Immeuble I, afin d'y construire et d'exploiter exclusivement un nouveau bâtiment scolaire (« **École primaire** ») destiné à l'enseignement de niveau primaire et comportant un projet scientifique, qui vise la certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) conformément aux exigences du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (« **Usage Envisagé** ») ;

ATTENDU QUE, suite à une analyse conjointe, la Ville, l'Université et le CSSMB conviennent que l'implantation de l'École primaire sur l'Immeuble II, plutôt que sur une partie de l'Immeuble I, présente de nombreux avantages, notamment en termes d'intégration urbaine et de proximité de la clientèle du CSSMB ;

ATTENDU QUE la Ville et l'Université désirent que l'Immeuble II soit utilisé par le CSSMB afin que l'École primaire y soit construite et qu'à défaut, les termes prévus à l'acte de donation s'appliquent ;

ATTENDU QUE l'Usage Envisagé est permis sur l'Immeuble II par le règlement 06-069-1 de la Ville ;

ATTENDU QUE l'Université accepte d'acquérir l'Immeuble II appartenant à la Ville, afin de le céder au CSSMB pour la construction de l'École primaire selon l'Usage Envisagé, sujet à la signature d'un acte de donation à convenir entre l'Université et le CSSMB et à des conditions particulières applicables, notamment celles prévues aux présentes ;

ATTENDU QUE l'intention des Parties était de s'entendre sur un acte d'échange par lequel l'Université cède l'Immeuble I à la Ville et la Ville cède l'Immeuble II à l'Université, le tout sans soulte ;

ATTENDU QUE le CSSMB doit acquérir sans délai l'Immeuble II de l'Université, aux termes de l'acte de donation à être convenu entre l'Université et le CSSMB, pour y débuter les travaux de construction de l'École primaire selon l'Usage Envisagé ;

ATTENDU QUE l'Université n'est pas en mesure de céder ses droits à la Ville, dans l'Immeuble I, dans les délais requis, considérant notamment que l'opération cadastrale nécessaire pour identifier l'Immeuble I n'a pas été complétée à ce jour ;

ATTENDU QUE, pour respecter les échéanciers du CSSMB, les Parties ont convenu de procéder à la cession desdits immeubles en deux étapes, soit par la cession de l'Immeuble II par la Ville à l'Université, dans un premier temps, et par la cession de l'Immeuble I par l'Université à la Ville, dans un deuxième temps, le tout selon les termes et conditions mentionnés aux présentes (« **Entente** ») ;

ATTENDU QUE la Ville peut, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), verser à l'Université une subvention équivalente au montant du droit de mutation payable par l'Université à la suite l'acquisition de l'Immeuble II conformément à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1) ;

ATTENDU QU'un égout collecteur de la Ville est situé sous une partie de l'Immeuble II et qu'une servitude devra être consentie à la Ville à même l'acte de cession de l'Immeuble II, afin d'assurer la protection et le maintien de cet égout collecteur ;

ATTENDU QUE l'Université a reçu une copie du règlement sur la gestion contractuelle adoptée par la Ville en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. DESCRIPTIONS

1.1. Désignation de l'immeuble cédé par l'Université

1.1.1. Un terrain vague connu et désigné comme étant une partie du lot **CINQ MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (5 136 871 ptie)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie approximative et maximale de 4 645.1 m^2, tel que montré à titre indicatif par une trame de couleur bleue sur le plan joint à titre d'**Annexe B**.

(ci-avant et après désigné : l'« **Immeuble I** »)

1.2. Désignation de l'immeuble cédé par la Ville

1.2.1. Un terrain vague connu et désigné comme étant le lot **SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie de 4 645.1 m^2.

(ci-avant et après désigné : l'« **Immeuble II** »)

L'Immeuble I et l'Immeuble II sont ci-après collectivement désignés l' « **Immeuble** ».

2. CONSIDÉRATIONS

2.1. Immeuble I

L'Université s'engage à céder à la Ville l'Immeuble I sans considération monétaire, en considération de la cession par la Ville à l'Université de l'Immeuble II, selon les termes et conditions mentionnés aux présentes.

2.2. Immeuble II

La Ville s'engage à céder à l'Université l'Immeuble II sans considération monétaire, en considération de la cession par l'Université à la Ville de l'Immeuble I, selon les termes et conditions mentionnés aux présentes.

3. REPRÉSENTATIONS DES PARTIES

L'Université déclare et garantit ce qui suit à la Ville :

a) Elle est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

b) Elle est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et elle n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

c) Elle a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure l'Entente sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

d) L'Entente a été dûment exécutée par l'Université et elle prévoit des obligations valides qui lient l'Université, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

La Ville déclare et garantit ce qui suit à l'Université :

a) Elle est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

b) Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et elle n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

c) Elle a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure l'Entente sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

d) L'Entente a été dûment exécutée par la Ville et elle prévoit des obligations valides qui lient la Ville, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

Les représentations de l'Université et de la Ville sont complètes, conformes et exactes en date de l'Entente et le seront à la date de la signature des actes de cession. Ces déclarations seront réitérées aux termes des actes de cession.

4. POSSESSION

Les Parties deviendront propriétaires de leur immeuble respectif et en auront la possession, à compter de la signature de leur acte de cession respectif.

5. GARANTIE

Les actes de cession seront faits sans aucune garantie de part et d'autre et aux risques et périls de chacune des Parties.

Chacune des Parties ayant fait leurs propres examens des titres et vérifié la qualité de l'immeuble à être acquis par chacune d'elles, chacune des Parties reconnaît que l'autre partie n'a aucune responsabilité relative aux titres ou à la qualité de l'immeuble cédé, celle-ci l'achetant sans aucune garantie, à ses seuls risques et périls.

Quant à la qualité du sol et des sous-sols (collectivement, les « **Sols** ») de l'Immeuble et de toute construction ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble, les Parties reconnaissent que l'autre partie n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité des Sols, celle-ci l'achetant, à ces égards, à ses seuls risques et périls.

Chacune des Parties reconnait qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de l'autre partie pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de l'autre partie et renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre l'autre partie, notamment, à l'égard des titres et de la condition des Sols. En outre, chacune des Parties s'engage à tenir l'autre partie indemne de tout recours ou

réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite des cessions donnant suite aux présentes.

La Ville reconnait qu'elle a obtenu de l'Université toutes les études et les rapports concernant l'Immeuble I, incluant ceux relatifs au volet environnemental et elle s'en déclare satisfaite, sous réserve de toute hypothèque, préavis d'exercice ou tout autre action découlant d'une hypothèque grevant l'Immeuble inscrite au registre foncier après la date de signature de l'Entente qui devra être radiée avant la signature de l'Acte de cession prévu à l'**Annexe C**, le cas échéant.

L'Université reconnait qu'elle a obtenu de la Ville toutes les études et les rapports concernant l'Immeuble II, incluant ceux relatifs au volet environnemental et elle s'en déclare satisfaite, sous réserve de toute hypothèque, préavis d'exercice ou tout autre action découlant d'une hypothèque grevant l'Immeuble inscrite au registre foncier après la date de signature de l'Entente qui devra être radiée avant la signature de l'Acte de cession prévu à l'**Annexe D**, le cas échéant.

6. TITRES

Aucune des Parties ne sera tenue de fournir à l'autre ni titres ni certificat de recherche touchant l'Immeuble.

7. OPÉRATION CADASTRALE

L'Université sera responsable de faire préparer, à ses frais, par un arpenteur-géomètre le plan cadastral parcellaire requis pour identifier l'Immeuble I. Le plan cadastral parcellaire devra être déposé au registre foncier au plus tard dans les dix-huit (18) mois suivant la date de la signature de la présente Entente (ci-après le « **Dépôt du lot** »).

8. TAXES ET IMPOSITIONS FONCIÈRES

Les Parties s'engagent à prendre à leur charge, à compter de la date de signature des actes de cession, toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui pourront être imposées sur leurs immeubles respectifs.

Les immeubles appartenant à la Ville sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, la Ville remboursera à l'Université, le cas échéant, à compter de la date de la transaction, toute portion des taxes municipales payées en trop sur l'Immeuble I.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera à l'Université, le cas échéant, à compter de la date de la transaction, toute portion des taxes scolaires payées en trop sur l'Immeuble I, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la transaction.

La Ville s'engage à verser à l'Université une subvention équivalente au montant du droit de mutation exigible à la suite du transfert de l'Immeuble II prévu à l'**Annexe D**. Cette subvention sera payable par la Ville, en un versement, dans un délai de soixante (60) jours suivant la transmission d'une copie du compte de droit de mutation par l'Université à la Ville.

Par souci de clarté, l'Université demeure responsable du paiement du droit de mutation relatif au transfert de l'Immeuble II.

9. TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS) ET TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (TVQ)

Le cas échéant, les taxes sur les produits et services et les taxes de vente du Québec seront à la charge de la partie et pour l'immeuble dont elle devient propriétaire.

La Ville déclare à l'Université être inscrite aux fins de la partie IX de la *Loi sur la taxe d'accise* (« **LTA** ») et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* LTVQ sous les numéros 121364749RT 0001 et 1006001374TQ 0002 respectivement et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Université déclare à la Ville être inscrite aux fins de la partie IX de la LTA et de la LTVQ sous les numéros R108160995 RT0001 et 1006011132 TQ0005 respectivement et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

La considération exclut la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ), le cas échéant. En conséquence, si les transactions prévues aux présentes sont taxables selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise fédérale* (L.R.C., 1985, ch. E-15) et celle de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de l'Université, pour l'Immeuble I, et l'Université effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville, pour l'Immeuble II.

10. FRAIS ET SIGNATURE DES ACTES DE CESSION

10.1 Frais

Chacune des Parties assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

De plus, chacune des Parties assumera les frais de sa vérification diligente, de la réception de l'acte de cession dont elle est cessionnaire, des documents accessoires à cet acte de cession, de sa publication au registre foncier, ainsi que de la préparation et de l'expédition des copies à l'autre partie.

Par conséquent, l'acte de cession pour l'Immeuble I joint à titre d'**Annexe C** sera reçu par le notaire désigné par la Ville et l'acte de cession pour l'Immeuble II joint à titre d'**Annexe D** sera reçu par le notaire désigné par l'Université.

La radiation de toute hypothèque, préavis d'exercice ou toute autre action découlant d'une hypothèque grevant l'Immeuble (ci-après « **Charge** »), le cas échéant, sera effectuée par les conseillers juridiques du cédant, à ses entiers frais, préalablement à la signature de l'acte de cession de l'Immeuble et à l'entière exonération du cessionnaire.

À la suite de la signature de l'acte de cession de l'Immeuble, si le cessionnaire constate qu'il y a eu inscription d'une nouvelle Charge, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'acte de cession au registre foncier (ci-après le « **Délai** »), le cessionnaire pourra alors en aviser le cédant par avis écrit (ci-après l'« **Avis** »). L'Avis devra être transmis au cédant au

plus tard dans les dix (10) jours suivant le Délai. Le cédant disposera d'un délai de quatre-vingt-dix (90) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis pour obtenir la radiation de la Charge sur l'immeuble visé par l'acte de cession ou tout délai additionnel que le cessionnaire lui accordera afin que le cessionnaire puisse obtenir la radiation. Le cédant ne pourra pas être tenu responsable par le cessionnaire de tout dommage, s'il entreprend avec diligence les mesures afin d'obtenir la radiation de la Charge et plus particulièrement, dans le cas où des procédures judiciaires doivent être entreprises afin d'obtenir la radiation demandée par le cessionnaire, notamment, mais sans limitation, suite au refus du créancier d'une hypothèque légale de consentir à la radiation. Les frais relatifs à la radiation seront à la charge du cédant de l'immeuble visé par l'acte de cession. Pour les fins de la présente entente, « **Jours Ouvrables** » signifie toute journée autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié dans la province de Québec.

Si le cessionnaire ne transmet aucun Avis dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant le l'expiration du Délai, le cessionnaire sera réputé satisfait des titres de l'Immeuble.

10.2 SIGNATURE DES ACTES

10.2.1 SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DE L'IMMEUBLE I

L'acte de cession de l'Immeuble I devra être signé au plus tard dans les trente (30) jours de la date où toutes les conditions suivantes auront été accomplies:

i) Le Dépôt du lot sera complété conformément à l'article 7 de la présente Entente, soit dans les dix-huit (18) mois de la signature des présentes;

ii) Le CSSMB aura signé l'acte de donation dans les six (6) mois de l'inscription de l'acte de cession prévu à l'**Annexe D**.

iii) L'Immeuble I sera vacant et libre de tout bail, offre de location ou droit d'occupation (ci-après « **Vacant et Libre** »). Aux fins de précisions, les activités et les droits d'occupation liés aux projets éphémères de l'Université sur l'Immeuble I devront prendre fin au plus tard le trente et un (31) octobre deux mille vingt-cinq (2025), soit la date butoir pour que l'Immeuble I soit Vacant et Libre ;

iv) Conformément à l'article 8 de la présente Entente et suite à une demande à cet effet par l'Université, la Ville aura versé à l'Université une subvention équivalente au montant du droit de mutation payable par l'Université à la suite de l'acquisition l'Immeuble II.

Si, à la date où toutes les conditions ci-dessus mentionnées ont été accomplies, les Parties constatent que l'Immeuble I est grevé d'une Charge, le délai de trente (30) jours pour la signature de l'acte de cession sera prolongé de quatre-vingt-dix (90) jours additionnels ou de tout autre délai additionnel accordé par la Ville afin de permettre à l'Université d'obtenir la radiation de la Charge. L'Université ne pourra pas être tenue responsable par la Ville de tout dommage, si elle entreprend avec diligence les mesures afin d'obtenir la radiation de la Charge et plus particulièrement, dans le cas où des procédures judiciaires doivent être entreprises afin d'obtenir la radiation demandée par la Ville, notamment, mais sans limitation, suite au refus du créancier d'une hypothèque légale de consentir à la radiation.

10.2.2 SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DE L'IMMEUBLE II

L'acte de cession de l'Immeuble II pourra être signé simultanément à la signature de la présente Entente.

11. SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES POUR LE COLLECTEUR D'ÉGOÛT DE LA VILLE

Une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sera créée en faveur de la Ville selon les termes prévus à l'acte de cession ci-joint à titre d'**Annexe D** relativement à l'Immeuble II. Cette servitude affectera, à titre de fonds servant, une partie de l'Immeuble II, d'une superficie de sept cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (732,8 m^2), tel que décrit par les lettres BCDEFGB au plan préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le cinq (5) avril deux mille vingt-deux (2022), sous le numéro 3074 de ses minutes et dont copie est jointe à l'**Annexe E**.

12. EMPIÈTEMENT PAR LA SOCIETE DES TRANSPORTS DE MONTREAL (« STM »)

La Ville déclare qu'il y a un empiètement de pieux appartenant à la STM sur l'Immeuble II, le tout tel que montré au plan préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le vingt-trois (23) février deux mille vingt-deux (2022), sous le numéro 6686 de ses minutes et dont copie est jointe à titre d'**Annexe F**. Cet empiètement ne fait l'objet d'aucune servitude, par conséquent la STM a confirmé son intention de négocier de bonne foi et de produire à ses frais tout document nécessaire afin qu'une servitude pour le maintien de ses pieux soit signée et publiée advenant que l'Université ou tout propriétaire subséquent consente à la création de celle-ci, le tout tel que relaté dans la lettre signée par le représentant de la STM le vingt-deux (22) juillet deux mille vingt-deux (2022), dont copie est jointe à titre d'**Annexe G**.

13. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Advenant que l'acte de donation de l'Immeuble II au CSSMB ne soit pas signé et inscrit au registre foncier, dans les six (6) mois de la date d'acquisition de l'Immeuble II par l'Université, la Ville pourra, si elle le juge à propos et sans recours de part et d'autre, demander la résolution de la cession de l'Immeuble II, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec* et l'Université s'engage alors à signer tout document pour donner effet à cette résolution. Dans ce cas, la Ville redeviendra propriétaire de l'Immeuble II libre de toutes charges dont l'Université a pu le grever après que la Ville a inscrit ses droits. Il est également convenu entre les Parties que, dans tel cas, la présente Entente deviendra nulle et non avenue et que les Parties devront signer, aux frais de l'Université, tout document pour y donner effet.

14. INDIVISIBILITÉ DE L'ENTENTE

Sujet au respect de tous les termes et conditions prévus aux présentes, les Parties reconnaissent que l'intention consiste en ce que les cessions de l'Immeuble I et de l'Immeuble II forment un tout. L'Université désire céder l'Immeuble I à la Ville et la Ville désir céder l'Immeuble II à l'Université. Ainsi, aucune des Parties ne pourra être tenue de céder son immeuble respectif si, pour quelque motif que ce soit, l'autre partie ne pouvait lui céder le sien.

15. DÉCLARATIONS

Les Parties reconnaissent que l'Entente constitue un engagement libre et éclairé et qu'il en résulte les obligations y contenues.

Les Parties déclarent bien comprendre la portée de cette Entente et avoir pu consulter les conseillers qu'il jugeait à propos, notamment ses conseillers juridiques, le cas échéant, et ce, préalablement à la signature des présentes.

16. AVIS

Tous les avis signifiés, livrés, télécopiés ou transmis par courriel seront censés avoir été reçus le jour de leur livraison. Tous les avis et communications expédiés par poste recommandée, port payé, seront censés avoir été reçus par la partie à qui ils sont destinés trois (3) jours ouvrables après la date de leur mise à la poste, telle qu'attestée par le récépissé de recommandation, pourvu qu'à l'époque il n'y ait pas de grève ou d'interruption du service de poste. Tous documents ou autres communications à être donnés aux termes des présentes devront être donnés par écrit et seront suffisamment donnés s'ils sont livrés personnellement, par courriel ou par courrier recommandé avec accusé de réception (étant entendu qu'en cas de perturbation dans le service postal, tout tel avis, document ou autre communication devra être livré ou signifié personnellement), aux personnes et adresses suivantes :

À l'Université :

Université de Montréal
2900, boulevard Édouard-Montpetit
Montréal (Québec), H3C 3J7
Compétence de M. Éric Filteau, vice-recteur à l'Administration et aux Finances

Courriel : ericfilteau@umontreal.ca
Télécopieur : 514-343-2098

Avec copie à :

Université de Montréal
Direction des immeubles
À l'attention du Directeur général des immeubles
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Courriel : baux@di.umontreal.ca

À la Ville :

VILLE DE MONTRÉAL
a/s Chef de division, Division des transactions immobilières
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Avec copie conforme à :

Greffier de la Ville
275, rue Notre-Dame Est,
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Chacune des Parties aux présentes aura le droit de spécifier une adresse ou un autre élément différent de celui prévu ci-dessus en donnant un avis à cet effet à l'autre partie de la façon prévue au présent paragraphe.

17. LOIS APPLICABLES

L'Entente, les actes de cession et tous les autres documents, contrats et engagements auxquels il est fait référence à l'Entente, de même que toutes les relations entre la Ville et l'Université seront exclusivement régies par le droit en vigueur dans la province de Québec.

18. PRÉAMBULE, ANNEXES ET INTITULÉS

Le préambule et les annexes font partie intégrante de l'Entente.

Les titres des paragraphes ou de chapitres ne font pas partie des présentes et ne sont utilisés que pour en faciliter la lecture et permettre d'y référer plus rapidement, mais en aucun cas ils n'ont pour effet de guider dans l'interprétation des dispositions qui précèdent ou d'en constituer une description exacte.

19. INTERPRÉTATION

L'emploi du prénom masculin singulier pour désigner la Ville ou l'Université est réputé approprié, peu importe que la Ville ou l'Université soit un individu, une société de personnes, une société par actions ou un groupe d'au moins deux individus, sociétés de personnes ou sociétés par actions. Le singulier comprend le pluriel et vice versa et le texte doit alors se lire avec les modifications grammaticales nécessaires. Les expressions « les présentes », « aux présentes », « des présentes » et autres expressions de ce genre se rapportent à l'Entente dans son intégralité et non pas uniquement au paragraphe ou à la clause spécifique où elles apparaissent, sauf convention expresse.

20. DÉLAIS

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de l'Entente, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

[Les signatures sont à la page suivante.]

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé électroniquement l'Entente aux endroits et aux dates mentionnés ci-dessous.

VILLE DE MONTRÉAL

Lieu de signature : _____

Date de signature : _____

Signature : _____

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Lieu de signature : _____

Date de signature : _____

Signature : _____
Éric Filteau

Lieu de signature : _____

Date de signature : _____

Signature : _____
Alexandre Chabot

ANNEXE A

RÉSOLUTION DE L'UNIVERSITÉ ET
RÉSOLUTION DE LA VILLE

ANNEXE B

PLAN MONTRANT L'IMMEUBLE I



Projet d'école primaire du centre de services scolaire Marguerite-Bourgeys

Identification d'une partie du lot 5 136 871 pour un échange entre la Ville et l'Université de Montréal

Emplacement approximatif de la partie visée (superficie d'environ 4 600 m2)

Note
Emplacement approximatif illustré à des fins de discussion seulement et basé sur un échange de terrain à superficie égale.

Préparé par la Division des projets urbains du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Juillet 2022

Montréal

ANNEXE C

ACTE DE CESSION POUR L'IMMEUBLE I

L'AN
Le

DEVANT **M^e^** ●, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le quatorze (14) février mil neuf cent vingt (1920) et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le douze (12) août mil neuf cent soixante-sept (1967), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114), sanctionnée le cinq (5) novembre mil neuf cent soixante-huit (1968) et par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, sanctionnée le vingt-huit (28) mars deux mille dix-huit (2018), ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, province de Québec, H3T 1J4, représentée par Éric Filteau, son vice-recteur à l'Administration et aux Finances, et par Alexandre Chabot, son secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son comité exécutif le ● et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné.

Avis d'adresse : 6 477 094

Ci-après nommée le « **Cédant** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^er^) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (« **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ● dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003), dont copie certifiée demeure annexée à la minute 2 du notaire soussigné, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CM22 , adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille vingt-deux (2022), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Cédant et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, POUR EN VENIR À LA CESSION DE L'IMMEUBLE FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont signé le ● une entente relative à la cession du lot **SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une partie du lot **CINQ MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (5 136 871 ptie)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, laquelle est maintenant connue comme étant l'Immeuble ci-après défini, (ci-après nommée « **Entente** »), aux termes de laquelle le Cédant s'est engagé à céder l'Immeuble ci-après décrit à la Ville. Copie de l'Entente est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence du notaire soussigné ;.

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'elle a remis une copie de ce règlement au Cédant.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Préambule fait partie intégrante du présent acte.

OBJET DU CONTRAT

Le Cédant cède, par les présentes, à la Ville qui accepte, tous ses droits titres et intérêts détenus sur l'immeuble désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro ● **(●)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie de 4 645.1 m^2. **[Note : Lot qui correspondra au Dépôt du lot. La superficie sera ajustée suite au Dépôt du lot.]**

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

GARANTIE

La présente cession est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville. Notamment, la Ville reconnaît qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité du Cédant pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires du Cédant.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Cédant n'a aucune responsabilité relative aux titres, ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (collectivement, les « **Sols** ») et de toute construction ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente cession, la Ville l'achetant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres,

une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, la Ville renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre le Cédant, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les successeurs et ayants droit de la Ville. En outre, la Ville s'engage à tenir le Cédant indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente cession.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble, à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble, à compter de la signature des présentes, conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Cédant ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville, relativement à l'Immeuble.

ENTENTE

Le présent acte est fait conformément aux termes prévus à l'Entente et advenant une contradiction entre les termes du présent acte et de l'Entente, les termes de cette dernière prévaudront.

Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues, mais non reproduites aux présentes.

DÉCLARATIONS DU CÉDANT

Le Cédant déclare ce qui suit à la Ville :

a) L'Immeuble est vacant et il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de gestion ou tout autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville;

b) Il est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

c) Il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

d) Il a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure le présent acte sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

e) Le présent acte a été dûment exécuté par le Cédant et il prévoit des obligations valides qui lient le Cédant, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

DÉCLARATIONS DE LA VILLE

La Ville déclare ce qui suit au Cédant :

a) Elle est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

b) Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5^{e} suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et elle n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

c) Elle a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure le présent acte sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

d) Le présent acte a été dûment exécuté par la Ville et il prévoit des obligations valides qui lient la Ville, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette cession est consentie aux conditions suivantes, lesquelles la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu, l'avoir examiné à sa satisfaction et avoir obtenu un rapport de réhabilitation environnementale préparé par la firme WSP Canada Inc. en février 2014 confirmant que l'Immeuble respecte les obligations de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de ses règlements applicables, de même les critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Cédant. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie l'ayant initié ;

c) Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur.

RENONCIATION AU DROIT DE REPRISE DES CO-ÉCHANGISTES

À toutes fins que de droits et si applicable, les Parties renoncent à invoquer le droit des coéchangistes de reprendre l'Immeuble transféré ou à être transféré, conformément à l'Entente et tel que prévu à l'article 1797 du Code civil du Québec.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Cédant, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Cédant, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Cédant reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la présente cession.

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

CONSIDÉRATION

La cession de l'Immeuble est consentie sans considération monétaire, en contrepartie de la cession par la Ville au Cédant du lot **SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, effectuée en date du ● conformément aux termes prévus à l'Entente, **DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE**.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le Cédant déclare par la présente qu'il est un organisme de services publics pour l'application de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* parce qu'il est une université et que les choix sur l'immeuble prévus aux articles 211 de la *Loi sur la taxe d'accise* et 272 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* sont en vigueur à la date de clôture sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente cession.

En conséquence et aux termes des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la considération de la cession exclut les taxes applicables. Si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Cédant déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : R108160995RT0001;
T.V.Q. : 1006011132TQ0005;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Service de la stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) Le Cédant:

a) a/s Université de Montréal
Direction des immeubles
À l'attention du directeur général des immeubles

Courriel : baux@di.umontreal.ca

b) Adresse postale (pour envoi par la poste):

C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

c) Adresse géographique (pour remise en mains propres):

Pavillon de la Direction des immeubles
2787, chemin des services
Montréal (Québec) H3T 1J4

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Cédant fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou du Cédant ou leur retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

a) le nom du cédant est : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est : 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3C 1J4;

d) le siège du cessionnaire est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de **Montréal**;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'**Immeuble**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **ZÉRO DOLLAR (0,00 $)**;

g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : ● DOLLARS (● $) [évaluation municipale (● $) x facteur comparatif (●)];

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'**Immeuble**, selon le cédant et le cessionnaire, est de ● **DOLLARS (● $)**;

j) le montant du droit de mutation pour l'**Immeuble** est de ● **DOLLARS (● $)**;

j) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'Immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la Loi précitée et bénéficiant, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

k) le présent acte ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE à

le

sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice daté du trente et un (31) août deux mille vingt (2020) et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 2021-4556 du ministre de la Justice daté du vingt (20) août deux mille vingt et un (2021), identifient et reconnaissent véritables les annexes, puis signent à distance en présence du notaire soussigné.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

_____
Par : Éric Filteau

_____
Par : Alexandre Chabot

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par : ●

_____
M^{e} ●, notaire

ANNEXE D

ACTE DE CESSION POUR L'IMMEUBLE II

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX
Le

DEVANT **M^e** ●, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (« **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par ● dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM03 0836, adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt-huit (28) octobre deux mille trois (2003);

b) de la résolution numéro CM22 , adoptée par le conseil municipal à sa séance du deux mille vingt-deux (2022),

c) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

d) de la résolution numéro CG22_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (__) _____ deux mille vingt-deux (2022).

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Avis d'adresse : 6 019 444

Ci-après nommée le « **Cédant** » ou la « Ville »

ET :

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, personne morale légalement constituée en vertu de la *Loi constituant en corporation l'Université de Montréal* (10 George V, c. 38), sanctionnée le quatorze (14) février mil neuf cent vingt (1920) et la *Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1966-67, c. 129), sanctionnée le douze (12) août mil neuf cent soixante-sept (1967), telle que modifiée par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal* (L.Q. 1967-68, c. 114), sanctionnée le cinq (5) novembre mil neuf cent soixante-huit (1968) et par la *Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal*, sanctionnée le vingt-huit (28) mars deux mille dix-huit (2018), ayant son siège au 2900, boulevard Édouard-Montpetit, à Montréal, province de Québec, H3T 1J4, représentée par Éric Filteau, son vice-recteur à l'Administration et aux Finances, et par Alexandre Chabot, son secrétaire général, dûment autorisés aux termes d'une résolution adoptée par son comité exécutif le ● et dont copie

certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l' « **Université** »

Le Cédant et l'Université sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, POUR EN VENIR À LA CESSION DE L'IMMEUBLE FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont signé le ● une entente relative à la cession du lot **SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et d'une partie du lot **CINQ MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (5 136 871 ptie)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après nommée « **Entente** »), aux termes de laquelle le Cédant s'est engagé à céder l'Immeuble ci-après décrit à l'Université. Copie de l'Entente est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence du notaire soussigné.

ATTENDU QUE l'Université s'est engagée, aux termes de l'Entente, à céder l'Immeuble ci-après défini au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (« **CSSMB** »), sujet à la signature entre l'Université et le CSSMB d'un acte de donation dans une forme satisfaisante pour ces deux parties et à des conditions particulières applicables, notamment celles prévues à l'Entente, afin d'y construire et d'exploiter exclusivement un nouveau bâtiment scolaire destiné à l'enseignement de niveau primaire et comportant un projet scientifique, qui sera certifié LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ) conformément aux exigences du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (« **École primaire** ») ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Université.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Préambule fait partie intégrante du présent acte.

OBJET DU CONTRAT

Le Cédant cède, par les présentes, à l'Université qui accepte, tous ses droits titres et intérêts détenus sur l'immeuble désigné comme suit :

DÉSIGNATION

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, possédant une superficie de 4 645.1 m^2.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

GARANTIE

La présente cession est faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Université. Notamment, l'Université reconnaît qu'elle ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité du Cédant pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires du Cédant.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Université reconnaît que le Cédant n'a aucune responsabilité relative aux titres ainsi qu'à l'égard de l'état et de la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (collectivement, les « **Sols** ») et de toute construction ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente cession, l'Université l'achetant à ses seuls risques et périls qu'elle ait effectué ou non une vérification des titres, une étude de caractérisation des Sols et une inspection de toute construction ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Université renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre le Cédant, notamment à l'égard des titres, de la condition des Sols de même que des constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble, le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Université. En outre, l'Université s'engage à tenir le Cédant indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente cession.

POSSESSION

L'Université devient propriétaire de l'Immeuble, à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

L'Université assume les risques afférents à l'Immeuble, à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Cédant ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à l'Université, relativement à l'Immeuble.

ENTENTE

Le présent acte est fait conformément aux termes prévus à l'Entente et advenant une contradiction entre les termes du présent acte et de l'Entente, les termes de cette dernière prévaudront.

Sauf incompatibilité, les Parties confirment les ententes qui y sont contenues, mais non reproduites aux présentes.

DÉCLARATIONS DU CÉDANT

Le Cédant déclare ce qui suit à l'Université :

a) Des pieux appartenant à la Société des transports de Montréal (ci-après la « STM ») empiètent sur l'Immeuble, le tout tel que montré au plan préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, le vingt-trois (23) février deux mille vingt-deux (2022), sous le numéro 6686 de ses minutes, dont copie certifiée conforme est annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence du notaire soussigné. Cet empiètement, ne fait l'objet d'aucune servitude par conséquent la STM a confirmé son intention de négocier de bonne foi et de produire à ses frais tout document nécessaire afin qu'une servitude pour le maintien de ses pieux soit signée et publiée advenant que l'Université ou tout propriétaire subséquent consente à la création de celle-ci, le tout tel que relaté dans la lettre signée par le représentant de la STM le vingt-deux (22) juillet deux mille vingt-deux (2022), laquelle est annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence du notaire soussigné;

b) L'Immeuble est vacant et il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de gestion ou tout autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier l'Université;

c) Il est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

d) Il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et il n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

e) Il a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure le présent acte sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

f) Le présent acte a été dûment exécuté par le Cédant et il prévoit des obligations valides qui lient le Cédant, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

DÉCLARATIONS DE L'UNIVERSITÉ

L'Université déclare ce qui suit au Cédant :

a) Elle est une personne morale dûment constituée et qui existe valablement en vertu de la loi mentionnée dans sa désignation au début des présentes;

b) Elle est une personne morale de résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et elle n'a pas l'intention de modifier cette résidence;

c) Elle a toute la capacité et tous les pouvoirs requis pour conclure le présent acte sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies et exécuter les obligations qui en découlent;

d) Le présent acte a été dûment exécuté par l'Université et il prévoit des obligations valides qui lient l'Université, sujettes aux conditions qui y sont prévues.

OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITÉ

Cette cession est consentie aux conditions suivantes, lesquelles l'Université s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu, l'avoir examiné à sa satisfaction et avoir obtenu un résumé de l'étude de caractérisation post-réhabilitation de Les Services EXP inc. en date du 11 février 2021 confirmant que l'Immeuble respecte les obligations de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) et de ses règlements applicables, de même qu'aux critères de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publicité et des copies requises, dont une (1) pour le Cédant. Tout autre honoraire professionnel ou commission, de quelque nature que ce soit, sera à la charge de la partie l'ayant initié ;

c) Vérifier elle-même auprès des autorités compétentes que la destination qu'elle entend donner à l'Immeuble est conforme aux lois et règlements en vigueur ;

d) Conformément à l'Entente, que l'acte de cession de l'Université en faveur du CSSMB relatif à l'Immeuble soit signé par les parties et inscrit dans les six (6) mois de la date des présentes et que l'Immeuble serve exclusivement pour la construction et l'exploitation de l'École primaire.

RENONCIATION AU DROIT DE REPRISE DES CO-ÉCHANGISTES

À toutes fins que de droits et si applicable, les Parties renoncent à invoquer le droit des coéchangistes de reprendre l'Immeuble transféré ou à être transféré, conformément à l'Entente et tel que prévu à l'article 1797 du Code civil du Québec.

RÉPARTITIONS

Il est entendu que la date du présent acte servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

CONSIDÉRATION

La cession de l'Immeuble est consentie sans considération monétaire, en contrepartie de l'engagement de l'Université à céder au Cédant une partie du lot CINQ MILLIONS CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (5 136 871 ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux termes prévus à l'Entente, **DONT QUITTANCE POUR AUTANT**.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Aux termes des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la considération de la cession exclut les taxes applicables. Si la présente cession est taxable selon les dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, l'Université effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Cédant.

Le Cédant déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Université déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : R108160995 RT0001;
T.V.Q. : 1006011132 TQ0005;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DROIT DE RÉSOLUTION

Advenant que l'acte de donation de l'Immeuble au CSSMB ne soit pas signé et inscrit au registre foncier, dans les six (6) mois des présentes, le Cédant pourra, s'il le juge à propos et sans recours de part et d'autre, demander la résolution de la présente cession, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec* et l'Université s'engage alors à signer tout document pour donner effet à cette résolution. Dans ce cas, le Cédant redeviendra propriétaire de l'Immeuble libre de toutes charges dont l'Université a pu le grever après que le Cédant ait inscrit ses présents droits. Il est également convenu entre les Parties que, dans tel cas, l'Entente intervenue le ● deviendra nulle et non avenue et que les Parties devront signer, aux frais de l'Université tout document pour y donner effet.

SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES POUR UN COLLECTEUR D'ÉGOÛT

Les Parties, pour en venir à l'établissement d'une servitude d'égout sanitaire et pluvial, conviennent de ce qui suit :

ÉTABLISSEMENT DE LA SERVITUDE

L'Université, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, accorde à la Ville, ici présente et acceptant et, stipulant pour elle-même, ses représentants et ayants droit, des droits de servitudes consistant en:

a) un droit pour la Ville de remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter sur et en dessous du fonds servant ci-après décrit, une conduite majeure d'égout collecteur (ci-après la « **Conduite** ») et tout autre appareil et accessoire nécessaires ou utiles à son bon fonctionnement;

b) un droit de couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, sur ledit fonds servant, tout arbre, arbuste, branche ou racine et déplacer hors de l'emprise tout objet, construction ou structure, à l'exception du bâtiment de l'École primaire et des constructions annexes nécessaires à son bon fonctionnement, qui pourrait nuire au bon fonctionnement, à la construction, au remplacement ou à l'entretien de la Conduite;

c) un droit de circuler à pied ou en véhicule sur ledit fonds servant, pour exercer tout droit accordé par les présentes et notamment, un droit d'accès pour communiquer du chemin

public au fonds servant, sous réserve d'un avis préalable donné à l'Université ou à tout propriétaire subséquent. Nonobstant ce qui précède, en cas d'urgence relative à la Conduite, la Ville pourra sans avis préalable accéder au fonds servant. Dans ce cas, la Ville devra en informer l'Université ou tout propriétaire subséquent dans les meilleurs délais;

d) outre la construction de l'École primaire, ainsi que les constructions annexes nécessaires à son bon fonctionnement, lesquelles sont spécifiquement autorisées conformément à la lettre adressée à _____ et signée par _____, en date du _____ et dont copie de cette lettre demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné, un droit comportant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous dudit fonds servant, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives, ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton et autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ce fonds servant ou d'y empiler des matériaux, sauf avec le consentement écrit du Directeur du Service de l'eau de la Ville, ou de toute autre unité administrative remplaçant ce service.

CONVENTIONS SPÉCIALES

Il est spécialement convenu et entendu entre les Parties que la Ville est et demeure propriétaire des ouvrages ou constructions faits à l'intérieur des limites du fonds servant.

SERVITUDE RÉELLE

Les droits ci-dessus accordés sont aussi établis et créés par l'Université comme servitude réelle et perpétuelle sur le **fonds servant** en faveur du **fonds dominant** ci-après décrit (« **Servitude** »).

MODE D'ACQUISITION

L'Université est devenue propriétaire du fonds servant aux termes du présent acte de cession.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités de la Ville sont les suivantes :

a) La Ville accepte le fonds servant dans l'état où il se trouve présentement, sans aucune garantie et à ses risques et périls;

b) La Ville s'engage à utiliser le fonds servant exclusivement pour les fins prévues à la Servitude et à n'effectuer aucune construction sur le fonds servant sans préavis écrit à l'Université ou de tout propriétaire subséquent.

c) La Ville, en tant que propriétaire du fonds dominant, devra exercer ses droits aux termes de la Servitude de manière diligente et de façon à ne pas nuire à l'utilisation du fonds servant de l'Université ou de tout propriétaire subséquent et à son usage normal;

d) La Ville assume la totalité de la responsabilité ainsi que des coûts et des frais découlant des inspections et de tous travaux, notamment des travaux d'entretien et de réparations, de la Conduite de la Ville, à l'entière exonération de l'Université ou de tout propriétaire subséquent sauf si ces inspections ou travaux découlent de la faute

ou de la négligence de l'Université ou de tout propriétaire subséquent, sous réserve de la limitation prévue au paragraphe i) ci-après;

e) Lors de l'exécution d'inspections et de tous travaux, notamment des travaux d'entretien et de réparations, de la Conduite dans le fonds servant, la Ville devra, dans les meilleurs délais et avec diligence, réparer et effectuer la remise en état du fonds servant dans l'état initial avant la réalisation des inspections et des travaux, notamment des travaux d'entretien et de réparations, de la Conduite ainsi que des espaces impactés par les travaux;

f) La Ville s'engage avec diligence à rétablir les clôtures, barrières, haies décoratives et revêtements dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des inspections et des travaux, notamment des travaux d'entretien et de réparations, de la Conduite;

g) La Ville devra réparer, à ses frais et risques, tous les dommages qui pourraient être causés par elle-même, ses entrepreneurs, ses employés, ses mandataires et agents au fonds servant lors de l'exercice de ses droits aux termes de la Servitude, pourvu que ces dommages ne soient pas dus à la faute de l'Université ou de tout propriétaire subséquent, sous réserve de la limitation prévue au paragraphe i) ci-après;

h) La Ville assume toute responsabilité tant à l'égard de l'Université ou de tout propriétaire subséquent qu'à l'égard de tout tiers pour tout dommage direct pouvant résulter de l'exercice des droits qui lui sont octroyés en vertu de la Servitude ou découlant de la présence de la Ville, de ses employés, de ses représentants, de ses agents et de ses mandataires sur le fonds servant ou sur la propriété de l'Université ou de tout propriétaire subséquent (collectivement « **Dommages** »). La Ville s'engage en outre à tenir l'Université ou tout propriétaire subséquent, leurs employés, représentants, agents et mandataires indemnes de toute responsabilité, à prendre fait et cause pour eux et à assumer leur défense dans toutes actions, réclamations, poursuites ou recours judiciaires, civils ou pénals, pour tous dommages, pertes et blessures de toute nature pouvant résulter de l'exercice des droits octroyés à la Ville en vertu de la Servitude ou découlant de celle-ci, et incluant les Dommages pourvu que ces Dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de l'Université ou de tout propriétaire subséquent, sous réserve de la limitation prévue au paragraphe i) ci-après;

i) Advenant l'absence de mise en demeure adressée par la Ville à l'Université, dans les soixante (60) jours suivant l'inscription au registre foncier de l'acte de donation de l'Immeuble par l'Université au CSSMB, la Ville renonce à toute réclamation ou poursuite contre l'Université pour tout dommage ou perte de quelque nature qu'il soit ainsi que pour tout dommage ou perte de quelque nature qu'il soit pouvant être subis aux biens de la Ville ou par tout administrateur, dirigeant, employé, agent, mandataire, représentant, sous-traitants ou toutes autres personnes bénéficiant des droits prévus à la Servitude lorsqu'ils se trouveront sur le fonds servant. Il est entendu que le délai de soixante (60) jours s'écoulera à partir de la date où l'Université aura avisé la Ville de l'inscription de l'acte de donation de l'Immeuble au registre foncier.

j) La Ville exercera les droits consentis aux termes de la Servitude en conformité avec toutes les lois, règles, règlements, décrets et ordonnances de toute autorité gouvernementale, y compris ceux relatifs à l'environnement, actuellement en vigueur ou qui pourraient le devenir ultérieurement, à l'égard du fonds servant et de son usage (collectivement « **Lois** »). En outre, dans l'exercice des droits qui lui sont consentis aux termes de la Servitude, la Ville observera en tout temps les normes de sécurité développées par l'Université ou de tout propriétaire subséquent, tel que ces normes

peuvent être modifiées de temps à autres, lesquelles seront préalablement communiquées à la Ville (« **Normes de sécurité** »), et à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des Normes de sécurité par ses employés, ses représentants, ses agents et ses mandataires. Advenant le défaut de la Ville de respecter les Lois et les Normes de sécurité, l'Université ou de tout propriétaire subséquent se réserve le droit (i) de faire cesser toute activité de la Ville qui contrevient aux Lois et aux Normes de sécurité jusqu'à ce que la Ville démontre à l'Université ou de tout propriétaire subséquent qu'elle a remédié à la contravention et qu'elle s'est conformée aux Lois et aux Normes de sécurité, ou (ii) de remédier elle-même à la contravention, aux frais et risques de la Ville.

DÉSIGNATION DU FONDS SERVANT

L'immeuble décrit comme « **fonds servant** » et appartenant à l'Université est désigné comme suit :

1.- La partie du lot SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871 ptie) dudit cadastre;

De figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 5 207 394, faisant partie de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux;
- Vers le nord par une partie du lot 6 050 871;
- Vers le sud-est par le lot 6 050 872;
- Vers le sud par une autre partie du lot 6 050 871.

MESURANT :

En partant du point A, étant l'intersection de l'emprise sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux avec la ligne séparative des lots 6 050 868 et 6 050 871, étant l'emprise nord-est de l'avenue Dollard, de là;

- Le long de la ligne nord-ouest, trente mètres et un centième (30,01 m) dans une direction de 32°30'50", jusqu'au point B, étant le point de départ, de là;
- Le long de la ligne nord-ouest, vingt et un mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (21,97 m) dans une direction de 32°30'50'', jusqu'au point C, de là;
- Le long de la ligne nord, trente-deux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (32,94 m) dans une direction de 69°37'04'', jusqu'au point D, de là;
- Le long de la ligne nord, vingt-deux mètres et soixante-cinq centièmes (22,65 m) dans une direction de 68°34'43'', jusqu'au point E, de là;
- Le long de la ligne sud-est, vingt-deux mètres et soixante-trois centièmes (22,63 m) dans une direction de 212°43'47'', jusqu'au point F, de là;
- Le long de la ligne sud, quatre mètres et quarante-trois centièmes (4,43 m) dans une direction de 248°34'43'', jusqu'au point G, de là;
- Le long de la ligne sud, cinquante mètres et cinquante-huit centièmes (50,58 m) dans une direction de 249°37'04'', jusqu'au point B, étant le point de départ.

CONTENANT :

En superficie sept cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (732,8 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description sont celles du Système International (SI).

Les directions apparaissant dans cette description sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83 (fuseau 8).

La présente description est faite en conformité avec une description technique préparée par Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, en date du cinq (5) avril deux mille vingt-deux (2022), sous sa minute numéro 3074 (dossier 23341) laquelle demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties en présence du notaire soussigné.

DÉSIGNATION DU FONDS DOMINANT

Le fonds dominant de la servitude est constitué du réseau de conduites d'égout combiné de la Ville, relevant de la compétence de son conseil d'agglomération, qui correspond à la totalité de l'immeuble qui a fait l'objet de l'établissement de la fiche immobilière numéro 65-B-107354 au registre des réseaux des services publics de la circonscription foncière de Montréal.

CONSIDÉRATION DE LA SERVITUDE

La présente servitude est consentie en considération des avantages que l'Université et le public en général retirent du collecteur d'égoût, dont et du tout QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE**.**

T.P.S. et T.V.Q. RELATIVES À LA SERVITUDE

Si la servitude créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de l'Université.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Cédant : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Service de la stratégie immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier du Cédant, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) L'Université:

a) a/s Université de Montréal
Direction des immeubles
À l'attention du directeur général des immeubles

Courriel : baux@di.umontreal.ca

b) Adresse postale (pour envoi par la poste):
C.P. 6128, Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

c) Adresse géographique (pour remise en mains propres):

Pavillon de la Direction des immeubles
2787, chemin des services
Montréal (Québec) H3T 1J4

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit au Cédant sa nouvelle adresse, l'Université fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence du Cédant ou de l'Université ou leur retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

a) le nom du cédant est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

b) le nom du cessionnaire est : **UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est : 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal, Québec, H3C 1J4;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la ville de **Montréal**;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'**Immeuble**, selon le cédant et le cessionnaire, est de **ZÉRO DOLLAR (0,00 $)**;

g) la valeur de l'Immeuble, est de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE DOLLARS ET QUATORZE CENTS (1 688 215,14$) [évaluation municipale (1 430 690,8 $) x facteur comparatif (1,18)];

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation pour l'**Immeuble**, selon le cédant et le cessionnaire, est de UN MILLION SIX CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE DEUX CENT QUINZE DOLLARS ET QUATORZE CENTS (1 688 215,14$);

i) le montant du droit de mutation pour l'**Immeuble** est de **TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT VINGT-TROIS DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (32 623,88 $)**;

j) le présent acte ne concerne pas un transfert à la fois d'immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE à

le

sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LES PARTIES déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice daté du trente et un (31) août deux mille vingt (2020) et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 2021-4556 du ministre de la Justice daté du vingt (20) août deux mille vingt et un (2021), identifient et reconnaissent véritables les annexes, puis signent à distance en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par : ●

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

_____

Par : Éric Filteau

_____

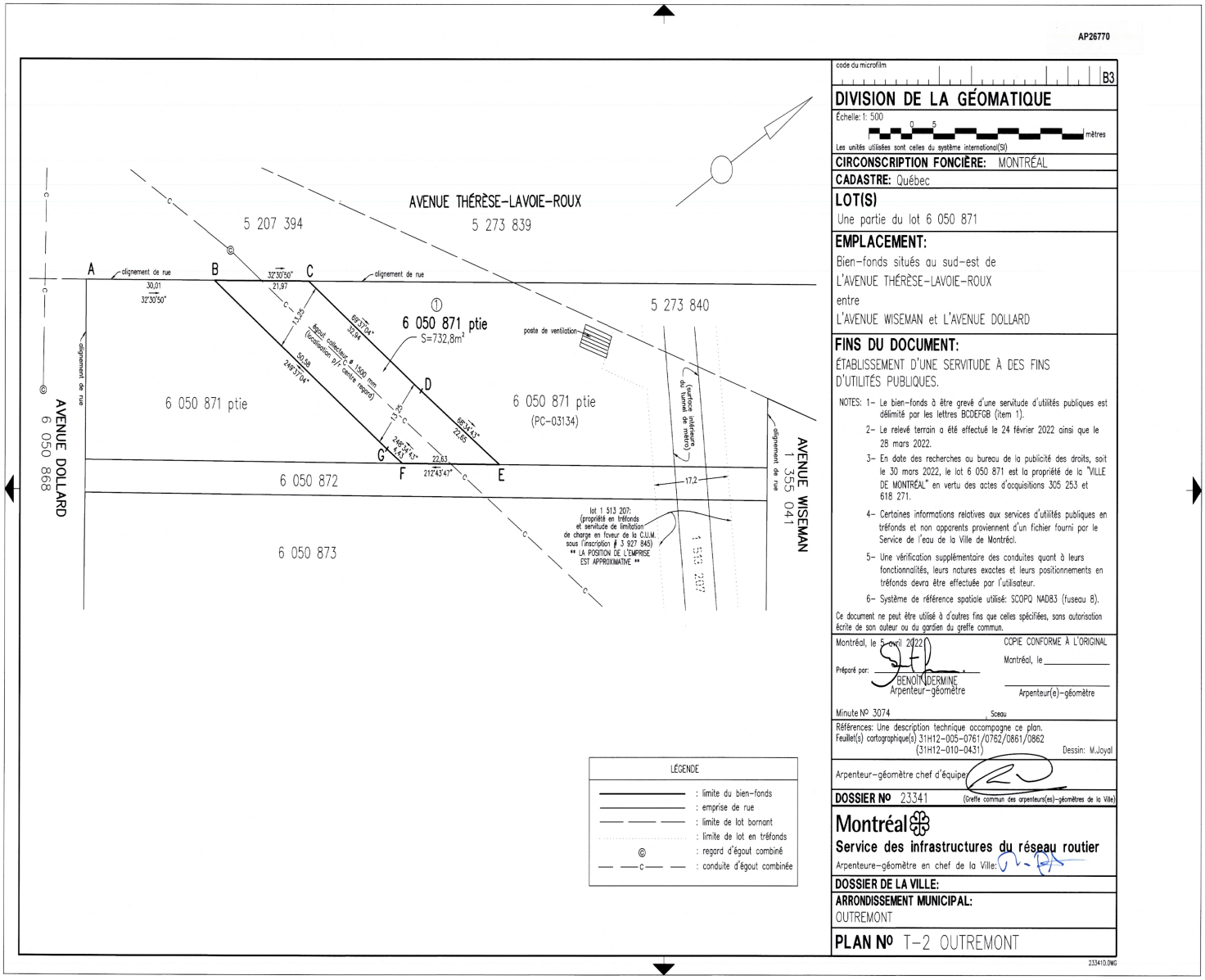
Par : Alexandre Chabot

_____

M^{e} ●, notaire

ANNEXE E

PLAN DE LA SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AFFECTANT L'IMMEUBLE II



DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	QUÉBEC
LOT(S)	:	UNE PARTIE DU LOT 6 050 871
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	OUTREMONT

Ce bien-fonds, devant éventuellement faire l'objet d'établissement d'une servitude à des fins d'utilités publiques, est situé au sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre l'avenue Wiseman et l'avenue Dollard, est délimité par les lettres BCDEFGB (item 1) sur le plan T-2 Outremont préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 5 avril 2022 dont copie accompagne la présente description technique.

La partie de lot est décrite comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1.- La partie du lot SIX MILLIONS CINQUANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET ONZE (6 050 871 ptie) dudit cadastre;

de figure irrégulière :

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-ouest par le lot 5 207 394, faisant partie de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux;
- Vers le nord par une partie du lot 6 050 871;
- Vers le sud-est par le lot 6 050 872;
- Vers le sud par une autre partie du lot 6 050 871.

BENOÎT DERMINE
2132
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

/2

MESURANT :

En partant du point A, étant l'intersection de l'emprise sud-est de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux avec la ligne séparative des lots 6 050 868 et 6 050 871, étant l'emprise nord-est de l'avenue Dollard, de là;

- Le long de la ligne nord-ouest, trente mètres et un centième (30,01 m) dans une direction de 32°30'50", jusqu'au point B, étant le point de départ, de là;
- Le long de la ligne nord-ouest, vingt et un mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (21,97 m) dans une direction de 32°30'50", jusqu'au point C, de là;
- Le long de la ligne nord, trente-deux mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (32,94 m) dans une direction de 69°37'04", jusqu'au point D, de là;
- Le long de la ligne nord, vingt-deux mètres et soixante-cinq centièmes (22,65 m) dans une direction de 68°34'43", jusqu'au point E, de là;
- Le long de la ligne sud-est, vingt-deux mètres et soixante-trois centièmes (22,63 m) dans une direction de 212°43'47", jusqu'au point F, de là;
- Le long de la ligne sud, quatre mètres et quarante-trois centièmes (4,43 m) dans une direction de 248°34'43", jusqu'au point G, de là;
- Le long de la ligne sud, cinquante mètres et cinquante-huit centièmes (50,58 m) dans une direction de 249°37'04", jusqu'au point B, étant le point de départ.

CONTENANT :

En superficie sept cent trente-deux mètres carrés et huit dixièmes (732,8 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

/3

Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPQ NAD83 (fuseau 8).

Préparé à Montréal, le cinquième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux sous le numéro 3074 de mes minutes au dossier 23341 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/

Dossier : 23341

Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

BENOIT DERMINE 2132 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
2022-06-02

ANNEXE F

PLAN DE L'EMPIÉTEMENT DES PIEUX PAR LA STM

DOSSIER : P20-070 (22722)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE MONTRÉAL

DESCRIPTION TECHNIQUE

Une (1) parcelle de terrain étant une (1) partie du lot 6 050 871 du cadastre du Québec, de la municipalité de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et étant plus particulièrement décrites comme suit :

PARCELLE 1

De l'altitude 55,00 mètres jusqu'au zénith

Un polyèdre dont la projection orthogonale correspond à une figure de forme rectangulaire, étant une partie du lot 6 050 871. Commençant à l'intersection des lots 1 355 041, étant l'avenue Wiseman, 6 050 872, étant la ruelle Du Manoir et 6 050 871 ; de là une distance de 22,81 mètres mesurée dans une direction sud-ouest le long de la ligne séparative entre le lot 6 050 872, étant la ruelle Du Manoir et le lot 6 050 871 jusqu'au point de départ.

Du point de départ ainsi déterminé, une distance de 33,60 mètres mesurée dans une direction sud-ouest ; de là, une distance de 0,40 mètre mesurée dans une direction nord-ouest ; de là, une distance de 33,60 mètres mesurée dans une direction nord-est ; de là, une distance de 0,40 mètre mesurée dans une direction sud-est jusqu'au point de départ.

Bornée vers le sud-est par le lot 6 050 872, étant la ruelle du Manoir, vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est par une partie du lot 6 050 871.

Contenant en superficie 13,4 mètres carrés.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, en date du 23 février 2022, portant le numéro 20070_22722_D01.dwg et étant partie intégrante de la présente description technique.

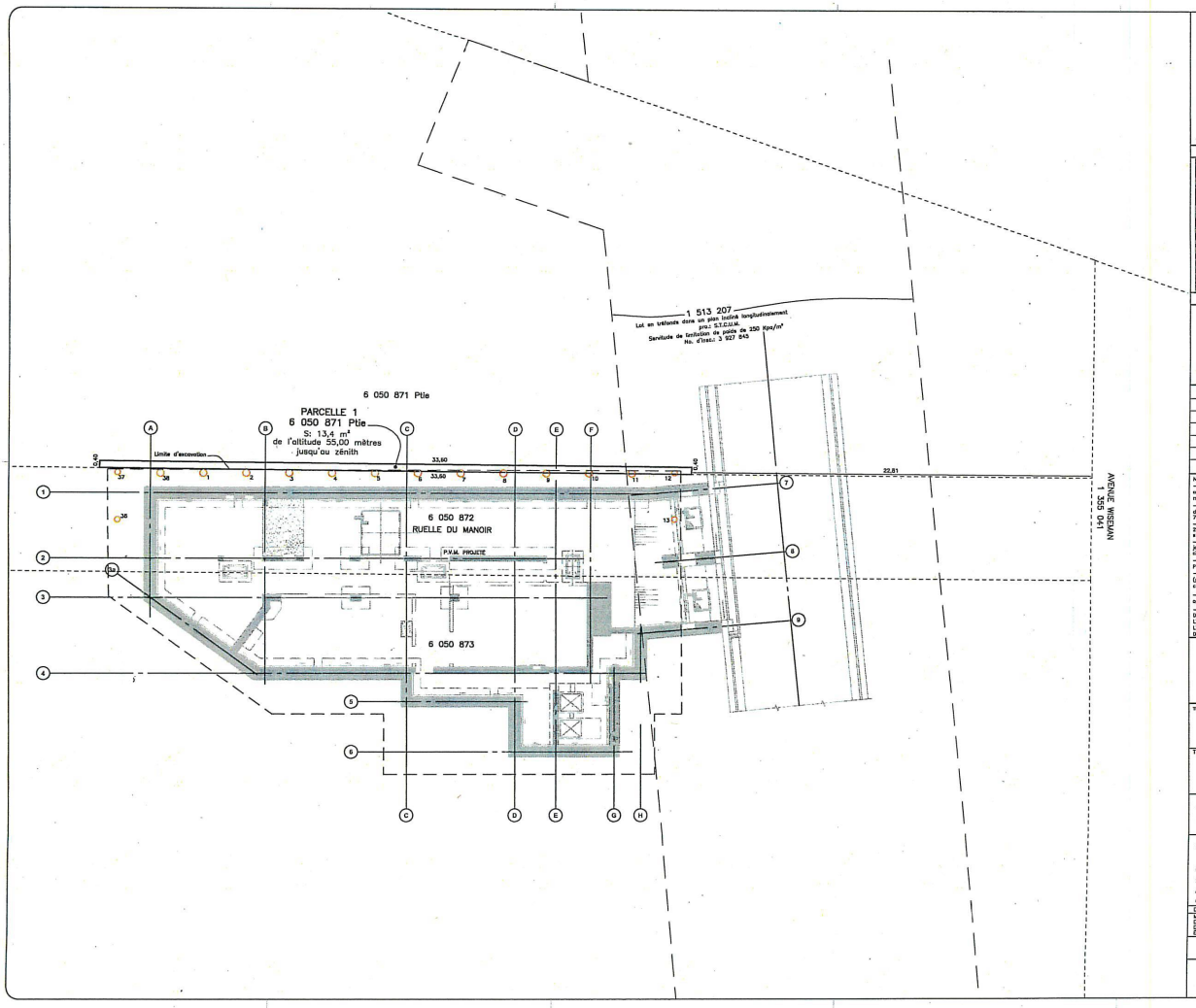
Fait et préparé à Boisbriand, ce vingt-troisième jour du mois de février 2022 sous le numéro 6686 des minutes de mon répertoire.

SIGNÉ
ÉRIC CHALIFOUR
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

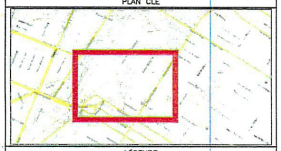
Vraie copie de l'original conservé dans les archives du soussigné.

Boisbriand, le 7 mars 2022

Arpenteur-géomètre



PLAN CLÉ



LÉGENDE

- Ligne de lot
- Ligne de lot bornant
- Ligne de lot en tréfonds
- Ligne d'axe
- Limite d'excavation
- 12 Pieux / no.

NO	MODIFICATIONS	DATE
5	–	–
4	–	–
3	–	–
2	–	–
1	Ajout de la limite d'excavation	2022-03-03
0	Soumis pour étude	2022-02-25

NOTES :

- Les élévations pouvant apparaître sur ce plan sont en référence au Système Canadien de référence altimétrique de 1928 (CDV2GD), entre autre le point 71M101, dont l'élévation est 63,858 mètres. Les mesures et les élévations indiquées sur ce plan sont en mètres (M).
- Les coordonnées utilisées pour ce plan sont en mètres (M) et en référence au système de coordonnées planes du Québec (S.C.o.P.Q.) MTM3, dont les points 27M4020, 5054229 et 71Km101.
- La limite d'une mairie dans ce dessin provient de l'opérateur de la STM en date du 4 janvier 2022, basé sur les plans émis pour construction le 15 octobre 2021, remis de la discipline structure RS-PD-GN-GC-417-07-5041-324544, feuillet 2101.
- La limite d'excavation montrée dans ce dessin provient de l'opérateur de la STM en date du 4 janvier 2022, basé sur les plans émis pour construction le 15 octobre 2021, remis de la discipline civil RS-PD-GN-GC-419-98-5041-328170, rev. 02, feuillet 0002.
- La localisation des pieux fabriqués provient du dessin C21-004 WISEMAN PLAN D'IMPLANTATION PIEUX.dwg de Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. le 22 février 2022.
- Ce plan ne doit pas être utilisé ou invoqué à d'autres fins que celle à laquelle il est destiné (pour les relations et/ou chevauchements des propriétés de la société de transport de la communauté urbaine de Montréal) sans l'autorisation écrite du soussigné.
- Personne ne doit entreprendre des travaux sur le terrain avant que ce projet n'ait reçu toutes les approbations nécessaires et se conforme aux lois et règlements s'appliquent.
- L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET/OU LE PROPRIÉTAIRE-PROMOTEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE PLAN, LE SITE ET LES CONDITIONS SUR LE SITE ET EN AVISER L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DE TOUTE DIVERGENCE OU OMISSION AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT CONTACTER INFO-EXCAVATION AVANT D'ENTREPRENDRE TOUS TRAVAUX D'EXCAVATIONS.

SNC·LAVALIN
www.snclavalin.com

GEOPOSITION arpenteurs-géomètres
GEOPOSITION ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC. for projections au PHB
Email:boisbriand@geoposition.ca

TITRE DU PROJET:
CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES
POSTE DE VENTILATION MÉCANIQUE
WISEMAN

TITRE DU PLAN:
PLAN ACCOMPAGNANT
LA DESCRIPTION TECHNIQUE

Client (s) ou mandataire : S.T.M.
But de l'opération: OCCUPATION SUR LE LOT 6 050 871

Lot (s): UNE PARTIE DU LOT 6 050 871
Cadastre: DU QUÉBEC
Municipalité de: VILLE DE MONTRÉAL
Arrondissement: OUTREMONT
Circonscription foncière de: MONTRÉAL

Dessiné par: Maxime Touchette S.G. — Vérifié par: Benoit Lantagne a.-g.

Minute:	5989	DATE: 2022-02-23	1/1
Dossier:	P20-070 (22722)		
D.A.O.:	20070_22722_001_V1.dwg		
Échelle:	1 : 100		

Préparé par: SIGNÉ
Éric Chalifoux, a.-g.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le . . . . 7 mars 2022 . . . . . .
Par: . . . . . .

ANNEXE G

LETTRE DE LA STM

Montréal, le 21 juillet 2022

PAR COURRIEL : jovette.metivier@montreal.ca

Madame Jovette Métivier,

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières

303, Notre-Dame E
Montréal, Québec H2Y 3Y8

Objet : Poste de ventilation WISEMAN

Empiètement de la limite d'excavation et de pieux

Madame,

Dans le cadre du projet de construction du nouveau poste de ventilation Wiseman (ci- après : le « PVM »), la Société de transport de Montréal (ci-après : la « STM ») est à ériger ses infrastructures sur une partie des lots 6 050 873 et 6 050 872 tous deux du cadastre du Québec, lesquels sont la propriété de la Ville de Montréal (ci-après : la « Ville »).

Les travaux de construction ayant débuté en janvier 2022, il appert que la limite d'excavation des terres excède la limite initiale prévue ayant ainsi pour conséquence l'empiètement de certains pieux du mur de soutènement des terres sur une partie du lot 6 050 871 cadastre du Québec, le tout tel que plus amplement décrit au plan préparé par Éric Chalifour, arpenteur-géomètre, sous sa minute 6686 lequel est annexé aux présentes. À titre d'information, le mur de soutènement des terres est un ouvrage temporaire qui est requis lors des travaux d'excavation. Malgré l'usage temporaire de cet ouvrage, les pieux utilisés dans sa construction sont coupés sous la surface et les longueurs résiduelles sont laissées en tréfonds à la fin des travaux.

Comme convenu lors d'une rencontre tenue le 17 mars 2022 entre les représentants de la Ville et la STM, l'empiètement permanent de ces pieux est toléré par la Ville et cette dernière s'engage à faire assumer le tout par les acquéreurs subséquents dudit lot 6 050 871.

Suivant la fin des travaux de construction du PVM, la STM fera parvenir à la Ville un plan révisé tel que construit afin d'identifier l'empiètement final et permanent des pieux. Advenant un transfert de propriété du lot 6 050 871, lors de cet envoi, une copie sera également transmise à l'acquéreur subséquent.

Société de transport de Montréal

DIRECTION EXÉCUTIVE INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Grands programmes de maintien des actifs métro

Il est entendu qu'à titre de propriétaire des pieux laissés en tréfonds, la STM accepte toute responsabilité passée, actuelle et future en lien avec ceux-ci. De plus, dans l'éventualité où l'acquéreur subséquent requière la régularisation de la situation par la création d'une servitude de tolérance d'empiètement en faveur de la STM, cette dernière confirme par les présentes son intention de négocier de bonne foi avec ce dernier et d'effectuer l'ensemble des démarches requises, le tout à ses frais, afin de permettre la conclusion et la publication au Registre foncier d'un acte notarié à cet effet. Il est toutefois précisé que la conclusion d'un tel acte devra préalablement être soumise pour approbation à ses autorités compétentes.

Espérant le tout conforme, veuillez accepter, Madame, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Éric Perreault
Signé avec ConsignO Cloud (22/07/2022)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Eric Perreault ing. | Directeur de Projets Grands programmes de maintien des actifs métro Direction exécutive Ingénierie et grands projets

courriel : Eric.Perreault.2@stm.info

c.c. Me Ophélie Scott, Centre de services scolaire Margeurite-Bourgeoys

Société de transport de Montréal

DIRECTION EXÉCUTIVE INGÉNIERIE ET GRANDS PROJETS

Grands programmes de maintien des actifs métro

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1220222003

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver le projet d'Entente et les deux projets d'acte de cession entre la Ville de Montréal (Ville) et l'Université de Montréal (l'UDM), en vertu desquels la Ville cède à l'UDM, le lot 6 050 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et l'UDM cède à la Ville, une partie du lot 5 136 871 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Autoriser la signature de l'Entente et des actes de cession substantiellement conformes aux projets ci-joints et le versement par la Ville du montant des droits de mutations. Mandat 18-0422 / 31H12-005-0761-03

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-17

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1226025009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 m², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 $. Bâtiment 0377-101.

Il est recommandé :
1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chausée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 m², à des fins de bureau, moyennant un loyer total de 2 750,00 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 11:08

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1226025009**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 m², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 $. Bâtiment 0377-101.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal (AERVM) loge dans divers locaux inoccupés par la Ville. L'AERVM a occupé les locaux sis au 791, rue Jarry Est, entre le 1er juin 2000 et le 28 février 2021. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a dû effectuer des travaux de mise aux normes sur ce bâtiment, qui abrite également la Caserne 37, et l'AERVM a dû quitter les lieux. Le SGPI autorise désormais le retour de l'organisme dans ces locaux.
Le Service de la stratégie immobilière (SSI) convient donc d'un nouveau bail avec l'AERVM à compter du 1er octobre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1311 - 23 novembre 2015 - Approuver la prolongation de bail, pour une période de cinq ans, à compter du 1er juillet 2015, moyennant un loyer annuel de 500,00 $ plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2022, les locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791 rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 m² (3 124 pi²), à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
Le locataire a la responsabilité de veiller à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques,

électriques et de plomberie.

JUSTIFICATION

Le SGPI et le SSI recommandent le projet de bail de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., puisque ses activités ne causent aucun préjudice aux activités des autres occupants de l'immeuble et que le local n'est pas requis pour des fins municipales. La durée du bail est de cinq (5) ans et prévoit une (1) option de renouvellement de cinq (5) ans, qui devra être approuvée par les autorités compétentes au moment de ce renouvellement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente les recettes totales pour la durée du bail :

	Loyer annuel 2022-2027	**TOTAL**
Recettes avant taxes	550,00 $	**2 750,00 $**
TPS (5 %)	27,50 $	**137,50 $**
TVQ (9,975 %)	177,66 $	**274,31 $**
Recette total incluant les taxes	755,16 $	**3 161,81 $**

Ce revenu de 2 750,00 $, avant les taxes, sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SSI. Le loyer inclut tous les frais d'exploitation. La caserne de pompiers numéro 37 occupe également ce même immeuble, c'est pourquoi ce dossier relève du conseil d'agglomération.

Le taux de location, pour un tel immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, est d'environ 18 $/pi² (rez-de-chaussée et sous-sol). Le taux de location annuel pour la durée du terme est de 0,18$/pi²

Le montant total de la subvention pour cette occupation est de 55 669,68 $. La subvention est établie de la façon suivante **:**

(18 $/pi² - 0,18 $/pi²) x 3 124 pi² = 55 669,68 $, taxes incluses.

Pour l'année 2022, la dépense prévue par le SSI en frais d'exploitation pour ces locaux (énergie, entretien courant et sécurité) est d'environ 26 600,00 $.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en changements climatiques. Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du bail et conformément aux informations susdites.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite au présent sommaire priverait la Ville d'encaisser des revenus supplémentaires de loyer et obligerait l'organisme à trouver un nouveau local pour ses besoins.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a aucun impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie ROUSSEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et planification des immeubles
Judith TREMBLAY, Service des ressources humaines
Diane DRH BOUCHARD, Direction générale

Lecture :

Diane DRH BOUCHARD, 29 août 2022
Judith TREMBLAY, 26 août 2022
Marie-Josée MOTARD, 25 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève QUESNEL
Conseillère en immobilier

Tél : 438-350-6231
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Joel GAUDET
Chef d'équipe, en remplacement de Nicole Rodier, chef de la division Locations

Tél : (514) 237-0706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél : (514) 501-3390
Approuvé le : 2022-08-25

BAIL

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de :

a) la résolution numéro CM03 0836 ; et

b) la résolution numéro CM_____, adoptée par le conseil municipal à sa séance du_____ 2021 ;

Ci-après nommée le « **Locateur** »

ET : **ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL INC.**, personne morale sans but lucratif constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38), ayant son siège au 9623 rue Lajeunesse, à Montréal, province de Québec, H3L 2C7, agissant et représentée par M. Jacques Guilmain, son président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration en date du 23 août 2022.

Ci-après nommée le « **Locataire** »

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1
DÉFINITIONS

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

1.1 **Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble.

1.2 **Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.

1.3 **Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.

1.4 **Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

1.5 **Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec

Paraphes	
Locateur	Locataire

l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.

1.6 **Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, le relampage dans les espaces communs incluant les luminaires métallarcs, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager des espaces communs, les primes d'assurance, la surveillance, la portion amortie des Dépenses de nature capitalisable, l'entretien et les réparations mineures des espaces communs et des grilles. Sont exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres Locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres Locataires et les pertes résultant des loyers impayés.

1.7 **Immeuble** : l'Édifice et le terrain sur lequel est érigé l'Édifice.

1.8 **Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.

1.9 **Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.

1.10 **Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.

1.11 **Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.

1.12 **Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant et réalisés par le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locataire pendant la durée du Bail.

1.13 **Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2
LIEUX LOUÉS

2.1 **Désignation :** Des locaux désignés comme étant les locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol, dans le bâtiment sis au 791, rue Jarry Est, à Montréal, province de Québec, H2P 1W3, tel que montré sur le plan joint au Bail comme Annexe A. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 3 456 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2.2 **Superficie locative des Lieux loués :** La Superficie locative des Lieux loués est fixée à deux-cent quatre-vingt-dix virgule vingt-cinq mètres carrés (290,25 mc^2).

2.3 **Lieux loués non-exclusifs :** Le Locateur se réserve le droit d'offrir à un autre organisme de retraités, de partager les Lieux loués avec le Locataire, celui-ci accepte donc une possible colocation éventuelle des Lieux loués. Le cas échéant,

Paraphes	
Locateur	Locataire

le loyer prévu à l'Article 4 reste le même et un avis écrit sera transmis au Locataire, au moins soixante (60) jours avant le début de la colocation.

ARTICLE 3
DURÉE

3.1 **Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de cinq (5) ans, commençant le premier (1er) octobre deux mille vingt-deux (2022) et se terminant le trente (30) septembre deux mille vingt-sept (2027).

3.2 **Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel et consécutif de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à définir, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

3.3 **Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4
LOYER

4.1 **Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel, établi au montant de CINQ CENT CINQUANTE dollars (550 $), payable en un (1) seul versement annuel, le premier (1er) octobre de chacune des années, auquel s'ajoute les Taxes de vente.

4.2 **Frais d'exploitation** : Le Loyer inclus tous les Frais d'exploitation décrit à l'article 1.7.

4.3 **Loyer additionnel :** En plus de payer son loyer tel que décrit à l'article 4,1, Le Locataire devra assumer, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, les Taxes foncières telles que décrites aux articles 1.10 et 8.8. Une facture additionnelle sera transmise au Locataire par le service des finances du Locateur et devra être payée selon les conditions émises sur la facture, si applicable.

4.4 **Paiement** : Toutes sommes en retard payable en vertu des présentes, y compris celles payables à titre d'intérêts, portera intérêt au taux annuel établi par le Service des Finances du Locateur dans le contexte de recouvrement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 5
CESSION ET SOUS-LOCATION

5.1 **Modalités de cession, sous-location :** Le Locataire n'aura pas le droit, sans l'autorisation écrite préalable du Locateur, de céder, transférer ou grever tout ou partie de ses droits aux termes du présent Bail, de sous-louer les Lieux Loués en tout ou en partie, de permettre à un tiers de les occuper ou de les utiliser en tout ou en partie.

Si le Locataire cède le bail ou sous-loue les Lieux Loués après avoir obtenu l'approbation du Locateur, le Locataire demeurera solidairement responsable avec le cessionnaire ou le sous-locataire de toutes les obligations contenues au présent Bail.

ARTICLE 6
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

6.1 Toute installation ou amélioration locative (ci-après appelée les « Travaux d'aménagement ») apportée aux Lieux Loués pendant l'occupation du Locataire dans les Lieux loués sera exécutée par le Locataire, le tout sujet à l'approbation préalable écrite du Locateur.

Le Locataire ne pourra, sans le consentement écrit et préalable du Locateur, faire aucun changement, réparation, amélioration, installation ou ajout aux Lieux Loués, soit avant ou pendant la durée du Bail.

Le Locataire devra utiliser des entrepreneurs qualifiés et détenant les licences, accréditations et permis requis, approuvés par le Locateur.

Si le Locataire entreprend des Travaux d'aménagement affectant d'une quelconque manière les murs, planchers, plafonds, systèmes ou autres composantes majeures du bâtiment, le Locataire devra, au préalable, soumettre au Locateur des plans et devis décrivant les travaux et obtenir son consentement écrit.

ARTICLE 7
OBLIGATIONS DU LOCATEUR

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locateur s'engage à :

7.1 **Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public pendant la durée du Bail.

7.2 **Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables.

7.3 **Entretien ménager** : faire l'entretien ménager dans les espaces communs de l'Immeuble.

7.4 **Température** : chauffer et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une température convenable aux besoins du Locataire.

7.5 **Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire.

ARTICLE 8
OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Outre les obligations auxquelles il est tenu en vertu du Code civil du Québec, dans

Paraphes	
Locateur	Locataire

la mesure où celles-ci ne sont pas modifiées par les présentes, le Locataire s'engage à :

8.1 **Publication** : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 **Usage** : prendre les Lieux Loués dans l'état où ils se trouvent présentement et n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureaux ou d'entreposage. Tout changement d'usage devra préalablement être approuvé par le Locateur.

8.3 **Entretien intérieur** voir lui-même, et à ses frais, à l'aménagement, à l'entretien et au nettoyage des Lieux Loués; il fera toute réparation locative due à son usage normal à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques.

8.4 **Appareils et équipements** : Le Locataire ne peut installer, utiliser ou opérer de machines distributrices, appareils de cuisson ou tous autres appareils similaires sans le consentement écrit et préalable du Locateur.

8.5 **Entreposage** : Le Locataire ne doit pas posséder dans les Lieux Loués des matières combustibles, inflammables, explosives, toxiques ou dangereuses et n'utilisera dans les Lieux loués aucune autre source d'énergie que l'électricité de l'Immeuble.

8.6 **Modification au Lieux loués** : n'effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les lieux loués sans avoir soumis, au moins trente (30) jours à l'avance, les plans et devis exacts et détaillés des travaux, et obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Locateur.

8.7 **Responsabilité et assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de **deux millions de dollars (2 000 000,00 $),** limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé par le Locataire au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur.

8.8 **Responsabilité :** tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants ;

Se tenir responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux Loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux et également par bris ou vandalisme survenus dans les Lieux Loués pendant ses périodes d'occupation.

8.9 **Taxes :** assumer le paiement des Taxes foncières, des taxes d'eau et d'affaires afférentes aux Lieux Loués, ainsi que, s'il y a lieu, le paiement de toutes autres taxes ou permis afférents à ces lieux, pouvant être imposés au Locataire ou au Locateur en rapport avec l'utilisation des Lieux Loués par le Locataire, applicables en vertu de toutes lois, ordonnances, règlements et arrêtés en conseil des gouvernements et agences des gouvernements fédéral, provincial ou municipal.

8.10 **Circulation** : Le Locataire ne doit laisser ou permettre que soit laissé aucun objet qui puisse entraver la circulation dans les passages, entrées, trottoirs, corridors,

Paraphes	
Locateur	Locataire

vestibules, halls, escaliers et issues de secours;

8.11 **Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défectuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.

8.12 **Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.

8.13 **Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.

8.14 **Système d'alarme** : Le Locataire peut s'il le désire installer un système d'alarme-intrusion dans les Lieux loués et ce, à la condition qu'il autorise le Locateur à pénétrer dans les Lieux loués pour des raisons exceptionnelles. Il devra donc fournir les informations nécessaires au Locateur pour donner accès aux Lieux loués.

8.15 **Visite** : permettre, pendant les trois (3) mois qui précèdent la fin du Bail, que les Lieux loués soient visités, en tout temps durant les heures de bureau, par ceux qui désirent les louer.

8.16 **Remise des Lieux Loués** : remettre à ses frais, à l'expiration du terme, les Lieux Loués dans leur état initial à moins qu'il en soit décidé autrement par les parties. Tout biens appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissés dans ou sur les Lieux loués à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation, ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

8.17 **Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics** : se comporter de manière à ce qu'il ne devienne, en aucun temps, pendant la durée du Bail, une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. À cet effet, le Locataire déclare ne pas y être inscrit en date de la signature du Bail.

ARTICLE 9
DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locateur, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

9.1 **Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.2 **Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

Paraphes	
Locateur	Locataire

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués.

9.3 **Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10
DÉFAUT DU LOCATAIRE

10.1 **Modalités** : Les évènements suivants seront considérés comme étant des évènements de défaut selon les dispositions du présent Bail :

a) le Locataire fait défaut de se conformer à toute disposition du Bail prévoyant le paiement du Loyer, du Loyer additionnel ou tout autre montant devant être payé par le Locataire au Locateur en vertu du présent Bail, tel montant devant être réputé un loyer, payable et exigible de la même manière qu'un loyer et tel défaut continue pendant quinze (15) jours après qu'un avis écrit à cet effet a été donné au Locataire par le Locateur;

b) le Locataire abandonne ou tente d'abandonner les Lieux loués avant l'expiration du présent Bail, que tel abandon soit à la connaissance ou non du Locateur OU les Lieux loués sont utilisés par toute autre personne ou compagnie autre que celle qui y a droit en vertu des présentes OU quelque procédure d'exécution d'un jugement rendu contre le Locataire ou en vertu de ce Bail est entrepris OU un agent agissant en vertu d'un acte de fiducie ou d'un acte d'hypothèque prend possession des actifs du Locataire;

c) le Locataire est en défaut de se conformer à tout engagement contenu aux présentes et/ou tente de se décharger de toute obligation stipulée au présent Bail (autre qu'un défaut de paiement du loyer ou tout autre coût) et que ce défaut perdure pendant quinze (15) jours après qu'un avis écrit à cet effet ait été donné au Locataire par le Locateur, à moins qu'il soit impossible de remédier à tel défaut en toute diligence durant telle période de quinze (15) jours, auquel cas le Locataire aura droit d'obtenir, s'il en fait la demande écrite au Locateur avant l'expiration dudit délai, toute prolongation de temps raisonnable afin de permettre de remédier à tel défaut.

En cas de défaut du Locataire de se conformer aux dispositions des présentes, le Locateur aura le droit, à son absolue discrétion, de résilier le présent Bail et, en sus, le Locateur aura le droit, sans avis et sans nécessité d'intenter une procédure judiciaire, de reprendre immédiatement possession des Lieux loués et de disposer des effets du Locataire abandonnés dans les Lieux loués et ce, nonobstant toute loi à l'effet contraire, le tout sans préjudice de tout autre droit et recours en dommages-intérêts dont il pourrait se prévaloir contre le Locataire en raison de tout défaut de celui-ci.

Paraphes	
Locateur	Locataire

ARTICLE 11
DIVERS

11.1 **Rubriques** : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

11.2 **Renonciation** : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

11.3 **Accord complet** : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

11.4 **Force majeure** : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, pandémie, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

11.5 **Lois applicables** : Le Bail est régi par les lois du Québec.

11.6 **Responsabilité** : Le Locateur ne sera être tenu responsable de tout dommage causé au Locataire et/ou à ses dirigeants, officiers, employés, mandataires, représentants ou visiteurs ou à toute autre personne utilisant les installations présentes dans l'Immeuble, incluant les aires communes, ni de tout dommage provenant de l'utilisation de ces installations et de ces aires communes.

11.7 **Suspension des services :** Le Locateur aura le droit, sans obligation ni responsabilité envers le Locataire, de suspendre ou modifier tout service qu'il doit fournir en vertu du présent Bail, pour le temps qu'il sera nécessaire ou qu'il jugera raisonnable, par suite d'un sinistre ou d'un accident ou dans le but de faire des réparations, remplacements, modifications ou améliorations ou pour toute autre cause hors de son contrôle. De plus, le Locateur n'encourra aucune responsabilité envers le Locataire par suite de tout défaut de fournir l'un ou l'autre de ces services, pour quelque raison que ce soit, et il n'en résultera aucune réduction de Loyer ni diminution des obligations du Locataire. Cependant, le Locateur devra, dans la mesure du possible, y remédier avec diligence et dans un délai raisonnable. Néanmoins, le Locateur sera en tout temps responsable des dommages causés par sa propre négligence ou par celle de ses employés, préposés, mandataires, sous-traitants, agents ou commettants.

11.8 **Droit d'entrée :** Si le Locateur juge nécessaire de faire traverser les Lieux Loués par certains éléments des systèmes mécanique, électrique, de chauffage et de climatisation ou de plomberie, le Locataire autorise, par les présentes, le Locateur, ses représentants et ses entrepreneurs à exécuter ce travail dans les Lieux Loués, sans indemnisation ou réduction du Loyer du Locataire. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance avant la date à laquelle seront effectués les travaux à moins d'une situation d'urgence.

11.9 **Aucune publicité :** Le Locataire ne pourra imprimer, publier, exposer, diffuser, afficher ou autrement offrir en tout ou en partie les Lieux Loués à des fins de cession, transfert ou sous-location et ne devra permettre à aucun courtier ou aucune autre personne de le faire, à moins que le texte complet, le format et le

Paraphes	
Locateur	Locataire

médium n'aient été préalablement approuvés par écrit par le Locateur.

11.10 Cession par le Locateur : Si le Locateur loue, cède, ou autrement aliène l'Immeuble ou quelque partie de celui-ci ou encore cède le présent Bail ou tout droit, intérêt ou participation qu'il y détient, et dans la mesure où un tel acheteur ou cessionnaire assume les obligations du Locateur aux termes des présentes, ce dernier sera dès lors, ipso facto, dégagé et libéré de toute responsabilité à l'égard de ces obligations à titre de Locateur sans qu'aucune autre entente ultérieure ne soit nécessaire.

11.11 Abandon des Lieux Loués : Le Locataire ne devra, en aucun cas, laisser les Lieux Loués vacants ou les abandonner pendant la durée du présent Bail sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit du Locateur.

ARTICLE 12
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

12.1 Règlement : Le Locateur a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Locataire déclare en avoir pris connaissance.

ARTICLE 13
ANNEXES

13.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

► Annexe A : Plan des Lieux loués.

13.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 14
ÉLECTION DE DOMICILE

14.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par courrier électronique :

► Pour le Locateur :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 2ème étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8

En cas d'urgence, le Locataire devra communiquer avec le 514-872-1234 ou par courriel à :
immeubles.centreappels@ville.montreal.qc.ca

Pour les demandes financières ou pour toute autre demande, le Locataire devra communiquer par courriel à : immeubles.locations@montreal.ca

► Pour le Locataire :

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL INC.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Adresse : 791 rue Jarry Est
Montréal, Québec, H2P 1W3
Téléphone : (514) 272-0818
Courriel : aer@bellnet.ca

14.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élue domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

14.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 15
ACCEPTATION

15.1 Signatures : Les Parties conviennent de s'échanger leurs signatures respectives du présent Bail par voie électronique. Une version signée échangée par courriel entre les Parties aura la valeur d'original et les Parties ne seront pas autrement obligées d'en faire la preuve.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 2022

LOCATEUR

_____
par : Domenico Zambito

Le 24 août 2022

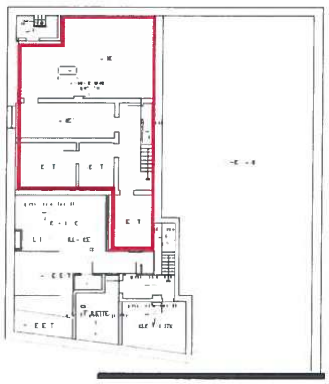
LOCATAIRE

_____
par : Jacques Guilmain

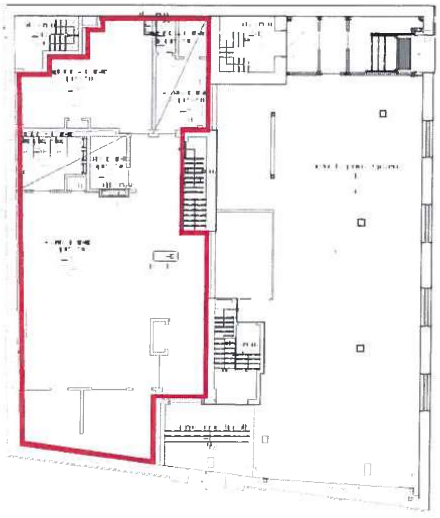
Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe A : Plan des Lieux loués

Sous-sol :



Rez-de-chaussée :



Paraphes	
Locateur	Locataire

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228682004*
Unité administrative responsable : *SSI – Division des Locations*
Projet : Nouveau bail pour l'Association des retraités de la Ville de Montréal pour la location d'un local à des fins de bureau, dans l'immeuble sis au 791 rue Jarry Est.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. *Priorité #20 : Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Combler les locaux vacants de la Ville, par la location des espaces.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**x**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		**x**	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1226025009

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division locations
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal inc., pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er octobre 2022, des locaux situés au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble sis au 791, rue Jarry Est, d'une superficie d'environ 290,25 m², à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 2 750 $, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 55 669,68 $. Bâtiment 0377-101.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Comptabiliser les revenus tel qu'indiqué dans le fichier joint.

FICHIERS JOINTS

GDD 1226025009 - Ville loue à Ass. employés retraités Ville Mtl, 791 Jarry E.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvie ROUSSEAU
Préposée au budget
Tél : 514 872-4232

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-29

Anjeza DIMO
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-4764
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1229196002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 70 227,40 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains pour l'année 2022-2023;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 1er juin 2023;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-09 12:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1229196002**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme de lutte contre l'agrile du frêne, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) souhaite valoriser les produits du bois issus de la valorisation des arbres urbains abattus en mettant en place des actions et outils de communication afin d'informer et d'encourager les services centraux, arrondissements et villes liées, ainsi que leurs citoyens et citoyennes, à l'utilisation de cette matière au sein de divers projets.
Bois Public est un organisme à but non lucratif dont la mission consiste à contribuer à l'économie circulaire en transformant les arbres publics en mobilier, à favoriser l'insertion socioprofessionnelle et à retourner les arbres publics à la communauté.

Bois Public a soumis au SGPMRS une demande de soutien financier pour les aider à mettre en oeuvre un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains pour un montant de 70 227,40 $.

Le Plan de la forêt urbaine est considéré comme un programme d'envergure avec date de fin, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projet/programmes d'envergure.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0022 – 27 janvier 2022 – Accorder cinq contrats à Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) ltée, Asplundh Canada ULC et Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage de frênes dépérissants et d'arbres dépérissants d'autres essences dans les grands parcs de la Ville de

Montréal 2022-2023 - Dépense totale de 4 326 148,09 $, taxes, variations des quantités et contingences incluses - Appel d'offres public 21 19018 (6 soum.).

CG21 0329 – 17 juin 2021 – Accorder un soutien financier non récurrent de 152 856 $ au Centre de valorisation du bois urbain pour la transformation et la valorisation des billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en 2021, 2022 et 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG21 0035 – 28 janvier 2021 – Accorder un soutien financier de 57 487,50 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion du programme de valorisation des arbres urbains. / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE19 0657 – 25 avril 2019 – Accorder un soutien financier de 129 470,00 $ à Bois Public pour la transformation d'environ 1 800 billots de frênes provenant de l'abattage des frênes dépérissants dans le réseau des grands parcs en environ 90 000 PMP de planches prêtes à être utilisées dans des projets d'ébénisterie. / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le soutien financier demandé par Bois Public contribuera à la continuation d'un plan de communication qui avait été implanté grâce à une contribution financière précédente. Le plan de communication porte sur le projet de valorisation des arbres abattus par le SGPMRS. Les coûts du projet sont présentés dans la demande de soutien financier de Bois Public, qui se trouve en pièce jointe.

Le plan de communication se décline en trois axes : la promotion (interne et externe) du bois de frêne montréalais, la documentation des projets et l'éducation citoyenne.

Le volet promotionnel permettra la diffusion de l'information grâce, entre autres, à la bonification du catalogue de produits de frêne montréalais développé dans l'entente précédente et à l'envoi d'infolettres. L'objectif est d'inspirer, conseiller et motiver les divers acteurs et actrices de la Ville de Montréal et des villes liées à utiliser et/ou à intégrer le frêne urbain à leurs projets.

Le volet documentation vise à capter des photos de projets déjà existants qui utilisent le frêne montréalais afin de les répertorier. Ces photos mettront en lumière l'éventail de réalisations possibles avec le bois montréalais.

Le volet éducatif vise à sensibiliser et à informer la population sur l'enjeu des frênes dépérissants à Montréal et sur leur potentiel de valorisation. Grâce à un atelier pédagogique, qui sera capté en vidéo, cet axe du plan de communication permettra de rapprocher les citoyens et citoyennes du frêne revalorisé qui est de plus en plus présent dans le décor montréalais.

Cette contribution financière représente 94 % du coût total du projet.

Il est à noter que Bois Public était partenaire dans les projets de valorisation des bois de frênes en 2018 et 2019 et a continué de faire la promotion de cette démarche en 2020 et 2021.

JUSTIFICATION

La proposition de projet et la mission de Bois Public cadrent bien avec les orientations et priorités de la Ville en matière de valorisation du bois.

L'agglomération montréalaise compte sur une multitude d'acteurs et d'actrices, autant à

l'interne qu'à l'externe, qui réalisent des ouvrages au bénéfice de la communauté. En développant un réseau de contacts, en informant ce réseau de la disponibilité du frêne et en inspirant les concepteurs et conceptrices, tant par des concepts originaux que par des réalisations passées, le présent projet favorisera la distribution et la réutilisation du bois de frêne montréalais.

De plus, ce projet fera la promotion du processus de valorisation du bois urbain auprès de la population dans le but de renforcer sa proximité au bois de frêne et son sentiment d'appartenance à la Ville de Montréal.

En somme, le projet qui vise à stimuler l'économie verte et l'implication citoyenne, s'inscrit dans les objectifs du plan Montréal 2030.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution est de 70 227,40 $ (sans taxes) et sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 21-016 - « Plan de gestion de la forêt urbaine ».

Projet	2022 (sans taxes)	2023 (sans taxes)	Total (sans taxes)
Contribution financière à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois de frêne	52 670,55 $	17 556,85 $	70 227,40 $

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Une contribution financière a été accordée en 2019 à Bois Public pour un montant de 129 470,00 $ (sans taxes) (Résolution CE19 0657). Ce montant représentait 63 % du projet.

Une contribution financière a été accordée en 2020 à Bois Public pour un montant de 57 487,50 $ (sans taxes) (Résolution CG21 0035). Ce montant représentait 70 % du projet.

Modalités de versement :

- Un premier versement de 25 % de la valeur de l'entente (17 556,85 $ sans taxes) serait fait dans les 30 jours suivant la signature de l'entente (à la fin septembre);
- Un deuxième versement de 25 % de la valeur de l'entente (17 556,85 $ sans taxes) dans les 30 jours suivant l'envoi de la première infolettre (à l'automne 2022);
- Un troisième versement de 25 % de la valeur de l'entente (17 556,85 $ sans taxes) dans les 30 jours suivant la captation de la vidéo – atelier citoyen (à l'automne 2022);
- Le dernier versement de 25 % de la valeur de l'entente (17 556,85 $ sans taxes) dans les 30 jours suivant l'envoi du catalogue (à l'hiver 2023).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion et en équité.
Le projet contribue à la priorité #2 de Montréal 2030 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

Le projet contribue à la priorité #4 de Montréal 2030 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Le projet contribue à la priorité #5 de Montréal 2030 : Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Le projet contribue à la priorité #10 de Montréal 2030 : Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

Le dossier contribue également à l'atteinte de l'objectif « Croissance de la forêt urbaine » du volet 1 du Plan nature et sports du SGPMRS, notamment en améliorant la gestion des résidus de bois d'abattage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du soutien financier doit être fait à la séance du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022 pour mettre en action le plan de communication et permettre rapidement la diffusion des infolettres.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Nous ne prévoyons pas de retard dans l'exécution des travaux lié à la COVID-19. Advenant l'imposition de mesures sanitaires et que l'organisme ne puisse remplir tous ses engagements, l'aide financière serait ajustée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le comité exécutif : 7 septembre 2022.

Approbation par le conseil municipal : 19 septembre 2022.

Approbation par le conseil d'agglomération : 22 septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eve MALÉPART, Direction générale
Gustavo RIBAS, Direction générale

Lecture :

Gustavo RIBAS, 5 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Xavier NOEL-MONASTESSE
ingenieur(e) forestier

Tél : 514 241-8500
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-14

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Anne DESAUTELS
Directrice - direction des grands parcs et milieux naturels
Tél : 514 280-6721
Approuvé le : 2022-08-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2022-08-08

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2022

Valorisation des arbres
des Grands Parcs de Montréal

BOIS PUBLIC

TABLE DES MATIÈRES

1 — Mise en contexte
2-4 — Présentation de Bois Public

- Qui sommes-nous?
- Équipe
- Travailler avec nous c'est...
- Nos partenaires

5 — Nos partenaires
6-9 — Retour sur projet 2020-2021
10 — Proposition 2022
11-15 — Plan de communication

- Publics cibles
- Objectifs de communication
- Stratégies de communication
- Planification 2022

16-17 — Coûts du projet
18 — Conclusion
19 — Vision 2023
20 — Annexe

MISE EN CONTEXTE À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

L'année 2021 est loin d'être une année ordinaire, celle-ci vient marquer la cinquième année de Bois Public. Il est fascinant de voir l'évolution que nous avons eu au fil du temps et tout particulièrement, celle que nous avons avec Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) de Montréal. Après une fantastique année à travailler avec le SGPMRS dans la promotion de son projet de valorisation des arbres, il nous fait plaisir de vouloir renouveler l'expérience.

Le service valorisera d'importantes quantités de bois en 2022 et nous croyons être un élément clé à la circulation/retour de cette matière au sein de la communauté. Les impacts positifs du dernier projet nous amène à poursuivre encore plus loin notre accompagnement. Étant une importante figure de l'économie circulaire et sociale à Montréal, nous sommes persuadés que la force de notre réseau peut réellement faire la différence dans un projet comme celui-ci.

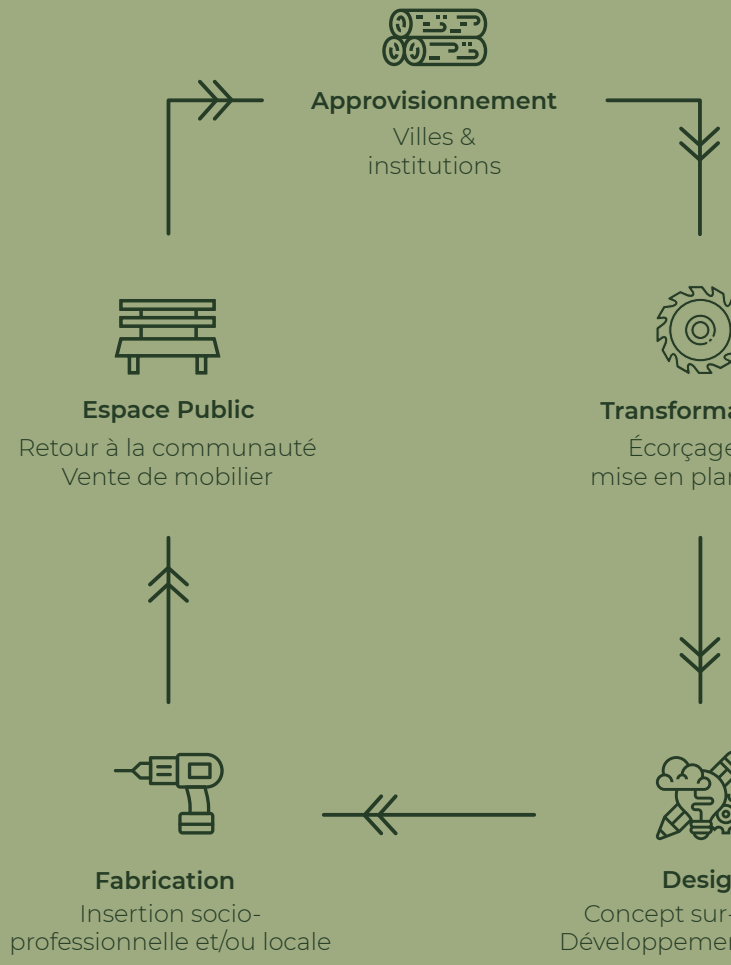
C'est ce qui nous amène à continuer à prendre part à conserver le patrimoine naturel de Montréal par le biais de la transition écologique.

NOUS SOMMES BOIS PUBLIC

Avec la collaboration de nos partenaires, nous rêvons de créer un projet de société rassembleur. Transformer le bois des arbres abattus, un acte empreint d'une volonté partagée pour la préservation de l'environnement et de notre patrimoine.

Notre leitmotiv |
Contribuer à l'essor d'une économie circulaire à richesse sociale.

Notre mission | Faire du bois revalorisé une richesse commune.





Marie-Ève Dontigny

Directrice générale



Amélie Charbonneau

Chargée de projet & designer



Alexandre Lortie

Adjoint de direction
& ébéniste



Mathieu Hochedez

Graphiste

ÉQUIPE

Unie à la base par une passion commune envers le développement durable, notre équipe, bien que petite, est plus que complète. Sous le même organisme, plusieurs forces et champs d'expertise se retrouvent : ébénisterie, design de l'environnement, graphisme, développement d'affaires, marketing, communication et gestion. Mais notre plus-value réside dans la qualité des humains derrière Bois Public : des gens authentiques, chaleureux et dévoués.

TRAVAILLER AVEC BOIS PUBLIC C'EST ...

Contribuer au mouvement d'économie circulaire et répondre à la demande citoyenne en matière d'implication socio-environnementale.

Une collaboration hautement pertinente dans le cadre du Plan de transition écologique émis par la ville.

Profiter du rayonnement positif qu'engendre la marque Bois Public auprès des citoyens.

Travailler avec un partenaire parfaitement au fait des rouages de l'appareil municipal. Autrement dit, collaborer avec nous, c'est simple.

Cultiver un sentiment d'appartenance fort entre les municipalités et les citoyens avides d'initiatives porteuses de changement.

Pouvoir communiquer au sujet de la traçabilité des matières utilisées.

Selon les paramètres de vos projets, nous pouvons agir à titre d'agent en service-conseil, de concepteur et/ou à titre de fabricant.

NOS PARTENAIRES





























RETOUR SUR PROJET 2020-2021



Vidéo et catalogue

Grand succès auprès des acteurs de la Ville de Montréal et des divers partenaires de Bois Public.

En plus d'avoir été diffusée largement, la vidéo fût partagée par nos collaborateurs à l'international et certains extraits ont même été présentés à Télé-Québec durant l'hiver 2022 !

Envoyée à plus de 200 personnes au sein de la Ville de Montréal, la première version du catalogue eut pour effet de créer un engouement et ouvrit le dialogue sur la possibilité d'utiliser le bois de frêne dans plusieurs projets montréalais.
Il fut intéressant également de rassembler les commentaires/ suggestions des différents acteurs en vue d'une deuxième version de ce catalogue. Plusieurs personnes attendent ce prochain catalogue avec impatience !



RETOUR SUR PROJET 2020-2021

Rayonnement (Promotion)

Fort de son réseau, Bois Public eut la chance de participer et de faire rayonner le projet de valorisation du SGPMRS auprès de :

Consulter

Portait/entrevue, L'avenir nous appartient, Télé-Québec (diffusé à l'hiver 2022)

– PARTICIPANT

1st Local wood summit par Local Sonian Wood Coop, Bruxelles, Belgique

– PANÉLISTE

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS), Atelier – logisticiens

– PARTICIPANT

Parcours Développement durable Montréal, Panel : Développement durable et l'économie circulaire

– PANÉLISTE

RETOUR SUR PROJET 2020-2021

Rayonnement (Promotion) suite

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) organisation internationale

– PARTICIPANT/ ÉTUDE DE CAS (VOIR ANNEXE)

Consulter

Baron Mag, Entrevue/article, Valoriser la nature, valoriser l'humain : deux quêtes qui empruntent le même chemin chez Bois Public

– PARTICIPANT

Consulter

Index-design, Entrevue/article, Meubles et objets : récupération et up-cycling comme processus créatif

– PARTICIPANT

RETOUR SUR PROJET 2020-2021

Volet éducatif

Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie :

Atelier ludique de personnalisation de flèches avec le frêne de Montréal dans une ruelle verte.

Regroupement des éco-quartiers (REQ) :

Atelier ludique de personnalisation de flèches avec le frêne de Montréal donnés dans des ruelles vertes des arrondissements : Montréal–Nord, Villeray et Sud-Ouest.

École nationale du meuble et de l'ébénisterie (Campus de Montréal) :

Participation au salon stage et emploi. Endroit privilégié pour parler aux professeurs et étudiants de notre importante mission et collaboration avec le SGPMRS. L'école et ses étudiants s'approvisionnent maintenant chez Bois Public pour leurs besoins en bois massif.

PROPO-SITION 2022

Suite au succès retentissant du projet 2020-2021, il nous fait plaisir de vous présenter une offre qui répondra adéquatement aux besoins de la Ville de Montréal pour l'année à venir. Nous vous proposons cette année de travailler avec des outils similaires à ceux utilisés dernièrement.

Promotion

Nous souhaitons continuer à mettre l'accent sur à la promotion interne et externe du bois revalorisé.
Le (premier) catalogue 2020-2021 s'est avéré un excellent outil pour ouvrir le canal de communication avec les différents acteurs au sein de la Ville de Montréal.

Nous souhaitons continuer à bonifier ce catalogue cette année en considérant les commentaires reçus durant la dernière année. Il fut intéressant d'observer que la puissance de notre réseau interne chez Bois Public peut réellement faire la différence. En discutant avec plusieurs collaborateurs de l'économie circulaire et sociale de Montréal, nous nous sommes rendu compte que notre réseau était une ressource incroyable pour retourner encore plus de bois aux citoyens. C'est pour cette raison que nous souhaitons travailler davantage avec ceux-ci et du même coup rentrer directement dans la mission de Bois Public, c'est-à-dire : retourner les arbres à la communauté.

Documentation de projet

Comment le bois a-t-il été retourné à la communauté ? Rien ne vaut de belles images pour documenter ces réalisations et inspirer d'autres acteurs de la Ville de Montréal à faire de même. Nous vous proposons ici de capter des photos, tout au long de l'année, des projets réalisés à partir du frêne montréalais. Ces images pourront par la suite être réunies dans un seul document faisant état des possibilités infinies qu'offre cette fantastique matière recyclée.

Volet éducatif

Retourner des arbres sous forme de mobilier est fantastique. Mais, si nous pouvions aller encore plus loin ? Et si nous pouvions contribuer à informer davantage les citoyens ?

Ces questions sont souvent venues sur le sujet au sein de notre équipe durant de la dernière année.
En effet, étant souvent sur le terrain pour des évènements et/ou de l'installation, nous sommes appelés à parler très fréquemment avec des curieux. Passionnée par notre boulot, notre brigade prend toujours bien le temps d'expliquer le projet de valorisation des arbres de Montréal. Et si nous pouvions prendre une part plus active à sensibiliser les Montréalais ?
Voilà pourquoi nous souhaitons développer un atelier expliquant le processus de valorisation des arbres accessibles aux petits et aux plus grands. En plus de développer cet atelier, Bois Public aimerait capter des images de l'impact que peut avoir notre organisme au sein des communautés en informant et sensibilisant ceux-ci.

Vous trouverez à la page suivante le plan de communication proposé mettant en œuvre cette proposition.

PLAN DE COMMUNICATION

- Publics cibles

Groupes prioritaires

Les dix-neuf arrondissements, les services centraux de la Ville de Montréal, les entités paramunicipales, les villes liées de l'agglomération de Montréal et ses citoyen(ne)s.

Groupes secondaires

Organismes, coopératives, écoles et autres acteurs de l'économie sociale de Montréal.

PLAN DE COMMUNICATION

- Objectifs de communication

1. Faire rayonner les efforts concertés mis en œuvre par la Ville de Montréal et Bois public pour la transition écologique par la valorisation des arbres.

2. En collaboration avec le SGPMRS, informer, sensibiliser et éduquer les publics cibles sur les enjeux liés à l'agrile du frêne et l'utilisation du bois de frêne.

3. Informer et diffuser auprès des publics cibles la disponibilité du bois pour des projets de retour à la communauté.

4. Développer le sentiment d'appartenance des publics cibles.

5. Sensibiliser et favoriser l'usage du bois recyclé afin de développer des réflexes lors de la conception de projet.

6. Mettre à profit notre expertise en ébénisterie écoresponsable auprès des acteurs de la Ville (conseils, suggestions, accompagnement, etc...).

7. Faire connaître notre service design personnalisé et adapté aux besoins de la ville axé sur l'écoconception.

8. Faire connaître notre service de fabrication par des entreprises d'insertion socioprofessionnelle, d'économie sociale, locales qui ont le développement durable à cœur ainsi que par des écoles d'ébénisterie et des coopératives.

PLAN DE COMMUNICATION

- Stratégies de communication

1. Miser sur le sentiment d'appartenance des citoyens, des services et arrondissements envers la richesse et l'histoire que représentent nos arbres montréalais.

2. Démontrer l'ouverture, la créativité et la fierté de la ville à travailler avec ses ressources naturelles locales.

3. Continuer de développer des liens et de cibler les bons acteurs de l'économie circulaire/sociale qui pourraient contribuer au retourner la matière à la communauté.

4. Contribuer à des ateliers de formation en ébénisterie travaillant le bois de Montréal par nos partenaires.

5. Démontrer par le biais d'un portfolio, les réalisations possibles grâce au bois valorisé (d'un projet simple à quelque chose de plus complexe).

6. Profiter des événements et activités publiques pour renforcer les relations entre les citoyens par une approche participative (atelier de fabrication extérieur, table d'animation de rue, kiosques informatifs).

7. Profiter de notre tribune locale et internationale en développement durable, pour partager notre parcours qui a pris naissance grâce à la Ville de Montréal et qui continue d'être notre partenaire le plus important.

8. Faciliter et stimuler l'utilisation du bois recyclé par la bonification du catalogue de produits destiné à la Ville de Montréal montrant les diverses possibilités. Valoriser et diffuser sur nos différentes plateformes les projets réalisés à partir du bois local.

9. Valoriser la collaboration et la complémentarité entre la Ville de Montréal et Bois Public. Tenir informée la Ville des actions posées par Bois Public en faveur de la valorisation des arbres de Montréal, des projets qui en découlent et de la répercussion citoyenne.

PLAN DE COMMUNICATION

- Planification 2022

OUTILS	CONTENU	ENVOI INSTALLATION DISTRIBUTION	PÉRIODE
Base de données (promotion interne)	Bonification de la liste actuelle de contact au sein de la Ville de Montréal avec l'aide du SGPMRS.	Document monté sur Excel ainsi que sur Mailchimp. Cette liste sera utilisée pour l'envoi des infolettres et du catalogue.	Automne - hiver 2022 et hiver 2023
Base de données (externe)	Bonification de la liste actuelle de contact de Bois Public (OBNL, organismes communautaires, etc...).	Document monté sur Excel ainsi que sur Mailchimp. Cette liste sera utilisée pour l'envoi des infolettres et du catalogue.	Automne - hiver 2022 et hiver 2023
Infolettre 1	Partage du premier concept (design) pour 2022 et de la disponibilité du bois.	Envoi aux bases de données interne et externe via Mailchimp.	Automne 2022
Infolettre 2	Partage du deuxième concept (design) pour 2022 et de la disponibilité du bois.	Envoi aux bases de données interne et externe via Mailchimp.	Automne 2022
Infolettre 3	Partage des troisièmes et quatrièmes concepts (design) pour 2023 et de la disponibilité du bois.	Envoi aux bases de données interne et externe via Mailchimp.	Hiver 2023
Atelier participatif citoyen	Atelier de sensibilisation sur la Valorisation des arbres de Montréal.	Ruelle verte de Montréal.	Automne 2022

PLAN DE COMMUNICATION

- Planification 2022 (suite)

OUTILS	CONTENU	ENVOI INSTALLATION DISTRIBUTION	PÉRIODE
Catalogue	Bonification et mise à jour du catalogue créé pour la Ville de Montréal en 2021. Cette version viendra ajouter/regrouper : les nouveaux concepts élaborés et envoyés par infolettre en 2022. De plus, nous pourrons y retrouver un minimum de 8 projets réalisés au courant de l'année à partir du bois valorisé de Montréal.	Envoi aux bases de données internes et externes via Mailchimp.	Hiver 2023
Photos prototypes + projets (8 projets/ sites max)		Dans les infolettres envoyées au courant de l'année + une version regroupée dans le catalogue de l'automne 2022.	En continu durant 2022 et l'hiver 2023
Vidéo-Atelier participatif citoyens	Captation vidéo (caméra et drone) de l'atelier extérieur donné par Bois Public auprès de la communauté.	Sera diffusée sur nos réseaux sociaux et sur l'infolettre 3.	Automne 2022
Invitation électronique	Portes ouvertes chez Bois Public dédiées spécialement aux acteurs de la Ville de Montréal.	Envoi avec l'infolettre 3 à la base de données interne via Mailchimp.	Hiver 2023
Affiches portes ouvertes Bois Public	Informations concernant les portes ouvertes dédiées spécialement aux acteurs de la Ville de Montréal.	Dans le bâtiment occupé par Bois Public.	Hiver 2023
Échantillons de bois de Montréal	Échantillons de bois valorisé de Montréal.	Disponible en tout temps à l'atelier Bois Public.	En continu durant 2022 et l'hiver 2023
Prototypes	Mise à disposition des prototypes auprès des acteurs de la Ville de Montréal.	Disponibles dès leurs fabrications en tout temps à l'atelier Bois Public.	En continu durant 2022 et l'hiver 2023

COÛTS DU PROJET

	QUANTITÉ	TAUX $	TOTAL $
Volet éducatif			
Développement volet éducatif (hres)	40	97.73 $	3909.20 $
Vidéo: Captation d'un atelier sur la valorisation des arbres auprès de citoyens (caméra/drone/montage/ musique par artiste montréalais)	1	5748.75 $	5748.75 $
Photos - atelier citoyens	1	1149.75 $	1149.75 $
Infolettre et catalogue			
Design produits catalogue (hres)	120	97.73 $	11 727.60 $
Fabrication (prototypage) pour catalogue (hres)	120	97.73 $	11 727.60 $
Service d'accompagnement - ajout de l'option composantes de frêne dans le catalogue de mobilier urbain de la Ville de Montréal	20	97.73 $	1954.60 $
Montage graphique catalogue et infolettres	1	8048.35 $	8048.35 $
Photos prototypes + projets (8 projets/sites max)	1	11497.50 $	11497.50 $
Chargée de communication (base de données + publications réseaux sociaux + rédaction/montage/envois infolettres) (hres)	100	97.73 $	9 773 $
Promotion interne (rencontres, conseils) (hres)	40	97.73 $	3 909.20 $
Phase 2 développement des marchés externes - OBNL, organismes communautaires etc..(hres)	8	97.73 $	781.85 $

Total	**70 227.40 $**

COÛTS DU PROJET

Termes de l'entente

La présente entente couvre les frais générés par la mise en place et exécution du plan de communication en lien avec les projets de valorisation des arbres de la Ville de Montréal.

COVID-19 : Bois Public ne peut être tenu en aucun cas responsable des délais et/ou changements de procédure en lien avec la COVID-19.

Financement demandé

Par la présente, nous demandons une aide financière de 70 227.40$ afin de couvrir les coûts générés par la création et mise en exécution du plan de communication ci-joint.

Modalités

Premier versement représentant 25% du contrat au montant de 17 556.85 dollars (17 556.85 $) dans les trente (30) jours à la signature du contrat.

Deuxième versement représentant 25% du contrat au montant de 17 556.85 dollars (17 556.85 $) dans les trente (30) jours suivant l'envoi de la première infolettre.

Troisième versement représentant 25% du contrat au montant de 17 556.85 dollars (17 556.85 $) dans les trente (30) jours suivant la captation du vidéo - atelier citoyens.

Quatrième versement représentant 25% du contrat au montant de 17 556.85 dollars (17 556.85 $) dans les trente (30) jours suivant l'envoi du catalogue.

CONCLU-SION

C’est avec beaucoup confiance et de fierté que nous envisageons le projet de l’année 2022 avec le SGPMRS. Notre volonté de nous rapprocher encore plus de la communauté montréalaise vient une fois de plus renforcer notre mission organisationnelle et sociale. C’est donc avec beaucoup d’enthousiasme que nous travaillerons au courant de l’année avec notre réseau riche en valeurs humaines, circulaires et sociales à retourner une partie du patrimoine montréalais à sa communauté.

VISION 2023

« … Bois Public est heureux de continuer à voir plus loin et grand. »

Fidèle collaborateur depuis maintenant 5 ans auprès du SGPMRS, Bois Public est heureux de continuer à voir plus loin et grand. Les échanges de la dernière année avec les différents acteurs, organismes et citoyens sont venus confirmer l'importance de Bois Public au sein du projet de valorisation des arbres de Montréal. Nous sommes un organisme fièrement montréalais et c'est avec ce fort sentiment d'appartenance que nous nous projetons déjà en 2023.

Comment voit-on cette année qui semble si loin, mais qui est si proche ? Exactement comme celle que nous voyons pour 2022. C'est-à-dire, en poursuivant l'accompagnement auprès de projets à valeur sociétale et environnementale qui viennent s'imbriquer totalement dans l'importante transition écologique de Montréal.

ANNEXE

Consulter le document

BOIS PUBLIC

Marie-Eve Dontigny | Directrice générale
438-788-3837 ext: 1 | marie-eve@boispublic.org

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **Bois Public**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 2050 rue Dandurand, suite 300, Montréal, Québec, H2G 1Y9, agissant et représentée par Marie-Ève Dontigny, Directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 746033125 TR0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1224129587 TQ001
Numéro d'entreprise du Québec : 1172128341

Ci-après, appelé l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme contributeur à l'économie circulaire en valorisant les arbres publics de façon à les retourner à la communauté;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas

échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201,

Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de soixante-dix mille deux cent vingt-sept dollars et quarante cents (70 227,40 $) incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en quatre versements :

- un premier versement au montant de dix-sept mille cinq cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (17 556,85 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;

- un deuxième versement au montant de dix-sept mille cinq cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (17 556,85 $) dans les trente (30) jours suivant l'envoie de la première infolettre;

- un troisième versement au montant de dix-sept mille cinq cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (17 556,85 $) dans les trente (30) jours suivant la captation de la vidéo;

- et un quatrième versement au montant de dix-sept mille cinq cent cinquante-six dollars et quatre-vingt-cinq cents (17 556,85 $) dans les trente (30) jours suivant l'envoie du catalogue.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le

montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er juin 2023.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 2050, rue Dandurand, suite 300, Montréal, Québec, H2G 1Y9, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Domenico Zambito, greffier adjoint

Le .....e jour de juillet 2022

BOIS PUBLIC

Par : _____
Marie-Ève Dontigny, Directrice générale

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ____e jour de _____ 2022 (Résolution CG 22__).

ANNEXE 1

PROJET

Voir la demande de contribution financière de l'Organisme intitulée «Demande d'aide financière 2022 — Valorisation des arbres des Grands Parcs de Montréal». Document de vingt-trois (23) pages.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ GÉNÉRAL

Ce protocole définit les dispositions que Bois Public (ci-après l'« Organisme ») doit respecter afin d'accorder une visibilité à la Ville dans le cadre de l'entente conclue avec cette dernière (ci-après l'« Entente »)

1 ENGAGEMENTS DE L'ORGANISME

1.1 Présenter et faire approuver un plan de communication visant à fournir une visibilité à la mesure du soutien de la Ville ; ce plan devra énumérer les moyens que l'Organisme utilisera pour communiquer des renseignements sur le Projet, et la fréquence prévue de ces communications.

1.2 Faire approuver tous les outils de communication, à l'exception des publications sur les réseaux sociaux, selon les exigences, les modalités et les délais prévus à la présente annexe.

1.3 S'assurer que les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les clauses de la présente annexe.

1.4 Offrir à la Ville la possibilité de participer aux événements médiatiques et publics, comme défini à la clause 2.2.

1.5 Ne pas diffuser une première communication publique avant d'avoir obtenu l'autorisation de la personne responsable de la Ville.

2 COMMUNICATIONS

2.1 Reconnaissance de la Ville

2.1.1 Faire état de la contribution de la Ville lors des communications publiques et des communications écrites au moment le plus opportun, tel qu'au lancement ou à la clôture du Projet, à la signature de l'Entente, etc.

2.1.2 Apposer le logo de la Ville sur tous les outils de communication imprimés, numériques ou électroniques, selon les modalités décrites à la section 3 de ce protocole :

- S'assurer que ce logo est mis en évidence si la Ville est l'unique ou le principal partenaire ;

- Inclure le logo de la Ville parmi ceux des autres partenaires du Projet, s'il y a lieu ;
- S'assurer de reconnaître équitablement l'ensemble de la contribution de la Ville dans la réalisation du Projet advenant la présence de plusieurs partenaires ;
- Ajouter l'une des mentions définies à la clause 2.1.3, lorsque l'insertion du logo n'est pas possible.

2.1.3 Inclure l'une des mentions suivantes, selon la nature de l'Entente, minimalement une fois pour chacun des supports écrits, tels que les réseaux sociaux, le site Web, les communiqués de presse ou le programme d'activités :

- « Le projet [Nom du Projet] est réalisé avec le soutien de la Ville de Montréal dans le cadre de l'entente [nom de l'Entente] » ;
- « [Nom de l'Organisme] remercie la Ville de Montréal pour son soutien financier dans la réalisation du projet [nom du Projet] » ;
- « Le projet [Nom du Projet] est offert avec la collaboration de la Ville de Montréal » ;
- Le projet « [Nom du projet] est réalisé en partenariat avec la Ville de Montréal ».

2.2 Relations médias et événements publics

2.2.1 **Lors d'une annonce importante ou d'un événement public :**

- mentionner verbalement la contribution de la Ville en employant l'une des mentions définies à la clause 2.1.2 ;
- inviter par écrit un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal ou du comité exécutif au moins **vingt (20) jours ouvrables** à l'avance, comme défini à la clause 3.3.2 ;
- advenant la participation d'un-e représentant-e politique de la mairie de Montréal et du comité exécutif :
    - en informer la personne responsable de la Ville,
    - coordonner et effectuer le suivi avec le cabinet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance et valider les règles protocolaires en matière d'événements publics ;

- Assurer l'accréditation média des personnes représentant la Ville ainsi que de celles qu'elles ont mandatées (photographe, vidéaste, relationniste, etc.) ;
- Prendre en charge la gestion des droits des photos, des vidéos et de tout autre matériel qui pourraient être diffusés sur les plateformes de la Ville à des fins strictement promotionnelles et non commerciales ;
- Lors d'une captation visuelle (télédiffusion, webdiffusion, etc.), s'assurer que :
    - le logo de la Ville apparaît dans le champ de vision ;
    - les personnes présentes sont informées, par écrit ou verbalement, que l'événement fait l'objet d'une captation et que celles qui pourraient être reconnaissables dans la vidéo ont autorisé l'utilisation de leur image.

2.2.2 Offrir par écrit à la mairie de Montréal la possibilité d'inclure un message officiel dans le programme de l'Organisme, **au moins trente (30) jours ouvrables** avant la date de la diffusion ou de l'impression, et informer la personne responsable de la Ville advenant l'acceptation de l'offre.

2.3 Publicité et promotion

2.3.1 Diffuser sur les réseaux sociaux une publication servant exclusivement à reconnaître la contribution de la Ville en s'assurant d'y inclure l'une des mentions définies à la clause 2.1.3 et un lien vers les plateformes appropriées, soit :

- pour une publication sur LinkedIn : https://www.linkedin.com/company/ville-de-montr-al/.
- pour une publication sur Facebook :
    - @AffairesEconomieInnovationMTL pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
    - @mtlville pour les autres types de projets ;
- pour une publication sur Twitter :
    - @AffairesMtl pour les projets en lien avec le savoir, les affaires et le développement économique,
    - @MTL_Ville pour les autres types de projets ;

2.3.2 Mentionner le Projet dans le site Web de l'Organisme et ajouter un hyperlien vers la page www.montreal.ca, si applicable.

2.3.3 Lorsque des vidéos ou des animations sont réalisées dans le cadre du Projet, s'assurer d'intégrer le logo de la Ville, conformément aux modalités définies à la section 3.

2.3.4 Convenir des visuels pertinents (vidéo, photo, etc.) avec la personne responsable de la Ville et, si applicable, les lui remettre libres de droits avant le lancement de la campagne de communication, afin que la Ville puisse les utiliser pour promouvoir son engagement si elle le souhaite.

2.3.5 **Lors d'un événement public ou d'activités sur un site** et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables à l'avance** :

- la diffusion gratuite d'une vidéo de 15 à 30 secondes produite par la Ville afin de promouvoir l'engagement de celle-ci auprès de la population ;
- la diffusion d'un message rédigé par la Ville et destiné aux participants, advenant la présence d'un animateur sur le site ;
- la possibilité d'installer des bannières promotionnelles ou un kiosque (d'une dimension maximale de 10 pi x 20 pi, alimenté en électricité et situé à un emplacement gratuit dans un secteur fréquent) ou tout autre support jugé pertinent par les organisateurs et la personne responsable de la Ville afin que celle-ci puisse avoir une visibilité sur le site ou interagir avec le public.

2.3.6 Fournir un espace publicitaire gratuit dans le programme imprimé ou numérique, **au moins quinze (15) jours ouvrables à l'avance** ; le matériel sera fourni par la Ville.

2.4 Bilan de visibilité

2.4.1 Remettre un bilan à la personne responsable de la Ville **au plus tard trente (30) jours ouvrables** après la fin du Projet. Y inclure :

- une courte description du projet (30-50 mots) ;
- une copie des éléments de communication qui ont été mis sur pied ;
- une revue de presse couvrant le Projet ;
- des photos du Projet ;
- toute mesure d'évaluation pertinente, comme les résultats d'un sondage de satisfaction et le nombre de participants ;

- des statistiques pour chacun des médias utilisés, dont :
    - le nombre d'abonnés ;
    - le nombre de publications ou de vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
    - la portée ou fréquence des publications ou des vidéos mentionnant le soutien de la Ville ou arborant le logo de celle-ci ;
    - le nombre d'impressions et de clics pour les autres médias numériques ;
    - le nombre de visiteurs uniques pour les pages du site Web où la Ville a une visibilité (grâce à un logo ou à une mention) ;
    - le taux PEB/nombre d'occasions (radio, télé, affichage, quotidien) si la Ville a une visibilité dans ces médias (grâce à un logo ou à une mention).

3 MODALITÉS

3.1 Normes graphiques et linguistiques

3.1.1 Respecter les directives sur l'utilisation du logo définies dans le Complément au Protocole de visibilité de la Ville.

3.1.2 Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des logos de la Ville et des autres partenaires sur tous les outils de communication.

3.1.3 Ne pas utiliser le nom ou le logo de la Ville, en tout ou en partie, en dehors du contexte de l'Entente sans l'autorisation de la Ville.

3.2 Approbations

3.2.1 Soumettre pour approbation **à la personne responsable de la Ville** :

- le plan de communication défini à la clause 1.1 **dans un délai raisonnable** pour lui permettre de l'évaluer et de fournir une rétroaction ;
- le communiqué de presse, tout document média et les textes soulignant la contribution de la Ville, **au moins dix (10) jours ouvrables** avant leur diffusion.

3.2.2 Soumettre pour approbation au **Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville** le positionnement des logos sur toutes les

communications imprimées, numériques et électroniques du Projet, **au moins quinze (15) jours ouvrables** avant leur impression ou diffusion.

3.2.3 Advenant la participation d'un-e représentant-e politique à un événement médiatique, soumettre pour approbation à la **mairie de Montréal** le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet **au moins quinze (15) jours ouvrables** à l'avance.

3.3 Contacts

3.3.1 **Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville**

Écrire à visibilite@montreal.ca pour :

- offrir l'un des éléments de visibilité spécifiés dans ce Protocole ;
- obtenir le logo de la Ville ;
- faire approuver le positionnement des logos sur les outils de communication en s'assurant de joindre une copie de ces outils en basse résolution.

3.3.2 **Mairie de Montréal**

Pour rejoindre la mairie de Montréal afin d'offrir ou de faire approuver un élément de visibilité concernant un-e représentant-e politique, écrire à mairesse@montreal.ca

IMPORTANT :

Lors de toute communication avec la mairie de Montréal ou le Service de l'expérience citoyenne et des communications, s'assurer de préciser dans sa demande que le Projet est subventionné par le biais de l'Entente ou du programme.

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : *1229196002*
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Accorder un soutien financier à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains.*

Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

2- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.

4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

5- Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

10- Accroitre la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens, la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

2- Montréal est présentement engagé à lutter contre l'agrile du frêne pour préserver ses espaces verts. La valorisation des bois abattus, qui représente une part importante de cette lutte, permet de retourner le frêne aux décors montréalais.

4- Le bois de frêne est un produit local et écoresponsable dont la valorisation s'inscrit dans un processus d'économie circulaire. La proposition de Bois Public favorisera un foisonnement de projets qui permettront le retour des bois abattus vers les citoyens, transformant de ce fait la menace de l'agrile du frêne en opportunités multiples pour les acteurs du milieu.

5- Sans les efforts de valorisations du bois de frêne, auxquels le projet de Bois Public participe, les bois abattus seraient considérés comme une matière indésirable dont il faut se débarrasser à coûts considérables. Inversement, ce bois gagne actuellement une deuxième vie, diminuant ainsi les coûts de gestion de cette matière résiduelle.

10- L'atelier éducatif proposé par Bois Public vise à impliquer les citoyens et à développer leur sentiment d'appartenance à la Ville.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229196002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion de grands parcs et milieux naturels , Forêt urbaine
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 70 227,40 $ à Bois Public pour un plan de communication visant la promotion de la valorisation du bois provenant des abattages d'arbres urbains / Approuver un projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds_GDD 1229196002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-20

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1219245005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1167- 01 mandat #15-0237-T

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation à Montréal, pour prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, soit du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, pour la propriété sise au 1361, boul. Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, connue et désignée comme étant le lot 1 193 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 276,9 m², le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'imputer le revenu de la rente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 11:07

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1219245005**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1167- 01 mandat #15-0237-T

CONTENU

CONTEXTE

Une soixantaine de coopératives et d'OBNL d'habitation ont développé des projets dans le cadre d'anciens programmes de subventions fédérales sur des terrains municipaux que la Ville a cédés en emphytéose. La plupart de ces emphytéoses ont été créées dans les années 80, pour des termes de 52 ans.
Les conventions de ces organismes avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), qui sont d'une durée de 35 ans, arrivent à échéance pour la plupart entre 2016 et 2025.
L'échéance des conventions coïncide le plus souvent avec la fin des emprunts hypothécaires, mais signifie aussi la fin du soutien et des suivis assurés par la SCHL. Les bâtiments de ces projets d'habitations communautaires nécessitent aujourd'hui d'importants travaux de rénovation. Ces OBNL cherchent à obtenir un refinancement hypothécaire afin de financer ces travaux. La durée restante du terme des emphytéoses, soit entre 12 et 24 ans, selon les cas, constitue un frein à l'obtention d'un refinancement hypothécaire. En effet, les institutions bancaires exigent que l'emphytéose arrive à terme au minimum cinq ans après l'échéance de l'hypothèque. Selon les informations recueillies auprès des organismes, les institutions bancaires sont prêtes à consentir des prêts pour une durée maximale de 25 ans.

Le Service de la stratégie immobilière (le « SSI ») et le Service de l'habitation (le « SH ») ont débuté une réflexion pour trouver une solution d'ensemble pour la soixantaine d'organismes d'habitation sous emphytéose avec la Ville et issus d'anciens programmes fédéraux. Cette solution qui sera élaborée de concert par le SSI et le SH, après consultation auprès des parties prenantes concernées par le dossier, aura pour but de protéger le portefeuille immobilier de la Ville et d'assurer la pérennité de ce parc social.

Toutefois, étant donné que certains organismes doivent réaliser à court terme des travaux de rénovation importants sur leur bâtiment, le SSI et le SH proposent de procéder de manière ponctuelle à la prolongation des emphytéoses pour ces organismes et de soumettre ainsi pour décision par les instances de la Ville. Les prolongations qui seront consenties permettront de couvrir le terme nécessaire au financement hypothécaire et l'emphytéote devra présenter la liste des travaux prévus. Les prolongations s'accompagneront de conditions semblables à celles exigées dans la convention fédérale initiale et dans la Loi sur les coopératives, destinées à assurer la préservation de l'immeuble et sa vocation sociale.

Le choix de procéder à des prolongations ponctuelles d'emphytéoses permet à la Ville d'approfondir sa réflexion sur la situation des coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose tout en assurant que les immeubles concernés pourront demeurer en bon état d'entretien, une condition essentielle de l'emphytéose. Il est aussi prévu que lorsqu'une solution d'ensemble sera adoptée, les organismes ayant bénéficié d'une prolongation d'emphytéose seront invités à y adhérer. Toutefois, l'approbation des créanciers hypothécaires concernés devra également être obtenue au préalable, le cas échéant.

En lien avec la démarche et la réflexion présentées dans les paragraphes précédents, l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation (l'« Emphytéote »), doit souscrire à une nouvelle hypothèque afin de réaliser d'importants travaux sur l'immeuble situé au 1361, boulevard Saint-Joseph Est (l'« Immeuble »). Le coût des travaux à réaliser est estimé à 1 904 087 $ plus les taxes applicables. Pour souscrire à une nouvelle hypothèque amortie sur 25 ans, l'emphytéose doit couvrir une période minimale de 30 ans. Comme l'emphytéose vient à échéance le 29 juillet 2037, une prolongation de seize (16) ans est requise afin de bénéficier d'un amortissement pouvant aller jusqu'à 25 ans.

Le présent sommaire vise l'approbation du projet d'acte de modification de l'emphytéose par les autorités compétentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose, entre la Ville de Montréal et l'Emphytéote pour la propriété sise au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, connue comme étant le lot 1 193 468 du cadastre du Québec, d'une superficie de 2 276,9 m², située dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, afin de permettre une prolongation du terme de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053. L'Immeuble a été cédé par emphytéose à l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation le 29 juillet 1985 avec l'obligation de rénover le bâtiment existant pour un coût d'au moins un million neuf cent mille dollars (1 900 000$). Les travaux de rénovation concernent le remplacement des panneaux électriques, l'enveloppe du bâtiment et les fenêtres qui doivent être effectués sur l'Immeuble à court terme.

La rente annuelle pour la période de la prolongation, soit de 2037 à 2053, sera de 5 400 $ payable, selon les mêmes conditions prévues, à l'emphytéose initiale.

Le projet d'acte prévoit notamment les conditions supplémentaires suivantes que l'Emphytéote devra respecter, en plus de celles stipulées à l'emphytéose initiale, et ce, dès sa signature :

Remettre un rapport d'inspection du bâtiment réalisé par un expert, tous les cinq (5) ans, lequel devra démontrer que l'Immeuble est en bon état et ne présente pas d'usure prématurée. L'expert doit être membre d'un ordre ou association, soit :

- l’Association des inspecteurs en bâtiments du Québec
- l’Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments du Québec
- l’Ordre des architectes du Québec
- l’Ordre des ingénieurs du Québec
- l’Ordre des technologues professionnels du Québec

· Présenter un plan quinquennal des travaux d’entretien et de préservation en lien avec le rapport d’inspection;
· Présenter les états financiers, sur demande de la Ville, afin qu'elle puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de sa capacité financière à réaliser les travaux prévus au plan quinquennal;
· Préserver l’affectation sociale ou communautaire de l'Immeuble;
· Constituer une réserve suffisante pour assurer la gestion saine et prudente, l’entretien et la préservation de l’immeuble.

JUSTIFICATION

Le SSI soumet ce sommaire décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- La prolongation de la durée de l'emphytéose permettra à l'Emphytéote de financer les travaux de rénovation et de réfection importants sur l'Immeuble.

- La modification de l'emphytéose permettra à la Ville de s'assurer de la vocation sociale de l'Immeuble.

- La prolongation de la durée de l'emphytéose est nécessaire pour assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.

- La prolongation de la durée de l'emphytéose, de seize (16) ans, permettra à l'Emphytéote d'obtenir un amortissement de la dette sur vingt-cinq (25) ans.

- Les conditions additionnelles prévues au projet d'acte permettront d’assurer le suivi du maintien en bon état de l’Immeuble et de la mission sociale de l'Emphytéote.

- La réduction de la rente contribuera à assurer la viabilité financière de l'Emphytéote.

- La modification de l'Emphytéose démontre que la Ville reconnaît l'intérêt et l'importance du maintien du parc ancien de logements sociaux et communautaires.

- L’ensemble des intervenants est favorable à la prolongation de l'Emphytéose.

La prolongation de la durée de l'Emphytéose n'entraîne aucun coût pour l'agglomération et aucune responsabilité additionnelle.

Le créancier hypothécaire a confirmé que le prêt qui sera consenti pour effectuer lesdits travaux sera amorti sur une période maximale de 25 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En concertation avec le Service de l’habitation, il a été décidé d'appliquer une rente moyenne pour la durée des prolongations d'emphytéose pour permettre de préserver la vocation sociale de l'Immeuble et être équitable par rapport aux rentes payées par les coopératives et OBNL d'habitation sous emphytéose. En ce sens, la rente a été calculée selon le taux moyen par logement (200 $/unité) payé par les coopératives d'habitation sous emphytéose. Ainsi, la rente annuelle sera de 5 400 $, à partir du 1er juillet 2037 jusqu'au 29

juillet 2053. À titre indicatif, la rente de l'emphytéose pour l'année 2022 est de 7 614 $. La Division des analyses immobilières du SSI estime que l'application de la rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Ce dossier ne contribue pas aux engagements en changements climatiques parce que l'Emphytéote réalise des travaux pour assurer le maintien en bon état de l'Immeuble.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier mettrait en péril les ententes prévues avec le prêteur hypothécaire et les entrepreneurs réalisant les travaux. De plus, un retard ou un refus de l'approbation du présent dossier nuirait à la viabilité de l'Emphytéote et à la qualité de l'Immeuble.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les restrictions liées à la COVID-19 n'ont pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Ève LAFORTUNE, Service de l'habitation
Martin ALAIN, Service de l'habitation

Lecture :

Marie-Ève LAFORTUNE, 4 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie Nadia MC LEAN
Conseillère en immobilier

Tél : 438-226-6432
Télécop. :

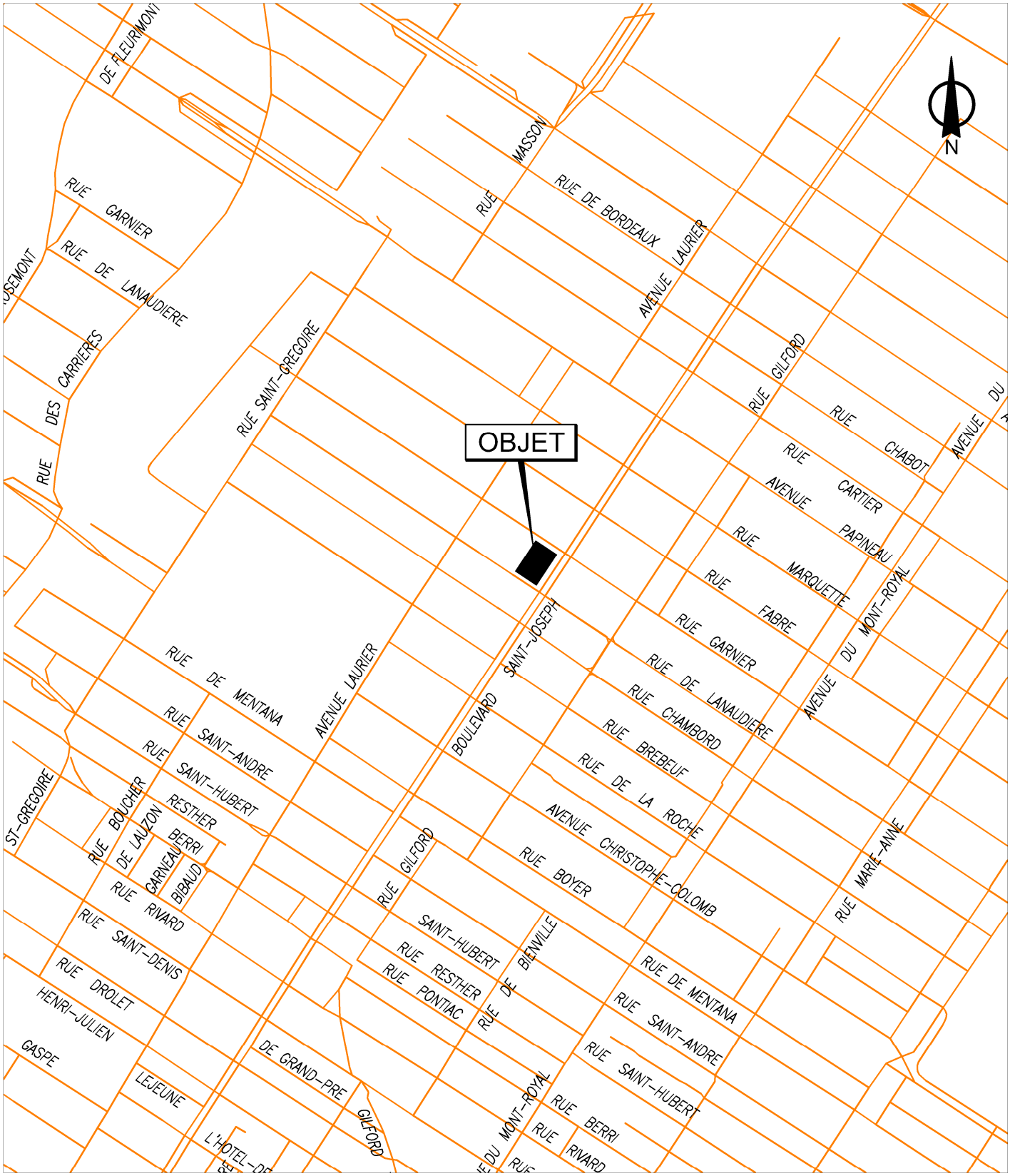
ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-11

Gérard TRUCHON
chef de division - Transactions mmobilières, par intérim

Tél : 438.229.8975
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél : 514-501-3390
Approuvé le : 2022-08-29



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1167-01
Mandat: 15-0267-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 07-03-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1167-01
Mandat: 15-0267-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:700
Date: 07-03-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : **1219245005**
Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière
Projet : **Coopérative d'habitation l'Académie des Saints-Anges**

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7. Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● *Priorités Montréal 2030* ○ *Rénovation d'un immeuble de 27 logements et maintien de l'abordabilité des loyers - priorité 7;*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	**X**		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

COOPÉRATIVE D'HABITATION ACADÉMIE DES SAINTS-ANGES
1361 Boulevard Saint-joseph Est, Montréal, Qc

3031 Estimation des coûts (classe D) - Travaux d'enveloppe et de mécanique
13 juin 2022

#	description	qté	unit.	prix unit.	total
	Architecture				**1 126 700,00 $**
.1	Ragréage des finis au pourtour des panneaux élecriques	27	un	$2 500,00	67 500,00 $
.2	Crépis sur fondations	1	lot	$10 000,00	10 000,00 $
.3	Maçonnerie - façades (correctifs rapport de Brosseau)*	1	lot	$10 000,00	10 000,00 $
.4	Maçonnerie - façade arrière	500	m.c.	$550,00	275 000,00 $
.5	Maçonnerie - façade arrière Pierre	150	m.c.	$1 450,00	217 500,00 $
.6	Ouvertures - remplacement des fenestres (4 façades)	138	un	$3 900,00	538 200,00 $
.7	Ouvertures - remplacement de la porte d'accès arrière	1	un	$8 500,00	8 500,00 $
	Structure / Civil				**225 000,00 $**
.8	Fondations et pierres - façade Laurier (escalier et trottoir)	1	lot	$225 000,00	225 000,00 $
	Mécanique / Plomberie / Électricité				**125 730,00 $**
.9	Remplacement panneaux élecriques des logements	1	lot	$86 400,00	86 400,00 $
.10	Remplacement équipements de chauffage / ventilation du vide sanitaire	1	lot	$39 330,00	39 330,00 $
	Hygiène industrielle				**33 750,00 $**
.11	Ragréage des finis (Contrôle des poussières)	27	un	$1 250,00	33 750,00 $

SOUS-TOTAL	**1 511 180,00 $**

Z10	GÉNÉRAL				392 907 $
	Conditions générales			16%	241 789 $
	Conditions d'hiver			0%	- $
	Administration et profits			10%	151 118 $

GRAND SOUS-TOTAL	**1 904 086,80 $**

Z10	GÉNÉRAL				571 226 $
	Contingences			30%	571 226 $

Notes importantes:

1. Exclusions: Évolution des conditions du marché, frais de permis de construction, honoraires professionnels, conditions d'hiver, mobilier amovible, sécurité physique et caméras de surveillance, équipement de projection sur écran, travaux de décontamination du site, revêtements de sol ext. spéciaux et aménagement paysager.

2. La présente estimation constitue une opinion sur le budget de construction basée sur des données connues du projet ainsi que des données empiriques en égard aux coûts unitaires. L'architecte n'a pas la maîtrise des coûts de main-d'œuvre, l'équipements ou de matériaux, du niveau de concurrence, de l'état du marché au moment de l'appel d"offres ou même des conditions des négociations. Par conséquent, l'architecte ne peut garantir que les prix obtenus par l'appel d'offres ou par négociations correspondront au coût de la présente estimation.

3. Dans le marché actuel, malgré le fait que nous avons mis à jour notre banque de données en fonction des derniers prix reçus lors de

TOTAL AVANT TAXES		**2 475 312,84 $**
TPS	**5%**	**123 765,64 $**
TVQ	**9,975%**	**246 912,46 $**
TOTAL APRÈS TAXES		**2 845 990,94 $**

Légende
À confirmer par ing.
À confirmer par BPA

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1219245005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1167- 01 mandat #15-0237-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de prolongation d'emphytéose donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu la confirmation du représentant de l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte.

N/D 21-003245

FICHIERS JOINTS

2022-08-23 Modification d'emphytéose.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-589-7571

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-24

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-589-7571
Division : Division droit notarial

1219245005
21-003245

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le

Devant **M^e^ Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____, _____, dûment autorisé en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006) et dont copie est annexée à la minute 3602 de la notaire soussignée conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3) et

b) de la résolution numéro CG20 _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ (____) _____ deux mille vingt-deux (2022), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET :

ACADÉMIE DES SAINTS-ANGES, COOPÉRATIVE D'HABITATION, coopérative régie par la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, C. C-67.2) dont les statuts de constitution sont datés du treize (13) mars mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982) immatriculée sous le numéro

1146354619 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, bureau 7, Montréal, province de Québec, H2J 1M4, agissant et représentée par _____, _____, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le _____ (__) _____ deux mille _____ (20___) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée l'« **Emphytéote** »

La Ville et l'Emphytéote sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, préalablement à l'acte de modification faisant l'objet des présentes, déclarent d'abord ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE par acte de bail emphytéotique reçu devant M^{e} Jean-Paul Langlois, notaire, le vingt-neuf (29) juillet mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 619 189 (ci-après l'« **Emphytéose** » ou le « **bail emphytéotique** »), lequel a été modifié par acte reçu devant le même notaire le vingt-cinq (25) novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) dont copie a été publiée au même bureau de la publicité des droits sous le numéros 3 668 201, la Ville cédait à l'Emphytéote, un immeuble autrefois connu comme étant les lots 339-99, 339-100, 339-101, 339-102, 339-103, 339-104, 339-125, 339-126, 339-127, 339-105, 106-1, 129-1 du cadastre du Village de Côte-Saint-Louis, circonscription foncière de Montréal et une partie du lot 339-128 dudit cadastre;

ATTENDU QUE depuis, lesdits lots ont fait l'objet d'une rénovation cadastrale et sont maintenant connus comme étant le lot 1 193 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE ladite Emphytéose a été consentie pour un terme de cinquante-deux (52) ans commençant le vingt-neuf (29) juillet mil neuf

cent quatre-vingt-cinq (1985) et se terminant le vingt-neuf (29) juillet deux mille trente-sept (2037);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a indiqué à la Ville que, pour maintenir l'immeuble en bon état, il désirait effectuer des travaux importants sur l'immeuble;

ATTENDU QUE l'Emphytéote a de plus indiqué à la Ville qu'il devait, pour réaliser ces travaux importants, obtenir un financement et que les institutions bancaires exigent qu'un amendement à l'Emphytéose soit signé entre les Parties afin notamment de prolonger de quinze (15) ans le terme de l'Emphytéose, soit jusqu'au vingt-neuf (29) juillet deux mille cinquante-deux (2052);

ATTENDU QUE l'Emphytéote a remis préalablement à la signature du présent acte à la Ville une confirmation préliminaire écrite de son créancier hypothécaire et, le cas échéant de l'assureur hypothécaire, à l'effet que le prêt qui sera consenti pour effectuer lesdits travaux sera amorti sur une période maximale de vingt-cinq (25) ans.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

À moins qu'un terme ne soit expressément défini dans le présent acte de modification, les termes définis dans l'Emphytéose et qui sont reproduits dans le présent acte ont le même sens que celui qui leur a été attribué dans l'Emphytéose.

2. DÉSIGNATION

L'immeuble faisant l'objet de l'Emphytéose est maintenant connu et désigné comme étant le lot numéro **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-HUIT (1 193 468)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec les bâtiments dessus érigé portant le numéro civique 1361, boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal, province de Québec, H2J 1M4.

ci-après nommé l'« **immeuble** »

3. DÉCLARATIONS DES PARTIES

La Ville consent à prolonger le terme de l'Emphytéose afin de permettre à l'Emphytéote d'obtenir le financement nécessaire pour compléter des travaux importants sur l'immeuble et ainsi le maintenir en bon état.

Comme mentionné au paragraphe 3.3 de l'Emphytéose, l'Emphytéote s'engage à maintenir l'immeuble en bon état pendant toute la durée de l'Emphytéose incluant pendant la période de prolongation faisant l'objet des présentes. De plus, l'Emphytéote confirme que toute amélioration qu'il pourrait apporter à l'immeuble demeurera, à la fin de l'Emphytéose, la propriété de la Ville, sans que cette dernière n'ait à payer quoi que ce soit, nonobstant le fait qu'il s'agirait d'impenses faites par un possesseur de bonne foi conformément au *Code civil du Québec*.

4. AMENDEMENT À L'EMPHYTÉOSE

a) OBLIGATION DE L'EMPHYTÉOTE

Les Parties conviennent d'ajouter après le paragraphe 3.5 de l'Emphytéose les paragraphes suivants :

« 3.6. L'Emphytéote s'engage à ne pas démolir tout ou partie de l'Ensemble immobilier sans que la Ville n'ait donné son accord à :

3.6.1. Un projet de reconstruction d'une valeur équivalente; et

3.6.2 Un échéancier préalablement approuvé par écrit.

La Ville ne pourra refuser de donner son accord sans motif raisonnable;

3.7. Conformément à la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, chapitre C-67.2), l'Emphytéote s'engage à :

3.7.1 Effectuer, au moins à tous les cinq (5) ans un rapport d'inspection de l'Ensemble immobilier par un expert, c'est-à-dire un membre de l'Association des inspecteurs en bâtiments du Québec, de l'Association nationale des inspecteurs et experts en bâtiments, de l'Ordre des architectes, de l'Ordre des ingénieurs du Québec ou de l'Ordre des technologues professionnels. Une

copie de ce rapport devra être remise promptement à la Ville;

3.7.2 À la suite du rapport d'inspection, établir une planification quinquennale des travaux d'entretien et de préservation de l'Ensemble immobilier ainsi que des budgets y afférents. Une copie de cette planification devra être remise promptement à la Ville;

3.7.3 L'Emphytéote s'engage à transmettre à la Ville, sur demande, ses états financiers du dernier exercice financier préparés dans le cadre de son rapport annuel, afin que la Ville puisse s'assurer de la santé économique de l'Emphytéote et de sa capacité financière pour réaliser les travaux prévus dans son plan quinquennal;

3.8 L'Emphytéote s'engage à préserver l'affectation sociale ou communautaire de l'Ensemble immobilier.

3.9 L'Emphytéote s'engage à ne pas mettre fin au bail emphytéotique par abandon, l'Emphytéote y renonçant expressément conformément à l'article 1211 du *Code civil du Québec*. »

b) <u>ASSURANCES</u>

<u>Les Parties conviennent de remplacer l'article 4 de l'Emphytéose par ce qui suit :</u>

« **ARTICLE 4**
ASSURANCES

4.1. Afin de protéger les intérêts de la Ville dans la valeur résiduelle des Améliorations et d'assurer sa responsabilité personnelle, l'Emphytéote accepte de souscrire (avant d'entreprendre les travaux prévus au paragraphe 3.1 ou tout autre travail), et de maintenir en vigueur pendant toute la durée des travaux, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les assurances suivantes :

4.1.1 Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par événement et par année.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la

Ville et l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra protéger contre tous les dommages qui pourront survenir sur l'Ensemble immobilier pendant la période des travaux jusqu'à ce qu'ils soient complétés.

Cette police devra protéger également tous les entrepreneurs, sous-entrepreneurs ou personnes chargées directement ou indirectement de l'exécution de toute partie des travaux à réaliser.

4.1.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur les Améliorations érigées ou à être érigées et devra entrer en vigueur à partir du moment où des matériaux représentant une valeur assurable seront sur le terrain. Le montant d'assurance devra au moins correspondre à cette valeur assurable et augmenter au même rythme que celle-ci et la police pourra contenir une franchise dont le montant ne devra pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville, l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux à exécuter est confié à un entrepreneur général, et tout créancier hypothécaire, s'il en est.

Cette police devra comporter un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville, à l'entrepreneur général, si l'ensemble des travaux est confié à un entrepreneur général, et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et devra prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-

CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou d'une caisse populaire, dont le siège est à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville, de l'entrepreneur général, suivant le cas, et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Il est de plus convenu que les sommes déposées à ce compte conjoint devront servir avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) ou moins devra être payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.2. L'Emphytéote accepte de souscrire et de maintenir en vigueur, dès la fin des travaux de construction et jusqu'à ce que le bail emphytéotique prenne fin, à ses frais et à la satisfaction de la Ville, les polices d'assurance suivantes :

4.2.1. Une police d'assurance de responsabilité civile accordant une protection pour dommages corporels et matériels d'au moins CINQ MILLIONS DE DOLLARS (5 000 000,00 $) par événement et par année.

Toutefois, le montant de protection de cette police devra être calculé en dollars constants de 2022, selon la variation de l'indice des prix à la consommation de Statistique Canada pour la région de Montréal ou de tout autre indice équivalent. L'ajustement du montant de protection sera effectué dès que la Ville en fera la demande.

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote et la Ville et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote; cette police devra protéger également et spécialement la Ville contre tous les dommages que l'Emphytéote peut lui causer.

4.2.2. Une police d'assurance dite "tous risques" selon la formule du Bureau d'assurance du Canada (BAC) ou toute autre formule assurant une protection au moins équivalente. Cette police portera sur tous les biens de nature assurable et normalement assurés dont l'Emphytéote est propriétaire en vertu du bail emphytéotique, et cela pour une somme correspondant au coût de remplacement de ces biens, et la police pourra contenir une franchise à déduire de chaque réclamation, dont le montant

ne devra toutefois pas excéder la somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $).

Cette police devra nommer comme assurés l'Emphytéote, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, et devra contenir un avenant stipulant clairement qu'elle ne peut être modifiée sans le consentement exprès de la Ville et qu'elle ne peut être annulée ou résiliée sans un préavis de trente (30) jours donné par l'assureur par poste recommandée ou certifiée à la Ville ainsi qu'à l'Emphytéote.

Cette police devra indiquer que les indemnités sont payables conjointement à l'Emphytéote, à la Ville et à tout créancier hypothécaire, s'il en est, suivant leurs intérêts respectifs, et prévoir que toute indemnité supérieure à VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) sera versée par l'assureur à toute succursale d'une banque à charte ou une caisse populaire dont le siège est situé à Montréal, désignée par l'Emphytéote, au crédit d'un compte conjoint de l'Emphytéote, de la Ville et de tout créancier hypothécaire, s'il en est. Les sommes déposées dans ce compte conjoint serviront avant tout autre paiement à défrayer la réparation ou la reconstruction de l'objet de la perte. Toute somme de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 $) ou moins sera payée par l'assureur à l'ordre conjoint de l'Emphytéote et de tout créancier hypothécaire, s'il en est.

4.3. L'Emphytéote s'engage à fournir à la Ville :

a) Une (1) copie certifiée des polices d'assurance prévues aux paragraphes 4.1. et 4.2., et ce, dès leur émission;

b) Les reçus constatant le paiement des primes de ces polices et les certificats attestant explicitement le renouvellement intégral et sans modification de celles-ci, au moins trente (30) jours avant leur échéance; et

c) Une copie de tout avenant modifiant toute police mentionnée aux présentes, dans les trente (30) jours de la date de mise en vigueur de tel avenant;

Si l'Emphytéote négligeait de maintenir assurées les Améliorations et de garder ou de conserver en vigueur toute autre assurance prévue aux paragraphes 4.1. et 4.2. des présentes pendant

toute la durée du bail emphytéotique, la Ville, après un avis écrit de quarante-huit (48) heures à l'Emphytéote, aura le droit de souscrire cette assurance avec une ou plusieurs compagnies d'assurance de son choix, le tout aux frais de l'Emphytéote.

4.4. Au cas de destruction partielle ou totale des Améliorations ou de dommages causés par un incendie ou toute autre cause, l'Emphytéote devra, le plus tôt possible, mais dans un délai n'excédant jamais six (6) mois à compter du sinistre, s'il y a destruction partielle, ou dans les douze (12) mois, s'il y a destruction totale, sauf force majeure, entreprendre et par la suite poursuivre avec diligence la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée pour la remettre dans l'état le plus près possible de celui existant avant la destruction ou les dommages, ou dans tout autre état dont les parties pourront mutuellement convenir, la Ville et tout créancier hypothécaire, s'il en est, devant de temps à autre libérer les sommes d'argent déposées au compte conjoint pour payer l'Emphytéote au fur et à mesure que progresseront les travaux de reconstruction des Améliorations ou de restauration de la partie ainsi détruite ou endommagée jusqu'à concurrence des dépenses faites conformément au certificat établissant l'état d'avancement des travaux émis de temps à autre par l'architecte surveillant les travaux;

L'Emphytéote devra souscrire de nouvelles assurances sur les Améliorations, durant la période des travaux et jusqu'à l'expiration du terme du bail emphytéotique, et les dispositions relatives à l'assurance contenues à l'article 4 s'appliqueront à ces nouvelles assurances et ainsi de suite chaque fois que se produira une perte donnant ouverture à une réclamation en vertu de quelque police d'assurance.

Cette obligation de reconstruire ou de restaurer les Améliorations ne s'éteindra pas à la fin de l'Emphytéose, si la cause est antérieure à cette fin.

4.5. Advenant que les indemnités payées par l'assureur ne suffiraient pas à compléter la reconstruction des Améliorations ou la restauration de la partie détruite ou endommagée, l'Emphytéote devra néanmoins compléter les travaux et payer le coût en excédent de ces indemnités. Par contre, si les indemnités payées par l'assureur excédaient le coût des travaux, la Ville s'engage à autoriser le paiement

du surplus à l'Emphytéote, trente (30) jours après le parachèvement des travaux, sous réserve du droit de tout créancier hypothécaire, le cas échéant, d'exiger que la totalité ou une partie du surplus lui soit remise par la Ville et l'Emphytéote pour être appliquée en réduction de la dette garantie par son hypothèque sur l'Ensemble immobilier;

4.6. L'Emphytéote devra souscrire toutes les assurances prévues par ce bail emphytéotique auprès d'assureurs autorisés à faire affaires dans la province de Québec. »

c) PARTAGE DES INDEMNITÉS

Les Parties conviennent d'ajouter à la fin du tableau du sous-paragraphe 11.3.2. de l'Emphytéose ce qui suit :

« Par conséquent, la part de l'indemnité d'expropriation revenant à l'Emphytéote à partir de la 52^{e} année jusqu'à la 67^{e} année sera de 0,0 % »

d) EXTENSION DU TERME

Les Parties conviennent de remplacer l'article 12 de l'Emphytéose par ce qui suit :

« **ARTICLE 12**
DURÉE

12.1 Le présent bail emphytéotique est ainsi consenti pour le terme de soixante-sept (67) ans à compter de sa date. »

e) RENTE

La rente annuelle pour la période de la prolongation de l'Emphytéose sera de CINQ MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (5 400,00 $), payable selon les mêmes conditions prévues à l'Emphytéose.

Par conséquent, les Parties conviennent d'ajouter après le sous-paragraphe 13.1.21. de l'Emphytéose le sous-paragraphe suivant :

« 13.1.22. du six cent vingt-cinquième (625^{e}) mois jusqu'au huit cent

quatrième (804e) mois inclusivement du terme, une rente annuelle de CINQ MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (5 400,00 $), payable d'avance en versements mensuels, égaux et consécutifs de QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450,00 $), chacun, dus et exigible le jour d'anniversaire mensuel de la date de signature des présentes. »

f) AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Les Parties conviennent de remplacer le paragraphe 15.3 de l'Emphytéose par ce qui suit :

« 15.3 Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

15.3.1. La Ville : à l'attention du Chef de division, Transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

15.3.2. L'Emphytéote : à l'attention du Président de l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation au numéro 1361, boulevard Saint-Joseph Est, bureau 7, à Montréal, province de Québec, H2J 1M4. »

g) TAXES

Les Parties conviennent d'ajouter après l'article 15 de l'Emphytéose l'article suivant :

« ARTICLE 16
DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La rente annuelle stipulée ci-dessus exclut la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.). En

conséquence, l'Emphytéote s'engage, le cas échéant, à payer à la Ville toutes les taxes fédérales et provinciales applicables à ladite rente et toutes les taxes d'affaires au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Aux fins des présentes, les taxes d'affaires désignent l'ensemble des taxes, taux, droits, prélèvements, cotisations et droits de licence qui sont imposés, établis, exigés ou évalués par un gouvernement municipal à l'égard de toutes et chacune des activités exercées par l'Emphytéote dans l'immeuble.

De plus, les Parties reconnaissent, qu'à la fin de l'emphytéose, ces dernières pourraient être assujetties à la T.P.S. et la T.V.Q. En conséquence, les Parties s'engagent, par les présentes, à respecter les lois fiscales imposant ces taxes et à effectuer tout paiement requis, le cas échéant.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT0001
T.V.Q. : 1006001374TQ0002

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être. »

5. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Emphytéote.

6. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence

seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

À l'exception des modifications mentionnées aux présentes, les autres clauses prévues à l'Emphytéose et ses modifications publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous les numéros 3 619 189, 3 668 201 et 3 668 202 demeurent en vigueur sans novation, ni dérogation.

7. EFFETS

Les Parties déclarent que les modifications à l'Emphytéose mentionnées à l'article 3 des présentes prennent effet à compter de la date des présentes.

8. DÉCLARATION DE L'EMPHYTÉOTE

8.1 L'Emphytéote déclare avoir obtenu l'approbation du créancier hypothécaire détenant une hypothèque sur l'immeuble en vertu de l'acte suivant :

- Hypothèque consentie par l'Académie des Saints-Anges, Coopérative d'Habitation en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, reçue devant M^{e} Rachel Couture, notaire, le cinq (5) octobre deux mille dix-sept (2017), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le six (6) octobre deux mille dix-sept (2017), sous le numéro 23 415 863.

9. LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Les Parties déclarent que le présent acte constitue une modification à l'Emphytéose et non un transfert au sens de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, chapitre D-15.1).

DONT ACTE à Montréal, sous le

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, les Parties déclarent accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 daté du trente 31 août 2020 et dont la période d'effet des mesures est prolongée par l'arrêté 20214556 du ministre de la Justice daté du 20 août 2021, identifient et reconnaissent véritable l'information portée sur les annexes, puis signent à distance en présence de la notaire soussignée.

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

ACADÉMIE DES SAINTS-ANGES, COOPÉRATIVE D'HABITATION

_____

Par :

_____

M^e^ Caroline BOILEAU, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1219245005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et l'Académie des Saints-Anges, coopérative d'habitation, pour la propriété située au 1361, boulevard Saint-Joseph Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de seize (16) ans, soit à partir du 30 juillet 2037 jusqu'au 29 juillet 2053, dont la rente annuelle sera de 5 400 $. - La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 560 000 $ pour la période de la prolongation. N/Réf. : 31H12-005-1167- 01 mandat #15-0237-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

Imputer le revenu tel que indiqué dans le fichier ci-joint:

FICHIERS JOINTS

GDD 1219245005 - Coop l'Académie des Saints-Anges.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mustapha CHBEL
Conseiller budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Tél : 514-872-0470

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-20

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-6714
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227211009

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 3 115 822,50 $ taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet REM

Il est recommandé :
1) d'entériner une dépense de 3 115 822,5$ taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet REM ;

2) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-29 09:31

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1227211009**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction des grands projets de transport en partenariat , Division des grands projets partenaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Écoterritoires
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense de 3 115 822,50 $ taxes incluses pour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétonnier et cyclable dans le secteur du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet REM

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec - Infrastructure (CDPQ Infra inc. (CDPQi)), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception-construction du Réseau Express Métropolitain (REM). Ces travaux sont encadrés par la loi concernant le Réseau électrique métropolitain (la "Loi sur le REM"). La réalisation de ce projet de 67 km nécessite la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau de drainage de l'Île de Montréal. Toute infrastructure municipale, réalisée dans le cadre du projet REM, est encadrée par une entente entre la CDPQi et la Ville de Montréal, à titre d'agglomération. Il s'agit de l'entente visée à l'article 14 de la loi sur le REM ("L'Entente").
Le tracé du REM se compose de différentes antennes sur le territoire de l'île de Montréal, dont l'antenne Deux-Montagnes. Cette dernière traverse le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, qui est actuellement non aménagé et non accessible au public.

C'est à cet endroit qu'il enjambe la rivière des Prairies pour poursuivre son parcours vers Laval et la Rive-Nord. Malgré la présence des voies ferrées sur un talus d'environ 5 mètres de haut, il s'est créé avec le temps un sentier informel dans l'axe de la rue Perron, traversant le talus afin de joindre les deux parties du parc. Les nouveaux trains du REM, sans chauffeur, devront être sécurisés par l'implantation d'une barrière infranchissable de part et d'autre des voies. Cela aura pour effet d'enclaver le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, au nord des voies, la traverse la plus proche est le boulevard de Sources, à environ 1,5 km vers l'Est. Ce secteur faisant également partie du Grand parc de l'Ouest, il devient essentiel d'assurer cette connectivité des deux côtés de l'emprise du REM.

La Ville souhaitait donc créer ce passage afin de faciliter les déplacements fauniques, piétons et cyclistes dans ce secteur. Les travaux de conception-réalisation de ce passage, à titre d'infrastructure municipale, sont couverts par l'Entente visée à l'Article 14 de la Loi sur le REM. De plus, les articles 20 et 22 de la même loi encadrent le processus de rétrocession des ouvrages vers la municipalité à la fin des travaux, et la définition de voie publique est clairement décrite à l'article 66 de la loi sur les compétences municipales. La Ville a donc demandé à la CDPQi de réaliser ces travaux par l'entremise de son mandataire, NouvLR.

Cette demande de changement au contrat est couverte par l'article 14 de l'Entente qui prévoit que la CDPQi doit analyser la demande de la Ville afin qu'il n'y ait aucune incidence sur l'échéancier général du projet REM. Ainsi, NouvLR étant maitre d'oeuvre de son chantier, la Ville doit insérer ces besoins dans le modèle d'affaire du projet REM afin de saisir ses opportunités en tenant compte de l'échéancier général de réalisation. Toute demande de changement doit être autorisée par la CDPQi. La Ville doit donc ajuster son mode de traitement des demandes de changements afin de respecter les délais imposés par la CDPQi.

La Ville souhaite aussi consolider le parcours riverain cyclable de l'île de Montréal, désenclaver le secteur ouest du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, ce qui augmentera considérablement la fréquentation d'usagers dans le secteur, d'où la nécessité de normaliser le passage informel existant. En ce sens, la Ville prévoit également assurer la connexion de ce passage au réseau cyclable existant et de le raccorder au parc, lorsque ce dernier sera officiellement ouvert au public.

La Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), par l'entremise de son Plan directeur du réseau vélo métropolitain et du Plan métropolitain d'aménagement de développement (PMAD), a également émis la nécessité de prolonger le réseau cyclable vers l'île Bigras à Laval.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 0969 - 1er juin 2022 - Approuver le règlement hors Cour d'un litige impliquant la Ville de Montréal et signer la transaction au nom de la Ville de Montréal.
CG22 0007 - 21 janvier 2022 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CM22 0016 - 20 janvier 2022 - Décréter la publication d'un document explicatif du budget 2022 et du PDI 2022-2031 pour l'exercice financier 2022 (volet agglomération).

CG20 0639 - 11 décembre 2020 - Décréter qu'un document explicatif du budget 2021 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2021-2030 pour l'exercice financier 2021 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

CE20 1829 - 12 novembre 2020 - Décréter qu'un document explicatif du budget 2021 et du PDI 2021-2030 pour l'exercice financier 2021 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

CE17 1172 - 5 juillet 2017 - D'entériner, sous réserve de l'adoption de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain (Projet de loi 137), le projet d'entente intitulée « Entente visée à l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (la « Loi sur le REM ») » entre CDPQ Infra inc. et la Ville de Montréal relativement au projet du REM.

CG16 0754 – 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 $ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de

réseau électrique métropolitain (REM).

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le passage construit se trouve dans le prolongement de l'axe de la rue Perron, aux environs du chaînage 122+ 825 du projet du REM, à la limite Est du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc qui fait partie du Grand parc de l'Ouest.
Le REM étant un système de transport automatisé, sans conducteur, son emprise est à usage exclusif et ne comprend aucun passage à niveau. Lorsque le train de Deux-Montagnes était en service, des traverses non officielles se faisaient à travers les voies du CN/EXO. Avec l'arrivée du REM, le secteur des Rapides-du-Cheval-Blanc se trouve enclavé. Le projet consiste en la conception et la construction par le consortium NouvLR mandaté par la CDPQi, d'un tunnel sous le talus permettant ainsi un passage faunique, piéton et cycliste.

Les travaux indiqués dans ce dossier ont été réalisés conformément aux directives du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville de Montréal et en respectant les normes et les règlements en vigueur à la Ville de Montréal ainsi qu'aux normes sur les aménagements cyclables.

JUSTIFICATION

La construction de cet ouvrage était nécessaire afin de ne pas enclaver le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc, au nord des voies ferrées du REM.
Advenant que la conception/construction du passage n'avait pas été incluse au projet du REM, la réalisation de ce mandat serait revenu à la Ville.

Étant donné que le train fonctionne 20h par jour, les travaux n'auraient pu être réalisés que 4h par jour pendant la nuit, ce qui aurait généré de nombreux enjeux techniques, en plus d'une augmentation conséquente du temps de réalisation et des coûts totaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire pour ce mandat s'élève à un total de 3 115 822,5$ taxes incluses. Cette dépense correspond à un coût net de 2 845 161,25$ $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Cette dépense est financée par un virement provenant du règlement d'emprunt numéro RCG 16-063, du projet REM (75050). Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Le service de l'urbanisme et mobilité (SUM) agit en tant que requérant et exécutant.
Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Il est prévu d'utiliser les fonds selon la distribution précisée au tableau :

	2022	Total
IAC – Ingénierie, approvisionnement et construction	3 115 822,50$	3 115 822,50$
Total incluant taxes	**3 115 822,50$**	**3 115 823,50$**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.
La grille d'analyse Montréal 2030 se trouve en pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que la conception/construction du passage n'avait pas été incluse au projet du REM, qui est une emprise exclusive, la Ville aurait eu à assumer des coûts de réalisation plus élevés à cause des contraintes d'intervention à proximité du REM. Les travaux déjà exécutés par le projet REM à la demande de la Ville devront être remboursés à la CDPQi suivant le montant convenu.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte pas d'impact en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est à prévoir en lien avec ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Severine PAIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Amelie CHARTIER-GABELIER, Service des affaires juridiques

Lecture :

Amelie CHARTIER-GABELIER, 11 août 2022
Severine PAIN, 11 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-10

Sonia THOMPSON

Chef de section, Grands projets partenaires, Portefeuille 2

Tél : 514 513-4207
Télécop. :

Professionnel responsable du dossier :

Xavier Grypczynski
Chargée de projets-grands projets
cellulaire : 438-989-2963

Chef de section - Projets Champlain et REM

Tél : 514-872-8544
Télécop. :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sonia Thompson, cheffe de section - Portefeuille 2, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de cheffe de Division des grands projets partenaires au Service de l'urbanisme et de la mobilité et exercer tous les pouvoirs s'y rattachant et ce du 4 au 21 août 2022 inclusivement.

Vous pouvez communiquer avec Mme Thompson à l'adresse sonia.thompson@montreal.ca ou par téléphone au 514 513-4207.

Et j'ai signé,
Isabelle Lebrun, ing., M.Ing
Cheffe de Division - Grands projets partenaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

David THERRIEN
Directeur des grans projets de transport en partenariat
Tél : 514 872-7092
Approuvé le : 2022-08-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél :
Approuvé le : 2022-08-26

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
28 NOV. 2017
POUR
DIRECTRICE
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE VISÉE À L'ARTICLE 14 DE LA *LOI CONCERNANT LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN* (la « Loi sur le REM »)

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE02-0004, article 6;

Ci-après nommée la «**Ville**»

ET :

CDPQ INFRA INC, personne morale incorporée en vertu de Loi sur sociétés par actions (Québec) dont l'adresse principale est au 1000, Place Jean-Paul Riopelle, Montréal, Québec, H2Z 2B3 représentée par M. Jean-Marc Arbaud et par M. Thomas Assimes, dûment autorisé(e)s aux fins des présentes tels qu'ils(elles) le déclarent;

Ci-après nommée «**Infra**»

(la Ville et Infra étant collectivement appelées les «**Parties**»)

LESQUELLES ONT PRÉALABLEMENT DÉCLARÉ ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec et la Caisse de Dépôt et Placement du Québec ont conclu, en juin 2015, une entente relative à la réalisation de projets d'infrastructures;

ATTENDU QU'Infra a amorcé la planification du système de transport collectif dans l'axe A10/ Centre-ville de Montréal / Sainte-Anne-de-Bellevue et Deux-Montagnes, appelé Réseau Électrique Métropolitain (ci-après le « **Projet**»);

ATTENDU QUE qu'une société en commandite composée d'un seul commandité et d'un seul commanditaire chacun étant une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la *Loi sur les transports* sera constituée par Infra dans le but de réaliser ce Projet et qu'en conséquence cette société appelée REM sera assimilée à un mandataire de l'État dans le cadre de ses activités de réalisation et exploitation du Projet conformément à l'article 3 de la Loi sur le REM;

ATTENDU QUE la présente Entente est signée par Infra pour et au nom de cette société en commandite à être constituée sous le nom de REM et qu'elle est conclue au bénéficie de REM conformément à la *Loi sur le REM*;

ATTENDU QUE bien que la construction du Projet sera effectuée par un Entrepreneur, Infra (ou Rem après sa constitution) sera seule et unique responsable, vis-à-vis la Ville, du respect des termes et obligations prévues aux présentes;

ATTENDU QUE la réalisation du Projet sur le territoire de l'agglomération de Montréal nécessite la participation et la collaboration de la Ville;

ATTENDU QUE l'article 14 de la Loi sur le REM prévoit la possibilité de conclure une entente avec une municipalité aux fins de la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent conclure une telle entente, laquelle couvrira notamment les aspects prévus à l'article 14 de la Loi sur le REM ainsi que les modalités de collaboration entre les Parties durant les phases de planification, de conception et de réalisation des Travaux du Projet;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur le REM, la conclusion de la présente entente est une compétence de l'agglomération de Montréal;

PAR CONSÉQUENT LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. MISE EN CONTEXTE

Le préambule fait partie intégrante de la présente Entente.

La présente Entente conclue en vertu des articles 14 et 15 de la Loi sur le REM vise l'occupation temporaire des voies publiques ainsi que les réseaux d'aqueducs, d'égouts et/ou de conduits souterrains et autres Infrastructures municipales qui se trouvent sur ou sous la surface des voies publiques visées par la présente Entente. La présente Entente vise également l'occupation temporaire d'autres parties du Domaine public de la Ville, et ce, afin de permettre de traiter au sein d'une seule convention l'ensemble des droits et biens de la Ville affectés par la réalisation des Travaux du Projet.

Malgré la présente Entente, les Parties s'en remettent aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur le REM, lequel aura seul force de loi entre les Parties relativement aux règles d'occupation permanente de parties de voies publiques et relatives aux transferts de propriété qui y sont établis suite à la construction d'un étagement, d'un ouvrage ou d'une installation devant faire partie du Projet sur ou sous une partie de voie publique de la Ville. Les Parties reconnaissent que conformément à l'article 20 de la Loi sur le REM, les transferts de propriétés qui y sont prévus se feront en faveur d'une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec au sens de l'article 88.15 de la *Loi sur les transports* laquelle constitue une corporation incluse dans la définition du mot « Caisse » à la Loi sur le REM.

Enfin, relativement à l'article 57 de la Loi sur le REM, les Parties confirment que la présente constitue une entente conclue entre les Parties au sens du sixième alinéa de l'article 194 de l'Annexe C de la Charte de la ville de Montréal (c. C-11.4) aux termes de laquelle Infra est autorisée à procéder à ses travaux de construction et son exploitation du Projet tels qu'envisagés.

2. DÉFINITIONS

Aux fins de la présente Entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 **Arrondissements Affectés** : signifie les arrondissements suivants de la ville de Montréal : Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie, St-Laurent, Ahuntsic, Pierrefonds-Roxboro, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont;

2.2 **Appel de propositions** : signifie l'appel de propositions par Infra visant à permettre aux Soumissionnaires de formuler leurs propositions de contrat de conception et construction du Projet;

2.3 **Certificateur indépendant** : signifie l'ingénieur indépendant mandaté aux termes de la Convention relative au Projet pour, entre autres, l'inspection de l'ensemble des infrastructures qui seront construites ou modifiées dans le cadre du Projet;

2.4 **Convention relative au Projet** : désigne la convention à intervenir entre Infra et l'Entrepreneur à l'égard du Projet;

2.5 **Date de Réception Définitive** : signifie la date de prise de possession par REM du Projet à la suite de son développement et de sa construction complète, tel que confirmé par avis écrit par REM à la Ville;

2.6 **Domaine public** : désigne les rues, ruelles, squares et places publiques y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics, incluant le Parc du Mont-Royal et les autres immeubles composant le Domaine public de la Ville ou d'une Ville liée;

2.7 **Droits Existants** : signifie l'ensemble des droits réels et personnels connus et existants en date des présentes en faveur de tiers et pouvant avoir un impact sur le développement, la construction ou l'opération du Projet sur le territoire de la ville de Montréal, y compris tout droit réel et personnel affectant les Immeubles;

2.8 **Entente** : désigne le présent document, lequel vise la coordination des échanges et communications entre la Ville et Infra concernant la réalisation des Travaux relatifs au Projet et le partage d'Informations durant les phases de planification et de conception-construction du Projet, le tout dans le cadre de la Convention relative au Projet;

2.9 **Entente de confidentialité** : a le sens qui lui est donné à l'article 20;

2.10 **Entrepreneur**: désigne la partie qui sera sélectionnée par Infra à la suite du processus compétitif d'approvisionnement pour la réalisation du Projet conformément aux dispositions de la Convention relative au Projet;

2.11 **Immeubles**: signifie l'ensemble des immeubles requis aux fins de la construction du Projet, situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal et identifiés en Annexe A aux présentes;

2.12 **Informations** : désigne toute information pertinente à la conception ou à la modification des Ouvrages Municipaux, à la protection des Infrastructures municipales, y compris les exigences techniques, normes particulières, dessins, données, études, plans relatifs à ces Ouvrages municipaux et ces Infrastructures municipales;

2.13 **Infrastructures municipales** : désigne, à l'exception des Ouvrages municipaux, toute infrastructure municipale existante de la Ville, incluant le Mobilier urbain et les infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) situés dans ou à proximité de l'emprise du Projet;

2.14 **Loi sur le REM** : signifie la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* ch. 17 des lois du Québec de 2017;

2.15 **Mobilier urbain** : signifie les arbres, arbustes, abribus, bancs, bollards, bornes d'alimentation du métro, bornes d'incendie, bornes géodésiques, bornes repères, buttes de décélération, câbles, chambres de vannes, clôtures, conduits, fontaines, grilles, lampadaires, monuments, murs, murets, panneaux de signalisation, feux de circulation, parcomètres, poteaux, poubelles, puisards, puits d'accès, regards, réverbères, revêtement d'asphalte, de gazon ou de béton, tuyaux, voûtes et autres choses semblables d'utilité ou d'ornementation, mis en place par la Ville ou une Ville liée;

2.16 **Ouvrages municipaux**: désigne les infrastructures municipales conçues, construites, modifiées ou améliorées par l'Entrepreneur et qui seront transférées à la Ville;

2.17 **Parties** : désigne collectivement la Ville et Infra;

2.18 **Plan de Gestion de la Circulation** : signifie le plan de gestion de la circulation de l'Entrepreneur applicable au territoire de la Ville ou d'une Ville Liée et mentionné au paragraphe 13.8.4;

2.19 **Projet** : a le sens qui lui est conféré au préambule des présentes, et inclut l'ensemble des activités et travaux relatifs à la conception, la construction, le financement, l'exploitation ou l'entretien du Réseau Électrique Métropolitain;

2.20 **REM** : désigne la société en commandite à être constituée aux fins de la réalisation et exploitation du Projet, laquelle est représentée par son commandité, Rem Commandité Inc., toutes ces entités étant des filiales d'Infra, étant entendu que REM deviendra, dès sa constitution et sous réserve de l'article 23 des présentes, partie à la présente Entente en substitution d'Infra;

2.21 **Soumissionnaire(s)** : désigne toute(s) personne(s) morale(s) ou regroupement(s) de personnes morales de droit privé (consortium) s'étant qualifiée(s) pour répondre à l'Appel de propositions;

2.22 **Travaux** : signifie l'ensemble des travaux relatifs au Projet effectués par Infra et son Entrepreneur;

2.23 **Travaux Anticipés** : signifie tout ouvrage ou construction incluant toute addition ou modification ou rénovation d'un ouvrage public sous le contrôle de la Ville, qui existe en date des présentes, qui est présentement en voie d'exécution, qui a déjà été approuvé par la Ville ou qui est à sa connaissance en voie de planification sans être encore approuvé par la Ville;

2.24 **Ville** : La ville de Montréal agissant au nom de l'agglomération de Montréal conformément à l'article 15 de la Loi sur le REM;

2.25 **Villes liées** : Les villes de Baie D'Urfé, Beaconsfield, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Kirkland, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne – de –Bellevue.

3 MISE EN CONTEXTE ET OBJET DE L'ENTENTE

La présente Entente a pour objet d'octroyer à Infra les droits d'occupation du Domaine public qui lui sont nécessaires pendant les Travaux, et ce, pour la durée de la présente Entente. La présente Entente a également pour objet la mise en place entre Infra et la Ville d'un processus de collaboration dans le cadre du Projet durant les phases de planification, de conception et de construction, notamment pour la réalisation et la réception des Ouvrages municipaux, la protection des Infrastructures municipales ainsi que le raccordement des ouvrages construits dans le cadre du Projet aux Infrastructures municipales. La présente Entente a comme objectif supplémentaire de faciliter les communications et les échanges entre Infra et la Ville, étant entendu que la Ville à titre de coordonnatrice des relations avec Infra sur le territoire de l'agglomération partagera avec les Villes liées et Arrondissements, le cas échéant, les informations et demandes reçues d'Infra ou destinées à Infra dans le cadre de la réalisation du Projet. Ce rôle de coordination permettra à la Ville de planifier les ressources municipales qui seront affectées par elle pour assurer une collaboration nécessaire lors de la réalisation du Projet.

4 PORTÉE DE L'ENTENTE

Le Projet comporte plusieurs antennes :

1. l'Antenne Rive-Sud A10/ Centre-ville de Montréal;
2. l'Antenne Deux-Montagnes;
3. l'Antenne Aéroport de Montréal;
4. l'Antenne Sainte-Anne-de-Bellevue.

La présente Entente de collaboration vise les composantes 1 à 4.

5 COLLABORATION / COMMUNICATION ENTRE LA VILLE ET INFRA

Une fois complétées la sélection de l'Entrepreneur et la signature de la Convention relative au Projet finalisée, un comité de coordination des Travaux du Projet présidé par Infra sera mis en place. Infra, l'Entrepreneur, la Ville et s'il y a lieu, la Ville liée concernée par les Travaux, participeront à ce comité.

Les Travaux de ce comité permettront, entre autres, de définir la conception détaillée des Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux et ceux ayant un impact sur les Infrastructures municipales et de permettre sa réalisation.

Conformément à l'article 18 de la présente Entente, les Parties conviennent de mettre en place plusieurs comités se rapportant, le cas échéant, à ce comité afin de traiter des enjeux propres au Projet. La participation des Parties et de l'Entrepreneur au sein de ces comités est requise.

6 PERMIS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la réalisation du Projet, malgré qu'elle bénéficie du statut de mandataire de l'État, Infra acceptera, sans renoncer d'aucune façon aux immunités dont elle bénéficie, de requérir de l'Entrepreneur qu'il dépose des formulaires de demandes de permis municipaux à l'égard des Travaux ainsi que des demandes de permission d'occuper le Domaine public pour toute occupation de voies publiques ou autres parties du Domaine public. Infra accepte cette particularité afin de permettre à la Ville, de concert avec les Arrondissements et les Villes liées de coordonner l'ensemble des Travaux effectués sur leur territoire. La soumission de ces formulaires de demandes de permis ne pourra être interprétée comme une demande de permis ni comme une obligation d'obtenir un tel permis sauf lorsque requis par la loi de la part d'un mandataire de l'État.

Nonobstant ce qui précède, Infra convient que les Travaux relatifs aux Ouvrages municipaux ou à toute autre Infrastructure de la Ville ou d'une Ville liée située sur les immeubles visés par ces demandes de permissions seront réalisés et exécutés conformément aux règlements et normes applicables de la Ville concernée avec demande de permis en conséquence, lesquels permis devront être émis par la Ville (ainsi que par l'Arrondissement Affecté ou la Ville liée pertinente, selon le cas), le tout selon les modalités et à l'intérieur des délais plus spécifiquement prévus à l'article 13 ci-après. Relativement aux Travaux anticipés ou effectués affectant les Infrastructures municipales ou les citoyens de façon importante, Infra pourra, en lieu et place de fournir ces demandes de permis d'occuper le Domaine public, fournir à la Ville mensuellement une liste desdits Travaux anticipés.

Pour plus de précision, aucun tarif municipal ne sera exigé par la Ville dans le cadre de la réalisation du Projet.

7 PÉRIODE D'APPEL DE PROPOSITIONS

Pendant la période qui suit la publication de l'Appel de propositions, Infra pourra soumettre à la Ville les questions que les Soumissionnaires qui se sont qualifiés pourraient avoir relativement aux Infrastructures municipales.

La Ville convient de plus de mettre à la disposition du Soumissionnaire souhaitant les rencontrer ses professionnels/spécialistes (incluant ceux des Villes liées) à l'égard de toutes questions qui concernent les Travaux ayant un impact sur les Infrastructures municipales ou qui concernent une expertise municipale, notamment lorsqu'il est question de l'évaluation de la signature architecturale du Projet telle que proposée par un Soumissionnaire. L'ensemble des personnes compétentes tentera de répondre aux questions anticipées, et ce, dans un délai pouvant varier entre cinq (5) et sept (7) jours ouvrables après une demande écrite d'Infra à cet effet.

Durant cette période, la Ville reverra, dans son rôle consultatif, les sections du devis de performance relatives aux Ouvrages municipaux, ainsi que les sections du devis concernant la circulation et la gestion des impacts.

La Ville nommera également un représentant pour participer au Comité d'évaluation de la signature architecturale et de l'intégration architecturale, urbaine et paysagère.

8 PÉRIODE DE RÉALISATION DU PROJET / PROCÉDURE DE REVUE

8.1 Conformément à la Convention relative au Projet, le Soumissionnaire qui sera choisi par Infra aura l'obligation de suivre une procédure de revue qui comprend entre autres les étapes suivantes :

8.1.1 Conception générale (équivalant à un avancement de 30% des plans et devis de l'ensemble du Projet);

8.1.2 Conception préliminaire (équivalant à un avancement de 70% des plans et devis de l'ensemble du Projet);

8.1.3 Conception définitive (équivalant à un avancement de 100% des plans et devis de l'ensemble du Projet).

Pour chacune de ces étapes, l'Entrepreneur prépare et fournit à Infra les plans et devis pertinents accompagnés des documents, demandes et avis en appui.

La Ville et Infra conviennent que lorsque les plans et devis concernent un Ouvrage municipal, affectent une Infrastructure municipale ou consistent en des Travaux en surface dans le site patrimonial du Mont-Royal le cas échéant, la Ville participe avec Infra à l'analyse de ces plans et devis, et ce, à chaque phase de conception. La Ville aura alors l'opportunité de fournir des commentaires à Infra, qui le cas échéant, transmettra ces commentaires au Soumissionnaire et au Certificateur indépendant. La Ville, en tant que coordonnatrice, avise le représentant de la Ville liée ou de l'Arrondissement Affecté le cas échéant, où seront réalisés les Travaux et s'assure de communiquer à Infra les commentaires ainsi reçus de la Ville liée en question.

8.2 Étant donné que le calendrier et les délais de réponse du Soumissionnaire ne sont pas encore établis, les Parties conviennent que la Ville fournira ses commentaires (incluant ceux de la Ville liée ou Arrondissement Affecté, le cas échéant) à Infra au plus tard à la date qui est cinq (5) jours ouvrables précédant la date à laquelle Infra doit répondre à l'Entrepreneur. Si la Ville ou une Ville liée n'a pas fourni de réponse dans les délais établis, la Ville ou la Ville liée, le cas échéant, sera présumée ne pas avoir de commentaires. Infra reconnaît que dans la mesure du possible, la Ville devra disposer d'un minimum de 10 jours pour analyser et commenter les plans et devis qui lui sont soumis.

9 AUDITS LIÉS AUX OUVRAGES MUNICIPAUX

La Ville ou une Ville liée affectée pourra participer avec Infra à tous les audits touchant les Ouvrages municipaux. La présence d'un représentant de la Ville ou d'une Ville liée ainsi que d'un représentant d'Infra sera requise lors de toute inspection. Infra prendra en considération les commentaires formulés par la Ville ou la Ville liée suite à son inspection.

10 PROCÉDURE GÉNÉRALE DE CERTIFICATION ET D'ATTESTATION DURANT LA PHASE DE CONCEPTION-CONSTRUCTION

10.1 Conformément à la Convention relative au Projet, l'Entrepreneur a l'obligation de suivre une procédure de certification et d'attestation définie dans la Convention relative au Projet durant la phase de conception-construction pour les objets suivants :

10.1.1 Lors de l'achèvement substantiel des ouvrages; sous réserve des droits d'inspection et d'identification des déficiences prévus aux procédures ci-après;

10.1.2 Lors de l'achèvement définitif des ouvrages; soit lors de l'attestation d'achèvement final d'un ouvrage par le Certificateur indépendant.

10.2 Les attestations sont émises par le Certificateur indépendant.

La Convention relative au Projet prévoira que le délai de soumission des documents accompagnant les demandes de certification sera fixé dans un échéancier qui sera convenu entre Infra et l'Entrepreneur.

À l'égard d'un Ouvrage municipal, Infra sera avisée par l'Entrepreneur, et elle avisera la Ville, de la date prévue de l'achèvement substantiel de celui-ci au moins 60 jours avant telle date, lequel avis invitera la Ville à inspecter cet Ouvrage municipal, et ce, au terme d'une procédure de réception anticipée prévue à la Convention relative au Projet.

10.3 Pour toute certification (et attestation) liée aux Ouvrages municipaux ou toute infrastructure construite par Infra dont la mise en service ou l'exploitation pourrait avoir une incidence sur le réseau d'infrastructures de la Ville ou d'une Ville liée (incluant les Infrastructures municipales), Infra sollicitera la collaboration de la Ville (qui avisera la Ville liée, le cas échéant) pour la revue et l'analyse des certificats et documents soumis par l'Entrepreneur au Certificateur indépendant et à Infra. La Ville disposera d'un délai de huit (8) jours ouvrables pour remettre ses commentaires écrits à Infra. Infra les transmettra au Certificateur indépendant.

10.4 Dans le cas de questions spécifiques suffisamment complexes, la Ville dans son rôle de coordonnatrice auprès des Villes liées, pourra faire une demande écrite à Infra pour justifier une prolongation du délai. Si l'échéancier du Projet et les modalités de la Convention relative au Projet le permettent, Infra avisera alors l'Entrepreneur et le Certificateur indépendant de la prolongation du délai.

10.5 Compte tenu de l'échéancier accéléré du Projet, certaines Informations pourraient n'être développées ou identifiées qu'après le début des Travaux de construction. À la demande d'Infra, la Ville fournira, dans la mesure du possible et le plus rapidement possible, les Informations requises si elles sont disponibles.

10.6 Dans la mesure où la Ville n'a fourni aucun document ni aucune observation dans le cadre de l'émission d'un certificat par le Certificateur indépendant, ce dernier pourra procéder à l'émission d'un tel certificat sans autre délai.

10.7 Pour plus de précision, le Certificateur indépendant n'émettra une attestation ou des avis qu'après analyse de l'ensemble des documents en appui, dont les documents de la Ville et Infra, à condition que ceux-ci aient été transmis à l'intérieur des délais prescrits. Le Certificateur indépendant ne sera pas lié par les commentaires reçus par la Ville ou par Infra.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À L'INSPECTION DES OUVRAGES MUNICIPAUX

11.1 Dans les 10 jours qui suivront la certification de l'achèvement substantiel d'un Ouvrage municipal, comme prévu à l'article 10 ci-dessus, la Ville qui invitera la Ville liée concernée, le cas échéant sera invitée par Infra à effectuer l'inspection de l'Ouvrage municipal. La Ville avisera Infra, le cas échéant, de toute déficience concernant l'Ouvrage municipal devant être corrigée par l'Entrepreneur, ainsi que de tout commentaire de la Ville concernée sur les documents fournis par l'Entrepreneur dans le cadre de la procédure de certification et d'attestation de l'achèvement substantiel de l'Ouvrage municipal.

L'Entrepreneur devra corriger les déficiences et prendre en compte les commentaires de la Ville concernée concernant l'Ouvrage municipal.

L'Entrepreneur émettra ensuite une attestation écrite au Certificateur indépendant comme quoi les déficiences et commentaires soumis par la Ville ou la Ville liée ont été corrigés et pris en compte. Une copie de cette attestation sera remise à la Ville.

Sur émission de l'attestation d'achèvement final de l'Ouvrage municipal par le Certificateur indépendant, la Ville concernée par les Travaux reçoit l'Ouvrage municipal et la responsabilité de cet Ouvrage municipal échoit à la Ville dès cet instant.

Dans les 5 jours suivant l'attestation de l'achèvement définitif d'un Ouvrage municipal, l'Entrepreneur émettra les plans finaux de l'Ouvrage municipal concerné à la Ville.

12 PROPRIÉTÉ DES INFRASTRUCTURES DU PROJET

12.1 Les Parties reconnaissent le principe que toute composante des infrastructures du Projet construites ou développées par Infra est en tout temps la propriété exclusive d'Infra.

Toutefois, sans déroger aux prescriptions de la loi contenue à l'article 20 et suivants de la Loi sur le REM, les Parties confirment s'en remettre aux principes établis en Annexe B afin de déterminer la limite des voies publiques nouvelles aménagées par Infra qui, à la fin des Travaux, reviennent à la Ville ou à une Ville liée, selon le cas. La présente ne constitue pas une entente au sens de l'article 20, mais vise simplement à préciser l'étendue des droits des Parties à l'égard de la voie publique nouvelle aménagée par Infra dont la propriété est à la Ville ou une Ville liée, selon le cas.

Infra reconnait son obligation de procéder à tous les Travaux concernant les Ouvrages municipaux de manière conforme aux normes de la Ville concernée, applicables à ces Ouvrages municipaux, étant entendu qu'Infra ne sera pas responsable des coûts additionnels découlant de quelque modification auxdites structures municipales demandée par la Ville, la Ville concernée assumant les coûts rattachés aux modifications en question. Pour plus de précision, les modifications peuvent inclure notamment la prolongation, l'agrandissement ou la mise en commun d'infrastructures existantes.

De plus, la Ville reconnait que l'intervention d'Infra et de l'Entrepreneur à l'égard des Ouvrages municipaux se limitera à l'emprise du Projet sous réserve des dommages que l'exécution des Travaux pourrait occasionner aux Infrastructures municipales.

13 PERMISSION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC

13.1 Permission

13.1.1 Sous réserve des termes, engagements et obligations de la présente Entente, la Ville, agissant dans sa compétence d'agglomération et en conséquence au nom de de chaque

Ville liée et de chacun des Arrondissements Affectés, autorise Infra à occuper les immeubles identifiés au paragraphe 13.2 aux conditions suivantes :

13.1.1.1 à occuper de façon exclusive, pour toute la durée de la présente Entente, les Immeubles afin d'y réaliser tous les Travaux;

13.1.1.2 à maintenir sur, sous ou au-dessus des Immeubles, pendant la durée de la présente Entente, ses propres constructions;

13.1.1.3 à couper, émonder, enlever et détruire, de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous arbres, arbustes, branches, buissons et racines se trouvant sur, sous ou au-dessus des Immeubles et de déplacer hors des Immeubles tous objets, Mobilier urbain, qui s'y trouveraient et qui pourraient nuire à l'exercice des droits accordés aux présentes, étant entendu que, dans la mesure où cela est réalisable en pratique, tout Mobilier urbain appartenant à la Ville, détruit, enlevé ou déplacé de quelque manière, devra être remplacé ou replacé à la satisfaction de la Ville dans le respect des principes établis à l'article 13.3 ci-après;

13.1.1.4 à travailler, passer et circuler sur les Immeubles, en tout temps, à pied, en véhicule de tout genre et avec de la machinerie de tout genre étant entendu qu'Infra devra, en tout temps, respecter les limites de charge légale dans l'exercice des droits consentis aux termes de la présente Entente;

13.1.1.5 à réaliser toutes les activités et tous les travaux complémentaires nécessaires, utiles ou opportuns pour accomplir l'ensemble des Travaux, tels que, notamment les études géotechniques et environnementales ainsi que les travaux d'aménagement temporaire ;

13.1.1.6 à maintenir, entretenir et utiliser sur les Immeubles, le temps nécessaire à la réalisation du Projet, l'équipement, le matériel, les outils, la machinerie et les installations, de quelque nature que ce soit, nécessaires à la réalisation et à l'exécution des Travaux (tels que, des abris, roulottes, grues, machineries lourdes, murs et barrières de protection, éclairage, affiches et panneaux de signalisation et autres);

13.1.1.7 à prendre toutes les mesures nécessaires, utiles ou opportunes pour protéger et sécuriser les lieux et assurer la sécurité des personnes;

13.1.1.8 à prendre entente avec les compagnies d'utilité publique (Hydro-Québec, Bell Canada, Gaz Métro, etc.) pour le déplacement, la modification et la protection de leur réseau respectif à l'intérieur des Immeubles. Lorsqu'il s'agit du réseau de la Commission des services électriques de la Ville, Infra convient de traiter ce réseau comme une Infrastructure municipale.

13.1.2 Pour éviter toute ambigüité, la permission prévue au présent article 13 est également accordée à l'Entrepreneur et pourra être exercée, en tout temps pendant la durée de la présente Entente, par l'Entrepreneur, ses employés, représentants, entrepreneurs, sous-entrepreneurs, ayants droit, mandataires et par toute autre personne dûment autorisée par ledit Entrepreneur. Il est toutefois entendu que l'Entrepreneur devra respecter tous et chacun des termes, obligations et engagements de la présente Entente et plus particulièrement l'Entrepreneur devra fournir un certificat d'assurance responsabilité civile et biens tous risques et y ajouter la Ville et les Villes liées à titre d'assurées additionnelles.

13.1.3 La présente permission est accordée à Infra pour la réalisation des Travaux lesquels seront effectués par l'Entrepreneur dans le cadre du Projet.

13.2 **Identification des immeubles**

Les droits prévus et accordés aux termes du paragraphe 13.1 de la présente Entente pourront être exercés par Infra et l'Entrepreneur, sur, sous ou au-dessus des Immeubles dont la liste est jointe à l'Annexe A des présentes.

Si d'autres immeubles que ceux identifiés à l'Annexe A sont requis aux fins du Projet, la Ville s'engage à autoriser Infra à occuper ces parties du Domaine public selon les termes et conditions de la présente Entente.

13.3 **Conditions relatives à l'occupation**

13.3.1 La permission prévue et consentie à l'article 13 de la présente Entente est assujettie aux conditions suivantes :

13.3.1.1 À moins qu'il ne s'agisse d'un Ouvrage municipal, Infra ne pourra installer ou construire de nouvelles Infrastructures municipales ou modifier celles existantes autrement qu'aux fins de remise en état ou de réparation de ces infrastructures, en raison de l'exécution des Travaux du Projet;

13.3.1.2 Préalablement à la signature de la présente Entente, la Ville a autorisé Infra à effectuer sur les Immeubles, conformément aux lois, règlements, directives et politiques applicables en matière environnementale, des vérifications environnementales. Suivant ces vérifications, si des travaux de caractérisation environnementale sont requis afin de déterminer l'état environnemental des Immeubles, Infra pourra y procéder avant le début des Travaux. Le cas échéant, Infra transmettra à la Ville une copie des rapports environnementaux dans un délai de dix (10) jours ouvrables suivant leur réception. Ces rapports feront foi de l'état environnemental des Immeubles avant le début des Travaux. Tous les frais reliés à ces travaux de caractérisation et de décontamination s'il y a lieu sont à la charge d'Infra et sont sous son entière responsabilité, étant entendu qu'Infra ne pourra exiger le remboursement de ces frais ni autre compensation de la part de la Ville;

13.3.1.3 Infra devra, à ses frais, dans la mesure où cela est réalisable en pratique, remettre les Immeubles dans l'état où ils se trouvaient avant l'exécution des Travaux, incluant leur état environnemental, ce qui comprend notamment la réparation ou la remise en état, selon les règles de l'art et à ses frais, des Infrastructures municipales et du Mobilier urbain appartenant à la Ville situés sur, sous et aux abords des Immeubles qui auraient pu être endommagés ou dont le fonctionnement aurait pu être affecté par les Travaux. Lorsque la remise en état antérieure aux Travaux est impossible, Infra s'engage à fournir des biens de remplacement équivalents situés dans des endroits convenus entre les Parties.

13.3.1.4 À l'égard des Ouvrages municipaux, Infra reconnait son obligation de procéder à tous les Travaux les concernant de manière conforme aux normes de la Ville concernée applicables à ces Ouvrages municipaux, étant entendu qu'Infra ne sera pas responsable de tous les coûts additionnels découlant de quelque modification auxdites Infrastructures municipales demandée par la Ville ou une Ville liée, cette ville assumant les coûts rattachés aux modifications en question. Pour plus de précision, les modifications peuvent inclure notamment

la prolongation, l'agrandissement ou la mise en commun d'infrastructures existantes.

13.3.2 Responsabilité civile et indemnisation

Infra sera responsable, pendant toute la durée de la présente permission d'occupation du Domaine public, de tout dommage ou préjudice, aux biens ou à la personne, qui pourrait être subi par la Ville ou la Ville liée concernée ou par toute autre personne se trouvant sur les Immeubles, lorsque ce dommage ou préjudice résulte de l'exercice des droits consentis à Infra par le présent article 13.

Infra doit prendre fait et cause et doit tenir la Ville ou la Ville liée concernée indemne de toute réclamation qui pourrait être faite contre cette dernière, de toute action qui pourrait lui être intentée et de tout jugement qui pourrait être rendu contre ladite Ville, y compris les frais et accessoires s'y rattachant, lorsque telle réclamation, telle action ou tel jugement résulte de l'exercice des droits consentis à Infra par le présent article 13.

13.3.3 Assurances

Préalablement à la clôture financière confirmant la lancée du Projet, Infra doit fournir à la Ville une copie du certificat d'assurance de responsabilité civile et biens tous risques d'un montant de dix (10) millions de dollars par sinistre ou évènement. Cette assurance doit contenir un avenant qui précise que la Ville et les Villes liées sont désignées comme assurées additionnelles au contrat d'assurance.

Le contrat d'assurance doit être émis par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et détenir une autorisation à exercer l'activité d'assurance au sens du règlement d'application de la Loi sur les assurances (chapitre A-32, r.1).

Cette assurance devra être maintenue par Infra durant toute la période d'occupation jusqu'à la réception définitive des Travaux. Elle ne pourra être annulée ou modifiée sans d'abord avoir fait l'objet d'un préavis écrit de 30 jours adressé à la Ville et aux la Villes liées.

13.3.4 Infra ne pourra occuper les Immeubles qu'aux seules fins prévues et aux conditions prévues à la présente Entente.

13.4 **Obligations de la Ville**

13.4.1 La Ville s'engage à n'accorder et veiller à ce qu'aucune Ville liée n'accorde aucun autre droit à une personne physique ou morale sur les Immeubles, sans avoir préalablement consulté Infra, et ce, afin d'assurer une coordination efficace des Travaux. La Ville s'engage de plus à ne rien faire qui tende à diminuer les droits consentis aux termes de la présente Entente ou à rendre la réalisation et l'exécution des Travaux plus incommodantes.

13.5 **Durée de l'Entente**

13.5.1 La présente Entente prend effet à compter de la date de la dernière signature par les Parties.

13.5.2 La présente Entente demeure en vigueur jusqu'à l'expiration du sixième (6) mois suivant la Date de Réception Définitive.

13.6 **Considération**

13.6.1 En considération des Travaux relatifs aux Ouvrages Municipaux, la permission prévue au paragraphe 13.1 des présentes est consentie à Infra et à l'Entrepreneur, sans contrepartie, ni frais, droits ou redevance payable à la Ville, ou une Ville liée quelle qu'en soit la nature et pour quelque raison que ce soit, étant entendu toutefois que tout permis délivré à l'Entrepreneur l'est au bénéfice d'Infra.

13.7 **Opérations cadastrales**

13.7.1 La Ville reconnait qu'Infra pourrait devoir préparer des documents ou écrits permettant la création d'un ou plusieurs lots distincts aux fins de l'identification des Immeubles, le tout aux frais d'Infra. La Ville s'engage à coopérer avec Infra à cette fin étant de plus entendu qu'en sa qualité de mandataire de l'État, aucune contribution aux fins de parc n'est exigible à l'occasion de toute demande de lotissement ou construction sur les Immeubles.

13.8 **Gestion de la circulation**

Compte tenu de l'impact sur la mobilité urbaine qu'auront les Travaux et l'occupation du Domaine public prévue à la présente Entente, Infra et la Ville conviennent des principes qui suivent afin d'établir un plan de gestion de la circulation selon les principes ci-après :

13.8.1 Étape 1 : Plan de gestion conceptuel

Les concepts généraux du plan de gestion de la circulation proposé pour le Projet seront soumis par Infra à la Ville au plus tard à la date à laquelle un Soumissionnaire est choisi par Infra pour devenir l'Entrepreneur; ces concepts généraux seront fondés sur le plan de gestion de la circulation conceptuel (ou des plans essentiellement équivalents) contenu dans l'offre finale présentée par l'Entrepreneur à l'égard du Projet et devra être commentés et approuvés par la Ville en priorité après sa transmission, soit dans un délai n'excédant pas quinze (15) jours ouvrables après sa transmission.

13.8.2 Étape 2 : Planification des fenêtres d'intervention

l'Entrepreneur préparera et proposera des fenêtres d'intervention dans la gestion de la circulation établissant le lieu des Travaux projetés et les fermetures totales ou partielles de voies publiques anticipées à des fins d'approbation par la Ville et Infra avant la date à laquelle la Convention relative au Projet est signée par l'Entrepreneur et Infra et ce, à l'égard des travaux devant être effectués au cours de la période d'au moins douze (12) mois suivant cette date.

Tous les six (6) mois après la signature de la Convention relative au Projet, soit les 1er mai et 1er novembre de chaque année, l'Entrepreneur mettra à jour lorsque nécessaire ou préparera et proposera, le cas échéant, des fenêtres d'intervention pour les travaux devant être effectués dans la période débutant six (6) mois plus tard et ce, pour une période d'au moins six (6) mois suivants. Ainsi, les fenêtres d'intervention soumises le 1er novembre d'une année seront relatives aux travaux devant être effectués pour la période du 1er mai jusqu'au minimum au 1er novembre suivant. La Ville s'engage à commenter et approuver ces fenêtres d'intervention au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa réception de celles-ci.

À l'exception des situations urgentes ou de force majeure, la Ville s'abstiendra d'imposer comme condition d'une telle approbation des modalités ou des conditions qui constituent un écart important par rapport aux concepts généraux prévus au paragraphe 13.8.1.

13.8.3 Étape 3 : Plan de gestion détaillé de la circulation

Au moment d'établir de façon détaillée la gestion de la circulation sur le territoire et pendant la période visée aux fenêtres d'intervention établies conformément au paragraphe précédent, l'Entrepreneur préparera et soumettra, aussi souvent que nécessaire, des plans de gestion de la circulation détaillés à des fins d'approbation par la Ville et Infra selon les principes ci-après, étant entendu que la Ville s'abstiendra (et verra à ce que chaque Ville liée et chaque Arrondissement s'abstienne) d'imposer comme condition de telle approbation, des modalités ou des conditions qui constituent un écart important par rapport aux concepts généraux prévus aux paragraphe 13.8.1 ou aux fenêtres d'intervention établies au paragraphe 13.8.2. Ainsi :

13.8.3.1 Tel que prévu à l'article 6, Infra ou l'Entrepreneur aura, en tout temps, l'obligation d'envoyer une demande de permis à la Ville, l'Arrondissement ou la Ville liée concernée le cas échéant avant d'occuper une partie du Domaine public ou de débuter quelques Travaux en lien avec les Ouvrages municipaux. La demande de permis prévue aux présentes prendra la forme d'une demande de permis d'occupation du Domaine public de l'arrondissement ou de la Ville liée où sont situés les Travaux. En aucun cas cette demande ne constituera une nécessité d'obtenir ledit permis, cette demande n'étant formulée qu'afin de permettre à la Ville de gérer les diverses occupations et travaux entrepris sur son territoire notamment ceux d'Infra.

13.8.3.2 La demande de permis d'occupation du Domaine public devra être déposée au bureau de l'Arrondissement ou de la Ville liée avec copie à la Ville au moins dix (10) jours ouvrables avant le début desdits Travaux. À l'expiration d'un délai de cinq (5) jours ouvrables, la Ville liée ou l'Arrondissement Affecté devra répondre à l'Entrepreneur et lui indiquer si la demande, telle que formulée, est complète et si les Travaux projetés représentent un enjeu majeur ou un enjeu majeur particulièrement complexe pour la Ville (telles que ces expressions sont définies ci-après). Si le dossier est complet et ne représente pas un enjeu majeur ni un enjeu majeur particulièrement complexe, l'Arrondissement Affecté ou la Ville liée doit émettre le permis demandé au plus tard le dixième (10^{e}) jour ouvrable à compter de la date du dépôt de la demande. Lorsqu'il s'agit d'un enjeu majeur, l'Arrondissement Affecté ou la Ville liée devra en informer l'Entrepreneur à l'intérieur des cinq (5) jours ouvrables et le délai obligatoire pour l'émission des permis sera alors de vingt (20) jours ouvrables calculé à compter de la date du dépôt de la demande.

13.8.3.3 Par ailleurs, si la Ville détermine que les Travaux projetés représentent un enjeu majeur particulièrement complexe, le délai d'émission du permis pourra être prolongé pour permettre une analyse complète des impacts et tout enjeu à cet égard sera traité par le Comité de coordination des travaux prévu au paragraphe 18.4; étant entendu que le permis devra être émis le plus rapidement possible afin de ne pas indûment retarder les activités d'Infra et de l'Entrepreneur.

13.8.3.4 Lorsque la demande de permis déposée par Infra ou l'Entrepreneur est incomplète, tel que déterminé par la Ville liée ou l'Arrondissement Affecté, agissant raisonnablement et conformément à ses pratiques antérieures, le délai de réponse initial de cinq (5) jours ouvrables est calculé de nouveau à compter de la réception par la Ville des informations additionnelles.

13.8.3.5 Les permis relatifs à la fermeture d'une borne d'incendie devront être émis deux (2) jours ouvrables après la demande, calculés à compter de la date du dépôt de la demande.

13.8.3.6 Lorsque la demande de permis est relative à une fermeture de rue, complète ou partielle, Infra ou l'Entrepreneur devra joindre son plan détaillé de la circulation, conformément au présent paragraphe 13.8.3.3.

13.8.3.7 Aux fins des présentes, l'expression «**enjeu majeur**» signifie des Travaux relatifs aux Ouvrages Municipaux qui sont susceptibles d'interrompre ou d'entraver de façon importante les activités de la Ville liée ou Arrondissement Affecté ou les services essentiels offerts aux citoyens tels que la fermeture de rue, la déviation de la circulation, le fait d'entraver ou de démolir, en tout ou en partie, une rue, un trottoir ou une piste cyclable, la coupure de l'alimentation en eau, la contamination de l'eau potable ou le risque de telle contamination, le déplacement des feux de circulation et autre mesure similaire.

13.8.3.8 Aux fins des présentes, l'expression «**enjeu majeur particulièrement complexe**» signifie un enjeu majeur susceptible d'avoir un impact sur la sécurité et d'affecter une grande proportion des citoyens de la Ville concernée.

13.8.3.9 Sans restreindre la généralité de ce qui précède, il est expressément convenu que tous les Travaux qui font l'objet d'une demande de permis, conformément au présent article, devront être exécutés et réalisés de manière à causer le moins d'impacts possibles aux activités de la Ville ou de la Ville liée selon le cas ainsi que de leurs citoyens.

13.8.4 Plan de gestion de la circulation définitif

Au fur et à mesure que les propositions visées au paragraphe 13.8.3 ci-dessus auront été approuvées par la Ville et Infra, celles-ci seront réputées constituer le «Plan de gestion de la circulation» aux fins du Projet et l'Entrepreneur procèdera à sa mise en œuvre et sera tenu de respecter celui-ci.

13.8.5 Coordination avec les Arrondissements et les Villes Liées

La Ville, dans son rôle de coordonnatrice du Projet sur le territoire de l'agglomération de Montréal et dans le cadre de l'exercice de sa compétence d'agglomération en matière de transport collectif, verra à coordonner avec les Arrondissements Affectés et Villes Liées les interactions nécessaires de façon à obtenir les commentaires et approbations de ces Arrondissements Affectés et/ou Villes Liées, le cas échéant, à l'intérieur des délais et selon les paramètres décrits à la présente Entente, notamment au présent article 13.8.

14 DEMANDE DE CHANGEMENT AUX EXIGENCES TECHNIQUES

La Ville (à la demande d'une Ville liée le cas échéant), peut transmettre par écrit à Infra toute demande de modifications qu'elle souhaite voir apportée aux exigences techniques de la Convention relative au Projet. Cette demande doit être motivée quant à la nature des changements (incluant une analyse de l'effet des modifications sur le calendrier ou le coût du Projet) et doit comprendre un engagement de la Ville concernée à payer le coût de ces changements. Toute demande de modifications doit être autorisée par Infra. À défaut d'une telle autorisation, la nature et les paramètres du Projet seront maintenus. Les demandes de modifications approuvées par Infra sont par la suite acheminées par celui-ci à l'Entrepreneur, conformément aux modalités et délais prévus à la Convention relative au Projet.

15 SURVEILLANCE DES TRAVAUX

15.1 La surveillance des Travaux est la seule responsabilité de l'Entrepreneur qui émet les demandes de certification telles que décrites à la présente Entente. Sur la base de ces documents, le Certificateur indépendant émet des attestations qu'il remet à l'Entrepreneur et à Infra. Le

Certificateur indépendant vérifie que la conception et la réalisation des Travaux du Projet sont conformes aux exigences techniques de la Convention relative au Projet et aux engagements de l'Entrepreneur.

15.2 Pour éviter toute ambigüité lors de la réalisation des Travaux, l'Entrepreneur et le Certificateur indépendant ne répondent qu'aux demandes formulées par Infra en ce qui concerne les Travaux relatifs au Projet. Toute demande de la Ville ou d'une Ville Liée relative à ces Travaux doit être transmise à Infra qui décidera du suivi nécessaire.

16 INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'APPEL DE PROPOSITIONS

16.1 Droits Existants

Infra a identifié les Droits Existants pouvant avoir un impact sur le développement, la construction ou l'opération du Projet et Infra a transmis cette liste de Droits Existants à la Ville le 21 novembre 2016 ainsi qu'aux Villes liées à différents moments. La Ville convient de transmettre ses commentaires écrits à Infra relativement à cette liste des Droits Existants.

Si Infra souhaite y procéder, Infra sera responsable des négociations avec les détenteurs de Droits Existants de manière à racheter ces mêmes droits ou en obtenir les modifications de façon à satisfaire ses besoins. Toute telle entente qui résultera de ces négociations sera aux frais d'Infra.

À compter de la date des présentes, la Ville s'engage à ne pas céder et faire en sorte que les Villes liées ne cèdent pas de droits nouveaux ou à permettre à tout bénéficiaire de Droits Existants d'en modifier les termes si une telle modification peut entrainer un impact négatif sur la réalisation du Projet.

16.2 Travaux Anticipés

La Ville partagera les Informations qu'elle possède relativement à sa planification triennale sur le réseau artériel prévue par la Ville afin de permettre au Soumissionnaire de pouvoir tenir compte des Travaux Anticipés dans le cadre de sa propre soumission. La Ville confirme que les Informations ainsi fournies reflètent les intentions de la Ville en date des présentes et ne constituent pas une garantie d'exécution des Travaux aux moments anticipés.

La Ville convient d'obtenir des informations similaires relativement aux routes et autres voies publiques sous la gestion des Arrondissements Affectés ou des Villes liées, selon le cas, pour communiquer ces mêmes informations avec diligence à Infra.

Infra reconnait que ces Informations n'identifient pas les travaux municipaux d'urgence.

17 PRIORITÉ D'EXÉCUTION ET PERSONNE CONTACT

17.1 Priorité d'exécution

La Ville convient de traiter l'ensemble des Travaux dans le cadre du développement et la construction du Projet comme étant une grande priorité, tenant compte toutefois de l'existence d'autres projets majeurs actuellement en cours de construction sur son territoire et la Ville s'engage à répondre rapidement à l'ensemble des demandes d'information, étant entendu que pour obtenir des réponses rapides, Infra a convenu séparément d'une entente de services professionnels visant la fourniture des ressources additionnelles par la Ville à cet effet.

La Ville convient de négocier de bonne foi pendant la phase de conception avec Infra les modifications nécessaires aux Travaux Anticipés afin de prioriser, dans toute la mesure possible,

les travaux relatifs au Projet, de ne pas nuire aux Travaux d'Infra dans le cadre du Projet et de n'entamer ni n'approuver aucun autre ouvrage qui pourrait affecter les droits d'Infra contenus aux présentes sous réserve des situations urgentes qui peuvent affecter les services publics ou la sécurité publique.

17.2 **Personne contact**

Infra reconnait l'importance que toutes les communications soient coordonnées par un seul représentant de la Ville et en conséquence, la Ville identifie M. Claude Carette, Directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ou tout autre représentant désigné par ce dernier ou son successeur pour agir comme coordonnateur principal des relations entre Infra et la Ville aux fins du Projet.

De son côté, Infra identifie M. Jean-Marc Arbaud, Directeur général adjoint d'Infra ou tout autre représentant désigné par ce dernier ou son successeur, pour agir comme coordonnateur principal des relations entre Infra et la Ville aux fins du Projet.

18 COMITÉS

Les Parties conviennent d'identifier des représentants pour former les comités ou sous-comités suivants :

18.1 **Comité de mobilité de Montréal** : Ce comité présidé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a le mandat de planifier et coordonner les déplacements à Montréal. Infra s'engage à participer avec la Ville et les autres parties qui forment ce comité incluant une ou plusieurs Ville(s) liée(s) s'il y a lieu.

18.2 **Comités de bon voisinage** : Les Parties conviennent qu'il sera nécessaire de former des comités de bon voisinage afin de répondre aux préoccupations des citoyens affectés par les Travaux. Le mandat de ces comités sera d'informer les citoyens affectés par les Travaux d'Infra et des mesures mises en place pour atténuer les impacts de ces Travaux. Il sera présidé par Infra et la Ville.

18.3 **Comité stratégique des Ville liées** : Ce comité sera formé par des représentants de la Ville et des Villes liées et d'Infra. Il aura comme mandat consultatif de traiter des enjeux propres aux Villes liées et des communications destinées aux citoyens.

18.4 **Comité de coordination des travaux :** Ce comité, auquel il est fait référence à l'article 5, permettra aux représentants de la Ville et/ou d'une Ville liée, selon le cas, de planifier et suivre les Travaux en cours, d'anticiper les demandes d'informations et de permis, le cas échéant, et de préparer les mesures à mettre en place pour atténuer les impacts engendrés par ces Travaux. Ce comité pourra varier selon le lieu ou la ville où sont effectués les Travaux. Il sera présidé par Infra.

18.5 **Comité directeur**: Ce comité sera composé d'un représentant de la haute direction de la Ville et d'Infra. Il sera l'instance responsable des grands enjeux et de la résolution de différends, le cas échéant.

18.6 **Comité aviseur relativement à la signature architecturale et à l'intégration urbaine** : Ce comité aviseur et consultatif, dont les membres, la structure et le fonctionnement seront établis par Infra après consultation de la Ville, sera mis en place par Infra pour discuter des questions d'intégration urbaine et architecturale des ouvrages du Projet. Tous les membres de ce comité devront, avant la clôture financière du Projet et avant d'entrer en fonction, avoir confirmé leur engagement de réserve à l'égard de l'ensemble de la documentation dont ils pourront prendre connaissance dans le cadre de leur mandat, le tout aux termes d'une convention à cet effet préparée par Infra. Via ce comité, Infra sollicitera des avis sur les plans d'aménagement liés à

l'intégration urbaine, l'aménagement du paysage et les rendus architecturaux du Projet à chacune des étapes de la conception générale (30%) et préliminaire (70%) et (100%). Les avis du comité demeurent consultatifs pour Infra et ses mandataires. Il est entendu que ces documents seront remis à la Ville et aux directeurs généraux de chacune des Villes liées.

19 COMMUNICATIONS

19.1 Les Parties collaboreront à la préparation d'un plan de communication relatif aux Travaux de construction du Projet effectués par l'Entrepreneur.

19.2 Infra et la Ville conviennent de ne diffuser aucun communiqué grand public relativement au Projet par quelque moyen que ce soit sans d'abord avoir coordonné ladite communication avec l'autre partie. La partie désirant diffuser un communiqué devra avoir transmis le texte de son projet de communiqué à l'autre partie 48 heures avant toute publication dans les médias.

20 CONDITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PARTAGE D'INFORMATIONS

20.1 Confidentialité

La Ville verra à recueillir les Informations nécessaires auprès des Villes Liées et des Arrondissements Affectés aux fins de la réalisation du Projet. Infra soumettra à la Ville des gabarits ou directives afin de faciliter et de standardiser la cueillette des Informations.

20.2 Le partage d'Informations prévu à la présente Entente est assujetti à l'Entente de partage d'information et de confidentialité en vigueur depuis le 17 mars 2016 (« **Entente de confidentialité** »), incluant sans s'y limiter les dispositions concernant l'utilisation et la confidentialité. Sujet aux dispositions de l'Entente de confidentialité, la Ville fournira les Informations nécessaires à Infra.

20.3 Sans limiter la portée générale de la clause 2 de l'Entente de confidentialité, les Parties conviennent que les discussions qui se déroulent entre les Parties, Infra, le Certificateur indépendant et/ou l'Entrepreneur dans le cadre de la présente Entente sont confidentielles à moins que les Parties n'en conviennent autrement. Dans le cas d'Infra, les informations confidentielles telles que définies dans l'Entente de confidentialité reçues de la Ville peuvent être divulgués au Certificateur indépendant, aux Soumissionnaires et à leurs administrateurs, employés, mandataires ou représentants respectifs. La divulgation d'informations confidentielles entre les Parties ne devra en aucun cas être réputée constituer un octroi de licence ou droit de propriété. Au besoin, Infra et la Ville concluront des ententes subséquentes afin de traiter, notamment, mais sans s'y limiter, du partage de ces Informations avec des tiers et de l'octroi de licences pour permettre l'utilisation optimale des Informations partagées.

21 AUCUN PARTENARIAT NI DÉLÉGATION

Il est entendu et convenu qu'aucune disposition de la présente Entente ni aucune action d'Infra, de la Ville ou de leurs représentants, employés ou mandataires respectifs n'établit ni n'est réputée établir un partenariat, une coentreprise, une relation mandant-mandataire ou une relation employeur-employé de quelque façon que ce soit entre les Parties ou entre la Ville et l'Entrepreneur.

22 MODIFICATION

La présente Entente ne peut être amendée ou autrement modifiée que par une entente écrite signée par les Parties, et ce, sous réserve des autorisations requises.

23 CESSION

L'ensemble des droits et obligations de l'une des Parties ne peut être cédé à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie. Toutefois, à compter de la constitution de REM, Infra pourra céder l'ensemble de ses droits aux présentes à cette société en commandite tel que prévu à l'article 3 de la Loi sur le REM étant entendu que cette dernière devra s'engager par écrit à respecter les termes et conditions des obligations d'Infra aux présentes. Suite à cette cession en faveur de Rem, celle-ci est substituée à Infra qui est alors libérée de ses obligations aux présentes.

[Signature page suivante]

EN FOI DE QUOI les Parties ont signé la présente Entente laquelle porte la date formelle du 15 décembre 2017, comme suit :

Ville de Montréal

Par : _____

Nom : ● Me Yves Saindon
Fonction : ● Greffier

Date: 4 décembre 2017

CDPQ Infra Inc.

Par : _____

Nom : ● M. Jean-Marc Arbaud
Fonction : ● Directeur général adjoint

Par : _____

Nom : ● M. Thomas Assimes
Fonction : ● Directeur – Finances et services aux projets

Date: 15 decembre 2017

Cette entente a été approuvée
le 5 juillet 2017
(Résolution CE17 1172)

Québec

© Éditeur officiel du Québec

À jour au 1er avril 2022
Ce document a valeur officielle.

chapitre R-25.02

LOI CONCERNANT LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I
DISPOSITIONS INTRODUCTIVES **1**

CHAPITRE II
ACTIVITÉS D'ACQUISITION **6**

CHAPITRE III
ACTIVITÉS CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL **12**

CHAPITRE IV
SERVITUDES **34**

CHAPITRE V
INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE **36**

CHAPITRE VI
EXEMPTIONS **46**

CHAPITRE VII
DISPOSITIONS MODIFICATIVES **48**
LOI SUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN **48**
CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL **57**
LOI SUR LES CHEMINS DE FER **58**
LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE **59**
LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS **67**
LOI SUR LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT TERRESTRE GUIDÉ **70**
LOI SUR LES TRANSPORTS **72**
RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE **76**

CHAPITRE VIII
DISPOSITIONS TRANSITOIRES, DIVERSES ET FINALES **77**

CHAPITRE I

DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

2017, c. 17, c. I.

1. La présente loi a pour objet de faciliter la réalisation d'un projet d'infrastructure de transport collectif visé à la section IX.3 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) en vue de la mise en place et de l'exploitation d'un système de transport collectif annoncé publiquement comme le «Réseau électrique métropolitain».

2017, c. 17, a. 1.

2. Dans la présente loi, la «Caisse» s'entend de la Caisse de dépôt et placement du Québec aussi bien que de toute filiale visée à l'article 88.15 de la Loi sur les transports (chapitre T-12).

2017, c. 17, a. 2.

3. Une société en commandite constituée entre un seul commandité et un seul commanditaire qui, chacun, est une filiale visée à l'article 88.15 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) est assimilée à un mandataire de l'État lorsque l'activité qu'elle exerce vise la réalisation ou l'exploitation du Réseau.

Dans la présente loi, une telle société est appelée «société en commandite contrôlée exclusivement par la Caisse» .

2017, c. 17, a. 3.

4. Une société en commandite peut être partie à une entente conclue en vertu de l'article 88.10 de la Loi sur les transports (chapitre T-12), pourvu qu'au moment de la conclusion de l'entente elle soit une société en commandite contrôlée exclusivement par la Caisse et que cette dernière y soit également partie.

2017, c. 17, a. 4.

5. Les dispositions de la présente loi ont préséance sur celles de toute autre loi.

2017, c. 17, a. 5.

CHAPITRE II

ACTIVITÉS D'ACQUISITION

2017, c. 17, c. II.

6. Le ministre peut, pour la réalisation du Réseau, faire les acquisitions, de gré à gré ou par expropriation, visées au deuxième alinéa de l'article 11.1 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28) aux conditions qu'il détermine, sans que le gouvernement n'en décide.

Dès la signification d'un avis d'expropriation relativement à un bien nécessaire à la réalisation du Réseau, l'évaluation et la négociation en vue de son acquisition doivent être menées par le ministre.

2017, c. 17, a. 6.

7. La Caisse est seule responsable de faire l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation du Réseau lorsque ceux-ci sont la propriété du gouvernement du Canada, de l'un de ses ministères ou organismes ou d'entreprises assujetties à la compétence du Parlement du Canada.

2017, c. 17, a. 7.

© Éditeur officiel du Québec

8. L'expropriation décidée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 11.1 de la Loi sur le ministère des Transports (chapitre M-28), pour la réalisation du Réseau, n'a pas à être autorisée préalablement par le gouvernement ainsi que le prévoit la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24).

En ce cas, l'avis d'expropriation doit, en plus des mentions prévues à l'article 40 de la Loi sur l'expropriation, indiquer la date à laquelle l'exproprié, le locataire ou l'occupant de bonne foi devra avoir quitté les lieux. Le droit de l'expropriant à l'expropriation ne peut être contesté et le délai de 30 jours prévu à l'article 46 de cette loi débute à compter de la signification de l'avis d'expropriation. L'avis ministériel de transfert prévu à l'article 9 de la présente loi est substitué à l'avis de transfert de propriété prévu au paragraphe 1° de l'article 53 et à l'article 53.1 de la Loi sur l'expropriation. L'avis ministériel de transfert doit être transmis à l'exproprié; il n'a pas à être signifié. De plus, l'indemnité provisionnelle, dans les cas visés à l'article 53.13 de cette loi, est fixée par le ministre, incluant l'indemnité qu'il estime raisonnable pour le préjudice directement causé par l'expropriation, dans la mesure où les documents qui la justifient, requis par l'avis d'expropriation, ont été fournis dans les 30 jours de la signification de cet avis. Enfin, l'exproprié, le locataire et l'occupant de bonne foi ne peuvent demander de rester en possession du bien exproprié.

En conséquence, ne s'appliquent pas à une telle expropriation le premier aliéna de l'article 36, la partie du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 40 qui suit «Tribunal», les articles 44 à 44.3, la première phrase de l'article 53.2, l'article 53.3, le paragraphe 2° de l'article 53.4 et les articles 53.5, 53.7 et 53.14 de la Loi sur l'expropriation; ses autres dispositions s'appliquent avec les adaptations nécessaires.

2017, c. 17, a. 8.

9. L'avis ministériel de transfert comporte les mentions suivantes:

1° le montant de l'offre faite pour le compte de la Caisse;

2° la date à compter de laquelle la Caisse prendra possession du bien;

3° l'obligation pour l'exproprié, le locataire et l'occupant de bonne foi d'avoir quitté les lieux avant la date de prise de possession par la Caisse.

Les pièces qui établissent que l'indemnité provisionnelle a été versée à l'exproprié ou déposée, pour son compte, au greffe de la Cour supérieure sont jointes à l'avis.

Le ministre peut désigner tout membre du personnel de son ministère pour signer cet avis.

2017, c. 17, a. 9.

10. Malgré les adaptations à la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) prévues à l'article 8, lorsqu'un bien comprend tout ou partie d'un bâtiment résidentiel, le ministre ne peut, avant l'expiration d'un délai de 12 mois suivant l'inscription sur le registre foncier d'un avis d'expropriation, y inscrire l'avis ministériel de transfert. Ce délai est porté à 18 mois lorsque l'usage du bâtiment est, même en partie, agricole, commercial ou industriel.

Dans tous les cas, l'exproprié peut consentir à l'inscription de l'avis ministériel de transfert dans un délai plus court.

2017, c. 17, a. 10.

11. Les activités d'acquisition de biens par le ministre, de gré à gré ou par expropriation, en vue de la réalisation du Réseau, peuvent être complétées avant que celle-ci ait fait l'objet d'une entente conclue en vertu de l'article 88.10 de la Loi sur les transports (chapitre T-12).

2017, c. 17, a. 11.

© Éditeur officiel du Québec

CHAPITRE III

ACTIVITÉS CONCERNANT LE DOMAINE MUNICIPAL

2017, c. 17, c. III.

12. Pour l'application des articles 149 à 157 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la réalisation du Réseau par la Caisse, le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de cette loi est réduit à 60 jours alors que le délai de 90 jours prévu à l'article 155 de cette loi est réduit à 45 jours.

2017, c. 17, a. 12.

13. Le Réseau doit être exempt de passages à niveau et libre de toute autre interférence avec une voie publique. Il incombe à la Caisse de construire un étagement chaque fois que la voie de guidage du Réseau doit croiser une voie publique, à moins que cette voie publique ne soit autrement modifiée pour éviter un tel passage à niveau ou une autre interférence avec la voie de guidage, un autre ouvrage ou une installation utile à l'aménagement ou à l'exploitation du Réseau.

Dans la présente loi, on entend par:

«étagement» : un ouvrage qui, avec ses approches, est conçu pour permettre le croisement d'une voie publique et de la voie de guidage à différentes élévations;

«voie publique» : une voie publique au sens du troisième alinéa de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) sur laquelle une municipalité locale a compétence en vertu du premier alinéa de cet article.

2017, c. 17, a. 13.

14. Aux fins de la réalisation du Réseau, la Caisse et une municipalité locale peuvent, dans une entente, prévoir les stipulations suivantes:

1° l'occupation temporaire de voies publiques pendant les travaux de construction;

2° la modification de voies publiques lorsqu'elles croisent la voie de guidage ou lorsqu'elles interfèrent autrement avec la voie de guidage, un autre ouvrage ou une installation utile à l'aménagement ou à l'exploitation du Réseau;

3° le réaménagement de voies publiques dans les environs du Réseau en raison d'une modification visée au paragraphe 2°;

4° les cessions de droits de propriété découlant de modifications ou de réaménagements visés respectivement aux paragraphes 2° et 3°;

5° les documents qu'elles doivent se remettre.

2017, c. 17, a. 14.

15. Dans le cas des municipalités locales dont le territoire est compris dans celui de l'agglomération de Montréal, la conclusion d'une entente en vertu de l'article 14 est une matière qui intéresse l'ensemble formé par les municipalités liées au sens de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001). Une telle entente s'applique à l'égard des voies publiques qui relèvent de la compétence du conseil d'une municipalité liée de l'agglomération et d'un conseil d'arrondissement. La Ville de Montréal transmet sans délai une copie de l'entente aux conseils des municipalités liées et aux conseils d'arrondissement concernés.

© Éditeur officiel du Québec

L'entente visée au premier alinéa doit respecter les stipulations prévues dans une entente antérieurement conclue avec une municipalité locale en vertu de l'article 14.

2017, c. 17, a. 15.

16. La Caisse doit transmettre à la municipalité locale concernée un avis qui mentionne les voies publiques qui seront temporairement occupées, la durée prévue de l'occupation ainsi que, s'il en est, les modifications et les réaménagements projetés à ces voies. Si des matières dangereuses sont susceptibles d'être apportées sur les voies occupées, l'avis doit en faire l'énumération.

La Caisse doit transmettre, au plus tard le 30e jour suivant celui de la réception de l'avis par la municipalité, les documents suivants:

1° les plans d'arpentage, sans description technique, décrivant les voies publiques qui seront occupées;

2° le plan de gestion de la circulation pendant les travaux;

3° les plans des ouvrages et des aménagements projetés, le cas échéant, ainsi que les devis détaillant leur conception;

4° l'échéancier des travaux;

5° la liste des mesures de sécurité;

6° la liste des mesures d'atténuation des inconvénients résultant de l'occupation des voies publiques et, le cas échéant, des travaux qui y seront effectués;

7° un document constatant l'état des voies publiques avant leur occupation;

8° tout autre document jugé utile par la Caisse.

La conclusion de l'entente prévue à l'article 14 relève la Caisse de l'obligation de transmettre à la municipalité qui y est partie et, le cas échéant, aux municipalités liées, l'avis prévu au premier alinéa.

La Caisse transmet sans délai au ministre une copie de l'avis ou, le cas échéant, une copie de l'entente intervenue entre elle et la municipalité. Le ministre peut identifier les interventions auxquelles la Caisse ou la municipalité est tenue pour favoriser la fluidité de la circulation sur le réseau routier dont la gestion incombe à celui-ci.

2017, c. 17, a. 16.

17. Les documents visés aux paragraphes 2°, 4°, 5° et 6° du deuxième alinéa de l'article 16 sont rendus publics par la Caisse sur son site Internet dès la transmission faite à la municipalité en vertu de l'article 16. Elle peut en faire de même avec tout autre document qu'elle juge utile. Elle effectue une mise à jour de ces publications dès leur modification.

2017, c. 17, a. 17.

18. Dans les 30 jours suivant la réception de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 16, la municipalité locale doit transmettre à la Caisse une copie des plans des voies publiques, dont elle dispose, mentionnées dans cet avis et des autres documents qu'elle détient les concernant, notamment à l'égard de leur état.

2017, c. 17, a. 18.

19. À défaut d'entente entre la municipalité locale et la Caisse, à l'expiration d'un délai de 60 jours suivant la réception par la municipalité de l'avis prévu au premier alinéa de l'article 16, la Caisse peut commencer

© Éditeur officiel du Québec

l'occupation et, le cas échéant, les travaux qui y sont mentionnés, conformément aux plans et devis transmis à cette municipalité, et ce, sans être tenue de lui verser une somme d'argent ou une autre contrepartie.

La Caisse et une municipalité locale peuvent convenir d'un délai différent de celui prévu au premier alinéa pour les fins de la négociation. Une telle entente concernant la prolongation de ce délai peut également être conclue entre la Caisse et l'agglomération de Montréal, par application de l'article 15.

2017, c. 17, a. 19.

20. À défaut d'entente entre la municipalité locale et la Caisse, la construction par la Caisse d'un étagement, d'un autre ouvrage ou d'une installation utile à l'aménagement ou à l'exploitation du Réseau sur une partie d'une voie publique emporte, dès le début des travaux, le transfert en faveur de la Caisse de la propriété de la partie de l'immeuble où se trouve la voie publique.

Sauf dans les cas prévus au premier alinéa, toute partie d'un immeuble appartenant à la Caisse sur lequel une voie publique nouvelle est aménagée appartient, à la fin des travaux, à la municipalité.

2017, c. 17, a. 20.

21. La partie d'un immeuble qui devient la propriété de la Caisse en vertu du premier alinéa de l'article 20, et qui conserve sa vocation de voie publique après les travaux, est et demeure affectée à l'utilité publique en quelques mains qu'elle passe.

La municipalité locale conserve la gestion de cette voie publique et demeure responsable de l'entretien des parties suivantes de cette voie : les installations de drainage, la chaussée et ses installations accessoires telles que les glissières de sécurité, les garde-fous, les trottoirs et les lampadaires.

2017, c. 17, a. 21.

22. Les transferts de propriété prévus à l'article 20 s'opèrent sans formalité, par l'effet de la loi. La Caisse et la municipalité locale ne peuvent, pour ces transferts, être tenues de se verser une somme d'argent ou une autre contrepartie.

Dans l'année qui suit la fin des travaux, la Caisse dépose dans ses archives une copie du plan représentant ces transferts, certifiée conforme par une personne qu'elle a autorisée. L'inscription au registre foncier des droits de propriété respectifs de la Caisse et de la municipalité concernée s'obtient par la présentation d'un avis qui désigne les immeubles visés, indique les dates de transfert de propriété et fait référence au présent article.

2017, c. 17, a. 22.

23. Lorsque des modifications ou des réaménagements sont apportés à des voies publiques par la Caisse, celle-ci doit maintenir la fonctionnalité générale du réseau auquel ces voies se raccordent, incluant le réseau d'une municipalité locale limitrophe, le cas échéant. En outre, ces modifications et ces réaménagements doivent être conçus et construits afin de permettre l'intégration de ces voies à ce réseau ou à ces réseaux, le cas échéant.

2017, c. 17, a. 23.

24. Au fur et à mesure que des travaux sont exécutés par la Caisse dans une voie publique ou partie de celle-ci, la Caisse est tenue d'informer la municipalité locale concernée des dates projetées de fin des travaux et de réception de l'ouvrage. Elle doit, avant de recevoir l'ouvrage, permettre à la municipalité de procéder à une inspection de l'ouvrage et lui accorder un délai raisonnable qui ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de la fin des travaux. À la date de réception de l'ouvrage par la Caisse, elle est également tenue aux obligations suivantes:

1° cesser l'occupation temporaire de la voie publique ou partie de celle-ci;

© Éditeur officiel du Québec

2° remettre la voie publique, ou la partie de celle-ci, qui n'a pas fait l'objet d'une modification ou d'un réaménagement dans un état équivalent à celui précédant l'occupation;

3° céder à la municipalité locale les garanties légales et conventionnelles se rapportant aux travaux effectués aux immeubles dont la propriété lui est transférée ou qui sont sous sa gestion ainsi que garantir que les sols de la nouvelle voie publique, ou partie de nouvelle voie, sont d'une qualité propre à l'usage qui en sera fait;

4° céder à la municipalité la propriété intellectuelle des plans et devis nécessaire pour lui permettre d'effectuer l'entretien et la réparation des immeubles dont la propriété lui est transférée, incluant la faculté de modifier ces plans et devis à sa convenance.

La Caisse doit remettre, au plus tard 15 jours avant la date de la fin des travaux, un plan de gestion de la circulation relatif à la voie publique ou partie de celle-ci.

Les garanties conventionnelles visées au paragraphe 3° du premier alinéa et cédées par la Caisse peuvent ajouter aux obligations des garanties légales; elles ne peuvent en diminuer les effets, ou les exclure entièrement.

L'inspection de la municipalité visée au premier alinéa n'emporte, pour cette dernière, aucune responsabilité quant à la réception de l'ouvrage et ne diminue pas les garanties y afférentes. Tant que la Caisse n'a pas reçu l'ouvrage, cette dernière assume toutes les responsabilités pouvant être recherchées.

Les coûts des travaux, qu'il s'agisse de la modification ou du réaménagement de voies publiques, de même que les coûts nécessaires aux fins de la remise de la voie publique dans un état équivalent à celui précédant l'occupation, sont à la charge de la Caisse.

La Caisse et une municipalité peuvent convenir un délai différent de celui prévu au premier alinéa.

2017, c. 17, a. 24.

25. Dans les six mois qui suivent la date de la fin des travaux dans une voie publique, la Caisse transmet à la municipalité locale une copie, certifiée conforme, des documents suivants:

1° les plans des ouvrages tels que construits par la Caisse;

2° un certificat délivré par un ingénieur attestant de la conformité de la voie publique et des autres ouvrages qui, après la fin des travaux, sont la propriété de la municipalité ou sous sa gestion;

3° les documents relatifs à l'état des immeubles, à la conception des ouvrages et à leur construction, notamment les journaux de chantier;

4° tout autre document jugé utile par la Caisse.

2017, c. 17, a. 25.

26. La Caisse tient la municipalité locale indemne des coûts que cette dernière pourrait engager pour réparer les malfaçons, vices ou pertes couverts par les garanties légales ou conventionnelles cédées par la Caisse pouvant affecter les biens qui sont devenus sa propriété ou qui sont sous sa gestion, en vertu respectivement des articles 20 et 21.

La Caisse est subrogée dans les droits de la municipalité contre l'auteur d'une telle malfaçon, d'un tel vice ou d'une telle perte jusqu'à concurrence des sommes qu'elle lui a versées. Quand, du fait de la municipalité, la Caisse ne peut être ainsi subrogée, elle peut être libérée, en tout ou en partie, de son obligation d'indemniser la municipalité.

2017, c. 17, a. 26.

© Éditeur officiel du Québec

27. Sauf lorsque la Caisse est subrogée dans les droits d'une municipalité locale en vertu du deuxième alinéa de l'article 26, la Caisse prend fait et cause pour une municipalité locale dans toute demande, à titre de demanderesse, d'intervenante, de défenderesse ou de mise en cause, concernant des malfaçons, des vices ou des pertes couverts par les garanties légales ou conventionnelles cédées par la Caisse et qui affectent les biens qui sont devenus la propriété de la municipalité ou qui sont sous sa gestion en vertu respectivement des articles 20 et 21. Elle tient également la municipalité indemne des coûts, incluant les honoraires professionnels de ses avocats et les frais de justice, que cette dernière pourrait engager à l'égard d'une telle demande. Il en est de même des coûts relatifs à un règlement à l'amiable intervenu avant une telle demande.

2017, c. 17, a. 27.

28. Une municipalité locale doit, dès qu'elle en a connaissance, déclarer à la Caisse tout événement de nature à mettre en jeu les obligations auxquelles cette dernière est tenue en vertu des articles 26 et 27. Inversement, lorsque la Caisse prend connaissance d'un tel événement sans qu'il ne lui ait été déclaré par une municipalité, la Caisse doit, sans délai, l'en informer.

La Caisse et la municipalité collaborent activement, sans limite de temps, afin d'assurer l'exécution de ces obligations. Elles se transmettent, en outre, tout document ou renseignement utile.

2017, c. 17, a. 28.

29. Tout différend, entre la Caisse et une municipalité locale ou entre l'une ou l'autre d'entre elles et un entrepreneur, relatif aux travaux exécutés et aux ouvrages construits aux fins de la réalisation du Réseau, est soumis à l'arbitrage conformément aux dispositions du Code de procédure civile (chapitre C-25.01), à moins que les parties ne conviennent d'un arbitrage dont la procédure est autrement réglée.

Aucuns frais ne peuvent être imposés à une municipalité pour un arbitrage.

2017, c. 17, a. 29.

30. La prescription court contre une municipalité locale, pour tout droit qu'elle peut faire valoir à l'égard de travaux faits par la Caisse dans une voie publique, seulement à compter de la date de la fin des travaux pour cette voie.

2017, c. 17, a. 30.

31. Les dispositions des articles 14 à 30 s'appliquent avec les adaptations nécessaires aux réseaux d'aqueduc, d'égout ou de conduits souterrains, aux autres ouvrages qui peuvent se trouver sous la surface des voies publiques ainsi qu'aux réseaux aériens, lorsque ces réseaux ou autres ouvrages sont la propriété d'une municipalité locale. Malgré l'article 20, ces réseaux ou ces autres ouvrages demeurent la propriété de la municipalité à la fin des travaux.

Aux fins de la réalisation du Réseau, la Caisse peut exercer toutes les servitudes établies en faveur de la municipalité lui permettant d'entretenir ou d'accéder à ces réseaux ou à ces autres ouvrages, lorsque ceux-ci se trouvent sous la surface des immeubles avoisinant ceux de la municipalité.

2017, c. 17, a. 31.

32. Les dispositions du présent chapitre n'ont pas pour effet de permettre à la Caisse de modifier l'équipement appartenant à une entreprise de services publics, autre que municipale, sans avoir obtenu le consentement de cette entreprise.

2017, c. 17, a. 32.

33. La Caisse peut confier l'exercice des fonctions et pouvoirs que lui confèrent les dispositions du présent chapitre à une société en commandite contrôlée exclusivement par la Caisse.

© Éditeur officiel du Québec

En ce cas, les transferts de propriété prévus à l'article 20 s'opèrent néanmoins en faveur de la Caisse plutôt qu'en faveur de cette société.

2017, c. 17, a. 33.

CHAPITRE IV

SERVITUDES

2017, c. 17, c. IV.

34. Toute route dont la gestion incombe au ministre, traversée ou longée par le Réseau, de même que tout immeuble sous son autorité et qu'il estime requis pour ses fins, sont assujettis, sans indemnité, à une servitude qui s'exerce sur l'assiette nécessaire au Réseau, et ce, à compter de la conclusion d'une entente entre la Caisse et le ministre qui en détermine les modalités et conditions.

La Caisse peut, dès la conclusion de l'entente, publier la servitude sur le registre foncier; elle y est tenue dans les cas suivants:

1° la gestion de la route est dévolue à une municipalité en vertu de l'article 3 de la Loi sur la voirie (chapitre V-9);

2° la route est définitivement fermée;

3° le fonds servant fait l'objet d'une disposition sans avoir été inclus dans l'emprise d'une route.

Le ministre avise sans délai la Caisse d'une dévolution, d'une fermeture ou d'une disposition visée au deuxième alinéa.

L'inscription de la servitude s'obtient par la présentation d'un avis qui désigne l'assiette de la servitude, mentionne les modalités et conditions de la servitude et fait référence au présent article.

Dans tous les cas, cette servitude s'éteint avec le démantèlement du Réseau.

2017, c. 17, a. 34.

35. Le ministre peut, pour le compte de la Caisse, acquérir, de gré à gré ou par expropriation, une servitude de non-accès afin d'interdire ou de limiter l'accès à une voie publique modifiée ou réaménagée en vertu des dispositions du chapitre III, et ce, même si la Caisse n'est pas propriétaire de cette voie. L'expropriation est alors régie par les dispositions du chapitre II.

Lorsque le ministre acquiert une servitude en faveur du Réseau en tant que fonds dominant, sa description aux fins de la publicité des droits sur le registre foncier n'a pas à être conforme aux articles 3032, 3033, 3036 et 3037 du Code civil.

2017, c. 17, a. 35.

CHAPITRE V

INTÉGRATION MÉTROPOLITAINE

2017, c. 17, c. V.

36. Dans la poursuite de sa mission et afin d'augmenter les services de transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, l'Autorité régionale de transport métropolitain doit favoriser la réalisation du

© Éditeur officiel du Québec

Réseau et le maintien de ses services, tout en assurant l'intégration des différents services de transport collectif desservant son territoire.

2017, c. 17, a. 36.

37. La Caisse doit, sans délai, transmettre à l'Autorité une copie conforme de l'entente, concernant le Réseau, conclue avec le gouvernement en vertu de l'article 88.10 de la Loi sur les transports (chapitre T-12), qui fait notamment état des besoins des usagers, des objectifs d'intérêt public et du cadre tarifaire du Réseau, incluant les mécanismes d'indexation.

2017, c. 17, a. 37.

38. La Caisse et l'Autorité peuvent conclure une entente prévoyant la contribution financière que l'Autorité apporte en vue de la réalisation du Réseau.

Les sommes suivantes constituent la contribution de l'Autorité:

1° 512 000 000 $ tenant lieu de la captation de la plus-value foncière;

2° les autres sommes versées selon la périodicité déterminée par la Caisse et l'Autorité, jusqu'à l'atteinte d'une cible de financement qu'elles fixent jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 000 000 $ et pour une période n'excédant pas 50 ans.

Un versement visé au paragraphe 2° du deuxième alinéa, pour une période, ne peut excéder, pour cette période, le produit de la redevance, établie en vertu des dispositions du chapitre V.1 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3), prélevée à l'égard du Réseau.

L'entente prévue au premier alinéa prend fin si la Caisse cède en tout ou en partie ses droits, titres et intérêts dans les terrains constituant l'assiette de la voie de guidage du Réseau. Elle n'a force obligatoire que si elle est approuvée par le ministre, avec ou sans modification.

À défaut par l'Autorité et la Caisse de s'entendre dans le délai que leur indique le ministre, celui-ci peut déterminer les modalités et conditions d'une telle entente, laquelle est alors réputée conclue entre elles.

2017, c. 17, a. 38.

39. L'exploitant du Réseau et l'Autorité peuvent conclure une entente prévoyant la rémunération pour les services de transport collectif qu'il fournit sur le territoire de celle-ci. Cette entente peut prévoir, sans déroger aux modalités et conditions prévues dans l'entente conclue en vertu de l'article 88.10 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) ou les rendre plus onéreuses:

1° une rémunération déterminée notamment en fonction du nombre d'usagers transportés et de la distance parcourue par chacun d'eux ou, autrement, le partage de recettes tarifaires;

2° les obligations mutuelles de collaboration;

3° les modalités relatives au cadre tarifaire pour les usagers du Réseau;

4° l'utilisation des services de billetterie et du guichet unique de l'Autorité afin de permettre un accès simplifié au Réseau;

5° les renseignements et les documents que l'Autorité et l'exploitant doivent se remettre, plus particulièrement ceux nécessaires à la fixation, par l'Autorité, de ses tarifs.

2017, c. 17, a. 39.

© Éditeur officiel du Québec

40. Chaque entente prévue aux articles 38 et 39 est réputée être une entente conclue en vertu du paragraphe 3° du troisième alinéa de l'article 8 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3).

Les modalités de la contractualisation entre les parties à ces ententes figurant à la politique de financement de l'Autorité, prévue à l'article 72 de cette loi, n'ont pas à être approuvées par la Communauté métropolitaine de Montréal. Une modification proposée à ces modalités, le cas échéant, n'a pas d'effet entre les parties, à moins qu'elles n'y consentent.

2017, c. 17, a. 40.

41. Sauf dans la mesure prévue par une entente conclue en vertu de l'article 39, seuls sont compétents à l'égard de la réalisation et de l'exploitation du Réseau: la Caisse, la société en commandite contrôlée exclusivement par la Caisse et l'exploitant.

2017, c. 17, a. 41.

42. Le cadre tarifaire établi par l'Autorité en vertu de l'article 25 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3) peut intégrer les services de transport collectif du Réseau seulement si une entente conclue en vertu de l'article 88.10 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) ou en vertu de l'article 39 le permet.

2017, c. 17, a. 42.

43. Les zones identifiées par l'Autorité, conformément à l'article 97.1 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3), propices à l'articulation de l'urbanisation et des services de transport collectif fournis par le Réseau, doivent être comprises dans un rayon n'excédant pas 1 km de chacune de ses gares ou de ses stations.

2017, c. 17, a. 43.

44. Un organisme public de transport en commun au sens de l'article 5 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3) doit, sur demande de l'Autorité, proposer un nouveau plan de desserte pour son territoire afin de favoriser l'intégration de ses services avec ceux du Réseau.

2017, c. 17, a. 44.

45. L'Autorité peut exercer à l'égard du Réseau, comme s'il relevait d'un organisme public de transport en commun visé par la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3), les pouvoirs qui lui sont conférés par les chapitres VII et VIII de cette loi, à moins que l'entente conclue entre l'exploitant du Réseau et l'Autorité n'y pourvoie autrement.

L'Autorité peut déléguer l'exercice des pouvoirs visés au premier alinéa, sauf celui d'intenter une poursuite pénale, à la personne ou à la société désignée conjointement par l'Autorité et la Caisse ou une société en commandite, lorsque, à la fois, la Caisse, un autre mandataire de l'État ou le gouvernement détient 10% ou plus des titres de son fonds commun et le commandité est une société par actions à l'égard de laquelle la Caisse, un autre mandataire de l'État ou le gouvernement a la faculté d'exercer 10% ou plus des droits de vote que confèrent les actions émises par cette société.

2017, c. 17, a. 45.

© Éditeur officiel du Québec

CHAPITRE VI

EXEMPTIONS

2017, c. 17, c. VI.

46. La Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (chapitre D-15.1) ne s'applique pas lorsqu'au terme d'un transfert relatif à un immeuble faisant ou devant faire partie du Réseau, le cessionnaire est l'un des suivants:

1° la Caisse;

2° une société en commandite, lorsque, à la fois, la Caisse, un autre mandataire de l'État ou le gouvernement détient 10% ou plus des titres de son fonds commun et le commandité est une société par actions à l'égard de laquelle la Caisse, un autre mandataire de l'État ou le gouvernement a la faculté d'exercer 10% ou plus des droits de vote que confèrent les actions émises par cette société.

Le premier alinéa ne s'applique pas si la cession vise à exclure un immeuble du Réseau.

2017, c. 17, a. 46.

47. La Caisse et la société en commandite visée au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 46 sont, dans leurs activités de réalisation ou de gestion du Réseau, exemptées:

1° de tout mode de tarification, établi par une municipalité locale en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) pour ses biens, services et autres activités;

2° de toute condition préalable imposée en vertu des articles 117.1 à 117.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

3° de tout tarif d'honoraires pour la délivrance d'un permis ou d'un certificat en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

4° de tout assujettissement d'un de ses permis ou certificats au régime des articles 145.21 à 145.30 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

5° de l'imposition de toute taxe en vertu des articles 151.8 à 151.12 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

6° de toute redevance en vertu des articles 151.13 à 151.18 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

7° de l'imposition de toute taxe en vertu des articles 500.1 à 500.5 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou des articles 1000.1 à 1000.5 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1);

8° de toute redevance en vertu des articles 500.6 à 500.11 de la Loi sur les cités et villes ou des articles 1000.6 à 1000.11 du Code municipal du Québec.

2017, c. 17, a. 47.

© Éditeur officiel du Québec

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS MODIFICATIVES

2017, c. 17, c. VII.

LOI SUR L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

48. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 6).*

2017, c. 17, a. 48.

49. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 8).*

2017, c. 17, a. 49.

50. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 72).*

2017, c. 17, a. 50.

51. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 79).*

2017, c. 17, a. 51.

52. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 82).*

2017, c. 17, a. 52.

53. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 84.1).*

2017, c. 17, a. 53.

54. *(Modification intégrée au c. A-33.3, chapitre V.1, aa. 97.1-97.12).*

2017, c. 17, a. 54.

55. *(Modification intégrée au c. A-33.3, aa. 108.1-108.2).*

2017, c. 17, a. 55.

56. *(Modification intégrée au c. A-33.3, a. 130.1).*

2017, c. 17, a. 56.

CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

57. *(Modification intégrée au c. C-11.4, Ann. C, a. 194).*

2017, c. 17, a. 57.

LOI SUR LES CHEMINS DE FER

58. *(Modification intégrée au c. C-14.1, a. 1).*

2017, c. 17, a. 58.

© Éditeur officiel du Québec

LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE

59. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 47).*

2017, c. 17, a. 59.

60. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 65).*

2017, c. 17, a. 60.

61. *(Omis).*

2017, c. 17, a. 61.

62. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 204).*

2017, c. 17, a. 62.

63. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 208).*

2017, c. 17, a. 63.

64. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 236).*

2017, c. 17, a. 64.

65. *(Modification intégrée au c. F-2.1, a. 262).*

2017, c. 17, a. 65.

66. *(Modification intégrée au c. F-2.1).*

2017, c. 17, a. 66.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

67. *(Modification intégrée au c. M-28, a. 11.1).*

2017, c. 17, a. 67.

68. *(Modification intégrée au c. M-28, a. 11.1.2).*

2017, c. 17, a. 68.

69. *(Modification intégrée au c. M-28, a. 11.5).*

2017, c. 17, a. 69.

LOI SUR LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT TERRESTRE GUIDÉ

70. *(Modification intégrée au c. S-3.3, a. 54).*

2017, c. 17, a. 70.

71. *(Modification intégrée au c. S-3.3, a. 58).*

2017, c. 17, a. 71.

© Éditeur officiel du Québec

LOI SUR LES TRANSPORTS

72. *(Modification intégrée au c. T-12, a. 88.11).*

2017, c. 17, a. 72.

73. *(Modification intégrée au c. T-12, a. 88.11.1).*

2017, c. 17, a. 73.

74. *(Modification intégrée au c. T-12, a. 88.14).*

2017, c. 17, a. 74.

75. *(Modification intégrée au c. T-12, a. 88.15).*

2017, c. 17, a. 75.

RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

76. *(Modification intégrée au c. S-3.3, r. 2, a. 106).*

2017, c. 17, a. 76.

CHAPITRE VIII

DISPOSITIONS TRANSITOIRES, DIVERSES ET FINALES

2017, c. 17, c. VIII.

77. Le ministre des Finances est autorisé à prendre sur le fonds consolidé du revenu une somme n'excédant pas 1 283 000 000 $ pour la contrepartie qu'il doit fournir pour la souscription d'actions émises par une filiale en propriété exclusive au sens du cinquième alinéa de l'article 4 de la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (chapitre C-2) et qui est visée au paragraphe *a*.1 du premier alinéa de l'article 31 ou au troisième alinéa de l'article 32 de cette loi.

Cette autorisation cesse d'avoir effet le 1er avril 2020.

2017, c. 17, a. 77.

78. Aux fins de la réalisation du Réseau, le gouvernement peut, malgré la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), autoriser aux conditions qu'il détermine l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation du lot ou d'une partie du lot 2 702 207 et de superficies additionnelles des lots 2 702 212 et 3 349 833, identifiés au (D. 456-2017, 2017-05-03), tous du cadastre du Québec de la circonscription foncière de La Prairie, situés sur le territoire de la Ville de Brossard, ou de la partie de ceux-ci qu'il décrit.

Ce décret est réputé, depuis le jour où il a été pris, l'avoir été en vertu du présent article.

Le gouvernement peut révoquer, en tout ou en partie, une autorisation visée au présent article.

L'autorisation ou la révocation est notifiée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

2017, c. 17, a. 78.

79. Sont inclus dans la zone agricole de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, les lots 5 126 417, 5 583 376, 5 583 377, 5 583 378, 5 583 379, 5 583 380, 5 583 381, 5 583 382 et 5 583 383 ainsi que les

© Éditeur officiel du Québec

parties des lots 5 583 385, 5 583 389 et 5 583 392 qui ne font pas déjà partie de cette zone, tous du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Beauharnois.

2017, c. 17, a. 79.

80. L'aménagement de l'antenne Deux-Montagnes prévu pour la réalisation du Réseau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas et n'a jamais été assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

En ce qui concerne la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du Réseau sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, le certificat d'autorisation délivré par le (D. 458-2017, 2017-05-03) de même que la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ayant précédé la prise de ce décret, notamment toutes les décisions rendues et les autres actes accomplis par le ministre responsable de l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, sont réputés conformes à la loi.

2017, c. 17, a. 80.

81. La présente loi opère cession en faveur d'une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec visée à l'article 88.15 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) du bénéfice de toute réserve imposée en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'expropriation (chapitre E-24) et dont la Caisse est titulaire le 26 septembre 2017.

La Caisse ou sa filiale identifiée à l'avis d'expropriation, le cas échéant, est réputée être mentionnée dans l'avis d'imposition de réserve.

Aucune publicité des droits n'est requise au registre foncier. La Caisse peut toutefois, à l'égard d'un immeuble et si elle le juge opportun, publier un avis qui fait état de la cession, fait référence au présent article et contient la désignation de l'immeuble.

2017, c. 17, a. 81.

82. Jusqu'à l'entrée en vigueur du premier règlement pris par le gouvernement en vertu du paragraphe 11.1° du premier alinéa de l'article 54 de la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé (chapitre S-3.3), édicté par l'article 70 de la présente loi, le montant minimum d'assurance couvrant la responsabilité civile que l'exploitant du Réseau doit souscrire est de 100 000 000 $ et le montant de la franchise ne peut excéder 5 000 000 $.

2017, c. 17, a. 82.

83. La Caisse et l'Autorité doivent conclure la première entente prévue à l'article 38 au plus tard le 26 novembre 2017.

À défaut, le ministre détermine, sans délai, les modalités et conditions de l'entente visée à cet article, laquelle est alors réputée conclue entre la Caisse et l'Autorité.

2017, c. 17, a. 83.

84. L'Autorité doit, au plus tard le 26 novembre 2017, prendre le premier règlement prévu à l'article 97.2 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3), édicté par l'article 54, concernant la redevance de transport destinée à financer les coûts des ententes conclues en vertu des articles 38 et 39. Les modalités de la redevance n'ont alors pas à être conformes à celles figurant à la politique de financement de l'Autorité.

© Éditeur officiel du Québec

À défaut, le ministre peut édicter ce règlement. Ce dernier se substitue alors à l'Autorité pour identifier les zones visées à l'article 97.1 de cette loi, édicté par l'article 54.

2017, c. 17, a. 84.

85. Pour l'application du deuxième alinéa de l'article 97.2 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3), le taux prévu au règlement de l'Autorité régionale de transport métropolitain concernant la redevance établie en vertu des dispositions du chapitre V.1 de cette loi, à l'égard du Réseau, correspond:

1° pour la période se terminant le 31 décembre 2018, à 50% de ce taux;

2° pour la période suivante se terminant le 31 décembre 2019, à 65% de ce taux;

3° pour la période suivante se terminant le 31 décembre 2020, à 80% de ce taux.

2017, c. 17, a. 85.

86. Tout bail affectant l'immeuble de la Caisse situé sur les lots 1 179 344, 1 284 732, 5 777 987 et 5 777 989 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal est de plein droit résilié le 27 mars 2018. Il en est de même de toute sous-location affectant cet immeuble.

Le chapitre II s'applique à une telle résiliation, avec les adaptations nécessaires, comme si elle était une expropriation décidée par le ministre, la Caisse lui est alors substituée.

2017, c. 17, a. 86.

87. Le ministre des Transports est chargé de l'application de la présente loi.

2017, c. 17, a. 87.

88. L'article 11 a effet depuis le 19 avril 2016.

2017, c. 17, a. 88.

89. *(Omis)*.

2017, c. 17, a. 89.

© Éditeur officiel du Québec

© Éditeur officiel du Québec, 2017

Gouvernement du Québec

Décret 457-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT le renouvellement du mandat de madame Nathalie Tremblay comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec et la détermination des paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (chapitre S-11.011) prévoit que la Société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du conseil d'administration, nomme le président-directeur général en tenant compte du profil de compétence et d'expérience approuvé par le conseil d'administration;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le mandat du président-directeur général est d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 10 de cette loi prévoit que le conseil d'administration fixe la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général à l'intérieur des paramètres que le gouvernement détermine;

ATTENDU QUE madame Nathalie Tremblay a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec par le décret numéro 735-2012 du 27 juin 2012 et que le conseil d'administration recommande le renouvellement de son mandat pour une durée de cinq ans;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer de nouveau madame Nathalie Tremblay comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec et de déterminer les paramètres devant servir à fixer sa rémunération et ses autres conditions de travail;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

QUE madame Nathalie Tremblay soit nommée de nouveau membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale de la Société de l'assurance automobile du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 28 novembre 2017, au traitement annuel de 217 888 $;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Nathalie Tremblay comme première dirigeante d'un organisme du gouvernement du niveau 9 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées;

QUE le conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec mette en place un mécanisme de suivi de l'application des présents paramètres, en fournissant au secrétaire général associé aux emplois supérieurs du ministère du Conseil exécutif, à sa demande, tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général de la Société par le conseil d'administration.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66574

Gouvernement du Québec

Décret 458-2017, 3 mai 2017

CONCERNANT la délivrance d'un certificat d'autorisation à CDPQ Infra inc. relativement à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de construction, ouvrages, activités, exploitations ou travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le paragraphe *h* du premier alinéa de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23) assujettit notamment à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement l'établissement d'un terminus ferroviaire et la construction, sur une longueur de plus de 2 km, d'une voie de chemin de fer;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport a transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de projet, le 17 septembre 2014, et que CDPQ Infra inc. a transmis une étude d'impact sur

l'environnement, le 8 avril 2016, et ce, conformément aux dispositions de l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement au projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a effectué l'analyse de l'étude d'impact visant à établir si celle-ci répond à la directive du ministre et que cette analyse a nécessité la consultation d'autres ministères ainsi que la demande d'informations complémentaires auprès de CDPQ Infra inc.;

ATTENDU QUE cette étude d'impact a été rendue publique par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 28 juillet 2016, conformément au premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE, durant la période d'information et de consultation publiques prévue à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, soit du 28 juillet 2016 au 12 septembre 2016, des demandes d'audience publique ont été adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement à ce projet;

ATTENDU QUE, conformément au troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'audience publique, qui a commencé le 29 août 2016, et que ce dernier a déposé son rapport le 22 décembre 2016;

ATTENDU QUE le gouvernement, après avoir pris avis de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en vertu du premier alinéa de l'article 66 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1), a autorisé, par le décret numéro xx-2017 du 3 mai 2017, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation de lots ou parties de lots situés en zone agricole pour la réalisation du projet de Réseau électrique métropolitain;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a produit, le 23 mars 2017, un rapport d'analyse environnementale qui permet de conclure que le projet est acceptable sur le plan environnemental, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 31.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit notamment que le gouvernement peut, à l'égard d'un projet soumis à la section IV.1 du chapitre I de cette loi, délivrer un certificat d'autorisation pour la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il détermine ou refuser de délivrer le certificat d'autorisation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

QU'un certificat d'autorisation soit délivré à CDPQ Infra inc. relativement à la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, aux conditions suivantes :

CONDITION 1
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Sous réserve des conditions prévues au présent certificat, la construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud du projet de Réseau électrique métropolitain doit être conforme aux modalités et mesures prévues dans les documents suivants :

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 483 pages;

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 62 pages;

— CDPQ INFRA INC. Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal – Étude d'impact sur l'environnement – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par CIMA+, avril 2016, totalisant environ 646 pages incluant 13 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 1 – Antenne Rive-Sud – (Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal) – déposée au

ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, mai 2016, totalisant environ 32 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 441 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 28 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 2 – Systèmes de transport collectif de l'Ouest-de-l'île de Montréal, via l'aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par Hatch, mai 2016, totalisant environ 578 pages incluant 14 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Antenne Rive-Sud – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – (Projet de transport collectif dans l'axe A10/Centre-ville de Montréal) – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, juin 2016, totalisant environ 151 pages incluant 4 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Projet optimisé et intégré – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 1 – Rapport principal, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 175 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Système de transport collectif de l'Ouest de l'île de Montréal, via l'aéroport – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 2 – Cartes, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 29 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Addenda n° 3 – Projet optimisé et intégré – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Volume 3 – Annexes, par Hatch, transmis le 5 juillet 2016, totalisant environ 117 pages incluant 6 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau Électrique Métropolitain – Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, juillet 2016, totalisant environ 161 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau Électrique Métropolitain – Réponses aux questions et commentaires additionnels du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, juillet 2016, totalisant environ 77 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Réseau électrique métropolitain – Réponses à la 4e série de questions et commentaires du MDDELCC – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, août 2016, totalisant environ 2 167 pages incluant 17 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Inventaires biologiques – Rapport final – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, novembre 2016, totalisant environ 781 pages incluant 6 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude de l'impact sur l'ambiance sonore – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, novembre 2016, totalisant environ 310 pages incluant 8 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude de l'impact des vibrations – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, novembre 2016, totalisant environ 130 pages incluant 5 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Étude d'impact sur l'environnement – Réseau électrique métropolitain – Évaluation de la qualité environnementale des sols – Document cartographique – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, novembre 2016, totalisant environ 51 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Sommaire des prévisions d'achalandage du REM – par Steer Davies Gleave, novembre 2016, totalisant environ 69 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Note technique – Minimisation des impacts environnementaux du REM, par Hatch, 15 décembre 2016, 10 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Note technique – Justification de l'emplacement des stations du REM, par Hatch, 16 décembre 2016, 5 pages;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1er décembre 2016, concernant les réponses à la cinquième série de questions du MDDELCC, totalisant environ 13 pages;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 9 décembre 2016, concernant le complément de réponses à la cinquième série de questions du MDDELCC, 8 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Note technique – Profil optimisé du tracé de l'antenne Aéroport – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 22 décembre 2016, totalisant environ 54 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Approche de compensation – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 1er mars 2017, totalisant environ 56 pages incluant 2 annexes;

— Lettre de Mme Virginie Cousineau, de CDPQ Infra inc., à M. Hubert Gagné, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 12 janvier 2017, concernant les réponses à la sixième série de questions du MDDELCC, 9 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Description mise à jour du projet – déposée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 16 janvier 2017, totalisant environ 101 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Orientations de gestion des EVEE – déposées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par CIMA+, janvier 2017, totalisant environ 276 pages incluant 3 annexes;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain – Étude d'impact sur l'environnement – Programme préliminaire de surveillance et de suivi environnemental – déposé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, par Hatch, transmis le 25 janvier 2017, totalisant environ 19 pages;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Étude sur les gaz à effet de serre, par Hatch, 1er février 2017, totalisant environ 32 pages incluant 1 annexe;

— CDPQ INFRA INC. Réseau électrique métropolitain (REM) – Modélisation de la dispersion atmosphérique, par Hatch, 1er février 2017, totalisant environ 117 pages incluant 4 annexes;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 15 février 2017, concernant les réponses et engagements aux avis et constats de la commission d'enquête du BAPE – Réseau électrique métropolitain, totalisant environ 13 pages;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1er mars 2017, concernant les réponses et engagements provenant de l'analyse environnementale du projet de réseau électrique métropolitain, totalisant environ 22 pages;

— Lettre de M. Jean-Marc Arbaud, de CDPQ Infra inc., à M. Yves Rochon, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 20 mars 2017, concernant la consultation gouvernementale auprès de la communauté mohawk de Kahnawake - projet de réseau électrique métropolitain, 2 pages;

—CDPQ INFRA INC., UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL. Entente de principe afin d'assurer la vocation et la pérennité du territoire et des activités agricoles métropolitaines, 21 mars 2017, 3 pages.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent;

CONDITION 2
MILIEU AGRICOLE

CDPQ Infra inc. doit transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport de suivi annuel sur la mise en œuvre de l'entente de principe afin d'assurer la vocation et la pérennité du territoire et des activités agricoles métropolitaines, pour les sept années suivant la mise œuvre de l'entente;

CONDITION 3
SUIVI DES SOLS AGRICOLES

CDPQ Infra inc. doit élaborer et appliquer un programme de suivi des sols agricoles pour les aires temporaires qui seront remises en état afin d'assurer un potentiel agricole équivalent à celui de départ, et ce, pour les sept années suivant la mise en exploitation de l'antenne Rive-Sud. S'il y a lieu, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Le protocole de suivi devra respecter les recommandations des autorités concernées. Le programme de suivi des sols agricoles doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) pour la construction de la station terminale Rive-Sud.

Les rapports de suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai de trois mois suivant l'évaluation des rendements.

CDPQ Infra inc. devra démontrer et détailler dans un document synthèse qu'elle a, conformément à son engagement, transféré en zone agricole les sols arables déblayés. Ce document synthèse devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard six mois après la mise en œuvre de cet engagement;

CONDITION 4
AMÉNAGEMENT DES STATIONS

CDPQ Infra inc. devra poursuivre les échanges avec les partenaires concernés, dont le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'Autorité régionale de transport métropolitain, les villes et les directions de santé publique, à propos de l'aménagement des stations des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud. Ces discussions doivent faire l'objet de rapports démontrant dans quelle mesure les préoccupations des partenaires concernés ont été prises en compte. CDPQ Infra inc. devra fournir les plans finaux des stations et une description détaillée des mesures qu'elle entend mettre en place afin d'assurer un accès sécuritaire aux stations pour les piétons et les cyclistes, de réduire la congestion routière aux abords immédiats de celles-ci et de faciliter l'accès aux stationnements incitatifs. Ces renseignements devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour la construction de chacune des stations;

CONDITION 5
SURVEILLANCE DU CLIMAT SONORE EN PHASE DE CONSTRUCTION

CDPQ Infra inc. doit élaborer et réaliser son programme de surveillance du climat sonore prévu pour la phase de construction. Ce programme doit inclure les niveaux de bruit à respecter et comprendre des relevés sonores aux zones sensibles les plus susceptibles d'être affectées par le bruit du chantier. Ces relevés doivent prévoir des mesures du niveau initial et des mesures de la contribution sonore du chantier. Le programme doit également prévoir des mesures d'atténuation à mettre en place si la situation l'exige et des mécanismes pour informer les citoyens demeurant à proximité du chantier du déroulement des activités.

Le programme de surveillance doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Un rapport de surveillance doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans un délai de trois mois suivant la fin des travaux;

CONDITION 6
SUIVI DU CLIMAT SONORE EN PHASE D'EXPLOITATION

CDPQ Infra inc. doit élaborer et réaliser son programme de suivi du climat sonore prévu pour la phase d'exploitation. Ce programme doit permettre de valider les prévisions obtenues à l'aide des modélisations déjà réalisées et, le cas échéant, d'évaluer la mise en place de mesures d'atténuation lorsque des impacts significatifs sont mesurés pour les récepteurs sensibles selon l'approche utilisée pour l'évaluation des impacts sonores du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il doit prévoir des relevés sonores effectués en période estivale un, cinq et dix ans après la mise en exploitation. La localisation et le nombre de points d'échantillonnage doivent être représentatifs des zones sensibles.

Le programme doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Les rapports de suivi doivent lui être transmis au plus tard trois mois après chaque série de relevés sonores;

CONDITION 7
PLAN DE GESTION DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

CDPQ Infra inc. doit élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des émissions atmosphériques en phase de construction des antennes Sainte-Anne-de-Bellevue, Aéroport et Rive-Sud. Ce plan doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour la phase d'exploitation, CDPQ Infra inc. doit mettre en œuvre un plan de gestion des émissions atmosphériques comprenant les mesures prévues pour minimiser les émissions atmosphériques aux terminus et aux stationnements incitatifs des antennes Rive-Sud et Sainte-Anne-de-Bellevue. Ce plan de gestion doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONDITION 8
DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE EN PHASE DE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR DE POINTE-SAINT-CHARLES

CDPQ Infra inc. doit raffiner son étude portant sur la modélisation de la dispersion atmosphérique en identifiant les sources qui contribuent aux dépassements calculés des normes de qualité de l'atmosphère. Des mesures d'atténuation supplémentaires doivent être proposées et l'efficacité de ces dernières doit être étudiée à l'aide de modélisation.

De plus, son étude doit comprendre une révision de l'approche de modélisation utilisée de façon à modéliser la transformation chimique du monoxyde d'azote en dioxyde d'azote et à utiliser les concentrations horaires de dioxyde d'azote et d'ozone mesurées sur le terrain. CDPQ Infra inc. devra proposer des mesures d'atténuation supplémentaires si les dépassements modélisés du dioxyde d'azote persistent avec cette nouvelle approche de modélisation.

Cette étude révisée doit être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus à niveau ou en souterrain dans le secteur de Pointe-Saint-Charles;

CONDITION 9
EAUX SOUTERRAINES CONTAMINÉES DANS LE SECTEUR DE POINTE-SAINT-CHARLES

CDPQ Infra inc. doit déposer un rapport faisant état des discussions avec la Ville de Montréal et démontrant que l'implantation de l'antenne Rive-Sud aura été prise en considération dans la conception du projet de captage et de traitement des eaux souterraines contaminées prévu par la Ville de Montréal. Ce rapport doit être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus dans le secteur visé.

CDPQ Infra inc. doit également déposer une évaluation hydrogéologique finale des impacts sur l'écoulement des eaux souterraines de l'entrée en tunnel à Pointe-Saint-Charles lorsque les méthodes de travail et la conception détaillée seront connues. Cette évaluation doit inclure les phases de construction et d'exploitation. Si l'évaluation démontre une migration des eaux souterraines contaminées à l'extérieur du secteur couvert par le projet de

captage et de traitement des eaux souterraines contaminées prévu par la Ville de Montréal, CDPQ Infra inc. devra démontrer que des mesures correctrices seront prévues et mises en place afin d'éviter une telle migration. Cette évaluation devra être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la première demande visant l'obtention du certificat d'autorisation ou de l'autorisation prévu à l'un ou l'autre des articles 22 ou 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour tous travaux prévus dans le secteur visé;

CONDITION 10
MILIEUX HUMIDES

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour contrebalancer les pertes inévitables de milieux humides dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi des milieux visés par ces compensations. Ce suivi devra être réalisé aux années 1, 2, 3, 5 et 10 et faire l'objet de rapports présentés au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Les rapports d'étape ainsi qu'un rapport final au terme du suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour les milieux humides du futur parc-nature des Sources, CDPQ Infra inc. devra effectuer un suivi hydrologique pour s'assurer que les méthodes de travail ont permis de conserver l'intégrité de ces milieux. Le suivi devra s'effectuer sur toute la durée des travaux dans ce secteur et se prolonger sur une durée de cinq ans après la construction de l'antenne Aéroport. Il devra notamment permettre de détecter des modifications à l'hydrologie et au drainage des milieux humides. Advenant que le suivi révèle, selon les experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, que le projet affecte de manière importante les milieux humides, CDPQ Infra inc. devra prévoir des mesures correctives. CDPQ Infra inc. devra déposer des rapports d'étape en cours et à la fin de la période de construction, un an après sa mise en service ainsi qu'un rapport final au terme des cinq années de suivi auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les rapports devront être présentés au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

Enfin, CDPQ Infra inc. devra réaliser son suivi prévu sur un an pour la remise en état des aires de chantier temporaires dans des milieux humides. Un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain;

CONDITION 11
ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT PARTICULIER

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour les pertes d'habitat d'espèces fauniques à statut particulier dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi pour la couleuvre brune et le goglu des prés. Le suivi de la couleuvre brune devra viser à valider la recolonisation et la qualité des habitats à la suite de la remise en état des aires de chantier. Le suivi du goglu des prés devra permettre d'évaluer le succès des aménagements créés pour compenser les pertes d'habitat. Ces deux suivis devront être réalisés aux années 1, 3 et 5 suivant la remise en état des aires de chantier et la création des aménagements. Les rapports devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Des correctifs et des suivis supplémentaires pourraient être exigés dans les habitats de la couleuvre brune en fonction des résultats du suivi;

CONDITION 12
ESPÈCES FLORISTIQUES À STATUT PARTICULIER

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus des pertes d'habitat d'espèces floristiques à statut particulier dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi du succès des plantations et de la relocalisation des plants aux années 1, 3 et 5 et les rapports devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

CDPQ Infra inc. devra réaliser son suivi prévu sur un an pour la remise en état des aires de chantier temporaires dans les habitats des espèces floristiques à statut particulier. Un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain;

CONDITION 13
HABITAT DU POISSON

CDPQ Infra inc. doit déposer les plans de compensation prévus pour les pertes d'habitat du poisson dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi pour s'assurer du succès de ces aménagements de compensation. Ce suivi devra être réalisé aux années 1, 3 et 5. Le cas échéant, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Les rapports de suivi devront être déposés auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

CDPQ Infra inc. s'est engagée à respecter la période de restriction des travaux dans l'habitat du poisson, soit du 1er mars au 1er août. Si cette période ne peut être respectée, CDPQ Infra inc. devra le justifier et, en consultation avec les autorités concernées, identifier les méthodes de travail et les mesures d'atténuation particulières à privilégier. Le cas échéant, cette information devra être déposée auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard lors de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONDITION 14
SUPERFICIES FORESTIÈRES

Conformément à ses engagements, CDPQ Infra inc. doit déposer un bilan des pertes temporaires et permanentes et les plans de compensation pour les pertes permanentes de superficies forestières dans le cadre des demandes visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que son plan de plantation au plus tard deux ans après l'obtention du certificat d'autorisation gouvernemental.

CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi du reboisement sur une période de dix ans, soit aux années 1, 5 et 10. Le cas échéant, CDPQ Infra inc. sera tenue d'apporter des correctifs. Chaque année de suivi, un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain.

Pour assurer la remise en production des pertes temporaires de superficies forestières, CDPQ Infra inc. devra réaliser un suivi sur une période de trois ans, soit aux années 1 et 3. Les correctifs requis devront être mis en place pour assurer la régénération forestière. Chaque année de suivi, un rapport devra être déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard trois mois après la prise de mesures sur le terrain. Si les conditions de régénération forestière ne sont pas adéquates à l'an 3, les modalités associées aux pertes permanentes seront mises en place;

CONDITION 15
ÉTUDE HYDRAULIQUE

CDPQ Infra inc. doit déposer l'étude hydraulique de l'emplacement du pont projeté au-dessus du chenal de l'Île-des-Sœurs auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dès qu'elle sera disponible ou au plus tard dans le cadre de la demande visant l'obtention du certificat d'autorisation prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux relatifs au pont;

CONDITION 16
DIFFUSION DES RÉSULTATS DES PROGRAMMES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

CDPQ Infra inc. doit rendre public, en le diffusant sur son site Internet, un bilan annuel portant sur ses activités de surveillance et de suivi prévues au présent certificat d'autorisation.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66575

Gouvernement du Québec

Décret 462-2017, 10 mai 2017

CONCERNANT la soustraction des projets requis pour réparer ou prévenir les dommages causés par les inondations survenues en avril et mai 2017 sur le territoire des régions administratives de la Mauricie et du Centre-du-Québec de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et la délivrance d'un certificat d'autorisation au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, aux municipalités régionales de comté et aux municipalités concernées

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour la réalisation de certains projets de

Service des infrastructures du réseau routier
Direction de la gestion des grands projets
Division des projets partenaires - REM

Avis de modification du REM

AM_VdM_DM_ 001_(R1)Passage

Ajout d’un passage faunique, piéton et cycliste

Montréal

Table des matières

Description de la modification 2

Mise en contexte générale 2

Demande : PASSAGE DES RAPIDES DU CHEVAL BLANC 4

Conditions existantes 4

Localisation 4

Modification au projet de référence 5

Schéma de la modification 5

Annexes – Documents techniques

Annexe 1 : Extrait du guide des paramètres de conception en architecture et d'aménagement

Annexe 2 : Extraits du Plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

Description de la modification

Mise en contexte générale

La présente demande remplace la demande AM_VdM_DM_001_Passages, transmise à CDPQ Infra en août 2018. Une série d'échanges entre la Ville de Montréal, la CDPQ Infra et son mandataire concernant les détails de conception et les contraintes techniques de réalisation des passages, a amené la Ville à réviser la demande de modification. Ainsi, sur les trois modifications demandées précédemment, il s'avère qu'un seul des passages peut être modifié selon les demandes de la Ville, il s'agit du nouveau passage faunique, piéton et cycliste du Parc des Rapides du Cheval Blanc.

Le tracé de l'antenne Deux-Montagnes du REM prévoit traverser ou border trois parcs-nature dans l'ouest de l'île de Montréal : les parcs-nature du Bois-de-Liesse, du Bois-de-Saraguay et des Rapides-du-Cheval-Blanc. Les deux premiers parcs font partie de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand tandis que le dernier est situé dans l'écoterritoire des rapides du Cheval Blanc. Afin de protéger l'intégrité écologique de ces secteurs et de limiter l'effet qu'entraînera la fragmentation des habitats fauniques, la Ville a produit en décembre 2016 un document proposant à CDPQ Infra la mise en place de passages fauniques et de passages récréatifs/fauniques le long du tracé. Des critères d'aménagement pour ces passages ont aussi été formulés par la Ville (voir Annexe 1). Ces demandes sont basées sur une connaissance précise des milieux impactés et sur les orientations d'aménagement et de conservation prévues par la Ville dans ces secteurs définis notamment dans le plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand adopté en 2015 (voir Annexe 2).

Tel que mentionné en introduction, en raison de contraintes techniques, le présent avis ne retient que la demande d'ajout d'un nouveau passage dans l'Arrondissement Pierrefonds-Roxboro et annule ceux précédemment demandés dans l'axe de la rue Martin et au ruisseau Brook (ajout de passage pour piétons et cyclistes).

Tel que mentionné dans la correspondance courriel de monsieur André Dufour datée du 20 juin dernier, une étude sonore est en cours afin de déterminer si l'implantation d'un mur anti-bruit est requise ou non entre le Bois-de-Saraguay et le Bois-de-Liesse le long des rues Hervé et Maple. La Ville est également consciente que dans ce secteur, les voies, au nombre de 4, requièrent une vaste largeur d'emprise. Elle insiste cependant sur l'importance de conserver un lien vert est-ouest permettant à la petite faune de transiter entre les deux parcs nature, étant donné que les liens nord-sud ne seront plus possible. De plus, un lien cyclable est souhaité en parallèle de l'emprise. Une rencontre de coordination est demandée afin de discuter de l'aménagement et du partage de l'espace afin de planifier le corridor cycliste et écologique.

Figure 1. Corridor à conserver



Figure 2. Plan de localisation des passages visés par l'avis de modification

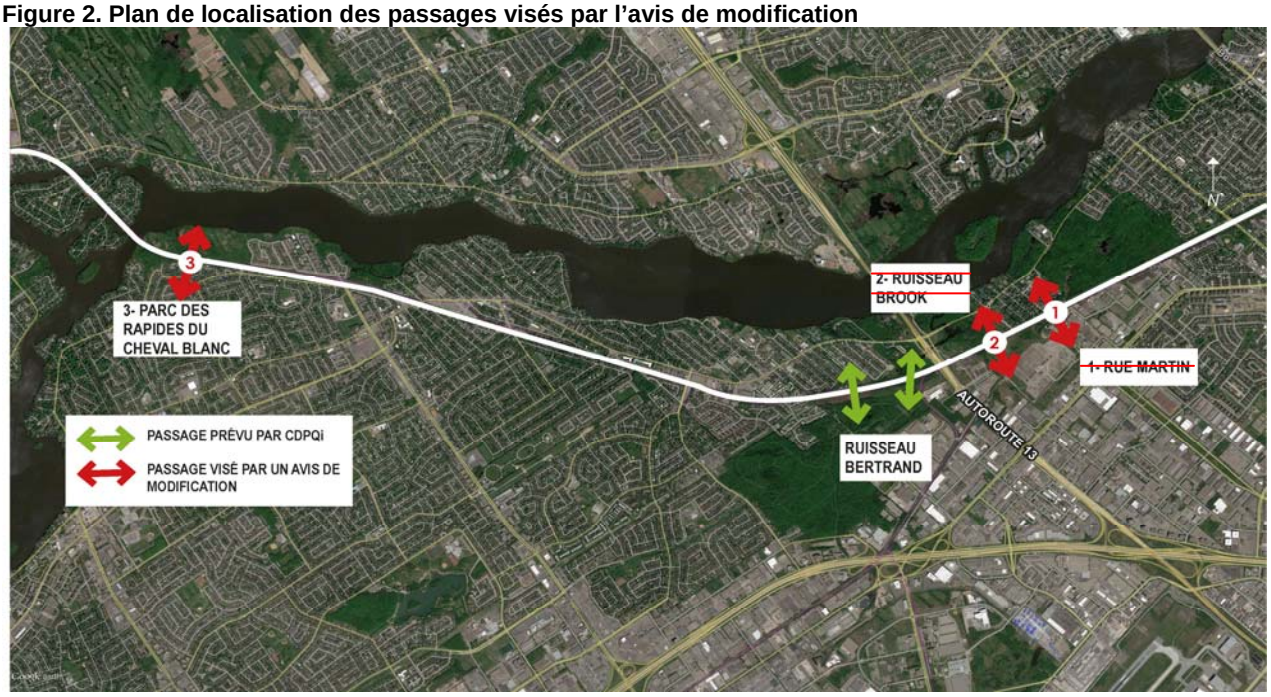


Tableau synthèse des modifications demandées

	Aménagement existant	Aménagement prévu au contrat REM	Demande de modification par la Ville de Montréal août 2018	Révision de la demande par la Ville de Montréal juin 2019
1. Rue Martin	Aucun aménagement	Aucun aménagement	Nouveau passage faunique aquatique et terrestre (type A)	Annulation de la demande
2. Ruisseau Brook	Ponceau	Construction d'un passage faunique aquatique et terrestre	Bonification par l'ajout d'un passage piéton et cycliste (type C)	Annulation de la demande
3. Parc des Rapides du Cheval Blanc	Aucun aménagement	Aucun aménagement	Nouveau passage faunique, piéton et cycliste demandé (type C)	Demande modifiée

Demande : **PASSAGE DES RAPIDES DU CHEVAL BLANC**

Conditions existantes

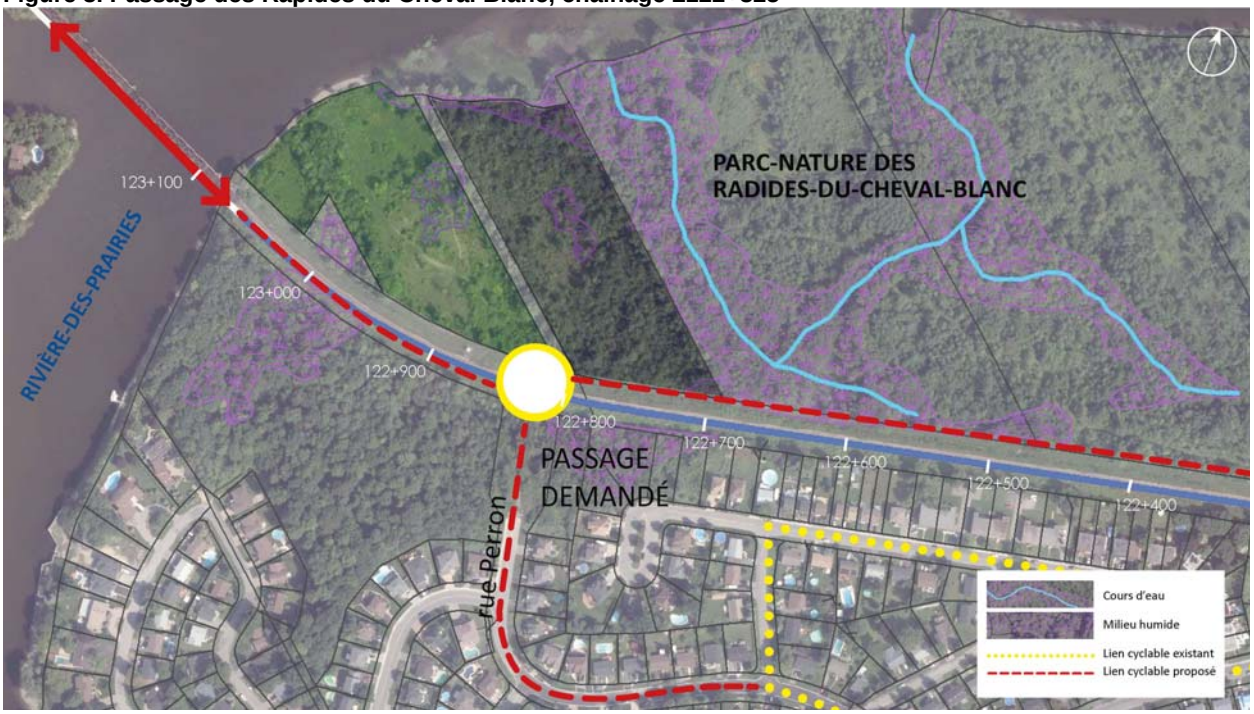
Le tracé du REM de l'antenne Deux-Montagnes termine son passage sur l'île de Montréal en traversant le parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro. C'est à cet endroit qu'il enjambe la Rivière-des-Prairies pour poursuivre son parcours vers Laval et la Rive-nord. Bien que les voies ferrées soient situées sur un talus d'environ 5 mètres de haut, il s'est créé avec le temps un sentier informel dans l'axe de la rue Perron, traversant le talus afin de joindre les deux parties du parc-nature. Les nouveaux trains du REM, sans chauffeur, devront être sécurisés par l'implantation de part et d'autre des voies d'une barrière non franchissable. Cela aura pour effet d'enclaver la partie située au nord des voies, la traverse la plus près se trouvant à être le boulevard de Sources, à environ 1.5 km vers l'Est.

La Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM), par l'entremise de son Plan directeur du réseau vélo métropolitain et du Plan métropolitain d'aménagement de développement (PMAD), a également l'intention de prolonger le réseau cyclable vers l'île Bigras à Laval. Elle souhaite aussi consolider le parcours riverain cyclable de l'île de Montréal[1], ce qui augmentera considérablement la fréquentation d'usagers dans le secteur, d'où la nécessité de normaliser le passage informel existant. En ce sens, la Ville prévoit également assurer la connexion au réseau cyclable existant et aménager dans ce parc, un réseau de sentiers accessible aux cyclistes.

Localisation

Le passage souhaité se trouve dans le prolongement de l'axe de la rue Perron, aux environs du chaînage 122+ 825, à la limite Est du parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc situé dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Figure 3. Passage des Rapides du Cheval Blanc, chaînage ±122+825



1 Plan directeur du réseau vélo métropolitain, horizon 2031, axe 40
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20171117_ReseauVelo_planMetropolitain.pdf

Modification au projet de référence

La CDPQ Infra n'a prévu aucun aménagement de passage à cet endroit. La Ville confirme sa demande d'y aménager un lien et souhaite régulariser le passage informel en aménageant un passage faunique, piéton et cycliste. En tenant compte de l'espace disponible du REM vis-à-vis la rue Perron, les concepteurs de NouvLR proposent d'ériger une chambre en béton sous les voies ferrées. Afin de ne pas compromettre l'accessibilité à ce parc-nature qui reste à aménager, la Ville accueille favorablement la proposition qui lui permettra d'aménager elle-même le sentier ultérieurement.

Les critères d'aménagement demandés pour la conception de la chambre de béton sont les suivants :

- largeur d'ouverture minimale de la chambre de 7 mètres permettant l'aménagement d'un sentier polyvalent de 5 mètres avec deux couloirs latéraux d'un (1) mètre chacun pour le déplacement de la petite faune;
- hauteur libre à l'intérieur de la chambre de 3.5 mètres;
- remblai temporaire des deux façades du tunnel pour être retiré par la Ville de Montréal lors des travaux d'aménagement du sentier.

Schéma de la modification

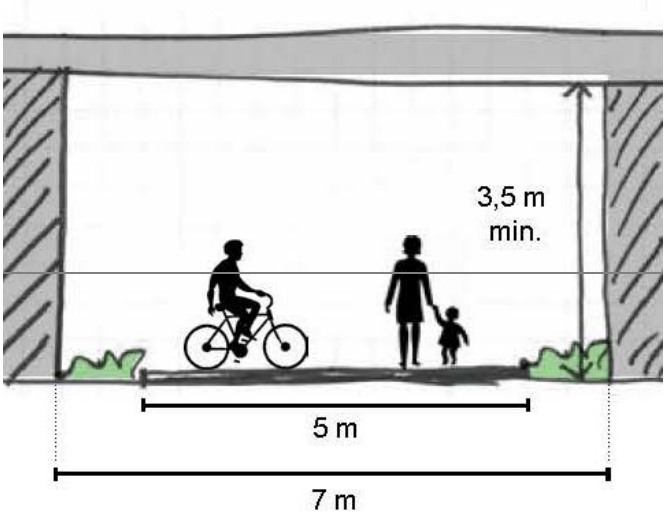


Figure3. Coupe du passage avec valeurs minimales

Annexe 1

Extrait du guide des paramètres de conception en architecture et aménagement

Produit par la Ville de Montréal, 18 janvier 2017

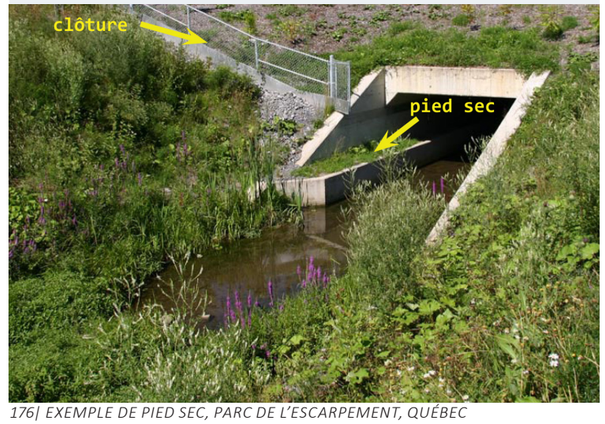
31| AMÉNAGEMENT DE PASSAGES FAUNIQUES, HYDRIQUES, PIÉTONS ET CYCLABLES

PORTÉE
Cette fiche présente la localisation et les critères d'aménagement souhaités pour la création de passages dans certains parcs-nature touchés par le futur tracé du REM.

NORMES, POLITIQUES OU GUIDES
Ville de Montréal : Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DÉFINITIONS
Les passages proposés sont localisés dans trois parcs-nature traversés ou bordés par le tracé. Il s'agit des parcs-nature du Bois-de-Liesse, du Bois-de-Saraguay et des Rapides-du-Cheval-Blanc. Le doublement de certaines voies, la mise en place d'une clôture étanche en bordure du tracé et l'augmentation de la fréquence des trains auront un impact sur le déplacement de la faune dans ces secteurs. Cette fiche propose également de formaliser et de sécuriser certains passages, actuellement illicites, créés et utilisés par les utilisateurs de ces espaces verts.

Quatres types de passages sont proposés dans cette fiche. Leurs emplacements sont indiqués sur les deux prochaines pages. La création de ces passages est essentielle pour assurer la connectivité de ces espaces verts.



176| EXEMPLE DE PIED SEC, PARC DE L'ESCARPEMENT, QUÉBEC

Ⓐ Passage pour la faune aquatique et terrestre

Coupe type avec valeur minimale

Ⓑ Double passage pour la faune aquatique et terrestre

Coupe type avec valeur minimale

Ⓒ Passage pour piéton, cycliste et faune terrestre

Coupe type avec valeur minimale

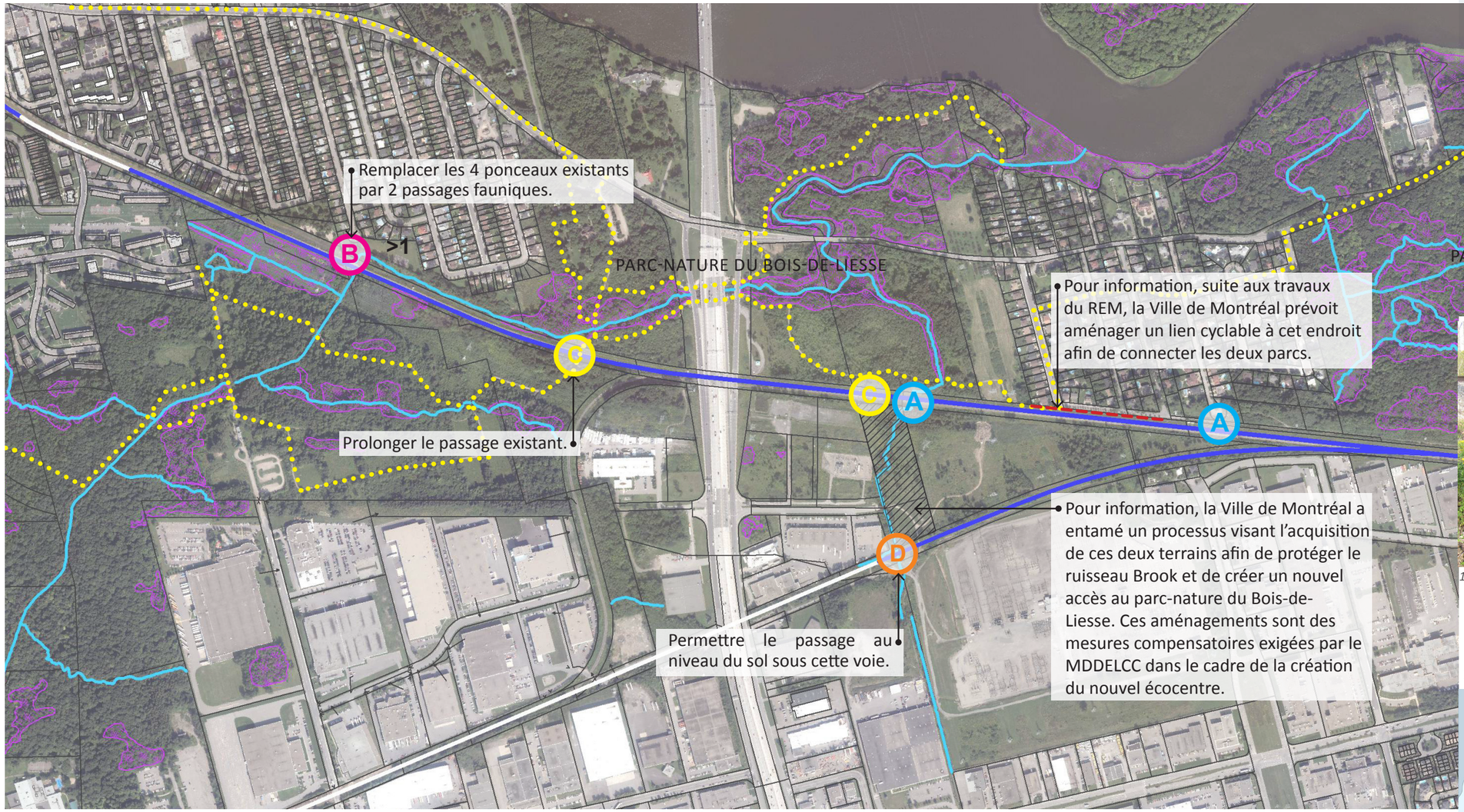
Ⓓ Passage pour piéton, cycliste et faune aquatique et terrestre

Coupe type avec valeur minimale

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT POUR A et B
- Utiliser des plantes indigènes caractéristiques de l'agglomération de Montréal pour les ensemencements et la plantation.
- Utiliser des végétaux qui assurent une compétition afin d'éviter l'envahissement par le phragmite.
- Prévoir une plantation dense sur les rives.
- Prévoir un dégagement vertical permettant d'apporter une bonne luminosité dans le passage.
- Aménager un pied sec permettant à la faune terrestre d'utiliser le passage :
  - le pied sec peut avoir divers aspects selon les caractéristiques du cours d'eau (ex. privilégier des tablettes en porte-à-faux lorsque les contraintes ne permettent pas l'utilisation de pied sec);
  - les extrémités du pied sec peuvent être végétalisées lorsqu'elles dépassent du passage (voir photo).
- Mettre en place des pierres angulaires en bas de pente sur la rive aux extrémités du passage pour que la faune terrestre puisse s'engager dans le passage.
- Prévoir pour la clôture qui délimite le tracé du REM, à proximité des passages fauniques, un dégagement de 30 cm par rapport au niveau du sol afin de permettre le passage de la petite faune.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT POUR C et D
- Utiliser des plantes indigènes caractéristiques de l'agglomération de Montréal pour les ensemencements et la plantation.
- Assurer une ouverture visuelle permettant aux utilisateurs de voir de l'autre côté de l'ouvrage d'art pour augmenter le sentiment de sécurité.
- Respecter des pentes maximales de 6 % pour les sentiers piétonniers et cyclables.
- Mettre en place une clôture en haut de talus lorsque la hauteur de chute est importante.
- Mettre en place les éléments appropriés afin de ne pas créer des dépressions humides qui pourrait assécher les milieux humides environnants.
- Ensemencer de part et d'autre du sentier sur une largeur de 1000 mm (bande de propreté).

SUITE... LOCALISATION DES PASSAGES FAUNIQUES, HYDRIQUES, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES





177| VUE CÔTÉ NORD DES 4 PONCEAUX

SECTEUR DU PARC-NATURE DU BOIS-DE-LIESSE



A Passage pour la faune aquatique et terrestre

B Double passage pour la faune aquatique et terrestre

C Passage pour piéton, cycliste et faune terrestre

D Passage pour piéton, cycliste et faune aquatique et terrestre

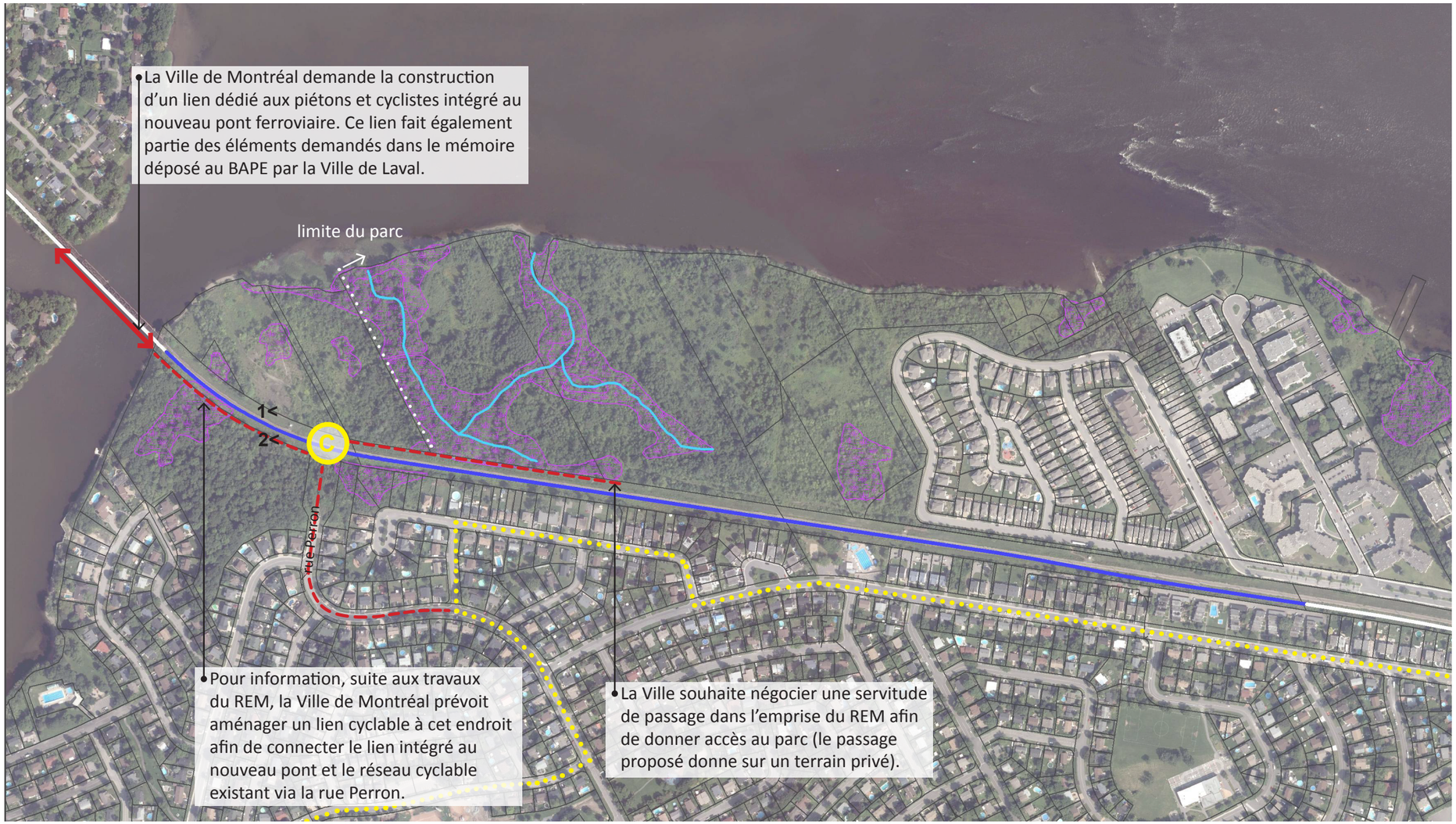
Exemples de faune terrestre ciblée par ces aménagements : raton laveur, lapin à queue blanche, renard, coyote, etc.

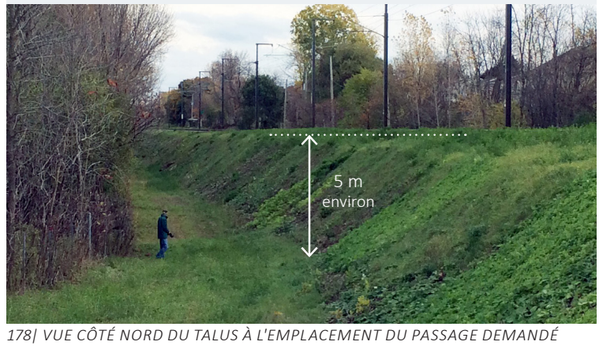
Cours d'eau

Milieu humide

Piste cyclable existante

SUITE... LOCALISATION DES PASSAGES FAUNIQUES, HYDRIQUES, PIÉTONNIERS ET CYCLABLES



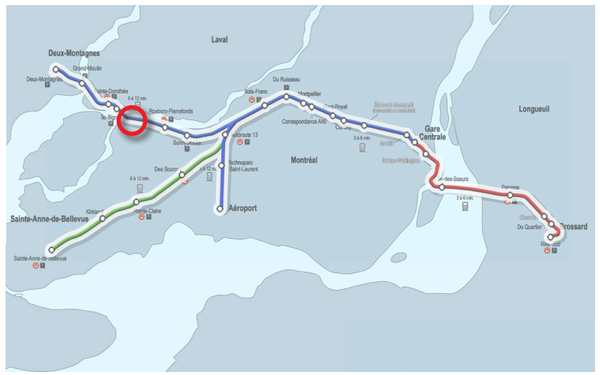


178| VUE CÔTÉ NORD DU TALUS À L'EMPLACEMENT DU PASSAGE DEMANDÉ



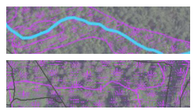
179| VUE CÔTÉ SUD DU TALUS À L'EMPLACEMENT DU PASSAGE DEMANDÉ

SECTEUR DU PARC-NATURE
DES RAPIDES-DU-CHEVAL-BLANC



Exemples de faune terrestre ciblée par ces aménagements : raton laveur, lapin à queue blanche, renard, coyote, etc.

- A — Passage pour la faune aquatique et terrestre
- B — Double passage pour la faune aquatique et terrestre
- C — Passage pour piéton, cycliste et faune terrestre
- D — Passage pour piéton, cycliste et faune aquatique et terrestre



Cours d'eau

Milieu humide

Piste cyclable existante

Annexe 2

Plan concept de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

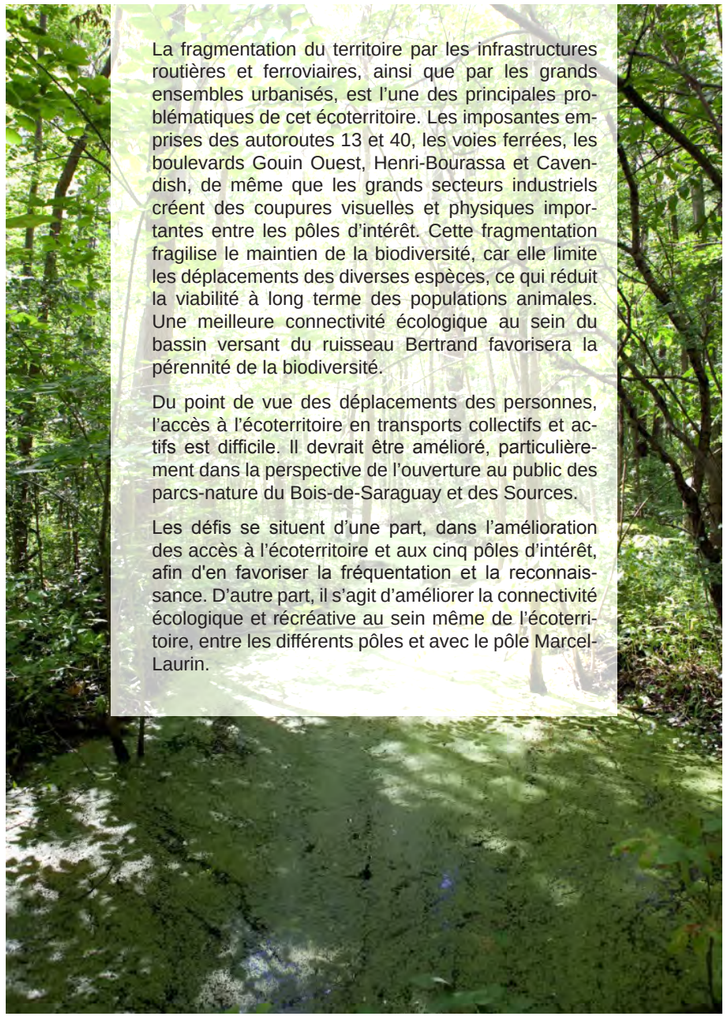
Produit par la Ville Montréal, décembre 2014

PLAN CONCEPT

Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIVE

Accès, déplacements et corridors de biodiversité



La fragmentation du territoire par les infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que par les grands ensembles urbanisés, est l'une des principales problématiques de cet écoterritoire. Les imposantes emprises des autoroutes 13 et 40, les voies ferrées, les boulevards Gouin Ouest, Henri-Bourassa et Cavendish, de même que les grands secteurs industriels créent des coupures visuelles et physiques importantes entre les pôles d'intérêt. Cette fragmentation fragilise le maintien de la biodiversité, car elle limite les déplacements des diverses espèces, ce qui réduit la viabilité à long terme des populations animales. Une meilleure connectivité écologique au sein du bassin versant du ruisseau Bertrand favorisera la pérennité de la biodiversité.

Du point de vue des déplacements des personnes, l'accès à l'écoterritoire en transports collectifs et actifs est difficile. Il devrait être amélioré, particulièrement dans la perspective de l'ouverture au public des parcs-nature du Bois-de-Saraguay et des Sources.

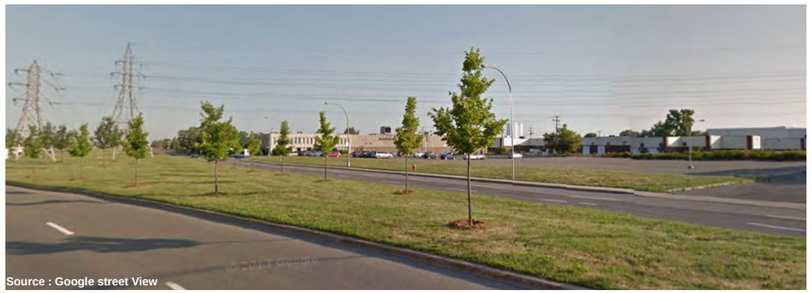
Les défis se situent d'une part, dans l'amélioration des accès à l'écoterritoire et aux cinq pôles d'intérêt, afin d'en favoriser la fréquentation et la reconnaissance. D'autre part, il s'agit d'améliorer la connectivité écologique et récréative au sein même de l'écoterritoire, entre les différents pôles et avec le pôle Marcel-Laurin.











Source : Google street View







ATOUTS

- Ruisseau Bertrand, « colonne vertébrale » de l'écoterritoire
- Rivière des Prairies
- Ruisseau Brook, tributaire du ruisseau Bertrand
- Lien écologique et récréatif sous l'autoroute 13, reliant deux secteurs du parc-nature du Bois-de-Liesse
- Passage écologique et récréatif sous la voie ferrée, dans le parc-nature du Bois-de-Liesse
- Infrastructures publiques et parapubliques linéaires pouvant offrir des opportunités de connexions écologiques et récréatives (emprises de transport d'électricité, antennes ferroviaires qui pourraient être délaissées)

CONTRAINTES

- Canalisation partielle du ruisseau Bertrand et absence de bande riveraine végétalisée à certains endroits
- Milieux dégradés aux abords du ruisseau Brook
- Isolement des différents pôles de l'écoterritoire, par des coupures physiques et visuelles :
  - Autoroutes 40 et 13
  - Boulevards Gouin Ouest, Cavendish, Toupin, Henri-Bourassa
  - Voies ferrées
  - Secteurs industriels
  - Aéroport de Montréal
- Accès peu aisé aux pôles de l'écoterritoire en transports collectifs ou actifs depuis les gares de train et les stations de métro avoisinantes
- Déplacements à vélo qui peuvent être difficiles sur certains axes et non sécuritaires, notamment le boulevard Gouin Ouest



Source : Air Index

Montréal

VISION

« D'ici vingt ans, les richesses naturelles, culturelles et paysagères de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand sont reconnues, tant à l'échelle locale que régionale, préservées et mises en valeur, contribuant à l'attractivité de Montréal. La connectivité écologique et récréative est rétablie entre les principaux pôles de biodiversité. La participation, la responsabilisation et le dynamisme de toute la communauté assurent leur pérennité. »

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

PROTÉGER ET ASSURER LA PÉRENNITÉ DES RICHESSES NATURELLES, CULTURELLES ET PAYSAGERES

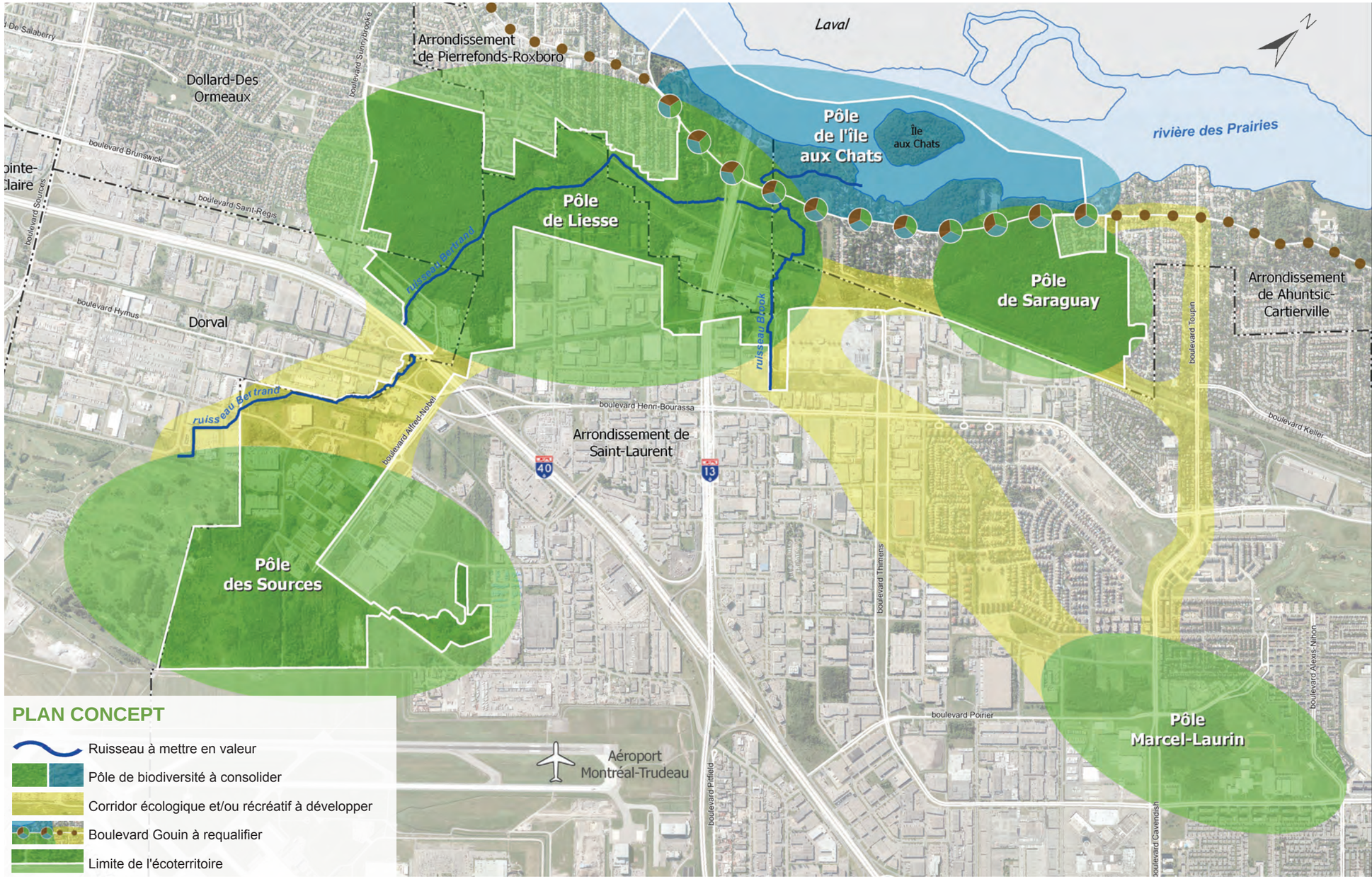
- Suivre l'évolution des milieux naturels
- Assurer une alimentation en eau adéquate en quantité et en qualité du ruisseau Bertrand et du ruisseau Brook
- Consolider les limites des trois parcs-nature en incluant des milieux naturels d'intérêt écologique
- Accroître la protection des milieux naturels en les faisant reconnaître comme « bois et corridor forestiers métropolitains » par la Communauté métropolitaine de Montréal
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de protection et de mise en valeur du parc-nature du Bois-de-Saraguay et du parc-nature des Sources

AMÉLIORER LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIVE

- Améliorer la desserte de l'écoterritoire en transports actifs et collectifs
- Favoriser les liens écologiques et récréatifs entre les différents pôles de l'écoterritoire
- Recréer un écosystème riverain aux abords du ruisseau Bertrand, de sa partie amont jusqu'au parc-nature du Bois-de-Liesse
- Prévoir un lien vert entre l'écoterritoire et le lac Saint-Louis

FAVORISER LA RECONNAISSANCE DES ATOUTS À L'ÉCHELLE LOCALE ET RÉGIONALE

- Développer la notoriété et l'attractivité de l'écoterritoire
- Accroître sa fréquentation
- Valoriser chaque pôle dans sa spécificité et sa complémentarité à l'échelle de l'écoterritoire
- Proposer un concept thématique afin d'orienter le développement du parc-nature des Sources
- Promouvoir les bénéfices écologiques, sociaux et économiques de la conciliation entre protection et développement
- Augmenter la sensibilisation et accroître la participation des citoyens, des organismes et des entreprises dans la protection et la mise en valeur de l'écoterritoire



PLAN CONCEPT

- Ruisseau à mettre en valeur
- Pôle de biodiversité à consolider
- Corridor écologique et/ou récréatif à développer
- Boulevard Gouin à requalifier
- Limite de l'écoterritoire

PÔLE DE L'ÎLE AUX CHATS



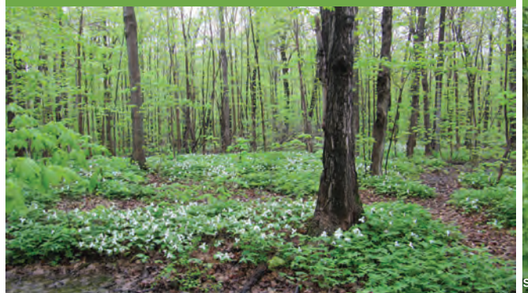
PÔLE DES SOURCES



PÔLE DE LIESSE



PÔLE DE SARAGUAY



PÔLE MARCEL-LAURIN



Source : Arrondissement de Saint-Laurent

VISION

« D'ici vingt ans, l'écoterritoire est bien desservi par les services de transports collectifs. Le réseau de transports actifs s'est également bonifié. Les trois parcs-nature et le parc Marcel-Laurin sont bien connus des Montréalais. L'ouverture au public du parc-nature du Bois-de-Saraguay et du parc-nature des Sources a contribué à faire de l'écoterritoire une destination de grand intérêt, que ce soit pour vivre, travailler ou se détendre. Les connexions écologiques et récréatives entre les pôles se sont grandement améliorées au fil des opportunités qui se sont présentées, contribuant ainsi à la pérennité des écosystèmes, à l'amélioration de l'expérience récréative et à l'augmentation de la part modale des transports actifs vers les secteurs industriels. »

ORIENTATIONS

AMÉLIORER LES LIENS ENTRE L'ÉCOTERRITOIRE ET SON ENVIRONNEMENT URBAIN

- Favoriser le développement de l'offre en transports actifs et collectifs pour accéder aux sites d'intérêt des différents pôles
- Étudier la faisabilité de créer un lien vert entre l'écoterritoire et le lac Saint-Louis

AMÉLIORER LES LIENS ÉCOLOGIQUES ET RÉCRÉATIFS ENTRE LES 5 PÔLES

- Assurer le maintien de l'équilibre hydrique au sein de l'écoterritoire pour conserver les écosystèmes qui en dépendent
- Assurer une alimentation en eau adéquate en quantité et en qualité au ruisseau Bertrand
- Identifier les opportunités de connectivité écologique et récréative et assurer un suivi de celles-ci afin d'intervenir au moment opportun pour concrétiser la réalisation de liens stratégiques
- Sensibiliser les différents intervenants (municipaux, gouvernementaux et paragouvernementaux, entreprises, etc.) à l'importance de la connectivité et aux moyens de sa mise en œuvre





OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LA CONNECTIVITÉ

PÉRENNITÉ

- Rediriger les eaux de surface présentement captées par le réseau pluvial vers le ruisseau Bertrand
- Renaturaliser des portions du ruisseau Bertrand dans le secteur du campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal (décanalisation et restauration des berges)
- Renaturaliser des portions du ruisseau Brook
- Encourager les modes alternatifs de gestion des eaux de surface
- Maintenir et améliorer le système de surveillance de la qualité des eaux des ruisseaux Bertrand et Brook

CONNECTIVITÉ

- Améliorer la desserte en transports collectifs de l'écoterrtoire et établir des liens piétonniers et cyclables sécuritaires permettant de traverser les infrastructures routières et ferroviaires dans l'écoterritoire
- Mettre en valeur les corridors écologiques existants
- Créer de nouveaux corridors écologiques entre les différents pôles de biodiversité
- Requalifier le boulevard Gouin comme élément unificateur des parcs-nature du Bois-de-Liesse et du Bois-de-Saraguay et comme lien entre les pôles
- Lier le noyau villageois de Saraguay aux trois pôles avoisinants

RECONNAISSANCE

- Faire la promotion de l'ensemble de l'écoterritoire et des spécificités des cinq pôles d'intérêt
- Valoriser l'écoterritoire comme élément de la Trame verte et bleue du Grand Montréal
- Développer une programmation complémentaire des activités offertes au sein de l'écoterritoire

PLAN CONCEPT

Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

PÔLE DE LIESSE

Nature, plein air et découvertes



Le pôle de Liesse se déploie dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et dans les villes de Dollard-Des Ormeaux et de Dorval. Il comprend la majeure partie du parc-nature du Bois-de-Liesse et des milieux naturels d'intérêt jouxtant le parc.

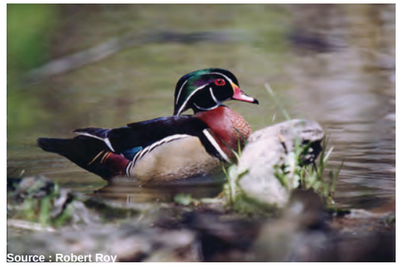
Le pôle de Liesse comprend les secteurs des Champs, des Bois-Francs et la majeure partie du secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse. Des aménagements y ont été réalisés depuis les années quatre-vingt-dix en vue de permettre la pratique d'activités de plein air et de découverte des milieux naturels, tout en respectant sa vocation de conservation.

Été comme hiver, des dizaines de kilomètres de sentiers sont accessibles gratuitement à tous et les visiteurs sont les bienvenus dans les deux aires d'accueil du parc-nature. Le Sentier des attraits présente plusieurs stations d'exploration qui font voir la forêt de façon inédite à partir de capsules thématiques et d'installations originales.

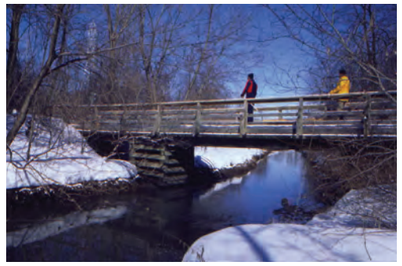
Le parc-nature du Bois-de-Liesse est traversé dans tous ses secteurs par le ruisseau Bertrand. Il se caractérise par un réseau important de milieux humides ainsi qu'une forêt d'arbres centenaires.

Au sud et à l'est du pôle de Liesse se trouvent des milieux naturels qui restent à protéger. Ce sont des peuplements forestiers matures traversés par le ruisseau Bertrand, ainsi que la partie amont du ruisseau Brook, un tributaire du ruisseau Bertrand.





Source : Robert Roy

















ATOUTS

- Mosaïque de milieux naturels
- Ruisseaux Bertrand et Brook
- Flore et faune diversifiées
- Réseau de sentiers quatre saisons et activités récréatives variées
- Infrastructures d'accueil, activités d'interprétation et services de location d'équipements de plein air
- Bâtiments municipaux d'intérêt patrimonial (la maison Pitfield et les maisons jumelles)
- Accès et perspectives sur la rivière des Prairies

CONTRAINTES

- Territoire fragmenté par des infrastructures routières et ferroviaires
- Service de transport collectif peu développé





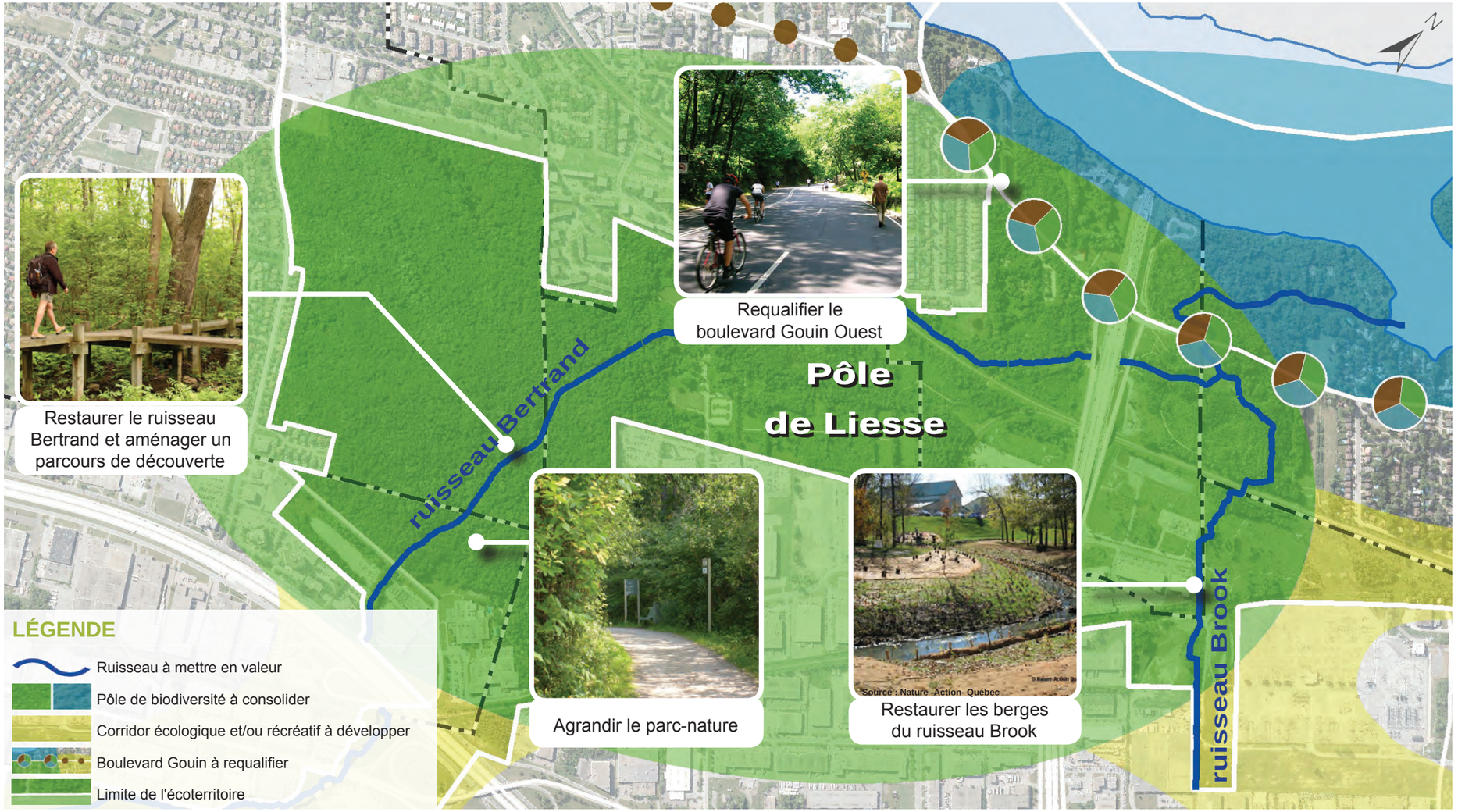
Source : Air Imex

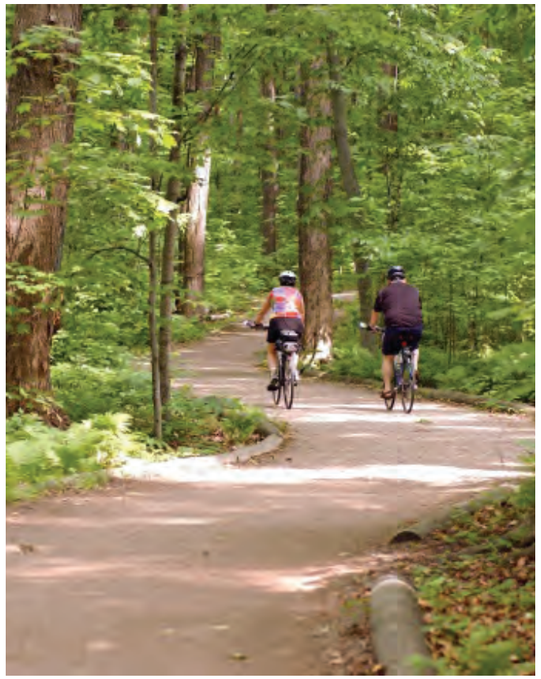
VISION

« D'ici vingt ans, le pôle de Liesse est bien connecté au reste de l'écoterritoire. Le parc-nature est agrandi, notamment dans sa partie sud. La qualité de l'eau du ruisseau Bertrand s'est améliorée, le ruisseau Brook et ses abords sont mis en valeur. Les Montréalais continuent de bénéficier des activités de plein air et de découverte de la nature et participent à la mise en valeur du parc-nature. »

ORIENTATIONS

- Consolider les limites du parc nature du Bois-de-Liesse en incluant les peuplements forestiers d'intérêt écologique au sud du parc-nature
- Mettre en valeur le ruisseau Bertrand par un parcours de découverte
- Protéger et mettre en valeur les abords du ruisseau Brook





OBJECTIFS SPÉCIFIQUES POUR LE PÔLE DE LIESSE

PÉRENNITÉ

- Approfondir les connaissances sur les milieux naturels
- Consolider la partie sud du parc-nature
- Considérer le patrimoine bâti comme une composante culturelle et paysagère à mettre en valeur
- Restaurer les berges du ruisseau Brook
- Intervenir sur les plantes envahissantes
- Contrer l'eutrophisation de la partie avale du ruisseau Bertrand

CONNECTIVITÉ

- Favoriser les liens avec le pôle de l'île aux Chats, le pôle de Saraguay et le pôle des Sources

RECONNAISSANCE

- Mettre en valeur les activités récréatives du parc-nature
- Faire rayonner les services éducatifs offerts par GUEPE
- Faire découvrir les richesses naturelles, culturelles et paysagères du pôle de Liesse

PROJET DU GRAND PARC DE L'OUEST
Emplacement du territoire visé

Lac des Deux-Montagnes

PARC-NATURE DU
BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

CORRIDOR A-440

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

PARC-NATURE DES
RAPIDES-DU-CHEVAL-BLANC

PARC-NATURE DU
CAP-SAINT-JACQUES

ÎLE MÉNARD

Senneville

Rivière des Prairies

ÎLE
CADASTRE
150

PARC AGRICOLE DU
BOIS-DE-LA-ROCHE

RÉSERVE NATURELLE DE
LA FORÊT-DE-SENNEVILLE

ÎLE
GIRWOOD

ARBORETUM
MORGAN

Pierrefonds-Roxboro

CORRIDOR A-440

PARC-NATURE DE
L'ANSE-À-L'ORME

Dollard-des-Ormeaux

ÎLE
HÉBERT

FERME DE
L'UNIVERSITÉ
MCGILL

Sainte-Anne-de-Bellevue

Kirkland

COLLÈGE
JOHN
ABBOTT

Baie-d'Urfé

Beaconsfield

Pointe-Claire

Lac Saint-Louis

0 1 2 km

Lot intégré
Parc-nature actuel
Gare du REM existante et projetée

Montréal
Service des grands parcs,
du Mont-Royal et des sports

2019-08-07

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : ***1227211009***
Unité administrative responsable : Service de l'urbanisme et de la mobilité, Direction des grands projets de transport en partenariat, Division des grands projets partenaires.
Projet : *REM* - Entériner une dépense de 3 115 823,50$ taxes inclusespour la conception et la réalisation d'un passage faunique, piétons et cycliste dans le secteur du parc nature du Rapid-du-Cheval-Blanc dans le cadre des travaux du projet REM, tel que spécifié à l'Article 14 de «l'Entente visée à l'Article 14 de la Loi concernant le Réseau Électrique Métropolitain» (la «Loi sur le REM») intervenue entre la Ville et la Caisse de dépôt et placement du Québec - Infrastructure (CDPQ INFRA inc.)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité 2 *: Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision*

Priorité 3 *: Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous*

Priorité 20 *: Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole*

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. *Ce dossier permettra aux chargés de projets de mener des projets de développer et bonifier l'accès à des espaces verts. Privilégier l'accès et l'intégration de la biodiversité, sont au cœur des projets d'aménagements liés à ce dossier - Priorité 2*
2. *Ce dossier à pour but d'améliorer le réseau des pistes cyclables, sentiers pédestres et les rendre plus accessibles aux*

montréalais - Priorité 3

3. *Afin d'accroître l'attractivité, la prospérité ainsi que le rayonnement de la métropole, il est très important d'assurer l'intégration des divers réseaux de liens cyclables, et de sentiers pédestres avec la biodiversité en ville. C'est-à-dire, minimiser l'impact environnemental dans le cadre des nouveaux projets ainsi que de travailler de concert avec les spécialistes en biodiversité pour maximiser le verdissement dans les projets. L'harmonisation entre le verdissement et l'amélioration de la mobilité durable aura un impact positif quant-à l'attractivité de la ville par toutes et tous - Priorité 20*

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Le dossier permettra d'amorcer la mise en œuvre de liens cyclables dans ce secteur. Ces futurs projets auront un impact direct sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre en développant et privilégiant des modes de transport actif dans ce secteur.	**X**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)? ● Aucun moyen quantitatif ne permet de lier le projet à une diminution des vulnérabilités climatiques		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**?**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**

c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1222610003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025. / D'autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 $ / D'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre (4) postes policiers et de six (6) postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire. / D'autoriser la directrice, par interim, du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention.

Il est recommandé d':
1. approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025;

2. autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 $;

3. autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre (4) postes policiers et de six (6) postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire selon les informations inscrites au sommaire décisionnel;

4. autoriser la directrice par interim du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-08-05 00:08

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1222610003**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025. / D'autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 $ / D'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre (4) postes policiers et de six (6) postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire. / D'autoriser la directrice, par interim, du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le printemps 2021, à l'instar d'autres grandes villes américaines et canadiennes, Montréal vit une montée des événements en lien avec la violence armée. Cette problématique touche particulièrement la jeunesse.
Dans le but de lutter efficacement contre la violence armée sous toutes ses formes et de mettre en place un continuum de mesures de prévention et d'intervention auprès des jeunes ayant des comportements violents ou à risque de commettre ou de subir de la violence, le SPVM propose le projet « Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles ».

Cette équipe composée d'effectifs spécialisés aura comme mandat de proposer et de mettre en place des mesures de prévention dans les écoles, notamment dans les quartiers touchés par la problématique de la violence armée, mais aussi d'apporter un soutien en intervention sur le terrain en ce qui concerne des situations de violence ou à risque de violence. En respectant les principes de responsabilités partagées, le SPVM souhaite déployer une nouvelle équipe terrain qui travaillera en transversalité avec les partenaires de l'éducation,

de la santé et des services sociaux, de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, ainsi que tout autre organisme communautaire. Cette équipe multidisciplinaire permettra de soutenir les acteurs faisant partie du milieu de vie des jeunes pour apporter une réponse ciblée et adaptée aux dynamiques observées sur le terrain et documentées en matière de violence armée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable

DESCRIPTION

Pour ce faire, le gouvernement du Québec a annoncé une aide financière de 4,05 millions de dollars au SPVM pour la réalisation de ce projet d'intervention qui s'échelonnera sur une période de trois ans (2022 à 2025).
Le projet Équipe-école (équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles) est l'un des engagements pris par le SPVM lors du "Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée : s'unir pour la jeunesse" tenu à l'hiver 2022.

Cette équipe financée sera composée de ressources civiles et policières :

Effectifs civils :

- 3 conseillers en développement communautaire (professionnels ayant une expertise spécifique au niveau des problématiques sociales qui est complémentaire à celle des autres membres du personnel policier - profil criminologie). Ces derniers interviendront là où les besoins se font ressentir. Ils travailleront en étroite collaboration avec les agents sociocommunautaires (agents préventionnistes présents dans tous les postes de quartier (PDQ)).
- 1 agent de recherche qui sera responsable d'effectuer et de rédiger des analyses portant sur les enjeux, les problématiques, le renseignement ou la criminalité touchant les jeunes.
- 1 concepteur réalisateur, programme de formation, qui accompagnera l'équipe ainsi que la Division de la prévention et de la sécurité urbaine (DPSU) dans l'élaboration d'outils de prévention pour les jeunes et destinés aux écoles.
- 1 conseiller en planification spécialisé en cybercriminalité qui appuiera les divers acteurs oeuvrant en prévention tout en abordant l'angle de la cybercriminalité. De plus, il pourra définir et identifier les tendances en soutenant les partenaires quant aux impacts que les médias sociaux peuvent avoir sur les situations de violence.

Effectifs policiers :

- 1 lieutenant-détective responsable de l'équipe. Ses connaissances en termes d'enquête, de processus judiciaire (Loi sur le système de justice pénale pour adolescents - LSJPA) et de mesures extrajudiciaires permettront de consolider l'expertise diversifiée de cette équipe.
- 3 agents de concertation (policiers préventionnistes spécialisés) qui interviendront là où les besoins se font ressentir. Ils travailleront conjointement avec les 3 conseillers en développement communautaire, mais aussi en étroite collaboration avec les agents sociocommunautaires des PDQ.

Finalement, un commandant (non financé) dédié à la lutte contre la violence armée sera responsable de coordonner l'équipe, d'émettre les orientations stratégiques et d'agir à titre

de mandataire corporatif en matière d'enjeux touchant la jeunesse.

La gouvernance corporative de cette équipe, assurée par la DPSU, facilitera la transmission des orientations en matière de violence armée que ce soit vers le terrain ou vers la direction. Concrètement, l'équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles agira en prévention, et ce, en fonction des constats et des dynamiques de violence armée observées dans chaque quartier. L'objectif principal sera d'apporter un soutien rapide en bonifiant le service déjà existant et offert par les agents sociocommunautaires des PDQ en agissant en amont des situations de violence émergentes.

Toujours en soutien aux PDQ concernés, l'équipe pourra soutenir les intervenants en leur proposant les meilleures pratiques, mais aussi en participant directement et rapidement aux interventions sur le terrain. L'équipe agira comme pivot entre les établissements scolaires, les PDQ et les différents acteurs institutionnels et communautaires du milieu, dont les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et la DPJ. Elle pourra orienter les opérations policières et informer les unités du SPVM des nouvelles tendances ou nouveaux enjeux en matière de violence commise et subie chez les jeunes.

Avec l'aide des différents partenaires et des familles, l'équipe veut influencer le parcours du jeune en voie de se marginaliser en lui offrant des alternatives avisées. Le SPVM croit que ce travail de collaboration contribuera à long terme à faire diminuer le nombre de crimes impliquant des armes.

JUSTIFICATION

L'ère numérique actuelle contribue largement à promouvoir l'apologie du recours à la violence armée et cristallise ainsi une culture de banalisation de celle-ci chez les jeunes. Les avantages qu'apportera cette équipe seront d'assurer une meilleure collaboration avec le milieu de l'éducation et de tendre vers plus de convergence et de cohérence dans les interventions ciblées en matière de violence commise et subie chez les jeunes.
Par ailleurs, comme exposé lors du Forum montréalais pour la lutte contre la violence armée, les différentes plateformes virtuelles d'aujourd'hui offrent à la jeunesse des moyens supplémentaires de marginalisation et peuvent devenir des médiums de propagation de valeurs criminelles et déviantes pour les nouvelles générations. C'est pour ces raisons que le SPVM innovera en incluant à l'équipe un professionnel civil spécialisé en cybercriminalité qui soutiendra les divers acteurs œuvrant en prévention tout en abordant l'angle de la dynamique virtuelle.

Pour conclure, l'équipe viendra aussi consolider les partenariats stratégiques entre le SPVM, les établissements scolaires et les acteurs institutionnels, communautaires et du système judiciaire, et ce, tout en valorisant le maintien et le développement du lien de confiance de ces derniers avec les jeunes.

Ultimement, le SPVM souhaite travailler avec les jeunes afin d' offrir un soutien adapté à leurs besoins et ainsi leur permettre d'envisager des alternatives et de vivre des succès durables face à cette problématique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts du projet et son financement se détaillent comme suit :

Coûts	2022 (novembre et décembre)	2023	2024	2025 (Janvier à mars)	TOTAL
Salaires - 1 lieutenant-détective,	203 219 $	1 241 441 $	1 273 085 $	320 445 $	3 038 190 $

3 agents, 6 civils (professionnels)					
Temps supplémentaire - Policiers	1 000 $	12 200 $	14 400 $	4 000 $	31 600 $
Biens et services (location véhicules, essence, outils de prévention, cellulaires, ordinateurs, etc.)	119 781 $	527 259 $	510 215 $	80 955 $	1 238 210 $
DÉPENSES TOTALES	**324 000 $**	**1 780 900 $**	**1 797 700 $**	**405 400 $**	**4 308 000 $**
Financement	**2022 (novembre et décembre)**	**2023**	**2024**	**2025 (Janvier à mars)**	**TOTAL**
Subvention MSP - (Budget additionnel requis) 90 %	291 600 $	1 602 810 $	1 617 930 $	364 860 $	**3 877 200 $**
Écart - Contribution de la Ville 10 %	**(0 $)**	**(178 090 $)**	**(179 770 $)**	**(40 540 $)**	**(398 400 $)**
Écart - Financement BF-SPVM 10 %	**(32 400 $)**	**(0 $)**	**(0 $)**	**(0 $)**	**(32 400 $)**

La différence entre le montant maximal de la subvention (4 050 000 $) et les revenus réels anticipés s'explique par le décalage de la mise en œuvre du projet conséquemment à la date de publication du décret fin juin 2022, des délais administratifs et au processus de comblement de poste. L'équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles amorcera ses opérations à partir du mois de novembre 2022.

Pour 2022, un budget additionnel de 291 600 $ pour les revenus et les dépenses est requis et sans impact sur le cadre financier de la Ville. De plus, un ajustement de la base budgétaire avec un impact sur le cadre financier de la Ville tel que démontré au tableau est aussi nécessaire pour les années 2023 à 2025.

La conversion des 10 ressources affectées au projet en années-personnes est la suivante :

	2022 (novembre et décembre)	**2023**	**2024**	**2025 (Janvier à Mars)**
Années-personnes (A-P)	1.7	10.0	10.0	2.5
Variation	1.7	8.3	0.0	-7.5

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Ces dépenses seront assumées à 100 % par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La violence armée, en nette augmentation depuis la pandémie, touche nos jeunes montréalais. Les stratégies doivent donc être orientées vers les interventions au sein même des écoles et ainsi soutenir le personnel scolaire pour apporter des réponses adaptées aux réalités des quartiers. Le développement d'un modèle montréalais passe donc par la concertation et l'implication du milieu du jeune touché par le phénomène de la violence armée. Sans une présence active dans les milieux scolaires, il est difficile de créer le lien de confiance et de sensibiliser les jeunes aux conséquences liées aux activités criminelles menant à la violence.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriam LANIEL, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacinthe BOUCHER
Inspecteur police

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-29

Vincent RICHER
Directeur adjoint pour Pascal Richard, I/C

Tél : 514-280-3440
Télécop. :

Tél : 514-280-2602
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Vincent RICHER
Directeur adjoint
Tél : 514-280-2602
Approuvé le : 2022-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie R ROY
Directrice par intérim
Tél : 514-280-2005
Approuvé le : 2022-08-04

Engagements du Service de police de la ville de Montréal

Par Direction des services corporatifs

Engagements en prévention

Le SPVM travaille sur l'élaboration d'engagements concrets qui auront un impact significatif sur différents angles de la prévention en matière de violence armée chez les jeunes montréalais.

- **Réseaux sociaux**

  Le SPVM envisage l'élaboration d'une structure permettant une vigie des réseaux sociaux et des plateformes d'échanges utilisées par les jeunes impliquées dans les groupes criminalisés. La vigie des réseaux sociaux aurait pour objectif d'occuper l'espace numérique grâce à des « préventionnistes du web ».

  Il s'agit d'un outil collaboratif qui inclut la participation des intervenants de tous les milieux. Les « préventionnistes du web » peuvent être des policiers du SPVM, mais également des travailleurs sociaux ou des intervenants communautaires, pour ne nommer que ceux-ci.

- **Équipe-école (à développer)**

  Basée sur le principe des équipes mixtes, l'équipe-école aurait pour objectif d'intervenir en amont dans le réseau scolaire grâce au couplage d'intervenants spécialisés dont les impératifs de prévention sont assurés par l'intégration de leurs forces respectives dans le cadre d'une stratégie commune.

  Ces équipes-écoles pourraient être composées d'agents sociocommunautaires (dans l'école), d'intervenants scolaires, d'agents ECCR (à l'extérieur, près des écoles), d'agents préventionnistes (soutien aux médias sociaux) et d'agents enquêteurs dédiés aux dossiers jeunesse de violence armée.
  Ces équipes-écoles pourraient être déployées dans les écoles qui seront identifiées avec la collaboration de nos partenaires.

- **Les *hubs* (à développer)**

  Les *hubs* sont essentiellement des cellules stratégiques de concertation et de communication entre plusieurs intervenants de divers milieux (scolaire, santé/services sociaux, communautaires, familiaux, etc.). Une figure de leadership identifiée assurera le bon fonctionnement de la cellule ainsi que la communication au sein de celles-ci. Les rencontres

pourront être statutaires et *ad hoc*, au besoin. Tout comme les équipes-écoles, les *hubs* seraient mis en place dans des secteurs ciblés.

- **L'implication et la participation des familles (à développer)**
  Le SPVM, au même titre que ses partenaires, reconnaît l'importance d'attribuer une place aux familles des jeunes à risque dans l'élaboration et la mise en place de programmes et de politiques pour lutter contre la violence armée. Ce volet sera chapeauté par la Ville de Montréal et le SPVM agira à titre de collaborateur. **Le SPVM collabore aussi en matière de reddition de compte au sein du CoSSU.**

Engagements en intervention

Le SPVM possède ou collabore déjà au sein de multiples équipes spécialisées allant de la résolution de problématiques locales (MAP) à la résolution de problématiques nationale (CENTAURE) en passant par la résolution de problématiques plus ciblées (Division du Crime Organisé, ÉCLIPSE, EMAF). Le SPVM s'engage à assurer sa part de communications régulières au sein de ces équipes spécialisées.

Engagement de recherche et d'évaluation (mandataire à identifier)

Réaliser une recherche ayant pour objectif l'évaluation des programmes mis en place afin de lutter contre la violence armée chez les jeunes. Les résultats pourraient être présentés lors d'un éventuel Forum au cours de l'année 2023.

Engagements en vue d'un Forum en 2023 (mandataire à identifier)

Le SPVM s'engage à collaborer dans la réalisation d'un second Forum qui se tiendra au cours de l'année 2023.

De plus, le SPVM a identifié un cadre dédié exclusivement à la mise en place des engagements, programmes et stratégies en matière de lutte contre la violence armée chez les jeunes, et ce, jusqu'au prochain forum en 2023.

ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS ET AUX MODALITÉS D'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA VILLE DE MONTRÉAL POUR LA PARTICIPATION DE SON CORPS DE POLICE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'IMPLANTATION DE L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE D'INTERVENTION DANS LES ÉCOLES

ENTRE

LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

pour et au nom du gouvernement du Québec,
agissant par monsieur Louis Morneau, sous-ministre associé, à la Direction générale des affaires policières, dûment autorisé en vertu de l'article 8 des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M-19.3, r. 2),

(ci-après appelée la « MINISTRE »)

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL

dûment représentée par
madame Sophie Roy, directrice par intérim,
Service de police de la Ville de Montréal,

(ci-après appelée la « VILLE DE MONTRÉAL »),

(ci-après collectivement désignées les « parties »)

N./Réf. : 2022-11313-4

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite investir afin de mettre en place des actions de lutte contre la violence liée aux armes à feu;

ATTENDU QUE le paragraphe 2º de l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Sécurité publique* (RLRQ, c. M-19.3) confie à la MINISTRE la fonction de favoriser et de promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU QUE la VILLE DE MONTRÉAL souhaite participer à ces actions en implantant, au sein de son corps de police, l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles (l'« Équipe ») dont le mandat spécifique est de proposer des mesures de prévention dans les écoles et dans les quartiers touchés par la problématique de la violence armée, mais aussi d'apporter un soutien en intervention sur le terrain en ce qui concerne des situations de violence ou à risque de violence.

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir les conditions et les modalités relatives au versement d'une subvention par la MINISTRE à la VILLE DE MONTRÉAL pour la mise en place de l'Équipe;

PAR CONSÉQUENT, les parties conviennent de ce qui suit :

1 - INTERPRÉTATION

1.1 DÉFINITION

Aux fins de la présente entente, un exercice financier correspond à la période allant du 1er avril au 31 mars de chaque année.

1.2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

1.2.1 La présente constitue la seule entente intervenue entre les parties quant au versement d'une subvention pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à la mise en œuvre des activités de l'Équipe et toute autre entente non reproduite aux présentes est réputée nulle et sans effet.

1.2.2 Le préambule et l'annexe font partie intégrante de la présente entente. En cas de conflit entre ceux-ci et la présente entente, cette dernière prévaudra.

1.3 COMPUTATION DES DÉLAIS

Aux fins de la computation des délais fixés à la présente entente, lorsque les délais prévus pour remplir une obligation expirent un samedi ou un jour férié au sens de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), cette obligation pourra être valablement remplie le premier jour suivant.

1.4 AUCUNE REPRÉSENTATION

Les dispositions de la présente entente n'ont pas pour effet d'autoriser une partie à engager des frais ou à contracter des dettes au nom de l'autre partie, ni à agir à titre de représentant de l'autre partie.

2 - OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de prévoir les conditions et les modalités pour l'octroi d'une subvention visant à soutenir la participation du SPVM à la mise en œuvre de l'Équipe afin de couvrir les dépenses admissibles prévues à l'annexe de la présente entente, qui représentent des dépenses réelles, justifiables et raisonnables.

De façon plus spécifique, elle prévoit le versement d'une subvention maximale de 4 050 000 $ pour les exercices financiers compris entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2025 par la MINISTRE, à la VILLE DE MONTRÉAL.

Cette entente prévoit un partage des dépenses annuelles admissibles à l'Équipe, dans la proportion de 90 % pour la MINISTRE et de 10 % pour la VILLE DE MONTRÉAL sous réserve d'une subvention maximale pour chacun des exercices financiers mentionnés à l'article 3 de la présente entente et des conditions et des modalités qui y sont prévues.

3 - OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

3.1 La MINISTRE s'engage à verser à la VILLE DE MONTRÉAL une subvention maximale de 4 050 000 $, pour les exercices financiers compris entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2025, selon les modalités prévues aux articles 3.2 à 3.4, afin de permettre la mise en œuvre de l'Équipe. Cette

subvention correspondant à 90 % des dépenses admissibles pour l'Équipe, jusqu'à concurrence des montants suivants pour chacun des exercices financiers :

- 2022-2023 : 810 000 $;
- 2023-2024 : 1 620 000 $;
- 2024-2025 : 1 620 000 $.

3.2 Pour chacun des exercices financiers visés par la présente entente, la MINISTRE s'engage à effectuer un premier versement représentant 70 % du montant maximal, selon le cas :

a) au plus tard 60 jours suivant la signature de l'entente pour l'exercice financier 2022-2023;
b) dans les 60 jours suivant la date d'approbation des crédits requis par les autorités gouvernementales pour les autres exercices financiers.

3.3 Dans les 60 jours suivant le 31 mars de chaque exercice financier, et sur présentation, par la VILLE DE MONTRÉAL, de la demande de remboursement selon les modalités prévues à l'article 4.3, la MINISTRE s'engage à verser, jusqu'à concurrence du montant maximal déterminé à l'article 3.1, un montant pour couvrir les dépenses réelles admissibles.

Si les dépenses réellement engagées par la VILLE DE MONTRÉAL sont moins élevées que le montant versé en application de l'article 3.2, aucun versement n'est effectué.

Dans le cas où, à la suite de l'analyse effectuée par la MINISTRE, il s'avère que le montant des dépenses réelles engagées par la VILLE DE MONTRÉAL serait inférieur aux montants déjà versés par la MINISTRE durant l'exercice financier, la VILLE DE MONTRÉAL doit rembourser les montants reçus en trop.

4 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

4.1 La VILLE DE MONTRÉAL s'engage à payer, pour chaque exercice financier visé par la présente entente, 10 % des dépenses admissibles ainsi que toutes les dépenses excédentaires.

4.2 La VILLE DE MONTRÉAL s'engage à ce que le SPVM utilise la subvention aux seules fins de mettre en œuvre les activités de l'Équipe, notamment en regard des obligations associées au niveau de service auxquels sont tenus les services de police[1].

À défaut, la VILLE DE MONTRÉAL s'engage à rembourser immédiatement à la MINISTRE tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à la présente entente.

4.3 La VILLE DE MONTRÉAL doit produire une demande de remboursement mensuelle détaillée des dépenses engagées pour lesquelles un remboursement est souhaité et des pièces justificatives appropriées. Ce rapport doit également préciser la participation financière de la VILLE DE MONTRÉAL pour la mise en œuvre des activités de l'Équipe.

La MINISTRE se réserve le droit de demander la production de la demande de remboursement mensuelle détaillée au moyen d'un formulaire prévu à cette fin.

[1] Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence (RLRQ, c. P-13.1, r.1.2).

4.4 La VILLE DE MONTRÉAL s'engage également à ce que le SPVM :

a) remette à la MINISTRE un bilan annuel au plus tard le 30 juin suivant la fin de chaque exercice financier.
   Ce bilan devra notamment inclure un rapport financier détaillé, un rapport faisant état des opérations menées, de leurs résultats et des faits saillants;
b) participe à un processus d'évaluation annuel déterminé par la MINISTRE afin de suivre son implantation, de mesurer l'atteinte des objectifs intermédiaires et finaux et de formuler des conclusions basées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pertinents et des données probantes;
c) transmette à la MINISTRE, à sa demande pour des fins de vérifications, les pièces justificatives, les factures, les reçus ainsi que les comptes, les registres et les renseignements concernant les dépenses admissibles mentionnées à l'annexe et tout autre document pertinent à l'utilisation de la subvention de la présente entente.

5 - RESPONSABILITÉ

5.1 La VILLE DE MONTRÉAL sera responsable de tout dommage causé par elle, ou ses employés, au cours ou à l'occasion de l'exécution de la présente entente y compris le dommage résultant ou découlant de l'Équipe visée par l'entente ou d'un manquement à un engagement pris en vertu de la présente entente. Ainsi, sauf le cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de la MINISTRE, cette dernière n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tout dommage subi par un tiers ainsi que par la VILLE DE MONTRÉAL ou ses employés, dans le cours ou à l'occasion de l'exécution de la présente entente, incluant sa résiliation.

5.2 La VILLE DE MONTRÉAL s'engage à indemniser, à protéger et à prendre faits et cause pour la MINISTRE contre tout recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

5.3 La VILLE DE MONTRÉAL s'engage à notifier immédiatement la MINISTRE de toute mise en demeure, recours, réclamation, demande, poursuite et autre procédure transmis ou pris par toute personne dans le cadre de l'Équipe.

6 - CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présente entente doit s'appliquer en conformité avec les règles applicables en matière d'éthique, de déontologie et de conflits d'intérêts.

7 - CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION

La VILLE DE MONTRÉAL s'engage à ce que ni elle ni aucun de ses employés ne divulgue, sans y être dûment autorisé par la MINISTRE, les données, les analyses ou les résultats inclus dans les rapports réalisés en vertu de l'entente ou généralement, quoi que ce soit dont elle aurait eu connaissance dans le cadre de l'exécution de la présente entente.

8- AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

LA VILLE DE MONTRÉAL s'engage à indiquer clairement, dans toutes les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et les communiqués liés à la présente entente, qu'une aide financière du gouvernement du Québec a été versée.

Elle s'engage également à faire parvenir à la MINISTRE une copie du matériel de communication produit, avant la diffusion, pour approbation de l'identification de ce qui précède, de l'identification visuelle du ministère de la Sécurité publique (logo) et d'une mention à l'effet que le financement s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise de lutte contre la violence armée, communément appelée Opération Centaure.

9 - RÉSILIATION

9.1 La MINISTRE et la VILLE DE MONTRÉAL se réservent le droit de résilier la présente entente, si l'autre partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, des conditions ou des obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente.

9.2 Pour ce faire, la MINISTRE ou la VILLE DE MONTRÉAL adresse un avis écrit de résiliation à l'autre partie énonçant le motif de résiliation. La partie qui recevra un tel avis devra remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi cette entente sera automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai.

9.3 La VILLE DE MONTRÉAL aura alors droit aux dépenses admissibles liées directement aux activités de l'Équipe, conformément à l'annexe de la présente entente, jusqu'à la date de la résiliation de l'entente, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

10 - MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente devra faire l'objet d'une nouvelle entente écrite entre les parties.

11 - MAINTIEN DE CERTAINES OBLIGATIONS

Toute clause qui, de par sa nature, devrait continuer de s'appliquer, incluant notamment la clause concernant la confidentialité, demeure en vigueur malgré la fin de la présente entente.

12 - MODES AMIABLES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de la solution.

13 - REPRÉSENTANTS DES PARTIES ET COMMUNICATIONS

13.1 La MINISTRE, aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation qui y est requise, désigne le directeur des programmes de la Direction générale des politiques, des programmes et de la recherche pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la MINISTRE en avisera la VILLE DE MONTRÉAL dans les meilleurs délais.

13.2 De même, la VILLE DE MONTRÉAL désigne la directrice par intérim du SPVM pour la représenter. Si un remplacement était rendu nécessaire, la

VILLE DE MONTRÉAL en avisera la MINISTRE dans les meilleurs délais.

13.3 Tout avis exigé en vertu de la présente entente, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis par courriel à l'adresse DGAP-BSMA@msp.gouv.qc.ca, par messager ou par la poste ou la poste recommandée à l'adresse de la partie concernée comme indiqué ci-dessous :

Monsieur Louis Morneau
Sous-ministre associé aux affaires policières
Ministère de la Sécurité publique
2525, boulevard Laurier, Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2

Madame Sophie Roy
Directrice par intérim
Service de police de la Ville de Montréal
1441, rue Saint-Urbain, 9e étage
Montréal (Québec) H2X 2M6

13.4 Tout changement de coordonnées de l'une des parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre partie.

14 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

14.1 Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, c. A-6.001 et ses modifications).

14.2 Le versement d'une subvention conformément aux modalités prévues dans la présente entente est conditionnel, le cas échéant, à l'obtention des approbations requises en vertu du *Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions* (RLRQ, c. A-6.01, r. 6) ou de toute autre approbation nécessaire pour permettre un tel versement.

14.3 La MINISTRE se réserve la possibilité de diminuer, de retarder ou d'annuler un versement dans la mesure où les fonds ne sont pas disponibles, ou si la VILLE DE MONTRÉAL fait défaut de remplir une obligation qui lui incombe en vertu de la présente entente. Une telle diminution prendra effet 30 jours après la réception d'un avis transmis par la MINISTRE à la VILLE DE MONTRÉAL pour l'informer.

14.4 Si, à la suite de la réception d'un tel avis, la VILLE DE MONTRÉAL est d'avis qu'elle ne peut plus exécuter les obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente, elle peut, après avoir avisé par écrit la MINISTRE, résilier la présente entente, à compter du trentième jour suivant la réception, par la MINISTRE de cet avis.

15 - VÉRIFICATION

Les demandes de paiement découlant de l'exécution de la présente entente peuvent faire l'objet d'une vérification par le Contrôleur des finances conformément à la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, c. M-24.01).

16 - CESSION DE L'ENTENTE

Les droits et les obligations contenus à la présente entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation de la MINISTRE ou de la VILLE DE MONTRÉAL.

17 - ENTRÉE EN VIGUEUR, DURÉE ET RENOUVELLEMENT

Malgré la date de sa signature par les parties, la présente entente est en vigueur du 1er avril 2022 au 31 mars 2025.

EN FOI DE QUOI, les parties aux présentes ont signé en double exemplaire :

LA MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Par : _____ _____
Louis Morneau, sous-ministre associé Date

LA VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____ _____
Sophie Roy, directrice par intérim Date
Service de police de Ville Montréal

La présente entente a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Montréal (Ce……).

Annexe

DÉPENSES ADMISSIBLES

Sont considérées admissibles les dépenses liées à la participation du SPVM à la mise en œuvre des activités de l'Équipe. Plus particulièrement les dépenses liées aux ressources humaines et au fonctionnement de l'Équipe décrites ci-dessous :

- les coûts du salaire;
- les avantages sociaux;
- les heures supplémentaires;
- les primes et les allocations prévues aux conventions collectives;
- les frais de fonctionnement nécessaires à la réalisation de l'Équipe;
- les coûts de location et d'utilisation des véhicules nécessaires à la réalisation des activités de l'Équipe (frais d'entretien mécanique, essence);
- les frais de déplacement et de repas;
- les frais d'acquisition et de fonctionnement d'équipements, excluant l'achat de véhicule.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Certains frais ou activités ne peuvent faire l'objet d'un financement par la subvention prévue à la présente entente :

- congé octroyé en vertu des dispositions des conventions collectives relatives aux droits parentaux;
- transferts de fonds vers des organismes externes;
- frais engagés par le SPVM pour subventionner d'autres organismes;
- rémunération de personnel qui ne fait pas partie de l'effectif policier autorisé dans la présente entente ou qui n'est pas affecté directement aux activités de l'Équipe;
- formation initiale dans le domaine de la patrouille-gendarmerie, de l'enquête et de la gestion policières;
- production de matériel promotionnel;
- activités déjà financées dans le cadre d'un autre programme de subvention;
- frais liés aux absences pour lésions professionnelles (incluant les accidents de travail);
- frais d'intérêts imposés par la VILLE DE MONTRÉAL sur les sommes à verser par la MINISTRE.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1222610003*
Unité administrative responsable : *Direction des services corporatifs*
Projet : *Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire.

19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Un sentiment de sécurité accru pour le citoyen.

Un lien direct avec notre mission de protéger et servir et augmenter les moyens et les actions pour combattre la violence armée.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**x**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1222610003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , - , -
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal et le ministère de la Sécurité publique pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multidisciplinaire d'intervention dans les écoles, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025. / D'autoriser, à cette fin, la réception d'une contribution financière maximale de 4 050 000 $, autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 291 600 $ / D'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de quatre (4) postes policiers et de six (6) postes civils pour la période du 1er novembre 2022 au 31 mars 2025 ainsi qu'un ajustement de la base budgétaire. / D'autoriser la directrice, par interim, du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1222610003 Projet École_REV2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire

Co-Auteure: Viorica Zauer
Conseillère budgétaire
514 872-4674
Tél : 438 822-0341

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-04

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 $ à Startup Montréal pour réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver la convention financière à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 $ à Startup Montréal pour réaliser son plan stratégique 2022-2025;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-29 13:59

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227952003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 $ à Startup Montréal pour réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver la convention financière à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Startup Montréal est un organisme à but non lucratif qui vise à multiplier les retombées positives de l'écosystème des jeunes pousses à Montréal, et le faire rayonner, ici comme ailleurs. Sa vision est de bâtir un écosystème attractif et reconnu internationalement pour sa performance, sa diversité et son impact, d'ici 2030.
Startup Montréal a soumis au Service de développement économique (SDÉ) une demande de 1,5 M$ pour soutenir son plan stratégique sur 3 ans, soit de la période du 1er septembre 2022 au 31 mars 2025.

La dernière convention financière avec l'organisme a pris fin le 31 mars 2022. L'aide totale octroyée par la Ville s'élevait à 1 260 000 $. Puisqu'il s'agissait d'une nouvelle initiative avec le gouvernement du Québec, les montants octroyés ont été progressifs entre 2018 et 2022 et ont atteint un plafond de 500 000 $ annuellement.

Le présent dossier décisionnel présente une proposition de financement maximum de 1,5 M$ sur trois ans à Startup Montréal pour réaliser son plan stratégique, soit 500 000 $ par année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0048 - 27 janvier 2022 - Approuver le contrat autorisant la cession de la convention de contribution financière de Pôle Innovation MTL à la Fondation Montréal inc. de demain.
CM20 0575 - 15 juin 2020 - Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025), l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG19 0133), l'addenda 2 à la convention initiale entre la Ville et l'organisme Pôle innovation MTL (CG18 0547 et CG20 0068) et l'addenda 1 au contrat de services professionnels entre la Ville et l'organisme École de créativité la Factry (CG19 0058), sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévues, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie.

CG20 0068 - 27 février 2020 - Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de

Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 $, majorant ainsi le montant total de 400 000 $ à 1 260 000 $ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups.

CG18 0547 - 25 octobre 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 400 000 $ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups.

DESCRIPTION

Startup Montréal est né de la fusion en 2022 de Bonjour Startup Montréal, un pôle d'innovation et de rassemblement dédié au milieu des jeunes pousses, et de la Fondation Montréal inc., un organisme de bienfaisance aidant directement les jeunes entrepreneurs en leur offrant du financement et de l'accompagnement.
Le regroupement a fait suite à une réflexion stratégique revoyant le rôle des deux organisations et leur offre de services respective. Des choix ont été faits par le nouvel organisme pour se retirer de certains services afin de pouvoir assumer une position de rassembleur et d'agir en complémentarité avec les autres intervenants. L'offre de service de Startup Montréal est guidée selon deux principes visant le renforcement de l'écosystème :

- répondre à une lacune ou une faiblesse non comblées;
- bénéficier à l'ensemble des acteurs du milieu et dont l'impact sera collectif.

Les actions menées par l'organisme doivent inclure systématiquement les acteurs clés de l'écosystème dans le design et la mise en œuvre.

Mettant à profit les expérimentations, consultations et mobilisations des 3 dernières années de Bonjour Startup Montréal et la longue expérience d'accompagnement des entrepreneurs de la Fondation Montréal inc., l'organisme a travaillé à l'élaboration d'un plan stratégique triennal. L'exercice de réflexion a mobilisé des entrepreneurs, des partenaires, ainsi que les 20 membres du conseil d'administration et l'équipe interne.

Le plan stratégique se compose de plusieurs initiatives dont certaines ne font pas l'objet de la présente demande financière à la Ville, entre autres, un programme pour les jeunes entreprises en hypercroissance, l'attribution de 20 bourses à des révélations entrepreneuriales et un programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat féminin. Celles-ci ne sont pas présentées dans le dossier décisionnel.

Actions ciblées par la demande financière

La demande financière vise à couvrir une partie des dépenses d'actions regroupées sous 6 objectifs du plan stratégique (voir le détail des actions en annexe 1 de la convention financière).

- Accroître les collaborations dans l'écosystème dont la mise en place d'un réseau de 300 fondateurs pour développer une culture d'entraide et d'un forum annuel des partenaires;
- Mesurer et étudier l'écosystème pour le faire croître en publiant des rapports et des études;
- Faire de Montréal un écosystème qui concilie l'impact économique, social et environnemental en mettant entre autres en oeuvre une stratégie de sensibilisation visant à favoriser l'adoption de modèle d'affaires incluant l'impact social et environnemental auprès de 450 jeunes entreprises;
- Rendre plus accessible l'écosystème aux entrepreneurs en offrant notamment une conciergerie pour guider 500 entrepreneurs, une plateforme web et un réseau de coachs de 450 personnes;

- Répondre aux besoins de croissance des startups montréalaises en créant par exemple une Académie de croissance pour développer 450 nouveaux talents et la mise en place d'activité de recrutement et de maillage avec les grandes entreprises;
- Faire reconnaître et connecter l'écosystème au Québec, au Canada et à l'international, notamment par un service d'accueil de délégations, des missions internationales en collaboration avec la Ville de Montréal et de 12 partenariats internationaux avec d'autres territoires.

Montage financier

La mise en œuvre des actions ci-haut nécessite un budget total de 7,1 M$ sur trois ans. Une contribution de la Ville de Montréal de 1,5 M$ représenterait 21 % de ce budget. Startup Montréal prévoit une aide publique de 4,5 M$ soit 63 % du budget. Une partie du financement est également assuré par le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027. Startup Montréal est identifié comme étant l'espace régional d'accélération et de croissance (ERAC) de Montréal dont le mandat est notamment d'améliorer l'aiguillage des entreprises dans l'écosystème de la recherche et d'accélérer leurs projets d'innovation**.**

Dépenses	**An 1 (k$)**	**An 2 (k$)**	**An 3 (k$)**	**Total (k$)**
Collaborations dans l'écosystème	248	260	273	781
Mesure et études	111	116	91	317
Impact social et environnemental	85	81	93	259
Accessibilité	156	185	196	537
Croissance	572	654	719	1 945
Reconnaissance et connexion	748	812	875	2 435
Autres	64	67	70	201
Frais administratifs	192	201	211	604
Total	2 177	2 377	2 534	7 088

Revenus	**An 1 (k$)**	**An 2 (k$)**	**An 3 (k$)**	**Total (k$)**
Ville de Montréal	500	500	500	1 500
MEI - ERAC	400	400	400	1 200
Autres subventions - MEI	600	600	600	1 800
Revenus privés et autonomes	677	877	1 034	2 588
Total	2 177	2 377	2 534	7 088

Mentionnons que le budget présenté rassemble uniquement les activités faisant l'objet d'une demande financière à la Ville. Les revenus totaux de l'organisme s'élèvent à plus de 7,3 M$ par an dont 2,1 M$ proviennent de revenus privés ou autonomes.

JUSTIFICATION

Montréal arrive à la 31^{e} position mondiale du palmarès établi par *The Global Startup Ecosystem Report 2021* comme ville dynamique où lancer son entreprise. En effet, Montréal est en pleine croissance depuis une dizaine d'années. Toutefois, des défis sont encore présents pour atteindre le plein potentiel.

Le plan stratégique de Startup Montréal a été élaboré adéquatement afin de répondre aux principaux défis du milieu des jeunes pousses, et ce, en vue de mieux positionner et renforcer Montréal dans ce créneau. Les actions de l'organisme visent à contribuer aux enjeux de croissance et d'internationalisation, de rareté de talent, d'accessibilité des ressources d'accompagnement et de financement, de collaboration dans l'écosystème, de participation des grandes entreprises et de connectivité internationale de Montréal.

Startup Montréal propose plusieurs actions structurantes et d'envergure, de par l'ampleur de la clientèle visée et l'effet multiplicateur recherché sur l'écosystème des jeunes pousses. Celui-ci est composé des acteurs suivants :

- 1 300 jeunes pousses et de leurs fondateurs;
- 27 incubateurs et accélérateurs dont 12 affiliés à des universités;
- 28 firmes d'investissement (VC) locales et d'autres acteurs de financement (anges financiers, banques, fonds publics, etc.);
- des entreprises primo adoptantes, en tant que premiers clients de nouveaux produits;
- des centres de recherche et d'innovation;
- des événements permettant de créer des réseaux d'échange et d'entraide entre fondateurs.

L'organisme a la capacité de réaliser le projet soumis à la Ville, comptant sur une équipe de 18 personnes et ayant accès un large réseau d'affaires. La gouvernance est solide tant au niveau du conseil d'administration que de l'équipe de gestion.

L'organiste bénéficie d'une fusion réussie entre Bonjour Startup Montréal et la Fondation Montréal inc qui œuvraient dans le même champ d'activité. Cette union dote dorénavant la métropole d'un organisme mieux structuré, offrant une gamme de services plus large, afin de promouvoir et renforcer l'écosystème de Montréal.

Le bilan 2018-2022 démontre la pertinence de Startup Montréal et son agilité organisationnelle pendant la pandémie. Par exemple, sa plateforme en ligne a été consultée par plus de 46 500 visiteurs au cours de la dernière année. Lancé en mai 2021, son service de conciergerie a permis d'orienter et d'accompagner individuellement 185 entrepreneurs. Les participations mensuelles et annuelles aux activités de mobilisation de Startup Montréal illustrent son adéquate représentation du milieu et son acceptabilité. Plusieurs actions d'internationalisation s'effectuent en collaboration avec la Ville et ont démontré l'agilité de l'organisme pendant la pandémie, notamment la participation de plusieurs entreprises de Montréal à l'événement virtuel Vivatech Paris au printemps 2021 et le soutien à une mission en présentiel en juin 2022 au même événement. Un déplacement physique et l'animation d'un kiosque sont prochainement prévus lors de la mission à Toronto dans le cadre de Collision 2022 où une cinquantaine d'entreprises seront accompagnées.

La contribution permettra de mettre en oeuvre l'axe 4 - Stimuler les cibles prioritaires (renforcement de l'écosystème *startup*) - du plan d'action en entrepreneuriat de la Stratégie de développement économique *Accélérer Montréal.* Les jeunes pousses constituent l'un des tissus d'entrepreneuriat prioritaires de cette stratégie, en raison des innovations qu'elles proposent et leur effet d'entraînement sur les différentes industries.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés par la Ville les dernières années et les soutiens recommandés à l'organisme pour le même type de projet :

Organisme	**Projet**	**Soutien accordé**				**Soutien recommandé**				Total Recommandé	Soutien Ville recommandé sur le budget total
		2019	**2020**	**2021**	**2022**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**		

Bonjour Startup Montréal	Mettre en place un pôle d'innovation dédié aux startups	170 000 $	515 000 $	425 000 $	150 000 $						
Startup Montréal (Fondation Montréal inc.)	Plan stratégique 2022-2025					400 000 $	500 000 $	500 000 $	100 000 $	1 500 000 $	21%

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 500 000 $. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente Réflexe).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019). Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

Startup Montréal participe à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 en appuyant l'innovation et la créativité des entreprises et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité. Elle contribue également à développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment la découvrabilité de nouveaux modèles alliant l'impact économique, environnemental et social.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Startup Montréal contribue à propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international. Finalement, l'organisme permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le projet prend en compte la relance du milieu des jeunes pousses en lien avec la pandémie de la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme (voir annexe 2 de la convention jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation du projet selon l'échéancier convenu dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 438 368-4431
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-30

Louis-Pierre CHAREST
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-4278
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée CHIASSON
Directrice par intérim - SDÉ
Tél : 514-868-7610
Approuvé le : 2022-07-28

Sommaire | Détail | Tableau GDD

Nom fournisseur	No fournisseur	Unité d'affaires	No résolution	Exercice		
				2019	2020	2021
Totaux				**196 200,00**	**515 000,00**	**425 000,00**
Bonjour Startup Montreal	569749	Développement économique	-	-	515 000,00	425 000,00
Pole Innovation Mtl	518380	Bilan	-	13 100,00	-	-
		Développement économique	-	170 000,00	-	-
			-	26 200,00	-	-

Startup Montréal

DEMANDE DE FINANCEMENT

Présentée à

VILLE DE MONTRÉAL

Période couverte : du 1er avril 2022 au 31 mars 2025

Pour un écosystème startup montréalais qui multiplie les retombées

StartupMontréal

Table des matières

Introduction **1**

Préambule 5

Principaux enjeux dans l'écosystème **7**

Enjeu 1 : Développement du plein potentiel de l'écosystème 7

Enjeu 2 : Complexité et fragmentation de l'écosystème 8

Plan d'action pour l'écosystème startup montréalais **9**

Un écosystème collaboratif (A) 10

A.1 Réseau des fondateurs 10

A.2 Activités de mobilisation 11

Mesures de succès : Écosystème collaboratif 12

Un écosystème diversifié et à impact (B) 13

B.1 Fondatrices (financé par le privé) 13

B.2 Recharge (financé par une autre subvention de la ville et par le privé) 14

B.3 Impact social et environnemental 15

B.4 Mesure et vigie 16

Mesures de succès : Écosystème diversifié et à impact 17

Un écosystème accessible (C) 18

C.1 Conciergerie 18

C.2 Coulisses du financement 19

C.3 Réseau des coachs 19

C.4 Radar 20

Mesures de succès : Écosystème accessible 21

Un écosystème en croissance (D) 22

D.1 Hypercroissance Québec (financé par le MEI, le MRIF et le privé) 22

D.2 Académie Hypercroissance 22

D.3 Activités d'attraction et recrutement de talent 23

D.4 Connexions corpos et startups 24

Mesures de succès : Écosystème en croissance 25

Un écosystème connecté à l'international et reconnu (E) 26

E.1 Bourses Révélations (financé par le privé) 26

E.2 Grand-Messe 26

E.3 Connexion aux opportunités internationales 27

E.4 Rayonnement , événements internationaux et accueil de délégations 27

E.5 Rayonnement local : Relations publiques et communications 28

Mesures de succès : Écosystème connecté à l'international et reconnu 29

MESURES DE SUCCÈS - TOUTES LES INITIATIVES 31

Note : l'annexe 4 présente les indicateurs de suivi de toute l'organisation 31

Mesures de succès : Écosystème collaboratif 31

Mesures de succès : Écosystème diversifié et à impact 32

Mesures de succès : Écosystème accessible 32

Mesures de succès : Écosystème en croissance 33

Mesures de succès : Écosystème connecté à l'international et reconnu 33

ANNEXES 35

Annexe 1 - Schéma du plan stratégique 35

Annexe 2 - Équipe de Startup Montréal 36

Annexe 3 - Conseil d'administration de Startup Montréal 37

Annexe 4 - Indicateurs de suivi de l'organisation 38

Introduction

L'intention de créer une organisation qui regroupe à la fois des services aux entrepreneur.e.s, tel que le fait Montréal inc., et un rôle de leadership au sein de l'écosystème startup de Montréal, comme Bonjour Startup Montréal, vient d'un désir de propulser cet écosystème dans sa prochaine phase de développement avec plus d'impact et d'efficacité. Startup Montréal, né du regroupement de ces deux organisations phares de Montréal, devient ainsi un acteur beaucoup mieux outillé pour réaliser cette ambition et fait une utilisation plus optimale des ressources.

L'écosystème startup montréalais se trouve aujourd'hui à un point tournant. Cette prochaine phase vise à ce que de plus en plus de jeunes entreprises innovantes à fort potentiel réussissent leur croissance dans un écosystème startup bien soutenu par tout le Québec et reconnu dans le reste du Canada et à l'international.

Montréal inc., un organisme de bienfaisance, aidait directement les entrepreneur.e.s montréalais.e.s les plus innovants en leur offrant du financement, de l'accompagnement et des connexions d'affaires depuis 26 ans. Il est financé majoritairement par des dons et des revenus de placement.

De l'autre, Bonjour Startup Montréal, un organisme à but non lucratif, a été créé en 2019 par Montréal inc. et la fondation OSMO, avec la mission de renforcer l'écosystème startup montréalais et de le faire rayonner ici et à l'international. Il est soutenu par la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Le regroupement s'est fait à la suite d'une réflexion stratégique revoyant en profondeur le rôle des deux organisations et leur offre de services respective. Des choix difficiles ont été faits consistant à nous retirer de certains services afin de pouvoir assumer une position de rassembleur et d'agir en complémentarité.

Tous les services ont été passés à travers ces deux filtres, des principes qui continueront à guider nos actions et nos décisions :

Principe de complémentarité et de caractère collectif

- Lacune : il y a une lacune ou une faiblesse importante dans l'écosystème
  et
- Caractère collectif : l'initiative bénéficiera à l'ensemble de l'écosystème et aura plus d'impact de manière collective

Principe de collaboration : toute initiative inclut systématiquement des acteurs clé dans le design et la mise en oeuvre

Complémentarité avec les autres acteurs de l'écosystème incluant PME-MTL

Alors que Mtl inc. offrait des services d'accompagnement individuels aux entrepreneurs et des ateliers de formation, Startup Montréal se recentre sur des activités de nature collective. Ainsi, les 4 conseillers de Mtl inc. ont quitté l'organisation à la fin de l'année 2021.

Les activités de Mtl inc. qui se poursuivent par Startup Montréal ont été modifiées de manière significative afin de les rendre écosystémique : collective et en complémentarité. Voici comment :

A.1	Réseau des fondateurs	L'essence même de Mtl inc. est la culture d'entraide à sa base. Les lauréats forment une famille d'affaires et ils s'engagent à s'entraider et à donner au suivant. Cette culture d'entraide est identifiée comme un élément clé des meilleurs écosystèmes startups et Startup Montréal souhaite donc reprendre le modèle développé par Mtl inc. et le mettre à l'échelle de l'écosystème en créant un réseau de fondateurs.
B.1	Fondatrices (financé par le privé)	Ce programme de type pré-accélérateur est le seul programme d'accompagnement de Mtl inc. qui se poursuit. Notre évaluation nous démontre qu'il est toujours pertinent dans l'optique où il aide les femmes à passer du stade de l'idée d'affaires à la validation et à la commercialisation. Comme un des objectifs principaux de Startup Montréal est un écosystème diversifié et à impact, Fondatrices joue un rôle pertinent en amenant plus de femmes à accéder à l'écosystème startups en intégrant les accélérateurs ou d'autres structures d'appui.
B.2	Recharge (financé par une autre subvention de la ville et le privé)	Il s'agit d'un programme temporaire ayant reçu l'appui de la Ville de Montréal et de la Banque TD en lien avec la relance. Sa dernière cohorte se tient en 2022.
C.2	Coulisses du financement	Les "Coulisses du financement" a été créé il y a quelques années pour aider les entrepreneurs lauréats de Mtl inc. à s'y retrouver dans les sources de financement et à rencontrer ceux qui offrent ces financements. Dans les dernières éditions, la participation a été ouverte à tout entrepreneur de l'écosystème. Puisque la multitude d'offres de financement est toujours existante et que le mandat de Bonjour Startup Montréal était aussi de guider les entrepreneurs dans l'écosystème, l'activité

		annuelle est conservée dans Startup Montréal. Elle est appuyée en partie par la Banque Nationale.
C.3	Réseau de coachs	Le réseau de coachs de Mtl inc. a été bâti au cours des 15 dernières années et compte maintenant 450 femmes et hommes d'affaires offrant bénévolement leur temps et expertise. Alors que ce réseau était jusqu'ici réservé aux seuls lauréats de Mtl inc., un test pilote est en cours avec 5 organisations afin qu'il soit rendu disponible à toutes les startups via les organismes qui les accompagnent.
D.4	Connexions corpos	Établir des connexions significatives entre les startups et le Québec inc. est une force de Mtl inc. qui lui vient de son réseau de donateurs et de bénévoles. Bonjour Startup Montréal approchait ces connexions sous l'angle de l'accompagnement des deux parties dans un processus d'innovation ouverte. Startup Montréal poursuivra la mise en relation entre des startups et des grandes entreprises mais essentiellement par le biais d'événements ciblés ou en partenariat avec de grands événements réalisés par d'autres organisations. Le rapprochement entre startups et grandes entreprises est un élément clé des écosystèmes startups performants.
E.1	Bourses (financé par le privé)	Bourses + est devenu Bourses Révélations. Elles sont passées de 40 à 20 par année et visent à faire émerger les 20 nouvelles entreprises innovantes les plus prometteuses de la métropole et à leur donner un maximum de rayonnement. Alors que le processus de sélection était autrefois effectué à l'interne de Mtl inc., les 20 Révélations sont désormais pré-sélectionnées avec l'aide des organismes de soutien et accélérateurs montréalais et la sélection finale effectuée par un jury d'entrepreneurs. Les entreprises retenues ne reçoivent pas d'accompagnement direct de Startup Montréal. Elles sont mises en relation avec notre réseau (coachs, anciens lauréats, partenaires de l'écosystème, grandes entreprises). Les bourses sont financées par la Fiducie Mtl inc. et les dons d'entreprises privées.

E.2	Grand-Messe	La Grand-Messe était un événement phare de Mtl inc. qui l'avait développé avant la naissance de Bonjour Startup Montréal afin de faire sa part dans l'écosystème en ouvrant sa communauté d'affaires à une centaine de startups annuellement. La vocation de la Grand-Messe étant de faire connaître un grand nombre de nouvelles entreprises à la communauté d'affaires et aux médias, elle joue un rôle écosystémique qui se poursuivra dans Startup Montréal.

Notre mission : Multiplier les retombées positives de l'écosystème startup montréalais. Et le faire rayonner, ici comme ailleurs.

Notre vision : Pour 2030, nous souhaitons un écosystème startup montréalais attractif et reconnu internationalement pour sa performance, sa diversité et son impact.

Derrière cette mission et cette vision, des **valeurs fondamentales** nous animent :

- *Collaboration* : elle est au cœur de chacune de nos actions et s'exprime de l'idée, au design des projets (en co-création), en passant par la mise en œuvre, l'analyse des résultats et le partage des apprentissages.
- *Agilité* : on ne peut prétendre appuyer la communauté startup sans agir en mode agile. Cette façon de faire implique d'expérimenter, de lancer des projets imparfaits afin d'apprendre, de recueillir des commentaires, puis de s'ajuster rapidement.
- *Ambition* : on voit grand pour notre métropole et nos startups.
- *Plaisir et bien-être* : nous travaillons fort. Nous croyons que ce travail doit s'effectuer dans le plaisir.
- *Respect* : le respect de chacun, l'ouverture à la diversité, l'inclusion feront de notre écosystème un endroit attractif avec du talent recherché.
- *Imputabilité et transparence* : c'est lorsque chacun assume sa part de responsabilité, sa marge de manœuvre et comprend l'impact de ses actions qu'on arrive à se dépasser.

Préambule

Voilà déjà 3 ans que Bonjour Startup Montréal a été lancé. Au cours de ces trois années, de nombreuses consultations ont été tenues auprès des acteurs de l'écosystème, des initiatives ont été lancées, testées, revues, renforcées ou abandonnées pour faire place à des actions plus porteuses ou ayant davantage de probabilités de réussite.

Le plan présenté ici tient compte de ces nombreux apprentissages, dont les principaux sont :

- **Mobiliser n'est pas une mince tâche**. Une organisation vouée à représenter les intérêts et à mobiliser les acteurs ne fera jamais l'unanimité. Il faut donc travailler avec les joueurs clé, ceux qui souhaitent participer à l'effort et ceux qui sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs, en faisant l'hypothèse que d'autres nous rejoindront dans une prochaine phase.
- **Colliger de la donnée fiable est un enjeu pour toute organisation**. Lorsqu'il s'agit de l'obtenir pour tout un écosystème, la complexité s'accroît puisque plusieurs acteurs détiennent une part de l'information. Après divers essais, notre deuxième version de Radar repose sur un partenariat technologique avec une entreprise dont c'est le mandat de colliger et garder à jour de telles données et qui a déployé sa solution automatisée dans plusieurs écosystèmes. Nous ne mettrons plus d'énergie à développer à l'interne un produit technologique.
- **Pour collaborer, il faut d'abord que la confiance existe**. Cette confiance est à deux niveaux. Les organismes doivent avoir confiance en eux-mêmes, en leurs moyens, en leur pérennité. Ils doivent aussi faire confiance aux autres, ce qui n'est pas naturel lorsqu'ils sont en concurrence pour les fonds. Notre écosystème n'est pas encore au stade de la collaboration, mais bien à celui de **coopétition**.
- **Représenter les intérêts de tous nécessite d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt**. Si les autres acteurs croient que nous agissons en concurrence avec eux, ils se replient. C'est ce qui est arrivé avec les programmes d'innovation ouverte dont nous nous sommes finalement retirés.
- Livrer une mission aussi complexe exige de **s'entourer des meilleurs**. Il nous faut une équipe interne forte, attirer les meilleurs talents et les retenir. Notre gouvernance doit être transparente, avec un conseil d'administration qui nous guide et un groupe d'ambassadeurs influents.
- **Se connecter au monde**, incluant au reste du Canada devient encore plus important. La pandémie nous a gardés dans le cocon montréalais, mais nous devons maintenant tisser des alliances avec des organisations pouvant ouvrir les portes des marchés étrangers aux startups d'ici.

Ce plan ambitieux sur 3 ans est celui qui nous semble le plus pertinent en ce début d'année 2022, mais nous savons qu'il vivra bien des révisions.

Être agile est essentiel. L'écosystème startup évolue dans un monde en changement rapide. Les besoins des startups ne sont pas statiques, surtout dans cette phase de croissance. Il faut être branché sur ces mouvements et s'ajuster sans cesse. **Notre seule certitude est le changement**.

Bien que nos apprentissages nous aient permis de mieux camper nos positions et nos services, nous souhaitons **garder un espace d'expérimentation**. Nous défrichons. Il est donc normal que certaines des initiatives prévues soient modifiées ou même abandonnées après une période de test.

Nous nous gardons un droit à l'erreur. C'est pourquoi nous tenons à poursuivre le dialogue continu et constructif entre nous et nos bailleurs de fond afin que nous puissions nous ajuster en cours de route ensemble.

Principaux enjeux dans l'écosystème

Enjeu 1 : Développement du plein potentiel de l'écosystème

La communauté startup de Montréal s'est énormément développée dans les 10 dernières années. Un nombre important de startups ont été créées par des fondatrices et des fondateurs d'ici. Les plus de 1300 startups montréalaises, et bien d'autres partout au Québec, ont commencé à prospérer et elles contribuent à la richesse du Québec de façon significative, sans qu'on ait pour le moment de mesure claire de cette contribution.

Tout un écosystème s'est créé autour d'elles pour les soutenir et les accompagner vers la réussite : des accélérateurs et des incubateurs qui progressivement, se sont spécialisés dans des secteurs ou sous-secteurs; une chaîne de financement en capital de risque parmi les plus performantes au Canada; des initiatives et des événements qui permettent aux fondateurs de créer des réseaux d'échange et d'entraide; et, des gouvernements qui comprennent mieux la réalité des startups et le démontrent par l'adaptation de leurs programmes ou la création de mesures spécifiques aux startups.

Malgré les avancées, plusieurs défis empêchent l'écosystème startup montréalais d'atteindre son plein potentiel :

- Un faible nombre de startups atteignent la croissance, voire l'hypercroissance et l'internationalisation de leur entreprise;
- L'écosystème est peu diversifié, les femmes et les personnes issues de communautés culturelles y sont encore sous-représentés;
- Le modèle américain axé sur le capital de risque à tout prix et majoritairement masculin est prédominant alors que d'autres modèles plus humains et d'impact cherchent à émerger;
- Montréal est encore méconnue pour son dynamisme économique et son importante communauté startup, autant sur l'échiquier mondial que dans le reste du Canada.

Enjeu 2 : Complexité et fragmentation de l'écosystème

L'écosystème est fragmenté par la multiplication des joueurs. Les entrepreneurs peinent à s'y retrouver. Les gouvernements, les bailleurs de fonds privés et les startups s'attendent à davantage de collaboration des acteurs de soutien. Ces acteurs eux-mêmes sont conscients de cette nécessité, mais la volonté de collaborer se bute à de nombreux obstacles lorsque vient le temps de passer à l'action :

- Ressources et temps limités;
- Obligation de garder le focus sur leur mandat respectif afin d'atteindre les indicateurs de performance sur lesquels leurs bailleurs de fonds les évaluent;
- Méconnaissance ou peu d'expérience des mécanismes de collaboration fructueuse;
- Et souvent, une méfiance ou une réalité de coopétition souvent vécue comme une compétition entre les organisations, ne serait-ce que pour l'obtention de fonds publics et privés.

S'il n'arrive pas à passer en mode d'impact collectif, notre écosystème n'aura jamais la force et l'impact souhaités.

Plan d'action pour l'écosystème startup montréalais

Mettant à profit les expérimentations, consultations et mobilisations des 3 dernières années de Bonjour Startup Montréal et l'expérience d'accompagnement des entrepreneurs de 26 ans de Montréal inc., l'équipe a travaillé au cours des derniers mois au développement d'un plan stratégique triennal. L'exercice de réflexion stratégique a mobilisé des entrepreneurs, des partenaires de l'écosystème, ainsi que les 20 administrateurs et toute l'équipe interne. Nous avons été accompagnés par Point Cardinal dans la réalisation du plan stratégique.

Dans les prochaines sections, nous présentons toutes les actions, initiatives et projets de Startup Montréal afin de donner une vue d'ensemble plus complète. Nous indiquons à chaque projet s'il nécessite un financement de nos bailleurs de fonds publics ou non. Les activités pour lesquelles aucun financement de la Ville n'est demandé sont surlignées en gris.

Ce plan stratégique se déploie en cinq points principaux qui sont rattachés à des objectifs généraux pour l'écosystème startup montréalais.

1. **Un écosystème collaboratif**
2. **Un écosystème diversifié et à impact**
3. **Un écosystème accessible**
4. **Un écosystème en croissance**
5. **Un écosystème connecté à l'international et reconnu**

Un écosystème collaboratif (A)

Un écosystème performant est un écosystème où la collaboration et l'entraide sont érigées en valeurs communes et partagées. Cette valeur est concrètement vécue par les mains tendues de manière spontanée aux fondateurs de startups par toutes les parties prenantes de l'écosystème : gouvernements, universités et centres de recherche, moyennes et grandes entreprises, gens d'affaires, coachs, mentors, accélérateurs et autres organisations de soutien. Un réflexe d'entraide est à développer.

A.1 Réseau des fondateurs

Cette première initiative pour développer une culture d'entraide et de collaboration dans l'écosystème vise la mise en place d'un réseau entre fondateurs montréalais incluant startups et scaleups. Elle s'inspire de l'expérience de philanthropie d'affaires vécue par Mtl inc., soit celle de mettre en place une famille d'affaires à laquelle les membres s'identifient avec fierté, développant un sentiment d'appartenance et le réflexe de redonner.

Les premières bases du réseau seront développées avec la première cohorte Hypercroissance Québec (ci-après, HQ) en 2022. Selon le modèle de Mtl inc. qui utilise un contrat social par lequel ses Lauréats s'engagent à redonner aux futurs Lauréats, les équipes dirigeantes des scaleups de la première cohorte s'engageront à devenir coachs ou mentors des prochaines cohortes. Une fois le principe ainsi mis en place, le concept sera mis à l'échelle pour toute la communauté startup montréalaise.

Actions prévues

- Design, mise en place, lancement du réseau des fondateurs et gestion en collaboration avec les fondateurs
- Analyse et segmentation des typologies de fondateurs, des attentes, des besoins, des motivations de participation
- Mise en place des premiers outils en approche pilote (plateforme, autre)

Pour l'année 2023, une fois la forme du réseau des fondateurs bien développée, nous allons commencer un processus de **recrutement de fondateurs** par une campagne de promotion du réflexe de donner au suivant. Lors de cette première année de lancement, nous allons également mettre en place des **activités d'entraide** entre les membres de ce réseau. Les premières activités seront essentielles afin de déterminer le degré de satisfaction des membres, la pertinence de ces activités, et de bien ajuster le format au terme de cette première année.

En 2024, une plus grande **mise à l'échelle du réseau** se fera par l'ajout d'activités d'entraide entre les membres. Nous continuerons d'évaluer les activités en fonction des mêmes indicateurs de succès pour nous assurer d'avoir un modèle évolutif et pertinent et qui répond aux besoins de l'écosystème.

A.2 Activités de mobilisation

Les activités de mobilisation ciblent particulièrement les organisations de soutien, universités, investisseurs et gouvernements. Elles ont pour but d'accroître leur implication dans la construction d'un écosystème startup plus performant et les collaborations.

Actions actuelles

Les **rendez-vous mensuels** réunissent les acteurs avec l'objectif de faciliter le partage d'informations sur les programmes actuels ou en développement et de faire naître des collaborations potentielles.

Le OFFSITE est un forum des partenaires de l'écosystème visant à se donner des objectifs communs pour l'écosystème startup de Montréal, de définir des indicateurs clés ou KPI, d'adopter une méthode pour les mesurer, et de mettre en place un tableau de bord qui sera utilisé par tous les acteurs de l'écosystème.

Les ***task forces*** portent sur des thématiques spécifiques telles que l'impact social, le talent, l'internationalisation et permettent d'approfondir la discussion et de déployer des initiatives collectives pour les atteindre.

La **table d'action en entrepreneuriat de Montréal** est une initiative du gouvernement du Québec dont le pilotage nous a été confié en 2021, en tant qu'espace régional d'accélération et de croissance. Elle réunit des entrepreneurs et des organisations en appui à l'entrepreneuriat et identifie des moyens de sensibiliser à l'entrepreneuriat et de mieux appuyer ceux qui se lancent en affaires.

Actions prévues

Une stratégie de mobilisation ciblée par partenaire clé est en élaboration afin d'élaborer des ententes de collaboration précisant l'apport de chacun à l'écosystème par la participation à des initiatives de Startup Montréal ou d'autres façons.

Une réflexion est en cours pour la mise en place de forums différents pour les gestionnaires de programmes et les directeurs généraux.

Mesures de succès : Écosystème collaboratif

Pour les prochaines années, cet objectif sera mesuré pour en évaluer les retombées des actions et la pertinence des initiatives qui soutiennent ces actions. Les indicateurs suivants nous permettront de voir l'atteinte de l'objectif qui est de développer un écosystème performant misant sur la collaboration en fonction des initiatives prévues pour chaque action :

Initiatives	2022	2023	2024
Réseau des fondateurs	Lancement et test pilote 50 entrepreneurs engagés dans le programme	100 entrepreneurs additionnels engagés dans le programme pour un total de 150	200 entrepreneurs additionnels engagés dans le programme pour un total de 300
Rendez-vous mensuels de l'écosystème, OFFSITE et Task force	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)
Stratégie de mobilisation	Stratégie de mobilisation définie et une structure de suivi en place 6 projets en collaborations avec des partenaires	8 projets en collaborations avec des partenaires	10 projets en collaborations avec des partenaires

Un écosystème diversifié et à impact (B)

Deux des 5 grands objectifs votés par l'écosystème lors du OFFSITE 2020 étaient :

- un écosystème qui concilie l'impact économique et social
- un écosystème diversifié et inclusif

B.1 Fondatrices (financé par le privé)

La mission du pré-accélérateur Fondatrices est d'inspirer, d'encourager et d'accélérer le passage de l'idée à l'action chez les femmes montréalaises ambitieuses. Le programme est axé sur le développement du potentiel humain - pour qu'elles s'approprient leurs talents - ainsi que sur l'avancement de leur idée en projet d'affaires.

L'objectif de cette initiative est d'augmenter le nombre de femmes entrepreneures dans l'écosystème montréalais. À ce jour, seulement 15% des entrepreneurs sont des femmes.

Actions actuelles

Le programme offre de l'accompagnement, à la fois en groupe et personnalisé, par l'équipe et par le réseau des coachs et d'experts. Il est ouvert à tous les secteurs d'activité et âges et fait développer un esprit d'entraide au sein du groupe en vue de garder cet esprit de cœur au sein de la communauté d'affaires de Montréal. Le programme est également soutenu par une forte stratégie promotionnelle et de visibilité.

Lors du programme, les femmes doivent concrétiser leur idée et la faire avancer en vue de sa commercialisation. Cela peut prendre différentes formes selon le projet et l'entrepreneure qui le dirige : le développement d'une page d'accueil, le développement d'un *MVP* (une forme de prototype), le début des ventes, l'intégration d'une équipe dans le projet pour entamer le développement de la solution, une levée de fonds, ou même l'entrée dans un incubateur ou un accélérateur à la suite du programme.

Le parcours dure 17 semaines et fonctionne en trois phases :

1. Une première phase est un *boostcamp*, une demi-journée de rencontres et de présentations pour inspirer les femmes et les amener à expérimenter.
2. Le parcours *Élan*, d'une durée de 5 semaines, rassemble une cohorte de 20 femmes sélectionnées. L'objectif est de valider leur idée, leur profil entrepreneurial et de développer un prototype.
3. Le parcours *Envol*, de 12 semaines, donne l'occasion à 10 femmes du parcours *Élan* d'aller plus loin en définissant leur modèle d'affaires et en les rapprochant de la commercialisation.

À la fin du programme, 10 femmes ont avancé leur projet entrepreneurial, ont tous les outils en main pour passer de l'idée à l'action et ont développé leur réseau de contacts.

Actions prévues

Fondatrices veut avoir plus d'impact. Nous allons continuer à opérer ce programme en augmentant le nombre de cohortes participantes pour les prochaines années pour atteindre deux cohortes par année. Dès l'année 2022, nous allons également tenir un second *boostcamp* à l'automne afin de rejoindre plus de femmes.

De plus, à partir de 2023, nous souhaitons bâtir une communauté d'apprentissage montréalaise pour Fondatrices, soit des activités ponctuelles pour celles qui ne sont pas sélectionnées pour les cohortes.

En 2022, cette initiative était soutenue financièrement par la BMO et Ubisoft, en plus de bénéficier de l'apport au contenu d'une douzaine de partenaires.

B.2 Recharge (financé par une autre subvention de la ville et par le privé)

Recharge est une activité ponctuelle créée dans le contexte de la pandémie afin d'aider des femmes entrepreneures en affaires depuis quelques années, à prendre du recul et à revoir leur modèle d'affaires. À la fin du projet, 2 cohortes de 20 femmes entrepreneures, ayant une entreprise en opération depuis 2 à 5 ans et dont 50% s'identifient comme étant issues de la diversité, auront été accompagnées dans leurs défis de croissance en lien avec la commercialisation, l'accès au financement et/ou la révision de leur modèle d'affaires.

Ce programme est appuyé financièrement par la Ville de Montréal et la Banque TD.

Nous le voyons comme une initiative ponctuelle et n'avons pas l'intention de la poursuivre après 2022.

B.3 Impact social et environnemental

L'objectif principal de cette initiative est de soutenir et d'outiller les fondateurs à concilier l'impact social et économique dans l'écosystème startup montréalais.

Actions actuelles

Issue de la réflexion du task force en impact, la 1ère Semaine d'impact de l'écosystème startup montréalais s'est tenue du 8 au 12 novembre 2021, pendant la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat. Elle vise à sensibiliser et éduquer les startups aux notions d'impact afin qu'elles puissent réfléchir à la façon d'intégrer ces notions à leur modèle d'affaires. Elle est coordonnée par Startup Montréal, mais les sessions, ateliers et activités sont animées par diverses organisations partenaires.

Elle est soutenue partiellement pour 3 années par le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (20 000$/an).

Actions prévues

Pour la prochaine année, en plus de tenir à nouveau la Semaine d'impact, nous souhaitons soutenir des actions pendant toute l'année.

- Activités ajoutées en cours d'année hors semaine de l'impact (par exemple, inclure 1 ou plusieurs modules dans les curriculum des accélérateurs)
- Génération de nouveaux projets
- Mesure et intégration de l'information sur l'impact social des startups dans Radar (et mettre de l'avant les partenaires/acteurs de l'impact social)

B.4 Mesure et vigie

Deux principales organisations mesurent et classent les écosystèmes startup mondiaux : Startup Genome et Startup Blink. Startup Montréal est membre de Startup Genome, ce qui l'assure d'obtenir de nombreux indicateurs le comparant à des écosystèmes sélectionnés, d'avoir une page dédiée dans le *Global Startup Ecosystem Report* annuellement et d'avoir accès au réseau de membres.

Ces rapports internationaux fournissent un étalonnage nécessaire. Toutefois, nous mesurer nous-mêmes sur la base d'indicateurs déterminés est tout aussi essentiel. Suite à la parution du premier portrait de l'écosystème startup préparé par Credo en 2016 , Bonjour Startup Montréal a lancé un second portrait en 2020. Il donnait un état de la situation et analysait quelques enjeux. Un tel portrait, mais dans une forme infographique mettant de l'avant quelques données clé dont on suit l'évolution, sera à nouveau brossé en 2023.

Par ailleurs, au-delà de ce portrait, plusieurs initiatives visent à améliorer nos outils de mesure, ainsi qu'à représenter notre écosystème dans des formats le rendant plus facile à naviguer.

La vigie est un moyen qui nous permet de créer une valeur ajoutée à notre écosystème montréalais. En s'inspirant des meilleures pratiques des écosystèmes internationaux les plus performants et en suivant l'évolution de notre écosystème local, nous sommes en mesure d'identifier des opportunités et de proposer des pistes de solution pour combler certaines lacunes. Ces pistes peuvent être réalisées en collaboration avec les acteurs de l'écosystème et participer donc à leur mobilisation. À noter que des outils développés pour simplifier l'accès à l'écosystème startup, tels que Radar, nous aident à avoir une meilleure connaissance des startups émergentes et des nouvelles concernant les startups répertoriées sur la plateforme.

<u>Actions actuelles</u>

Nous avons mis en ligne des ressources qui permettent de mieux aider les startups à s'orienter dans l'écosystème startup : une cartographie de l'écosystème startup, une cartographie de l'écosystème startup en intelligence artificielle, un site web répertoriant d'autres ressources ainsi que Radar (voir C3).

Nous travaillons sur une collecte de données en continu sur les concours et services offerts par les organisations afin de communiquer ces données via nos divers outils (infolettre, médias sociaux) et d'être en mesure de guider les entrepreneurs à la Conciergerie.

L'identification d'objectifs partagés lors des OFFSITE et un mode de suivi des actions prises pour les atteindre vont aussi nous permettre de déployer davantage d'actions auprès de clientèles moins soutenues par les programmes existants.

En tant que membre partenaire de **Startup Genome**, nous participons activement aux rencontres mensuelles de l'organisation internationale (12 dans l'année) qui rassemblent les différents écosystèmes startups globaux. Ces rencontres nous permettent d'être inspirés par les meilleures pratiques à l'international. Ce partenariat nous permet également d'être mis de l'avant dans le portrait annuel des écosystèmes startups internationaux de Startup Genome, le *Global Startup Ecosystem Report*.

Actions prévues

INITIATIVES POUR 2022

- Mini-portrait de la diversité de notre écosystème, en collaboration avec HEC
- Étude d'impact économique des startups prévue fin 2022 ou début 2023 en collaboration avec MAIN
- Développement de mesures de la performance de l'écosystème en matière d'impact social
- Recensement des collaborations dans l'écosystème
- Se doter d'une méthode claire et structurée de vigie : recueil, de traitement et de partage des informations avec l'interne et l'externe.

POUR 2023-2024 et 2024-2025

- Infographie - portrait de l'écosystème startup (mise à jour)
- Maintien des initiatives de vigie

Mesures de succès : Écosystème diversifié et à impact

Pour les prochaines années, cet objectif sera mesuré pour en évaluer les retombées des actions et la pertinence des initiatives qui soutiennent ces actions. Les indicateurs suivants nous permettront de voir l'atteinte de l'objectif qui est de développer un écosystème qui donne l'opportunité à tous les entrepreneurs et toutes les entrepreneures d'atteindre leur plein potentiel.

	2022	**2023**	**2024**
Stratégie d'impact social	Nb startups rejointes : 100 10 partenaires engagés	Nb startups rejointes : 150 10 partenaires engagés	Nb startups rejointes : 200 10 partenaires engagés

Mesure de l'écosystème	Mini-portrait diversité publié (1ère mesure pour se donner des objectifs)	Suite de la mesure	Suite de la mesure
Vigie	Outil développé de collecte et partage de la vigie locale et internationale		

Un écosystème accessible (C)

L'accessibilité est un facteur important de succès des écosystèmes startup. On pense à l'accès aux ressources, au financement, aux coachs, aux mentors, ainsi qu'aux autres fondatrices et fondateurs de startups. Pour être accessibles, ces ressources doivent être faciles à trouver et à atteindre.

C.1 Conciergerie

Le service de conciergerie est né en mai 2020 du besoin de mieux guider et orienter les entrepreneurs dans un écosystème très dense.

Actions actuelles

Le **service de conciergerie** a orienté 130 startups à sa première année d'opération (7 mois). Notre service de conciergerie permet d'identifier les besoins immédiats des startups ou les besoins à venir parmi les suivants : accompagnement, financement, concours, bourse, opportunité en innovation ouverte et opportunité à l'international. Il répond principalement à des demandes locales mais également à quelques demandes provenant d'individus intéressés à s'installer à Montréal.

Le service fait régulièrement une **présentation de l'écosystème montréalais** dans le cadre des divers programmes et initiatives de partenaires (accélérateurs, incubateurs, et organismes de soutien), tant localement qu'à l'international. Il joue donc également un rôle de rayonnement.

Actions prévues

La poursuite du service de conciergerie est prévue, avec, dès que possible, une version en personne à la Maison Notman et éventuellement itinérante, soit en déplacement au sein des organismes de soutien selon les besoins. Son développement se fera aussi en délestant de plus en plus les organismes de soutien des demandes d'orientation.

C.2 Coulisses du financement

Il y a 4 ans, Mtl inc. a débuté les Coulisses du financement, une activité qui, en personne, dure une journée complète et permet aux startups présentes de comprendre et démystifier tous les types de financement disponibles, ainsi que de rencontrer ceux qui offrent ces financements (investisseurs en capital de risque, anges financiers, *family office*, financement gouvernemental, bancaire, etc). L'événement est donc une façon de rendre accessible le financement. Des vidéos ont été enregistrées avec chaque type d'acteur et sont disponibles, ainsi qu'un guide visuel des divers types de financement. Les Coulisses sont appuyées en partie par la Banque Nationale.

Actions prévues

Présentement, l'activité est réduite à une version virtuelle, mais nous comptons reprendre en version présentielle dès que possible. Nous prévoyons 1 à 2 activités par année selon la demande.

C.3 Réseau des coachs

Le réseau des coachs créés par Mtl inc. au fil des années comprend 450 femmes et hommes d'affaires bénévoles qui couvrent pratiquement toutes les expertises requises : stratégie, ressources humaines, commercialisation, exportation, finances, opérations, etc. Il facilite l'accès, pour les entrepreneurs, à l'expertise de coachs de haut niveau. Sous Startup Montréal, nous souhaitons mettre ce service à l'échelle afin qu'il soit ouvert à toutes les startups montréalaises. Un projet pilote a débuté en 2021 avec 5 organismes de soutien souhaitant donner accès aux coachs aux entreprises qu'ils accompagnent. Des discussions sont également en cours avec MAIN afin d'arrimer leur réseau de coachs rémunérés du programme Impulsion.

Actions prévues

Pour l'année 2022 :

- Design, mise en place, lancement et gestion en collaboration du réseau de coachs
- Positionner le réseau à l'échelle montréalaise

- Évaluer la pertinence de recruter des coachs de la diaspora canadienne
- Tenue d'un événement annuel de mobilisation, reconnaissance et réseautage des coachs
- Mise en place d'un outil technologique de gestion et de partage des coachs

Pour l'année 2023, nous souhaitons poursuivre le **développement de partenariats** avec les organismes de soutien de Montréal. Nous allons continuer le recrutement de coachs en fonction des nouveaux besoins d'entrepreneurs, en plus de maintenir les démarches avec la diaspora canadienne si cela s'avère concluant après les démarches entreprises en 2022. Nous tiendrons une deuxième édition de notre événement annuel de mobilisation des coachs.

Pour l'année 2024, nous souhaitons continuer la **mise à l'échelle du réseau** dans toutes les régions du Québec en collaboration avec les acteurs de soutien. Comme pour les années précédentes, l'évaluation des résultats et l'ajustement de l'offre du réseau par le recrutement de nouveaux coachs seront des démarches essentielles pour nous assurer de répondre aux besoins des entrepreneurs. Nous tiendrons une troisième édition de notre événement annuel de mobilisation des coachs.

C.4 Radar

Le projet Radar a pour objectif de rassembler les données de l'écosystème dans un système ouvert à la communauté. Concrètement, il s'agit d'une plateforme technologique qui rassemble les informations sur les entreprises, investisseurs et organismes de soutien pour:

- permettre aux autres acteurs de repérer plus facilement les startups
- permettre aux fondateurs de startups de naviguer plus facilement dans l'écosystème et de repérer rapidement les ressources disponibles
- mesurer la performance et les tendances de l'écosystème
- mettre en valeur les startups montréalaises et québécoises, ici et à l'international

Ce projet est fondamentalement collaboratif, des organismes de toutes les sphères économiques et toutes les régions du Québec sont invités à participer, en utilisant, s'appropriant, et diffusant la donnée.

Une entente de 3 ans est signée avec notre partenaire technologique Dealroom pour rendre Radar disponible pour Montréal et le Québec.

<u>Actions prévues</u>

En février 2022, nous avons lancé la deuxième itération de la plateforme. Nous engagerons un analyste de données pour accompagner l'équipe et nous assignerons d'autres ressources pour améliorer la

donnée. Nous établirons des ponts avec d'autres organismes afin de créer des mécanismes de mise à jour de la donnée.

En 2023 et 2024, nous continuerons à investir pour que la donnée sur notre écosystème soit à jour et utilisable pour nos besoins de mesure et de vigie.

Mesures de succès : Écosystème accessible

Action et/ou initiative / Année	2022	2023	2024
Conciergerie	Nombre d'orientations : 140	Nombre d'orientations : 170	Nombre d'orientations : 200
Coulisses du financement	Nombre de participants : 100	Nombre de participants : 100	Nombre de participants : 100
Réseau des coachs	Lancement et test pilote Nombre d'intervention réalisés : 200 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5	Nombre d'intervention réalisés : 250 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5	Nombre d'intervention réalisés : 300 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5
Radar	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 10	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 15	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 15

Un écosystème en croissance (D)

Année après année, la valeur de notre écosystème croît grâce à des startups qui réussissent à lever des rondes en capital de risque de plus en plus importantes. La chaîne de financement est bien établie. Les acteurs du financement et d'accompagnement sont prêts à voir la prochaine phase de croissance pour l'écosystème afin de maintenir les startups les plus matures à rester à Montréal ou, à tout le moins, dans la province.

D.1 Hypercroissance Québec (financé par le MEI, le MRIF et le privé)

Le projet Hypercroissance Québec a pour objectif d'outiller les scaleups les plus prometteuses du Québec pour réussir à percer de nouveaux marchés et accélérer significativement leur croissance.

Pour y arriver, un programme structuré de mentorat international, de coaching d'experts et de co-développement sera offert aux participants, ainsi que des missions de vente internationales ciblées en petits groupes. Le programme est offert en partenariat avec Apexe, formé de Startup Genome et de GEN Accelerates.

Le programme sera offert à 3 cohortes sur 2 ans, 2 consistant de scaleups avancées et 1 de plus jeunes dans leur développement (early-scale), l'objectif ambitieux est d'avoir 25 entreprises dans chaque cohorte.

Les retombées économiques attendues sont:

- Doubler les ventes des participants en 24 mois et multiplier par 3 leurs exportations.
- Tripler le nombre de startups avec plus de 100 M$ de ventes d'ici 5 ans.
- Générer une augmentation de 100 M$ d'exportations en 24 mois et de près de 1 G$ d'ici 5 ans.
- Générer plus de 15 000 emplois directs bien rémunérés d'ici 2025.

D.2 Académie Hypercroissance

Deux types de talent clé à la croissance des startups sont manquants au Québec : le talent en gestion/développement de produit et celui en marketing numérique. Il n'existe actuellement aucun programme où il est possible de développer ces compétences à Montréal. L'Académie vise ainsi à offrir cette formation en ce qui a trait au marketing numérique tout en développant une communauté d'experts et d'entraide autour des étudiants.

En ce qui a trait au développement de produit, une initiative portée par des bénévoles a vu le jour en 2021 : APM-Montréal. Startup Montréal soutient l'initiative par une commandite annuelle de 10 000$ et en offrant un service de gestion administrative.

Le gestionnaire d'hypercroissance est une personne ayant des compétences en marketing numérique, en développement de produit ou techniques (analyse de données / programmeurs / Designer UX/UI) qui fait appel à des techniques de commercialisation et d'analyses guidées par les données pour maximiser la croissance de l'entreprise.

L'Académie Hypercroissance vise à bâtir une vague d'experts en marketing numérique d'hypercroissance au Québec (*growth hacking*). Elle servira autant à accroître les compétences de talents déjà en poste au sein des startups, qu'à développer du nouveau talent prêt à intégrer les startups.

Actions prévues

Un modèle d'affaires de base de l'Académie a été développé et prévoit de travailler avec un groupe ontarien, *GrowClass*, et un groupe montréalais, *Forget the Funnel*.

L'Académie Hypercroissance sera testée avec la première cohorte du programme Hypercroissance Québec, puis pourra être rendue disponible à un plus large public. La première phase de test est financée à même le projet Hypercroissance Québec, mais la seconde phase nécessite du financement. Des discussions sont en cours avec Techno-Compétences. L'objectif est de former 750 personnes sur 5 ans.

D.3 Activités d'attraction et recrutement de talent

Les besoins en talent sont criants dans l'écosystème startup, autant en attraction, en recrutement, qu'en rétention. Pour le moment, nous l'avons uniquement abordé sous l'angle du marketing d'hypercroissance, mais nous devons de manière pressante faire une analyse plus approfondie des besoins, une cartographie exhaustive des ressources existantes et identifier les solutions à apporter. Le programme Hypercroissance Québec finance une ressource à temps plein pour développer l'Académie et étudier la question du talent dans son ensemble.

Actions prévues

- recrutement du gestionnaire talent
- évaluation des besoins des startups, cartographie des ressources existantes et élaboration d'une stratégie en collaboration avec MAIN
- présentation de la situation à différents partenaires de l'écosystème pour identifier des solutions
- choix de solutions et déploiement

D.4 Connexions corpos et startups

Bonjour Startup Montréal offrait de l'accompagnement aux grandes entreprises dans leurs relations avec les startups. Bien que ces programmes étaient un succès, une analyse coût/bénéfice nous a amené à décider de ne plus les offrir.

Toutefois, connaissant l'importance pour un écosystème performant de rapprocher les grandes entreprises des startups, nous effectuons un pivot et travaillerons plutôt à l'éducation des grandes entreprises et à la connexion avec les startups.

Tout un programme est en développement et des discussions sont en cours avec des organisations rassemblant des grandes entreprises afin de maximiser les opportunités pour les startups.

Actions prévues

- mise en place d'une communauté d'intérêt d'acteurs intéressés par l'innovation au sein de grandes entreprises et PME
- veille et partage de contenu pertinent sur le sujet
- activités de partage et discussion
- organisation d'événements de connexion variant d'événements d'envergure à des événements ciblés avec 1 à 5 grandes entreprises, lors desquelles des maillages sont faits entre startups et grandes entreprises en fonction d'enjeux pré-définis

Mesures de succès : Écosystème en croissance

Pour l'année 2022, cet objectif sera mesuré pour en évaluer les retombées des actions et la pertinence des initiatives qui soutiennent ces actions.

	2022	2023	2024
Académie Hypercroissance	test 1ère cohorte financement	200 étudiants	250 étudiants
Talent	plan d'action	déploiement d'actions	déploiement d'actions
Connexions corpos et startups	nb de connexions réalisées : 20	nb de connexions réalisées : 30	nb de connexions réalisées : 40

Un écosystème connecté à l'international et reconnu (E)

Montréal est une ville connectée à l'international et reconnue pour sa diversité, sa culture. Elle rayonne beaucoup moins à titre de noyau économique du Québec, et sa contribution à la richesse du Canada est méconnue à l'international et même à l'extérieur du Québec. Startup Montréal veut contribuer à changer cette perception, en faisant la promotion du dynamisme et du caractère distinct de l'écosystème d'innovation montréalais et en faisant rayonner les entreprises les plus innovantes de la métropole, ici et ailleurs.

E.1 Bourses Révélations (financé par le privé)

Bourse+ devient un concours annuel permettant de révéler les startups les plus prometteuses et à surveiller de notre écosystème. Ce sont des startups qui se distinguent par leur innovation, leur fort potentiel de croissance et leurs réalisations. L'initiative fait appel aux partenaires de l'écosystème ainsi qu'à des entrepreneurs aguerris pour choisir les startups qui représentent le visage de Montréal. Les 20 entreprises lauréates, appelées les Révélations, reçoivent une bourse de 20 000$ chacune et bénéficient d'un plan de visibilité.

Actions prévues

En 2022 : Mise en place de la nouvelle formule de sélection collaborative avec l'écosystème, tenue d'un événement de dévoilement public des gagnants, actions de promotion des Révélations afin de participer au rayonnement de Montréal.

En 2023 et 2024 : Évaluation et ajustements, renforcement de la participation des acteurs de l'écosystème et des entrepreneurs au processus de sélection, tenue d'un événement de dévoilement public et de connexions d'affaires, actions de promotion accrues des Révélations afin de participer au rayonnement de Montréal.

E.2 Grand-Messe

La Grand-Messe est un événement phare de Montréal permettant à des dizaines de startups récentes de se faire connaître de la communauté d'affaires et des médias. Elle attire plus de 400 personnes annuellement dans sa version présentielle. Elle réunit des organisations d'appui de l'écosystème, des coachs, des médias, des entrepreneurs et des membres de la communauté startup.

Actions prévues

Relancer la Grand-Messe en présentiel, mieux y intégrer les partenaires de l'écosystème et ajouter des activités de connexions ciblées avec des grandes entreprises.

E.3 Connexion aux opportunités internationales

Startup Montréal doit créer des relations avec d'autres écosystèmes startup, au bénéfice des startups montréalaises. Cette stratégie a été retardée par la pandémie et est maintenant ramenée.

Actions prévues

En 2022, nous voulons poursuivre les relations avec Startup Genome en participant au forum mensuel offert par l'organisation et par notre partenariat dans Hypercroissance Québec afin de maximiser le développement de réseaux à travers eux.

Nous allons continuer les travaux du taskforce international réunissant les 3 paliers de gouvernements, Montréal international, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et d'autres acteurs afin de se garder tous informés des initiatives en cours et continuer d'identifier des collaborations concrètes.

De plus, nous allons développer des relations avec des représentations du Québec et du Canada à l'international par le biais du programme Hypercroissance Québec et exploiter ces relations au-delà du programme. Nous prévoyons également débuter des relations avec des partenaires canadiens hors Québec.

Au cours des deux prochaines années, nous souhaitons nous doter d'une stratégie de développement des affaires et de recherche d'opportunités concrètes, notamment en développant des relations avec des écosystèmes ciblés et identifier/rechercher des opportunités d'affaires pour les startups montréalaises. Une fois ces actions mises en place, nous souhaitons enfin poursuivre les activités précédentes donnant des résultats et s'adapter.

E.4 Rayonnement , événements internationaux et accueil de délégations

Cette stratégie a été retardée par la pandémie et est maintenant ramenée. La participation à des événements internationaux est un moyen de faire connaître l'écosystème startup montréalais et de le faire rayonner. Elle permet également de tisser des liens avec d'autres écosystèmes et de faire bénéficier des délégations de startups des contacts et occasions d'affaires.

Actions prévues

Participation, en partenariat avec la Ville et le MEI, à des événements-clé, si en présence: Collision, Vivatech, Web Summit, World Summit AI. Dans chacun de ces événements, nous aurons comme objectif de permettre à des startups montréalaises d'être présentes à l'événement et de leur offrir des opportunités de connexions et de réseautage, en plus de développer des plans de rayonnement visant à positionner Montréal comme ville startup attractive au reste du Canada et du monde. Nos activations chercheront à maximiser les retombées de nos déplacements, au bénéfice de la communauté de startups.

L'accueil de délégations internationales à Montréal est aussi un excellent moyen de faire rayonner l'écosystème sans avoir à quitter Montréal. Ces opportunités qui viennent à nous peuvent être mieux saisies en les coordonnant avec les autres acteurs de l'écosystème. Un service d'accueil de délégations avait été développé en début 2020, mais jamais lancé étant donné la pandémie. Le service apparaît maintenant sur notre site web et nous le préciserons selon les demandes qui nous seront formulées directement ou par les partenaires.

E.5 Rayonnement local : Relations publiques et communications

Depuis son lancement en 2019, Bonjour Startup Montréal s'est taillé une place importante dans l'écosystème startup à titre d'organisme portant la voix de la communauté entière. Il a rapidement acquis une notoriété et une crédibilité à laquelle s'ajoutent, depuis la fusion, celles de Montréal inc., organisme bien établi et reconnu grâce à son soutien, depuis plus d'un quart de siècle, des entrepreneur.e.s montréalais.e.s et ses activités de connexions et de rayonnement. Grâce à la force du regroupement des deux organisations sous Startup Montréal, le travail de rayonnement local se poursuivra et s'intensifiera au cours des prochaines années.

Actions prévues

Le développement d'outils et de plateformes de communications communs sous le chapeau de Startup Montréal - site web, réseaux sociaux, infolettres, etc. - a permis de regrouper les communautés de Bonjour Startup Montréal et de Montréal inc. sous un même toit. Nous continuerons de nous en servir pour faire rayonner les startups d'ici ainsi que l'ensemble de la communauté de soutien. Des outils tels que les Mercredis startups, un rendez-vous mensuel animé par Startup Montréal donne de nombreuses occasions de mettre de l'avant des joueurs locaux.

Des campagnes de communications et de relations publiques développées dans le cadre de projets et événements propres à Startup Montréal permettront de fidéliser nos publics et d'en acquérir de nouveaux, au bénéfice du rayonnement de l'écosystème startup tout entier.

Les relations avec les médias poursuivront le développement important qu'elles ont connu au cours de la dernière année. Leurs retombées ont permis de faire rayonner la communauté startup montréalaise, en plus de positionner notre organisation à titre de porte-parole crédible pour se prononcer sur des enjeux et le potentiel important de l'économie d'innovation. Nous souhaitons également intensifier nos efforts en relations publiques, entre autres, en positionnant la direction de Startup Montréal dans diverses interventions lors de tribunes permettant un plus grand rayonnement à l'écosystème startup, notamment dans la communauté d'affaires montréalaise.

Nous devons assurer une présence au sein des événements locaux afin de les soutenir, d'y offrir des activités et connexions en lien avec notre mandat et de faire rayonner les startups et les organisations d'appui à cet écosystème. Ces événements incluent Expo Entrepreneurs, le Gala de la communauté startup, le Startupfest, les meetups, etc. Pour chaque événement, une stratégie est élaborée visant à en tirer profit.

Mesures de succès : Écosystème connecté à l'international et reconnu

	2022	2023	2024
Bourses Révélations	20 bourses retombées médias	20 bourses retombées médias	20 bourses retombées médias
Grand-Messe	300 participants 25 connexions ciblées	350 participants 50 connexions ciblées	350 participants 70 connexions ciblées
Identifier et connecter aux opportunités internationales	2 partenariats d'affaires à l'international	4 partenariats d'affaires à l'international	6 partenariats d'affaires à l'international
Connexion et rayonnement : Participation à des événements internationaux	3 événements majeurs: Collision, Vivatech, World Summit 150 personnes rencontrées au kiosque sur place	3 événements majeurs 200 personnes rencontrées au kiosque sur place	3 événements majeurs 250 personnes rencontrées au kiosque sur place
Rayonnement local : Relations publiques et communications	60 mentions médias 35 participations	65 mentions médias 42 participations	70 mentions médias 45 participations

	actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques	actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques	actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques

MESURES DE SUCCÈS - TOUTES LES INITIATIVES

Note : l'annexe 4 présente les indicateurs de suivi de toute l'organisation

Mesures de succès : Écosystème collaboratif

Initiatives	2022	2023	2024
Réseau des fondateurs	Lancement et test pilote 50 entrepreneurs engagés dans le programme	100 entrepreneurs additionnels engagés dans le programme pour un total de 150	200 entrepreneurs additionnels engagés dans le programme pour un total de 300
Rendez-vous mensuels de l'écosystème, OFFSITE et Task force	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)	10 rendez-vous mensuels des partenaires d'écosystème avec en moyenne 30 participants 1 grand rassemblement annuel d'écosystème avec 50 participants (OFFSITE)
Stratégie de mobilisation	Stratégie de mobilisation définie et une structure de suivi en place 6 projets en collaborations avec des partenaires	8 projets en collaborations avec des partenaires	10 projets en collaborations avec des partenaires

Mesures de succès : Écosystème diversifié et à impact

	2022	2023	2024
Stratégie d'impact social	Nb startups rejointes : 100 10 partenaires engagés	Nb startups rejointes : 150 10 partenaires engagés	Nb startups rejointes : 200 10 partenaires engagés
Mesure de l'écosystème	Mini-portrait diversité publié (1ère mesure pour se donner des objectifs)	Suite mesure	Suite mesure
Vigie	Outil développé de collecte et partage de la vigie locale et internationale		

Mesures de succès : Écosystème accessible

	2022	2023	2024
Conciergerie	Nombre d'orientations : 140	Nombre d'orientations : 170	Nombre d'orientations : 200
Coulisses du financement	Nombre de participants : 100	Nombre de participants : 100	Nombre de participants : 100
Réseau des coachs	Lancement et test pilote Nombre d'intervention réalisés : 200 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5	Nombre d'intervention réalisés : 250 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5	Nombre d'intervention réalisés : 300 Nombre de partenaires qui utilisent le service : 5

Radar	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 10	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 15	Nombre de partenaires qui fournissent de la donnée : 15

Mesures de succès : Écosystème en croissance

Action et/ou initiative / Année	**2022**	**2023**	**2024**
Académie Hypercroissance	test 1ère cohorte financement	200 étudiants	250 étudiants
Talent	plan d'action	déploiement d'actions	déploiement d'actions
Connexions corpos et startups	nb de connexions réalisées : 20	nb de connexions réalisées : 30	nb de connexions réalisées : 40

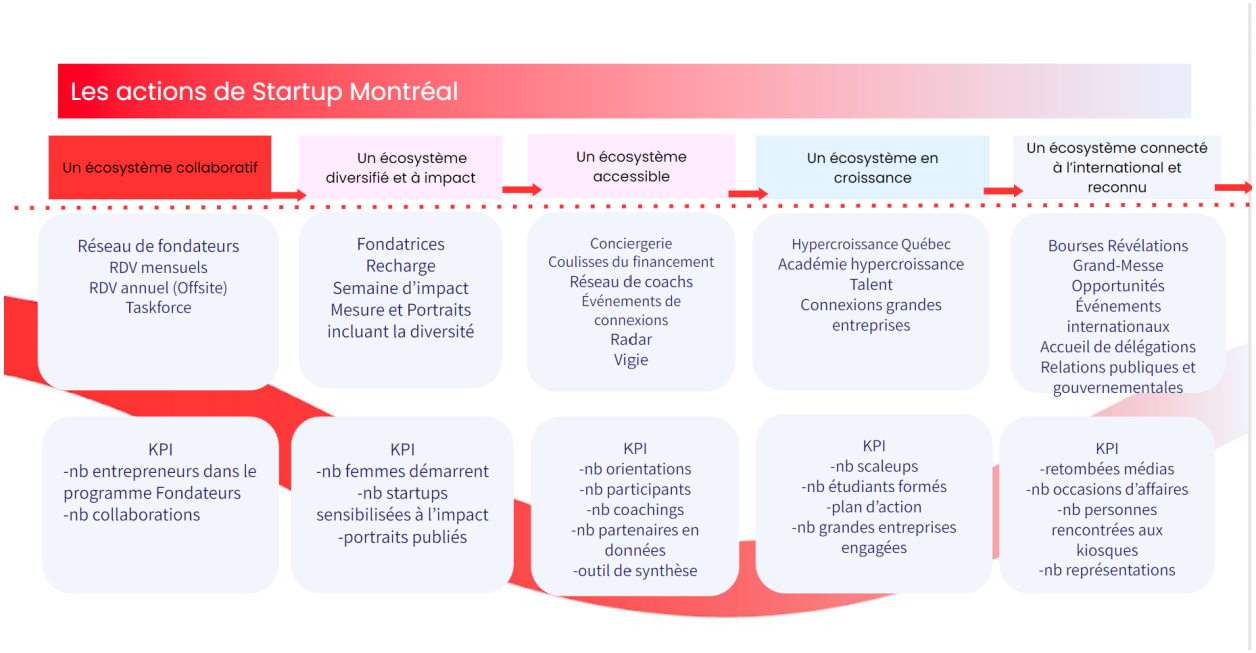
Mesures de succès : Écosystème connecté à l'international et reconnu

	2022	**2023**	**2024**
Bourses Révélations	20 bourses retombées médias	20 bourses retombées médias	20 bourses retombées médias
Grand-Messe	300 participants 25 connexions ciblées	350 participants 50 connexions ciblées	350 participants 70 connexions ciblées
Identifier et connecter aux opportunités internationales	2 partenariats d'affaires à l'international	4 partenariats d'affaires à l'international	6 partenariats d'affaires à l'international
Connexion et rayonnement : Participation à des événements internationaux	3 événements majeurs: Collision, Vivatech, World Summit 150 personnes rencontrées au kiosque	3 événements majeurs 200 personnes rencontrées au kiosque sur place	3 événements majeurs 250 personnes rencontrées au kiosque sur place

	sur place		
Connexion et rayonnement : Stratégie et outils de promotion	Outil de promotion à l'international de type PPT Offre d'accueil de délégations actualisée et partagée aux partenaires Accueil de 2 délégations	Accueil de 5 délégations	Accueil de 8 délégations
Rayonnement local : Relations publiques et communications	60 mentions médias 35 participations actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques	65 mentions médias 42 participations actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques	70 mentions médias 45 participations actives à des rencontres d'autres organismes (colloques, conférences, etc.) Croissance de nos abonnés entre 5 - 50%, selon le canal et l'évolution des pratiques

ANNEXES

Annexe 1 - Schéma du plan stratégique



Annexe 2 - Équipe de Startup Montréal

Liette Lamonde, directrice générale					
Alexandra Maier Directrice communications et marketing		**Naouel Hanani** Directrice Programmes et relations écosystème		**Guillaume Courcy** Directeur Programmes et hypercroissance	
Myriam Mahias	gestionnaire senior communications	**Samuelle Fillion**	gestionnaire de projets	**Melissa Berquez**	Gestionnaire de projets - hypercroissance et ti
Guillaume Lajoie	gestionnaire senior relations publiques et gouvernementales	**Josée Desjardins**	gestionnaire de projets - Entrepreneuriat féminin	**Jessika-Kina Ouimet**	Gestionnaire innovation
Khatidja Kassam	gestionnaire communications numériques	**Jihane El Atifi**	gestionnaire de projets - Bourse+, réseau des fondateurs	**Jean-Philippe Naim**	Gestionnaire de projets - Talent
Florie Jeannet	coordonnatrice graphisme et création de contenu visuel	**Marie-Madeleine Gianni**	gestionnaire de projets - réseau de coachs et impact	***poste à combler***	*analyste données, Radar*
Caroline Quijoux	gestionnaire événements	**Melyan Vézina**	gestionnaire de projets - écosystème		
Marie-Pier Kouassi	chargée relations publiques et gouvernementales	**Patricia Grzesiak**	gestionnaire de projets - écosystème		
poste à combler	*coordonnateur communications hypercroissance*				

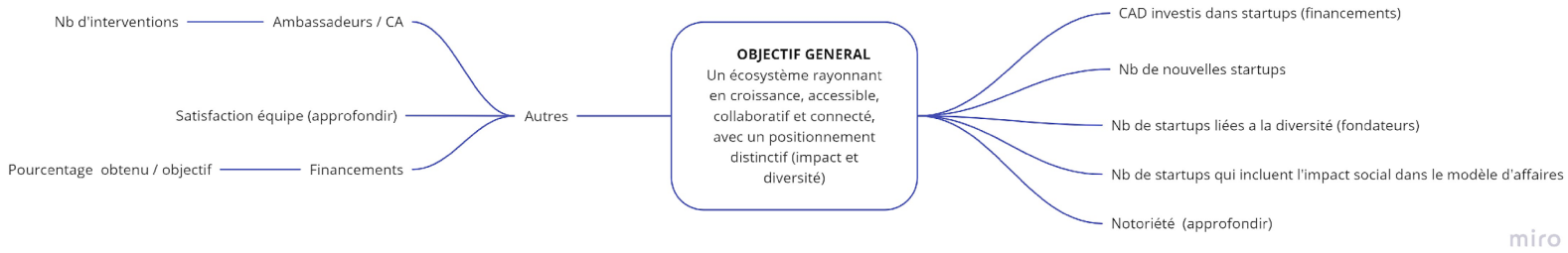
Annexe 3 - Conseil d'administration de Startup Montréal

Pascale Audette Présidente du Conseil d'administration, Dirigeante de sociétés					
Isabelle Bettez	Administratrice et Coach, co-fondatrice, 8D Technologies Inc.	**Patrick Gagné**	PDG, Cycle Momentum	**Alan MacIntosh**	Associé fondateur, Real Ventures
Alexandra Bonnefoy	Consultante, BDC Capital	**Norman Hébert**	Président et chef de la direction, Groupe Park Avenue	**Marc-André Nantais**	Gestionnaire de portefeuille, Gestion privée de patrimoine Jarislowsky Fraser Limited
Amira Boutouchent	Co-fondatrice, Bridgr	**Louis-Edgar Jean François**	PDG, Groupe 3737	**Marina Pavolvic Rivas**	PDG et co-fondatrice, Eli Health
Richard Chénier	Directeur général, Centech	**Philippe Johnson**	Associé directeur, Davies Ward Philips & Vineberg LLP	**Éric Phaneuf**	Président et chef de la direction, Walter Capital Partners
Déborah Cherenfant	Directrice Québec, Femmes entrepreneures, TD	**Indra Kubicek**	PDG, Kids Code Jeunesse	**Alain Trudeau**	Administrateur de sociétés
Louis Duchesne	Président, Québec et Est Canada, Cossette	**Alan MacIntosh**	Associé fondateur, Real Ventures		
OBSERVATEURS					
Caroline Coin	Directrice territoriale, Direction du territoire métropolitain, Ministère de l'économie et de l'innovation	**Géraldine Martin**	Directrice de l'entrepreneuriat, Service du Développement économique, Ville de Montréal		

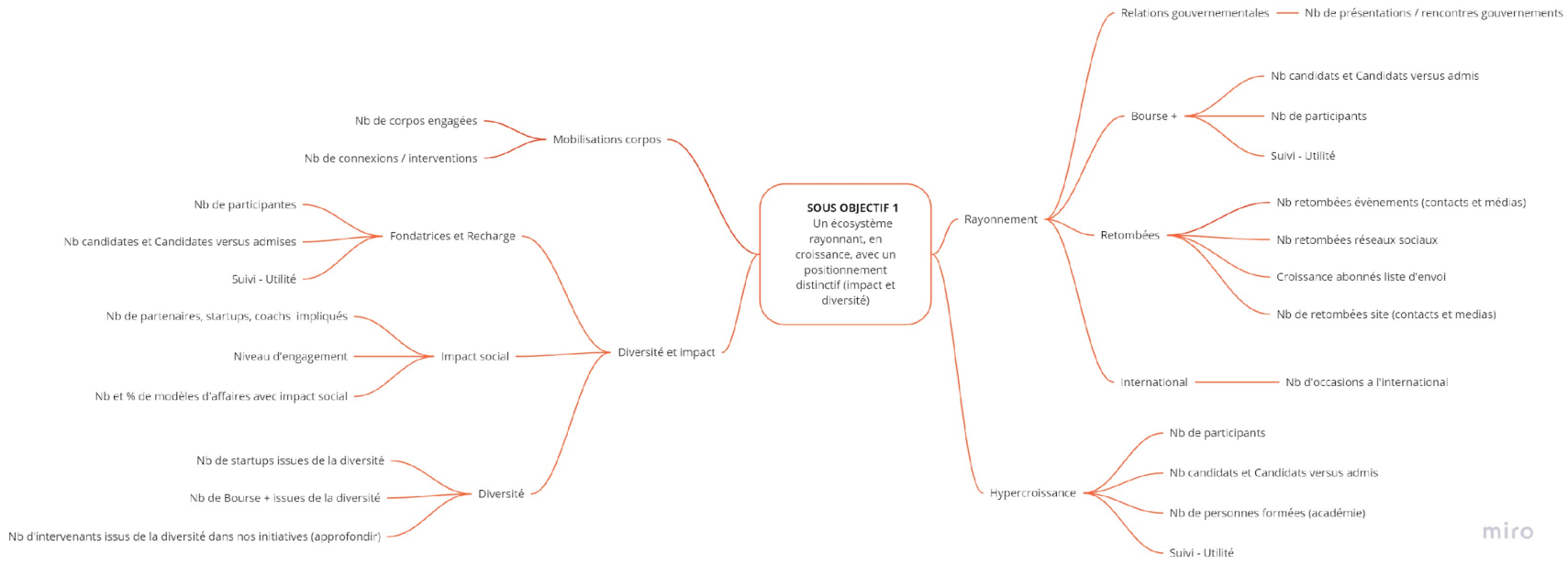
Annexe 4 - Indicateurs de suivi de l'organisation

note : cette annexe présente les indicateurs de suivi de l'organisation. Ce travail est en cours et non définitif, mais puisqu'il donne une vue plus globale de nos efforts et inclut des indicateurs tant qualitatifs que quantitatifs, nous avons jugé pertinent de les présenter.

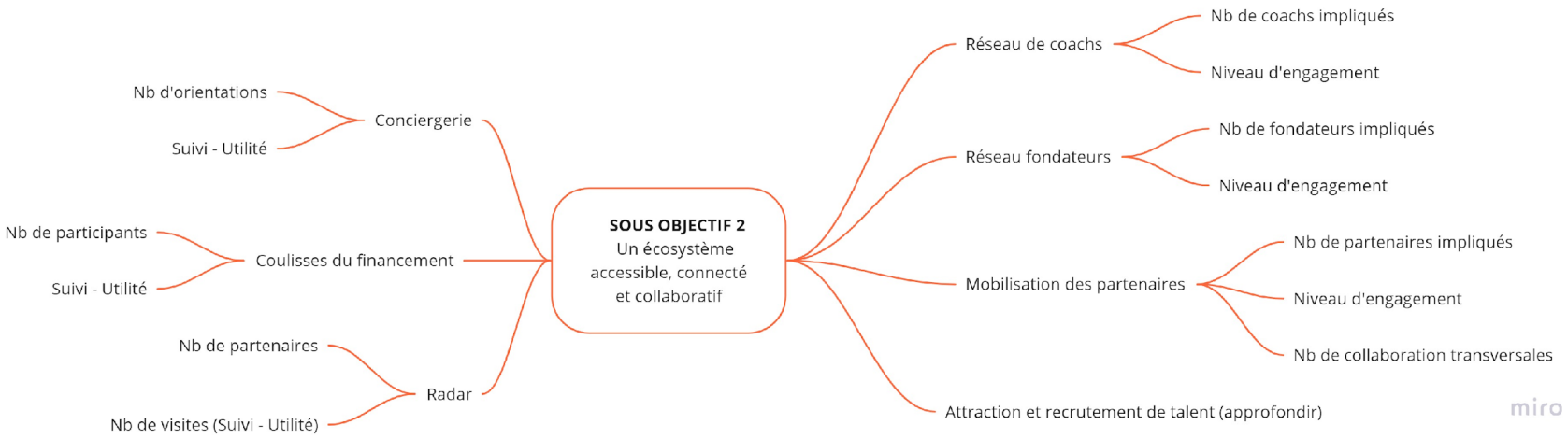
Indicateurs de l'objectif général



Indicateurs du sous-objectif 1 : un écosystème rayonnant, en croissance avec un positionnement distinctif



Indicateurs du sous-objectif 2 : un écosystème accessible



Startup Montréal
Renouvellement MEI et Ville de Montréal
Budget du 1er avril 2022 au 31 mars 2025

REVENUS	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025
Subventions			
Subventions - Fédérales	306 703,00	310 000,00	310 000,00
Subventions - Provinciales Hypercroissance	3 250 000,00	3 250 000,00	3 250 000,00
Subventions - Provinciales Autres	1 132 079,00	1 142 267,61	1 201 362,96
Subventions - Municipales	510 000,00	494 902,64	567 089,22
Total - Subventions	**5 198 782,00**	**5 197 170,26**	**5 328 452,18**
Revenus privés et revenus autonomes			
Dons et commandites	1 342 122,07	1 433 858,03	1 527 481,30
Revenus d'inscription et Soirée Mtl inc	567 650,00	575 000,00	600 000,00
Revenus de placement	200 000,00	250 000,00	250 000,00
Total - Revenus privés	***2 109 772,07***	***2 258 858,03***	***2 377 481,30***
TOTAL REVENUS	**7 308 554,07**	**7 456 028,29**	**7 705 933,48**

DÉPENSES			
Salaires et Ressources humaines			
Salaires directs et avantages sociaux	0,00	0,00	0,00
Formation des employés	18 169,87	19 078,36	20 032,28
Autres éléments liés aux ressources humaines	42 500,00	25 000,00	25 000,00
Total Salaires et Ressources humaines	***60 669,87***	***44 078,36***	***45 032,28***
Opérations			
Coût des projets			
Académie de croissance	292 803,75	336 724,31	387 232,96
APM-MTL	20 115,54	20 115,54	20 115,54
Appui à des initiatives de l'écosystème	85 230,25	89 491,76	93 966,35
Bourses Révélations	506 019,20	531 320,16	557 886,17
Campagne de financement	76 880,70	25 000,00	25 000,00
Conciergerie	44 900,51	47 145,54	49 502,82
Connexions aux corpos	253 906,75	266 602,09	279 932,19
Coulisses du financement	20 688,70	62 066,10	71 376,02
Diversité et inclusion	79 013,16	59 259,87	68 148,85
Fondatrices et Boostcamps	134 793,70	141 533,39	148 610,05
Grand-Messe	91 060,25	104 719,29	120 427,18
Hypercroissance Québec	3 474 865,27	3 474 865,27	3 474 865,27
Impact social et environnemental	100 057,91	115 066,60	132 326,59
Internationalisation	58 494,45	58 494,45	61 419,17
Mesure et vigie	111 086,91	116 641,26	91 641,26
Mobilisation de l'écosystème (Offsite, Taskforce)	228 768,10	240 206,51	252 216,83
Radar	127 696,79	134 081,63	140 785,71
Rayonnement et événements internationaux	151 315,35	174 012,65	200 114,55

Recharge	78 528,70	0,00	0,00
Relations publiques	215 229,93	225 991,42	237 290,99
Réseau de coachs	10 573,16	11 101,82	11 656,91
Réseau de fondateurs	20 053,16	21 055,82	22 108,61
Soirée Mtl inc.	283 772,50	297 961,13	312 859,18
Table d'entrepreneuriat	17 709,13	18 594,58	19 524,31
Talent	30 776,88	61 553,75	64 631,44
Sous-total Coût des projets	***6 514 340,74***	***6 633 604,92***	***6 843 638,95***
Communications			
Communications - autres	227 894,61	239 289,34	251 253,80
Branding, design, création de contenu, rédaction, traduction	54 162,50	64 995,00	68 244,75
Site web, communications numériques	107 527,00	112 903,35	118 548,52
Sous-total Communications	***389 584,11***	***417 187,69***	***438 047,07***
Total Opérations	***6 903 924,85***	***7 050 792,61***	***7 281 686,02***
Administration			
Salaires non attribués à un projet spécifique	65 779,35	69 068,32	72 521,73
Applications et logiciels	30 000,00	31 500,00	33 075,00
Assurances	7 000,00	7 350,00	7 717,50
Frais de déplacements	15 000,00	15 750,00	16 537,50
Frais informatique	7 500,00	7 875,00	8 268,75
Frais de participation à des événements	10 000,00	10 500,00	11 025,00
Loyer	50 000,00	52 500,00	55 125,00
Honoraires professionnels - Admin	113 460,00	119 133,00	125 089,65
Papeterie et frais de bureau	15 000,00	15 750,00	16 537,50
Repas et représentation	10 000,00	10 500,00	11 025,00
Télécommunications et internet	15 720,00	16 506,00	17 331,30
Frais de banque et service de paie	3 000,00	3 150,00	3 307,50
Frais de transactions	1 500,00	1 575,00	1 653,75
Total Administration	***343 959,35***	***361 157,32***	***379 215,18***
Amortissement			
TOTAL DÉPENSES	**7 308 554,07**	**7 456 028,29**	**7 705 933,48**
Surplus - Déficit	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Dépenses d'investissement de capital			
Équipements informatiques	25 000,00	25 000,00	25 000,00
CRM interne	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total - Dépenses d'investissement de capital	50 000,00	50 000,00	50 000,00

Demande de financement MEI et Ville de Montréal						
	2022-2023		2023-2024		2024-2025	
Coût des projets	**Coûts**	**Subvention**	**Coûts**	**Subvention**	**Coûts**	**Subvention**
Un écosystème collaboratif						
Réseau de fondateurs (A.1)	1 253,32	939,99	1 315,99	986,99	1 381,79	1 036,34
Mobilisation de l'écosystème (A.2)	228 768,10	171 576,08	240 206,51	180 154,88	252 216,83	189 162,62
Table d'entrepreneuriat (A.2)	17 709,13	13 281,84	18 594,58	13 945,94	19 524,31	14 643,23
Un écosystème diversifié et à impact						
Fondatrices et Boostcamps (B.1)	0,00	0,00	0,00			
Recharge (B.2)		0,00	0,00			
Impact social et environnemental (B.3)	43 000,00	32 250,00	49 450,00	37 087,50	56 867,50	42 650,63
Mesure et vigie (B.4)	111 086,91	83 315,18	116 641,26	87 480,94	91 641,26	62 480,94
Diversité et inclusion (B.4)	42 438,32	31 828,74	31 828,74	23 871,56	36 603,05	27 452,29
Un écosystème accessible						
Conciergerie (C.1)	16 868,78	12 651,59	17 712,22	13 284,17	18 597,83	13 948,37
Coulisses du financement (C.2)	10 668,04	8 001,03	32 004,13	24 003,10	36 804,75	27 603,56
Réseau de coachs (C.3)	660,82	495,62	693,86	520,40	728,56	546,42
Radar (C.4)	127 696,79	95 772,59	134 081,63	100 561,22	140 785,71	105 589,28
Un écosystème en croissance						
Hypercroissance Québec (D.1)		0,00	0,00			
Académie de croissance (D.2)	292 803,75	86 804,75	336 724,31	99 825,46	387 232,96	114 799,28
Talent (D.3)	25 000,00	18 750,00	50 000,00	37 500,00	52 500,00	39 375,00
Connexions aux corpos (D.4)	253 906,75	190 430,06	266 602,09	199 951,57	279 932,19	209 949,14
Un écosystème connecté et reconnu à l'international						
Bourses Révélations (E.1)	0,00	0,00	0,00			
Grand-Messe (E.2)	52 566,27	39 424,70	60 451,21	45 338,40	69 518,89	52 139,16
Connexions aux opportunités internationales - Internationalisat	16 312,15	12 234,11	15 000,00	11 250,00	15 750,00	11 812,50
Rayonnement et événements internationaux (E.4)	151 315,35	113 486,51	174 012,65	130 509,49	200 114,55	150 085,91
Rayonnement local : relations publiques et communications	53 807,48	40 355,61	56 497,86	42 373,39	59 322,75	44 492,06
Branding et design	54 162,50	40 621,88	64 995,00	48 746,25	68 244,75	51 183,56
Site web (site, achats médias, infolettres, calendrier)	107 527,00	80 645,25	112 903,35	84 677,51	118 548,52	88 911,39

Communications, autres	227 894,61	170 920,96	239 289,34	179 467,00	251 253,80	188 440,35
Appui à des initiatives de l'écosystème	85 230,25	63 922,69	89 491,76	67 118,82	93 966,35	70 474,76
Soirée Mtl inc.		0,00	0,00			
Autres						
Campagne de financement	0,00	0,00	0,00			
APM-MTL						
Général	64 309,95	48 232,46	67 525,45	50 644,09	70 901,72	53 176,29
Osmo		0,00	0,00			
Sous-total Coût des projets	1 384 836,06	1 355 941,64	1 533 493,01	1 479 298,67	1 667 286,48	1 559 953,11
Administration						
Frais d'administration	191 684,44	143 763,33	201 268,66	150 951,50	211 332,10	158 499,07
TOTAL DÉPENSES ET SUBVENTIONS	**1 576 520,49**	**1 499 704,97**	**1 734 761,67**	**1 630 250,17**	**1 878 618,57**	**1 718 452,18**
Augmentation des coûts			10,04%			5,41%
Ville de Montréal (33%)		494 902,64		537 982,56		567 089,22
MEI (67%)		1 004 802,33		1 092 267,61		1 151 362,96
Total par année		1 499 704,97		1 630 250,17		1 718 452,18

BILAN

BONJOUR STARTUP MONTREAL

DE 2018 à 2022

Reddition de compte à la Ville de Montréal

pour les actions de Bonjour Startup Montréal

entre le 1er novembre 2018 et le 31 mars 2022

Version en date du 24 avril 2022

Table des matières

Table des matières 1

Résumé des activités 1

Section 1 : Résultats des objectifs 2

Action 1 : Plateforme web 2

Conclusions de l'action 2

Détails de l'action 3

AJOUTS À L'ACTION INITIALE 4

Renseignements à fournir pour la reddition de compte 5

Composantes de la plateforme numérique en ligne 5

Action 2 : Répertoire des startups montréalaises - gestion des données 9

Détails de l'action 9

Startup Radar 1.0 9

Startup Radar 2.0 11

Indicateurs-clés de l'action 2 11

Action 3 : Vigie - Portrait de l'écosystème 14

Détails de l'action 14

Portrait annuel 14

Indicateurs-clés de l'action 3 14

Activités de mobilisation 16

Autres statistiques d'intérêt 17

Action 4 : Vigie - Écosystèmes internationaux 19

Détails de l'action 19

Indicateurs-clés de l'action 4 20

Action 5 : Maillage et délégations étrangères 22

Détails de l'action 22

Indicateurs-clés de l'action 5 23
Action 6 : Promotion et connexion internationale 25
Détails de l'action 25
Taskforce internationalisation 26
Indicateurs-clés de l'action 6 27
Toile de promotion et de connexion internationale 27
Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups 28
Action 7 : Étudiants internationaux étrangers 31
Détails de l'action 31
Section 2 : Documents sur l'organisation 32
Gouvernance 32
Liste des administrateurs 33
Liste des comités de travail 34
Membres des taskforce et de la cellule d'impact 36
Employés de Bonjour Startup Montréal 38
Dépenses liées aux déplacements 39
Bilan financier par projet 40
États financiers audités au 31 mars 2022 41
Mise à jour du plan d'action
Voir document séparé 42
Annexes 43
Annexe 1 : Cartographie de l'écosystème startup de Montréal 43
Annexe 2 : Activités de représentation 44
Annexe 3 : Revue de presse de Bonjour Startup Montréal 48

Résumé des activités

De Pôle d'innovation Montréal, à Bonjour Startup Montréal puis au regroupement avec Fondation Montréal inc. sous le nom de Startup Montréal en février 2022, le projet initial pour cette nouvelle organisation, présenté à la Ville de Montréal en 2018 a beaucoup évolué.

Ce rapport bilan reprend les principales actions prévues au moment du financement et explique ce qui a été accompli, ce qui n'a pas été réalisé et les raisons de ces écarts ainsi que ce qui a été ajouté ou modifié et les constats ayant mené à ces modifications.

Section 1 : Résultats des objectifs

Action 1 : Plateforme web

OBJECTIF : Lancer une plateforme numérique regroupant les ressources relativement à l'écosystème de la métropole et veiller à la mise à jour des informations et des contenus
DESCRIPTION : Associée à une nouvelle image de marque pour l'écosystème des startups, cette plateforme web deviendra à terme la vitrine principale de l'écosystème startup de Montréal pour les entrepreneurs et les membres de la communauté locale et internationale. Elle a pour objectif d'orienter les entrepreneurs dans leurs démarches, de la création à la croissance de leur startup. En partenariat avec les organismes de l'écosystème, elle vise la mise en valeur des ressources à la disposition des startups afin de simplifier et d'augmenter la clarté du parcours entrepreneurial à Montréal. La plateforme vise également à positionner Montréal comme lieu privilégié pour le développement de startups.

Conclusions de l'action

Objectifs atteints!

La plateforme web, les guides, les cartographies, des outils de communication infolettres, les webinaires Mercredis startups, Slack, l'utilisation des médias sociaux et le service de conciergerie ont été mis en place pour faciliter le parcours des startups à Montréal et les guider dans l'écosystème.

Détails de l'action

Actions prévues	Actions réalisées	Notes et impact
Répertoire et cartographie des organismes	3 cartographies : 1. cartographie générale de l'écosystème (2019) 2. cartographie de l'internationalisation (août 2021) 3. cartographie IA (avril 2021)	Largement diffusées, très appréciées, utilisées dans toutes nos présences à des événements (Expo Entrepreneurs, Startupfest) et nos présentations de l'écosystème ici et à l'international.
Liste des ressources gouvernementales	inclue dans les cartographies + synthèse des mesures économiques pendant les premiers mois de la COVID-19	14 300 visites depuis la mise en ligne en mars 2020.
Calendrier des événements de l'écosystème	En collaboration avec Montréal New Tech. Les événements sont également relayés sur nos plateformes médias sociaux ainsi que dans notre infolettre, envoyée à chaque deux semaines.	2283 événements ajoutés dans la dernière année
Canal de communication collaboratif	Une communauté Slack est en place depuis avril 2019. Les utilisateurs échangent sur des sujets tels que les opportunités, la recherche d'emplois, etc.	2352 abonnés 943 messages par mois en moyenne
Section sur les actualités comportant notamment des articles de blogue	L'actualité est couverte par la publication d'une infolettre toutes les deux semaines. Les réseaux sociaux sont très actifs. En novembre 2018, une série de portraits d'organisations montréalaises, tels que MT Lab, Esplanade, Le Wagon, PME MTL Centre-Ville et Quartier de l'innovation ainsi que des balados en collaboration avec Baron Mag ont été réalisés.	6676 abonnés au 31 mars 2022 Voir ci-dessous les chiffres d'abonnés de nos plateformes Près d'une trentaine de billets de blogues publiés entre novembre 2018 et mars 2020.

	Récemment, le contenu des Mercredis startups est résumé sous forme d'articles de blogues.	Entre janvier 2021 et mars 2022, 6 articles de blogue ont été publiés sur les sujets abordés lors des Mercredis Startups.
Glossaire	Le lexique du vocabulaire startup en français et en anglais a été lancé en novembre 2019	1269 téléchargements
Cartographie des programmes offerts selon les industries	Une seule cartographie - sur l'intelligence artificielle - réalisée en avril 2021	Près de 10 000 consultations lors de son lancement.
Offres d'emploi	Initiative non mise en place. Le Slack a un canal permettant l'affichage d'offres et de demandes.	
Sessions d'information en ligne	Initiative transformée en présentations de l'écosystème dans les cohortes des accélérateurs locaux et en 3 vidéos sur l'écosystème startups.	31 présentations locales de l'écosystème startups et + de 380 startups rejointes 287 visionnements des 3 capsules

AJOUTS À L'ACTION INITIALE

Tableau des appels de candidatures dans l'écosystème	Les partenaires y ajoutent eux-mêmes leurs appels à candidatures, lesquels s'affichent sur notre site web	En moyenne 80 opportunités sont ajoutées à notre site chaque année.
Webinaires/podcasts Les Mercredis startups	Les Mercredis startups sont des webinaires mensuels lancés pendant la pandémie et qui se poursuivent. Ils couvrent des thématiques diverses et d'intérêt pour les entrepreneurs et sont appuyés par Cisco.	2020 : 21 éditions animées par Patrick Gagné, 1500 participants en direct et en moyenne 400 vues en différés. 48 invités 2021 : 9 éditions des Mercredis Startups animées par Kyle Boulay, co-fondateur de Bus.com et Amira Boutouchent, co-fondatrice de Bridgr, en moyenne 131 vues sur Facebook, zoom, Youtube et en rediffusion sur

		la plupart des plateformes de baladodiffusion tels que Spotify et Apple Podcasts. 2022 : 2 éditions (février et mars 2022)

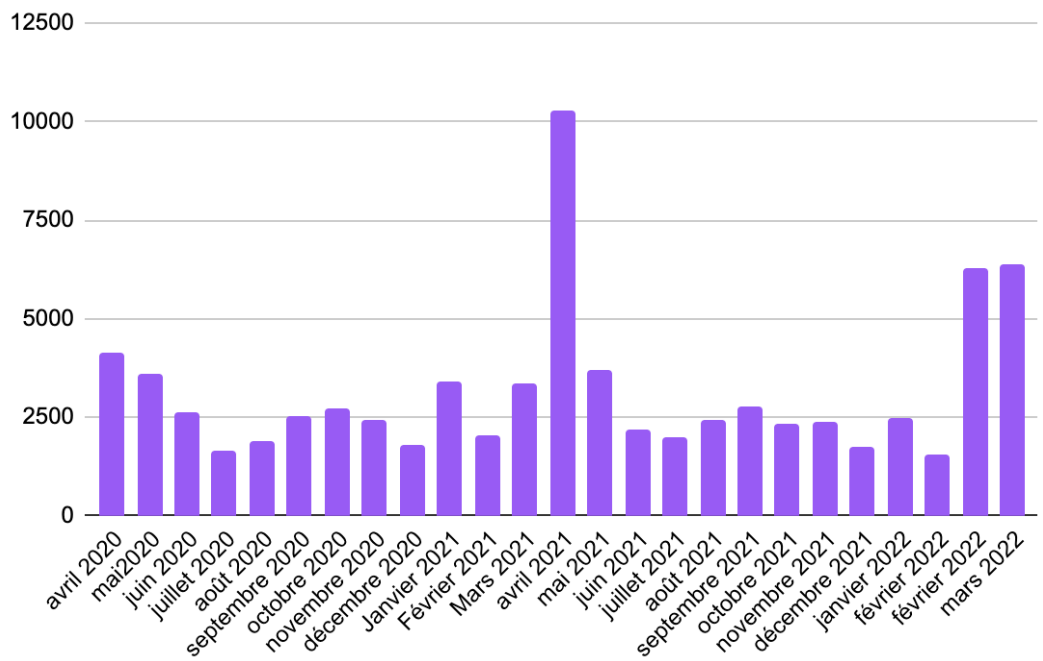
Renseignements à fournir pour la reddition de compte

Composantes de la plateforme numérique en ligne

Le site web a été le premier outil lancé par Bonjour Startup Montréal en janvier 2019. Il a beaucoup évolué depuis, incluant sa révision récente en février 2022 sous le nom de Startup Montréal. Aujourd'hui, ce site est encore plus facile d'utilisation, dynamique et permet aux startups de mieux s'orienter dans l'écosystème mais de faire valoir encore plus toute la richesse et la diversité de l'écosystème startup montréalais aux publics externes.

Au cours de la dernière année, le site a été consulté par 46 579 visiteurs.

Tableau des visiteurs uniques entre avril 2020 et mars 2022



Partenariats réalisées pour nourrir les contenus et les données de la plateforme

- **Baron Mag** ainsi que des pigistes pour la rédaction d'articles en 2018-2019
- **Fundica** afin de diriger les entrepreneurs vers le site de recherche de sources de financement en 2018, 2019 et 2020
- **Montréal New Tech** pour la section événements de 2019 à aujourd'hui
- **Tous les partenaires de l'écosystème** pour l'affichage des appels à candidatures, la cartographie générale et la cartographie des aides à l'internationalisation
- **Next AI**, **IVADO** et **Montréal International** pour la cartographie IA

Stratégie éditoriale avec les partenaires pour diffuser de l'information sur l'écosystème

- Tentative de collaborations avec des accélérateurs pour des articles de blogue qui n'a pas été réalisée par manque de temps des partenaires
- Le contenu est donc développé par Startup Montréal et les partenaires sont invités à collaborer aux Mercredis Startups, ce qui nécessite peu de temps de préparation pour eux et permet de les mettre leur expertise en valeur
- Partenariat avec Montréal New Tech pour la gestion du calendrier des activités

Mécanismes mis en place pour la mise à jour des informations

L'information est à jour grâce à plusieurs moyens mis en place :

- Une veille active est réalisée par l'équipe
- Un Slack collaboratif interne met toute l'intelligence collective de l'équipe à profit pour repérer les actualités d'intérêt
- Les rendez-vous mensuels des partenaires permettent d'obtenir de l'information à jour
- Le mécanisme d'affichage des appels à candidatures des partenaires leur offre la possibilité d'afficher directement l'information sur leurs prochaines cohortes
- Les rencontres individuelles fréquentes avec les partenaires

Sources d'acquisition

Les visiteurs de notre site Web proviennent principalement de Google. Le plus souvent, ces visiteurs atterrissent sur notre site Web après nous avoir cherché sur le moteur de recherche puisque le taux de rebond[1] est plus bas que la moyenne des visiteurs sur notre site.

[1] Taux de rebond = taux d'internautes qui ont quitté le site après une courte consultation d'une seule page

La plupart des visiteurs tombent sur notre site Web avec la volonté d'en savoir plus sur l'écosystème startup puisqu'ils passent par un moteur de recherche, et restent sur la page une fois arrivés d'où le faible taux de rebond.

Sommaire des statistiques sur la fréquentation de la plateforme

- Nombre de visites du 1er janvier 2019 au 31 mars 2022 : **137 227**
- Nombre de pages consultées du 1er janvier 2019 au 31 mars 2022 : **443 381**

Données géographiques

74% des visites sur notre site Web viennent du Canada alors que les États-Unis, la France, l'Inde, le Royaume-Uni et le Maroc comptent parmi les cinq principaux pays qui ont visité notre site Web.

Au Canada, les visiteurs viennent en majorité de Montréal, soit 42 797 visiteurs uniques ou 59,34% des visiteurs. Le reste du top 5 des villes sont Québec (4,65%), Toronto (4,17%), Laval (3,37%), et Longueuil (2,95%).

Sommaire des pages consultées

Parmi toutes les pages de notre site Web, les 5 pages les plus consultées, excepté la page d'accueil du site Web, récoltent plus de 18% des visites du site Web. Au total depuis le lancement du site web, 443 381 pages ont été consultées. En comptant les 137 227 sessions, cela donne une moyenne de 3,23 pages consultées par session.

De ces statistiques, nous pouvons conclure que les visiteurs du site Web sont intéressés par le contenu puisqu'ils restent sur le site Web pour quelques minutes et consultent généralement plusieurs pages. Toutefois, les pages qui ont du contenu mis à jour régulièrement, soit les sections Événements et Appels de candidatures, sont plus consultées que le reste du site Web.

Nombre de sessions d'information en ligne et nombre de startups rejointes

L'idée de départ était d'offrir des sessions d'information en ligne auxquelles les entrepreneurs pouvaient s'inscrire. Une ou deux sessions ont été offertes, mais l'expérience n'était pas concluante. Nous avons donc mis nos efforts à présenter l'écosystème auprès des cohortes des accélérateurs qui nous invitent à le faire.

Depuis mars 2020, moment où nous avons débuté ses présentations, nous avons fait **31 sessions de présentations** chez nos partenaires qui ont rejoint plus de **400 startups**.

3 vidéos ont été réalisées et mises en ligne. Elles ont généré peu de visionnements (287) et aucune autre n'a donc été ajoutée. Elles ont pour titres :

- Présentation de l'écosystème startup
- Les outils de l'écosystème startup
- Participer à l'écosystème startup

Analyse sur l'opportunité d'offrir un service de conciergerie à partir de 2021

Nous avons consulté quelques partenaires de l'écosystème, dont Montréal inc., Centech, MTLab, Montréal Invivo, Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM, Futurpreneur, Next AI, Zu, le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec et Techstars pour nous assurer de répondre à un besoin existant d'orientation des startups parmi les nombreuses ressources de l'écosystème, notamment les entrepreneurs qui auraient été refusés par les accélérateurs et les incubateurs d'entreprises. Avant de lancer le service, nous avons fait une phase test dans les premiers mois de 2021 auprès d'une dizaine de startups ciblées grâce à un partenariat avec Next AI.

En mai 2021, le service de Conciergerie a été lancé. Il s'agit d'un service d'orientation personnalisé pour les entrepreneurs startup de Montréal. Un rendez-vous d'une durée de 30 minutes est pris avec un concierge directement sur notre site Web ou par une adresse courriel dédiée. Ce service vise principalement deux clientèles : les startups, surtout celles aux stades de pré-démarrage et de démarrage; et les partenaires de l'écosystème qui y réfèrent leurs startups.

Depuis son lancement, notre service de conciergerie a permis **d'orienter 185 personnes** qui ont signalé l'intention de démarrer une startup, qui ont une startup récemment démarrée ou qui sont en processus pour trouver de l'accompagnement.

Action 2 : Répertoire des startups montréalaises - gestion des données

OBJECTIF : Créer un répertoire des startups montréalaises et le mettre à la disposition de la communauté en fonction d'un protocole d'utilisation et de partage des données
DESCRIPTION : En collaboration avec les dépositaires de données sur les entreprises en démarrage, une base de données sera développée en fonction des informations requises par les investisseurs et les entrepreneurs pour faciliter la croissance de leurs activités. La base de données comprendrait notamment des informations sur les entreprises, les fondateurs, les investissements réalisés (montants et industries) et éventuellement les programmes d'incubation et d'accélération suivis. Les données permettraient à la fois de documenter l'ampleur et la performance de Montréal concernant les startups ainsi que de fournir un outil de repérage efficace pour le maillage entre les startups et les différents partenaires. La protection des données est un enjeu majeur pour le succès du projet. Une équipe légale sera mise sur pied pour assurer le respect de la loi sur la protection de la donnée ainsi que d'un comité de gouvernance de la donnée.

Détails de l'action

Les besoins que Startup Radar cherchaient à combler dès le départ sont la nécessité d'avoir de la donnée à jour et en temps réel sur l'écosystème startup et la découvrabilité des startups d'ici.

Startup Radar 1.0

La première version de Startup Radar avait comme objectif de retrouver facilement et dans un seul endroit l'information essentielle sur l'ensemble des startups montréalaises.

Récolte des données initiales

Les données publiées sur Radar provenaient de plusieurs partenaires de l'écosystème qui nous ont transmis les informations des startups de leurs programmes d'accélération. Un travail additionnel de récolte de données dans l'écosystème a également été fait par l'équipe de Bonjour Startup Montréal pour s'assurer de répertorier le plus grand nombre de startups présentes à Montréal.

PARTENAIRES :

- Centech
- Finance Montréal
- District 3
- Ivado
- Montreal New Tech
- Montréal inc.
- MT Lab
- PME Montréal
- Quartier de l'innovation
- Réseau Capital
- Real Ventures
- Station Fintech

Toutes les données sont restées confidentielles, bien qu'elles ont été partagées dans l'écosystème afin que les partenaires puissent confirmer les informations récoltées. De plus, Clearbit a été utilisé afin de valider la qualité et l'authenticité des données fournies. Notre politique de confidentialité, développée par Fasken, nous assurait également que les utilisateurs étaient bien au courant du protocole d'utilisation de la plateforme.

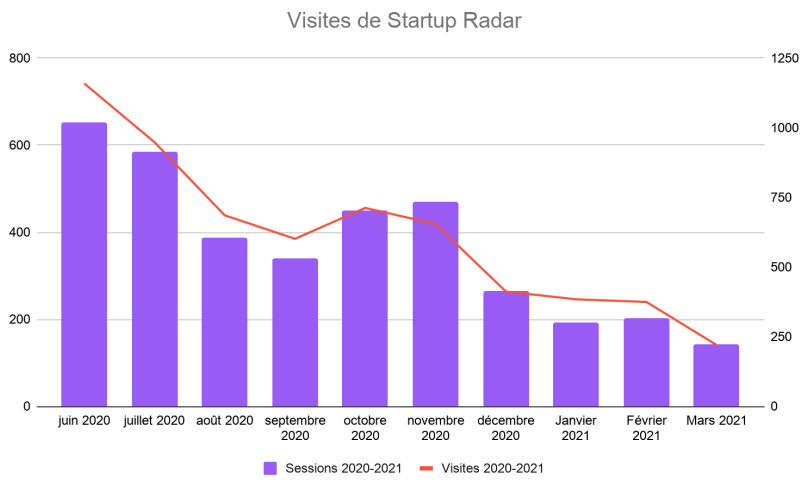
Lancement public

Nous avons lancé Startup Radar publiquement le 17 juin 2020 en annonçant sur son site Web et par voie de communiqué. De ce lancement, nous avons obtenu 3 articles dans des médias spécialisés : Grenier aux Nouvelles, Isarta et Betakit.

Statistiques de consultation

Après le lancement, le site de Startup Radar a été consulté 5 816 fois par 3 660 utilisateurs. Les visites ont été plus nombreuses dans les premiers mois suivant son lancement.

Après décembre 2020, les communications au sujet de Startup Radar ont été moins soutenues comme nous étions en phase de réévaluation de l'outil, ce qui explique la diminution du nombre de visites entre décembre et mars 2021.



Vers une version 2.0

La première version de Startup Radar nous a permis d'évaluer, en partenariat avec l'écosystème, si la plateforme répondait aux attentes et aux objectifs initiaux. La plateforme permettait d'avoir un répertoire des startups à Montréal, mais sa mise à jour était le principal enjeu.

Startup Radar 2.0

La seconde version de Startup Radar avait comme objectif principal de trouver une façon de faciliter la mise à jour de la donnée. La voie utilisée a été de mettre en place un outil de maillage des startups avec les opportunités d'ici (programmes des partenaires) et d'ailleurs (opportunités d'affaires à l'international). L'intention était de centraliser les opportunités offertes par les acteurs de l'écosystème locaux (appels à candidatures, événements) et provenant de l'international (événements, appels à candidatures d'accélérateurs corporatifs internationaux, foires) pour permettre aux fondateurs de startups de les recevoir directement selon leur profil et stade de développement. En second lieu, cet outil permettait aussi de valoriser l'activité entrepreneuriale et technologique de Montréal, ici comme à l'international.

Le développement se faisait sur Salesforce et utilisait sa fonction d'intelligence artificielle Einstein pour aider le jumelage et pousser des offres par les organisations locales aux startups inscrites sur Radar. Après quelques mois de développement d'un produit, des premiers tests ont été réalisés à l'automne 2021. Le constat a été que l'adhésion des startups et des partenaires de l'écosystème n'était pas au rendez-vous et que pour la susciter, la plateforme devait pouvoir bénéficier d'un rayonnement international trop coûteux à générer. De plus, une telle plateforme aurait sans cesse nécessité des coûts de développement additionnels pour lui ajouter de nouvelles fonctionnalités, alors que notre mission n'est pas de développer des produits technologiques.

Nous avons alors pivoté et recherché un partenaire technologique ayant une telle mission et un rayonnement international et avons établi un partenariat pour sous-traiter la manutention et la gestion de la plateforme à Dealroom.

Une entente de 3 ans a été signée avec ce partenaire technologique qui nous permet de rendre Radar disponible à Montréal et pour le reste du Québec. La nouvelle version de Radar propulsée par Dealroom est en ligne depuis février 2022.

Indicateurs-clés de l'action 2

Renseignements disponibles sur les startups

Nom de l'entreprise, courte description, date de lancement, nombre d'employés, évaluation, investisseurs et rondes de financement, information sur les fondateurs et l'équipe dirigeante, nouvelles sont des exemples des informations présentes sur Radar.

Nombre de startups présentées dans le répertoire

Notre objectif est d'avoir au minimum 1200 startups à Montréal, ce qui est le chiffre le plus près de la réalité selon l'information pré-Radar.

Il y a, en date du 31 mars 2022, **1404 startups sur la plateforme**. Ce chiffre est appelé à changer au fil des premiers mois durant la période d'amélioration de la qualité de la donnée.

Mécanismes pour la validation de la qualité et de l'authenticité de la donnée

La donnée est mise à jour de deux façons :

1. Tout d'abord, automatiquement, par les outils de Dealroom qui agrègent et incorporent les informations publiques se trouvant sur internet;
2. Puis, manuellement, par 4 types de parties prenantes : les startups, les partenaires, Startup Montréal et Dealroom.

Les utilisateurs, principalement les **startups**, de la plateforme peuvent s'inscrire gratuitement. Si leur courriel correspond à une startup, ceux-ci sont en mesure de modifier les informations de leur entreprise eux-mêmes. Les **partenaires** reçoivent un accès privilégié à la plateforme qui leur donne droit de modifier la donnée, soit eux-mêmes ou en partageant l'information avec Startup Montréal, typiquement pour leur propre cohorte en accélération ou incubation. **Startup Montréal** revoit la donnée et la modifie au besoin. Et finalement, **Dealroom** détient une équipe qui s'occupe de mettre à jour la donnée et valider toutes les modifications faites par les autres parties prenantes.

Liste des partenaires fournissant des données sur les startups

Startup Montréal travaillera cette année à développer des partenariats afin d'augmenter la qualité et la portée de la donnée sur Radar. Il s'agira d'acteurs locaux, comme des Espace régionaux de croissance et d'accélération (ERAC), d'acteurs sectoriels, comme les grappes, ou d'acteurs directs auprès des startups, comme les accélérateurs. Ceux-ci auront un accès privilégié à la plateforme, afin de pouvoir modifier la donnée, et certains acteurs locaux auront la possibilité de mettre la donnée de l'avant sur leur propre site web, afin d'augmenter la portée pour les startups.

Protocole d'utilisation et de partage de donnée

La donnée est disponible en ligne gratuitement. Il s'agit de données publiques seulement, aucune donnée privée ou privilégiée sur les startups n'est présente sur Radar. La donnée est la copropriété de Startup Montréal et Dealroom. Startup Montréal a l'exclusivité pour le Québec et Dealroom ne peut faire de rapports utilisant la donnée sans le consentement de Startup Montréal. Les partenaires n'obtiennent pas de droit sur la donnée, mais ont la possibilité de la consulter et d'y contribuer.

Statistiques sur les utilisateurs

Voir les statistiques fournies sur la version 1.

La version 2 a été mise en ligne en février 2022 et annoncée uniquement par notre infolettre, puisque nous sommes dans la phase d'amélioration de la donnée. Les statistiques de fréquentation ne sont donc pas encore disponibles.

Description de l'usage des données en vue de documenter l'écosystème et de réaliser des activités de maillage

Il faudra quelques mois pour que les données soient suffisamment de qualité pour nous permettre de générer des rapports, mais c'est bien un des objectifs de Radar. Nous croyons pouvoir commencer à publier des rapports sur des thèmes spécifiques à la fin de 2022 ou au début de 2023.

Action 3 : Vigie - Portrait de l'écosystème

OBJECTIF : Élaborer un portrait annuel de l'écosystème des startups de Montréal avec le milieu universitaire, tout en collaborant au projet national québécois de collecte de données sur ce thème.
DESCRIPTION : À partir de renseignements collectées par sondage et de statistiques provenant de différentes bases de données, un portrait de l'écosystème des startups serait dressé annuellement, permettant notamment d'observer le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal. Bénéficiant de l'apport méthodologique et analytique du milieu universitaire, le portrait poserait également un regard sur les forces et les faiblesses de l'écosystème.

Détails de l'action

Portrait annuel

Notre premier Portrait de l'écosystème startup a été publié en deux temps : les Faits saillants présentant les données clé lors du Startupfest en juillet 2019, puis le rapport complet comportant des analyses approfondies de certains enjeux lors d'Expo Entrepreneurs en février 2020.

La pandémie a frappé ensuite et la situation des startups était extrêmement variable de mois en mois. MAIN a alors publié son Baromètre qui comportait des mesures de l'état des startups sur différents thèmes et sur une base mensuelle. De nombreuses organisations ont lancé des sondages et il est devenu très difficile d'obtenir l'attention des startups pour compléter ces multiples enquêtes. Nous avons donc décidé de ne pas lancer un nouveau portrait dès 2021 et de plutôt établir un portrait spécifique de la diversité de l'écosystème en 2022.

Indicateurs-clés de l'action 3

Portrait annuel publié sur l'écosystème des startups à Montréal

Portrait publié en 2 temps : les Faits saillants présentant les données clé lors du Startupfest en juillet 2019, puis le rapport complet comportant des analyses approfondies de certains enjeux lors d'Expo Entrepreneurs en février 2020.

Cadre méthodologique déployé, organisations contributrices d'information et partenaires financiers du secteur privé

Le portrait a été réalisé sur une période de 10 mois en collaboration avec l'Institut d'entrepreneuriat Banque nationale HEC Montréal.

Un comité de travail comprenant des représentants de divers acteurs de l'écosystème : Investissement Québec, le Ministère de l'Economie et de l'Innovation du Québec, Montréal inc., Montreal NewTech, Montréal International, le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec, Real Ventures, Startupfest et la Ville de Montréal.

Il a fait appel aux données de Canadian Venture Capital & Private Equity Association (CVCA) et aux témoignages de près de 400 startups (sondage).

Voir le portrait 2020

Renseignements sur le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal

Voir le portrait 2020

Nombre de téléchargements du portrait annuel

Le portrait a été téléchargé 2535 fois entre février 2020 et avril 2021. Ensuite, le site web a été revu et le portrait était accessible sans téléchargement. La page dédiée a été consultée 1432 fois.

Partenariat établi et mutualisation des ressources convenues avec le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec pour contribuer à la recherche sur ce thème à l'échelle québécoise

MAIN a lancé les Baromètres pendant la pandémie et a développé une série d'études avec l'Université de Sherbrooke sur plusieurs thèmes liés aux startups. Le portrait de Montréal et les études spécifiques à Montréal continueront d'être portées par nous, MAIN ayant un rôle pan-québécois, nous appuyons leurs efforts provinciaux et vice-versa.

Activités de mobilisation

Nous ajoutons dans cette section les activités de mobilisation de l'écosystème mises en place puisqu'elles participent à la vigie et découlent des constats du premier Portrait publié.

OFFSITE, le rendez-vous annuel des partenaires de l'écosystème

En 2020, nous avons tenu un 1er rendez-vous annuel virtuel des partenaires de l'écosystème afin de faire le point sur les enjeux majeurs au sein de notre écosystème. Dans le cadre du OFFSITE, nous avons organisé deux rencontres en octobre. Ces rencontres ont réuni 81 représentants uniques. Organisées avec l'aide de Credo impact et de la Factry, le OFFSITE visait à développer une vision commune de notre écosystème. Il a permis de discuter de quel écosystème nous souhaitions pour Montréal et d'aller plus loin en votant sur les principaux objectifs que nous visions.

Les cinq principaux objectifs établis par l'écosystème nous ont guidé depuis. Ce sont, un écosystème :

- Qui concilie l'impact économique et social
- Diversifié et inclusif
- Collaboratif
- Facilite l'accès au talent
- Qui rayonne ici et à l'international

Un bilan du OFFSITE a été publié recensant l'opinion des acteurs présents lors de ces deux matinées.

Suite au OFFSITE, une cellule d'impact constituée de 16 membres ainsi que 3 task forces pour mettre en action les objectifs du forum ont été déployés en 2021.

Cellule d'impact

La cellule d'impact a conseillé l'équipe de Bonjour Startup Montréal dans le déploiement et le suivi des actions découlant du OFFSITE 2020. La cellule a aidé à identifier les collaborations les plus porteuses pouvant permettre l'atteinte des objectifs pour l'écosystème. Elle facilite les liens avec les acteurs de l'écosystème et contribue à la mise en place de collaborations. Sa composition se retrouve en page 35. Au total, les *task forces* et la cellule d'impact comptent 18 membres qui se sont réunis à 28 reprises depuis leur création.

Rendez-vous mensuels de l'écosystème

Les rendez-vous mensuels de l'écosystème ont commencé comme une façon de rejoindre les partenaires de l'écosystème et de discuter des mesures mises en place pour aider les entrepreneurs affectés par la COVID-19. La première rencontre s'est déroulée le 27 mars 2020. Depuis lors, 28 appels ont eu lieu ralliant une moyenne de 34 participants par appel.

En tant que rencontre virtuelle, ces rendez-vous de l'écosystème sont devenus des points de contact importants pour partager l'information sur les diverses initiatives de chacun, prendre le pouls de nos partenaires et partager des bonnes pratiques.

Autres statistiques d'intérêt

Au cours de l'existence de Bonjour Startup Montréal, les membres de l'équipe ont été présents en personne et virtuellement lors de plusieurs activités de représentation afin de parler au nom de l'écosystème startup montréalais et en tant que porte-parole des projets que nous avons lancé. Nous avons également obtenu une excellente visibilité dans les médias, ce qui a permis d'asseoir notre notoriété en tant qu'organisme phare pour l'écosystème startup montréalais.

Voici un portrait, le plus exhaustif possible, des activités de représentation ainsi que des mentions dans les médias entre le 1er septembre 2018 et le 31 mars 2022. À noter qu'à partir du 10 février 2022, nous comptabilisons plutôt les mentions de Startup Montréal.

Activités de représentation

Au cours des dernières années, plusieurs membres de l'équipe Bonjour Startup Montréal ont été appelés à collaborer sur des tribunes montréalaises importantes ainsi qu'à l'international. Entre novembre 2018 et le 31 mars 2022, nous avons eu l'occasion de représenter Bonjour Startup Montréal pour un total complet de **98 activités**, dont 23 avaient une portée québécoise ou canadienne et 16 avaient également une portée internationale.

Parmi ces activités, nous incluons notamment des tables rondes, des comités de consultation, des ateliers ou des conférences, organisés principalement par des partenaires de l'écosystème ou d'autres organisations de renom tels que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Printemps numérique et la Conférence de Montréal. Nous incluons également dans ce sommaire toutes les présentations de l'écosystème montréalais mentionnées précédemment.

Voir **l'annexe 2** pour la liste complète des activités de représentation.

Mentions dans les médias

En plus des présences sur des tribunes publiques, entre le 1er juillet 2018 (date de lancement du Pôle d'innovation de Montréal) et le 31 mars 2022, nous avons obtenu un total de **132 mentions** pour différents lancements de projets :

- Lancement du site Web (janvier 2019)
- Lancement du Portrait de l'écosystème startup (février 2020)
- Startup Radar (juin 2020)
- Collectif Invincible (novembre 2020)
- Conciergerie (mai 2021)
- Semaine de l'Impact (novembre 2021)
- Hypercroissance Québec (février 2022)

Parmi ces mentions, nous excluons les mentions de Liette Lamonde lorsque celle-ci était citée en tant que directrice générale de Montréal inc. et de Patrick Gagné en tant que directeur général d'OSMO, malgré leurs rôles respectifs en tant que PDG et cofondateur de Bonjour Startup Montréal.

Voir **l'annexe 3** pour la liste complète des mentions dans les médias.

Action 4 : Vigie - Écosystèmes internationaux

OBJECTIF : Coordonner les contributions des différents organismes économiques montréalais (ex. Real Venture et Centech) à une étude de positionnement international du territoire et proposer des solutions aux enjeux en regard des meilleures pratiques à l'étranger.
DESCRIPTION : Bonjour Startup Montréal coordonnera le membership de Montréal au Startup Genome, comprenant l'adhésion de la Ville, relativement au rapport annuel de positionnement des écosystèmes de startups à travers le monde et y coordonnera également la cueillette des informations nécessaires au rapport. Des recherches supplémentaires seront menées pour identifier et mettre en place les meilleures pratiques ainsi que pour suivre les autres initiatives de classement et d'évaluation des écosystèmes de startups, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Un événement annuel visera à présenter les résultats aux acteurs de développement économique de la métropole ainsi que diverses activités visant l'implantation de nouvelles pratiques.

Détails de l'action

Bonjour Startup Montréal a géré les relations avec Startup Genome et géré le groupe de travail des membres locaux contribuant au membership et aux données. Ceci inclut notamment de fournir, chaque année, les informations de la dernière année permettant de mettre en valeur l'écosystème startup de Montréal, de valider/remettre en question les données compilées par Startup Genome et de réviser les pages qui seront publiées sur Montréal dans le Global Startup Ecosystem Report.

Grâce à ce membership, Bonjour Startup Montréal reçoit annuellement une analyse détaillée sur des dizaines de mesures et comparant notre écosystème à quelques écosystèmes pré-déterminés, le plus souvent du temps Amsterdam, Toronto, Vancouver et Melbourne. Cette analyse est partagée avec des acteurs clé de l'écosystème et nous permet de mesurer notre progression, et d'identifier nos faiblesses et nos forces. Les forces sont ensuite intégrées à nos présentations de l'écosystème et les faiblesses sont intégrées à nos réflexions stratégiques afin de déployer des actions permettant d'y pallier.

Indicateurs-clés de l'action 4

Partenaires financiers et activités de coordination mis en place à Montréal pour contribuer à la publication annuelle d'un rapport de positionnement international

Les membres du Comité Startup Genome Montréal sont Centech, la Ville de Montréal, le Ministère de l'Économie et de l'Innovation et Montréal international. Le groupe se réunit une à deux fois par année.

Participation à deux rencontres annuelles d'échange avec les membres internationaux du Startup Genome

- 2019-2020 : participation à l'assemblée annuelle à Amsterdam à l'automne 2019
- 2020-2021 : les rencontres en personne ont été annulées, mais Startup Genome a maintenant mis en place des rencontres mensuelles en ligne auxquelles l'équipe participe. Nous y avons présenté l'écosystème startup montréalais et animé une session de discussion sur l'enjeu de mobilisation des partenaires de l'écosystème.
- 2021-2022 : poursuite de notre participation aux rencontres virtuelles. Nous avons choisi de ne pas participer à l'assemblée annuelle en personne à Riyad en mars 2022 par manque d'intérêt pour le contenu.

Analyse des autres classements internationaux de positionnement des écosystèmes de startups et validation de l'initiative ou des initiatives les plus porteuses pour la contribution statistique de Montréal

Nous surveillons et contribuons des données au rapport de Startup Blink en plus de celui de Startup Genome et y avons présenté l'écosystème montréalais.

Rapports de mission de reconnaissance des écosystèmes similaires les plus performants dont la majeure partie sera jumelée à des initiatives de déplacement existantes.

- 2019-2020 : Mission en 2019 à Amsterdam et Stockholm ayant permis une comparaison détaillée de ces écosystèmes avec celui de Montréal et de créer des relations toujours maintenues à ce jour.
- 2020-2021 et 2021-2022 : Aucune mission dans la période étant donné la pandémie. Invitation de représentations d'écosystèmes étrangers aux Rendez-vous mensuels virtuels à l'occasion.

Tenue et nombre de participants à l'événement annuel présentant les résultats de la vigie des écosystèmes internationaux

- 2019-2020 : Une présentation au retour de la mission à Amsterdam et Stockholm ayant réuni une trentaine de participants.
- 2020-2021 : Pas d'événement tenu dans la période et comme Montréal avait glissé au classement, nous ne souhaitions pas faire de bruit
- 2021-2022 : Pas d'événement tenu dans la période étant donné la pandémie.

Stratégie d'action pour pallier aux lacunes de Montréal et liste des pratiques innovantes potentielles à implanter à Montréal

Ce travail se fait maintenant en continu et permet de mettre à jour notre plan d'action annuel. Voir notre plan d'action stratégique.

Mise en place d'un réseau d'innovateurs engagés montréalais pour implanter de nouvelles pratiques et initiatives

Les Rendez-vous mensuels des partenaires de l'écosystème tenus par Bonjour Startup Montréal de l'écosystème sont un lieu d'échange où on discute également de meilleures pratiques et invitons des représentants d'écosystèmes startups internationaux à présenter leurs pratiques innovantes.

Nombre de nouvelles pratiques et d'initiatives implantées à Montréal

- La Conciergerie lancée en mai 2021
- Radar lancé en juin 2020 dans sa première version, puis en février 2022 dans sa deuxième version
- Innostartup.ca : la plateforme visant à afficher les défis des grandes entreprises et identifier des startups pouvant y répondre
- Puissance2 : la plateforme de la Table d'entrepreneuriat gérée par Bonjour Startup Montréal et visant à créer des liens entre startups et grandes entreprises
- Le Collectif Invincible : initiative test des services à offrir aux *scaleups* ayant mené à Hypercroissance Québec
- Hypercroissance Québec, un programme dédié aux entreprises québécoises innovantes en forte croissance, le premier de ce genre au Québec.
- Les Rendez-vous mensuels, le Offsite, les *task forces* sont toutes des initiatives innovantes.

Donc un total de 7 au moins dans la période.

Action 5 : Maillage et délégations étrangères

OBJECTIF : Développer une offre d'activités de maillage entre les startups montréalaises et les grands groupes en déplacement à Montréal ainsi que proposer en collaboration avec la Ville de Montréal un service d'accueil pour les délégations internationales issues du milieu des startups en accordant la priorité à certains marchés ou à certains moments de l'année, lors de grands événements d'affaires dans la métropole,
DESCRIPTION : En collaboration avec le Service de développement économique et les institutions oeuvrant dans le domaine de l'attraction des investissements, Bonjour Startup Montréal organisera annuellement des activités de maillage et des rencontres B2B entre les grands groupes de passage à Montréal et des jeunes entreprises prometteuses repérées grâce au répertoire des startups de Montréal. De plus, en complémentarité avec les acteurs qui accueillent régulièrement des délégations étrangères (Ville de Montréal, Gouvernement du Québec, Montréal international et Investissement Québec, etc.) ou à la demande de la Ville de Montréal, un nouveau service sera déployé pour améliorer l'accueil de délégations étrangères issues du milieu des startups et leur faire découvrir les principales stratégies, pratiques et institutions de la métropole (incubateurs, accélérateurs et autres centres d'expertise en innovation), en particulier lors de grands événements d'affaires à Montréal. Une attention particulière sera portée sur les marchés prioritaires identifiés dans la planification annuelle.

Détails de l'action

La structure d'une future offre d'accueil de délégations étrangères pour leur faire découvrir l'écosystème startup montréalais a été mise en place et devrait être déployée dès le mois de mars 2020. La crise sanitaire a mis un arrêt à cette activité qui a été redémarrée en février 2022. Elle apparaît sur notre site web sans qu'on en fasse la promotion. Nous avons choisi d'être en mode réaction à ce stade-ci étant donné l'incertitude liée à la pandémie, mais une première délégation en provenance du Luxembourg est déjà prévue au mois de juin 2022 et une deuxième en provenance de la Corée du Sud est prévue pour cet été.

L'offre prévoit différents types de découvertes de l'écosystème startup montréalais, en fonction des intérêts spécifiques des délégations. Ainsi, des visites d'une heure permettent un survol des caractéristiques clé de l'écosystème montréalais alors que d'autres formules, d'une demi-journée ou

d'une journée complète, conçues sur mesure et en collaboration avec les acteurs de l'écosystème, pourront faire valoir des aspects spécifiques en fonction de la nature de la demande (ex. intérêt pour une verticale comme l'IA, pour des acteurs en financement, ou autre).

Bonjour Startup Montréal a également contribué à l'accueil de délégations étrangères à Startupfest en 2019.

Indicateurs-clés de l'action 5

Partenariats établis avec les organisations oeuvrant dans l'attraction de grandes entreprises, tel que Montréal international, afin de réaliser des activités de maillages et des rencontres B2B avec des startups

Nous sommes en relation continue avec la Ville de Montréal, Montréal international, la Chambre de commerce de Montréal, le MEI, le MRIF, Affaires Mondiales Canada et Investissement Québec international et prêt à présenter l'écosystème startup sur demande.

Nombre et nature des activités de maillage entre les startups montréalaises et les entreprises étrangères de passage à Montréal ainsi que le nombre de rencontres B2B

Suite au déplacement de Liette Lamonde et Patrick Gagné en Suède en vue de rencontrer les principaux joueurs de cet écosystème et comprendre son ADN, nous avons réussi à connecter avec l'acteur en innovation de Stockholm et accueillir la délégation qui s'est présentée à l'automne 2019 à Montréal. Startups, corpos et organisations travaillant en innovation faisaient partie de la délégation. Nous avons connecté des startups suédoises avec des startups montréalaises (en tout, une dizaine de connexions). Comme la délégation coïncidait avec la semaine de l'innovation, nous avons aussi appuyé les organisateurs en leur offrant notre service de scouting selon 2-3 verticales et connecter les startups avec des corpos suédoises (en tout une dizaine de connexions effectuées).

Nombre de startups montréalaises ayant bénéficié d'activités de maillage et des rencontres B2B avec les grandes entreprises de l'international ainsi que les ventes ou investissements découlant de ces activités

En collaboration avec la Ville de Montréal, nous avons identifié les startups qui répondent aux profils et critères de chacun de ces événements pouvant bénéficier des connexions B2B.

1- WSAI Américas et WSAI Amsterdam :

- en 2021 : 14 startups ont bénéficié de 32 connexions

- en 2022 (en cours) : 14 startups ont confirmé leur intérêt et ont été connecté avec les organisateurs de l'événement

2- Web Summit

- en 2020: les représentants de 15 startups ont bénéficié de billets pour l'édition virtuelle et d'accompagnement pour des rencontres B2B grâce à Service Développement Canada.

3- Collision

- en 2019, 145 acteurs clés de l'écosystème startup montréalais sont partis à Toronto grâce à Bonjour Startup Montréal. Quelques startups participantes ont pu bénéficier de rencontres B2B organisées par le Bureau du Québec à Toronto dans le cadre de tables rondes avec des donneurs d'ordre.

4- Conférence de Montréal dans le cadre du Forum économique international des Amériques

Nombre et données sur la composition de délégations étrangères accueillies, selon les marchés ciblés ou les événements d'affaires priorisés

Après la délégation suédoise, nous avons à peine pu tester notre structure pour l'accueil de délégations étrangères à cause du contexte sanitaire. Nous avons tout de même eu l'occasion de collaborer à l'accueil de 2 délégations début 2020 : la première pour Affaires Mondiales Canada. En tout, nous avons accueilli un groupe d'une trentaine de personnes avec notamment les responsables des Canadien Technology Accelerator (CTA) des différentes zones géographiques du monde. Nous avons présenté l'écosystème startup montréalais, invité des partenaires de l'écosystème pour présenter leur offre, offert une visite de la Maison Notman et les avons connecté avec une dizaine de startups montréalaises. Ces dernières ont pu aussi se connecter avec un réseau de financiers lors d'un événement privé organisé par le réseau CTA à Montréal.

La deuxième délégation consistait en un groupe de la francophonie organisé par LOJIQ, principalement des organisations de soutien à l'entrepreneuriat. Nous avons accueilli le groupe à la Maison Notman et présenté l'écosystème.

Structure de la tarification mise en place pour l'accueil de délégations, le cas échéant

Pour le moment, il n'y a pas de tarification. Un service d'accueil de base gratuit est offert. Advenant des demandes en plus grande quantité et plus spécifiques, une tarification sera développée.

Action 6 : Promotion et connexion internationale

OBJECTIF : Développer et maintenir un réseautage ciblé avec les acteurs clés des plus importants écosystèmes de startups mondiaux ainsi que bâtir un calendrier des missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups avec le soutien des autres partenaires montréalais et québécois
DESCRIPTION : Bonjour Startup Montréal, en tant que représentant désigné de l'écosystème montréalais peut établir un canal de communications plus efficace avec les acteurs clés. Bonjour Startup Montréal travaillera ainsi à tisser une toile de connexions internationales de haut niveau avec ces joueurs dans une dizaine de villes sélectionnées en accord avec la Ville de Montréal, dans les secteurs prioritaires pour l'économie de Montréal, dans le but d'aider les startups montréalaises, susciter des partenariats et accueillir à Montréal des délégations à l'occasion de grands événements (C2MTL, Startupfest, etc.). Bonjour Startup Montréal tissera également sa toile internationale avec les grands groupes montréalais, québécois ou canadiens privés ou institutionnels ayant des filiales à l'étranger (par ex. : Caisse de dépôt et placement du Québec). De plus, un calendrier des missions et autres actions visant l'internationalisation des startups sera conçu en collaboration avec les partenaires montréalais. En lien, Bonjour Startup Montréal fera la promotion des missions internationales menées par les acteurs de l'écosystème, dont la Ville de Montréal, dans le but de faciliter le recrutement, assurer une meilleure préparation des startups en amont et un meilleur suivi en aval. Avec la Ville, des vitrines présentant l'écosystème pourront être réalisées dans les événements internationaux d'ici et d'ailleurs.

Détails de l'action

En 2019, Bonjour Startup Montréal a amené une délégation de près d'une centaine de startups et partenaires de l'écosystème à Collision à Toronto et a participé à Viva Tech.

Dès mars 2020, la pandémie a grandement impacté les plans de promotion et de connexion internationale. Les activités de promotion et de rayonnement à l'étranger, prévues en complémentarité à la participation aux grands événements internationaux, aux missions et à l'accueil de délégations étrangères, n'ont pas pu être déployées. Le calendrier des missions et d'accueil de délégations a été bâti mais n'a pas pu se réaliser en très grande partie, étant donné la situation pandémique qui a entraîné fermeture des frontières et annulation de la plupart des événements et missions dans le

monde. Le projet de toile de connexion a été mis en pause et a fait l'objet d'une réflexion, notamment pour identifier les écosystèmes prioritaires et les interlocuteurs clés.

Les activités prévues pour faire rayonner l'écosystème startup montréalais à l'international et pour créer des connexions avec d'autres pays dans le monde ont été particulièrement touchées par la pandémie. Presque tous les événements ont été annulés ou basculés en format virtuel, et avec la fermeture des frontières, l'accueil de délégations étrangères a été impossible, sauf pour certaines missions virtuelles.

Taskforce internationalisation

En réponse à la crise de la COVID-19, Bonjour Startup Montréal a lancé le *task force* internationalisation en mai 2020, au moment où tous les événements et initiatives internationaux s'annulaient les uns après les autres. Au départ, ce groupe se voulait temporaire et devait tenir 3 rencontres pour définir un plan d'action afin de considérer les startups dans la relance économique (qu'on prévoyait alors à l'automne 2020). Avec le délai de la relance, ce groupe s'est transformé pour y inclure trois objectifs supplémentaires :

1. Faciliter la collaboration entre les différents participants du groupe et les trois paliers gouvernementaux en matière de développement international
2. Créer des opportunités pour les startups de l'écosystème
3. Participer à la stratégie de rayonnement de Montréal et de l'écosystème à l'international

Le groupe a tenu 14 rencontres entre le 1er avril 2020 et le 31 mars 2022.

En date du 31 mars 2022, le groupe est constitué de ces membres :

- Annie Lirette, Affaires Mondiales Canada
- Stéphanie Beaudry, Affaires Mondiales Canada
- Céline Martin, Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- Agnès Gatignol, Investissement Québec International
- Anne-Sophie Prémont, Investissement Québec International
- Marianne Ferron, LOJIQ
- Olivier Rivas, Montréal international
- Pierre Philippe Couture, Ministère de l'économie et de l'innovation
- Valérie Boissonneault, Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
- Ophélie Pavoine, CCMM
- Simon Décary, Ville de Montréal
- Jean-Christophe Sinclair, Ville de Montréal

Initiatives du *task force* en 2020-2021:

- Collaboration avec la Ville et le MEI sur le Web Summit, permettant à des startups d'ici un accès privilégié à l'événement
- Enveloppe budgétaire de 25K$ dédiée à Startup Radar (en Q1, 2021), pour permettre aux délégations du Québec de repérer les startups les plus pertinentes à positionner dans les différentes régions du monde desservies par elles
- Collaboration avec la CCMM sur l'accompagnement vers l'exportation des startups de la nouvelle cohorte Mtl inc. et une collaboration sur un événement Montréal-Tel-Aviv dans le cadre de la série Tandem en affaires, le 26 mai 2021
- Collaboration avec Affaires Mondiales Canada pour la diffusion d'opportunités pour startups et contribution sur l'état de l'écosystème
- Considération des startups (entreprises innovantes) dans la nouvelle offre d'accompagnement d'IQI
- Collaboration avec l'ISDE pour préparer la cartographie des ressources internationales
- Calendrier commun des initiatives/événements internationaux en 2021
- Cartographie des services d'internationalisation

Indicateurs-clés de l'action 6

Toile de promotion et de connexion internationale

Méthodologie utilisée pour identifier les écosystèmes prioritaires et les profils type des interlocuteurs clés visées en fonction des secteurs prioritaires de Montréal

Afin de nous aider à identifier les écosystèmes à cibler, nous avons mené, avant la pandémie, un sondage auprès d'une centaine de startups, suivi de 3 groupes de discussion entre décembre 2019 et janvier 2020. Nous avons également mené 2 groupes de travail avec les partenaires de l'écosystème et les représentants des différents paliers du gouvernement en parallèle à un mapping des services offerts aux startups en lien avec l'exportation. Les 3 principaux marchés qui ressortent des démarches auprès des startups sont les suivants :

Marchés dans lesquels ils sont exportent : États-Unis (77%), reste du Canada (64%) et Europe (56%)

Marchés qu'ils visent pour une expansion en 2020-2022 : Europe (71%), États-Unis (54%) et Asie (50%).

Ces résultats sont tout de même à reconsidérer étant donné l'impact de la pandémie sur le choix de certaines startups. Pour cela, nous sommes en redéfinition de notre stratégie de développement d'affaires avec les autres écosystèmes incluant les secteurs prioritaires à viser.

Il est à noter que la mise en place du task-force internationalisation des startups depuis mai 2020 a participé grandement à établir des liens plus étroits avec et entre les acteurs des différents paliers gouvernementaux et nous aider dans la compréhension des problématiques et priorités.

Planification des activités de promotion et de rayonnement à l'étranger, deux mois avant le début de l'année civile suivante

Maintenant possible et en cours.

Liste des interlocuteurs clés/ciblés

Voir task force plus haut.

Actions mises en place pour maintenir et élargir ce réseau de contacts

Actions principalement virtuelles, voir plus haut.

Nombre de grands groupes montréalais contribuant à la toile de connexion internationale constituée à partir de leurs filiales établies à l'étranger

Aucun. Non activé.

Nombre de startups ayant eu recours à la « toile » de connexion internationale

Aucun. Non activé.

Nombre de délégations attirées à Montréal grâce aux actions de Bonjour Startup Montréal lors de grands événements

Aucun. Non activé en raison de la pandémie.

Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups

Calendrier des missions et autres activités visant l'internationalisation des startups, élaboré avec le Service de développement économique et les différents partenaires

Aucune mission n'a été mise en place à cause de la pandémie.

Nombre et nature des activités visant les missions internationales (promotion, recrutement, formation, etc.)

Bonjour Startup Montréal a été sollicitée par les gouvernements afin de faire la promotion et de faciliter le repérage de startups pour plusieurs activités et événements tels que :

Collision en 2019 (envoi d'une délégation de 50 startups à l'événement à Toronto)

Vivatech en 2020 : partenariat lors du Vivatech Tour à Montréal

Web Summit en 2021 (édition virtuelle) : billets fournis à 15 startups

Nombre de vitrines en collaboration avec la Ville présentant l'écosystème de Montréal dans les événements d'affaires

Bonjour Startup Montréal a saisi plusieurs occasions de représenter l'écosystème startup montréalais et positionner ainsi la métropole sur l'échiquier mondial en mode virtuel. Nous avons participé à des conférences, animé des panels ou encore fait des présentations pendant des événements tels que :

- The Next Web + Financial Times Couch Conference Ecosystems
- Une mission virtuelle auprès d'entrepreneurs de la région Rhône Alpes (en collaboration avec Montréal international)
- Mission virtuelle Dallas
- Le sommet mondial de Startup Blink
- Un webinaire de TechNation
- Un événement virtuel organisé en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain présentant l'écosystème startup montréalais, un premier pour la Chambre
- Un événement Montréal-Tel-Aviv dans le cadre de la série Tandem en affaires, le 26 mai 2021 présentant les deux écosystèmes respectifs à des entrepreneurs, organismes et parties prenantes des deux villes
- Un événement virtuel Montréal-Séoul organisé avec le Bureau du Québec à Séoul pour faire découvrir les écosystèmes respectifs, le 19 octobre 2021 et présentant une vingtaine d'intervenants aux participants

Au cours de 2020, nous avons également participé à des événements d'envergure qui ont pivoté en mode virtuel, dont Collision et le Web Summit.

Collision From Home (23 au 25 juin 2020)

L'événement Collision qui a lieu à Toronto habituellement a basculé en mode virtuel en 2020, sous le nom Collision From Home. Bonjour Startup Montréal, en collaboration avec la Ville de Montréal et le MEI, a tenu un appel à candidatures pour permettre à des startups d'ici d'y participer. 16 startups ont

ainsi pu bénéficier gratuitement d'un forfait de 3 billets par compagnie et participer à une séance préparatoire, organisée par le Bureau du Québec à Toronto. Bonjour Startup Montréal a également diffusé dans son réseau l'appel aux startups organisé par Affaires Mondiales Canada dans le cadre de Collision, pour offrir aux entreprises sélectionnées des connexions B2B avec leur réseau international.

Web Summit (décembre 2020)

Le Web Summit, événement majeur se tenant d'habitude à Lisbonne, s'est tenu de façon virtuelle au début décembre 2020. Grâce à une entente de partenariat, nous avons pu offrir à 15 startups des forfaits de 3 billets par entreprise ainsi que 20 billets individuels à des partenaires de l'écosystème. Nous avons organisé une séance de présentation en collaboration avec le MEI et la Ville de Montréal ainsi qu'une séance de post-mortem avec les startups participantes. Nous avons également collaboré avec le MEI pour offrir des connexions B2B à quelques startups sélectionnées. Web Summit AI a tenu une série de conférences et ateliers en ligne, mais la tenue de l'événement officiel a été reportée. Aussi, le Roadshow, une tournée d'une délégation d'accélérateurs montréalais dans trois écosystèmes américains, prévu par Montréal International, a dû être annulé en raison de la pandémie.

En 2022, des activités sont prévues : Viva Tech et Collision en juin 2022 sont en préparation.

Action 7 : Étudiants internationaux étrangers

Objectif : Coordonner un projet visant la rétention des étudiants internationaux par l'entrepreneuriat par le biais d'outils, d'activités, de formations et de mises en contact avec l'écosystème entrepreneurial.
Description : En collaboration avec la Ville de Montréal, Bonjour Startup Montréal souhaite coordonner un projet visant les étudiants internationaux entrepreneurs. Sous la forme d'un passeport, il permettra d'offrir à des étudiants internationaux entrepreneurs sélectionnés des formations et différentes entrées dans des événements afin qu'ils puissent découvrir le milieu des affaires montréalais et ainsi accroître la rétention du talent entrepreneurial à Montréal. Plusieurs activités seront prévues dans les universités de Montréal pour présenter le projet. L'organisme coordonnera également un comité de sélection des candidats et effectuera le suivi des cohortes d'étudiants internationaux bénéficiant d'un passeport mis en place et géré par Bonjour Startup Montréal. Plus spécifiquement, le projet se déclinerait en 4 volets soient : • Guider les étudiants internationaux entrepreneurs par la mise à disposition et la promotion d'outils. • (In)former les accompagnateurs en universités (clubs entrepreneuriaux et associations étudiantes) afin qu'ils puissent mieux orienter les étudiants internationaux désirant entreprendre et ceux en démarches entrepreneuriales. • Collaborer et participer à 5 activités universitaires soutenues par la Ville de Montréal qui vise à faire découvrir l'entrepreneuriat aux étudiants internationaux • Accompagner chaque année une cohorte d'étudiants internationaux entrepreneurs qui auront accès à un passeport entrepreneurial leur donnant accès à l'écosystème entrepreneurial et à des services afin de faciliter leurs succès et leur développement à Montréal

Détails de l'action

Tout ce volet a été mis sur la glace étant donné la pandémie. Une rencontre a été organisée avec des acteurs d'accompagnement de Montréal qui nous a permis de constater que ces acteurs ne font pas ce type d'attraction auprès d'étudiants étrangers et ne cumulent pas de données leur permettant de savoir s'il y a des étudiants étrangers dans leur cohorte ou activités.

Section 2 : Documents sur l'organisation

Gouvernance

Le projet de fusion entre les Fondations Osmo et Mtlinc. et Bonjour startup Montréal a ralenti la mise en place de la gouvernance de Bonjour startup Montréal pendant l'année 2020. Les conseils d'administration des deux fondations souhaitaient débuter avec une gouvernance rassemblant 6 administrateurs de chaque fondation et développer leur relation de collaboration, avant d'ouvrir à des administrateurs externes. Comme les discussions sur la fusion n'ont pas abouti, ni le conseil d'administration de Bonjour startup Montréal, ni son comité aviseur n'ont été activés avant l'été 2020.

Au départ, le conseil d'administration a donc été formé, pour des raisons d'efficacité et de simplicité, des deux PDG et des deux présidents du conseil de Mtl inc. et Osmo.

En août 2020, suite à l'échec de la fusion avec Osmo, des membres ont été ajoutés, soit 2 provenant du conseil de Mtl inc. et 2 provenant du conseil d'Osmo. Le CA était alors co-présidé par les présidents des conseils d'Osmo et de Mtl inc.

En décembre 2020, suite à une période de recrutement, un CA de 14 personnes représentatif de l'écosystème a été constitué. Il comprenait des représentants de diverses parties prenantes de l'écosystème : entrepreneurs, accélérateurs incluant un accélérateur universitaire, investisseurs, grandes entreprises. Des observateurs du MEI et de la Ville de Montréal ont été nommés. Le CA était alors toujours co-présidé par les présidents des conseils d'Osmo et de Mtl inc.

En mai 2021, un projet de fusion entre Mtl inc. et Bonjour Startup Montréal a été mis en branle. Le 26 mai 2021, les CA de Mtl inc. et de Bonjour Startup Montréal ont accepté la fusion dont la 1ère étape a été la fusion des deux CA. Ainsi, le CA de Bonjour Startup Montréal a été conservé à l'exception de Liette Lamonde qui s'en est retirée. Des membres du CA de Mtl inc. ont été ajoutés afin de composer un CA totalisant 20 personnes, toujours co-présidé par le présidents du CA d'Osmo, Alan MacIntosh et l'ancien président du CA de Mtl inc., Norman Hébert.

Les mois qui ont suivi ont été consacrés à la définition d'un plan stratégique en vue de la fusion. De nombreuses rencontres du CA ont été tenus pour arriver à un plan stratégique, un plan d'action sur 3 ans, une réorganisation interne importante, un nouveau branding et un budget en décembre 2021. La fusion a été officiellement annoncée en février 2022 et finalisée juridiquement le même mois.

En janvier 2022, il a été décidé de débuter un exercice de fonds de réflexion sur la gouvernance. Le mandat a été confié au comité RH et gouvernance du CA et un mandat confié à un consultant externe pour l'accompagner. L'objectif est d'avoir complété l'exercice et de le présenter au CA de juin 2022.

Liste des administrateurs

Le conseil d'administration de Bonjour Startup Montréal est composé d'acteurs clés qui assurent une représentativité et une diversité des différentes composantes de l'écosystème startup. Formé officiellement en octobre 2020, il est co-présidé de façon intérimaire par Norman Hébert et Alan MacIntosh, respectivement présidents des conseils d'administration de Mtl inc. et d'OSMO.

Voici la liste complète des administrateurs de Startup Montréal au 31 mars 2022 :

- Pascale Audette, présidente du conseil d'administration
- Isabelle Bettez, Administratrice et Coach, co-fondatrice, 8D Technologies Inc.
- Alexandra Bonnefoy, Consultante, BDC Capital
- Amira Boutouchent, Co-fondatrice, Bridgr
- Richard Chénier, Directeur général, Centech
- Déborah Cherenfant, Directrice régionale, Femmes entrepreneurs, Région du Québec, Groupe Banque TD
- Louis Duchesne, Président, Québec et Est Canada, Cossette
- Patrick Gagné, CEO, Cycle Momentum
- Norman Hébert, Président et chef de la direction, Groupe Park Avenue
- Louis-Edgar Jean François, PDG, Groupe 3737
- Philippe Johnson, Associé directeur, Davies Ward Philips & Vineberg LLP
- Indra Kubicek, PDG, Kids Code Jeunesse
- Alan MacIntosh, Associé fondateur, Real Ventures
- Marc-André Nantais, Gestionnaire de portefeuille, Gestion privée de patrimoine Jarislowsky Fraser Limited
- Marina Pavolvic Rivas, PDG et co-fondatrice, Eli Health
- Éric Phaneuf, Président et chef de la direction, Walter Capital Partners
- Alain Trudeau, Administrateur de sociétés

A titre d'observateurs, le conseil d'administration inclut également :

- Caroline Coin, Directrice territoriale, Direction du territoire métropolitain, Ministère de l'économie et de l'innovation
- Géraldine Martin, Directrice de l'entrepreneuriat, Service du Développement économique, Ville de Montréal

Le conseil d'administration s'est rencontré à plusieurs reprises depuis sa création et a participé à la réflexion stratégique pendant l'année 2021 précédant le regroupement entre Mtl inc. et Bonjour Startup Montréal.

Certains membres du conseil d'administration de Bonjour Startup siègent également sur deux autres comités : un comité RH et gouvernance et un comité audit.

Membres du comité RH et gouvernance :

- Richard Chénier, président
- Deborah Chèrenfant, membre du comité
- Alexandra Bonnefoy, membre du comité
- Amira Boutouchent, membre du comité

Membres du comité audit :

- Alain Trudeau, président
- Eric Phaneuf, membre du comité
- Indra Kubicek, membre du comité
- Louis-Edgar Jean-François, membre du comité

Liste des comités de travail

Bonjour Startup Montréal, en collaboration avec l'écosystème québécois de soutien aux startups, a lancé six *task forces* au début de la pandémie. Ces *task forces* sont des groupes de travail autour de thématiques qui reflètent les enjeux majeurs que rencontrent les startups et réunissent plusieurs membres de l'écosystème. Certains groupes ont également mené à des initiatives concrètes pour pallier aux enjeux causés par les crises liées à la COVID-19. La *task force* internationalisation a déjà été présentée plus haut. Voici les cinq autres groupes de travail.

Startups en accélération

Ce task force a été créé pour réfléchir collectivement à des moyens de soutenir les startups qui, malgré la crise sanitaire, ont vu leur entreprise croître de façon importante. Le task force s'est rencontré une seule fois depuis sa création.

- JD Bégin, District 3
- Alexandre Béland, Ulocal
- Geneviève Drolet, Startup Québec
- Louis-Philippe Forget, Ministère de l'Économie et de l'Innovation
- Catherine Lareau, Ville de Montréal

- Justine Marchand, Techstars
- Anna Poljicak, Acclr
- Virgile Ollivier, Livescale
- Claudia Silva, Centech
- Phil Telio, Startupfest
- Christian Wopperer, CEIM
- Katy Yam, FounderFuel

Startups face à un ralentissement important

Ce groupe de travail a été mis en place pour échanger sur les enjeux et les besoins des startups qui ont subi un ralentissement important en raison de la pandémie. Le task force s'est rencontré une seule fois depuis sa création.

- Rita Baker, Lean Startup Montréal
- Manaf Bouchentouf, Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale HEC Montréal
- Kyle Boulay, Entrepreneur en résidence
- Richard Cloutier, Ecofuel
- Théo Corbeliou, Give a seat
- Max Eichelbaum, Flightnook
- Morgan Guitton, Ecofuel
- Martin Lessard, MT Lab
- Mariana Perez-Lévesque, Ville de Montréal
- Christian Perron, PME MTL

Startups en création

Le *task force* Startups en création a été mis sur pied afin de réfléchir collectivement aux possibilités de soutenir les nouvelles entreprises dont la création a eu lieu en pleine pandémie. Le task force s'est rencontré trois fois depuis sa création.

- Delphine Beauchamp, La Piscine
- Christèle Berthelot-Logsdon, Centech
- Raphaël Christian-Roy, FrontRow Ventures
- Hugo Francoeur, École des entrepreneurs du Québec
- Sandrine Gilbert Blanchard, Ville de Montréal
- Maryse Gingras, Futurpreneur
- Emerson Jimenez Martinez, Startup Québec
- Vanessa Jouan, Polytechnique
- Éric Morin, Desjardins Startup en résidence
- Bruno Tontodonati, CEIM
- Nada Zogheib, Université de Montréal

Initiatives du *task force* :

- Création du service de Conciergerie (voir description plus haut)
- Mise à jour sur les programmes d'accompagnement actifs actuellement

- Groupes *Peer2Peer* pour les gestionnaires de programmes sur comment créer une cohésion et un sentiment d'appartenance des cohortes d'entrepreneurs en mode virtuel + des meilleurs outils et pratiques à mettre en place

Startups en réinvention

Ce groupe de travail a réfléchi à des manières de venir en aide à des startups dont le produit ou service a nécessité une révision importante pour s'adapter à la crise sanitaire et économique. Le task force s'est rencontré trois fois depuis sa création.

- Manaf Bouchentouf, Institut d'entrepreneuriat Banque Nationale HEC Montréal
- Jean-François Connolly, Ivado
- Simon Dandavino, Next AI
- Simon Décary, Ville de Montréal
- Noor El Bawab, Zú
- Louis-Edgar Jean-Francois, Groupe 3737
- Sévrine Labelle, Femmessor
- Gabrielle La Rue, LocketGo
- Marc-Olivier Schule, Myelin
- Amir Tajkarimi, Lexop

Initiatives du *task force* :

- Plateforme de collaboration entre startups et corpos pour générer et faciliter des opportunités d'affaires (Inno Startup)
- Accompagnement des entrepreneurs vers la transition numérique

Innovation ouverte

Ce groupe de travail a comme objectif de maintenir des liens de collaborations, d'identifier des opportunités, et de créer des zones de collaboration entre les acteurs de l'écosystème. Le groupe s'est réuni à 6 reprises et a développé une proposition dans le cadre de la relance de Montréal qui n'a pas été retenue.

- Richard Chénier, Centech
- Julian Lucchesi, Centech
- Delphine Beauchamp, La Piscine
- Martin Lessard, Mt Lab
- Luc Tousignant, Esplanade
- Patrick Gagné, Cycle Momentum
- Guillaume Therien, Zù
- David Santelli, Rhizome Stratégie

Membres des taskforce et de la cellule d'impact

- Catherine Berbery, Réseau Capital
- Cédric Tawil, Montréal International
- David Fauteux, IDP Innovation
- Elise Vézina, EV Strategies
- Mélanie Bisson, Maison de l'innovation sociale
- Nadia Koukoui, Polytechnique
- Payam Eslami, EntreprendreIci
- Emmanuel Quintero, Venture for Canada
- Ghani Kolli, HumanYo+Impact
- Joyce McLean, MAIN
- Laila Benameur, District 3
- Maudeleine Myrthil, Groupe 3737
- Rosalie Readman, l'Esplanade
- Simon Dandavino, Next AI
- Sophie Dudot, Futurpreneur
- Thibault Bloyet, Polytechnique
- Timothy Pereira, LaunchLab AI
- Valérie Danger, Réseau M

Employés de Bonjour Startup Montréal

En 2020, la pandémie de COVID-19 a eu impact sur les opérations de Bonjour Startup Montréal qui a mené au départ de deux employés. Nous avons également consolidé les équipes de communications de Montréal inc. et de Bonjour Startup Montréal en une seule équipe. De plus, les membres de l'équipe Innovation d'OSMO ont rejoint les rangs de Bonjour Startup Montréal. En date du 31 mars 2022, incluant la PDG Liette Lamonde, l'équipe compte 18 employés.

Voici le répertoire des employés de Bonjour Startup Montréal en fonction de l'équipe de travail en date du 31 mars 2022 :

Liette Lamonde, Directrice générale		
Équipe Communications, événements et relations gouvernementales	**Équipe Startups, partenariats et relations écosystèmes**	**Équipe Programmes et Hypercroissance**
Alexandra Maier, directrice, communications, événements et relations gouvernementales	Naouel Hanani, directrice programmes, partenariats et relations écosystèmes	Guillaume Courcy, directeur programmes et hypercroissance
Khatidja Kassam, conseillère aux communications	Melyan Vézina, Gestionnaire - mobilisation & impact	Mélissa Berquez, Gestionnaire de projets
Guillaume Lajoie, conseiller en relations publiques et gouvernementales	Josée Desjardins, Gestionnaire de projets - entrepreneuriat féminin	Jessika-Kina Ouimet, Gestionnaire innovation
Myriam Mahias, gestionnaire des communications	Patricia Grzesiak, Gestionnaire de projets	
Caroline Quijoux, conseillère aux communications et aux événements	Samuelle Fillion, Gestionnaire - programmes & écosystème	
Florie Jeannet, coordonnatrice des communications numériques	Marie-Madeleine Gianni, Gestionnaire - Impact & réseau	
Marie-Pier Kouassi, chargée en relations publiques et gouvernementales	Jihane El Atifi, Gestionnaire - partenariats internationaux & programmes	

Dépenses liées aux déplacements

Voir document séparé

Bilan financier par projet

Voir document séparé

États financiers audités au 31 mars 2022

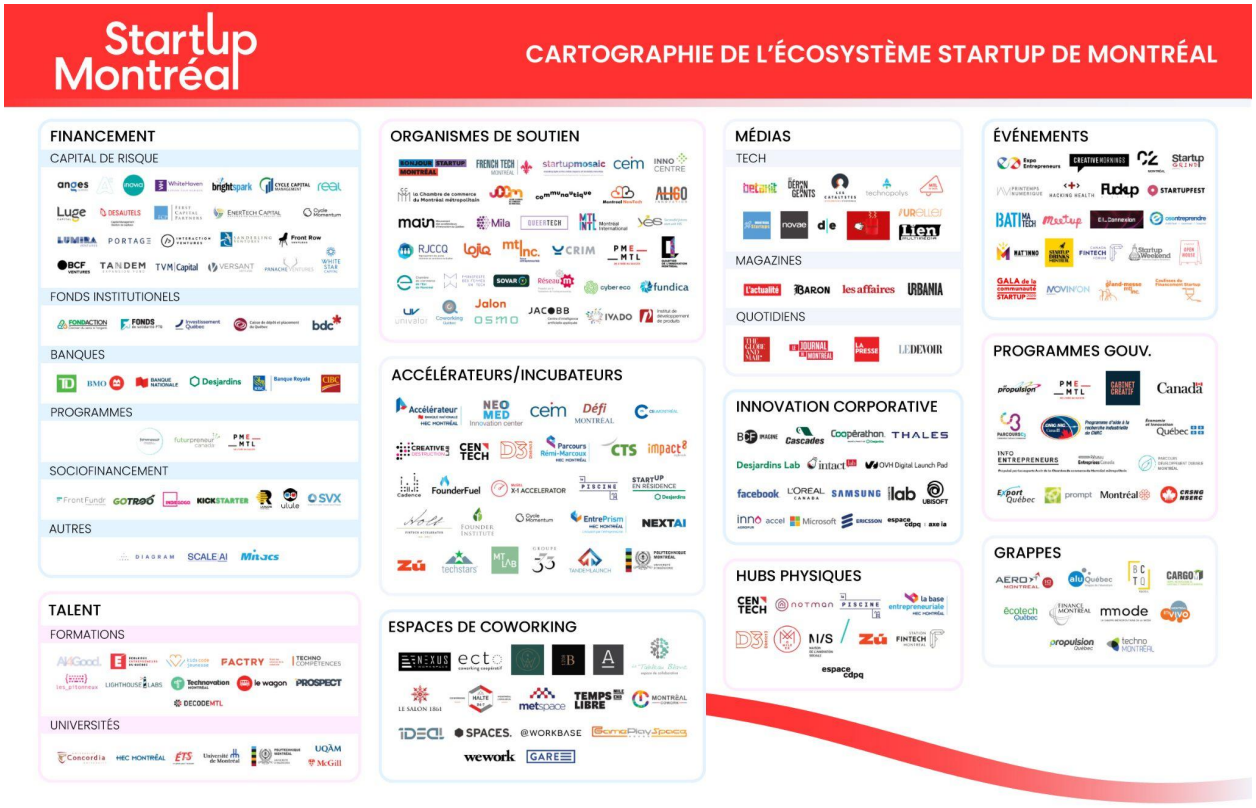
seront disponibles le 22 juin 2022

Mise à jour du plan d'action

Voir document séparé

Annexes

Annexe 1 : Cartographie de l'écosystème startup de Montréal



Annexe 2 : Activités de représentation

Date	Organisation	Titre de l'intervention
Activité à rayonnement international		
24 janv. 2019	Expo Entrepreneurs	Présentation de Bonjour Startup Montréal
9 avr. 2019	Réseau Capital	Congrès annuel - Atelier VC
23 mai 2019	C2 MTL	Développer un écosystème de startups de calibre mondial
28 mai 2019	MTL Connecte	Comment combler le déficit de compétence chez la main-d'oeuvre en période de changement technologique accéléré?
3 juin 2019	Bonjour Startup Montréal	Atelier de préparation pour Collision
11 juill. 2019	Startupfest	État de l'écosystème startup 2019
25 juill. 2019	Le Wagon	Le Wagon Talk
29 janv. 2020	MAIN	Sommet des accélérateurs
13 févr. 2020	Expo Entrepreneurs	Lancement du Portrait
24 mars 2020	Zú	Zù : L'exemple de la Chine, animé par Liette
1 avril 2020	Montréal inc.	Anxiété et surabondance d'information
9 avril 2020	Zu	Webinaire (in)fusion - Habiletés entrepreneuriales,
2 avril 2020	Alias Entrepreneur	Grande discussion pour entrepreneur-es avec Pierre Fitzgibbon
24 avril 2020	Lien Multimédia	[PODCAST] La crise peut être un terreau fertile pour les start-ups, croit Patrick Gagné
27 avril 2020	Centech	Présentation des outils de l'écosystème
29 avril 2020	Centech	Panel: Comment gérer les cohortes et programmations en mode virtuel
1 mai 2020	Montréal inc.	Classe de maître : Vente B2B
6 mai 2020	Centech	Présentation des outils de l'écosystème, Centech
6 mai 2020	Le Wagon	Collaboration between startups and corporations in times of crisis
7 mai 2020	Coopérathon	Coopérathon - Collaboration between startups & corporations in times of crisis
13 mai 2020	Centech	Coffee time with Bonjour Startup Montréal
14 mai 2020	RFAQ	En DIRECT sur Facebook - Ambition et passion, prêtes pour affronter les crises
21 mai 2020	Chambre de Commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Comment l'écosystème start-up peut-il contribuer à la relance économique?
1 juin 2020	Montréal inc.	RH en temps de crise

2 juin 2020	Desjardins	Défi post-covid
18 juin 2020	MTLab	Bonjour Startup Montréal / Présentation de l'écosystème
19 juin 2020	YES Montreal	ELLEvate Expert Chat: Entrepreneurial Ecosystem
22 juin 2020	Collision From Home	Événement Montréal International/Collision from Home (22 juin, 13h)
25 juin 2020	TNW x FT Ecosystems Couch Conference	Webinaire
2 juillet 2020	Montréal inc.	Présentation écosytème Mtl à Entreprendre au Féminin
16 juillet 2020	District 3	Présentation des outils de l'écosystème pour QcSE
9 septembre 2020	YEP	Présentation de l'écosystème pour Mercredinnovation
30 septembre 2020	Coopérathon	Événement de lancement
1 octobre 2020	Réseau Capital	Podcast: Un quart d'heure avec un investisseur
7 octobre 2020	Conseil Québécois du Commerce du Détail (CQCD)	Les startups pour accélérer l'innovation des détaillants d'ici: étude de cas en temps de pandémie, dans le cadre de la conférence TAG
14 octobre 2020	Montréal International	Présentation de Montréal aux entrepreneurs de la région Rhône-Alpes
22 octobre 2020	Développement économique Canada pour les régions du Québec	Conférence de presse pour l'annonce d'un financement
3 novembre 2020	Lab E&I	Lunch & Learn
6 novembre 2020	District 3	Présentation des outils de l'écosystème pour QcSE, District 3
15 décembre 2020	Startup Genome	Présentation de l'écosystème Montréalais lors de la rencontre mensuelle des membres de Startup Genome
novembre-décembre 2020	Conseil des innovateurs du Canada	8 rencontres en petits groupes de 10 sur l'innovation ouverte
26 janvier 2021	Startup Blink	Présentation de l'écosystème Montréalais lors du sommet Startup Blink
24 février 2021	4Point0/Polytechnique	Être ou ne pas être une licorne
25 févr. 2021	Startup Réseau	Présentation de l'écosystème lors de l'événement Startup Bridge Canada
10 mars 2021	RJCCQ	Présentation de Bonjour Startup Montréal à la Coupe des startups
11 mars 2021	Technation Canada	Présentation de l'écosystème MTL à un webinaire gratuit
11 mars 2021	District 3	Présentation de l'écosystème MTL et ses outils à la cohorte scientifique QcSE
19 mars 2021	Expo Entrepreneurs	Table ronde : L'écosystème startup montréalais: mon allié
22 mars 2021	MTL INTL et MEI	Présentation de l'écosystème MTL aux délégués du QC à l'international
26 avr. 2021	Défi OSEntreprendre	Présentation des prix
13 mai 2021	Mon Carnet	Présentation de la Conciergerie

27 mai 2021	CDL-Montréal, NEXT AI, Scale AI et l'école des dirigeants HEC	Atelier sur l'innovation ouverte - SDC Think Tank
3 juin 2021	Ville de Montréal	Présentation de La Conciergerie au Service du Développement Économique
15 juin 2021	StartupBlink	Présentation de l'écosystème montréalais
16 juin 2021	Business France	Pitch Marathon - French Tourism Days en partenariat avec Mt Lab
16 juin 2021	Salon Vivatech, Paris	Kiosque virtuel Bonjour Startup Montréal
17 juin 2021	Salon Vivatech, Paris	Kiosque virtuel Bonjour Startup Montréal
18 juin 2021	Salon Vivatech, Paris	Kiosque virtuel Bonjour Startup Montréal
29 juin 2021	Startup Reseau, Mumbai	Présentation de l'écosystème montréalais
9 juill. 2021	Ville de Montréal, PME Montréal	Présentation de La Conciergerie
15 juill. 2021	Défi Montréal - Journée Financement Entrepreneurs	Présentation de l'écosystème montréalais
20 juill. 2021	Dobson Centre for Entrepreneurship	Présentation de l'écosystème montréalais
26 juill. 2021	FR QcSE x Bonjour Startup Montréal: Découverte de l'écosystème	Présentation de l'écosystème montréalais
28 juill. 2021	EN QcSE x Bonjour Startup Montréal: Startup Ecosystem discovery	Présentation de l'écosystème montréalais
29 juill. 2021	Présentation écosystème Polytechnique	Présentation de l'écosystème montréalais
14 sept. 2021	CaféCroisé PME MTL	Présentation des services Conciergerie & Startup Radar
15 sept. 2021	Conférence de Montréal	Table ronde modérée par Liette Lamonde
22 sept. 2021	Présentation écosystème Edteq - fr	Présentation de l'écosystème montréalais & Conciergerie
28 sept. 2021	Présentation Scandinavian Startup Ecosystem - eng	Présentation de l'écosystème montréalais
5 oct. 2021	Présentation écosystème StartupRéseau Mumbai-eng	Présentation de l'écosystème montréalais
6 oct. 2021	CCMM	Affaires en tandem – Occasions d'affaires entre les entreprises de Tel-Aviv et

		de Montréal
14 oct. 2021	Groupe 3737	Comment maximiser les retombées des ses démarches de financement
14 oct. 2021	MTL Connecte	Développer les talents pour la croissance de notre écosystème d'innovation
20 oct. 2021	C2 Montréal	Comment miser sur l'innovation ouverte pour ajouter de la valeur à votre organisation?
21 oct. 2021	Groupe 3737	Financement de l'écosystème entrepreneurial
1 nov. 2021	Mercadex Europe	Présentation de l'écosystème montréalais à des étudiants EMBA de Lyon
3 nov. 2021	Manufacturiers et Exportateurs du Québec	Transformation numérique et Lean Management: une combinaison gagnante
8 nov. 2021	Toronto Global Forum	L'écosystème entrepreneurial féminin au Canada
11 nov. 2021	Continuums	Locale, nationale et internationale : l'innovation ouverte est partout !
13 nov. 2021	Coopérathon	Membre du jury de la demi-finale du Coopérathon
18 nov. 2021	Polytechnique Montréal	Modération du panel "Ecosystème startup de Montréal" dans le cadre de la Journée des Affaires du CCGP
19 nov. 2021	Rendez-vous de l'innovation québécoise	Forum entrepreneuriat, modération d'un panel intitulé : Des pratiques d'innovation avec des startups qui produisent des résultats : cas Intel et Orano.
23 nov. 2021	Réseau Mentorat	Petite startup deviendra grande
24 janv. 2022	MAIN	Présentation de Radar - Sommet des accélérateurs
10 févr. 2022	Défi MTL	Présentation écosystème à la Objectif Financement de Défi MTL
14 mars 2022	Université du New Hampshire	Présentation de l'écosystème Montréalais
18 mars 2022	Polytechnique Montréal	Présentation écosystème à la cohorte cybersécurité de Polytechnique
23 mars 2022	District 3	Présentation de l'écosystème Montréalais
23 mars 2022	District 3	5@7 presentiel avec les cohortes D3 + 13 startups Francaises

Annexe 3 : Revue de presse de Bonjour Startup Montréal

Date	Média	Titre de l'article
12 juillet 2018	CNW Newswire	Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat - Sélection du pôle régional d'innovation à Montréal
12 juillet 2018	CNW Newswire	OSMO and Montréal Inc. Selected as Regional Innovation Hub
12 juillet 2018	CNW Newswire	OSMO et Montréal Inc. sélectionnés comme pôle régional montréalais d'innovation
12 juillet 2018	Lien Multimédia	OSMO et Montréal Inc. sélectionnés comme pôle régional montréalais d'innovation
12 juillet 2018	Betakit	Quebec government selects OSMO Foundation and Montreal Inc. as regional innovation hub
12 juillet 2018	Grenier aux nouvelles	OSMO et Montréal inc. sélectionnés comme pôle régional montréalais d'innovation
12 juillet 2018	Isarta	Osmo et Montréal Inc sélectionnés comme pôle régional d'innovation
16 juillet 2018	Urbania	Partir en affaires: ça prend plus qu'un bon «pitch»
26 juillet 2018	Les Affaires	Innovation : et si la SAQ, Cascades et Bombardier s'inspiraient de... BlackBerry?
6 août 2018	Lien Multimédia	Le pôle d'innovation de Montréal sous l'égide de Montréal Inc. et OSMO
13 novembre 2018	Les Affaires	Start-up : Montréal réintégrera-t-elle le peloton mondial?
20 novembre 2018	Baron Mag	Balado: Les Pôles d'innovation au Québec et l'écosystème entrepreneurial
24 novembre 2018	Journal de Montréal	Ne pas rater le train qui passe
25 janvier 2019	Grenier aux Nouvelles	Lancement de Bonjour Startup Montréal pour positionner la métropole à l'échelle mondiale
25 janvier 2019	Baron Mag	Lancement de Bonjour Startup Montréal pour positionner la métropole à l'échelle mondiale
26 janvier 2019	BetaKit	Bonjour Startup Montréal launches with plans to put the city's startup ecosystem on the map
28 janvier 2019	Journal Métro	Faciliter la création des start-up
28 janvier 2019	Baron Mag	Concours | Bonjour Startup Montréal à SXSW
1 février 2019	BetaKit	OSMO receives $1 million from National Bank to support Montreal startup

		ecosystem
8 février 2019	Le Nouvelliste	Pôles régionaux d'innovation: «Nous, on y croit»
12 mars 2019	Grenier aux nouvelles	Pixel Circus signe la plateforme web de Bonjour Startup Montréal
21 mars 2019	Baron Mag	Appels de candidatures pour les startups de Montréal - Bonjour Startup Montréal
2 mai 2019	CNW Newswire	Accélérer Montréal - Montréal dirige une délégation de 10 startups à Vivatech Paris
15 mai 2019	Lien Multimédia	Bonjour Startup Montréal coordonne une délégation de 145 acteurs de l'écosystème startup à Collision 2019
17 mai 2019	MTL in Tech	Toronto Here we Come! MTL Sends Delegation to Collision
10 juillet 2019	Lien Multimédia	Solutions pour combler le déficit de compétences de la main-d'oeuvre en période de changement technologique accéléré
10 juillet 2019	Les Affaires	Start-up: pourquoi Montréal devrait s'inspirer du modèle économique de Stockholm
11 juillet 2019	Lien Multimédia	L'expérience de Patrick Gagné dans le secteur de la mobilité 2.0
19 juillet 2019	BetaKit	NEW DATA ON MONTREAL STARTUP ECOSYSTEM SHOWS NEED FOR INVESTMENTS IN SCALING, CAPITAL
19 juillet 2019	The Logic	Seventy per cent of startups in Montreal see financing as their main obstacle to growth
12 septembre 2019	La Presse+	Une saine "coopétition" au Québec
25 octobre 2019	BetaKit	STARTUP CANADA AWARDS ANNOUNCES 2019 NATIONAL WINNERS
11 novembre 2019	La Presse	Jeunes pousses et PME: «On s'est doté de moyens pour élever le jeu»
26 novembre 2019	Journal de Montréal	5 élus municipaux t'expliquent pourquoi lancer ton entreprise dans leur ville
8 janvier 2020	Grenier aux nouvelles	Trois talents se joignent à Bonjour Startup Montréal
8 janvier 2020	Infopresse	Les nominations de la semaine: Montréal International, Bell Média, Camden, Capital-Image..
6 février 2020	Isarta	Le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec conclut son premier sommet sur les enjeux de l'accélération d'entreprises
12 février 2020	CNW Newswire	Bonjour Startup Montréal - La Ville de Montréal soutient son écosystème startup
12 février 2020	Radio-Canada	La Ville de Montréal investit dans son écosystème de jeunes entreprises
12 février 2020	Journal Métro	Montréal met les bouchées doubles pour attirer plus de startups

12 février 2020	24 Heures	De l'argent frais pour les startups et les SDC
13 février 2020	Journal de Montréal	Startups : Montréal en retard par rapport à Amsterdam ou Vancouver
13 février 2020	Le Lien Multimédia	Bonjour Startup Montréal dévoile la version complète du Portrait de l'écosystème startup de Montréal à Expo Entrepreneurs 2020
28 février 2020	La Presse	Start-up: Montréal doit devenir aussi performant que Stockholm
1 avril 2020	Betakit	Québec Organizations Rally Residents To Buy From Local Startups On April 2
11 avril 2020	Journal de Montréal	Des milliers de PME rayées de la carte
24 avril 2020	Lien Multimédia	[PODCAST] La crise peut être un terreau fertile pour les start-ups, croit Patrick Gagné
29 avril 2020	Frenchweb	Spécial Canada : le point sur la situation économique avec Sylvain Carle
30 avril 2020	The Logic	COVID-19 roundup: It ain't easy being Amazon
14 mai 2020	Les Affaires	Défi Start-up: repenser le Québec d'après la crise
20 mai 2020	CNW Newswire	Invitation aux médias - Panel virtuel de la CCMM sur l'écosystème start-up montréalais
25 mai 2020	Les Affaires	Start-ups: quel a été l'impact de la COVID-19?
28 mai 2020	Les Affaires	COVID-19: de l'aide pour les start-ups!
3 juin 2020	Isarta	Les 3 gagnants du Défi COVID de Bonjour Startup Montréal, Desjardins et Google Canada dévoilés
10 juin 2020	Les Affaires	Start-ups: l'heure est au pivot
17 juin 2020	Grenier aux nouvelles	Startup Radar : le nouvel outil de Bonjour Startup Montreal pour mieux naviguer dans l'écosystème montréalais
17 juin 2020	Isarta	Bonjour Startup Montreal lance Startup Radar
17 juin 2020	Betakit	Bonjour Startup Montréal Launches Tool To Help Track City's Startup Ecosystem
24 septembre 2020	Isarta	Existe-t-il un écosystème startup au Québec ?
15 octobre 2020	Isarta	Bonjour Startup Montréal dévoile son conseil d'administration
15 octobre 2020	Le Lien Multimédia	Bonjour Startup Montréal divulgue son premier CA
15 octobre 2020	Betakit	BONJOUR STARTUP MONTRÉAL NAMES MEMBERS OF FIRST BOARD OF DIRECTORS
22 octobre 2020	Les Affaires	Les start-up technologiques de Montréal reçoivent près de 3 M$
22 octobre 2020	Betakit	Federal government announces $5 million for three Québec innovation orgs

22 octobre 2020	CScience	Une aide financière pour les entreprises innovantes
22 octobre 2020	Montreal Gazette	Montreal organizations get cash from Ottawa to help tech startups
22 octobre 2020	newswire Cision	Government of Canada support to mentor close to 600 young innovative businesses and propel them forward
22 octobre 2020	Le Lien Multimédia	La Grand-Messe Mtl inc. dévoile les tendances actuelles en innovation
1 novembre 2020	Radio Canada	Brasser de bonnes affaires en temps de pandémie
11 novembre 2020	Baron Mag	Bonjour Startup Montréal lance le Collectif Invincible, la toute première offre spécifique aux entreprises en phase d'hypercroissance au Québec
11 novembre 2020	Isarta	Bonjour Startup Montréal lance le Collectif Invincible, la toute première offre spécifique aux entreprises en phase d'hypercroissance au Québec
11 novembre 2020	Le Lien Multimédia	Bonjour Startup Montréal lance le Collectif Invincible pour soutenir les scaleups
11 novembre 2020	Montreal in Technology	BSM and BDC Launch Scaleup Services
28 novembre 2020	La Presse	Fêter à distance
25 janvier 2021	Betakit	TODAY IN HIRES: TULIP, MOGO, NEXTECH, ALIDA, BONJOUR STARTUP MONTRÉAL
26 février 2021	Le Devoir	Google bonifie son aide aux «start-up» canadiennes
15 mars 2021	Communiqué CNW + reprises	L'Oréal Canada lance un défi aux startups pour transformer l'avenir de la beauté
18 mars 2021	Communiqué CNW	La Table d'action en entrepreneuriat de Montréal lance PUISSANCE(2) MTL
20 mars 2021	Le Devoir	Les offres d'emploi dans le secteur technologique bondissent à Montréal
24 mars 2021	Le Devoir	La «fintech» de Montréal Moka rachetée par une entreprise de Vancouver
3 avril 2021	Le Devoir	Les «start-up» en anglais d'abord à Montréal
23 avril 2021	Betakit	New map highlights Montréal's AI Ecosystem
23 avril 2021	La Presse	Clins d'oeil technologiques
3 mai 2021	Les Affaires	Vent d'optimisme pour les start-ups
10 mai 2021	Isarta	Bonjour Startup Montréal lance La Conciergerie, son nouveau service d'orientation personnalisé
10 mai 2021	InfoBref	La Conciergerie veut bien orienter les créateurs de startup
10 mai 2021	Le Lien	Bonjour Startup Montréal dévoile La Conciergerie

	Multimédia	
10 mai 2021	Mon Carnet	Mon Carnet du 14 mai 2021
10 mai 2021	Pascal Forget (blog)	Nouvelles: F-150 électrique, Freebuds 4i, Zenfone 8
17 mai 2021	CNW Newswire	Lancement du Défi innovation ouverte : serres propulsé par Cycle Momentum et Hydro-Québec
8 juin 2021	Strategy Online	L'Oreal finds beauty in open innovation
14 juin 2021	CNW Newswire	Answerable, DailyKarma et Trufan débutent un programme de collaboration avec L'Oréal Canada
14 juin 2021	La Presse	Pour un écosystème start-up québécois au profit de la richesse collective du Québec
23 juin 2021	Isarta Infos	Desjardins lance un défi d'innovation ouverte pour le secteur manufacturier
23 juin 2021	Lien Multimédia	Desjardins lance un défi d'innovation ouverte pour le secteur manufacturier
23 juin 2021	Grenier aux nouvelles	Desjardins lance un programme d'innovation
29 juin 2021	CNW Newswire	Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole - Pour une métropole dynamique et bienveillante : la ministre Chantal Rouleau annonce une aide de 4,7 M$ pour soutenir 19 projets
22 septembre 2021	Infobref	Montréal progresse au classement mondial des écosystèmes de startups
26 septembre 2021	La Presse	Clins d'oeil technologiques
5 novembre 2021	Mon Carnet	Mon Carnet du 5 novembre 2021
8 novembre 2021	Infobref	Le première Semaine de l'Impact dédiée aux startups de Montréal débute
8 novembre 2021	Lien Multimédia	Startups: votre impact social et environnemental est important
16 novembre 2021	Grenier aux nouvelles	Judith Fetzer, nouvelle présidente de la Table d'action en entrepreneuriat de Montréal
16 novembre 2021	Baron Mag	La table d'action en entrepreneuriat de montréal annonce Judith Fetzer comme nouvelle présidente
17 novembre 2021	Les Affaires	L'écosystème manufacturier, joyau de l'économie québécoise
22 novembre 2021	Les Affaires	Entrepreneurs, voici comment avoir un impact positif
28 janvier 2022	BetaKit	VENTURE FUNDING FOR MONTRÉAL TECH SECTOR GREW STEADILY IN 2021, WITH $1.6 BILLION RAISED
31 janvier 2022	Lien Multimédia	Guillaume Courcy présente Radar, une initiative de Bonjour Startup Montréal
10 février 2022	Grenier aux	Montréal inc. et Bonjour Startup Montréal deviennent Startup Montréal

	nouvelles	
10 février 2022	Infobref	Startup Montréal devient le point de contact des jeunes entreprises montréalaises
10 février 2022	BetaKit	MONTRÉAL INC AND BONJOUR STARTUP MONTRÉAL MERGE, BECOME STARTUP MONTRÉAL
11 février 2022	Isarta	Bonjour Startup Montréal et Montréal inc. deviennent Startup Montréal
14 février 2022	CNW	Programme d'appui aux entreprises innovantes en hypercroissance Québec accorde 6,5 millions de dollars à Startup Montréal
14 février 2022	CNW	Hypercroissance Québec aims at creating billion dollars IPOs and exits : Startup Montréal launches the province's first late-stage startup program
14 février 2022	CNW	Hypercroissance Québec veut créer la nouvelle génération de startups valant un milliard et plus : Startup Montréal lance le premier programme québécois dédié aux startups en forte croissance
14 février 2022	CTV News Montreal	Quebec grants $6.5 million to Startup Montreal to help companies grow at hyper speed
14 février 2022	Groupe Capitales Médias	Québec accorde 6,5 millions $ aux entreprises en hypercroissance
14 février 2022	Radio-Canada	Québec accorde 6,5 millions $ aux entreprises en hypercroissance
14 février 2022	The Logic	Startup Montréal launches Quebec's first late-stage startup program
14 février 2022	Les Affaires	Hypercroissance Québec lancée pour propulser des start-up à plus d'un milliard $
14 février 2022	CScience	Un nouveau programme de 6,5 M pour faire naître les futures licornes québécoises
14 février 2022	InfoBref	Transformer des gazelles en licornes: Hypercroissance Québec vise les startups à 1 milliard $
14 février 2022	BetaKit	FOLLOWING RECENT MERGER, STARTUP MONTRÉAL ANNOUNCES PROGRAM TO SPUR LATE-STAGE GROWTH
14 février 2022	Le Devoir	Québec injecte 6,5 millions pour la croissance des «start-up» québécoises
14 février 2022	La Presse.ca	6,5 millions pour développer des licornes québécoises
15 février 2022	Lien Multimédia	Startup Montréal lance un programme dédié aux startups en forte croissance
15 février 2022	La Presse+	6,5 millions pour développer des licornes québécoises

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par M^{e} Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **FONDATION MONTRÉAL INC. DE DEMAIN (OPÉRANT SOUS LE NOM DE STARTUP MONTRÉAL)**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, c. C-38)), dont l'adresse principale est le 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, agissant et représentée par M^{me} Liette Lamonde, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme rassembleur de l'écosystème des jeunes pousses à Montréal, visant son renforcement et son rayonnement;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE la Ville et l'Organisme se préoccupent de la situation sanitaire occasionnée par la COVID-19;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que la réalisation du Projet de l'Organisme peut nécessiter certains ajustements ou adaptations, en cohérence avec la mission de l'Organisme en raison de la pandémie de la COVID-19 afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle visée de l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, il est entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 exceptionnellement, et dans le contexte où la crise relative à la pandémie de COVID-19 a un impact sur la réalisation du Projet, soumettre, pour approbation du Responsable, toute demande ayant pour objet, le cas échéant, de réviser les modalités de réalisation du Projet;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés relatifs au Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme

dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité.

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements relatifs le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, il est entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 juin de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 mars pour la première année et la période du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les

pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de UN MILLION CINQ CENT MILLE dollars (1 500 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2022 :

une somme maximale de QUATRE CENT MILLE dollars (400 000 $) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention;

5.2.2 Pour l'année 2023 :

une somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période du projet allant de la date de signature de la convention au 31 mars 2023 ainsi que la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec pour l'année à venir, à la satisfaction de la Ville;

5.2.2 Pour l'année 2024 :

une somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période du projet allant de la date de signature de la convention au 31 mars 2024 ainsi que la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec pour l'année à venir, à la satisfaction de la Ville;

5.2.2 Pour l'année 2025 :

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 $) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période du projet allant de la date de signature de la convention au 31 mars 2025 ainsi qu'une étude de satisfaction sur l'offre de services de l'organisme, à la satisfaction de la Ville.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits

d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme ;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versé à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine.

Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 1er novembre 2025.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente convention (ci-après les « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle relatifs au Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De La Gauchetière Ouest, 28^{e} étage,

Montréal, Québec H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Le ...25...e jour de ...juillet..... 2022

STARTUP MONTRÉAL

Par : _____
Liette Lamonde, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le …….. de la Ville de Montréal, le ……. e jour du mois de …….. (2022) (Résolution ……..).

ANNEXE 1

PROJET

Organisme

Startup Montréal est l'acteur de rassemblement et de représentation du milieu des startups de Montréal. Cet organisme est reconnu comme l'espace régional d'accélération et de croissance de Montréal par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec.

Sa mission vise à multiplier les retombées positives de l'écosystème des startups montréalais, et le faire rayonner, ici comme ailleurs. Sa vision est de bâtir un écosystème attractif et reconnu internationalement pour sa performance, sa diversité et son impact, d'ici 2030.

L'écosystème desservi se compose, entre autres :

- des jeunes entreprises innovantes et de leurs fondateurs;
- des incubateurs et des accélérateurs d'entreprises ainsi que des centres d'entrepreneuriat universitaires;
- des acteurs de financement (anges financiers, capital de risques, banques, fonds publics, etc.);
- des entreprises primoadoptantes, en tant que premiers clients de nouveaux produits;
- des centres de recherche et d'innovation;
- des événements permettant de créer des réseaux d'échange et d'entraide entre fondateurs.

L'offre de service de Startup Montréal est guidée selon deux principes visant le renforcement de l'écosystème :

- répondre à une lacune ou une faiblesse de l'écosystème non comblées;
- bénéficier à l'ensemble des acteurs du milieu et dont l'impact sera collectif.

Les initiatives menées incluent systématiquement les acteurs clés de l'écosystème dans le design et la mise en œuvre.

Principaux enjeux de l'écosystème

Enjeu 1 : Développement du plein potentiel de l'écosystème

La communauté des startups de Montréal s'est énormément développée dans les 10 dernières années. Un nombre important de startups ont été créées par des fondatrices et des fondateurs d'ici. Plus de 1 300 startups montréalaises ont été répertoriées en 2020. Malgré les avancées, plusieurs défis empêchent Montréal d'atteindre son plein potentiel :

- Un faible nombre de startups atteignent la croissance, voire l'hypercroissance et l'internationalisation de leur entreprise;
- L'écosystème est peu diversifié, les femmes et les personnes issues de communautés culturelles y sont encore sous-représentés;

- ❖ Le modèle américain axé sur le capital de risque à tout prix et majoritairement masculin est prédominant alors que d'autres modèles plus humains et d'impact cherchent à émerger;
- ❖ Montréal est encore méconnue pour son dynamisme économique et son importante communauté startup, autant sur l'échiquier mondial que dans le reste du Canada.

Enjeu 2. L'écosystème est fragmenté par la multiplication des joueurs.

Les entrepreneurs peinent à s'y retrouver. Les gouvernements, les bailleurs de fonds privés et les startups s'attendent à davantage de collaboration des acteurs de soutien. Ces acteurs eux-mêmes sont conscients de cette nécessité, mais la volonté de collaborer se bute à de nombreux obstacles lorsque vient le temps de passer à l'action :

- ❖ Ressources et temps limités;
- ❖ Obligation de garder le focus sur leur mandat respectif;
- ❖ Méconnaissance ou peu d'expérience des mécanismes de collaboration fructueuse;
- ❖ Compétition entre les organisations, ne serait-ce que pour l'obtention de fonds publics et privés.

S'il n'arrive pas à passer en mode d'impact collectif, l'écosystème montréalais n'aura jamais la force et l'impact souhaités.

Objectifs, initiatives et résultats attendus

Le plan stratégique 2022-2025 de Startup Montréal poursuit six objectifs.

Objectifs / Initiatives	Indicateur de suivi ou de performance	Cible 2022-2023	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Précisions
1. Accroître les collaborations dans l'écosystème					
1.1 Mise en place d'un réseau de fondateurs pour développer une culture d'entraide	Nombre de fondateurs engagés dans le réseau	50	150	300	
	Nombre de maillages des fondateurs avec d'autres entrepreneurs	30	70	100	Fournir le détail de la nature des maillages par industrie.
1.2 Réalisation d'activités de mobilisation ciblant les organisations de soutien, universités, investisseurs et gouvernements	Nombre de participants au forum annuel des partenaires	50	50	50	Fournir le détail des activités de la programmation du forum. Ajouter des éléments de ventilation de la participation.
	Nombre de rendez-vous	10	10	10	

	mensuels réunissant en moyenne 30 participants				
1.3 Déploiement d'une stratégie de mobilisation en vue de générer des projets collaboratifs entre acteurs de l'écosystème	Nombre de projets réalisés avec des partenaires	6	8	8	Fournir le plan de cette stratégie, ainsi que le détail des projets réalisés.
2. Mesurer et étudier l'écosystème pour le faire croître					
2.1 Réalisation d'une vigie internationale	x	x	x	x	Fournir un rapport détaillant : - la participation au rapport de Startup Genome ou autre organisation internationale - la structure et les activités de la vigie - les pistes de solution inspirées des meilleurs pratiques pour combler une lacune.
2.2 Réalisation d'études sur des enjeux du milieu montréalais des startups	Nombre d'études réalisés	1	1	Infographie (portrait)	Fournir les rapports des études
2.3 Communication des études auprès de l'écosystème	x	x	x	x	Fournir le détail des activités de communication
3. Faire de Montréal un écosystème plus diversifié et inclusif, et qui concilie l'impact économique, social et environnemental					
3.1 Déploiement d'une stratégie de sensibilisation visant à favoriser l'adoption de modèle d'affaires incluant l'impact social et environnemental auprès des startups	Nombre de jeunes pousses rejointes	100	150	200	Fournir le plan de cette stratégie et la documentation détaillant les mesures de la performance de l'écosystème en matière d'impact social.
	Nombre de partenaires engagés	10	10	10	
3.2 Coordination de la Semaine d'impact de l'écosystème	Nombre de partenaires proposant des activités	8	12	15	Fournir le programme d'activités.

startup en vue de sensibiliser et éduquer les jeunes entreprises aux notions d'impact	Nombre d'entrepreneurs participants	40	60	80	Fournir un document avec le nombre de participants par industrie.
4. Rendre plus accessible l'écosystème aux entrepreneurs					
4.1 Conciergerie pour mieux guider et orienter les entrepreneurs	Nombre d'entrepreneurs guidés individuellement	140	170	200	
	Nombre de présentations de l'écosystème	30	45	60	
4.2 Tenue des journées sur les options de financement pour les entrepreneurs, intitulée « Coulisses du financement »	Nombre de participants	100	100	100	Fournir un document avec le nombre de participants par industrie ainsi que le programme d'activité
4.3 Ouverture du réseau de coachs de la Fondation Montréal inc. aux incubateurs	Nombre de maillages entre des startups et des coachs	35	60	120	
	Nombre de partenaires utilisant le service	5	5	5	
4.4 Mise en ligne d'une plateforme technologique rassemblant les informations sur les entreprises, investisseurs et organisme de soutien, intitulée Radar	Nombre de partenaires fournissant des données	10	15	15	
	Nombre de visiteurs de la plateforme selon la provenance	1 000	2 000	3 000	
5. Répondre aux besoins de croissance des startups montréalaises					
5. Création de l'Académie de croissance visant le développement au sein des startups de compétences rassemblant un ensemble de méthodes marketing	Nombre d'étudiants inscrits	0 (année de test)	200	250	Fournir un document avec le nombre de participants par industrie ainsi que le détail de la formation donnée.

qui mise sur l'analyse de données, utilisateurs et clients, pour faire croître un service ou un produit					
5.1 Activités d'attraction et de recrutement de talent pour appuyer le développement de startups	Nombre d'actions	2	3	4	Fournir un état de situation des enjeux d'emplois dans les startups et le plan d'action dont une action sur le maillage de startups avec des stagiaires universitaires
5.2 Connexions entre startups et entreprises priomoadoptantes	Nombre de grandes entreprises dans la communauté d'intérêt	25	50	75	
	Nombre d'initiatives et d'événements de connexion organisés ou en collaboration	5	10	12	
	Nombre de connexions réalisées	25	35	45	
6. Faire reconnaitre et connecter l'écosystème au Québec, au Canada et à l'international					
6.1 Événement médiatique et de connexion pour mettre en valeur une dizaine de startups, intitulé « Grande messe »	Nombre de participants aux événements	300	350	350	Fournir un document sur la présence médiatique à l'événement.
	Nombre de connexions réalisées	25	50	70	
6.2 Participation à des événements internationaux en partenariat avec la Ville de Montréal et le MEI	Nombre de participations aux événements internationaux	3	3	3	Fournir le détail des activations dans les événements internationaux
	Nombre de jeunes pousses participantes	60	60	60	
6.3 Accueil de délégations	Nombre de délégations	3	4	5	Fournir un document décrivant les

	accueillies				activités.
6.4 Partenariats internationaux pour donner des occasions d'affaires aux startups montréalaises	Nombre de partenariats d'affaires internationaux crées	2	4	6	Fournir un document décrivant les partenariats.
6.5 Rayonnement local : Relations publiques et communications	Nombre de mentions dans les médias	60	65	70	Fournir un dossier de presse.
	Nombre de participations actives à des événements organisés par d'autres organismes (colloques, conférences, etc.)	35	42	45	
	Croissances des abonnés aux réseaux sociaux	De 5 à 50% selon le canal et l'évolution	De 5 à 50% selon le canal et l'évolution	De 5 à 50% selon le canal et l'évolution	

Mentionnons que d'autres initiatives de l'offre de service de Startup Montréal ne font pas l'objet de la contribution financière de la Ville, entre autres : Programme d'hypercroissance, 20 bourses Révélations et soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Budget préliminaire

Dépenses	An 1 (k$)	An 2 (k$)	An 3 (k$)	Total (k$)
Collaborations dans l'écosystème	248	260	273	**781**
Mesure et études	111	116	91	**317**
Diversité et impact social et environnemental	85	81	93	**259**
Accessibilité	156	185	196	**537**
Croissance	572	654	719	**1 945**
Reconnaissance et connexion	748	812	875	**2 435**
Autres	64	67	70	**201**
Frais administratifs	192	201	211	**604**
Total	**2 177**	**2 377**	**2 534**	**7 088**

Revenus	An 1 (k$)	An 2 (k$)	An 3 (k$)	Total (k$)
Ville de Montréal	500	500	500	**1 500**
MEI - ERAC	400	400	400	**400**
Autres subventions - MEI	600	600	600	**1 800**
Revenus privés et autonomes	677	877	1 034	**2 588**
Total	**2 177**	**2 377**	**2 534**	**7 088**

Reddition de comptes et délai de transmission

Document et délai de transmission

- Le rapport de Reddition de comptes du projet de la signature de la convention au 31 mars 2023 – au plus tard le 30 juin 2023
    - Description des principales activités et résultats obtenus en regard des objectifs et des indicateurs de chacune des initiatives;
    - Nombre total d'entrepreneurs accompagnés ainsi que la part d'entrepreneurs issus de groupes sous-représentés;
    - Structure de gouvernance de l'organisme et composition du conseil d'administration;
    - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des initiatives ci-haut mentionnées;
    - Dépenses liés aux déplacements;
    - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

  Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention. De plus, la mise à jour du plan de réalisation doit être jointe à ce rapport de Reddition de comptes.

- Le rapport de Reddition de comptes du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 – au plus tard le 30 juin 2024
    - Description des principales activités et résultats obtenus en regard des objectifs et des indicateurs de chacune des initiatives;
    - Nombre total d'entrepreneurs accompagnés ainsi que la part d'entrepreneurs issus de groupes sous-représentés;
    - Structure de gouvernance de l'organisme et composition du conseil d'administration;
    - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des initiatives ci-haut mentionnées;
    - Dépenses liés aux déplacements;
    - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

  Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention. De plus, la mise à jour du plan de réalisation doit être jointe à ce rapport de Reddition de comptes.

- Le rapport de Reddition de comptes du 1er avril 2024 au 31 mars 2024 – au plus tard le 30 juin 2025.
    - Description des principales activités et résultats obtenus en regard des objectifs et des indicateurs de chacune des initiatives;
    - Nombre total d'entrepreneurs accompagnés ainsi que la part d'entrepreneurs issus de groupes sous-représentés;
    - Structure de gouvernance de l'organisme et composition du conseil d'administration;
    - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des initiatives ci-haut mentionnées;
    - Dépenses liés aux déplacements;

- Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention.

Retombées

- Une étude sur le taux de satisfaction des startups et des organismes de soutien en fonction de la pertinence et l'impact perçues des initiatives de l'offre de service – au plus tard le 30 juin 2025.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@montreal.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@montreal.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@montreal.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@montreal.ca.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227952003*
Unité administrative responsable : *Service de développement économique – Direction de l'entrepreneuriat*
Projet : *Réaliser le plan stratégique 2022-2025 de Startup Montréal*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité 14 - Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité 20- Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 4 – Nombre de jeunes pousses sensibilisées et de partenaires engagés en lien avec une stratégie visant à favoriser l'adoption de modèle d'affaires incluant l'impact social et environnemental auprès des startups 14 – Nombre de jeunes pousses accompagnées ainsi que le nombre d'occasions d'affaires pour commercialiser leurs innovations 20 – Nombre de partenariats internationaux, de participations à des événements internationaux et d'accueils de délégation. Résultats d'études d'impact économique du milieu des jeunes pousses à Montréal.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 1 500 000 $ à Startup Montréal pour réaliser son plan stratégique 2022-2025 / Approuver la convention financière à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227952003 - Startup Montréal.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au Budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-22

Sabiha FRANCIS
Conseillère Budgétaire
Tél : 514-
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1229563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire **Constellio inc.,** ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois (3) ans, le contrat pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19343;

2. de procéder à une évaluation du rendement de Constellio inc.;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-19 15:34

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229563002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division solutions espaces de travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal s'est dotée d'une vision pour les dix prochaines années, Montréal 2030, afin d'affronter les défis d'aujourd'hui et de mieux se préparer à ceux de demain. Les efforts mis en place par le Service des TI s'inscrivent directement dans cette lignée.

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle. Visant un rattrapage de l'entretien de ses actifs, la Ville a augmenté depuis plusieurs années ses dépenses en immobilisations et conséquemment l'émission d'emprunt pour le financement de celles-ci.

En mai 2021, la Ville a fait l'acquisition d'un système de gestion électronique de documents (GED), afin de répondre aux besoins pour la gestion des documents électroniques pour l'ensemble des services et arrondissements de la Ville de Montréal. La GED deviendra une plateforme normalisée dans le catalogue applicatif du Service des TI pour toutes les unités d'affaires.

La GED consiste en un ensemble de fonctionnalités logicielles qui visent à organiser et gérer des informations ainsi que des documents électroniques, et ce, selon les normes archivistiques et les lois et règlements qui la régissent. Celle-ci permet de maîtriser la création, l'organisation, la recherche, le stockage, le cycle de vie des documents produits et reçus dans le cadre des activités de la Ville concernant sa clientèle, ses employés, ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs, ses produits et ses services.

Dans le contexte actuel, où la mobilité liée au télétravail est grandissante, une telle application permettra un gain en productivité et en collaboration tout en rehaussant la

sécurité des actifs pour les employés et en assurant une meilleure conservation des connaissances à la Ville.

Plusieurs initiatives sont déjà en cours afin de se préparer au déploiement de cette solution; des travaux ayant déjà été amorcés avec les services et arrondissements de la Ville. À terme, tous les services et arrondissements pourront s'intégrer au système de gestion électronique des documents de la Ville. Les projets pour livrer cette intégration se poursuivront donc pendant plusieurs années.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé le 16 mai 2022, l'appel d'offres public 22-19343 pour se doter de services professionnels en prévision du déploiement de la solution. Afin d'ouvrir le marché et d'obtenir des offres concurrentielles, cet appel d'offres fut publié dans le Journal de Montréal et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). La réception et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 30 juin 2022. Un délai de 44 jours a donc été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. La durée de validité des soumissions était de 180 jours suivant leur ouverture.

Durant la période de sollicitation, quatre (4) addenda ont été publiés:

Addenda	Date d'émission	Description de l'addenda	Impact sur les prix
1	19 mai 2022	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles).	non
2	8 juin 2022	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles).	non
3	9 juin 2022	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles) et report de date.	non
4	17 juin 2022	Réponses aux questions des soumissionnaires (questions contractuelles).	non

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une durée de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0278 - 20 mai 2021 - Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1 juin 2021 au 31 mai 2025 avec trois (3) options de prolongation de vingt-quatre (24) mois chacune, pour un montant maximal de 4 996 920,00 $, taxes incluses - Appel d'offres public (20-18092) - (4 soumissionnaires - 1 conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 215 900 $ au net en 2022 et un ajustement récurrent de 431 800 $ au net à compter de 2023.

DA214990001 - 29 septembre 2021 - Approuver une grille standard d'évaluation des soumissions, avec critères et pondérations, qui sera utilisée par le Service des technologies de l'information (STI), dans le cadre des appels d'offres en services professionnels inhérents

aux prestations de service en technologie de l'information.

DESCRIPTION

La Ville veut se transformer et tirer profit de ses documents comme facteurs d'harmonisation de la fonction de gestion documentaire et archivistique. Cette transformation vise les objectifs suivants:

- Faciliter l'accès et la consultation des documents;
- Améliorer l'efficience des utilisateurs en optimisant le repérage des documents;
- Améliorer l'efficacité en optimisant le temps de classement et de recherche de documents;
- Favoriser la collaboration et le partage d'informations et de documents;
- Préserver la valeur légale des documents numériques conformément aux différentes lois en vigueur;
- Augmenter la sécurité des documents et offrir des capacités d'audits;
- Assurer l'intégrité des documents numériques;
- Favoriser l'uniformisation des façons de faire en gestion documentaire pour toutes les unités d'affaires de la Ville;
- Préserver les connaissances et la mémoire opérationnelle et historique de la Ville;
- Améliorer la gestion et le contrôle d'un volume croissant de documents numériques;
- Établir des liens entre les documents physiques et électroniques;
- Faciliter l'application des règles de conservation aux documents numériques;
- Permettre la mobilité (accès distant aux documents);
- Contribuer au développement durable par la dématérialisation favorisant ainsi la diminution de la consommation papier;
- Simplifier la publication et l'accès pour les citoyens aux documents.

JUSTIFICATION

Lors du processus d'appel d'offres, sur un total de 15 preneurs du cahier des charges, un (1) preneur (6,67 %) a déposé une soumission alors que 14 (93,33 %) n'ont pas soumissionné. De ces 14 firmes, trois (3) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- deux (2) firmes indiquent qu'elles n'ont pas l'expertise requise en gestion électronique des documents;
- une (1) firme a mentionné qu'elle ne fournit pas les produits ou les services demandés;
- quatre (4) organismes de nature municipale et gouvernementale ont pris possession des documents de l'appel d'offres;
- les autres firmes n'ont pas fourni des raisons de désistement.

L'unique firme qui a déposé une soumission a été déclarée conforme d'un point de vue administratif par le Service de l'approvisionnement. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 29 septembre 2021 (DA214990001). Le résultat qui découle de cette évaluation est le suivant :

				AUTRES	

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	(Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Constellio inc.	75,7	0,20	3 420 506,25 $		3 420 506,25 $
Dernière estimation réalisée					3 283 686,00 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					136 820,25 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					4,17%

Conformément à l'article 573.3.3, une rencontre a été planifiée avec le fournisseur Constellio inc. et celui-ci a accepté de conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission initiale sans toutefois changer les autres obligations. Le seul tarif horaire demandé dans le bordereau de prix a été revu à la baisse de 15 $ par heure pour la période initiale du contrat soit de trois (3) ans. Le nouveau montant global du contrat sur une période de trois (3) ans est de 3 420 506,25 $, taxes incluses, soit une baisse de 410 460,75 $ taxes incluses.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu des critères suivants :

Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$.

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Constellio inc. a obtenu son accréditation le 15 juin 2020 et cette dernière demeure valide.

Une évaluation du rendement de l'adjudicataire Constellio inc. sera effectuée conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022.

Après vérification, la firme Constellio inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), le Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) et la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 3 420 506,25 $, taxes incluses et sera réparti comme suit:

Année	2022	2023	2024	2025	Total
PDI	410 460,75 $	1 128 767,06 $	1 128 767,06 $	752 511,38 $	**3 420 506,25 $**

Budget PDI :

La dépense de 3 420 506,25 $, taxes incluses (3 123 378,13 $ net de taxes), sera imputée au PDI du Service des TI au projet 71350 - Gestionnaire électronique de documents et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 22-006 et de compétence locale 22-007.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,1%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Estimation de l'année de prolongation :

Une option de prolongation d'une (1) année est prévue dans le cadre du contrat pour une somme totale de 1 006 031,25 $ taxes incluses. Si la Ville exerce l'option de prolongation, les prix seront ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) tel que prévu au contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat aura comme principaux impacts :

- l'intégration de la solution de gestion documentaire uniforme avec les environnements technologiques et affaires de la Ville, ce qui simplifiera les échanges entre les services et arrondissements tout en simplifiant le support et la formation requis;
- l'optimisation des processus d'affaires en lien avec la conservation et la publication des documents, incluant la publication des documents sur le site web de la Ville;
- l'intégration de la solution de gestion documentaire permettra, à terme pour les employés de la Ville, de retrouver un document peu importe sa localisation dans l'écosystème de la Ville (GED, serveurs de fichiers, espace de collaboration);
- une amélioration dans le maintien des connaissances contenues dans les différents documents de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : le 31 août 2022;
- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 7 septembre 2022;
- Retour du dossier au comité exécutif : le 14 septembre 2022;
- Approbation du dossier par le conseil municipal : le 19 septembre 2022;

- Approbation du dossier par le conseil d'agglomération : le 22 septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Rachid EL JAFRI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed AROUSSI
conseiller(-ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-809-6616
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-22

Marie-Claire UMURAZA
Chef de section - Centre de services TI

Tél : 514-434-8699
Télécop. : 514 872-8368

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre STRASBOURG
chef(fe) de division - services aux utilisateurs

Tél : 438-925-0267
Approuvé le : 2022-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de l'information

Tél : 438-998-2829
Approuvé le : 2022-08-19

amp

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

Le 15 juin 2020

CONSTELLIO INC.
A/S MONSIEUR RIDA BENJELLOUN
1265, BOUL CHAREST O
SUITE 1040
QUÉBEC (QC) G1N 2C9

N° de décision : 2020-DAMP-0389
N° de client : 1100084006

Objet : Autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l' « AMP ») accorde à l'entreprise ci-dessus mentionnée, faisant également affaire sous CONSTELLIO et DOCULIBRE, une autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), RLRQ, c. C-65.1. CONSTELLIO INC. est donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « REA ») tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juin 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.quebec.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Grille d'analyse Montréal 2030
Numéro de dossier : *1229563002*
Unité administrative responsable :STI
Projet : *Contrat de services professionnels*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

(12) Miser sur la transparence, l'ouverture et le partage des données ainsi que l'appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- l'intégration de la solution de gestion documentaire uniforme avec les environnements technologiques et affaires de la Ville, simplifiera les échanges entre les services et arrondissements tout en simplifiant le support et la formation requis;
- l'optimisation des processus d'affaires en lien avec la conservation et la publication des documents, incluant la publication des documents sur le site web de la Ville;
- l'intégration de la solution de gestion documentaire permettra, à terme pour les employés de la Ville, de retrouver un document peu importe sa localisation dans l'écosystème de la Ville (GED, serveurs de fichiers, espace de collaboration)
- une amélioration dans le maintien des connaissances contenues dans les différents documents de la Ville.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1229563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19343 Intervention.pdf
22-19343 Det_Cah.pdf
22-19343 PV.pdf
22-19343 Tableau sommaire des résultats.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Rachid EL JAFRI
Agent d'approvisionnement II
Tél : 504 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-19

Hicham ZERIOUH
Chef de section
Tél : 514 217-3536
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19343 — No du GDD : 1229563002

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 16 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 16 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 30 - 6 - 2022

Date du comité de sélection : 19 - 7 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 17 - 6 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 6,667

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 27 - 12 - 2022

Date d'échéance révisée : 27 - 12 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Constellio Inc.	**3 420 506,25 $**	√	

Information additionnelle

À la suite des négociations entreprises avec Constellio, ces derniers ont accepté de baisser le taux horaire à 125$/h au lieu de 140$/h. Ainsi, le nouveau montant total du contrat est 3 420 506,25$ (TTI) au lieu de 3 830 967,00$ (TTI).
Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas soumissionné nous indique que :
Une (2) firmes indiquent qu'elles n'ont pas l'expertise requise en gestion électronique des documents.
Une (1) firme mentionne qu'elle ne fournit pas les produits ou les services demandés.
Parmi les preneurs du cahier des charges, figure quatre (4) organismes public.
Les autres n'ont pas donné suite à notre demande.

Préparé par : Rachid El Jafri — Le 19 - 8 - 2022

22-19343 - Prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Description des processus et méthodologies; Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 20%	Expérience du coordonnateur des services 15%	Qualité du centre d'expertise 15%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 30%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Constellio inc.							75,7	3 830 967,00 $	0,20	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Comité	
Date	lundi 18-07-2022
Heure	13 h 30
Lieu	Google Meet

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Rachid El Jafri

Facteur «K»	1

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19343
Numéro de référence : 1604067
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Canada Inc. 725, boulevard Lebourgneuf, bureau 525 Québec, QC, G2J 0C4 http://www.alithya.com	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (2046230)** 2022-05-17 9 h 32 **Transmission :** 2022-05-17 9 h 32	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ALTEN CANADA INC. 1100 Bd. René Levesque ouest, suite 1900 Montréal, QC, H3B 4N4 http://www.alten.ca/fr/	Madame jennifer dulac Téléphone : 438 509-2411 Télécopieur :	**Commande : (2046814)** 2022-05-18 8 h 40 **Transmission :** 2022-05-18 8 h 40	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CANON CANADA INC. 8000 Mississauga Road Brampton, ON, L6Y 5Z7 http://www.canon.ca	Madame Manda Roopchund Téléphone : 905 863-8349 Télécopieur :	**Commande : (2046682)** 2022-05-17 16 h 43 **Transmission :** 2022-05-17 16 h 43	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS) 7401, rue Hochelaga Pavillon Lahaise, 5e étage, aile 505, bureau LA-505-19 Montréal, QC, H1N 3M5 http://www.ciusss-estmtl.gouv.qc.ca	Monsieur Service de la gestion contractuelle CIUSSS-EMTL Téléphone : 514 251-7700 Télécopieur :	**Commande : (2049435)** 2022-05-24 17 h 23 **Transmission :** 2022-05-24 17 h 23	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-24 17 h 23 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com	Madame Sophie Di Cienzo Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (2046795)** 2022-05-18 8 h 24 **Transmission :** 2022-05-18 8 h 24	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CONSTELLIO INC. 1265 boul Charest bureau 1040 Québec, QC, G1N 2C9 http://www.doculibre.com	Monsieur Rida Benjelloun Téléphone : 418 262-3222 Télécopieur :	**Commande : (2046623)** 2022-05-17 15 h 43 **Transmission :** 2022-05-17 15 h 43	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification

			2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC. 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca	Madame Anne-Marie Deschênes Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (2049519)** 2022-05-25 8 h 10 **Transmission :** 2022-05-25 8 h 10	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-25 8 h 10 - Téléchargement 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
La Compagnie de Téléphone Bell du Canada ou Bell Canada 930, rue D'Aiguillon RC-140 Québec, QC, G1R 5M9	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur :	**Commande : (2046826)** 2022-05-18 8 h 44 **Transmission :** 2022-05-18 8 h 44	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LEVIO CONSEILS INC. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca	Madame Marie-Josée Parizeau Téléphone : 514 600-5010 Télécopieur :	**Commande : (2046187)** 2022-05-17 8 h 48 **Transmission :** 2022-05-17 8 h 48	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel

			3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Microsoft Corporation Place de la Cité - Tour Cominar 2640, boul. Laurier Bureau 1500, 15 e étage Québec, QC, G1V 5C2	Madame Marie-Claude Dallaire Téléphone : 418 805-8808 Télécopieur :	**Commande : (2046638)** 2022-05-17 16 h **Transmission :** 2022-05-17 16 h	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Revenu Québec 3800, rue de Marly Québec, QC, G1X 4A5	Madame Marie-Ève Hébert Téléphone : 418 652-5658 Télécopieur : 418 652-4062	**Commande : (2046231)** 2022-05-17 9 h 35 **Transmission :** 2022-05-17 9 h 35	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Revenu Québec 3800, rue de Marly Québec, QC, G1X 4A5	Madame Marie-Ève Hébert Téléphone : 418 652-5658 Télécopieur : 418 652-4062	**Commande : (2048949)** 2022-05-24 9 h 51 **Transmission :** 2022-05-24 9 h 51	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-24 9 h 51 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Montréal - Service des technologies de l'information 801, rue Brennan 9e étage - Bureau 9119.02 Montréal, QC, H3C0G4	Monsieur Mohammed Aroussi Téléphone : 555 555-5555 Télécopieur :	**Commande : (2054563)** 2022-06-06 10 h 04 **Transmission :** 2022-06-06 10 h 04	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-06-06 10 h 04 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Québec 50, rue Marie-de-l'Incarnation Entrée principale Québec, QC, g1n 3e7 http://www.ville.quebec.qc.ca	Monsieur Claude Morrissette Téléphone : 418 641-6411 Télécopieur : 418 641-6511	**Commande : (2064492)** 2022-06-30 11 h 17 **Transmission :** 2022-06-30 11 h 17	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-06-30 11 h 17 - Téléchargement 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-30 11 h 17 - Téléchargement 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-30 11 h 17 - Téléchargement

			3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-30 11 h 17 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
XEROX CANADA LTÉE 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-4242	**Commande : (2046552)** 2022-05-17 14 h 31 **Transmission :** 2022-05-17 14 h 31	3738015 - 22-19343 Addenda 1 Modification 2022-05-19 15 h 02 - Courriel 3748997 - 22-19343 Addenda 2 Modification 2022-06-08 10 h 43 - Courriel 3749848 - 22-19343 Addenda 3 Report - Modification 2022-06-09 10 h 54 - Courriel 3754803 - 22-19343 Addenda 4 QR 2022-06-17 13 h 35 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD1229563002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-22

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229563002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction institutionnelle , Division solutions espaces de travail
Objet :	Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

Rapport_CEC_SMCE229563002.pdf

Dossier # :1229563002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE229563002

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE229563002

Accorder un contrat à la firme Constellio inc., pour la fourniture de prestation de services pour l'intégration de la solution de gestion électronique des documents pour une période de trois (3) ans, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 3 420 506,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19343 - (1 seul soumissionnaire)

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. D'entrée de jeu, ils ont expliqué que la Ville a fait l'acquisition, en 2021, d'un système de gestion électronique de documents pour répondre aux besoins de gestion documentaire (physique ou virtuelle) de l'ensemble des unités d'affaires et des arrondissements. Le présent contrat vise à répondre à nos besoins en matière de développement, d'implantation, et d'intégration de cette nouvelle solution technologique.

L'appel d'offres public pour ce contrat est paru le 16 mai 2022, pour une période de quarante-quatre (44) jours, durant laquelle quatre (4) addenda ont été émis, dont l'un pour accorder un report de date. Les invités ont tenu à préciser qu'une question contractuelle importante a été reçue concernant la sous-traitance. En réponse, la Ville s'est dite ouverte à l'utilisation de la sous-traitance. Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, un (1) seul a déposé une offre. Parmi les raisons de désistement, certaines

firmes ont invoqué le manque d'expertise en gestion électronique. Selon les responsables du dossier, le faible nombre de soumissionnaires s'expliquent principalement par le manque de ressources disponibles. De plus, il s'agit d'un marché de niche, pour lequel il est difficile d'ouvrir à la concurrence en raison notamment de l'exigence du français. C'est d'ailleurs pourquoi la firme *Constellio inc.* s'est associée à un sous-traitant pour s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la Ville.

D'autre part, il est intéressant de souligner que le Service de l'approvisionnement, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, a procédé à une négociation puisque l'analyse de la seule soumission déposée montrait un écart de prix de près de 16 % avec la dernière estimation. Au terme de la rencontre, le fournisseur a accepté de revoir à la baisse le tarif horaire demandé dans le bordereau de prix, portant ainsi l'écart à 4,17 %.

Les commissaires ont demandé et obtenu des précisions, entre autres, sur la stratégie envisagée par la Ville, à court et long terme pour faire face à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre. Les personnes invitées ont décrit les moyens mis en place dans le présent appel d'offres pour stimuler l'intérêt des firmes et pour ouvrir le marché. Également, le Service des technologies de l'information a mis sur pied une équipe interne pour développer l'expertise et éviter d'être complètement dépendant du fournisseur. Des discussions ont ensuite porté sur la sous-traitance. Il a notamment été question de la portion du contrat qui peut être déléguée, de la nécessité d'obtenir l'aval du comité exécutif et des dangers de faire grimper les prix. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement et du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE229563002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1228516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :
1. de conclure des ententes-cadres avec GLT+ inc., seule firme soumissionnaire, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de cinq (5) ans, avec une option de renouvellement de douze (12) mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19308.

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 1	2 541 033,73 $
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 2	2 273 975,55 $
GLT+ inc.	Services professionnels, contrôleur de chantier - Lot 3	972 211,35 $

2. d'autoriser une dépense de 1 157 444,13 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 508 206,75 $, Lot 2 : 454 795,11 et Lot 3 : 194 442,27 $);

3. de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc.;

4. d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-10 14:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228516002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1875 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification des immeubles (SGPI) gère une partie du parc immobilier montréalais, soit les immeubles de l'agglomération montréalaise, des services centraux de la Ville, de même que certains projets d'arrondissement.
Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Ces projets nombreux et complexes nécessitent une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville, l'assistance de Contrôleurs de chantier d'expérience est requise.

L'appel d'offres public (22-19308) pour trois (3) lots de services de contrôleurs de chantier a été annoncé dans le journal Le Devoir et publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 4 mai 2022 et 5 mai 2022 respectivement. Les offres ont été reçues et ouvertes le 7 juin 2022. La durée de la période de soumission était de trente-trois (33) jours. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingts (180) jours à partir de la date de dépôt des soumissions, soit jusqu'au 1er novembre 2022. Trois (3) addenda ont été émis dont la nature est décrite dans le tableau ci-dessous :

Addenda	Date d'émission	Description	Impact monétaire
1	16 mai 2022	Réponses à des questions et précisions apportées aux critères d'évaluation.	Non
2	6 juin 2022	Déverrouillage des bordereaux de soumission 1 et 2	Non
3	6 juin 2022	Déverrouillage des bordereaux de soumission 3	Non

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la répartition des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le comité exécutif à sa séance du 8 août 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0285 - 21 mars 2022 : Conclure deux ententes-cadres avec AEdifica inc. (lot 1) et Archipel Architecture inc. (lot 3) pour les services professionnels en architecture et ingénierie, pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour cinq ans, avec une option de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense de 1 700 894,16 $, taxes et contingences incluses (lot 1) et de 3 189 530,24 $, taxes et contingences incluses (lot 3) - Appel d'offres public 21-19046 (2 soum.)
CM20 0747 - 24 août 2020 : Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de Contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers pour une période de trente-six (36) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec les firmes suivantes : LOT 1 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 155 572,74 $, taxes incluses (contrat : 1 004 845,86 $ + contingences 150 726,88 $)), LOT 2 - GLT+ (Montant de l'entente : 1 487 072,57 $, taxes incluses (contrat : 1 293 106,58 $ + contingences 193 965,99 $)) et LOT 3 - Cima+ s.e.n.c (montant de l'entente : 1 086 009,81 $, taxes incluses (contrat : 944 356,36 $ + contingences 141 653,45 $)) - Appel d'offres public (20-18162) (2 soumissionnaires).

CE19 0906 - 5 juin 2019 : Conclure une entente cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Colliers-Maîtres de projets, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville sur demande, les services professionnels d'une équipe de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, au prix de sa soumission, pour le lot et la somme maximale indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579.

CG18 0503 - 20 septembre 2018 : Conclure une entente cadre avec Cima+ s.e.n.c. pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Appel d'offres public 18-17021 (2 soum., 1 seul conforme).

CM16 1157 - 24 octobre 2016 : Accorder un contrat de services professionnels à Cima + S.E.N.C. pour la gestion de plusieurs projets de mise aux normes des arénas, pour une somme maximale de 2 753 507,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15425 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi de trois ententes-cadres pour la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction ainsi que pour la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres.
Les services professionnels de Contrôleur de chantier se résument comme suit :

1. assurer une présence récurrente au chantier;
2. informer et conseiller les Chargé.e.s de projet de la Ville tout au long de la réalisation;
3. assurer, sans s'y limiter, le soutien aux Chargé.e.s de projet de la Ville pour :
    - la gestion de la réalisation du projet;
    - la réception, la préparation et la transmission des informations pertinentes relatives au projet;
    - la communication avec les divers intervenants;
    - la résolution de conflit entre les divers intervenants;
    - le suivi des contrats avec l'entrepreneur et les fournisseurs externes, les occupants et les autres intervenants;
    - le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants;
    - le suivi des visites de chantier et des réunions, etc.;
    - la mise en service des équipements.

De façon générale, les services des Contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures à raison de 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures normales de chantier qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine) peuvent être prévus selon les projets. À la demande expresse de la DGPI, l'Adjudicataire assurera la disponibilité des Contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, dans le but d'assurer une coordination optimale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au Devis présente, à titre indicatif, des exemples de projets de moyenne à grande envergure, le type de contraintes et le nombre de visites de chantier hebdomadaires requis. Elle représente les priorités de la DGPI au moment de la préparation du présent appel d'offres. Des services administratifs font aussi partie du contrat.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au Bordereau de prix de la soumission suite à l'entente préalable avec la DGPI et suite à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, la firme sera encadrée par les professionnels et professionnelles de la DGPI.

Un montant additionnel de 20 % sera ajouté en contingences pour les trois ententes-cadres (1 157 444,13 $ taxes incluses) afin de pallier d'éventuels imprévus en cours de contrat :

- Lot 1 : le montant équivaut à 508 206,75 $, taxes incluses;
- Lot 2 : le montant équivaut à 454 795,11 $, taxes incluses;
- Lot 3 : le montant équivaut à 194 442,27 $, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres, il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges, dont un (1) a remis une soumission soit 50 %. L'attribution des lots s'est faite lors du comité de sélection. Une même firme pouvait soumettre une proposition pour chacun des trois (3) lots et pouvait obtenir chacun des lots si elle présentait des équipes différentes. L'autre firme détentrice du cahier des charges ne fournissait pas ce genre de service.

LOT 1

L'offre de services du lot 1 a été jugée conforme.

GLT+ a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
GLT+ inc.	83,17	0,52	2 541 033,73 $	508 206,75 $	3 049 240,48 $
Dernière estimation réalisée			2 465 983,80 $	493 196,76 $	2 959 180,56 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					75 049,93 $ 3,04 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					S.O. S.O.

La différence 3,04 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

LOT 2
L'offre de services du lot 2 a été jugée conforme.

GLT+ a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

SOUMISSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
GLT+ inc.	83,17	0,59	2 273 975,55 $	454 795,11 $	2 728 770,66 $
Dernière estimation réalisée			2 193 119,38 $	438 623,88 $	2 631 743,26 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					80 856,17 $ 3,69 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					S.O. S.O.

La différence 3,69 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

LOT 3
L'offre de services du lot 2 a été jugée conforme.

GLT+ a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

SOUMISSIONS CONFORMES	**NOTE INTÉRIM**	**NOTE FINALE**	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences) (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
GLT+ inc.	83,17	1,37	972 211,35 $	194 442,27 $	1 166 653,62 $
Dernière estimation réalisée			944 179,30 $	188 835,86 $	1 133 015,16 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					28 032,05 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					2,97 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					S.O.
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					S.O.

La différence 2,97 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par nos professionnels internes est acceptable.

Étant donné l'écart respectable entre l'estimation et la soumission pour chacun des 3 lots, la Ville n'a pas rencontré la firme afin de négocier le prix.

GLT+ inc ne figure pas sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) et détient une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP) obtenue le 27 août 2018. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et celui-ci n'est pas visé par la Liste des personnes à déclarer non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001, une évaluation du rendement de la firme GLT+ inc. sera effectuée à la fin du contrat.

Ce dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour les lots 1 et 2, puisqu'il s'agit de contrats de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit de trois (3) ententes-cadres, pour cinq (5) ans avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois, sans imputation budgétaire, pour la fourniture des services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI.
Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins et de la planification des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Puisque

les projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal, il est possible qu'ils concernent des dépenses d'agglomération. Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il vise à accorder des ententes-cadres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi de ces contrats pour les services professionnels en contrôleur de chantier se répercuterait sur toutes les étapes subséquentes de plusieurs projets, et aura par conséquent des impacts importants sur l'offre de services aux Montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Outre les mesures recommandées par la CNESST, la COVID-19 n'a pas d'impact sur le dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Passage au CE : 31 août 2022
Passage à la CPEC : 7 septembre 2022
Passage au CE : 14 septembre 2022
Passage au CM : 19 septembre 2022
Passage au CG : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Annie DESSUREAULT, 3 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc HALPIN-BENOIT
Gestionnaire de projets immobiliers

Tél : 514 290-4080
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-03

Erlend LAMBERT
Chef de division

Tél : 438 992-7383
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jabiz SHARIFIAN
c/d gestion de projets immobiliers
En remplacement de Michel Soulières
Tél : -
Approuvé le : 2022-08-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
directeur(-trice) de service - gestion et planification des immeubles
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2022-08-09

Tableau des coûts du contrat - Lot 1

Projet:	Services professionnels en contrôleur de chantier - Lot 1					Mandat:	S.O.
Adresse:	S.O.					Contrat:	22-19308
Date:	26-juil-22						
Étape:	Octroi de contrat						

			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**		**Total**
Contrat	Travaux forfaitaires*						
	Contrat de base		2 541 033,73 $				
	Sous-Total			127 051,69 $	253 468,11 $		2 921 553,53 $
	Contingences de construction	20%	508 206,75 $	25 410,34 $	50 693,62 $		584 310,71 $
	Total - Contrat		**3 049 240,48 $**	**152 462,02 $**	**304 161,74 $**		**3 505 864,24 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**3 049 240,48 $**	**152 462,02 $**	**304 161,74 $**		**3 505 864,24 $**
	TPS	100%		152 462,02 $			
	TVQ	50%			152 080,87 $		
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**3 049 240,48 $**		**152 080,87 $**		**3 201 321,34 $**

* prix déposé par soumissionnaire ayant un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur l'historique des besoins d'ententes-cadres similaires.

Tableau des coûts du contrat - Lot 2

Projet:	Services professionnels en contrôleur de chantier - Lot 1					Mandat:	S.O.
Adresse:	S.O.					Contrat:	22-19308
Date:	26-juil-22						
Étape:	Octroi de contrat						
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**		**Total**
Contrat	Travaux forfaitaires*						
	Contrat de base		2 273 975,55 $				
	Sous-Total			113 698,78 $	226 829,06 $		2 614 503,39 $
	Contingences de construction	20%	454 795,11 $	22 739,76 $	45 365,81 $		522 900,68 $
	Total - Contrat		**2 728 770,66 $**	**136 438,53 $**	**272 194,87 $**		**3 137 404,07 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**2 728 770,66 $**	**136 438,53 $**	**272 194,87 $**		**3 137 404,07 $**
	TPS	100%		136 438,53 $			
	TVQ	50%			136 097,44 $		
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**2 728 770,66 $**		**136 097,44 $**		**2 864 868,10 $**

* prix déposé par soumissionnaire ayant un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur l'historique des besoins d'ententes-cadres similaires.

Tableau des coûts du contrat - Lot 3

Projet:	Services professionnels en contrôleur de chantier - Lot 1					Mandat:	S.O.
Adresse:	S.O.					Contrat:	22-19308
Date:	26-juil-22						
Étape:	Octroi de contrat						
			Budget	**TPS 5,0%**	**TVQ 9,975%**		**Total**
Contrat	Travaux forfaitaires*						
	Contrat de base		972 211,35 $				
	Sous-Total			48 610,57 $	96 978,08 $		1 117 800,00 $
	Contingences de construction	20%	194 442,27 $	9 722,11 $	19 395,62 $		223 560,00 $
	Total - Contrat		**1 166 653,62 $**	**58 332,68 $**	**116 373,70 $**		**1 341 360,00 $**
Ristournes	**Coût (montant à autoriser)**		**1 166 653,62 $**	**58 332,68 $**	**116 373,70 $**		**1 341 360,00 $**
	TPS	100%		58 332,68 $			
	TVQ	50%			58 186,85 $		
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**1 166 653,62 $**		**58 186,85 $**		**1 224 840,47 $**

* prix déposé par soumissionnaire ayant un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix et la recommandation du comité de sélection. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Méthode d'estimation des contingences: elles ont été évaluées en se basant sur l'historique des besoins d'ententes-cadres similaires.

Saint-Hubert, le 6 juin 2022

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI)
Appel d'offres public n°: 22-19308 Acquisition de services professionnels – Contrôleur de chantier

OBJET : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour votre information, malgré la date inscrite (5 août 2021) sur notre document de renouvellement d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). **GL T + INC. demeure inscrite** au registre des entreprises et ainsi **autorisée à contracter** ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Après plusieurs suivis avec l'AMP. Il semble qu'ils accusent des retards dans l'analyse de ces dossiers, mais nous confirment que notre autorisation est toujours valide.

Afin de vérifier la validation au REA il est possible de faire une recherche avec ce lien :
https://amp.quebec/autorisation-de-contracter/

Vous trouverez ci-joint, une copie des résultats d'une recherche au 5 juin 2022.

En espérant le tout conforme, je vous remercie de votre compréhension,

Anne Boivin, ing. ECC
Vice-présidente Stratégies de projets, Gestion de projets, Estimation, BIM

450 679-7500
3839, boulevard Taschereau, bureau 101
Saint-Hubert, Québec J4T 2G4
glt.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
PUBLICS

Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

Veuillez maintenant compléter votre demande de renouvellement.

Nº client: 3000598773

Nº de demande: 2100051007

Date de création : 14 avril 2021 09:45

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)

Information d'identification

Information du client

Nº client	3000598773		
Nom de l'entreprise	GLT + INC.		

Adresse de correspondance

Nº d'immeuble / Case postale	3839	Bureau / App. / Unité	101
Rue / Installation de livraison	BOUL TASCHEREAU		
Municipalité	SAINT-HUBERT	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	J4T 2G4

Sommaire

Type	Ajouté(s)	Modifié(s)	Supprimé(s)
Actionnaire (entité) ayant le contrôle de la demanderesse	0	3	0
Actionnaire (personne physique) ayant le contrôle de l'entité	0	3	0
Administrateur de l'entité	0	3	0
Administrateur de la demanderesse	0	3	0
Dirigeant ayant le contrôle de l'entité	0	3	0
Dirigeant ayant le contrôle de la demanderesse	0	2	0
Institution financière	0	1	0
Répondant	0	1	0

Totaux

Ajouté(s) : 0
Modifié(s) : 19
Supprimé(s) : 0

Déclaration aux renseignements fournis

☐ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Suite à la transmission de votre demande, vous pourrez imprimer la totalité des informations divulguées, par le biais du menu « Dossier client » en sélectionnant « Suivi des demandes ».

Date de création : 14 avril 2021 09:44

Nouvelle recherche

Fiche mise à jour : dimanche, 05 juin 2022 à 19:32

Fiche de l'entreprise

Nom : GLT + INC.
Adresse du siège social : 3839, BOUL TASCHEREAU, SUITE 101, SAINT-HUBERT, QC, J4T 2G4, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 3000598773
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143331396

Autres noms d'affaires

- LE GROUPE C.S.B.
-
- SERVICES CONSEILS EN ASSISTANCE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES OUVRAGES ALTO

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 août 2018

GLT + INC.
A/S MONSIEUR JASMIN MARTEL
550, CH DE CHAMBLY, BUR. 100
LONGUEUIL (QC) J4H 3L8

N° de décision : 2018-CPSM-1047789
N° de client : 3000598773

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE C.S.B. et SERVICES CONSEILS EN ASSISTANCE, LOGISTIQUE ET TECHNIQUE DES OUVRAGES ALTO, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GLT + INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **5 août 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sonia Richard
Coordonnatrice
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires

En vertu de la subdélégation de pouvoir du 12 juillet 2018

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Recherche avancée Fermer la session

Liste des commandes

Numéro : 22-19308
Numéro de référence : 1601174
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services Professionnels - Contrôleur de chantier

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
GLT+ inc. 3839 boulevard Taschereau, bureau 101 Saint-Hubert, QC, J4T 2G4 http://www.glt.ca NEQ : 1143331396	Madame Anne Boivin Téléphone : 450 679-7500 Télécopieur : 450 679-7141	**Commande : (2042653)** 2022-05-09 16 h 23 **Transmission :** 2022-05-09 17 h 05	3734821 - 22-19308 ADDENDA_NO1 Q et R + Amendement (devis) 2022-05-16 13 h 38 - Courriel 3734822 - 22-19308 ADDENDA_NO1 Q et R + Amendement (plan) 2022-05-16 13 h 38 - Courriel 3747657 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (devis) 2022-06-06 15 h 20 - Courriel 3747658 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (bordereau)

				2022-06-06 15 h 20 - Téléchargement 3747659 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (bordereau) 2022-06-06 15 h 20 - Téléchargement 3747660 - 22-19308 ADDENDA_NO3 (devis) 2022-06-06 15 h 21 - Courriel 3747661 - 22-19308 ADDENDA_NO3 (bordereau) 2022-06-06 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES SERVICES EXP INC. 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Isabelle Milette Téléphone : 819 803-6651 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (2041633)** 2022-05-06 11 h 11 **Transmission :** 2022-05-06 11 h 11	3734821 - 22-19308 ADDENDA_NO1 Q et R + Amendement (devis) 2022-05-16 13 h 38 - Courriel 3734822 - 22-19308 ADDENDA_NO1 Q et R + Amendement (plan) 2022-05-16 13 h 38 - Courriel 3747657 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (devis) 2022-06-06 15 h 20 - Courriel 3747658 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (bordereau) 2022-06-06 15 h 20 - Téléchargement 3747659 - 22-19308 ADDENDA_NO2 (bordereau) 2022-06-06 15 h 20 - Téléchargement 3747660 - 22-19308 ADDENDA_NO3 (devis) 2022-06-06 15 h 21 - Courriel 3747661 - 22-19308 ADDENDA_NO3 (bordereau) 2022-06-06 15 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2022 Tous droits réservés

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228516002*
Unité administrative responsable : *Service de la gestion et planification immobilière*
Projet : *Services professionnels en contrôleur de chantier. Programme de protection des bâtiments de la Ville de Montréal; Construction, réfections, restaurations et mises aux normes (3 lots).*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? S.O			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** S.O.			

Section B - Test climat

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1228516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19308 SEAO Liste des commandes.pdf
22-19308 PV.pdf
22-19308 TABLEAU_Résultat Global Final LOT 1.pdf
22-19308 TABLEAU_Résultat Global Final LOT 2.pdf
22-19308 TABLEAU_Résultat Global Final LOT 3.pdf
22-19308 Intervention Nouvelle Appel D'offre LOT1s.pdf
22-19308 Intervention Nouvelle Appel D'offre LOT2s.pdf
22-19308 Intervention Nouvelle Appel D'offre LOT3s.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-03

Denis LECLERC
c/s acquisition
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19308 — No du GDD : 1228516002

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels - Contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 7 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 7 - 6 - 2022

Date du comité de sélection : 23 - 6 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 6 - 6 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 12 - 2022

Date d'échéance révisée : 4 - 12 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GLT+ Inc.	2 541 033,73 $	√	1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme GLT+ Inc., seul somissionnaire et ayant obtenu la note de passage. L'autre firme détentrice du cahier des charges ne fournissait pas ce genre de service.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 3 - 8 - 2022

22-19308 - Services Professionnels - Contrôleur de chantier

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT+ Inc.	4,17	7,00	20,00	26,33	25,67	83,17	2 541 033,73 $	**0,52**	**1**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	

Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**

Comité — **LOT 1**

Date	**jeudi 23-06-2022**
Heure	**10 h 00**
Lieu	**Via Vidéo Conférence**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19308 — No du GDD : 1228516002

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels - Contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 7 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 7 - 6 - 2022

Date du comité de sélection : 23 - 6 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 6 - 6 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 12 - 2022

Date d'échéance révisée : 4 - 12 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GLT+ Inc.	2 273 975,55 $	√	2

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme GLT+ Inc., seul somissionnaire et ayant obtenu la note de passage. L'autre firme détentrice du cahier des charges ne fournissait pas ce genre de service.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 3 - 8 - 2022

22-19308 - Services Professionnels - Contrôleur de chantier

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT+ Inc.	4,17	7,00	20,00	26,33	25,67	83,17	2 273 975,55 $	**0,59**	**1**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	

Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**

Comité	LOT 2
Date	**jeudi 23-06-2022**
Heure	**10 h 00**
Lieu	**Via Vidéo Conférence**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19308 — No du GDD : 1228516002

Titre de l'appel d'offres : Services Professionnels - Contrôleur de chantier

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 5 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 7 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 7 - 6 - 2022

Date du comité de sélection : 23 - 6 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 6 - 6 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 4 - 12 - 2022

Date d'échéance révisée : 4 - 12 - 2022

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
GLT+ Inc.	972 211,35 $	√	3

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme GLT+ Inc., seul somissionnaire et ayant obtenu la note de passage. L'autre firme détentrice du cahier des charges ne fournissait pas ce genre de service.

Préparé par : Eddy Dutelly — Le 3 - 8 - 2022

22-19308 - Services Professionnels - Contrôleur de chantier

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 30%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
GLT+ Inc.	4,17	7,00	20,00	26,33	25,67	83,17	972 211,35 $	**1,37**	**1**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Eddy Dutelly**								

Comité	LOT 3
Date	**jeudi 23-06-2022**
Heure	**10 h 00**
Lieu	**Via Vidéo Conférence**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	**50**

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.22

2022/09/22 17:00

(2)

Dossier # : 1228516002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et planification des immeubles , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).



Rapport_CEC_SMCE228516002.pdf

Dossier # :1228516002

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE228516002

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE228516002

Conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la Direction de la gestion de projets immobiliers pour une période de soixante (60) mois, avec possibilité d'une (1) prolongation de douze (12) mois, avec la firme GLT+ inc. : LOT 1 pour un montant de 3 049 240,48 $, taxes incluses (contrat : 2 541 033,73 $ + contingences 508 206,75 $), LOT 2 pour un montant de 2 728 770,66 $, taxes incluses (contrat : 2 273 975,55 $ + contingences 454 795,11 $) et LOT 3 pour un montant de 1 166 653,62 $, taxes incluses (contrat : 972 211,35 $ + contingences 194 442,27 $) - Appel d'offres public (22-19308) (1 soumissionnaire).

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

Lot 1 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Lot 2 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté ce contrat, qui vise à combler les besoins de la Ville en matière de services professionnels de contrôleurs de chantier. Il faut souligner que les divers projets peuvent être répartis sur l'ensemble du territoire, mais qu'ils sont

limités à ceux réalisés par la DGPI. Chaque lot est pour une durée de cinq (5) ans, avec une option de prolongation de douze (12) mois, et ce, sans imputation budgétaire.

Après avoir brièvement présenté la nature du contrat et les dépenses associées au Lot 1 et 2, les personnes invitées ont décrit le processus d'appel d'offres, qui a été publié du 4 mai au 7 juin 2022. Sur les deux (2) preneurs du cahier des charges, un (1) seul a déposé une soumission. L'analyse de la soumission pour le Lot 1 présente un écart de 3,04 % avec l'estimation et de 3,69 % pour le Lot 2. Enfin, le Service a survolé les raisons pouvant expliquer le faible nombre de soumissionnaires. La saturation du marché, la pénurie de main-d'œuvre et l'engagement à long terme de l'entente seraient notamment en cause.

Les explications fournies étant à la satisfaction de la Commission, qui n'avait pas de questions, les commissaires ont remercié les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

Lot 1 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Lot 2 :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE228516002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227482019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351, (4 soumissions, 1 conforme).

Il est recommandé :
1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme CIMA + S.E.N.C., ce dernier ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels en gestion de projet, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 272 819,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19351.

2. d'autoriser une dépense de 827 281,91 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. de procéder à une évaluation du rendement de CIMA + S.E.N.C.;

4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-23 10:52

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227482019**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351, (4 soumissions, 1 conforme).

CONTENU

CONTEXTE

Différents rejets contribuent à altérer la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Une des principales causes de la contamination microbiologique des eaux du Fleuve demeure les rejets de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, qui correspondent à approximativement 99.8 % du volume des eaux usées domestiques du territoire de l'île de Montréal et à près de 45 % des eaux usées domestiques du Québec
La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) traite toutes les eaux usées et sanitaires de l'île de Montréal ainsi que les eaux de pluie des réseaux unitaires. Dans l'optique d'améliorer la qualité des eaux traitées rejetées au fleuve Saint-Laurent (Fleuve), de se conformer aux exigences environnementales de rejets du MELCC et de réduire la contamination microbiologique des eaux du Fleuve, un procédé de désinfection à l'ozone sera ajouté à la fin du traitement existant.

Le choix technologique de l'ozonation comme procédé de désinfection des eaux usées a été fait et des audiences publiques ont été tenues au printemps de 2008. Le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation a été octroyé à l'entreprise Degrémont Ltée. En mars 2015 (résolution CG15 0163). La majorité des composantes et des équipements de l'unité d'ozonation sont fabriqués et prêts à être installés.

Le 16 juin 2020, la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) publiait un appel d'offres public pour l'exécution des travaux de construction des unités de l'ozonation du projet de désinfection des eaux usées de la Station (AO 7311-AE) pour lequel elle n'a reçu qu'une seule soumission qui s'est avérée administrativement non conforme.

Le 5 octobre 2021, le Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) a recommandé au Comité exécutif d'autoriser le mandat d'exécution révisé pour la partie du projet intitulée "Désinfection à l'ozone".

Afin de susciter l'intérêt d'un plus grand nombre d'entrepreneurs spécialisés dans le domaine de la construction, la DEEU a choisi de procéder à un découpage de la phase d'exécution des travaux en plusieurs lots.

Considérant que le Service de l'eau de la Ville de Montréal assume le rôle de maître d'œuvre en matière de santé et sécurité pour l'ensemble des lots de construction liés au projet de désinfection ainsi que la gestion de toutes les phases de ce projet et a fait appel au marché pour s'adjoindre les services de professionnels en divers processus de la gestion de projets de construction afin de renforcer ses équipes. Cette acquisition de ressources et de services fait l'objet du présent sommaire décisionnel.
L'appel d'offres no 22-19351 a été publié le 13 juin 2022 sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), et dans le Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 juillet 2022 au Service du greffe. La durée de la publication a été de trente-sept (36) jours. Les soumissions sont valides durant cent-quatre vingt (180) jours, soit jusqu'au 15 janvier 2023.

Cinq (5) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne l'acquisition de services professionnels dans les disciplines de gestion de projets de construction :
Le contrat inclut entre autres les éléments suivants :

- Coordination de projet : un coordonnateur de projet sur toute la durée du contrat pour la gestion du personnel, des relations avec la Ville et de l'administration du présent contrat de services professionnels,
- Gestion documentaire : un chef de gestion documentaire assisté de 3 spécialistes de gestion documentaire répartis sur les besoins des différentes phases du mandat,
- Planification du projet : un planificateur de projet pour la coordination globale de tous les contrats de construction, le contrôle des délais sur toute la durée du mandat,
- Gestion des rapports : un Gestionnaire pour analyse, préparation, compilation des différents rapports de chantier à temps partiel sur la durée du mandat,
- Estimation des coûts : un Estimateur à temps partiel sur la durée du mandat pour contrôle des demandes de changements, estimations diverses, contrôle des couts,
- Vérification des quantités : un Métreur de chantier à temps partiel sur la durée du mandat,
- Santé Sécurité au travail : un Responsable Santé Sécurité au Travail assisté de 3 Agents de prévention Surveillants SST répartis sur les besoins des différentes phases du mandat,
- Gardiennage : 5 agents de sécurité répartis sur les besoins des différentes phases du mandat,
- Entretien : un Agent d'entretien et nettoyage sur la durée du mandat,
- Ressources de Professionnels en résidence sur demande, banque d'heures pour professionnels de 6 disciplines pour répondre aux besoins techniques spécifiques sur demande

Considérant que le mode de rémunération des professionnels est à taux horaire et donc, afin de palier au risque de variations dans la durée des services et l'évolution des taux horaires, une contingence de 10% du montant de la soumission est requise.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 22-19351, il y a eu 15 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du cahier des charges est inclut avec dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. De plus, veuillez-vous référer à cette même intervention pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.
L'analyse de conformité des offres a permis de constater qu'une seule des 4 soumissions reçues est conforme. Une soumission n'étant pas conforme administrativement et deux autres n'ayant pas atteint le score technique minimal de 70 points.

SOUMISSIONS CONFORMES NOTE	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX SOUMIS	AUTRES (Contingences)	TOTAL
			(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)	(TAXES INCLUSES)
CIMA + S.E.N.C.	81,17	0,16	8 272 819,17 $	827 281,91 $	9 100 101,08 $
Dernière estimation réalisée			8 840 669,20 $	884 066,92 $	9 724 736,12 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($)					(624 635,04 $)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)					(6.42%)

L'écart entre l'estimation interne et le prix du seul soumissionnaire conforme est favorable de 6,42% à la Ville.

La loi des cités et villes nous permet de négocier les prix lorsqu'il y a un écart important entre l'estimation et la soumission mais dans ce cas étant donné que l'écart important est à l'avantage de la Ville, aucune négociation avec le fournisseur n'a été faite.

Le pourcentage des contingences de 10% est justifié par:

1 - La variation de quantité selon le besoin se service;
2 - l'ajustement annuel, à la date d'anniversaire du Contrat, en fonction de l'indice du prix à la consommation (IPC).

L'adjudicataire recommandé CIMA + S.E.N.C., fait partie du registre des entreprises autorisées à contacter ou à sous-contracté de l'Autorité des marchés publics et, avec l'offres qualitative à déposé les documents suivants:

- Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, valide jusqu'au 29 janvier 2021 ainsi que l'accusé de réception pour leur demande de renouvellement datée du 13 octobre 2020;
- Une confirmation de l'UPAC datée du 31 mai 2021.

Les validations requises ont démontré que l'adjudicataire recommandé:

· n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
· n'a pas de restrictions imposées sur sa licence de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

· n’est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville;
· n’est pas non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) , le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, puisqu'il s’agit d’un contrat de services professionnels d’une valeur de plus de 1 M$, avec une seule soumission conforme.

Conformément à l'encadrement C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, ce contrat fera l'objet d'une évaluation de rendement de l'adjudicataire.

Il est recommandé d’octroyer le contrat à CIMA + S.E.N.C., au prix de sa soumission taxes et contingences incluses, soit 9 100 101,08 $.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce projet est de 9 100 101,08 $ taxes incluses et contingences incluses (contrat 8 272 819.17 $ et contingences : 827 281,91 $)
Les dépenses pour des travaux contingents (10 % du coût du contrat) de 827 281,91 $ taxes incluses, cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux usées qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

MONTRÉAL 2030

Ce projet s’inscrit dans le cadre de Montréal 2030 dans les priorités 2, 18 et 20 en favorisant la protection des espaces naturels, un accès universel, équitable et sécuritaire à l’ensemble des services et infrastructures de la Ville ainsi qu'à accroître l’attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole par des infrastructures modernes, (voir la grille d'analyse en pièce jointe).
Les principaux bénéfices de la technologie de désinfection par ozone sont de :
1. réduire les risques pour la santé humaine;
2. protéger la faune et la flore aquatiques;
3. améliorer la qualité de l’eau après son utilisation et avant son retour au fleuve;
4. respecter la réglementation.

La performance de la station d'épuration a un impact significatif en ce qui concerne l'accès aux
berges et de valorisation et la biodiversité du fleuve.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où ce dossier n’est pas approuvé ou retardé, les impacts évalués sont :

- Surcharge des ressources internes de la DEEU,
- Retard dans l’Acquisition d’expertise en processus de gestion de projets complexes par les ressources internes de la DEEU,
- Risques de Perte d’assurance dans la qualité de gestion du projet,
- Risques de glissement du projet,
- Enjeux dans la maîtrise et dans la gestion des réclamations des entrepreneurs et

fournisseurs par la DEEU

En somme, tout risque sur le retard du projet désinfection entraîne des coûts supplémentaires ainsi qu'un retard par rapport à la conformité aux exigences de réduction de la contamination microbiologique du fleuve Saint-Laurent.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication telle que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 31 août
CEC : 7 sept
CE : 14 sept
CM :19 sept
CG : 22 sept

Début du contrat 01 octobre 2022
Fin du contrat : 30 décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Claudie DE BELLEFEUILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 863 1252
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-16

Fabien DUBÉ
Responsable magasin et approvisionnement

Tél : 514 280 6559
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel LAHAIE
Surintendant Opérations
Tél : 514-280-6589
Approuvé le : 2022-08-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-08-22

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **dimanche, 21 août 2022 à 19:30**

Résultat de recherche par nom ou numéro pour : 3340563140

Nombre de résultats trouvés : 1

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Province/ État	Code postal	Pays
CIMA+ S.E.N.C.	AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS CÉDÉGER CIMA + CIMA + GATINEAU CIMA + INTERNATIONAL CIMA + LONGUEUIL CIMA + MONTRÉAL CIMA + RIVIÈRE DU LOUP CIMA + SAINT-JÉRÔME CIMA + SENC CIMA + SHERBROOKE CIMA PLUS CIMA QUÉBEC CIMA+/WALSH/ISIS CIMA-INFO COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI COENTREPRISE CIMA+/HATCH COENTREPRISE CIMA+/TECSULT COPAC ET ASSOCIÉS DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS	3340563140	3000148732	3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600	LAVAL	QC	H7V 3Z2	CANADA

UPAC
VÉRIFICATION

PAR COURRIEL

Montréal, le 31 mai 2021

François Plourde
CIMA+ S.E.N.C.

Courriel : FRANCOIS.PLOURDE@CIMA.CA

OBJET : SUIVI - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE CONTRACTER
Dossier : 3000148732

Madame, Monsieur

La présente a pour but de vous informer que le dossier de renouvellement de votre autorisation à contracter est toujours en traitement auprès du Service de la vérification de l'intégrité des entreprises du Commissaire à la lutte contre la corruption (SVIE).

Divers facteurs tels que, la pénurie de main d'œuvre, les conséquences de la pandémie sur l'organisation du travail et un accroissement du nombre de demandes dû à l'annonce des projets de relance économique, ont un impact sur les opérations du SVIE et provoquent des retards importants dans le traitement des dossiers de renouvellement.

Nous tenons cependant à vous rassurer car puisque vous avez soumis votre demande de renouvellement dans les délais requis, la validité de votre autorisation est maintenue et votre entreprise demeure inscrite au REA pendant toute la durée de traitement de votre dossier.

Sachez que nous faisons actuellement tous les efforts nécessaires pour remédier à cette situation dans les meilleurs délais, sans toutefois compromettre la rigueur du processus qui nous permet d'assurer le maintien du régime d'intégrité prévu par la Loi sur les contrats des organismes publics.

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile 2, 3e étage, local 3010, Montréal (Québec) H3C 3R5
514 228-3098 • Sans frais : 1 855 567-8722 • Télécopieur : 514 873-0177

UPAC
VÉRIFICATION

Nous vous remercions à l'avance pour votre patience et votre précieuse collaboration et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le commissaire associé aux vérifications,



Éric René

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 13 octobre 2020

CIMA+ S.E.N.C.
3400, BOUL DU SOUVENIR
BUR. 600
LAVAL QC H7V 3Z2

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000148732
N° de demande :	2000035568
N° de confirmation de paiement :	056184

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 17 octobre 2018

CIMA+ S.E.N.C.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS PLOURDE
3400, BOUL DU SOUVENIR, BUR. 600
LAVAL (QC) H7V 3Z2

N° de décision : 2018-CPSM-1057514
N° de client : 3000148732

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- AUDY FARLEY LALANDE LA BERGE ET ASSOCIÉS
- CÉDÉGER
- CIMA +
- CIMA + GATINEAU
- CIMA + INTERNATIONAL
- CIMA + LONGUEUIL
- CIMA + MONTRÉAL
- CIMA + RIVIÈRE DU LOUP
- CIMA + SAINT-JÉRÔME
- CIMA + SENC
- CIMA + SHERBROOKE
- CIMA PLUS
- CIMA QUÉBEC
- CIMA+/WALSH/ISIS
  CIMA-INFO
  COENTREPRISE CIMA +/GROUPE CARTIER
- COENTREPRISE CIMA+ / LE GROUPE IBI
- COENTREPRISE CIMA+/TECSULT
- COPAC ET ASSOCIÉS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

- DUPUIS, ROUTHIER RIEL ET ASSOCIÉS
- LE CONSORTIUM CIMA+/ROCHE-DELUC/ITRANS
- LECLAIR NADEAU LAMBERT LALLIER ET ASSOCIÉS
- LEGAULT MERCIER ST-GERMAIN PIGEON ET ASSOCIÉS
- LNR ET ASSOCIÉS
- RDO ET ASSOCIÉS

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CIMA+ S.E.N.C. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics et
des entreprises de services monétaires par intérim

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD-1227482019*
Unité administrative responsable : *DEEU*
Projet : *Services professionnels en gestion de projet de construction*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Priorité2 : Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision

Priorité 18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité 20 : Accroitre l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Ce projet entre dans le cadre de la réalisation du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone de la station d'épuration Jean-R. Marcotte qui aura des retombées importantes pour l'environnement et l'écosystème du fleuve St-Laurent à l'égard de la réduction des contaminants.

Priorité 2 : .

- *protection de l'espace naturel fleuve St Laurent*
- *protection de la faune et flore aquatique du St-Laurent*
- *Réduction des risques sur la santé humaine*
- *améliore la qualité de l'eau après son utilisation avant son retour au fleuve et augmente la qualité des ressources en eau en aval des rejets.*
- *Respect de la régulation.*

Priorité 18 : Le projet de la désinfection

- *Améliore l'*accès universel, équitable et sécuritaire du fleuve et ses berges

Priorité 20 : Le projet de la désinfection

- Accroit l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole en rendant la surface du fleuve et de ses berges plus sécuritaire et accessible.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		**X**	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		**X**	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227482019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351, (4 soumissions, 1 conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-19351_SEAO_Liste des commandes.pdf
pv amende 22-19351.pdf
22-19351_Tableau comité sélection_Résultat global.pdf
22-19351 Intervention_V0.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Claudie DE BELLEFEUILLE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-4907

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Hicham ZERIOUH
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 22-19351 — No du GDD : 1227482019

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en gestion de projet de construction.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 13 - 6 - 2022

Ouverture originalement prévue le : 13 - 6 - 2022

Ouverture faite le : 19 - 7 - 2022

Date du comité de sélection : 11 - 8 - 2022

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 14 - 7 - 2022

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 3

% de réponses : 26,67

% de rejets : 75

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
GBI - FNX-INNOV	Les 2 firmes ont formé un consortium - Régie 1,06,18 - aucun regroupement n'est autorisé
Macogep Inc.	N'a pas obtenu la note de passage. Pointage intérimaire: 64,67 %
Socanin	N'a pas obtenu la note de passage. Pointage intérimaire: 64,00 %

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 1 - 2023

Date d'échéance révisée : 15 - 1 - 2023

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA + S.E.N.C. - Pointage intérimaire 81,17 % - Pointage final 0,16	8 272 819,17	√	

Information additionnelle

Raisons de non-participation: Carnet de commande complet (2), Manque de temps pour étudier l'appel d'offres (1), Le projet ne se situe pas dans notre secteur d'activité (2), Engagements dans d'autres projets ne nous permettent pas d'effectuer le votre dans le délai requis (1) Commandé par erreur (1), Sans réponse malgré les relances téléphoniques ou par courriel (4)

Préparé par : Claudie De Bellefeuille — Le 17 - 8 - 2022

22-19351 - Services professionnels en gestion de projet de construction.

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 25%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Expérience et expertise de la firme dasn des travaux semblables 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CIMA + S.E.N.C.	3,83	7,33	21,00	25,67	23,33	81,17	8 272 819,17 $	0,16	1
Macogep inc.	3,33	6,67	16,33	18,67	19,67	64,67			Non conforme
Socanin inc.	3,00	6,00	19,33	19,00	16,67	64,00			Non conforme
						-		-	
						-		-	

Agent d'approvisionnement	Claudie De Bellefeuille pour Francesca Raby

Comité	
Date	jeudi 11-08-2022
Heure	9h00
Lieu	Par vidéoconférence

Multiplicateur d'ajustement
10000

Facteur «K»	50

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 22-19351
Numéro de référence : 1613797
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en gestion de projet de construction

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
A.X.C. CONSTRUCTION INC. 433, rue Chabanel Ouest Bureau 1200, Tour Sud Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.axorexperts.com NEQ : 1167807032	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur :	**Commande : (2061217)** 2022-06-21 14 h 59 **Transmission :** 2022-06-21 14 h 59	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BTY CONSULTANCY GROUP INC. 1155, rue Metcalfe, Bureau 1540 Montréal, QC, H3B 2V6 NEQ : 1167784926	Madame Cecilia Liu Téléphone : 438 876-6616 Télécopieur :	**Commande : (2058934)** 2022-06-15 14 h 03 **Transmission :** 2022-06-15 14 h 48	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIMA+ S.E.N.C. 2147 de la Province Longueuil, QC, j4g 1y6 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (2058862)** 2022-06-15 12 h 49 **Transmission :** 2022-06-15 12 h 49	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Colliers Maîtres de projets inc.	Monsieur Alexandre Brisson	**Commande**	3757072 - 22-19351 Addenda #1

	1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.colliersprojectleaders.com NEQ : 1163608608	Téléphone : 514 261-4558 Télécopieur :	**: (2060038)** 2022-06-17 14 h 59 **Transmission :** 2022-06-17 14 h 59	2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV INC. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	**Commande : (2061200)** 2022-06-21 14 h 32 **Transmission :** 2022-06-21 14 h 32	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBI EXPERTS-CONSEILS INC. 100, boulevard Brien Bureau 300 Repentigny, QC, J6A5N4 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4222 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (2059799)** 2022-06-17 10 h 22 **Transmission :** 2022-06-17 10 h 22	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GBI EXPERTS-CONSEILS INC. 100, boulevard Brien Bureau 300 Repentigny, QC, J6A5N4 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4222 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (2062039)** 2022-06-23 10 h 17 **Transmission :** 2022-06-23 10 h 20	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-23 10 h 17 - Téléchargement 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GPH INC. 510, chemin Chambly Longueuil, QC, J4H3L7 NEQ : 1175107763	Madame Nancy Kruivitsky Téléphone : 450 640-0013 Télécopieur :	**Commande : (2058709)** 2022-06-15 10 h 06	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 48 - Courriel

			Transmission : 2022-06-15 10 h 06	3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	L. NARDELLA ASSOCIÉS LTÉE 207 - 2292, boul. Industriel Laval, QC, H7S1P9 http://www.nardellagroup.com NEQ : 1148738520	Monsieur Rémi Duchesne Téléphone : 514 609-9620 Télécopieur :	**Commande : (2060122)** 2022-06-18 12 h 51 **Transmission :** 2022-06-20 6 h 49	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE ULTRAGEN LTÉE 50, de lauzon 2e étage Boucherville, QC, J4B 1E6 http://www.ultragen.com NEQ : 1143144252	Monsieur Frédéric Dufour Téléphone : 450 650-0770 Télécopieur :	**Commande : (2069638)** 2022-07-14 16 h 33 **Transmission :** 2022-07-14 16 h 33	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-07-14 16 h 33 - Téléchargement 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-07-14 16 h 33 - Téléchargement 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-07-14 16 h 33 - Téléchargement 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-14 16 h 33 - Téléchargement 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 16 h 33 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MACOGEP INC. 1255 boulevard Robert-Bourassa, bureau 700 Montréal, QC, H3B 3W1 NEQ : 1143366715	Madame Anne-Marie Froment Téléphone : 514 223-9001 Télécopieur : 514 670-2814	**Commande : (2057997)** 2022-06-14 7 h 18 **Transmission :** 2022-06-14 7 h 56	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Précision DP, Service d'Estimation Inc.	Monsieur Danny Pineault	**Commande**	3757072 - 22-19351 Addenda #1

☐	755 Boulevard du Curé-Boivin 201 Boisbriand, QC, J7G2J2 NEQ : 1172983554	Téléphone : 438 792-4363 Télécopieur :	**: (2068324)** 2022-07-12 10 h 40 **Transmission :** 2022-07-12 10 h 40	2022-07-12 10 h 40 - Téléchargement 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-07-12 10 h 40 - Téléchargement 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-07-12 10 h 40 - Téléchargement 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-12 10 h 40 - Téléchargement 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L. 1250, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B4Y1 NEQ : 3347816566	Madame Nadia Bergeron Téléphone : 514 529-1431 Télécopieur :	**Commande : (2058237)** 2022-06-14 11 h 06 **Transmission :** 2022-06-14 11 h 15	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 48 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SNC-LAVALIN INC. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 8ème étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (2058483)** 2022-06-14 16 h 02 **Transmission :** 2022-06-14 16 h 02	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 48 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 47 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 45 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SOCANIN INC. Suite 202 - 470 Sir Wilfried Laurier Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H 6K3 NEQ : 1161693347	Madame Audrey Lachapelle Téléphone : 514 886-2052 Télécopieur :	**Commande : (2058249)** 2022-06-14 11 h 18 **Transmission :** 2022-06-14 11 h 18	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 48 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 45 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	SST CONSULTANTS INC.	Monsieur SÉBASTIEN	**Commande**	3757072 - 22-19351 Addenda #1

☐	1699 boulevard frontenac e Thetford Mines, QC, G6G6P6 http://www.sstconsultants.ca NEQ : 1173771396	LAFLAMME Téléphone : 418 614-2625 Télécopieur : 418 614-2650	**: (2059067)** 2022-06-15 17 h 24 **Transmission :** 2022-06-15 17 h 35	2022-06-22 9 h 48 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 48 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	WSP CANADA INC. 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (2058703)** 2022-06-15 10 h **Transmission :** 2022-06-15 10 h	3757072 - 22-19351 Addenda #1 2022-06-22 9 h 47 - Courriel 3758341 - 22-19351 Addenda #2 2022-06-23 13 h 47 - Courriel 3760133 - 22-19351 Addenda #3 2022-06-28 14 h 46 - Courriel 3764730 - 22-19351 Addenda #4 2022-07-07 13 h 44 - Courriel 3768599 - 22-19351 Addenda #5 2022-07-14 14 h 22 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227482019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351, (4 soumissions, 1 conforme).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1227482019_InfoCompt_DEEU_V2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DUMARESQ
Agent(e) de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-9999

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-17

Jean-François BALLARD
Conseiller (ere) budgétaire

Tél : (514) 872-5916
Division : Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227482019

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22-19351, (4 soumissions, 1 conforme).

Rapport_CEC_SMCE227482019.pdf

Dossier # :1227482019

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227482019

Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22- 19351, (4 soumissions, 1 conforme).

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227482019

Accorder un contrat à à CIMA + S.E.N.C., pour des services professionnels en gestion de projet - Dépense totale 9 100 101,08 $ taxes et contingences incluses (contrat 8 272 819,17 $ et contingences : 827 281,91 $) - Appel d'offres public 22- 19351, (4 soumissions, 1 conforme).

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement et du Service de l'eau ont présenté et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour des services professionnels en gestion de projet. Ils ont expliqué que la Ville a besoin, sur une base journalière, de ressources supplémentaires pour assurer adéquatement le suivi des différents lots inclus dans le projet d'ozonation. Il s'agit par exemple d'appuyer la Ville dans la gestion documentaire, la planification, l'estimation des coûts ou en prévention en santé-sécurité sur le chantier.

Les invités ont ensuite passé en revue le processus d'appel d'offres, qui a débuté le 13 juin 2022, pour une durée de trente-six (36) jours, et qui a donné lieu à l'émission de cinq (5) addenda. Il y a eu quinze (15) preneurs du cahier des charges, dont quatre (4) ont déposé une soumission, parmi lesquelles, une (1) seule s'est avérée conforme. L'analyse de cette soumission montre un écart favorable à la Ville de 6,42 % de l'estimation. Les responsables des services ont donc recommandé d'aller de l'avant avec ce contrat.

Les commissaires ont demandé et obtenu des clarifications, entre autres, sur les raisons derrière l'exclusion des deux (2) soumissionnaires. En réponse, les invités ont d'abord souligné qu'il s'agissait d'un appel d'offres à deux (2) enveloppes et expliqué que ces deux firmes n'avaient pas obtenu la note de passage, fixée à 70 %. Les membres ont également souhaité mieux comprendre la composition du comité de sélection. Le Service de l'approvisionnement a fourni de brèves explications en précisant que les membres proviennent seulement de l'interne, qu'ils peuvent provenir de l'extérieur de l'unité administrative et qu'ils doivent être complètement indépendants. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement et du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227482019 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227026005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004;

2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36$ selon les informations inscrites au sommaire décisionnel;

3. de procéder une évaluation de rendement du fournisseur Axon Public Safety Canada. conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, et ce, compte tenu du montant du contrat;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SPVM, et ce, selon le calendrier de comblement des besoins.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-19 15:30

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1227026005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux normes et pratiques prescrites par le ministère de la Sécurité publique et afin d'assurer le maintien des compétences des utilisateurs, chaque policier pouvant être appelé à se servir d'une arme à impulsion électrique (AIE) doit être préalablement formé et annuellement requalifié. L'AIE fait partie des équipements pouvant être utilisés par les policiers patrouilleurs ainsi que de certaines sections spécialisées dans le cadre de leurs fonctions.
Les AIE du modèle Taser X2, actuellement en fonction au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ont été acquises en 2015. Bien qu'elles soient certifiées à tous les deux ans par le Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale du Québec (LSJMLQ), et ce, en conformité avec la directive du MSP, plus de la moitié des appareils ont dépassé la durée de vie opérationnelle de 5 ans recommandée par le fabricant..

Le SPVM se doit donc de remplacer les AIE modèle X2 (modèle étant en voie d'être discontinué) en optant pour une transition vers la prochaine génération d'appareils, soit le modèle Taser 7, utilisé par une cinquantaine d'organisations policières au Canada.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0375 - 17 juin 2021 - Autoriser l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à l'entreprise MD CHARLTON CO LTD (CG20 0269) pour l'acquisition de 2 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au SPVM pour une somme maximale de 197 933,96 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 381 428,68 $ à 579 362,64 $, taxes incluses**.**
CG20 0269:- 28 mai 2020 - Conclure une entente-cadre avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour l'acquisition de 4 armes à impulsion électrique (AIE), de munitions et accessoires de marque Taser X2 pour le maintien des compétences au SPVM - Appel d'offres 20-18063, pour une somme maximale de 381 428.68 $, taxes incluses (1 soumission - fournisseur unique)**.**

CG19 0251 - 16 mai 2019 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 $, taxes incluses (fournisseur unique).

DESCRIPTION

Le SPVM fait annuellement plus d'un million d'interventions, qu'elles soient en réponse à un appel d'urgence au 911 ou initiées par les policiers. Lors de la grande majorité de ces interventions, ces derniers privilégient la communication, laquelle se doit d'être efficace. Néanmoins, lors d'une situation de crise, l'objectif premier est d'éviter la confrontation, favoriser la négociation et user de techniques de communication visant la désescalade. Si le policier doit faire usage de la force, il doit le faire en tenant compte de l'ensemble des circonstances et n'utiliser qu'une force raisonnable et nécessaire pour résoudre la situation.

L'AIE permet au policier d'intervenir de manière préventive (en mode démonstration) auprès d'une personne dans le but d'obtenir sa coopération et ce, sans contact. Plus de 85 % des utilisations se soldent d'ailleurs par cet usage sans contact de l'AIE, puisque le simple fait de l'utiliser en démonstration peut suffire pour désamorcer une situation. Il s'agit, par conséquent, d'un moyen pouvant être efficace afin de maîtriser de façon sécuritaire une personne tout en recourant au minimum de force nécessaire.

Le présent dossier vise donc à octroyer un contrat-cadre d'une durée de 5 ans ou 60 mois pour la fourniture d'AIE, destinés à remplacer les appareils de modèle Taser X2, ainsi que l'ensemble des produits nécessaires à la transition et au maintien en service pour la durée du contrat.

Ce contrat-cadre prévoit également l'ajout de 18 AIE.

Sous la recommandation du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, un avis d'intention public (22-00004) en vue d'octroyer un contrat de gré à gré auprès d'Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, a été publié sur la plate-forme SÉAO du 2 août 2022 au 9 août 2022 (9 jours). Il s'agit d'une exception permise par la loi, compte tenu qu'une seule gamme de produits de ce fournisseur unique est accréditée au Québec.

À cet effet, vous trouverez en pièce jointe les vérifications documentées soutenant cette stratégie d'acquisition, et ce, conformément aux dispositions des articles 573.3 et 573.3.0.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Le présent dossier d'acquisition concerne 155 appareils du modèle 7 à l'an un du contrat de même que les produits connexes suivants pour les 5 années du contrat:

- Cartouches de pratique
- Cartouches inerte (formation)
- Cartouches d'opération

- Étuis (droitier, gaucher)
- Piles rechargeables
- Stations d'arrimage
- Licences d'utilisation et d'administrateur du logiciel EVIDENCE.com
- Cibles pour entraînement
- Habits d'entraînement
- Formation (perfectionnement AIE et logiciel)
- Garantie 5 ans sur les AIE, piles et stations d'arrimage.

La liste détaillée des produits par année, publiée avec l'avis d'intention, est également jointe au présent dossier.

Ces produits sont nécessaires pour le maintien de 127 AIE en opération sur le terrain et pour les 750 utilisateurs, incluant les activités de formation et de qualifications annuelles.

Voici la distribution actuelle et future des AIE par type d'usage:

Usage	Actuel	Futur
En opération	109	127
Formation	11	12
Armurerie*	15	16
Total	135	155

* Une quantité minimale de 10% à l'armurerie est nécessaire pour palier au retrait temporaire des AIE en opération dû aux bris (échanges), à la certification au LSJMLQ ou à une enquête.

Année	Produits	Prix soumis (sans taxes)	Coût total (sans taxes)
2023	ANNÉE 1 Selon liste des produits détaillée	386 806,50 $	386 806,50 $
2024	ANNÉE 2 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	386 806,49 $
2025	ANNÉE 3 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	386 806,49 $
2026	ANNÉE 4 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	386 806,49 $
2027	ANNÉE 5 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	386 806,49 $
	MONTANT TOTAL (AVANT TAXES)		**1 934 032,46 $**
	TPS (5%)		96 701,62 $
	TVQ (9.975%)		192 919,74 $
	MONTANT TOTAL (AVEC TAXES)		**2 223 653,82 $**

JUSTIFICATION

Le fabricant Axon International a maintenant une place d'affaires au Canada et le permis d'importation d'armes lui permet de vendre directement aux corps policiers canadiens via son entreprise Axon Public Safety Canada. Des économies appréciables en découlent pour le SPVM et la Ville de Montréal, compte tenu du retrait de l'intermédiaire canadien MD Charlton.

Axon offre un programme d'achat incluant un plan de paiement sur la durée du contrat qui permet de recevoir l'ensemble des appareils de Taser 7 au cours de la première année avec les produits connexes nécessaires en plus de permettre d'étaler les coûts d'achat initiaux sur 5 ans, et ce, au montant du présent dossier, soit de 1,9 M $ (excluant les taxes). Les munitions, licences d'utilisation et produits nécessaires au maintien en opération identifiés par le SPVM sont inclus au coût annuel pour les 4 années subséquentes.

Cette stratégie d'acquisition permettrait une économie appréciable de plus de 813 000 $ (excluant les taxes).

Soumission conformes	**Prix soumis** (Taxes et majorations incluses)	**TOTAL** (Taxes et majorations incluses)
Axon Public Safety Canada	2 223 653,82 $	2 223 653,82 $
Dernière estimation réalisée ($)	2 264 096,74 $	2 264 096,74 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		(40 442,92 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-1,79%

Présentation à la commission des contrat (CEC)

Le présent dossier doit faire l'objet d'un examen de la conformité du processus car:

1. Il s'agit d'un contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M $ et;
2. Après des analyses et vérifications, en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), aucun appel d'offres n'était requis que le fournisseur est considéré comme étant le seul et l'unique.

Les vérifications effectuées sont jointes au présent dossier. Les principales raisons justifiant l'unicité du produit et du fabricant sont les suivantes:

- Les dispositifs TASER sont les seules armes à impulsion électrique qui ont été approuvées pour l'utilisation par les organismes canadiens d'exécution de la loi;
- Le MSP oblige les corps policiers à faire certifier les AIE de marque TASER modèle X26, X26P, X2 et T7 uniquement, à la fréquence déterminée au Communiqué 2020-21 daté du 4 mai 2020, et ce, exclusivement auprès du Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légales du Québec (LSJMLQ);
- Le LSJMLQ certifie exclusivement des AIE de marque TASER;
- L'École nationale de police du Québec (ENPQ) offre uniquement des formations sur les AIE de marque TASER et cette formation est obligatoire pour l'utilisation par un agent de la paix.

Il ne serait donc pas possible d'utiliser un autre type d'AIE pour un service de police, conséquemment il n'est pas justifié de procéder à un appel d'offres public dans l'esprit de mettre en concurrence différents fournisseurs de différents produits. À cet effet, en consultant les décisions antérieures, les octrois ont tous été faits auprès d'un unique fournisseur pour ce produit unique, de même que sur la plateforme SÉAO pour les autres corps policiers au Québec.

Après vérification, la firme Axon Public Safety Canada inc. n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) en date du 1er août 2022, ni inscrit au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement de gestion contractuelle (RGC) ou à la liste des firmes à rendement insatisfaisant. L'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP) n'est pas requise dans le cadre de cet octroi de contrat.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-APP-D-22-001 émis le 31 mars 2022, le fournisseur Axon Public Safety Canada fera l'objet d'une évaluation de rendement, compte tenu du montant du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour l'achat des armes (Taser 7), munitions et accessoires connexes, soit une somme de 2 223 653,82 $ taxes incluses, selon les besoins exprimés par le SPVM pour les années 2023 à 2027 se détaillent comme suit:

	Avant taxes	Net de ristourne	Taxes incluses
2023	386 806,50 $	406 098,48 $	444 730,78 $
2024	386 806,49 $	406 098,47 $	444 730,76 $
2025	386 806,49 $	406 098,47 $	444 730,76 $
2026	386 806,49 $	406 098,47 $	444 730,76 $
2027	386 806,49 $	406 098,47 $	444 730,76 $
TOTAUX	1 934 032,46 $	2 030 492,36 $	2 223 653,82 $

Par conséquent, un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36$ est requis avec un impact sur le cadre financier de la Ville tel que démontré au tableau.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2023, soit d'offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La durée de vie opérationnelle recommandée par le fabricant est atteinte pour la majorité des appareils du modèle X2 (en voie d'être discontinué). Conséquemment, les bris de plus en plus fréquents augmentent les risques qu'aucun appareil ne soit disponible en cas de besoin lors d'une intervention policière. Le SPVM se doit ainsi de remplacer les appareils actuels pour le modèle de prochaine génération, le Taser 7.
D'ailleurs, le fait de ne pas saisir l'opportunité de procéder à l'évolution technologique des appareils annulerait les bénéfices escomptés tant au niveau de la performance opérationnelle, administrative et économique.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

NA.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Direction des communications, des pratiques d'affaires et des relations avec les partenaires du SPVM est au fait du dossier et agira en tant que représentant de l'organisation pour toutes communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er passage au Comité exécutif- Mandat à la CEC: 31 août 2022
Commission sur l'examen des contrats (CEC): 7 septembre 2022
2ème passage au Comité exécutif- Rapport de la CEC: 14 septembre 2022
Conseil municipal: 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération:22 septembre 2022

Suite à la résolution du Conseil d'agglomération et à la signature du contrat, un bon de commande sera émis par année pour les 5 années du contrat afin d'obtenir les produits annuellement identifiés au contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Raef RAZGUI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Line DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2022-08-03
Maline GAGNÉ-TRINQUE Conseillère en analyse et contrôle de gestion	Isabelle TABOR c/s sout.general	
Tél : 514 -917-2726 **Télécop. :**	**Tél :** 514-809-2031 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Vincent RICHER
Directeur adjoint
Tél : 514-280-4295
Approuvé le : 2022-08-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint, délégué par Sophie Roy
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2022-08-19

ANNEXE 1- Devis _Avis d'intention 22-00004_GDD1227026005

Liste des produits et quantités par année.

ANNÉE 1			
ARTICLE	CODE DE PRODUIT	DESCRIPTION	QUANTITÉ
1	20008	TASER 7 HANDLE, YLW, HIGH VISIBILITY (GREEN LASER), CLASS 3R	155
2	20017	TASER 7 INERT CARTRIDGE, STANDOFF (3.5-DEGREE) NS	100
3	20018	TASER 7 BATTERY PACK, TACTICAL	220
4	20050	HOOK-AND-LOOP TRAINING (HALT) SUIT	9
5	20063	TASER 7 HOLSTER - SAFARILAND, RIGHT HAND	70
6	20068	TASER 7 HOLSTER - SAFARILAND, LEFT HAND	130
7	20119	TASER 7 MASTER INSTRUCTOR SCHOOL VOUCHER	7
8	20160	TASER 7 HOLSTER - SAFARILAND, RH+CART CARRIER	9
9	20161	TASER 7 HOLSTER - SAFARILAND, LH+CART CARRIER	66
10	20248	TASER 7 EVIDENCE.COM LICENSE	900
11	20248	TASER 7 ADMIN EVIDENCE.COM LICENSE	2
12	22175	TASER 7 LIVE CARTRIDGE, STANDOFF (3.5-DEGREE) NS	5400
13	22177	TASER 7 HOOK-AND-LOOP TRN (HALT) CARTRIDGE, STANDOFF NS	6300
14	70033	WALL MOUNT BRACKET, ASSY, EVIDENCE.COM DOCK	13
15	71019	NORTH AMER POWER CORD FOR AB3 8-BAY, AB2 1-BAY / 6-BAY DOCK	19
16	74200	TASER 7 6-BAY DOCK AND CORE	13
17	74201	TASER 7 SINGLE BAY DOCK + CORE	6
18	80087	TASER 7 TARGET, CONDUCTIVE, PROFESSIONAL (RUGGEDIZED)	10
19	80090	TARGET FRAME, PROFESSIONAL, 27.5 IN. X 75 IN., TASER 7	10
20	80374	EXT WARRANTY, TASER 7 BATTERY PACK	220
21	80387	EXT WARRANTY, TASER 7 SINGLE BAY DOCK	6
22	80395	EXT WARRANTY, TASER 7 HANDLE	155
23	80396	EXT WARRANTY, TASER 7 SIX BAY DOCK	13
24	85147	CEW STARTER	1
25	100403	SAFARILAND QUICK LOCKING SYSTEM KIT QLS19 AND QLS22	75
26	100559	SAFARILAND SINGLE STRAP THIGH RIG W QUICK RELEASE 6005-110	200
27	999999	BUNDLE SCALER	1
ANNÉE 2			
28	22177	TASER 7 HOOK-AND-LOOP TRN (HALT) CARTRIDGE, STANDOFF NS	3600
ANNÉE 3			
29	22177	TASER 7 HOOK-AND-LOOP TRN (HALT) CARTRIDGE, STANDOFF NS	3900
ANNÉE 4			
30	22177	TASER 7 HOOK-AND-LOOP TRN (HALT) CARTRIDGE, STANDOFF NS	3900
31	22175	TASER 7 LIVE CARTRIDGE, STANDOFF (3.5-DEGREE) NS	1800
ANNÉE 5			
32	22177	TASER 7 HOOK-AND-LOOP TRN (HALT) CARTRIDGE, STANDOFF NS	3900
33	22175	TASER 7 LIVE CARTRIDGE, STANDOFF (3.5-DEGREE) NS	1800

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *GDD1227026005*
Unité administrative responsable : *SPVM*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

La priorité 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les responsables de l'application des lois ont un rôle essentiel dans la protection du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, garantie dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmé dans la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que la Charte des droits de la personne du Québec.

Pour ce faire, le modèle national d'emploi de la force, ainsi que le code criminel encadre l'usage de la force dans certaines circonstances par les policiers afin de préserver la vie, la liberté et la sécurité des citoyens. L'arme intermédiaire AIE est un équipement alternatif à l'usage de la force létale qui permet une désescalade appropriée d'une situation problématique. L'ajout de 18 AIE permettra une disponibilité accrue pour une meilleure couverture de proximité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1227026005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

22-00004_SEAO_Descriptif.pdf

Copie de 22-00004_Bordereau de prix_TASER 7 munitions et accessoirces.pdf

Vérifications sérieuses et documentées_Achat TASER 7 SPVM_202204_VF_1.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Raef RAZGUI
Agent d'approvissionnement 151
Tél : 514 868-5959

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-18

Elie BOUSTANI
c/s app.strat.en biens
Tél : 514 838-4519
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services institutionnels 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400 Montréal (Québec) H2M 1L5	Montréal	ANNEXE 2.00 BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro du gré à gré	22-00004
Titre du gré à gré	Acquisition d'armes a impulsion électrique Taser 7, munitions et produits connexes pour 60 mois)
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Axon public safety Canada
Numéro d'entreprise (NEQ)	
Adresse du soumissionnaire	222 bay street, PO, Box 53, Suite 300, Toronto, ON M5k 1E7

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Précisions relatives aux garanties de soumission	
Note aux SOUMISSIONNAIRES : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 de la Régie. *Note au Service du Greffe : Les exigences relatives aux garanties sont versées dans le poste 4.00 du Formulaire de soumission.*	

Ligne	Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
1	ANNÉE 1 Selon liste des produits détaillée	386 806,50 $	19 340,33 $	38 583,95 $	444 730,77 $
2	ANNÉE 2 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	19 340,32 $	38 583,95 $	444 730,76 $
3	ANNÉE 3 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	19 340,32 $	38 583,95 $	444 730,76 $
4	ANNÉE 4 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	19 340,32 $	38 583,95 $	444 730,76 $
5	ANNÉE 5 Selon liste des produits détaillée	386 806,49 $	19 340,32 $	38 583,95 $	444 730,76 $

VÉRIFICATIONS SÉRIEUSES ET DOCUMENTÉES JUSTIFIANT L'UNICITÉ D'UN FOURNISSEUR

PROJET D'ACQUISITION DANS LE CADRE DE LA TRANSITION D'ARME À IMPULSION ÉLECTRIQUE - TASER 7

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

05 AVRIL 2022

Table des matières

INTRODUCTION 3

1- L'ARME À IMPULSION ÉLECTRIQUE AU SPVM ET NÉCESSITÉ DE CHANGEMENT 3

1.1 Qu'est-ce qu'une arme à impulsion électrique (AIE)? 3

1.2 Type d'AIE utilisé actuellement 3

1.3 Pourquoi changer de modèle? 4

2- RAISONS DE L'UNICITÉ DES AIE DE MARQUE TASER AU QUÉBEC (CANADA) 4

2.1 Directive du Ministère de la Sécurité publique (MSP) 4

2.2 Laboratoire des sciences judiciaire et de médecine légale du Québec (LSJMLQ) 5

2.3 École Nationale de police du Québec (ENPQ) 5

3- AXON FABRICANT MONDIAL D'AIE-TASER 6

3.1 Étalonnage international et au Canada 6

3.2 Brevets du fabricant AXON 7

3.3 Distributeur canadien exclusif 7

3.4 Achats de gré-à-gré de Taser : Étalonnage auprès des Services de police municipaux 7

Conclusion 8

Annexes 9

Annexe 1 : Principaux jalons de l'utilisation des Taser au Canada (1998 à 2012) 10

Annexe 2 : Communiqué MSP : Procédure pour la certification des AIE au LSJMLQ 11

Annexe 3 : Offre de service du Laboratoire de Sciences judiciaire et de médecine légale 13

Annexe 4 : Description du cours AIE – École nationale de police du Québec (ENPQ) 14

Annexe 5 : Lettre exclusivité Axon pour distributeur MD Charlton Co LTD 15

INTRODUCTION

Le présent document vise à démontrer l'unicité du fournisseur Axon International dans le cadre du dossier d'acquisition pour la fourniture de l'arme à impulsion électrique (AIE) de marque TASER pour l'utilisation au Québec.

Depuis quelques années déjà, le SPVM se prépare à effectuer la transition du modèle d'AIE TASER X2 en désuétude vers le modèle plus récent : le TASER 7 (T7). Pour ce faire, et sous la recommandation du Service de l'approvisionnement, un avis d'intention public en vue d'octroyer un contrat de gré à gré auprès du fournisseur Axon International sera administré au lieu d'un appel d'offres, compte tenu qu'une seule gamme de produit de ce seul fournisseur est accrédité au Québec (exception permise par la loi).

À cet effet, vous trouverez ci-dessous les vérifications sérieuses et documentées supportant cette stratégie d'acquisition. et ce, conformément aux dispositions des articles 573.3 et 573.3.0.0.1 de la Loi sur les cités et villes.

1- L'ARME À IMPULSION ÉLECTRIQUE AU SPVM ET NÉCESSITÉ DE CHANGEMENT

1.1 Qu'est-ce qu'une arme à impulsion électrique (AIE)?

L'arme à impulsion électrique (AIE) est une arme à feu prohibée au sens de la Loi. Son fonctionnement repose sur un système qui combine la génération d'impulsions électriques et leur transmission à un sujet dans le but d'interférer avec les fonctions sensitives et motrices de son système nerveux. L'AIE représente une option additionnelle dans un contexte d'usage de la force visant à réduire les risques de blessures, tant pour les policiers que pour la personne à maîtriser.

L'AIE est utilisée en fonction de l'article 25 (1) du code criminel par un agent de la paix pour maîtriser une personne lorsqu'il a des motifs et afin de se protéger lui-même ou autrui.

- Légalement, l'AIE Taser ne peut être utilisé **au Canada** que par les **forces de l'ordre.**
- Les principaux jalons de l'historique de l'utilisation des AIE au Canada est illustré à l'annexe 1.

1.2 Type d'AIE utilisé actuellement

Actuellement le SPVM utilise l'arme à impulsion électrique de marque TASER modèle X2 fabriqué par la compagnie Axon Internationnal.



Il s'agit d'un modèle qui est en voie d'être discontinué et qui est remplacé par un nouveau modèle, soit le Taser 7 (T7). La durée de vie garantie par le fabricant est de cinq ans et la majorité de nos AIE actuels (78%) ont plus de 4 ans. Ils devront donc être remplacés car il y a de plus en plus de bris non-réparables et certains ne reviennent pas du Laboratoire des sciences

judiciaires et de médecine légale car ils ne rencontrent pas les performances requises suite aux tests de certification.

1.3 Pourquoi changer de modèle?

Le SPVM doit gérer la désuétude et assurer le renouvellement des armes à impulsion électrique. Les premiers Taser X2 déployés sur le terrain sont rendus à la fin de leur vie utile. Le Taser 7 étant la nouvelle génération d'appareils de la compagnie Axon, cette nouvelle arme devient un incontournable et de surcroît, vient combler les lacunes observées avec le X2 depuis quelques années. L'énergie cinétique déployée par les ondes du T7 est de beaucoup supérieurs à celle de son prédécesseur, ce qui augmente l'obtention d'une *neutralisation neuro musculaire* (NNM) complet en mode projection. Cette amélioration est cruciale afin d'assurer l'efficacité dans l'utilisation d'une option de force comme l'AIE.

2- RAISONS DE L'UNICITÉ DES AIE DE MARQUE TASER AU QUÉBEC (CANADA)

2.1 Directive du Ministère de la Sécurité publique (MSP)

Au Québec, c'est le Ministère de la sécurité publique (MSP) qui est en charge, entre autres, du cadre légal et règlementaire des services policiers :

> « *Par son rôle au sein de l'appareil gouvernemental, le ministère de la Sécurité publique (MSP) est appelé à diminuer la vulnérabilité des Québécoises et des Québécois aux risques liés notamment à la criminalité et aux sinistres. Il voit à une application rigoureuse du cadre légal et réglementaire qui le concerne et au sein duquel figurent notamment les lois relatives à la police, aux services correctionnels, aux libérations conditionnelles, à la sécurité civile, à la sécurité incendie et à la sécurité privée.* »
> https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique

À cet effet, le MSP émet des directives aux corps policiers du Québec qui *doivent* les mettre en application. Ces directives et pratiques policières sont incluses dans le Guide des pratiques policière qui découle de la Loi sur la police au Québec.

L'utilisation de l'arme à impulsion électrique comme pratique policière est aussi encadré par le MSP. *À l'annexe* ***2***, vous trouverez la ***Procédure pour la certification des armes à impulsions électriques par le Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légale du Québec (LSJMLQ)*** qui a fait l'objet d'une communication le 4 mai 2020 à tous les Directeurs de corps de police :

- Rappel de l'obligation de faire certifier les AIE au LSJMJQ suite à l'achat et avant leur utilisation par les corps policiers.
- Informe les corps policiers de la fréquence de certification des AIE par la suite:

> En ce qui concerne l'expertise annuelle des modèles **X26E et X26**, vous devrez faire parvenir vos AIE au LSJML chaque année, et ce, deux semaines avant la date qui confirme une année complète d'utilisation. Pour les modèles **X26P, X2 et 7**, vous devrez les faire parvenir au LSJML seulement aux deux ans. La date de l'émission du certificat indiquée par le LSJML lors de l'évaluation précédente sera votre point de départ pour le calcul.

N.B. : Vous remarquerez qu'aucun autre modèle d'armes à impulsion électrique n'est identifié à la Directive, **seuls les modèles TASER (X26E, X26, X26P, X2 et T7) de la compagnie Axon sont accrédités.**

2.2 Laboratoire des sciences judiciaire et de médecine légale du Québec (LSJMLQ)

Reconnu mondialement pour ces expertises en matière d'analyses d'ADN et de prélèvement d'empreinte digitale, le Laboratoire des sciences judiciaire et de médecine légale est l'organisme gouvernemental en charge de certifier tous les AIE Taser au Québec.

Vous trouverez à l'adresse suivante, l'offre de service détaillée du LSJMLQ :
https://www.scc.ca/fr/system/files/client-scopes/ASB_SOA_15786_portee_v3_2022-02-09.pdf

À la page 3, de l'offre de service, le LSJMLQ précise la marque et le modèle d'AIE qui est possible de faire certifier :

> **Identification des armes à feu et des marques d'outil**
> Description des activités : Armes à feu et balistique
>
> • Identification, évaluation de la fonctionnalité et classification des armes à feu, pièces d'arme à feu, munitions et autres dispositifs prohibés
> • Comparaison et identification de marques laissées par une arme à feu sur des douilles et projectiles
> • Restauration de numéro de série
> • Classification des armes prohibées (armes de jet, armes de choc, armes à impulsions électriques et armes blanches)
> • Certification des armes à impulsions électriques TASER X26/X26P/X2/T7 selon les spécifications du fabricant

En lien avec la Directive du MSP, on peut constater qu'il s'agit des mêmes modèles de TASER.

2.3 École Nationale de police du Québec (ENPQ)

En plus de former les futurs policiers, l'ENPQ forme les policiers instructeurs des corps policiers québécois, qui par la suite sont habilités à effectuer la formation les policiers actifs sur des compétences particulières et à les maintenir annuellement. La formation initiale et le maintien annuel des compétences des policiers est une obligation des corps policiers qui découle de la Loi sur la police (P-13.1).

Voici les formations actuellement offertes qui sont exclusivement sur des armes à impulsions électriques de marque TASER (voir : https://www.enpq.qc.ca/nos-formations):

- 214-203-15 - Arme à impulsions électriques (X2)
- 214-306-20 - Arme à impulsions électriques – (X2) Requalification
- 214-210-19 - Arme à impulsions électriques (T7)
- 214-104-19 - Arme à impulsions électriques - Transition (T7) – Plan de cours à l'annexe 4.
- 214-703-20 - Arme à impulsions électriques – L'instructeur, préalables :
    - *Arme à impulsions électriques* ([214-201-10] ou [214-211-20]) ou *Arme à impulsions électriques (X2)* ([214-203-15] ou [214-203-16]) ou *Arme à impulsions électriques (T7)* [214-210-19] ou *Arme à impulsions électriques – Transition X2* [214-101-15] ou *Arme à impulsions électriques – Transition (T7)* [214-104-19]

L'ENPQ forme exclusivement les policiers pour des armes à impulsions électriques de marque TASER, et ce, en lien avec les directives du MSP et la certification du LSJMLQ.

Donc, même si on trouvait un modèle d'AIE autre que TASER, nous ne pourrions pas le faire certifier pour l'utiliser, ni de former nos instructeurs ainsi que les policiers utilisateurs.

3- AXON FABRICANT MONDIAL D'AIE-TASER

« Les dispositifs TASER sont les seuls AIE qui ont été approuvées pour l'utilisation par les organismes canadien d'exécution de la loi, et sont les AIE les plus couramment utilisées par les organismes d'exécution de la loi à l'échelle mondiale[1] ».

3.1 Étalonnage international et au Canada

L'arme à impulsion électrique de marque TASER du fabricant Axon est utilisé dans plusieurs pays au monde, ***dont*** : les États-Unis, l'Australie, la France, l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Brésil, l'Argentine, l'Espagne, la Thaïlande, la Chine, le Japon, l'Inde et le Canada.

Au Canada, voici quelques corps policiers qui utilisent actuellement les AIE de marque TASER :

Au CANADA	***Au Québec***
Ministère de la défense nationale	Sureté du Québec (SQ)
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Service de police de la Ville de MONTRÉAL
Police provinciale de l'Ontario (OPP)	Service de police de la Ville de QUÉBEC
Service de police de la Ville de TORONTO	Service de police de l'agglomération de LONGUEUIL
Service de police d'OTTAWA	Service de police de LAVAL
Service de police de CALGARY	Service de police de la Ville de GATINEAU
Service régional de police de PEEL	Service de police de BROMONT
Service de police de RÉGINA	La Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes
Service régional de police de YORK	Service de police de SAINT-JÉROME
Service de police d'EDMONTON	Service de police de SHERBROOKE
Service de police de VANCOUVER	Service de police de LÉVIS
	Service de police de REPENTIGNY
	Service de police de TERREBONNE
..etc	…etc

Étant donné que l'AIE est utilisé en *Gendarmerie*, la vaste majorité des corps policiers canadiens et québécois de tous les niveaux, utilise les produits TASER de AXON International.

[1] Source : (2013), Comité d'experts sur les incidences médicales et physiologiques de l'utilisation des armes à impulsions. Académie canadienne des sciences de la santé, *EFFETS SUR LA SANTÉ DE L'UTILISATION DES ARMES À IMPULSIONS*, Canada, p.4.

3.2 Brevets du fabricant AXON

En date du 1er mars 2002, Axon Internationnal détient 575 brevets sur ces produits dans plusieurs pays. Au niveau des AIE; l'arme, les piles, les cartouches de pratique et d'opération, ainsi que le système de gestion des données sont brevetés (patent panding). Voici un extrait du document de 19 pages produit en complément du présent document :

Patent Notice By Product

PRODUCT	COUNTRY	PATENT NO.	REGISTRATION NO.
Cartridge, Smart Cartridge	United States of America	9173378	
Cartridge, Smart Cartridge	United States of America	D651679	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Australia	2006347940	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Canada	3115200	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	European Union		006639209-0001
Cartridge, TASER 7 Cartridge	European Union		006901666-0001
Cartridge, TASER 7 Cartridge	France	1762813	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Germany	602006002335.9	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Hong Kong	1106957	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	India	258511	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Israel	189027	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Republic of Korea	989530	
Cartridge, TASER 7 Cartridge	Singapore	140653	

3.3 Distributeur canadien exclusif

Le fournisseur canadien des produits Taser est MD Charlton Co LTD (http://www.mdcharlton.ca).

Vous trouverez la lettre d'exclusivité à l'annexe **5** du présent document (4 pages).

3.4 Achats de gré-à-gré de Taser : Étalonnage auprès des Services de police municipaux

Compte tenu de ce qui précède, nous constatons que les autres Services de police municipaux du Québec acquièrent également leurs armes à impulsion électrique de marque taser et produits connexes de gré à gré, auprès du fournisseur Axon International.

À cet effet, en date du 5 avril 2022, voici les affichages du SÉAO pour ces produits spécifiquement identifiés :

Statut	Avis	Publication ▼	Fermeture
Terminé Commander	KRG 20 (2700) / 1567941 Avis d'intention - l'acquisition de pistolets Taser 7 Avis d'intention - Équipement de lutte contre l'incendie, de sécurité et de protection **Administration régionale Kativik .**	2022-02-09 7 h 04	2022-02-23 23 h 59
Contrat conclu	76244-3535935 / 1539491 Acquisition de Taser X2 et de cartouches d'entraînement Contrat de gré à gré - Indéterminé **Ville de Québec**	2021-10-29 11 h 27	Attribué le 2021-08-12
Terminé	20-18063 / 1486566 Acquisition d'AIE et accessoires de marque Taser X2 pour le SPVM Contrat suite à un achat mandaté ou à un regroupement d'organismes - Armement **Ville de Montréal** **Ville de Montréal - Service de police**	2021-05-07 12 h 19	Contrat conclu le 2020-05-28
Contrat conclu	2021-GG-004 / 1483675 Achat d'équipement Taser Contrat de gré à gré - Armement **Ville de Saint-Jérôme.**	2021-04-30 11 h 17	Attribué le 2021-04-26

Nous avons aussi obtenu les documents des avis d'intention effectués par la Ville de Longueuil et de Gatineau, voici les références :

- **AVIS D'INTENTION AI-20-003 : FOURNITURE ET LIVRAISON DE COMPOSANTES POUR ARME À IMPULSION ÉLECTRIQUE (TASER X2) POUR LE SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL-- Ouverture : Le lundi 25 mai 2020**

- **AVIS D'INTENTION AI 419 : FOURNITURE DE PISTOLET À IMPULSION ÉLECTRIQUE TASER 7 – VILLE DE GATINEAU-- Ouverture : Le mardi 26 mai 2020**

Conclusion

Le Service de police de la Ville de Montréal utilise des armes à impulsions électriques depuis 2002. Successivement, les modèles de Taser M26, X26, X2 ont été utilisés selon l'évolution de la technologie. Les Taser X2 actuellement en service sont désuets, au lieu de les renouveler avec un modèle en fin de vie, le SPVM va procéder à la transition vers le Taser modèle 7.

Considérant que :

- Les dispositifs TASER sont les seuls armes à impulsion électrique qui ont été approuvées pour l'utilisation par les organismes canadien d'exécution de la loi;
- Le Ministère de la sécurité publique du Québec (MSP) oblige les corps policiers à faire certifier les AIE de marque TASER modèle X26E, X26, X26P, X2 et T7 uniquement, à la fréquence déterminée au communiqué 2020-21 du 4 mai 2020, et ce, exclusivement auprès du Laboratoire des sciences judiciaires et de médecine légales du Québec (LSJMLQ);
- Le LSJMLQ certifie exclusivement des AIE de marque TASER;
- L'École nationale de police du Québec offre uniquement des formations sur les AIE de marque TASER et que cette formation est obligatoire pour l'utilisation par un agent de la paix;
- Le fournisseur AXON détient des brevets dans la majorité des pays, que le fournisseur exclusif de AXON au Canada est MD Charlton,

Il n'est donc pas possible d'acquérir un autre marque d'arme à impulsion électrique et donc, il serait caduc de procéder à un appel d'offres public dans l'esprit de mettre en compétition différents fournisseurs de produit.

Le Service de police de la Ville de Montréal considère que les présentes vérifications sérieuses et documentées justifient l'orientation proposée par le Service de l'approvisionnement à l'effet de procéder à l'acquisition des Taser 7 et produits connexes de gré-à-gré, auprès de la firme Axon, seul fournisseur en mesure, à ce jour, d'offrir ces produits, dans le respect des dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les Cités et Villes.

Annexes

Annexe 1 : Principaux jalons de l'utilisation des Taser au Canada (1998 à 2012)[2]

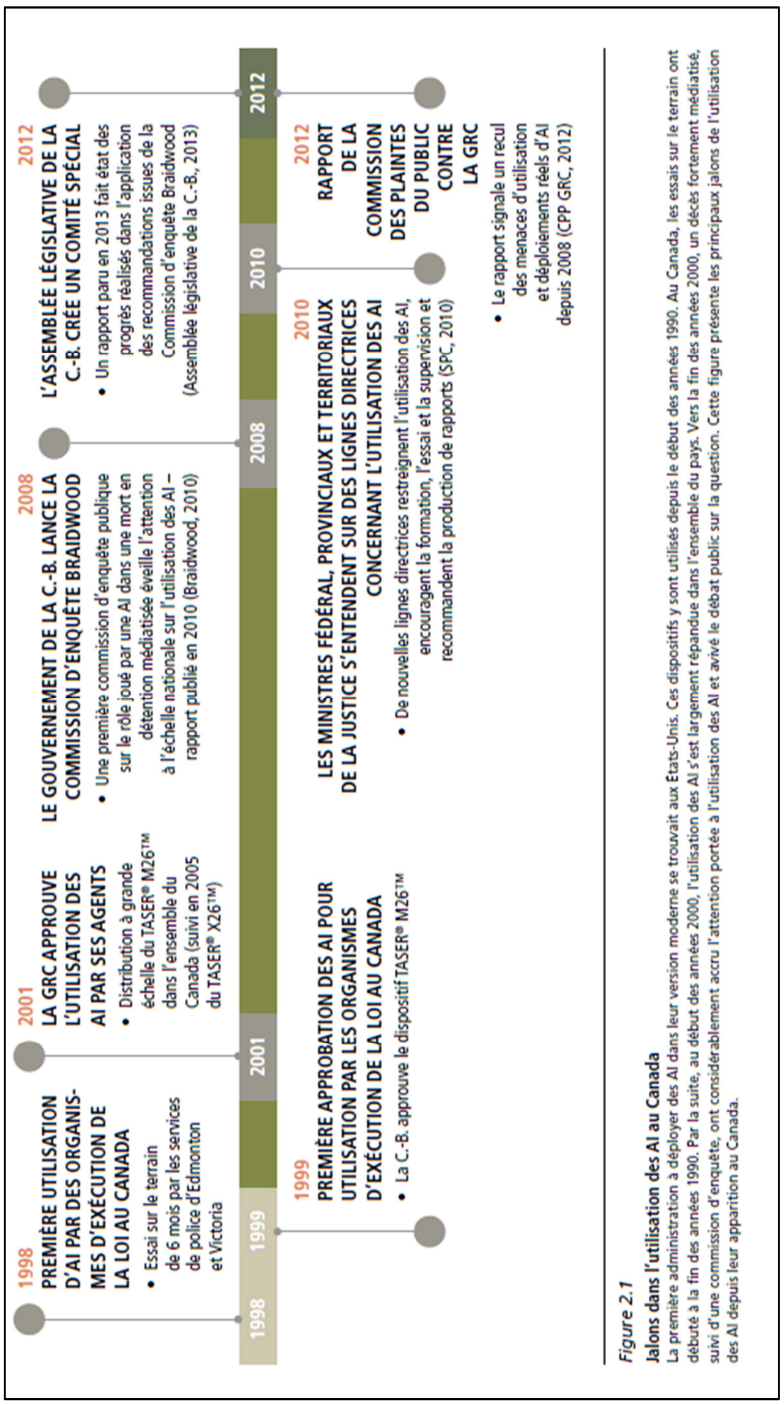
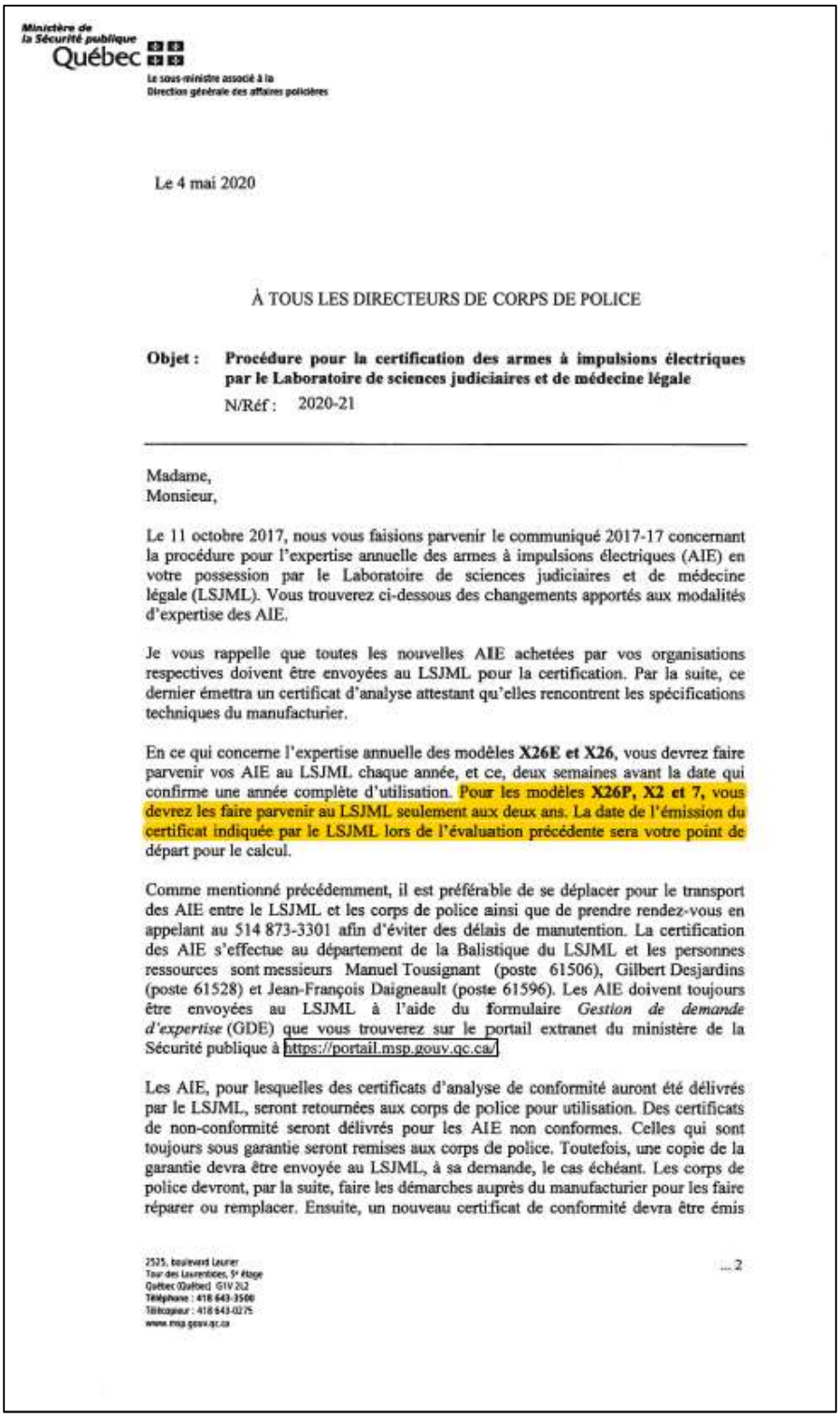


Figure 2.1
Jalons dans l'utilisation des AI au Canada
La première administration à déployer des AI dans leur version moderne se trouvait aux États-Unis. Ces dispositifs y sont utilisés depuis le début des années 1990. Au Canada, les essais sur le terrain ont débuté à la fin des années 1990. Par la suite, au début des années 2000, l'utilisation des AI s'est largement répandue dans l'ensemble du pays. Vers la fin des années 2000, un décès fortement médiatisé, suivi d'une commission d'enquête, ont considérablement accru l'attention portée à l'utilisation des AI et avivé le débat public sur la question. Cette figure présente les principaux jalons de l'utilisation des AI depuis leur apparition au Canada.

[2] Source : (2013), Comité d'experts sur les incidences médicales et physiologiques de l'utilisation des armes à impulsions. Académie canadienne des sciences de la santé, *EFFETS SUR LA SANTÉ DE L'UTILISATION DES ARMES À IMPULSIONS*, Canada, p.4.

Annexe 2 : Communiqué MSP : Procédure pour la certification des AIE au LSJMLQ



Ministère de la Sécurité publique
Québec

Le sous-ministre associé à la
Direction générale des affaires policières

Le 4 mai 2020

À TOUS LES DIRECTEURS DE CORPS DE POLICE

Objet : Procédure pour la certification des armes à impulsions électriques par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale
N/Réf : 2020-21

Madame,
Monsieur,

Le 11 octobre 2017, nous vous faisions parvenir le communiqué 2017-17 concernant la procédure pour l'expertise annuelle des armes à impulsions électriques (AIE) en votre possession par le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale (LSJML). Vous trouverez ci-dessous des changements apportés aux modalités d'expertise des AIE.

Je vous rappelle que toutes les nouvelles AIE achetées par vos organisations respectives doivent être envoyées au LSJML pour la certification. Par la suite, ce dernier émettra un certificat d'analyse attestant qu'elles rencontrent les spécifications techniques du manufacturier.

En ce qui concerne l'expertise annuelle des modèles **X26E et X26**, vous devrez faire parvenir vos AIE au LSJML chaque année, et ce, deux semaines avant la date qui confirme une année complète d'utilisation. Pour les modèles **X26P, X2 et 7,** vous devrez les faire parvenir au LSJML seulement aux deux ans. La date de l'émission du certificat indiquée par le LSJML lors de l'évaluation précédente sera votre point de départ pour le calcul.

Comme mentionné précédemment, il est préférable de se déplacer pour le transport des AIE entre le LSJML et les corps de police ainsi que de prendre rendez-vous en appelant au 514 873-3301 afin d'éviter des délais de manutention. La certification des AIE s'effectue au département de la Balistique du LSJML et les personnes ressources sont messieurs Manuel Tousignant (poste 61506), Gilbert Desjardins (poste 61528) et Jean-François Daigneault (poste 61596). Les AIE doivent toujours être envoyées au LSJML à l'aide du formulaire *Gestion de demande d'expertise* (GDE) que vous trouverez sur le portail extranet du ministère de la Sécurité publique à https://portail.msp.gouv.qc.ca/.

Les AIE, pour lesquelles des certificats d'analyse de conformité auront été délivrés par le LSJML, seront retournées aux corps de police pour utilisation. Des certificats de non-conformité seront délivrés pour les AIE non conformes. Celles qui sont toujours sous garantie seront remises aux corps de police. Toutefois, une copie de la garantie devra être envoyée au LSJML, à sa demande, le cas échéant. Les corps de police devront, par la suite, faire les démarches auprès du manufacturier pour les faire réparer ou remplacer. Ensuite, un nouveau certificat de conformité devra être émis

2525, boulevard Laurier
Tour des Laurentides, 5e étage
Québec (Québec) G1V 2L2
Téléphone : 418 643-3500
Télécopieur : 418 643-0275
www.msp.gouv.qc.ca

...2

par le LSJML avant son utilisation. Les AIE non conformes qui ne sont plus sous garantie seront, quant à elles, détruites par le LSJML à moins qu'une entente écrite ne soit prise entre le LSJML et le corps de police concerné. Le LSJML ne fait aucune mise à jour des appareils; celles des appareils **X26P, X2** et **7** doivent être faites par les corps de police à l'aide du logiciel prévu à cette fin et n'affectent pas la certification émise par le LSJML. Cependant, les mises à jour des appareils **X26E et X26,** par l'insertion d'une nouvelle pile, annulent leur certification et ceux-ci devront être retournés au LSJML.

Il est également recommandé de nettoyer périodiquement les contacts électriques des appareils, des cartouches et des piles selon les méthodes du fabricant afin d'éviter des problèmes de fonctionnement.

En terminant, je vous rappelle l'importance de mettre à la disposition des policiers la pratique policière 2.1.2.1 *Arme à impulsions électriques*. Cette pratique contient toutes les informations pertinentes afin de guider leurs interventions avec ce type d'arme.

Comptant sur votre collaboration habituelle, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé,

Louis Morneau

Veuillez prendre note que ce communiqué remplace le 2017-017.

Annexe 3 : Offre de service du Laboratoire de Sciences judiciaire et de médecine légale

PROGRAMME D'ACCRÉDITATION DES LABORATOIRES D'ESSAIS ET D'ÉTALONNAGE (PAL)
Portée d'accréditation

Laboratoire accrédité n°. 694

Entité juridique accréditée :	**Laboratoire de Sciences Judicaires et de Médecine Légale**
Nom de la personne-ressource :	Claude Boisvert
Adresse :	1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3S7
Téléphone :	514-873-3301
Télécopieur	514-873-4847
Site Web :	www.msp.gouv.qc.ca/labo
Courriel :	LSJML-QUALITE@msp.gouv.qc.ca

P.3 :

Identification des armes à feu et des marques d'outil
Description des activités : Armes à feu et balistique

• Identification, évaluation de la fonctionnalité et classification des armes à feu, pièces d'arme à feu, munitions et autres dispositifs prohibés
• Comparaison et identification de marques laissées par une arme à feu sur des douilles et projectiles
• Restauration de numéro de série
• Classification des armes prohibées (armes de jet, armes de choc, armes à impulsions électriques et armes blanches)
• Certification des armes à impulsions électriques TASER X26/X26P/X2/T7 selon les spécifications du fabricant

Voir le document de l'offre de service à l'adresse suivante :

https://www.scc.ca/fr/system/files/client-scopes/ASB_SOA_15786_portee_v3_2022-02-09.pdf

Annexe 4 : Description du cours AIE – École nationale de police du Québec (ENPQ)

CODE DE COURS : 214-104-19 – ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES - TRANSITION (T7)

Compétences ou objectifs

Permettre à l'étudiant déjà qualifié en tant qu'utilisateur sur un modèle d'arme à impulsions électriques (AIE) antérieur au **modèle T7**, de s'approprier les fonctionnalités de celui-ci et de l'expérimenter en action dans les différentes activités d'apprentissage comprenant des exercices dirigés et des interventions simulées.

Préalable(s)

Arme à impulsions électriques [214-201-10] ou *Arme à impulsions électriques (X2)* [214-203-15] ou *Arme à impulsions électriques (**X2**)* [214-203-15]

Exigence(s)

Être agent de la paix.

Acceptation des risques

Au moment de la réservation, de l'inscription et jusqu'au terme de la formation, l'organisation atteste l'aptitude de l'étudiant à suivre le cours et en accepte les risques inhérents. L'organisation est responsable d'annuler l'inscription d'un étudiant si ce dernier n'a plus l'état de santé et la condition physique suffisante pour suivre le cours. Par ailleurs, l'École se réserve le droit d'interrompre la formation d'un étudiant si elle a des motifs de croire que son état de santé et sa condition physique ne sont pas adéquats; elle en informe alors l'organisation.

Contenu

Spécifications techniques du T7 *(capacité électrique, nombre d'impulsions/seconde, etc.) — Fonctions du T7 (interrupteur ARC, détente, écran numérique de contrôle, programmation APPM du fabricant, etc.) — Cartouches (laser de visée, écart entre les sondes, chargement/déchargement, composition des sondes) — Manipulation (test de bon fonctionnement, transitions au ceinturon, projection de sondes) — Évaluation et appréciation de l'écart entre les sondes (cible fixe, cible mobile, jeux de rôle)*

Dernière mise à jour : 05 juillet 2021

Adresse : https://www.enpq.qc.ca/nos-formations

Annexe 5 : Lettre exclusivité Axon pour distributeur MD Charlton Co LTD

AXON

ROYAL BANK PLAZA, SOUTH
TOWER, SUITE 3800
TORONTO, ON M5J 2J4
CANADA

CA.AXON.COM

Janvier 17, 2022

To: **SPVM**

Re: **Sole Source Letter for Axon Enterprise, Inc.'s Conducted Electrical Weapons in Canada**

A sole source justification exists because the following goods and services required to satisfy the agency's needs are only manufactured by Axon Enterprise and are only available for purchase through the authorized distributor listed below.

TASER CEW Descriptions

TASER 7 CEW

- Multiple-shot CEW
- High-efficiency flashlight
- Close Quarter and Standoff cartridges
- Green LASER and dual red LASERs that adjust for cartridge angle
- Arc switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission critical data such as remaining battery energy, burst time, and cartridge status.
- Weapon logs
- TASER 7 Dock connected to Axon Evidence (Evidence.com) services
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Real-time clock updated when the battery pack is plugged into the TASER 7 Dock
- Ambidextrous safety switch
- Can be configured by the agency to alert Axon camera systems
- The trigger activates a single cycle (approximately five seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (unless configured by the agency to stop at five seconds). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER 7 Cartridges only

X2 CEW

- Multiple-shot CEW
- High efficiency flashlight
- Static dual LASERs (used for target acquisition)
- ARC switch enables drive-stun with or without a Smart Cartridge installed
- Central Information Display (CID): Displays mission-critical data such as remaining battery energy, burst time, operating mode, and user menu to change settings and view data on a yellow-on-black display
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting

AXON

ROYAL BANK PLAZA, SOUTH
TOWER, SUITE 3800
TORONTO, ON M5J 2J4
CANADA

CA.AXON.COM

- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER Smart Cartridges only

X26P CEW

- High efficiency flashlight
- Red LASER (used for target acquisition)
- Central Information Display (CID): Displays data such as calculated remaining energy, burst time, and notifications
- The Trilogy log system records information from a variety of sensors into three data logs: Event log, Pulse log, and Engineering log. Data can be downloaded using a universal serial bus (USB) data interface module connected to a personal computer (PC). Data may be transferred to Evidence.com services.
- Real-time clock with back-up battery
- Onboard self-diagnostic and system status monitoring and reporting
- Ambidextrous safety switch
- Capable of audio/video recording with optional TASER CAM HD recorder
- The trigger activates a single cycle (approximately 5 seconds). Holding the trigger down will continue the discharge beyond the standard cycle (except when used with an APPM or TASER CAM HD AS). The CEW cycle can be stopped by placing the safety switch in the down (SAFE) position.
- Compatible with TASER standard series cartridges

Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM)

- Battery pack for the X2 and X26P conducted electrical weapons
- Shifting the safety switch from the down (SAFE) to the up (ARMED) positions sends a signal from the SPPM. Upon processing the signal, an Axon system equipped with Axon Signal technology transitions from the BUFFERING to EVENT mode.

TASER Brand CEW Model Numbers

1. Conducted Electrical Weapons (CEWs):
   - TASER 7 Models: 20008, 20009, 20010, and 20011
   - TASER X2 Models: 22002 and 22003
   - TASER X26P Models: 11002 and 11003

2. Optional Extended Warranties for CEWs:
   - TASER 7 – 4-year extended warranty, item number 20040
   - X2 - 4-year extended warranty, item number 22014
   - X26P - 2-year extended warranty, item number 11008
   - X26P - 4-year extended warranty, item number 11004

3. TASER 7 Cartridges (compatible with the TASER 7; required for this CEW to function in

AXON

ROYAL BANK PLAZA, SOUTH
TOWER, SUITE 3800
TORONTO, ON M5J 2Z4
CANADA

CA.AXON.COM

the probe deployment mode)
- Standoff cartridge, 3.5 degrees, Model 20012
- Close Quarter cartridge, 12 degrees, Model 20013

4. TASER standard cartridges (compatible with the X26P; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 34200
   - 21-foot Model: 44200
   - 21-foot non-conductive Model: 44205
   - 25-foot Model: 44203
   - 35-foot Model: 44206

5. TASER Smart Cartridges (compatible with the X2; required for this CEW to function in the probe deployment mode):
   - 15-foot Model: 22150
   - 25-foot Model: 22151
   - 25-foot inert simulation Model: 22155
   - 25-foot non-conductive Model: 22157
   - 35-foot Model: 22152

6. Power Modules (Battery Packs) for TASER 7 CEWs:
   - Tactical battery pack Model 22018
   - Compact battery pack Model 22019

7. TASER CAM HD recorder Model: 26810 (full HD video and audio) and TASER CAM HD with AS (automatic shut-down feature) Model: 26820. The TASER CAM HD is compatible with both the X26P and X2 CEWs.
   - TASER CAM HD replacement battery Model: 26764
   - TASER CAM HD Download Kit Model: 26762
   - TASER CAM HD optional 4-year extended warranty, item number 26763

8. Power Modules (Battery Packs) for X26P and X2 CEWs:
   - Performance Power Magazine (PPM) Model: 22010
   - Tactical Performance Power Magazine (TPPM) Model: 22012
   - Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (APPM) Model: 22011
   - eXtended Performance Power Magazine (XPPM) Model: 11010
   - eXtended Automatic Shut-Down Performance Power Magazine (XAPPM) Model: 11015
   - Axon Signal Performance Power Magazine (SPPM) Model: 70116

9. TASER 7 Dock:
   TASER 7 Dock Core and Multi-bay Module: 74200

10. TASER Dataport Download Kits:
    - Dataport Download Kit for the X2 and X26P Model: 22013

11. TASER Blast Door Repair Kit Model 44019 and TASER Blast Door Replenishment Kit Model 44023

ROYAL BANK PLAZA, SOUTH
TOWER, SUITE 3800
TORONTO, ON M5J 2Z4
CANADA

CA.AXON.COM

12. CEW Holsters:
    - Right-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22501
    - Left-hand X2 holster by BLACKHAWK Model: 22504
    - Right-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11501
    - Left-hand X26P holster by BLACKHAWK Model: 11504
13. TASER Simulation Suit II Model 44550
14. TASER 7 conductive target Model: 80087

SOLE AUTHORIZED DISTRIBUTOR FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS	SOLE AUTHORIZED REPAIR FACILITY FOR TASER BRAND CEW PRODUCTS
M.D. Charlton Company Ltd Unit E-2200 Keating X Road Saanichton, BC V8M 2A6 Canada	**M.D. Charlton Company Ltd Unit E-2200 Keating X Road Saanichton, BC V8M 2A6 Canada**

Please contact your local Axon authorized distributor or call us at 1-800-978-2737 with any questions.

Sincerely,

Josh Isner
Chief Revenue Officer
Axon Public Safety Canada, Inc.

BLACKHAWK! is a trademark of the Blackhawk Products Group.

The 'Delta Axon' logo, Axon, Axon Signal, Evidence.com, Smart Cartridge, TASER CAM, Trilogy, X2, X26P, TASER,TASER 7, and TASER 7 Dock are trademarks of Axon Enterprise, Inc. some of which are registered in the US and other countries. For more information, visit www.axon.com/legal. All rights reserved. © 2019 Axon Public Safety Canada.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Description

Numéro : 22-00004
Numéro de référence : 1626742
Statut : Terminé
Titre : Fourniture d'armes à impulsion électrique TASER 7, munitions et produits connexes

Les champs munis d'un * sont obligatoires.

Description de l'avis*

Note : Si vous souhaitez mettre un calendrier de livraison, veuillez le mettre ici.

Styles Format Police Taille

Le présent avis a pour objet l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE) et produits connexes pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dont la durée du contrat sera de cinq ans. Actuellement, le SPVM utilise l'AIE de modèle TASER X2, cet achat vise à transiter vers le modèle TASER 7 dans le cadre de la gestion de la désuétude des équipements.

L'arme à impulsion électrique de marque TASER est du fabricant Axon Public Safety Canada Inc.

Motifs invoqués par l'organisme public pour conclure le contrat de gré à gré*

Styles Format Police Taille

La Ville de Montréal désire se prévaloir de l'article 573.3 (2°) de la Loi sur les cités et villes, afin d'attribuer un contrat d'approvisionnement de gré à gré à Axon Public Safety Canada Inc.. parce que la Ville est en mesure de démontrer (recherches documentées et sérieuses) que nous sommes en présence d'un produit et d'un fournisseur unique. C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal souhaite octroyer ledit contrat au fournisseur (fabricant) mentionné dans cet avis.

Mots-clés

Il est avantageux d'ajouter des mots-clés (séparés par des espaces) à votre avis car ceux-ci aideront les fournisseurs à trouver vos avis lors de leurs recherches

police arme défense sécurité

À propos du contrat

Nom du fournisseur avec qui l'organisme public envisage de conclure un contrat de gré à gré*

Axon Public Safety Canada Inc.

Date prévue de conclusion de contrat (aaaa-mm-jj) *

2022-09-22

L'article 13.1 (5) de la LCOP prévoit que la date limite fixée pour qu'une entreprise manifeste son intérêt dans l'avis d'intention précède de cinq jours la date prévue de conclusion de contrat. Assurez-vous de bien respecter ce délai.

Sauvegarder

© 2003-2022 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227026005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227026005 intervention.docx.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Line DESJARDINS
Chef d'équipe - DCSF Sécurité publique
Tél : 438-349-2262

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-18

Yves COURCHESNE
Directeur de service-Finances et trésorier
Tél : 514-872-6630
Division :

Dossier # : 1227026005

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Service des ressources matérielles et informationnelles , Division des ressources matérielles et de la santé et sécurité au travail
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $



Rapport_CEC_SMCE227026005.pdf

Dossier # :1227026005

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^me^ Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^me^ Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^me^ Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^me^ Julie Brisebois
Village de Senneville

M^me^ Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M^me^ Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^me^ Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M^me^ Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227026005

Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227026005

Conclure une entente-cadre avec la firme Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique, de munitions et accessoires connexes de marque Taser 7, d'une durée de 60 mois, pour une somme maximale de 2 223 653,82 $, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Avis d'intention 22-00004 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 $

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'approvisionnement et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ont d'abord exposé le contexte entourant l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE). Ils ont expliqué que les AIE *Taser X2*, actuellement utilisés par le SPVM, doivent être remplacés, car environ 65 % ont cinq (5) ans ou plus d'utilisation. Cinq (5) ans étant la durée de vie recommandée par le fabricant. Les personnes invitées ont tenu à préciser qu'au Québec, les AIE sont des équipements collectifs, contrairement à d'autres corps de police au pays où l'appareil est personnel à chacun. L'arme sert ainsi sur trois (3) quarts de travail journaliers. Le SPVM doit donc composer avec du matériel vieillissant, moins efficace et pour lequel il y a des bris de plus en plus fréquents.

Il a ensuite été question des principales étapes entourant la démarche d'acquisition, dont le contrat n'a fait l'objet d'aucun appel d'offres, puisque le fournisseur était considéré comme seul et unique. À cet égard, il faut savoir que l'usage des AIE est très bien encadré et que seuls les modèles *TASER* répondent aux exigences gouvernementales. En effet, les dispositifs *TASER* sont les seuls à avoir été approuvés par les organismes canadiens d'exécution de la loi. Également, le Ministère de la sécurité publique du Québec oblige les corps policiers à faire certifier les AIE de marque *TASER* exclusivement. De plus, l'École nationale de police du Québec offre uniquement des formations sur les AIE de marque *TASER*. Deux (2) options de remplacement ont donc été étudiées, soit le programme d'achat d'AXON et la transition graduelle sur cinq (5) ans. Les services ont passé en revue les avantages et inconvénients de l'un et l'autre, puis ils ont expliqué que leur choix s'était arrêté sur le programme d'achat en raison notamment de la transition rapide sur un (1) an, des garanties, des économies appréciables, de l'étalement des paiements sur cinq (5) ans. Il est également plus simple pour le SPVM de disposer d'un seul modèle, cela facilite l'entreposage ainsi que la formation et réduit certains coûts administratifs.

Une longue période d'échanges a suivi, durant laquelle les commissaires ont, entre autres, voulu connaître les avantages du nouvel appareil, le *TASER 7.* Les personnes-ressources ont expliqué que ce récent modèle répond à certaines lacunes des précédents ainsi qu'à des problèmes identifiés par le SPVM, dont l'inefficacité de l'appareil sur une couche épaisse de vêtements. Plusieurs questions au sujet de la désuétude des équipements ont ensuite été posées. Compte tenu du coût élevé de chaque appareil, les membres ont cherché à mieux comprendre la décision de changer l'ensemble des AIE si rapidement. La durée de vie des appareils peut-elle être prolongée au-delà de cinq (5) ans? Est-il possible de simplement réparer les pièces brisées? Les anciens appareils peuvent-ils être retournés à AXON afin d'obtenir une réduction sur le coût du contrat actuel? Où est l'urgence de changer si rapidement? En réponse, les responsables du Service de l'approvisionnement et du SPVM ont notamment rappelé que l'usage collectif de nos appareils accélère leur vieillissement et que nous sommes aujourd'hui à la croisée des chemins, car ce sont plus de la moitié qui ont cinq (5) ans ou plus d'utilisation. La fiabilité de l'appareil peut, selon les invités, mettre en danger la sécurité des policières et des policiers. Ce facteur pèse beaucoup dans la balance. Les explications fournies ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'approvisionnement et du SPVM pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ et répondant à la condition suivante :*
    - *Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré seul et unique, après des vérifications documentées et sérieuses, en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227026005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

1. d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 863 086,27 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 459610;
2. d'autoriser une dépense de 2 461 899,93 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 3 608 005,94 ,$, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 39,91 % par l'agglomération de Montréal, à 42,15 % par la ville centrale et à 17,94 % par la CSEM;

5. de procéder à l'évaluation de rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-22 11:05

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227231057**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit sa mission de planifier et de développer le réseau cyclable de l'agglomération de Montréal, afin d'offrir à la population de l'île, des alternatives supplémentaires pour ses déplacements par des axes cyclables confortables et sécuritaires. Ces liens cyclables permettent d'améliorer la qualité de vie des citoyens en offrant plus de liberté, de développement social et de justice.
Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.

Une modification à ce Plan de transport concernant la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal a été approuvée par le Conseil d'agglomération en 2015. Une deuxième mise à jour a été rendue nécessaire en 2019 pour ajouter des liens cyclables projetés Une troisième mise à jour est en cours pour permettre à l'agglomération de poursuivre le développement du réseau cyclable. Le potentiel cumulatif de voies cyclables, selon cette

mise à jour, est de 1815 kilomètres, alors que le réseau cyclable actuel compte 968 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, aux services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres, de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

Le réseau à construire sur l'avenue Bennett offrira des axes cyclables continus et permettra de diminuer le temps de parcours des usagers en leur donnant accès aux grands pôles d'activités comme les rues commerciales et aux principales stations de métro. Il vise les objectifs suivants :

1. Améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers de la route en lien avec la Vision Zéro
2. Offrir un réseau cyclable s'adressant aux personnes intéressées de se déplacer à vélo, mais qui n'en ont pas encore pris l'habitude. Il vise à rejoindre tous les niveaux d'usagers peu importe leur âge ou leur condition physique.
3. Contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carbone-neutre d'ici 2050. Telle une colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais.

Aménagé selon les plus hauts standards de qualité avec un niveau de sécurité optimal, il est conçu pour réduire les conflits potentiels avec les autres usagers de la route.

Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son Programme d'aménagement des rues – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau (SE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires ainsi que de réaliser des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb sur le territoire de la Ville de Montréal.

Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout et le remplacement des entrées de service en plomb (RESEP), directive S-DRE-SE-D-2021-03, s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'objectif des travaux de RESEP est de remplacer les branchements d'eau actuellement en plomb. En général, le but est d'éliminer du territoire de la Ville de Montréal, dans un horizon de 10 ans, le plomb et tout autre matériau non conforme sur le domaine public et le domaine privé, lorsque requis, et par conséquent, pour tous les branchements d'eau en plomb raccordés sur la conduite d'eau potable municipale localisés sur le tronçon du contrat et de les remplacer par des branchements d'eau en cuivre.

Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et la Direction des réseaux d'eau (DRE) ont

mandaté la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM21 1304 - 27 septembre 2021 - Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003 -7) - 1214520001;

CE 21 1087 - 9 juin 2021: Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126003);

CE 21 0240 - 17 février 2021: Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 $, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb (1218126001);

CM20 0943 - 21 septembre 2020 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003-6) - 1204520001;

CM19 1221 - 18 novembre 2019 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003-5) - 1194520001;

CM18 1163 - 18 septembre 2018 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003-4) - 1184520001;

CM17 1271 - 25 septembre 2017 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003-3) - 1174520002;

CM16 0984 - 23 août 2016 - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003-2) - 1165329002;

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010)

DESCRIPTION

Les travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement de MHM s'échelonnent sur une longueur approximative de 1496 m.

Sans s'y limiter, les travaux principaux consistent essentiellement en les éléments suivants :

- Réhabilitation de la conduite d'égout secondaire 329 m
- Changement des entrées de service en plomb, 329 m
- Installation de bordure de granit 4200 m
- Reconstruction des trottoirs 6125 m2
- Planage pleine largeur incluant la piste cyclable, 14680 m2
- Construction des fosses d'arbres, 1980 m2
- La reconstruction et mise aux normes d'une partie de l'éclairage de rue
- La mise aux normes des feux de circulation
- Construction de bases pour des bornes de recharge électrique, 19 unités

Des travaux de reconstruction des massifs et des puits d'accès par la CSEM, sont également prévus.

Le plan de localisation et des travaux en surface se trouvent en pièce jointe.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à la DRE, à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), les requérants, lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Contingences, variation de quantités et incidences

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 461 899,93 $ taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 14,60 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de mobiliers urbains, de plantation des arbres, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, incluant les dépenses prévues pour la traçabilité de ces sols. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 3.5 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard.

Aucun boni n’est prévu dans les documents de l’appel d’offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d’ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l’écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l’estimation des professionnels et l’écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse soumission. Dans le présent dossier l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels est de - 3,4%, favorable à la Ville.

SOUMISSIONS CONFORMES	**PRIX SOUMIS** (taxes incluses)	**AUTRES** (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses) (1)	**TOTAL** (taxes incluses)
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	16 863 086,27 $	2 461 899,93 $	19 324 986,20 $

RAMCOR CONSTRUCTION INC.	18 132 665,86 $	2 647 250,22 $	20 779 916,08 $
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	18 363 382,44 $	2 680 933,33 $	21 044 315,77 $
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	19 078 558,72 $	2 785 344,37 $	21 863 903,09 $
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	19 494 000,00 $	2 845 996,07 $	22 339 996,07 $
Dernière estimation réalisée ($)	17 449 016,90 $	2 547 441,96 $	19 996 458,86 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(671 472,66 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-3,4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 454 929,88 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			7,5%

(1) Pour fins de présentation, le pourcentage de contingences calculé à partir de la soumission du plus bas soumissionnaire a été utilisé pour calculer les contingences reliées aux autres prix soumis

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la période d'appel d'offres par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC).

Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l’appel d’offres. Étant donné que l’écart est favorable à la Ville, la DGPEC appuie la recommandation de l’octroi du contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le coût estimé des travaux dépasse les 10 000 000 $.

La Ville procédera à l’évaluation de rendement de l'adjudicataire Demix Construction une division de groupe CRH inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 22 932 992,15 $, taxes incluses, et comprend :

- un contrat avec Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour un montant de 16 863 086,27 $ taxes incluses;
- un budget de contingences de 2 461 899,93 $ taxes incluses;
- un budget d'incidences de 3 608 005,94 $ taxes incluses.

Le coût total de ce contrat, toutes taxes, contingences et incidences comprises est réparti tel que suit:

- 72,15 % est payé par le SUM, pour un montant de 16 546 212,61 $
- 9,91 % est payé par la DRE du SE pour un montant de 2 273 663,80 $
- 17,94 % est payé par le CSEM pour un montant de 4 113 115,75 $

Cette dépense de 20 954687,70 $ net de ristourne sera assumée comme suit :

Portion Service urbanisme et mobilité:

Un montant maximal de 8 428 055,82 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence Agglo. RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711;

Un montant maximal de 6 748 501,97 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359;

Un montant maximal de 25 067,13 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-015 Ach.et installation bornes véhicules électriques CM 21 0328.

Ces dépenses seront assumées à 45% par la ville centre et à 55% par l'agglomération.

- Portion DRE du Service de l'eau :

Un montant de 1 922 841,05 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21 0194;

Un montant de 162 003,73 $ net de ristournes relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

Ces dépenses seront assumées à 100% par la ville centre.

Portion CSEM:

Un montant de 3 668 218,00 $ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538.

Ces dépenses seront assumées à 100% par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est réparti comme suit pour chacune des années et prévu au PDI 2022-2031 :

(En millier de $)

Projet investi	2022	2023	2024
45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1 264 $	5 900 $	1 264 $
69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	734 $	2 935 $	0 $

18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection		1 632 $	291 $
59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection		1 798 $	4 950 $
75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement		25 $	
18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection		130 $	32 $
	1 998 $	**12 420 $**	**6 537 $**

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Répartition travaux contingences - incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
La grille d'analyse Montréal 2030 se retrouve en pièces jointes.

Le présent projet est assujetti au Règlement sur la traçabilité des sols contaminés excavés. Les clauses à cet effet ont été prévues dans les documents d'appel d'offres

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 12 octobre 2022, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.
L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la mobilité».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts reliés à la COVID-19 sont décrits à la clause 3.1 du cahier de clauses administratives spéciales CCAS

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates Visées:
Commission permanente sur l'examen des contrats : septembre 2022

Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par l'instance décisionnelle visée
Début des travaux : octobre 2022
Fin des travaux : août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Immacula CADELY)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Isabelle POISSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau
François GODEFROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Katie TREMBLAY, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean HAMAOUI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Patrick RICCI, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Stéphane BLAIS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Stéphane BLAIS, 18 août 2022
Jonathan HAMEL-NUNES, 17 août 2022
Patrick RICCI, 11 août 2022
François GODEFROY, 8 août 2022
Jean HAMAOUI, 4 août 2022
Manli Joëlle CHEN, 3 août 2022
Katie TREMBLAY, 28 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Judith PEREZ
Ingénieure (Chargée de projet)

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-28

Élizabeth HARVEY
chef(fe) de section - conception et realisation des projets d'ingenierie

Tél : 514 872-3710
Télécop. :

Tél : 514-212 1401
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean CARRIER
Directeur
Tél : 514 243-8284
Approuvé le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur par intérim
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2022-08-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres :	459610	No du GDD :	1227231057
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement de MHM		
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme		

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	6 / 6 / 2022	Ouverture originalement prévue le :	7 / 7 / 2022
Ouverture faite le :	14 / 7 / 2022	Délai total accordé aux soumissionnaires :	37 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 4 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
27 / 6 / 2022	Modifications au cahier des charges et aux DTSI-V et DTSI-W	117 807,00
30 / 6 / 2022	Tableau de questions et réponses	0,00
5 / 7 / 2022	Addenda report d'ouverture	0,00
7 / 7 / 2022	Tableau de questions et réponses R01	0,00

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs	15	Nbre de soumissions reçues	5	% de réponses	33
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 12 / 10 / 2022

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes (Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) — Total
DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	16,863,086.27
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	18,132,665.86
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	18,363,382.44
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.	19,078,558.72
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	19,494,000.00
Estimation — **interne**	17,449,016.92

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation : **-3.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse : **7.5%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

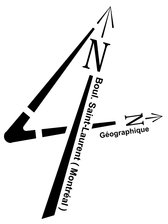
Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

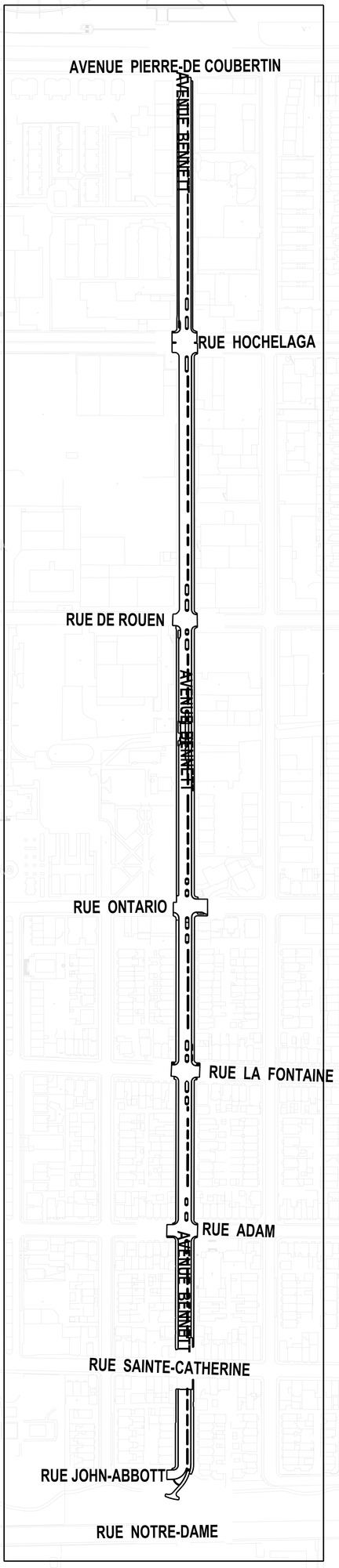
	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		X	AMP		X	***Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant***
RENA		X	Revenu Qc		X	

Recommandation

Nom du soumissionnaire :	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.	
Montant du contrat (incluant les taxes) ($) :		16 863 086,27 $
Montant des contingences ($) :	14,60%	2 461 899,93 $
Montant des incidences ($) :		3 608 005,94 $

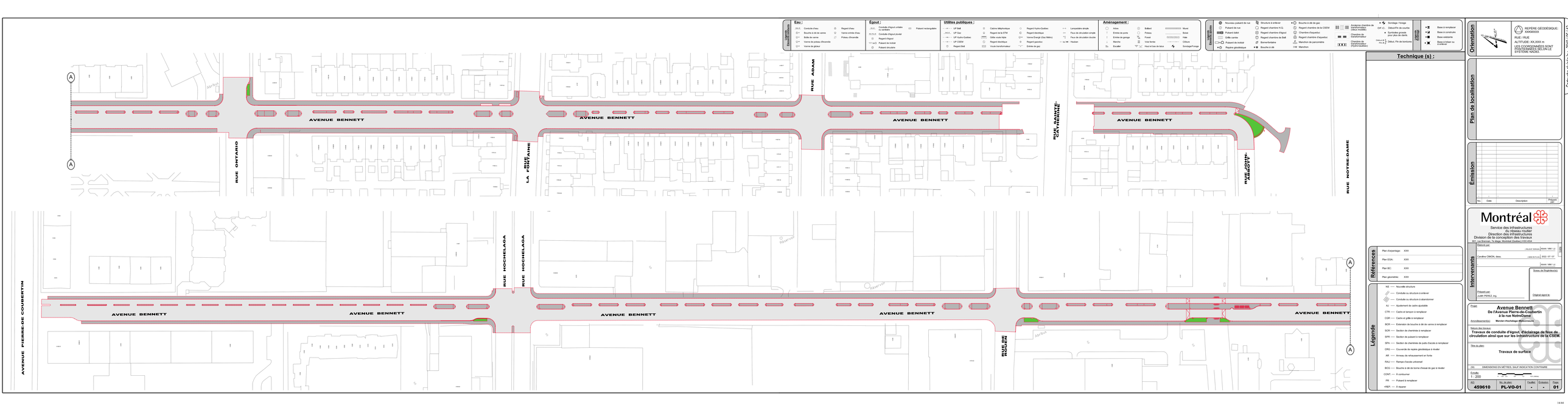
Date prévue de début des travaux : 25 / 10 / 2022 — Date prévue de fin des travaux : 24 / 8 / 2024





Plan de localisation
Soumission 459610

13144



Technique (s) :

Références

Plan d'arpentage : XXX

Plan EGA : XXX

Plan BC : XXX

Plan géométrie : XXX

Légende

NS ---- Nouvelle structure

---- Conduite ou structure à enlever

---- Conduite ou structure à abandonner

AJ ---- Ajustement de cadre ajustable

CTR ---- Cadre et tampon à remplacer

CGR ---- Cadre et grille à remplacer

BCR ---- Extension de bouche à clé de vanne à remplacer

SCR ---- Section de cheminée à remplacer

SPR ---- Section de puisard à remplacer

SPA ---- Section de cheminée de puits d'accès à remplacer

CRO ---- Couvercle de regard géodésique à rivveler

AR ---- Arrivée de refroulement en fonte

RAJ ---- Rampe d'accès universel

BCS ---- Bouche à clé de borne d'essai de gaz à rivveler

CONS ---- À construire

PR ---- Puisard à remplacer

«REP» ---- À réparer

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: XXMXXXX

RUE / RUE

ALTITUDE: XX.XXX m

LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83.

Plan de localisation

Émission

No.	Date	Description	Préparé par:

Intervenants

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, Tour Est, 9e étage, Montréal (Québec) H3C0G4

Dessiné par :
Nicolas Tétreau (AAAA / MM / JJ)

Vérifié par :
Caroline CIMON, ébsa. (AAAA / MM / JJ) 2022 / 07 / 07

Approuvé par :
(AAAA / MM / JJ)

Bureau de Projet Marché

Préparé par :
Justin PERICZ, ing.

Original signé le:

Projet :

Avenue Bennett
De l'avenue Pierre-de-Coubertin à la rue NotreDame

Arrondissement(s) :
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Nature des travaux :
Travaux de conduite d'égout, d'éclairage de feux de circulation ainsi que sur les infrastructure de la CSEM.

Titre du plan :
Travaux de surface

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

Échelle:
1 : 200

NO.	No. du plan	Feuillet	Révision	Plan
459610	PL-VO-01	-	-	01

Montréal

Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
801 Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES # 459610

Date de publication : 2022-06-06
Date d'ouverture : 2022-07-14

Liste des preneurs du cahier des charges

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES
1	BORDURES POLYCOR INC.
2	BRUNEAU ELECTRIQUE INC.
3	CONSTRUCTION N.R.C. INC.
4	DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
5	ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
6	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.
7	INSITUFORM TECHNOLOGIES LIMITED
8	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE
9	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.
10	LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
11	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
12	NÉOLECT INC.
13	RAMCOR CONSTRUCTION INC.
14	ROXBORO EXCAVATION INC.
15	SYSTEMES URBAINS NC.

INFORMATIONS SUR LE PROJET

ÉTAPE 1 - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre du projet	Travaux de conduite d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feu de circulation ainsi que dans les infrastructures de la CSEM sur l'avenue Bennett, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Pierre-de-Coubertin.

	GDD	N° Référence (#Soumission)	Arrondissement emplacement des travaux [1]	Date [2]	Unité d'affaires Exécutant
	1227231057	459610	MHM	2022-01-21	3003 - Infra.réseau routier-Infra

	Nom des rues ou de la Place ou du parc	de	à	Type de rue [3]
rue 1	Av Bennett	Notre-Dame	Pierre-de-Coubertin	Artérielle

ÉTAPE 2 - RESPONSABLES ET PROJETS INVESTI

Responsables	Nom	Unité d'affaires	Téléphone	Courriel
Demandeur des sous-projets	Martine Dos Santos	3003 - Infra.réseau routier-Infra		
Chargé de projet - exécutant	Judith Perez	3003 - Infra.réseau routier-Infra		
Requérant 1 [4]	Luis Alejandro Covaruvias	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau		
Requérant 2	Isabelle Bessette	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite		
Requérant 3	Marco Levesque	12 - Commission Des Services Electriques		

PARTAGE DES COÛTS

GDD **1227231057**

Sous-projet - Soumission	Projet SIMON - Soumission	Description - Bordereaux de la soumission	Sous-projet - Payeur	Projet SIMON - Payeur	Prix de l'entrepreneur Montant avant taxes	% contingences	# du partage	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Travaux - Montant avant taxes après partages	Contingences - Montant avant taxes après partages	Contingences - Nouveaux %
							Payeur	CSEM	CSEM	CSEM	DRE	SUM (Corpo)	CSEM	SUM	SUM	SUM			
							Travaux partagés	Signalisa.	Bases et conduits	Items communs	Items communs	travaux partagés	Chaussée	Éclairage	Feux	Items communs			
							% Contingence [1]	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%	15,00%			
2245000021	190956	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Items communs - frais généraux	2245000021	190956	2 347 630,00 $	15,00%	1	-73 168,43 $			-208 701,21 $	-145 757,90 $				-1 920 002,46 $	0,00 $	0,00 $	15,00%
2245000022	190957	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin- Piste cyclable construction	2245000022	190957	5 244 013,30 $	15,00%	2			-131 787,50 $							5 112 225,80 $	766 833,87 $	15,00%
2259070040	190959	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Chaussée	2259070040	190959	910 617,70 $	15,00%	3		1 082 164,09 $			145 757,90 $	-7 425,00 $			1 194 639,65 $	3 325 754,34 $	498 863,15 $	15,00%
2245000024	190961	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	2245000024	190961	502 222,00 $	15,00%	4							-502 222,00 $			- $	- $	
2245000025	190962	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	2245000025	190962	50 688,00 $	15,00%	5								-50 688,00 $		- $	- $	
2218100066	189920	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	2218100066	189920	306 331,00 $	10,00%	6				49 032,83 $						355 363,83 $	37 988,02 $	10,69%
2218200003	189924	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie privée	2218200003	189924	128 589,70 $	20,00%	7										128 589,70 $	25 717,94 $	20,00%
2218100068	189922	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie publique	2218100068	189922	997 523,00 $	10,00%	8				159 668,38 $						1 157 191,38 $	123 702,56 $	10,69%
2269162900	190953	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	2269162900	190953	4 179 127,00 $	15,00%	9	73 168,43 $	-1 759 995,84 $	131 787,50 $			7 425,00 $				2 631 512,09 $	394 726,81 $	15,00%
2275100007	191363	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	2275100007	191363	0,00 $	15,00%	10		20 762,00 $								20 762,00 $	3 114,30 $	15,00%
2259070115	192818	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	2259070115	192818	0,00 $	15,00%	11		60 236,84 $						50 688,00 $	66 497,60 $	177 422,44 $	26 613,37 $	15,00%
2259070116	192819	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	2259070116	192819	0,00 $	15,00%	12		596 832,91 $					502 222,00 $		658 865,20 $	1 757 920,11 $	263 688,02 $	15,00%
					14 666 741,70 $	2 141 248,04 $		0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	14 666 741,70 $	2 141 248,04 $	
	910 617,70 $	62,22%		Totaux avec taxes	16 863 086,27 $	2 461 899,93 $											16 863 086,27 $	2 461 899,93 $	
	502 222,00 $	34,32%		Grand total	19 324 986,20 $												19 324 986,20 $		
	50 688,00 $	3,46%																	
	1 463 527,70 $	100,00%																	

ÉTAPE 16 - COMPLÉTER LES INFORMATIONS POUR LES INCIDENCES DE LA VILLE

GDD 1227231057

INSTRUCTIONS

Sélectionner les dépenses incidences associées à chaque sous-projet et inscrire le montant avant taxes associé à la dépense.

										Taux de la Ville		Taux CSÉM				
										Taxes	Net	Taxes	Net			
										1,14975	1,049875	1,14975	1,008479			
						à compléter			à compléter							
Sous-projet incidences #1	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #1**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2245000023	**190958**	**Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction**	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	1.1	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par Ville	Non	Pro	200 000,00 $	200 000,00 $	200 000,00 $	2 186 945,21 $	2 393 522,66 $	2 255 746,88 $	54301	070003
					1.2	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme interne	Non	Pro	245 000,00 $	245 000,00 $	245 000,00 $				54301	070003
					1.3	Marquage et signalisation par cols bleus	Non	Tech	6 000,00 $	6 000,00 $	6 000,00 $				54590	070003
					1.4	Mobilier urbain - Achat externe	Ville	Achat	229 195,00 $	263 516,95 $	240 626,10 $				57401	070003
					1.5	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	30 000,00 $	34 492,50 $	31 496,25 $				54301	070003
					1.6	Frais pour branchement HQ	Ville	Tech	50 000,00 $	57 487,50 $	52 493,75 $				54590	070003
					1.7	Traces Québec - gestion et traçabilité des sols contaminés	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54301	070003
					1.8	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU appartenant au tiers) et frais de gestion	Ville	Tech	180 000,00 $	206 955,00 $	188 977,50 $				54590	070003
					1.9	Bixi Mobilier urbain - Installation firme externe	Ville	Tech	30 000,00 $	34 492,50 $	31 496,25 $				54590	070003
					1.10	Feux de circulation - Achat interne	Non	Achat	20 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $				57401	070003
					1.11	Frais de communication par firme externe	Ville	Pro	8 000,00 $	9 198,00 $	8 399,00 $				54301	070003
					1.12	Surveillance firme externe gérée par CSEM payé par Ville	Ville	Pro	**34 004,10 $**	39 096,21 $	35 700,05 $				54301	070003
					1.13	Laboratoire CSEM (sols contaminés) payé par Ville	Ville	Pro	**3 339,70 $**	3 839,82 $	3 506,27 $				54301	070003
					1.14	Laboratoire CSEM (contrôle qualitatif) payé par Ville	Ville	Pro	**2 569,00 $**	2 953,71 $	2 697,13 $				54301	070003
					1.15	Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par Ville (Non taxable)	Non	Pro	336 463,04 $	336 463,04 $	336 463,04 $				54301	070003
					1.16	Plantation par firme externe	Ville	Tech	798 675,00 $	918 276,58 $	838 508,92 $				54590	070003
					1.17	Trace QC géré par CSEM payé par la ville	Ville	Pro	**3 699,37 $**	4 253,35 $	3 883,88 $				54301	070003
Sous-projet incidences #2	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #2**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2218100067	**189921**	**Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires**	4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	2.1	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $	52 000,00 $	56 792,00 $	53 596,00 $	54301	070003
					2.2	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54301	070003
					2.3	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme interne	Non	Pro	20 000,00 $	20 000,00 $	20 000,00 $				54301	070003
					2.4	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU	Ville	Tech	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54590	070003
					2.5	Frais de communication par firme externe	Ville	Pro	2 000,00 $	2 299,50 $	2 099,75 $				54301	070003
Sous-projet incidences #3 (ESP)	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #3**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2218100069	**189923**	**Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. remplacement entrée service en plomb partie publique**	4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	3.1	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $	110 000,00 $	114 492,50 $	111 496,25 $	54301	070003
					3.2	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par firme externe	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54301	070003
					3.3	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme interne	Non	Pro	80 000,00 $	80 000,00 $	80 000,00 $				54301	070003
					3.4	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU	Ville	Tech	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54590	070003
					3.5	Frais de communication par firme externe	Ville	Pro		0,00 $	0,00 $				54301	070003
Sous-projet incidences #4	**Projet SIMON**	**Incidences - Description**	**Requérant**	**Projet Investi**	**#**	**Dépenses incidentes du sous-projet incidences #4**	**Taxes**	**Type d'incidences**	**Montant avant taxes**	**Montant avec taxes**	**Montant net ristourne taxes**	**Total Incidences avant taxes**	**Total Incidences avec taxes**	**Total Incidences net ristourne taxes**	OBJET SIMON	AUTRE SIMON

Sous-projet incidences #5	Projet SIMON	Incidences - Description	Requérant	Projet Investi	#	Dépenses incidentes du sous-projet incidences #5	Taxes	Type d'incidences	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristourne taxes	Total Incidences avant taxes	Total Incidences avec taxes	Total Incidences net ristourne taxes	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2269162902	190955	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	4.1	CSEM -Conception, surveillance interne par CSEM et frais généraux payé par CSEM (Non taxable)	Non	Pro	**492 260,36 $**	492 260,36 $	492 260,36 $	492 260,36 $	492 260,36 $	492 260,36 $	54301	070003
2269162901	190954	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	5.1	CSEM - Surveillance environnementale par firme externe gérée et payé par CSEM	CSEM	Pro	**95 850,25 $**	110 203,82 $	96 662,94 $	122 933,34 $	141 342,61 $	123 975,66 $	54301	070003
					5.2	CSEM - Laboratoire CSEM (sols contaminés) payé par CSEM	CSEM	Pro	**9 413,91 $**	10 823,64 $	9 493,73 $				54301	070003
					5.3	CSEM - Laboratoire CSEM (contrôle qualitatif) payé par CSEM	CSEM	Pro	**7 241,47 $**	8 325,88 $	7 302,87 $				54301	070003
					5.4	CSEM - Autres dépenses d'incidences de la CSEM payées par CSEM	CSEM	Tech	**10 427,71 $**	11 989,26 $	10 516,12 $				54590	070003

Portion des incidences liées aux travaux	Avant taxes	Avec taxes	Net de ristournes CSEM
Surveillance externe - Jour de surveillance	95,850.25 $	110,203.83 $	96,662.94 $
Laboratoire (sols contaminés)	9,413.91 $	10,823.64 $	9,493.73 $
Laboratoires (contrôle qualitatif)	7,241.47 $	8,325.88 $	7,302.87 $
Ligne de rue (services d'arpentage)	- $	- $	- $
Traces québec	10,427.71 $	11,989.27 $	10,516.13 $
Autres dépenses (nnnnnnn)	- $	- $	- $
Conception et frais généraux (3) incidence (aucune taxe applicable)	492,260.36 $	492,260.36 $	492,260.36 $

Sous-projet incidences #6	Projet SIMON	Incidences - Description	Requérant	Projet Investi	#	Dépenses incidentes du sous-projet incidences #6	Taxes	Type d'incidences	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristourne taxes	Total Incidences avant taxes	Total Incidences avec taxes	Total Incidences net ristourne taxes	OBJET SIMON	AUTRE SIMON
2259070041	190960	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. techn. et achat Chaussée réhab	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	6.1	Laboratoire - Contrôle qualitatif des matériaux par Ville	Non	Pro	100 000,00 $	100 000,00 $	100 000,00 $	390 000,00 $	409 467,50 $	396 483,75 $	54301	070003
					6.2	Marquage et signalisation par cols bleus	Non	Tech	10 000,00 $	10 000,00 $	10 000,00 $				54590	070003
					6.3	Gestion des impacts par firme externe	Ville	Pro	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $				54301	070003
					6.4	Utilités publiques: travaux et/ou surveillance exécutés par des tiers (déplacement ou modification de RTU	Ville	Tech	120 000,00 $	137 970,00 $	125 985,00 $				54590	070003
					6.5	Laboratoire - Surveillance environnementale (gestion des sols excavés, des eaux, et/ou biogaz) par firme interne	Non	Pro	150 000,00 $	150 000,00 $	150 000,00 $				54301	070003

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT

GDD **1227231057**

Requérant - Description	Règlement d'emprunt	Sous-projet Investi	Projet SIMON	Description	Type	Proposition de clé	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	20-023 Conduits souterrains/Enfouiss.fils aériens CM20 0538	2269162900	190953	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	1.Travaux	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190953.000000.19520.00000	2 631 512,09 $	3 025 581,02 $	2 653 824,02 $
					2.Contingences	6105.7720023.802400.06819.57201.000000 .0000.190953.070008.19520.00000	394 726,81 $	453 837,15 $	398 073,60 $
		2269162901	190954	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190954.070003.19520.00000	112 505,63 $	129 353,35 $	113 459,54 $
						6105.7720023.802400.06819.54590.000000 .0000.190954.070003.19520.00000	10 500,13 $	12 072,52 $	10 589,16 $
		2269162902	190955	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	3.Incidences	6105.7720023.802400.06819.54301.000000 .0000.190955.070003.19520.00000	492 271,68 $	492 271,68 $	492 271,68 $
Total pour 12 - Commission Des Services Electriques							3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359	2259070040	190959	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Chaussée	1.Travaux	6101.7719023.802719.03107.57201.000000 .0000.190959.000000.17025.00000	3 325 754,34 $	3 823 786,05 $	3 491 626,34 $
					2.Contingences	6101.7719023.802719.03107.57201.000000 .0000.190959.070008.17025.00000	498 863,15 $	573 567,91 $	523 743,95 $
		2259070041	190960	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. techn. et achat Chaussée réhab	3.Incidences	6101.7719023.802719.03107.54301.000000 .0000.190960.070003.17025.00000	260 000,00 $	261 497,50 $	260 498,75 $
						6101.7719023.802719.03107.54590.000000 .0000.190960.070003.17025.00000	130 000,00 $	147 970,00 $	135 985,00 $
		2259070115	192818	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	1.Travaux	6101.7719023.802719.03163.57201.000000 .0000.192818.000000.17040.00000	177 422,44 $	203 991,46 $	186 271,39 $
					2.Contingences	6101.7719023.802719.03163.57201.000000 .0000.192818.070008.17040.00000	26 613,37 $	30 598,72 $	27 940,71 $
		2259070116	192819	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	1.Travaux	6101.7719023.802719.03141.57201.000000 .0000.192819.000000.19010.00000	1 757 920,11 $	2 021 168,65 $	1 845 596,38 $
					2.Contingences	6101.7719023.802719.03141.57201.000000 .0000.192819.070008.19010.00000	263 688,02 $	303 175,30 $	276 839,46 $
	21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328	2275100007	191363	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	1.Travaux	6101.7721015.802719.06819.57201.000000 .0000.191363.000000.45010.00000	20 762,00 $	23 871,11 $	21 797,50 $
					2.Contingences	6101.7721015.802719.06819.57201.000000 .0000.191363.070008.45010.00000	3 114,30 $	3 580,67 $	3 269,63 $
	RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711	2245000021	190956	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Items communs - frais généraux	1.Travaux	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190956.000000.15050.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
					2.Contingences	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190956.070008.15050.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		2245000022	190957	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin- Piste cyclable construction	1.Travaux	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190957.000000.15050.00000	5 112 225,80 $	5 877 781,61 $	5 367 198,06 $
					2.Contingences	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190957.070008.15050.00000	766 833,87 $	881 667,24 $	805 079,71 $
		2245000023	190958	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction	3.Incidences	5001.5020043.802719.03107.54301.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	873 105,09 $	886 827,86 $	877 675,53 $
						5001.5020043.802719.03107.54590.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	1 064 675,00 $	1 223 211,58 $	1 117 476,42 $
						5001.5020043.802719.03107.57401.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	249 195,00 $	283 516,95 $	260 626,10 $
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite							14 530 172,50 $	16 546 212,61 $	15 201 624,92 $
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	21-011_Renouv. actifs réseaux second.d'aqua.et.égou. CM21 0194	2218100066	189920	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	1.Travaux	6130.7721011.802720.04161.57201.000000 .0000.189920.000000.12015.00000	355 363,83 $	408 579,56 $	373 087,60 $
					2.Contingences	6130.7721011.802720.04161.57201.000000 .0000.189920.070008.12015.00000	37 988,02 $	43 676,73 $	39 882,68 $
		2218100067	189921	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires	3.Incidences	6130.7721011.802720.04161.54301.000000 .0000.189921.070003.12015.00000	42 000,00 $	45 294,50 $	43 097,25 $
						6130.7721011.802720.04161.54590.000000 .0000.189921.070003.12015.00000	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
		2218100068	189922	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie publique	1.Travaux	6130.7721011.802720.04121.57201.000000 .0000.189922.000000.13020.00000	1 157 191,38 $	1 330 480,79 $	1 214 906,30 $
					2.Contingences	6130.7721011.802720.04121.57201.000000 .0000.189922.070008.13020.00000	123 702,56 $	142 227,01 $	129 872,22 $
		2218100069	189923	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. remplacement entrée service en plomb partie publique	3.Incidences	6130.7721011.802720.04121.54301.000000 .0000.189923.070003.13020.00000	100 000,00 $	102 995,00 $	100 997,50 $
						6130.7721011.802720.04121.54590.000000 .0000.189923.070003.13020.00000	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
	revenu/dépenses EAU Plomb privée	2218200003	189924	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie privée	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.189924.000000.99900.00000	128 589,70 $	147 846,01 $	135 003,11 $
					2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.189924.070008.99900.00000	25 717,94 $	29 569,20 $	27 000,62 $
Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau							1 990 553,43 $	2 273 663,81 $	2 084 844,78 $
Total général							**20 162 242,27 $**	**22 932 992,15 $**	**20 954 687,70 $**

Répartition des coûts par payeur

GDD **1227231057**

Requérant	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
12 - Commission Des Services Electriques	1.Travaux	2 631 512,09 $	3 025 581,02 $	2 653 824,02 $
	2.Contingences	394 726,81 $	453 837,15 $	398 073,60 $
	3.Incidences	615 277,44 $	633 697,55 $	616 320,37 $
Total pour 12 - Commission Des Services Electriques		3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	10 394 084,70	11 950 598,89 $	10 912 489,68 $
	2.Contingences	1 559 112,71 $	1 792 589,83 $	1 636 873,45 $
	3.Incidences	2 576 975,09 $	2 803 023,89 $	2 652 261,80 $
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite		14 530 172,50	16 546 212,61 $	15 201 624,92 $
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	1 641 144,91 $	1 886 906,36 $	1 722 997,01 $
	2.Contingences	187 408,52 $	215 472,95 $	196 755,52 $
	3.Incidences	162 000,00 $	171 284,50 $	165 092,25 $
Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau		1 990 553,43 $	2 273 663,81 $	2 084 844,78 $
Total général		**20 162 242,27**	**22 932 992,15 $**	**20 954 687,70 $**

Répartition des coûts par fonds

GDD **1227231057**

Fonds	Compétence	Requérant	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
012 Fonds des conduits souterrains	Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	1.Travaux	2 631 512,09 $	3 025 581,02 $	2 653 824,02 $
			2.Contingences	394 726,81 $	453 837,15 $	398 073,60 $
			3.Incidences	615 277,44 $	633 697,55 $	616 320,37 $
	Total pour Corpo			3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
Total pour 012 Fonds des conduits souterrains				3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
014 Fonds des dépenses en immobilisations	Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	5 112 225,80 $	5 877 781,62 $	5 367 198,06 $
			2.Contingences	766 833,87 $	881 667,24 $	805 079,71 $
			3.Incidences	2 186 975,09 $	2 393 556,39 $	2 255 778,05 $
	Total pour Agglo			8 066 034,76 $	9 153 005,25 $	8 428 055,82 $
	Corpo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	5 281 858,90 $	6 072 817,27 $	5 545 291,61 $
			2.Contingences	792 278,84 $	910 922,59 $	831 793,74 $
			3.Incidences	390 000,00 $	409 467,50 $	396 483,75 $
		4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	1 512 555,21 $	1 739 060,35 $	1 587 993,90 $
			2.Contingences	161 690,58 $	185 903,75 $	169 754,90 $
			3.Incidences	162 000,00 $	171 284,50 $	165 092,25 $
	Total pour Corpo			8 300 383,53 $	9 489 455,96 $	8 696 410,15 $
Total pour 014 Fonds des dépenses en immobilisations				16 366 418,29 $	18 642 461,21 $	17 124 465,97
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	Corpo	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	128 589,70 $	147 846,01 $	135 003,11 $
			2.Contingences	25 717,94 $	29 569,20 $	27 000,62 $
	Total pour Corpo			154 307,64 $	177 415,21 $	162 003,73 $
Total pour 040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt				154 307,64 $	177 415,21 $	162 003,73 $
Total général				**20 162 242,27 $**	**22 932 992,15 $**	**20 954 687,70**

RÉCAPITULATIF DES MONTANTS

GDD **1227231057**

		Montants du contrat		
		Avant taxe	Avec taxes	Net de ristournes des taxes
Travaux		14 666 741,70 $	16 863 086,27 $	15 289 310,71 $
Contingences	**14,60%**	2 141 248,04 $	2 461 899,93 $	2 231 702,58 $
Sous-total travaux et contingences		16 807 989,74 $	19 324 986,20 $	17 521 013,29 $
Incidences		3 354 252,53 $	3 608 005,94 $	3 433 674,42 $
Total des montants maximum autorisés		**20 162 242,27 $**	**22 932 992,15 $**	**20 954 687,70 $**

Vérifications

Le total des travaux avant taxes correspondre au total des travaux de la soumission de l'entrepreneur.

Total travaux avant taxes à autoriser	14 666 741,70 $
Total travaux avant taxes soumission des prix	14 666 741,70 $
Écart	**0,00 $**

Répartition des coûts par fonds

GDD **1227231057**

Fonds	Compétence	Requérant	Type de montant	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
012 Fonds des conduits souterrains	Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	1.Travaux	2 631 512,09 $	3 025 581,02 $	2 653 824,02 $
			2.Contingences	394 726,81 $	453 837,15 $	398 073,60 $
			3.Incidences	615 277,44 $	633 697,55 $	616 320,37 $
	Total pour Corpo			3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
Total pour 012 Fonds des conduits souterrains				3 641 516,34 $	4 113 115,73 $	3 668 218,00 $
014 Fonds des dépenses en immobilisations	Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	5 112 225,80 $	5 877 781,62 $	5 367 198,06 $
			2.Contingences	766 833,87 $	881 667,24 $	805 079,71 $
			3.Incidences	2 186 975,09 $	2 393 556,39 $	2 255 778,05 $
	Total pour Agglo			8 066 034,76 $	9 153 005,25 $	8 428 055,82 $
	Corpo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	1.Travaux	5 281 858,90 $	6 072 817,27 $	5 545 291,61 $
			2.Contingences	792 278,84 $	910 922,59 $	831 793,74 $
			3.Incidences	390 000,00 $	409 467,50 $	396 483,75 $
		4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	1 512 555,21 $	1 739 060,35 $	1 587 993,90 $
			2.Contingences	161 690,58 $	185 903,75 $	169 754,90 $
			3.Incidences	162 000,00 $	171 284,50 $	165 092,25 $
	Total pour Corpo			8 300 383,53 $	9 489 455,96 $	8 696 410,15 $
Total pour 014 Fonds des dépenses en immobilisations				16 366 418,29 $	18 642 461,21 $	17 124 465,97
040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt	Corpo	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	1.Travaux	128 589,70 $	147 846,01 $	135 003,11 $
			2.Contingences	25 717,94 $	29 569,20 $	27 000,62 $
	Total pour Corpo			154 307,64 $	177 415,21 $	162 003,73 $
Total pour 040 Fonds des Autres dépenses financées par emprunt				154 307,64 $	177 415,21 $	162 003,73 $
Total général				**20 162 242,27 $**	**22 932 992,15 $**	**20 954 687,70**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - SUM

GDD **1227231057**

Requérant - Description	Règlement d'emprunt	Projet SIMON	Description	Type	Proposition de clé	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359	190959	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Chaussée	1.Travaux	6101.7719023.802719.03107.57201.000000 .0000.190959.000000.17025.00000	3 325 754,34 $	3 823 786,05 $	3 491 626,34 $
				2.Contingences	6101.7719023.802719.03107.57201.000000 .0000.190959.070008.17025.00000	498 863,15 $	573 567,91 $	523 743,95 $
		190960	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. techn. et achat Chaussée réhab	3.Incidences	6101.7719023.802719.03107.54301.000000 .0000.190960.070003.17025.00000	260 000,00 $	261 497,50 $	260 498,75 $
					6101.7719023.802719.03107.54590.000000 .0000.190960.070003.17025.00000	130 000,00 $	147 970,00 $	135 985,00 $
		192818	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	1.Travaux	6101.7719023.802719.03163.57201.000000 .0000.192818.000000.17040.00000	177 422,44 $	203 991,46 $	186 271,39 $
				2.Contingences	6101.7719023.802719.03163.57201.000000 .0000.192818.070008.17040.00000	26 613,37 $	30 598,72 $	27 940,71 $
		192819	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	1.Travaux	6101.7719023.802719.03141.57201.000000 .0000.192819.000000.19010.00000	1 757 920,11 $	2 021 168,65 $	1 845 596,38 $
				2.Contingences	6101.7719023.802719.03141.57201.000000 .0000.192819.070008.19010.00000	263 688,02 $	303 175,30 $	276 839,46 $
	Total pour 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel CM19 0359					6 440 261,44 $	7 365 755,58 $	6 748 501,97 $
	21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328	191363	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	1.Travaux	6101.7721015.802719.06819.57201.000000 .0000.191363.000000.45010.00000	20 762,00 $	23 871,11 $	21 797,50 $
				2.Contingences	6101.7721015.802719.06819.57201.000000 .0000.191363.070008.45010.00000	3 114,30 $	3 580,67 $	3 269,63 $
	Total pour 21-015 Ach.et installation bornes véh. électriques CM 21 0328					23 876,30 $	27 451,78 $	25 067,13 $
	RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711	190956	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Items communs - frais généraux	1.Travaux	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190956.000000.15050.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
				2.Contingences	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190956.070008.15050.00000	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		190957	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin- Piste cyclable construction	1.Travaux	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190957.000000.15050.00000	5 112 225,80 $	5 877 781,61 $	5 367 198,06 $
				2.Contingences	5001.5020043.802719.03107.57201.000000 .0000.190957.070008.15050.00000	766 833,87 $	881 667,24 $	805 079,71 $
		190958	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction	3.Incidences	5001.5020043.802719.03107.54301.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	873 105,09 $	886 827,86 $	877 675,53 $
					5001.5020043.802719.03107.54590.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	1 064 675,00 $	1 223 211,58 $	1 117 476,42 $
					5001.5020043.802719.03107.57401.000000 .0000.190958.070003.15050.00000	249 195,00 $	283 516,95 $	260 626,10 $
	Total pour RCG 20-043 pistes cyclables CG20 0711					8 066 034,76 $	9 153 005,25 $	8 428 055,82 $
Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite						14 530 172,50 $	16 546 212,61 $	15 201 624,92 $
Total général						**14 530 172,50 $**	**16 546 212,61 $**	**15 201 624,92 $**

RÉPARTITION DES COÛTS DU CONTRAT - EAU

GDD **1227231057**

Requérant - Description	Règlement d'emprunt	Projet SIMON	Description	Type	Proposition de clé	Montant avant taxes	Montant avec taxes	Montant net ristournes des taxes
4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	21-011_Renouv. actifs réseaux second. d'aqua.et.égou. CM21 0194	189920	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	1.Travaux	6130.7721011.802720.04161.57201.000000 .0000.189920.000000.12015.00000	355 363,83 $	408 579,56 $	373 087,60 $
				2.Contingences	6130.7721011.802720.04161.57201.000000 .0000.189920.070008.12015.00000	37 988,02 $	43 676,73 $	39 882,68 $
		189921	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires	3.Incidences	6130.7721011.802720.04161.54301.000000 .0000.189921.070003.12015.00000	42 000,00 $	45 294,50 $	43 097,25 $
					6130.7721011.802720.04161.54590.000000 .0000.189921.070003.12015.00000	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
		189922	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie publique	1.Travaux	6130.7721011.802720.04121.57201.000000 .0000.189922.000000.13020.00000	1 157 191,38 $	1 330 480,79 $	1 214 906,30 $
				2.Contingences	6130.7721011.802720.04121.57201.000000 .0000.189922.070008.13020.00000	123 702,56 $	142 227,01 $	129 872,22 $
		189923	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. remplacement entrée service en plomb partie publique	3.Incidences	6130.7721011.802720.04121.54301.000000 .0000.189923.070003.13020.00000	100 000,00 $	102 995,00 $	100 997,50 $
					6130.7721011.802720.04121.54590.000000 .0000.189923.070003.13020.00000	10 000,00 $	11 497,50 $	10 498,75 $
	revenu/dépenses EAU Plomb privée	189924	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie privée	1.Travaux	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.189924.000000.99900.00000	128 589,70 $	147 846,01 $	135 003,11 $
				2.Contingences	6101.9990000.803506.04121.57201.000000 .0000.189924.070008.99900.00000	25 717,94 $	29 569,20 $	27 000,62 $
Total pour 4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau						1 990 553,43 $	2 273 663,81 $	2 084 844,78 $
Total général						**1 990 553,43 $**	**2 273 663,81 $**	**2 084 844,78 $**

BUDGET REQUIS PAR PROJET INVESTI - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

	GDD	1227231057					
Compétence	**Requérant**	**Projet Investi payeur**	**Budget requis total** (travaux, contingences et incidences)	**Budget requis 2022**	**Budget requis 2023**	**Budget requis 2024**	**Budget requis Ultérieur**
Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	8 428 055,82 $	1 264 208,37 $	5 899 639,07 $	1 264 208,37 $	0,00 $
Total pour Agglo			8 428 055,82 $	1 264 208,37 $	5 899 639,07 $	1 264 208,37 $	0,00 $
Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	3 668 218,00 $	733 643,60 $	2 934 574,40 $	0,00 $	0,00 $
	4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	6 748 501,97 $	0,00 $	1 798 472,51 $	4 950 029,46 $	0,00 $
		75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement	25 067,13 $	0,00 $	25 067,13 $	0,00 $	0,00 $
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	1 922 841,05 $	0,00 $	1 631 586,10 $	291 254,95 $	0,00 $
		18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	162 003,73 $	0,00 $	129 602,99 $	32 400,75 $	0,00 $
Total pour Corpo			12 526 631,88 $	733 643,60 $	6 519 303,12 $	5 273 685,16 $	0,00 $
Total général			**20 954 687,70 $**	**1 997 851,97 $**	**12 418 942,19 $**	**6 537 893,54 $**	**0,00 $**

BUDGET REQUIS - TRAVAUX-CONTINGENCES-INCIDENCES

	GDD	1227231057								
Compétence	Requérant	Projet Investi payeur	Sous-projet	Projet SIMON	Sous-projet Description	Budget requis total (travaux, contingences et incidences)	Budget requis 2022	Budget requis 2023	Budget requis 2024	Budget requis Ultérieur
Agglo	4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite	45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement	2245000021	190956	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Items communs - frais généraux	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2245000022	190957	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin- Piste cyclable construction	6 172 277,77 $	925 841,67 $	4 320 594,44 $	925 841,67 $	0,00 $
			2245000023	190958	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof., techn. et achat Piste cyclable construction	2 255 778,05 $	338 366,71 $	1 579 044,63 $	338 366,71 $	0,00 $
			2245000024	190961	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
			2245000025	190962	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 45000 - Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable - Agglo - Développement				8 428 055,82 $	1 264 208,37 $	5 899 639,07 $	1 264 208,37 $	0,00 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite					8 428 055,82 $	1 264 208,37 $	5 899 639,07 $	1 264 208,37 $	0,00 $
Total pour Agglo						8 428 055,82 $	1 264 208,37 $	5 899 639,07 $	1 264 208,37 $	0,00 $
Corpo	12 - Commission Des Services Electriques	69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection	2269162900	190953	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Conduits souterrains CSEM - modification et amélioration	3 051 897,62 $	610 379,52 $	2 441 518,10 $	0,00 $	0,00 $
			2269162901	190954	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences serv. prof. et techn. externes CSEM - payé par CSEM	124 048,69 $	24 809,74 $	99 238,95 $	0,00 $	0,00 $
			2269162902	190955	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences Conception et surveillance et frais généraux CSEM - modification et amélioration payé par CSEM	492 271,68 $	98 454,34 $	393 817,34 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 69097 - Programme de construction et de modification de conduits souterrains - Corpo - Protection				3 668 218,00 $	733 643,60 $	2 934 574,40 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 12 - Commission Des Services Electriques					3 668 218,00 $	733 643,60 $	2 934 574,40 $	0,00 $	0,00 $
	4806 - Urbanisme Et Mobilite, Dir. Mobilite	59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection	2259070040	190959	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Chaussée	4 015 370,29 $	0,00 $	0,00 $	4 015 370,29 $	0,00 $
			2259070041	190960	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. techn. et achat Chaussée réhab	396 483,75 $	0,00 $	396 483,75 $	0,00 $	0,00 $
			2259070115	192818	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Feux de circulation et signalisation lumineuse	214 212,10 $	0,00 $	128 527,26 $	85 684,84 $	0,00 $
			2259070116	192819	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Éclairage de rue	2 122 435,84 $	0,00 $	1 273 461,50 $	848 974,33 $	0,00 $
		Total pour 59070 - Programme d'aménagement des rues - Artériel - Corpo - Protection				6 748 501,97 $	0,00 $	1 798 472,51 $	4 950 029,46 $	0,00 $
		75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement	2275100007	191363	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Bornes de recharge électrique domaine public (travaux, acquisition et installation) (avec redevances)	25 067,13 $	0,00 $	25 067,13 $	0,00 $	0,00 $
		Total pour 75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques - Corpo - Développement				25 067,13 $	0,00 $	25 067,13 $	0,00 $	0,00 $
	Total pour 4806 - Urbanisme Et Mobilite,Dir. Mobilite					6 773 569,10 $	0,00 $	1 823 539,64 $	4 950 029,46 $	,00 $

	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection	2218100066	189920	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Réhabilitation Égouts pluviaux, combinés et sanitaires	412 970,28 $	0,00 $	412 970,28 $	0,00 $	0,00 $
			2218100067	189921	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. réhab. égouts combinés et sanitaires	53 596,00 $	0,00 $	53 596,00 $	0,00 $	0,00 $
			2218100068	189922	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie publique	1 344 778,52 $	0,00 $	1 075 822,82 $	268 955,70 $	0,00 $
			2218100069	189923	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Incidences prof. remplacement entrée service en plomb partie publique	111 496,25 $	0,00 $	89 197,00 $	22 299,25 $	0,00 $
		Total pour 18100 - Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts - Corpo - Protection				1 922 841,05 $	0,00 $	1 631 586,10 $	291 254,95 $	0,00 $
		18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection	2218200003	189924	Av Bennett, de Notre-Dame à Pierre-de-Coubertin - Entrée de service en plomb partie privée	162 003,73 $	0,00 $	129 602,99 $	32 400,75 $	0,00 $
		Total pour 18200 - Remplacement des entrées de service en plomb privées - Corpo - Protection				162 003,73 $	0,00 $	129 602,99 $	32 400,75 $	0,00 $
	Total pour 4905 - Eau,Dir. Reseaux D'Eau					2 084 844,78 $	0,00 $	1 761 189,08 $	323 655,70 $	0,00 $
Total pour Corpo						12 526 631,88 $	733 643,60 $	6 519 303,12 $	5 273 685,16 $	0,00 $
Total général						**20 954 687,70 $**	**1 997 851,97 $**	**12 418 942,19 $**	**6 537 893,54 $**	**0,00 $**

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 5 juillet 2019

GROUPE CRH CANADA INC.
A/S MADAME JENNIFER ELAINE GOOD
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD (ON) L4K 5X6

No de décision : 2019-DAMP-0105
N° de client : 2700000931

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX
- DEMIX AGRÉGATS
- DEMIX AGRÉGATS A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX AGRÉGATS UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX BÉTON
- DEMIX BÉTON A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX BÉTON UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.
- DEMIX CONSTRUCTION
- DEMIX CONSTRUCTION A DIVISION OF CRH CANADA GROUP INC.
- DEMIX CONSTRUCTION UNE DIVISION DE GROUPE CRH CANADA INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). GROUPE CRH CANADA INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **4 juillet 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS | TRANSPARENCE ÉQUITÉ SAINE CONCURRENCE

525, boul. René-Lévesque Est
1er étage, bureau 1.25
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
www.amp.quebec

Le 25 février 2022

GROUPE CRH CANADA INC.
2300, AVE STEELES W
4TH FLOOR
CONCORD ON L4K 5X6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000931
N° de demande :	2100066218
N° de confirmation de paiement :	058906

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Montréal

SOUMISSION 459610 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout (réhabilitation), de conduite d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et des utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin, dans l'arrondissement MHM
Avenue Bennett entre la rue Notre-Dame Est et l'avenue Pierre-de-Coubertin	Les travaux sont répartis en 6 phases. **Délai** : 495 jours – 2022 à 2024 **PHASE 1** : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb, d'éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Bennett entre les rues Ontario Est et Hochelaga (intersections rue Hochelaga côté sud, rue de Rouen, rue Ontario Est côté nord incluses); **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et dimanche de 9h à 17h **Maintien de la mobilité :** L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue Bennett entre la rue Hochelaga et la rue Ontario Est avec maintien de la circulation locale seulement; - Fermer complètement la piste cyclable de l'avenue Bennett entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue La Fontaine; - Entraver partiellement le côté sud de la rue Hochelaga avec le maintien de deux (2) voies de circulation en direction est, dont, une (1) voie à contresens sur le côté nord entre l'avenue Aird et l'Avenue Letourneux et avec le maintien de deux (2) voie en direction ouest; - Fermer complètement la rue de Rouen entre l'av. Aird et l'av. Letourneux, avec le maintien de la circulation locale seulement; - Entraver partiellement le côté nord de la rue Ontario à la hauteur de l'av. Bennett avec le maintien d'une voie par direction du côté sud. **PHASE 2** : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb, d'éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Bennett entre la rue Hochelaga et l'avenue Pierre-de-Coubertin (intersection rue Hochelaga côté nord et terreplein central, inclus); **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et dimanche de 9h à 17h **Maintien de la mobilité** : L'Entrepreneur est autorisé à - Fermer complètement l'avenue Bennett entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Hochelaga avec maintien de la circulation locale; - Fermer complètement la piste cyclable de l'avenue Bennett entre l'avenue Pierre-de-Coubertin et la rue de Rouen; - Entraver la voie de stationnement et la piste cyclable du côté sud sur l'avenue Pierre-de-Coubertin à l'intersection avec l'avenue Bennett avec la présence de deux (2) signaleurs pour assurer la gestion et la sécurité des cyclistes; - Entraver partiellement le côté nord de la rue Hochelaga avec le maintien de deux (2) voies de circulation en direction ouest, dont, une (1) voie à contresens sur le côté sud, entre l'avenue Aird et l'Avenue Letourneux (lors des travaux de la CSEM); - Entraver partiellement le côté nord et le côté sud de la rue Hochelaga (lors des travaux au niveau du terreplein central) et maintenir deux (2) voies de circulation dans les deux directions à l'intersection avec l'avenue Bennett; **PHASE 3** : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb, d'égouts, d'éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Bennett entre les rues Sainte-Catherine Est et Ontario Est (intersections rues Sainte-Catherine Est, Adam, La Fontaine, Ontario Est côté sud, incluses); **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et dimanche de 9h à 17h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement l'avenue Bennett entre la rue Ontario Est et la rue Sainte-Catherine Est avec maintien de la circulation locale;
- Fermer complètement la piste cyclable de l'avenue Bennett entre la rue de Rouen la rue Notre-Dame Est;
- Fermer complètement la direction ouest sur la rue Ontario Est à la hauteur de l'avenue Aird et maintenir une (1) voie de circulation en direction est;
- Entraver partiellement la rue La Fontaine avec le maintien d'une voie de circulation en direction ouest aménagée en chaussée désignée et avec le maintien de la bande cyclable en direction est à l'intersection avec l'av. Bennett;
- Fermer complètement la rue Adam entre l'avenue Morgan et l'avenue Aird avec le maintien de la circulation locale et avec le maintien d'un lien cyclable sécuritaire en direction est et ouest;
- Entraver partiellement la rue Sainte-Catherine Est avec le maintien d'une voie de circulation par direction.

PHASE 4 : Travaux de remplacement des entrées de service en plomb, d'égouts, d'éclairage, de feux de circulation, de la CSEM et de voirie sur l'avenue Bennett entre les rues Notre-Dame Est et Sainte-Catherine Est (intersections rues Sainte-Catherine Est, John-Abbott, Notre-Dame Est, incluses); ainsi que travaux de trottoirs et d'éclairage sur la rue John-Abbott entre l'avenue Bennett et l'avenue William-David;

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h et de 9h30 à 15h30 (pour toutes entraves dans la rue Notre-Dame), Samedi et dimanche de 9h à 17h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement l'avenue Bennett au sud de la rue Sainte-Catherine Est et aménager l'av. William-David et la rue John Abbott à double sens avec maintien de la circulation locale;
- Fermer complètement la piste cyclable de l'avenue Bennett entre la rue Adam et la rue Notre-Dame Est;
- Maintenir une voie de circulation par direction sur la rue Sainte-Catherine Est à l'intersection avec l'avenue Bennett;
- Aménager un contresens du côté sud de la rue Notre-Dame Est à la hauteur de l'avenue Bennett avec maintien d'une voie de circulation par direction;
- Fermer complètement la piste cyclable de la rue Notre-Dame Est entre la rue Saint-Clément et l'avenue Letourneux pour les travaux de planage et pavage et prévoir la présence de deux (2) signaleurs à proximité des travaux;

PHASE 5 : Travaux de pavage de la couche de surface sur l'avenue Bennett entre l'avenue Pierre de Coubertin et la rue Notre-Dame Est, aux intersections de l'avenue Bennett avec les rues, De Rouen, Ontario Est, La Fontaine et Adam et sur la rue John-Abbott entre l'avenue Bennett et l'avenue William-David;

Horaire de travail : Lundi à vendredi de 7h à 19h et de 9h30 à 16h30 (pour la fermeture de la rue Ontario Est), Samedi et dimanche 9h à 17h

Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à

- Fermer complètement l'avenue Bennett entre l'avenue Pierre-de- Coubertin et la rue John-Abbott avec maintien de la circulation locale;
- Fermer complètement les rues transversales suivantes avec le maintien de la circulation locale seulement : de Rouen, Ontario Est, La Fontaine, Adam, et John-Abbott;
- La fermeture de deux (2) intersections successives de l'av. Bennett n'est pas autorisée afin de maintenir un accès à la circulation locale.

	PHASE 6 : Travaux d'installation de mobilier d'éclairage sur l'avenue Bennett entre la rue John-Abbott et l'Avenue Pierre-de-Coubertin et sur la rue John-Abbott entre l'avenue Bennett et l'avenue William-David **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 19h, Samedi et dimanche de 9h à 17h **Maintien de la mobilité**: L'Entrepreneur est autorisé à - Entraver partiellement l'av. Bennett et à maintenir une (1) voie de circulation entre la rue John-Abbott et l'avenue Pierre-de-Coubertin; - Lors des travaux sur le côté Est, prévoir entraver la piste cyclable au niveau des travaux et dévier la circulation sur la chaussée en assurant la présence de deux (2) signaleurs pour gérer les cyclistes; - Entraver partiellement la rue John-Abbott et maintenir une (1) voie de circulation.
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Installation de PMVM en fonction du secteur en travaux; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Présence de commercialisation policière durant les différentes phases des travaux; - L'Entrepreneur doit prévoir la relocalisation du stationnement sur rue réservé aux résidents SRRR. - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Des itinéraires facultatifs peuvent aussi être exigés en fonction du secteur en travaux. Ces trajets sont illustrés au devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M).

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227231057
Unité administrative responsable : *Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)*
Projet : *459610, travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement de MHM.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55 % les **émissions de GES** sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
2. Accroître et diversifier l'**offre de transport** en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous
3. Consolider un **filet social fort**, favoriser le **lien social** et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire
4. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins
5. Accroître l'**attractivité**, la **prospérité** et le **rayonnement** de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

- Améliore la santé publique et contribue à réduire les GES
- Augmente la qualité de l'environnement urbain
- Repartage l'espace public de façon plus équitable pour tous
- Favorise les modes de transports actifs et durables en toute sécurité

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**X** **X** **X**	 **X** 	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		**X**	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			 **X** **X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières

Dossier # : 1227231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1629 Intervention et répartition des coûts GDD1227231057.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle POISSON
Directrice des financeas
Tél : 438-821-8430

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-18

Sidiky ZERBO
Président
Tél : 514-384-6840
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD_1227231057_SUM_VF.xls

Info_comptable DRE_ GDD 1227231057 v2.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Immacula CADELY
Préposée au budget
Tél : 514 872-9547

Florentina Iliuta
Préposée au budget
Eau-Environnement

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-22

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227231057

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

Rapport_CEC_SMCE227231057.pdf

Dossier # :1227231057

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

M^me^ Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^me^ Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^me^ Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^me^ Julie Brisebois
Village de Senneville

M^me^ Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M^me^ Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^me^ Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M^me^ Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Le 22 septembre 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231057

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231057

Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout (réhabilitation), de conduites d'eau (RESEP), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM) pour l'aménagement d'une piste cyclable dans l'avenue Bennett, de la rue Notre-Dame à l'avenue Pierre-de-Coubertin dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 22 932 992,15 $ (contrat : 16 863 086,27 $ + contingences: 2 461 899,93 $ + incidences: 3 608 005,94 $), taxes incluses. Appel d'offres public 459610 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 31 août 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 7 septembre 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, le responsable du Service des infrastructures du réseau routier a présenté ce contrat. Il met d'abord en contexte le projet de piste cyclable sur l'avenue Bennett, qui s'échelonne sur une longueur approximative de 1496 mètres, et décrit la nature des travaux qui, sans s'y limiter, comprennent la réhabilitation d'égouts et de conduites d'eau, le remplacement des entrées de service en plomb, la reconstruction de trottoirs, la construction de fosses d'arbres et la mise aux normes des feux de circulation.

L'appel d'offres a été publié le 6 juin, pour une période de trente-huit (38) jours, durant laquelle quatre (4) addenda ont été publiés, dont l'un pour reporter la date d'ouverture des soumissions. Parmi les quinze (15) preneurs du cahier des charges, cinq (5) ont déposé une soumission. L'analyse des soumissions révèle un écart de 3,4 % en faveur de la Ville avec l'estimation établie par la *Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction*, qui s'est appuyée sur les prix disponibles du marché

actuel (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) et sur l'ensemble des documents de l'appel d'offres.

Les explications fournies étant à la satisfaction de la Commission, qui n'avait pas de questions, les commissaires ont remercié le Service des infrastructures du réseau routier pour ses interventions au cours de la séance de travail.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231057 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227019003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Créativité et innovation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 1 890 000 $ sur trois ans dont 1 350 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 $ à La Piscine pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 1 890 000 $ sur trois ans dont 1 350 000 $ à l'Écoles des entrepreneurs du Québec et 540 000 $ à La Piscine pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance »;

2. Approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-28 22:11

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227019003**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Créativité et innovation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 1 890 000 $ sur trois ans dont 1 350 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 $ à La Piscine pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les parcours entrepreneuriaux de la Ville de Montréal ont vu le jour en 2015. Ces projets avaient comme objectif principal de soutenir la croissance des PME montréalaises. Jusqu'à cette année, quatre parcours étaient en marche, soit le Parcours Innovation, le Parcours développement durable, le Parcours C3 et le Cabinet Créatif. L'ensemble des conventions liées à ces projets sont maintenant arrivées à échéance. Afin d'assurer le soutien à la croissance des PME montréalaises et d'assurer une pérennité dans les projets de types « parcours », il a été décidé d'amorcer une réflexion sur l'avenir de ces projets.
Dans ce contexte, il a été décidé de lancer un appel à propositions intitulé « Agir pour le soutien à la croissance ». L'objectif de cet appel était de solliciter l'écosystème entrepreneurial afin de sélectionner le meilleur projet pour chacun des trois volets: transition écologique, enjeux de croissance et Cabinet Créatif. Les projets déposés devaient répondre à des objectifs spécifiques à chaque volet et présenter un dossier complet. Cet appel a été lancé au printemps et les organismes avaient jusqu'au 27 juin 2022 pour déposer un projet.

Cet appel a été fait en collaboration avec Services Québec, partenaire principal du projet. Chaque projet sélectionné recevra une contribution financière de la Ville de Montréal et Services Québec versera le même montant. Les projets sont financés pour une période de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0254 (20 mai 2021)- Accorder un contrat à La Piscine, pour un montant de 143 718, 75 $ incluant toutes taxes, pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL) - Approuver le projet de convention à cet effet
CG20 0672 (17 décembre 2020) - Accorder une contribution financière non récurrente de 420 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour l'organisation et le suivi du Parcours Innovation et du Parcours C3 pour l'année 2021 / Approuver un projet de convention à cette

fin

CG20 0462 (24 septembre 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 $ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet PME résilientes en relance / Approuver un projet de convention à cet effet

CG20 0310 (18 juin 2020) - Approuver l'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal (Ville) et l'organisme École des entrepreneurs du Québec (CG20 0025) sans aucun changement aux montants des contributions financières et paiements prévus, afin d'ajuster les modalités des projets et des services au contexte engendré par la pandémie

CE20 0027 (20 mai 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 61 200 $ à l'École des Entrepreneurs, pour le déploiement du projet de soutien technique en appui au logiciel PRÉVISIO

CG20 0025 (31 janvier 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 $ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022

CG19 0133 (28 mars 2019) - Accorder un soutien financier de 180 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2019 et 2020, des prochaines éditions du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance

CE18 1709 (17 octobre 2018) – Autoriser le projet pilote "Le Cabinet Créatif de Montréal" pour la période 2018-2019

CG18 0411 (23 août 2018) - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 250 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec à Montréal afin de créer et de dispenser de nouvelles formations entrepreneuriales et d'organiser le « Défi OSEntreprendre 2019 » pour la région de Montréal, volets Création d'entreprises et Réussite inc.

CE18 0914 (23 mai 2018) – Adopter le plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal »

CG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CM17 0308 (28 mars 2017) - Accorder un soutien financier de 60 000 $ à l'École des entrepreneurs | MTL pour la mise en oeuvre et la réalisation du Parcours C3 : Culture, Créativité et Croissance, dans le cadre de l'Entente de 175 M$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal

DESCRIPTION

Les projets de soutien à la croissance se divisent en trois volets:
1. Enjeux de croissance
2. Transition écologique
3. Cabinet Créatif

1. Enjeux de croissance
Ce projet a comme objectif d'accompagner, chaque année, trente entreprises montréalaises en croissance. Le projet est composé de formations, d'ateliers pratiques, d'accompagnements personnalisés et d'événements de communauté qui se déroulent entre le mois de janvier et décembre. À la suite de l'appel à propositions, le projet de l'École des entrepreneurs du Québec a été sélectionné. L'objectif principal du projet est d'accompagner

et soutenir des PME et des organismes à but non lucratifs de tous les secteurs d'activités dans les enjeux liés à la croissance. Il s'agit d'assurer la pérennité des entreprises par le développement des compétences entrepreneuriales des dirigeants.

Montage financier
Le soutien financier de la Ville représente 43,37 % du budget total prévisionnel annuel (622 500 $) et 50 % des contributions publiques totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différentes instances publiques. La contribution en argent et en services de contributeurs privés, ainsi que la contribution des entreprises participantes au projet complètent le montage financier.

REVENUS ANNUELS - École des entrepreneurs - Volet Enjeux de croissance	
Ville de Montréal	270 000 $
Services Québec	270 000 $
Partenaires privés (argent)	5 000 $
Partenaires privés (services)	5 000 $
Contribution des participants	60 000 $
Autres	12 500 $
TOTAL	**622 500 $**
DÉPENSES ANNUELLES - École des entrepreneurs - Volets Enjeux de croissance	
Direction et coordination du projet	120 000 $
Contenu du projet	221 750 $
Frais liés à la logistique	49 250 $
Accompagnement	153 000 $
Frais de communication	55 000 $
Frais comptables	3 500 $
Événements d'ouverture et de bilan	20 000 $
TOTAL	**622 500 $**

2. Transition écologique
Ce projet a comme objectif d'accompagner, chaque année, vingt entreprises montréalaises qui souhaitent intégrer des pratiques en transition écologique. Le projet est composé de formations, d'ateliers pratiques, et d'un volet important d'accompagnements personnalisés et d'événements de communauté qui se déroulent entre le mois de janvier et le mois de décembre. À la suite de l'appel à propositions, le projet de l'École des entrepreneurs du Québec a été sélectionné. L'objectif principal du projet est d'accompagner et soutenir des PME à but ou non lucratifs de tous les secteurs d'activités dans les enjeux liés à la transition écologique. Il s'agit d'assurer la pérennité des entreprises tout en assurant un alignement avec des notions de durabilité. Concrètement, les entreprises doivent instaurer des pratiques en transition écologique dans le cadre de leur participation au projet.

Montage financier
Le soutien financier de la Ville représente 40,91 % du budget total prévisionnel annuel (440 000 $) et 50 % des contributions publiques totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différentes instances publiques. La contribution en argent et en services de contributeurs privés, ainsi que la contribution des entreprises participantes au projet complètent le montage financier.

REVENUS ANNUELS - École des entrepreneurs - Volet Transition écologique	
Ville de Montréal	180 000 $
Services Québec	180 000 $
Partenaires privés (argent)	20 000 $

Contribution des participants	60 000 $
TOTAL	**440 000 $**
DÉPENSES ANNUELLES - École des entrepreneurs - Volets Transition écologique	
Direction et coordination du projet	90 000 $
Contenu du projet	93 700 $
Frais liés à la logistique	38 800 $
Accompagnement	150 000 $
Frais de communication	55 000 $
Frais comptables	2 500 $
Événements d'ouverture et de bilan	10 000 $
TOTAL	**440 000 $**

3. Cabinet Créatif
Ce projet a comme objectif d'accompagner, chaque année, vingt entreprises montréalaises du secteur créatif et culturel qui souhaitent croître à l'international. Le projet est composé de formations, d'ateliers pratiques, et d'un volet important d'accompagnements personnalisés et d'événements de communauté qui ont lieu entre le mois de janvier et décembre. À la suite de l'appel à propositions, le projet de La Piscine a été sélectionné. L'objectif principal du projet est d'accompagner et soutenir des entreprises et des organismes à but non lucratif du secteur des industries culturelles et créatives dans leurs démarches de commercialisation et de croissance à l'international. Les principaux enjeux visés sont ceux liés au développement de marché, mais ne sont pas exclusifs à ceux-ci. Ils peuvent être tributaires ou corollaires à une croissance à l'international, tel que les enjeux liés à la gestion des talents dans un contexte d'internationalisation.

Montage financier
Le soutien financier de la Ville représente 31,48 % du budget total prévisionnel annuel (571 820 $) et 46,15 % des contributions publiques totales prévisionnelles anticipées par le promoteur de la part des différentes instances publiques. La contribution en argent et en services de contributeurs privés, ainsi que la contribution des entreprises participantes au projet complètent le montage financier.

REVENUS ANNUELS - La Piscine - Volet Cabinet Créatif	
Ville de Montréal	180 000 $
Services Québec	180 000 $
SODEC	30 000 $
Air Canada	55 000 $
Demers et Beaulne	10 000 $
Contribution des participants	20 000 $
Revenus autonomes	35 000 $
Contribution biens et services	61 820 $
TOTAL	**571 820 $**
DÉPENSES ANNUELLES - La Piscine - Volet Cabinet Créatif	
Gestion de programme	60 000 $
Accompagnement	289 100 $
Animation et lien avec la communauté	88 900 $
Communications	62 000 $
Administration	10 000 $
Mise à disposition des espaces	14 000 $
Coachs et experts	37 820 $

Clinique privée	10 000 $
TOTAL	**571 820 $**

L'ensemble des projets sont financés pour trois éditions. La première édition aura lieu à partir du mois de janvier 2023. Le recrutement des entreprises débutera donc à l'automne 2022. La dernière cohorte terminera ses activités à la fin de l'année 2025. Les montages financiers présentés plus haut sont pour une année.

JUSTIFICATION

Les PME représentent un atout majeur pour le territoire montréalais et contribue grandement à l'activité économique et la création d'emplois de qualité. Ces entreprises font face à de nombreux enjeux, que ce soit en lien avec les défis liés à cette croissance, l'importance de mettre en place des pratiques en transition écologique, ou encore aux enjeux liés à l'exportation, pour les entreprises du secteur culturel et créatif.
Dans cette optique, des projets de formations et d'accompagnement sont tout à fait à propos pour développer les compétences entrepreneuriales des dirigeants de ces organisations. Les projets soutenus s'inscrivent dans la continuité des Parcours entrepreneuriaux, qui existent depuis 2015, et qui ont su prouver leur importance et l'impact positif qu'ils ont eu sur les entrepreneurs et leur pérennité. La formule développée par les organismes pour répondre aux enjeux spécifiques liés à chacun des volets s'appuient sur la vaste expérience de ces derniers.

De plus, dans un contexte post-crise de la COVID-19, il est important plus que jamais d'accompagner et soutenir les entrepreneurs montréalais. Ces derniers ont vécu des moments difficiles et ont du s'adapter, et devront continuer de le faire, face aux nouvelles réalités que cette crise a amenées. Les faillites ont aussi grimpé dans les derniers trimestres et il devient urgent d'outiller les entrepreneurs afin de rendre plus résilient le tissu entrepreneurial montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d’autoriser une dépense totale de 1 890 000 $. Les versements sont prévus au cours des années 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, direction de l’Entrepreneuriat (Entente 150 M$ - 2022-2025).

Années	**Versements prévus**
2022	210 000 $
2023	420 000 $
2024	630 000 $
2025	420 000 $
2026	210 000 $

Le tableau suivant illustre les soutiens accordés les dernières années aux organismes de ce dossier par la Ville pour le même type de projet :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022 à 2026	Soutien Ville / Global projet
		2019	2020	2021		
École des entrepreneurs du Québec	Volet enjeux de croissance	- $	- $	325 000 $	810 000 $	810 000 $ / 1 861 500 $ (43,51 %)

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022 à 2026	Soutien Ville / Global projet
		2019	2020	2021		
École des entrepreneurs du Québec	Volet transition écologique	- $	- $	- $	540 000 $	540 000 $ / 1 320 000 $ (40,91 %)

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022 à 2026	Soutien Ville / Global projet
		2019	2020	2021		
La Piscine	Volet Cabinet Créatif	- $	86 250 $	143 719 $	540 000 $	540 000 $ / 1 715 460 $ (31,48 %)

Le portrait des contributions versées par toute unité d'affaires de la Ville à cet organisme au cours des dernières années est disponible en pièce jointe.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Le soutien à ce projet s'inscrit directement dans le Plan stratégique 2030 de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce soutien financier suit les axes Accélérer la transition écologique à travers les priorités suivantes:

- Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité

Et l'axe Stimuler l'innovation et la créativité à travers les priorités suivantes:

- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
- Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son coeur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets de soutien à la croissance contribuent à la croissance et la pérennité des organisations montréalaises.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact n'est prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des

communications, qui doit être appliqué par l'organisme (voir Annexe 2 de la convention jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets débuteront à l'automne 2022 et prendront fin à la fin de l'année 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sandrine GILBERT-BLANCHARD
Commissaire

Tél : 438-368-4556
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Véronique GERLAND
Commissaire - développement économique

Tél : 514 872-4278
Télécop. : 872-

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique GERLAND
Commissaire - développement économique

Tél : 514 872-4278
Approuvé le : 2022-08-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée CHIASSON
directeur - mise en valeur des poles economiques
Tél : 514-868-7610
Approuvé le : 2022-08-26

Nom fournisseur	No fournisseur	Unité d'affaires	No résolution	Exercice				
				2018	2019	2020	2021	2022
Totaux				**356 542,00**	**225 000,00**	**437 000,00**	**862 200,00**	**202 750,00**
Ecole Des Entrepreneurs - Montreal	489012	Développement économique	-	286 542,00	220 000,00	437 000,00	832 200,00	165 250,00
La Piscine	497800	Développement économique	-	70 000,00	5 000,00	-	30 000,00	37 500,00

Appel à propositions

Soutien à la croissance, volet Cabinet Créatif

Formulaire de dépôt de projet

Introduction

Le présent document concerne l'appel à propositions *Soutien à la croissance, volet transition écologique* lancé à la fin du mois d'avril 2022 et destiné à financer des projets qui débuteront à l'automne 2022. La date limite pour déposer un projet est le 27 juin 2022 à 9 h.

Les informations collectées dans ce formulaire sont soumises à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, accessible *ici*.

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à renoncer à quelque recours que ce soit concernant les modalités d'organisation du dépôt de projet, les résultats, les recommandations du comité et les décisions des instances de la Ville. Les bénéficiaires acceptent que soit communiqué un résumé de leur projet et du financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets.

Documents à soumettre

- ☑ Ce formulaire dûment rempli;
- ☑ Le budget prévisionnel;
- ☑ La résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à la demande;
- ☑ Les règlements généraux de l'organisme;
- ☑ Les lettres patentes de l'organisme;
- ☑ Les états financiers des deux dernières années.

Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer que toutes les pièces nécessaires ont été fournies et que les informations qu'elles contiennent sont exactes. Les dossiers incomplets seront refusés.

Admissibilité de l'organisme

Nom de l'organisme : La Piscine (I.C Mtl)

Date de création : 22 juin 2015 Numéro de REQ : 1171053896

Site Internet : www.lapiscine.co

Adresse (établissement actif sur le territoire de Montréal)[1] :
914 Notre-Dame ouest #400 H3C1J9

Représentant autorisé à signer

Nom complet : Delphine Beauchamp

Titre : Directrice générale

Téléphone : 514-577-6238 Courriel : delphine@lapiscine.co

Coordonnateur du projet (s'il diffère du représentant autorisé à signer)

Nom complet : Audrey Enet

Titre : Directrice de programme

Téléphone : 5142655606 Courriel : audrey@lapiscine.co

Autres organismes contribuant au projet

Nom de l'organisme : XN Quebec

Nom du responsable : Sophie Couture

Expertise et apport au projet : collaboration en recrutement et mission commerciale SXSW

Nom de l'organisme : Chambre de commerce du Montreal Metropolitain (CCMM)

Nom du responsable : Erandi Motte Cortes

Expertise et apport au projet : initiatives de maillage et programmation

Nom de l'organisme : Conseil de l ' Innovation du Québec

Nom du responsable : Benoit Labbé

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

Nom de l'organisme : Yulism

Nom du responsable : Olivier Offman

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

1. Si l'organisme ne se trouve pas dans l'agglomération de Montréal, l'organisme doit justifier que son expertise est reconnue à Montréal et qu'il a déjà un ancrage dans le territoire

Informations supplémentaires

Avez-vous reçu une contribution financière ou effectué un contrat de services professionnels auprès de la Ville de Montréal dans les trois dernières années?

☑ Oui ☐ Non

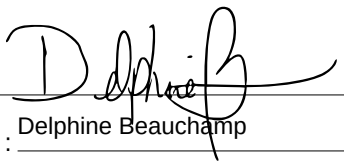
Le projet proposé est-il déjà financé par l'agglomération de Montréal (service, arrondissement ou ville liée)?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, précisez votre réponse :

Par la présente, j'atteste que :

- L'organisme et le projet sont exempts de tout conflit d'intérêt (ex. : aucune affiliation entre membres de l'OBNL et les fournisseurs, etc.);
- Le projet sera réalisé sur le territoire de Montréal et s'adressera à des entrepreneurs montréalais;
- L'essentiel de la gestion du projet sera réalisé à l'interne (relation avec les entreprises, coordination du recrutement, gestion des communications, etc.);
- La réalisation du projet n'aura pas débuté avant son approbation par la Ville et que je suis dûment autorisé à signer les présents documents.

Signature : 

Nom complet : Delphine Beauchamp

Titre : directrice générale

Section 1 : Évaluation de l'organisme

Section 1.1 : Expérience de l'organisme

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes de gestion de projet, en donnant des exemples concrets. (500 mots)

Depuis sa création en 2015, La Piscine a piloté le déploiement de plus d'une vingtaine de programmes d'accompagnement afin de stimuler et valoriser l'économie créative et culturelle dans toute sa diversité.

Chaque projet est abordé en combinant deux expertises complémentaires de notre organisation:
Tout d'abord, une solide expertise en design de programmes d'accompagnements qui nous permet de développer et de déployer des séquences d'apprentissages, de consolidation des acquis et d'implantation structurés. Nos designs incluent différents formats d'accompagnement autant personnalisés que sous forme de cohortes.

Dans un deuxième temps, une forte infrastructure logistique qui nous permet d'assurer le déploiement d'un programme de l'étape du recrutement jusqu'à la livraison finale, d'offrir une expérience optimisée et une cadence structurée, ainsi que de bien recruter et encadrer tous les coachs et intervenants mobilisés pour chaque cohorte.

Nos équipes internes travaillent en synergie et sont composées de professionnel.le.s en design de programmes, gestion et coordination de programmes, expertises internes en accompagnement et en développement de marché, organisation et logistique événementielle, communications, suivi budgétaire et comptable.

En 2021, nous avons déployé plus de huit programmes distincts de la phase du recrutement à la reddition de compte. Nous avons également travaillé à raffiner notre portfolio de coachs et expert.e.s pour couvrir des expertises beaucoup plus pointues, adresser les besoins spécifiques de certains secteurs et augmenter notre réseau international notamment en Asie et en Europe. Enfin, nous avons activement participé à structurer diverses initiatives de collaboration avec d'autres organisations de l'écosystème.

Un portrait de notre portfolio de programmes à ce jour:
- Cabinet Créatif (2 ans - 2 cohortes)
- Surf SODEC (2 ans - 2 cohortes) en cours
- Surf FCTMN (3 ans - 3 cohortes) en cours - en collaboration avec Allia et HEC
- LAB EI (3 ans - 3 cohortes) en cours - en collaboration avec L'École Nationale de Cirque et le CRITAC
- Deep Dive (2 ans - 30 entreprises) en cours
- Plouf (3 éditions: Plouf@Paris, @France et @Monde: 8 cohortes) - en collaboration avec plusieurs structures internationales
- Offensive Transformation Numérique (2.5 ans - 1ère cohorte) en cours
- Petit Bassin (3 ans - 3 cohortes)
- Lab Média en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal (1 an - 1 cohorte) en renouvellement
- Collaboration avec le programme PAC de la CCMM - recrutement des deux cohortes et consultation sur le déploiement du programme et analyse des plans d'exportation (2 ans - 2 cohortes)
- Speedo - programme d'incubation jeunesse (1 an -1 cohorte)

Nous accompagnons plus de 100 entreprises par an, et ce à tous les stades de développement, aussi bien

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes d'accompagnement et de formation auprès d'entreprises créatives et culturelles. (500 mots)

Les principes d'accompagnement de La Piscine reposent sur un équilibre solide entre des dynamiques de cohortes et un suivi personnalisé avec les entrepreneur.e.s et/ou leurs équipes. Nos design de programmes reposent toujours sur une alternance entre des moments de partages, de co-apprentissage et de co-développement ainsi que des sessions focus sur les problématiques et les réalités bien concrètes de l'entreprise accompagnée.

Les programmes sont pensés pour que l'entrepreneur.e puisse aborder graduellement les différents points qui permettront à l'équipe et l'entreprise de mettre en place un plan d'action clair et exécutable. Les domaines d'intervention (financement, dynamique collaborative, connexion commerciale) permettront à l'entreprise de se mettre en action dès les premières semaines, de réagir plus rapidement aux opportunités et de terminer le programme avec une vision claire des prochaines étapes.

La Piscine a développé cette expertise d'accompagnement et de formation en focalisant uniquement sur le secteur des Industries Créatives et Culturelles (ICC). Nous desservons l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de la créativité et de la culture. Une des particularités des ICC est la grande diversité des réalités entrepreneuriales selon les sous-secteurs visés (la musique, le design, les arts vivants ou les jeux vidéos par exemple). Notre organisation a développé une compréhension fine des enjeux des différents secteurs et bâti, au fil des années, un réseau d'expert.e.s riche et diversifié.

Nous avons eu la chance de piloter plusieurs programmes sur plusieurs années consécutives qui nous ont permis de mettre en place un processus de rétroaction et de post-mortem sur chacun de ces programmes, pour constamment réajuster nos interventions au service des entreprises.

Au fil des ans, nous avons expérimenté plusieurs formats, développés sur des séquences et des durées variées. La présente proposition pour le Cabinet Créatif repose sur notre expérience passée de ce même parcours entrepreneurial et sur un apprentissage des éléments de succès et de ceux a travailler, mais aussi sur des apprentissages issus de nos autres programmes dans le but de proposer, pour les trois prochaines années, une mouture très dynamique, empreinte d'un fort esprit collectif et d'une mise en action visible pour chacun.e des participant.e.s.

Notre offre de service s'appuie aussi sur un réseau de collaborateurs.rices développé et structuré pour inclure des individus aux profils divers et aux expériences et expertises variées:
professionnel.le.s aguerris des industries créatives et culturelles
- ancien.ne.s entrepreneur.e.s et collaborateurs.rices;
- consultant.e.s sur des expertises de pointes;
- acteurs.rices de l'écosystème;
- donneurs.euses d'ouvrages et professionnel.le.s du monde corporatif.

Le centre névralgique de la dynamique d'accompagnement offerte par La Piscine repose sur l'engagement et le suivi en continu, assurés en tandem par les expert.e.s et l'équipe interne d'accompagnement. Notre plan de travail pour le Cabinet Créatif prévoit de doter le programme d'outils

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme dans l'écosystème visé par le projet. Expliquez en quoi l'organisme est en mesure de rejoindre la clientèle ciblée. (750 mots)

L'écosystème créatif et culturel

La Piscine concrétise sa mission dans son rôle d'accélération, de valorisation de l'innovation et d'animation de la communauté entrepreneuriale créative et culturelle.
Ainsi, afin de livrer au mieux ses services, la Piscine cherche toujours à optimiser ses propres capacités d':
-accompagner dans le développement des compétences entrepreneuriales;
-aider au développement de produits et services créatifs et culturels;
-aider à l'expérimentation rapide dans un objectif de validation marché local ou international.

Au fil de sa structuration, l'organisation a développé une expertise pointue et un réseau solide pour accompagner les entreprises de tous les secteurs de la créativité et de la culture (arts vivants, arts visuels et métiers d'arts, arts numériques, design (mode, objets et industriel, aménagement et installations éphémères), jeux vidéos, multimédia, musique, livres et édition, cinéma et productions télévisées, etc.)

La variété de nos programmes nous a permis de développer un dialogue soutenu avec les milieux de formation (niveau collégial et universitaire) et associatifs liés à ces secteurs.
Les comités de sélection et de suivi de nos programmes sont composés de professionnel.le.s et de spécialistes sectoriels, qui contribuent à enrichir la conversation autour des besoins des entrepreneur.e.s et à cibler des projets émergents et porteurs. Cette relation avec différents organismes et associations issus des sous-secteurs de la créativité et de la culture nous permet aussi de maintenir un dialogue constant avec le milieu et de facilement rejoindre la clientèle cible en période de recrutement.

En plus d'accompagner une centaine d'entreprises créatives et culturelles par an, l'organisation participe à plusieurs comités et est présente à plusieurs événements et initiatives visant les industries créatives et le milieu entrepreneurial.

À titre d'exemples:
- membre permanent du comité Industries créatives du Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec (MAIN);
- membre du comité exécutif de la Commission numérique;
- participant à différentes manifestations internationales telles que SXSW,Collision, etc.
- contributeur à plusieurs forums, conférences et tables rondes sur différents sujets liés aux réalités des industries créatives.

Les membres de la direction et les équipes de La Piscine ont initié plusieurs démarches collaboratives:

- Durant la crise de la pandémie, le collectif ICC a rapidement développé et mis sur pied des programmes de soutien concrets;

- Ententes collaboratives avec plusieurs structures d'accompagnement internationales:
-- Paris&Co, l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole;
-- 104Factory, l'incubateur des startups culturelles et créatives du CENTQUATRE-PARIS;
-- Marseille Innovation, le plus grand centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI) de la région PACA;
-- Accélérateur M, l'accélérateur de Startups de la Métropole Aix Marseille Provence pour développer des Startups "Made in Monde" et aider les organisations à innover;
-- Créaccro, qui dynamise l'écosystème des industries créatives et culturelles de l'Eurométropole de Strasbourg et plus largement de la région Grand Est;
-- Nubbo, incubateur et accélérateur de startups à Toulouse;
-- Action Community for entrepreneur.e.ship (ACE), l'association professionnelle des start-ups de Singapour;
-- Shinhan S2 Bridge, accélérateur de start-ups dans les grandes villes de Corée du Sud;
-- Global Center for Cultural entrepreneur.e.ship (GCCE), accélérateur d'entrepreneur.e.s créatifs à Santa Fe;
-- M accelerator, accélérateur d'entrepreneur.e.s en technologie, arts, communications et divertissement à Los Angeles.

- Signataire d'une entente de collaboration avec Zú dans une perspective d'échange de bonnes pratiques

Section 1.2 : Approche partenariale

Veuillez décrire l'approche partenariale qui sera opérée entre les organismes porteurs (le cas échéant), les institutions, la communauté et les entrepreneurs. (500 mots)

Durant les trois prochaines années, La Piscine propose de déployer un plan de consolidation de l'approche partenariale pour le Cabinet Créatif. Cette approche reposera sur une dynamique participative, une programmation événementielle et des initiatives de communication à l'image du caractère créatif, artistique et entrepreneurial du projet.

Dynamique participative:

- le comité de sélection
Afin de mettre à profit les compétences de nos partenaires de l'écosystème et créer une synergie professionnelle autour du programme, nous inviterons des membres de l'écosystème à participer à la sélection de la cohorte 2023. Lors des premières semaines de recrutement, nous identifierons et approcherons des spécialistes et des représentant.e.s de diverses organisations créatives montréalaises, dont nous sommes présentement proches ou avec qui nous souhaitons davantage collaborer pour le développement et la pérennité du programme.

- les collaborateurs.rices du programmes
Dans l'esprit de créer un continuum d'accompagnement beaucoup plus structuré entre les différents programmes d'accompagnement ciblant les réalités de l'exportation, La Piscine a proposé une entente de collaboration avec différents acteurs.rices de l'écosystème.
À ce titre, La Piscine propose de collaborer plus étroitement avec la Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain afin de créer un pont avec le programme PAC (Programme d'accélération du commerce international du Canada) visant la conception d'un plan d'exportation. Le programme étant déployé en septembre et octobre, certaines entreprises pourraient participer à ce programme afin de se préparer au parcours du Cabinet Créatif débutant en janvier. Nous proposons aussi de collaborer étroitement avec XN Québec afin de mieux préparer les entrepreneurs a leur participation a SXSW. Finalement, nous proposons de travailler avec l'incubateur Zu , dans le cadre de notre entente de collaboration a développer des formats d'événements de maillage novateurs avec différents acteurs dont nos partenaires internationaux communs.

- la collaboration avec les autres porteurs de parcours (Développement Durable et Croissance)
Nous proposons aussi d'initier une dynamique collaborative avec les porteurs des autres parcours entrepreneuriaux de la Ville. Suite à la confirmation des porteurs de projets, La Piscine pourrait mettre en place et piloter avec la Ville de Montréal un "comité" des parcours qui permettrait d'identifier des moments forts communs où les trois cohortes se retrouveraient selon un format d'activités à définir par le comité, mais qui pourrait comprendre: conférences et/ou tables rondes inspirantes et aspirationnels; séance de co-design ou de co-développement sur des angles précis; séances de "pitch"; soirées de maillage; etc. L'annee suivante un autre porteur de parcours pourrait prendre le relais.

- comité de suivi dans le processus port-mortem
Le comité pourrait aussi partager ses bonnes pratiques en termes de collaboration avec les Grands Partenaires Financiers des parcours à l'exemple d'Air Canada pour le Cabinet Créatif, afin que chaque

Section 2 : évaluation du projet

Quelle est la clientèle ciblée par le projet? Veuillez dresser un portrait et justifier le choix. (1000 mots)

La créativité fait partie intégrante de l'ADN de Montréal, de sa vie culturelle diurne et nocturne. Partout dans le monde, l'esprit inventif et expérimental, multidisciplinaire et collaboratif, ouvert et inclusif des projets conçus par des entreprises créatives et culturelles de Montréal est reconnu et célébré. Nous désirons que le Cabinet Créatif reflète cette richesse et cette diversité en accueillant chaque année des cohortes à l'image du caractère unique de sa ville.

Dans les trois prochaines années, nous voulons consolider la création de trois cohortes afin d'accueillir une soixantaine d'entrepreneur.e.s (3 x 20 entreprises) issus de secteurs variés de la créativité et de la culture et porteurs des projets innovants, ambitieux et compétitifs sur le marché international. Ces entrepreneur.e.s œuvrent dans les secteurs suivants: arts de la scène, divertissement, multimédia (web, animation et effets visuels), jeux vidéo, médias (cinéma et édition), AR/VR (réalité augmentée et réalité virtuelle), mode, design et architecture, musique, livre et édition, arts visuel et métiers d'art, etc…

Notre proposition se base sur la classification des industries créatives et culturelles et de ses sous-secteurs, et largement retenue mondialement, tel que définie par le UK Department for Culture, Media and Sport:
- l'architecture et le design incluant tous les métiers du design
- les arts vivants, visuels et numériques
- le multimédia incluant les jeux vidéos, les environnements et installations numérique
- les médias
- la mode
- la publicité

Certains secteurs créatifs montréalais sont très visibles et font naturellement partie de nos cohortes. Cependant, d'autres secteurs démontrent actuellement un dynamisme impressionnant mais sont sous-représentés dans les programmes d'accompagnement. Il n'y qu'à penser aux secteurs de l'édition de livre (Les éditions 400 coups - cohorte 2021), de l'édition de produits artistiques (Pony - cohorte 2021) ou de la fabrication d'articles de mode (Maguire - cohorte 2021) par exemple.

Plusieurs clientèles des industries créatives et culturelles sont moins ciblées par les programmes d'accompagnement traditionnels. Néanmoins, nos expériences des dernières années nous démontrent un fort potentiel de rayonnement et de développement de marché à l'international ainsi qu'un fort engagement et une bonne réceptivité à notre offre.

La richesse de cette diversité s'exprime aussi dans l'aspect multidisciplinaire de beaucoup de projets et d'initiatives innovantes. Nous désirons encourager les entreprises qui investissent dans cette voie à pouvoir bénéficier d'un support concret dans le rayonnement et le développement de leur modèle d'affaires.

Nous désirons donc travailler cet angle en communication autant lors des phases de recrutement que pendant toute la durée du programme. Nous désirons aussi mobiliser notre réseau sur ces secteurs afin que l'offre du parcours entrepreneurial soit mieux connue dans certains secteurs. Nous souhaitons mobiliser certains alumni des dernières années et représentant de ces secteurs (Maguire, Pony, Toboggan Design, etc..) pour qu'ils puissent exprimer à leurs pairs les bénéfices que leur ont apportés leur participation au Cabinet Créatif.

Le réseau d'expert.e.s développés par La Piscine dans les dernières années nous permet aujourd'hui d'accompagner de façon beaucoup plus ciblée cette clientèle diversifiée du Montréal créatif.
Aussi les retours des participant.e.s de 2021 nous ont dit avoir vu les bénéfices qu'ils ont retirés à être au contact d'autres entrepreneur.e.s aux profils et expertises variés. Ainsi, le plan de projet des trois prochaines années présente une nouvelle dynamique de formation pour consolider et stimuler cet aspect.

Il sera aussi important de considérer la création de cohortes qui reflètent la grande diversité des profils de fondateurs d'entreprises à Montréal. Le milieu créatif local est diversifié et inclusif et il est important que le parcours entrepreneurial du Cabinet Créatif soit le reflet de cette richesse. C'est aussi un vecteur important pour susciter l'intérêt d'une clientèle de la relève.

Les critères d'admissibilité:

Quelle est la durée du projet? Est-ce qu'il y a un post-projet? Si oui, comment cela s'inscrit-il dans le calendrier? (1000 mots)

L'approche triennale proposée par la Ville de Montréal nous permet de concevoir et de planifier un cycle de programmes où les différentes phases se succèdent de façon très naturelle afin de "faire vivre" le Cabinet Créatif à l'année.

Officiellement, le cycle d'une cohorte est d'une année. Dès le mois de septembre 2023, en fin de parcours de la première année, le processus de pré-recrutement de la cohorte deux débutera afin de créer une dynamique de "passation" d'une cohorte à l'autre.

La programmation veillera à concevoir des événements de maillage combinant des formats de "témoignages" de participant.e.s, de préparation de dossier et de présentation des types de démarches soutenues par le Cabinet Créatif.

Dans l'esprit de vraiment développer "l'esprit de cohorte", de consolider une communauté du Cabinet Créatif et de faire rayonner l'initiative du Cabinet Créatif en racontant les succès de démarches variées, La Piscine vise aussi à inspirer les entrepreneur.e.s créatifs à intégrer une démarche d'exportation dans la planification de croissance de leur projet entrepreneurial.

Aussi, il est indéniable que dans les deux dernières années, l'aspect communauté et cohorte du parcours a été fortement impacté par les effets de la pandémie de COVID-19. Durant cette période, La Piscine a aussi ouvert les portes de son hub créatif, de sa "maison de la créativité".
Dès l'automne, nous mettrons à l'œuvre l'ensemble de nos services et mettrons à disposition nos infrastructures immobilières (salles de formations, salles événementielles, salles de rencontres et coworking pour les coachs, les entrepreneur.e.s, les collaborateurs.rices et partenaires). Nous pourrions créer un "point de rencontre" aux couleurs du Cabinet Créatif dans le coworking du Rodier, pour que les entreprises aient un endroit précis qui marque le parcours tout au long de l'année.

Selon les conditions sanitaires actuelles, nous proposons de marquer les trois prochaines années d'une forte dynamique de rencontres et d'échanges, une envie partagée par les participants de l'édition 2021 dans le questionnaire d'appréciation générale du programme. Le design du programme proposé dans ce projet tient compte de cet aspect en débutant l'année avec des initiatives pour créer ou resserrer des liens. Nous avons aussi travaille nos indicateurs afin de travailler plus spécifiquement l'ensemble des actions du parcours afin d'assurer une grande participation, des échanges dynamiques entre les participant.e.s et un engagement solide dans la cohorte.

Aussi, comme le design du parcours se déploie sur douze mois, il n'y a pas a priori de post-projet. Par contre, nous proposons de mettre en place un rituel de passation. Cet aspect pourrait faire l'objet d'un plan de travail distinct avec une évolution graduelle sur les trois années de l'entente.

Le calendrier annuel du parcours:

Bien synchronisé sur l'année calendaire, le Cabinet Créatif se déploie sur les douze mois de l'année avec deux brèves pauses lors du Temps des Fêtes et au cœur de la période estivale.

Année 1 -- 2022
Septembre/Octobre/Novembre:
- Campagne de recrutement
- Mise à jour des outils de communication et planification du calendrier éditorial
- Conception du corpus d'outils d'accompagnement
- Recrutement des formations, entrevue et expert.e.s

Décembre
- Événement /Lancement officiel du parcours

Année 1 -- 2023
- Janvier/Février/Mars/ début Avril
- Cycle formations et ateliers
- Conception des plans d'accompagnement personnalisé
- Recrutement des coachs personnalisés
- Préparation SXSWet Mission SXSW

Comment sera planifié le recrutement? Quels seront les principaux moyens pour rejoindre la clientèle ciblée? Combien d'entreprises envisagez-vous de recruter (par rapport au nombre d'entreprises sélectionnées)? (1500 mots)

Un mandat de trois ans nous permettra d'assurer la pérennité du recrutement ainsi que son processus continu tout au long de l'année. De plus, ayant coordonné le recrutement de plusieurs cohortes sur différents programmes depuis 2015, La Piscine pourra s'appuyer sur son expérience et optimiser les campagnes de recrutement à venir pour rejoindre la clientèle ciblée.

Nous planifions également de mettre l'accent sur l'ensemble des secteurs et sous-secteurs des industries créatives et culturelles. Nous avons à cœur la diversité des futures cohortes et leurs reflets du caractère inclusif et de la créativité de la Ville de Montréal.

Nous nous appuierons sur quatre piliers de communication qui nous permettront de cibler une audience à la fois entrepreneuriale (à travers nos événements et la communauté déjà existante de La Piscine) et élargir les profils grâce à des campagnes sponsorisées menées de A à Z.

L'appel à candidatures du Cabinet Créatif profitera par ailleurs de la campagne de recrutement global de La Piscine pour ses différents programmes, une nouvelle initiative d'envergure qui aura lieu pendant tout le mois de septembre, et dont le lancement sera assuré par l'événement portes ouvertes du 25 août 2022. Lors de cet événement en présentiel, un espace distinctif sera assuré pour le Cabinet Créatif qui serait alors la seule proposition de programme dédiée à la commercialisation à l'international et portée par notre organisation.

Nous savons déjà qu'en 2021, 200 manifestations d'intérêt ont été enregistrées et 49 organisations ont soumis leurs candidatures, dont 46 éligibles. Parmi celles-ci, 20 ont été sélectionnées pour participer au programme. Pour l'édition 2023, nous visons un nombre total de 60 candidatures pour 20 organisations participantes.

1. Programmation événementielle liée au recrutement:

- Lancement de l'appel à candidatures

La Piscine lance une programmation d'été qui se conclura par un événement phare le 25 août au sein de l'Espace Rodier. Nous accueillerons tout l'écosystème, y compris les entreprises accélérées dans des secteurs culturels et créatifs variés, nos partenaires, nos résidents et notre réseau d'expert.e.s, pour une journée portes ouvertes (marché de créateurs, visite du Rodier, présentation des programmes et rendez-vous de qualification des besoins, etc.) suivi d'une soirée conviviale. Le lancement de l'appel à candidature du Cabinet Créatif sera annoncé, au côté d'autres programmes comme Surf SODEC et DEEP DIVE et sera mis à l'honneur lors de ce temps fort.

- Réunion d'informations et partage d'expérience

Une réunion d'informations avec retours d'expériences de participant.e.s sera organisée début octobre au Rodier. Nous avons les accords de principe de Pony et La Boîte Interactive pour venir présenter leur expérience dans le parcours.

- Séances d'aide à la complétion

Deux grandes sessions d'aide à la complétion des dossiers de candidatures seront organisées en septembre et en octobre.

2. Plan de Communication lié au recrutement:

Les principaux moyens déployés pour rejoindre la clientèle ciblée seront le site internet, les réseaux sociaux et une campagne de courriels ciblée majoritairement sur les canaux du Cabinet Créatif, mais aussi avec le soutien des plateformes de La Piscine.

Nos efforts seront concentrés à améliorer le site internet ainsi que le parcours et l'expérience de l'utilisateur pour faciliter le dépôt des candidatures. Un plan plus détaillé est disponible ci-dessous:

Comment sera organisé le processus de sélection des entreprises? Quels seront les critères de sélection? (1500 mots)

1. Processus de sélection

Le recrutement du Cabinet Créatif aura lieu chaque année de septembre à décembre et sera pensé en 5 étapes.

Étape 1 - appel à candidatures: septembre-octobre 2022

Une grande campagne de recrutement sera lancée fin août pour une durée de 2 mois. Nous souhaitons organiser le recrutement en septembre-octobre afin qu'il profite du regain d'activités qui suit la fin de la saison estivale.

Les entrepreneur.e.s intéressés à participer au programme devront compléter et fournir un dossier de candidature complet pour voir leur candidature étudiée. L'équipe de La Piscine assurera une permanence pour répondre aux éventuelles questions des entrepreneur.e.s aussi bien sur le contenu du programme que la manière dont remplir le dossier de candidature, et nous organiserons également des grandes sessions d'aide à la complétion.

Un dossier complet de candidature sera constitué des pièces suivantes:
- Formulaire de candidature dûment rempli faisant état d'une présentation de l'entreprise, de son projet à l'international et de ses besoins clairement exprimés.
- Derniers états financiers consolidés
- Structure organisationnelle
- Lettres patentes ou résolution du CA

Tout au long de ces deux mois, nous nous assurerons que les dossiers sont éligibles et complets, tout en préparant la première phase de sélection. L'appel à candidatures sera clos fin octobre.

Étape 2 - phase de sélection #1: première semaine de novembre

Un comité de sélection de 6 personnes sera monté et constitué de représentant.e.s de tous les secteurs de la créativité (ex: BCTQ, Xn Québec, etc) et présidé par la Commissaire au développement économique, Industries créatives et culturelles de la Ville de Montréal, ainsi que par la Directrice générale de La Piscine.

Les membres du comité se verront fournir l'ensemble des dossiers de candidatures et ils disposeront d'une semaine pour en prendre connaissance. Une grille d'évaluation leur sera fournie afin qu'ils puissent annoter les projets selon des critères préétablis. Les notes de tous seront ensuite compilées dans un fichier commun.

Suite à cela, le comité de sélection se réunira pour échanger sur les projets reçus et les profils des organisations. En s'appuyant sur les résultats des notations, ils pré-sélectionneront les 30 dossiers de candidatures les plus cohérents avec notre programme d'accompagnement, et qui seront soumis à un deuxième comité de sélection.

Étape 3 - phase de sélection #2: deuxième semaine de novembre

Un second comité de sélection sera composé pour une ronde finale de sélection, à l'issue duquel nous connaîtrons de qui sera composé la prochaine cohorte. Ce comité sera lui aussi constitué de représentant.e.s des secteurs de la créativité et présidé par la Ville de Montréal et La Piscine.

Les membres du comité auront une semaine pour prendre connaissance des dossiers de candidatures des 30 projets retenus à l'issue de la première phase de sélection. Sur la base de ces dossiers, ils devront noter les projets dans la grille d'évaluation qui leur sera fournie. Les résultats seront ensuite compilés par La Piscine.

Le comité se rassemblera afin d'échanger sur les dossiers, notamment ceux se trouvant entre les positions 15 et 25 ou ayant le plus grand écart-type de note. Le comité devra statuer sur les 20 projets retenus, et il leur sera également demandé de sélectionner 3 dossiers pour la liste d'attente.

Étape 4 - validation des participations: fin novembre

Quels seront les axes principaux de communication tout au long du projet? Comment la promotion du projet et des entrepreneurs sera-t-elle assurée? (1000 mots)

En se basant sur la gestion de la cohorte précédente et de l'engagement reçu aussi bien par les entrepreneur.e.s que par les audiences en ligne (analytics + veille), les cinq thèmes ci-dessous ont été identifiés comme les axes principaux de communication qui seront récurrents sur les trois années du programme.
Nous adapterons le contenu au fil des campagnes pour le rendre le plus adapté possible, faire grandir la communauté du Cabinet et faciliter le recrutement et l'engagement sur le long terme. Pour se faire, les informations sur les entreprises, les entrepreneur.e.s, les partenaires et les coachs seront récoltées à chaque lancement de cohorte pour définir un planning éditorial pérenne et sur la durée.
De plus, l'équipe de communication de La Piscine est capable de piloter en interne la conception, la réalisation et l'implémentation des stratégies et des contenus de communication. L'équipe sera présentée aux entrepreneur.e.s pour qu'ils ou elles puissent relayer leur nouvelles directement et bénéficier du relai de leurs informations pour créer un contact direct et de confiance sur le long terme.

1. Axes de communication:

- Recrutement (p17-18)
> Appel à candidatures et mise en avant des alumni ;
> Mise en avant du Cabinet Créatif, sa mission, ses objectifs, les secteurs et les chiffres clés ;
> Visuel et contenu basés sur les retours des cohortes précédentes.

- Annonce des organisations sélectionnées
> Mettre en avant les nouvelles cohortes sous l'angle des secteurs avec des chiffres clés (mode, architecture, design, VR, jeux vidéo, etc) ;
> Mettre en avant chaque entreprise avec un profil dédié (logo, photo d'équipe, bio, mission, etc).

- Accompagnement
> Ateliers & programmes ;
> Coachs & partenaires ;
> Entrepreneur.e.s (pitchs, milestones, destinations).

- Déplacement à l'international
> Préparation du déplacement et infos marchés ;
> Sur place ;
> Succès et débouchées ;
> Ajustements.

- Retour d'expérience
> Entrevues ;
> Retours d'expériences et apprentissages.

De plus, nous collaborons et continuerons de collaborer avec des entreprises et des agences locales pour promouvoir les entrepreuneur.e.s à travers des vidéos et des reportages photos. Grâce à notre réseau, nous trouvons des professionnel.le.s qui peuvent et savent refléter l'aspect innovant et créatif des projets portés par le programme et participer à l'économie locale.

2. Promotion du projet et des entrepreneur.e.s

La création de contenu sur les différentes plateformes du Cabinet Créatif a pour but de mettre en valeur à la fois le programme, les lauréat.e.s et leurs projets ainsi que les industries créatives et culturelles que le programme représente et soutient.

Nous avons piloté les plateformes sociales du Cabinet Créatif pour la cohorte 2021-2022. De ce fait, nous avons pu cerner au mieux les angles de communications pertinents à aborder pour les futures éditions. Voici une liste des sujets que nous souhaitons mettre en avant au travers de campagnes pour ces 3 prochaines années :
> Les lauréat.e.s (entrepreneur.e.s) ;
> Leurs projets ;
> Les coachs / expert.e.s ;
> Les anciens lauréat.e.s et leurs projets ;

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots)

La programmation que nous proposons pour le Cabinet Créatif vise à répondre à 4 objectifs:
- Offrir aux participant.e.s un parcours à la cadence claire et doté d'outils de réflexion et de planification aux différentes étapes afin d'offrir un fil conducteur à leur réflexion;
- Favoriser l'apprentissage et le développement du projet d'exportation de l'entrepreneur en utilisant des méthodologies d'échanges et de partages entre pair.e.s et en proposant régulièrement des moments d'échanges;
- Permettre aux participant.e.s de construire un plan de d'action exécutable en tenant compte de sa réalité d'entreprise;
- Viser une mission de développement commercial à l'international en lien avec le plan de travail et comprenant des objectifs mesurables.

Pour ce faire, La Piscine propose un parcours partagé en deux grands moments:
1ere partie : Cycle de formations et d'ateliers
2eme partie : Cycle d'accompagnement personnalisé

Les deux grands cycles seront entrecoupés d'une programmation d'événements de maillage regroupant l'ensemble des vingt participant.e.s ou, possiblement, l'ensemble des participant.e.s des parcours entrepreneuriaux et/ou alumni.

Nous proposons ce découpage en deux cycles afin de favoriser une période claire de réflexion et de clarification des objectifs et des enjeux de commercialisation, en amont d'une seconde période de travail qui correspond à l'accompagnement personnalisé. Cela permettra de mieux sélectionner les coachs attitrés à chaque entreprise, de préparer un plan d'accompagnement détaillé et d'effectuer un processus clair de mise en place de l'accompagnement.
Nous croyons aussi que ce premier cycle de formation et d'ateliers déployé à une cadence rythmée permettra de créer une forte dynamique de cohorte puisque les participant.e.s seront appelés à se rencontrer et à échanger ensemble régulièrement.

Par la suite, le cycle d'accompagnement pourra se faire selon un calendrier individuel (entre le participant.e.s et son/sa coach) supervisé étroitement par l'équipe d'accompagnement de La Piscine.

Nous continuerons à nourrir "l'esprit de cohorte" en proposant des activités de maillage développées selon une ligne éditoriale inspirée des projets et initiatives développés dans la cohorte.

	septembre 2022					octobre 2022					novembre 2022				décembre 2022			
	29	5	12	19	26	3	10	14	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26
RECRUTEMENT	**Campagne de recrutement**											**Comités de sélection**	Annonce et finalisation des inscriptions					
CYCLE 1 FORMATIONS DE GROUPE ET ATELIERS	Conception du cycle 1: Formations et Atelier - Recrutement des experts formateur															**Formation + atelier Onboarding**		
SUIVIS ENTREPRISES													Rencontres individuelles		Diagnostique des entreprises			
SUIVIS PROGRAMME				comité des porteurs de parcours								comité des porteurs de parcours						
ÉVÉNEMENTS			Séances d'aide à la complétion			Réunion d'informations + retour d'expérience			Séances d'aide à la complétion							**LANCEMENT événement de maillage #1**		

	janvier 2023					février 2023				mars 2023					avril 2022			
	2	9	16	23	30	6	13	20	27	6	13	20	27	3	10	17	24	
CYCLE 1 FORMATIONS DE GROUPE ET ATELIERS		**BLOC #1 Potentiel d'exportation**						Préparation SXSW				**BLOC #2 Capacité d'exportation**						
		Formation #1	**semaine de travail individuel**	**semaine analyse par expert**	**Atelier pratique #1**							**Formation #2**	**semaine de travail individuel**	**semaine analyse par expert**	**Atelier pratique #2**			
CLINIQUES				présentation des aides à l'exportation par les différents partenaires										cliniques financières, légales et réglementaires				
CYCLE 2 PERSONNALISÉ							tests psychométriques									Onboarding coach + rencontre de lancement des mandats personnalisés		
SUIVIS ENTREPRISES						Suivi entreprise				Conception des plans d'accompagnement personnalisé						Suivi entreprise		
SUIVIS PROGRAMME																		
ÉVÉNEMENTS							**événement de maillage #2**				**SXSW**							

	mai 2023					juin 2023				juillet 2023					aout 2023			
	1	8	15	22	29	5	12	19	26	3	10	17	24	31	7	14	21	28
CYCLE 1 FORMATIONS DE GROUPE ET ATELIERS		**BLOC #3 Commercialiser son offre**																
		Formation #3	**semaine de travail individuel ave les**	**semaine analyse par expert**	**Atelier pratique #3**													
CLINIQUES				révision des trousse d'outils de vente, plan de démarchage														
CYCLE 2 PERSONNALISÉ	Onboarding coach + rencontre de lancement des mandats personnalisés	**Coaching**								**Coaching**								
SUIVIS ENTREPRISE						Suivi entreprise				Suivi entreprise et Coach								
SUIVIS PROGRAMME	**MI-PARCOURS** reddition de mi-parcours	comite des porteurs de programme																
ÉVÉNEMENTS	**événement de maillage #3**									**événement de maillage**	PERIODE ESTIVALE							

	septembre 2023				octobre 2023					novembre 2023				décembre 2023				
	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	4	11	18	25	
CYCLE 1 FORMATIONS DE GROUPE ET ATELIERS		**Formation + Atelier co-développement**																
CYCLE 2 PERSONNALISÉ	**Coaching**																	
SUIVIS ENTREPRISE	Suivi entreprise et Coach							Suivi coaching final Suivi entreprise final										
SUIVIS PROGRAMME	POST-MORTEM ET MISE À NIVEAU DU PROGRAMME				comite des porteurs de parcours	REDDITION DE COMPTE ANNUELLE												
ÉVÉNEMENTS		**événement de maillage**												**Soirée de Clôture**				
RECRUTEMENT	**Campagne de recrutement 2024**										**Comité de sélection**	Annonce et finalisation des inscriptions						
EVENEMENTS COHORTE 2024			Séances d'aide à la complétion			Réunion d'informations + retour d'expérience			Séances d'aide à la complétion				Rencontres individuelles			Onboarding + événement de lancement		

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots) (suite)

La programmation que nous proposons pour le Cabinet Créatif vise à répondre à 4 objectifs:
- Offrir aux participant.e.s un parcours à la cadence claire et doté d'outils de réflexion et de planification aux différentes étapes afin d'offrir un fil conducteur à leur réflexion;
- Favoriser l'apprentissage et le développement du projet d'exportation de l'entrepreneur en utilisant des méthodologies d'échanges et de partages entre pair.e.s et en proposant régulièrement des moments d'échanges;
- Permettre aux participant.e.s de construire un plan de d'action exécutable en tenant compte de sa réalité d'entreprise;
- Viser une mission de développement commercial à l'international en lien avec le plan de travail et comprenant des objectifs mesurables.

Pour ce faire, La Piscine propose un parcours partagé en deux grands moments:
1ere partie : Cycle de formations et d'ateliers
2eme partie : Cycle d'accompagnement personnalisé

Les deux grands cycles seront entrecoupés d'une programmation d'événements de maillage regroupant l'ensemble des vingt participant.e.s ou, possiblement, l'ensemble des participant.e.s des parcours entrepreneuriaux et/ou alumni.

Nous proposons ce découpage en deux cycles afin de favoriser une période claire de réflexion et de clarification des objectifs et des enjeux de commercialisation, en amont d'une seconde période de travail qui correspond à l'accompagnement personnalisé. Cela permettra de mieux sélectionner les coachs attitrés à chaque entreprise, de préparer un plan d'accompagnement détaillé et d'effectuer un processus clair de mise en place de l'accompagnement.
Nous croyons aussi que ce premier cycle de formation et d'ateliers déployé à une cadence rythmée permettra de créer une forte dynamique de cohorte puisque les participant.e.s seront appelés à se rencontrer et à échanger ensemble régulièrement.

Par la suite, le cycle d'accompagnement pourra se faire selon un calendrier individuel (entre le participant.e.s et son/sa coach) supervisé étroitement par l'équipe d'accompagnement de La Piscine.

Nous continuerons à nourrir "l'esprit de cohorte" en proposant des activités de maillage développées selon une ligne éditoriale inspirée des projets et initiatives développés dans la cohorte.

Veuillez décrire comment sera intégré le volet de coaching / accompagnement individuel. Veuillez expliquer comment sera constitué le réseau d'experts et de coachs. (1000 mots)

Le volet personnalisé du programme est un accompagnement sur-mesure délivré par un.e coach/expert.e ou un duo de coachs sélectionné.e.s par La Piscine pour la qualité de leur expertise, leur expérience de l'industrie visée et connaissance du marché d'exportation. Chaque entrepreneur.e du programme bénéficiera d'une banque d'heures avec son ou ses coachs/expert.e.s spécialisé.e.s, afin d'atteindre des objectifs déterminés au début de l'accompagnement.

- Une cadence et des suivis réguliers:
Le deuxième cycle d'accompagnement individuel se déroulera sur six mois, de mai à octobre de chaque année. Cela permettra aux participant.e.s de profiter des quatre premiers mois du programme (janvier-avril) pour:
> Effectuer les 3 blocs de formations qui permettent de mettre un démarche réflective efficace afin d'avoir un plan clair et exécutable en vue de la mission ;
> Préparer et adapter ses outils de vente ;
> Compléter la phase de diagnostic amorcé dans le dossier d'application, affiner et valider les besoins d'accompagnement personnalisé.

- Une phase préliminaire pour bien déterminer les besoins:
La période d'analyse préliminaire se déroulera pendant les quatre premiers mois du programme (janvier-avril), c'est-à-dire durant le cycle de formations et d'ateliers collectifs. Ce temps précieux permettra ainsi aux équipes d'accompagnement de La Piscine d'avoir toutes les cartes en main pour sélectionner le coach/expert.e le/la plus approprié.e pour chacun.e des entrepreneur.e.s, et le préparer à son mandat. Par la suite, un suivi régulier de l'avancement du mandat sera réalisé entre La Piscine et le coach/expert.e jusqu'à une présentation finale des résultats de l'accompagnement.

- Un programme personnalisé et un plan de d'accompagnement:
Chaque entreprise pourrait disposer d'un programme personnalisé de 55 heures environ. Un plan d'accompagnement sera développé par l'équipe d'accompagnement interne de La Piscine en collaboration avec le(s) coach(s) expert(e.s) choisi(e.s). Des objectifs clairement énoncés seront associés au plan, ceux-ci pouvant être qualitatifs et quantitatifs et porter sur différents aspects: mieux connaître le marché visé, retravailler le message pour correspondre à la culture locale, mises en relation avec des clients potentiels, etc. Ce plan sera présenté en début de processus lors d'une séance d'onboarding avec l'entrepreneur, le coach et l'équipe d'accompagnement interne de La Piscine.

- Une sensibilité au marché visé:
Les coachs et expert.e.s qui seront sélectionné.e.s pour accompagner les entrepreneur.e.s de façon personnalisée, seront ceux qui touchent de près la réalité du projet export de ces entrepreneur.e.s. Nous valoriserons ainsi les coachs et expert.e.s ayant une connaissance ou une expérience du secteur d'activité de l'entrepreneur, ainsi que du marché géographique. Lors de la cohorte 3, la grande majorité des expert.e.s se trouvaient physiquement dans le pays visé par l'entrepreneur.e (États-Unis, France, Chine, Japon) favorisant les échanges sur les différences culturelles, habitudes d'affaires et facilitant les mises en relation avec des clients potentiels sur place.

- Des synergies entre les projets:
Si les destinations et les industries des projets le permettent, un coach/expert.e pourrait se voir attribuer les mandats de plusieurs participant.e.s afin de capitaliser sur son travail et faciliter les synergies et opportunités d'affaires dans la cohorte sur le marché donné. Cette situation offre aussi la possibilité d'explorer l'option de créer de "mini-cohorte" au sein même de la cohorte du Cabinet Créatif afin de consolider le sentiment d'appartenance et les possibilités d'échanges favorables.

- Détails des séances:
Une banque d'heures d'environ 56 heures d'accompagnement personnalisé sera attribuée à chaque projet. Ces heures seront réparties comme suit:
> 46 heures d'accompagnement personnalisé (rencontres entre l'entrepreneur et le coach/expert, recherches de données, mises en relation, rendez-vous d'affaires pour le compte de l'entrepreneur, etc.) ;
> 10 heures pour les rencontres de lancement et de suivi, la complétion du tableau de suivi des séances et la rédaction des rapports finaux.

Le coach/expert.e aura accès à un dossier dédié avec l'ensemble des informations de la candidature du projet qui lui sera attribué. Il aura également accès au plan de formation et au plan d'accompagnement

Veuillez nous démontrer comment l'organisme peut actuellement compter sur un réseau d'experts et d'accompagnateurs des organisations créatives et culturelles à l'international existants. (1000 mots)

La Piscine a construit son réseau d'expert.e.s et d'accompagnateurs à la commercialisation internationale au fil des ans et de programmes divers. En plus des expert.e.s, nous avons aussi consolidé beaucoup de relations avec l'écosystème de support à l'export (programmes gouvernementaux, incubateurs sur différents territoires USA, Europe et Asie).

Plus récemment, La Piscine a aussi bâti un réseau solide d'expert.e.s pointus à l'international spécialement pour le Cabinet Créatif, et dont nous avons pu apprécier le travail cette année. Nous souhaitons donc capitaliser sur ce réseau existant pour constituer l'équipe de coachs/expert.e.s personnalisés pour les prochaines années. La cohorte trois du Cabinet Créatif vient de toucher à sa fin et cela nous a permis de réaliser des rencontres individuelles de fin de parcours tant avec les entrepreneur.e.s que les coachs, et d'obtenir les résultats du questionnaire d'appréciation générale. Cela nous a permis de valider la pertinence de ces coachs/expert.e.s internationaux, tant au niveau de leur expertise que de leur approche, et de valider avec eux qu'une collaboration future serait fortement appréciée.

Parmi les expert.e.s/coachs que nous pouvons imaginer solliciter à nouveau, nous pouvons entre autres citer Akuntsu (divertissement, Japon), Profilculture Conseil (arts de la scène, France), Éric Clin (contenus et arts numériques, France) ou bien encore Beatrix Guedes (production audiovisuelle, États-Unis), etc. Comme de nombreux autres, ces intervenants ont permis aux entrepreneur.e.s d'obtenir des résultats probants et ont su nouer une relation de grande qualité avec ceux-ci. Parfois même, nous avons appris que leur collaboration allait durer au-delà du programme.

De plus, La Piscine a pendant plusieurs années développé et géré des programmes internationaux pour accompagner des entrepreneur.e.s québécois dans leurs projets exports en France, aux États-Unis et même en Corée du Sud et à Singapour. Nous avons pour cela noué des ententes avec des structures publiques et privées (accélérateurs, municipalités, expert.e.s indépendants, etc.) situées à des milliers de kilomètres mais avec qui nous avons su créer une relation de confiance et un cadre structurant commun pour nos entrepreneur.e.s. Cela nous permet de profiter d'un large réseau international, au-delà de celui déjà constitué pour le Cabinet Créatif. Ces partenaires étrangers pourront donc être mobilisés ou contactés si nous recherchons des expertises particulières sur leurs territoires.

Par ailleurs, grâce à son champ d'action large, La Piscine peut compter sur un réseau de partenaires nationaux et internationaux dans de nombreuses industries créatives, de l'édition aux installations interactives en passant par l'audiovisuel et les arts de la scène.
Nous sommes donc facilement en mesure d'identifier un ou plusieurs coachs/expert.e.s, quel que soit le secteur d'activité de l'entrepreneur souhaitant être accompagné. Cela permettra sans aucun doute, de faciliter l'étape de "matching" entre les entrepreneur.e.s du programme et les intervenants externes les plus adaptés pour eux.

Comme cela a été le cas en 2021-2022, nous pourrons aller chercher de nouveaux talents pour compléter la sélection de coachs/expert.e.s à l'international du Cabinet Créatif. Dès le début du programme, nous restons ouverts aux suggestions d'intervenants que les comités de sélection pourraient avoir pour certains projets. Nous voulons également inviter les participant.e.s eux-mêmes à nous partager les noms de certains coachs/expert.e.s qu'ils pourraient penser pertinents. Nous prendrons ces informations et étudierons ensuite s'il s'agit du meilleur choix pour ces projets précis.

Enfin, il n'est pas rare que l'équipe de La Piscine mène elle-même des démarches pro-actives pour identifier, contacter et qualifier de nouveaux intervenants avec lesquels elle n'a jamais travaillé auparavant. Au cours des dernières années, nous avons ainsi développé des processus de validation de nouveaux coachs/expert.e.s et une expertise dans le "matching" entre ceux-ci et les projets; des compétences que nous utilisons tout au long de l'année en concevant des programmes personnalisés tel que Deep Dive, dans lequel nous attribuons entre 250 et 400 heures d'accompagnement personnalisé à chaque entrepreneur.

Veuillez nous démontrer comment vous compter arrimer le projet à la mission de SXSW et quelles activités particulières seront déployées dans le cadre de cette mission. (1000 mots)

En 2022, La Piscine a pu assister au festival SXSWaprès deux années de mesures sanitaires perturbant la tenue de l'événement. Si le festival présente clairement des avantages pour certains types d'entreprises créatives et culturelles, la formule très dense de la programmation n'est pas facile à aborder pour certains entrepreneur.e.s.

En collaboration avec différents partenaires, La Piscine propose de développer une plateforme de soutien pour les participant.e.s du Cabinet Créatif qui désirent participer à l'événement.
De plus, le Cabinet Créatif pourrait proposer et développer quelques formats d'activation pour contribuer à la programmation de la maison du Québec/Canada en synchronisation avec les partenaires de la mission.

1. Exemples d'initiatives de soutien aux participant.e.s:

> Développement d'une démarche de préparation SXSWpropre au Cabinet Créatif;
> Défrichage de la programmation et élaboration d'un "itinéraire" personnalisé faisant état des conférences, expériences, événements de réseautage, etc., pertinents pour chacun.e des entrepreneur.e.s;
> Collaboration avec les autres institutions impliquées dans l'organisation de la mission pour la pré-qualification des rendez-vous d'affaires;
> Développement d'initiatives de maillage avec d'autres projets similaires provenant d'autres pays.

2. Exemples d'initiatives d'activation liées à la programmation:

> Accueil de la séance de préparation à SXSWprésenté par IQI;
> Partage d'expérience d'un alumni Cabinet Créatif ayant participé à la mission québécoise en 2022 et ayant vécu des retombées de sa participation à l'événement;
> Développement de contenu spécial Cabinet Créatif pour la House of Québec/Canada.

3. Démarche de préparation à SXSW:

Les participant.e.s ayant été sélectionné.e.s pour participer à SXSWrecevront un accompagnement spécifique lié à leur participation avec un outil de préparation dédié. Durant le mois précédent l'événement, La Piscine, en collaboration avec ses collaborateurs.rices et expert.e.s de développement d'affaires (tels que XN Québec, IQI, Zú, etc) organisera une séance par semaine pour travailler les objectifs de mission du/de la participant.e et le développement de son carnet de rencontres. La Piscine pourra collaborer aussi avec tous les intervenant.e.s lié.e.s à la mission officielle et à la prise de rendez-vous d'affaires, afin d'avoir un portrait clair de l'agenda du/de la participant.e. De plus, La Piscine développera un guide personnalisé de la programmation pour les participant.e.s du Cabinet Créatif.

4. Intégration de la mission SXSWau plan de communication du Cabinet Créatif:

SXSWest un événement clé vibrant et créatif à l'image de l'énergie du parcours. L'équipe de communication veillera à intégrer au développement de contenus, une série d'initiatives de communication suivant le parcours des entreprises participantes à l'événement, à travers des formats variés qui permettront d'ajouter un sentiment d'appartenance et une caisse de résonance aux activités de la délégation et des organisations participantes. L'innovation étant au coeur du salon, il est important que l'équipe de communication soit sur place pour capter et documenter les temps forts, grâce à des réels, des vidéos montages, des photos, des sound bites, etc., et être à l'affût des tendances tout en mettant en avant les participant.e.s et partenaires présent.e.s. Cela permettra de contribuer de façon positive à l'image du Cabinet Créatif et d'aider au développement du parcours sur les trois ans.

L'équipe de La Piscine bénéficie d'une équipe de communication bilingue ayant de l'expérience sur des salons tels que le CES (US), Vivatech (FR) ou encore le WebSummit (IRE). En amont, elle pourra apporter son soutien aux entreprises qui désirent travailler leur message et image en anglais et les guider sur la préparation et les fondamentaux que demandent ce genre d'exercice. Sur place, elle pourra participer à des actions de communications spontanées et organisées, et soutenir les actions des entreprises tout en créant du contenu qu'elles pourront ensuite utiliser dans leur propre communication.

Les besoins de communication identifiés:

Veuillez expliquer comment une communauté sera créée autour de ce projet. Veuillez définir le rôle de celle-ci et son évolution dans le temps. (1000 mots)

Depuis 2015, La Piscine fédère graduellement la communauté créative et culturelle à travers des actions de communication, des événements et des ateliers, notamment comme porteur du Cabinet Créatif.

Dans le cadre du parcours et pour ce mandat de trois ans, l'objectif sera de créer encore plus de synergies et de liens, de continuer à construire une communauté à la fois physique et en ligne grâce à des actions événementielles et de communications, en s'appuyant sur la communauté déjà existante et en bonifiant les actions implantées lors des cohortes précédentes.

La communauté du Cabinet Créatif, composée des participant.e.s de la cohorte à venir mais aussi de l'ensemble des entrepreneur.e.s ayant suivi le programme, aura l'occasion de se rencontrer à plusieurs reprises pour resserrer ses liens. Une dizaine d'événements en présentiel seront organisés (événement de maillage, partages d'expériences, etc.) sans compter l'offre d'ateliers et formations de groupes qui seront fortement axés sur l'apprentissage et le travail pratique suivi d'une mise en commun du travail de chaque participant.e. Comme nous l'avons remarqué, la rencontre d'entrepreneur.e.s au sein du Cabinet Créatif a pu faire émerger de nouvelles idées de collaborations et de projets. Dans la cohorte 2021, cela a été le cas de Trebuchet et Couzin Films qui ont esquissé un projet de technologie VR, mais aussi d'UDO, Ottomata et Mirari qui travaillent désormais ensemble sur un projet immersif d'envergure. Le Cabinet Créatif est un lieu d'ébullition et de rencontres, et nous allons favoriser cela grâce à des ateliers de co-développement axés sur l'idéation commune.

Notre mission est de présenter ces entrepreneur.e.s comme les pépites de nos ICC et de notre région pour faire rayonner nos talents et nos expertises, en les aidant à s'exporter à l'international. Au fil du temps, les cohortes deviennent des porte-paroles non seulement de l'industrie mais aussi du programme.

En développant un plan de communication sur trois ans, nous serons en mesure de faire rayonner les porteurs.euses de projets mais aussi d'en inspirer de nouveaux et de nouvelles pour accélérer leur croissance et les faire connaître en dehors de nos frontières.

Pour ancrer la communauté du Cabinet Créatif, La Piscine bénéficie d'un bâtiment totem, le Rodier, connu historiquement comme un emblème de la Ville de Montréal et qui rassemble déjà l'écosystème des ICC grâce à ses bureaux, ses espaces collaboratifs, ses résident.e.s et les divers ateliers et événements des programmes d'accompagnement. Il offre un endroit de ralliement et permet au projet de se dérouler dans un environnement créatif qui reflète les entreprises accompagnées, entre autres:

- En accueillant les participant.e.s du programme, les alumni et les coachs à des événements, des comités, des ateliers de co-création inter-cohortes.
- En planifiant plus de présence sur différentes délégations et en proposant des contenus "Cabinet Créatif" mettant en valeur les expertises et les parcours des entrepreneur.e.s.
- En accueillant, possiblement le lancement des trois parcours de la Ville de Montréal pour connecter les communautés d'entrepreneur.e.s pour en créer une plus grande (montréalaise).
- En conviant la communauté aux divers événements de la programmation du Rodier, notamment lors d'événements de maillage avec des organisations ou le milieu d'affaires international.
- En lui donnant accès à du contenu sur les tendances émergentes de l'industrie.
(Exemple: événement en collaboration avec le FMC sur les tendances numériques, transformation numérique)
- En mettant à disposition gratuitement d'espaces de travail collaboratif au Rodier pour les rencontres entre les entreprises et leurs coachs.

De plus, une communauté en ligne existe à travers les réseaux sociaux et les canaux mis en place. Elle est entretenue entre autre grâce:

- au partage des actualités des alumni en assurant une veille et un relai d'informations sur les plateformes appropriées (LinkedIn, Instagram, Facebook) ;
- à l'infolettre mensuelle pour créer/garder du lien entre toutes les parties prenantes ;
- à un Canal Slack Cabinet Créatif pour encourager les échanges et synergies.

Au fil du temps nous veillerons à faire de ces plateformes des lieux d'échanges et de dialogues.

Veuillez détailler comment sera gérée la relation avec les entrepreneurs dans le cadre de ce projet. Quels seront les principaux canaux de communication? (1000 mots)

Tout au long de ce parcours d'un an, chacun.e des entrepreneur.e.s sera suivi personnellement par le gestionnaire du programme à La Piscine.

La première rencontre aura lieu lors de la finalisation des inscriptions des 20 entrepreneur.e.s sélectionné.e.s. Nous effectuerons alors une rencontre poussée d'une heure avec l'ensemble des participant.e.s, afin d'en apprendre davantage sur leur organisation, leur projet et leur motivation. Ces rencontres nous permettront d'établir pour chacun.e un plan de formation personnalisé, que nous leur communiquerons individuellement. Une rencontre physique aura également lieu début décembre pour présenter à tout le programme lors d'un événement d'"onboarding".

L'accompagnement de La Piscine sera rythmé par des suivis réguliers de 30 minutes qui seront inscrits au calendrier du programme dès son lancement. Ainsi, les entrepreneur.e.s auront un point de suivi avec le gestionnaire de programme à chaque fin de bloc de formation. Cela permettra de faire le point sur l'évolution et l'avancement du projet ainsi que la posture de l'entrepreneur, et de le conseiller sur certains sujets. Cela permettra également à La Piscine de préparer le mandat qui sera donné coach/expert.e en lui fournissant le maximum d'informations sur l'état actuel du projet.

Une ou plusieurs rencontres entre l'entrepreneur.e, La Piscine et le futur coach/expert.e auront lieu en amont de l'accompagnement personnalisé. Tout d'abord pour assurer que les attentes de l'entrepreneur.e et l'expertise du coach/expert concordent et par la suite pour établir les objectifs du mandat. Ensuite, lorsque sera venu le temps du coaching (mai-octobre), des suivis formalisés avec le coach/expert, l'entrepreneur et La Piscine seront organisés au deux mois. Nous nous assurerons ainsi que l'accompagnement soit aligné et que les deux parties prenantes s'y retrouvent.

Au-delà des ces rencontres pré-définies à l'agenda, une communication informelle et continue sera instaurée avec chacun.e des entrepreneur.e.s. Comme il en a été d'usage l'année précédente, La Piscine reste en communication permanente par courriel, téléphone ou grâce à des rencontres avec les entrepreneur.e.s, en fonction de leurs besoins et disponibilités. Cela nous permet notamment d'aider ces entrepreneur.e.s lors d'enjeux particuliers (exemple: départ d'un.e associé.e, changement de stratégie, besoins de références à des spécialistes en logistique, etc.), tout en entretenant un lien de qualité et en offrant une excellente expérience client.

Cette relation sera renforcée par les divers événements en présentiel que nous allons proposer, ateliers et événements de maillage, qui permettront aux équipes de La Piscine, aux entrepreneur.e.s et aux divers intervenants de créer un lien de proximité.

Enfin, la relation avec les entrepreneur.e.s sera également rendue fluide grâce à la mise à disposition des documents du programme (déroulé et calendrier du parcours, cahier de suivi de parcours personnalisé, comptes-rendus des rencontres, instructions diverses, etc.) et à l'utilisation d'outils de travail numériques (dossier Drive partagé, outils MURAL, plateforme de prise de RDV, etc.). De plus, nous allons implémenter des infolettres mensuelles récapitulatives avec un contact vers un courriel direct en plus de la mise en place d'un canal Slack qui sera géré par le gestionnaire du programme.

Quels sont les aspects innovants de ce projet et quelle est la valeur ajoutée pour la clientèle? (1000 mots)

La présente proposition de programme pour le Cabinet Créatif est inspirée des apprentissages tirés de la conception et la mise sur pied de plusieurs types de formats de programmes au fil des ans.

Toutefois, nous désirons aussi proposer un cycle d'évolution dans le cadre du projet déployé sur trois années. Pour bâtir une pérennité pertinente et cohérente, assurer la constante innovation des propositions d'accompagnement et démontrer une valeur ajoutée forte au fil des années, la perspective itérative nous semble essentielle.

- La pérennité pertinente et cohérente:
Afin d'assurer cette vision itérative du développement, nous mettrons en place un processus collaboratif de post-mortem à chaque année, durant les mois de septembre et octobre. Ces séances feront appel à différents intervenant.e.s du parcours comme les expert.e.s, les collaborateurs.rices, certains entrepreneur.e.s accompagné.e.s, les partenaires, la Ville de Montréal et le ou la porteuse de projet.
Une période de mise à jour et de re-design du programme sera planifiée à chaque automne suivant les enseignements de ce processus de réflexion.

- L'innovation:
Le projet que nous présentons vise à concilier une démarche de réflexion et de planification rigoureuse combinée à une mise en action claire.
Le format d'alternance entre le cycle formation et ateliers et le cycle d'accompagnement personnalisé est une formule dynamique qui permet de créer deux énergies de travail claires.

Dans le temps, nous pourrions développer des liens de collaboration plus étroits entre les trois parcours entrepreneuriaux de la Ville. En effet, les orientations du développement durable et de la croissance sont des enjeux qui touchent aussi les entreprises des industries créatives, notamment pour la question de la contribution des industries créatives aux enjeux de développement durable. Il y aurait de beaux formats qui pourraient éventuellement être déployés sur des collaborations inter-parcours. Notre organisation s'engagerait dans une démarche d'exploration des possibles avec les porteurs de projets des autres parcours et les représentant.e.s si cela est jugé intéressant.

- La valeur ajoutée:
Après trois ans de développement (dont deux pilotés par La Piscine) et deux cohortes perturbées par les aléas de la pandémie de COVID-19, nous croyons que le plan de programme présenté résulte d'une démarche de consolidation rigoureuse appuyée par plusieurs éléments d'informations, tout en proposant une version dynamique et inspirante du parcours entrepreneurial destiné aux créatifs et créatives de Montréal.

Le socle de communication est solide et piloté par une équipe expérimentée engagée au quotidien dans les réseaux de communication du parcours, permettant de relayer des informations d'actualités tout en développant des projets au plus long cours.
La communication veillera à participer au sentiment d'appartenance des cohortes, à intéresser de nouvelles clientèles et donc à assurer aussi le renouvellement de cohortes diversifiées, motivées et dynamiques.

Déployé sur l'ensemble de l'année, le parcours du Cabinet Créatif est vraiment une communauté de partage, de support et de stimulation. Beaucoup d'efforts seront mis sur les communications et les moments de maillage, entre participant.e.s du parcours, avec les autres participant.e.s des autres parcours et avec l'ensemble de l'écosystème. Le volet programmation prendra vraiment un nouvel envol après deux années en virtuel.
L'équipe de programmation de La Piscine pourra travailler à un plan trois ans plus détaillé et développer un réseau collaboratif qui permettra de nourrir le contenu. La collaboration étroite entre l'équipe de communication et l'équipe de programmation permettra de présenter une expérience claire et unique pour le Cabinet Créatif.

Le déploiement en deux grands cycles propose aux participant.e.s deux temps forts avec leurs dynamiques bien distinctes.
Ce type de programme permet aussi à l'équipe d'accompagnement comprenant les coachs, les expert.e.s, les collaborateurs.rices et l'équipe d'accompagnement de La Piscine de bien prendre le temps de cerner les besoins spécifiques et de clarifier les objectifs du deuxième cycle dédié à l'accompagnement personnalisé.

Plan de réalisation du projet

Veuillez détailler le calendrier du projet avec les livrables pour chaque étape. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une feuille au document.

Étapes – Activités :

Phase de recrutement
- Communication (web, médias sociaux, sponsorisation, relais écosystème, etc)
- Evénements: séances d'informations et séances d'aide à la complétion
- Comités de sélection, choix des participants et finalisation des inscriptions
- Présentation du programme et premier événement de maillage de la cohorte

Préparation du 1er cycle: formations et ateliers
-Recrutement des formateurs pour chacune des activites du cycle 1

autres livrables: logistique evenementielle.

Livrables : Plan de communication, dossiers et outils pour comité, plan de formations cycle 1

Échéances : septembre à décembre 2022

Étapes – Activités :

Diagnostique
- Premières rencontres approfondies avec chacun des projets
- Complétion de leur document d'objectifs à l'export
- Élaboration des plans de formation personnalisés
- Préparation du corpus d'outils

Livrables : Documentation parcours, plans de formation personnalisés, outils participants et intervenants

Échéances : novembre à décembre 2022

Étapes – Activités :

Déroulement du 1er cycle: formations et ateliers
- Déroulement des 3 blocs de formation
- Suivis par La Piscine en fin de bloc
- Tests psychométriques
- Mission à SXSW
- Événement de mi-parcours

Livrables : suivis formations, documentation et outils SXSW,animation, logistique événementielle

Échéances : janvier à juin 2023

Étapes – Activités :

Préparation du Cycle 2: accompagnement personnalisé
- Conception des plans d'accompagnement personnalisé
- Recrutement des coachs/expert
- Rencontres entre les entrepreneurs et les coachs/experts
- Définition conjointe des objectifs d'accompagnement

SUITE Page 22

Livrables : Plans de formation personnalisés, outils de suivi coachs, compte-rendus rencontres

Échéances : mars à mai 2023 (suite page 22)

Résultats attendus

Veuillez détailler :

- Les résultats attendus de votre projet et les liens avec les objectifs de l'appel;
- Les indicateurs utilisés pour la reddition de comptes;
- Les mécanismes mis en place pour récolter les données pertinentes.

Phase de recrutement
- Nombre de manifestations d'intérêt = 200
- Nombre de candidatures reçues = 60

Phase programme d'accompagnement
- Nombre d'entrepreneurs accompagnés = 20
- Nombre d'heures d'accompagnement individuelles réalisées: 56 heures par entreprises soit 1120 heures + suivi RH environ 12 heures/entreprises soit 240 heures
- Nombre de formations théoriques organisées = 5
- Nombre d'ateliers pratiques et / ou de co-développement organisées = 5
- Taux de participation: 75 %
- Nombre d'activités de réseautage et de mises en relation organisées = 10 (sans compter la mission SXSW)

Phase communication, programmation et communauté
- Augmentation du nombre de d'abonnés sur les comptes de médias sociaux du parcours:

> Facebook:
2021-2022: +20%
2022: 2760 2023: 3310 2024: 4000
> Instagram: +45%
2022: 1770 2023: 2565 2024: 3800
> LinkedIn: +75%
2022: 2430 2023: 4300 2024: 7500
> Engagement total: 3.9%
2024: 5%
> Mailchimp:
Taux d'ouverture
- Ateliers / Rappels d'ateliers: 83.98%
- Infos / Invitations: 70.3%
- Infolettres: 90.5%

Augmentation des fréquentation sur le site internet: Mettre à jour Monster Insights et créer un compte Google analytics pour adapter en fonction des chiffres et attitudes.

Plan de réalisation du projet - Suite

Étapes – Activités : Déroulement du Cycle 2: accompagnement personnalisé

- Accompagnement personnalisé
- Suivis des entrepreneurs et des coachs/experts
- 5 à 7
- atelier de co-développement

Livrables :

- Accueil de rencontres au Rodier
- Compte-rendus des rencontres
- Logistique événementielle

Échéances : mai à octobre 2023

Étapes – Activités : Clôture du programme

- Fin de l'accompagnement personnalisé
- Suivi final des accompagnements et identification de potentiels besoins futurs
- Réception des rapports finaux et outils complétés
- Événement de clôture

Livrables :

- Complétion et clôture des dossiers entrepreneurs
- Logistique événementielle
- Reddition de comptes

Échéances : novembre à décembre 2023

Ét**apes – Activités : Phase de recrutement cohorte 5**

- Communication (web, médias sociaux, sponsorisation, relais écosystème, etc)
- Evénements: séances d'informations et séances d'aide à la complétion
- Comités de sélection, choix des participants et finalisation des inscriptions
- Présentation du programme et premier événement de maillage de la cohorte

Livrables :

- Plan de communication
- Logistique des événements et réunions
- Préparation des dossiers et outils pour les comités de sélection
- Animation des comité de sélection

Échéances : septembre à décembre 2023

Proposition pour le suivi du projet[2]

Résultat(s) attendu(s) :

TAUX D'ASSIDUITE AUX FORMATIONS ET ATELIERS
Nous voulons assurer un taux d'assiduité exemplaire sur l'ensemble des formations et ateliers proposes dans le cadre du programme. Notre stratégie de communication, la planification du calendrier événementiel et la régularité des suivis personnalises a été revisite pour assurer cette assiduité.

Cible(s) : 75% des entreprises soit 15 presentes sur l'ensemble des formations et ateliers

Indicateur(s) : taux de presence

Mode de collecte des données : prise de presence et cahier de presence qui sera remis lors de la reddition

Résultat(s) attendu(s) :

TAUX DE SATISFACTION AUX FORMATIONS ET AUX ATELIERS
Le taux de satisfaction permettra de valider la pertinence des sujets proposes et du contenu des formateurs. Si la formation obtient une note en deçà du seuil visé , un suivi sera effectue et des mesure seront prises pour la seconde année.

Cible(s) : une note de 7.5 pour une formation/atelier et une moyenne globale de 8

Indicateur(s) : notation

Mode de collecte des données : un questionnaire de satisfaction sera presenté apres chaque formation/atelie

Résultat(s) attendu(s) :

TAUX D'ASSIDUITE POUR L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

Cible(s) : 85% (17) des entreprises qui complete les 56 heures d'accompagnement personnalise

Indicateur(s) : nombres d'heures d'accompagnement(obligation de documenter, signature par l'entreprise)

Mode de collecte des données : guide de suivis pour expert

Résultat(s) attendu(s) :

PLANIFICATION D'UN VOYAGE DE MISSION EN LIEN AVEC UN PLAN D'ACTION DE COMMERCIALISATION A L'INTERNATIONAL

Cible(s) : 80% (16)des entreprises qui planifie un voyage en lien avec leur plan d'action avec billet air canad

Indicateur(s) : remise d'un plan d'action + reservation de billets

Mode de collecte des données : questionnaire, entretien individuel - temporalité 2024

2. Si le projet est retenu, le tableau de suivi pourrait être discuté et ajusté avec la Ville.

Équipe responsable de la réalisation du projet

Nom complet : Delphine Beauchamp

Titre : Directrice générale

Rôle et responsabilités :

Développement des partenariats, conception du programme et supervision générale du programme, gestion de l'entente.

Nom complet : Audrey Enet

Titre : Gestionnaire de programmes

Rôle et responsabilités :

Conception et gestion du programme, recrutement des coachs et experts, suivi des entrepreneurs, alumni et des intervenants, collaboration aux initiatives de communications et projets événementiels.

Nom complet : Camille Bertin

Titre : Gestionnaire de programmes

Rôle et responsabilités :

Support à la conception et à la gestion du programme, liaison avec les cohortes précédentes. Le deuxième gestionnaire de programme participera régulièrement aux statutaire du programme afin d'assurer une continuité du programme tout au cours de l'année advenant un congé ou un absence.

Nom complet : Christophe Lavigne

Titre : Coordonnateur de programmes

Rôle et responsabilités :

Coordination du programme:
planification des horaires de suivi de l'accompagnement;
suivi des communications avec les coachs et experts;
suivi du calendrier du programme

Équipe responsable de la réalisation du projet - Suite

Nom complet : Mélanie Ragot

Titre : adjointe administrative

Rôle et responsabilités : gestion des contrats, suivi facturation et comptabilité.

Nom complet : Eve Gesbert

Titre : Responsable des communications

Rôle et responsabilités : développement et gestion de la stratégie, de la création et de l'implémentation des actions de communication et des relations presse, supervision du contenu, suivi des campagnes.et des collaborations.

Nom complet : Marie-Lou Corre

Titre : Coordonnatrice des communications

Rôle et responsabilités : développement de contenu pour les médias sociaux et coordination des initiatives avec les collaborateurs.rices et créateurs.rices de contenu.

Nom complet : Mathieu Grégoire

Titre : Gestionnaire de communauté et des espaces

Rôle et responsabilités : organisation et logistique événementielle

Gouvernance - Membres du conseil d'administration

Nom complet : David Santelli

Titre : Président

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Président et fondateur de Rhizome stratégies, partenaires stratégiques de l'Esplanade, Cofondateur et administrateur du Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec (la MAIN)

Nom complet : Vincent Leclerc

Titre : Vice-président

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Associé fondateur de Pixmob

Nom complet : Pascal Beauchesne

Titre : Secrétaire et trésorier

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Conseiller et responsable du développement d'impact et des écosystèmes d'innovation au sein de Numana

Nom complet : Guillaume Aniorté

Titre : Administrateur

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Directeur général du Quartier des spectacles international, Membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada

Gouvernance - Membres du conseil d’administration - Suite

Nom complet : Andréane Meunier

Titre : Membre

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l’écosystème entrepreneurial : COO à Eidos-Montréal et consultante en médias interactifs

Appel à propositions

Soutien à la croissance, volet enjeux de croissance

Formulaire de dépôt de projet

Introduction

Le présent document concerne l'appel à propositions Soutien à la croissance, volet enjeux de croissance lancé à la fin du mois d'avril 2022 et destiné à financer des projets qui débuteront à l'automne 2022. La date limite pour déposer un projet est le 27 juin 2022 à 9 h.

Les informations collectées dans ce formulaire sont soumises à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, accessible *ici*.

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à renoncer à quelque recours que ce soit concernant les modalités d'organisation du dépôt de projet, les résultats, les recommandations du comité et les décisions des instances de la Ville. Les bénéficiaires acceptent que soit communiqué un résumé de leur projet et du financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets.

Documents à soumettre

- ☑ Ce formulaire dûment rempli;
- ☑ Le budget prévisionnel;
- ☑ La résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à la demande;
- ☑ Les règlements généraux de l'organisme;
- ☑ Les lettres patentes de l'organisme;
- ☑ Les états financiers des deux dernières années.

Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer que toutes les pièces nécessaires ont été fournies et que les informations qu'elles contiennent sont exactes. Les dossiers incomplets seront refusés.

Admissibilité de l'organisme

Nom de l'organisme : École des entrepreneurs du Québec

Date de création : 2018-01-03 Numéro de REQ : 1173314130

Site Internet : eequebec.com

Adresse (établissement actif sur le territoire de Montréal)[1] :

505 boulevard René Lévesque Ouest – bureau 300 - Montréal (QC) H2Z 1Y7

Représentant autorisé à signer

Nom complet : Michel Fortin

Titre : Directeur général

Téléphone : (514) 398-9083 Courriel : michel.fortin@eequebec.com

Coordonnateur du projet (s'il diffère du représentant autorisé à signer)

Nom complet : André Menand

Titre : Directeur des Campus régionaux et de l ' innovation

Téléphone : (514) 265-5606 Courriel : andre.menand@eequebec.com

Autres organismes contribuant au projet

Nom de l'organisme : Mosaic HEC

Nom du responsable : Laurent Simon

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

Nom de l'organisme : ADRIQ

Nom du responsable : Pascal Monette

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

Nom de l'organisme : Conseil de l ' Innovation du Québec

Nom du responsable : Benoit Labbé

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

Nom de l'organisme : Yulism

Nom du responsable : Olivier Offman

Expertise et apport au projet : voir annexe 1

1. Si l'organisme ne se trouve pas dans l'agglomération de Montréal, l'organisme doit justifier que son expertise est reconnue à Montréal et qu'il a déjà un ancrage dans le territoire.

Informations supplémentaires

Avez-vous reçu une contribution financière ou effectué un contrat de services professionnels auprès de la Ville de Montréal dans les trois dernières années?

☑ oui ☐ non

Le projet proposé est-il déjà financé par l'agglomération de Montréal (service, arrondissement ou ville liée)?

☐ oui ☑ non

Si oui, précisez votre réponse :

Par la présente, j'atteste que :

- L'organisme et le projet sont exempts de tout conflit d'intérêt (ex. : aucune affiliation entre membres de l'OBNL et les fournisseurs, etc.);
- Le projet sera réalisé sur le territoire de Montréal et s'adressera à des entrepreneurs montréalais;
- L'essentiel de la gestion du projet sera réalisé à l'interne (relation avec les entreprises, coordination du recrutement, gestion des communications, etc.);
- La réalisation du projet n'aura pas débuté avant son approbation par la Ville et que je suis dûment autorisé à signer les présents documents.

Signature : Michel Fortin Signature numérique de Michel Fortin
Date : 2022.06.20 15:42:48 -04'00'

Nom complet : Michel Fortin

Titre : Directeur général, École des entrepreneurs du Québec

Section 1 : Évaluation de l'organisme

Section 1.1 : Expérience de l'organisme

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes de gestion de projet, en donnant des exemples concrets. (500 mots)

L'École des entrepreneurs du Québec, active depuis 2016, repose sur l'expertise du SAJE accompagnateur d'entrepreneurs qui existe depuis 1985. Notre organisation justifie donc de 37 années d'expérience dans l'accompagnement d'entrepreneurs et le développement de compétences entrepreneuriales. L'ÉEQ gère en moyenne une quarantaine de projets par année, à travers son réseau de Campus au Québec ou à l'international. Ces projets sont divers dans leur forme et dans leurs objectifs. Nos mandants sont les paliers de gouvernement (Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), Développement économique du Canada (DEC) pour les régions du Québec, Services Québec, Affaires mondiales Canada, gouvernements étrangers, Ville de Montréal...), mais aussi des partenaires privés (banques). L'ÉEQ ayant à cœur la collaboration, la majorité de ces projets sont menés en partenariat avec d'autres organismes de l'écosystème entrepreneurial.

Les projets marquants des dernières années sont les suivants :
Mesure STA (mandat Services Québec) pour sélectionner, former et accompagner une moyenne de 300 nouveaux entrepreneurs dans leur création d'entreprise chaque année.
PME Résilientes en croissance (mandat Ville de Montréal) pour accompagner 175 entreprises dans la relance post-pandémique.
Stratégie féminine en entrepreneuriat (mandat DEC) qui vise à développer les compétences de 1750 femmes entrepreneures et les accompagner dans leur croissance au Québec sur 3 ans.
Succès croissance (mandat Ville de montréal / Services Québec), pour développer les compétences de 820 entreprises en phase de commercialisation et 315 en croissance sur 3 ans.
Mon Commerce en ligne (mandat MEI / DEC), pour sensibiliser 25 000 détaillants et en accompagner 5 000 dans leur transformation numérique sur 3 ans.
Accès entreprise Québec (mandat MEI), pour former 500 conseillers économiques à notre méthodologie de gestion de la croissance et bâtir une communauté de pratique en ligne panquébécoise des développeurs économiques.
C.R.E.C.E Mujer (mandat Affaires mondiales Canada), qui vise l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuria en Colombie. Nous avons fait un transfert méthodologique auprès de 300 conseillers de 12 organisations, formé et accompagné 450 entrepreneures dans leur croissance et organisé 2 missions commerciales internationales.
Logiciel Previsio (financement Banque TD), dans le cadre duquel nous avons développé un logiciel de prévisions financières en ligne gratuit pour les entrepreneurs.
Projet A (mandat MEI, partenariat EVOL), dans lequel nous avons développé une matrice de plan d'affaires interactif destinée à être utilisée en libre-service par les entrepreneurs.

Pour les parcours montréalais, nous avons géré (mandat de la Ville de Montréal et Services Québec), Parcours Innovation, Parcours C3 (partenariat PECC) et le Cabinet créatif, lors de sa première édition. Au niveau recherche, notre Centre de vigie a conduit dans les 3 dernières années 5 projets de recherche MITACS, en partenariat avec des Universités : un sur la cartographie des besoins de développement des compétences des entrepreneurs québécois, deux sur la transformation numérique et les compétences numériques, un sur la santé mentale des entrepreneurs, un sur les besoins des entrepreneurs en phase d'exportation. On peut donc dire que l'ÉEQ a un historique de longue date de gestion de projets, en mode collaboratif, avec différents mandants, visant le développement des compétences et le soutien à la croissance des entrepreneurs au Québec et à travers le monde.

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes d'accompagnement et de formation auprès d'entreprises en croissance. (500 mots)

L'École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) est un OBNL dont la mission est de développer les compétences des entrepreneurs de tous les horizons en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. Forte d'un historique de 37 ans dans l'accompagnement des entrepreneurs par le biais du SAJE (qui est devenu l'École des entrepreneurs en 2016), l'ÉEQ est reconnue tant au niveau national qu'international comme un leader dans l'accompagnement et le développement des compétences des entrepreneurs en croissance.

L'ÉEQ a pour socle de ses interventions une méthodologie de gestion de la croissance des PME qui est issue des apprentissages de l'accompagnement de plus de 25 000 entreprises au cours des 25 dernières années. Cette méthodologie, preuve de son efficacité, a été transférée auprès des conseillers d'organisations de soutien à l'entrepreneuriat dans 24 pays à travers le monde, dans le but de structurer les interventions auprès des entrepreneurs en croissance.

Plus récemment, nous avons reçu la reconnaissance du Ministère de l'Économie et de l'Innovation qui nous a mandaté pour former 500 développeurs économiques à travers le Québec afin d'harmoniser leur pratique d'accompagnement des entreprises en croissance. L'ÉEQ est intervenue auprès de 15 000 entrepreneurs en croissance, en formation ou en accompagnement, partout au Québec dans les 3 dernières années. Nos modes d'interventions sont divers, et nous utilisons plusieurs médiums adaptés pour développer les compétences des entrepreneurs. Pour la partie formation, nous avons 4 grandes catégories de produits, selon le but recherché : les conférences (inspiration), les ateliers simples (savoir-faire), les essentiels (approfondissement) et les parcours (transformation).

Nous avons développé pendant la pandémie une plateforme numérique qui nous a permis de donner 100 % de nos formations en ligne pendant la période de fermeture de nos campus. Aujourd'hui, nous diffusons nos formations en présence et en mode virtuel synchrone et asynchrone. L'ÉEQ a d'ailleurs développé plus de 4 000 heures de contenu pédagogique sous forme de capsules vidéos qui nous permet de cibler précisément une compétence particulière à développer et fournir les ressources nécessaires à l'entrepreneur. En ce qui concerne l'accompagnement, il se déroule dans le cadre des parcours : un diagnostic des compétences et des enjeux de chaque entreprise est effectué. Un plan de développement des compétences et un plan de coaching sont issus de cette analyse et servent de fil rouge au participant à l'intérieur du parcours.

L'ÉEQ a une équipe interne, mais fait aussi appel à un vaste réseau d'intervenants externes, tant en formation qu'en coaching, pour intervenir auprès des entrepreneurs en croissance. Enfin, l'ÉEQ développe des outils qui permettent de simplifier la vie de l'entrepreneur en croissance en lui permettant de mieux se structurer. Pour exemple, au cours des dernières années, l'ÉEQ a développé les outils Previsio (prévisions financières en ligne), Projet A (matrice de plan d'affaires interactive), des capsules pédagogiques sur la littératie financière, des quizz et capsules en "gamification" d'études de cas sur la croissance. Ces outils sont généralement offerts gracieusement aux entrepreneurs sur nos différentes plateformes ou utilisés dans nos parcours.

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme dans l'écosystème visé par le projet. Expliquez en quoi l'organisme est en mesure de rejoindre la clientèle ciblée. (750 mots)

L'École des entrepreneurs du Québec est une organisation ancrée sur le territoire montréalais depuis 1985, avec son prédécesseur, le SAJE accompagnateur d'entrepreneurs. Le modèle de l'École repose sur une capacité à intervenir auprès des entrepreneurs à tous les stades de leur projet, du rêve jusqu'à la transmission (rêver, penser, démarrer, croître, transmettre). Depuis l'avènement de l'École, en 2016, une orientation plus affirmée vers la croissance d'entreprise a vu le jour, même si le Campus Montréal est toujours actif dans le pré-démarrage et le démarrage.

Comme exposé plus haut, dans les 3 dernières années, l'École a formé et/ou accompagné plus de 15 000 entrepreneurs en phase de croissance. Il a aussi développé son propre modèle de gestion de la croissance, qui a été transféré à des organisations d'appui à l'entrepreneuriat dans 24 pays en plus d'être reconnu par le gouvernement du Québec dans le cadre du projet AEQ pour lequel l'École a le mandat de former 500 développeurs économiques à travers le Québec pour l'utilisation de sa méthodologie. L'École est donc très expérimentée dans l'accompagnement d'entreprises en croissance et dans la compréhension de leur réalité.

Il faut aussi mentionner le fait que l'École est très connectée dans l'écosystème entrepreneurial montréalais, tant avec les organisations locales (PME MTL, Startup Montréal, accélérateurs, grappes sectorielles, incubateurs, CCMM, Universités, banques à charte, BDC…), les organisations nationales (Evol, Entreprendre Ici, CTEQ, RJCCQ…) que les organisations sectorielles (CIBIM, CÉSIM, Culture Montréal, CMAQ…). Toutes ces interrelations dans l'écosystème et les collaborations nombreuses avec ces différents acteurs nous laissent à penser que nous serons en mesure de rejoindre la clientèle entrepreneuriale ciblée par le parcours.

Plus spécifiquement, dans le cadre du présent projet, l'École travaillera avec des collaborateurs et des partenaires qui ont déjà confirmé leur engagement : Mosaic HEC, CCMM, ADRIQ, RJCCQ, Conseil de l'Innovation du Québec, École d'entrepreneurship de Beauce, Investissement Québec, Palais des congrès de Montréal, AtmanCo, Relief, Yulism. Ces partenariats nous donneront une couverture du territoire large et diversifiée : la Chambre de commerce du Montréal métropolitain diffusera l'information du parcours auprès de sa base de données de clients pour les "rendez-vous financement", en partenariat avec Investissement Québec. Investissement Québec, avec qui nous collaborerons et qui pourra identifier des entreprises répondant à nos critères dans sa liste d'entrepreneurs en croissance. Le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec, qui, à travers ses chambres montréalaises permettra de rejoindre les entrepreneurs issus de l'immigration. L'ADRIQ nous permettra de rejoindre des entreprises manufacturières en transformation.

Nos partenaires naturels au niveau local comme le réseau PME MTL et Services Québec nous permettront d'avoir un contact direct avec des entreprises correspondant aux critères. Nos partenaires nationaux comme EVOL, Entreprendre ICI, le CTEQ et le MEI nous permettrons de rejoindre une clientèle plus ciblée en lien avec la diversité et l'inclusion.

Enfin, les relations que nous entretenons avec des organismes sectoriels comme le CIBIM, le CESIM, Culture Montréal, par exemple, nous permettra de rejoindre des clientèles sectorielles.
Nous pouvons aussi mentionner que l'ÉEQ possède sa propre liste d'entreprises montréalaises abonnées à son infolettre qui compte près de 10 000 noms. Toutes ne sont pas en lien avec la cible du parcours, mais c'est une base de référence suffisamment large pour atteindre les objectifs de recrutement.
Ainsi, nous avons confiance en notre capacité à rejoindre une clientèle assez large et diversifiée pour avoir une cohorte représentative de la diversité montréalaise.

Section 1.2 : Approche partenariale

Veuillez décrire l'approche partenariale qui sera opérée entre les organismes porteurs (le cas échéant), les institutions, la communauté et les entrepreneurs. (500 mots)

Pour mémoire, la base même de l'ÉEQ est née d'un souhait partenarial. En effet, l'implantation des campus de l'ÉEQ s'est faite sur la base d'un appel d'offres avec un porteur de projet qui devait fédérer autour de lui les acteurs majeurs de l'écosystème en soutien de la demande. Cela teinte grandement l'approche qu'applique l'ÉEQ dans ses projets.

Consciente du rôle d'un parcours dans la connexion de l'entrepreneur avec l'écosystème, l'ÉEQ a décidé dans le cadre du projet de s'entourer de partenaires représentant bien la variété de l'écosystème de soutien en entrepreneuriat : le monde universitaire avec Mosaic HEC, le réseau des chambres de commerce avec la CCMM et le RJCCQ, le milieu des événements d'affaires avec le Palais des Congrès, le milieu de l'innovation avec le Conseil de l'Innovation du Québec et l'ADRIQ, le milieu entrepreneurial avec Relief et l'École d'entrepreneurship de Beauce. Ces partenaires contribueront de façon active à plusieurs niveaux dans le projet.

Nos connexions naturelles avec le réseau PME MTL, dont nous faisons partie, Services Québec, les autres organismes ayant le même bailleur de fonds principal (le MEI) que nous comme Entreprendre ICI, EVOL, le CTEQ nous permettent en outre d'avoir un accès élargi aux organismes de l'écosystème, nous permettant de faciliter les échanges entre les différents intervenants et de les connecter avec les participants.
Concrètement, les partenaires et collaborateurs cités ci-dessus contribueront au succès du parcours, de différentes manières. Certains en appui à l'idéation et au développement de la programmation, certains comme intervenants dans l'animation d'activités ou en coaching, d'autres dans des réflexions collectives sur les enjeux de croissance des PME montréalaises.

La connexion avec l'écosystème événementiel d'affaires est aussi importante. Le partenariat avec le Palais des Congrès et la collaboration avec Yulism nous permettront de cibler des événements d'affaires thématiques présentant une valeur ajoutée dans la croissance des PME pour offrir à celles-ci un accès privilégié avec un parcours sur mesure. D'ores et déjà, le congrès mondial sur la Cybersécurité qui se déroulera pour les 4 prochaines années à Montréal fait partie des événements qui auraient une valeur ajoutée pour nos participants. D'autres événements seront ciblés quand la cohorte sera connue, en fonction des intérêts et des besoins de chaque participant.

Enfin, dans notre modèle, chaque participant du Parcours sera suivi par un coach accompagnateur qui sera son point de contact pour tout ce qui concerne la démarche de coaching (voir la section sur l'accompagnement pour plus de détails). Nous comptons connecter chaque coach accompagnateur avec un conseiller de Services Québec, PME MTL et Ligne Affaires de la Ville, afin d'avoir un accès direct et privilégié au cas où le participant aurait des besoins qui pourraient être comblés par ces 3 organismes. Cela permettra une meilleure fluidité entre tous les acteurs et l'entrepreneur. Ces 4 conseillers de contact auraient accès, grâce à notre plateforme technologique, au dossier du participant, ce qui leur permettrait de prendre connaissance de ses besoins, de suivre son évolution en temps réel et d'être proactif dans la proposition de solutions, le cas échéant.

Section 2 : évaluation du projet

Quelle est la clientèle ciblée par le projet? Veuillez dresser un portrait et justifier le choix. (1000 mots)

Les critères d'éligibilité au Parcours seront les suivants:

-Être une entreprise privée ou une organisation à but non lucratif en activité depuis plus de 2 ans
-Être incorporé et avoir sa place d'affaires principale sur l'île de Montréal
-Avoir entre 10 et 250 employés équivalent temps plein
-Justifier d'un chiffre d'affaires minimal de 1 000 000 $ lors de l'un des deux exercices financiers terminés précédant le dépôt de candidatures
-Démontrer une volonté et un projet de croissance pour l'entreprise
-S'acquitter des frais de participation de 2 000 $ couvrant l'ensemble des activités du Parcours (à l'exception de l'activité spéciale d'immersion à l'École d'entrepreneurship de Beauce, qui sera optionnelle et demandera un frais additionnel), au cas où l'entreprise serait sélectionnée
-Pouvoir libérer au moins un représentant de l'équipe de direction pour toutes les activités organisées par le Parcours

Le parcours visant à développer les compétences des dirigeants d'entreprises et les soutenir dans leur processus de croissance, le projet de croissance sera évidemment au coeur de nos préoccupations pour la clientèle ciblée. Nous aller rechercher des entreprises engagées dans un processus de croissance, souhaitant avancer et présentant des défis à relever. Il est important de considérer que l'intérêt doit être mutuel, à savoir que l'entrepreneur doit avoir besoin d'aide pour structurer sa croissance, vouloir développer ses compétences, et que ses enjeux de croissance identifiés correspondent à l'offre du parcours.

Aussi, l'un des objectifs du parcours étant de consolider les entreprises pour les rendre pérennes, l'orientation que nous comptons donner à la programmation est en lien avec la construction d'une équipe de direction forte pour soutenir la croissance de l'entreprise, ce qui représente pour nous un gage de stabilité en regard des entreprises ayant un dirigeant unique. En ce sens, nous allons rechercher des entreprises comptant au moins deux personnes dans l'équipe de direction.

Nous visons aussi une diversité d'entreprises représentatives de la réalité montréalaise. Cela s'exprime de différentes manières :
-Dans la localisation géographique, puisque nous souhaitons que toute l'Ile de Montréal soit représentée. Nous comptons nous appuyer sur les 6 pôles PME MTL pour être des partenaires dans l'identification et le recrutement des entreprises locales, ainsi que les chambres de commerce dite "régionales" présentes sur l'Île.
-Dans la forme juridique, puisque nous croyons à l'échange d'expérience entre les OBL, les OBNL et les coopératives, qui, malgré leurs différences vivent des expériences parfois comparables dans leur processus de croissance. Il se dégage toujours une grande richesse d'apprentissage lors des échanges entre les dirigeants de ces divers types d'organisation. Les entreprises d'économie sociale seront aussi incitées à participer
-Dans les secteurs représentés, puisque nous souhaitons avoir le plus possible de secteurs et une cohorte équilibrée entre le manufacturier, les services, les technologies, nous nous appuierons sur nos partenaires sectoriels pour avoir le bassin le plus large possible.
-Dans la diversité, l'équité et l'inclusion (Premières nations, minorités, femmes, LGBTQ+, ⋯). Pour cela nous prévoyons solliciter de façon les associations et organisations qui soutiennent et accompagnent les communautés inspirantes (Groupe 37-37, École des dirigeants des Premières Nations, Chambre de commerce LGBTQ+, RFAQ, RJCCQ, Réseau des femmes d'affaires, entreprendre Ici, EVOL, etc⋯).

La compréhension de l'engagement
Les PME que nous ciblerons devront comprendre que le parcours propose une offre visant une transformation de la posture des dirigeants. Il sera impératif d'avoir un engagement clair du dirigeant et de son équipe de direction pour profiter des services proposés. La volonté de travailler en équipe devra être signifiée et primordiale dans leur manifestation d'intérêt car la réussite du parcours dépend de cette compréhension. Cela leur permettra de rencontrer leurs objectifs de croissance fixés au départ.

Entrer dans la communauté du parcours :
Dernier critère mais tout aussi important, ce projet de parcours est un ensemble d'activités collectives et d'accompagnement individuel mais c'est aussi l'entrée dans une communauté. Déposer sa candidature au parcours c'est donc accepter de recevoir, mais aussi de redonner (aux autres membres de la communauté) afin de la garder dynamique et pertinente.

Quelle est la durée du projet? Est-ce qu'il y a un post-projet? Si oui, comment cela s'inscrit-il dans le calendrier? (1000 mots)

Le projet est prévu sur une durée de 3 ans, conformément au mandat confié par les bailleurs de fonds. Après réflexion sur l'opportunité ou non d'offrir un post-parcours, nous avons opté pour une formule intégrée : chaque cohorte se déroulera sur une année pleine, de janvier à décembre. Par la suite, les participants sont de fait intégrés à la communauté du Parcours et continueront à être associés à des activités lors des années subséquentes. Pour la première année du projet, la communauté sera formée de la cohorte en cours ainsi que des participants des précédentes cohortes (de 2015 à 2021) du Parcours Innovation. Par la suite, à la fin de l'année, les participants de chaque cohorte se verront proposer de continuer l'expérience au sein de la communauté en donnant (possibilité d'agir comme "mentors" auprès de participants de la cohorte suivante) et en recevant (participation à des activités de la cohorte suivante et à des événements "communauté").

Le fait de proposer une formule intégrée favorise pour nous une meilleure intégration à la communauté et diminue les éléments de gestion, afin de ne pas devoir gérer en parallèle un second programme. Aussi, d'un point de vue financier, étant donné que le mandat est sur 3 ans, cela évite de devoir proposer un post-parcours en fin d'année 3 avec un financement qui pourrait potentiellement ne pas être attaché.
Sur la question du calendrier, pour l'année 1 du projet, nous voyons les choses de la manière suivante:

- juillet 2022 : obtention du mandat
- juillet / août 2022 : préparation de la campagne de recrutement / travail sur la marque et l'identité du parcours
- septembre à décembre 2022 : recrutement
- décembre 2022 : comité de sélection et constitution de la cohorte
- janvier 2023 : Lancement officiel de la cohorte et début des activités
- janvier à décembre 2023 : déroulement des activités du parcours
- avril à décembre 2023 : recrutement en continu
- décembre 2023 : comité de sélection de la cohorte 2024, clôture du parcours 2023 et présentation de la nouvelle cohorte

Pour les années suivantes, le recrutement se fera en continu et les activités seront toujours sur une base annuelle, de janvier à décembre. Les activités collectives seront en pause de mi-juin à mi-août, compte tenu des vacances probables des participants et intervenants. Par contre, cette période sera mise à profit pour avancer sur le coaching et faire avancer la résolution de l'enjeu de croissance et l'intégration en entreprise des apprentissages. Dans le cadre du partenariat avec Mosaic HEC, à la fin des activités de la cohorte en cours, les participants – sur une base volontaire – pourront bénéficier du travail d'un étudiant à la maîtrise en innovation d'HEC. Cet étudiant pourra poursuivre au sein de l'entreprise un travail de développement de projet en lien avec l'innovation, initié dans le cadre du parcours.

Comment sera planifié le recrutement? Quels seront les principaux moyens pour rejoindre la clientèle ciblée? Combien d'entreprises envisagez-vous de recruter (par rapport au nombre d'entreprises sélectionnées)? (1500 mots)

L'objectif de la phase de recrutement est d'avoir 30 PME pertinentes pour participer au Parcours et une liste d'attente de 10 PME supplémentaires dans l'éventualité du désistement d'une PME de la liste finale. Pour ce faire, l'expérience nous prouve que l'on peut appliquer un ratio double pour chaque étape du processus.
Pour avoir 30 candidatures et 10 en liste d'attente, il faudra :
- Un minimum de 120 manifestations d'intérêt
- Un minimum de 60 candidatures déposées

Nous comptons amorcer la campagne de recrutement dès la semaine du 29 août. Pour cela, nous aurons travaillé les différents outils de communication pour nos relayeurs / partenaires, ainsi que le nom et la nouvelle identité visuelle du Parcours durant l'été. Le site web et les réseaux sociaux du Parcours devront aussi être prêts pour le 29 août. Cette partie sera plus détaillée dans la section Communication.

Calendrier :
La période de recrutement officielle débutera le 29 août 2022 et ce jusqu'au 1 er décembre 2022. Il y aura quelques jours supplémentaires pour les entrepreneurs qui auront tardé à finaliser leur dossier de candidature.
Un comité de sélection sera créé et c'est ce dernier qui procédera à l'examen des candidatures (voir la section 2, organisation du processus de sélection).
L'annonce des candidatures retenues se fera fin de la semaine du 5 décembre auprès des PME concernées. C'est à ce moment-là que nous demandons de finaliser les inscriptions des PME en s'acquittant des frais (2000 $) et en satisfaisant aux exigences de la vérification diligente. En cas de désistement, nous ferons appel aux PME qui sont en liste d'attente.
Une communication auprès des PME refusées sera programmée cette même semaine.

Différentes stratégies seront mises en place pour atteindre les objectifs.
1. Liste des anciens participants au Parcours Innovation des 2 précédentes années
Nous donnerons l'information sur la création du nouveau parcours de la Ville de Montréal aux anciens participants du Parcours Innovation. Nous les solliciterons également pour qu'ils nous réfèrent 3 entrepreneurs pour qui ce nouveau parcours serait une opportunité afin de les soutenir dans leur croissance. Un document personnalisé (carte postale) à relayer sera créé à cet effet.

2. Liste des candidats refusés sur les 2 dernières années
Avec l'accord de la Ville de Montréal, nous contacterons directement les candidats refusés ainsi que les candidats ayant rempli une manifestation d'intérêt des 2 dernières années du Parcours Innovation pour leur présenter le nouveau parcours. En effet, leur situation aura potentiellement évolué depuis leur intérêt porté au Parcours Innovation. Nous contacterons ceux qui peuvent se qualifier, au regard des critères du nouveau parcours.

3. Le réseau de PME MTL et les conseillers Services Québec ont pour historique d'être des partenaires très efficaces dans la contribution au bassin des candidatures déposées. Pour ce projet, nous les solliciterons de nouveau pour collaborer à ces nouvelles cohortes. Nous prévoyons des rencontres de présentation dans chaque Pôle PME MTL et avec l'équipe de conseillers de Services Québec. Nous fournirons à chacun un kit de documents promotionnels du parcours afin de minimiser leur implication en temps dans le processus. Ils pourront référer des entrepreneurs potentiels ou alors leur parler directement du parcours, selon leur préférence.

4. Les partenaires du Parcours, comme la CCMM, le RJCCQ, l'ADRIQ, IQ, le Conseil de l'Innovation, ainsi que les collaborateurs naturels de l'ÉEQ comme EVOL, Entreprendre ICI, le CTEQ, Startup Montréal, recevront un kit de promotion sur le parcours ainsi que des publications à relayer auprès de leur clientèle. Ces kits seront aussi fournis aux organismes relayeurs ciblés en fonction de leur clientèle (groupe 37/37, réseau des femmes d'affaires, dirigeants autochtones...)

5. Achat de listes qualifiées d'entreprises. La clientèle ciblée étant assez bien définie, nous procéderons à des achats de listes qualifiées d'entreprises afin de combler les trous dans notre recrutement, eu égard à notre volonté d'avoir une cohorte diversifiée et représentative de la diversité montréalaise. Un script de recrutement sera établi et des agents de l'ÉEQ prendront contact directement avec les PME.
L'objectif sera de compléter une manifestation d'intérêt en direct avec l'entrepreneur (idéalement) ou de lui faire parvenir l'information et le lien pour manifester son intérêt.

Comment sera organisé le processus de sélection des entreprises? Quels seront les critères de sélection?
(1500 mots)

Les organisations qui auront appliqué passeront par différentes phases avant de se voir signifier ou non leur sélection dans la cohorte:

-Validation de la conformité aux critères d'admissibilité du Parcours suite au dépôt d'une manifestation d'intérêt
-Dépôt d'un dossier formel de candidature pour le parcours
-Classement des candidatures par le comité de sélection selon la grille de notation
-Vérification diligente des informations fournies en lien avec les critères d'éligibilité
-Confirmation de leur sélection
-Validation de leur place dans la cohorte par le biais d'une acceptation par écrit et du paiement des frais d'inscription

Les critères d'éligibilité au Parcours sont les suivant:

-Être une entreprise privée ou une organisation à but non lucratif en activité depuis plus de 2 ans
-Être incorporée et avoir sa place d'affaires principale sur l'île de Montréal
-Avoir entre 10 et 250 employés équivalent temps plein
-Justifier d'un chiffre d'affaires minimal de 1 000 000 $ lors de l'un des deux exercices financiers terminés précédant le dépôt de candidatures
-Démontrer une volonté et un projet de croissance de l'entreprise
-S'acquitter des frais de participation de 2 000 $ couvrant l'ensemble des activités du Parcours (à l'exception de l'activité spéciale d'immersion à l'École d'entrepreneuship de Beauce, qui sera optionnelle et aura un frais additionnel), au cas où l'entreprise serait sélectionnée
-Pouvoir libérer au moins un représentant de l'équipe de direction pour toutes les activités organisées par le Parcours

Comité de sélection
Le Comité de sélection sera constitué des représentants des organisations suivantes:

-Ville de Montréal
-Services Québec
-École des entrepreneurs du Québec
-PME MTL
-Entrepreneur issu des cohortes 2015 à 2021 du Parcours innovation

Chaque candidature sera évaluée par le Comité de sélection du Parcours selon une méthodologie d'analyse éprouvée (notation sur critères, approche par consensus, échanges) lors d'une rencontre de tous les membres du Comité.

Lors de cette rencontre, toutes les organisations présélectionnées (selon les critères préétablis) seront présentées une par une au Comité qui analysera la candidature selon les critères d'éligibilité et les critères de sélection (voir plus bas).

Le Comité agira en tant que garant des intérêts et objectifs des bailleurs de fonds du parcours, la Ville de Montréal et Services Québec. Au sortir de cette rencontre, les organisations seront classées par ordre de préférence, avec la mention suivante:

-De 1 à 30 : candidats priorisés pour intégrer la cohorte
-De 31 à ⋯ candidats sur la liste d'attente
-Candidats refusés

Les organisations seront par la suite informées de leur statut sur cette liste. La place dans la cohorte sera officiellement confirmée après que le processus de vérification diligente (preuve de chiffre d'affaires, preuve d'incorporation à Montréal, preuve de place d'affaires principale à Montréal, résolution du Conseil d'administration pour les OBNL) se soit avéré satisfaisant, que le paiement des frais d'inscription au Parcours soit effectué et que le document d'engagement à respecter les conditions de fonctionnement du parcours ait été signé et retourné à l'organisateur.

Les organisations placées sur la liste d'attente se verront proposer d'intégrer la cohorte si une ou plusieurs organisations classées entre 1 et 30 s'avéraient en défaut avec l'une des conditions énoncées ci-dessus. Et ce jusqu'à 3 mois après le début du Parcours.

Quels seront les axes principaux de communication tout au long du projet? Comment la promotion du projet et des entrepreneurs sera-t-elle assurée? (1000 mots)

Le travail de communication pour le parcours sera réparti en 4 phases.

PHASE 1 : Redéfinition de la marque et de l'identité visuelle (mi-juillet au 28 août)

Nous proposons qu'un travail de réflexion soit amorcé sur le nom du parcours pour qu'il corresponde davantage à l'aspect croissance d'entreprise. La réflexion se fera avec les partenaires impliqués et à l'aide d'une agence spécialisée en marketing et image de marque.
Toutefois,il serait souhaitable de conserver des éléments de l'identité visuelle du Parcours Innovation (ex. : la palette de couleurs) pour assurer une transition permettant de capitaliser sur la notoriété qu'a acquise le Parcours Innovation au fil des ans.

Les outils de communication seront adaptés en conséquence:
- Site web : refonte de l'image du site actuel ou création d'une simple page vitrine avec un formulaire de manifestation d'intérêt
- Logo et charte graphique à redéfinir
- Réseaux sociaux : changement de nom des canaux existants afin de conserver la base d'abonnés

Cette période sera aussi consacrée à l'élaboration d'outils spécifiques pour la campagne de recrutement :
a) messages clés à diffuser lors de la campagne de recrutement. Slogans, arguments de vente, avantages du parcours (éléments principaux de son contenu)
b) outils visuels : bannières réseaux sociaux, visuels (infolettre, réseaux sociaux, vidéos animées, etc), élaborés par un graphiste

PHASE 2 : Période de recrutement (29 août au 1er décembre)
Par expérience, le référencement par les partenaires, les membres de la communauté du parcours et les anciens participants ont été les trois principales sources de référencement des candidats ayant appliqué au parcours. Le lien humain semble plus efficace pour recruter, quoique les autres canaux de communication seront aussi animés pour plus de visibilité et de notoriété, considérant le changement d'identité du parcours.

Les actions à prévoir sont:

a) Partage d'un kit d'outils de diffusion du parcours et des dates de recrutement auprès des partenaires (un dossier contenant les messages clés, visuels à partager, courriel type à relayer), partenaires avec lesquels nous assurerons un suivi pour un minimum de diffusion.

b) Partage d'un courriel type adressé à de potentiels candidats pour le référencement par des collaborateurs (coachs, formateurs, etc) et anciens participants. Les organisateurs du parcours demande d'être mis en c.c. dudit courriel pour assurer un suivi.

c) 1 envoi mensuel (3 au total) par courriel et messagerie LinkedIn à nos abonnés infolettre et LinkedIn et aux abonnés de l'ÉEQ (plus de 10 000 abonnés), sur les dates du processus de recrutement et ou les activités de recrutement.

d) 1 envoi courriel à des listes de dirigeants pour présenter le parcours, suivi d'un appel de relance.

e) Une campagne d'annonces Google pour une visibilité dans les recherches Web (publicités payantes)

f) L'animation des réseaux sociaux LinkedIn, Facebook et Instagram du Parcours (publicités payantes en partie) avec :
- des visuels promotionnels avec slogan
- des vidéos d'animation sur les avantages au parcours
- autres idées créatives : carrousel, puzzle photo Instagram

g) Tenue de 3 événements de communauté échelonnés sur la période de recrutement : 1 événement de présentation du parcours et 2 sessions d'informations publiques

Les partenaires et bailleurs de fonds seront identifiés systématiquement dans les publications des médias sociaux pour favoriser le repartage à leur guise. L'École des entrepreneurs du Québec pourra faire 2 partages par mois sur ces réseaux sociaux montréalais.

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots)

L'objectif général du Parcours Croissance, tel que défini par la Ville de Montréal, étant "d'outiller les entrepreneurs montréalais quant aux enjeux de croissance vécus dans leur organisation, grâce au développement des compétences entrepreneuriales", nous avons décidés d'axer l'intention du Parcours autour du renforcement de l'équipe de direction pour mieux supporter la croissance de l'entreprise.

En effet, nous avons pu observer dans les dernières années, notamment avec la pandémie et les enjeux d'épuisement professionnel, à quel point la pérennité de l'entreprise est renforcée quand la charge du développement n'est plus assurée par le dirigeant principal uniquement. C'est autour du développement d'un leadership d'équipe et du rayonnement de l'entreprise dans son écosystème que nous comptons centrer l'expérience pour les participants. Nous pensons que cela est de nature à rendre les organisations plus résilientes et plus aptes à affronter les défis de la croissance.

Nos visions, intentions ou fil rouge peuvent se définir de la manière suivante:

Vision du parcours : développer un leadership d'équipe de direction visant une croissance harmonieuse et une connexion renforcée avec son écosystème dans un but de pérennisation de l'entreprise
Intention : le parcours croissance vise à apporter le soutien nécessaire (compétences, outils, expertises) à l'équipe de direction des PME participantes afin de les aider à concrétiser leur ambition de croissance choisie, de manière maîtrisée et pérenne.
Fil rouge : le fil rouge est en lien avec la concrétisation de l'ambition de croissance et le développement des compétences des membres de l'équipe de direction pour créer de la valeur ajoutée et assurer une meilleure fluidité à la tête de l'entreprise.

Autre notion essentielle qui va transparaître dans notre programmation, les niveaux d'intervention en terme de compétences. La compétence est composée de 3 sphères principales : la connaissance, le savoir-faire et le savoir-être. Pour la clientèle ciblée par le parcours – et compte tenu de notre volonté de travailler sur un leadership d'équipe de direction pour supporter l'entreprise dans sa croissance – le savoir-être va être central dans la programmation. Nous avons une visée transformationnelle dans ce parcours, à savoir influer durablement sur la posture du dirigeant et des membres de l'équipe de direction pour avoir un impact maximal sur l'entreprise en terme de pérennité et de croissance. Nous avons donc construit le parcours sur la base d'un tronc commun et d'une partie sur mesure, qui sera alimentée par le plan de développement des compétences établi suite au diagnostic (voir la partie articulation du coaching pour plus de détails). Le tronc commun comportera principalement des activités visant à développer le savoir-être des participants et leur connexion avec l'environnement d'affaires. La partie sur-mesure permettra des apports de savoir-faire sur les compétences-clés requises selon le stade de croissance de l'entreprise et les faiblesses identifiées dans le diagnostic des compétences initiales (voir la partie articulation du coaching pour plus de détails).

L'ÉEQ déposant aussi une proposition pour le Parcours Transition Écologique, nous avons pensé notre programmation sous forme de mutualisation de ressources (recrutement, communication, gestion logistique) et d'activités (formations, activités de réseautage et de maillage) afin que les participants des deux parcours puissent avoir l'expérience la plus complète et satisfaisante en maximisant les budgets à disposition. Ainsi, sur des enjeux transversaux à toute entreprise en croissance, des points de rencontres seront organisés. Certaines activités seront ouvertes aux deux cohortes. Cela aura pour effet de maximiser les ressources, de créer une pollinisation croisée et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté des parcours.

Dans notre vision du Parcours, nous comptons aussi installer des rituels. Ces derniers sont très importants comme marqueurs dans la transformation des participants. Ainsi, si nous prenons les activités d'entrée et de sortie du parcours, elles marqueront l'entrée dans une communauté et le changement de rôle au sein de cette même communauté (de recevoir à redonner). Lors du lancement, les participants seront accueillis par d'anciens participants du Parcours innovation, afin de créer ce lien entre les anciens et les nouveaux. Un entrepreneur inspirant renommé viendra aussi parler de croissance choisie, d'assumer sa vision de croissance. Lors de la clôture, l'après-midi sera consacré à un atelier sur le passage de gestionnaire à président, instaurant la nécessaire prise de hauteur pour emmener l'entreprise plus loin dans sa croissance. La clôture marquera aussi le passage vers un autre rôle dans la communauté : de recevoir (les apprentissages, les services du parcours) à redonner (être une ressource au sein de la communauté, continuer à être connecté). Les participants de la cohorte actuelle accueilleront lors de cet événement les participants de la prochaine cohorte, créant ainsi ce lien souhaité. Les rituels seront aussi présents tout au

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots) (suite)

L'objectif général du Parcours Croissance, tel que défini par la Ville de Montréal, étant "d'outiller les entrepreneurs montréalais quant aux enjeux de croissance vécus dans leur organisation, grâce au développement des compétences entrepreneuriales", nous avons décidés d'axer l'intention du Parcours autour du renforcement de l'équipe de direction pour mieux supporter la croissance de l'entreprise.

En effet, nous avons pu observer dans les dernières années, notamment avec la pandémie et les enjeux d'épuisement professionnel, à quel point la pérennité de l'entreprise est renforcée quand la charge du développement n'est plus assurée par le dirigeant principal uniquement. C'est autour du développement d'un leadership d'équipe et du rayonnement de l'entreprise dans son écosystème que nous comptons centrer l'expérience pour les participants. Nous pensons que cela est de nature à rendre les organisations plus résilientes et plus aptes à affronter les défis de la croissance.

Nos visions, intentions ou fil rouge peuvent se définir de la manière suivante:

Vision du parcours : développer un leadership d'équipe de direction visant une croissance harmonieuse et une connexion renforcée avec son écosystème dans un but de pérennisation de l'entreprise
Intention : le parcours croissance vise à apporter le soutien nécessaire (compétences, outils, expertises) à l'équipe de direction des PME participantes afin de les aider à concrétiser leur ambition de croissance choisie, de manière maîtrisée et pérenne.
Fil rouge : le fil rouge est en lien avec la concrétisation de l'ambition de croissance et le développement des compétences des membres de l'équipe de direction pour créer de la valeur ajoutée et assurer une meilleure fluidité à la tête de l'entreprise.

Autre notion essentielle qui va transparaître dans notre programmation, les niveaux d'intervention en terme de compétences. La compétence est composée de 3 sphères principales : la connaissance, le savoir-faire et le savoir-être. Pour la clientèle ciblée par le parcours – et compte tenu de notre volonté de travailler sur un leadership d'équipe de direction pour supporter l'entreprise dans sa croissance – le savoir-être va être central dans la programmation. Nous avons une visée transformationnelle dans ce parcours, à savoir influer durablement sur la posture du dirigeant et des membres de l'équipe de direction pour avoir un impact maximal sur l'entreprise en terme de pérennité et de croissance. Nous avons donc construit le parcours sur la base d'un tronc commun et d'une partie sur mesure, qui sera alimentée par le plan de développement des compétences établi suite au diagnostic (voir la partie articulation du coaching pour plus de détails). Le tronc commun comportera principalement des activités visant à développer le savoir-être des participants et leur connexion avec l'environnement d'affaires. La partie sur-mesure permettra des apports de savoir-faire sur les compétences-clés requises selon le stade de croissance de l'entreprise et les faiblesses identifiées dans le diagnostic des compétences initiales (voir la partie articulation du coaching pour plus de détails).

L'ÉEQ déposant aussi une proposition pour le Parcours Transition Écologique, nous avons pensé notre programmation sous forme de mutualisation de ressources (recrutement, communication, gestion logistique) et d'activités (formations, activités de réseautage et de maillage) afin que les participants des deux parcours puissent avoir l'expérience la plus complète et satisfaisante en maximisant les budgets à disposition. Ainsi, sur des enjeux transversaux à toute entreprise en croissance, des points de rencontres seront organisés. Certaines activités seront ouvertes aux deux cohortes. Cela aura pour effet de maximiser les ressources, de créer une pollinisation croisée et de renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté des parcours.

Dans notre vision du Parcours, nous comptons aussi installer des rituels. Ces derniers sont très importants comme marqueurs dans la transformation des participants. Ainsi, si nous prenons les activités d'entrée et de sortie du parcours, elles marqueront l'entrée dans une communauté et le changement de rôle au sein de cette même communauté (de recevoir à redonner). Lors du lancement, les participants seront accueillis par d'anciens participants du Parcours innovation, afin de créer ce lien entre les anciens et les nouveaux. Un entrepreneur inspirant renommé viendra aussi parler de croissance choisie, d'assumer sa vision de croissance. Lors de la clôture, l'après-midi sera consacré à un atelier sur le passage de gestionnaire à président, instaurant la nécessaire prise de hauteur pour emmener l'entreprise plus loin dans sa croissance. La clôture marquera aussi le passage vers un autre rôle dans la communauté : de recevoir (les apprentissages, les services du parcours) à redonner (être une ressource au sein de la communauté, continuer à être connecté). Les participants de la cohorte actuelle accueilleront lors de cet événement les participants de la prochaine cohorte, créant ainsi ce lien souhaité. Les rituels seront aussi présents tout au long du parcours, notamment dans le choix des journées (le mercredi) et dans le format des journées en

Veuillez décrire comment sera intégré le volet de coaching / accompagnement individuel. Veuillez expliquer comment sera constitué le réseau d'experts et de coachs. (1000 mots)

Tel que décrit dans la programmation ci-dessus la portion coaching / accompagnement individuel du Parcours servira principalement à la résolution des enjeux de croissance critiques identifiés.
Toutefois, une partie de l'accompagnement servira à l'ancrage dans l'entreprise des compétences développées lors des activités.
Pour la sphère d'accompagnement, nous aurons plusieurs intervenants dont il faut préciser le rôle : Les coachs accompagnateurs, les coachs experts, les parrains communauté, les étudiants HEC, le réseau de support. Tous les intervenants suivant interviendront sous la coordination des coachs accompagnateurs.
- Les coachs accompagnateurs auront la responsabilité d'accompagner les participants à travers le parcours. Ils seront leur point de contact pour tout ce qui concerne la démarche d'accompagnement. Ils auront aussi la responsabilité d'établir le plan de développement des compétences et le plan de coaching et d'en assurer le suivi. Enfin, ils coordonneront l'intervention des coachs experts et autres intervenants (parrains, étudiants HEC, …) au bon moment en fonction des enjeux identifiés dans le plan de coaching
- Les coachs experts sont des professionnels possédant une expertise particulière sur une ou plusieurs thématiques.
- Les parrains communauté sont les anciens participants des cohortes des parcours précédents. Ils interviendront sur des éléments de savoir-être
- Les étudiants HEC sont les finissants du certificat en innovation. Ils seront mis à disposition de chaque participant par Mosaic HEC suite à la journée Design Thinking pour aider à la transposition des acquis en entreprise.
- Le réseau de support sera constitué d'un conseiller aux entreprises Services Québec et d'un Directeur de PME MTL. Chaque coach accompagnateur sera jumelé à un représentant de ces deux organismes de soutien. A noter qu'ils n'interviendront pas directement auprès des participants pour ne pas créer de confusion, mais à travers le coach accompagnateur.

Le processus d'accompagnement s'articule de la manière suivante :
Au début du Parcours, chaque participant devra se connecter à l'outil de diagnostic de l'ÉEQ, qui permettra d'obtenir les informations suivantes :
- Diagnostic des compétences de chaque membre de l'équipe de direction
- Diagnostic des enjeux de croissance de l'entreprise
- Stade de croissance de l'entreprise selon notre modèle de croissance
- Ambition de croissance de l'entreprise (vision de croissance)

Après analyse de ces informations, le coach accompagnateur tiendra une rencontre de diagnostic avec le participant. A l'issue de la rencontre, le coach se sera entendu avec le participant sur :
- Les compétences clés à développer par les dirigeants en lien avec le stade de croissance de l'entreprise
- Les compétences manquantes dans l'équipe de direction pour soutenir la croissance de l'entreprise
- Les enjeux clés à adresser dans le cadre du parcours afin de permettre à l'entreprise de passer à une autre étape de croissance et se rapprocher de son ambition de croissance

Un comité formé des coachs accompagnateurs et de l'équipe de direction du Parcours se réunira pour discuter des enjeux et besoins de chaque participant afin de prioriser les actions et identifier les intervenants pertinents pour les résoudre. A la fin du Comité, chaque coach accompagnateur rédigera :
- Un plan de développement des compétences pour chaque membre de l'équipe de direction
- Un plan de coaching visant à régler les enjeux de croissance identifiés ainsi que les intervenants pressentis pour les aider, ainsi que le nombre d'heures d'intervention réservé pour chaque thématique

Ces plans seront présentés aux participants par les coachs accompagnateurs pour validation. Une fois que tout le monde sera aligné, la démarche pourra commencer. Le plan intégré de coaching et de développement de compétences sera le fil conducteur de la démarche du participant tout au long du parcours. Ce sera le document de référence qui permettra de coordonner les efforts de tous les intervenants (coach accompagnateur, conseiller PME MTL, SQ, étudiants, parrains communautés) venant en support de la démarche. Le coach accompagnateur sera au cœur de la démarche. C'est en effet lui qui jouera le rôle de connecteur avec les différents intervenants experts qui aideront le participant sur les enjeux identifiés. Il se chargera notamment de contacter l'expert ciblé, de l'informer sur le mandat, le contexte de l'entrepreneur, la séquence dans laquelle il va intervenir et la thématique sur laquelle il appuiera le participant. Cela permettra une meilleure fluidité pour le participant et une gestion plus efficace des différents intervenants.
Pour ce qui concerne les compétences clés à développer, ces dernières peuvent l'être avec l'aide de différents mediums : formation, coaching, mentorat, lecture, outils… Le coach accompagnateur, en

Veuillez expliquer comment une communauté sera créée autour de ce projet. Veuillez définir le rôle de celle-ci et son évolution dans le temps. (1000 mots)

Nous voyons la communauté comme un espace pour se retrouver entre pairs, être inspiré, se développer, se connecter et enfin redonner.

Le rôle de la communauté est majeur car elle viendra comme un levier complémentaire dans l'acquisition des compétences par les entrepreneurs. Elle ne vivra pas en parallèle du parcours mais bien comme une partie intégrante de l'expérience.

Nous souhaitons ramener les entreprises du parcours innovation au sein du nouveau parcours. Elles représentent une richesse incroyable qu'il convient de conserver, de bonifier et d'animer.

Nous avons défini notre vision du parcours autour du développement des capacités d'agir de l'entrepreneur, de son entreprise et de sa connexion avec l'environnement d'affaires. Dans ce cadre, un des rôles de la communauté sera d'aider dans le savoir être sous une formule de parrainage interne. La communauté contribuera de cette manière à faire grandir les entrepreneurs et bonifier leurs apprentissages.

La communauté parcours se veut aussi un lien de connexion, de rencontres. Dans le passé, le point faible des parcours résidait dans la capacité à connecter les participants entre eux et avec l'environnement d'affaires (voir étude Aviséo). Nous comptons connecter les entrepreneurs entre eux, avec les anciens participants, ainsi qu'avec les organismes de soutien. Nous attendons de ces connexions l'émergence d'opportunités d'affaires, le développement d'un réseau d'affaires de haut niveau et du réflexe de l'utiliser au bon moment pour stimuler la croissance.

Enfin, la communauté se veut un lieu pour redonner. Les participants aux parcours entrepreneuriaux reçoivent une aide de haut niveau largement subventionnée. Nous souhaitons que la communauté soit un lieu d'ancrage, pas un lieu de passage. Le rôle des participants évoluera dans le temps. Le lancement et la clôture seront des rituels de passage qui rythmeront la progression de l'entrepreneur dans la communauté. Il recevra en entrant dans la communauté parcours, et à la fin du programme, il deviendra un contributeur au sein de la communauté. Cela se traduira par un rôle de parrain pour les prochains participants, mais aussi un partage de ses contacts et de son réseau.

Redonner veut aussi dire pour nous redonner à la communauté montréalaise, qui permet par l'entremise de la Ville de Montréal et de Services Québec de recevoir des services d'une grande qualité. La communauté parcours va donc mettre son intelligence collective au service de la communauté montréalaise lors d'une journée de codesign pour adresser un enjeu important pour la métropole. Cet enjeu sera défini en lien avec la Ville de Montréal et des acteurs importants de la communauté montréalaise. En continu, la communauté parcours se veut aussi un lieu de réflexion sur les enjeux globaux de la communauté d'affaires. Par l'entremise de notre plateforme en ligne, la communauté sera animée et sollicitée pour apporter sa pierre à l'édifice.

Au niveau de sa programmation, le parcours est parsemé d'événements qui traduisent ces axes de travail. Nous avons identifié différents niveaux de participation pour un meilleur impact :
• Le noyau, ce sont les entrepreneurs de l'édition actuelle du parcours.
• Le niveau 2, s'ajoutent au noyau les participants des précédents parcours innovation.
o Le niveau 3, ce sont les "amis"entrepreneurs des participants du niveau 2. La notion de ''Bring your friend'', permettra de faire connaître le parcours auprès de nouveaux entrepreneurs et donnera l'opportunité aux participants de la cohorte actuelle de devenir des ambassadeurs du parcours et de faire profiter à leur réseau entrepreneurial d'événements exclusifs.

Comment la communauté sera créée ?

Avec des événements :

Elle sera d'abord organisée autour d'événements pensés pour les entrepreneurs :

• Pour le noyau de la cohorte, avec les journées codesign, connexion, financement, défi santé globale, immersion École d'entrepreneuship de Beauce
• Avec la série de 5 ''Café Croissance'' thématiques pour le niveau 2 de la communauté
• Avec du réseautage à la suite de conférences inspirantes où le niveau 3 de la communauté sera convié.

Veuillez détailler comment sera gérée la relation avec les entrepreneurs dans le cadre de ce projet. Quels seront les principaux canaux de communication? (1000 mots)

À l'École des entrepreneurs du Québec, développer une relation privilégiée avec nos entrepreneurs est notre priorité et fait partie intégrante de notre ADN.

Nous souhaitons créer un lien de proximité avec chaque entrepreneur de la cohorte afin qu'il se sente soutenu et entendu dans ses besoins. Cela nous amènera à avoir un meilleur impact dans la gestion de ses enjeux de croissance et du développement de ses compétences.

Comment créer cette proximité ?
Par une communication claire des rôles de l'équipe du parcours auprès des participants :

oPrésenter clairement l'équipe Parcours auprès de la cohorte afin de bien clarifier les rôles de chacun, à savoir :
o Direction du Parcours : design du parcours, pilotage de l'expérience des participants et enjeux stratégiques
o Chargé(e) de projet : enjeux liés aux activités courantes du parcours, à la logistique et l'organisation générale du parcours
o Chargée de communication : est en charge de la mise en valeur du parcours et des participants
o Les formateurs / intervenants : ils sont les experts de leur contenu et une ressource pour tout ce qui le concerne
o Coachs accompagnateurs : ils sont le point de support principal du participant dans le développement de ses compétences et la résolution de ses enjeux de croissance
o Parrains : ils viennent en support aux participants pour les questions de savoir être en affaires et pour l'aider à mieux tirer profit des ressources mises à sa disposition dans le cadre du parcours
o Étudiants HEC : ils interviendront ponctuellement sur les thématiques d'innovation pour aider à l'appropriation en entreprise des concepts vus lors des journées thématiques

Une adresse courriel dédiée au parcours sera créée, les PME pourront soit contacter directement le chargé (e) de projet par téléphone ou communiquer par courriel via l'adresse courriel du parcours. Les réponses aux demandes des entrepreneurs seront traitées dans un délai de 48h

L'équipe du parcours connaîtra le dossier de chaque participant (qui, quel secteur d'activité, enjeux de croissance…) pour personnaliser au maximum les communications. L'équipe du parcours est constituée de la direction du parcours, du comité de coachs accompagnateurs, du/de la chargé.e de communication et du/de la chargé.e de projet.

Le rôle de l'accompagnateur
Le choix des profils accompagnateurs se fera en fonction des enjeux/profil des PME afin qu'ils soient mis en binôme avec la bonne personne car celle-ci suivra l'entrepreneur tout au long du parcours. L'accompagnateur se verra attribuer 6 PME au maximum afin de pouvoir les suivre de manière privilégiée.

Son rôle consistera à être un point de soutien dans la démarche de développement de compétences et de résolution des enjeux de croissance. Il sera la personne vers qui l'entrepreneur pourra se tourner pour approfondir une notion évoquée en formation ou pour assurer la cohérence de la démarche de coaching tel que défini dans les plans de développement des compétences et le plan de coaching (cette partie est détaillée dans la section articulation de l'accompagnement).

Un espace personnalisé entièrement dédié à l'entrepreneur – Plateforme ÉEQ :
Notre plateforme numérique personnalisée, c'est avant tout un accès à des ateliers, des formations, des évènements, du coaching et des ressources de maillage. Elle s'adapte au secteur d'activités, à la région et aux besoins spécifiques des entrepreneurs en personnalisant leur expérience.
-Accès en tout temps à des formations synchrones (en direct, à distance) et asynchrones (en différé, à distance);
-Accès en tout temps à un lieu de réseautage (aire commune) où elles pouvaient échanger avec d'autres entrepreneurs ;
-Accès à des activités d'échange et de réseautage organisées par l'ÉEQ et ses partenaires (salle de conférence);
-Accès en tout temps à son espace personnel (mon bureau);
-Accès, selon les horaires de l'ÉEQ, à son accompagnateur.

Au-delà de ça, dans le cadre plus précis du parcours, un espace dédié sera créé dans notre plateforme

Quels sont les aspects innovants de ce projet et quelle est la valeur ajoutée pour la clientèle? (1000 mots)

Notre projet comporte plusieurs aspects innovants, à bien des égards.
En premier lieu, dans la prise en charge du participant. Ce dernier bénéficiera d'un encadrement dédié à son succès sans équivalent : coach accompagnateur, conseiller Services Québec et PME MTL, coachs experts, parrain communauté et étudiant HEC. Toutes ces ressources seront coordonnées par le coach accompagnateur et permettront de focaliser de multiples expertises complémentaires sur la réussite du projet du participant.
Ensuite, dans le processus d'accompagnement en tant que tel. Nous sommes en train de développer un outil de diagnostic dynamique dans notre plateforme innovante, outil basé sur notre méthodologie de gestion de la croissance. Cet outil de diagnostic permettra de visualiser dans un même rapport:
- Le stade de croissance atteint par l'entreprise (selon notre modèle)
- Les compétences requises dans l'entreprise à ce stade de croissance
- Les compétences présentes et absentes dans l'équipe de direction de l'entreprise
- Les enjeux de croissance et l'ambition de l'entreprise

Ce rapport permettra, lors d'une rencontre de diagnostic en personne avec les participants, de déterminer des plans de développement de compétences et des plans d'intervention en coaching qui rythmeront leur expérience dans le parcours et permettront de s'assurer de l'atteinte des objectifs. L'outil de diagnostic sera opérationnel au mois d'août 2022.

La plateforme ÉEQ mise à disposition du parcours est en elle-même un projet innovant. Cette plateforme numérique personnalisée donne notamment accès à des ateliers, des formations, des évènements, du coaching et des ressources de maillage. Elle s'adapte aux secteurs d'activités, à la région et aux besoins spécifiques des entrepreneurs en personnalisant leur expérience. La plateforme offre les fonctionnalités suivantes:
-Accès à l'outil de diagnostic des compétences permettant d'orienter chaque entrepreneurs vers les formations répondant à leur profil personnel (Parcours client personnalisé) ;
-Accès en tout temps aux formations enregistrées du parcours et aux capsules thématiques
-Accès en tout temps à des formations synchrones (en direct, à distance) et asynchrones (en différé, à distance) sur diverses thématiques entrepreneuriales;
-Accès en tout temps à un lieu de réseautage (aire commune) où les participants peuvent échanger entre eux et les entrepreneurs de la communauté parcours;
-Accès à des activités d'échange et de réseautage organisées par l'ÉEQ et ses partenaires (salle de conférence)?;
-Accès en tout temps à son espace personnel (mon bureau);
-Accès en tout temps à son coach accompagnateur.
-Accès aux statistiques et aux données des utilisateurs pour une meilleure évaluation de la clientèle, des retombées des services des offerts, ainsi que pour la reddition de comptes auprès des bailleurs de fonds;
Autre aspect innovant, le développement d'une communauté de parcours intégrée avec des niveaux d'intervention multiples. La communauté, ce n'est pas seulement participer à un événement de réseautage, c'est s'impliquer dans la réussite des autres entrepreneurs et celle de la communauté montréalaise. C'est recevoir mais aussi redonner.
Nous pouvons aussi citer comme aspect innovant le niveau de connexion et d'intégration de l'environnement d'affaires. Les partenariats multiples que nous avons développés avec les différentes strates de l'écosystème entrepreneurial sont, à notre connaissance, inédits dans le cadre du parcours : réseau universitaire (HEC), réseau des chambres de commerce (CCMM et RJCCQ), événementiel d'affaires (Palais des congrès), organismes de soutien (Services Québec, PME MTL, Info entrepreneurs, ADRIQ, ÉEQ, École d'entrepreneurship de Beauce, Investissement Québec, Conseil de l'innovation du Québec…), organismes privés (AtmanCo, banques, formateurs et coachs privés…) et participants des cohortes précédentes. Cela offre une force de frappe incomparable dédiée à la réussite du projet de croissance du participant.
Enfin, autre aspect innovant, la diversité dans le spectre des moyens mis à la disposition des participants pour assurer leur succès. Nous amenons à l'intérieur du parcours une démarche holistique puisque pour la première fois, nous allons proposer des activités qui touchent l'entrepreneur tant dans sa sphère professionnelle que privée. La santé globale, la santé mentale, l'altruisme, les connaissances, le savoir-faire, le savoir-être seront adressés par le biais d'activités spécialement pensées pour impacter ces dimensions du tout qu'est l'entrepreneur. Outre les activités bien connues de formations, réseautage, coaching ou codéveloppement, des activités de défi santé globale (santé), d'implication communautaire (codesign) auront leur place dans le parcours. La personnalisation de l'expérience de l'entrepreneur participe aussi au côté innovant du projet. En plus du tronc commun, il aura droit à des activités sur mesure déterminées en fonction de son plan de développement des compétences, ainsi que des capsules de formations asynchrones et des contenus qui viendront compléter ses apprentissages.

Plan de réalisation du projet

Veuillez détailler le calendrier du projet avec les livrables pour chaque étape. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une feuille au document.

Étapes – Activités :

Recrutement

Livrables : manifestations d'intérêts, candidatures déposées

Échéances : Début décembre

Étapes – Activités :

Sélection de la cohorte

Livrables : liste des participants

Échéances : 5 décembre

Étapes – Activités :

Confirmation de la cohorte

Livrables : cohorte finalisée, vérification diligente et paiement effectués

Échéances : 15 décembre

Étapes – Activités :

Lancement de la cohorte

Livrables : activité de lancement complétée

Échéances : 11 janvier 2023

Résultats attendus

Veuillez détailler :

- Les résultats attendus de votre projet et les liens avec les objectifs de l'appel;
- Les indicateurs utilisés pour la reddition de comptes;
- Les mécanismes mis en place pour récolter les données pertinentes.

Les résultats attendus de votre projet et les liens avec les objectifs de l'appel; Le projet, tel que nous le concevons et en lien avec les objectifs de l'appel à propositions, devrait permettre aux dirigeants participants de développer leurs compétences pour être plus en contrôle de la croissance de leur entreprise. Le projet vise aussi à mieux connecter les entrepreneurs entre eux et avec l'écosystème de soutien à l'entrepreneuriat. Enfin, le passage dans le parcours doit permettre à ces entreprises de solutionner des enjeux de croissance afin de se rapprocher de leurs objectifs stratégiques et de leur ambition. Les résultats attendus du projet tourneront donc autour de ces trois sphères. Nous comptons, à l'inscription au Parcours, faire signer un engagement aux participants afin qu'ils répondent aux collectes de données sur 3 ans, soit l'année du parcours et les 2 années subséquences. Étant donné que le projet a une optique transformationnelle, les véritables impact et retombées ne seront pas seulement à la fin de la première année. En mesure d'impact de la formation, selon le modèle de Kirkpatrick que nous utilisons, nous considèrons 4 niveaux : la satisfaction, l'apprentissage, le changement comportemental / le transfert des compétences et finalement l'impact sur les résultats organisationnels. Il est clair que si les parties satisfaction et apprentissage peuvent être mesurer à la fin du parcours, les parties changement comportemental et impact sur les résultats organisationnels mettent plus de temps à se matérialiser. D'où notre volonté de collecter des informations sur 3 ans. Nous procéderons de cette manière pour la sphère "développement des compétence". Dans les mesures à plus long terme (année 3), il est sûr que nous retrouverons des notions d'augmentation d'activitsé (chiffre d'affaires), de performance (rentabilité), d'embauche, de part du chiffre d'affaires issue d'innovations, etc… Pour la sphère "solutionner les enjeux de croissance", nous travaillerons sur la base du diagnostic et des enjeux identifiés par le participant et son coach comme étant prioritaires à traiter pendant le parcours. La notion de priorité sera établie en lien avec la clarification de l'ambition de croissance de l'entreprise et des situations à régler afin de concrétiser cette dernière. Une liste des enjeux de croissance à adresser lors du parcours sera établie dans le plan d'intervention en coaching, ainsi que la manière de les régler. Partant de là, nous établirons les livrables pour chaque enjeu et pourrons mesurer à la fin du parcours le statut de l'enjeu (réglé, finalisé à x %, ou non atteint). Enfin, pour la partie "connexion avec l'écosystème", nous procéderons aussi sur 3 ans. Lors de l'année du parcours, nous mesurerons le nombre d'entreprises et le nombres d'organismes de soutien avec qui l'entrepreneur participant aura été mis en contact. Pour les 2 années subséquentes, nous mesurerons les

Proposition pour le suivi du projet[2]

Résultat(s) attendu(s) :

Participation des membres de l'équipe de direction

Cible(s) : 45 (le participant principal et un membre de son équipe de direction)

Indicateur(s) : Nombre d'entrepreneurs accompagnés

Mode de collecte des données : prise de présences uniques dans les activités du parcours

Résultat(s) attendu(s) :

Appui à la résolution des enjeux de croissance

Cible(s) : 900 h

Indicateur(s) : nombre d'heures d'accompagnement individuel réalisées

Mode de collecte des données : factures coachs externes, feuilles des temps des coachs accompagnateurs,

Résultat(s) attendu(s) :

développement des compétences des participants

Cible(s) : 17

Indicateur(s) : nombre de formations, ateliers et codéveloppement organisés

Mode de collecte des données : calendrier d'activités - Tableau de bord de notre plateforme virtuelle

Résultat(s) attendu(s) :

connexion avec les entreprises et les organismes de soutien

Cible(s) : 7

Indicateur(s) : Nombre d'activités de réseautage et de mises en relation organisées

Mode de collecte des données : calendrier d'activités - Tableau de bord de notre plateforme virtuelle

2. Si le projet est retenu, le tableau de suivi pourrait être discuté et ajusté avec la Ville.

Équipe responsable de la réalisation du projet

Nom complet : André Menand

Titre : Directeur des Campus régionaux et de l'innovation ÉEQ – Coordonnateur du parcours

Rôle et responsabilités :

Stratégie, design du parcours, partenariats, relation avec les bailleurs de fonds, gestion financière, direction générale du parcours

Nom complet : Claudia Abelha-Caille

Titre : Cheffe des opérations ÉEQ – Coordonnatrice du parcours

Rôle et responsabilités :

Expérience client et utilisateurs, design du parcours, logistique, gestion financière, coordination du recrutement

Nom complet : Amélie Nappert

Titre : gestionnaire de contenus communication ÉEQ – responsable des communications du parcours

Rôle et responsabilités :

Coordination des communications, gestion des agences externes, supervision du développement de contenu de communication

Nom complet : A définir

Titre : Chargé de projet parcours

Rôle et responsabilités :

Logistique générale du parcours, communication avec les participants, recrutement

Gouvernance - Membres du conseil d'administration

Nom complet : D'Orsonnens André

Titre : Président du Conseil d'administration de l'ÉEQ

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Président, Druide Informatique

Nom complet : Babin Dominique

Titre : Vice-présidente du Conseil d'administration de l'ÉEQ

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Avocate associée, BCF

Nom complet : Frigon Marie-Claude

Titre : Trésorière du Conseil d'administration de l'ÉEQ

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

comptable, RICHTER

Nom complet : Gauthier Kathy

Titre : Administratrice du Conseil d'administration de l'ÉEQ

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Présidente, meb conseils

Appel à propositions

Soutien à la croissance, volet transition écologique

Formulaire de dépôt de projet

Introduction

Le présent document concerne l'appel à propositions *Soutien à la croissance, volet transition écologique* lancé à la fin du mois d'avril 2022 et destiné à financer des projets qui débuteront à l'automne 2022. La date limite pour déposer un projet est le 27 juin 2022 à 9 h.

Les informations collectées dans ce formulaire sont soumises à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, accessible *ici*.

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à renoncer à quelque recours que ce soit concernant les modalités d'organisation du dépôt de projet, les résultats, les recommandations du comité et les décisions des instances de la Ville. Les bénéficiaires acceptent que soit communiqué un résumé de leur projet et du financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets.

Documents à soumettre

- ☑ Ce formulaire dûment rempli;
- ☑ Le budget prévisionnel;
- ☑ La résolution du conseil d'administration de l'organisme autorisant le dépôt de la demande et mandatant une personne responsable pour signer tout engagement relatif à la demande;
- ☑ Les règlements généraux de l'organisme;
- ☑ Les lettres patentes de l'organisme;
- ☑ Les états financiers des deux dernières années.

Il est de la responsabilité de l'organisme de s'assurer que toutes les pièces nécessaires ont été fournies et que les informations qu'elles contiennent sont exactes. Les dossiers incomplets seront refusés.

Admissibilité de l'organisme

Nom de l'organisme : École des Entrepreneurs du Québec

Date de création : 2018-01-03 Numéro de REQ : 1173314130

Site Internet : eequebec.com

Adresse (établissement actif sur le territoire de Montréal)[1] :

505 boulevard René Lévesque Ouest – bureau 300 - Montréal (QC) H2Z 1Y7

Représentant autorisé à signer

Nom complet : Michel Fortin

Titre : Directeur général

Téléphone : (514) 398-9083 Courriel : michel.fortin@eequebec.com

Coordonnateur du projet (s'il diffère du représentant autorisé à signer)

Nom complet : André Menand

Titre : Directeur des Campus régionaux et de l ' innovation

Téléphone : (514) 265-5606 Courriel : andre.menand@eequebec.com

Autres organismes contribuant au projet

Nom de l'organisme : Conseil des Industries Durables

Nom du responsable : Pierre Fillion

Expertise et apport au projet : Voir annexe 1

Nom de l'organisme : Ellio

Nom du responsable : Esther Dormagen

Expertise et apport au projet : Voir annexe 1

Nom de l'organisme :

Nom du responsable :

Expertise et apport au projet :

Nom de l'organisme :

Nom du responsable :

Expertise et apport au projet :

1. Si l'organisme ne se trouve pas dans l'agglomération de Montréal, l'organisme doit justifier que son expertise est reconnue à Montréal et qu'il a déjà un ancrage dans le territoire.

Informations supplémentaires

Avez-vous reçu une contribution financière ou effectué un contrat de services professionnels auprès de la Ville de Montréal dans les trois dernières années?

☑ Oui ☐ Non

Le projet proposé est-il déjà financé par l'agglomération de Montréal (service, arrondissement ou ville liée)?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, précisez votre réponse :

Par la présente, j'atteste que :

- L'organisme et le projet sont exempts de tout conflit d'intérêt (ex. : aucune affiliation entre membres de l'OBNL et les fournisseurs, etc.);
- Le projet sera réalisé sur le territoire de Montréal et s'adressera à des entrepreneurs montréalais;
- L'essentiel de la gestion du projet sera réalisé à l'interne (relation avec les entreprises, coordination du recrutement, gestion des communications, etc.);
- La réalisation du projet n'aura pas débuté avant son approbation par la Ville et que je suis dûment autorisé à signer les présents documents.

Signature : Michel Fortin Signature numérique de Michel Fortin Date : 2022.06.23 08:45:35 -04'00'

Nom complet : Michel Fortin

Titre : Directeur général, École des entrepreneurs du Québec

Section 1 : Évaluation de l'organisme

Section 1.1 : Expérience de l'organisme

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes de gestion de projet, en donnant des exemples concrets. (500 mots)

L ' école des Entrepreneurs du Québec, active depuis 2016, repose sur l ' Expertise du Saje Accompagnateur d ' entrepreneurs qui existe depuis 1985. Notre organisation justifie donc de 37 années d ' expérience dans l ' accompagnement d ' entrepreneurs et le développement de compétences entrepreneuriales. L ' ÉEQ gère en moyenne une quarantaine de projets par année, à travers son réseau de Campus au Québec ou à l ' international. Ces projets sont divers dans leur forme et dans leurs objectifs. Nos mandants dans ces projets sont souvent des paliers de gouvernement (MEI, DEC, Services Québec, Affaires Mondiales Canada, gouvernements étrangers, Ville de Montréal…), mais aussi des partenaires privés (Banques). L ' ÉEQ ayant à cœur la collaboration, la majorité de ces projets sont menés en partenariat avec d ' autres organismes de l ' écosystème entrepreneurial. Les projets marquants des dernières années sont les suivants : Mesure STA (mandat Services Québec), sélectionner, former et accompagner une moyenne de 300 nouveaux entrepreneurs dans leur création d ' entreprise, chaque année. PME Résilientes en croissance (mandat Ville de Montréal), pour accompagner 175 entreprises dans la relance post-pandémique. Stratégie Féminine en Entrepreneuriat (mandat DEC), qui vise à développer les compétences de 1750 femmes entrepreneures et les accompagner dans leur croissance au Québec sur 3 ans. Succès croissance (mandat Ville de Montréal / Services Québec), pour développer les compétences de 820 entreprises en phase de commercialisation et 315 en croissance sur 3 ans. Mon Commerce en Ligne (mandat MEI / DEC), pour sensibiliser 25 000 détaillants et en accompagner 5 000 dans leur transformation numérique sur 3 ans. Accès Entreprise Québec (mandat MEI), pour former 500 conseillers économiques à notre méthodologie de gestion de la croissance et bâtir une communauté de pratique en ligne panquébécoise des développeurs économiques. Crece Mujer (mandat Affaires Mondiales Canada), qui vise à l ' autonomisation des femmes par l ' entrepreneuriat. Nous avons fait un transfert méthodologique auprès de 300 conseillers de 12 organisations, formé et accompagné 450 entrepreneures dans leur croissance et organisé 2 missions commerciales internationales. Logiciel Previsio (financement Banque TD), dans le cadre duquel nous avons développé un logiciel de prévisions financières en ligne gratuit pour les entrepreneurs. Projet A (en partenariat avec EVOL), dans lequel nous avons développé une matrice de plan d ' affaires interactif destinée à être utilisée en libre-service par les entrepreneurs. Pour les parcours montréalais, nous avons géré (mandat Ville de Montréal et Services Québec), les projets Parcours Innovation, Parcours C3 (partenariat PECC) et le Cabinet créatif, lors de sa première édition. Au niveau recherche, notre Centre de vigie a conduit dans les 3 dernières années 5 projets de recherche MITACS, en partenariat avec des Universités : un sur la cartographie des besoins de développement des compétences des entrepreneurs québécois, deux sur la transformation numérique et les compétences numériques, un sur la santé mentale des entrepreneurs, un sur les besoins des entrepreneurs en phase d ' exportation. On peut donc dire que l ' ÉEQ a un historique de longue date de gestion de projets, en mode collaboratif, avec différents mandants, visant le développement des compétences et le soutien à la croissance des entrepreneurs au Québec et à travers le monde.

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme en termes d'accompagnement et de formation auprès d'entreprises en croissance. (500 mots)

L'École des Entrepreneurs du Québec (ÉEQ) est un OBNL dont la mission est de développer les compétences des entrepreneurs de tous les horizons en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif. Forte d'un historique de 37 ans dans l'accompagnement des entrepreneurs par le biais du SAJE (qui est devenu l'École des entrepreneurs en 2016), l'ÉEQ est reconnue tant au niveau national qu'international comme un leader dans l'accompagnement et le développement des compétences des entrepreneurs en croissance. L'ÉEQ a pour socle de ses interventions une méthodologie de gestion de la croissance des PME qui est issue des apprentissages de l'accompagnement de plus de 25 000 entreprises au cours des 25 dernières années. Cette méthodologie, preuve de son efficacité, a été transférée auprès des conseillers d'organisations de soutien à l'entrepreneuriat de 24 pays à travers le monde, dans le but de structurer les interventions auprès des entrepreneurs en croissance. Plus récemment, nous avons reçu la reconnaissance du Ministère de l'Économie et de l'Innovation qui nous a mandaté pour former 500 développeurs économiques à travers le Québec afin d'harmoniser leur pratique d'accompagnement des entreprises en croissance.

L'ÉEQ est intervenue auprès de 15 000 entrepreneurs en croissance, en formation ou en accompagnement, partout au Québec dans les 3 dernières années.

Nos modes d'interventions sont divers, et nous utilisons plusieurs médiums adaptés pour développer les compétences des entrepreneurs. Pour la partie formation, nous avons 4 grandes catégories de produits, selon le but recherché : les conférences (inspiration), les ateliers simples (savoir-faire), les essentiels (approfondissement) et les parcours (transformation). Nous avons développé pendant la pandémie une plateforme numérique qui nous permis de donner 100 % de nos formations en ligne pendant la période de fermeture de nos campus. Aujourd'hui, nous diffusons nos formations en présence, en virtuel synchrone et asynchrone. L'ÉEQ a d'ailleurs développé plus de 4 000 heures de contenu pédagogique sous forme de capsules vidéos qui nous permettent de cibler précisément une compétence particulière à développer et fournir les ressources nécessaires à l'entrepreneur.

En ce qui concerne l'accompagnement, il se déroule dans le cadre des parcours : un diagnostic des compétences et des enjeux de chaque entreprise est effectué. Un plan de développement des compétences et un plan de coaching sont issus de cette analyse et servent de fil rouge au participant à l'intérieur du parcours. L'ÉEQ a une équipe interne, mais fait aussi appel à un vaste réseau d'intervenants externes, tant en formation qu'en coaching, pour intervenir auprès des entrepreneurs en croissance.

Enfin, l'ÉEQ développe des outils qui permettent de simplifier la vie de l'entrepreneur en croissance en lui permettant de mieux se structurer. Pour exemple, au cours des dernières années, l'ÉEQ a développé les outils Prévisio (prévisions financières en ligne), Projet A (matrice de plan d'affaires interactive), des capsules pédagogiques sur la littératie financière, des quizz et capsules en "gamification" d'études de cas sur la croissance. Ces outils sont généralement offerts gracieusement aux entrepreneurs sur nos différentes plateformes ou utilisés dans nos parcours.

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme dans l'écosystème visé par le projet. Expliquez en quoi l'organisme est en mesure de rejoindre la clientèle ciblée. (750 mots)

L'École des Entrepreneurs du Québec est une organisation ancrée sur le territoire montréalais depuis 1985, avec son prédécesseur, le SAJE Accompagnateur d'entrepreneurs. Le modèle de l'École repose sur une capacité à intervenir auprès des entrepreneurs à tous les stades de leur projet, du rêve jusqu'à la transmission (rêver, penser, démarrer, croître, transmettre). Depuis l'avènement de l'École, en 2016, une orientation plus affirmée vers la croissance a vu le jour, même si le Campus Montréal est toujours actif dans le pré-démarrage et le démarrage. Comme il l'a été exposé plus haut, dans les 3 dernières années, l'École a formé et/ou accompagné plus de 15 000 entrepreneurs en phase de croissance. L'École est donc très expérimentée dans l'accompagnement d'entreprises en croissance et dans la compréhension de leur réalité. Il faut aussi mentionner le fait que l'École est très connectée dans l'écosystème entrepreneurial montréalais, tant avec les organisations locales (PME MTL, startup Montréal, accélérateurs, grappes sectorielles, incubateurs, CCMM, Universités, banques à charte, BDC…), les organisations nationales (Evol, Entreprendre Ici, CTEQ, RJCCQ…) que les organisations sectorielles (CIBIM, CÉSIM, Culture Montréal, CMAQ…). Le partenariat développé avec le Conseil des Industries Durables (CID) dans le cadre de ce projet nous permet de combiner l'ancrage naturel de l'ÉEQ dans l'écosystème montréalais de formation et accompagnement de l'entreprise en croissance avec celui du CID, plus ciblé, en lien avec la transition écologique. Toutes ces interrelations dans l'écosystème et les collaborations nombreuses avec ces différents acteurs nous laissent à penser que nous serons en mesure de rejoindre la clientèle entrepreneuriale ciblée par le parcours.

Nos partenaires naturels au niveau local comme le réseau PME MTL, qui héberge Synergie, et Services Québec nous permettront d'avoir un contact direct avec des entreprises correspondant aux critères. Nos partenaires nationaux comme EVOL, Entreprendre ICI, le CTEQ et le MEI nous permettrons de rejoindre une clientèle plus ciblée en lien avec la Diversité et l'inclusion.

Nous pouvons aussi mentionner que l'ÉEQ possède sa propre liste d'entreprises abonnées à son infolettre qui compte près de 10 000 noms. Toutes ne sont pas en lien avec la cible du parcours, mais c'est une base de référence suffisamment large pour atteindre les objectifs de recrutement.

Ainsi, nous avons confiance en notre capacité à rejoindre une clientèle assez large et diversifiée pour avoir une cohorte représentative de la diversité montréalaise et intéressée à la transition écologique.

Veuillez décrire l'expérience de l'organisme dans le domaine de la transition écologique en lien avec le développement de compétences. (750 mots)

L'École des Entrepreneurs du Québec n'a pas pour vocation d'être un spécialiste thématique, mais plus un spécialiste du développement des compétences entrepreneuriales. Grâce à son ancrage dans le milieu, l'ÉEQ détecte les besoins des entrepreneurs et élabore des programmes structurants de développement des compétences, la plupart du temps en cocréation avec un partenaire possédant une expertise thématique ou sectorielle. Il en sera de même dans le cadre de ce projet avec notre partenaire le CID, qui apportera son modèle d'accompagnement, ses outils ainsi que sa connaissance approfondie de la transition écologique. Dans les dernières années, l'ÉEQ a beaucoup œuvré dans la sensibilisation aux modèles d'affaires écoresponsables. Des ateliers, conférences et panels sur le développement durable, l'économie circulaire, les modèles d'affaires écoresponsables ont été offerts dans divers parcours nationaux et internationaux, dont le Parcours C3 et Code Souvenir, pour ce qui touche les parcours montréalais. Un parcours économie verte est en cours de démarrage dans notre campus de l'Outaouais à l'heure actuelle. L'ÉEQ, consciente des enjeux de la transition écologique, entend accentuer son implication à ce niveau et développer des initiatives en transition écologique à la grandeur de son réseau.

Notre partenaire dans le projet, le Conseil des industries durables (CID) est un organisme à but non-lucratif (OBNL) dont la mission est d'accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre du développement durable (DD) et la réduction de leur empreinte écologique. Son rôle dans l'écosystème d'affaires québécois est d'assurer une plus grande cohérence des ressources et cohésion des expertises québécoises en gouvernance du DD et de sa mise en œuvre dans les entreprises.

Son expertise est unique au Québec et le CID développe des programmes dédiés à la transition écologique adaptés à la réalité des PME en fonction de leurs ressources et leurs capacités à investir dans une démarche soutenue d'amélioration continue de leur performance et de leur compétitivité.

Le CID développe des guides, des référentiels et des outils de gestion afin de faciliter l'intégration et la mise en œuvre du DD dans les processus d'affaires de l'entreprise et générer des résultats mesurables, quantifiables et durables.

Ses méthodologies d'intervention en entreprise sont mises en application par un processus d'amélioration continue vérifiable et auditable par une tierce partie.

Son programme ÉCORESPONSABLEMC en gestion du DD, de la méthodologie ÉCOLEADERSHIPMC d'accompagnement en entreprise et de sa certification reconnue internationalement auditée et décernée par ÉCOCERT Canada témoigne de sa crédibilité et de la pertinence auprès des entreprises et des instances au Québec. Le CID a formé un réseau de plus 18 experts en DD au Québec qui sont en mesure d'accompagner les entreprises au Québec et outre-frontière.

À ce jour, plus de 200 entreprises au Québec ont réalisé le programme ÉCORESPONSABLEMC et chacune bénéficie d ' une intégration complète du DD dans leurs pratiques quotidiennes et dans leur réflexion stratégique. Un des grands bénéfices du programme est que chaque entreprise possède son plan d'action DD sur un horizon de 10-15 ans et est 100% autonome dans sa mise en œuvre et la poursuite de leur progression et de leur performance sur les 4 dimensions (social, environnemental, gouvernance et économique) du développement durable.

Le CID est fier d'avoir contribué avec la Ville de Montréal à la conception, réalisation et mise en œuvre des 4 premières cohortes d'entreprises dans le cadre du parcours DD Montréal. Les 75 entreprises et leur équipe ont été formées et accompagnées dans le cadre de la méthodologie ÉCOLEADERSHIPMC.

Enfin, les deux partenaires travailleront avec un collaborateur d'expérience dans le cadre du présent projet : Ellio est une équipe de consultant·e·s passionné·e·s par la stratégie et le développement durable et compte 15 ans d'expérience dans l'accompagnement des équipes dans la transition vers des modèles d'affaires plus durables. Ellio est certifiée B Corp depuis décembre 2015 et Écoresponsable depuis 2017.

Ellio totalise plus de 500 mandats réalisés en développement durable, notamment en accompagnement stratégique en DD, diagnostic et accompagnement dans la mise en œuvre de plans stratégiques de développement durable, dont une grande partie avec les méthodologies BNQ21000, Écoleadership et The Natural Step.

Ellio a cocréé avec la Ville de Montréal, Services Québec et le Conseil des Industries Durable le Parcours Développement Durable Montréal (4 cohortes de 2018 à 2021),

Section 1.2 : Approche partenariale

Veuillez décrire l'approche partenariale qui sera opérée entre les organismes porteurs (le cas échéant), les institutions, la communauté et les entrepreneurs. (500 mots)

Approche partenariale

Le Parcours Transition fera appel à une sélection d'organismes et d'experts tout au long de la Programmation. Ils interviendront selon leurs domaines d'expertise et des besoins ciblés par le porteur de projet dans l'accompagnement et la formation des participants.

L'ambition du Parcours est de connecter l'ensemble de l'écosystème de la Transition et de l'innovation sociale et écologique de Montréal, dans un but commun d'accompagner une sélection d'organisations vers la réussite de leur plan de transition écologique et la réussite de la Ville de Montréal.

Liste des partenaires

Partenaires de contenu - Formations et accompagnements (Liste non-exhaustive) :

PME Montréal : Accompagnement et diagnostic en Développement Durable, aide aux financements
Concertation Montréal : Transition écologique
Écocert : pour la certification Écoresponsable des entreprises
Ellio : Comité de programmation du Parcours, transition bas carbone, accompagnement stratégique vers la Certification EcoResponsableMC et interventions à titre d'expert lors de formations collectives aux besoins et demandes du porteur de projet
Ecosystemie et Coop Cadet : Écoconception, Économie circulaire et Carboneutralité (outils de mesure EcoMetrix)
Ecoprocessus : Experte en engagement des parties prenantes, en environnement et accompagnement stratégique en DD et vers la Certification EcoResponsableMC
ECPAR : Approvisionnement responsable
Réseaux Québécois des Femmes en Environnements (RQFE) et Conseil québécois des événements écoresponsables (CQÉÉ) : Transition écologique (démarche écoresponsable, gestion de l'eau, mode écoresponsable, communication écoresponsable)
Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD): Changements des comportements
Quintus Marketing et TACT conseils : Partenaires communication
Croizade : Vision et Raison d'Être
Autres partenaires et experts selon les thèmes et sujets de la Programmation

Dans le cadre de l'entente entre l'ÉEQ et le MEI, des projets de recherche MITACS sont financés chaque année. Nous comptons appliquer un projet MITAC au Parcours, supervisé par des professeurs universitaires qui seront choisis selon l'angle pertinent. Les projets porteront sur la documentation des apprentissages et l'analyse des données recueillies sur la transition écologique et seront consolidées pour en tirer de l'intelligence d'affaire dans les étapes d'évaluation de la maturité des entreprises et dans le suivi des indicateurs de performance qui seront agrégés au cours des 3 années et à la suite du parcours.

Ces données seront précieuses pour comprendre le portrait global de la maturité des PME de Montréal

Section 2 : évaluation du projet

Quelle est la clientèle ciblée par le projet? Veuillez dresser un portrait et justifier le choix. (1000 mots)

Objectifs

Offrir à 20 PME et entreprises d'économie sociale montréalaises un parcours d'un an pour les accompagner dans la transition écologique, les amenant à définir leur ambition, revisiter leurs modèles d'affaires et leurs pratiques pour les rendre durables et performantes, le tout générant de la valeur pour l'ensemble de la société et contribuant aux objectifs climatiques de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec.

Clientèle ciblée

Pour participer au Parcours Transition Écologique, les participants doivent répondre aux critères suivants:

Être une entreprise privée ou d'économie sociale, tous secteurs confondus ;

Avoir un bureau d'affaires principal situé sur l'île de Montréal ;

Avoir un chiffre d'affaires annuel minimum de 1 000 000 $ et un maximum de 250 employés (équivalent temps plein) ;

S'acquitter d'un frais de participation (3000 $) couvrant l'ensemble des activités du Parcours (si sélectionné) ;

Disponibilité et engagement d'un comité de pilotage (chargé de projet et un.e propriétaire ou membre de la direction) et d'un comité de travail tout au long de la démarche ;

Pouvoir libérer au moins un.e employé.e pour toutes les activités organisées par le Parcours (idéalement la personne responsable du projet) ;

Assurer la présence du dirigeant.e/ président.e aux activités-clés du Parcours ;

Nous visons aussi une diversité d'entreprises représentatives de la réalité montréalaise. Cela s'exprime de différentes manières :

Dans la localisation géographique, puisque nous souhaitons que des entreprises de toute l'Ile de Montréal soient représentées. Nous comptons nous appuyer sur les 6 pôles PME MTL pour être des partenaires dans l'identification et le recrutement des entreprises locales, ainsi que les chambres de commerce " régionales" présentes sur l'île

Dans la forme juridique, puisque nous croyons à l'échange d'expérience entre les OBL, les OBNL et les coopératives, qui malgré leurs différences vivent des expériences parfois comparables dans leur processus de croissance. Il se dégage toujours une grande richesse d'apprentissage lors des échanges entre les dirigeants de ces types d'organisation. Les entreprises d'économie sociale seront aussi incitées à participer

Dans les secteurs représentés, puisque nous souhaitons avoir le plus possible de secteurs et une cohorte balancée entre le manufacturier, les services, les technologies. Nous nous appuierons sur nos partenaires sectoriels pour avoir le bassin le plus large possible

Dans la diversité, l'équité et l'inclusion (Premières Nations, minorités, Femmes, LGBTQ+, ⋯). Pour cela nous prévoyons solliciter de façon les associations et organisations qui soutiennent et accompagnent les communautés inspirantes (Groupe 37-37, École des Dirigeants des Premières Nations, Chambre de Commerce LGBTQ+, RFAQ, RJCCQ, Réseau des femmes d ' affaires, entreprendre Ici, EVOL, etc⋯).

Portrait des entreprises

Les entreprises visées sont privées ou d'économie sociale. Ce ne sont pas des entreprises en démarrage, puisque celles-ci sont prises en charge par les incubateurs. La pertinence de cette tranche de taille d'organisations a été démontrée par le succès des Parcours entrepreneuriaux de la Ville. En effet, elles n'ont pas encore les moyens de faire appel à des consultants, elles ont beaucoup à apprendre d'autres

Quelle est la durée du projet? Est-ce qu'il y a un post-projet? Si oui, comment cela s'inscrit-il dans le calendrier? (1000 mots)

Le projet est prévu sur une durée de 3 ans, conformément au mandat confié par les bailleurs de fonds. Après réflexion sur l'opportunité ou non d'offrir un post-parcours, nous avons opté pour une formule intégrée : chaque cohorte se déroulera sur une année civile, de janvier à décembre. Par la suite, les participants sont, de fait, intégrés à la communauté Parcours Transition Écologique et continueront à être associés à des activités lors des années subséquentes. Pour la première année du projet, la communauté sera formée de la cohorte en cours ainsi que des participants des précédentes cohortes (de 2018 à 2021) du Parcours Développement Durable. Par la suite, à la fin de l'année, les participants de chaque cohorte se verront proposer de continuer l'expérience au sein de la communauté en donnant (activité d'intelligence collective, participation à des réflexions sur des enjeux montréalais) et en recevant (participation à des activités de la cohorte suivante et à des événements "communauté").

Le fait de proposer une formule intégrée favorise selon nous une meilleure intégration à la communauté et diminue les éléments de gestion, afin de ne pas devoir gérer en parallèle un second programme. Aussi, d'un point de vue financier, étant donné que le mandat est sur 3 ans, cela évite de devoir proposer un post-parcours en fin d'année 3 avec un financement qui pourrait potentiellement ne pas être attaché.

Sur la question du calendrier, pour l'année 1 du projet, nous voyons les choses de la manière suivante :

Juillet 2022 : Obtention du mandat
Juillet / août 2022 : Préparation de la campagne de recrutement / travail sur la marque et l'identité du parcours
Septembre à décembre 2022 : Recrutement
Décembre 2022 : Comité de sélection et constitution de la cohorte
Janvier 2023 : Lancement officiel de la cohorte et début des activités
Janvier à décembre 2023 : Déroulement des activités du parcours
Avril à décembre 2023 : Recrutement en continu
Décembre 2023 : Comité de sélection de la cohorte 2024, clôture du parcours 2023 et présentation de la nouvelle cohorte

Pour les années suivantes, le recrutement se fera en continu et les activités seront toujours sur une base annuelle, de janvier à décembre. Les activités collectives seront en pause de mi-juin à mi-août, compte tenu des vacances probables des participants et intervenants. Par contre, cette période sera mise à profit pour avancer sur la démarche d'accompagnement et l'intégration en entreprise des apprentissages.

Comment sera planifié le recrutement? Quels seront les principaux moyens pour rejoindre la clientèle ciblée? Combien d'entreprises envisagez-vous de recruter (par rapport au nombre d'entreprises sélectionnées)? (1500 mots)

Processus recrutement Parcours – Volet Transition Écologique

L'objectif de la phase de recrutement est d'avoir 20 organisations pertinentes pour participer au Parcours et une liste d'attente de 5 PME supplémentaires dans l'éventualité du désistement d'une organisation de la liste finale. Pour ce faire, l'expérience nous prouve que l'on peut appliquer un ratio double pour chaque étape du processus.

Pour avoir 20 candidatures et 5 en liste d'attente, il faudra :

Un minimum de 80 manifestations d'intérêt
Un minimum de 40 candidatures déposées

Nous comptons amorcer la campagne de recrutement dès la semaine du 29 août. Pour cela, nous aurons travaillé les différents outils de communication pour nos relayeurs / partenaires, ainsi que le nom et la nouvelle identité visuelle du Parcours durant l'été. Le site web et les réseaux sociaux du Parcours devront aussi être prêts pour le 29 août. Cette partie sera plus détaillée dans la section communication.

Calendrier :

La période de recrutement officielle débutera le 29 août 2022 et ce jusqu'au 1 er décembre 2022. Il y aura quelques jours supplémentaires pour les organisations qui auront tardé à finaliser leur dossier de candidature.

Un comité de sélection sera créé et c'est ce dernier qui procédera à l'examen des candidatures (voir la section 2, organisation du processus de sélection).

L'annonce des candidatures retenues se fera fin de la semaine du 5 décembre auprès des organisations concernées. C'est à ce moment-là que nous leur demandons de finaliser leur inscription en s'acquittant des frais (3000 $) et en satisfaisant aux exigences de la vérification diligente. En cas de désistement, nous ferons appel aux organisations qui sont en liste d'attente.

Une communication auprès des organisations refusées sera programmée cette même semaine.

Différentes stratégies seront mises en place pour atteindre les objectifs.

1.Liste des anciens participants au Parcours Développement Durable des 2 précédentes années
Nous donnerons l'information sur la création du nouveau parcours aux anciens participants du Parcours Développement Durable. Nous les solliciterons pour qu'ils nous réfèrent 3 entrepreneurs pour qui ce nouveau parcours serait une opportunité afin de les soutenir dans leur transition écologique. Un document personnalisé (carte postale) sera créé à cet effet.

2.Liste des candidats refusés sur les 2 dernières années
Avec l'accord de la Ville de Montréal, nous contacterons directement les candidats refusés ainsi que les manifestations d'intérêt des 2 dernières années du Parcours Développement Durable pour leur présenter le nouveau parcours. En effet, leur situation aura probablement évolué depuis leur intérêt porté à l'époque au Parcours Développement Durable. Nous contacterons ceux qui peuvent se qualifier, au regard des critères du nouveau parcours.

3.Le réseau PME MTL et les conseillers Services Québec ont pour historique d'être des partenaires très efficaces dans la contribution au bassin de candidatures déposées. Pour ce projet, nous les solliciterons de nouveau pour collaborer à ces nouvelles cohortes. Nous prévoyons des rencontres de présentation dans chaque Pôle PME MTL et avec l'équipe de conseillers Services Québec. Nous fournirons à chacun un kit de documents promotionnels du parcours afin de minimiser leur implication en temps dans le processus. Ils pourront référer des entrepreneurs potentiels et nous prendrons le relais. Nous pourrons sinon leur parler directement du parcours, selon leur préférence.

4.Les partenaires du Parcours, les collaborateurs naturels de l'ÉEQ comme EVOL, Entreprendre ICI, le CTEQ, Startup Montréal, ainsi que les organismes relayeurs ciblés (Groupe 37-37, École des Dirigeants des Premières Nations, Chambre de Commerce LGBTQ+, etc⋯) recevront un kit d'information sur le

Comment sera organisé le processus de sélection des entreprises? Quels seront les critères de sélection? (1500 mots)

Échéancier

Fin août 2022 : début de la campagne de recrutement

Décembre 2022 : Validation des entreprises sélectionnées, rencontre du Comité de sélection et annonce officielle de la cohorte

Processus de sélection

Les PME ou entreprises d'économie sociale seront sélectionnées sur leur potentiel de développement général, leur portrait environnemental et leur volonté de recourir aux différents services offerts par le projet afin d'améliorer leur performance vers la transition écologique.

Les organisations qui auront appliqués passeront par différentes phases avant de se voir signifier ou non leur sélection dans la cohorte :

Validation de la conformité aux critères d'admissibilité du Parcours suite au dépôt d'une manifestation d'intérêt
Dépôt d'un dossier formel de candidature pour le parcours
Classement des candidatures par le comité de sélection selon la grille de notation
Vérification diligente des informations fournies en lien avec les critères d'éligibilité
Confirmation de leur sélection
Validation de leur place dans la cohorte par le biais d'une acceptation par écrit et du paiement des frais d'inscription (3 000 $)

Comité de sélection
Le Comité de sélection sera constitué des représentants des organisations suivantes :

Ville de Montréal

Services Québec

Conseil des Industries Durables

École des Entrepreneurs du Québec

PME MTL

Chaque candidature sera évaluée par le Comité de sélection du Parcours selon une méthodologie d'analyse éprouvée (notation sur critères, approche par consensus, échanges) lors d'une rencontre de tous les membres du Comité.

Lors de cette rencontre, toutes les organisations présélectionnées (selon les critères préétablis) seront présentées une par une au Comité qui analysera la candidature selon les critères d'éligibilité et les critères de sélection (voir plus bas).

Le Comité agira en tant que garant des intérêts et objectifs des bailleurs de fonds du parcours, la Ville de Montréal et Services Québec. Au sortir de cette rencontre, les organisations seront classées par ordre de préférence, avec la mention suivante :

De 1 à 20 : candidats priorisés pour intégrer la cohorte

De 21 à ⋯ candidats sur la liste d'attente

Candidats refusés

Les organisations seront par la suite informées de leur statut sur cette liste. La place dans la cohorte sera officiellement confirmée après que le processus de vérification diligente (preuve de chiffre d'affaires, preuve d'incorporation à Montréal, preuve de place d'affaires principale à Montréal, résolution du Conseil d'administration pour les OBNL) se soit avéré satisfaisant, que le paiement des frais d'inscription au Parcours soit effectué et que le document d'engagement à respecter les conditions de fonctionnement du

Quels seront les axes principaux de communication tout au long du projet? Comment la promotion du projet et des entrepreneurs sera-t-elle assurée? (1000 mots)

La communication est un pilier plus qu'important pour assurer le rayonnement du Parcours et de ses parties prenantes (cohortes, partenaires, experts et collaborateurs).

La situation écologique mondiale, en plus de la dernière crise sanitaire vécue ces 2 dernières années, qui a impacté tout l'écosystème du Grand-Montréal, constitue une opportunité de renouvellement pour les entreprises québécoises malgré les défis qu'elle engendre. Ces mêmes organisations ont besoin de leaders engagés, de modèles d'inspiration et surtout d'alliés pour les accompagner dans leurs transformations. C'est cet angle communicationnel qui sera suivi pour donner envie.

Axe de communication

« Des experts à votre portée / Un parcours dédié pour faire évoluer votre entreprise vers la transition écologique ! »

Objectifs généraux de la communication

La stratégie de communication présentée vise à répondre à divers besoins de visibilité, de notoriété et de positionnement, plus spécifiquement à l'atteinte des objectifs suivants:

NOTORIÉTÉ :

Asseoir la notoriété du Parcours afin de mettre en lumière l'expertise des différents collaborateurs et le sérieux de l'engagement des partenaires (Ville, gouvernement, etc.)

Donner aux entrepreneurs des outils communicationnels pour se promouvoir sous un angle de responsabilité sociale et environnementale

VISIBILITÉ :

Augmenter le rayonnement et la visibilité du Parcours afin de le faire découvrir dans tous les réseaux entrepreneuriaux

Promouvoir les entreprises participantes et leurs dirigeant.es comme des leaders inspirants et engagés dans l'action

HUMANITÉ : Développer une histoire autour de l'aventure du Parcours pour personnaliser et humaniser la marque autour d'un récit commun, aussi bien pour le Parcours lui-même que pour les entrepreneurs

POSITIONNEMENT :

Positionner le Parcours à titre d'offre haut de gamme d'accompagnement dans son domaine et crédibiliser ses actions

Positionner les entreprises comme des choix naturels de fournisseurs, partenaires et employeurs écoresponsables

COMMUNAUTÉ : Bâtir et mobiliser une communauté engagée et active sur le Web et les médias sociaux

Objectifs secondaires de la communication

PARTENARIATS : Attirer de nouveaux partenariats et faciliter le renouvellement des partenariats actuels

NOUVEAUX TALENTS : Générer un bassin de futurs participants (liste d'attente) pour les prochaines cohortes

Cibles

Les PME et entreprises d'économie sociale montréalaises et québécoises ayant un intérêt envers le développement durable et principalement la transition écologique, qui pourront s'inspirer des études de cas du Parcours et potentiellement devenir de futures organisations participantes;

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots)

Présentation du Parcours

Objectifs

L'objectif principal du Parcours Transition Montréal est d'amener les organisations de Montréal à augmenter leur maturité sur les enjeux environnementaux et par conséquent développer des solutions qui y répondent, en particulier en lien avec les changements climatiques. Les entrepreneurs doivent faire face à la mondialisation ainsi qu'à d'autres problématiques transversales (rétention de la main-d'œuvre, attentes des clients, risques environnementaux, etc.). Elles ont besoin de soutien pour intégrer de meilleures pratiques de gestion. Le Parcours doit donc les propulser comme de nouveaux leaders, mieux préparés à faire face aux défis actuels et futurs, et dont le rayonnement s'avère bénéfique à la Ville de Montréal, au Québec, et au-delà (échelle locale, régionale et internationale).

Il s'agit également d'aider le territoire et la collectivité dans leur transition, en accélérant les connaissances, l'innovation, les collaborations et le passage à l'action concret de sa communauté d'affaires.

Le projet aidera également les PME à conquérir de nouveaux marchés grâce à leur positionnement en tant qu'entreprises responsables. Il soutient ainsi la croissance des entreprises qui diminuent les impacts de leur chaîne de valeur sur les changements climatiques.

Enfin, le Parcours contribuera au rayonnement de Montréal dans son engagement vers la transition écologique, notamment en renforçant son image de ville durable, de savoir, d'équité entrepreneuriale et d'innovation.

Structure de la programmation

La programmation du Parcours vise à amener les organisations participantes à collaborer, partager leurs connaissances et mener des actions significatives, mesurables et durables (voir la représentation schématique jointe). Elle combine :

Des activités collectives de formation et de co-design, entre elles et avec des experts reconnus de domaines et sujets en lien avec la transition écologique.

De l'accompagnement individuel du comité formé dans chaque PME (incluant un dirigeant, un chargé de projet, un membre de chaque département, au possible) dans une stratégie et un plan d'action sur mesure et du coaching personnalisé pour approfondir les solutions choisies et aider la mise en œuvre du plan d'action établi lors de l'accompagnement individuel.

Des outils psychométriques pour aider la cohésion d'équipe.

Ce projet va permettre d'élaborer, par le biais d ' organismes et d ' experts reconnus, des formations de haut calibre sur les modèles d'affaires durables, l ' innovation et la créativité, pour des entreprises montréalaises à bon potentiel de croissance. Elles bénéficieront de l ' apport d ' experts pour trouver des solutions innovantes à leurs défis de transition.

Du mentorat additionnel pourrait être offert aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Femmes pour le Climat (Women4Climate). Ce programme pourrait être inclus dans le Parcours Transition Écologique, selon les objectifs et ambitions de la Ville de Montréal, et la pertinence de l'offrir.

Le Parcours Transition Écologique répondra ainsi aux défis de la Ville de Montréal et de ses organisations afin de :

Développer l'économie régénérative et circulaire de la Ville de Montréal ;

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre selon les objectifs de carboneutralité et de la Ville de Montréal et du Québec ;

Transformer les modèles de gestion des entreprises pour faciliter et propulser la transition ;

Veuillez décrire la programmation (type de formation et d'ateliers, séquence des activités, etc.). Veuillez justifier les liens logiques et la réflexion derrière cette programmation. Pour cette section, il est possible de joindre une représentation schématique de la programmation. (2000 mots) (suite)

Présentation du Parcours

Objectifs

L'objectif principal du Parcours Transition Montréal est d'amener les organisations de Montréal à augmenter leur maturité sur les enjeux environnementaux et par conséquent développer des solutions qui y répondent, en particulier en lien avec les changements climatiques. Les entrepreneurs doivent faire face à la mondialisation ainsi qu'à d'autres problématiques transversales (rétention de la main-d'œuvre, attentes des clients, risques environnementaux, etc.). Elles ont besoin de soutien pour intégrer de meilleures pratiques de gestion. Le Parcours doit donc les propulser comme de nouveaux leaders, mieux préparés à faire face aux défis actuels et futurs, et dont le rayonnement s'avère bénéfique à la Ville de Montréal, au Québec, et au-delà (échelle locale, régionale et internationale).

Il s'agit également d'aider le territoire et la collectivité dans leur transition, en accélérant les connaissances, l'innovation, les collaborations et le passage à l'action concret de sa communauté d'affaires.

Le projet aidera également les PME à conquérir de nouveaux marchés grâce à leur positionnement en tant qu'entreprises responsables. Il soutient ainsi la croissance des entreprises qui diminuent les impacts de leur chaîne de valeur sur les changements climatiques.

Enfin, le Parcours contribuera au rayonnement de Montréal dans son engagement vers la transition écologique, notamment en renforçant son image de ville durable, de savoir, d'équité entrepreneuriale et d'innovation.

Structure de la programmation

La programmation du Parcours vise à amener les organisations participantes à collaborer, partager leurs connaissances et mener des actions significatives, mesurables et durables (voir la représentation schématique jointe). Elle combine :

Des activités collectives de formation et de co-design, entre elles et avec des experts reconnus de domaines et sujets en lien avec la transition écologique.

De l'accompagnement individuel du comité formé dans chaque PME (incluant un dirigeant, un chargé de projet, un membre de chaque département, au possible) dans une stratégie et un plan d'action sur mesure et du coaching personnalisé pour approfondir les solutions choisies et aider la mise en œuvre du plan d'action établi lors de l'accompagnement individuel.

Des outils psychométriques pour aider la cohésion d'équipe.

Ce projet va permettre d'élaborer, par le biais d ' organismes et d ' experts reconnus, des formations de haut calibre sur les modèles d'affaires durables, l ' innovation et la créativité, pour des entreprises montréalaises à bon potentiel de croissance. Elles bénéficieront de l ' apport d ' experts pour trouver des solutions innovantes à leurs défis de transition.

Du mentorat additionnel pourrait être offert aux femmes entrepreneures dans le cadre du programme Femmes pour le Climat (Women4Climate). Ce programme pourrait être inclus dans le Parcours Transition Écologique, selon les objectifs et ambitions de la Ville de Montréal, et la pertinence de l'offrir.

Le Parcours Transition Écologique répondra ainsi aux défis de la Ville de Montréal et de ses organisations afin de :

Développer l'économie régénérative et circulaire de la Ville de Montréal ;

Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre selon les objectifs de carboneutralité et de la Ville de Montréal et du Québec ;

Transformer les modèles de gestion des entreprises pour faciliter et propulser la transition ;

Veuillez décrire comment sera intégré le volet de coaching / accompagnement individuel. Veuillez expliquer comment sera constitué le réseau d'experts et de coachs. (1000 mots)

Ce volet se compose de deux parties complémentaires :

Un accompagnement individuel avec un expert (50 heures) tout au long du programme, qui travaille avec le.a dirigeant.e et son équipe pour : développer la stratégie et le plan d ' action de transition écologique de l'entreprise, ainsi qu'approfondir le défi spécifique de l'entreprise (ex: approvisionnement, mobilisation interne, technologie, mesure de performance, économie circulaire, modèle d'affaire circulaire, etc.)

Chaque entreprise participante se verra donc attribuer un consultant expert pour travailler en binôme avec le chef de projet de l'entreprise pour :

l'aider à bâtir son comité et le plan projet

effectuer le diagnostic,

animer les 4 sessions de travail avec le Comité transition interne,

faire le lien avec les contenus des sessions collectives,

bâtir la structure de la stratégie de transition bas carbone et du plan d'action,

identifier les initiatives court terme à mettre en œuvre dans l'organisation,

soutenir la mise en conformité du dossier de certification Écoresponsable,

mettre le chef de projet en relation avec les experts complémentaires et répondre à toutes questions et préoccupations.

Cet expert participera aux rencontres de l'équipe de coachs pour mettre en commun les enjeux des entreprises, identifier les meilleures solutions à leur apporter et les experts ou les autres entreprises avec qui les mettre en lien.

Pour assurer la progression harmonieuse et une bonne corrélation entre les travaux individuels et les ateliers collectifs, l'accompagnement de chaque entreprise sera composé de:

4 sessions de travail avec le Comité transition interne (le.a dirigeant.e et 2-4 personnes représentatives des métiers de l'organisation) qui seront répartis dans les 3 phases :

PHASE 1 : CLARIFIER

Diagnostic de l'entreprise :

Utilisation des outils d'évaluation de la maturité (questionnaire Ecometrix et BNQ 21000 adapté)

Session de travail avec le Comité transition pour comprendre la maturité de l'entreprise et savoir où elle se situe au niveau de la transition écologique

Documentation du portrait de situation (uniquement pour l'interne de chaque entreprise, non partagé à la cohorte)

PHASE 2 : SE PROJETER

Vision et ambitions de l'organisation :

Session de travail avec le Comité transition de projection long terme, de définition de sa raison d'être, du niveau d'ambition en matière de transition écologique et des engagements de l'entreprise

Documentation du manifeste, de la charte d'engagement (uniquement pour l'interne de chaque entreprise,

Veuillez expliquer comment une communauté sera créée autour de ce projet. Veuillez définir le rôle de celle-ci et son évolution dans le temps. (1000 mots)

Objectifs généraux

Nous voyons la communauté comme un espace pour se retrouver entre pairs, être inspiré, se développer, se connecter et enfin redonner.

Le rôle de la communauté est majeur car elle viendra comme un levier complémentaire dans l'acquisition des compétences par les entrepreneurs. Elle ne vivra pas en parallèle du parcours mais bien comme une partie intégrante de l'expérience.

Nous souhaitons ramener les entreprises du parcours Développement Durable au sein du nouveau parcours. Elles représentent une richesse incroyable qu'il convient de conserver, de bonifier et d'animer.

La communauté parcours se veut un lieu de connexion, de rencontres. Dans le passé, le point faible des parcours résidait dans la capacité à connecter les participants entre eux et avec l'environnement d'affaires (voir étude Aviséo). Nous comptons connecter les entrepreneurs entre eux, avec les anciens participants, ainsi qu'avec les organismes de soutien. Nous attendons de ces connexions l'émergence d'opportunités d'affaires, de collaboration, le développement d'un réseau d'affaires de haut niveau et du réflexe de l'utiliser au bon moment pour stimuler la transition écologique.

Enfin, la communauté se veut un lieu pour redonner. Les participants aux parcours entrepreneuriaux reçoivent une aide de haut niveau largement subventionnée. Nous souhaitons que la communauté soit un lieu d'ancrage, pas un lieu de passage. Le rôle des participants évoluera dans le temps. Le lancement et la clôture seront des rituels de passage qui rythmeront la progression de l'entrepreneur dans la communauté. Il recevra en entrant dans la communauté parcours, et à la fin du programme, il deviendra un contributeur au sein de la communauté. Cela se traduira par un rôle de support pour les prochains participants, mais aussi un partage de ses contacts et de son réseau.

Redonner veut aussi dire pour nous redonner à la communauté montréalaise, qui permet par l'entremise de la Ville de Montréal et de Services Québec de recevoir des services d'une grande qualité. La communauté parcours va donc mettre son intelligence collective au service de la communauté montréalaise lors d'une journée de codesign pour adresser un enjeu important pour la métropole. Cet enjeu sera défini en lien avec la Ville de Montréal et des acteurs importants de la communauté montréalaise. En continu, la communauté parcours se veut aussi un lieu de réflexion sur les enjeux globaux de la communauté d'affaires. Par l'entremise de notre plateforme en ligne, la communauté sera animée et sollicitée pour apporter sa pierre à l'édifice.

Cibles

COMMUNAUTE INTERNE

Intra cohorte : Créer une communauté au sein de chaque cohorte du Parcours, à travers des activités etoutils de communication communs. L'objectifs est de créer des liens professionnels entre les organisations au-delà du Parcours et stimuler des projets d'affaires ou sociétaux communs vers la transition.

Inter-cohortes : Faciliter et stimuler la communication et le partage entre les différentes cohortes du Parcours. A travers des canaux de communication communs et des activités communes.

Inter-Parcours : Créer des ponts entre les organisations participantes aux différents Parcours de la Ville, incluant toutes les cohortes.

Au niveau de sa programmation, le parcours est parsemé d'événements qui traduisent ces axes de travail.

Comment la communauté sera créée ?

Avec des événements :

Elle sera organisée autour d'abord d'événements pensés pour les entrepreneurs :

De l'inspirationnel avec des "Café Croissance" optionnels sur différentes thématique où le niveau 2 de la

Veuillez détailler comment sera gérée la relation avec les entrepreneurs dans le cadre de ce projet. Quels seront les principaux canaux de communication? (1000 mots)

Gestion de la relation avec les entrepreneurs

À l'école des entrepreneurs du Québec, développer une relation privilégiée avec nos entrepreneurs est l'une de nos principales priorités et fait partie intégrante de notre ADN.

Notre priorité est de créer un lien de proximité avec chaque entrepreneur de la cohorte afin qu'il se sente soutenu et entendu dans ses besoins ce qui nous amènera à avoir un meilleur impact dans leur objectif de transition écologique et le développement de leurs compétences.

Comment créer cette proximité ?

Communication quotidienne et rôles de l'équipe :

Présentation claire de l'équipe Parcours lors de l'événement de lancement auprès de la cohorte afin de bien communiquer les rôles de chacun, à savoir :

Direction programme / opérations = Organisateurs du parcours – pilotage de l'ingénierie pédagogique et expérience participants

Chargé(e) de projet = Communication courante – logistique – organisation parcours

Les formateurs / intervenants = Experts de leur contenu pédagogique

Consultants experts = suivi suite aux formations, travail avec le Comité transition sur le cadre stratégique, les engagements, le plan d'action

Une adresse courriel dédiée au parcours sera créée, les PME pourront soit contacter directement le chargé (e) de projet par téléphone ou bien communiquer par courriel via l'adresse courriel du parcours. Les réponses aux demandes des entrepreneurs seront traitées dans un délai de 48h. Cela dit, le consultant expert sera la personne de référence sur tout ce qui a trait au plan de transition de son entreprise et il pourra généralement guider les entrepreneurs vers les bonnes ressources.

L'équipe Parcours se doit de connaitre chaque dossier entrepreneurs (qui, quel secteur d'activité, enjeux liés à leur transition écologique…) pour personnaliser au maximum les communications.

Plus précisément le rôle du chargé de projet :

C'est la personne qui sera le liant entre les entrepreneurs et l'équipe parcours, elle s'assurera de la bonne communication entre les formateurs, consultant, direction de programme / opérations et surtout avec les entrepreneurs pour que la relation soit la plus fluide possible.

Le rôle du consultant expert

Son rôle consistera à aider les organisations à bâtir leur comité et plan d'action, à participer aux rencontres de l'équipe de pilotage du Parcours pour mettre en commun les enjeux des entreprises, identifier les meilleures solutions à leur apporter et les experts ou les autres entreprises avec qui les mettre en lien. Animer les sessions volet entreprise et bâtir la structure des différentes stratégies en transition des différentes organisations.

Un espace personnalisé entièrement dédié à l'entrepreneur – Plateforme ÉEQ :

Grâce à notre plateforme gestion de cohortes un espace dédié sera créé pour chaque entrepreneur de la cohorte dans lequel il pourra trouver, sous forme de guichet unique, les services suivants :

Accès à son calendrier des activités avec la possibilité de se connecter directement via la plateforme aux formations en ligne. Il pourra en un coup d'œil voir les activités programmées pour lui (formation et coaching) dans son calendrier.

Sa banque d'heures d'accompagnement disponible avec la possibilité de contacter son consultant pour

Quels sont les aspects innovants de ce projet et quelle est la valeur ajoutée pour la clientèle? (1000 mots)

Notre projet comporte plusieurs aspects innovants, à bien des égards.

En premier lieu, il permettra d'accroître la connaissance collective des organisations en termes de développement durable et de transition écologique. Les communications, les interventions, les partages au sein des cohortes vont faire en sorte que le niveau de conversation sur la transition écologique va augmenter au sein de l'écosystème montréalais.

Le réseau d'experts mis à disposition des entrepreneurs est unique et leur permettra d'agir en même temps au niveau stratégique, tactique et très opérationnel avec des actions concrètes et mesurables. Ceci sur l'ensemble des spécialités de la transition, allant de l'écoconception, la conduite du changement, la chaîne de valeur, le modèle d'affaire, la mobilité durable, l'électrification, etc. La communauté des entreprises des différentes cohortes et celle des Écoleaders certifiés du réseau du CID sont autant de ressources auxquelles elle ont aussi accès.

Les outils développés autour de l'impact carbone, les logiciels permettant la simulation des impacts ainsi que les méthodologies utilisées pour amener à sa réduction sont aussi un facteur innovant du parcours. Les participants auront accès à une offre de services unique pour bien gérer leur transition écologique et avoir de la visibilité sur l'impact des gestes qu'ils vont poser.

Sur ce même point, toute la communauté métropolitaine de Montréal (citoyens, entreprises, collectivités…) va bénéficier de la mesure et de l'action sur l'impact carbone des participants de la cohorte. Ils vont pouvoir être érigés comme leaders inspirants à ce niveau et répandre la bonne parole.

Le projet de parcours Transition Écologique positionne en tant que tel la Ville de Montréal et Services Québec comme des acteurs majeurs de la transition écologique au Québec, au Canada mais aussi à l'international. Le simple fait de structurer un programme spécifique pour stimuler la transition chez les entreprises montréalaises démontre un leadership et une pensée innovante.

Plan de réalisation du projet

Veuillez détailler le calendrier du projet avec les livrables pour chaque étape. Si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une feuille au document.

Étapes – Activités :

Recrutement

Livrables : Recrutement de 20 PME selon les critères et objectifs

Échéances : Décembre 2022

Étapes – Activités :

PHASE 1 - CLARIFIER

Livrables : Voir annexe 2

Échéances : Avril 2023

Étapes – Activités :

PHASE 2 – SE PROJETER

Livrables : Voir annexe 2

Échéances : Juin 2023

Étapes – Activités :

PHASE 3 – PRIORISER ET AGIR

Livrables : Voir annexe 2

Échéances : Novembre 2023

Résultats attendus

Veuillez détailler :

- Les résultats attendus de votre projet et les liens avec les objectifs de l'appel;
- Les indicateurs utilisés pour la reddition de comptes;
- Les mécanismes mis en place pour récolter les données pertinentes.

Les résultats attendus de votre projet et les liens avec les objectifs de l'appel d'offre ;

Développer l'économie régénérative et circulaire de la Ville de Montréal (sobriété, économie locale, coopération à la place de la concurrence, développe la vie et les individus plutôt que de les détruire)

Réduire les émissions de GES des entreprises participantes et contribuer aux cibles de réduction de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 pour le Québec, carboneutralité en 2050 pour le Québec, -55 % d'ici 2030

Transformer les modèles de gestion des entreprises (Raison d'être, modèle d'affaires, gouvernance, économie circulaire, innovation ouverte, engagement des parties prenantes)

Développer le processus agile des entreprises en leur permettant d'expérimenter des solutions pendant leur Parcours

Trouver des solutions innovantes et réplicables aux enjeux clés de la transition de la Ville de Montréal (ex : autonomie alimentaire, décarbonation des bâtiments)

Contribuer à la croissance d'organisations qui résolvent des problèmes sociétaux et diminuent l'impact de leurs clients

Identifier et expérimenter des indicateurs de transition qui feront référence

Positionner l'entreprise qui devient un acteur de changement (communication/marketing, offre, services)

Les indicateurs utilisés pour la reddition de comptes ;

Parmi les indicateurs que nous comptons utiliser, il y a ceux qui sont demandés par les bailleurs de fonds, à savoir :

Nombre d'entrepreneurs accompagnés ;

Nombre d'heures d'accompagnement individuels réalisées ;

Nombre de formations théoriques organisées;

Proposition pour le suivi du projet[2]

Résultat(s) attendu(s) :

qualité des activités proposées

Cible(s) : 80 %

Indicateur(s) : Taux de satisfaction des entrepreneurs pour chaque activité

Mode de collecte des données : sondages, entretiens individuels

Résultat(s) attendu(s) :

Impact sur la croissance de l ' entreprise

Cible(s) : progression positive, par tranche

Indicateur(s) : Hausse du chiffre d'affaires, de la rentabilité et du nombre d'employés

Mode de collecte des données : questionnaire, entretien individuel

Résultat(s) attendu(s) :

Taux de survie

Cible(s) : 90 % après 3 ans

Indicateur(s) : Encore en affaires (oui/non)

Mode de collecte des données : questionnaire, entretien individuel

Résultat(s) attendu(s) :

Raison d ' être

Cible(s) : Voir annexe 3

Indicateur(s) :

Mode de collecte des données : questionnaire, entretien individuel - temporalité 2024

2. Si le projet est retenu, le tableau de suivi pourrait être discuté et ajusté avec la Ville.

Équipe responsable de la réalisation du projet

Nom complet : André Menand

Titre : Directeur des Campus régionaux et de l ' innovation ÉEQ – Coordonnateur du parcours

Rôle et responsabilités :

Stratégie, design du parcours, partenariats, relation avec les bailleurs de fonds, gestion financière, direction générale du parcours

Nom complet : Claudia Abelha Caille

Titre : Cheffe des opérations ÉEQ – Coordonnatrice du parcours

Rôle et responsabilités :

Expérience client et utilisateurs, design du parcours, logistique, gestion financière, coordination du recrutement

Nom complet : Amélie Nappert

Titre : gestionnaire de contenus communication ÉEQ – responsable des communications du parcours

Rôle et responsabilités :

Coordination des communications, gestion des agences externes, supervision du développement de contenu de communication

Nom complet : A définir

Titre : chargé de projet parcours

Rôle et responsabilités :

Logistique générale du parcours, communication avec les participants, recrutement

Gouvernance - Membres du conseil d'administration

Nom complet : Voir annexe 4

Titre :

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Nom complet :

Titre :

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Nom complet :

Titre :

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Nom complet :

Titre :

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Nom complet :

Titre :

Profession, lieu de travail, et autres engagements dans l'écosystème entrepreneurial :

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227019003*
Unité administrative responsable : *Service du développement économique*
Projet : *Agir pour le soutien à la croissance*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1. Réduire de 55% les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050
4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité
14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité
15. Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur son territoire

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1. Dans le cadre du volet « Transition écologique », les organisations participantes seront amenées à mettre en place des pratiques concrètes pour diminuer leur empreinte écologique et, par le fait même, leurs émissions de GES
4. Dans le cadre du volet « Transition écologique », les entreprises, et leur écosystème d'accompagnement, identifieront des pratiques qui contribuent à une économie plus verte, et obtiendront la certification niveau 1 octroyée par Ecocert Canada. Cela aura un impact direct en contribuant à les éduquer à conjuguer croissance économique et durabilité.
14. Dans le cadre des trois volets du projet, l'innovation et le développement des compétences entrepreneuriales sont au cœur de la mission. Les entrepreneurs qui prennent part aux projets seront mieux outillés pour faire face aux enjeux qui se présentent à eux.

15. Dans le cadre du volet « Cabinet Créatif », les entreprises participantes sont toutes issues du secteur culturel et créatif et le projet leur donne les outils nécessaires pour vivre une croissance réfléchie et pérenne, à l'international.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	x		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		x	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		x	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion		x	
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale;		x	
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal		x	
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?		x	

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, **personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Dominico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution CG06 0006, et en vertu de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes***;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 505, boulevard René-Lévesque, bureau 300, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, agissant et représentée par Michel Fortin, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 866937477
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1022487147

Ci-après, appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme développeur de compétences entrepreneuriales des entrepreneurs montréalais en offrant un milieu d'apprentissage accessible, innovant et collaboratif;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de développement économique de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas

échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 28 ou le 29 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout

jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de un million trois cent cinquante mille dollars (1 350 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2022 :**

5.2.1.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la signature de la présente convention et à la remise des plans de déploiement actualisés des projets;

5.2.2 Pour l'année **2023** :

5.2.2.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise du bilan de la campagne de recrutement et d'un bilan d'étape de la programmation et des activités des cohortes 2023 des projets, incluant le suivi de toutes les entreprises et les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2023;

5.2.2.2 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise du plan de recrutement des cohortes 2024 et de la campagne de communications associée, et ce au plus tard le 31 août 2023

5.2.3 Pour l'année **2024** :

5.2.3.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise de la reddition de comptes finale des projets des cohortes 2023, incluant les rapports d'activités, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées, de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable, au plus tard le 29 février 2024;

5.2.3.2 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise du bilan de la campagne de recrutement des cohortes 2024, et d'un bilan d'étape de la programmation et des activités des cohortes 2024, incluant le suivi de toutes les entreprises et tous les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2024;

5.2.3.3 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise du plan de recrutement des cohortes 2025 et de la campagne de communications associée, et ce au plus tard le 31 août 2024

5.2.4 Pour l'année **2025** :

5.2.4.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise de la reddition de comptes finale des projets des cohortes 2024, incluant les rapports d'activités, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées, de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable, au plus tard le 28 février 2025;

5.2.4.2 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise du bilan de la campagne de recrutement des cohortes 2025, et d'un bilan d'étape de la programmation et des activités des cohortes 2025, incluant le suivi de toutes les entreprises et tous les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2025;

5.2.5 Pour l'année **2026** :

5.2.5.1 une somme maximale de cent cinquante mille dollars (150 000 $) à la remise de la reddition de comptes finale des projets des cohortes 2025, incluant les rapports d'activités, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées, de même que les sommes consacrées aux frais

de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable, au plus tard le 28 février 2026.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier

directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 505, boulevard René-Lévesque, bureau 300, Montréal, Québec, H2Z 1Y7, et tout avis doit être adressé à l'attention de Michel Fortin, directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Domenico Zambito, greffier adjoint

Le ..26.....e jour d'.août.. 2022

ÉCOLE DES ENTREPRENEURS DU QUÉBEC



Par : _____
Michel Fortin, directeur général

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 2022 (Résolution CG22 …….).

ANNEXE 1

PROJET

Les projets présentés dans le cadre de cette convention sont un projet concernant les enjeux de croissance et un autre concernant la transition écologique. Ces projets se veulent une réponse aux besoins présents dans l'écosystème montréalais d'entreprises en croissance.

Le cœur du projet passe notamment par le renforcement des compétences entrepreneuriales des organisations. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs, pour des enjeux touchant la croissance ou dans une visée de transition écologique, font donc partie intégrantes de ces projets.

Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de leur croissance, ou de leur volonté d'amorcer une démarche de transition écologique. Dans ce sens, la programmation de chacun des projets est adaptée afin de répondre à ces enjeux.

Le projet repose donc sur un juste équilibre de formation, d'accompagnement et de coaching personnalisé afin de mieux outiller annuellement 30 entrepreneurs pour le volet enjeux de croissance et 20 entrepreneurs pour le volet transition écologique. Les projets permettent par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs en consolidant l'ensemble des ressources sur chaque thématique à un seul endroit. Un volet RH soutenant l'ensemble de cette croissance est également prévu.

VOLET ENJEUX DE CROISSANCE

PROJET SPÉCIFIQUE

Tel que mentionné, le volet « Enjeux de croissance » a pour mission d'accompagner 30 entrepreneurs en croissance sélectionnés en les aidant à résoudre les enjeux liés à leur croissance. Cette initiative d'un an, débutant au mois de septembre de chaque année, s'articule autour de la formation théorique sur les thématiques de l'innovation, et la gestion du changement que de l'accompagnement individuel en fonction des besoins exprimés par les entrepreneurs. Le projet comprend plusieurs activités qui sont détaillées plus tard dans cette annexe.

Le projet met à contribution de nombreux acteurs de l'écosystème, qui apportent leur expertise dans le projet grâce à des formations, des ateliers, de l'accompagnement ou des activités de communauté. Ces partenaires sont, et de façon non exhaustive, l'École d'entrepreneurship de Beauce, PME MTL, Mosaic HEC, Yulism, Perrier Jablonski, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ), RCGT, et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). Des tests psychométriques sont également intégrés au projet, en collaboration avec la firme AtmanCo.

Finalement, le projet « Enjeux de croissance » prévoit plusieurs moments forts d'échange et de réseautage afin de resserrer les liens entre les participants et créer de belles synergies dès l'amorce du projet.

CLIENTÈLE CIBLE

La clientèle principale ciblée par ce projet est la PME. Les entreprises participantes peuvent être des organisations privées ou à but lucratif. L'objectif est qu'elles démontrer un désir et un besoin de prendre du recul afin de développer les compétences organisationnelles des dirigeants, afin de faire face aux enjeux de croissance. Les entreprises visées sont de tous les secteurs.

Le projet encourage cette diversité sectorielle et de formes d'entreprises (privées vs à but non lucratif). Cette façon de faire permet de soutenir les entreprises qui investissent la voie de l'innovation afin qu'elles puissent bénéficier d'un support concret dans le rayonnement et le développement de leur modèle d'affaires.

Les entreprises qui participeront au projet devront avoir entre 10 et 250 employés à temps plein, avoir un chiffre d'affaires minimum de 1 000 000 $, être en activité depuis au moins deux ans et avoir sa place d'affaires principale sur l'île de Montréal.

COMPOSANTES DU PARCOURS ET MÉTHODOLOGIE

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire aux entreprises qui font face à des enjeux de croissance, tel que l'innovation, le leadership, les ressources humaines et le financement. Au total, les participants auront droit à 80 heures de formation et ateliers. Ces activités ont un impact prévu sur quatre axes : leaders, organisation, connexion et résolution. Les activités auront lieu à chaque trois semaine, le mercredi.

Chaque participant bénéficiera de 30 heures d'accompagnement personnalisées (900 heures totales par année), réparties tout au long du projet. Au début du projet, chaque participera complètera un diagnostic. Une analyse des réponses sera ensuite effectuée afin de déterminer les compétences clés à développer par les dirigeants. Un plan de développement sera ensuite développé.

De plus, tout au long du projet, chaque entrepreneur sera maillé avec un coach accompagnateur qui aura comme rôle de suivre l'entreprise dans son cheminement et de l'aiguiller vers les meilleures ressources. Ce coach aura aussi comme responsabilité de déterminer le coach et le plan de coaching pour l'entreprise.

	FORMATIONS & ATELIERS	**DATES À VALIDER**
1	Événement de lancement et conférence d'un leader inspirant	11 janvier 2023
2	Café Croissance Santé globale	18 janvier 2023
3	L'humain derrière l'entrepreneur	1ER février 2023
4	Santé mentale	22 févier 2023

4	Santé Mentale Conférence	22 février 2023
5	L'innovation moteur de la croissance	15 mars 2023
5	Conférence sur l'innovation	15 mars 2023
6	Design Thinking	29 mars 2023
7	Leadership d'équipe de direction	12 avril 2023
8	Gestion du changement	26 avril 2023
9	Café Croissance Expérience utilisateurs	10 mai 2023
10	Transformation numérique	24 mai 2023
11	Défi Santé globale	7 juin 2023
12	Café Croissance BI	Juin 2023
12	Activité connexion environnement d'affaires	Juin 2023
13	Atelier sur mesure	30 août 2023
14	Café Croissance Transition Écologique	7 septembre 2023
15	Repenser les RH autrement Panel RH	6 septembre 2023
15	Conférence entrepreneurs	6 eptembre 2023
16	Bootcamp Immersion leadership	Octobre 2023
17	Gestion financière de la croissance	11 octobre 2023
18	Atelier sur mesure	25 octobre 2023
19	Journée financement	8 novembre 2023
20	Café Croissance Cybersécurité	Novembre 2023
21	Congrès international de la cybersécurité	22 novembre 2023
22	Codesign Communauté Montréalaise	22 novembre 2023
23	Atelier sur mesure	6 décembre 2023
24	De Gestionnaire à PDG Luis Cisneros	13 décembre 2023
24	Événement de clôture et intronisation de la nouvelle cohorte	13 décembre 2023

Les activités pourraient différer pour les cohortes 2024 et 2025, en fonction de l'appréciation de chaque activité. Le projet intégral tel que déposé dans le cadre de l'appel à propositions se trouve en pièce jointe.

OBJECTIF GÉNÉRAUX

Le projet « Enjeux de croissance » a comme objectif de fournir les clés de réussite et les outils à long terme aux entrepreneurs en croissance, face aux enjeux qui sont inhérents à ce stade de développement. Ce projet développé sur mesure pour cette clientèle vise à :

- Développer les compétences entrepreneuriales;
- Outiller les dirigeants face aux enjeux liés à la croissance;
- Inspirer de nouvelles façons de faire;
- Mettre en réseau des entreprises entre-elles et avec l'écosystème d'accompagnement;
- Développer une vision stratégique des ressources humaines;
- Former les dirigeants sur les meilleures pratiques en gestion.

RÉSULTATS ATTENDUS

En termes de recrutement :

- Maintenir le nombre de manifestations d'intérêt annuel à 120 pour l'année 2023 et accroître de 15% pour les années 2024 (138) et 2025 (159);
- Maintenir le nombre de candidatures reçues à un minimum de 60 pour les années 2023, 2024 et 2025;
- Accroître le trafic sur le site internet et le taux de conversion 10%;
- Augmenter le nombre d'abonnée sur les différents réseaux sociaux du projet afin d'augmenter le bassin potentiel d'entreprises visées.

En termes d'accompagnement :

- Accompagner 30 entrepreneurs en croissance;
- Offrir un accompagnement de 30 heures par entreprise soit 900 heures au total.

En termes de formation :

- Offrir annuellement à chacune des cohortes 46 heures de formations théoriques animées par des institutions professionnelles, des experts ou des tiers;
- Assurer qu'un minimum de 26 heures d'ateliers pratiques soit organisés en sus des formations théoriques. Parmi ces ateliers, au moins 8 heures de séances de co-développement devront être offertes aux participants;
- Assurer qu'il y ait un taux de participation minimum de 75 % à chaque formation et qu'advenant qu'une entreprise accumule plus de 2 absences reçoivent un avertissement et éventuellement soit exclue du programme.

En termes de programmation événementiel:

- Mettre sur pied et organiser un minimum de 3 événements de réseautage, incluant l'événement d'ouverture et de clôture.

En termes de communication:

- Accroître le nombre d'abonnés sur les comptes de médias sociaux du projet:
  Facebook: +5 % 2022: 6 050 2023: 6 300 2024: 6 600 2025 : 7 000

Instagram: +10 % 2022: 323 2023: 370 2024: 425 2025 490
Linkedin: +5 % 2022: 2 200 2023: 2 260 2024: 2 370 2025: 2 490

- Augmenter le taux d'engagement avec le contenu de 3,9 % en 2023 et de 5 % en 2024;
- Augmenter le trafic sur le site internet;
- Accroître le nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet à 2, d'ici la dernière cohorte (2025).

En termes de satisfaction générale:

- Maintenir un taux de satisfaction à 80 %

En termes de collaboration :

- Assurer un taux d'engagement maximal de l'écosystème avec une participation d'au moins 3 partenaires réseaux (i.e. CCMM, ADRIQ, HEC) par cohorte.

BUDGET RÉCAPITULATIF

Cohorte de 30 entreprises	
	Coûts du projet
Direction et coordination du parcours	120 000 $
Contenu du parcours	221 750 $
Frais liés à la logistique du Parcours	49 250 $
Accompagnement	153 000 $
Frais de communication	55 000 $
Frais comptables	3 500 $
Évènements d'ouverture et de bilan	20 000 $
TOTAL	**622 500 $**
Sources de financement	
Contributeurs publiques	
Ville de Montréal	270 000$
Services Québec	270 000$
Contributeurs privés en argent	5 000$
Contributeurs privés en services	5 000$
Contribution des participants au programme (2000 $)	60 000$

Frais d'inscription à l'immersion École de Beauce (500 $ pour 25 participants)	12 500$
TOTAL	**622 500 $**

Par ailleurs, afin d'atteindre ces résultats, l'Organisme devra :

- Déployer une stratégie de marketing et de promotion avec des objectifs clairs, précis afin de mieux faire connaître le projet et générer davantage de candidatures lors du recrutement et de notoriété sur les médias sociaux;
- Développer une stratégie de mobilisation et de promotion du programme auprès de partenaires afin de mobiliser davantage de parties prenantes en développement de compétences;

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'évaluation du programme reposera en partie sur une analyse des livrables en lien avec les objectifs pré-établis ci-haut.

Le Service du développement économique (SDÉ) a quant à lui raffiné certains indicateurs de performance à mesurer afin d'analyser le rendement réel du programme. Le SDÉ a également identifié de nouveaux indicateurs afin de permettre à l'OBNL d'avoir une lecture plus fine de sa performance et de s'assurer qu'il remplisse ses objectifs.

Évaluation des impacts suivants:

- Développement des capacités d'adaptation des entrepreneurs en lien avec leur croissance;
- Survie et croissance des organisations en croissance;
- Leadership des organisations dans leur écosystème;
- Développement des compétences entrepreneuriales;

Voici quelques indicateurs permettant d'évaluer le rendement du projet en fonction des résultats visés ci-haut :

- Nombre d'entrepreneurs accompagnés;
- Nombre d'heures d'accompagnement individuelles réalisées;
- Nombre d'heures formations théoriques organisées;
- Nombre d'ateliers pratiques et / ou de co-développement organisées;
- Nombre d'activités de réseautage et de mises en relation organisées;
- Nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet;
- Taux de satisfaction des entrepreneurs pour chaque activité;
- Taux d'assiduité dans les activités.

LIVRABLES ATTENDUS / DOCUMENTS À FOURNIR

Il est donc attendu que les rapports de mi-projet et les rapports de reddition de compte finaux présentent les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés en incluant les indicateurs de performance sélectionnés. Les versements seront conditionnels à l'information fournie et au niveau d'avancement réel des projets.

Les bilans sont attendus aux dates mentionnées à l'article 5.2

Informations et documents supplémentaires à fournir

- Liste des entreprises participantes ventilés par secteurs d'activités et secteur géographique afin d'évaluer la diversité dans les secteurs représentés
- Nombre d'entreprises participantes dont les dirigeants sont issus de la diversité, des communautés autochtones ou des femmes
- Nombre de secteurs représenté dans la cohorte
- Plan de communication avec les postes de dépenses ventilées
- Stratégie de recrutement
- Échéancier détaillé
- Plan détaillé des formations
- Rapport de recrutement / KPI / cible
- Sondage externe sur la qualité du projet
- L'ensemble du corpus d'outils offert

VOLET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PROJET SPÉCIFIQUE

Le volet « Transition écologique » a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs sélectionnés, souhaitant amorcés une démarche en transition écologique. Cette initiative d'un an, débutant au mois de septembre de chaque année, s'articule autour de la formation théorique sur les thématiques de la transition écologique, de la raison d'être et du modèle d'affaires. Un volet important est dédié à l'accompagnement individuel, dans le but que les participants puissent atteindre le niveau 1 de la certification Ecocert. Le projet comprend plusieurs activités qui sont détaillées plus tard dans cette annexe.

Le projet met à contribution de nombreux acteurs de l'écosystème, qui apportent leur expertise dans le projet grâce à des formations, des ateliers, de l'accompagnement ou des activités de communauté. Le partenaire majeur du projet est le Conseil des industries durables, qui a notamment comme rôle d'octroyer la certification Ecocert et accrédité les experts accompagnateurs qui coachent les entreprises. D'autres partenaires sont impliqués dans le projet, tels que, Ellio, PME MTL, Concertation Montréal, et le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD). Des tests psychométriques sont également intégrés au projet, en collaboration avec la firme AtmanCo.

Finalement, le projet « Transition écologique » prévoit plusieurs moments forts d'échange et de réseautage afin de resserrer les liens entre les participants et créer de belles synergies dès l'amorce du projet.

CLIENTÈLE CIBLE

La clientèle principale ciblée par ce projet est la PME. Les entreprises participantes peuvent être des organisations privées ou à but lucratif. L'objectif est qu'elles démontrer un désir et un besoin de recourir aux différents services afin d'améliorer leur performance vers la transition écologique. Les entreprises visées sont de tous les secteurs.

Le projet encourage cette diversité sectorielle et de formes d'entreprises (privées vs à but non lucratif). Cette façon de faire permet de soutenir les entreprises qui investissent la voie de l'innovation afin qu'elles puissent bénéficier d'un support concret dans le rayonnement et le développement de leur modèle d'affaires.

Les entreprises qui participeront au projet devront avoir un maximum de 250 employés à temps plein, avoir un chiffre d'affaires minimum de 1 000 000 $, être en activité depuis au moins deux ans et avoir sa place d'affaires principale sur l'île de Montréal.

COMPOSANTES DU PARCOURS ET MÉTHODOLOGIE

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. La programmation vise à amener les organisations participantes à collaborer, partager leurs connaissances et mener des actions significatives, mesurables et durables. Au total, les participants auront droit à 59 heures de formation et atelier.

Le projet se divise en deux volets principaux, soit l'entreprise en mode individuel, et l'entreprise en mode collectif. Le volet collectif correspond aux formations et ateliers de groupe. Le deuxième volet, l'individuel, fait référence aux sessions de travail et d'accompagnement dans l'objectif d'obtenir l'accréditation Ecocert.

Chaque participant bénéficiera de 50 heures d'accompagnement personnalisées réparties tout au long du projet. Au début du projet, chaque participera complètera un diagnostic. Une analyse des réponses sera ensuite effectuée afin de déterminer les compétences clés et la stratégie à développer afin d'atteindre les objectifs et assurer la conformité de la certification Écocert. Un comité de travail (comité de transition interne) devra être formé dans chaque entreprise. Ce comité aura comme rôle d'assurer la mise en place de la stratégie de transition écologique.

De nombreuses activités de réseautage et de co-création auront lieu afin de favoriser la création d'une communauté et instaurer un sentiment d'appartenance au projet pour les organisations participantes.

	FORMATIONS & ATELIERS	DATES À VALIDER
1	Événement de lancement	Janvier 2023
2	Café Croissance Santé Globale	Janvier 2023
3	Fresque du climat	Février 2023
4	Diagnostic de l'entreprise	Février 2023
5	Conférence Santé Mentale	Février 2023
6	Journée essentiel	Mars 2023
7	Vision et raison d'être	Avril 2023
8	Vision et raison d'être - Atelier	Avril 2023
9	Journée essentiel	Mai 2023
10	Café Croissance Expérience utilisateurs	Mai 2023
11	Modèle d'affaire et positionnement stratégique	Juin 2023

12	Café Croissance BI	Juin 2023
12	Activité connexion avec environnement d'affaires	Juin 2023
13	Identification des priorités stratégiques	Juin 2023
14	Journée essentiel	Septembre 2023
15	Repenser les RH autrement & Conférence d'entrepreneurs inspirants	Septembre 2023
16	Journée des experts	Octobre 2023
17	Finalisation du plan d'action	Octobre 2023
18	Influencer ses parties prenantes / storytelling	Novembre 2023
19	Café Croissance Cybersécurité	Novembre 2023
20	Codesign Communauté Montréalaise	Novembre 2023
21	Événement de clôture	Décembre 2023

Les activités pourraient différer pour les cohortes 2024 et 2025, en fonction de l'appréciation de chaque activité. Le projet intégral tel que déposé dans le cadre de l'appel à propositions se trouve en pièce jointe.

OBJECTIF GÉNÉRAUX

Le projet « Transition écologique » a comme objectif de fournir les clés de réussite et les outils à long terme aux entrepreneurs en croissance, face aux enjeux liés à la transition écologique. Ce projet développé sur mesure pour cette clientèle vise à :

- Développer les compétences entrepreneuriales;
- Outiller les dirigeants face aux enjeux liés à la transition écologique;
- Inspirer et implanter de nouvelles façons de faire plus écologiques;
- Mettre en réseau des entreprises entre-elles et avec l'écosystème d'accompagnement;
- Développer une vision stratégique des ressources humaines;
- Former les dirigeants sur les meilleures pratiques en transition écologique.

RÉSULTATS ATTENDUS

<u>En termes de recrutement :</u>

- Maintenir le nombre de manifestations d'intérêt annuel à 80 pour l'année 2023 et accroître de 15% pour les années 2024 (92) et 2025 (106);
- Maintenir le nombre de candidatures reçues à un minimum de 40 pour les années 2023, 2024 et 2025;

- Accroître le trafic sur le site internet et le taux de conversion de 10 %;
- Augmenter le nombre d'abonnée sur les différents réseaux sociaux du projet afin d'augmenter le bassin potentiel d'entreprises visées.

En termes d'accompagnement :

- Accompagner 20 entrepreneurs en croissance;
- Offrir un accompagnement de 50 heures par entreprise soit 1 000 heures au total;
  À noter qu'une attention particulière sera portée à la diversité des firmes privées qui fournissent de l'accompagnement afin d'éviter tout conflit d'intérêt et assurer un accès équitable aux consultants et aux firmes souhaitant jouer ce rôle

En termes de formation :

- Offrir annuellement à chacune des cohortes 26 heures de formations théoriques animées par des institutions professionnelles, des experts ou des tiers;
- Assurer qu'un minimum de 33 heures d'ateliers pratiques soit organisés en sus des formations théoriques;
- Assurer qu'il y ait un taux de participation minimum de 75 % à chaque formation et qu'advenant qu'une entreprise accumule plus de 2 absences reçoivent un avertissement et éventuellement soit exclue du programme.

En termes de programmation événementiel:

- Mettre sur pied et organiser un minimum de 3 événements, incluant l'événement d'ouverture et de clôture.

En termes de communication:

- Accroître le nombre d'abonnés sur les comptes de médias sociaux du projet:
  Facebook: +5 % 2022: 1 261 2023: 1 324 2024: 1 390 2025 : 1 459
  Instagram: +10 % 2022: 370 2023: 407 2024: 448 2025 493
  Linkedin: +5 % 2022: 1 915 2023: 2 011 2024: 2 111 2025 : 2 217
- Augmenter le taux d'engagement avec le contenu de 3,9 % en 2023 et de 5 % en 2024
- Augmenter le trafic sur le site internet;
- Accroître le nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet à 2.

En termes de satisfaction générale:

- Maintenir un taux de satisfaction à 80 %.

En termes de collaboration :

- Assurer un taux d'engagement maximal de l'écosystème avec une participation d'au moins 3 partenaires réseaux (i.e. CID, ECPAR, Ecocert) par cohorte.

BUDGET RÉCAPITULATIF

Cohorte de 20 organisations	
	Coûts du projet
Direction et coordination du parcours	90 000 $
Contenu du parcours 2023	93 700 $
Frais liés à la logistique du Parcours	38 800 $
Accompagnement en entreprise	150 000 $
Frais de communication	55 000 $
Frais comptables	2 500 $
Évènements d'ouverture et de bilan	10 000 $
TOTAL	**440 000 $**
Sources de financement	
Contributeurs publiques	
Ville de Montréal	180 000$
Services Québec	180 000$
MEI	0$
Contributeurs privés en argent	
Energir	10 000$
Banque nationale	10 000$
Autres partenaires	0$
Contributeurs privés en services	
Autres partenaires	0$
Contribution des participants au programme pour l'année 2023	60 000$
TOTAL	**440 000 $**

Par ailleurs, afin d'atteindre ces résultats, l'Organisme devra :

- Déployer une stratégie de marketing et de promotion avec des objectifs clairs, précis afin de mieux faire connaître le projet et générer davantage de candidatures lors du recrutement et de notoriété sur les médias sociaux;
- Développer une stratégie de mobilisation et de promotion du programme auprès de partenaires afin de mobiliser davantage de parties prenantes en développement de compétences.

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'évaluation du programme reposera en partie sur une analyse des livrables en lien avec les objectifs pré-établis ci-haut.

Le Service du développement économique (SDÉ) a quant à lui raffiné certains indicateurs de performance à mesurer afin d'analyser le rendement réel du programme. Le SDÉ a également identifié de nouveaux indicateurs afin de permettre à l'OBNL d'avoir une lecture plus fine de sa performance et de s'assurer qu'il remplisse ses objectifs.

Évaluation des impacts suivants:

- Développement des capacités d'adaptation des entrepreneurs en lien avec leur transition écologique;
- Survie et croissance des organisations en croissance;
- Leadership des organisations dans leur écosystème;
- Développement des compétences entrepreneuriales;

Voici quelques indicateurs permettant d'évaluer le rendement du projet en fonction des résultats visés ci-haut :

- Nombre d'entrepreneurs accompagnés;
- Nombre d'heures d'accompagnement individuelles réalisées;
- Nombre d'heures formations théoriques organisées;
- Nombre d'ateliers pratiques et / ou de co-développement organisées;
- Nombre d'activités de réseautage et de mises en relation organisées;
- Nombre d'heures d'accompagnement;
- Nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet;
- Taux de satisfaction des entrepreneurs pour chaque activité;
- Taux d'assiduité dans les activités.

LIVRABLES ATTENDUS / DOCUMENTS À FOURNIR

Il est donc attendu que les rapports de mi-projet et les rapports de reddition de compte finaux présentent les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés en incluant les indicateurs de performance sélectionnés. Les versements seront conditionnels à l'information fournie et au niveau d'avancement réel des projets.

<u>Les bilans sont attendus aux dates mentionnées à l'article 5.2</u>

Informations et documents supplémentaires à fournir

- Liste des entreprises participantes ventilés par secteurs d'activités et secteur géographique afin d'évaluer la diversité dans les secteurs représentés

- Nombre d'entreprises participantes dont les dirigeants sont issus de la diversité, des communautés autochtones ou des femmes
- Plan de communication externe avec les postes de dépenses ventilées
- Stratégie de recrutement
- Échéancier détaillé
- Plan détaillé des formations
- Rapport de recrutement / KPI / cible
- Sondage externe sur la qualité du projet
- L'ensemble du corpus d'outils offert

Il est à noter que le Responsable de projet s'attend à ce que le bilan soit complet, mais clair et concis. Le Responsable s'attend à ce que le porteur élimine toutes informations superflues et qu'il s'en tienne aux résultats liés aux objectifs.

L'Organisme devra fournir à la Ville de Montréal des données issues d'une liste d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la réalisation du projet et ses retombées.

- La Ville de Montréal pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme de fournir une liste des partenaires du Projet ainsi que bénéficiaires des services offerts dans le cadre du Projet ;
- L'Organisme s'engage à informer les participants, au moment de leur offrir des services en lien avec le Projet, qu'il est financé par la Ville de Montréal et, qu'à ce titre il peut transmettre les informations suivantes à la Ville de Montréal :
  - le nom, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et les coordonnées de l'organisation;
  - le genre d'organisation, son emplacement et le type d'activités;
  - la nature du service reçu par l'organisation et les activités menées;
  - le nom des actionnaires et des dirigeants de l'organisation.

- À des fins d'évaluation et de vérification, les représentants de la Ville de Montréal peuvent à l'occasion communiquer avec les bénéficiaires des services offerts par l'Organisme dans le cadre du projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être

fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Domenico Zambito, greffier adjoint, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu la résolution CG06 0006 et en vertu de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après, appelée la « **Ville** »

ET : **LA PISCINE**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 914 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H3C 1J9, agissant et représentée par Mme Delphine Beauchamp, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 796886281
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222870671

Ci-après, appelé(e) l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme œuvre dans le domaine de l'accompagnement de l'écosystème entrepreneurial créatif;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après, la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes* auquel il pourrait être assujetti suivant la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de développement économique de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : le Service du Développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés concernant le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

4.3.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.3.2 adresser toute communication à la Ville en français; il en est de même pour l'affichage et la signalisation, notamment, l'affichage de l'Organisme dans les locaux de la Ville et à l'extérieur sur le domaine de la Ville, lesquels devront respecter l'article 58 de la Charte de la langue française, à savoir qu'ils soient rédigés en français, ou qu'ils soient exprimés en français et dans une autre langue, avec nette prédominance du français sur l'autre langue en terme de visibilité;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après, le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas

échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, toute communication, toute activité, toute publicité, tout affichage, tout rapport de recherche ou tout document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après, la « **Publication** »), et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet; la Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements concernant le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable; cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable;

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 28 ou le 29 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après, la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (60) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives; de plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville à l'adresse courriel suivante : conformitecontractuelle@bvgmtl.ca (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, toutes demandes, tous recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention; l'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, toute demande, tout recours ou toute poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout

jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent quarante mille dollars (540 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année **2022 :**

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000 $) à la signature de la présente convention et à la remise du plan de déploiement actualisé des différentes activités du Cabinet Créatif ;

5.2.2 Pour l'année **2023** :

5.2.2.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de bilan de la campagne de recrutement et d'un bilan de mi-programme de la cohorte 2023, incluant le suivi de toutes les entreprises et les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2023;

5.2.2.2 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise du plan de recrutement de la cohorte 2024 et de la campagne de communication associée, au plus tard le 31

août 2023;

5.2.3 Pour l'année **2024** :

5.2.3.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de la reddition de compte finale de la cohorte 2023, incluant les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ainsi que tout autre document exigé par le responsable, au plus tard le 28 février 2024;

5.2.3.2 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de bilan de la campagne de recrutement 2024 et d'un bilan de mi-programme de la cohorte 2024, incluant le suivi de toutes les entreprises et les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2024;

5.2.3.3 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise du plan de recrutement de la cohorte 2025 et de la campagne de communication associée, au plus tard le 31 août 2024;

5.2.4 Pour l'année **2025** :

5.2.4.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de la reddition de compte finale de la cohorte 2024, incluant les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ainsi que tout autre document exigé par le responsable, au plus tard le 28 février 2025;

5.2.4.2 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de bilan de la campagne de recrutement 2025 et d'un bilan de mi-programme de la cohorte 2025, incluant le suivi de toutes les entreprises et les livrables atteints, et ce au plus tard le 30 avril 2025;

5.2.5 Pour **l'année 2026 :**

5.2.5.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000$) à la remise de la reddition de compte finale de la cohorte

2025, incluant les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ainsi que tout autre document exigé par le responsable, au plus tard le 28 février 2026;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit :

6.3.1 de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants avec la Ville ou avec l'Organisme;

6.3.2 de tout contrat conclu avec un autre organisme ou entité qui compte, au sein de son conseil d'administration ou parmi ses dirigeants, un membre du conseil d'administration ou un dirigeant de l'Organisme;

6.3.3 de tout contrat conclu avec une personne liée, au sens du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, à l'Organisme, à l'un des membres de

son conseil d'administration ou l'un de ses dirigeants, le tout, en faisant les adaptations nécessaires;

6.3.4 de toute commission, tout salaire, tous honoraires, tout rabais ou tout avantage quelconque pouvant découler de la présente Convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement, versés à l'une ou l'autre des personnes physiques ou morales visées aux paragraphes 6.3.1 à 6.3.4.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 ou 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mai 2026.

Il est toutefois entendu que la terminaison de la présente Convention, pour quelque raison que ce soit, ne met pas fin à toute disposition de la Convention qui, implicitement ou explicitement, doit demeurer en vigueur malgré sa terminaison.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les droits de propriété intellectuelle rattachés aux rapports, documents et produits à livrer préparés dans le cadre de la présente Convention (ci-après les, « **Rapports** ») appartiennent exclusivement à l'Organisme, tout comme les droits de propriété y afférents.

L'Organisme accorde par les présentes à la Ville une licence irrévocable, perpétuelle, mondiale, libre de redevances et pouvant faire l'objet de sous-licences l'autorisant à utiliser, à publier, à adapter, à modifier, à traduire et à copier les Rapports en tout ou en partie.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, tout travail écrit, toute représentation ou toute activité ayant lieu sous son contrôle concernant le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et leur force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou tel recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 914 Rue Notre-Dame Ouest, Montréal, QC H3C 1J9, et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Delphine Beauchamp, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de

domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 de la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux, mais qui pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Dominic Zambito, Greffier Adjoint

Le 26e jour de aout 2022

LA PISCINE

Par : _____
Delphine Beauchamp, Directrice Générale

Cette Convention a été approuvée par le Conseil d'Agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution CG…….).

ANNEXE 1

PROJET

Le projet du Cabinet Créatif se veut une réponse adaptée aux besoins formulés par le secteur créatif et culturel montréalais, soit celui de soutenir le rayonnement et la croissance à l'international du milieu.

Le cœur du projet passe notamment par le renforcement des compétences entrepreneuriales des organisations et des entreprises culturelles. La dimension d'accompagnement et de formation des entrepreneurs créatifs afin de permettre aux entreprises créatives et culturelles de se distinguer à l'international fait donc partie intégrante de ce projet.

Ceci implique un soutien aux entrepreneurs dans tous les aspects de leur croissance à l'international, de la gestion de la propriété intellectuelle, tant sur le plan de la protection que de la négociation de contrat que de l'accompagnement dans l'élaboration des stratégies d'exportation et de la gestion de son personnel en conséquence.

Le projet repose donc sur un juste équilibre de formation, d'accompagnement et de coaching en exportation afin de mieux outiller annuellement 20 entrepreneurs créatifs et culturels montréalais dans leur démarche à l'international. Le projet permet par le fait même de faciliter le parcours entrepreneurial des entrepreneurs créatifs en consolidant l'ensemble des ressources à l'exportation à un seul endroit. Un volet RH soutenant l'ensemble de cette croissance est également prévu.

PROJET SPÉCIFIQUE

Tel que mentionné, le Cabinet Créatif a pour mission d'accompagner 20 entrepreneurs créatifs et culturels sélectionnés tout au long de leur processus de développement à l'international. Cette initiative d'un an, débutant au mois de septembre de chaque année, s'articule autant sur la formation théorique en lien avec l'exportation que sur l'accompagnement spécifique et personnalisé des entrepreneurs dans leur démarche respective à l'international. Le projet inclut une mission personnalisée sur mesure pour chaque entreprise en fonction des objectifs de celles-ci et du marché qu'elles auront ciblé.

Ainsi, le Cabinet Créatif fédère plusieurs acteurs du secteur créatif et du milieu entrepreneurial de Montréal, notamment XN Québec, la Chambre de commerce du Montréal Métropolitain et Zù, mettant en commun ressources et initiatives qui ensemble donnent naissance à un projet ambitieux et innovant. Mutualisation d'expertise, partenariat, développement de contenu, fédération d'acteurs et accompagnement théorique et pratique de long terme constituent la solution nécessaire au support à la commercialisation internationale des entreprises créatives et culturelles.

Finalement, le Cabinet Créatif prévoit plusieurs moments forts d'échange et de réseautage afin de resserrer les liens entre les participants et créer de belles synergies dès l'amorce du projet.

CLIENTÈLE CIBLE

Plusieurs clientèles des industries créatives et culturelles sont moins ciblées par les programmes d'accompagnement traditionnels. Le projet vise donc à rejoindre tant les cibles plus traditionnelles des projets d'accompagnement que celles généralement moins bien desservies qui démontrent toutefois un fort potentiel de rayonnement et de développement de marché à l'international ainsi qu'un fort engagement et une bonne réceptivité à ce type de projet.

Le projet encourage cette diversité sectorielle et vise à soutenir les entreprises qui investissent la voie de l'innovation afin qu'elles puissent bénéficier d'un support concret dans le rayonnement et le développement de leur modèle d'affaires.

Les secteurs des industries créatives et culturelles et de ses sous-secteurs, et largement retenue mondialement, tel que définie par le UK Department for Culture, Media and Sport visés sont donc les suivants :

- l'architecture et le design incluant tous les métiers du design
- les arts vivants, visuels et numériques
- le multimédia incluant les jeux vidéos, les environnements et installations numérique
- les médias
- la mode
- la publicité

COMPOSANTES DU PARCOURS ET MÉTHODOLOGIE

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours d'accompagnement et de formation d'un an. Chaque participant bénéficiera d'un programme de formation générale axé sur les compétences de gestion nécessaire à toute taille d'entreprises en croissance désirant exporter tel que le leadership, le marketing, l'alignement stratégique des talents, les présentations d'affaires, la gestion des ententes partenariales et la gestion du changement. Au total, les participants auront droit à 20 heures de formation et 10 heures de travaux pratiques articulées autour de trois blocs de formation de quatre semaines donc un total de 90 heures de formations et ateliers pratiques.

Chaque bloc alternera entre des présentations d'expert.e.s, des travaux pratiques avec intégration de nouveaux outils, retour sur les outils avec les expert.e.s et échange entre pair.e.s. Un suivi personnalisé avec les expert.e.s et l'équipe d'accompagnement de la Piscine sera orchestré à chaque bloc et des cliniques seront offertes en lien avec les thématiques abordées durant les différents blocs.

Chaque participant bénéficiera ensuite de 56 heures d'accompagnement personnalisées réparties sur 6 mois qui seront réparties auprès des intervenants nécessaires aux besoins respectifs de chaque entreprise.

Chaque cycle d'accompagnement prévoit un diagnostic en amont, un plan d'accompagnement personnalisé par participant, 56 heures d'accompagnement personnalisé avec un.e expert.e local.e ou international.e ou une combinaison des deux selon le profil de l'entrepreneur.e. et finalement, un accompagnement RH personnalisé (test psychométriques, etc.)

Finalement, les deux cycles du projet seront supportés par une programmation d'événements. Au total c'est 9 événements et rencontres qui sont prévues entre les

participants, incluant l'événement de lancement et de clôture, les séances de co-développement et les événements de maillage.

Projet intégral en pièce jointe

OBJECTIF GÉNÉRAUX

Le Cabinet créatif a pour objectif de fournir des clés de réussite et des outils à long terme aux entrepreneurs culturels et créatifs. Ce projet développé sur mesure pour les entreprises créatives vise à :

- Réduire les risques associés aux démarches d'internationalisation des entreprises;
- Contribuer au développement des entreprises créatives montréalaises sur les marchés internationaux;
- Amplifier le processus de commercialisation des organisations déjà à l'international;

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Fournir un état des lieux de l'entreprise à ses dirigeants et leurs équipes stratégiques (diagnostic de croissance, évaluation RH, analyse de marché, etc.)
- Faciliter la navigation de l'entrepreneur créatif à travers l'offre en exportation et l'aiguiller dans le financement accessible;
- Solidifier les structures des organisations en vue d'une croissance à l'international;
- Soutenir les organisations à chaque étape de la démarche d'exportation et les aider à mieux comprendre les enjeux qui y sont rattachés;
- Développer une vision stratégique des ressources humaines en lien avec une croissance internationale;
- Former les dirigeants sur les meilleures pratiques en gestion;

RÉSULTATS ATTENDUS

<u>En termes de recrutement :</u>

- Maintenir le nombre de manifestations d'intérêt annuel à 200 pour l'année 2023 et accroître de 15% pour les années 2024 (230) et 2025 (235);
- Augmenter le nombre d'inscription aux séances d'aide à la complétion de dossier à 80 personnes;
- Maintenir le nombre de candidatures reçues à un minimum de 60 pour les années 2023-2024 et 2025;
- Accroître le trafic sur le site Internet du Cabinet Créatif et le taux de conversion;
- Augmenter le nombre d'abonnée sur les différents réseaux sociaux du Cabinet Créatif afin d'augmenter le bassin potentiel d'entreprises visées;

<u>En termes d'accompagnement :</u>

- Accompagner 20 entrepreneurs issus des entreprises culturelles et créatives;
- Offrir un accompagnement de 56 heures par entreprise soit 1120 heures au total par des experts externes à l'organisme porteur;

- Offrir un minimum de 12 heures d'accompagnement RH par entreprise soit 240 heures;
- Recruter au minimum de 5 coachs externes locaux ou internationaux pour l'accompagnement personnalisé des entreprises participantes;
- Mettre en place les outils nécessaires et accompagner les entreprises qui participeront à la mission de SXSW;

En termes de formation :

- Offrir annuellement à chacune des cohortes 60 heures théoriques animées par des institutions professionnelles, des experts ou des tiers;
- Assurer qu'un minimum de 30 heures d'ateliers pratiques soient organisés en sus des formations théoriques. Parmis ces ateliers au moins 4 séances de co-développement devront être offertes aux participants;
- Assurer qu'il y ait un taux de participation minimum de 75 % à chaque formation et qu'advenant qu'une entreprise accumule plus de 2 absences reçoivent un avertissement et éventuellement soit exclu du programme;

En termes de programmation événementiel:

- Mettre sur pied et organiser un minimum de 9 événements et activités de réseautage incluant l'événement d'ouverture et de clôture;

En termes de communication:

- Accroître le nombre d'abonnés sur les comptes de médias sociaux du parcours:
  Facebook: 2021-2022: +20% 2022: 2760 2023: 3310 2024: 4000
  Instagram: +45% 2022: 1770 2023: 2565 2024: 3800
  Linkedin: +75% 2022: 2430 2023: 4300 2024: 7500
- Augmenter le taux d'engagement avec le contenu de 3.9% en 2023 et de 5 % en 2024
- Augmenter le trafic sur le site internet;
- Mettre à jour monster insights et créer un compte google analytics pour adapter en fonction des chiffres et attitudes.
- Accroître le nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet à 20

En termes de satisfaction générale:

- Maintenir un taux de satisfaction à 80 %

En termes de collaboration :

- Assurer un taux d'engagement maximal de l'écosystème avec une participation d'au moins 3 partenaires réseaux (Zù. XN, CCMM) par cohorte;

Budget récapitulatif

REVENUS					
	AN 1	AN 2	AN 3		
Ville de Montréal	$180 000	$180 000	$180 000		
SODEC	$30 000	$30 000	$30 000		
Services Québec - gestion R-H et coaching	$180 000	$180 000	$180 000		
Air Canada	$55 000	$55 000	$55 000		
Demers et Beaulne	$10 000	$10 000	$10 000		
Revenus frais aux entreprises	$20 000	$20 000	$20 000		
Revenus autonomes La Piscine	$35 000	$35 000	$35 000		
TOTAL	**$510 000**	**$510 000**	**$510 000**		
Contribution partenaire privé clinique	$10 000	$10 000	$10 000		
Contribution pro-bono experts/coach et formateurs	$37 820	$37 820	$37 820		
Contribution mise à disposition de l'Espace Rodier	$14 000	$14 000	$14 000		
	$61 820	**$61 820**	**$61 820**		
TOTAL	**$571 820**	**$571 820**	**$571 820**	**TOTAL**	**$1 715 460,00**

DÉPENSES			
GESTION DE PROGRAMME	$60 000	$60 000	$60 000
ACCOMPAGNEMENT	$289 100	$289 100	$289 100
ANIMATION ET LIEN COMMUNAUTE	$88 900	$88 900	$88 900
COMMUNICATION	$62 000	$62 000	$62 000
ADMINISTRATION	$10 000	$10 000	$10 000
TOTAL	**$510 000**	**$510 000**	**$510 000**
CONTRIBUTION			
Mise à disposition des espaces	$14 000	$14 000	$14 000
Contribution pro-bono des coachs et experts	$37 820	$37 820	$37 820
Contribution partenaire privé clinique	$10 000	$10 000	$10 000
TOTAL	**$61 820**	**$61 820**	**$61 820**
TOTAL	**$571 820**	**$571 820**	**$571 820**

Page 1 / 1

Par ailleurs, afin d'atteindre ces résultats, l'Organisme devra :

- Déployer une stratégie de marketing et de promotion avec des objectifs clairs, précis afin de mieux faire connaître le Cabinet Créatif et générer davantage de candidatures lors du recrutement et de notoriété sur les médias sociaux;
- Développer une stratégie de mobilisation et de promotion du programme auprès de partenaires afin de mobiliser davantage de parties prenantes en développement économique et culturel;

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'évaluation du programme reposera en partie sur une analyse des livrables en lien avec les objectifs pré-établis ci-haut.

Le SDE a quant à lui raffiné certains indicateurs de performance à mesurer afin d'analyser le rendement réel du programme. Le SDÉ a également identifié de nouveaux indicateurs afin de permettre à l'OBNL d'avoir une lecture plus fine de sa performance et de s'assurer qu'il remplisse ses objectifs.

Évaluation des impacts suivants:

- Développement des capacités d'adaptation des entrepreneurs en lien avec leur croissance à l'international;
- Commercialisation des produits et des services culturelles et créatifs;
- Survie et croissance des organisations culturelles et créatives;
- Leadership des organisations dans leur écosystème;
- Développement des compétences entrepreneuriales liées à l'exportation;

Voici quelques indicateurs permettant d'évaluer le rendement du projet en fonction des résultats visés ci-haut :

- Nombre d'entrepreneurs accompagnés;
- Nombre d'heures d'accompagnement individuelles réalisées;
- Nombre d'heures formations théoriques organisées;
- Nombre d'ateliers pratiques et / ou de co-développement organisées;
- Nombre d'activités de réseautage et de mises en relation organisées;
- Nombre d'heures d'accompagnement;
- Nombre de partenaires mobilisés pour la réalisation du projet;
- Taux de satisfaction des entrepreneurs pour chaque activité;
- Taux d'assiduité dans les activités;

LIVRABLES ATTENDUS / DOCUMENTS À FOURNIR

Il est donc attendu que les rapports de mi-projet et les rapports de reddition de compte finaux présentent les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés en incluant les indicateurs de performance sélectionnés. Les versements seront conditionnels à l'information fournie et au niveau d'avancement réel des projets;

Les bilans sont attendus aux dates mentionnées à l'article 5.2

Informations et documents supplémentaires à fournir

- Liste des entreprises participantes ventilés par sous-secteurs d'activités et secteur géographique afin d'évaluer la diversité dans les secteurs représentés
- Plan de communication externe avec les postes de dépenses ventilées
- Stratégie de recrutement
- Échéancier détaillé
- Photos de l'espace de travail au couleur du Cabinet Créatif
- Plan détaillé des formations
- Rapport de recrutement / KPI / cible rejoindre, dépôt,
- Plan de communication externe détaillée incluant le plan de recrutement et le plan de communication dédié à celui-ci : poste de dépenses ventilées
- Sondage externe sur la qualité du projet

- Rapport SXSW (démarche et préparation structurante) + Plan de communication
- Plan de communication interne.
- L'ensemble du corpus d'outils offert

Il est à noter que la responsable de projet s'attend à ce que le bilan soit complet, mais clair et concis. Elle s'attend à ce que le porteur élimine toutes informations superflues et qu'il s'en tienne aux résultats liés aux objectifs.

L'Organisme devra fournir à la Ville de Montréal des données issues d'une liste d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer la réalisation du projet et ses retombées.

- La Ville de Montréal pourrait, à l'occasion, demander à l'Organisme de fournir une liste des partenaires du Projet ainsi que bénéficiaires des services offerts dans le cadre du Projet ;
- L'Organisme s'engage à informer les participants, au moment de leur offrir des services en lien avec le Projet, qu'il est financé par la Ville de Montréal et, qu'à ce titre il peut transmettre les informations suivantes à la Ville de Montréal :
    - le nom, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et les coordonnées de l'organisation;
    - le genre d'organisation, son emplacement et le type d'activités;
    - la nature du service reçu par l'organisation et les activités menées;
    - le nom des actionnaires et des dirigeants de l'organisation.
- À des fins d'évaluation et de vérification, les représentants de la Ville de Montréal peuvent à l'occasion communiquer avec les bénéficiaires des services offerts par l'Organisme dans le cadre du projet.

ANNEXE 2
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.

- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.

- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur

Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.

- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227019003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat , Division Créativité et innovation
Objet :	Accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 1 890 000 $ sur trois ans dont 1 350 000 $ à l'École des entrepreneurs du Québec et 540 000 $ à La Piscine pour la réalisation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à propositions « Agir pour le soutien à la croissance » / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1227019003 - École des entrepreneurs du Québec et Piscine.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Florentina ILIUTA
Préposée au budget
Tél : 514-872-5763

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-25

Habib NOUARI
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229245008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, deux terrains dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption ainsi que pour les fins de réserve foncière, lesquels sont connus et désignés comme une partie du lot 5 566 588 et le 6 231 028 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 26 056 816 $, plus les taxes applicables. N/Ré:31H12-005-2274-02. Mandat 22-0396-T

Il est recommandé:
- Au conseil municipal

d'approuver la signature d'une promesse d'achat bilatérale par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 29 086,9 mètres carrés mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, situé en front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour fins de réserve foncière, pour la somme de 6 895 144 $, plus les taxes applicables.

- Au conseil d'agglomération:

d'approuver la signature d'une promesse d'achat bilatérale par laquelle Hydro-Québec s'engage à vendre à la Ville de Montréal une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, d'une superficie de 23 235 mètres carrés, sans bâtiment érigé dessus, située à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard l'Assomption et de la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption, pour la somme totale de 19 161 672 $, plus les taxes applicables.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-09-13 11:30

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229245008**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, deux terrains dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption ainsi que pour les fins de réserve foncière, lesquels sont connus et désignés comme une partie du lot 5 566 588 et le 6 231 028 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 26 056 816 $, plus les taxes applicables. N/Ré:31H12-005-2274-02. Mandat 22-0396-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (« SSI ») a été mandaté par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (« SUM ») et par le Service du développement économique (« SDÉ ») pour acquérir d'Hydro-Québec (« HQ») deux terrains situés dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (« l'Arrondissement»). Le premier terrain (« terrain #1») est situé à l'intersection de l'avenue Pierre-De Coubertin, du boulevard l'Assomption et de la rue Hochelaga et le second terrain («terrain #2») est situé à l'intersection sud du boulevard l'Assomption en front sur la rue Hochelaga, tel que présenté dans les plans A et P en pièces jointes. Les deux terrains font partie du projet du Secteur Assomption-Longue-Pointe (« Secteur ASLP»).
Le terrain #1 fait partie d'un immeuble situé au 5400 avenue Pierre-De Coubertin appartenant à Les Développements Rosmac inc. HQ est en négociation pour acquérir l'immeuble. S'il est acquis, une partie de l'immeuble servira à la relocalisation du poste de transformation de HQ qui était initialement prévu sur le terrain du Boisé Steinberg. L'excédent du terrain sera revendu à la Ville pour la prolongation du boulevard l'Assomption.

Le terrain #2 est un terrain boisé aussi connu sous le nom du « Boisé Steinberg ». HQ a acquis l'immeuble en août 2021 pour y construire son poste de transformation. La Ville désire acquérir le terrain #2 pour les fins de réserve foncière et cette décision constituerait une première étape permettant la préservation d'espaces naturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1201 - 4 juillet 2018 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

CE17 1491 – 23 août 2017 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

CM17-0818 - 12 juin 2017 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord.

CG16 0757 - 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souligny dans le cadre de l'amélioration des accès au Port de Montréal.

CM16 1484 - 19 décembre 2016 - Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation.

CM16 1288 - 21 novembre 2016 - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Tenue d'une consultation publique.

CM12 0092 - 20 février 2012 - Déclaration sur le développement du Port de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, la promesse bilatérale par laquelle HQ s'engage à vendre à la Ville de Montréal, sans garantie légale de qualité ni de titres, deux immeubles connus et désignés comme étant une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec («terrain #1») et le lot 6 231 028 du cadastre du Québec («terrain #2»). L'engagement de la Ville dans cette promesse bilatérale est conditionnel à l'acquisition de l'immeuble comprenant le terrain #1 par HQ.
Le prix inscrit à la promesse bilatérale pour le terrain #1 et que la Ville devra débourser est de 19 161 672 $, plus les taxes applicables, pour une superficie de 23 235 mètres carrés et correspond à un taux unitaire de 824,69 $/mètre carré. Toutefois, le tout est sujet à changement en fonction de la transaction à être réalisée entre HQ et Les Développements Rosmac inc. selon le plan d'implantation du poste de transformation de HQ qui déterminera la superficie résiduelle à être vendue à la Ville. La promesse bilatérale prévoit que la vente sera réalisée aux mêmes termes et conditions que ceux à être négociés entre HQ et Les Développements Rosmac inc.

Pour le terrain #2, le prix inscrit à la promesse bilatérale et que la Ville devra débourser est de 6 895 144 $, plus les taxes applicables, pour une superficie de 29 087 mètres carrés et correspond à un taux unitaire de 237 $/mètre carré. La promesse bilatérale prévoit que la vente sera faite aux mêmes termes et conditions entendues entre HQ et la Société québécoise des infrastructures lors de la vente réalisée en août 2021. Il y a 2 baux en processus de signature par HQ à court terme pour des panneaux publicitaires qui seront résiliés par HQ avec un préavis de 90 jours préalablement à l'acquisition par la Ville.

Le terrain #1 fait l'objet d'un avis de réserve en faveur du Ministère des transports du Québec («MTQ») et d'un droit de préemption en faveur de la Ville. À cet effet, des discussions sont en cours entre la Ville et le MTQ. Le Service des affaires juridiques a confirmé que considérant que HQ est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès, la Ville n'aurait pas à se prononcer sur la vente du terrain #1 par son propriétaire actuel à HQ, même si ce lot est assujetti au droit de préemption de la Ville.

La promesse bilatérale prévoit un délai de 115 jours pour la Ville à partir de la signature de la promesse d'achat entre HQ et Les Développements Rosmac inc. pour réaliser ses vérifications diligentes quant aux titres de propriété et à la qualité des sols. De plus, HQ s'est engagé à partager avec la Ville l'ensemble de ses études et analyses lié au terrain #1 et au terrain #2, ce qui n'empêchera pas la Ville de procéder à ses propres études si elle le souhaite. La Ville remboursera à HQ sa partie du coût des études pour un montant exact à être confirmé et ne devant pas dépasser 75 000 $.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'approbation de la promesse bilatérale pour les motifs suivants:
· Les immeubles sont requis pour permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption au sud de la rue Hochelaga et pour les fins de réserve foncière;

· La Ville s'assurera que les droits de propriété, les capacités portantes et les études environnementales des propriétés selon les usages souhaités par la Ville sont à sa satisfaction dans le cadre des vérifications diligentes prévues à la promesse bilatérale;

- Les prix d'achat et les taux unitaires prévus à la promesse bilatérale sont conformes aux évaluations de la valeur marchande réalisées par la division des analyses immobilières du SSI. L'évaluation du terrain #1 a été réalisée en date du 3 août 2022 et celle du terrain #2 a été réalisée en date du 13 mai 2022.

- Le SUM, le SDÉ et l'Arrondissement sont en faveur de l'approbation de la promesse bilatérale

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces acquisitions pour un montant de 27 356 399,70$ net de ristournes seront financées de la manière ci-dessous:

- Terrain #1 (lot 5 566 588) pour un montant de 20 117 360,39$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 16-065 Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption.
- Terrain #2 (lot 6 231 028) pour un montant de 7 239 039,31$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt municipal 18-040 Acquisition d'immeubles.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le PDI 2022-2031 du service de l'urbanisme et de la mobilité dans le projet 59027 - Prolongation de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au port.

Projet	2022 (en milliers de $)	2023 (en milliers de $)	Ultérieur (en milliers de $)	**Total (en milliers de $)**
59027- Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au port	0	27 357	0	**27 357**
Total	**0**	**27 357**	**0**	**27 357**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en

changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus d'approuver le présent dossier décisionnel pourrait mettre en péril la transaction à venir sur le terrain #1 et la vente du terrain #2 à la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en concertation avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville et le MTQ et ce, en collaboration avec HQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David THERRIEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Josée CHIASSON, Service du développement économique
Carlos ACOSTA, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Hugues BESSETTE, 11 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie Nadia MC LEAN
Conseillère en immobilier

Tél : 438-226-6432
Télécop. :

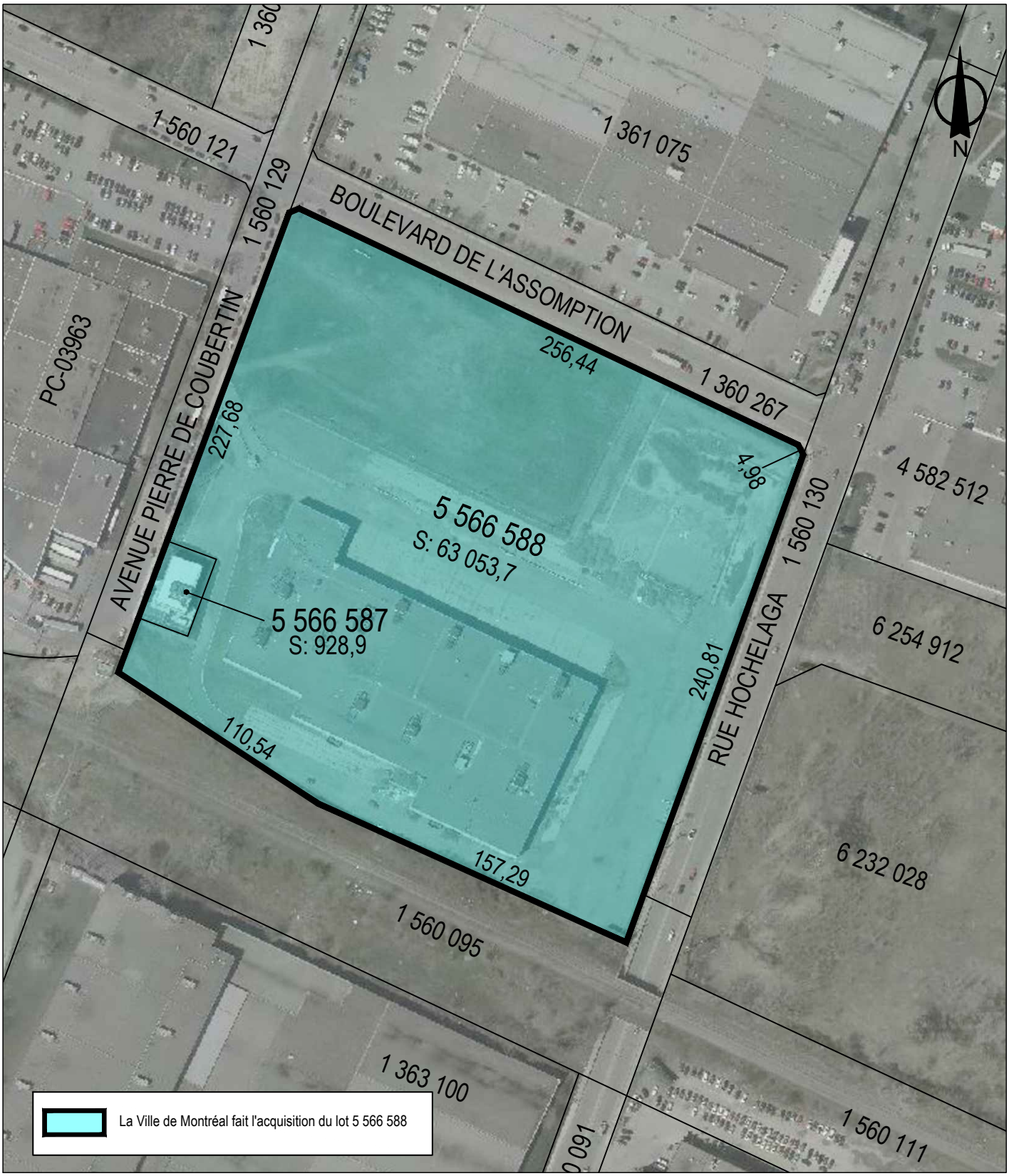
ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-24

Gérard TRUCHON
chef de division - transactions immobilières, par intérim

Tél : 438-229-8975
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél : 514-501-3390
Approuvé le : 2022-09-13



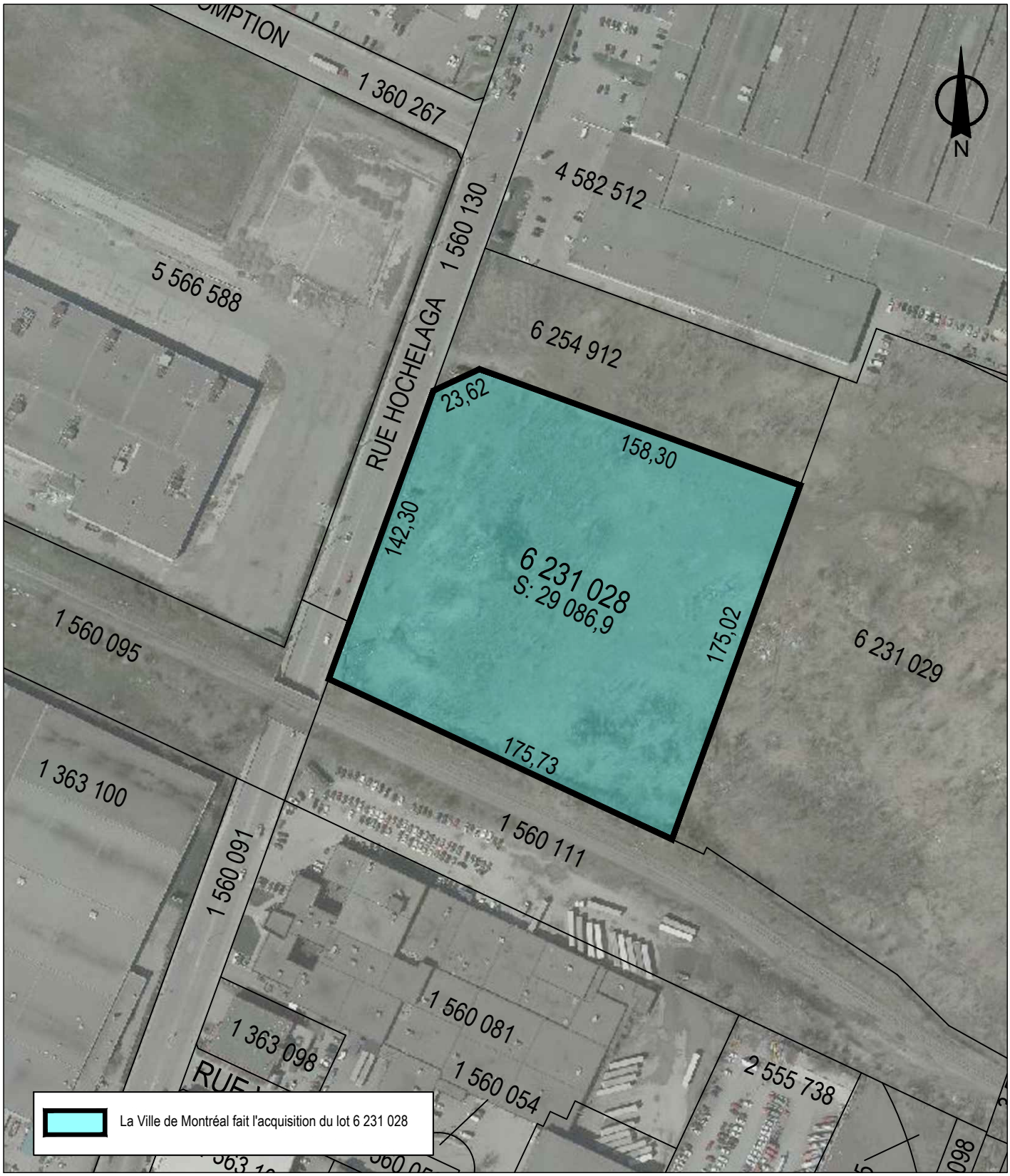
SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-2274-02
Mandat: 22-0396-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:2500
Date:18 août 2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

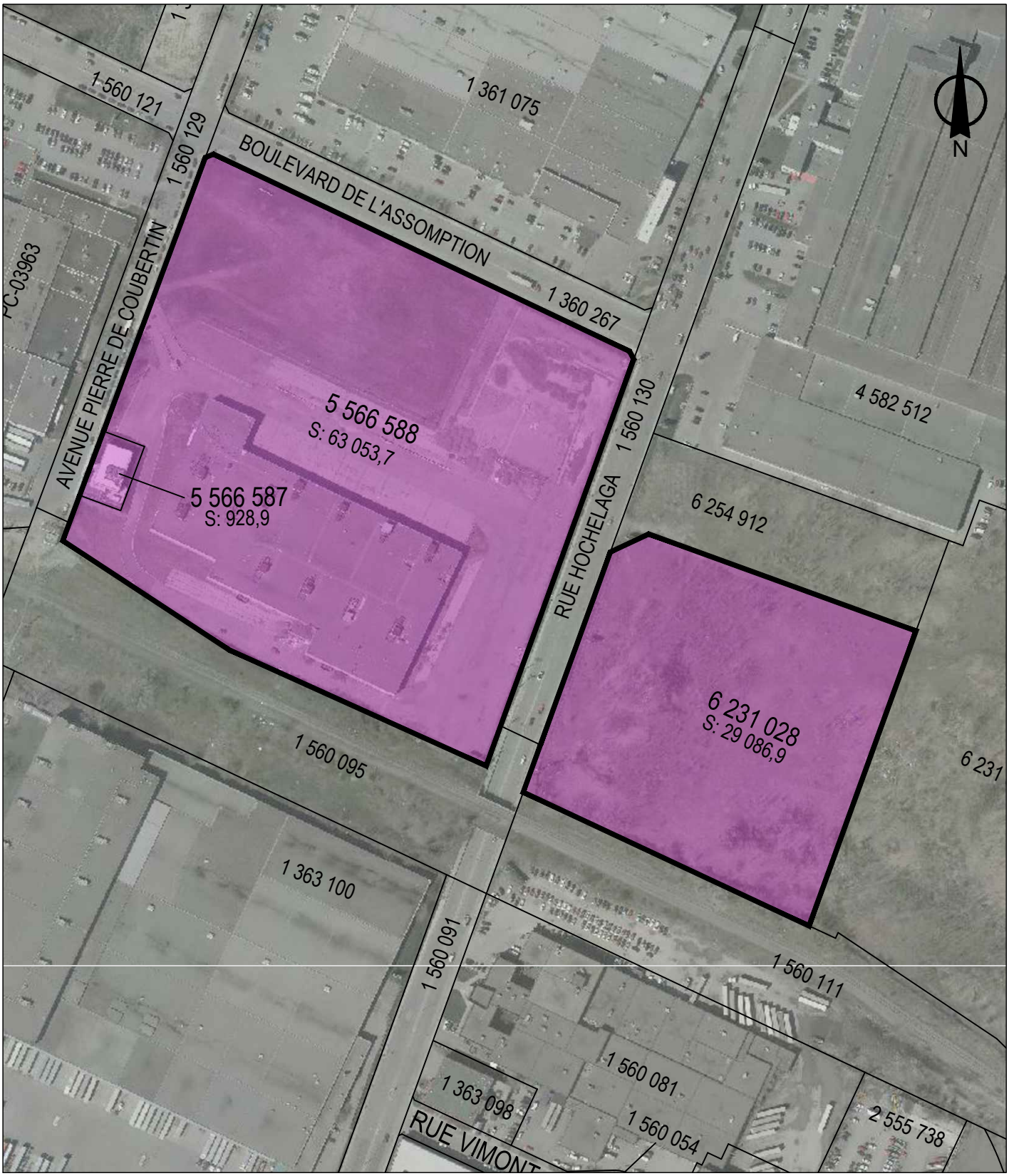


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-2274-02
Mandat: 22-0396-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:2500
Date:18 août 2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

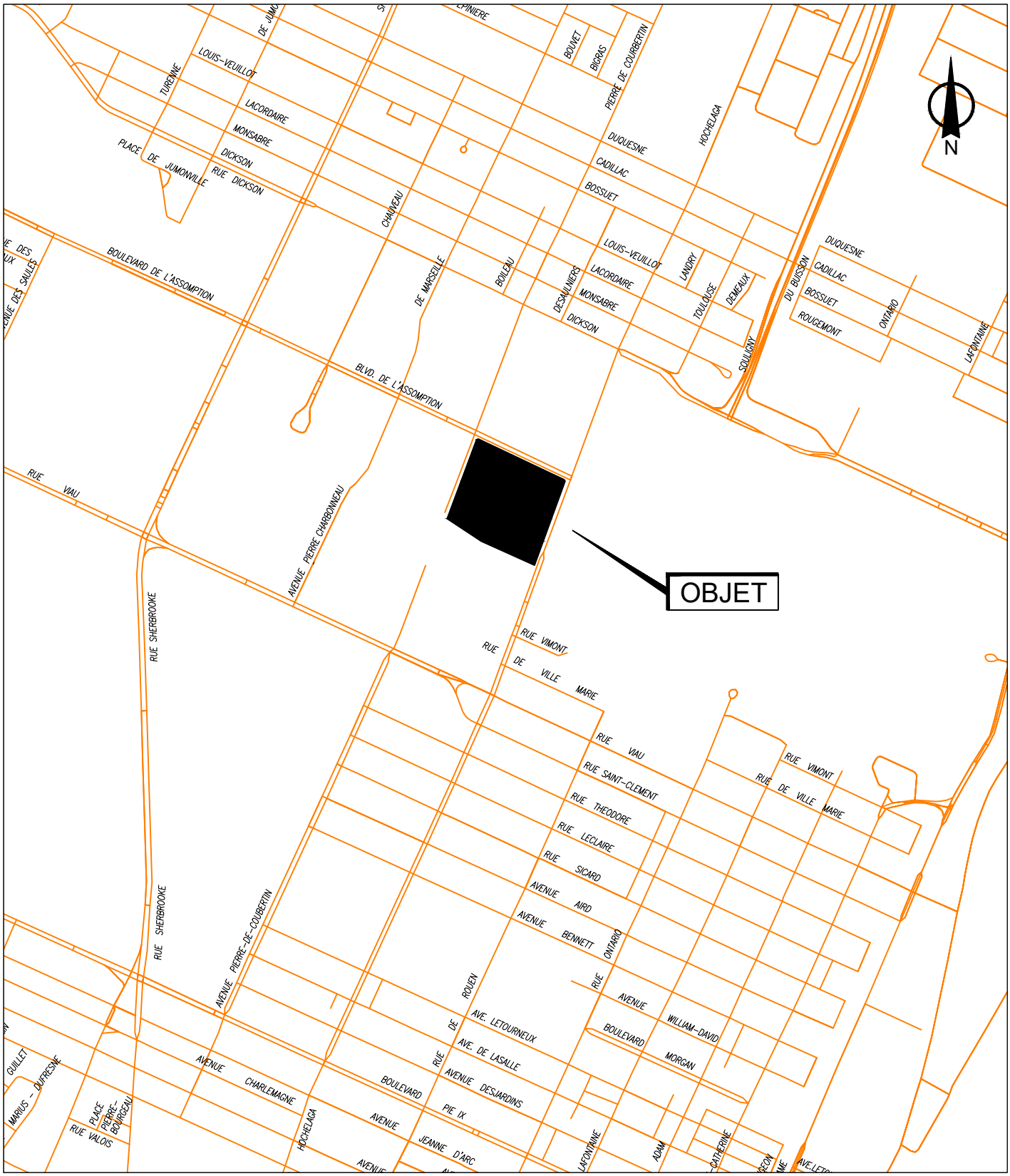


SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-2274-02
Mandat: 22-0396-T
Dessinateur: LA
Échelle: 1:3000
Date:18 août 2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



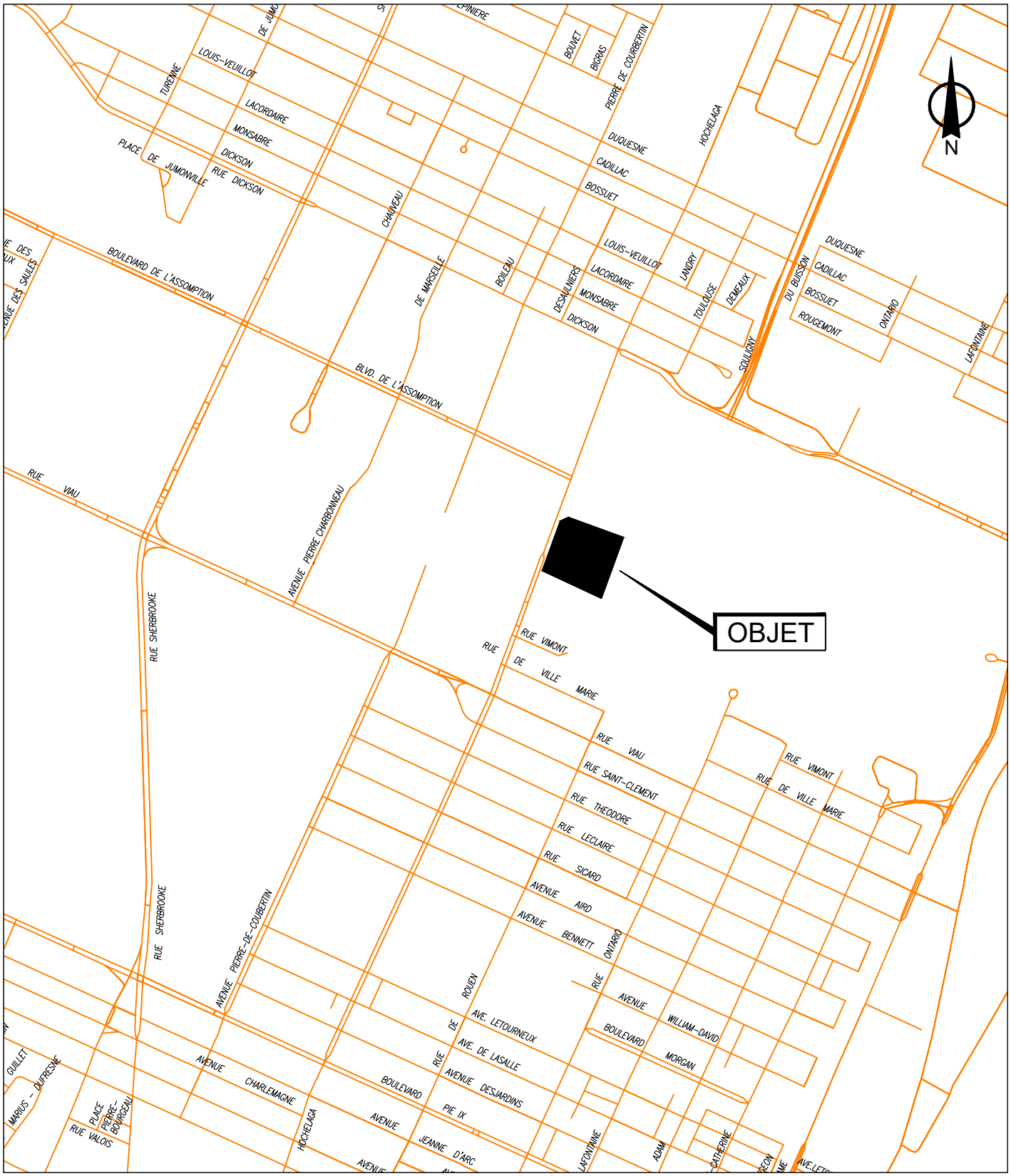
SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-2274-02
Mandat: 22-0396-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date:18 août 2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-2274-02
Mandat: 22-0396-T
Dessinateur: LA
Échelle: - - -
Date:18 août 2022

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229245008 et #22-0396-T
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière, division des Transactions immobilières
Projet : Terrains Rosmac / Boisé Steinberg

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1) Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;
3) Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;

19) Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole;

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1) Diminution importante des GES par la réduction des distances parcourues par les camions du Port et l'importante réduction des arrêts-départs des véhicules lourds;

2) Ajout d'aménagements paysagers de qualité, d'espaces verts publics, d'un parc linéaire, de plantations ainsi que la mise en valeur des eaux de ruissellement dans un secteur pauvre en aménagement constitué de friches industrielles contaminées couvertes d'espèces invasives; Réduction annuelle des surverses au fleuve d'eaux usées non-traitées de 250 000 m³ à 500 m³ ;

3) Création, prolongement et maillage des réseaux de transport actif de l'arrondissement grâce au Projet, incluant le ReV Souligny;
Intégration du REM de l'Est et de deux de ses gares au Projet, incluant maillage des transports actifs et collectifs; Désenclavement de la station de métro l'Assomption venant faciliter sa desserte par Bus;

19) Diminution des nuisances sonores le long de la rue Notre-Dame grâce au redéploiement des trajets des véhicules lourds du Port sur le Projet;
Transfert de la circulation de transit depuis les quartiers MHM vers Notre-Dame / apaisement de ces quartiers grâce à la restauration du rôle artériel de la rue Notre-Dame grâce au Projet;

20) Favoriser la compétitivité et l'efficacité du Port de Montréal tout en diminuant ses émanations de GES et ses autres nuisances;

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1229245008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, deux terrains dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption ainsi que pour les fins de réserve foncière, lesquels sont connus et désignés comme une partie du lot 5 566 588 et le 6 231 028 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 26 056 816 $, plus les taxes applicables. N/Ré:31H12-005-2274-02. Mandat 22-0396-T

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme la promesse de vente et d'achat ci-jointe. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet.

22-001871

FICHIERS JOINTS

Finale- promesse bilarérale.DOCX

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-09

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-589-7317
Division : Droit notarial

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **HYDRO-QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1A4, agissant et représentée par _____, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par _____ lors d'une réunion tenue le _____.

(« **Vendeur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____ dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CM● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●,

b) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil municipale à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

c) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil municipal à sa séance du ●,

(« **Acheteur** »)

Le Vendeur et l'Acheteur sont ci-après collectivement nommés les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Vendeur a l'intention d'acquérir un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après le « Lot 5 566 588 ») et ayant une superficie totale approximative de 63 053,7 mètres carrés;

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (ci-après le « Lot 6 231 028 ») et ayant une superficie totale approximative de 29 086,9 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'Acheteur a publié sur le Lot 5 566 588, sous le numéro 24 401 441, un avis d'assujettissement au droit de préemption aux fins de réserve foncière, mais que ce dernier n'est pas opposable au Vendeur suivant l'article 572.0.4 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE l'Acheteur est informé que Le Procureur général du Québec, agissant pour le ministre des Transports pour le compte de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a imposé une réserve pour fins publiques sur une partie du Lot 5 566 588, suivant l'avis de réserve pour fins publiques et la déclaration d'abandon partiel de la réserve, respectivement publiés sous les numéros 26 116 212 et 27 004 327;

projet

ATTENDU QUE le Vendeur est disposé à procéder à la vente et l'Acheteur à procéder à l'acquisition d'une partie du Lot 5 566 588 et de la totalité du Lot 6 231 028, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes (la « Promesse »).

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Par la présente Promesse, le Vendeur promet de vendre à l'Acheteur et l'Acheteur promet d'acheter du Vendeur, aux prix et conditions énoncés ci-dessous, les immeubles suivants :

1. <u>Description des Immeubles</u>

1.1 Partie du Lot 5 566 588 : Un immeuble vacant connu et désigné comme étant une partie du lot 5 566 588 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant une superficie approximative totale de 23 235,0 mètres carrés (ci-après l'« Immeuble 1 »), tel que montré au plan joint à l'Annexe 1.

1.2 Immeuble 2 : Un immeuble vacant connu et désigné comme étant le lot 6 231 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et ayant une superficie totale approximative de 29 086,9 mètres carrés (ci-après l'« Immeuble 2 »), tel que montré au plan joint à l'Annexe 2.

Les Immeuble 1 et Immeuble 2 sont appelés, aux fins des présentes, « Immeubles 1 et 2 ».

2. <u>Prix et mode de paiement</u>

2.1 Pour l'Immeuble 1, le prix d'achat sera approximativement de DIX-NEUF MILLIONS CENT SOIXANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE dollars canadiens (19 161 672 ,00$ CA) (« Prix d'Achat de l'Immeuble 1 »), calculé selon un taux unitaire de 824,69 $/mètre carré, étant expressément entendu que le Prix d'Achat de l'Immeuble 1 sera ajusté selon la superficie exacte de l'Immeuble 1 résultant de l'opération cadastrale lui attribuant un numéro de lot distinct et calculé selon le taux unitaire au mètre carré effectivement payé par le Vendeur lors de l'acquisition du Lot 5 566 588 (« Prix d'Achat ajusté de l'Immeuble 1 »).

2.2 Pour l'Immeuble 2, le prix d'achat sera de SIX MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUINZE MILLE CENT QUARANTE-QUATRE dollars canadiens (6 895 144 $ CA) (« Prix d'Achat de l'Immeuble 2 »).

2.3 L'Acheteur convient de payer le Prix d'Achat ajusté de l'Immeuble 1 et le Prix d'Achat de l'Immeuble 2 (ci-après collectivement le « Prix d'achat ») au Vendeur à la Date de Clôture par chèque. Le notaire instrumentant retiendra ce chèque représentant le Prix d'Achat des Immeubles 1 et 2 jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire instrumentant devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le montant du Prix d'Achat avant la Date de Clôture.

2.4 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ). Le cas échéant, le paiement desdites taxes est à l'entière responsabilité de l'Acheteur.

3. <u>Vérification diligente par l'Acheteur</u>

3.1 L'Acheteur disposera de cent quinze (115) jours à compter de la date d'acceptation de la promesse d'achat relative au Lot 5 566 588 entre le Vendeur et son propriétaire actuel soit Développements Rosmac inc. (la « Période de Vérification Diligente ») pour effectuer, à ses frais, selon les modalités prévues aux présentes, les expertises nécessaires afin de se satisfaire des éléments suivants :

Projet

- les titres de propriété du Vendeur relativement aux Immeubles 1 et 2 et la condition environnementale et géotechnique.

3.2 À cet effet, l'Acheteur déclare avoir reçu de la part du Vendeur tous les documents et rapports nécessaires pour réaliser sa vérification diligente de l'Immeuble 2. Relativement à l'Immeuble 1, le Vendeur s'engage à remettre à l'Acheteur, au fur et à mesure de leur réception, les documents suivants afin que l'Acheteur puisse réaliser sa vérification diligente de l'Immeuble 1 :

- le rapport de titres immobiliers réalisé par un notaire mandaté par le Vendeur;

- l'étude de caractérisation environnementale de phases 1 et II réalisée par le Vendeur ou l'un de ses mandataire;

- l'étude géotechnique réalisée par le Vendeur ou l'un de ses mandataires.

L'Acheteur s'engage à rembourser au Vendeur, au prorata de la superficie occupée par l'Immeuble 1 sur le Lot 5 566 588, les coûts de l'étude de caractérisation environnementale de phases I et II et de l'étude géotechnique dont il aura reçu copie, sur présentation des factures, étant entendu que le montant du remboursement ne devra pas dépasser la somme de 75 000 $ taxes incluses.

4. Options de l'Acheteur durant la Période de Vérification Diligente

4.1 Avant la fin de la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur doit :

(a) Aviser le Vendeur par écrit de son insatisfaction quant aux éléments suivants de sa vérification diligente :

- problématique liée aux titres de propriété;

- la présence d'une contamination qui démontre une incompatibilité entre la qualité du sol et l'usage projeté des Immeubles 1 et 2, conformément à la politique du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ou

(b) Aviser le Vendeur par écrit qu'il se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente.

4.2 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 4.1 dans les délais convenus, celui-ci sera réputé être satisfait des résultats de sa vérification diligente.

4.3 Si l'Acheteur remet l'avis écrit visé au paragraphe 4.1(a), le Vendeur devra aviser par écrit l'Acheteur, dans les quinze (15) jours suivant la réception de l'avis de l'Acheteur, soit :

(a) Qu'il est incapable, ou qu'il refuse, à sa seule discrétion, de régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur. Le cas échéant, l'Acheteur aura alors un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de l'avis du Vendeur pour l'informer par écrit, soit (i) qu'il renonce à son insatisfaction et se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente, ou (ii) qu'il maintient son insatisfaction; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera automatiquement résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre;

ou

(b) Qu'il est disposé à s'engager à régler les insatisfactions soulevées par l'Acheteur, avant ou à la Date de Clôture ou à toute autre date convenue entre les Parties. Le cas échéant, les Parties devront négocier de bonne foi les modalités permettant au Vendeur de régler les insatisfactions dans les délais convenus.

projet

4.4 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 4.3(a) dans les délais convenus, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son insatisfaction et être satisfait des résultats de sa vérification diligente.

5. Droit d'Inspection

5.1 Au cours de la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur sera autorisé à effectuer, pendant les heures normales de bureau, les tests, expertises et inspections requis relativement à l'Immeuble 2 qui doivent être effectués sur les lieux. Ces tests, expertises ou inspections devront débuter et se terminer au cours de la Période de Vérification Diligente. L'Acheteur bénéficiera de la même autorisation relativement à l'Immeuble 1, mais uniquement à compter de la date à laquelle le Vendeur en sera devenu propriétaire, étant cependant entendu que la Période de Vérification Diligente sera alors échue et que les dispositions prévues à l'article 4 des présentes ne seront plus applicables.

5.2 Les tests, inspections et expertises effectués par l'Acheteur ou ses représentants seront réalisés aux frais et risques de l'Acheteur.

5.3 Les dommages causés aux Immeubles 1 et 2, le cas échéant, par suite de l'accès de l'Acheteur à celui-ci, ou en raison des tests, inspections, expertises ou autre activité de l'Acheteur ou de ses représentants en rapport avec les Immeubles 1 et 2 ou toute partie de ceux-ci, seront promptement réparés par l'Acheteur, à moins que celui-ci ne procède à l'acquisition des Immeubles 1 et 2 sans égard aux modifications qu'il aurait pu causer aux Immeubles 1 et 2. L'Acheteur indemnisera le Vendeur à l'égard de toute poursuite, frais, responsabilité ou dommages découlant, le cas échéant, de l'accès de l'Acheteur aux Immeubles 1 et 2, de ses tests, inspections, expertises ou toute autre activité réalisées par l'Acheteur ou par ses représentants aux fins de la vérification diligente des Immeubles 1 et 2, conformément au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe de la présente Promesse.

5.4 Les obligations de l'Acheteur stipulées au paragraphe 5.3 des présentes subsistent malgré la résiliation de la présente Promesse.

6. Documentation

Les expertises et documents d'information, s'il en est, communiqués par le Vendeur ne constituent d'aucune façon de la part de ce dernier une représentation écrite ou verbale ou quelque garantie que ce soit relativement à l'état, aux questions financières, à la conformité aux lois, règles et règlements, à l'usage, la quantité, à la qualité, à la durabilité, à la condition environnementale, à la condition structurale, à la condition physique des Immeubles 1 et 2, ou au fait que les Immeubles 1 et 2 sont propres aux usages auxquels l'Acheteur les destine. L'Acheteur reconnaît que la responsabilité du Vendeur n'est nullement engagée. L'Acheteur dégage, à cet effet, le Vendeur de toute responsabilité en regard desdites expertises et documents.

7. Modalités de la vente

7.1 Les Immeubles 1 et 2 seront vendus sans aucune garantie légale ou conventionnelle et aux risques et périls de l'Acheteur, notamment en ce qui concerne l'état environnemental et la qualité des sols de l'Immeuble. Nonobstant ce qui précède, dans l'éventualité où le Vendeur fait l'acquisition de l'Immeuble 1 avec des garanties légales, l'Acheteur en fera également l'acquisition avec les mêmes garanties.

7.2 Aucune représentation, expresse ou tacite, n'est faite ou ne sera faite par le Vendeur et ses représentants notamment quant aux titres, à la description, à la condition, au coût, aux dimensions, aux usages ou destinations possibles, à la valeur, à la conformité pour l'utilisation, à la qualité ou la quantité, ni quant à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements ou des énoncés fournis à l'Acheteur.

8. Déclarations des Parties

Projet

8.1 Le Vendeur fait les déclarations suivantes et s'en porte garant :

a) Il est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de *la Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) ch. 1 (5e suppl.)) et au sens de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I 3) et l'acte de vente contiendra également une déclaration à cet effet.

b) Il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution; et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens.

8.2 Chacune des Parties stipulant pour elle-même fait les déclarations suivantes et s'en porte garante :

a) Elle possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer cette Promesse et pour exécuter ses obligations nées des présentes. La signature de la présente Promesse et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires. La signature de la présente Promesse ainsi que l'exécution de ses obligations n'exigent aucune mesure, ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune mesure ni aucun consentement aux termes d'une loi lui étant applicable.

b) La présente Promesse constitue une obligation valable et exécutoire.

c) La signature de cette Promesse, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution de ses obligations nées des présentes et l'observation des dispositions de la Promesse n'entraînent pas (i) une violation des dispositions de ses documents constitutifs ou de ses règlements , ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel elle est partie ou assujettie, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) la violation de toute loi lui étant applicable.

9. Possession et occupation

L'Acheteur deviendra propriétaire des Immeubles 1 et 2, avec possession et occupation, à compter de la Date de Clôture.

10. Transfert de risques

Malgré la signature de la présente Promesse, le Vendeur continuera à assumer les risques et responsabilités liés à l'Immeuble 1, à la condition qu'il en soit propriétaire, et à l'Immeuble 2, et ce, jusqu'à la Date de Clôture. L'Acheteur n'assumera les risques de perte ou dommage qu'à compter de la signature de l'acte de vente.

11. Engagements du Vendeur

Le Vendeur prend les engagements suivants :

a) Le Vendeur devra préserver, entretenir et gérer l'Immeuble 1, à la condition qu'il en soit propriétaire, et l'Immeuble 2 en y apportant tout le soin nécessaire comme le ferait un propriétaire prudent et diligent pour qu'à la date de Date de Clôture de l'acte de vente, l'état des Immeubles 1 et 2 soit comparable à celui constaté par l'Acheteur lors de son inspection;

b) Le Vendeur fera en sorte qu'il n'existe aucune hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ni aucun bail, offre de location, droit d'occupation ou autre contrat ou entente affectant les Immeubles 1 et 2 pouvant lier l'Acheteur lors de l'acquisition des Immeubles 1 et 2, à l'exception de ceux divulgués à l'Acheteur pendant la Période de Vérification Diligente et dont l'Acheteur s'est déclaré satisfait. Sous réserve de ce qui précède, les Immeubles 1 et 2 devront également être totalement vacants et exempts de toutes activités commerciales ou industrielles.

12. Condition préalable à la vente

La signature de l'acte de vente est conditionnelle à la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

a) toutes les conditions énoncées à l'article 29 de la Promesse devront avoir été accomplies;

b) l'Acheteur devra avoir avisé le Vendeur qu'il est satisfait des résultats de sa vérification diligente ou en être réputé satisfait, conformément à l'article 4 des présentes;

c) le Vendeur devra avoir obtenu un bon et valable titre de propriété sur l'Immeuble 1 et avoir transmis copie de l'acte d'acquisition de l'Immeuble 1 à l'Acheteur;

d) l'Immeuble 1 devra avoir été immatriculé au registre foncier, conformément à l'opération cadastrale mentionnée à l'article 13 des présentes;

e) le Vendeur ne devra pas être en défaut de respecter l'un ou l'autre des engagements prévus à l'article 11 des présentes.

13. Opération cadastrale préalable à la vente

Le Vendeur mandatera un arpenteur-géomètre et prendra à sa charge les frais reliés à l'opération cadastrale requise pour l'attribution d'un numéro de lot distinct à l'Immeuble 1 afin de permettre la réalisation de la transaction immobilière faisant l'objet de la présente Promesse.

14. Clôture de la transaction

Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de l'accomplissement de toutes les conditions mentionnées à l'article 12 de la présente Promesse (la « **Date de Clôture** »).

15. Taxes et impositions foncières

L'Acheteur déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, l'Acheteur remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la Date de Clôture des actes de vente, toute portion des taxes municipales ou de sommes en tenant lieu payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la Date de Clôture des actes de vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires ou de sommes en tenant lieu, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

16. Frais

L'Acheteur devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente, à leur publication au registre foncier et des copies requises, dont une copie conforme pour le Vendeur. Les Parties assumeront les frais de leurs propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

Projet

L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente Promesse, et les documents accessoires à ceux-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par l'Acheteur.

L'Acheteur devra soumettre au Vendeur le projet d'acte de vente avant qu'il soit présenté aux autorités municipales compétentes de l'Acheteur en vue de l'obtention de l'approbation prévue à l'article 29.4.

La radiation des hypothèques existantes et toute renonciation ou annulation des autres charges existantes, le cas échéant, seront à la charge du Vendeur et à ses frais.

17. Ajustements

Outre les taxes et impositions foncières, les ajustements usuels relativement aux Immeubles 1 et 2 seront effectués à la Date de Clôture, le cas échéant.

18. Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de l'Acheteur. Les numéros d'enregistrement de l'Acheteur sont : (TPS) 141690743 et (TVQ) 1019818833. Les numéros d'enregistrement du Vendeur sont (TPS) 119449775 RT0001et (TVQ)1000042605 TQ0020.

19. Indivisibilité de la Promesse

La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les Parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les Parties.

20. Entente complète

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente Promesse.

21. Cession de la Promesse

La présente Promesse s'appliquera au profit des Parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. Aucune des Parties ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable de l'autre partie. Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente Promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant, selon le cas, à l'Acheteur ou au Vendeur en vertu des présentes.

22. Validité de la Promesse

La présente Promesse, une fois signée par les Parties, constitue un engagement bilatéral, irrévocable et conditionnel des Parties, valide jusqu'à 16 heures, le 15 décembre 2023. Les Parties peuvent convenir de reporter cette date au moyen d'un écrit signé par elles. Si toutes et chacune des conditions préalables à la vente, énumérées à l'article 12 des présentes, n'ont pas été réalisées à la date mentionnée ci-dessus, la présente Promesse deviendra nulle et non avenue.

23. Avis

Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et transmis par courriel, comme suit :

Si l'avis est destiné au Vendeur : **HYDRO-QUÉBEC**
À l'attention de Jean-François Mercure, Chef Acquisition et stratégies immobilières, et de Mathieu Pichette, évaluateur

Projet

Courriels : mercure.jean-francois@hydroquebec.com
pichette.mathieu@hydroquebec.com

Si l'avis est destiné à l'Acheteur : **VILLE DE MONTRÉAL**
À l'attention de Mme Francine Fortin

Courriel : francine.fortin@ville.montreal.qc.ca

Tout avis ou autre document est réputé donné et reçu le jour et l'heure de sa transmission par courriel. L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse courriel à laquelle les avis peuvent être transmis.

24. Délais

Tous les délais contenus aux présentes sont de rigueur et constituent une condition qui est de l'essence de la présente Promesse, sauf force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant. Ils sont calculés de la façon suivante :

24.1 le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance l'est;

24.2 le délai expire le dernier jour à 23 heures 59; celui qui expirerait normalement un samedi ou un jour férié, tel qu'énuméré à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, c. I-16), est prolongé au premier jour ouvrable qui suit.

25. Droit applicable

La présente Promesse et l'acte de vente auquel il est fait référence de même que toutes les relations entre l'Acheteur et le Vendeur seront exclusivement régis exclusivement par le droit en vigueur dans la province de Québec.

26. Exemplaires

La présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires, distincts qui, individuellement, constitue un original mais qui, collectivement, constituent. Chaque exemplaire ainsi signé peut être numérisé et transmis par courriel et cet exemplaire ainsi transmis a le même effet qu'un original.

27. Règlement sur la gestion contractuelle

L'Acheteur a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce Règlement au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

28. Courtier

Le Vendeur s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes. L'Acheteur s'engage à assumer les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant pour l'assister aux fins des présentes.

29. **Conditions sine qua non**

La présente Promesse est conditionnelle à ce que :

29.1 Le Vendeur obtienne l'approbation écrite de son Conseil d'Administration au plus tard le 23 septembre 2022.

29.2 Les instances compétentes de l'Acheteur approuvent la présente Promesse au plus tard le 23 septembre 2022.

Projet

29.3 Le Vendeur confirme à l'Acheteur avoir signé une promesse d'achat relative au Lot 5 566 588, acceptée par Développements Rosmac inc., et dont les conditions pouvant mener à sa résiliation seront levées, au plus tard 120 jours suivant la date d'acceptation par Développements Rosmac inc. de ladite promesse d'achat.

29.4 Le projet d'acte de vente incluant le Prix d'Achat ajusté de l'Immeuble 1 soient approuvés par les autorités municipales compétentes de l'Acheteur avant la fin de la Période de Vérification Diligente.

Advenant l'impossibilité de se conformer aux délais prescrits, les Parties peuvent convenir de reporter l'une ou l'autre des dates ci-dessus au moyen d'un écrit signé par elles, à moins que tel report puisse causer préjudice à l'une ou l'autre des Parties, auquel cas cette dernière pourra résilier la présente Promesse en remettant un avis écrit en ce sens à l'autre Partie et, en pareil cas, le Vendeur et l'Acheteur seront libérés de leurs obligations aux termes des présentes, sans possibilité de recours de part et d'autre.

EN FOI DE QUOI, les Parties signent comme suit :

SIGNÉE le _____ jour de _____ 20_____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Nom : _____

Titre : _____

SIGNÉE le _____ jour de _____ 20_____

HYDRO-QUÉBEC

Par : _____

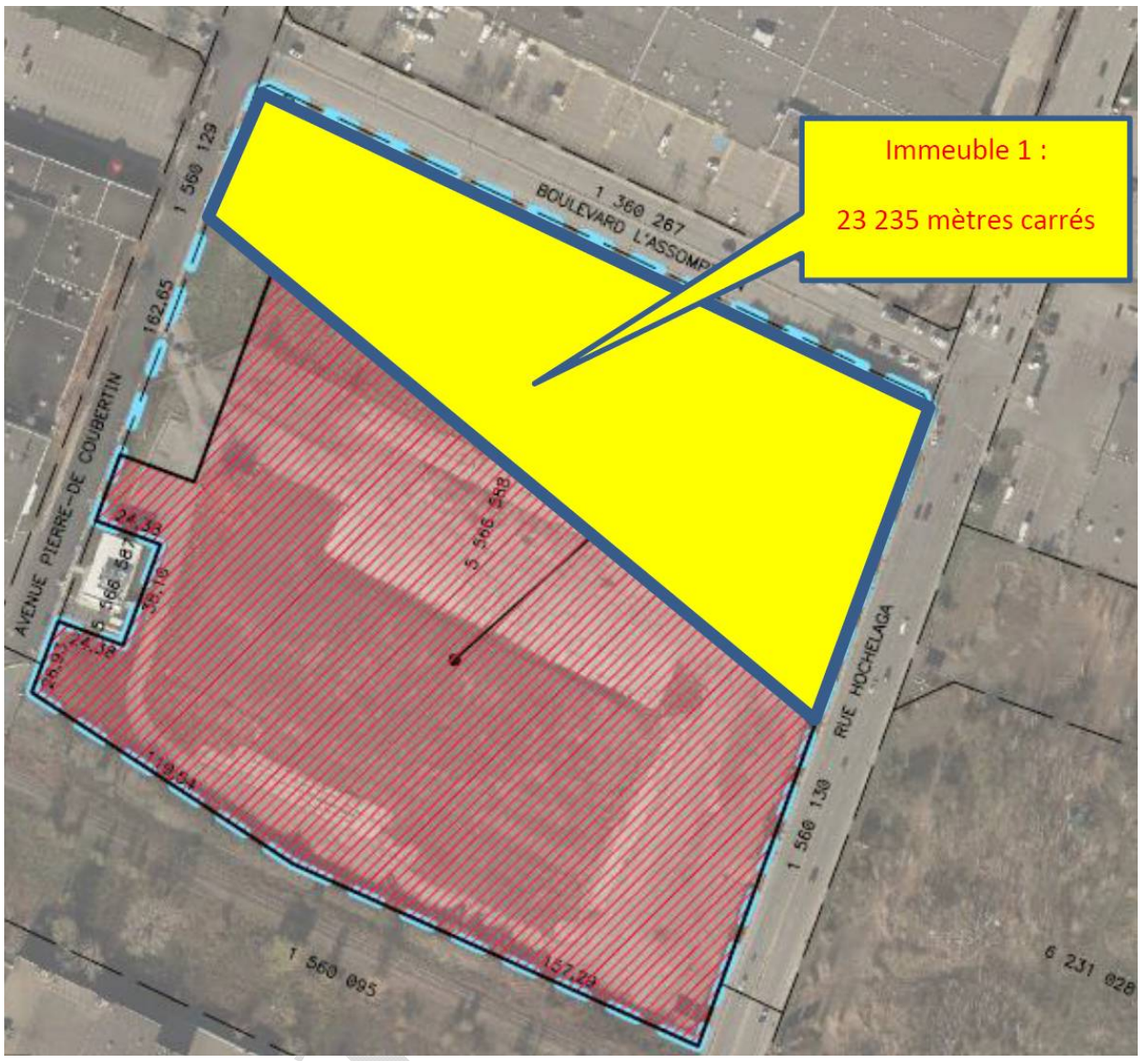
Nom : _____

Titre : _____

projet

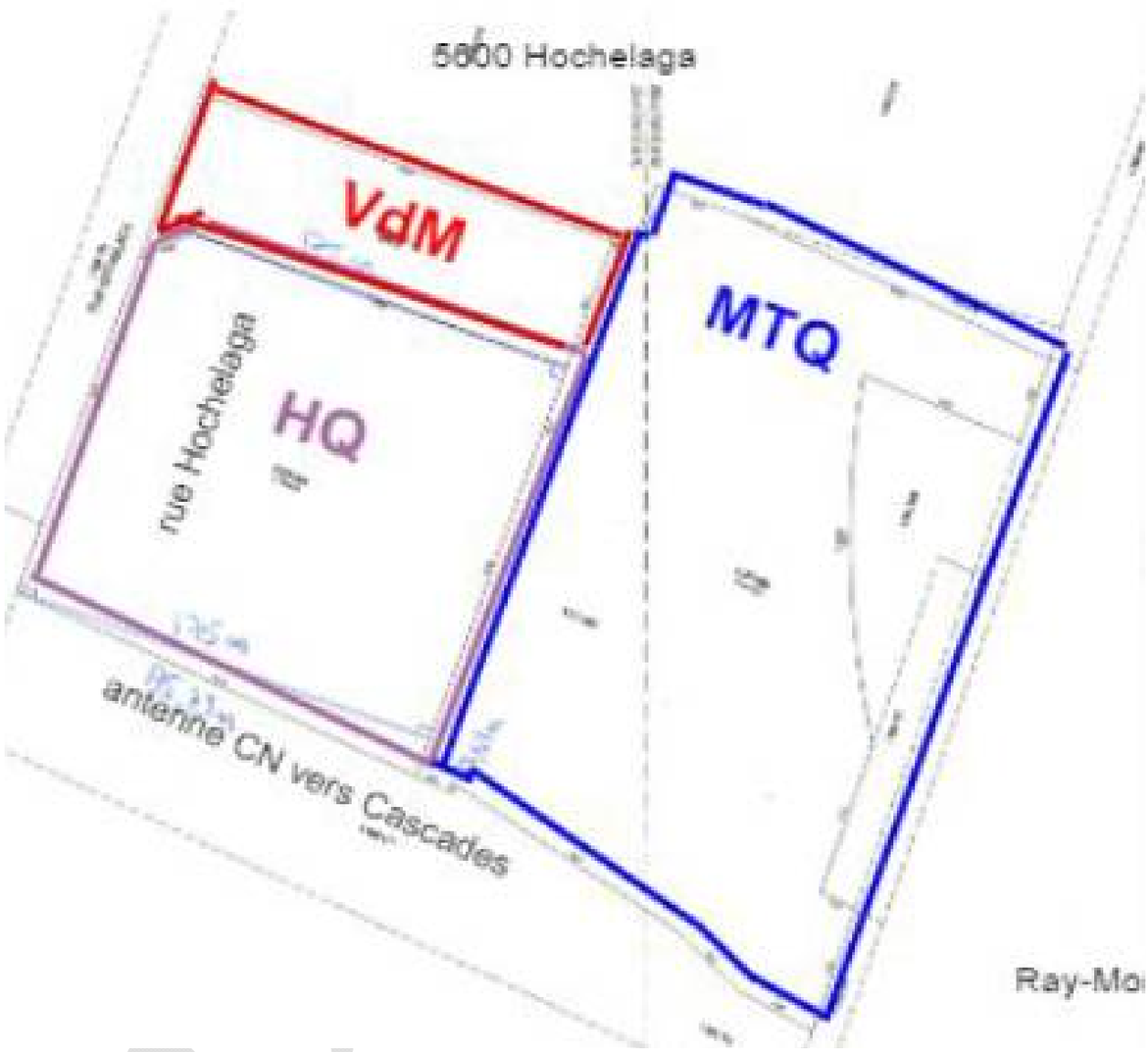
Annexe 1

Plan Immeuble 1, partie du lot 5 556 588 représentée en jaune



Annexe 2

Plan Immeuble 2, lot 6 231 028 liséré en rose et indiqué HQ



Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1229245008

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver une promesse bilatérale par laquelle la Ville achète, de gré à gré, d'Hydro-Québec, deux terrains dans le projet du Secteur l'Assomption-Longue-Pointe, pour la prolongation du boulevard l'Assomption ainsi que pour les fins de réserve foncière, lesquels sont connus et désignés comme une partie du lot 5 566 588 et le 6 231 028 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 26 056 816 $, plus les taxes applicables. N/Ré:31H12-005-2274-02. Mandat 22-0396-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD 1229245008_SUM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-13

Cédric AGO
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-7660
Division : Div. Conseil Et Soutien Financier - Point De Serv. Brennan

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables. / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec. N/Ré:31H12-005-2174-02.

Il est recommandé:

1. d'approuver une promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal le terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 254 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'aménagement d'infrastructure routière dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, ayant front sur la rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables;

2. d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse pourvu que cet acte de vente soit, de l'avis des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;

3. d'inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-09-12 12:14

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227723005**

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables. / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec. N/Ré:31H12-005-2174-02.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la stratégie immobilière (« SSI ») a été mandaté par le Service de l'urbanisme et de la Mobilité (« SUM ») pour acquérir un terrain situé dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ayant front sur la rue Hochelaga afin de permettre le prolongement du boulevard de l'Assomption. Ce terrain appartient à la Société québécoise des infrastructures (« SQI ») qui l'a récemment acquis du ministère des Transports du Québec (« MTQ »). Le prolongement consiste à construire une nouvelle route vers le sud afin de relier le boulevard de l'Assomption à la rue Notre-Dame Est. Ce nouveau tronçon de route et ces travaux de voirie municipale sont nécessaires par les projets du réseau du MTQ relatifs à l'autoroute 25, ainsi qu'à l'amélioration de l'accès au site du Port de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1201 - 4 juillet 2018 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.
CE17 1491 – 23 août 2017 - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin d'assurer la tenue d'une démarche de consultation publique portant sur les orientations préliminaires de développement économique et d'aménagement urbain sur le projet de parc d'entreprises voué à la logistique à valeur ajoutée dans le secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

CG16 0757 - 22 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souligny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame Est.

CM16 1484 - 19 décembre 2016 - Adoption - Règlement de contrôle intérimaire relatif aux

nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation.

CM16 1268 - 21 novembre 2016 - Adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « territoire d'application » joint à l'annexe A de la résolution.

CM12 0092 - 20 février 2012 - Déclaration sur le développement du Port de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, la promesse bilatérale par laquelle la SQI s'engage à vendre à la Ville de Montréal, sans aucune garantie légale de qualité, aux seuls risques et périls de la Ville, un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 9 520,2 m², ayant front sur la rue Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (« l'Immeuble »), pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables, aux fins d'aménagement d'infrastructure routière, tel qu'illustré sur les plans A et P.
Ce sommaire décisionnel vise aussi à approuver l'acquisition, pourvu que l'acte de vente soit substantiellement conforme, de l'avis du Service des affaires juridiques, aux termes et conditions prévus à la présente promesse. La vente de l'Immeuble devra être approuvée par le Conseil du trésor du gouvernement du Québec, le cas échéant.

Le Service de l'environnement a été consulté afin de valider la contamination des sols, la réhabilitation requise et la présence d'un milieu humide en lien avec cette transaction. Les coûts estimés de la réhabilitation sont estimés à 196 400$, sous réserve des études environnementales disponibles. Nonobstant que la Ville ne dispose pas de données récentes de caractérisation des sols sur cet immeuble, selon les documents obtenus de la SQI, une activité désignée au Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT) s'est déroulée sur le terrain, donc les dispositions de la section IV de la Loi sur la qualité de l'environnement qui entraînent certaines obligations (attestation des études par un expert, inscription d'un avis de contamination, approbation d'un plan de réhabilitation, etc...) s'appliqueront. La promesse bilatérale prévoit une clause permettant à la Ville de compléter les vérifications diligentes à cet effet et de rendre nulle et non avenue ladite promesse dans l'éventualité où les résultats des expertises s'avéraient non satisfaisants. Il est à noter qu'un programme d'aide financière intitulé ''Subvention pour la réhabilitation de terrains contaminés'' est actuellement en vigueur, et ce, alors que la date limite pour déposer une demande est le 31 décembre 2023.

Soulignons que l'Immeuble est libre de toute construction, mais il fait l'objet d'une entente d'occupation échue pour l'usage d'affichage publicitaire identifié au nom d'Astral Media, laquelle entente a été conclue par le MTQ, l'ancien propriétaire. La SQI s'engage à renégocier cette entente préalablement à la signature de l'acte de vente et prévoir une disposition permettant la résiliation au plus tard 90 jours suivant la vente de l'Immeuble à la Ville. Avant la signature de l'acte de vente, la SQI remettra à la Ville une copie de ladite entente. La Ville ne sera aucunement responsable des frais et des pénalités assimilés à la résiliation de cette entente, mais percevra les revenus postérieurs à la date de signature de l'acte de vente, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le SSI recommande l'approbation de la Promesse pour les motifs suivants:

- L'Immeuble est requis pour le prolongement du boulevard de l'Assomption au sud de la rue Hochelaga;

- Ces travaux de voirie municipale sont nécessaires par les projets du réseau du MTQ relatifs à l'autoroute 25;

- Le prolongement du boulevard aura pour effet d'améliorer l'accès au site du Port de Montréal;

- Le prix d'acquisition de l'immeuble est conforme à la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SSI en date du 13 mai 2022;

- Tous les intervenants concernés sont en faveur de l'acquisition de l'Immeuble.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition d'un montant maximal 2 578 715,57 $ net de ristourne sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération **RCG 16-065 dans le 59027 - Prolongement de l'avenue Souligny et du boulevard de_l'Assomption - Nouvel accès au port.** Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2022-2031. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le budget net requis (k$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2022-2031 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années:

Projets	**2022**	**2023**	**2024**	**Ultérieur**	**Total**
59 027 - Prolongation de l'avenue Souligny et du boulevard de l'Assomption - Nouvel accès au port	2579				2579
Total	**2579**				**2579**

<u>Budget de fonctionnement du SSI</u>:

Une demande d'augmentation récurrente du budget des frais d'entretien/réparation a été soumise dans le cadre du processus de confection du budget 2023 pour couvrir cette dépense.

ENTRETIEN ET PROPRETÉ	**2022 (Taxes incluses)**	**2023 (Taxes incluses)**	**2024 (Taxes incluses) et subséquentes**
Blocs de béton et chaînes	-	**21 900$**	**-**
Enlèvement de dépôts sauvages	-	**15 000$**	**15 000 $**
Tonte de pelouse et entretien paysager	-	**3 000$**	**3 000$**
Enlèvement de graffitis	-	**2 000$**	**2 000$**
Affichage	-	**5 000$**	-
Total propreté	-	**46 900$**	2**0 000$**

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il constitue une première étape à la réalisation des orientations de l'OCPM portant sur la vision de développement économique et urbain du secteur Assomption Sud - Longue-Pointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La présente acquisition est requise pour le prolongement du boulevard de l'Assomption. Un retard ou un refus d'approuver le présent dossier décisionnel nuirait au projet de prolongement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 n'a pas d'impact sur ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente à l'automne 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BEAULIEU, Service des infrastructures du réseau routier

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Daniel BEAULIEU, 7 septembre 2022
Pierre-Paul SAVIGNAC, 1er septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Maxime NADEAU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0541
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-31

Gérard TRUCHON
chef(fe) de division par intérim - transactions immobilieres

Tél : 438-229-8975
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice de service
Tél :
Approuvé le : 2022-09-09

Dossier décisionnel

Grille d'analyse Montréal 2030

Version : juillet 2021

Le présent document constitue la grille d'analyse Montréal 2030 devant être remplie par les responsables des dossiers décisionnels pour compléter la rubrique « Montréal 2030 ».

Pour vous aider dans cet exercice, vous pouvez en tout temps vous référer au document « Guide d'accompagnement - Grille d'analyse Montréal 2030 » mis à votre disposition dans la section « Élaboration des dossiers décisionnels (GDD) » de l'intranet. Ce guide d'accompagnement vous fournit de plus amples informations sur le contexte de cet exercice, l'offre d'accompagnement, comment compléter la rubrique « Montréal 2030 » et la présente grille d'analyse ainsi qu'un glossaire.

Veuillez, s'il vous plaît, ne pas inclure la première page de ce document dans la pièce jointe **en format PDF**.

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229245008 et #22-0396-T
Unité administrative responsable : Service de la stratégie immobilière, division des Transactions immobilières
Projet : Terrains Rosmac / Boisé Steinberg

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	*X*		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

1) Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050;

2) Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision;
3) Accroître et diversifier l'offre de transport en fournissant des options de mobilité durable (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous;

19) Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.
20) Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole;

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

1) Diminution importante des GES par la réduction des distances parcourues par les camions du Port et l'importante réduction des arrêts-départs des véhicules lourds;

2) Ajout d'aménagements paysagers de qualité, d'espaces verts publics, d'un parc linéaire, de plantations ainsi que la mise en valeur des eaux de ruissellement dans un secteur pauvre en aménagement constitué de friches industrielles contaminées couvertes d'espèces invasives; Réduction annuelle des surverses au fleuve d'eaux usées non-traitées de 250 000 m³ à 500 m³ ;

3) Création, prolongement et maillage des réseaux de transport actif de l'arrondissement grâce au Projet, incluant le ReV Souligny; Intégration du REM de l'Est et de deux de ses gares au Projet, incluant maillage des transports actifs et collectifs; Désenclavement de la station de métro l'Assomption venant faciliter sa desserte par Bus;

19) Diminution des nuisances sonores le long de la rue Notre-Dame grâce au redéploiement des trajets des véhicules lourds du Port sur le Projet; Transfert de la circulation de transit depuis les quartiers MHM vers Notre-Dame / apaisement de ces quartiers grâce à la restauration du rôle artériel de la rue Notre-Dame grâce au Projet;

20) Favoriser la compétitivité et l'efficacité du Port de Montréal tout en diminuant ses émanations de GES et ses autres nuisances;

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : • Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 • Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 • Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales • Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?	**x**		
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** • Respect et protection des droits humains • Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**x**		
b. **Équité** • Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**x**		
c. **Accessibilité universelle** • Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**x**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle



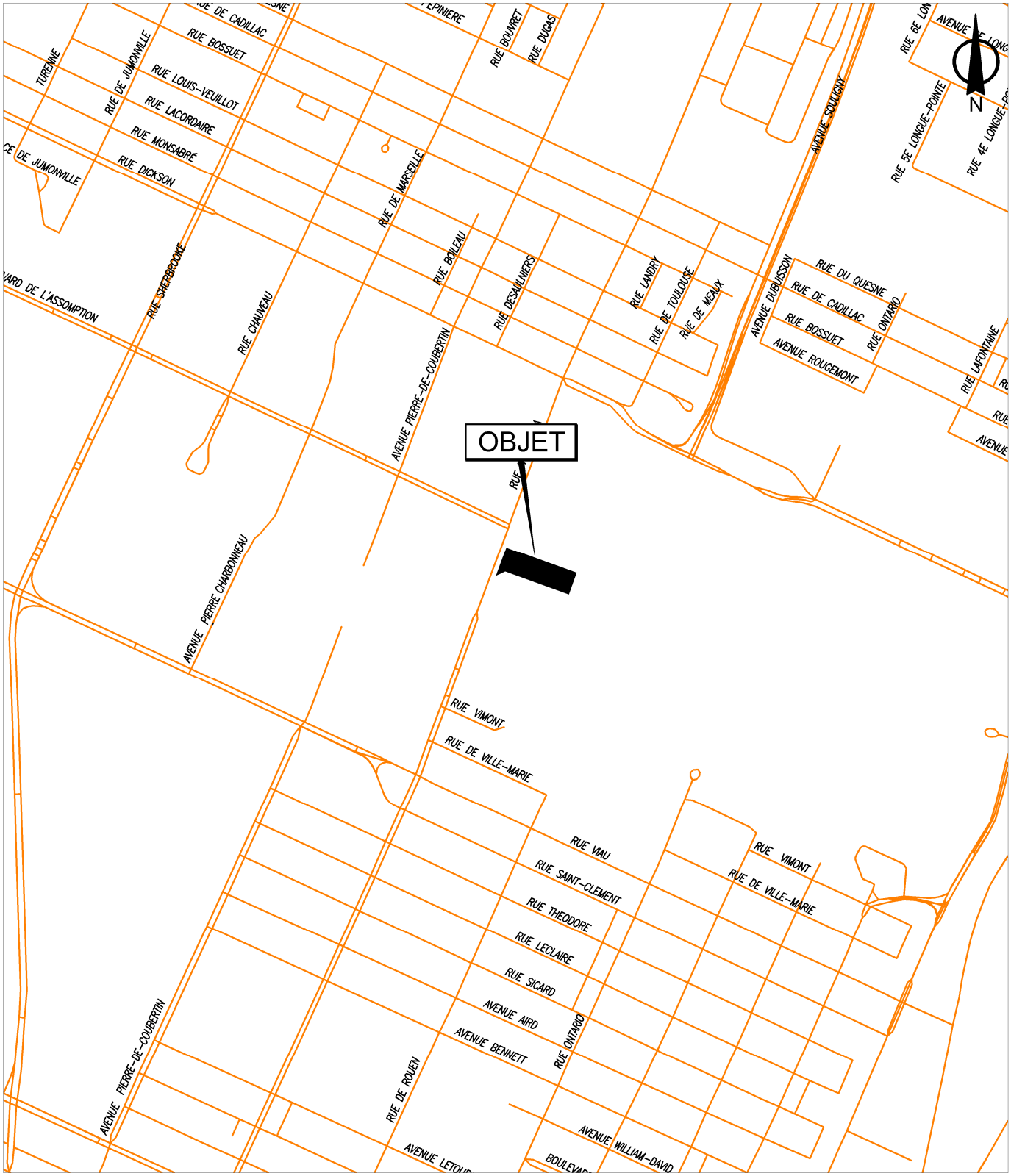
SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-2174-02
Mandat: 19-0253-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:1500
Date: 16-06-2020

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-2174-02
Mandat: 19-0253-T
Dessinateur: JR
Échelle: -
Date: 16-06-2020

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1227723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables. / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec. N/Ré:31H12-005-2174-02.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et sa forme la promesse de vente et d'achat ci-jointe. Nous avons reçu la confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet. Toutefois, l'acte de vente ne pourra pas être signé tant que le Vendeur n'aura pas été obtenu toutes les autorisations gouvernementales requises, le cas échéant.

n/d 20-002702

FICHIERS JOINTS

2022-09-09 Version Promesse- Ville-SQI version finale.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-589-7571

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-09

Caroline BOILEAU
Notaire
Tél : 514-589-7571
Division : Division droit notarial

PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACHAT

ENTRE : **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES** personne morale de droit public constituée par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, chapitre I-8.3) ayant son siège au 1075, rue de l'Amérique-Française, Québec, province de Québec, G1R 5P8, agissant et représentée par madame Chantal Couturier, sa vice-présidente aux stratégies immobilières et aux affaires corporatives dûment autorisée à agir aux termes du Règlement sur la signature de certains documents de la Société québécoise des infrastructures, lequel est adopté en vertu de l'article 76 de ladite Loi et est toujours en vigueur;

(« **Vendeur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par _____dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du 23 janvier 2006; et

b) de la résolution numéro _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du_____.

(« **Acheteur** »)

Ci-après collectivement nommés les (« **Parties** »).

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'Acheteur désire réaménager le boulevard de l'Assomption dans le secteur de la rue Hochelaga;

ATTENDU QUE l'Acheteur souhaite acquérir le lot 6 254 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que plus amplement décrit au paragraphe 2 des présentes et tel que plus amplement montré sur le plan cadastral parcellaire préparé par M. Éric Deschamps, arpenteur-géomètre, sous sa minute 12550, en date du 12 juin 2018, lequel plan est joint aux présentes comme annexe 1 pour en faire partie intégrante (Ci-après l'« **Immeuble** »);

ATTENDU QUE le Vendeur a acquis l'Immeuble par décret le 30 octobre 2019;

ATTENDU QUE le Vendeur est disposé à procéder à la vente et l'Acheteur à procéder à l'acquisition de l'Immeuble, selon les conditions et modalités énoncées aux présentes (la « **Promesse** »).

EN FOI DE QUOI LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante des présentes;

2. **Description de l'Immeuble**

Un immeuble connu et désigné comme suit étant le lot numéro SIX MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE NEUF CENT DOUZE (6 254 912) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, contenant une superficie de 9 520,2 m^2 ;

Sans bâtiment dessus construit;

3. Prix et mode de paiement

3.1 Le prix d'achat sera de **DEUX MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE-SIX MILLE DEUX CENT DOUZE** dollars canadiens (**2 456 212,00** $ CA) (ci-après le « **Prix d'Achat** ») payable au Vendeur par chèque ou virement bancaire, le jour de la signature de l'acte de vente par l'Acheteur. L'Acheteur convient de payer le Prix d'Achat au Vendeur lors de la signature de l'acte de vente. Le notaire instrumentant retiendra ledit chèque, représentant le Prix d'Achat jusqu'à ce que l'acte de vente soit publié et porté au registre foncier sans inscription préjudiciable au titulaire du droit publié. Le notaire instrumentant devra confirmer par écrit au Vendeur qu'il a en sa possession le chèque au montant du Prix d'Achat et libellé à l'ordre du Vendeur, et ce, avant la signature de l'acte par le Vendeur.

3.2 Il est entendu et convenu que le Prix d'Achat n'inclut pas la taxe sur les produits et services (TPS) ni la taxe de vente du Québec (TVQ), le paiement desdites taxes, lorsqu'applicable, étant à l'entière responsabilité de l'Acheteur**.**

4. Vérification Diligente par l'Acheteur

À compter de la date de signature de la présente Promesse par les Parties, l'Acheteur disposera de quatre-vingt-dix (90) jours (la « **Période de Vérification Diligente** ») pour effectuer, selon les modalités prévues aux présentes, les expertises nécessaires afin de se satisfaire des éléments suivants :

- Le titre du Vendeur relativement à l'Immeuble, l'état matériel et environnemental de l'Immeuble, ainsi que la conformité aux lois et règlements applicables émanant des autorités ayant compétence sur l'Immeuble.

5. Options de l'Acheteur durant la Période de Vérification Diligente

5.1 Durant la Période de Vérification Diligente, l'Acheteur doit peut poser l'un ou l'autre des gestes suivants moyennant un avis écrit au Vendeur :

a) Aviser le Vendeur par écrit de son insatisfaction quant à certaines questions se rapportant à sa vérification diligente; ou

b) Aviser le Vendeur par écrit qu'il se déclare satisfait des résultats de sa vérification diligente.

5.2 Si l'Acheteur néglige de donner l'un des avis prévus au paragraphe 5.1 des présentes, l'Acheteur est réputé être satisfait des résultats de sa vérification diligente à l'expiration de la Période de Vérification Diligente.

5.3 Si l'Acheteur remet l'avis écrit visé au paragraphe 5.1 (a) des présentes, le Vendeur devra aviser par écrit l'Acheteur, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration de la Période de Vérification Diligente :

a) Qu'il est incapable, ou qu'il refuse, à sa seule discrétion, de régler les questions soulevées par l'Acheteur. L'Acheteur pourra alors soit i) renoncer à son insatisfaction, ou ii) maintenir celle-ci; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera alors résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre;

b) Qu'il est disposé à s'engager à régler les questions soulevées par l'Acheteur avant ou à la Date de Clôture ou à toute autre date convenue entre les Parties, ou qu'il propose d'ajuster à la baisse le Prix d'Achat pour prendre en compte celles-ci. L'Acheteur pourra, à sa seule discrétion, soit i) accepter ou ii) refuser la proposition du Vendeur; dans ce dernier cas, la présente Promesse sera alors résiliée sans possibilité de recours de part et d'autre. Le cas échéant, les instances compétentes de chacune des Parties devront approuver l'ajustement à la baisse du Prix d'Achat.

6. Droit d'Inspection

6.1 Au cours de la Période de Vérification Diligente, moyennant la remise au Vendeur d'un préavis approprié répondant aux exigences raisonnables de celui-ci, l'Acheteur sera autorisé à effectuer, pendant les heures normales de bureau, les expertises et inspections requises relativement à l'Immeuble qui doivent être effectuées sur les lieux. Ces expertises ou inspections devront débuter et se terminer au cours de la Période de Vérification Diligente. Toutefois, sans restreindre le caractère général de ce qui précède, durant la Période de Vérification Diligente et par la suite jusqu'à la Date de Clôture, l'Acheteur pourra accéder à l'Immeuble à ses propres frais et risques avec le consentement préalable du Vendeur et en présence d'un représentant de ce dernier.

6.2 Les tests, inspections, expertises effectués et l'obtention des résultats des analyses par l'Acheteur ou ses représentants seront faits aussi rapidement que possible, aux frais et risques de l'Acheteur. L'Acheteur déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera pas tenu de souscrire aucune assurance de quelque nature que ce soit. L'Acheteur déclare que ces tests, expertises et inspections seront effectués à des périodes et selon des modalités à être approuvées par le Vendeur. Un représentant du Vendeur pourra être présent durant les tests et inspections visés.

6.3 Les dommages causés à l'Immeuble, le cas échéant, par suite de l'entrée de l'Acheteur dans celui-ci ou dans toute partie de celui-ci, ou en raison des activités de l'Acheteur ou de ses représentants en rapport avec les dispositions de la présente Promesse, seront promptement réparés par l'Acheteur à la pleine satisfaction du Vendeur. L'Acheteur indemnisera le Vendeur à l'égard des poursuites, frais, responsabilités ou dommages découlant, le cas échéant, de l'entrée de l'Acheteur dans l'Immeuble et des activités réalisées par l'Acheteur ou par ses représentants aux fins de l'inspection de l'Immeuble, conformément au présent paragraphe ou à tout autre paragraphe de la présente Promesse. Après avoir avisé l'Acheteur desdits dommages et en cas d'inaction de l'Acheteur à cet égard, le Vendeur pourra faire réaliser les travaux, aux frais de l'Acheteur.

6.4 Sous réserve des autres dispositions de la présente Promesse, les obligations de l'Acheteur stipulées au paragraphe 6.3 des présentes subsistent après la résiliation de la présente Promesse.

7. Engagements du Vendeur

Le Vendeur prend les engagements suivants :

Le Vendeur fera en sorte qu'aucune, offre de location, droit d'occupation ou autre contrat ou entente affectant l'Immeuble et pouvant lier l'Acheteur lors de l'acquisition de l'Immeuble à l'exception de l'entente d'occupation qui existe entre le Vendeur et Astral Média pour la présence d'un (1) panneau publicitaire localisé en bordure de la rue Hochelaga et possiblement sur une partie de l'Immeuble. Dans l'éventualité où cette entente affecte l'Immeuble, cette dernière prendra fin au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la signature de l'acte de vente. L'Acheteur, le cas échéant, ne sera aucunement responsable des frais ou pénalités afférents à ladite résiliation. Le Vendeur s'engage à transmettre à l'Acheteur la preuve de résiliation de l'entente préalablement à la signature de l'acte de vente. À l'exception de l'entente mentionnée précédemment, l'Immeuble devra être totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles, et ce, à la date de signature de l'acte de vente.

8. Documentation

Aucun document, renseignement ou expertise concernant l'Immeuble ne sera fourni à l'Acheteur par le Vendeur ou ses représentants. Notamment, le Vendeur ne sera tenu de

fournir ni titres, ni certificat de recherche, ni certificat de localisation, ni plan relativement à l'Immeuble.

9 Modalités de la vente

9.1 L'Immeuble, ainsi que toutes les installations, accessoires et équipements inclus avec celui-ci, s'il en est, seront vendus sans aucune garantie, ni légale, ni conventionnelle, sur une base « **telle quelle** » et entièrement « **aux risques et périls de l'Acheteur** ».

9.2 Aucune représentation, expresse ou tacite, n'est faite ou ne sera faite par le Vendeur et ses représentants notamment quant à la description, à la condition, au coût, aux dimensions, aux usages ou destinations possibles, à la valeur, à la conformité pour l'utilisation, à la qualité ou la quantité, ni quant à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements ou des énoncés fournis à l'Acheteur.

10 Condition préalable à la vente

10.1 La signature de l'acte de vente est conditionnelle à l'obtention par le Vendeur des autorisations de son conseil d'administration et des autorisations gouvernementales. Dès réception desdites autorisations, le Vendeur avisera par écrit sans délai, l'Acheteur.

10.2 Si la condition précitée ne peut être remplie, le Vendeur pourra, à son gré, résilier la présente Promesse en remettant un avis écrit en ce sens à l'Acheteur et, en pareil cas, le Vendeur et l'Acheteur seront libérés de leurs obligations aux termes des présentes, sans possibilité de recours de part et d'autre.

11 Clôture de la transaction

11.1 Les Parties s'engagent à signer l'acte de vente et tous les autres documents accessoires requis, s'il en est, pour donner plein effet à la présente Promesse devant le notaire choisi par l'Acheteur, et ce, dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'obtention des autorisations prévues au paragraphe 10 des présentes ou à toute autre date dont les Parties peuvent mutuellement convenir (appelée, aux fins des présentes, la « **Clôture** » ou la « **Date de Clôture** »).

11.2 L'Acheteur deviendra propriétaire et prendra possession de l'Immeuble à la date de signature de l'acte de vente et en assumera tous les risques et responsabilités à compter de cette date. L'**Acheteur** devra prendre l'Immeuble avec toutes les servitudes actives et passives et autres charges pouvant l'affecter et s'obligera de plus à respecter, s'il y a lieu, toutes les obligations auxquelles s'était engagé le **Vendeur** dans son ou ses titres d'acquisition.

12 Taxes et impositions foncières

12.1 Les immeubles appartenant à l'Acheteur sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

En conséquence, l'Acheteur remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, toute portion des taxes municipales ou de sommes en tenant lieu payées en trop.

De plus, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date de la signature de l'acte de vente, toute portion des taxes scolaires payées en trop, sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Tout remboursement de taxes municipales ou scolaires ou de sommes en tenant lieu, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant de la vente.

13 Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente du Québec (TVQ)

Le cas échéant, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec seront à la charge de l'Acheteur. Les numéros d'enregistrement de l'Acheteur sont : (TPS) 121364749 RT 0001 et (TVQ) 1006001374 TQ0002. Les numéros d'enregistrement du Vendeur sont T.P.S. : 869515601RT 0098, T.V.Q. : 1002235486TQ 0001;

14 Frais

L'Acheteur devra assumer les frais de sa vérification diligente et de la préparation de l'acte de vente, des documents accessoires à l'acte de vente, à sa publication au registre foncier et des copies requises, dont une copie conforme pour le Vendeur. Les Parties assumeront les frais de leurs propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

15 Acte de vente

L'acte de vente, qui devra reproduire toutes les modalités et conditions pertinentes de la présente Promesse, et les documents accessoires à celui-ci seront préparés et reçus par le notaire désigné par l'Acheteur. L'Acheteur a soumis au Vendeur un projet d'acte de vente préalablement à la signature de la présente Promesse par les parties.

16 Indivisibilité de la Promesse

La présente Promesse constitue l'intégralité et la totalité de l'entente conclue entre les Parties et aucun autre document ou entente verbale antérieur ou concomitant n'est admis pour modifier de quelque façon que ce soit les dispositions de la présente Promesse ou son interprétation, à moins qu'une telle modification ne soit contresignée par les Parties.

17 Entente complète

Lorsque l'acte de vente sera signé, il constituera l'entente complète entre les Parties quant à son objet, lequel annulera toutes les ententes précédentes à ce sujet, notamment la présente Promesse.

18 Cession de la Promesse

La présente Promesse s'appliquera au profit des Parties aux présentes et elle liera celles-ci de même que leurs successeurs respectifs et leurs ayants droit autorisés. L'Acheteur ne peut céder la présente Promesse sans l'approbation préalable du Vendeur**.** Le cas échéant, le cessionnaire doit s'engager à respecter les modalités et conditions énoncées dans la présente Promesse et à exécuter la totalité des obligations incombant à l'Acheteur en vertu des présentes.

19 Avis

Si un avis, une demande, un accord ou un consentement est exigé ou peut être donné en vertu des présentes, il doit être effectué par écrit et livré en personne ou expédié par poste certifiée, service de messagerie ou par courriel, comme suit :

Si l'avis est destiné au Vendeur : **SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

À l'attention de Mme Chantal Couturier
Vice-présidente aux stratégies immobilières et aux affaires corporatives
1075, rue de l'Amérique-Française, 2e étage
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone : 418 646-1766, poste 3485
Courriel : ccouturier@sqi.gouv.qc.ca

Si l'avis est destiné à l'Acheteur : **VILLE DE MONTRÉAL**

À l'attention de Mme Francine Fortin

Directrice de la stratégie immobilière
303 rue Notre-Dame Est, bureau 2A-22
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Téléphone cellulaire : 514-501-3390
Courriel : francine.fortin@ville.montreal.qc.ca

Tout avis ou autre document est réputé donné et reçu le jour de sa livraison en mains propres ou, s'il est expédié par la poste, deux (2) jours suivant la date de la mise à la poste, ou, s'il est expédié par courriel sera considéré comme reçu le jour et l'heure de sa transmission. L'Acheteur et le Vendeur peuvent, en remettant un avis écrit à l'autre partie, indiquer une autre adresse ou un autre courriel auxquels les avis peuvent être transmis.

20 Jour ouvrable

Advenant qu'une date prévue aux termes de la présente Promesse ou une date marquant la fin d'une période prévue par la présente Promesse tombe un jour férié, un samedi ou un dimanche, la date en question sera réputée être le prochain jour ouvrable.

21 Droit applicable

La présente Promesse est régie par les lois de la province de Québec où est situé l'Immeuble, ainsi que par les lois du Canada applicables dans cette province.

22 Exemplaires

La présente Promesse peut être signée en plusieurs exemplaires, chaque exemplaire signé ayant valeur d'original, et l'ensemble des exemplaires, une fois rassemblés, constituant un seul et même document.

23 Règlement sur la gestion contractuelle

L'Acheteur a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et il a remis une copie de ce Règlement au Vendeur. L'acte de vente contiendra une déclaration à cet effet.

24 Commission

L'Acheteur confirme au Vendeur qu'il n'a pas traité avec quelque autre agence immobilière.

25 **<u>Acceptation de l'offre par le Vendeur</u>**

La présente Promesse doit être acceptée par le Vendeur dans les trente (30) jours suivant la signature de l'Acheteur (le **« Délai d'Acceptation »**). Cette acceptation doit être transmise à l'Acheteur au plus tard à la fin du Délai d'Acceptation, sinon la présente Promesse sera nulle et non avenue.

SIGNÉE le _____ jour de _____ 2022

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Nom :
Titre :

ACCEPTÉE le _____ jour de _____ 2022

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Par : _____
Chantal Couturier
Vice-présidente aux stratégies immobilières et aux affaires corporatives

ANNEXE 1

PLAN CADASTRAL

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227723005

Unité administrative responsable :	Service de la stratégie immobilière , Direction , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver la promesse bilatérale par laquelle la Société québécoise des infrastructures s'engage à vendre à la Ville de Montréal, un terrain vacant, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans le cadre du projet de prolongement du boulevard de l'Assomption, pour le prix de 2 456 212 $, plus les taxes applicables. / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 6 254 912 du cadastre du Québec. N/Ré:31H12-005-2174-02.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds-GDD 1227723005 entretien terrain aggloV3.xlsx

GDD _SUM_1227723005.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Tél : (514) 872-8914

Co-auteur
Pierre Blanchard
Conseiller budgétaire
Tel.: 514-872-6714

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-09

Cédric AGO
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-1444

Division :

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2022/09/22
17:00

(3)

Dossier # : 1222621001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

Il est recommandé :
1- de résilier le Contrat à Ricova à une date à être déterminée par le Directeur du service de
l'environnement ou au plus tard le 14 novembre 2022 ;
2- de déléguer au Directeur de l'environnement la décision de déterminer la date de la résiliation du
Contrat à Ricova qui soit dans le meilleur des intérêts de la Ville pour autant que la date de résiliation
qu'il déterminera soit avant le 14 novembre 2022 ;
3- d'autoriser le Directeur de l'environnement à signer tout document et à poser tout geste utile et
nécessaire dans le but que la résiliation du Contrat à Ricova soit effective avant le 14 novembre 2022.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-09-15 16:43

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1222621001**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Résiliation du contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 septembre 2017, la Ville octroie à la société La Compagnie de recyclage de papiers MD inc. (MD) le Contrat Lachine incluant la conception, la construction d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR Lachine) (CG17 0486, Dépense de 46,2 M$, taxes incluses).
Le 3 février 2020, MD se place sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC).

Le 27 juillet 2020, au terme d'une ordonnance de dévolution et de diverses transactions, Services Ricova inc.(Ricova) acquiert le Contrat Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

G20 0315 18 juin 2020 Approuver la signature d'un contrat avec La Société V.I.A. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 10 ans pour une somme de 59 580 113 $ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 59 580 113 $ – Contrat de gré à gré / Approuver un projet de contrat à cette fin. Autoriser un virement budgétaire du compte corporatif de la ville pour l'année 2020 de 2 479 805 $ et un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 5 050 403 $ en 2021 et indexé annuellement pour les années suivantes jusqu'en 2030, ajustement total de 54 901 665 $.

CE20 0612 6 mai 2020 Autoriser le dépôt d'une demande auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin que la Ville obtienne l'autorisation de la Ministre pour conclure un contrat de services dont la dépense est supérieure à 1 000 000 $ avec une entreprise non inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter (REA) alors qu'elle devrait l'être (art. 573.3.3.3 LCV et 25.0.3 (3) de la LCOP)

CE20 0244 – 19 février 2020 d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 $ avec un organisme à but non lucratif pour l'opération du centre de tri des matières recyclables de Lachine;

CG19 0429 - 19 sept 2019 : Accorder un contrat à Rebuts Solides Canadiens Inc. pour le service de tri et mise en marché de matières recyclables de l'Agglomération de Montréal. - Dépense totale de 62 453 877 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17343 Option B - (1 soum.).

CG18 0296 - 30 mai 2018 : Résilier les trois (3) contrats avec Rebuts Solides Canadiens pour le tri et la mise en marché des matières recyclables, approuver la signature d'un contrat avec Rebuts Solides Canadiens pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois pour une somme de 29 226 907 $ taxes incluses et autoriser une dépense totale de 29 226 907 $ – Contrat de gré à gré / prouver un projet de contrat à cette fin.

CG17 0486 - 28 sept 2017 : Accorder un contrat à la firme La Compagnie de recyclage de papiers MD Inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables (CTMR), site Fairway et François-Lenoir, arrondissement de Lachine. Dépense totale de 49 711 904,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5846 (4 soumissions).

DESCRIPTION

Ricova a repris le CTMR Lachine en 2020 à la phase conception-construction et n'a, à ce jour, pas été en mesure de la compléter.

Dans l'intervalle, Ricova avait l'obligation d'exploiter à ses frais le CTMR Lachine, ce qu'elle a fait sans atteindre le niveau de qualité des matières triées prévu au contrat.

La Ville a transmis à Ricova plusieurs lettres et mises en demeure à Ricova pour qu'elle termine la phase conception-construction et aussi pour qu'elle améliore la qualité du système de tri du CTMR Lachine pour satisfaire aux exigences au contrat. Malgré ces enjeux contractuels, Ricova était en mesure de trouver une voie pour valoriser les matières recyclées.

Or, cette capacité de Ricova de valoriser les matières recyclables s'est détériorée. La Ville a constaté une accumulation des matières sur le site du CTMR Lachine et en particulier à l'intérieur du bâtiment. Il était donc devenu urgent d'agir d'autant plus qu'en 2021, deux incendies étaient survenus. Une mise en demeure a donc été transmise à Ricova le 23 juin 2022.

Le 5 juillet 2022, Ricova a exprimé avoir un problème de transport tant au niveau local qu'outre mer.

Le 25 juillet 2022, la Ville a transmis une autre mise en demeure notamment parce que cette fois les matières s'accumulaient à l'intérieur du bâtiment parfois au-delà du système de gicleurs.

Le 8 août 2022, Ricova se plaignait à la Ville de l'état des marchés.
Le 18 août 2022, Ricova, par l'entremise de ses procureurs, a prétendu que son impossibilité à réaliser un tri efficace découlait des matières recyclables qu'elle recevait de la Ville alors que le contrat ne prévoit aucune exigence à cet effet, ce que la Ville a d'ailleurs rappelé à Ricova dans une lettre du 26 août 2022.

Le 30 août 2022, Ricova a écrit un courriel à la Ville disant qu'elle est dans l'impossibilité d'expédier le papier et le carton en ce moment.

À la suite de ce courriel, une rencontre d'urgence a eu lieu entre la Ville et Ricova le 31 août 2022 suivie, d'une lettre le 2 septembre 2022 de la Ville à Ricova exposant diverses pistes de solutions.

Le 6 septembre 2022, Ricova par l'entremise de son président M. Dominic Colubriale, justifiait son incapacité de vendre les matières recyclables notamment en raison d'exigences plus sévères de Douanes Canada et avisait la Ville qu'elle ne serait plus en mesure d'accueillir des matières recyclables au CTMR Lachine après le 11 septembre 2022.

Depuis, les matières s'accumulent sur le site du CTMR Lachine et la Ville est constamment à risque que Ricova cesse d'accueillir des matières recyclables.

Par conséquent, le Service de l'environnement de la Ville considère qu'il est urgent d'agir et recommande à ses instances qu'il lui soit autorisé d'exercer la résiliation prévue au contrat du CTMR Lachine afin d'éviter aux citoyens une rupture des services essentiels du CTMR Lachine.

La résiliation proposée, si elle est entérinée par les instances, fera en sorte que le contrat conclu en 2020 pour opérer le centre de tri de Lachine avec la Société Vie, Intégration, Apprentissage pour handicapés inc. (ci-après « VIA ») entrera en vigueur puisque la condition suspensive prévue à ce contrat, soit la résiliation du contrat du CTMR Lachine, sera maintenant effective (ci-après le « Contrat VIA », résolution CG20 0315).

JUSTIFICATION

Le centre de tri des matières recyclables de Lachine a débuté sa phase de rodage en novembre 2019. Le centre de tri de Lachine traite environ 60 % des matières recyclables générées sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Face à la menace évoquée par Ricova de cesser ses opérations et à l'accumulation des matières recyclables au centre de tri de Lachine, le Service de l'environnement recommande d'agir et de résilier le contrat du CTMR Lachine qui est actuellement sous la responsabilité de Ricova.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

À ce jour, la Ville a payé à Ricova tout ce qu'elle reconnaît devoir.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques.

Cela contribuera également à poursuivre les efforts qui visent à atteindre le taux de récupération des matières recyclables de 70 %, fixé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et repris par dans le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal. La valorisation des matières recyclables s'inscrit en effet dans les priorités énoncées afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, soit de limiter le recours à l'enfouissement.

La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ricova pourrait cesser les opérations à tout moment et prendre au dépourvu la Ville face à la gestion des matières recyclables à Lachine.

Dans ce contexte, le Service de l'environnement recommande la résiliation afin d'assurer la continuité des opérations du centre de tri de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le tri des matières recyclables est un service essentiel qui doit être maintenu malgré les événements de pandémie pour assurer le maintien des différentes filières de gestion des matières résiduelles. .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE - 16 septembre 2022

CM - 19 septembre 2022

CG - 22 septembre 2022

Début de la reprise des opérations par VIA dans les meilleurs délais et au plus tard le 14 novembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs..

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean THERRIEN, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves Ekila
chef(fe) de division - collecte transport et traitement des matieres residuelles

Tél : 514-243-9597
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-09-13

Éric BLAIN
C/d sout technique infrastructures CESM

Tél : 514 872-3935
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
directeur(-trice) gestion matieres residuelles infras
Tél :
Approuvé le : 2022-09-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
directeur(-trice) de service - environnement

Tél :
Approuvé le : 2022-09-15

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1222621001*
Unité administrative responsable : *Service de l'environnement*
Projet : Résiliation du contrat du centre de tri des matières recyclables (CTMR) de Lachine

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 1. Réduire de 55 % les émissions de GES sous les niveaux de 1990 d'ici 2030 et devenir carboneutre d'ici 2050 5. Tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** • Atteindre le taux de récupération des matières recyclables de 70 %, fixé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et repris dans le plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal; • Limiter le recours à l'enfouissement des matières recyclables valorisables afin d'atteindre l'objectif zéro déchet en 2030 tel qu'annoncé dans le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025; • Diminuer la surproduction des GES générés par les activités de collecte, transport et traitement des matières résiduelles, notamment par la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage des matières valorisables			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?	**x**		

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1227463001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division sécurité et aménagement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

Il est recommandé :

1. d'adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024;
2. de mandater l'ensemble des services municipaux pour la réalisation des actions les concernant dans ce Plan d'action;
3. et de mandater la Direction de la mobilité pour qu'elle coordonne la mise en œuvre de ce Plan d'action.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-01 08:42

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227463001**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division sécurité et aménagement durable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 poursuit l'objectif d'atteindre zéro décès et blessé grave sur le réseau routier montréalais, et ce, d'ici 2040.
La Vision Zéro est une philosophie de sécurité routière à laquelle la Ville de Montréal adhère depuis 2016. Le principe central de cette philosophie est que les décès et les blessures graves sur les routes sont évitables. La Vision Zéro nécessite l'adoption d'une approche de système sûr, dans laquelle toutes les composantes du système doivent agir ensemble de manière à réduire le risque de collision causant des décès et des blessés graves. Le tableau suivant présente l'approche traditionnelle en matière de sécurité routière par rapport à l'approche Vision Zéro.

Approche traditionnelle	Vision Zéro
Les décès et blessures graves sont une conséquence potentielle inévitable du besoin de se déplacer.	Les décès et blessures graves sont évitables et inacceptables; on doit pouvoir se déplacer sans mettre sa vie en danger.
On présuppose, dans la conception même du système routier, un comportement humain irréprochable.	On prend en compte, dans la conception même du système routier, la faillibilité et la vulnérabilité humaines.
La responsabilité de la collision est principalement attribuée à l'usager du système routier.	La responsabilité de la collision est partagée entre les concepteurs, les gestionnaires et l'usager du système routier.
Les ressources limitées d'analyse et de recherche sont éparpillées sur toutes les collisions, même les bénignes sans blessés.	Les ressources d'analyse et de recherche sont concentrées sur les collisions avec décès ou blessés graves.
Les interventions de sécurité sont réparties de façon réactive et ponctuelle, en priorisant les	Les interventions de sécurité sont basées sur une approche systémique, en agissant de

lieux réputés “accidentogènes”.	façon proactive sur l’ensemble des composantes du système routier.

Ce deuxième Plan d'action assure la continuité avec le premier plan Vision Zéro 2019-2021 en poursuivant, notamment les actions prioritaires entamées précédemment. Il a été élaboré par le biais de consultations internes et externes réalisées auprès des partenaires œuvrant en sécurité routière ou dans des domaines connexes. Les comités et les groupes de travail existants ont été conservés et mis à contribution pour l'élaboration du présent Plan d'action.

La Division sécurité et aménagement durable, relevant du Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, assure l'élaboration, la mise en application et le suivi de ce plan d'action auprès des partenaires concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0149 - 28 mars 2019 - Adopter le Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021.
CG18 0633 - 29 novembre 2018 - Adoption du budget 2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG17 0407 - 28 septembre 2017 - Dépôt de la réponse du conseil d'agglomération concernant le rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics (CTTP) sur la Cohabitation sécuritaire entre les usagers vulnérables et les véhicules lourds en milieu urbain, dans l'optique de la "Vision zéro" en matière de sécurité routière.

CM16 1019 - 26 septembre 2016 - Déclaration marquant l'engagement de la Ville de Montréal à la "Vision Zéro".

CE13 1603 - 9 octobre 2013 - Mise en place du Bureau de la Sécurité des Déplacements (BSD) avec pour mission de proposer les grandes orientations en matière de sécurité des déplacements sur le territoire de l’agglomération de Montréal, de mobiliser l’ensemble des partenaires internes et externes à la Ville, de les soutenir pour le développement de stratégies d’intervention et assurer la coordination des actions en découlant.

DESCRIPTION

Ce plan regroupe les actions liées aux enjeux récurrents observés sur le terrain et il présente des interventions conjointes à réaliser avec les partenaires concernés. En fonction des données cumulées au cours des cinq dernières années, la priorité de ce plan d'action est orientée sur les piétons, car ils représentent 46,9 % des décès et 27,9 % des blessés graves. Dans ce contexte, il importe d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables circulant sur l'espace public.
Le plan d'action Vision Zéro 2022-2024 (en pièce jointe) est divisé en quatre grands axes regroupant quelque onze objectifs, soit:

- **Axe 1 : Les enjeux spécifiques** :
  - Objectif # 1 : Inciter des comportements plus prévisibles et mitiger les conséquences des comportements imprévus
  - Objectif # 2 : Minimiser les risques associés aux caractéristiques du véhicule
  - Objectif # 3 : Corriger les déficiences de la signalisation
  - Objectif # 4 : Réduire les obstructions visuelles
  - Objectif # 5 : Prévenir les facultés altérées de l'usager
- **Axe 2 : Les enjeux globaux** :
  - Objectif # 6 : Réduire la distance de déplacement
  - Objectif # 7 : Favoriser des alternatives à l'automobile

- **Axe 3 : La connaissance des enjeux et l'efficacité des actions** :
    - Objectif # 8 : Améliorer la collecte et l'analyse des données
    - Objectif # 9 : Assurer la diffusion des données

- **Axe 4 : La portée de la Vision Zéro** :
    - Objectif # 10 : Consolider la mobilisation des partenaires
    - Objectif # 11 : Établir et renforcer les liens entre la Vision Zéro et les autres plans et politiques de la Ville et de ses partenaires.

L'analyse des collisions des dernières années sur le territoire montréalais a permis de cibler les enjeux les plus récurrents et prioritaires pour les fins de ce deuxième plan d'action Vision Zéro. Les objectifs de **l'axe 1** sont spécifiquement liés aux piétons puisqu'ils représentent une forte majorité des victimes avec blessés graves et mortelles.

L'axe 2 regroupe des actions visant la réduction globale de l'exposition aux risques de collision avec décès ou blessés graves. L'utilisation de l'automobile est le principal générateur de risques de collision. Dans ce contexte, il faut réduire le nombre de kilomètres parcourus sur l'île de Montréal. Ceci nécessite de réduire les distances quotidiennes parcourues et d'offrir des alternatives viables par le biais de modes de transport actifs et collectifs.

Le principal défi de la démarche Vision Zéro repose sur la fiabilité des données tant pour analyser les causes des collisions avec blessés graves et mortelles que pour mesurer l'efficacité des actions mises en place. **L'axe 3** poursuit cette démarche pour optimiser la gestion des données en collaboration avec les partenaires impliqués.

La démarche Vision Zéro implique de nombreux acteurs dans l'agglomération métropolitaine, et ce, autant pour la prise de décision, la coordination des actions que de la reddition de compte. **L'axe 4** vise à assurer un cadre de gouvernance efficient orienté vers la mobilisation et la cohérence des actions avec les partenaires.

JUSTIFICATION

La Vision Zéro est une démarche de sécurité routière axée sur une approche systémique et collaborative. Elle exige la mise en œuvre d'actions qui agissent sur plusieurs fronts en faisant intervenir divers partenaires.
Cette approche implique un changement de paradigme en sécurité routière nécessitant d'approfondir l'analyse des données de collisions pour réaliser des actions plus pertinentes et plus justes afin d'atteindre la cible visée.

Ainsi, l'approche Vision Zéro permet de réagir de façon proactive et systématique sur les facteurs de risque liés aux collisions au lieu d'effectuer des interventions ponctuelles en réaction à des collisions sur le réseau routier montréalais.

Depuis l'adoption du Plan de transport de la Ville de Montréal en 2008, le bilan des collisions des décès et des blessés graves s'est amélioré. Pour favoriser des conditions de mobilité sécuritaires répondant à l'approche Vision Zéro, les habitudes de déplacement doivent être modifiées tout en améliorant le sentiment de sécurité des citoyens. La reconnaissance de la priorité des usagers vulnérables, la réalisation d'aménagements adaptés aux besoins de la mobilité et les choix liés aux modes de transport des personnes et des marchandises permettent de réduire le nombre de collisions occasionnant des décès et des blessés graves.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Plan d'action Vision Zéro n'aura pas d'impact sur le cadre budgétaire de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Le Plan d'action Vision Zéro s'inscrit dans le cadre de Montréal 2030 ainsi que le Plan climat 2020-2030 et le Plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) 2050. Ensemble, ces plans visent à faire de Montréal une ville plus verte, plus inclusive et plus conviviale. À cette fin, la grille d'analyse Montréal 2030 a été déposée dans les pièces jointes du dossier décisionnel.
Le Plan stratégique Montréal 2030 vise la transformation de la ville vers la mobilité durable, le développement d'une économie circulaire ainsi que l'établissement de quartiers axés sur les besoins de proximité. Dans ce contexte, l'accès universel et équitable aux options de mobilité ainsi que l'approche inclusive de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont mis de l'avant. La planification des quartiers priorise l'approche intégrée en matière de sécurité urbaine et les options pour une mobilité plus active. La planification d'infrastructures modernes ainsi qu'un système de transport intégré et optimisé au sein de la métropole sont également au cœur de cette planification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Adoptée en 2016 et réaffirmée en 2019 avec l'adoption du premier Plan d'action, l'approche Vision Zéro est une priorité pour la Ville de Montréal et un incontournable pour assurer la sécurité de tous les usagers, notamment les plus vulnérables. La sécurité routière en milieu urbain est un défi de taille nécessitant un travail de collaboration continu entre la Ville et ses partenaires afin d'éliminer, d'ici 2040, les décès et les blessés graves sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication en lien avec l'adoption du Plan d'action est développée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 août 2022 - Présentation du Plan d'action au Conseil municipal
25 août 2022 - Adoption du Plan d'action par le Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc Andre DORION, Service de police de Montréal
Magalie PARE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Michel LEGAULT, Service de sécurité incendie de Montréal
Nathalie M MARTEL, Service des infrastructures du réseau routier
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie
Martin SAVARD, Service de la concertation des arrondissements
Marie-Josée MEILLEUR, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Marie-Josée MEILLEUR, 18 juillet 2022
Michel LEGAULT, 18 juillet 2022
Nathalie M MARTEL, 15 juillet 2022
Magalie PARE, 15 juillet 2022
Catherine ROUSSEAU, 15 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

Tél : 514-872-8990
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-14

Stanislaw KOMOROWSKI
chef(fe) de division - securite et amenagement du reseau arteriel

Tél : 514-872-8990
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Hugues BESSETTE
Chef de Division ing.

Tél : 514 872-5798
Approuvé le : 2022-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite
Tél :
Approuvé le : 2022-07-20



2022-2024

Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave

vision zéro

Table des matières

Les piétons au cœur des priorités 4

Une démarche en continu 5

La sécurité routière au coeur des préoccupations montréalaises 6

Les principes de la Vision Zéro 7

Une vision cohérente 9

Le bilan du Plan d'action 2019-2021 10

Le portrait et le diagnostic 11

Le bilan routier 11

Les scénarios de collision 12

La localisation des collisions avec décès et blessés graves pour la période 2016-2021 14

Les principaux enjeux de sécurité routière 16

Le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 18

Axe 1. Les enjeux prioritaires 19

Axe 2. Le niveau de risque global 26

Axe 3. La connaissance des enjeux et l'efficacité des actions 29

Axe 4. La portée de la vision zéro 32

Annexe A. Le tableau synthèse du Plan d'action 36

Annexe B. La gouvernance 40

Annexe C. La déclaration d'engagement de la collectivité montréalaise 44

La liste des acronymes 46



Les piétons au cœur des priorités

Adoptée en 2016 et réaffirmée en 2019 avec l'adoption du premier Plan d'action, Vision Zéro décès et blessé grave est une priorité pour la Ville de Montréal et un incontournable pour assurer la sécurité de tous les usagers, en commençant par les plus vulnérables. Complexe, la sécurité routière en milieu urbain est un défi de taille qui nécessite un travail de collaboration continu entre la Ville et ses partenaires. C'est à ce travail de collaboration que nous mesurons le sérieux de la démarche entamée qui vise à éliminer, d'ici 2040, les décès et de blessés graves sur notre territoire.

C'est d'ailleurs pourquoi ce deuxième Plan d'action Vision Zéro regroupe des actions concertées qui seront réalisées avec nos principaux partenaires liés à la démarche.

Les actions ciblées dans ce Plan d'action ont été identifiées sur la base de données de collisions et sont distribuées selon les champs de compétence de la Ville et de ceux des partenaires, soit l'aménagement, les usagers de la route ainsi que les véhicules en circulation. Les actions identifiées portent aussi sur l'occupation du territoire et la planification de la mobilité et elles visent la réduction du niveau de risque global en lien avec le nombre de kilomètres parcourus en automobile sur le territoire montréalais.

Au cours des cinq dernières années, les piétons représentaient 46,9 % des décès et 27,9 % des blessés graves. Cette nouvelle mouture du plan d'action Vision Zéro met l'accent sur leur sécurité lors de leurs déplacements. Il importe d'assurer la protection des personnes les plus vulnérables sur l'espace public.

Cette démarche permet d'offrir aux Montréalais et aux Montréalaises des milieux de vie conviviaux pour assurer des déplacements sécuritaires d'un bout à l'autre du territoire montréalais.

L'engagement continu des partenaires et de la Ville permettra d'atteindre les objectifs de la Vision Zéro et d'agir sur le bilan de la santé publique.

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal



Une démarche en continu

En 2016, la Ville de Montréal adoptait l'approche Vision Zéro. Le premier plan d'action 2019-2021 a permis de mettre en place la structure de gouvernance et de mobiliser plusieurs partenaires vers un objectif commun.

Le plan d'action 2022-2024 poursuit cette lancée afin de rendre les rues de Montréal toujours plus sécuritaires. Ses objectifs reposent sur des analyses de données ainsi que sur la concertation de nombreux partenaires. Les actions qui en découlent répondent aux enjeux prioritaires pour la sécurité routière, particulièrement pour les usagers vulnérables.

Le plan d'action Vision Zéro doit être abordé sous une approche systémique et transversale. Cela implique une collaboration des milieux publics, privés et associatifs. Construite en continuité avec le travail déjà entamé, cette feuille de route est de nouveau orientée sur la place des poids lourds dans la Ville, la traversée de la rue, la gestion de la vitesse et la gestion des données.

Un immense merci à tous les partenaires concernés pour la réalisation des actions prévues dans le cadre de ce nouveau Plan d'action triennal !

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de ville,
district Sainte-Marie dans Ville-Marie
Responsable du transport et de la mobilité
au comité exécutif



La sécurité routière au coeur des préoccupations montréalaises

Quand vient le temps de parler de la sécurité des usagers de la route, peu importe leur mode de déplacement, chaque geste compte. Ce Plan d'action Vision zéro 2022-2024 poursuit la démarche initiée par la Ville de Montréal en 2016. Il s'appuie sur les données et la collaboration de plusieurs partenaires et de toute la population pour répondre aux enjeux prioritaires concernant la sécurité de tous les usagers et en particulier des piétonnes et des piétons sur nos routes.

Structuré en quatre axes, ce Plan d'action agit sur l'ensemble des composantes du système routier, la collaboration et les données afin d'améliorer la sécurité routière. Des indicateurs de performance nous permettront également de suivre et d'améliorer nos actions parce qu'un décès dans les rues de Montréal, c'est un décès de trop.



Mme Marianne Giguère
Conseillère de ville, district de De Lorimier
dans Le Plateau-Mont-Royal
Conseillère associée aux transports actifs
au comité exécutif

Les principes de la Vision Zéro

Objectif : zéro décès et blessé grave d'ici 2040

La Vision Zéro

La Vision Zéro est une démarche de sécurité routière axée sur une approche systémique et collaborative. Elle exige la mise en œuvre d'actions qui agissent sur plusieurs fronts et auxquelles participe une grande diversité de partenaires.

Ceci implique un changement de paradigme en sécurité routière et nécessite de jeter un œil nouveau sur les données de collisions afin d'en tirer des conclusions plus pertinentes et justes.

Le but est d'agir de manière proactive et systématique sur les facteurs de risque causant des collisions au lieu d'effectuer des interventions ponctuelles en réaction à des collisions.

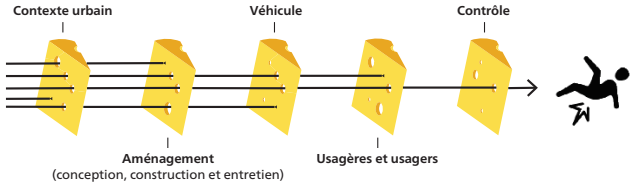
L'approche traditionnelle	La Vision Zéro
Les décès et blessures graves sont une conséquence potentielle **inévitable** du besoin de se déplacer.	Les décès et blessures graves sont **évitables et inacceptables**; on doit pouvoir se déplacer sans mettre sa vie en danger.
On présuppose, dans la conception même du système routier, un **comportement humain irréprochable**.	On prend en compte, dans la conception même du système routier, la **faillibilité et la vulnérabilité humaine**.
La responsabilité de la collision est principalement attribuée à **l'usagère ou à l'usager** du système routier.	La responsabilité de la collision est **partagée** entre les **conceptrices et concepteurs**, les **gestionnaires** et la **population usagère** du système routier.
Les ressources limitées d'analyse et de recherche sont éparpillées sur **toutes les collisions**, même celles sans conséquences graves ni blessés.	Les ressources d'analyse et de recherche sont concentrées sur les **collisions avec décès ou blessés graves**.
Les interventions de sécurité sont effectuées de façon **réactive** et **ponctuelle**, en priorisant les **lieux réputés «accidentogènes»**.	Les interventions de sécurité sont basées sur une approche **systémique** et exécutées de façon **proactive** sur **l'ensemble des composantes** du système routier.

vision zéro

Le système sûr

Le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024 se base sur l'approche du **système sûr** et prend en compte les interactions entre le comportement des usagères et usagers, les véhicules et l'aménagement des rues. Chacune de ces composantes doit contribuer à la réduction des risques de collision avec décès ou blessés graves en agissant sur des facteurs de risque spécifiques.

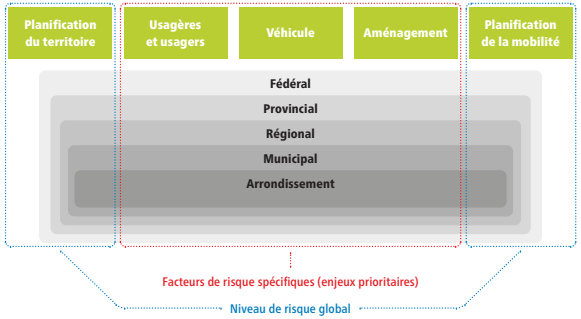
Selon l'analogie des tranches de fromage illustrée ci-dessous, chaque trou représente une faille du système qui, dans une mauvaise conjoncture, pourrait donner lieu à une grave collision. Il est possible de réduire cette probabilité en colmatant le plus de trous possible.



Il est aussi possible d'agir de manière plus générale afin de réduire le **niveau de risque global**[1] des usagères et usagers.

Chaque kilomètre parcouru à bord d'un véhicule privé génère un plus grand risque de blesser ou de tuer une usagère ou un usager de la rue qu'un déplacement d'une distance équivalente effectué par mode de transport actif ou collectif. Il importe donc d'agir sur l'**occupation du territoire** et la **planification de la mobilité** afin de réduire la dépendance à l'automobile et de diminuer le nombre total de kilomètres parcourus par automobile sur le territoire montréalais.

Les actions à mettre en place vont du niveau local, comme les arrondissements, jusqu'au niveau du gouvernement fédéral.



1 Le risque global regroupe l'ensemble des risques auxquels les usagères et usagers sont exposés lors de leurs déplacements.

Une vision cohérente

Repenser la Ville pour mieux assurer la sécurité de la population vulnérable

Le Plan d'action Vision Zéro s'arrime avec le plan stratégique **Montréal 2030** et le **Plan d'urbanisme et de mobilité 2050**. Ensemble, ces plans visent à faire de Montréal une ville plus inclusive et plus conviviale. Les enjeux environnementaux, dont celui de la transition écologique, sont liés aux priorités de la Ville, de sorte que le **Plan climat 2020-2030**, en matière de mobilité durable, agit en complémentarité avec la Vision Zéro.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Plan d'action Vision Zéro. Il permet d'avoir un regard axé sur les usagères et usagers les plus vulnérables sur le réseau routier. Il rejoint plusieurs objectifs de divers plans stratégiques, dont les suivants :

Montréal 2030

- Développer la mobilité locale, en répondant aux besoins de mobilité des personnes les plus vulnérables.
- Poursuivre l'intégration de l'analyse différenciée entre les sexes et intersectionnelle (ADS+) à l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives de la Ville.

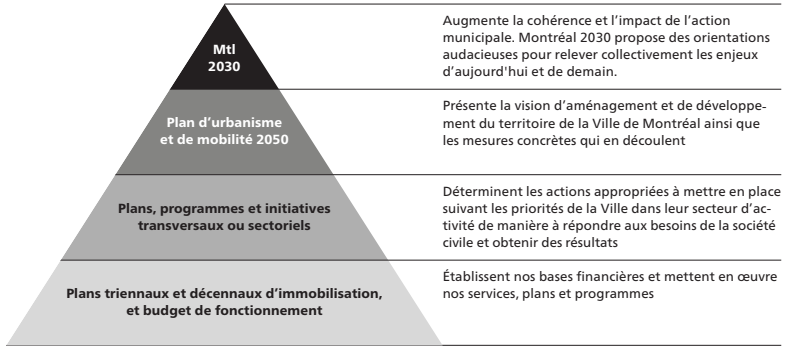
Projet de Ville[2]

- Travailler au rééquilibrage des fonctions de la rue, notamment au profit de la mobilité douce.
- Agir sur la qualité de l'expérience en mobilité : sécurité, sentiment de sécurité, bien-être, opportunités.

Plan climat 2020-2030

- Augmenter la part modale du vélo.
- Développer le transport collectif et actif et favoriser l'autopartage, le taxi et le covoiturage.

Cadre de planification



2 Le projet de Ville est un document préliminaire dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme et de mobilité 2050.

Le bilan du Plan d'action 2019-2021

Le premier Plan d'action Vision Zéro a été adopté en 2019 à l'issue d'une vaste c**oncertation avec des partenaires œuvrant en sécurité routière**. Entre autres, deux sommets des partenaires ont permis de prioriser des actions et de formuler des engagements qui ont été mis en œuvre au cours des dernières années.

La mise sur pied d'une équipe qui se consacre à la Vision Zéro au sein du Service de l'urbanisme et de la mobilité a permis la réalisation de plusieurs actions structurantes, telles que :

- la mise en place d'une structure de gouvernance multipartenaire pour la Vision Zéro;
- la création d'une Équipe postcollision mortelle, permettant de réaliser un diagnostic détaillé des sites de collisions avec décès et d'émettre des recommandations;
- la production d'un état annuel de la sécurité routière afin que les partenaires et la population citoyenne puissent suivre l'évolution des statistiques de collisions et rester à l'affût des actions entreprises par la Ville et ses partenaires;
- la mise en ligne d'une carte interactive Vision Zéro répertoriant les lieux de collisions selon le type de victimes et le scénario de collision ainsi que les mesures de sécurisation mises en place par les arrondissements;
- la mise sur pied et la coordination de comités de travail multipartenaires.

Les principales réalisations du Plan d'action 2019-2021

- Déploiement des premiers axes du **Réseau express vélo**
- Mise en place du programme **Sécurisation aux abords des écoles**
- Élaboration d'une **Charte des chantiers**
- Élaboration et mise en ligne du **Guide d'aménagement durable des rues de Montréal**
- Intégration des besoins des usagères et usagers vulnérables dans la conception et la programmation des **feux de circulation**
- Réalisation d'un projet pilote transitoire, soit un **parc d'éducation en sécurité routière pour les enfants**
- Inclusion d'exigences dans les devis techniques pour des **barres latérales sur les véhicules lourds**
- Ajout de **300 nouveaux autobus hybrides**

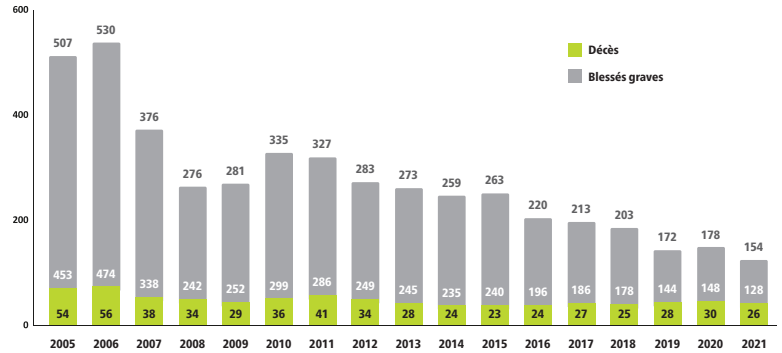
Le portrait et le diagnostic[3]

Le bilan routier

La Ville de Montréal adoptait en 2008 le Plan de transport, qui a permis de mettre en place des mesures afin d'améliorer le bilan de la sécurité routière dans une perspective à long terme. Au cours des dernières années, le nombre de blessés graves a connu une baisse constante. Néanmoins, le nombre de décès est relativement stable depuis 2013.

Avec la mise en place de la Vision Zéro au sein de la Ville de Montréal, l'objectif est de déployer tous les efforts nécessaires pour atteindre zéro décès et blessé grave sur le réseau routier montréalais en 2040.

Évolution du nombre de collisions avec décès et blessés graves 2005-2021



3 Les données du portrait et du diagnostic de la sécurité routière sont basées sur les collisions qui sont survenues sur le réseau routier sous la responsabilité du SPVM, qui ont impliqué au moins un véhicule motorisé en mouvement et qui ont fait l'objet d'un rapport d'accident.

Les scénarios de collision

Le tableau ci-dessous illustre les neuf scénarios de collision avec décès ou blessés graves les plus fréquents entre 2016 et 2021. Il met en évidence la fréquence plus élevée des scénarios impliquant une victime piétonne. Ceux-ci représentent une part beaucoup plus importante des collisions avec décès et blessés graves que les scénarios dont la victime est une personne cycliste ou l'occupante d'un véhicule.

Scénarios de collision les plus fréquents

Virage à gauche avec personne piétonne qui traverse **9,9 %**	Virage à gauche sens opposé **1,2 %**	Virage à gauche et véhicule en sens opposé **4,1 %**
Virage à droite avec une personne piétonne qui traverse **3,4 %**	Virage à droite avec une personne cycliste qui traverse **1,3 %**	Angle droit entre deux véhicules **2,0 %**
Véhicule qui avance tout droit et frappe une personne piétonne qui traverse devant, à une intersection ou non **18,3 %**	Angle droit entre une personne cycliste et un véhicule **1,6 %**	Véhicule seul qui frappe un objet **5,6 %**

À eux seuls, ces neuf scénarios englobent :

- **61 %** des collisions avec **décès**;
- **45 %** des collisions causant des **blessures graves**;
- **37 %** des collisions causant des **blessures légères**.

Les scénarios par type de victimes

Les trois scénarios avec une victime piétonne représentent : 46,9 % des décès et 27,9 % des blessés graves.	**Les trois scénarios avec une victime cycliste représentent :** 2,5 % des décès et 4,1 % des blessés graves.	**Les trois scénarios avec une victime occupant un véhicule représentent :** 11,3 % des décès et 12 % des blessés graves.

La part des victimes piétonnes, cyclistes et occupantes d'un véhicule gravement blessées et âgées de 65 ans et plus augmente alors que leur nombre absolu est stable.

Les scénarios chez les personnes âgées de 65 ans et plus
(piétonnes, cyclistes et occupantes d'un véhicule)

Avec décès		Avec blessés graves	
2016-2020	**58,6 %**	**2016-2020**	**20,6 %**
2021	**36,4 %**	**2021**	**37,0 %**
Part de la population montréalaise (2021)		**17,5 %**	

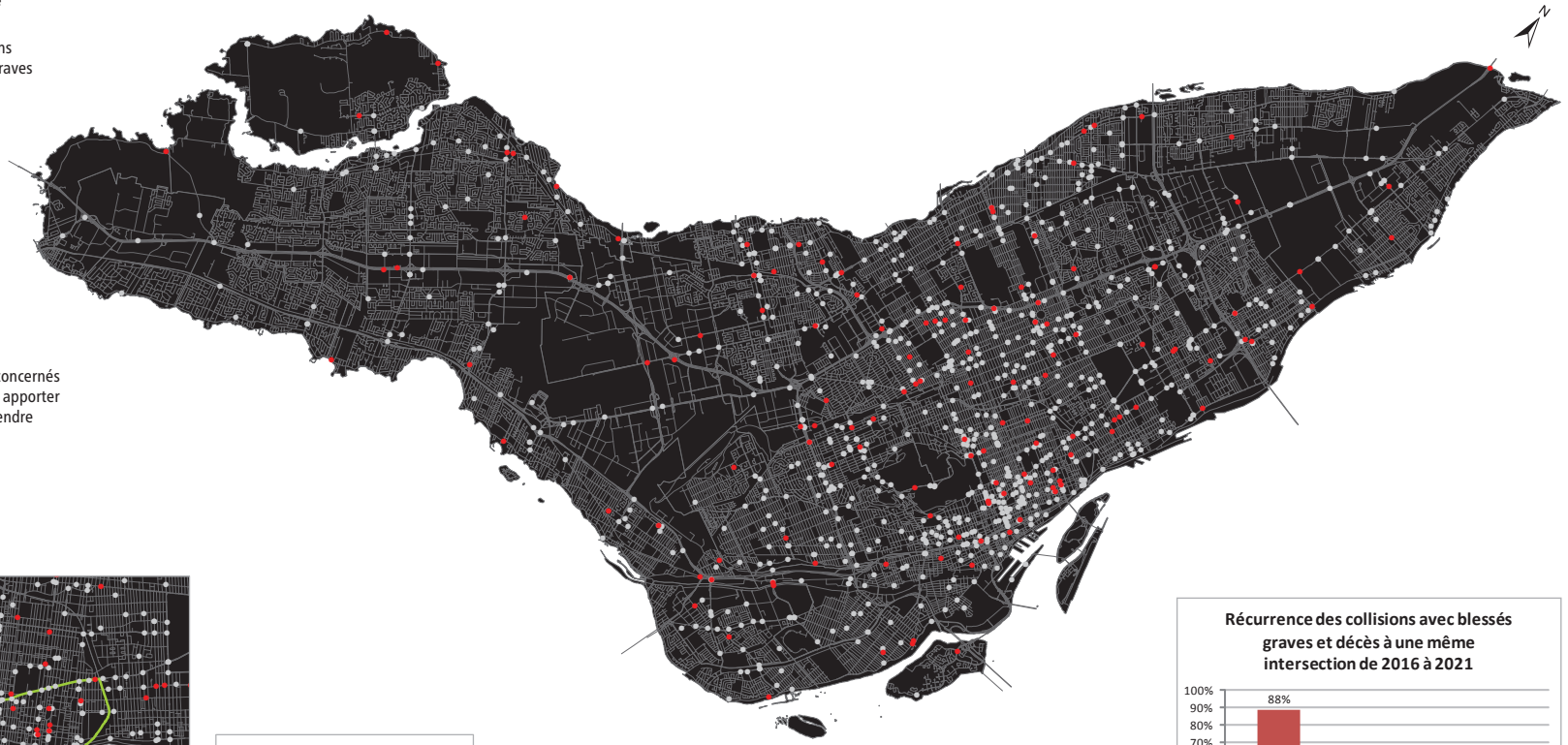
La localisation des collisions avec décès et blessés graves pour la période 2016-2021

La nécessité d'agir sur l'ensemble du réseau routier

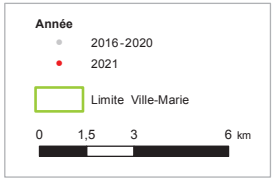
Entre 2016 et 2021, 88 % des collisions causant des décès ou des blessures graves ont eu lieu à des intersections où il n'y a eu aucune autre collision de même gravité durant cette période. En d'autres mots, les collisions avec décès et blessés graves se répètent rarement aux mêmes endroits.

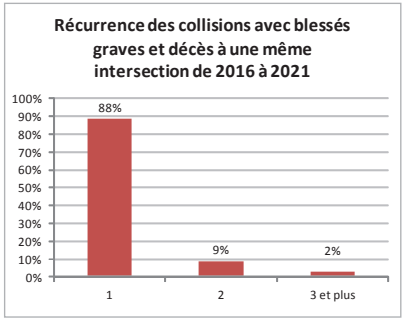
Il faut adopter une approche permettant de comprendre ces collisions graves afin d'agir sur les facteurs de risque de manière préventive. Il s'agit notamment d'identifier des types ou des « familles » d'intersections accidentogènes, de repérer les lieux concernés par ces familles sur le territoire et d'y apporter des mesures de sécurisation sans attendre que des collisions s'y produisent.

Localisation des collisions avec blessés graves et décès par année (2016 à 2021)











Les principaux enjeux de sécurité routière

Le Plan d'action 2022-2024 est basé sur cinq enjeux prioritaires reliés aux scénarios de collision impliquant des piétonnes ou des piétons, qui sont surreprésentés parmi les victimes gravement blessées ou décédées. Ils se déclinent en plusieurs enjeux spécifiques répertoriés dans les rapports d'accident. Ils représentent soit des éléments directement liés à des collisions, soit des éléments problématiques et présents sur le terrain au moment des collisions.

Enjeu 1
Les comportements imprévus

Les comportements imprévus répertoriés au moment des collisions sont :

- une traversée à un feu rouge par une piétonne ou un piéton;
- une traversée à quelques mètres d'une intersection par une piétonne ou un piéton;
- le non-respect de l'obligation de céder le passage par une conductrice ou un conducteur;
- la conduite d'un camion dans une zone interdite;
- le non-respect de la signalisation (feu rouge) par une conductrice ou un conducteur;
- une conduite dangereuse (vitesse, manœuvre interdite).

Enjeu 2
Les caractéristiques du véhicule

Les caractéristiques des véhicules impliqués dans des collisions sont :

- les angles morts des véhicules lourds;
- le pilier A[4] de tous les véhicules;
- la masse et la hauteur des véhicules utilitaires sport, des camionnettes et des véhicules lourds.

Enjeu 3
La signalisation déficiente

Des déficiences dans l'aménagement des rues ont été répertoriées à propos de la signalisation. Elles concernent :

- l'absence de feux piétons;
- la signalisation non conforme (marquage, panneaux de signalisation).

Enjeu 4
L'obstruction visuelle aux intersections

Les obstructions visuelles observées aux intersections concernent :

- des voitures immobilisées à moins de 5 mètres de l'intersection;
- des objets fixes tels une structure, de la plantation ou des clôtures médianes.

Enjeu 5
L'état cognitif altéré de l'usagère ou l'usager

L'état cognitif altéré de l'usagère ou l'usager est un élément impliqué dans certaines collisions. Il s'agit plus précisément :

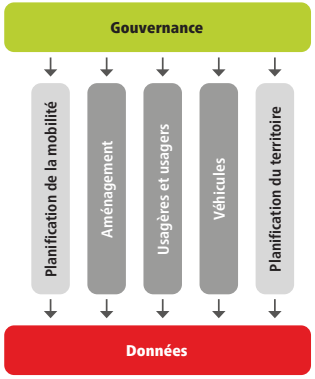
- de conductrices et conducteurs fatigués;
- de piétonnes et piétons intoxiqués.

4 Les piliers A, souvent nommés « piliers du pare-brise », correspondent aux montants verticaux entre le pare-brise et les vitres latérales du véhicule.

Le Plan d'action Vision Zéro 2022-2024

Le cadre de référence du Plan d'action

Cinq piliers permettent d'agir sur l'ensemble des composantes du système routier afin de le rendre plus sécuritaire. À cela s'ajoutent **deux éléments transversaux** pour orienter les piliers et leurs actions vers une direction unifiée et cohérente.



L'aménagement
La façon dont les rues et les autres voies de circulation sont aménagées et entretenues a une importante influence sur les comportements des différents usagers et usagères et leurs interactions. Afin de réduire les risques de collision, l'aménagement doit répondre aux besoins de la population tout en induisant des comportements prévisibles et prudents, pour assurer des interactions sécuritaires.

Les véhicules
Les caractéristiques des véhicules, telles que leur masse et leurs dimensions, leurs angles morts et la présence de divers équipements de sécurité, ont une incidence sur l'exposition aux risques de collision autant des occupantes et occupants du véhicule que des autres usagères et usagers de la rue.

Les usagères et usagers
Les connaissances, les compétences ainsi que les capacités physiques et mentales des usagères et usagers de la rue ont une incidence sur leurs comportements et les interactions lors de leurs déplacements. Des actions portant sur l'éducation, la sensibilisation et le contrôle peuvent davantage encourager la population usagère à adopter des comportements prévisibles et prudents.

La planification de la mobilité
Le choix du mode de déplacement détermine les risques de collision auxquels une personne s'expose et auxquels elle expose les autres usagères et usagers de la rue. En général, l'automobile génère davantage de risques que les autres modes. La planification de la mobilité offre l'opportunité de réduire le niveau de risque global en développant des solutions autres que l'automobile, autant pour la mobilité des personnes que pour le transport des marchandises.

La planification du territoire
En favorisant une occupation du territoire plus dense et mixte, il est possible de réduire le nombre et la distance des déplacements que les citoyennes et citoyens doivent effectuer afin de combler leurs besoins. Ce faisant, on peut réduire globalement l'exposition aux risques de collision.

Les données
Les données colligées sur le terrain sont au cœur de la démarche Vision Zéro en agissant comme assises pour les cinq piliers. L'analyse de ces données permet d'identifier les facteurs de risque récurrents et de prioriser les actions de la Ville et de ses partenaires. Les données permettent de mesurer l'efficacité des actions et le progrès vers l'objectif ultime de la Vision Zéro, soit l'élimination complète des collisions avec décès et blessés graves.

La gouvernance
Le cadre de gouvernance définit les liens fondamentaux unissant les partenaires impliqués tant pour la prise de décision et le suivi des actions que pour la reddition de compte. Il agit à titre de gouvernail pour maintenir le cap dans la bonne direction.



Axe 1

Les enjeux prioritaires

L'analyse des collisions des dernières années sur le territoire montréalais permet de cibler les enjeux les plus récurrents et considérés comme étant prioritaires pour le deuxième Plan d'action Vision Zéro.
Les cinq objectifs de cet axe ciblent spécifiquement la population piétonne puisqu'elle représente une forte majorité des victimes de collisions avec décès et blessés graves.

Objectif 1

Inciter à des comportements plus prévisibles et mitiger les conséquences des comportements imprévus

Selon une approche Vision Zéro, un réseau routier sécuritaire doit tenir compte de la faillibilité de l'être humain. En ce sens, la conception et les mesures de sécurisation peuvent contribuer à minimiser des comportements imprévus pouvant avoir des conséquences graves. Des mesures de prévention et de sensibilisation peuvent être mises en place auprès des usagères et usagers afin de rappeler l'importance d'adopter des comportements sécuritaires.

1.1 Bonifier le Guide d'aménagement durable des rues de Montréal

Ce guide est le principal canal de diffusion des pratiques de la Ville en matière d'aménagement de la rue. Plusieurs contenus seront élaborés d'ici 2024 en lien avec la démarche Vision Zéro, en collaboration avec le SIM et la STM. Ces ajouts permettront de répondre à un besoin exprimé par plusieurs unités de la Ville afin d'assurer une conception sécuritaire des rues tout en permettant aux véhicules d'urgence et aux autobus de circuler.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, SIM et STM

1.2 Mettre en place un programme de sécurisation des personnes âgées piétonnes

Les aînées et aînés sont très largement surreprésentés parmi les victimes piétonnes de collisions avec décès et blessés graves. Un programme de sécurisation des personnes âgées piétonnes sera mis en place afin d'adapter l'environnement routier et d'assurer leur sécurité lors de leurs déplacements. Les projets et la nature des interventions seront sélectionnés en collaboration avec la DRSP. Au besoin, le programme permettra le déploiement d'installations transitoires, pour agir rapidement sur le terrain. Ces installations seront évaluées avant de devenir permanentes.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, DRSP, Piétons Québec et CEUM

1.3 Analyser le positionnement des arrêts d'autobus entre deux intersections

L'emplacement de certains arrêts d'autobus peut être en cause dans des comportements imprévus lorsque l'utilisation d'un passage piétonnier aménagé implique un long détour. La STM réalisera un diagnostic afin d'identifier les arrêts les plus problématiques à cet égard. L'objectif est de proposer de nouveaux aménagements plus sécuritaires pour la traversée des rues ou de repositionner, voire d'annuler l'arrêt afin de favoriser la sécurité des usagères et usagers tout en maximisant le service client.

Porteur : STM
Partenaires : arrondissements, villes liées et ville-centre

1.4 Évaluer l'effet d'intervention visant la sécurisation de la traversée d'artères sur la sécurité réelle et le sentiment de sécurité des piétonnes et piétons

Le projet de recherche s'intéresse aux interventions visant à sécuriser la traversée des artères pour les piétonnes et les piétons. Composé de trois volets, il permettra de mieux comprendre les défis qui se posent, d'expérimenter certaines pistes de solutions, puis de documenter leur potentiel de réalisation et leurs effets sur la sécurité des piétonnes et piétons. Ce projet, financé par le Fonds de sécurité routière du MTQ, est réalisé en partenariat avec le Laboratoire piétons et espace urbain de l'INRS.

Porteur : Piétons Québec
Partenaires : arrondissements, INRS, MTQ et ville-centre

1.5 Mener des campagnes de sensibilisation destinées aux milieux de vie

Les excès de vitesse, même minimes, peuvent avoir de graves conséquences lors de collisions avec des personnes vulnérables. La première campagne de sensibilisation de Piétons Québec, prévue à l'été 2022 et menée en partenariat avec la SAAQ, vise à sensibiliser la population à l'impact des petits excès de vitesse dans les milieux de vie et à l'utilité des mesures d'apaisement de la circulation favorisant une vitesse sécuritaire.

Porteur : Piétons Québec
Partenaire : SAAQ

1.6 Poursuivre la collaboration pour l'élaboration et l'exploitation d'appareils de contrôle automatisé

La Ville de Montréal collabore avec le MTQ depuis 2009 pour évaluer l'opération d'appareils de contrôle automatisé (ACA). Les premiers sites retenus faisaient partie d'un projet pilote afin qu'on en évalue l'efficacité et l'acceptabilité sociale. Une deuxième phase a consisté à évaluer la collaboration municipale et les types de radars photo appropriés au contexte municipal. La phase actuelle vise une stratégie de déploiement progressif des ACA à partir, entre autres, d'un rapport d'analyse des sites existants basé sur des indicateurs à inclure dans un tableau de bord.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, MTQ et SPVM

Objectif 2

Minimiser les risques associés aux caractéristiques du véhicule

La masse et la configuration des véhicules peuvent avoir un effet direct sur les risques et la gravité des collisions. Une proportion importante de collisions avec décès ou blessés graves implique des véhicules lourds, des VUS et des camionnettes. Diverses actions peuvent être mises en place pour minimiser ces risques : à court terme, la sensibilisation auprès des usagères et usagers; et, à moyen et long terme, des mesures pour pallier les angles morts ainsi que des démarches afin de modifier les caractéristiques des véhicules.

2.1 Développer un indice de sécurité pour les véhicules lourds

Les angles morts des véhicules lourds représentent un facteur important dans les collisions avec décès ou blessés graves. Chaque type de véhicule possède une morphologie différente avec des angles morts qui lui sont propres. Par l'établissement d'un indice de sécurité, les propriétaires et exploitants de véhicules seront mieux informés sur les dangers que peuvent représenter les véhicules lourds selon leur marque et leur conception. Cet indice, basé sur le Direct Vision Standard de Londres, est élaboré par le BNQ en collaboration avec de nombreux partenaires impliqués dans l'industrie des véhicules lourds. Le MTQ et la Ville de Montréal financent à parts égales le projet.

Porteurs : ville-centre et MTQ
Partenaires : ACQ, APMLQ, BNQ, CFRM, CIRRELT, INRS, Girardin Blue Bird, Groupe Robert, Lion Électrique, Nova Bus, Piétons Québec, Prévost, SPVM, STM, Tremcar, UMQ et Vélo Québec

2.2 Sensibiliser les usagères et usagers au partage de la route avec les véhicules lourds à l'aide de la réalité virtuelle

La sensibilisation aux dangers des angles morts des véhicules lourds auprès des usagères et usagers est primordiale. Un projet reposant sur la réalité virtuelle a été mis en place afin de permettre aux usagères et usagers de vivre une expérience immersive de conduite d'un véhicule lourd. Cet outil sera utilisé lors d'activités de prévention pour sensibiliser les usagères et usagers au partage de la route avec les véhicules lourds.

Porteur : SAAQ
Partenaire : SPVM

2.3 Poursuivre les tests de rétroviseurs-caméras sur les autobus

Les nouvelles technologies peuvent offrir des opportunités pour la sécurité routière. Des caméras-rétroviseurs sont à l'essai sur deux autobus de la STM depuis 2022 dans le cadre d'un projet pilote.
Ce système offre plusieurs avantages pour la sécurité de l'ensemble des usagères et usagers tels que :

- la réduction des angles morts du véhicule;
- l'amélioration du champ de vision du chauffeur;
- une meilleure vision, même dans des conditions difficiles.

Porteur : STM
Partenaire : S. O.

2.4 Influencer le marché des véhicules du SIM pour réduire leur taille en fonction du contexte du milieu urbain et les rendre plus sécuritaires

La conception et l'aménagement des rues sont tributaires des plus gros véhicules qui y passent. Les camions de pompier représentent un défi si l'on veut concevoir des chaussées plus étroites qui apaisent intrinsèquement la circulation automobile et qui permettent de consacrer davantage d'espace à la circulation piétonne, aux cyclistes et aux infrastructures vertes. La taille de plus en plus importante de ces véhicules est peu adaptée au contexte urbain dense déjà construit. Le SIM effectuera des représentations à cet effet auprès des acteurs du milieu pour exposer les paramètres de dimensions de véhicule souhaitables, qui seront définis en concertation avec le SUM.

Porteurs : SIM et ville-centre
Partenaires : arrondissements

2.5 Regrouper l'ensemble des règlements de camionnage de la Ville de Montréal

La compétence d'application de la réglementation sur la circulation des véhicules lourds relève de chacune des villes liées et de chacun des arrondissements de Montréal. Cet état de fait crée une disparité quant à l'applicabilité, tant sur le plan du découpage territorial que sur celui de la portée réglementaire. Afin de pallier cette importante lacune, un règlement unique sera produit. En cas d'infraction, le seul règlement applicable sera cité et permettra à la cour municipale de statuer de manière uniforme pour l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, MTQ et SPVM

2.6 Obtenir l'autorisation d'envoyer le véhicule approprié selon les besoins d'intervention paramédicaux de la patiente ou du patient

La gravité des blessures à la suite d'une collision dépend, entre autres, de la masse des véhicules. Même si le nombre de collisions impliquant un véhicule d'urgence est faible, toutes les actions reliées aux enjeux prioritaires de la Vision Zéro contribuent à l'objectif final. En ce sens, Urgences-santé effectuera des représentations auprès du Comité national de la transformation du service préhospitalier d'urgence afin de répartir différents types de véhicules sur le territoire. L'objectif est de se libérer de l'obligation d'utiliser une ambulance pour tous les appels d'urgence.

Porteur : Urgences-santé
Partenaire : S. O.



Objectif 3

Corriger les déficiences de la signalisation

Les marquages sur la chaussée, les panneaux de signalisation et les feux de circulation sont essentiels pour un partage de la route sécuritaire. Il importe que tous ces éléments de la signalisation routière soient présents, cohérents et adaptés au contexte et aux différentes utilisations de la rue. Des actions précises doivent être réalisées à partir de données de collisions observées dans les dernières années afin de corriger des déficiences qui peuvent mettre à risque la sécurité des piétonnes et des piétons ainsi que des autres usagères et usagers de la rue.

3.1 Bonifier les traverses piétonnes contrôlées par des feux de circulation conformément au guide Feux pour piétons à décompte numérique

La sécurité des usagères et usagers vulnérables passe d'abord et avant tout par des intersections sécuritaires. Ceci implique des feux piétons présents à toutes les intersections avec des feux de circulation ainsi qu'un délai permettant aux piétonnes et piétons une traversée complète de l'intersection pendant la phase protégée à leur intention.
La bonification des traverses piétonnes contrôlées par des feux de circulation se poursuivra dans les prochaines années.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements

3.2 Analyser les déficiences de la signalisation

Le respect de la signalisation dépend de sa crédibilité face aux usagères et usagers. L'EPCM produira un rapport d'analyse de la signalisation basé sur les constats des déficiences observées découlant des analyses postcollisions avec décès. Le rapport permettra de mettre en lumière la récurrence des déficiences et des conséquences potentielles sur les comportements des usagères et usagers.
Des solutions seront proposées pour apporter les correctifs requis autant pour le marquage que pour la signalisation verticale afin d'agir spécifiquement sur l'objectif de la Vision Zéro.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements et EESM

Objectif 4

Réduire les obstructions visuelles

Les intersections sont le lieu où les trajectoires des différents usagers et usagères de la rue se croisent. Tous doivent se voir et être vus suffisamment en amont d'une intersection afin d'éviter des collisions. Il est donc important d'entreprendre des actions afin de limiter la présence de véhicules immobilisés ou d'autres objets pouvant obstruer la vision des conductrices et conducteurs des véhicules et, par ce fait, limiter la visibilité des usagères et usagers vulnérables aux approches des intersections.

4.1 Produire des lignes directrices sur le triangle de visibilité et le dégagement aux intersections

Les intersections impliquent de nombreux éléments en interaction, dont certains causent des problèmes de visibilité et de sécurité pour les usagères et usagers vulnérables. Le concept du triangle de visibilité vise à libérer le champ visuel des automobilistes, des cyclistes et des piétonnes et piétons aux abords des intersections. La production de lignes directrices, basées sur le Tome 1 du MTQ, permettra de clarifier l'application de ce concept dans un milieu urbain dense montréalais afin d'aider l'équipe de conception des rues à disposer différents éléments d'aménagement, tels que les végétaux, le mobilier et les terrasses, de manière à permettre un partage sécuritaire de l'espace public, incluant les rues piétonnisées.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements

4.2 Mener une campagne de sensibilisation sur l'interdiction de stationnement à moins de 5 mètres d'une intersection

Le stationnement à moins de 5 mètres d'une intersection ou d'un passage piétonnier est interdit par l'article 386.4 du Code de la sécurité routière. Pourtant, cette règle est méconnue des automobilistes. À cet effet, l'AMD est en mesure de joindre efficacement les automobilistes afin d'effectuer des rappels concernant la sécurité routière. La campagne de sensibilisation aura pour but de conscientiser les automobilistes aux risques de collision dus à l'obstruction visuelle aux intersections.

Porteur : AMD
Partenaire : ville-centre

4.3 Effectuer des opérations ciblées liées aux enjeux prioritaires de la Vision Zéro lors des interventions de l'Escouade mobilité

L'Escouade mobilité de la Ville de Montréal dispose de patrouilleuses et patrouilleurs parcourant le réseau routier. Elle a pour mission d'assurer la sécurité de tous les déplacements. En ce sens, elle intégrera des opérations ciblées sur des enjeux prioritaires de la Vision Zéro en coordination avec l'AMD et le SPVM, dont des opérations portant sur les obstructions visuelles aux intersections.

Porteur : ville-centre
Partenaires : AMD et SPVM

Objectif 5

Prévenir les facultés altérées

Les personnes se déplaçant à pied ou à vélo ou conduisant un véhicule avec des facultés altérées par la fatigue ou des intoxicants s'exposent à un risque accru de collision. En ce sens, il est pertinent d'entreprendre des actions visant la sensibilisation de l'ensemble des usagères et usagers de la rue, et de décourager les déplacements d'une personne dont les facultés sont altérées.

5.1 Appuyer le milieu des entreprises dans ses efforts de prévention en matière de fatigue au volant à l'aide de contenus informatifs améliorés via les conseillères et conseillers en relation avec le milieu de la SAAQ

Des outils de communication sont utilisés par des conseillères et conseillers en relation avec le milieu (CRM) de la SAAQ lorsqu'il leur faut faire de la sensibilisation auprès des entreprises. Des bonifications seront apportées au contenu informatif, notamment par la production de capsules d'information et d'outils de prévention sur la fatigue au volant. Ces outils de prévention devront mieux cibler les problèmes et les défis associés aux réalités diverses du milieu des entreprises en matière de fatigue au volant de même que proposer des solutions novatrices pour aider les entreprises à prévenir les accidents liés à la fatigue.

Porteur : SAAQ
Partenaire : S. O.





Axe 2
Le niveau de risque global

Au-delà des actions orientées vers les enjeux prioritaires actuels, l'atteinte de l'objectif principal de la Vision Zéro implique des actions visant la réduction globale de l'exposition aux risques de collision avec décès et blessés graves. L'utilisation de l'automobile est le principal générateur de ce risque et il faudra donc réduire le nombre de kilomètres parcourus par ce mode de transport sur l'île de Montréal. Ceci nécessite de réduire les distances sur lesquelles les Montréalaises et Montréalais doivent se déplacer afin de combler leurs besoins quotidiens ainsi que de leur offrir d'autres solutions viables pour remplacer l'automobile, dont les modes de déplacement actifs et le transport en commun.

Objectif 6

Réduire la distance de déplacement

Une personne qui se déplace en automobile expose les autres usagères et usagers de la rue et, dans un moindre degré, s'expose elle-même à des risques de collision. Plus la distance est importante, plus la génération de risques est grande. Un aménagement du territoire qui privilégie la densité et la proximité des services devrait permettre à la population citoyenne de réduire le nombre de kilomètres parcourus en automobile et favoriser l'utilisation de modes de transport autres, tels que la marche et le vélo, qui génèrent peu de risques pour les autres usagères et usagers.

6.1 Définir les affectations du territoire et des paramètres de densité

La réduction des distances de déplacement et, par conséquent, de l'exposition aux risques de collision passe nécessairement par l'aménagement du territoire. Une localisation et une densité appropriées favorisant le rapprochement des activités permettent d'assurer des déplacements plus courts et effectués davantage en transport actif. Le PUM 2050 viendra définir les affectations du territoire et les paramètres de densité pour soutenir cette optimisation.

Porteur : ville-centre
Partenaire : S. O.

Objectif 7

Favoriser d'autres solutions pour remplacer l'automobile

Le transfert modal de l'automobile, qui génère beaucoup de risques, vers des transports actifs et collectifs, qui génèrent moins de risques, implique un contexte favorable à cette transition. Il est donc pertinent d'entreprendre diverses actions favorisant ce transfert à moyen et long terme. Celles-ci comprennent le développement de réseaux piétons et cyclables confortables et sécuritaires ainsi que l'appui à des programmes qui outillent les Montréalaises et Montréalais pour faire des déplacements à pied et à vélo, afin de favoriser la prise de bonnes habitudes en bas âge.

7.1 Mettre à jour le Plan vélo

Le développement du réseau cyclable passe par une planification autant pour son prolongement et sa mise à niveau que pour son entretien. Cette planification repose sur une priorisation basée sur des critères portant sur le confort et la sécurité. Le prochain Plan vélo de la Ville de Montréal s'appuiera sur différents indices, dont celui sur le niveau de confort (aussi appelé *Level of Stress*). Une attention sera aussi accordée à la cohabitation avec les différents usagers et usagères.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements

7.2 Poursuivre le déploiement du programme *Cycliste averti*

Les déplacements à vélo impliquent la mise en pratique de règles sécuritaires et la cohabitation avec d'autres usagères et usagers, et ce, dès l'enfance. Vélo Québec offre aux élèves du troisième cycle du primaire (cinquième et sixième année) une formation à la pratique sécuritaire et autonome du vélo comme mode de déplacement. Cette formation, d'une quinzaine d'heures, allie apprentissages théoriques, pratique en milieu fermé et activités sur route, et donne lieu à un bulletin individuel de compétences. Elle vise à encourager les jeunes à se déplacer en transport actif.

Porteur : Vélo Québec
Partenaires : arrondissements et MEQ



7.3 Analyser la mobilité aux abords des équipements métropolitains de transport collectif

Les modes actifs, comme le vélo et la marche, sont un complément du transport collectif et doivent être intégrés de façon sécuritaire et conviviale au réseau. En ce sens, la qualité et la sécurité de l'aménagement des accès piétonniers ou à vélo aux équipements et aux infrastructures de transport collectif seront au centre des mesures préconisées par l'ARTM. L'ARTM prévoit collaborer avec les municipalités et la STM afin de réaliser des analyses de mobilité; celles-ci visent à assurer l'implantation d'aménagements sécuritaires en faveur des modes actifs sur les voiries locales situées à proximité des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Porteur : ARTM
Partenaires : arrondissements, MTQ, STM et ville-centre

7.4 Définir les balises pour un repartage de la rue favorable à la mobilité douce

La sécurité ne passe pas seulement par une séparation des différents types d'usagères et usagers sur le domaine public, mais aussi par une cohabitation basée sur la mobilité douce. Celle-ci vise à revoir le partage de l'espace attribué aux déplacements de tous types et à réduire les vitesses et la masse des véhicules motorisés. Des balises seront établies dans le contexte de l'élaboration du PUM 2050 afin de mettre en pratique ce concept dans les prochaines années.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements

7.5 Poursuivre le Programme de sécurisation aux abords des écoles

Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain qui se déplaceront pour leurs activités familiales, professionnelles et sociales. En prenant des habitudes de déplacement orientées vers le transport actif tôt dans leur vie, ces enfants auront davantage tendance à maintenir ces habitudes à l'âge adulte. Le Programme de sécurisation aux abords des écoles vise à rendre les zones scolaires plus sécuritaires et à encourager les déplacements actifs.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements



Axe 3

La connaissance des enjeux et l'efficacité des actions

Le principal défi de la démarche Vision Zéro repose sur la disponibilité des données probantes tant pour analyser les causes des collisions avec décès et blessés graves que pour mesurer l'efficacité des actions mises en place. Le premier Plan d'action a permis de structurer la collecte, les échanges et la diffusion des données. Ce deuxième Plan d'action propose de poursuivre la démarche afin d'optimiser la gestion des données en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Objectif 8

Améliorer la collecte et l'analyse des données

L'analyse des données de collisions réalisée au cours des dernières années a permis de mettre en évidence des lacunes et des besoins dans l'obtention d'un portrait plus complet des facteurs de risque et des contextes dans lesquels surviennent les collisions avec décès et blessés graves. Des actions seront entreprises afin d'améliorer la compréhension des enjeux de sécurité et de l'efficacité de mesures déjà mises en place. Ces actions porteront autant sur le type de données saisies que sur les processus de collecte et de partage des données entre les partenaires.

8.1 Catégoriser les intersections en familles de caractéristiques permettant d'attribuer un niveau de risque et un potentiel d'amélioration

L'approche de la Vision Zéro implique d'agir de manière proactive et systématique à travers le réseau routier plutôt que de manière réactive à des endroits ponctuels. En ce sens, les intersections seront classées en familles en fonction de certaines caractéristiques. Cette classification permettra aux arrondissements de planifier des interventions de sécurisation préventives à certaines intersections, sans attendre que des collisions s'y produisent.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements

8.2 Effectuer des représentations visant à améliorer la gestion des données pour tous types de collision

Face au manque de données sur les collisions n'impliquant pas de véhicules immatriculés, la SAAQ a mis en place, au printemps 2022, un groupe de travail sur les usagères et usagers de la route vulnérables. Ce groupe aura pour mandat d'analyser les options visant à étendre la couverture d'assurance pour inclure les personnes impliquées dans ce type d'accident. Vélo Québec et Piétons Québec feront partie des organismes impliqués dans ce comité et ils pourront mettre de l'avant les besoins concernant les données liées à la région métropolitaine.

Porteurs : Vélo Québec et Piétons Québec
Partenaire : DRSP

8.3 Produire une étude sur la qualité et la disponibilité des données requises pour effectuer des analyses prédictives de sécurité pour tous types de collision

La compréhension des causes des collisions avec décès ou blessés graves dépend des données disponibles et de leur qualité. L'expérience acquise au cours des dernières années a permis de mettre en évidence des besoins et des lacunes concernant la qualité des données disponibles, le processus de saisie et la collecte de données ainsi que le manque de données sur les collisions sans l'implication d'un véhicule immatriculé. L'étude permettra d'exposer l'écart à combler et d'évaluer les ressources nécessaires pour atteindre ce qui est jugé comme étant essentiel. L'on veillera également à améliorer les analyses sous l'angle de l'ADS+[5].

Porteur : ville-centre
Partenaires : DRSP, MTQ, SAAQ, SIM, SPVM et Urgences-santé

8.4 Produire un cahier des charges pour mettre en place une plateforme de partage de données

Une analyse fiable des données dépend de la disponibilité de celles-ci grâce au partage entre partenaires. Pour faciliter ce partage, une plateforme informatique doit être mise en place, mais plusieurs enjeux doivent être pris en compte comme la confidentialité, la sécurité informatique, la mise à jour des données et la compatibilité des lots de données. Un cahier des charges permettra de cibler une solution adaptée à ce contexte.

Porteur : ville-centre
Partenaires : DRSP, MTQ, SAAQ, SIM, SPVM et Urgences-santé

5 L'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) est un outil d'analyse qui guide la prise de décision pour que les programmes déployés soient plus accessibles, plus sécuritaires et plus inclusifs.

Objectif 9

Diffuser les données

Le premier Plan d'action Vision Zéro a permis de mettre en place la production d'un état annuel de la sécurité routière. De plus, une carte interactive mise en ligne en 2020 vise à rendre publics les données sur les collisions, les scénarios de collision ainsi que les mesures de sécurisation mises en place par les arrondissements. Ce deuxième Plan d'action propose de poursuivre la diffusion de ces informations sur une base annuelle.

9.1 Produire et diffuser un état annuel de la sécurité routière

L'état annuel de la sécurité routière est un document central pour le partage d'informations concernant la sécurité routière de l'agglomération montréalaise. Il permet de communiquer des indicateurs de sécurité concernant les collisions avec décès et blessés graves et d'en suivre les tendances. Il contient aussi une reddition de compte portant sur l'avancement du Plan d'action Vision Zéro.

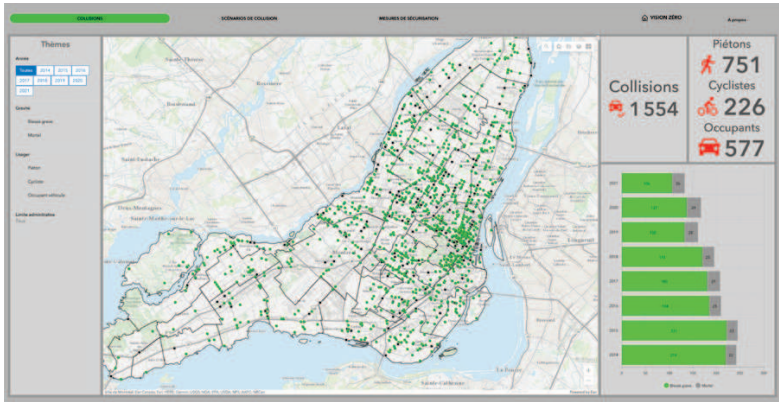
Porteur : ville-centre
Partenaire : CRE-Montréal

9.2 Mettre à jour la carte interactive Vision Zéro

La reddition de compte du Plan d'action Vision Zéro passe, entre autres, par une carte interactive disponible au grand public. Celle-ci permet de visualiser autant les collisions et les scénarios de collision que les mesures de sécurisation mises en place par les arrondissements. Cette carte est mise à jour afin d'assurer un suivi de l'évolution de la situation sur le terrain.

Porteur : ville-centre
Partenaire : S. O.

Carte interactive Vision Zéro





Axe 4

La portée de la vision zéro

La démarche Vision Zéro implique des partenaires relevant du niveau local, régional, provincial et même fédéral autant pour la prise de décision et la prise en charge des actions que pour la reddition de compte. Cet axe vise donc à assurer une gouvernance efficiente, orientée vers la mobilisation et la cohérence des actions de l'ensemble des partenaires.

Objectif 10

Consolider la mobilisation des partenaires

L'expérience acquise au cours des dernières années a permis de mettre en évidence le besoin d'améliorer la concertation des partenaires impliqués dans la démarche Vision Zéro. Diverses actions permettront d'améliorer la prise de décision et la mise en application des actions, que ce soit la mise en place de nouveaux comités ou l'ajout de partenaires à des comités ou à des groupes de travail existants.

10.1 Mettre en place une stratégie de gouvernance

L'approche systémique de la Vision Zéro implique la concertation de nombreuses organisations avec des mandats, des objectifs et des leviers de différentes natures. Des mécanismes de prise de décision collective et de suivi doivent être en place afin d'assurer l'adhésion des partenaires à la démarche. Un comité sera créé afin d'analyser les questions de gouvernance relatives à la Vision Zéro et de recommander des améliorations visant l'optimisation du processus décisionnel et de mise en application du Plan d'action. Ce mandat sera réalisé en collaboration avec la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente de l'ESG-UQAM.

Porteur : ville-centre
Partenaire : Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG-UQAM)

10.2 Établir des indicateurs de performance pour la Vision Zéro

L'évolution du nombre de décès et blessés graves suit une tendance visible seulement à long terme. À court terme, il est plus difficile de constater l'avancement de la démarche Vision Zéro sur cette base. Des indicateurs de performance doivent être développés afin de mesurer l'impact des actions dans ce plan sur la sécurité routière. À cet effet, le milieu de la recherche et des tierces parties, tels la DRSP, l'INRS et Piétons Québec, participeront à l'élaboration et au suivi de ces indicateurs.

Porteur : ville-centre
Partenaires : DRSP, INRS et Piétons Québec

10.3 Coordonner des campagnes de sensibilisation par la mise en place d'un comité multipartenaire de communication

Plusieurs organisations publiques sont impliquées dans la sensibilisation et la sécurité routière auprès des usagères et usagers. Cependant, le public fait face à une surabondance d'informations. Un comité multipartenaire regroupera les principaux partenaires de la Vision Zéro afin de coordonner des campagnes de sensibilisation sur des thématiques annuelles qui ciblent les enjeux prioritaires. Initialement, ce comité sera constitué des représentantes et représentants de la SAAQ, du SPVM et de la Ville. Une deuxième phase sera ensuite déployée d'ici 2024 pour inclure davantage de partenaires.

Porteur : ville-centre
Partenaires : SAAQ et SPVM

10.4 Impliquer des parties prenantes supplémentaires lors des visites sur le terrain de l'équipe d'analyse postcollision mortelle (EPCM)

À la suite d'une collision avec décès, les visites sur le terrain impliquent la participation des partenaires pouvant être concernés par des solutions à mettre en place. Il peut néanmoins arriver que certains d'entre eux soient absents pour différentes raisons. Or, leur implication peut être essentielle afin qu'ils prennent connaissance des causes des collisions avec décès et apportent des correctifs pouvant éviter d'autres décès dans des situations similaires. L'EPCM veillera donc à assurer un suivi diligent auprès de tous ces partenaires grâce à un répertoire de contacts à jour ainsi qu'à des ententes de collaboration, particulièrement auprès des arrondissements et des villes liées de l'agglomération montréalaise.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, villes liées et autres partenaires selon la situation

10.5 Transmettre aux partenaires concernés les recommandations d'aménagements transitoires et permanents découlant de l'analyse des collisions mortelles, et en faire le suivi

La majorité[6] des collisions avec décès impliquant un véhicule motorisé en mouvement et situées sur le domaine public municipal de l'agglomération montréalaise font l'objet d'un rapport d'analyse rédigé par l'EPCM. Ce rapport, accompagné de recommandations pour un usage interne, est transmis à l'entité municipale (arrondissements, villes liées) pouvant apporter des correctifs sur le terrain. L'on veillera tout particulièrement à inclure des aménagements transitoires permettant d'agir rapidement sur le terrain en fonction du contexte. Le bilan des recommandations inclus dans l'État de la sécurité routière se poursuivra pour ce deuxième Plan d'action.

Porteur : ville-centre
Partenaires : arrondissements, villes liées et autres partenaires selon la situation

10.6 Intégrer les nouveaux partenaires aux divers comités en lien avec la Vision Zéro

L'implication des partenaires à la démarche de la Vision Zéro passe par une participation active aux divers comités mis en place. À cet effet, l'ajout de nouveaux membres au comité directeur Vision Zéro constitue une occasion d'étendre la portée de la démarche Vision Zéro dans les organisations publiques impliquées dans la sécurité routière de l'agglomération montréalaise. Cette participation concerne autant les comités déjà existants que ceux à mettre en place dans les prochaines années.

Porteur : ville-centre
Partenaires : AMB, AMD, ARTM, CMM, CSSDM et MEQ

10.7 Produire une capsule de formation sur la sécurité routière et l'approche Vision Zéro pour le corps policier

Une capsule de sensibilisation en sécurité routière, incluant des notions de Vision Zéro, sera produite et diffusée à l'ensemble des nouvelles recrues et aux agentes et agents affectés aux patrouilles routières. Cette capsule a pour but de mettre l'accent sur l'importance de la sécurité routière et d'exposer les agentes et agents de quartier à des notions de base sur ce concept afin de mieux cibler les activités de contrôle et de sensibilisation auprès de la population citoyenne. Cette approche est axée sur la philosophie PILE, qui préconise des interventions en sécurité routière auprès d'une Personne commettant une Infraction ciblée en un Lieu pertinent et Exécutées au bon moment. La ville-centre va collaborer avec le SPVM afin d'y inclure aussi un survol des principes de la Vision Zéro et des enjeux prioritaires relatifs aux collisions avec décès et blessés graves sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Porteur : SPVM
Partenaire : ville-centre

10.8 Coordonner des campagnes de sensibilisation pour promouvoir des modes de vie actifs dans une ville des courtes distances

Le succès d'un changement dans les habitudes de déplacement ne dépend pas seulement de l'aménagement urbain, mais aussi des gestes quotidiens et de choix structurants effectués par la population. Par une coordination d'actions, plusieurs organismes pourront effectuer des campagnes de sensibilisation afin de favoriser le transport actif et collectif. L'édition 2022 de la campagne annuelle « J'embarque! Les rendez-vous de la mobilité durable — Île de Montréal », coordonnée par le CRE-Montréal, comportera notamment un volet de communication afin d'accompagner les personnes qui songent à se départir d'une voiture. La campagne sera également accompagnée d'une programmation d'activités mettant en valeur de nombreux partenaires et leurs différentes initiatives en matière de mobilité durable.

Porteurs : CRE-Montréal et CEUM
Partenaires : MPA et ville-centre

6 Certains cas sont exclus pour des raisons exceptionnelles telles qu'un homicide.

Objectif 11

Établir et renforcer les liens entre la Vision Zéro et les autres plans et politiques de la Ville et de ses partenaires

Le Plan d'action Vision Zéro s'intègre dans une démarche globale de mobilité durable et de santé publique dans l'agglomération montréalaise. Des actions permettront d'assurer une cohérence dans les actions publiques, que ce soit avec le PUM, les plans locaux de déplacement ou les autres politiques de la Ville ou de ses partenaires.

11.1 Intégrer les principes de la Vision Zéro dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Les principes de la Vision Zéro impliquent un changement de paradigme qu'il importe d'intégrer dans les orientations de la Ville de Montréal. La place centrale qu'occupera le PUM 2050 dans l'écosystème des politiques urbaines de l'agglomération montréalaise représente l'occasion d'inclure la Vision Zéro de façon pérenne.

Porteur : ville-centre
Partenaire : S. O.

11.2 Intégrer les enjeux prioritaires de la Vision Zéro dans les plans locaux de déplacement

Plusieurs arrondissements se dotent d'un plan local de déplacement pouvant inclure des éléments liés à la sécurité routière et à la protection des usagères et usagers vulnérables. Ces plans sont une occasion d'orienter des actions vers les enjeux prioritaires de la Vision Zéro. Tous les plans locaux de déplacement à venir, qu'ils soient nouveaux ou révisés, incluront l'approche Vision Zéro.

Porteurs : arrondissements
Partenaire : ville-centre

11.3 Réaliser une cartographie des plans, des programmes et des politiques pouvant avoir une influence sur la réalisation du Plan d'action Vision Zéro

Le Plan d'action Vision Zéro est le complément de trois grands plans stratégiques de la Ville de Montréal, soit Montréal 2030, le PUM 2050 et le Plan Climat 2020-2030. Il existe potentiellement des liens avec d'autres plans stratégiques et politiques des partenaires internes et externes. Une cartographie de ces plans et politiques permettra d'arrimer le tout et d'assurer une cohérence d'actions au sein de la Ville ainsi qu'entre la Ville et ses partenaires. Cette cartographie permettra également de mettre en évidence le rôle distinctif de la Vision Zéro par rapport aux autres plans et politiques.

Porteur : ville-centre
Partenaire : Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG-UQAM)

11.4 Arrimer le Plan directeur en sécurité routière du SPVM avec le Plan d'action Vision Zéro

Le SPVM se dote annuellement d'un Plan directeur en sécurité routière, qui identifie des priorités sur quatre axes d'intervention : (1) développement et communication, (2) prévention, (3) opérations policières (contrôle) et (4) urbanisme et amélioration des infrastructures. Dans une approche de collaboration, le SPVM tiendra compte des informations provenant de l'équipe Vision Zéro pour élaborer son plan directeur annuel. L'équipe Vision Zéro tiendra le SPVM au courant de l'évolution des enjeux prioritaires et pourra recommander des pistes d'action à inclure dans le Plan directeur.

Porteur : SPVM
Partenaire : ville-centre

Annexe A

Le tableau synthèse du Plan d'action

Axe 1 : Les enjeux prioritaires

Objectifs		Actions	Champs d'action	Porteurs	Partenaires	Livrables ou activités	Échéancier	Inédit dans la Vision Zéro
Objectif 1 : Inciter à des comportements plus prévisibles et mitiger les conséquences des comportements imprévus	1.1	Bonifier le Guide d'aménagement durable des rues de Montréal	Aménagement	Ville-centre	Arrondissements, SIM, STM	Module Vision Zéro	2022	O
						Fiche sur les refuges piétons	2022	O
						Fiche sur les rayons de virage et la largeur des voies	2023	O
						Fiche sur la compatibilité et cohabitation des modes de transports aux masses et aux vitesses différentes	2024	O
	1.2	Mettre en place un programme de sécurisation des personnes âgées piétonnes	Aménagement	Ville-centre	DRSP, Piétons Québec, CEUM	Cadre de référence du programme	2022	O
						Rapport d'un projet de recherche	2024	O
	1.3	Analyser le positionnement des arrêts d'autobus entre deux intersections	Aménagement	STM	Arrondissements, ville-centre et villes liées	Rapport d'analyse	2023	
	1.4	Évaluer l'effet d'intervention visant la sécurisation de la traversée d'artères sur la sécurité réelle et le sentiment de sécurité des piétonnes et piétons	Aménagement	Piétons Québec	Arrondissements, INRS, MTQ et ville-centre	Diffusion des résultats	2023	
	1.5	Mener des campagnes de sensibilisation destinées aux milieux de vie	Usager	Piétons Québec	SAAQ	2 campagnes de sensibilisation	2024	
	1.6	Poursuivre la collaboration pour l'élaboration et l'exploitation d'appareils de contrôle automatisé	Usager	Ville-centre	Arrondissements, MTQ et SPVM	Participation aux rencontres	En continu	
						Tableau de bord	2023	
						Rapport d'analyse des sites existants	2023	
Objectif 2 : Minimiser les risques associés aux caractéristiques du véhicule	2.1	Développer un indice de sécurité pour les véhicules lourds	Véhicule	Ville-centre et MTQ	Multiples*	Norme	2023	O
	2.2	Sensibiliser les usagères et usagers au partage de la route avec les véhicules lourds à l'aide de la réalité virtuelle	Véhicule	SAAQ	SPVM	Activités de sensibilisation	En continu	
	2.3	Poursuivre les tests de rétroviseurs-caméras sur les autobus	Véhicule	STM		Rapport d'analyse	2023	
	2.4	Influencer le marché des véhicules du SIM pour réduire leur taille en fonction du contexte du milieu urbain et les rendre plus sécuritaires	Véhicule	Ville-centre	SIM	Définition de paramètres de dimensions de véhicule	2022	O
				SIM	Arrondissements et ville-centre	Représentations auprès de l'industrie	En continu	
	2.5	Regrouper l'ensemble des règlements de camionnage de la Ville de Montréal	Usager	Ville-centre	Arrondissements, MTQ et SPVM	Règlement unique	2024	O
	2.6	Obtenir l'autorisation d'envoyer le véhicule approprié selon les besoins d'intervention paramédicaux de la patiente ou du patient	Véhicule	Urgences-santé		Représentations auprès du CNTSPU	2024	O
Objectif 3 : Corriger les déficiences de la signalisation	3.1	Bonifier les traverses piétonnes contrôlées par des feux de circulation conformément au guide Feux pour piétons à décompte numérique	Aménagement	Ville-centre	Arrondissements	Feux piétons	En continu	
	3.2	Analyser les déficiences de la signalisation	Aménagement	Ville-centre	Arrondissements et EESM	Rapport d'analyse	2024	O
Objectif 4 : Réduire les obstructions visuelles	4.1	Produire des lignes directrices sur le triangle de visibilité et le dégagement aux intersections	Aménagement	Ville-centre	Arrondissements	1 fiche technique	2023	O
	4.2	Mener une campagne de sensibilisation sur l'interdiction de stationnement à moins de 5 mètres d'une intersection	Usager	AMD	Ville-centre	1 campagne de sensibilisation	2022	O
	4.3	Effectuer des opérations ciblées liées aux enjeux prioritaires de la Vision Zéro lors des interventions de l'Escouade mobilité	Usager	Ville-centre	AMD et SPVM	6 opérations annuelles	En continu	O
Objectif 5 : Prévenir les facultés altérées	5.1	Appuyer le milieu des entreprises dans ses efforts de prévention en matière de fatigue au volant à l'aide de contenus informatifs améliorés via les conseillères et conseillers en relation avec le milieu de la SAAQ	Usager	SAAQ		3 capsules	2023	
						Représentations auprès de 35 entreprises	2024	

* 2.1 : ACQ, APMLQ, BNQ, CFRM, CIRRELT, INRS, Girardin Blue Bird, Groupe Robert, Lion Électrique, Nova Bus, Piétons Québec, Prévost, SPVM, STM, Tremcar, UMQ et Vélo Québec

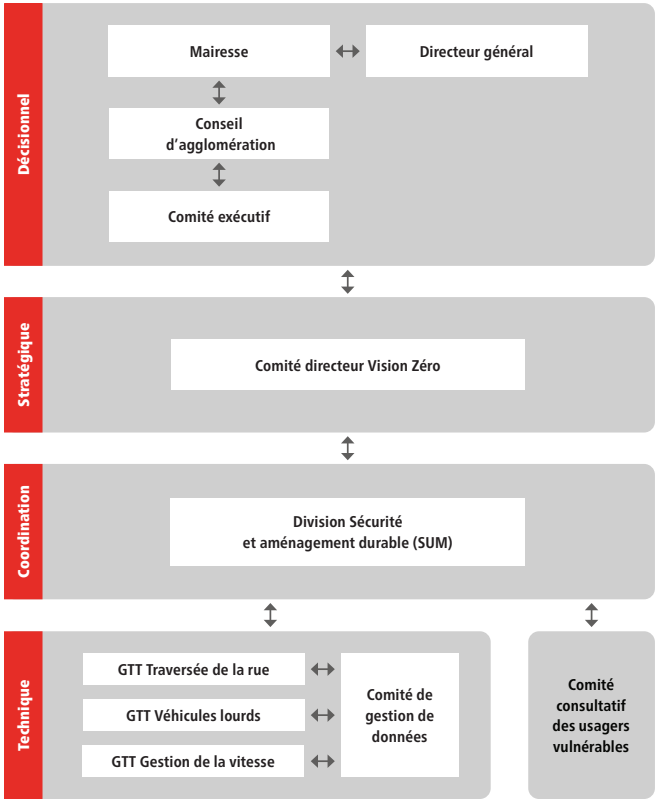
Axe 2 : Le niveau de risque global								
Objectifs	**Actions**		**Champs d'action**	**Porteurs**	**Partenaires**	**Livrables ou activités**	**Échéancier**	**Inédit dans la Vision Zéro**
Objectif 6 : Réduire la distance de déplacement	**6.1**	Définir les affectations du territoire et des paramètres de densité	Territoire	Ville-centre		Carte des affectations	2023	
						Paramètres de densité	2023	
Objectif 7 : Favoriser d'autres solutions pour remplacer l'automobile	**7.1**	Mettre à jour le Plan vélo	Mobilité	Ville-centre	Arrondissements	Plan vélo	2024	
	7.2	Poursuivre le déploiement du programme Cycliste averti	Mobilité	Vélo Québec	Arrondissements et MEQ	Interventions dans 120 écoles par année	2022 et 2023**	
	7.3	Analyser la mobilité aux abords des équipements métropolitains de transport collectif	Mobilité	ARTM	Arrondissements, MTQ, STM et ville-centre	Rapport d'analyse	2024	
	7.4	Définir les balises pour un repartage de la rue favorable à la mobilité douce	Mobilité	Ville-centre	Arrondissements	Balises	2023	
	7.5	Poursuivre le Programme de sécurisation aux abords des écoles	Mobilité	Ville-centre	Arrondissements	Interventions aux abords de 25 écoles en moyenne par année	En continu	
Axe 3 : La connaissance des enjeux et de l'efficacité des actions								
Objectif 8 : Améliorer la collecte et l'analyse des données	**8.1**	Catégoriser les intersections en familles de caractéristiques permettant d'attribuer un niveau de risque et un potentiel d'amélioration	Aménagement	Ville-centre		Définition des familles de caractéristiques d'intersection	2022	**O**
					Arrondissements	Diffusion interne des familles de caractéristiques d'intersection	2023	
	8.2	Effectuer des représentations visant à améliorer la gestion des données pour tous types de collision	Données	Vélo Québec et Piétons Québec	DRSP	Participation à un groupe de travail	2023	**O**
	8.3	Produire une étude sur la qualité et la disponibilité des données requises pour effectuer des analyses prédictives de sécurité pour tous types de collision	Données	Ville-centre	DRSP, MTQ, SAAQ, SIM, SPVM et Urgences-santé	Étude	2024	**O**
	8.4	Produire un cahier des charges pour mettre en place une plateforme de partage de données	Données	Ville-centre	DRSP, MTQ, SAAQ, SIM, SPVM et Urgences-santé	Cahier des charges	2024	**O**
Objectif 9 : Diffuser les données	**9.1**	Produire et diffuser un état annuel de la sécurité routière	Données	Ville-centre	CRE-Mtl	État annuel	En continu	**O**
						Diffusion		
	9.2	Mettre à jour la carte interactive Vision Zéro	Données	Ville-centre		Mise à jour annuelle	En continu	**O**
Axe 4 : La portée de la Vision Zéro								
Objectif 10 : Consolider la mobilisation des partenaires	**10.1**	Mettre en place une stratégie de gouvernance	Gouvernance	Ville-centre	Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG-UQAM)	Comité	2022	**O**
						Stratégie	2023	**O**
	10.2	Établir des indicateurs de performance pour la Vision Zéro	Gouvernance	Ville-centre	DRSP, INRS et Piétons Québec	Liste d'indicateurs	2023	**O**
	10.3	Coordonner des campagnes de sensibilisation par la mise en place d'un comité multipartenaire de communication	Usager	Ville-centre	SAAQ et SPVM	Comité	2022	**O**
						Thématique annuelle	En continu	**O**
	10.4	Impliquer des parties prenantes supplémentaires lors des visites sur le terrain de l'équipe d'analyse postcollision mortelle (EPCM)	Gouvernance	Ville-centre	Arrondissements, villes liées et autres partenaires selon la situation	Bottin de contacts	En continu	**O**
						Ententes de collaboration	En continu	**O**
	10.5	Transmettre aux partenaires concernés les recommandations d'aménagements transitoires et permanents découlant de l'analyse des collisions mortelles, et en faire le suivi	Aménagement	Ville-centre	Arrondissements, villes liées et autres partenaires selon la situation	Transmission des recommandations	En continu	**O**
						Bilan des aménagements recommandés et réalisés	En continu	**O**
	10.6	Intégrer les nouveaux partenaires aux divers comités en lien avec la Vision Zéro	Gouvernance	Ville-centre	AMB, AMD, ARTM, CMM, CSSDM et MEQ	6 partenaires intégrés	2022	**O**
	10.7	Produire une capsule de formation sur la sécurité routière et l'approche Vision Zéro pour le corps policier	Usager	SPVM	Ville-centre	Capsule de sensibilisation	2022	**O**
	10.8	Coordonner des campagnes de sensibilisation pour promouvoir des modes de vie actifs dans une ville des courtes distances	Mobilité	CRE-Montréal	Ville-centre et MPA	Campagne de sensibilisation	En continu	**O**
Objectif 11 : Établir et renforcer les liens entre la Vision Zéro et les autres plans et politiques de la Ville et de ses partenaires	**11.1**	Intégrer les principes de la Vision Zéro dans le Plan d'urbanisme et de mobilité 2050	Gouvernance	Ville-centre		Principes de la Vision Zéro intégrés dans le PUM	2024	**O**
	11.2	Intégrer les enjeux prioritaires de la Vision Zéro dans les plans locaux de déplacement	Gouvernance	Arrondissements	Ville-centre	Enjeux prioritaires intégrés dans les PLD	En continu	**O**
	11.3	Réaliser une cartographie des plans, des programmes et des politiques pouvant avoir une influence sur la réalisation du Plan d'action Vision Zéro	Gouvernance	Ville-centre	Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente (ESG-UQAM)	Cartographie des plans, programmes et politiques	2022	**O**
	11.4	Arrimer le Plan directeur en sécurité routière du SPVM avec le Plan d'action Vision Zéro	Gouvernance	SPVM	Ville-centre	Enjeux prioritaires intégrés au Plan directeur en sécurité routière	En continu	**O**

** 7.2 : La réalisation de cette action en 2024 dépendra du financement.

Annexe B

La gouvernance

L'approche systémique de la Vision Zéro appliquée au contexte montréalais implique une gouvernance basée sur une responsabilité partagée entre de nombreux partenaires œuvrant dans le système de transport. Par la mise en commun des connaissances et des forces, il est possible de mettre en place des solutions concertées et partagées permettant d'orienter les efforts vers un même but, soit zéro décès et blessé grave sur le réseau routier montréalais d'ici 2040.



Comité directeur Vision Zéro

Le Comité directeur Vision Zéro a pour mission de coordonner les ressources mises en place pour le Plan d'action Vision Zéro et de conseiller les élues et les élus. Le rôle du comité est d'assurer un leadership stratégique, de piloter les efforts de planification, de valider la programmation des activités et d'approuver les plans et les rapports.

Ville de Montréal

- Élue du Comité exécutif de la Ville de Montréal
- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Service des infrastructures du réseau routier
- Service matériel roulant et des ateliers
- Service de police de la Ville de Montréal

Organisations publiques et parapubliques

- Agence de mobilité durable
- Association des municipalités de banlieue[7]
- Centre de services scolaire de Montréal
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Direction régionale de la santé publique
- Ministère de l'Éducation du Québec
- Ministère des Transports du Québec
- Société de transport de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Transports Canada
- Urgences-santé

Groupes de travail thématiques

Les comités techniques de la Vision Zéro impliquent de nombreux spécialistes issus de différents milieux en lien avec les transports. Dans le cadre du deuxième Plan d'action Vision Zéro, ces comités ont évalué la pertinence et la faisabilité des actions retenues. Par la suite, ils auront la responsabilité de s'assurer que les moyens mis en place sont en cohérence avec l'objectif final de la Vision Zéro.

Traversée de la rue

- Communauté métropolitaine de Montréal
- Direction régionale de santé publique
- Institut national de la recherche scientifique
- Ministère des Transports du Québec
- Piétons Québec
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Ville de Montréal

Véhicules lourds

- Association du camionnage du Québec
- Association nationale des camionneurs artisans inc.
- Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec
- Communauté métropolitaine de Montréal
- Piétons Québec
- Postes Canada
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société de transport de Montréal
- Ministère des Transports du Québec
- Vélo Québec
- Ville de Montréal

7 L'Association des municipalités de banlieue représente les quinze villes liées sur l'île de Montréal.

Gestion de la vitesse

- Piétons Québec
- Polytechnique Montréal
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Société de l'assurance automobile du Québec
- Société de transport de Montréal
- Ministère des Transports du Québec
- Ville de Montréal

Comité de gestion de données

Le comité de gestion de données est formé des partenaires produisant des données pertinentes pour la démarche Vision Zéro. Il a pour objectif d'effectuer un portrait des données disponibles, de définir les enjeux liés à celles-ci ainsi que de proposer des solutions pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Il contribue aussi à la production de l'État de la sécurité routière.

- Direction de la santé publique de Montréal
- Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal
- Ministère des Transports du Québec
- Société d'assurance automobile du Québec
- Service de sécurité incendie de Montréal
- Service de police de la Ville de Montréal
- Société de transport de Montréal
- Urgences-santé
- Ville de Montréal
- 911

Comité consultatif des usagers vulnérables

Le comité consultatif des usagers vulnérables s'assure que les objectifs et les actions prônées par la Vision Zéro sont en cohérence avec les besoins de tous les usagers, peu importe leur condition et leurs limitations.

- Coalition mobilité active de Montréal
- Centre d'écologie urbaine de Montréal
- Conseil jeunesse de Montréal
- Conseil régional de l'environnement - Montréal
- Ex Aequo
- Piétons Québec
- Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
- Société Logique
- Table de concertation des aînés de l'Île de Montréal
- Vélo Québec
- Vivre en ville



Annexe C

La déclaration d'engagement de la collectivité montréalaise

VISION ZÉRO EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE LA COLLECTIVITÉ MONTRÉALAISE

Depuis le début des années 90, un vent de changement a mené la collectivité montréalaise à renouveler la vision de Montréal comme une métropole culturelle, économique et de développement durable (Premier Plan d'urbanisme – 1992).

Ce mouvement s'est ensuite accéléré, notamment lors du Sommet de Montréal de 2002, pour préciser davantage cette vision.

C'est ainsi que plusieurs documents stratégiques et d'orientation furent adoptés :

- 2004 : 2e Plan d'urbanisme définissant Montréal comme une ville à l'échelle humaine offrant une place importante au piéton.
- 2005 : Premier Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.
- 2006 : Charte du piéton reconnaissant la primauté du piéton dans l'espace urbain.
- 2008 : Premier Plan de transport avec l'engagement à investir dans les modes de transport collectif et actif assorti d'une première cible de réduction de 40 % des accidents de la route.

Ces démarches tendent à définir Montréal comme une métropole économiquement viable tout en étant soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de ses citoyens. Elles ont contribué à doter Montréal des outils nécessaires à la transformation de la ville selon cette vision.

Cette dynamique montréalaise n'est pas étrangère au mouvement planétaire qui a mené à la proclamation par l'assemblée générale des Nations Unies de la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020.

Elle s'inscrit également dans la continuité des efforts de la communauté internationale en matière de développement durable. À cet effet, le dernier rapport spécial du GIEC publié le 8 octobre 2018 souligne la nécessité de transitions « rapides et de grande envergure » dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme.

L'adoption en septembre 2016 par le conseil de la Ville de Montréal d'une résolution d'engagement à la Vision Zéro en matière de sécurité routière fut le coup d'envoi pour élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de sécurité routière basée sur cette vision.

Au cours des dernières années, les multiples actions mises de l'avant par les divers acteurs de la collectivité montréalaise en matière de mobilité et de sécurité routière ont permis une amélioration significative de la sécurité des usagers du système routier municipal.

Toutefois, la performance de notre système de déplacement routier en matière de sécurité semble dernièrement atteindre un plateau.

Pour assurer un nouvel élan d'amélioration continue de la sécurité routière à la grandeur de son territoire, la collectivité montréalaise adopte la Vision Zéro afin d'éliminer ultimement les décès et blessures graves dus aux collisions routières.

En s'engageant dans cette démarche, la Ville de Montréal, ses partenaires et ses citoyens reconnaissent que :

- Chaque personne, peu importe ses capacités physiques, son âge, son genre, son origine ethnique, ses modes de déplacement et son revenu, a le droit d'utiliser les rues et les routes, dans tous les quartiers montréalais, sans que cela ne constitue une menace à sa vie ou à sa santé.
- Zéro décès et blessé grave sur nos routes est la seule cible éthiquement raisonnable.
- Concepteurs, gestionnaires et usagers du système de transport routier partagent la responsabilité de la sécurité routière.
- L'être humain est vulnérable et il peut commettre des erreurs. Le système de transport routier doit donc être conçu, exploité et entretenu de manière à pardonner ces erreurs, notamment en tenant compte de cette vulnérabilité.
- Pour réussir un tel changement de paradigme, toutes les parties prenantes (concepteurs, gestionnaires et usagers) doivent travailler en collaboration afin de s'entendre sur les objectifs à poursuivre et les mécanismes de coordination et de suivi à mettre en place.

La collectivité montréalaise s'efforce à offrir à ses résidents, travailleurs et visiteurs, des espaces publics de qualité et un système de déplacement sécuritaire, confortable, fiable et équitable. La nouvelle stratégie de sécurité routière devra donc être arrimée aux autres instruments de planification s'appliquant au territoire montréalais (Plan d'urbanisme, Plan de transport, Plan de développement durable, Stratégie de développement économique, etc.).

À titre de municipalité centrale de l'Agglomération montréalaise, la Ville de Montréal doit assumer, dans un esprit de partenariat et de concertation, le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie Vision Zéro de la collectivité montréalaise. La Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent formellement à la Vision Zéro et s'entendent pour :

- Collaborer à la mise en œuvre du premier Plan d'action Vision Zéro 2019-2021 et à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action subséquents.
- Soutenir une structure multidisciplinaire, comportant divers comités, chargée de piloter les efforts de planification relatifs à la Vision Zéro de la collectivité et participer activement à ses activités.
- Assurer l'équité sociale de la démarche Vision Zéro grâce, notamment, à un processus inclusif et à des indicateurs de performance spécifiques aux divers groupes d'usagers et aux divers secteurs du territoire montréalais.
- Soutenir et améliorer les mécanismes de collaboration et de coopération entre les partenaires.
- Mettre l'emphase sur la coordination, la responsabilité et l'imputabilité de tous.
- Appliquer une approche systémique de gestion de la sécurité routière en portant l'attention sur toutes les failles potentielles de chacunes des composantes du système routier (infrastructures, véhicules et usagers).
- Valoriser l'expertise et l'innovation technologique destinées à l'amélioration continue de la sécurité routière.
- S'appuyer sur des données fiables pour définir et caractériser les problèmes et enjeux de sécurité routière ainsi que pour prioriser les actions et l'utilisation des ressources en fonction de l'évidence des besoins et des impacts escomptés.
- Offrir des opportunités réelles de participation citoyenne pour susciter une implication communautaire significative dans la réalisation des objectifs de sécurité routière.
- Assurer une transparence de la démarche aussi bien pour les données que pour l'état d'avancement des actions et les indicateurs de performance.

Par la présente, la Ville de Montréal et ses partenaires s'engagent à :

- **Adhérer aux principes de la Vision Zéro en sécurité routière et en faire la promotion dans le cadre de leurs activités courantes.**
- **Participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des Plans d'actions découlant de la stratégie Vision Zéro.**
- **Mobiliser et déployer toutes les ressources et tous les moyens pour s'acquitter de leurs engagements spécifiques.**
- **Développer et promouvoir l'approche Vision Zéro au sein de la collectivité montréalaise.**

vision zéro

La liste des acronymes

ACA	Appareil de contrôle automatisé
ACQ	Association du camionnage du Québec
ADS+	Analyse différenciée selon les sexes intersectionnelle
AMB	Association des municipalités de banlieue
AMD	Agence de mobilité durable
APMLQ	Association des propriétaires de machinerie lourde du Québec
ARTM	Agence régionale de transport métropolitain
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
CEUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CFRM	Centre de formation du routier de Montréal
CIRRELT	Centre interuniversitaire de recherche sur les réseaux d'entreprise, la logistique et le transport
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRE-Montréal	Conseil régional de l'environnement — Montréal
CSSDM	Centre de services scolaire de Montréal
DRSP	Direction régionale de santé publique
EESM	Entretien de l'éclairage, du marquage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
EPCM	Équipe d'analyse postcollision mortelle
ESG-UQAM	École des sciences de la gestion — Université du Québec à Montréal
INRS	Institut national de la recherche scientifique
MEQ	Ministère de l'Éducation
MPA	Montréal physiquement active
MTQ	Ministère des Transports du Québec
PUM	Plan d'urbanisme et de mobilité 2050
PAVZ	Plan d'action Vision Zéro
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
STM	Société de transport de Montréal
SUM	Service de l'urbanisme et de la mobilité
UMQ	Union des municipalités du Québec
VUS	Véhicule utilitaire sport

Montréal

ville.montreal.qc.ca/visionzero

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1227463001
Unité administrative responsable : Division Sécurité et aménagement durable
Projet : Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l’**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Accroître et diversifier l’offre de transport en favorisant des options de mobilité alternatives (active, partagée, collective et sobre en carbone) intégrées, abordables et accessibles pour toutes et tous **(Priorité # 3)**
- Miser sur la transparence, l’ouverture et le partage des données ainsi que l’appropriation des technologies émergentes pour améliorer la prise de décision individuelle et collective **(Priorité # 12)**
- Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l’équité sur l’ensemble du territoire **(Priorité # 18)**
- Offrir à l’ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins **(Priorité # 19).**

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Priorité # 3 de Montréal 2030 en lien avec les actions suivantes du Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024 :

- Action 7.1 : Mettre à jour du Plan vélo basé sur différents indices, notamment le niveau de confort des usagers, afin d’effectuer une priorisation des interventions basées sur le confort et la sécurité.
- Action 7.3 : Analyser la mobilité aux abords des équipements métropolitains de transport collectif pour assurer l’implantation d’aménagements sécuritaires
- Action 7.4 : Définir les balises pour un repartage de la rue favorable à la mobilité douce dans le cadre du PUM 2050.

Priorité # 12 de Montréal 2030 en lien avec les actions suivantes du Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024 :

- Action 8.2 : Effectuer des représentations lors des travaux d'un comité de travail en vue d'améliorer la gestion des données pour tous types de collisions.
- Action 8.4 : Produire un cahier des charges pour mettre en place une plateforme de partage de données entre partenaires.
- Action 9.1 : Produire et diffuser un état annuel de la sécurité routière permettant de communiquer des informations sur la sécurité routière de l’agglomération montréalaise.
- Action 9.2 : Assurer une mise à jour de la carte interactive Vision Zéro afin de communiquer au grand public les collisions, les scénarios de collision et les mesures de sécurisation mises en place par les arrondissements.

Priorité # 18 de Montréal 2030 en lien avec les actions suivantes du Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024 :

- Action 8.1 : Catégoriser les intersections en familles de caractéristiques permettant d'attribuer un niveau de risque et des potentiels d'amélioration afin d’agir de manière proactive et systémique.
- Action 8.3 : Produire une étude sur la qualité et la disponibilité des données requises pour des analyses prédictives de sécurité pour tous types de collisions, notamment par des analyses sous l’angle de l’ADS+, afin d’améliorer les connaissances sur les problématiques de sécurité.
- Action 3.1 : Bonifier les traverses piétonnes contrôlées par des feux de circulation conformément au Guide Feux pour piétons à décompte numérique afin de permettre un délai de traversée adapté pour les personnes plus vulnérables.

Priorité # 19 de Montréal 2030 en lien avec les actions suivantes du Plan d’action Vision Zéro décès et blessé grave 2022-2024 :

- Action 1.1 : Bonifier le Guide d'aménagement durable des rues de Montréal en élaborant un nouveau module et plusieurs fiches afin de diffuser tant à l’interne qu’à l’externe les meilleures pratiques en matière de sécurité et d’aménagement des rues.
- Action 1.4 : Évaluer l'effet d'intervention visant la sécurisation de la traversée d'artères sur la sécurité réelle et le sentiment de sécurité des piétonnes et piétons dans le cadre d’un projet de recherche afin de documenter les effets sur la sécurité de ces

usagers.
- Action 1.5 : Mener des campagnes de sensibilisation destinées aux milieux de vie afin de sensibiliser la population à l’impact des petits excès de vitesse.
- Action 1.6 : Poursuivre la collaboration pour l’élaboration et l'exploitation d'appareils de contrôle automatisé (ACA) à partir, entre autres, d’un rapport d’analyse des sites existants basé sur des indicateurs à inclure dans un tableau de bord afin de mettre en place une stratégie de déploiement progressif des ACA.
- Action 2.1 : Développer un indice de sécurité pour les véhicules lourds afin de sensibiliser les propriétaires et exploitants sur les enjeux de vision directe propre à chaque type de camions.
- Action 2.2 : Sensibiliser les usagères et usagers au partage de la route avec les véhicules lourds à l’aide de la réalité virtuelle par le biais d’activités de prévention-sensibilisation.
- Action 4.2 : Mener une campagne de sensibilisation sur l'interdiction de stationnement à moins de 5 mètres d'une intersection et le risque de collision dû à des obstructions visuelles.
- Action 4.3 : Effectuer des opérations ciblées liées aux enjeux prioritaires de la Vision Zéro lors des interventions de l'escouade mobilité par le biais de six opérations sur une base annuelle.
- Action 6.1 : Définir les affectations du territoire et des paramètres de densité dans le cadre du PUM 2050 afin de favoriser un rapprochement des activités permettant d’assurer des déplacements plus courts.
- Action 7.5 : Poursuivre le Programme de sécurisation aux abords des écoles auprès de 25 écoles par année afin de favoriser les déplacements actifs des jeunes.
- Action 11.2 : Intégrer les enjeux prioritaires de la Vision Zéro dans les plans locaux de déplacement afin d’orienter des actions axées sur des enjeux de sécurité.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	X	X X X	
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?		X	
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?		X	

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	X		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	X		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?	X		

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2022/09/22 17:00

(2)

Dossier # : 1228018001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social.

Il est recommandé :

- d'adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social;

- de mandater le Service des affaires juridiques de la ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-09-01 15:13

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228018001**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social.

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Loi no 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal). Cette Loi confère à la Ville de Montréal le pouvoir d'exercer, sur tout ou partie de son territoire, un droit de préemption sur tout immeuble (art. 151.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4, ci-après : « annexe C de la Charte »).
L'exercice de ce droit demande au préalable que la Ville ait défini, par règlement, les modalités d'exercice de ce droit, et qu'elle identifie, par résolution du conseil, les lots visés par l'exercice de ce droit.

Ainsi, le conseil d'agglomération a adopté, en mars 2020, le « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » afin de se doter d'un outil supplémentaire pour appuyer les démarches d'acquisition d'immeubles, en appui à la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021.

Le conseil d'agglomération a aussi adopté, en mars et en avril 2020, deux résolutions afin d'assujettir un total de 276 lots au droit de préemption à des fins de logement social.

Depuis mars 2022, la Ville a élargi ce droit de préemption à toutes fins d'habitation, afin de répondre aux besoins de la population montréalaise, principalement en matière de logement abordable. Pour ce faire, un projet de règlement a été adopté par le conseil municipal pour permettre le recours au droit de préemption à des fins d'habitation, soit le « Règlement

déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation. » (sommaire 1229174001). Suite à cela, 94 lots ont été assujettis à des fins d'habitation et de logement social, pour un total de 370 lots assujettis. À cela s'ajoutent 23 bâtiments résidentiels (maisons de chambres), assujettis aux mêmes fins en juin 2022.

Notons que depuis que Montréal a commencé à exercer son droit de préemption en mars 2020, 26 lots (pour 18 emplacements) ont fait l'objet d'un avis d'aliénation transmis à la Ville et 12 lots ont été acquis (pour 8 emplacements).

Dans ce contexte, le présent sommaire décisionnel propose au conseil d'agglomération l'adoption d'une résolution désignant un autre ensemble de lots à assujettir au droit de préemption aux fins de logement social.

En lien avec ce sommaire décisionnel, deux autres sommaires cheminent aux instances décisionnelles en parallèle :

- Un projet de résolution proposé au conseil municipal afin d'assujettir ces mêmes lots au droit de préemption aux fins d'habitation (sommaire 1228018002) ;
- Le projet de « Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) » (1228018003). Ce projet de règlement vise à permettre aux instances de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'exercice du droit de préemption aux fins de logement social pour ce nouveau de lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0420 - 16 juin 2022 - Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social
CG22 0426 - 16 juin 2022 - Avis de motion et dépôt - Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CM22 0779 - 14 juin 2022 - Adopter une résolution du conseil municipal de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

CG22 0289 - 28 avril 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CG22 0198 - 24 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG22 0205 - 24 mars 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CM22 0366 - 21 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

CM22 0224 - 21 février 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

CG21 0634 - 30 septembre 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

CG20 0216 - 23 avril 2020 - Résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG20 0236 - 23 avril 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

CG20 0141 - 26 mars 2020 - Résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG20 0160 - 26 mars 2020 - Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social / Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

CG18 0468 - 23 août 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires

DESCRIPTION

Une consultation impliquant l’ensemble des arrondissements a été lancée le 28 mars 2022, afin d’identifier de nouveaux lots qu’il serait important et pertinent d’assujettir au droit de préemption. Au terme de cette consultation, 82 lots (pour 79 emplacements) ont été identifiés.
La présente résolution vise donc l’assujettissement aux fins de logement social de ces 82 lots, répartis dans les arrondissements suivants :

1 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
2 - Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
3 - Montréal-Nord
4 - Plateau-Mont-Royal
5 - Rosemont–La Petite-Patrie
6 - Le Sud-Ouest
7 - Verdun
8 - Ville-Marie
9 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

L’assujettissement de ces lots au droit de préemption à des fins de logement social permettra à la Ville d’intervenir avec agilité pour répondre aux besoins d’un plus grand nombre de ménages en matière d’habitation.

L'octroi du mandat au Service des Affaires juridiques d'entreprendre les procédures requises permettra de mettre en œuvre le droit de préemption et d'officialiser les assujettissements. Cela inclut de notifier un avis d'assujettissement aux propriétaires des lots visés et d'inscrire cet assujettissement au registre foncier du Québec.

L’assujettissement des lots au droit de préemption est valide pour une durée de 10 ans. À l’intérieur des 10 ans, la Ville de Montréal peut acquérir les lots visés, et ce, en priorité à un acheteur qui aura déposé une offre d'achat acceptée par le propriétaire.

À la réception d'un avis d'aliénation d'un immeuble de la part d'un propriétaire d'un lot visé, la Ville n'est pas tenue de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir l'immeuble

JUSTIFICATION

Depuis 2016 et jusqu’au début de la pandémie de Covid-19, Montréal a connu un resserrement très important de son marché locatif, ce qui a créé une pression à la hausse sur les loyers.
La baisse de l’immigration et du nombre d’étudiants suivant des cours en présentiel durant la pandémie a par la suite contribué à une hausse du taux d'inoccupation, mais celle-ci s’est principalement concentrée dans les gammes de loyers les plus élevés, ainsi que pour les logements de type studios ou d’une seule chambre à coucher. En outre, malgré la hausse du taux d’inoccupation, les loyers moyens ont tout de même continué à augmenter, soit de 4,6 % entre 2019 et 2020, et de 3,7 % entre 2020 et 2021.

Ce sont principalement les ménages à faible revenu qui subissent les contrecoups de ces hausses de loyer. Selon les plus récentes données du recensement disponibles (2016), près de 40 % des 522 140 ménages locataires de l’agglomération sont à faible revenu et 155 000 d’entre eux consacrent plus de 30% de leur revenu pour se loger. De plus, près de 24 000 ménages sont en attente d’un logement sur la liste d’attente de l’OMHM.

L’assujettissement de nouveaux lots au droit de préemption à des fins de logement social accordera à la Ville une agilité accrue pour intervenir sur le marché et procéder, si opportun, à l'acquisition des lots assujettis dans le but de développer des logements sociaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'assujettissement des lots ciblés au droit de préemption et la notification aux propriétaires d'un tel assujettissement n'impliquent pas de dépenses pour la Ville au-delà des frais administratifs afférents.
Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles qui seront achetés par la Ville dans l'exercice du droit de préemption seront acquis à une valeur correspondant au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et un tiers. Chaque transaction fera l'objet d'analyses, par les services compétents, pour établir l'acceptabilité du prix proposé. Ces acquisitions seront financées par le règlement d'emprunt de compétence d’agglomération RCG21-020.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030. La grille d'analyse est incluse en pièce jointe.

Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (ADS+), notamment en agissant activement sur le manque de logements sociaux ; en assurant une offre en habitation qui soit accessible et diversifiée ; et en favorisant l'accès à un logement convenable pour toutes et tous.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cette résolution permettra d'assujettir au droit de préemption des immeubles offrant un potentiel intéressant pour le développement ou la préservation de logements sociaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact relié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le Comité exécutif : 14 septembre 2022
Approbation par le Conseil municipal : Lundi 19 septembre 2022
Approbation par le Conseil d'agglomération : Jeudi 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gérard TRUCHON, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Gérard TRUCHON, 23 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik HOULE
Conseiller en aménagement

Tél : 438 827-4397
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-22

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI
directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-09-01

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1228018001*

Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*

Projet : Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social.

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7-* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	oui	non	s. o.

1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● **Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990** ● **Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030** ● **Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales** ● **Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050**			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1228018001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AGr - 1228018001 - Résolution (Agglo) - 2022-09-13.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-26

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DÉSIGNANT LES IMMEUBLES SUR LESQUELS LE DROIT DE PRÉEMPTION EST EXERCÉ POUR UNE DURÉE DE 10 ANS ET QUI PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE LOGEMENT SOCIAL

Attendu le Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-012), il est résolu :

1. d'assujettir au droit de préemption pour une durée de dix (10) ans, aux fins de logement social, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 293 552	1 338 832	1 380 819	1 380 930	1 381 598	1 381 820
1 381 868	1 423 803	1 436 053	5 380 924	1 515 663	1 573 350
1 667 668	1 729 416	1 741 050	1 851 334	1 879 184	1 879 251
1 880 796	1 938 659	2 167 427	2 167 490	2 212 342	2 242 426
2 281 148	2 332 918	2 335 192	2 536 021	2 649 234	2 784 238
2 925 346	3 456 363	4 140 628	4 140 853	4 141 027	4 141 147
4 141 194	4 221 003	6 085 617	1 064 542	1 064 556	1 180 704
1 182 005	1 192 160	1 202 500	1 202 578	1 202 591	1 423 789
1 425 174	1 425 188	1 425 191	1 565 305	1 565 327	1 566 614
1 566 621	1 566 651	1 566 801	1 669 299	1 729 230	1 868 154
1 885 035	1 885 066	2 161 315	2 161 344	2 161 358	2 161 385
2 161 631	2 161 641	2 161 650	2 161 682	2 161 686	2 161 699
2 161 765	2 161 786	2 161 816	2 161 986	2 162 131	2 340 047
2 649 154	2 649 172	2 649 232	1 185 543		

2. de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

GDD 1228018001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1224750001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-08-23 11:10

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224750001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal a été adopté par le conseil municipal en 2003 et le Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance a été adopté par le conseil municipal en 2020. Ces programmes visent la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal approuvé par le conseil d'agglomération en 2009. Ce plan s'appuie sur les énoncés et les politiques interpellant le mont Royal, dont la Loi sur le patrimoine culturel.
Le Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal est considéré comme un programme d'envergure récurrent, il fait l'objet d'un suivi par les comités de gouvernance des projets/programmes d'envergure. Le Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance, quant à lui, n'est pas assujetti au cadre de gouvernance.

Donnant suite à l'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 par le conseil d'agglomération, l'Administration prévoit des investissements pour réaliser des projets de protection, de mise en valeur, d'aménagement et de maintien des actifs dans les parcs. Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer les projets découlant du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et du Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0007 - 21 janvier 2022 - Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)
CG21 0674 - 2 décembre 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal
CG19 0631 - 19 décembre 2019 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer les travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal
CG16 0273 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 $ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal
CG09 0130 - 30 avril 2009 - Approuver le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt au montant de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance. Ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre la planification et la réalisation des projets, notamment et pour ne citer que les principaux :
Au parc du Mont-Royal :
- Réaménagement du secteur de la maison Smith et des aires de stationnement;
- Aménagement du Flanc sud et des entrées rue Cedar, d'escaliers et de sentiers;
- Aménagement du belvédère Camillien-Houde;
- Aménagement de seuils;
- Aménagement du sentier de l'escarpement;
- Aménagement de la Place de l'Amérique latine (périphérique à la vespasienne blanche);
- Restauration et modification du système et de la structure d'éclairage de la Croix;
- Végétalisation de sentiers informels et restauration des milieux naturels dans le cadre de l'aménagement du réseau de sentiers et de seuils secondaires;
- Restauration et reconstruction d'escaliers, de ponts, de sentiers et d'infrastructures diverses et d'installation de mobilier et de signalisation;
- Travaux préalables de fouilles archéologiques, de caractérisations géotechnique et environnementale et d'arpentage.

Au parc Jeanne-Mance :
- Réaménagement du secteur de la pataugeoire et de l'axe monumental;
- Réaménagement des terrains de soccer;
- Réaménagement et réfection de sentiers.

L'adoption du règlement d'emprunt permettra de payer les honoraires professionnels pour des services d'analyse et d'inventaire, de conception, de préparation de plans et de cahiers des charges, de surveillance de travaux ainsi que tous les services et les travaux requis pour la mise en oeuvre et la réalisation des projets et toutes autres dépenses incidentes ou imprévues en lien avec ce qui précède.

Le plan illustrant le territoire du parc du Mont-Royal, qui inclut les parcs Tiohtià:Ke Otsirà'Kehne et Jeanne-Mance, est joint.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux sur le territoire du parc du Mont-Royal, qui inclut les parcs Tiohtià:Ke Otsirà'Kehne et Jeanne-Mance.
L'accès à un emprunt constitue une valeur accrue pour la Ville de Montréal, car les travaux d'aménagement et de restauration mis de l'avant sont généralement partiellement financés par le ministère de la Culture et des Communications via l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Ce financement est probable mais non encore attribué.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement des travaux prévus par le Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et par le Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance prévus au programme des immobilisations 2022-2031.
Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil

d'agglomération par la résolution CG18 0018.

Les dépenses sont projetées sur 5 ans, selon la répartition suivante :

		2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
22_3101_012	34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal	**11 563 414 $**	**9 688 816 $**	**9 214 546 $**	**8 045 464 $**	**7 538 006 $**	**46 050 246 $**
22_3101_018	34251 - Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance	**4 014 703 $**	**3 607 880 $**	**2 970 880 $**	**1 969 881 $**	**1 386 411 $**	**13 949 754 $**
							60 000 000 $

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas directement à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un règlement d'emprunt. Toutefois, chacun des projets à être réalisés contribueront certainement à un ou plusieurs des engagements. Ils contribueront aussi à l'atteinte des objectifs du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, notamment au volet Montréal des sommets voué à la protection et à la mise en valeur du mont Royal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement assurera le financement des travaux d'aménagement prévus au Programme décennal d'immobilisations et répondre ainsi aux engagements de la Ville.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : conseil d'agglomération du 22 septembre 2022;
Adoption : conseil d'agglomération 27 octobre 2022;
Approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Claude SEGUIN, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Gustavo RIBAS, Direction générale
Eve MALÉPART, Direction générale

Lecture :

Eve MALÉPART, 16 août 2022
Gustavo RIBAS, 3 août 2022
Marie-Claude SEGUIN, 18 juillet 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste, chef d'équipe

Tél : 514-894-3994
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-11

Clément ARNAUD
Chef de division - Aménagement des grands parcs métropolitains

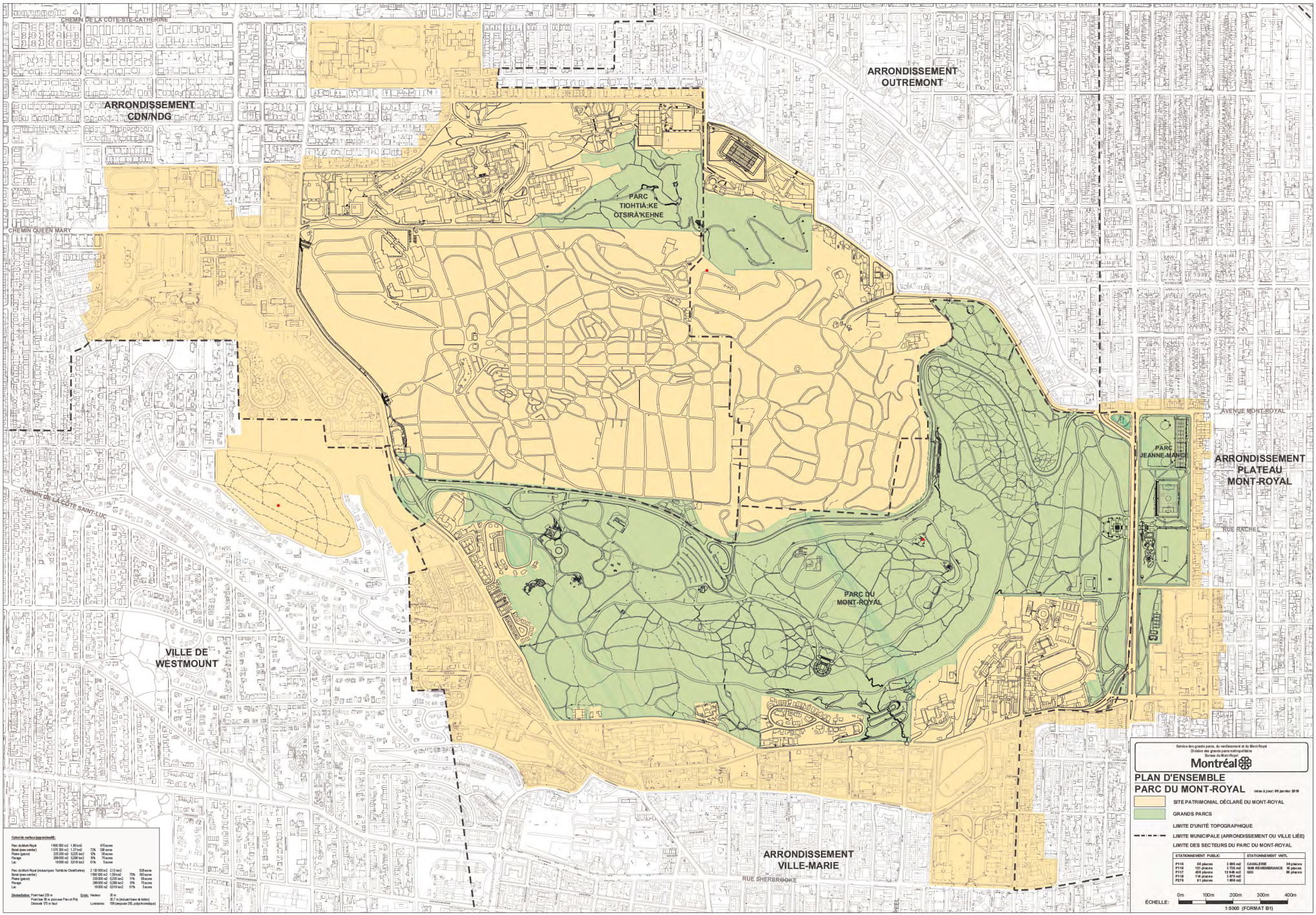
Tél : 514 984-1706
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur
Tél : 514 214-0922
Approuvé le : 2022-08-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice
Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2022-08-22


CHEMIN DE LA CÔTE-STE-CATHERINE
ARRONDISSEMENT CDN/NDG
ARRONDISSEMENT OUTREMONT
AVENUE DU PARC
PARC TIOHTIÁ:KE OTSIRA'KEHNE
CHEMIN QUEEN MARY
AVENUE MONT-ROYAL
PARC JEANNE-MANCE
ARRONDISSEMENT PLATEAU MONT-ROYAL
CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC
RUE RACHEL
PARC DU MONT-ROYAL
VILLE DE WESTMOUNT
ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE
RUE SHERBROOKE
Montréal
PLAN D'ENSEMBLE
PARC DU MONT-ROYAL
SITE PATRIMONIAL DÉCLARÉ DU MONT-ROYAL
GRANDS PARCS
LIMITE D'UNITÉ TOPOGRAPHIQUE
LIMITE MUNICIPALE (ARRONDISSEMENT OU VILLE LIÉE)
LIMITE DES SECTEURS DU PARC DU MONT-ROYAL
ÉCHELLE:
0m 100m 200m 300m 400m
1:5000 (FORMAT B1)

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier :1224750001
Unité administrative responsable : *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports*
Projet : *Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030?			**S.O.**
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? **S.O.**			

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

S.O.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**S.O.**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**S.O.**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**S.O.**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**S.O.**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**S.O.**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**S.O.**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**S.O.**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1224750001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGr - 1224750001 - Parcs Mont-Royal et Jeanne-Mance.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-26

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DU MONT-ROYAL ET AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU PARC JEANNE-MANCE.

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 60 000 000 $ est autorisé pour le financement des travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et de mobilier urbain et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1224750001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1224750001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 $ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1224750001 - 34250 et 34251 GPMRS.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 514 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-27

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques.

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-29 13:55

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227952002**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de subvention à l'innovation ouverte encourage les entreprises émergentes à collaborer avec des organisations établies de la métropole. Cet incitatif financier vise les projets innovants qui auront un impact sur la transformation durable de Montréal.
En septembre 2020, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a adopté le Règlement établissant ce programme (RCG 20-033). Une première enveloppe de 500 000 $ avait été alors approuvée pour sa mise en œuvre.

En mars 2021, le Conseil exécutif de la Ville a édicté une ordonnance visant à augmenter l'aide financière d'une somme additionnelle de 500 000 $ pour prolonger le programme (CE21 0363).

À ce jour, 20 projets d'innovation ouverte ont été déclarés admissibles. Sur le 1 M$ prévu au programme, 975 000 $ ont été engagés (19 projets à 50 000 $ et 1 projet à 25 000 $), ce qui engage presque l'ensemble des fonds alloués. Bien qu'il reste 25 000 $ au programme, celui-ci est actuellement fermé, puisque les demandes déposées sont généralement de 50 000 $ et que le programme ne permet plus d'y répondre.

Le présent dossier décisionnel a pour objet de soumettre pour approbation un projet de règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) afin de favoriser l'accessibilité et la compréhension du programme ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques. Il vise également à bonifier de 1 000 000 $ le montant total de l'aide financière en vue de poursuivre le soutien aux entreprises émergentes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 0363 (10 mars 2021): Édicter une ordonnance visant à augmenter le montant total de l'aide financière prévue, en vertu de l'article 22 du Règlement établissant le programme de

subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) - Réserver une somme additionnelle de 500 000 $ pour sa mise en oeuvre;
CG20 0477 (24 septembre 2020) : Adopter le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) dans le cadre du plan de relance en développement économique;

CG18 0565 (25 octobre 2018) : Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

CE18 0914 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en entrepreneuriat, un des huit plans d'action de la stratégie de développement économique « Accélérer Montréal »;

CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022;

CE18 0491 (28 mars 2018) : Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

DESCRIPTION

Le projet de règlement joint au dossier vise à augmenter le montant total de l'aide financière prévu à l'article 5 du règlement établissant le programme. Il vient remplacer la valeur totale de 1 000 000 $ prévue au programme par un montant de 2 000 000 $. La somme additionnelle allouée est donc de 1 000 000 $ dans le cadre de ce programme.
Le programme étant en vigueur depuis près de 2 ans, des modifications réglementaires sont également identifiées pour améliorer son accessibilité et sa compréhension ainsi que pour apporter des améliorations techniques. Les principales modifications sont les suivantes :

- élargissement de l'admissibilité des organisations partenaires, notamment en acceptant les entreprises rassemblant des travailleurs autonomes plutôt que des salariés uniquement;
- clarification de la notion d'innovation, comme étant un produit nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés et offerts sur le marché;
- ajout de la pénurie de main-d'œuvre dans la liste des enjeux auxquels les solutions à tester peuvent répondre;
- précision de la contribution en espèces attendue de l'organisation partenaire;
- prolongation de la durée maximale du projet d'innovation de 8 à 12 mois;
- autorisation de fournir le bilan et les états des résultats préparés à l'interne et les relevés de comptes bancaires des 6 derniers mois , lorsque l'entreprise n'a pas encore produit des états financiers;
- modification d'un des pouvoirs d'ordonnance du comité exécutif pour que celui-ci puisse remplacer, ajouter ou supprimer des secteurs d'activité économique couverts par le programme.

Dans la liste des modifications proposées ci-dessus, une précision est à apporter.

- Selon le règlement, une entreprise émergente doit avoir obtenu de la part d'une organisation partenaire une contribution en espèces d'un montant équivalent à un minimum de 10% du coût estimé du projet. Le nouveau règlement précise qu'il devra s'agir d'un montant en vertu d'un contrat de service, d'achat ou d'approvisionnement pour exclure la subvention, puisque dans le cas d'une subvention, le lien fournisseur-client n'existe pas. Soulignons que l'organisation partenaire peut être une personne morale de droit privé ou de droit public. Certaines conditions s'appliquent dans le cas où la Ville ou un arrondissement agit à titre d'organisation partenaire. L'aide financière

du programme est versée uniquement à l'entreprise émergente pour appuyer l'expérimentation de son produit en vue de sa commercialisation.

Principales modalités du programme

Rappelons que le programme de subvention permet de diminuer le risque d'une première relation d'affaires d'une entreprise émergente avec une organisation établie de Montréal pour expérimenter et tester une solution innovante. Ainsi, la jeune entreprise profite d'un premier client, d'un soutien technique et financier ainsi que d'un réseau d'affaires élargi, et ce, en vue d'appuyer sa commercialisation future. L'organisation établie bénéficie pour sa part d'une plus grande agilité ainsi que d'un accès à des solutions innovantes. Le montant maximal accordé est de 50 % des coûts réels, sans excéder 50 000 $ par projet.

JUSTIFICATION

Bien qu'augmenter le montant total de l'aide financière du programme soit prévu aux pouvoirs d'ordonnance du comité exécutif, l'introduction de nouvelles dispositions pour favoriser l'accès et la compréhension du programme ainsi que pour apporter des améliorations techniques nécessite l'adoption d'un nouveau règlement. Les crédits additionnels prévus au programme proviennent d'une entente de financement avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (l'Entente de 150 M$ - Réflexe Montréal). L'article 10.1 de la Charte de la Ville de Montréal permet à la Ville de Montréal d'octroyer des aides directes aux entreprises, lorsque les sommes proviennent d'une contribution octroyée à la Ville en vertu d'une entente avec le gouvernement ou d'un programme du gouvernement.
Bilan du programme

Depuis le lancement du programme, 34 demandes financières ont été déposées.

- 20 projets admissibles à la subvention (voire la liste des projets au tableau joint);
- 14 demandes refusées.

L'obligation de collaborer et de conclure un contrat avec une organisation établie joue un rôle de préqualification des projets. L'ensemble des projets analysés en comité font ainsi l'objet d'un intérêt déjà manifesté par une organisation établie, ce qui élève la qualité des projets reçus et admissibles dans le cadre du programme.

Les projets admissibles proviennent de secteurs variés :

- 6 projets en bioalimentaire et l'accès à l'alimentation;
- 4 projets en divertissement et tourisme;
- 3 projets en logistique et mobilité intelligente;
- 3 projets en technologies propres et énergie verte, incluant l'optimisation énergétique ainsi que l'économie circulaire;
- 1 projet en technologies médicales et santé communautaire;
- 3 projets en vitalité commerciale des quartiers ainsi que la qualité et le cadre de vie des citoyens.

Selon le retour des incubateurs participant à la promotion du programme et les jeunes entreprises rencontrées, le milieu considère la subvention fortement pertinente. Grâce à la subvention, les entreprises émergentes ont pu convaincre un premier client de faire affaire avec elles et tester une innovation locale.

Le délai de traitement moyen des demandes est de 18 jours ouvrables. La rapidité du

traitement des dossiers est appréciée et adaptée à la complexité de la relation avec un premier client. Étant en dépôt continu, la subvention peut intervenir au moment opportun lors de la négociation du contrat, alors que beaucoup d'autres obstacles non financiers pour la jeune entreprise existent pour obtenir la confiance de l'organisation établie.

Rappelons que le programme avait été lancé dans le cadre de phase 1 du plan de relance économique de la Ville et poursuivi dans la phase 2. En effet, les entreprises émergentes avaient été identifiées comme l'un des moteurs de la relance économique de Montréal. En plus de participer à la création d'emplois à Montréal, elles sont des vecteurs d'innovation en répondant à de nouveaux besoins du marché ainsi qu'en soutenant l'adaptation créative des grandes entreprises et d'autres organisations à la crise économique et sanitaire. Les collaborations entre les entreprises émergentes et les organisations établies sont aussi porteuses de nouvelles pratiques et de solutions pouvant contribuer à transformer la métropole dans une optique de durabilité, de reprise et de transition écologique.

Cette mesure vient également appuyer la mise en oeuvre de l'axe 5 - Stimuler les cibles prioritaires - du plan d'action en Entrepreneuriat de la Stratégie de développement économique 2018-2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à la modification du Règlement, les crédits requis pour sa mise en oeuvre sont de 1 000 000 $ en 2022 et 2023, s'ajoutant à la somme de 1 000 000 $ déjà prévue par les décisions antérieures, selon la répartition annuelle suivante :

	2020	2021	2022	2023	Total
Crédits prévus antérieurement	300 000 $	500 000 $	200 000 $		1 000 000 $
Crédits ajoutés par l'ordonnance			500 000 $	500 000 $	1 000 000 $
Total	300 000 $	500 000 $	700 000 $	500 000 $	2 000 000 $

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019). Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

L'initiative participe à la réalisation du plan stratégique Montréal 2030 en appuyant l'innovation et la créativité des entreprises et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité. Elle contribue également à développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment la filière des technologies propres, l'économie circulaire et l'achat local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement de subvention permettra de renforcer le dynamisme entrepreneurial ainsi que la position de Montréal, comme ville d'innovation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte de la relance économique, la mise en place d'un incitatif financier à l'innovation ouverte avec les organisations et les entreprises établies de la métropole vise à

stimuler un écosystème composé de 1 300 entreprises émergentes à fort potentiel de croissance sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2022 - Mise en ligne de l'aide disponible et accueil de nouveaux projets

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2022-06-28
Simon DÉCARY Commissaire au développement économique	Louis-Pierre CHAREST Chef de division par intérim
Tél : 438 368-4431 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-4278 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée CHIASSON
Directrice par intérim du Service de développement économique
Tél : 514-868-7610
Approuvé le : 2022-07-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : GDD 1227952002
Unité administrative responsable : Service de développement économique – Direction Entrepreneuriat
Projet : Programme de subvention aux entreprises émergentes pour l'expérimentation d'une innovation (anciennement Programme d'innovation ouverte pour les entreprises émergentes

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité Priorité 14 : Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** Priorité 4 : Soutenir l'achat local d'innovation par les entreprises montréalaises (nombre d'innovations locales achetée) et appuyer la commercialisation d'innovation ayant un impact positif sur la transition écologique (nombre d'innovations soutenues) Priorité 14 : Soutenir les jeunes entreprises innovantes (nombre de jeunes entreprises soutenues)			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050	**x**		
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1227952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML- 1227952002 Règlement modif rèlg RCG 20-033 subv innovation 20220912.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-26

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Chef de division par interim, Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE SUBVENTION À L'INNOVATION OUVERTE POUR LES ENTREPRISES ÉMERGENTES (RCG 20-033)

Vu les articles 10.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre 11.4);

Vu les articles 19 et 38 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu la Stratégie de développement économique 2018-2022, approuvée par résolution à l'assemblée du 26 avril 2018 (CG18 0245);

Vu le Plan économique conjoint Ville de Montréal - ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et la convention pour l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 150 000 000 $ pour la mise en œuvre de la stratégie de développement économique de la Ville de Montréal approuvés par résolution à la séance du 28 mars 2018 (CE18 0491);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) est modifié par:

1° le remplacement de la définition d'« organisation partenaire » par la suivante :

« « organisation partenaire » : l'une ou l'autre des personnes morales suivantes :

1° une personne morale de droit public ou de droit privé y compris une personne morale à but non lucratif ayant un établissement sur le territoire de l'agglomération de Montréal et qui compte plus de 50 employés ou plus de 50 travailleurs autonomes;

2° une personne morale à but non lucratif dont la majorité des membres sont des entreprises d'un même secteur d'activité et ayant pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts de ces membres; »;

2° l'insertion, après la définition de « phase de démarrage » de la définition suivante :

« « produit innovant » : produit nouveau ou significativement amélioré par rapport à ceux précédemment élaborés et offerts sur le marché; »;

3° l'insertion, dans la définition de « projet d'innovation ouverte » après les mots « organisation partenaire » de « , dans le but de la commercialisation de ce produit ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, après le mot « urbain », du mot « ou » par « , »;

2° l'ajout, après les mots « transition écologique » des mots « ou de pénurie de main-d'œuvre ».

3. Le paragraphe 3° du deuxième alinéa de l'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression du mot « intelligente ».

4. L'article 4 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **4.** Aux fins de l'obtention d'une subvention en vertu du présent règlement, une entreprise émergente doit avoir conclu un contrat de service, d'achat ou d'approvisionnement en vertu duquel elle a obtenu de la part d'une organisation partenaire un montant en espèces équivalent à un minimum de 10 % du coût estimé du projet d'innovation ouverte. »

5. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 1 000 000 $ » par « 2 000 000 $ ».

6. Le paragraphe 10° de l'article 8 de ce règlement est modifié par l'ajout après le mot « financier » de « ou, dans le cas où elle n'a pas encore produit d'états financiers, tout renseignement sur sa situation financière et le résultat de ses activités ainsi que les relevés de ses comptes bancaires des 6 mois précédant la date de sa demande ».

7. L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 8 » par « 12 ».

8. L'article 15 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans la première phrase, après le mot « demande » du mot « de ».

9. Le paragraphe 1° de l'article 22 de ce règlement est modifié par l'insertion, après « d'ajouter » de « , de supprimer ou de remplacer ».

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1227952002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) en vue de bonifier de 1 000 000 $ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations techniques.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

SDE - 1227952002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Préposée au budget
Tél : 872-0721

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-28

Stephanie MORAN
Cheffe de section
Tél : 514-868-3354
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1228018003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement intitulé : Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2022-09-01 15:14

Signataire : Peggy BACHMAN

_____

directeur(-trice) generale(e) adjoint(e)
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1228018003**

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Loi no 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal). Cette Loi confère à la Ville de Montréal le pouvoir d'exercer, sur tout ou partie de son territoire, un droit de préemption sur tout immeuble (art. 151.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4, ci-après : « annexe C de la Charte »).
L'exercice de ce droit demande au préalable que la Ville en ait défini, par règlement, les modalités d'exercice, et qu'elle identifie, par résolution du conseil, les lots visés par l'exercice de ce droit.

Ainsi, le conseil d'agglomération a adopté, en mars 2020, le « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » afin de se doter d'un outil supplémentaire pour appuyer les démarches d'acquisition d'immeubles, en appui à la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021.

Le conseil d'agglomération a aussi adopté, en mars et en avril 2020, deux résolutions afin d'assujettir un total de 276 lots au droit de préemption à des fins de logement social.
Depuis mars 2022, la Ville a élargi ce droit de préemption à toutes fins d'habitation, afin de répondre aux besoins de la population montréalaise, principalement en matière de logement

abordable. Pour ce faire, un projet de règlement a été adopté par le conseil municipal pour permettre le recours au droit de préemption à des fins d'habitation, soit le « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation. » (sommaire 1229174001).Suite à cela, 94 lots ont été assujettis à des fins d'habitation et de logement social, pour un total de 370 lots assujettis. À cela s'ajoutent 23 bâtiments résidentiels (maisons de chambres), assujettis aux mêmes fins en juin 2022.

Notons que depuis que Montréal a commencé à exercer son droit de préemption en mars 2020, 26 lots (pour 18 emplacements) ont fait l'objet d'un avis d'aliénation transmis à la Ville et 12 lots ont été acquis (pour 8 emplacements).

La Ville souhaite maintenant assujettir un nouveau groupe de lots au droit de préemption à des fins de logement social et d'habitation. Pour cela, deux autres sommaires cheminent parallèlement à ce dossier (sommaires 1228018001 et 1228018002).

Afin de permettre l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social sur ce nouveau groupe de lots, le présent sommaire porte sur le dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement modifiant le « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social ». Ce règlement doit être modifié chaque fois qu'une nouvelle résolution désignant des lots est adoptée, afin d'étendre la délégation à ceux-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0420 - 16 juin 2022 - Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social
CG22 0426 - 16 juin 2022 - Avis de motion et dépôt - Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CM22 0779 - 14 juin 2022 - Adopter une résolution du conseil municipal de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

CG22 0289 - 28 avril 2022 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CG22 0198 - 24 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG22 0205 - 24 mars 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

CM22 0366 - 21 mars 2022 - Adopter une résolution désignant les immeubles sur lesquels le

droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins d'habitation

CM22 0224 - 21 février 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins d'habitation

CG21 0634 - 30 septembre 2021 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux

CG20 0216 - 23 avril 2020 - Résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG20 0236 - 23 avril 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

CG20 0141 - 26 mars 2020 - Résolution désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

CG20 0160 - 26 mars 2020 - Adoption - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social / Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

CG18 0468 - 23 août 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires.

DESCRIPTION

Le Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption ou d'y renoncer à l'égard d'un immeuble qui y est assujetti. Ce règlement prévoit également la sous délégation à un fonctionnaire de la Ville du pouvoir d'acquérir par préemption, ou d'y renoncer, lorsque l'immeuble visé est d'une valeur inférieure à 150 000 $.
Ce règlement désigne spécifiquement les immeubles pour lesquels l'exercice du droit de préemption est délégué au comité exécutif. Ainsi, il doit être modifié lors de chaque ajout d'immeubles à assujettir au droit de préemption effectué par résolution du conseil d'agglomération.

La présente modification du Règlement de délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social vise donc à y ajouter le nouveau groupe d'immeubles qu'il est proposé d'assujettir au droit de préemption à des fins de logement social et pour lesquels le dossier décisionnel chemine parallèlement à celui-ci (sommaire 1228018001).

Au total, la résolution vise 82 lots (79 emplacements). Ils sont répartis dans les arrondissement suivants :

1 - Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
2 - Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
3 - Montréal-Nord
4 - Plateau-Mont-Royal
5 - Rosemont–La Petite-Patrie
6 - Le Sud-Ouest
7 - Verdun
8 - Ville-Marie
9 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

JUSTIFICATION

Au moment où un avis d'intention d'aliéner l'immeuble est notifié par un propriétaire, la Ville doit respecter un délai prescrit de 60 jours pour signifier l'intention d'acquérir l'immeuble. Dû aux délais très restrictifs associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, il s'avère nécessaire d'attribuer au comité exécutif de la Ville le pouvoir d'exercice du droit de préemption. Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des lots sur lesquels s'applique le droit de préemption reste de compétence exclusive du conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'assujettissement des lots ciblés au droit de préemption et la notification aux propriétaires d'un tel assujettissement n'impliquent pas de dépenses pour la Ville au-delà des frais administratifs afférents.
Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles qui seront achetés par la Ville dans l'exercice du droit de préemption seront acquis à une valeur correspondant au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et un tiers. Chaque transaction fera l'objet d'analyses, par les services compétents, pour établir l'acceptabilité du prix proposé.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l’atteinte des résultats de Montréal 2030. La grille d'analyse est incluse en pièce jointe.
Ce dossier contribue également à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (ADS+), notamment en agissant activement sur le manque de logements sociaux ; en assurant une offre en habitation qui soit accessible et diversifiée; et en favorisant l’accès à un logement convenable pour toutes et tous.

Ce dossier ne s’applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu’il n’est pas susceptible d’accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact relié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le Comité exécutif : Mercredi 14 septembre 2022
Approbation par le Conseil municipal : Lundi 19 septembre 2022
Approbation par le Conseil d'agglomération : Jeudi 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gérard TRUCHON, Service de la stratégie immobilière

Lecture :

Gérard TRUCHON, 23 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédérik HOULE
Conseiller en aménagement

Tél : 438 827-4397
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Clotilde TARDITI

directeur(-trice) de service - habitation
Tél :
Approuvé le : 2022-09-01

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1228018003
Unité administrative responsable : *Service de l'habitation*
Projet : Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***X***		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *7-* Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** 7- Pour la période 2022 à 2031, les acquisitions projetées permettront la réalisation de nouveaux logements abordables ainsi que le maintien de logements abordables existants.			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● **Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990** ● **Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030** ● **Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales** ● **Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050**			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	**X**		

b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal	**X**		
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1228018003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du développement du logement abordable
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé : Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGr - 1228018003 - Règl mod Règl délégation .docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-013-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION AUX FINS DE LOGEMENT SOCIAL (RCG 20-013)

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social est modifié par le remplacement de « et à la résolution CG22 0420 adoptée le 16 juin 2022; » par « , à la résolution CG22 0420 adoptée le 16 juin 2022 et à la résolution CG22 XXXX adoptée le XX XXX 2022;».

_____

GDD 1228018003

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1228812001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004).

Adopter un règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) afin d'apporter les ajustements nécessaires pour appliquer adéquatement la réglementation.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-07-14 12:04

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1228812001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004).

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 2016, la Ville de Montréal demandait le transfert de la responsabilité du remorquage au SPVM. Toutefois, cette responsabilité était encadrée par le Règlement 03-098 intitulé «Règlement sur le remorquage des véhicules» qui n'était pas de compétence d'agglomération. L'ensemble des activités de remorquage relève désormais de la compétence d'agglomération puisque depuis le 5 février 2019, le Règlement 03-098 a été remplacé par le Règlement d'agglomération RCG19-004. Ce dernier encadre tout remorquage sur le territoire de l'agglomération:

· véhicules abandonnés et en situation d'infraction de stationnement;
· véhicules impliqués dans un accident ou en panne obstruant la circulation ou qui présentent un danger sur la voie publique;
· véhicules en situation de délit;
· véhicules pour le maintien de la sécurité de biens ou de personnes;
· véhicules en panne qui appartiennent à la Ville de Montréal ou à un service public offert pour la Ville de Montréal, tels que le service d'incendie, l'agence de la mobilité durable, la sécurité publique.

Le partage des compétences et des responsabilités concernant les activités de remorquage est uniforme sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

En décembre 2020, un dossier décisionnel pour l'adoption d'un règlement visant l'uniformisation des tarifs (RCG20-040) a été entériné afin d'assurer une plus grande protection des citoyens en matière de remorquage. Toutefois, l'application du RCG20-040 a permis de constater que certaines dispositions du Règlement RCG19-004 nécessitaient une révision.

Dans un premier temps, l'adoption du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004) devait prendre effet rapidement afin que les dispositions du Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération (RCG20-040) puissent être applicables. De plus, afin de poursuivre la mission découlant du rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) publié en 2017, la révision complète du Règlement RCG19-004 s'est avérée nécessaire à la suite des 2 années d'application du RCG20-040 pour ainsi apporter les correctifs requis dans l'application de celui-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0635 - 30 septembre 2021 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004);
CG21 0505 - 26 août 2021 - Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004);

CG20 0706 - 17 décembre 2020 - Adopter le Règlement sur les tarifs de compétences d'agglomération - exercice financier 2021 (RCG 20-040);

CG19 0039 - 31 janvier 2019 - Adoption - Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004);

CG18 0698 - 20 décembre 2018 - Avis de motion pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement sur le remorquage des véhicules »;

CG18 0511 - 20 septembre 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098);

CG18 0204 - 29 mars 2018 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (03-098).

DESCRIPTION

La modification demandée par le présent sommaire décisionnel vise à apporter les ajustements nécessaires afin que l'autorité compétente puissent appliquer adéquatement la réglementation.
La standardisation et le service offert aux citoyens sont au premier plan dans l'élaboration des changements apportés au Règlement sur le remorquage de véhicules. Les modifications permettront à l'agglomération de Montréal et au SPVM de communiquer efficacement aux citoyens leurs droits dans le cadre d'un remorquage et d'en faciliter l'application.

Les principales modifications proposées sont les suivantes (voir la pièce jointe nommée "Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules S (RCG 19-004)":

- ajouter une énumération de situations pour laquelle un contrat d'exclusivité est visé par une zone (point 28:article 41);
- modifier les dispositions générales en lien avec la définition de remorquage (point 36: article 57);
- modifier les dispositions pénales pour une personne physique (point 37: article 58):
    1. pour une première infraction le montant de 200 $ par 250 $
    2. pour une première récidive le montant de 400 $ par 500 $
    3. pour toute récidive additionnelle le montant de 800 $ par 1000 $;
- modifier les dispositions pénales pour une personne morale:
    1. pour une première infraction le montant de 500 $ par 600 $
    2. pour une première récidive le montant de 1000 $ par 1200 $

3. pour toute récidive additionnelle le montant de 2000 $ par 2400 $

- ajouter une annexe (B) identifiant les catégories de permis de chauffeur.

Globalement, le Règlement proposé vient harmoniser les pratiques en matière de remorquage pour l'agglomération de Montréal et de clarifier certaine disposition en lien avec les recommandations dans le rapport du BIG en lien avec l'industrie du remorquage. Il importe de souligner que les changements apportés au Règlement ont tenu compte de la réalité actuelle et de l'évolution de l'activité de remorquage.

JUSTIFICATION

L'adoption d'un Règlement sur le remorquage des véhicules est justifiée afin d'avoir une réglementation uniforme sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas : le présent dossier ne vise qu'a préciser (ex.:utiliser les bons termes et citer les bonnes unités) le contenu d'un Règlement. Les pratiques ne seront pas affectées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement par le Conseil d'agglomération sera bénéfique pour l'ensemble des citoyens de l'agglomération de Montréal

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 10 août 2022
Conseil municipal : 22 août 2022
Conseil d'agglomération : 25 août 2022 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
Conseil d'agglomération: 22 septembre 2022 - Adoption du règlement
Entrée en vigueur - Publication

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Evelyne GÉNÉREUX, Service des affaires juridiques

Lecture :

Evelyne GÉNÉREUX, 13 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal RICHARD
Inspecteur-chef

Tél : 514-280-2602
Télécop. : 514-868-7623

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-12

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint

Tél : 514 280-2602
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc CHARBONNEAU
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2602
Approuvé le : 2022-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie R ROY
Directrice par intérim
Tél :
Approuvé le : 2022-07-07

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1228812001

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Objet :	Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG19-004).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et les annexes afférentes.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement remorquage (RCG 19-004) - correction.doc

Annexe 1_Annexe A classification véhicules.docx

Annexe 2_Annexe B catégories permis de chauffeurs.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514-872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-28

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : 514-872-8594
Division : Droit public et législation

ANNEXE A

Classification des véhicules selon leurs capacités de remorquage

Type de dépanneuse susceptible d'être utilisée	Masse[1] du véhicule remorqué doit être inférieur ou égale à	Types de véhicules pouvant être remorqués
A (4 roues)	1 000 kg	▪ Mini et sous compact
B (6 roues)	3 000 kg	▪ Mini et sous compact ▪ Autres véhicules de promenade ▪ Camionnette ou camion de type fourgonnette (4 ou 6 roues) vides
C (6 roues)	4 500 kg	▪ Tous les véhicules de la classe B ▪ Habitation motorisée ▪ Autobus (12 passagers et moins) ▪ Minibus ▪ Camion de livraison vide (6 roues) de masse nette de 4 500 kg et moins ▪ Camionnette ou camion de type fourgonnette (4 ou 6 roues) chargés
D (6 roues)	8 000 kg	▪ Tous les véhicules de classe C
E (10 roues)	14 500 kg	▪ Tracteur ou camion porteur (6 roues) de masse nette de 6 500 kg et moins ▪ Camion de livraison de masse nette de 4 500 kg et moins (6 roues) chargé ▪ Tracteur (10 roues) 10 000 kg ▪ Camion porteur vide ou tracteur (10 roues) ▪ Autobus scolaire (6 roues) ▪ Camion porteur (6 roues) chargé
F (10 roues)	23 000 kg	▪ Grue ▪ Pompe à béton (12 roues) ▪ Bétonnière ▪ Camion à rebut (12 roues) ▪ Autobus (plus de 12 passagers) ▪ Véhicule outil ▪ Véhicule de forage ▪ Camion porteur (10 roues) chargé
VS	▪ Véhicule de soutien (Opérations de recouvrement non autorisées)	
DD (10 roues plate-forme)	▪ Dépanneuse de type camion plate-forme (Masse du véhicule transporté doit être inférieure ou égale à 12000kg et les opérations de recouvrement sont autorisées pour les véhicules de 4500kg et moins)	

Note [1] La masse du véhicule remorqué sans chargement est celle inscrite au certificat d'immatriculation.
La masse du véhicule remorqué avec chargement correspond à la somme de la capacité des pneus.

ANNEXE B

Catégories de permis de chauffeur

Types de permis	Type de Remorquage	Type de contrat
Permis blanc (NEIGE)	• Valide 1er novembre au 30 avril • Uniquement opération déneigement	• Déneigement
Permis temporaire (TEMPO)	• Valide 10 jours • Tout remorquage hors contrat	-
Permis vert (R1, CL-1)	• Tout véhicule (excepté remorquages contrat permis rouge et contrat permis orange) • Valide pour les opérations de déneigement	• Véhicules en infraction au stationnement et déplacement d'urgence.
Permis orange (CONTA)	• Tout véhicule (excepté contrat permis rouge)	• Véhicules accidentés et en panne. • Véhicules Ville et SPVM
Permis rouge (RENQ)	• Tout véhicule (incluant tous types de contrats)	• Véhicules de délit et abandonnés • Véhicules en expertise • Véhicules Ville et SPVM

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE REMORQUAGE DES VÉHICULES (RCG 19-004)

Vu les paragraphes 3.1º et 12º de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le paragraphe 2° de l'article 10 et les articles 80 et 81 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 369 et 411 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu les articles 123 à 128 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et les articles 154 et 268 de l'annexe C de cette Charte;

À l'assemblée du _____ 2022, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement sur le remorquage des véhicules (RCG 19-004) est modifié par :

1° le remplacement, aux paragraphes 3° et 4° de la définition des mots « dépanneuse en service », du mot « ou » par le mot « où »;

2° l'insertion, après la définition du mot « inspecteur », de la définition suivante :

« « port d'attache » : établissement de l'entreprise chargée du remorquage, c'est-à-dire le lieu de remisage de la dépanneuse, le bureau, l'entrepôt, le garage ou le stationnement de l'entreprise. Le domicile d'un chauffeur d'une dépanneuse est aussi considéré comme port d'attache dans le cas où l'entreprise pour laquelle le chauffeur travaille l'autorise à remiser la dépanneuse à son domicile à la fin de son quart de travail; ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 1° du premier alinéa par les paragraphes suivants :

« 1° pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour les fins de l'application du présent règlement;

1.1° faire l'inspection de tous véhicules, accessoires, appareils ou équipement visés par le présent règlement; »;

2° l'insertion, au paragraphe 3° du premier alinéa, des mots « , le certificat d'assurance » après les mots « vérification mécanique »;

3° le remplacement, au troisième alinéa, des mots « l'inspecteur et lui en faciliter l'examen » par les mots « l'inspecteur. Elle doit lui en faciliter l'examen ».

3. L'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement, au paragraphe 6°, des mots « règlement sur les tarifs ainsi que les tarifs maximums pour les autres frais accessoires non prévus » par les mots « règlement sur les tarifs en vigueur ».

4. L'article 8 de ce règlement est modifié, au paragraphe 2°, par l'ajout des mots « en vigueur ».

5. Le deuxième alinéa de l'article 9 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Malgré le premier alinéa, dans les cas où le titulaire d'un permis d'exploitation modifie la grille tarifaire prévue au paragraphe 6° de l'article 7, il doit remettre à l'autorité compétente une copie de sa nouvelle grille tarifaire dans le délai suivant :

1° au moins 14 jours avant l'entrée en vigueur de ses nouveaux tarifs, lorsque ces derniers sont, en tout ou en partie, inférieurs au maximum prévu au règlement sur les tarifs en vigueur;

2° dans les 14 jours suivants la date de modification de ses nouveaux tarifs lorsque ces derniers correspondent tous au maximum prévu au règlement sur les tarifs en vigueur. ».

6. L'article 12 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « s'assurer que le chauffeur auquel il confie l'exploitation de la dépanneuse est détenteur des permis requis par le présent règlement » par les mots « confier l'exploitation de la dépanneuse à un chauffeur qui est détenteur d'un permis de conduire valide et du permis de chauffeur valide de la catégorie appropriée déterminée à l'annexe B »;

2° l'ajout de l'alinéa suivant :

« Toute entreprise, association, coopérative ou organisme offrant des services de remorquage doit confier l'exploitation de la dépanneuse à un chauffeur qui détient le permis de chauffeur valide de la catégorie appropriée déterminée à l'annexe B. ».

7. L'article 13 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au paragraphe 2°, des mots « en vigueur »;

2° l'ajout des alinéas suivants :

« Le titulaire du permis d'exploitation doit, lorsque l'un ou l'autre des documents prévus au paragraphe 3° du présent article est expiré, transmettre à l'autorité compétente tout nouveau document dans les 14 jours de sa délivrance.

Le titulaire du permis d'exploitation doit, lors de la demande de renouvellement du permis d'exploitation, transmettre à nouveau à l'autorité compétente les documents prévus au paragraphe 3° du présent article. Il doit payer le montant des droits prévu au règlement sur les tarifs en vigueur. ».

8. L'article 14 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, après le mot « partie » du mot « supérieure »;

2° l'ajout des alinéas suivants :

« Le titulaire du permis d'exploitation doit prendre un rendez-vous avec l'autorité compétente lorsque la vignette est enlevée, maculée, détériorée ou autrement altérée afin que cette dernière délivre et appose une nouvelle vignette sur paiement des frais de duplicata prévus au règlement sur les tarifs en vigueur.

Le titulaire du permis d'exploitation ne peut recoller aucune vignette d'identification. ».

9. L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « demeure visible et que les inscriptions » par les mots « demeure visible. Il doit s'assurer que les inscriptions ».

10. L'article 17 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **17.** La vignette d'identification cesse d'être valide dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° lorsque le permis d'exploitation qui s'y rapporte est révoqué, non renouvelé à son expiration, cédé ou transféré;

2° lorsque le titulaire du permis d'exploitation change la dépanneuse visée par le permis;

3° lorsque le titulaire du permis d'exploitation n'a pas fourni à l'autorité compétente un nouveau document dans le délai prévu au 2e alinéa de l'article 13 à la suite de son expiration;

4° lorsqu'une décision de la Commission des transports du Québec suspend le droit du titulaire du permis d'exploitation d'exploiter la dépanneuse;

5° lorsque l'immatriculation du véhicule est révoquée, annulée ou suspendue. ».

11. L'article 18 de ce règlement est abrogé.

12. L'article 19 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « permis d'exploitation », des mots « valide ou expiré ».

13. L'article 21 de ce règlement est abrogé.

14. Le premier alinéa de l'article 22 de ce règlement est remplacé par les deux alinéas suivants :

« La dépanneuse doit être identifiée de façon permanente au centre des deux portières avant par :

1° le nom du détenteur du permis d'exploitation;

2° l'adresse complète du détenteur du permis d'exploitation;

3° la raison sociale, la marque de commerce ou une marque de commerce dont le détenteur du permis d'exploitation est autorisé à utiliser conformément à la loi, s'il y a lieu;

4° le numéro de téléphone du détenteur du permis d'exploitation.

Les inscriptions prévues au 1er alinéa doivent avoir une hauteur minimale de 4 cm. Elles doivent être de couleur contrastante par rapport à la couleur des portières où elles sont appliquées. ».

15. L'article 23 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout de la phrase suivante :

« La grille tarifaire ne doit pas être maculée, détériorée ou autrement altérée. ».

2° l'ajout de l'alinéa suivant :

« L'autorité compétente peut exiger du titulaire d'un permis d'exploitation qu'il remplace sans délai sa grille tarifaire. Le titulaire doit se conformer à un tel ordre. ».

16. L'article 24 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « équipements suivants et que ces derniers sont » par les mots « équipements suivants. Ces derniers doivent être »;

2° le remplacement du paragraphe 10° par le suivant :

« 10° des feux de position amovibles rouges pour les dépanneuses munies de lève-roue seulement. ».

17. L'article 25 de ce règlement est modifié par l'ajout des mots « , selon la catégorie déterminée à l'annexe B du présent règlement ».

18. L'article 26 de ce règlement est modifié par l'ajout, au paragraphe 4°, des mots « en vigueur ».

19. L'article 27 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **27.** Le permis de chauffeur est valide pour une période d'un an à compter de la date d'anniversaire du chauffeur. Ce permis est renouvelable annuellement, à moins que le chauffeur demande à le renouveler pour une période maximale de deux (2) ans. Toutefois, en cas de révocation ou suspension du permis de conduire, le permis de chauffeur délivré par l'autorité compétente est automatiquement révoqué ou suspendu, selon le cas.

Le permis de chauffeur de catégorie blanc (NEIGE), délivré pour les activités de déneigement seulement, est valide du 1er novembre au 30 avril de chaque année. Pour obtenir ce permis, le chauffeur doit démontrer qu'il est mandaté à cette fin pour effectuer le remorquage des véhicules nuisant au chargement de la neige. »;

Le permis de chauffeur de catégorie temporaire (TEMPO), délivré pour les activités de remorquage qui ne font pas l'objet d'un contrat avec la Ville, est valide pour une période de 10 jours consécutifs à compter de la date de sa délivrance. ».

20. L'article 28 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **28.** Le détenteur d'un permis de chauffeur doit aviser l'autorité compétente par écrit, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse et de téléphone. Cet avis doit être transmis par courrier recommandé, par télécopieur, par courriel ou en se présentant au lieu prévu par l'autorité compétente.

21. L'article 29 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « règlement sur les tarifs », des mots « en vigueur ».

22. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante « Le détenteur du permis de chauffeur doit le remettre sur le champ. ».

23. L'article 33 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « dans les 48 heures » par les mots « dans les 2 jours ouvrables »;

2° l'ajout de l'alinéa suivant :

« Le détenteur d'un permis de chauffeur de catégorie orange (CONTA) ou rouge (RENQ) qui n'est plus à l'emploi de l'entreprise, l'association, la coopérative ou l'organisme offrant des services de remorquage doit le remettre à l'autorité compétente ou en faire changer la catégorie, dès la fin de l'emploi. ».

24. L'article 34 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au paragraphe 1°, du mot « sont » par le mot « soient »;

2° le remplacement du paragraphe 4° par le suivant :

« 4° s'assurer de placer les feux de position amovibles rouges à l'arrière du véhicule remorqué, de façon à être visibles des autres usagers de la route, lorsque ceux-ci sont requis. ».

25. L'article 35 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « un service courtois et sécuritaire et agir avec courtoisie » par les mots « un service courtois et sécuritaire. Il doit agir avec courtoisie ».

26. L'article 38 de ce règlement est modifié par l'ajout, au premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 11° le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule remorqué. ».

27. L'intitulé du chapitre IV « Contrats d'exclusivité et sollicitation » est remplacé par l'intitulé « Contrats d'exclusivité ».

28. L'article 41 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **41.** Il est interdit d'offrir un service de remorquage, d'en faire la promotion ou d'effectuer de la sollicitation, sur ou à moins de 75 mètres d'un lieu où un véhicule se trouve dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

1° il obstrue la circulation;

2° ses débris obstruent la circulation;

3° il présente un danger sur la voie publique;

4° il est stationné en contravention du Code ou d'un règlement à la suite d'un accident ou d'une panne;

5° il est immobilisé à un endroit non prévu à cette fin.

Il est interdit de déplacer tout débris ou véhicule qui se trouve dans l'une ou l'autre des situations mentionnées au premier alinéa.

L'interdiction prévue au premier alinéa est effective dès que l'une des situations qui y est mentionnée se présente, et ce, jusqu'à ce que la dépanneuse visée par le contrat d'exclusivité ou qu'un véhicule d'urgence quitte les lieux.

Aux fins du présent article, « faire la promotion » d'un service de remorquage signifie mettre en valeur, annoncer ou promouvoir une entreprise de remorquage non visée par un contrat d'exclusivité, de quelque façon que ce soit, avec présence ou non de publicité. ».

29. L'article 46 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « 12 heures » par les mots « 16 heures ».

30. L'article 48 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au paragraphe 3°, du sous-paragraphe suivant :

« e) que les renseignements relatifs à la désignation de l'endroit exact où le véhicule remorqué peut être récupéré sont disponibles à partir de 30 minutes suivant le remorquage. »;

2° l'ajout des alinéas suivants :

« Le propriétaire ou l'occupant du parc de stationnement doit disposer dans le stationnement des panneaux conformes aux exigences du premier alinéa.

L'entreprise chargée du remorquage dans le parc de stationnement doit tenir à jour les informations indiquées sur les panneaux et prévues au paragraphe 3° du premier alinéa. Elle doit retirer sans délai les panneaux disposés dans le parc de stationnement dès que le contrat avec le propriétaire ou l'occupant de ce parc a pris fin. ».

31. L'article 49 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression du paragraphe 3° du premier alinéa;

2° l'insertion, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Dans les 30 minutes suivant le remorquage effectué en vertu du premier alinéa, l'entreprise chargée du remorquage doit communiquer au numéro indiqué sur le panneau du parc de stationnement l'endroit précis sur la voie publique où le véhicule peut être récupéré. »;

3° le remplacement, au paragraphe 2° du deuxième alinéa, des mots « le représentant dûment autorisé de l'un d'eux ou l'entreprise chargée du remorquage » par les mots « le représentant dûment autorisé de l'un d'eux, ».

32. L'article 53 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

« L'entreprise de remorquage visée au premier alinéa doit être disponible, en tout temps, pour informer le propriétaire ou le conducteur du véhicule remorqué de l'endroit où le véhicule peut être récupéré. ».

33. Le premier alinéa de l'article 54 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « et de garde ».

34. L'article 55 de ce règlement est modifié par l'insertion, après les mots « règlement sur les tarifs », des mots « en vigueur ».

35. L'article 56 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « règlement sur les tarifs, par jour ou fraction de jour » par les mots « règlement sur les tarifs en vigueur, par jour ».

36. L'article 57 de ce règlement est remplacé par :

« **57.** Lorsque le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule routier immobilisé ou stationné en contravention de la loi ou du présent règlement en réclame la possession avant que le véhicule soit accroché, aucuns frais ne sont exigibles. Il est interdit de réclamer quelque somme que ce soit à ce titre. ».

37. L'article 58 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au sous-paragraphe a) du paragraphe 1°, du montant de « 200 $ » par le montant de « 250 $ »;

2° le remplacement, au sous-paragraphe b) du paragraphe 1°, du montant de « 400 $ » par le montant de « 500 $ »;

3° le remplacement, au sous-paragraphe c) du paragraphe 1°, du montant de « 800 $ » par le montant de « 1 000 $ »;

4° le remplacement, au sous-paragraphe a) du paragraphe 2°, du montant de « 500 $ » par le montant de « 600 $ »;

5° le remplacement, au sous-paragraphe b) du paragraphe 2°, du montant de « 1 000 $ » par le montant de « 1200 $ »;

6° le remplacement, au sous-paragraphe c) du paragraphe 2°, du montant de « 2 000 $ » par le montant de « 2 400 $ »;

38. L'annexe A de ce règlement est remplacée par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

39. Ce règlement est modifié par l'ajout, à titre d'annexe B, du document joint en annexe 2 au présent règlement.

40. Le troisième alinéa de l'article 27 introduit par l'article 19 du présent règlement prend effet à compter du 1er janvier 2023.

ANNEXE 1
ANNEXE A
CLASSIFICATION DES VÉHICULES SELON LEURS CAPACITÉS DE REMORQUAGE

ANNEXE 2
ANNEXE B
CATÉGORIES DE PERMIS DE CHAUFFEUR

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXX 2022.

GDD : 1228812001

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1223878002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Proj stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Il est recommandé :
d'adopter le règlement autorisant un emprunt de 5 500 000$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-27 09:25

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1223878002**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Proj stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

CONTENU

CONTEXTE

Les rapports scientifiques du consortium Ouranos de recherche sur les changements climatiques font état d'une augmentation de l'intensité des pluies de l'ordre de 18% générant un doublement du risque d'inondation et de refoulement lors des fortes pluies d'ici 30 à 40 ans.
Il est techniquement et financièrement impossible de refaire le réseau d'égout souterrain au complet sur cette période. Pendant les 30 prochaines années, il faut profiter de chaque réfection d'infrastructure en surface pour refaire la Ville en améliorant la qualité des milieux de vie et en tenant compte de cette nouvelle réalité climatique. Les projets pilotes des deux dernières années ont montré que les infrastructures multifonctionnelles constituent une approche à privilégier pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques au moindre coût pour la collectivité et réduire les besoins d'investissements dans les infrastructures lourdes classiques. Ces infrastructures multifonctionnelles offrent des coûts unitaires de stockage des eaux pluviales environ 4 fois moindres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM22 0510 - 26 avril 2022 - Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales
CG21 0386 - 17 juin 2021 - Approuver le dépôt du plan de gestion des débordements au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'engagement entériné par le conseil d'agglomération en mars 2017 (CM17 0260)
CM21 0780 - 15 juin 2021 - Adopter le Plan de la forêt urbaine et offrir aux arrondissements la réalisation des services qui y sont liés, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec
CG20 0649 - 17 décembre 2020 - Dépôt du plan stratégique Montréal 2030
CG20 0648 - 17 décembre 2020 - Dépôt du document intitulé « Plan climat 2020-2030 »
CM20 0555 - 15 juin 2020 - Dépôt du rapport annuel 2019 de la vérificatrice générale de la Ville
CM18 1332 – 19 novembre 2018 – Déclaration pour la reconnaissance de l'urgence climatique
CM18 1085 – 17 septembre 2018 – Résolution du conseil municipal : que la Ville de Montréal

prenne acte des engagements pris lors du Sommet de San Francisco et s'engage à mobiliser les citoyens et l'ensemble des forces vives montréalaises pour relever ce défi majeur et mettre en œuvre des mesures concrètes à la hauteur de ces enjeux

DESCRIPTION

Afin de répondre aux orientations prioritaires de Montréal 2030 d'accélérer la transition écologique, d'améliorer la qualité des milieux de vie urbains et de contribuer activement aux mesures d'adaptation aux changement climatiques du Plan Climat 2020-2030, le Service de l'eau souhaite développer la construction d'aménagements de surface permettant la gestion des eaux pluviales dans des infrastructures multifonctionnelles, y compris dans les infrastructures d'agglomération.
Ces infrastructures multifonctionnelles, outre leur fonction première de loisirs (parcs, place publique, espace de loisirs, ruisseau sec, etc.) offrent une fonction de gestion des eaux pluviales. Elles permettent de réduire l'apport d'eau au réseau d'égout souterrain lors des pluies, de diriger les eaux de ruissellement vers une zone souhaitée, ou de stocker temporairement les eaux de pluie au moindre impact socio-économique. En conséquence, ces infrastructures participent à réduire les débordements d'eaux usées aux cours d'eau à moindre coût et, lors d'épisodes extrêmes, à réduire les inondations chez les citoyens.

Ce dossier décisionnel vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 5 500 000$ afin de permettre au Service de l'eau de développer sous la forme de support technique et financier la réalisation d'infrastructures multifonctionnelles d'aggloméation, incluant notamment (liste non exhaustive):

- les espaces résilients (parcs, espaces sportifs, places publiques aménagés avec des espaces inondables, etc.)
- les ruisseaux secs et autres aménagements pour diriger ou recevoir les eaux de pluie dans les parcs et milieux naturels

Les infrastructures multifonctionnelles, par définition, combinent plusieurs fonctions sur un même actif (par exemple : verdissement, amélioration du milieu de vie, infrastructure de loisir et capacité de stockage, d'infiltration ou de transport de l'eau). Cela implique qu'un même actif fasse l'objet d'une planification, d'une conception technique et d'un financement intégrés combinant les contributions financières de plusieurs entités administratives. Ces fonds serviront à matérialiser la contribution du Service de l'eau dans les infrastructures multifonctionnelles selon leur valeur en matière de gestion des eaux pluviales.

JUSTIFICATION

L'expérience a montré que l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans la conception des infrastructures de surface permettait d'obtenir de la capacité de stockage à moindre coût que dans les infrastructures lourdes souterraines (citons par exemple le parc résilient Pierre-Dansereau à Outremont avec un coût de stockage 4 fois moins cher).
Le développement des infrastructures multifonctionnelles lors de chaque réfection d'actif existant ou de chaque développement du territoire est donc une avenue privilégiée d'adaptation aux changements climatiques pour l'agglomération de Montréal.

Ce règlement d'emprunt permettra de contribuer au financement de la réalisation de travaux effectués par d'autres requérants lorsque ces travaux génèrent une capacités de rétention ou une capacité à acheminer les eaux de ruissellement vers une zone de moindre impact socio-économique, ceci à même les projets inscrits dans la planification des investissements d'agglomération des requérants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.
Ce programme pourrait également être admissible à divers programmes de subventions, tel que le Plan pour une économie verte (PEV) permettant le soutien à la réalisation de mesures inscrites au Plan Climat 2020-2030 de la Ville de Montréal. Les taux de subvention peuvent varier selon les programmes. Actuellement, le programme de subvention PEV a été confirmé.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM18 0120

MONTRÉAL 2030

L'adoption du règlement d'emprunt permettra au Service de l'eau de répondre aux orientations prioritaires de Montréal 2030 d'accélérer la transition écologique, d'améliorer la qualité des milieux de vie urbains et de contribuer activement aux mesures d'adaptation aux changement climatiques du Plan Climat 2020-2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans source de financement spécifique permettant de contribuer aux infrastructures multifonctionnelles, il est anticipé que chaque fiduciaire d'actif va planifier, concevoir et construire des actifs selon sa mission propre et les règlements d'emprunt dédiés (exemple : un parc et un bassin souterrain en dessous).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le dossier ne comporte aucun enjeu de communication

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion
2. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
3. Prise d'effet en 2022 à compter de la publication du règlement d'emprunt
4. Octroi des contrats dès l'approbation de la publication du règlement d'emprunt

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane BROSSAULT
Chef de projet

Tél : 514-250-7813
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-05-25

Herve LOGE
directeur(-trice) de projet - strategie integree de gestion des eaux pluviales

Tél : 514-872-3944
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Herve LOGE
directeur(-trice) de projet - strategie integree de gestion des eaux pluviales
Tél : 514-872-3944
Approuvé le : 2022-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-07-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1223878002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Proj stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie , Direction
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGr - 1223878002 - infrastructures multifonctionnelles.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-20

Aurelie GRONDEIN
Avocate
Tél : 438-826-4614
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 5 500 000 $ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DESTINÉS À AMÉLIORER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations :

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 5 500 000 $ est autorisé pour le financement de travaux d'aménagement destinés à la gestion des eaux pluviales, incluant des aménagements pour diriger, recevoir ou faciliter l'écoulement ou l'infiltration des eaux de pluies, dans les infrastructures relevant de la compétence de l'agglomération de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1223878002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Proj stratégie intégrée de gestion des eaux en temps de pluie , Direction
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 $ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Info_Comptable_GDD 1223878002_Agglo.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Florentina ILIUTA
Préposée au budget
Tél : 514-872-5763

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-15

Yves BRISSON
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 514-872-2813
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION ADDENDA

CG : 42.03

2022/09/22 17:00

(1)

Dossier # : 1224334010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Il est recommandé :
d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-14 00:15

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Le Sud-Ouest
Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 11 juillet 2022	Résolution: CA22 22 0237

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) (dossier 1224334010)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1224334010

Benoit DORAIS
_____
Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT
_____
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 13 juillet 2022

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1224334010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

Signé par Sylvain VILLENEUVE **Le** 2022-06-17 09:59

Signataire : Sylvain VILLENEUVE

_____

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1224334010**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'adoption du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017), une erreur à été portée à l'attention de l'Arrondissement à l'effet que le lot 1 381 230 du cadastre du Québec n'a pas été inclus dans le territoire d'application visé par ce règlement.
Le conseil d'agglomération peut adopter un règlement modifiant un règlement conformément au 4e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation d'unités de logement social, abordable et familial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0351 - 19 mai 2022 - Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social

DESCRIPTION

Le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) doit être modifié afin d'ajouter le lot 1 381 230 du cadastre du Québec au titre, à l'article 1 ainsi qu'au plan de l'annexe A intitulé "Territoire d'application" de ce règlement.

JUSTIFICATION

Cet ajout est nécessaire afin d'assurer la conformité du terrain devant être cédé à la Ville

dans le cadre d'une entente visée par le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) en lien avec les projets de construction situés au 2308-2350, rue Saint-Patrick et 2560, rue Saint-Patrick.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme :

Lors de la séance du 13 juin 2022, le comité a émis un avis favorable au projet de Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, notamment à la priorité 7 "Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable ".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier prévisionnel:
Recommandation du Comité exécutif : 10 août 2022
Résolution du Conseil municipal : 22 août 2022
Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération : 25 août 2022
Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022
Certificat de conformité et entrée en vigueur : automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BINET-VANDAL
Conseiller(ere) en amenagement

Tél : 514-868-4508
Télécop. : 514-827-1945

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-01

Julie NADON
Chef de division

Tél : 514-868-5037
Télécop. : 514-872-1945

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André HERNANDEZ
directeur(trice) - amen. urb.& serv. aux entreprises en arrondissement
Tél : 514-868-3512
Approuvé le : 2022-06-17

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1224334010
Unité administrative responsable : Division de l'urbanisme
Projet : Modification du Règlement adopté en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	x		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? 7 : Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** ● Construction de 70 logements sociaux			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			x
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			x
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			x

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			x
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			x
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			x
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			x

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1224334010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
Objet :	Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) un Règlement modifiant le Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir les documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

Annexe A.pdf

Regl mod RCG 22-017.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 438 833-6487

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-06

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 438 833-6487
Division : Droit public

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT SITUÉ SUR LES LOTS 1 381 227, 1 381 229 ET 2 125 961 DU CADASTRE DU QUÉBEC À DES FINS D'HÉBERGEMENT DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE LOGEMENT SOCIAL (RCG 22-017)

Vu le paragraphe 4° l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2022, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. Le titre du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur les lots 1 381 227, 1 381 229 et 2 125 961 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social (RCG 22-017) est modifié par l'ajout, après l'expression « 1 381 229 », de l'expression « , 1 381 230 ».

2. L'article 1 de ce règlement est modifié par l'ajout, après l'expression « 1 381 229 », de l'expression « , 1 381 230 ».

3. L'annexe A de ce règlement intitulée « Territoire d'application » est remplacée par l'annexe A joint au présent règlement.

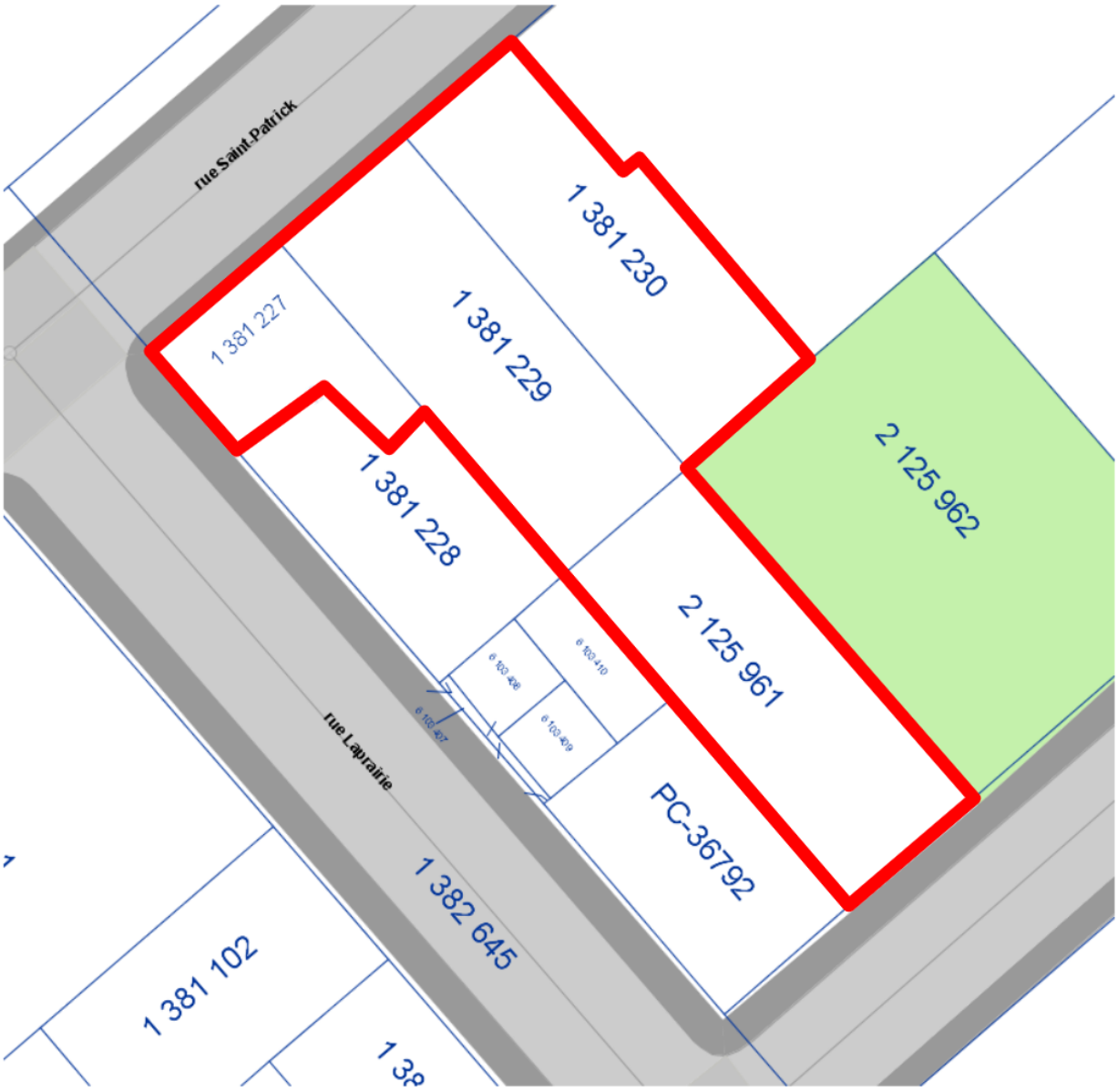
ANNEXE A
ANNEXE A « TERRITOIRE D'APPLICATION »

_____

Ce document a été promulgué par l'avis public affiché à l'Hôtel de Ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXX.

GDD :1224334010

ANNEXE A
Territoire d'application



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1229443004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)»

Il est recommandé d'approuver le règlement modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes» (RCG 13-005)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-27 09:21

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1229443004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)»

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la mesure de la consommation d'eau soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.

Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau doivent être révisés. En effet, les ententes contractuelles pour les compteurs ont pris fin. Les nouvelles ententes contractuelles offrent une grille de prix différente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0445 - 19 septembre 2019 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»
CG18 0486 - 20 septembre 2018 - Accorder deux contrats pour la fourniture de compteurs d'eau à la suite de l'appel d'offres 18-17019 : Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. fournira les compteurs de diamètres 40 mm, 50 mm, 250 mm et 300 mm pour une somme maximale de 825 764,25 $ taxes incluses et Les compteurs Lecompte Ltée fournira les compteurs de diamètres 16 mm à 25 mm pour une somme maximale de 834 327,59 $ taxes incluses.

CG18 0510 - 20 septembre 2018 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)» .

CG18 0045 - 7 mars 2018 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 870 418,24 $ taxes incluses - Appel d'offres publique 17-16458 (4 soumissionnaires).

CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le Règlement modifiant le « Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles» (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le Règlement modifiant le « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes» (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire.

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le Règlement modifiant le « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau» (RCG 13-005).

CG13 0091 – 21 mars 2013 – Adopter le « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière» pour le Service de l'eau.

CG13 0090 – 21 mars 2013 – Adoption - « Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles» (RCG 07-031).

CG13 0085 – 21 mars 2013 – Règlement modifiant le « Règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles» (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le « Règlement modifiant le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles» (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du « Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.»

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-005 toucheront les éléments suivants de l'annexe A :

- mise à jour des grilles tarifaires pour l'acquisition de compteurs;

- changement de prix des émetteurs;

- ajout des prix pour des registres de compteurs;

- modification de la date de prise d'effet du règlement dès la signature du sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l'achat de compteurs est octroyé selon les besoins opérationnels, compte tenu de la fin du projet. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et d'autre part de faire fluctuer les prix des

compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L'agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées doit mettre à jour ses grilles tarifaires.
La fin du projet étant à la mi-juillet 2023, les contrats ont été produits pour une année seulement. Un contrat gré à gré (20-18571) a été octroyé pour les compteurs mécaniques de 1 1/2" et 2" et un contrat pour les compteurs sans pièce mécanique à la suite de l'appel d'offres #21-18428.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan décennal d'immobilisations du Service de l'eau.

MONTRÉAL 2030

L'installation de compteurs d'eau répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de développement durable, notamment :
- à l'orientation de pratiquer une gestion responsable des ressources;
- à l'engagement de répertorier la consommation de l'eau par secteur d'activité;
- à la responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise à jour du règlement permettra d'éviter un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'approbation du sommaire décisionnel :
- communication aux villes liées des nouveaux tarifs et rappel de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible;
- application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadège PAGE
Agente de recherche

Tél : 514 212-3779
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-21

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280 0063
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2022-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2022-07-22

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : 1229443004
Unité administrative responsable : Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Projet : Adopter le règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)»

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	*non*	*s. o.*
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	***x***		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

Ce programme s'inscrit dans les priorités

17. Développer un modèle de gouvernance intelligente et une culture de l'innovation reposant sur une approche d'expérimentation centrée sur l'impact afin d'accompagner les transformations internes et externes

18. Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Les principaux bénéfices attendus sont de :

Priorité 17 :
-Accroître l'exactitude de l'estimation des pertes d'eau et conséquemment, de celle du bilan de l'eau
-Amener les ICI à réduire leur consommation

Priorité 18 :
- Déterminer par déduction la consommation résidentielle et ainsi assurer une répartition équitable des coûts entre les secteurs

résidentiels et ICI
-Fournir au Service des finances la répartition de l'eau consommée entre types d'usagers pour ajuster équitablement la fiscalité montréalaise de l'eau et d'augmenter la fiabilité des données;
-Assurer l'équité entre les ICI sur la base de leur consommation

Priorité 20 :
-Tarification au volume consommé et répondre aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
-Mettre en place une tarification de l'eau au volume pour réduire le financement de l'eau par les taxes foncières.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale Il contribue à répondre à un approvisionnement en eau et à une répartition équitable de cette ressource sans compétition entre territoire et sans discrimination entre personnes vivant sur le territoire	**x**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1229443004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter le règlement modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



AG 1217404002 Règl. modifiant RCG 13-005.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-06-23

Annie GERBEAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-589-7449
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 13-005

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOUNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. La section I de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) est remplacée par l'annexe A du présent règlement.

ANNEXE A
LA SECTION I DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOUNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

_____

GDD 1217404002

ANNEXE A
LA SECTION I DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOUNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

SECTION I
ÉQUIPEMENT

Aux prix unitaires prévus aux grilles tarifaires de la présente section s'ajoutent, lorsqu'exigible, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ).

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE DE COMPTEURS		
Base tarifaire		***Prix unitaire***
DIAMÈTRE (mm)	***TYPE***	
15 (5/8 po)	MÉCANIQUE	**96,67 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**131,90 $**
20 (3/4 po)	MÉCANIQUE	**118,45 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**144,10 $**
25 (1 po)	MÉCANIQUE	**158,10 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**180,35 $**
40 (1 ½ po)	MÉCANIQUE	**404,22 $**
50 (2 po)	MÉCANIQUE	**555,72 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**2 980,41 $**
75 (3 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE	**2 126,69$**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 543.58 $**
100 (4 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 602,76 $**
150 (6 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 697,74 $**
200 (8 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 741,06 $**

250 (10 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 883,82 $**
300 (12 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**4 506,85$**

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES		
Base tarifaire		***Prix unitaire***
TYPE	***DIAMÈTRE (mm)***	
Adaptateur	15 x 20 (5/8 po x 3/4 po)	**7,82 $**
	15 x 25 (5/8 po x 1 po)	**9,68 $**
	20 x 25 (3/4 po x 1 po)	**8,99 $**
	25 x 50 (1 po x 2 po)	**64,21 $**
Raccord	20 (3/4 po)	**5,74 $**
	25 (1 po)	**9,80 $**
Joint d'étanchéité	20 (3/4 po) ronde	**0,20 $**
	25 (1 po) ronde	**0,25 $**
	40 (1 1/2 po) Ovale	**2,15 $**
	50 (2 po) Ovale	**1,45 $**
	50 (2 po) ronde 4 trous	**3,75 $**
	75 (3 po) ronde 4 trous	**4,00 $**
	100 (4 po) ronde 8 trous	**5,00 $**
	150 (6 po) ronde 8 trous	**6,00 $**
	200 (8 po) ronde 8 trous	**8,00 $**
	250 (10 po) ronde 12 trous	**15,00 $**
	300 (12 po) ronde 12 trous	**18,00 $**
Boulon	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po)	**1,72 $**
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po)	**3,02 $**
	SS316 (1/2 po x 1 1/2 po) percé	**1,49 $**
	SS316 (5/8 po x 2 po)	**1,24 $**
	SS316 (5/8 po x 2 po) percé	**3,00 $**
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po)	**1,47 $**
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po) percé	**3,30 $**
	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po) percé	**3,65 $**
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po) percé	**4,75 $**
	SS316 (7/8 po x 6 po)	**11,50 $**
	SS316 (7/8 po x 6 po) percé	**17,40 $**
Écrou	SS316 (5/8 po)	**0,41 $**
	SS316 (3/4 po)	**0,62 $**
	SS316 (7/8 po)	**1,15 $**
Rondelle	SS316 (1/2 po)	**0,16 $**
	SS316 (5/8 po)	**0,28 $**
	SS316 (3/4 po)	**0,50 $**

	SS316 (7/8 po)	**0,75 $**
Émetteur		**80,60 $**
Batterie de compteur		**216,43 $**
Registre de compteur	¾ po	**130.8**
Registre de compteur	1 po	**130.8**
Registre de compteur	1 1/2 po	**130.8**
Registre de compteur	2 po	**130.8**

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2022/09/22 17:00

(1)

Dossier # : 1227796006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Il est recommandé d'adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-08-01 11:25

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227796006**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2019, la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation ont conclu une entente visant l'octroi d'un montant de 100 M$ à la Ville de Montréal en vue de mettre en œuvre la planification d'un grand chantier de revitalisation de l'est de l'agglomération de Montréal avec comme premier objectif la mise en place d'un programme visant à réhabiliter des terrains aux prises avec des problèmes de contamination dans les sols et/ou les eaux souterraines qui sont situés sur le territoire de l'agglomération de l'est de Montréal autant pour les terrains municipaux que les terrains privés.
Suite à la conclusion de cette ententes, le conseil d'agglomération a adopté le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlements modifiant ce règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG22 0130 - 24 février 2022
Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005)

CG20 0478 - 24 septembre 2020
Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal (RCG 20-005) ».

CG20 0050 - 30 janvier 2020
Adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'est de Montréal ».

CG19 0178 - 18 avril 2019
Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

CE19 0501 - 28 mars 2019
Approuver un projet de convention avec le ministre de l'Économie et de l'Innovation relatif à l'octroi d'une subvention de 100 M$ pour la réhabilitation de terrains dans l'est de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet de règlement soumis au dossier décisionnel vise à apporter des modifications techniques au programme de subventions :
1. Processus d'octroi des contrats
L'article 5 de l'Annexe B est modifié pour:
- Clarifier le processus d'octroi de contrats pour l'exécution des travaux de chantier et les travaux de surveillance environnementale des chantiers. Cette modification permets également d'apporter des précisions sur les types d'entreprises qui ne peuvent être sollicitées pour l'exécution de ces travaux.
- Préciser que, lorsque possible, un appel d'offres doit viser exclusivement les travaux de réhabilitation. Lorsque les appels d'offres sont conjoints et portent à la fois sur des travaux de réhabilitation et des travaux consistant à réaliser un projet d'investissements, les appels d'offres doivent être munis de bordereaux distincts pour les travaux de réhabilitation.

2. Taux unitaires maximaux
La modification proposée vise à bonifier les taux unitaires maximaux de subvention.

D'autres modifications techniques sont apportées afin de :

- Permettre aux requérants de procéder à un changement de mandataire sans en informer la Ville, cette obligation d'en informer la Ville s'étant avérée difficile d'application dans le cadre de l'administration du programme;
- Déposer une demande de révision du montant maximal de subvention sans le formulaire fourni par la Ville, mais bien par le biais du dépôt des documents déjà prévus au règlement.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées en rapport à l'octroi des contrat permettront de faciliter l'administration de ceux-ci par les requérants. De plus, ces modification permettront d'accorder des taux unitaires maximaux bonifiés pour les requérants, ce qui permettra de stimuler des investissements futurs aux prises avec des problèmes de contamination.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'approbation des projets de règlement n'engendre aucun coût supplémentaire pour la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier décisionnel contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas adopter le projet de règlement ne permettrait pas de bonifier les taux unitaires maximaux pour les requérants, de clarifier le processus d'octroi des contrats par les requérants, ni d'apporter les modifications techniques au programme, tel que décrit au présent sommaire décisionnel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique DALLAIRE, Service de l'environnement
William GOULET-LAPORTE, -
Rami MRAD, Service du développement économique

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Noémie LUCAS
Commissaire au développement économique

Tél : 514-868-3140
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-13

Alain MARTEL
Chef de division - Programmes et partenariats

Tél : 514 919-8508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dieudonné ELLA-OYONO
directeur par intérim - mise en valeur des pôles économiques

Tél : 514-872-8236
Approuvé le : 2022-07-27

Josée CHIASSON
direct
rice par intérim
- service du développement économique
Tél : 514-868-7610
Approuvé le : 2022-07-29

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227796006*
Unité administrative responsable : Service du développement économique
Projet : Adopter Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	**X**		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *Le présent dossier contribue aux deux priorités de Montréal 2030 suivantes :* *20. Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *Le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés vise à aider les propriétaires à valoriser leur propriété ayant un passif environnemental.*			



Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**X**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1227796006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Mise en valeur des pôles économiques
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1227796006 - Règl. modif. Règl. 20-005 20220729.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-29

Nicolas DUFRESNE
Avocat et chef de division
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS RELATIF À LA RÉHABILITATION DES TERRAINS CONTAMINÉS DANS L'EST DE MONTRÉAL (RCG 20-005)

Vu les articles 4, 19 et 92 de la Loi sur les compétences municipales, (RLRQ, chapitre C47.1);

Vu les articles 12.3, 82 et 89 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu l'entente entre la Ville de Montréal et le ministre de l'Économie et de l'Innovation concernant l'octroi d'une subvention de 100 000 000 $ à la Ville de Montréal au cours de l'exercice financier 2019-2020 pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal (CE19 0501);

À l'assemblée du _____ 2022, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 7 du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés dans l'Est de Montréal (RCG 20-005) est modifié par le remplacement du paragraphe 1º par le paragraphe suivant :

« 1° respecter les lois et les règlements en vigueur au Québec, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P 41.1), ainsi que le Guide d'intervention; ».

2. Le deuxième alinéa de l'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « remplissant le formulaire fourni par la Ville à cette fin et y joindre » par le mot « fournissant ».

3. L'article 21.1 de ce règlement est abrogé.

4. L'article 5 de l'Annexe B de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 6° par le paragraphe suivant :

« 6° lorsque possible, un appel d'offres doit viser exclusivement les travaux de réhabilitation et non les travaux consistant à réaliser un projet d'investissement, le cas échéant. Dans le cas d'appels d'offres conjoints portant à la fois sur des travaux de réhabilitation et des travaux consistant à

réaliser un projet d'investissement, les appels d'offres doivent être munis d'un bordereau distinct pour les travaux de réhabilitation ou, s'ils sont sur un même bordereau, ces travaux doivent être dans un item ou une sous-catégorie distincte. De plus, dans ce cas, le bordereau du plus bas soumissionnaire pour le volet réhabilitation ou l'item ou la sous-catégorie la plus basse devra être utilisé pour déterminer le montant de la subvention; »;

2° le remplacement du paragraphe 9° par les paragraphes suivants :

« 9° les entreprises liées ou affiliées au propriétaire ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier;

10° la firme ou les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer les travaux de chantier ou en faire la surveillance environnementale ne peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de chantier. »;

3º l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Malgré le paragraphe 10° du présent article, les entreprises liées ou affiliées à la firme rendant les services professionnels pour préparer les travaux de chantier peuvent être retenues ou sollicitées directement pour l'exécution des travaux de réhabilitation dans le cas de traitement in situ à condition qu'elles n'en fassent pas la surveillance environnementale. ».

5. L'article 15 de l'Annexe C est modifié par :

1° l'ajout, après les mots « des travaux de chantier ci-dessous », des mots « , lorsque le montant total des coûts de travaux de chantier admissibles est supérieur à 75 000 $, »;

2° le remplacement de la grille par la suivante :

Travaux*	**Coûts unitaires maximum admissible**
Excavation des sols contaminés, des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, et chargement	20,00 $/m³
Mise en piles temporaire pour caractérisation	15,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des sols AB	34,00 $/ tonne
Transport et élimination, traitement ou valorisation des sols BC	
Sans COV	48,00 $/ tonne
Avec COV	55,00 $/ tonne

Transport et élimination ou traitement des sols > C	
Organique (COV, HP C10-C50, HAP de type pétrogénique**)	80,00 $/ tonne
Métaux, HAP de type pyrogénique ou contamination mixte	80,00 $/ tonne
Transport et traitement des sols >RESC Organique (COV, HP C10-C50, HAP d'origine de type pétrogénique **)	90,00 $/ tonne
Transport et élimination ou traitement des sols > RESC Métaux, HAP d'origine de type pyrogénique ou contamination mixte	100,00 $/ tonne
Transport et élimination ou valorisation des matériaux secs excavés du terrain	47,00 $/tonne
Transport et élimination ou valorisation des matières résiduelles ou des matières résiduelles mélangées aux sols contaminés, sans la redevance prévue au Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles	90,00 $/tonne
Transport et traitement hors site de l'eau souterraine contaminée	0,75 $/litre
Valorisation sur le site des sols réutilisables	11,00 $/tonne
Remblayage avec des matériaux d'emprunt	24,00 $/tonne
Frais exigés par le système de traçabilité pour suivre le déplacement des sols contaminés	Selon taux en vigueur exigé par le MELCC

* L'indication de sols AB, BC ou >C fait référence aux niveaux de contamination définis au Guide d'intervention. L'indication > RESC désigne tout sols correspondant aux définitions données à l'article 4 du Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

**Acénaphtène, acénaphtylène, anthracène, diméthylnaphtalène, méthylnaphtalène, naphtalène, phénanthène, triméthylnaphtalène.

GDD 1227796006

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1226924002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2022-07-29 10:03

Signataire : Alain DUFORT

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1226924002**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), les municipalités régionales de comté et les agglomérations du Québec ont l'obligation d'adopter, d'ici le 1er avril 2026, un inventaire de tous les immeubles construits avant 1940 situés sur leur territoire et qui présentent une valeur patrimoniale. Cet inventaire, qui doit être mis à jour périodiquement, doit être réalisé selon la méthodologie et le mode de diffusion que peut établir le ministère de la Culture et des Communications (MCC) par règlement. Conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, est responsable de coordonner cet inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au conseil d'agglomération pour adoption.

Afin d'appuyer l'agglomération de Montréal dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, le MCC et la Ville de Montréal ont prévu une entente d'aide financière pour financer la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la LPC. Cette entente vise une aide financière maximale de 5 000 000 $ du MCC et une contribution financière égale de la Ville. Comme suite à la recommandation du comité exécutif en date du 22 juin 2022 (CE22 1094), cette entente (sommaire décisionnel 1226924001) sera soumise pour approbation au conseil d'agglomération en même temps que le présent règlement d'emprunt, requis aux fins du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE22 1094 - 22 juin 2022 - Recommandation au conseil d'agglomération d'approuver une entente entre le MCC et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la LPC.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 10 000 000 $ pour financer la

réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.
Ce règlement d'emprunt servira à financer les services professionnels et techniques nécessaires à la réalisation de l'inventaire. Les activités qui seront financées par les crédits obtenus par le règlement sont :

- la documentation et la caractérisation du territoire à partir des sources existantes;
- l'établissement de la liste des immeubles construits avant 1940;
- la sélection des immeubles à l'inventaire à l'aide des critères prescrits par le MCC.

JUSTIFICATION

Ce règlement d'emprunt permettra de financer la réalisation de l'inventaire afin de répondre aux exigences prévues à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ chapitre P-9.002).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement de la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la LPC. Le coût total de ce projet est de 10 000 000 $. Une aide financière de 5 000 000 $ provenant de l'entente entre le MCC et la Ville relative à ce projet permettra de réduire le coût à la charge des contribuables à 5 000 000 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération en vertu de la LPC.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise le financement d'un inventaire d'immeubles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan; l'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC et l'adoption d'un règlement d'emprunt sont primordiaux pour respecter l'obligation de la LPC relative à la réalisation d'un inventaire des immeubles construits avant 1940 et présentant une valeur patrimoniale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le présent dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : 25 août 2022 (CG)
2. Adoption : 22 septembre 2022 (CG)
3. Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : automne 2022
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement
5. Octroi des contrats de services professionnels et techniques : décembre 2022 ou janvier 2023
6. Réalisation de l'inventaire : de 2023 à 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-7050
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-20

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.953.4555
Approuvé le : 2022-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim
Tél : 514.953.4555
Approuvé le : 2022-07-28

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1226924002*
Unité administrative responsable : *Division du patrimoine*
Projet : *Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*			***x***
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *s.o.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *s.o.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**x**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**x**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**x**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**x**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			**x**
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**x**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**x**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1226924002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AML- 1226924002 - Règlement emprunt Inventaire LPC 20220721.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-21

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-589-7594
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 10 000 000 $ AFIN DE FINANCER LA RÉALISATION DE L'INVENTAIRE DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1940 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL ET PRÉSENTANT UNE VALEUR PATRIMONIALE

Vu les articles 2.1 et 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal pour la réalisation de l'inventaire requis en vertu de l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel sur le territoire de l'agglomération de Montréal, approuvée par résolution du conseil d'agglomération à la séance du [*entrer ici la date de la séance voir GDD 1226924001*] (CG [*entrer ici le numéro de la résolution*])

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 10 000 000 $ est autorisé pour le financement de la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale, tel que requis à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002). Cette dépense est détaillée à l'annexe A.

2. Cet emprunt comprend les dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements est de 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

6. Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut-être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

GDD 1226924002

ANNEXE A
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

Inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale	Coût (taxes incluses)
Documentation et caractérisation du territoire à partir des sources existantes	1 000 000 $
Établissement de la liste des immeubles construits avant 1940	1 500 000 $
Sélection des immeubles à l'inventaire à l'aide des critères prescrits par le ministère de la Culture et des Communications et consignation des données identifiées par ce ministère pour les immeubles retenus à l'inventaire	7 500 000 $
TOTAL (taxes incluses)	10 000 000 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1226924002

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 $ afin de financer la réalisation de l'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur le territoire de l'agglomération de Montréal et présentant une valeur patrimoniale.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1226924002 - 76300 SUM.xlsm

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Agent comptable analyste
Tél : 872-4014

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-27

Cynthia MARLEAU
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-6748
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.07

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1220025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour le secteur Édouard sur la 8e avenue à LaSalle

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'ajouter le secteur de la rue Édouard entre le boulevard LaSalle et l'avenue Lacharité dans l'arrondissement LaSalle.

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2022-07-12 10:38

Signataire : Serge A BOILEAU

_____

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1220025007**

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour le secteur Édouard sur la 8e avenue à LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de déplacement hors rue (DHR) des réseaux câblés, à la demande de l'arrondissement LaSalle la CSEM a entamé des démarches pour le secteur de la rue Édouard, entre le boulevard LaSalle et l'avenue de Lacharité.
Le projet consiste au déplacement des réseaux câblés électriques et de télécommunications en arrière lot dans le secteur mentionné ci-dessus.

Pour assurer le succès de ce type de projet sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux de déplacement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG22 0431 (1220025005): Adopter un règlement modifiant le Règlement

d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs de la rue Jarry Est et de la rue Waverly et pour modifier le montant d'une subvention pour le projet Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-14);
Résolution CG20 0534 (1200025004): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter les secteurs des projets d'enfouissement Atlantic-Durocher-du Parc-Beaubien-Hutchison et de l'avenue de l'Épée (no RCG 09-023-13);

Résolution CG20 0153 (1190025009): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle (no RCG 09-023-12);

Résolution CG19 0399 (119025002):Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown (no RCG 09-023-11);

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);
Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal) (no RCG 09-023-1

DESCRIPTION

Le projet consiste à déplacer en arrière lot les réseaux électriques et de télécommunications sur la Édouard entre le boulevard LaSalle et l'avenue de Lacharité.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.
Les travaux de déplacement hors rue des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien sur rue.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur visé est de 5 400 $ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.
Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux de déplacement des réseaux et devraient être payés en 2022 et 2023.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif. Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, puisqu'il s'agit d'un projet de conversion du réseau câblés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le déplacement hors rue des câbles électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la Covid-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion : Août 2022
- Adoption du règlement : Septembre 2022

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux et après l'envoi par la CSEM d'un avis aux propriétaires concernées . Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Dir. de la planification et des relations avec les grands partenaires

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-12

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1220025007

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour le secteur Édouard sur la 8e avenue à LaSalle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document ci-joint.

FICHIERS JOINTS

Regl. modif. Regl. RCG 09-023_vf.docx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate, Droit public et législation
Tél : 438-823-6851

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-07-25

Geneviève GIRARD GAGNON
Avocate
Tél : 438-823-6851
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG-09-023-X

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'insertion, après l'article 5.16, de l'article suivant:

« **5.17** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement LaSalle dans le secteur Edouard sur la 8e Avenue, spécifiquement à l'adresse mentionnée dans le tableau de l'annexe S, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe S en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut par ordonnance :

a) Modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) Modifier la date prévue au paragraphe 2°. »

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe R, de l'annexe S jointe en annexe A au présent règlement.

ANNEXE A
ANNEXE S - TABLEAU DU MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR EDOUARD SUR LA 8e AVENUE

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXX.

GDD : 1220025007

ANNEXE A

ANNEXE S

TABLEAU DU MONTANT MAXIMAL DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR EDOUARD SUR LA 8E AVENUE

Adresse		**Montant maximal de la subvention**
No civ.	**Rue**	
7	8e Avenue	5 400,00 $

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 50.01

2022/09/22
17:00

(1)

Dossier # : 1225326003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de 3 ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

Il est recommandé:

1. d'autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre civil du SPVM avec le Réseau Intersection pour une durée de trois (3) ans, soit du 23 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2025;

2. d'autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Martin PRUD'HOMME **Le** 2022-08-25 16:57

Signataire : Martin PRUD'HOMME

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Sécurité urbaine et conformité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1225326003**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de 3 ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

CONTENU

CONTEXTE

Depuis sa création en 1993, Réseau Intersection est un lieu d'échange, de partage de réflexion et de connaissances en matière de police communautaire. Ce réseau a acquis une expertise reconnue, grâce à la production d'un bulletin, à l'organisation d'un séminaire annuel (Séminaire Intersection / MSP) et à la remise de ses Prix d'excellence en matière de police communautaire.
En 2006, le Réseau Intersection devient un organisme à but non lucratif, légalement constitué et muni d'un conseil d'administration de premier ordre dont la composition reflète la diversité qui caractérise les personnes ayant contribué au Réseau Intersection depuis ses débuts. En effet, c'est le support exceptionnel de ses partenaires et l'engagement des membres aux profils variés et aux expertises diversifiées, provenant notamment des services de police, de l'École nationale de police du Québec (ENPQ), des milieux de l'éducation universitaire et collégiale de même que du milieu municipal et du domaine communautaire, qui fait à la fois la force et l'originalité du réseau.

Notons qu'en 2020, le Réseau Intersection compte au sein de ses membres, 32 organisations policières québécoises, la Gendarmerie royale du Canada, 3 services policiers ferroviaires, 6 corps policiers de la région des maritimes et 7 corps policiers autochtones.

Le Réseau Intersection a pour mission de développer, de concrétiser et de promouvoir un modèle québécois de police qui s'appuie sur les composantes de l'approche communautaire en mobilisant les acteurs concernés en vue de prévenir la criminalité et de sécuriser les milieux de vie québécois. À des fins purement sociales, humanitaires et charitables, sans

intention pécuniaire pour ses membres, le Réseau Intersection vise à :

· Promouvoir et soutenir la prévention de la criminalité et la sécurité des milieux de vie québécois;
· Favoriser l'échange, le réseautage et la concertation;
· Favoriser la réflexion, la recherche des meilleures pratiques et le développement transversal des stratégies proactives en matière de police communautaire.

Plus que jamais le Réseau Intersection est la référence dans le domaine de l'approche de police communautaire au Québec et son développement est en plein essor à l'étranger. À préciser que le 25 novembre dernier, la Division de la prévention et de la sécurité urbaine (DPSU) du Service de police de la ville de Montréal (SPVM) a donné le coup d'envoi au prochain séminaire du Réseau Intersection, dont le SPVM sera l'hôte en novembre 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Afin de poursuivre sa mission, le Réseau Intersection doit pouvoir compter sur un coordonnateur qui a une fine connaissance du milieu policier et qui sait maîtriser les technologies mises à la disposition des membres.
Le Réseau a manifesté le désir de bénéficier des services d'un cadre civil du SPVM et la Ville de Montréal entend répondre favorablement à cette demande. Le cadre concerné possède les qualités requises: d'abord parce qu'il connaît bien le Réseau pour y œuvrer à titre de bénévole depuis de nombreuses années, mais aussi parce qu'il travaille au sein du SPVM et a toujours eu à cœur d'offrir à sa population une police de proximité et de sécurité urbaine.

Le présent dossier vise donc à autoriser l'entente de prêt de service d'un cadre auprès du Réseau Intersection pour une durée de 3 ans, soit du 23 septembre 2022 jusqu'au 22 septembre 2025.

Il est a noter que le protocole relatif au présent prêt de service déroge au protocole d'entente-type, et ce, afin de répondre au souhait du Réseau de pouvoir rembourser directement à l'employé des dépenses liées à son travail au sein du Réseau et engagées pendant la durée de son prêt de service. Une mention a donc été ajoutée à la clause 4.17 de l'entente afin de lui permettre de le faire jusqu'à concurrence d'une somme de 800 $.

JUSTIFICATION

C'est l'engagement de personnes aux profils variés et aux expertises diversifiées, provenant notamment des services de police, de l'ÉNPQ, des milieux de l'éducation universitaire et collégiale de même que du milieu municipal et du domaine communautaire, qui fait à la fois la force et l'originalité du Réseau Intersection. Ce prêt de service constitue une:

- occasion privilégiée d'établir des contacts interpersonnels utiles et de faire état de travaux d'avant-garde en matière de prévention et de police de concertation;
- opportunité de faire des interventions auprès de groupes associatifs ou d'institutions gouvernementales pour faire connaître la vision de la Ville et celle SPVM en matière de police de concertation et pour connaître celui qui est exposé par les autres intervenants;
- contribution valable à l'analyse ou à la sélection de solutions pour répondre aux différentes problématiques reliées à la mission première du SPVM.

Il s'agit donc d'une opportunité unique pour le SPVM de participer à ce Réseau. Ce cadre y retirera également des apprentissages dont pourront bénéficier la Ville et le SPVM, notamment par un(e):

- augmentation significative de son expertise dans le domaine de la prévention et de la police de concertation, avec des retombées directes sur le service offert aux citoyens montréalais;
- partage des meilleures pratiques de l'ensemble des intervenants, notamment avec l'apport significatif des corps policiers autochtones;
- maîtrise accrue de l'approche en résolution de problèmes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La ville continuera de verser au cadre civil son traitement périodique déterminé en fonction de son salaire annuel de base et des conditions de travail applicables, selon les modalités des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, modifiées de temps à autre. Pour la période de l'entente, le Réseau Intersection remboursera à la Ville, sur réception d'une facture mensuelle détaillée, un montant forfaitaire annuel net de 61 152 $, majoré de 2% annuellement, pour l'exécution de la prestation de service du cadre-civil au sein de ladite organisation.

Le Réseau Intersection remboursera aussi à la Ville tous les frais de déplacement et de formation ou autres dépenses qui pourraient être payables au cadre civil durant la période de prêt, ainsi que les heures supplémentaires effectuées à sa demande par ce dernier selon les Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.

Le Réseau Intersection remboursera également au cadre civil les dépenses qu'il juge admissibles, liées au travail au sein du Réseau et engagées pendant la durée du prêt, jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal annuel de 800 $.

Les revenus et les coûts liés au prêt du cadre civil au Réseau Intersection sont détaillés dans le tableau suivant :

Coûts	2022 (23 septembre au 31 décembre 2022)	2023	2024	2025 (1 janvier au 22 septembre 2025)	Total
Salaire - 1 cadre civil	34 700 $	134 300 $	137 000 $	101 400 $	407 400 $
Financement					
Revenu de prêt - Réseau Intersection	16 800 $	61 500 $	62 700 $	46 200 $	187 200 $
Budget de fonctionnement SPVM	17 900 $	72 800 $	74 300 $	55 200 $	220 200 $
Total financement	34 700 $	134 300 $	137 000 $	101 400 $	407 400 $
Écart	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**	**- $**

Le prêt de service du cadre civil sera en partie aux frais du SPVM considérant que le Réseau Intersection remboursera au SPVM 187 200$.

Les crédits budgétaires au montant de 407 400 $ pour les coûts du salaire sont prévus au budget fonctionnement du SPVM.

Aucun ajustement budgétaire n'est demandé et conséquemment, les résultats seront expliqués à la reddition de compte annuelle.

Les crédits budgétaires de revenus et de dépenses pour les années subséquentes seront priorisés lors de la confection du budget.

Les imputations comptables sont détaillées dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Il s'arrime avec 2 grandes orientations du plan stratégique (solidarité, équité et inclusion / innovation et créativité), et ce, en assurant la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous.

En effet, le prêt de service du cadre civil du SPVM au Réseau Intersection apportera de nouvelles connaissances pour innover au niveau de l'expertise et de l'approche dans le domaine de la prévention et de la police de concertation. Ceci permettra de créer un plus grand réseau d'échange composé d'intervenants impliqués dans l'approche de police communautaire. Cette approche vise une meilleure sécurisation des communautés en luttant contre la criminalité et en améliorant le sentiment de sécurité des citoyens. Il contribuera ainsi à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Renforcer le leadership du SPVM et saisir l'opportunité d'être au centre de la réflexion en matière de police communautaire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 7 septembre 2022
Conseil municipal : 19 septembre 2022
Conseil d'agglomération : 22 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hugo BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Vanessa VO-DAI, Service des ressources humaines

Lecture :

Vanessa VO-DAI, 16 août 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stavroula ARVANITIS
Lieutenant

Tél : 514 280-2975
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-15

Vincent RICHER
Directeur adjoint

Tél : 514-280-4295
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie R ROY
Directrice par intérim
Tél :
Approuvé le : 2022-08-25

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *[Indiquez le numéro de dossier.]*
Unité administrative responsable : *[Indiquez l'unité administrative responsable.]*
Projet : *[Indiquez le nom du projet.]*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		
2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il? *8 - Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous;* *19 - Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.*			
3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?** *8 - Le prêt de service du cadre civil favorisera la réflexion sur les meilleures pratiques et le développement transversal des stratégies proactives en matière de police communautaire et sécurité urbaine. Il s'agit aussi de l'opportunité pour la Ville de promouvoir sa vision en d'inclusion et de lutte contre les discriminations systémiques.* *19 - Le prêt de service du cadre civil permettra à la Ville de développer son expertise dans le domaine de la prévention et de la sécurité, avec des retombées directes sur le service offert aux citoyens montréalais.*			

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			X
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			X
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			X

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion	X		
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale			X
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			X
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			X

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1225326003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de 3 ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'entente de prêt de service quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS

Protocole d'entente FINAL.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate, division droit du travail
Tél : 438 354-8210

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-22

Karine MARTEL
avocate avec délégation chef de division
Tél : 438 354-8210
Division : Droit du travail

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
Le 22 août 2022
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, représentée aux fins des présentes par madame Sophie Roy, directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dûment autorisé en vertu de la résolution du conseil d'agglomération **(_____)**;

Ci-après appelée « **VILLE** »

ET

RÉSEAU INTERSECTION, dont l'adresse principale est le 350 rue Marguerite-D'Youville Nicolet, Québec, J3T1X4, agissant et représenté par Monsieur Francis Lanouette, Coprésident;

Ci-après appelé « **Réseau** »

ET

Martin Gervais, Cadre civil au sein du Service de police de la Ville de Montréal;

Ci-après appelée « **Employé** »

GGB

ATTENDU QUE le Réseau a manifesté le désir de bénéficier des services de l'Employé;

ATTENDU QUE la Ville entend répondre favorablement à cette demande et que l'Employé y consent;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent convenir par la présente un protocole d'entente prévoyant le prêt de personnel;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie dudit Règlement au Réseau.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes font partie intégrante des présentes. La présente entente fixe les conditions générales du prêt de service de l'Employé au Réseau.

ARTICLE 2
DÉFINITION

Dans le présent protocole d'entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

« Annexe A» :	Code de conduite du personnel de la Ville (Règlement RCG 12-026) et Politique de respect de la personne (Règlement 19-013), modifiés de temps à autre;
« Annexe B » :	Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, modifiées de temps à autre (ci-après « Conditions de travail des cadres ») ;
« Directeur » :	Directeur de l'unité d'affaires d'origine de l'Employé, soit Mme Sophie Roy, directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal ou son représentant;
« SPVM » :	Service de police de la Ville de Montréal.

Le texte du présent protocole prévaut sur toute disposition ou condition des annexes (à l'exception de l'Annexe A) qui pourraient être inconciliables avec celui-ci. Les parties reconnaissent et acceptent que les conditions de travail de l'Employé, en vertu des Conditions de travail des cadres, sous réserve de l'article 8 du présent protocole (Annexe B) et les encadrements administratifs de la Ville, tels que modifiés de temps à autre, s'appliquent dans la mesure où les dispositions ne sont pas incompatibles avec le présent protocole.

Les parties reconnaissent avoir reçu une copie des annexes, les avoir lues et consentent aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

GJB

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

3.1 permettre à l'Employé d'occuper un poste de Coordonnateur au sein du Réseau;

3.2 verser à l'Employé son traitement périodique déterminé sur la base de son salaire annuel de base et des conditions de travail applicables, selon les modalités de l'Annexe B;

3.3 réintégrer l'Employé au sein de la Ville, à l'échéance du prêt de service ou en cas de résiliation du présent protocole, conformément aux dispositions Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal (Annexe B), aux règles de dotation et aux encadrement administratifs applicables, non incompatible et telles que modifiées de temps à autre, le cas échant;

Il est entendu que toute entente particulière relative aux conditions de travail de l'Employé intervenue entre ce dernier et le Réseau ne lie pas la Ville ni ne crée d'obligations ou responsabilités financières ou autres à la Ville, ni pendant la durée du prêt ni à son échéance;

3.4 assurer le suivi administratif du dossier d'assiduité de l'Employé.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DU RÉSEAU

Le Réseau s'engage à :

4.1 s'assurer que l'Employé remplisse les fonctions de Coordonnateur en conformité avec le présent protocole;

4.2 assumer l'autorité opérationnelle de l'Employé et en assurer la supervision aux fins de la réalisation du prêt. À cette fin, l'Employé est assujetti aux politiques de gestion, méthodes et procédures applicables au sein du Réseau.

Il est entendu que les pouvoirs décisionnels de la Ville à l'égard de l'Employé, y incluant les pouvoirs délégués par le comité exécutif à des fonctionnaires et employés de la Ville en vertu des règlements sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés, ne peuvent pas être exercés par le Réseau ni par ses employés. La Ville demeurera habilitée à prendre des mesures disciplinaires ou administratives à l'égard de l'Employé prêté;

4.3 respecter les dispositions des Conditions de travail des cadres (Annexe B) et des encadrements administratifs applicables, non incompatibles et telles que modifiés de temps à autres, notamment le processus disciplinaire et les décisions des tribunaux judiciaires ou quasi-judiciaires applicables;

4.4 s'assurer que l'Employé, dans le cadre de ses fonctions, agisse conformément aux exigences des lois et des règlements encadrant les activités de la Ville, aux dispositions des Annexes A et B et aux encadrements administratifs applicables, non incompatibles et tels que modifiés de temps à autres, étant entendu que

l'Employé n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'il agit dans l'intérêt du Réseau;

4.5 fournir à l'Employé les biens dont il aura besoin pour s'acquitter de ses fonctions, notamment un ordinateur et un téléphone cellulaire. Le port d'attache de l'Employé sera le 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet, Québec, J3T1X4;

4.6 transmettre au service de soutien aux opérations policières du SPVM tous les documents reliés au dossier administratif de l'Employé et transmettre mensuellement, par courriel, au chef de service de soutien aux opérations policières du SPVM ou à son remplaçant, toutes les absences, les vacances et les congés pris par ce dernier. Les demandes de vacances et congés seront présentées au préalable à la personne responsable au Réseau ou son remplaçant qui les recommandera en fonction de ses besoins opérationnels. Le Réseau doit permettre à l'Employé de prendre ses vacances et congé durant la période de prêt, dans le respect des Conditions de travail des cadres (Annexe B);

4.7 communiquer au service de soutien aux opérations policières du SPVM immédiatement tout fait pouvant mener à des mesures administratives ou disciplinaires à l'endroit de l'Employé ou concernant une problématique vécue avec l'Employé ou concernant un incident mettant en cause l'Employé et survenant dans le cadre du présent protocole d'entente et qui pourrait donner lieu à tout(e) enquête, mesure, recours, action, poursuite, contestation ou réclamation de quelque nature que ce soit;

4.8 informer sans délai le service de soutien aux opérations policières du SPVM de tout accident de travail ou absence prolongée de l'Employé;

4.9 tenir indemne la Ville relativement à l'assistance judiciaire prévue par la loi et Conditions de travail des cadres (Annexe B), ainsi que de toute somme que la Ville serait tenue d'assumer ou débourser en vertu de celles-ci ou de toute condamnation, dans le cadre du présent protocole d'entente;

4.10 dégager la Ville de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, honoraires, débours, intérêts, pertes ou autres dépenses, qui découlent de tout(e) recours, action, poursuite, demande, cause d'action, action, instance, enquête, contestation ou réclamation de l'Employé ou de tiers (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), dans le cadre du présent protocole d'entente;

4.11 dégager l'Employé de toute responsabilité à l'égard des dommages-intérêts, frais, honoraires, débours, intérêts, pertes ou autres dépenses, qui découlent de tout(e) recours, action, poursuite, demande, cause d'action, action, instance, enquête, contestation ou réclamation de tiers (y compris les réclamations contre des tiers, les réclamations entre défendeurs et les demandes reconventionnelles), résultant de l'exercice de ses fonctions dans le cadre du présent protocole d'entente, sous réserve des exclusions de la loi et des Conditions de travail des cadres (Annexe B);

4.12 collaborer et libérer tout employé du Réseau pour la préparation d'un dossier aux fins de leur témoignage ou pour assister un procureur concernant toute cause dans le cadre du présent protocole d'entente;

GJB

4.13 assumer, dans l'éventualité où l'Employé est appelé à témoigner devant un tribunal dans le cadre de tout recours, action, poursuite, demande, cause d'action, action, instance, enquête, contestation ou réclamation ayant un lien avec les fonctions qu'il a accomplies au sein du Réseau, toutes les sommes qui pourraient être dues, le cas échéant, et rembourser à la Ville toutes les sommes que celle-ci serait tenue de débourser dans ce contexte, le cas échéant;

4.14 libérer l'Employé advenant que son témoignage soit requis à la demande de la Ville dans le cadre de tout recours, action, poursuite, demande, cause d'action, action, instance, enquête, contestation ou réclamation ayant un lien avec ses fonctions à la Ville, y incluant pour la préparation de son témoignage, auquel cas l'Employé sera considéré en congé sans solde pour le Réseau;

4.15 dégager et tenir indemne la Ville de toute condamnation relative aux décisions ou recommandations du Réseau à l'égard de l'Employé prêté;

4.16 assumer ou rembourser à la Ville tous les frais de déplacement et de formation ou autres dépenses qui pourraient être payables à l'Employé durant la période de prêt, ainsi que les heures supplémentaires effectuées à sa demande par ce dernier selon les Conditions de travail des cadres (Annexe B), le cas échéant, étant entendu que la Ville n'est pas tenue d'assumer ces frais, dépenses et heures supplémentaires dans le cadre du présent protocole et n'acceptera aucune demande de l'Employé visant du temps compensé;

4.17 rembourser à l'Employé les dépenses qu'il juge admissibles, liées au travail au sein du Réseau et engagées pendant la durée du prêt, jusqu'à concurrence d'un remboursement maximal annuel de 800$. Il est entendu que le remboursement de telles dépenses par le Réseau ne lie pas la Ville ni ne crée d'obligations ou responsabilités financières ou autres à la Ville, ni pendant la durée du prêt ni à son échéance;

4.18 rembourser mensuellement à la Ville, sur réception d'une facture mensuelle détaillée, un montant forfaitaire annuel net de 61 152$, majoré de 2% annuellement, pour l'exécution de la prestation de service de l'Employé au sein du Réseau;

4.19 veiller à la santé et à la sécurité de l'Employé et assurer un climat de travail sain lorsqu'il accomplit ses fonctions au Réseau et rembourser à la Ville toute somme déboursée par cette dernière à l'égard de l'Employé, dans le contexte de *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (RLRQ, c. A-3.001), de la *Loi sur la santé et sécurité au travail* chapitre S-2.1 ou par application Conditions de travail des cadres (Annexe B), en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle dans le cadre du prêt. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Réseau est responsable de toute plainte ou réclamation déposée par l'Employé et alléguant avoir subi du harcèlement ou de la discrimination au sein du Réseau et tiendra indemne la Ville de toute condamnation monétaire en découlant.

GGB

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'EMPLOYÉ

L'Employé s'engage à :

5.1 fournir au Réseau une prestation de services satisfaisante;

5.2 se conformer, en tout temps, aux exigences des lois et des règlements encadrant les activités de la Ville et du Réseau, aux Conditions de travail des cadres (Annexe B), au Code de conduite du personnel de la Ville de Montréal et à la Politique de respect de la Ville (Annexe A) et aux encadrements administratifs applicables de la Ville et du Réseau, non incompatibles avec le présent protocole d'entente et tels que modifiés de temps à autre étant entendu que l'Employé n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'elle agit dans l'intérêt du Réseau.

Dans l'éventualité où l'Employé considère qu'un encadrement y incluant, par exemple, une politique, directive, procédure ou instruction du Réseau est incompatible avec celle applicable à la Ville, elle doit se référer à la personne responsable au Réseau ou son remplaçant, qui fera le lien avec le Directeur ou une personne désignée par ce dernier, pour déterminer laquelle doit être respectée dans les circonstances du prêt de service;

5.3 informer le Directeur dès qu'il constate une dérogation au présent protocole d'entente;

5.4 prendre ses congés et ses vacances annuelles durant la période de prêt dans le respect des Conditions de travail des cadres (Annexe B). Les demandes de vacances et congés seront présentées au préalable à la personne responsable au Réseau ou son remplaçant qui les recommandera en fonction de ses besoins opérationnels. Le Réseau doit lui permettre de les prendre conformément à l'article 4.6 du présent protocole d'entente. L'Employé ne peut pas cumuler une banque de congés et vacances qu'il n'aurait pas pu cumuler sans le présent protocole d'entente;

5.5 renoncer, et il y renonce par les présentes, à réclamer à la Ville toute somme ou temps compensé pour des heures supplémentaires effectuées pendant la période de prêt ou pour une allocation automobile, des frais de déplacements ou autres dépenses;

5.6 transmettre au service de soutien aux opérations policières du SPVM les formulaires d'assiduité faisant état de toutes les absences, vacances et congés utilisés durant la période de prêt, dûment autorisés par le Réseau;

5.7 reconnaître et accepter que le niveau des fonctions occupées au sein du Réseau, le versement d'un montant additionnel comme les montants mentionnés à l'article. 4.17 du présent protocole et toute entente particulière relative aux conditions de travail intervenue entre l'Employé et le Réseau ne lient pas la Ville ni ne créent de droits acquis, d'obligations ou responsabilités financières ou autre à la Ville, ni pendant la durée du prêt ni à son échéance;

GJB

5.8 reconnaître et accepter que chaque partie peut résilier à sa discrétion et sans motif le présent protocole moyennant un préavis de trente (30) jours sans que cela ne constitue un droit acquis, une mesure disciplinaire, une terminaison d'emploi, une réduction de traitement, une destitution ou un congédiement donnant notamment droit aux modalités en matière de cessation d'emploi ou à un recours action, poursuite, demande, cause d'action, action, instance, enquête, contestation ou réclamation;

5.9 accepter d'être réintégré au sein du personnel de la Ville suite à la résiliation avant terme ou à l'échéance du présent protocole, soit dans son poste ou selon un statut en disponibilité au sein de son service d'origine à la Ville, conformément aux conditions applicables à la Ville et à l'article 7.2 du présent protocole.

ARTICLE 6
DURÉE

Sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente et de l'article 7, le présent protocole d'entente prend effet le 23 septembre 2022 pour se terminer le 22 septembre 2025.

ARTICLE 7
RÉSILIATION

7.1 Les parties peuvent mettre fin au présent protocole en tout temps moyennant un préavis de trente (30) jours signifié aux autres parties. Le préavis peut être inférieur si les Parties y consentent ou advenant des mesures d'urgence décrétées par les autorités municipales ou gouvernementales ou advenant une force majeure. La résiliation du présent protocole ne dégage pas les parties des obligations contractées durant son exécution;

7.2 Dans le cas d'une résiliation, l'Employé réintègre la Ville, selon les dispositions du présent protocole. Cette clause n'a pas pour effet de restreindre les droits de la Ville quant à l'imposition de mesures administratives ou disciplinaires ou en matière de cessation d'emploi.

ARTICLE 8
DIVERS

8.1 Les obligations de la Ville à l'égard de l'Employé sont prévues aux présentes, à ses annexes et aux encadrements administratifs de la Ville applicables, non incompatibles et tels que modifiés de temps à autre;

8.2 Comme le prévoit les Conditions de travail des cadres (Annexe B), l'Employé n'est pas assujetti au Programme de gestion de la performance des cadres. Par contre, son salaire est ajusté, au 1er janvier, de l'indexation économique.

GGB

ARTICLE 9
REPRÉSENTATION

9.1 Les représentants de la Ville et du Réseau pour les besoins du présent protocole d'entente :

Pour la Ville :		**Pour le Réseau :**	
Nom :	**Lieutenant Stavroula Arvanitis**	Nom :	**Monsieur Francis Lanouette**
Titre :	Responsable du Module des missions internationales et des services affaires Service de police de la Ville de Montréal	Titre :	Coprésident Le réseau Intersection
Adresse :	1441, rue Saint-Urbain, 6e étage Montréal (Québec) H2X 2M6	Adresse :	350 rue Marguerite-D'Youville Nicolet, Québec, J3T1X4
Téléphone :	514-280-2975	Téléphone	(514) 654-0614
Courriel :	prets.services@spvm.qc.ca	Courriel :	info@reseauintersection.ca

9.2 Le remplacement des représentants de la Ville et du Réseau doit faire l'objet d'un préavis écrit à l'intention de l'autre partie.

ARTICLE 10
CONDITIONS GÉNÉRALES

10.1. Élection de domicile

Aux fins de la présente entente, la Ville et le Réseau élisent à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole d'entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courriel.

10.2 Incessibilité

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit des autres Parties.

10.3 Modification

Aucune modification aux termes de ce protocole d'entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit de toutes les Parties.

10.4 Validité

Une disposition du présent protocole d'entente jugée invalide par le tribunal, n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

GGB

10.5 Intégralité

Le présent protocole constitue l'intégralité de l'entente entre les Parties. Il annule et remplace toutes les communications, négociations ou ententes qui lui sont antérieures.

10.6 Impacts fiscaux

Le Réseau et l'Employé dégagent et tiennent indemne la Ville, sur simple demande, de tout(e) réclamation, charge, taxe, intérêt, pénalité, action ou demande fait(e) contre la Ville par toute agence ou autorité gouvernementale concernant ou résultant du statut de l'Employé ou résultant de tout(e) somme, rémunération et avantage ayant une valeur pécuniaire versé(e) ou consenti(e) à l'Employé par le Réseau, y incluant notamment le remboursement prévu à l'article 4.17.

10.7 Autorité compétente

Le présent protocole est conditionnel à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville.

GGB

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de l'année _____

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Sophie Roy,
Directrice par intérim
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Le e jour de l'année _____

RÉSEAU INTERSECTION

Par : _____
Monsieur Francis Lanouette,
Coprésident
Le réseau Intersection

Le e jour de l'année _____

L'Employé

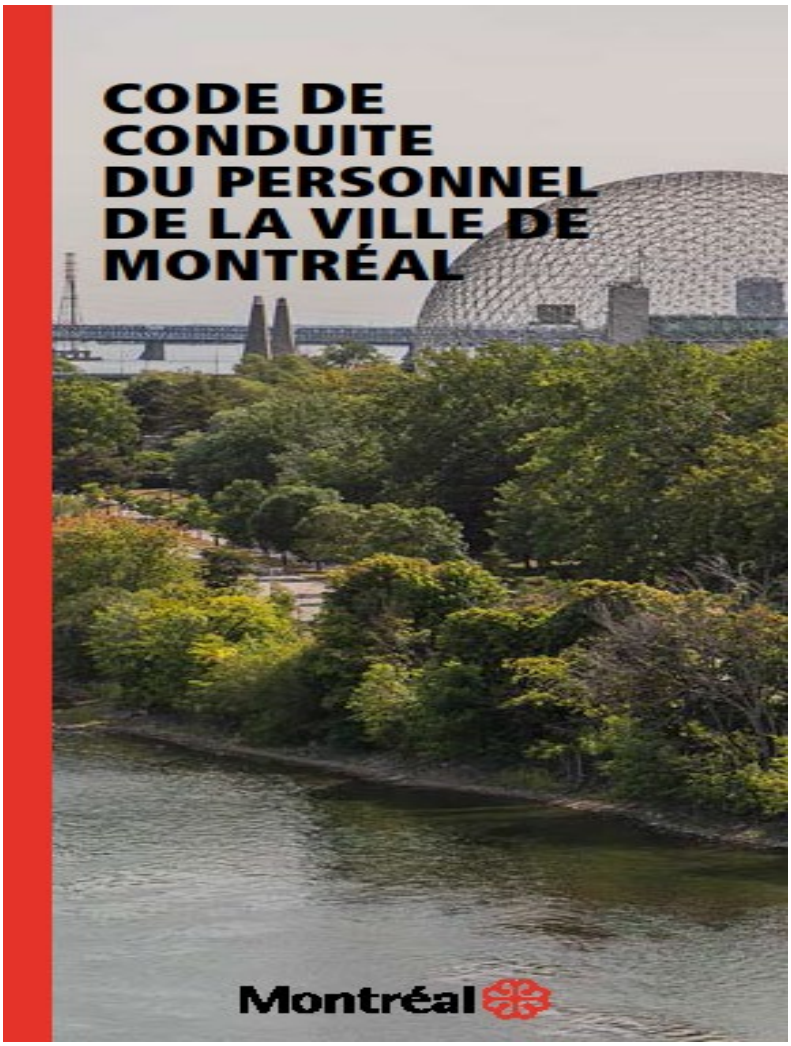
Par : _____
Monsieur Martin Gervais,
Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Cette convention a été approuvée par la résolution CG_____.

GGB

Annexe A :

Code de conduite du personnel de la Ville (Règlement RCG 12-026)



Politique de respect de la personne (Règlement 19-013)



Annexe B :

Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Service des ressources humaines
Direction de la rémunération globale et SIRH

Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal

Janvier 2020

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1225326003

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction de l'intégrité et des normes professionnelles , -
Objet :	Autoriser l'entente de prêt de service avec le Réseau Intersection d'une durée de 3 ans, du 23 septembre 2022 au 22 septembre 2025, pour le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Réseau intersection / Autoriser la Directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de prêt de service

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

GDD -1225326003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo BLANCHETTE
Conseiller budgétaire
Tél : 438-822-3048

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-23

Line DESJARDINS
Chef d'équipe
Tél : 438-349-2262
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 51.01

2022/09/22
17:00

(2)

Dossier # : 1227999008

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO).

Il est recommandé de :

- désigner Madame Éliane Roko comme nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO).

Signé par Claude CARETTE **Le** 2022-09-08 07:42

Signataire : Claude CARETTE

_____

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Urbanisme_mobilité et infrastructures

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1227999008**

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction , Bureau des plans et politiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 g) soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO).

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'administration du Réseau est formé de quinze membres, soit huit membres choisis parmi les élus municipaux et sept membres indépendants représentant la société civile. Les municipalités locales des couronnes nord et sud désignent les huit membres élus, provenant à parts égales de chacune des couronnes. Les agglomérations de Montréal et de Longueuil et la Ville de Laval désignent cinq membres indépendants, en vertu de l'article 24 de la Loi sur le Réseau de transport métropolitain (la « LRTM »). La CMM nomme aussi deux membres indépendants, soit un représentant des usagers du transport collectif et un représentant du transport adapté.
C'est la CMM qui détermine parmi les municipalités ou les groupes de municipalités celles qui ont l'obligation de désigner des membres indépendants et fixes, à leur égard, leur nombre minimal. La décision de la CMM est prise à la majorité des deux tiers des voix exprimées. Elle désigne en outre le président du conseil d'administration parmi ces membres indépendants.

Le 24 avril 2022, M^{e} Marie Elaine Farley, membre indépendante du Conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain depuis le 27 octobre 2016, annonce sa démission. Le poste étant dorénavant vacant, le Réseau de transport métropolitain sollicite le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal pour procéder à la désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau.

Le présent dossier décisionnel vise à nommer Mme Eliane Roko comme administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain (Exo) pour une période de quatre ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG21 0527 - Le 26 août 2021 - Renouveler le mandat de madame Josée Bérubé comme

administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain (Exo) pour une durée de quatre ans

- CG20 0716 - Le 17 décembre 2020 - Renouveler les mandats de M^{e} Marie Elaine Farley et de M. Pierre Fortin à titre d'administrateurs indépendants du Réseau de transport métropolitain - (Exo), pour une durée de quatre ans
- CG16 0591 - Le 27 octobre 2016 - Nommer M^{e} Marie Elaine Farley, M^{me} Josée Bérubé et M. Pierre Fortin, à titre de membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

DESCRIPTION

Le Réseau de transport métropolitain – (Exo) exploite une entreprise de services de transport collectif, incluant le transport adapté pour les personnes handicapées. Le Réseau détient la compétence exclusive pour exploiter, sur son territoire, une entreprise de services de transport collectif par trains de banlieue. L'organisme exerce ses compétences sur tout ou en partie de son territoire, ou hors de celui-ci, selon ce que détermine sa loi constitutive ou toute entente conclue en vertu de l'article 8 de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain (chapitre A-33.3).
Afin de se conformer à la Loi sur le réseau de transport métropolitain, il est requis de nommer les administrateurs du conseil d'administration. Il est ainsi proposer de nommer Madame Éliane Roko à titre d'administratrice indépendante du Réseau de transport métropolitain (Exo) pour une période de quatre ans.

Madame Roko s'intéresse aux questions liées au numérique et à l'exploitation des ressources informationnelles. Ces intérêts tournent autour de la transformation numérique des organisations publiques, la gouvernance informationnelle et son application concrète dans les organisations publiques. Ces champs d'expertise incluent la gouvernance des données et des projets ainsi que la gestion des projets de transformation.

Le *curriculum vitae* de Madame Roko est joint au présent dossier.

JUSTIFICATION

En vertu de la Loi sur le réseau de transport métropolitain, il est recommandé de nommer madame Eliane Roko comme administratrice indépendante du Réseau pour un mandat d'une durée de quatre ans. À ce titre, madame Eliane Roko a exprimé sa motivation à poursuivre leur contribution au sein du conseil d'administration. La lettre d'intention de celle-ci est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques parce qu'il concerne la nomination d'une personne et non concrètement la réalisation d'un projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un poste de membre indépendant au Conseil d'administration d'EXO est libre depuis avril. Le renouvellement doit donc être complété dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier ne comporte aucun enjeu en lien avec la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

14 septembre 2022 : séance du comité exécutif

- 19 septembre 2022 : séance du conseil municipal
- 22 septembre 2022 : séance du conseil d'agglomération
- Septembre 2026 : fin du mandat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marina FRESSANCOURT
conseillère en aménagement, cheffe d'équipe

Tél : 438-925-1049
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2022-08-31

Pascal LACASSE
Chef de division

Tél : 514-566-0658
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis-Henri BOURQUE
Directeur de l'urbanisme par intérim

Tél : 514.953.4555
Approuvé le : 2022-09-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directeur(-trice) de service - urbanisme et mobilite

Tél :
Approuvé le : 2022-09-07

Montréal, le 1er juin 2022

PAR COURRIEL

Madame Valérie Plante, mairesse
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Remplacement de Me Marie Elaine Farley à titre de membre du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain

Madame,

La présente fait suite à la démission de Me Marie Elaine Farley, en date du 24 avril 2022, à titre de membre du conseil d'administration (le « Conseil ») du Réseau de transport métropolitain (le « Réseau »).

Comme vous le savez, Me Marie Elaine Farley avait été désignée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (le « CAVM ») à titre de membre indépendant du Conseil, le 27 octobre 2016, en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (la « LRTM »). Son mandat avait également été renouvelé pour un second mandat de quatre (4) ans par cette même autorité, le 17 décembre 2020, en vertu de l'article 28 de la LRTM.

Considérant que le poste est dorénavant vacant, nous vous sollicitons afin que le CAVM procède à la désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau.

Critères de désignation et profil recherché

Pour la désignation de ce membre, rappelons que la LRTM prévoit que les conditions suivantes doivent être réunies :

1) Indépendance

Conformément à l'article 24 de la LRTM, le membre doit être indépendant au sens de l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* qui se lit comme suit :

> *« Un membre se qualifie comme tel s'il n'a pas, de manière directe ou indirecte, de relations ou d'intérêts, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de ses décisions eu égard aux intérêts de la société.*
>
> *Un administrateur est réputé ne pas être indépendant :*
>
> *1° s'il est ou a été, au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi de la société ou de l'une de ses filiales en propriété exclusive;*

2° s'il est à l'emploi du gouvernement ou d'un organisme du gouvernement au sens de l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01);

3° si un membre de sa famille immédiate fait partie de la haute direction de la société ou de l'une de ses filiales. ».

2) Parité entre les hommes et les femmes et reflet de l'identité culturelle de la société québécoise

Par ailleurs, conformément à l'article 25 de la LRTM, le choix du membre devrait permettre à la composition du Conseil du Réseau de tendre à une parité entre les hommes et les femmes. Ainsi, à compétences égales, en tenant compte de la composition actuelle du Conseil du Réseau, il serait souhaitable qu'une femme soit désignée. De cette façon, le Conseil du Réseau serait composé de sept (7) femmes et de huit (8) hommes.

Toujours en vertu de l'article 25 de la LRTM, il est prévu que le Conseil du Réseau doit être constitué de membres dont l'identité culturelle reflète, le plus possible, les différentes composantes de la société québécoise. Actuellement, force est de constater que ce n'est pas le cas au sein du Conseil du Réseau qui ne comporte que des francophones de souche québécoise.

3) Interdiction de cumul de fonctions

Conformément à l'article 31 de la LRTM, le membre ne peut cumuler les fonctions de membre du Conseil du Réseau et celles de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, de l'Autorité régionale de transport métropolitain, de la Société de transport de Laval, de la Société de transport de Longueuil ou de la Société de transport de Montréal.

4) Profil de compétences et d'expériences

Conformément à l'article 24 de la LRTM, la désignation du membre devra tenir compte des profils de compétences et d'expériences approuvés par le Conseil du Réseau. Le profil de compétences et d'expériences (générales) du Conseil du Réseau, tel qu'adopté le 4 juin 2020, et actuellement en vigueur est joint en annexe 1.

À cet égard, par la résolution n^{o} 22-CA(RTM)-548 du 19 mai 2022, jointe en annexe 2, le Conseil a adopté le profil de compétences et d'expériences spécifique requis pour le poste présentement à pouvoir.

Ce profil est composé des domaines suivants :

- Technologies de l'information;
- Gestion et sécurité des données (cybersécurité);
- Gestion des risques.

Finalement, comme compétences générales recherchées chez tous les membres du Conseil, il a été établi que ceux-ci doivent faire preuve d'une capacité de réflexion stratégique, de leadership et d'aptitudes en communication, en plus d'avoir un sens de l'éthique et de l'intégrité développé.

700, rue De La Gauchetière Ouest, 26^{e} étage, Montréal (Québec) H3B 5M2 | Tél.: 514 287-2464 | Téléc.: 514 287-2460 **exo.quebec**

En conclusion, le profil recherché pour siéger au Conseil du Réseau serait celui d'une personne ayant une expertise en technologies de l'information, en gestion et sécurité des données (cybersécurité) et en gestion des risques.

De plus, il serait également souhaitable que le membre soit une femme et que son identité culturelle reflète les différentes composantes de la société québécoise.

Échéancier visé

Suivant nos différents échanges avec le service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, nous comprenons que la désignation du nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau par le CAVM doit faire l'objet préalablement d'une recommandation du comité exécutif puis du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Considérant le calendrier des différentes instances de la Ville de Montréal, et afin que la composition du Conseil du Réseau puisse être complète dans les meilleurs délais, l'échéancier suivant est privilégié :

- Comité exécutif : séance du 17 août 2022;
- Conseil municipal : séance du 22 août 2022; et
- CAVM : séance du 25 août 2022.

Nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer si l'échéancier mentionné ci-dessus est envisageable. Dans l'attente de vos nouvelles, nous demeurons disponibles pour répondre à toute interrogation que vous pourriez avoir dans le cadre de ce dossier.

Nous vous prions d'accepter, madame Plante, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Lana Fiset, avocate
Secrétaire générale et directive exécutive
Gouvernance et affaires juridiques

PJ.
Annexe 1 : Résolution 20-CA(RTM)-242, 4 juin 2020, profil de compétences et d'expériences du Conseil du Réseau.
Annexe 2 : Extrait de la résolution 22-CA(RTM)-548, 19 mai 2022, profil de compétences et d'expériences pour le poste à pourvoir.

700, rue De La Gauchetière Ouest, 26e étage, Montréal (Québec) H3B 5M2 | Tél.: 514 287-2464 | Téléc.: 514 287-2460 **exo.quebec**

Éliane Roko

1 septembre 2022

Exo - Réseau de transport métropolitain

Objet : Candidature au poste d'administrateur au conseil d'administration d'exo

Honorables membres du Conseil,

Les objectifs du conseil d'administration (Conseil) de favoriser la mobilité des personnes et assurer une meilleure cohérence entre les services de transport collectif dans le Réseau de transport métropolitain m'inspirent, et, participer à leur atteinte constituent une belle opportunité de m'impliquer dans ma communauté.

J'ai une solide formation et une vaste expérience en technologie de l'information, en gouvernance de projet, en gestion, en gestion de projet et en transformation numérique qui pourront être mis au service du Conseil afin d'appuyer les efforts déjà en place pour une gouvernance axée sur l'efficacité, la transparence et l'imputabilité. De plus, la façon innovante de penser les services en mettant les clients du Réseau au cœur de la transformation des services, dans les projets d'exo, rejoint ma vision de la transformation des services.

J'ai de l'expérience comme membre de conseil d'administration. Je comprends l'importance du rôle de chaque membre pour un conseil qui prend des décisions consensuelles, dans un esprit de collaboration et de respect de la différence, et j'adhère à ces valeurs.

C'est donc avec enthousiasme que je vous soumets ma candidature pour devenir membre du Conseil d'exo.

Je vous remercie à l'avance pour l'attention accordée à ma candidature et vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

PJ : Curriculum vitae

Curriculum vitae

2022

Éliane Roko s'intéresse aux questions liées au numérique et à l'exploitation des ressources informationnelles. Ces intérêts tournent autour de la transformation numérique des organisations publiques, la gouvernance informationnelle et son application concrète dans les organisations publiques. Ces champs d'Expertise incluent la gouvernance des données et des projets ainsi que la gestion des projets de transformation.

Elle s'implique également dans les actions sociales et humanitaires, notamment en matière d'éducation des enfants et des jeunes les plus vulnérables.

Information personnelle

Nom : A. Éliane Roko

Citoyenneté : Canadienne

Langues : Français / Anglais

Éducation

Diplôme	
Diplôme d'étude approfondi (DEA)	Université René Descartes Paris5 Mathématiques et informatiques appliquées aux sciences humaines
Maîtrise	Université René Descartes Paris5 Informatique et statistiques appliquées aux sciences humaines
Diplôme d'étude supérieure spécialisée (DESS)	Université Paris Est Marne-La-Vallée Gestion des entreprises d'insertion
Diplôme d'étude universitaire (DUT)	IUT 2 Grenoble Université Pierre Mendès France Alpes Statistiques et traitement informatique des données

Attestation

Attestation d'étude de deuxième cycle	École nationale d'administration publique Gouvernance du numérique
Attestation (éducation continue)	Université McGill Gestion de projet
Attestation (éducation continue)	Université McGill Gestion de projet Agile

Historique d'emploi et réalisations

Actuellement — Chargée de projet sénior en technologie de l'information, Hydro-Québec

- Responsable de la gestion de projets en stockage et protection des données

2021 - 2022 — Cheffe d'équipe en gouvernance de projets, MIFI

- Contribution à l'élaboration d'un cadre de gouvernance des projets ministériels
- Mise en œuvre et accompagnement des gestionnaires et contributeurs aux projets aux différents points de passage décisionnels
- Membre (en soutien) du Comité ministériel stratégique de gouvernance des projets

2020 - 2021 — Coordonnatrice du bureau de la transformation numérique, MIFI

- Coordination des travaux pour la mise en place du Bureau
- Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique ministérielle
- Élaboration et mise en œuvre d'une démarche de priorisation des projets de transformation numérique
- Membre (en soutien) du Comité ministériel stratégique de gouvernance des projets

2017 - 2020 — Responsable du Bureau de projets, MIFI

- Encadrement des gestionnaires de projet, planificateurs et conseillers en gestion de projet
- Mise en place d'une solution infonuagique pour la gestion intégrée des projets en RI et développement des outils de planification et de suivi
- Élaboration et mise en œuvre du Cadre de gouvernance des projets et du portefeuille ministériel de projets
- Élaboration et mise en œuvre du processus de gestion des risques de projets

- Élaboration et mise en œuvre des processus, procédures et outils de la gestion de projet
- Conseil expert en gestion de projets stratégiques de transformation

2013 - 2017 Cheffe de projets, MTESS

- Réalisation de projets majeurs pour l'adaptation de la prestation de services aux besoins des clientèles dans le réseau du MTESS
- Planification et suivi des ressources humaines, financières et matérielles et élaboration de tous les livrables de la gestion de projet
- Élaboration et mise en œuvre d'une Politique-cadre de gouvernance des projets

2002 - 2013 Conseillère en francisation et en immigration, MIFI

- Responsable de la conception et du suivi des indicateurs stratégiques et de suivi opérationnel
- Conseillère en politique et programme d'immigration
- Missions de recrutement à l'international de candidat(e)s à l'immigration

2001 Stagiaire internationale, Oxfam Québec, Coopération internationale

- Formation en TIC dans le réseau des ONG des femmes au Burkina-Faso

1998 Analyste, AXA Courtage, Actuariat, France

- Modélisation des données des flux de trésorerie des primes émises et acquises

1995 et 1997 Statisticienne en hydrométéorologie, EDF, France

- Chargée d'étude pour la mise en évidence du patrimoine de données nivométriques

Depuis 2009 Implication dans des causes sociales et humanitaires

Article en cours

2022 Transformation numérique des organisations publiques, Gouvernance et flux informationnels, De la théorie à la pratique

Grille d'analyse Montréal 2030

Numéro de dossier : *1227999008*
Unité administrative responsable : *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, division des plans et politiques*
Projet : *Désignation d'un nouveau membre indépendant du Conseil du Réseau de transport métropolitain (EXO)*

Section A - Plan stratégique Montréal 2030

	oui	non	s. o.
1. Votre dossier contribue-t-il à l'**atteinte des résultats en lien avec les priorités** du Plan stratégique Montréal 2030? *Veuillez cocher (x) la case correspondant à votre réponse.*	X		

2. À quelle(s) **priorité(s)** du Plan stratégique Montréal 2030 votre dossier contribue-t-il?

- Priorité 10 "Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision".

3. Pour chacune des priorités identifiées, quel est le principal **résultat/bénéfice attendu?**

Nommer au Réseau de transport métropolitain des administrateurs indépendants, compétents et dévoués à la cause du transport en commun s'inscrit, dans une perspective plus large, dans la volonté de la Ville de collaborer à la mise en place des conditions favorables en vue de créer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs, et ce, pour favoriser l'émergence d'une meilleure qualité de vie.

Section B - Test climat

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier est-il cohérent avec les engagements en matière de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** (GES), notamment : ● Réduction de 55 % des émissions de GES de la collectivité montréalaise en 2030 par rapport à celles de 1990 ● Carboneutralité opérationnelle des bâtiments municipaux d'ici 2030 ● Carboneutralité en 2040 des émissions de GES des activités municipales ● Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050			**X**
2. Votre dossier contribue-t-il à la **diminution des vulnérabilités climatiques,** notamment en atténuant les impacts des aléas climatiques (crues, vagues de chaleur, tempêtes destructrices, pluies abondantes, augmentation des températures moyennes, sécheresse)?			**X**
3. Les réponses fournies aux questions 1 et 2 se basent-elles sur un encadrement spécifique lié au test climat?			**X**

Section C - ADS+*

Veuillez cocher (x) les cases correspondant à vos réponses	***oui***	***non***	***s. o.***
1. Votre dossier contribue-t-il aux engagements en matière de : a. **Inclusion** ● Respect et protection des droits humains ● Amélioration de la situation des personnes vivant des discriminations ou de l'exclusion			**X**
b. **Équité** ● Augmentation de l'équité entre les personnes et les groupes de population et/ou de l'équité territoriale	**X**		
c. **Accessibilité universelle** ● Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal			**X**
2. Avez-vous appliqué des actions en ADS+ dans le cadre de votre dossier?			**X**

* Analyse différenciée entre les sexes dans une perspective intersectionnelle

Séance du conseil d`agglomération du 22 septembre 2022

Motion demandant au gouvernement fédéral de conserver les terres fédérales au nord de l'aéroport International Pierre-Elliot-Trudeau et de protéger les papillons monarques

Attendu qu'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »), ces terres sont situées partiellement dans la Cité de Dorval et dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal;

Attendu que cet écosystème intégré de terres humides comprend le champ des Monarques, important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

Attendu que la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité et une espèce clé pour la protection des habitats de nombreuses autres espèces qui cohabitent avec le monarque;

Attendu que depuis 2003 et en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

Attendu que le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte plusieurs milliers de plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

Attendu qu'au printemps 2022, l'Aéroport de Montréal (ADM), qui loue notamment le terrain du « Champ des monarques » auprès de Transports Canada, a fauché des milliers de plants d'asclépiades sans autorisation;

Attendu que plus de 34 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne, *Un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl*, et que celle-ci est adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement

climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

Attendu qu'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

Attendu que l'ensemble des terres fédérales, incluant le Champ des monarques , au nord de l'aéroport Pierre-Elliot-Trudeau, est le dernier du genre à exister sur l'île de Montréal et c'est pourquoi ces terres font partie du patrimoine naturel qui mérite d'être protégé en temps que parc urbain national;

Attendu que les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent ;

Attendu que cette démarche est appuyée par plusieurs conseils de l'agglomération qui ont adopté depuis juillet 2022 des résolutions demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec la ville de Montréal et la Cité de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval; des résolutions ont été adopté entre autres, par la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que la Cité de Dorval, et les villes de Côte Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, et Sainte- Anne- de- Bellevue;

Attendu que les musées d'Espace pour la vie qui desservent toute la population de l'agglomération jouent un rôle important dans la protection des pollinisateurs dont le papillon monarque notamment via l'Insectarium qui fait figure de proue en matière de sensibilisation, d'éducation, de recherche et de conservation entomologique;

Attendu que l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie est reconnu comme un leader en Amérique pour la protection du monarque et qu'il pilote un programme de science participative intitulé « Mission monarque », incluant le Blitz international de suivi du monarque depuis 2017, et un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, que le jardin des pollinisateurs a ouvert ses portes en juin 2022 à l'Insectarium et que toutes ces initiatives mériteraient d'être davantage connues par tous les citoyens de l'agglomération de Montréal;

Il est proposé par Marc Doret, maire de la Cité de Dorval;

appuyé par Dida Berku , conseillère de la Ville de Côte Saint-Luc;

Et Résolu

Que l'agglomération de Montréal demande au gouvernement fédéral de reconnaître la valeur écologique et de protéger les terrains situés au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal qui lui appartiennent, incluant notamment le Golf de Dorval dans lequel est intégré le « Champ des monarques » et qu'elle enjoigne le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, à réviser le mandat d'ADM afin qu'elle cesse immédiatement tout développement sur ces terrains;

Que l'agglomération de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à travailler avec la Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et la Cité de Dorval pour protéger à perpétuité les terrains susmentionnés;

Que l'agglomération de Montréal enjoigne l'ADM à ne pas déposer de nouveau projet de développement sur les terres fédérales situées au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal, incluant notamment le Golf de Dorval et le « Champ des monarques », à court, moyen et long termes, en vertu de leur valeur écologique exceptionnelle, et considérant l'urgence climatique ainsi que le déclin rapide de biodiversité;

Que l'agglomération de Montréal enjoigne tous les conseils et élus des villes membres de l'Agglomération de Montréal d'exercer une pression sur les paliers de gouvernements supérieurs pour qu'ils protègent adéquatement l'habitat essentiel des papillons monarques et des nombreuses autres espèces qui cohabitent;

Que l'agglomération de Montréal appuie les programmes et projets d'Espace pour la vie pour sensibiliser davantage la population montréalaise à la protection des papillons monarques, en rappelant notamment l'importance de la plantation d'asclépiades, de plantes nectarifères et de plantes indigènes bénéfiques aux papillons monarque, qu'elle encourage également la population à participer aux programmes de sciences participatives, et notamment Mission monarque, qui permettent de documenter les habitats essentiels du monarque à Montréal dans le but de mieux identifier, protéger et surveiller ces sites névralgiques;

Que cette motion soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique, Steven Guilbault ainsi qu'à la CMM.